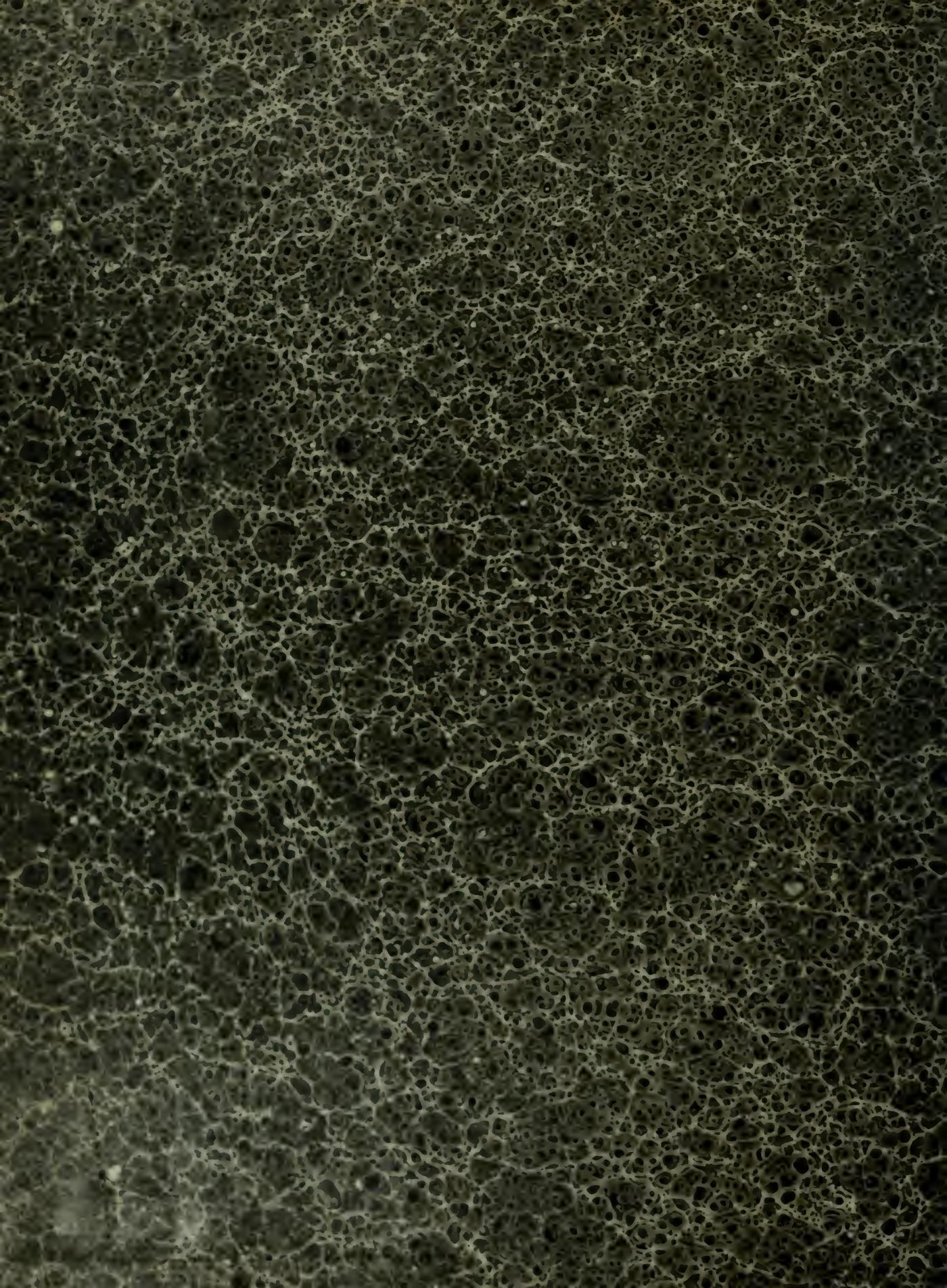
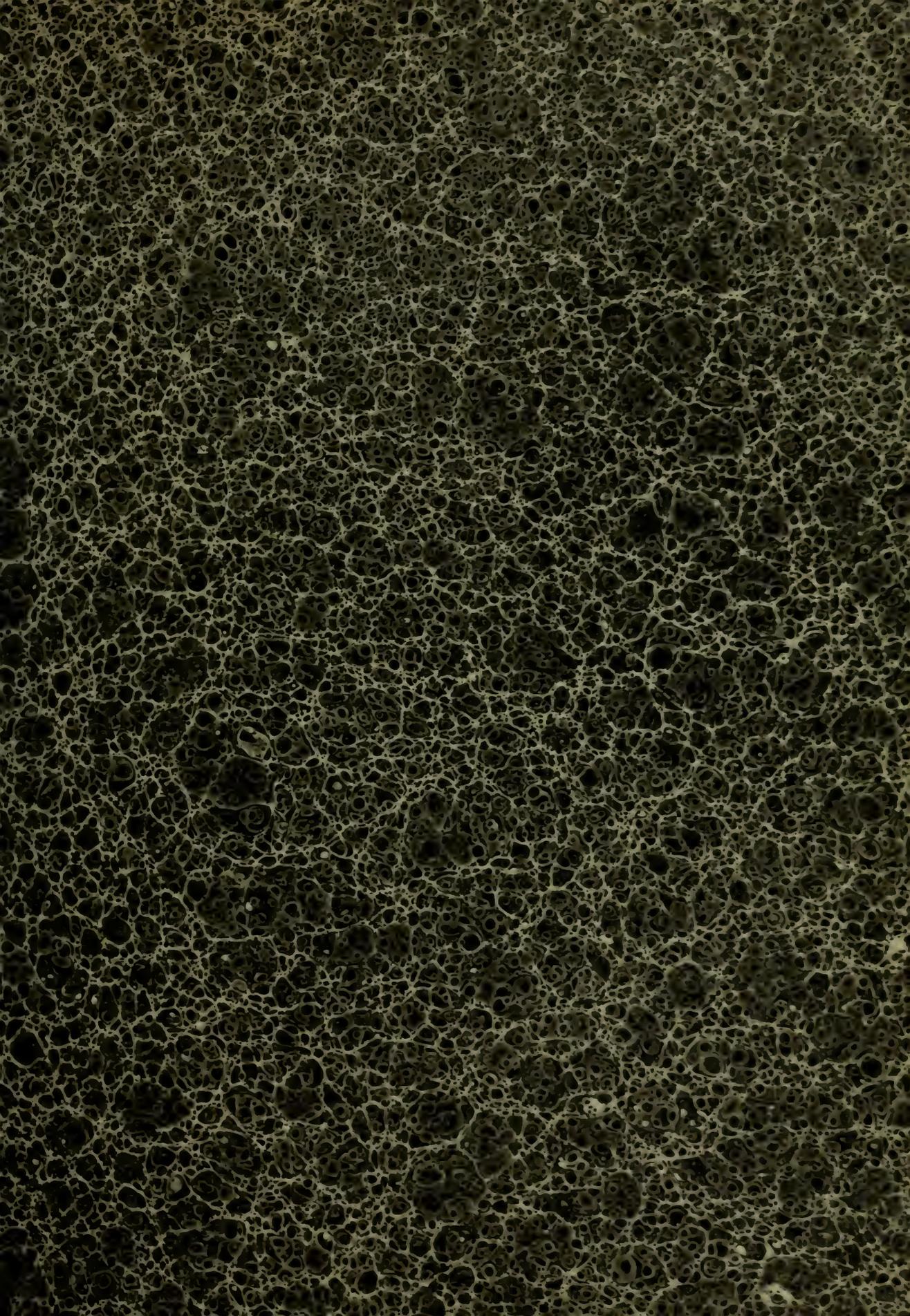




3 1761 08161378 8











CORRESPONDANCE  
DE PHILIPPE II

518

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS.







PHILIPPE II.

CORRESPONDANCE  
**DE PHILIPPE II**

—  
SIR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS;

PUBLIÉE

D'APRÈS LES ORIGINAUX CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES ROYALES DE SIMANCAS.

PRÉCÉDÉE

D'UNE NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE DE CE CÉLÈBRE DÉPÔT ET D'UN RAPPORT À M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

**PAR M. GACHARD,**

Archiviste général du royaume, membre de l'Académie et de la Commission royale d'histoire de Belgique,  
correspondant de l'Académie royale d'histoire de Madrid, etc., etc.

(Ouvrage destiné à faire suite aux publications de la Commission royale d'histoire.)

—  
TOME PREMIER.

—  
**BRUXELLES,**  
LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE,  
RUE DES CARRIÈRES (CANTERSTEEN.)

—  
1848

DH  
185  
F32  
t.1



# RAPPORT

A M. LE COMTE DE THEUX,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.





# RAPPORT

A M. LE COMTE DE THEUX,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.



MONSIEUR LE MINISTRE,

Lorsque Philippe V céda la Belgique à l'empereur Charles VI, il ne fut rien stipulé, dans le traité qui mit un terme aux rivalités des deux souverains (1), sur les archives concernant le gouvernement de ce pays, qui étaient restées en Espagne.

Silence du traité de Vienne, de 1725, sur les archives belges restées en Espagne.

C'était pourtant un principe depuis longtemps consacré par le droit public de l'Europe, que la cession d'un pays entraînait la remise des actes relatifs à son administration : ce principe avait été appliqué dans tous les traités conclus entre l'Espagne et la France au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle; il avait été sanctionné par le célèbre traité de Munster.

(1) Le traité de Vienne, du 30 avril 1725. Voy. DUMONT, *Corps diplomatique*, t. VIII, P. II, p. 15.

et tout récemment il venait de l'être encore par la paix d'Utrecht.

Mais le traité de Vienne se négocia avec tant de précipitation et de mystère (1), les négociateurs avaient à arranger de si graves différends, à résoudre des questions si importantes et si compliquées, que l'on ne doit pas s'étonner si des points de détail furent négligés par eux.

Indifférence  
pour cet objet  
à Vienne et à  
Bruxelles

La cour de Vienne aurait pu, dans la suite, revenir sur cet objet ; elle aurait pu réclamer du gouvernement espagnol la cession de documents qui n'avaient presque pas d'intérêt pour lui, tandis qu'ils en avaient beaucoup pour l'administration et pour l'histoire des Pays-Bas. Elle ne le fit point ; il paraît même qu'elle n'y songea jamais, et que personne à Bruxelles n'y songea pour elle.

Comment l'at-  
tention du gou-  
vernement fut  
appelée sur les  
archives d'Es-  
pagne

C'est seulement dans ces dernières années, qu'on semble avoir conçu l'importance des archives belges restées en Espagne, et ceci est une des conséquences de l'essor qu'ont pris chez nous les études historiques. En effet, les opinions contradictoires qui, dans les relations de nos troubles civils et religieux au xvi<sup>e</sup> siècle, ont été émises sur les hommes et sur les choses, ont fait désirer aux esprits impartiaux que la vérité fût éclaircie, à l'aide de témoignages irrécusables : or, l'on devait naturellement penser alors à des papiers qui, selon toute probabilité, recélaient les secrets les plus cachés des affaires du temps.

L'attention du gouvernement a donc été, de divers côtés, appelée

(1) On trouve de très-curieux détails à ce sujet dans le livre publié à Madrid, en 1845, par don Alejandro del Cantillo, ex-official au ministère des affaires étrangères, sous le titre de *Tratados, convenios y declaraciones de paz y de comercio que han hecho con las potencias extranjeras los monarcas españoles de la casa de Borbon, desde el año de 1700 hasta el día, puestos en orden, é ilustrados muchos de ellos con la historia de sus respectivas negociaciones*, un vol. grand in-8°.

sur ces archives ; des voix se sont même élevées du sein des chambres, pour demander que des démarches fussent faites auprès de la cour de Madrid, afin d'en obtenir la remise.

La Belgique n'ayant point de titre diplomatique qui l'autorisât à les revendiquer, tout ce qui se pouvait, c'était de les faire examiner, avec l'agrément du cabinet espagnol, et d'en faire tirer des copies, ou des extraits. L'occasion vint se présenter, il y a trois ans, d'exécuter cette entreprise; un ministre, ami des lettres et zélé pour les progrès de la science historique, qu'il a enrichie par ses travaux, s'empressa de la saisir.

La questure de la chambre des représentants, jalouse de compléter la collection des actes de nos anciens états généraux, désirait que j'allasse me livrer, en Espagne, à des recherches analogues à celles que j'avais faites, pour cet objet, en Belgique, en France et en Hollande. M. Nothomb pensa que la mission qui m'était offerte pouvait servir à atteindre un double but; en conséquence, il me chargea d'étendre mes investigations, dans les bibliothèques, aussi bien que dans les archives espagnoles, à tous les documents qui seraient propres à répandre des lumières sur les événements généraux de nos annales.

Mission qui  
m'est donnée  
par M. Nothomb

Il m'adjoignit, de concert avec MM. les questeurs de la chambre, l'un des chefs de bureau du département de l'intérieur, M. Victor Hanssens, qui, par la pratique qu'il avait acquise pendant plusieurs années aux Archives du Royaume, par sa connaissance de la langue espagnole, par son intelligence et son zèle, me promettait un utile collaborateur.

Mon absence fut plus longue que je ne l'avais supposé, plus longue surtout que je ne l'aurais voulu. Parti de Bruxelles au mois de

Durée de mon  
absence

mai 1845, ce fut seulement au mois de décembre 1844, que j'y fus de retour. M. Haussens m'avait quitté longtemps auparavant, pour aller reprendre son poste.

Plus que de  
desirer

Il n'était pas entré dans les vues de M. Nothomb que je visitasse tous les dépôts littéraires de la Péninsule. Je ne devais explorer que les collections d'archives et les bibliothèques dans lesquelles nous avions des raisons de croire qu'il existait des documents intéressants sur notre pays. C'est en conformité de ce plan que j'ai dirigé mes investigations.

Archives royales  
et de l'Empire

Les archives royales réclamaient mon attention en premier lieu.

Ces archives, en Espagne, forment plusieurs dépôts différents.

Il y a :

Le dépôt de Simancas, où se conservent les actes du gouvernement de la monarchie, à partir du règne de Charles-Quint (1);

Le dépôt de Séville, où l'on a réuni tous les papiers concernant l'administration des Indes espagnoles, depuis la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb;

Le dépôt de Barcelone, qui renferme, à dater du milieu du ix<sup>e</sup> siècle, les titres de la principauté de Catalogne, du royaume de Valence, et d'autres provinces qui dépendaient de la couronne d'Aragon (2):

(1) Il s'y trouve des papiers d'une date antérieure; mais elles ne sont suivies que depuis Charles-Quint, à qui elles doivent leur création.

(2) Ce dépôt peut être cité comme l'un des plus précieux qui existent en Europe. On y conserve une suite non interrompue de titres originaux qui remontent jusqu'à l'année 848. Les actes des rois y sont transcrits dans des registres qui datent de l'année 1162. Il n'y a peut-être que le Vatican qui possède des collections aussi anciennes.

Le dépôt de Pampelune, formé des anciens titres de la Navarre ;  
Et enfin les archives de Galice.

De ces divers dépôts, celui de Simancas est le seul que j'aie exami-  
miné. A la vérité, j'aurais pu trouver à Séville quelques documents cu-  
rieux sur la part que prirent les Flamands, dans les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, J'examine seu-  
lement celles de  
Simancas, et  
peuquelles  
aux expéditions des Espagnols en Amérique. Les archives de Barce-  
lone m'auraient peut-être offert des renseignements ignorés sur les  
rapports de nos ducs de Bourgogne avec les rois d'Aragon. Mais, le  
temps n'ayant manqué même, comme je le dirai plus loin, pour  
terminer l'examen des papiers de Flandre conservés à Simancas,  
j'ai dû renoncer à des explorations ultérieures.

Si les richesses littéraires que possédaient les abbayes et les cou-  
vents répandus sur la surface de la Péninsule, eussent été rassemblées Bibliothèques  
des monastères  
en Espagne.  
avec soin, et placées dans des dépôts publics, lors de la suppression  
de ces communautés, aucun pays peut-être ne compterait d'aussi nom-  
breuses, d'aussi riches bibliothèques, que l'Espagne.

Malheureusement, il n'en a pas été ainsi. De grandes dilapidations Dilapidations  
et soustractions  
ont été commises : beaucoup de livres, de manuscrits précieux ont été  
détruits ou vendus ; d'autres ont été soustraits. Au milieu des em-  
barras des révolutions qui se sont succédé en Espagne, l'adminis-  
tration n'a pu consacrer à cet objet la sollicitude qu'il aurait exigée.  
Depuis les derniers événements politiques, pourtant, elle a commencé  
de s'en occuper. Des commissions ont été instituées par le ministre  
de l'intérieur dans les différentes provinces, avec la mission de con-  
stater l'état des monuments historiques, artistiques, littéraires, qui Commissions  
nommées pour  
la conservation  
des monuments  
y existent ; de recueillir ceux qui sont dispersés, de rechercher ceux

qui ont été soustraits, de dresser des catalogues; une commission centrale, composée d'hommes instruits et zélés (1), est établie à Madrid, pour recevoir les rapports des commissions provinciales, et leur donner des instructions. On ne peut attendre que d'utiles résultats de ces sages mesures.

Bibliothèques  
que j'ai visitées.

Les bibliothèques que j'ai visitées, sont : la bibliothèque nationale à Madrid, celles de l'académie royale d'histoire et de San Isidro dans la même ville, et celle de l'Escurial. J'ai vivement regretté de ne pouvoir, faute de temps, me rendre à Tolède et à Séville, où j'aurais peut-être obtenu l'accès des bibliothèques appartenant aux chapitres de ces deux métropoles, bibliothèques qui renferment des collections manuscrites très-renommées.

Correspondance  
avec M. Nothomb,  
durant  
mon voyage.

Pendant toute la durée de mon voyage, j'entretins avec M. Nothomb une correspondance active; je l'informai successivement du progrès de mes travaux, et des résultats sommaires de ceux-ci. Je viens aujourd'hui, monsieur le Ministre, vous rendre un compte général et détaillé de ma mission.

Compte général  
de ma mission,  
tel qu'il est  
présenté au  
ministre.

Je n'appellerai toutefois votre attention, ici, que sur mes recherches dans les archives espagnoles : celles auxquelles je me suis livré dans les bibliothèques, et qui sont déjà connues du public, par

(1) Cette commission est composée, sous la présidence du ministre de l'intérieur, du comte de Clonard, vice-président, de don Antonio Gil de Zárate, directeur général de l'instruction publique, des sciences, des lettres et des arts; de don José de Madrazo, directeur du musée royal des tableaux; de don Valentin Carderera, membre de l'académie royale d'histoire et de celle de Saint-Ferdinand; de don Anibal Albaréz, directeur de cette dernière académie, et de don José de los Rios, secrétaire.

l'aperçu que j'en ai donné à la commission royale d'histoire (1), seront l'objet d'un autre rapport.

Je me dispenserai d'ailleurs de vous parler des documents et des notions que j'ai recueillis sur nos anciennes assemblées nationales, ayant épuisé ce sujet dans la lettre que j'ai adressée, le 8 mars de l'année dernière, à MM. les questeurs de la chambre des représentants (2).

Les archives du royaume peuvent aujourd'hui, en Espagne, être compulsées par les savants : le gouvernement de ce pays, jaloux de secourir les progrès de la civilisation et des lettres, et le mouvement des esprits vers les études sérieuses, a voulu que toute personne, étrangère ou indigène, fût admise, sous certaines restrictions, à y prendre connaissance des documents historiques (3). Mais cette disposition, qui fait honneur à l'administration espagnole, ne date que du mois d'avril 1844. Lorsque j'arrivai en Espagne, les archives de Simancas étaient de l'accès le plus difficile : c'était un sanctuaire où n'avait jamais pénétré aucun étranger, et dans lequel les nationaux eux-mêmes obtenaient avec la plus grande peine la faveur d'être introduits (4). Aussi ne fut-ce pas sans de nombreuses démarches, que notre légation à Madrid parvint à se faire délivrer, par le ministère du Régent d'abord, et ensuite par le gouvernement provisoire, la *real orden* qui devait m'en faire ouvrir les portes.

Difficulté d'avoir accès aux archives de Simancas.

(1) Voyez les Bulletins de la commission royale d'histoire, t. IX, p. 254-518.

(2) Voy. le *Moniteur Belge* des 24 et 25 mars 1845.

(3) Voy. la *Notice* ci-après, p. 57-65.

(4) Voy. la *Notice* ci-après, p. 49-55.

Notes et renseignements  
sur le régime fiscal  
à Bruxelles.

Avant de quitter Bruxelles, j'avais eu soin de me munir de toutes les notes, de tous les renseignements propres à me guider dans mes recherches à Simancas. Il importait que je ne consumasse pas mon temps, en Espagne, dans l'examen et l'analyse de pièces qui auraient formé double emploi avec celles que nous possédions nous-mêmes : pour cela, j'avais besoin de connaître bien ce que nos Archives contenaient, et ce qui ne s'y trouvait pas, relativement à l'époque où les Pays-Bas firent partie de la monarchie espagnole. Il était essentiel aussi de savoir avec précision comment, durant cette période de deux siècles, les affaires s'étaient traitées entre le gouvernement de Bruxelles et la cour de Madrid.

Extrait d'un  
inventaire des  
papiers de S.  
Monsieur, conservés  
à Paris.

A mon passage à Paris, je pris inspection, aux archives du royaume, d'un inventaire des papiers d'État conservés à Simancas. Cet inventaire, rédigé sous le règne de Philippe IV, avait été apporté de la Péninsule, lors de la guerre de l'indépendance. J'en fis extraire tous les articles concernant les Pays-Bas (1).

Histoire de  
France de Goussier,  
ville, addition à  
et abrégé des  
documents, au  
ministère de  
l'Instruction  
publique.

Ayant appris que la commission établie à Besançon pour la publication des *Papiers d'État de Granvelle*, avait envoyé au ministère de l'Instruction publique le manuscrit de ce recueil jusqu'à la fin de l'année 1575, je sollicitai de M. Villenain, qui me l'accorda gracieusement, l'autorisation de le parcourir. Je pus ainsi emporter l'indication des lettres du cardinal de Granvelle à Philippe II et à ses ministres, qui allaient voir le jour dans la grande collection de documents sur l'histoire de France : ce qui me dispensait de les faire copier, ou

(1) Voyez la Notice ci-après, p. 64 et 89.

de les extraire, si, comme il y avait lieu de le croire, j'en rencontrais les originaux dans les archives espagnoles.

Enfin, pendant les deux mois que je passai à Madrid, avant de me rendre à Simancas, je recueillis encore de nouvelles notions sur le célèbre dépôt que je me préparais à explorer.

Ces travaux préliminaires m'ont été d'un secours inappréciable : ils ont servi à faciliter et à abrégér mes recherches; ils m'ont donné le moyen de diriger celles-ci avec certitude. J'eus d'autant moins à regretter le temps que j'y avais consacré, qu'à Simancas il n'existe point d'inventaire de la plupart des séries des papiers d'État, et notamment de celles qui concernent la Flandre : on n'y possède que des listes où sont indiqués les numéros des liasses, avec les années auxquelles correspondent les documents dont ces liasses sont formées. Ces papiers sont d'ailleurs dans un état d'ordre qui laisse beaucoup à désirer.

Avant de vous retracer ce que j'ai fait à Simancas, il convient, monsieur le Ministre, que j'entre dans quelques détails sur les documents que j'espérais rencontrer dans ce dépôt, et sur ceux que j'y ai trouvés en effet. Cette digression, nécessaire pour la parfaite intelligence de l'exposé qui va suivre, est de plus très-importante pour l'histoire de nos propres archives.

La réunion, sous un même sceptre, des Pays-Bas et de la Castille, date, vous le savez, du règne de l'archiduc Philippe le Beau. Ce prince, ayant épousé l'infante Jeanne, fille des Rois Catholiques, se vit appelé, à la mort de la reine Isabelle, sa belle-mère, à recueillir sa succession; il se rendit, pour cet objet, en Espagne, où il mourut peu de mois après son arrivée. C'était en 1506. Il y était allé une pre-

Notions recueillies à Madrid

Utilité de ces travaux préliminaires

Documents que j'espère trouver à Simancas

mière fois en 1501, afin de se faire connaître à ses futurs vassaux.

Charles-Quint, son fils et son successeur, fit cinq voyages en Espagne, sans compter celui qui suivit son abdication. Il séjourna en ce pays du 20 septembre 1517 au 20 mai 1520, du 6 juillet 1522 au 27 juillet 1529, du 21 avril 1555 au 30 mai 1555, du 15 novembre 1556 au 27 novembre 1559, du 1<sup>er</sup> décembre 1541 au 1<sup>er</sup> mai 1545 (1).

Philippe II, après son départ des Pays-Bas, en 1559, n'y revint plus jamais. Ses successeurs, jusqu'à l'avènement de Philippe V, imitant son exemple, ne sortirent point de la Péninsule.

Autre du règne  
de Philippe le  
Beau.

D'après ces données, on pouvait supposer que les archives espagnoles contenaient quelques actes du règne de Philippe le Beau. Il y avait des motifs de croire que l'on y gardait les dépêches adressées à Charles-Quint par l'archiduchesse Marguerite, sa tante, et la reine Marie, sa sœur, successivement gouvernantes des Pays-Bas, au moins pour les années pendant lesquelles ce monarque avait résidé dans ses États de Castille. Avec plus de fondement encore, on devait s'attendre à y rencontrer la correspondance qui eut lieu entre Philippe II et les gouverneurs généraux des Pays-Bas, depuis 1559 jusqu'en 1598 : je

Correspondan-  
ce de Charles-  
Quint avec l'ar-  
chiduchesse Mar-  
guerite et la  
reine Marie.

Correspondan-  
ce de Philippe II  
avec les gouver-  
neurs généraux  
des Pays-Bas.

parle ici de la correspondance *française*, qu'expédiaient, à Bruxelles et à Madrid, les secrétaires d'État belges, et dont des fragments, relatifs à l'administration de la duchesse de Parme, ont été mis en lumière,

(1) Je suis ici les indications contenues dans le *Journal* de Vandenesse (inédit).

Je n'ai pas tenu compte du voyage que Charles-Quint fit à Aigues-Mortes, pour y avoir une entrevue avec François I<sup>er</sup>. Son absence d'Espagne, à cette occasion, ne dura que du 25 avril au 18 juillet 1558.

au siècle dernier, par Foppens (1), et tout récemment par M. le baron de Reiffenberg (2) : nous ignorions qu'il y eût eu, à cette époque, une correspondance *espagnole* réservée.

L'espoir de mettre la main sur ces documents si précieux pour notre histoire, était ce qui me faisait le plus vivement désirer de pénétrer dans les archives de Simancas : car, ainsi que je l'ai dit déjà en d'autres occasions (3), les correspondances de Charles-Quint et de Philippe II, qui s'étaient conservées autrefois à Bruxelles, n'y existaient plus; elles avaient, à l'entrée des Français dans la Belgique, en 1794, été transportées à Vienne, avec tous nos autres papiers d'État, et, malgré les stipulations formelles des traités de Campo-Formio et de Lunéville, malgré celles des traités de Paris de 1814 et de 1815, nous n'avions pu encore en obtenir la restitution.

Pour les règnes postérieurs, la correspondance des souverains avec les gouverneurs généraux ne m'inspirait pas autant d'intérêt, non-seulement parce que les événements dont la Belgique fut le théâtre alors n'avaient plus la grandeur de ceux du siècle précédent, mais aussi parce que le double de cette correspondance devait, en grande partie au moins, s'être conservé dans nos Archives.

Je ne saurais vous exprimer, monsieur le Ministre, quel fut mon

(1) *Supplément à l'histoire des guerres civiles de Flandre sous Philippe II, du père Famien Strada*, etc. Amsterdam, 1729, deux vol. in-12.

(2) *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II*, etc. Bruxelles, Delevingne et Callewaert, 1842. In-8°.

(3) *Notice sur le dépôt des Archives du royaume de Belgique*, Bruxelles, H. Remy, décemb. 1851, in-8°, p. 59. — *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur les Archives générales du Royaume*, 1858, imprimerie du Moniteur Belge, in-8°, p. 8.

Désappointe-  
ment qui l'a  
prouvé.

Les documents  
que je cherchais  
n'existent point  
à Simancas. Ils  
passèrent à ce  
sujet.

désappointement, lorsque, après avoir pris un aperçu des *Papeles de Flandes* existants à Simancas, je n'y remarquai ni la correspondance de Charles-Quint avec l'archiduchesse Marguerite et la reine Marie, ni la correspondance *française* de Philippe II avec la duchesse de Parme, le duc d'Albe et leurs successeurs dans le gouvernement général des Pays-Bas. Que pouvaient donc être devenus ces papiers importants? C'était là un mystère qu'il était d'un haut intérêt d'éclaircir. Les recherches auxquelles je me livrai dans ce but, me donnèrent la certitude que jamais les correspondances de Charles-Quint n'avaient été conservées dans les archives espagnoles, et ultérieurement, que c'était dans les archives mêmes de Bruxelles, où déjà il y en avait un double, qu'on les avait déposées. Quant aux correspondances *françaises* de Philippe II, j'eus la preuve qu'avec presque tous les papiers du conseil suprême de Flandre à Madrid (1), elles avaient été transportées aux Pays-Bas par le garde des sceaux Damant et le secrétaire d'État de Laloo, après la cession de ces provinces aux archiducs Albert et Isabelle (2).

(1) Ce conseil fut établi par lettres patentes de Philippe II, en date du 7 janvier 1588, principalement pour lui faire rapport sur les nominations aux dignités et charges ecclésiastiques et civiles, ainsi que sur les demandes de grâces et de mercedes. Les affaires d'État n'étaient point de son ressort, mais de celui du conseil d'État de la monarchie. Philippe II composa le conseil de Flandre de Nicolas Damant, chancelier de Brabant, en qualité de garde des sceaux, de Jean-Charles Schetz de Grobbendoneq, protonotaire du Saint-Siège, conseiller ecclésiastique et maître des requêtes ordinaire au grand conseil de Malines, et d'Alonso de Laloo, en qualité de secrétaire d'État.

(2) Consulte du conseil suprême de Flandre à Philippe IV, du 18 décembre 1628; mémoire sur l'institution du conseil de Flandre, fait en 1702. (Archives de Simancas, liasse n° 2574 des papiers des secrétaireries provinciales.)

Nous ne connaissons pas ici ces circonstances, et comment aurions-nous pu les connaître? Aucun témoignage, aucune tradition, aucun indice, n'en existe aux Archives du Royaume. J'ai déjà fait observer que la plus grande partie de nos papiers d'État nous manquent. Nous en possédons bien un inventaire qui fut rédigé il y a un siècle; mais, comme il est très-sommaire, surtout en ce qui concerne les correspondances de Charles-Quint et de Philippe II avec les gouverneurs généraux des Pays-Bas, il est impossible de deviner, en le parcourant, que ceux qui classèrent alors les Archives réunirent, dans la même liasse, sous le même numéro, les originaux et les minutes. A la vérité, j'avais été étonné plus d'une fois de rencontrer, parmi les débris qui nous sont restés des papiers d'État, des lettres de Charles-Quint à la reine Marie et *vicissim*, en minute et en original; j'avais été frappé aussi de l'existence, dans nos Archives, d'un registre aux lettres de la duchesse de Parme et de Philippe II de l'année 1566, et de trois autres registres semblables, des années 1588 à 1598, qui évidemment avaient été apportés de Madrid: mais je m'expliquais ces faits, en les attribuant à quelque conseiller, ou à quelque secrétaire qui, étant revenu aux Pays-Bas, et ayant entre les mains les documents que je viens de mentionner, les avait remis, à Bruxelles, au garde des Archives.

Des détails que je viens d'avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, monsieur le Ministre, il résulte cette conséquence, qui mérite de fixer l'attention du gouvernement, savoir: qu'une partie des papiers de la Belgique qui ont été retenus à Vienne, et notamment les correspondances de Charles-Quint et de Philippe II avec les gou-

verneurs généraux des Pays-Bas, doivent s'y trouver en double.

Je reviens aux archives de Simancas.

Notre sur les  
archives de Si-  
mancas

Dans la notice qui suit ce rapport, vous trouverez, monsieur le Ministre, des renseignements détaillés sur l'origine et les accroissements de ce dépôt, sur son organisation actuelle, sur les diverses collections dont il se compose. Je me bornerai à dire ici que les documents qui y sont rangés sous le titre de *Flandes*, forment 762 liasses, dont 560 appartiennent à la collection des PAPIERS D'ÉTAT, et 202 à la collection des SECRÉTAIRERIES PROVINCIALES, c'est-à-dire des secrétaires des conseils qui furent établis à Madrid, près de la personne du souverain, pour les affaires des Pays-Bas, de Naples, de Milan, de Sicile et de Portugal.

Documents  
universels des  
Pays-Bas

Régime de Phi-  
lippe le Beau

LES PAPIERS D'ÉTAT ne contiennent rien du temps de Philippe le Beau, quoique l'inventaire, rédigé sous le règne de Philippe IV, les fasse remonter à l'année 1506. Ils se réduisent à une seule liasse, pour les temps antérieurs à l'année 1540, et en forment quatorze autres jusqu'à l'année 1555, époque de l'abdication de Charles-Quint.

Régime de  
Charles-Quint

La plupart de ces documents sont étrangers aux Pays-Bas : ils regardent l'Espagne, l'Italie, les Indes et les autres États qui faisaient partie de la monarchie espagnole : ils ont été rangés dans la section des *Papeles de Flandes*, parce que Charles-Quint se trouvait aux Pays-Bas, lorsqu'ils furent écrits ou reçus. Pour l'intelligence de ceci, il faut savoir que jamais, depuis trois siècles qu'elles existent, les archives de Simancas n'ont été classées. Les liasses de papiers y sont encore aujourd'hui dans le même état où elles étaient, lorsqu'on les y apporta

des diverses secrétaires. On s'est contenté de les revêtir d'étiquettes et de numéros.

Dans les mêmes liasses dont je viens de parler, on rencontre des lettres de la reine Marie de Hongrie au prince Philippe, ainsi qu'au roi et à la reine de Bohême, auxquels l'Empereur confia le gouvernement de l'Espagne, lorsqu'il appela son fils à Augsbourg, en 1548; mais ces lettres ne parlent des affaires des Pays-Bas qu'incidemment et légèrement.

Il en est autrement des papiers du règne de Philippe II, qui remplissent cent trente-huit liasses (1); ceux-ci concernent en effet les Pays-Bas, et forment une collection aussi suivie que volumineuse. Si ma surprise avait été grande, de ne pas trouver à Simancas la correspondance *française* du Roi avec les gouverneurs généraux de ces provinces, elle ne le fut pas moins, à la vue d'une autre correspondance en langue *castillane*, correspondance plus importante encore que celle que je cherchais, puisqu'elle était d'une nature toute confidentielle. Nous n'avions ici aucun soupçon de ce fait. Charles-Quint n'avait jamais correspondu qu'en *français* avec l'archiduchesse Marguerite et la reine Marie, et il n'existe, dans nos Archives, aucune trace d'une correspondance en *espagnol*, au moins jusqu'au gouvernement de l'archiduc Albert : circonstance qui doit paraître singulière, mais dont je puis aujourd'hui donner l'explication. Sans avoir trouvé à Simancas aucun acte qui le constate d'une manière formelle, j'y ai cependant acquis la certitude que, à leur départ des Pays-Bas, la duchesse de

Règne de Philippe II.

Correspondance espagnole réservée, dont nous ne soupçonnions pas l'existence.

(1) Celles qui portent les nos 511-615, 1567, 1570, 2216-2224, 2842-2846, 2855, 2910-2915.

Parme et le duc d'Albe emportèrent leurs dépêches confidentielles. Celles du grand commandeur de Castille, don Luis de Requesens, furent brûlées, au château d'Anvers, le 2 juillet 1576, en vertu des ordres de Philippe II, par le licencié Hieronimo de Roda, afin de les soustraire à la curiosité du conseil d'État, et particulièrement du duc d'Arschot, qui insistaient pour qu'il leur fût permis d'en prendre connaissance (1). Dans les diverses instructions qui émanèrent du Roi, après la mort de don Juan d'Autriche, je n'ai rien vu au sujet des papiers de ce prince : mais il y a tout lieu de croire, ou qu'ils furent transportés en Espagne avec son corps, ou qu'ils furent

(1) Voyez les lettres écrites au Roi par Hieronimo de Roda, les 10 mars, 20 avril, 15 mai et 5 juillet 1576, et les lettres du Roi à Roda, des 25 mars et 15 juin 1576. La destruction des papiers du grand commandeur fut un des points sur lesquels le prince d'Orange fit interroger le docteur del Rio, lorsque celui-ci eut été remis en son pouvoir.

M. de Saint-Genois, qui, le premier, trouva, dans les archives provinciales à Gand, une copie des réponses de del Rio, les fit imprimer dans le *Messager des Sciences et des Arts de la Belgique*, année 1858, p. 458-474. Depuis, je les trouvai moi-même en original aux archives de Lille, précédées des points d'interrogatoire, et je publiai ceux-ci. (*Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur les archives de Lille*, 1841, in-8°, p. 28 et 252.) Mais ni l'un ni l'autre, nous ne savions dans quelles circonstances, ni à quelle époque, del Rio avait été ainsi interrogé. Je suis à même à présent de le faire connaître. Cet incident est parfaitement expliqué dans les lettres de don Juan d'Autriche et d'Escovedo au Roi. Del Rio avait été emprisonné lors du fameux coup de main qui s'exécuta à Bruxelles, le 4 septembre 1576, contre les membres des conseils d'État et privé et les secrétaires suspects d'*espagnolisme*. Au mois de janvier 1577, pendant que les états généraux traitaient avec don Juan, ils envoyèrent, sous escorte, del Rio au prince d'Orange, qui ne le mit en liberté qu'après le traité de Marche en Famène. Ce fut durant cette captivité, que del Rio fut interrogé par ordre du prince.

gardés par son secrétaire, Andres de Prada (1). Quant aux correspondances secrètes d'Alexandre Farnèse, les archives de Simancas m'ont fourni la preuve qu'il les faisait passer successivement dans ses États de Parme, pour y être gardées. Lorsque Philippe II apprit la mort de Farnèse, il chargea Esteban de Ibarra (2) de recueillir ses papiers, et d'en faire l'envoi à Madrid : en même temps, il donnait l'ordre au comte de Fuentès de prendre des mesures pour qu'ils fussent soigneusement conservés. C'était un secrétaire italien, nommé Cosme Massi, qui avait eu toute la confiance du prince défunt : le comte de Fuentès lui ayant notifié les intentions du Roi, il répondit « qu'il avait » peu de papiers entre les mains, parce que, chaque année, le duc » les envoyait en lieu sûr (3). » Il renouvela cette déclaration à Esteban de Ibarra, qui dut se contenter de recevoir de lui une partie de la correspondance des années 1591 et 1592 (4).

C'est à l'aide des papiers de Marguerite d'Autriche et du prince, son fils, lesquels furent déposés dans les archives de Parme, et y sont

(1) Andres de Prada servit quelque temps de secrétaire au prince de Parme; puis il retourna en Espagne. En 1586, Philippe II le nomma secrétaire d'État pour les affaires de la guerre. HERRERA, t. III, p. 45.

(2) Esteban de Ibarra était secrétaire du Roi. Philippe II, au mois de septembre 1592, l'avait envoyé aux Pays-Bas, avec la mission de s'informer des abus qu'il y avait dans l'emploi des deniers fournis par l'Espagne, et de redresser ces abus. Ibarra devait aussi servir de secrétaire à l'archiduc Ernest, lorsque ce prince viendrait prendre possession du gouvernement des Pays-Pas.

(3) *Me ha dicho tiene aquí pocos, porque cada año les embiava á parte segura.*

(4) Lettres écrites au Roi par le comte de Fuentès, les 24 janvier et 30 mars 1595, et par Esteban de Ibarra, les 21, 31 mars, 19 juin et 21 août, même année. (PAPIERS D'ÉTAT, liasses n<sup>os</sup> 604 et 605.)

vraisemblablement encore, que le père Strada a écrit une grande partie de son livre *de Bello belgico* (1). On a reproché, non sans raison, à cet historien, de s'être appesanti sur des épisodes insignifiants, et d'avoir négligé des événements d'une importance capitale (2). On se serait rendu compte de cette anomalie, si l'on avait connu les circonstances que je viens de signaler. Il n'est pas étonnant que Strada, ayant eu des matériaux abondants et sûrs pour retracer les faits qui se passèrent sous la régence de la duchesse de Parme et de son fils, se soit plu à s'étendre, dans le récit qu'il en donne, tandis qu'il consacre moins de détails aux événements de l'administration du duc d'Albe et du grand commandeur de Castille, pour lesquels il n'avait pas les mêmes ressources. Par cette raison aussi, l'on ne doit pas accorder une égale autorité à toutes les parties de son ouvrage.

Règne de Philippe III.

Les papiers d'État du règne de Philippe III consistent en cent quarante liasses (5) : on y trouve, parmi beaucoup d'autres documents, la

(1) ... *Accedit ad ejusdem spem gratior, sors oblata mihi quàm scriptorum multis liberalior : interiores principum litteras loquor, plerasque exaratas ipsorum manu; loquor secreta legationum monita, intima in bellicis senatibus consilia, et consiliorum causas, clandestinos exploratorum codicillos, occultas civium conspirationes, aliaque permulta, quæ aut seorsim habita, aut in ephemeridem relata, ex arcanis mihi tabulariis patuere.* C'est ainsi que Strada s'exprime dans sa préface. Il est assez singulier qu'il ne dise pas d'où et de qui lui étaient venus les documents dont il a fait usage.

(2) Un critique dit à ce propos : « On regrette que l'auteur ait donné trop d'importance au combat d'Austerweel, à la reddition de Limbourg, de Valenciennes, et qu'il n'ait pas fait mieux connaître les circonstances qui accompagnèrent la prise de Harlem et le siège de Leyde. » M. DE ANGELIS, art. STRADA, dans la *Biographie universelle* de Michaud.

(5) Voy. les n<sup>os</sup> 616-654, 1745-1855, 2225, 2288-2289, 2852, 2862, 2907, ainsi que les n<sup>os</sup> 2025 et suivants.

correspondance de ce monarque avec les archiducs Albert et Isabelle, et avec l'ambassadeur qu'il entretenait à leur cour. Il n'est plus question ici du gouvernement intérieur des Pays-Bas : les Archiducs n'avaient pas à en soumettre la direction au Roi ; mais les affaires de guerre et les négociations politiques étaient l'objet de relations fréquentes entre les deux cabinets.

Les règnes de Philippe IV et de Charles II fournissent près de deux cent soixante liasses (1), qui renferment les correspondances de la cour de Madrid avec les gouverneurs des Pays-Bas (nos provinces, vous le savez, monsieur le Ministre, avaient, par la mort de l'archiduc Albert, arrivée le 15 juillet 1621, fait retour à la monarchie espagnole); d'autres correspondances particulières avec des généraux ou des ministres qui étaient dans le pays; des consultes du conseil d'État et de juntas (*juntas*) nommées par le Roi pour examiner certaines affaires, etc.

Règles de Philippe IV et de Charles II.

Il y a de grandes lacunes dans cette dernière partie des papiers d'État de FLANDRE, et il paraît que les autres séries de la même collection donnent lieu, pour les règnes de Philippe IV et de Charles II, à la même remarque. Philippe II avait consacré des soins particuliers au rassemblement et à la conservation des papiers d'État. Ses successeurs ne vouèrent pas à cet objet une égale sollicitude. Je crois devoir laisser parler ici don Santiago Agustin Riol, que Philippe V chargea, en 1726, d'examiner les archives de l'État, et qui adressa à ce monarque, sur

Lacunes dans cette dernière partie des papiers d'État. Leurs causes.

(1) Voy. les nos 1834, 2025-2215, 2871-72, 2885, 2887, 2949, 2955, 5860-5917.

l'accomplissement de sa commission, une relation très-ample et très-curieuse (1).

« Sous le règne de Philippe III, dit Riol, il se perdit beaucoup de papiers, et de fort importants, par les changements qui eurent lieu dans la résidence de la cour, ce monarque l'ayant transférée, en 1601, de Madrid à Valladolid, et en 1606, de Valladolid à Madrid.

» En ce temps, s'introduisit le funeste système de former des juntas particulières, composées de ministres des divers conseils, que le comte-duc de Lerma, premier ministre, s'associait pour diriger les affaires à sa guise, et les soustraire à la connaissance des conseils auxquels elles appartenaient. Par suite de cet ordre de choses, un très-grand nombre de papiers et d'instruments furent extraits des archives, et se perdirent. Le comte-duc en tirait de partout, et ses secrétaires suivaient son exemple.....

» Sous Philippe IV, les juntas particulières se continuèrent avec excès. Quoique, au commencement de ce règne, la secrétairerie unique de la dépêche universelle eût été rétablie, cela ne put prévenir le désordre, parce que le comte-duc d'Olivarès et don Luis de Haro traitaient la plupart des affaires en leurs maisons.....

» Après la mort du comte-duc d'Olivarès, Philippe IV chargea un alcalde de cour de se transporter chez la duchesse de San Lucar, sa veuve, et d'y prendre tous les papiers qui ne concernaient pas les droits et les propriétés de sa maison, pour les délivrer à don Luis de Haro. Il fit depuis remettre au même ministre les papiers du comte-

(1) Voyez la *Notice* ci-après, p. 18.

duc qui se gardaient au conseil de Castille, et les manuscrits qu'il y avait dans sa bibliothèque.

» Sous le règne de Charles II, il y eut le même désordre dans les archives : on négligea de recueillir les papiers qui étaient entre les mains des ministres, lors de leur décès. Les fréquents changements de secrétaires, la continuation des juntas, la domination absolue de la Reine mère, le ministère de don Juan d'Autriche et du duc de Médina-Céli : tout cela fut encore cause de la perte de bien des documents..... »

Dans d'autres endroits de son mémoire, Riol rapporte que les papiers de don Francisco de Mello, qui avait rempli les charges de vice-roi de Sicile, de gouverneur de Milan et de Flandre, etc., papiers dans lesquels se trouvaient les instructions et les choses les plus secrètes qui eussent passé par ses mains, furent vendus par ses héritiers, au poids, à un batteur d'or ; il dit encore qu'il vit vendre de même les manuscrits du marquis de Carpio, qui se composaient de consultes et de papiers originaux sur les affaires les plus importantes de la monarchie ; que ceux-ci furent, en partie, achetés par les ambassadeurs et ministres étrangers. Il ne s'étonne pas, d'après cela, qu'il existe en Angleterre, ainsi qu'on le lui a rapporté, une quantité considérable de consultes originales des conseils d'Espagne.

Les papiers de la **SECRETARERIE PROVINCIALE DE FLANDRE** commencent à l'année 1622, par des rapports de fray Iñigo de Brizuela, évêque de Ségovie, auquel Philippe IV, après la mort de l'archiduc Albert (1),

Papiers de la  
secrétairerie pro-  
vinciale de Flan-  
dre.

(1) Fray Iñigo de Brizuela avait été confesseur de l'archiduc et l'un de ses

donna les sceaux des Pays-Bas, en attendant le rétablissement du conseil suprême, qui n'eut lieu qu'en 1628 (1). Ils contiennent des correspondances avec les gouverneurs généraux, des consultes du

conseillers d'État. Par décret du 30 mars 1622, Philippe IV le créa conseiller d'État et garde des sceaux des Pays-Bas près de sa personne. Il s'acquitta de ces fonctions, avec l'aide du secrétaire d'État Osvaldo Brito. (Mémoire sur l'institution du conseil de Flandre, ci-dessus cité.)

(1) En 1628, Philippe IV, d'accord avec l'infante Isabelle, rétablit le conseil suprême de Flandre, en lui donnant la même organisation qu'avait celui d'Italie; il le composa d'un président, qui devait être espagnol, de deux conseillers d'épée flamands, de trois conseillers de robe, dont deux flamands et un bourguignon (un des trois devait être ecclésiastique), et d'un secrétaire possédant les langues latine, espagnole, bourguignonne et flamande. Il lui attacha quatre officiaux, un chapelain, un receveur, deux portiers et deux huissiers. Il lui fixa un local dans son palais, pour y tenir ses assemblées.

Philippe, voulant établir des relations entre la noblesse flamande et la noblesse espagnole, décida que, des deux places de conseiller d'épée, l'une se donnerait à un cavalier de la première noblesse, auquel il conférerait en outre un emploi à sa cour, tel que celui de gentilhomme de la chambre, ou de capitaine de la garde du corps, et l'autre à un cavalier de moyenne noblesse (*mediana nobleza*), et que ces conseillers se renouvelleraient tous les trois ans. A l'égard des places de conseiller de robe, il voulut, pour entourer celles-ci de plus de considération, qu'à l'avenir les trois postes principaux des Pays-Bas, savoir: ceux de chef et président du conseil privé, de président du grand conseil de Malines et de chancelier de Brabant, fussent réservés aux ministres qui les auraient remplies. Ayant égard au grand âge et aux infirmités de don Inigo de Brizuela, le Roi le déchargea de ses fonctions, et nomma président du nouveau conseil le marquis de Leganés.

Cet ordre de choses subsista jusqu'en 1691, que Charles II réduisit à une les deux places de conseiller d'épée, et à deux les trois places de conseiller de robe, quoique, dans les derniers temps de son règne, il ait nommé jusqu'à quatre conseillers d'épée.

Le conseil suprême de Flandre fut supprimé par Philippe V, le 29 mars 1702. (Mémoire sur l'institution du conseil de Flandre, ci-dessus cité. — Mémoire sur le même conseil, rédigé en 1714, à Vienne, et conservé aux archives de Bruxelles.)

conseil et de son président, des registres où sont transcrits les dépêches du souverain, les diplômes de noblesse, les patentes de nomination à des charges ecclésiastiques et séculières, et d'autres grâces et mercèdes. Les consultes adressées au Roi sont en espagnol; la plupart des autres documents sont en français.

Sous le titre de *Varios* (mélanges), on trouve, parmi les papiers de la SECRÉTAIRERIE PROVINCIALE DE FLANDRE, quatre-vingt-une liasses de documents, dont une partie provient du cardinal de Granvelle.

Cette collection est loin d'ailleurs d'être complète : dans les correspondances des gouverneurs généraux, comme dans les consultes du conseil, il y a de nombreuses lacunes.

Lacunes qui s'y trouvent.

Indépendamment des deux séries d'actes dont je viens, monsieur le Ministre, de vous donner l'indication, beaucoup de pièces qui concernent les affaires des Pays-Bas, existent encore dans les papiers d'État de CASTILLE, d'ALLEMAGNE, de ROME et d'ANGLETERRE.

Papiers d'État de Castille, d'Allemagne, de Rome et d'Angleterre.

Je ne pouvais songer à compulsier tous ces documents, les devoirs que m'imposent mes fonctions, et d'autres motifs bien connus de vous, me prescrivant d'abrégier autant que possible la durée de mon absence. Il fallait, de nécessité, faire un choix. Voici, après un mûr examen, le parti auquel je m'arrêtai, et qui obtint l'approbation de M. Nothomb.

Plan que j'adoptai, pour l'examen de ces documents.

Je renonçai d'abord à parcourir les actes de la SECRÉTAIRERIE PROVINCIALE DE FLANDRE, les considérant comme d'un intérêt historique secondaire. Quant aux *Varios* que l'on a joints à cette collection, je me proposai d'en visiter quelques liasses. J'aurais désiré d'examiner, notamment, les registres de la correspondance française du cardinal de Granvelle, et la correspondance, française aussi, de la duchesse de

Papiers de la secrétairerie provinciale de Flandre.

Parme, du duc d'Albe et du grand commandeur de Castille avec Philippe II et la reine Élisabeth, sur les différends qui s'élevèrent alors entre l'Angleterre et les Pays-Bas; mais le temps me manqua pour réaliser ce dessein.

Papiers d'État  
de Flandre.

Dans la collection des papiers d'État de FLANDRE, je résolus de négliger les documents du xvii<sup>e</sup> siècle : j'ai dit plus haut les raisons qui réduisaient, à mes yeux, l'importance de ceux-ci. J'ajouterai toutefois que, si j'avais été moins pressé, j'eusse cru faire chose utile d'y compulsuer les consultes du conseil d'État et des juntes, ainsi que les correspondances de la cour de Madrid avec les agents particuliers qu'elle entretenait aux Pays-Bas.

Je ne jetai qu'un coup d'œil rapide sur les liasses qui se rapportent au règne de Charles-Quint, dès que j'eus reconnu qu'en général, les papiers dont elles se composaient, ou ne concernaient point les Pays-Bas, ou étaient insignifiants (1).

Toute mon attention, toute ma sollicitude se concentrèrent sur les actes des trente premières années du règne de Philippe II (1556-1585), dans lesquelles sont compris l'origine, les développements et la fin de notre grande révolution religieuse et politique : il me parut qu'en

(1) Je n'ai tiré, des papiers de ce règne, qu'un mémoire sur l'éducation et sur la cour de Charles-Quint, rédigé en 1516 par l'évêque de Badajoz; quelques lettres de l'Empereur sur son passage par la France en 1559, et une relation de la conquête de la Gueldre en 1545, adressée par lui au prince Philippe, son fils.

Le mémoire de l'évêque de Badajoz a été inséré, avec une traduction française, dans les Bulletins de la commission royale d'histoire, t. X, p. 6. Les lettres de 1559 figurent dans la *Relation des troubles de Gand*, que la commission m'a chargé de publier, et qui a vu le jour dans le courant de cette année.

m'attachant spécialement à cette période si justement célèbre de nos annales, je répondrais aux vœux des amis de l'histoire, non-seulement en Belgique, mais en Hollande, en Allemagne, en France, où elle est aujourd'hui l'objet des études des écrivains les plus distingués.

Les liasses des années 1556 à 1585 sont au nombre de quarante-cinq : toutes les pièces qu'elles renferment m'ont passé sous les yeux.

Dans les papiers de CASTILLE, d'ALLEMAGNE, de ROME et d'ANGLETERRE, je donnai la préférence à certaines liasses, soit parce qu'elles se rapportaient à la révolution du XVI<sup>e</sup> siècle, soit parce qu'elles traitaient d'événements d'un si haut intérêt, que je me serais éternellement reproché d'avoir laissé échapper l'occasion qui s'offrait à moi de les parcourir.

Papiers d'Etat de Castille, d'Allemagne, de Rome et d'Angleterre.

Ainsi j'ai emprunté :

Aux papiers de CASTILLE, des lettres du duc d'Albe à Philippe II, écrites en 1565 et en 1567 : les premières sont notables; le duc y exprime son avis sur la ligue que les seigneurs des Pays-Bas avaient formée contre le cardinal de Granvelle : on peut déjà prévoir, en les lisant, le système de terreur qu'il mettra à l'ordre du jour, lorsque le Roi lui aura confié l'administration de ces provinces;

Lettres du duc d'Albe.

Aux papiers d'ALLEMAGNE, des instructions, des mémoires et des dépêches concernant la mission de l'archiduc Charles, que l'empereur Maximilien II, son frère, envoya à Madrid en 1568, afin d'y plaider la cause des provinces belges, en même temps que celle du prince d'Orange;

Mission de l'archiduc Charles à Madrid.

Aux papiers de ROME, la correspondance du cardinal de Granvelle

Correspondance  
de Granvelle jus-  
qu'en 1570

avec Philippe II, depuis son arrivée dans cette capitale du monde chrétien, à la fin de 1565, jusqu'en 1570. J'aurais voulu poursuivre la même correspondance, tant dans cette série des papiers d'État, que dans celle de NAPLES (1), jusqu'en 1579, époque où Granvelle fut appelé par le Roi à Madrid (2); mais il me fallut y renoncer, faute de temps.

Documents sur  
la retraite de  
Charles-Quint  
au monastère de  
Yuste

Les papiers de CASTILLE m'ont aussi fourni des documents d'un prix inestimable sur l'arrivée de Charles-Quint en Espagne, après son abdication; sur sa retraite au monastère de Yuste, que Robertson et tous les historiens belges, français, anglais et allemands ont jugé à propos de décorer du nom de *Saint-Juste*, et sur sa mort. La collection des pièces qui concernent cette dernière période de la vie de Charles-Quint, est très-volumineuse : elle comprend d'abord les correspondances de l'Empereur avec Philippe II, avec la princesse Jeanne, gouvernante des royaumes d'Espagne, et avec le secrétaire d'État Juan Vasquez, qui résidait auprès d'elle. Il y a ensuite les correspondances de Martin de Gaztelú, secrétaire de l'Empereur, de Luis Quijada, son majordome, et de ses médecins avec le même Vasquez, outre quantité d'autres papiers de diverse nature. Je n'aurais pu, sans me détourner de mon but principal, me livrer à l'examen de toutes ces pièces. Par bonheur, un officier supérieur espagnol, don José Aparici, colonel au corps royal des ingénieurs, chargé par son gouvernement

(1) En 1571, Philippe II conféra la vice-royauté de Naples à Granvelle, qui l'exerça jusqu'en 1573, époque où il retourna à Rome.

(2) Et non en 1573, comme le dit M. Ch. Weiss, dans la notice préliminaire qu'il a placée en tête des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*.

de recherches relatives à l'histoire de ce corps, en entreprit le dépouillement durant mon séjour à Simancas, et il eut la complaisance de me communiquer ses notes. Ce procédé vraiment libéral, et dont je me fais un devoir de proclamer hautement ici ma reconnaissance, me dispensa d'un long travail. Je me contentai de visiter deux ou trois liasses, afin d'en extraire, *in extenso*, les lettres dans lesquelles il était rendu compte des derniers moments de l'illustre reclus.

Déjà, vous voudrez bien vous en souvenir, monsieur le Ministre, à l'occasion d'une note qui parut en 1845 dans les journaux allemands, j'ai entretenu l'Académie de quelques-unes des circonstances de la retraite de Charles-Quint au monastère de Yuste (1) : la publication des documents et des extraits que j'ai rapportés d'Espagne sur cet épisode si peu connu de la vie du grand Empereur (2), complétera la rectification des récits mensongers, ou tout au moins inexacts, qui en ont été publiés par les historiens.

Un passage de Brantôme (3), une note de Valère André (4), une remarque de Bayle (5), une lettre d'Ambrosio de Moralès, historien de Philippe II, à Geronimo de Zurita, chroniqueur du royaume d'Aragon (6), une relation du prieur du monastère de Yuste, reproduite

Commentaires  
de Charles-Quint.

(1) Voyez les Bulletins de l'Académie, tome XII, p. 241-261.

(2) Cette publication aura lieu séparément.

(3) *Vies des grands capitaines étrangers*, art. CHARLES-QUINT.

(4) *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 157, de l'édit. de 1759.

(5) *Dictionnaire historique et critique*, au mot CHARLES-QUINT, note C.

(6) Elle se trouve dans un livre publié à Saragosse, en 1680, par le docteur Diego Josef Dormer, chroniqueur du royaume d'Aragon, sous le titre de *Progressos de la historia en el reyno de Aragon, y elogios de Geronimo Zurita, su primer cronista*, etc.

par Sandoval (1), un mémoire enfin de M. le baron de Reiffenberg (2), ne laissaient pas de doute que Charles-Quint, à l'exemple de César, n'eût composé des commentaires; mais on ignorait ce qu'était devenu ce précieux manuscrit. Les recherches auxquelles je m'étais livré à ce sujet dans les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial avaient été vaines : je me flattai un instant qu'à Simancas elles auraient plus de succès. Il me semblait difficile que les diverses correspondances qui se conservaient aux Archives, que celles surtout de Gaztelú et de Quijada, ne donnassent pas quelques lumières sur le parti qu'avait pris Charles-Quint à l'égard de ses mémoires. Cette espérance fut toutefois déçue (3).

Documents sur  
l'arrestation et la  
mort de don Car-  
los.

Dans ma lettre à la commission royale d'histoire, j'ai signalé la découverte que je fis, à la bibliothèque nationale de Madrid, de documents restés ignorés des historiens sur l'arrestation et la mort de don Carlos. Cette découverte m'inspira le désir d'approfondir davantage un événement qui, après trois siècles écoulés, excite encore aujourd'hui un intérêt universel. Les pièces relatives à don Carlos sont au nombre des papiers qu'on appelle, dans les archives royales d'Espagne, *los reservados*; il faut, pour pouvoir les consulter, une autorisation spéciale du gouvernement. M. Pidal, ministre de l'intérieur, comprit parfaitement le but de la demande que je lui adressai à ce sujet, et il voulut bien m'accorder la permission dont j'avais besoin.

(1) *Historia de Carlos V*, liv. XXXII, § 15.

(2) *Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour*. Mémoires de l'Académie, t. VIII.

(3) Voyez ma note sur les commentaires de Charles-Quint, insérée dans les Bulletins de l'Académie, t. XII, p. 29.

Je compulsai, pour l'affaire de don Carlos, les papiers d'État de CASTILLE, de PORTUGAL, d'ALLEMAGNE, de ROME et les LIVRES DE BERSOZA (1). J'y trouvai des renseignements sur les premières années du prince; une relation de la chute qu'il fit à Alcalá au mois d'avril 1562, et qui mit sa vie en péril; le testament qu'il dicta en 1564, monument curieux de son esprit et de son caractère; la correspondance de Philippe II avec la cour de Vienne sur le mariage projeté entre don Carlos et l'archiduchesse Anne, fille de Maximilien II; les lettres que le Roi écrivit à l'Empereur, à la reine de Portugal, au pape et à ses ambassadeurs, lorsqu'il eut arrêté son fils; d'autres lettres tout à fait confidentielles, qu'il adressa plus tard à l'Empereur et à l'Impératrice, ainsi qu'au duc d'Albe; des relations italiennes de l'arrestation et de la mort du prince; le procès-verbal officiel de son inhumation, etc.

Si les documents que je viens d'énumérer, et ceux que j'ai extraits de la bibliothèque nationale de Madrid (2), ne lèvent pas encore tous les voiles qui ont couvert jusqu'ici cette ténébreuse affaire, ils répandent du moins un grand jour sur les motifs et le but de la rigueur que Philippe II déploya contre son fils, et sur les circonstances qui accompagnèrent la fin prématurée de cet infortuné prince. Peut-être l'histoire n'eût-elle plus eu rien à désirer, sans l'absence, dans les papiers de PORTUGAL, de la correspondance confidentielle de Philippe avec la reine Jeanne d'Autriche, mère du roi Sébastien, et dans les papiers de ROME, de la minute d'une lettre qu'il écrivit, de sa main, le

(1) Voyez, sur les livres de Bersoza, ma lettre du 28 mars 1844 à la commission royale d'histoire, dans les Bulletins de cette commission, t. IX, p. 509.

(2) Ces divers documents feront l'objet d'une publication séparée.

15 mai 1568, à Pie V, pour justifier le parti qu'il s'était vu forcé de prendre. La reine Jeanne était la tante de don Carlos, pour qui elle avait une vive affection. Quelques fragments de correspondance attestent que Philippe II l'instruisit de tout ce qui se passa par rapport à son fils. La lettre du 15 mai 1568 devait être d'une bien haute importance, car le Roi, en l'envoyant à son ambassadeur à Rome, don Juan de Cũniga, pour que celui-ci la remit au pape, lui disait ces propres paroles : « qu'il avait cru devoir s'expliquer si particulièrement sur « cette affaire du prince, afin que S. S. en connût à fond les circon- « stances; qu'il ne lui restât pas de doutes à cet égard; qu'elle ne « prêtât pas l'oreille aux choses qui se disaient là-dessus; qu'elle fût « satisfaite des motifs et de la fin qui l'avaient fait agir, et que, quoi- « qu'il ne convint pas, pour le moment, de faire la même déclaration « à d'autres, il était juste et convenable qu'à l'égard du saint-père, il « s'expliquât avec cette confiance et cette clarté (1). » Et don Juan de Cũniga écrivait au Roi, le 25 juin, que, comme le pape n'entendait pas parfaitement l'espagnol, il avait supplié S. S., lorsqu'il lui avait délivré la lettre, de ne la confier, pour en avoir une traduction italienne, qu'au cardinal de Granvelle seul (2).

(1) *A Su Santidad scrivo de mi mano lo que vereis por la copia de la carta que juntamente con ella se os embia. Hame parecido declararme tan particularmente con el en este caso del principe, para que entienda de fundamento lo que en él hay, y no este suspenso, ni devajo de juicio y sospecha de otras cosas que en este negocio se discurren, y tenga satisfaccion del fundamento y fin que se tiene; y aunque por agora no conviene para con los demás hacerse esta declaracion, con Su Santidad es justo y decente se trate con esta confianza y claridad.*

(2) *Porque Su Beatitud no acierta todas vezes á leer español, ni aun á entenderlo,*

Il n'y a pas de gloire plus populaire en Belgique, que celle du grand peintre dont s'enorgueillit l'école flamande, de Pierre-Paul Rubens. Tout ce qui concerne sa vie y est accueilli avec sympathie, avec avidité : aussi, du moment que je pénétrai dans les archives de Simancas, je me proposai de ne négliger rien de ce qui dépendrait de moi, pour éclaircir les faits relatifs à la mission politique dont Philippe IV le chargea à la cour d'Angleterre. Tous les biographes de l'immortel artiste s'étaient livrés, sur ce point, à des recherches infructueuses : moi-même, j'en avais fait, dans nos propres Archives, dans celles de Lille et au dépôt des affaires étrangères à Paris, qui n'avaient eu que de médiocres résultats (1). Je conçus l'espoir d'être plus heureux à Simancas, et cet espoir se réalisa, non sans peine à la vérité, car les inventaires ne m'offraient aucune indication qui pût me servir de guide. Mais enfin, j'eus le bonheur de mettre la main, parmi les papiers d'ANGLETERRE, sur deux liasses contenant les actes de la négociation dans laquelle le cabinet de Madrid crut devoir se servir de l'intelligence, de la dextérité de Rubens, et des relations qu'il entretenait de longue main avec le duc de Buckingham. J'y trouvai dix-huit lettres de Rubens, écrites de Londres, dans les mois de juillet, d'août et de septembre 1629, au comte-duc d'Olivarez, premier ministre de Philippe IV (2), outre plusieurs autres lettres de lui, des

Documents sur  
la mission diplo-  
matique de Ru-  
bens en Angle-  
terre.

*le suppliqué que, si la havia de mandar traduzir en italiano, no lo cometiesse sino al cardenal de Granvela.*

(1) Voyez, dans le TRÉSOR NATIONAL, t. I, p. 157, mes *Particularités et documents inédits sur Rubens*.

(2) Les lettres de Rubens au comte-duc sont en italien, langue pour laquelle il avait une prédilection décidée, et qu'il employait ordinairement dans sa corres-

années 1627 et 1628, par suite desquelles il avait été appelé à Madrid, et diverses consultes de la junte d'État nommée pour discuter cette importante affaire (1). Tous les grands hommes ont eu leurs faiblesses : il n'est guère permis de douter, à la lecture des documents dont je viens de faire mention, surtout si on les rapproche de particularités déjà connues, que Rubens n'eût celle de désirer prendre part au maniement des affaires publiques. Lui, qui ne connaissait pas de rival dans son art, il se serait contenté d'un rang inférieur parmi les diplomates ! il aurait ainsi fait avorter une partie des fruits que le monde attendait encore de son génie ! Cette erreur, du reste, il faut d'autant plus la lui pardonner, qu'il l'expia cruellement. Après la conclusion de la paix avec l'Angleterre, le conseil d'État reçut ordre de Philippe IV de lui proposer des candidats pour la charge d'ambassadeur à Londres et pour celle de résident, en attendant que l'ambassadeur pût se rendre à son poste. Rubens ne prétendait vraisemblablement pas à une ambassade ; mais peut-être son ambition eût-elle été flattée d'obtenir la place de résident. Nul certainement n'y avait plus de droits que lui : les résultats de la négociation qui lui avait été confiée, témoignaient d'une aptitude diplomatique peu commune ; les ministres anglais, dont il s'était acquis la considération et l'estime, rendaient hommage à son caractère ; le comte-duc d'Olivarez l'avait recommandé au conseil, quoiqu'en termes un peu faibles : le conseil, cependant, lui préféra un secrétaire obscur, du nom de *Juan de Nicolalde*. Un des

pondance, quoiqu'il écrivit aussi en latin, en flamand, en français et en espagnol.

(1) Ces documents feront la matière d'une publication spéciale.

conseillers, le comte d'Oñate, fit l'observation que Rubens, à cause des connaissances et des liaisons qu'il avait à la cour d'Angleterre, convenait fort pour la place à laquelle il s'agissait de nommer, mais qu'il lui paraissait difficile que le Roi lui donnât le titre de son ministre, *étant en quelque sorte un artisan et vivant du produit de son travail* (1).

On a longtemps ignoré l'existence des lettres patentes du 5 juin 1624, par lesquelles Philippe IV conféra la noblesse à Rubens (2). J'ai vu, dans les papiers des SECRETARIERIES PROVINCIALES, le rapport que fray Iñigo de Brizuela, comme garde des sceaux des Pays-Bas, fit au Roi sur la requête où Rubens sollicitait cette faveur. La même collection contient une consulte du conseil suprême de Flandre, du 16 juillet 1651, sur la demande de Rubens d'être décoré du titre de chevalier : dans cette pièce, le conseil cite au Roi l'exemple du Titien, auquel Charles-Quint conféra le titre de chevalier de Saint-Jacques d'Alcantara; il lui fait remarquer que la grâce sollicitée par Rubens ne pourra tirer à conséquence pour d'autres artistes (*para otros de su arte*), vu les services qu'il a rendus dans des affaires importantes, et sa qualité de secrétaire du conseil privé. Ces considérations ne pouvaient manquer d'être accueillies par Philippe IV, dont la peinture était un des goûts dominants, et qui cultivait même cet art avec quelque succès, selon des relations contemporaines (3). C'est à ce goût prononcé du monarque

Anoblissement  
et titre de che-  
valier conférés à  
Rubens.

(1) *Por ser persona de oficio, que en fin es de manufactura y venal.*

(2) J'en ai donné le texte dans mes *Particularités et documents inédits sur Rubens*, cités plus haut.

(3) Ce fait est consigné, entre autres, dans un manuscrit de la bibliothèque nationale de Madrid, intitulé *Relacion que hizo al senado de Venecia el embajador que tubo en España, desde el año de 1656 hasta el de 1659.*

espagnol, qu'on doit la plupart des magnifiques toiles qui ornent le musée de Madrid.

Résumé. En résumé, monsieur le Ministre, les liasses des PAPIERS D'ÉTAT que j'ai compulsées, dans les différentes séries de cette collection, sont au nombre de plus de cent trente; les pièces qu'elles renferment peuvent être évaluées à vingt mille et au delà (1).

Je vous ai dit que les documents des années 1556 à 1585 avaient été, dans les papiers d'État de FLANDRE, ceux de l'examen desquels je m'étais tout spécialement occupé.

Documents  
que j'ai négligés  
dans les papiers  
d'État de 1556 à  
1585.

Parmi ces documents, il y en a peu qui n'offrent de l'intérêt. J'en ai cependant laissé de côté un assez grand nombre: je vais vous en faire connaître les raisons.

Naturellement, je ne devais pas prendre note des pièces que possèdent aussi nos propres Archives; mais il en est d'autres encore que le double motif d'abrégé la besogne, et de ne pas grossir démesurément l'amas des matériaux que je rassemblais, m'a engagé à en exclure.

Relations de  
l'Espagne et des  
Pays-Bas avec  
l'Angleterre.

Dans les liasses des années qui correspondent au gouvernement de la duchesse de Parme et à celui du duc d'Albe, il existe beaucoup de choses sur les relations de l'Espagne et des Pays-Bas avec l'Angleterre, sur les affaires de ce dernier pays et de l'Écosse, sur les intelligences secrètes de Philippe II avec Marie Stuart et les catholiques des deux royaumes, sur le dessein enfin que ce monarque nourrit, durant tout son règne, et auquel il ne renonça pas même après la dispersion de

(1) Voyez l'appendice qui accompagne ce rapport.

*l'invincible armada*, de détrôner la reine Élisabeth. J'ai recueilli avec soin les documents propres à éclaircir les rapports particuliers des Pays-Bas avec l'Angleterre, et notamment les négociations qui s'ouvrirent à Bruges en 1565, la rupture qui éclata entre les deux pays en 1568, et le rétablissement de leurs anciennes relations d'amitié et de commerce en 1575. Quant aux autres papiers, j'ai cru pouvoir d'autant plus me dispenser d'en faire le dépouillement, qu'un des derniers archivistes de Simancas, don Tomás Gonzalez, a publié, sur les relations de Philippe II avec Élisabeth, un mémoire dont il avait puisé tous les éléments dans les actes qui étaient sous sa main (1). J'ai cependant fait exception à la règle que je m'étais prescrite à cet égard, pour quelques dépêches du Roi et du duc d'Albe, des années 1571 et 1572 : ce qui m'y a déterminé, c'est que les dépêches dont il s'agit traitaient de l'invasion de l'Angleterre, résolue à cette époque dans l'esprit de Philippe II, et que ce fut la connaissance de ce projet, qui déterminait Élisabeth à fournir au prince d'Orange et aux gueux de mer les secours sans lesquels ceux-ci ne seraient vraisemblablement point parvenus à s'emparer de la Briele et de Flessinghe.

Durant les années 1565 à 1570, pendant lesquelles Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay, et depuis comte de Cantecroix, frère

Correspondance  
du seigneur  
de Chantonay.

(1) Ce mémoire est intitulé : *Apuntamientos para la historia del rey don Felipe segundo de España, por lo tocante á sus relaciones con la reyna Isabel de Inglaterra, desde el año 1558 hasta el de 1576, formados en presencia de la correspondencia diplomática original de dicha época, por don Tomás Gonzalez, académico correspondiente, canónigo de la santa iglesia de Plasencia, y auditor supernumerario del tribunal de la Rota*. Il est inséré dans le tome VII des mémoires de l'académie royale d'histoire de Madrid, p. 249-467.

du cardinal de Granvelle, fut ambassadeur de Philippe II à Vienne, la duchesse de Parme et le duc d'Albe entretenirent avec lui une correspondance active sur les affaires des Pays-Bas. Des copies de la plupart des pièces de cette correspondance sont jointes aux lettres qu'ils adressaient au Roi. Je n'y ai fait aucune attention, quoique certain qu'il y en avait de très-intéressantes, par la raison que le double de la correspondance de Thomas Perrenot se conserve à la bibliothèque de Besançon (1), et qu'il est probable que ce qu'elle contient de plus important sera inséré dans les *Papiers d'État de Granvelle*.

Correspondance  
du comte de  
Monteagudo.

Je me suis également abstenu d'extraire la correspondance du duc d'Albe et du grand commandeur de Castille avec le comte de Monteagudo (2), successeur du seigneur de Chantonay, à Vienne, (pour l'époque de la régence de don Juan d'Autriche et du prince de Parme, j'ai vu peu de lettres de cette espèce), ayant remarqué que la substance s'en rencontrait ordinairement dans les dépêches des gouverneurs généraux au Roi. J'aurais préféré, en tout cas, si je n'avais point été limité par le temps, consulter la correspondance du comte de Monteagudo avec le Roi lui-même.

Observation  
sur ces deux  
correspondances.

Je ferai observer d'ailleurs, tant sur les lettres du comte de Monteagudo, que sur celles du seigneur de Chantonay, que nous avons, dans nos papiers de la secrétairerie d'État allemande, la correspondance

(1) Elle y forme neuf volumes. Voyez l'introduction aux *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. I, p. xxx.

(2) Le comte de Monteagudo remplaça le seigneur de Chantonay à Vienne, en 1570; il fut remplacé lui-même, en 1576, par le marquis d'Almazan, qui eut pour successeur, en 1577, don Juan de Borja.

des empereurs Maximilien II et Rodolphe II avec les gouverneurs généraux des Pays-Bas, ainsi que quantité d'autres documents qui font connaître ce qui se passait à cette époque à la cour de Vienne et en Allemagne.

Il est assez souvent question, dans les Papiers d'ÉTAT DE FLANDRE, des affaires de France, et de la part qu'y prirent Philippe II et ses lieutenants dans les Pays-Bas (1). Je ne m'en suis occupé, qu'autant qu'elles avaient un rapport direct avec notre histoire. Les écrivains qui voudront faire des guerres civiles de France le sujet de leurs études, trouveront des éclaircissements plus complets dans la partie des archives de Simancas que l'on a conservée à Paris (2).

Beaucoup de pièces sur l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Bas m'ont passé sous les yeux. Comme nous possédons nous-mêmes de nombreux documents sur cette matière, et qu'il y en a aussi à Besançon, qui sont destinés à être rendus publics dans les *Papiers d'État de Granvelle*, je n'ai noté que celles des pièces en question qui offraient un intérêt majeur, et dont je ne pouvais supposer, d'après leur nature, qu'il existât des doubles à Besançon, ou à Bruxelles.

J'ai encore rencontré, dans les PAPIERS D'ÉTAT, des traductions espagnoles de la plupart des lettres et mémoires adressés à Philippe II par

Papiers concernant les affaires de France.

Documents sur l'érection des nouveaux évêchés.

Lettres et mémoires adressés par Hopperus à Philippe II, et traduits en espagnol.

(1) Il y a, par exemple, dans la liasse n° 542, beaucoup de lettres du comte de Mansfelt au Roi, écrites en 1569, dans le temps qu'il commandait le corps d'armée envoyé par le due d'Albe au secours de Charles IX contre les huguenots de son royaume. Je devais d'autant moins les noter, que nous avons dans nos Archives la correspondance que le comte de Mansfelt entretenait, sur la même expédition, avec le due d'Albe.

(2) Voyez la *Notice* ci-après, p. 56 et suivantes.

Joachim Hopperus, qui succéda à Charles de Tisnacq, en 1566, dans le poste de garde des sceaux pour les affaires des Pays-Bas, à Madrid (1). Alors même que les originaux des lettres d'Hopperus ne se conserveraient pas dans les bibliothèques de Bruxelles et de Besançon (2), j'aurais donné peu d'attention à ces documents. Hopperus était

(1) Lorsqu'Hopperus partit pour Madrid, il ne savait pas l'espagnol. Il s'appliqua à l'étude de cette langue; mais il ne put parvenir, à ce qu'il paraît, à l'écrire couramment. Tous les rapports, tous les mémoires qu'il adressait au Roi, étaient rédigés en français. Dans ses relations officielles avec le secrétaire d'État Gabriel de Çayas, il employait le latin, tandis que Çayas se servait de l'espagnol. J'ai pourtant vu deux ou trois billets d'Hopperus à Çayas, rédigés en langue espagnole; mais ils étaient très-courts.

Dans la liasse n° 542, on trouve une collection volumineuse de billets échangés entre Çayas et Hopperus. Presque tous sont sans date; mais ils m'ont paru appartenir aux années 1569-1572.

Cette correspondance est du reste assez insignifiante. Çayas écrivait à Hopperus, pour avoir des renseignements sur des points qu'il avait à traiter. Ainsi, il lui demande quelle différence il y a entre le 10<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> denier, qui a été imposé en Flandre. Une autre fois, il le prie de lui dire si le duc de Medina Celi a pour instruction de ne prendre possession du gouvernement des Pays-Bas, qu'après le départ du duc d'Albe, et Hopperus répond en marge (comme il était dans l'habitude de le faire) : *In negotio ducis Medinensis, expressè mandatum est ne ullis rebus se immiscat antequàm juramentum prestiterit in manibus ducis Albani, qui hoc faciat tempore abitus sui, aut aliter, quandò velet, sic ut ab ipsius arbitrio tota res dependeat.* Dans une autre de ses réponses, il explique en ces termes ce qu'on entendait par *vaertgelt* et *loofgelt* : *Vaertgelt est quod datur militibus pro expectatione, et ut interrim nulli alteri principî se addicant; loofgelt, quod datur peditibus.*

(2) Il y en a sept volumes à la bibliothèque de Besançon, qui se rapportent aux années 1571-1576. (Voyez l'introduction aux *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. I, p. xxx.)

La bibliothèque royale de Bruxelles en possède un volume, qui fut acheté, avec deux portefeuilles contenant des lettres et papiers du cardinal de Granvelle, en 1764, dans la vente de la bibliothèque des jésuites du faubourg Saint-Antoine, à

un ministre laborieux, intègre, zélé pour le service du Roi. Philippe II estimait en lui ces qualités; mais il ne lui accordait pas sa confiance.

Paris, par ordre du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de l'impératrice Marie-Thérèse aux Pays-Bas.

L'abbé Nélis avait préparé, pour les publier, les lettres d'Hopperus à Philippe II acquises pour la bibliothèque de Bourgogne. Cette publication a eu lieu tout récemment dans le tome IX des Bulletins de la commission royale d'histoire, p. 162-255, par les soins de M. le baron de Reiffenberg. Elle comprend trente-huit lettres, dont trois de l'année 1570 (17, 24 et 26 déc.), et trente-cinq des six premiers mois de 1571.

J'ai fait beaucoup de recherches à Simancas, dans le but de découvrir comment toutes ces lettres d'Hopperus, apostillées de la main du Roi, avaient pu être réunies aux papiers de Granvelle; mais je n'y suis pas parvenu.

L'un des deux portefeuilles que possède notre bibliothèque royale contient à cet égard des indications qui peuvent mettre sur la voie.

Dans une lettre datée de Madrid, le 15 novembre 1579, Granvelle dit à Philippe II qu'on pourrait chercher, dans les papiers d'Hopperus, les propositions faites par le gouvernement des Pays-Bas pour les places vacantes d'officiers de l'ordre de la Toison d'Or. Le Roi lui répond (en marge, selon son habitude) qu'il croit avoir ces propositions, qu'ainsi il sera inutile d'en faire la recherche dans les papiers d'Hopperus : « mais, ajoute-t-il, comme, entre ces papiers, il peut y en avoir dont » on aura besoin plus tard, et que, aussitôt qu'Hopperus mourut, ils furent ren- » fermés dans des coffres qu'on scella, vous saurez de d'Ennetières (secrétaire d'État » pour les affaires des Pays-Bas) qui en a les clefs, et vous m'en donnerez avis » (*pero, porque entre ellos podrá ser que aya algunos que convenga que adelante se » vean, y luego como murió, se cerraron en unos cofres, y se sellaron, sabreis de Den- » netières quien tiene las llaves, y me lo avisareis*).

Plus tard, le 4 juillet 1580, Granvelle écrivait à Philippe II : « L'alcaide m'a » remis les clefs des coffres, et j'attends que Foncq (nommé garde des sceaux pour » les affaires des Pays-Bas, en remplacement d'Hopperus) ait prêté serment, pour » lui délivrer les papiers, et l'installer (*El alcalde me ha consiñado las llaves de los » coffres, y espero que Fonchio haga su juramento, para poner mano á la entrega » de los papeles, y ponerle en los cargos*). »

Pendant le temps que Granvelle eut à sa disposition les papiers d'Hopperus, ne put-il pas faire transporter chez lui les lettres de ce ministre à Philippe II? Il est à

Hopperus était Belge; il avait à Bruxelles des correspondances particulières : c'était assez pour qu'on le suspectât à Madrid.

Peu d'intérêt  
qu'ils offrent.

Ce que je viens de dire explique le peu d'intérêt qu'offrent en général les lettres d'Hopperus à Philippe II. Le plus souvent, elles ne servent qu'à accompagner les dépêches *en français* reçues du gouverneur général des Pays-Bas, et à solliciter du Roi une décision sur les objets traités dans celles-ci. Quand le garde des sceaux y exprime une opinion, il le fait avec une timidité extrême. Les apostilles de Philippe II sur ces lettres auraient plus de valeur, si l'on pouvait les considérer comme l'expression spontanée des sentiments du Roi; mais j'ai eu sous les yeux la preuve que c'était le secrétaire Çayas qui en rédigeait ordinairement la minute.

Comment oo  
leurrat Hoppe-  
rus à Madrid

Plusieurs des documents que j'ai extraits démontreront que non-seulement Hopperus était sans influence dans les grandes affaires, mais qu'on lui cachait avec soin les délibérations et les résolutions auxquelles elles donnaient lieu. Il arrivait pourtant qu'on l'appelait au conseil d'État : mais ce cas était rare, et, le plus souvent, on avait en vue alors de le leurrer, en lui faisant accroire, ainsi qu'à ses amis des Pays-Bas, qu'on écoutait ses avis. J'en citerai un exemple remarquable. Les événements de l'année 1572 avaient donné à réfléchir à la cour de Madrid : elle ne pouvait enfin méconnaître que le système de gouvernement suivi par le duc d'Albe portait des fruits amers.

remarquer que, à partir de son arrivée à Madrid, au mois de juillet 1579, le cardinal fut chargé par le Roi des affaires des Pays-Bas ; il avait donc un motif réel de s'éclairer sur ce qui s'était passé sous le ministère du précédent garde des sceaux. Ce n'est toutefois là qu'une conjecture que je livre à l'appréciation du public.

Dans ces circonstances, Hopperus représenta au Roi qu'il avait rassemblé différentes notes, tirées tant de sa correspondance avec le cardinal de Granvelle, que des lettres de plusieurs personnages marquants des Pays-Bas, et qu'il y avait joint ses propres réflexions sur les moyens de pacifier ces provinces. Philippe II, voulant le satisfaire, fit examiner ses propositions par le conseil d'État, et convint ensuite avec ses ministres des réponses qu'ils feraient sur chacune d'elles, ainsi que de la décision que lui-même il prendrait. Lorsque cela eut été arrangé, il ordonna à Hopperus de se rendre au conseil, d'y discuter les points traités dans son mémoire, et de lui faire rapport ensuite des opinions qui y auraient été exprimées. Hopperus s'empressa d'exécuter cet ordre. Après la séance du conseil, il soumit au Roi une consulte où étaient analysées les discussions auxquelles il venait d'assister, et Philippe II l'apostilla dans les termes qui avaient été convenus d'avance. Cette comédie produisit l'effet qu'on en avait attendu : Hopperus fut enchanté de la confiance qu'on avait eue en lui, de la déférence qu'on avait montrée pour son caractère de garde des sceaux, et il écrivit dans ce sens aux Pays-Bas (1).

Bien d'autres pièces, et même des lettres de la duchesse de Parme, du duc d'Albe, de don Juan d'Autriche, d'Alexandre Farnèse, existent à Simancas, traduites en espagnol. J'ai eu égard à peu de ces traductions. Rien n'est plus difficile, que de traduire de nouveau en français ce qui a été traduit une première fois du français en espa-

Autres pièces  
traduites en es-  
pagnol.

(1) Lettre de Philippe II au duc d'Albe, du 18 mars 1575.

agnol, sans dénaturer, ou tout au moins altérer le texte primitif : d'ailleurs, les correspondances originales (françaises) des gouverneurs des Pays-Bas avec Philippe II reposent, comme je l'ai dit plus haut, dans les archives de Vienne; et si, malgré tous nos droits, la restitution nous en est refusée, nous obtiendrons toujours, il faut l'espérer du moins, la permission d'en prendre copie.

Documents  
des années 1559-  
1567

Enfin, durant la première époque de mon séjour à Simancas, et tandis que j'examinais les papiers des années 1559-1567, la crainte continuelle de voir révoquer la permission que nous avions obtenue du gouvernement espagnol (je n'ignorais pas que certaines personnes y travaillaient de tout leur pouvoir) (1), et le désir de terminer ma mission dans un bref délai, m'engagèrent à ne m'attacher qu'aux documents principaux. Je négligeai ainsi des pièces parmi lesquelles il en est vraisemblablement plus d'une qui m'aurait offert des renseignements utiles pour notre histoire. Je voulus y revenir depuis; mais le moment fixé pour mon départ arriva, sans que j'en eusse pu trouver le loisir. Entre celles de ces pièces dont je regrette surtout de n'avoir pas fait l'examen, je citerai les lettres écrites à Philippe II et à ses secrétaires, Gonçalo Perez et Gabriel de Çayas, par un moine espagnol, fray Lorenço de Villavicencio, qui fut envoyé deux fois aux Pays-Bas, avec une mission confidentielle : la première fois en 1563, et la deuxième en 1565. Ces lettres forment une correspondance assez volumineuse.

Lettres de fray  
Lorenço de Vil-  
lavicencio

Documents  
auxquels j'ai con-

Je viens de vous énumérer, monsieur le Ministre, les documents

(1) Elles y réussirent au mois de mars 1844. Voy. ci-après, p. 57.

que, par des motifs de diverse nature, j'ai laissés en dehors de mes investigations. Je m'empresse d'ajouter que j'ai consacré une attention particulière à ceux qui pouvaient répandre un jour nouveau sur les causes et l'origine des troubles; sur la conduite que, dans ces graves circonstances, tinrent les personnages principaux du pays; sur la politique qui dicta les mesures prises par Philippe II et ses ministres; sur le caractère que déploya la nation belge dans les diverses phases de la lutte qu'elle n'hésita pas à engager contre l'intolérance religieuse et l'absolutisme politique.

Des documents que j'ai recueillis, j'ai fait deux classes: j'ai pris copie des uns, ou en totalité, ou par extrait; j'ai analysé les autres. J'ai adopté cette marche, parce que j'ai rencontré beaucoup de pièces, et quelquefois de très-longues, dont la substance pouvait être donnée en assez peu de lignes, soit qu'elles continssent des choses étrangères à l'histoire des Pays-Bas, soit que les détails qu'elles fournissaient fussent insignifiants, ou connus; soit encore, à raison de la prolixité qui caractérise la plupart des dépêches de l'époque. Ne pas comprendre ces pièces dans mon travail, c'eût été y laisser de notables lacunes, par suite desquelles la chaîne des faits aurait été souvent interrompue; les faire copier était un ouvrage non-seulement très-dispendieux, mais dont je ne pouvais prévoir la fin, à cause de l'impossibilité d'introduire des copistes dans les Archives, et du nombre restreint des officiaux qui sont seuls autorisés par les règlements à exécuter les transcriptions demandées (1). J'évitais l'un et l'autre incon-

sacré une attention particulière.

Pourquoi j'ai pris copie des uns, et seulement analysé les autres.

(1) Voyez ci-après, p. 60.

venient, au moyen de l'analyse des pièces dont je viens de parler.

Indépendamment de ces considérations, et d'autres encore, bien connues de vous, la marche que j'ai suivie avait un avantage essentiel : celui de faciliter la publication des résultats de mon voyage. Il est bien évident qu'on n'aurait jamais pu songer à livrer à l'impression, dans leur intégrité, toutes les pièces intéressantes que renferment les archives de Simancas sur la révolution du xvi<sup>e</sup> siècle : cinquante volumes y auraient suffi à peine, et en outre, les traductions dont il fallait accompagner les textes italiens et espagnols, auraient coûté un temps et des frais énormes. Par le système des analyses, le recueil que je formais était restreint à des proportions modérées; par conséquent, la dépense de temps et d'argent était considérablement réduite. Je me permettrai d'ajouter que, en résumant, toutes les fois que cela était praticable, une correspondance aussi volumineuse, je rendais moins pénible la tâche des écrivains qui auraient besoin d'y recourir.

Peut-être remarquera-t-on que, parmi les pièces dont je me suis contenté de faire l'analyse, il en est qui auraient mérité d'être reproduites en entier, tout autant que d'autres que j'ai recueillies textuellement. Les disparates qui, sous ce rapport, se rencontrent dans mon travail, doivent être attribuées aux circonstances où je me suis trouvé. Au surplus, le numéro de la liasse où existe chaque document dans les archives de Simancas, étant toujours indiqué à la suite de l'analyse qui en est donnée, rien ne sera plus aisé, que de s'en procurer le texte même, au cas qu'on le juge nécessaire.

J'ai eu grand soin, du reste, je puis vous en donner l'assurance,

monsieur le Ministre, de prendre copie ou extrait textuel de toutes les pièces qui offriraient un intérêt capital, et spécialement des lettres qui, exprimant la pensée des personnages dont elles émanaient, n'auraient pu être réduites par la voie de l'analyse, sans que cette pensée en subît plus ou moins d'altération.

La collection que j'ai ainsi formée, se compose de plus de deux mille lettres. Je ne fais pas entrer, dans ce calcul, les résultats de mes investigations en ce qui concerne le séjour de Charles-Quint au monastère de Yuste, l'arrestation et la mort de don Carlos, la mission diplomatique donnée à Rubens en 1629. Je ne m'occupe ici que de la correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas.

Toutes ces lettres, soit que je les aie fait copier en entier ou par extrait, soit que je les aie simplement analysées, sont réunies ci-après dans un *Précis* chronologique, de manière à présenter une relation suivie des événements. A la suite de ce *Précis* viennent, dans le même ordre, les textes qui ont été transcrits.

J'ai cru devoir, monsieur le Ministre, vous développer avant tout le plan que je me suis tracé dans l'accomplissement de la tâche confiée par le gouvernement à mon zèle. J'aurai l'honneur de vous soumettre maintenant quelques considérations générales sur les documents que j'ai rapportés, ainsi que sur les hommes et sur les choses que ces documents concernent.

Un fait dont on est frappé surtout, en parcourant à Simancas les actes du règne de Philippe II, c'est l'extrême application que ce monarque apportait aux affaires. On trouverait difficilement, dans l'histoire, un prince qui ait travaillé autant que lui. Les correspondances

Nombre des lettres que j'ai recueillies.

Forme donnée à leur publication.

Considérations générales.

Application de Philippe II au travail.

de ses vice-rois, de ses généraux, de ses ambassadeurs, les rapports de ses ministres, les consultes de ses conseils, sont pleins d'apostilles et d'observations écrites de sa main (1). Non-seulement il lisait toutes les pièces qui lui étaient adressées; mais il revoyait attentivement les minutes de ses secrétaires, et souvent il y faisait des corrections (2). Il poussait si loin ce que j'appellerai la manie des annotations,

(1) Lorsque les lettres qu'il recevait étaient d'une grande étendue, ou d'une rédaction diffuse, Philippe II en faisait rédiger un précis, en marge duquel il écrivait ses décisions: c'était ce qui s'appelait, dans ses chancelleries, *puntos de cartas*. Les lettres de la duchesse de Parme, Marguerite d'Autriche, sont ainsi résumées par Gonçalo Perez, et il en est de même de celles du cardinal de Granvelle qui appartiennent à cette époque. Les lettres du duc d'Albe, au contraire, qui se distinguent par plus de précision, sont généralement apostillées par le Roi sur l'original.

(2) On en trouvera de nombreux exemples dans la correspondance que nous publions. En voici deux que nous plaçons ici, parce qu'ils nous paraissent caractéristiques.

Antonio Perez avait soumis au Roi, le 20 décembre 1574, un projet de lettre au cardinal de Granvelle, qui commençait ainsi: *Por lo que algunas vezes se os ha escrito, avreis visto quanto se dessea*, etc. (par ce qui vous a été écrit plusieurs fois, vous aurez vu combien l'on désire, etc.). Philippe raya ce passage, et le remplaça par le suivant: *Por lo que algunas vezes os he escrito, avreis visto quanto desseo* (parce que je vous ai écrit plusieurs fois, vous aurez vu combien je désire); et il ajouta, en marge: *Mejor es que baya siempre en mi persona, que no en tercera persona, y así lo guardad en todo de aquí adelante* (il vaut mieux écrire toujours sous mon nom, qu'à la troisième personne, et vous l'observerez ainsi en tout à l'avenir). (*Papeles de Estado*, liasse 1059.)

La minute d'une lettre au comte de Fuentes, du 17 septembre 1595, commençait en ces termes: *He recibido vuestras cartas de 12, 26 julio y 5 de agosto, con la relacion de la rota que distes al enemigo la vispera de Santiago, y de lo que sucedió à primero de agosto, en que os apoderáste de Durlans* (j'ai reçu vos lettres des 12, 26 juillet et 5 août, avec la relation de la déroute dans laquelle vous mîtes l'ennemi, la veille du jour de Saint-Jacques, et de ce qui arriva lorsque, le 1<sup>er</sup> août,

que si, dans le déchiffrement qui avait été fait d'une pièce (les correspondances étrangères de son temps sont le plus souvent en chiffres), il rencontrait un nom de personne ou de lieu mal écrit, il prenait la peine de le rectifier; si quelque passage, même insignifiant, lui paraissait obscur, il le signalait à ses secrétaires (1).

Cette application dans le cabinet, cette volonté de tout voir par lui-même, eussent été des vertus dans un prince qui n'aurait régné que sur des États de peu d'étendue : dans un monarque qui avait à gouverner de vastes royaumes, et dont la politique était mêlée aux événements de l'Europe entière, elles étaient de véritables, de graves défauts. Jointes à l'indécision qui formait l'un des traits dominants du

Inconvénients  
qui en résultent.

vous vous emparâtes de Dourlens). Philippe II souligna les mots *primero de agosto*, et écrivit à la marge : *Pareceme que no fué, sino ultimo de julio. Mirese si es así, y enmiendese en la cifra : que no es bien que lleven las cartas ningun yerro, por pequeño que sea* (il me paraît que cet événement arriva le dernier de juillet. Qu'on examine s'il en est ainsi, et qu'on fasse le changement dans le chiffre. Il n'est pas bien que les lettres contiennent une erreur quelconque, si petite qu'elle soit). (*Papeles de Estado*, liasse 2225.)

(1) Entre beaucoup d'annotations que j'ai vues de lui, celle que je vais rapporter, n'est pas la moins curieuse.

Le commandeur de Moreo, l'un des agents qu'il avait envoyés en France, pour négocier avec la ligue, lui transmit une lettre autographe qu'il avait reçue de Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur. Dans cette lettre, datée de Nantes le 9 août 1589, la duchesse faisait part au commandeur de l'assassinat de Henri III, et elle lui disait : « La façon que l'on dit qu'il a été tué, sa été par un jacobin » qui luy a donné d'un cou de pissetolle dans la tayte. » Philippe II souligne le mot *pissetolle*, et écrit en marge : *Quiza de alguna manera de cuchillo, y la tayte no sé si podría ser otra cosa que cabeça, que no es tayte, sino tête, ó teyte, como sabeys* (peut-être de quelque espèce de couteau, et, par la *tayte*, je ne sais s'il faut entendre autre chose que *cabeça*, qui n'est pas *tayte*, mais *tête*, ou *teyte*, comme vous savez). (*Papeles de Estado*, liasse 596.)

caractère de Philippe II, elles eurent les plus funestes conséquences. Ce prince examinait et délibérait, lorsqu'il aurait dû agir; comptant sans cesse sur le bénéfice du temps (1); reculant devant toute résolution énergique. Durant la révolte des Pays-Bas, ses déterminations se firent toujours attendre : par là l'occasion favorable était perdue, le mal empirait, le remède devenait de plus en plus difficile. Lors des conférences de Cologne, en 1579, il laissa sans réponse, pendant huit mois, les dépêches du duc de Terranova, son ambassadeur. On pourrait affirmer que la plupart des malheurs du règne de Philippe II furent dus à ses irrésolutions et à sa lenteur.

Représentations  
que le cardinal  
de Granvelle lui  
fait à ce sujet.

Ses ministres voyaient le préjudice qu'en recevaient les affaires; mais ils ne se hasardaient guère à lui adresser des représentations sur un sujet aussi délicat. Le cardinal de Granvelle, lorsqu'il eut été appelé en Espagne, essaya de changer les habitudes de Philippe : il lui remontra qu'il travaillait beaucoup trop; que sa santé, qui importait tant, pouvait en souffrir (2). Mais le Roi fit voir que c'était un point sur lequel il ne céderait pas facilement : « Vous travaillez encore » plus que moi, répondit-il au cardinal; et, jusqu'à ce que les affaires

(1) *Dezia muchas vezes que el tiempo y él para otros dos, pareciendole sin él no se podía obrar cosa de provecho, y que, para que saliessen con acierto los negocios, era menester premeditarlos con la consideracion y el discurso.* DON FILIPE EL PRUDENTE, por don Lorenzo Vander Hammen y Leon, Madrid, 1652, p. 154.

(2) ..... *Verdaderamente es demasiado lo que V. M. trabaja, y temo sea en gran prejuyzio de su salud.* Billet de Granvelle au Roi, écrit de l'Escorial le 17 août 1579. — *Lo que yo siento en todo extremo, es que V. M. trabaje tanto, por el prejuyzio que dello puede recibir su salud, importando á tantos que sea buena.....* Autre billet écrit de l'Escorial, le 24 août 1579. (Troisième recueil de lettres de Granvelle, à la bibliothèque royale de Bruxelles, fol. 151 et 267.)

» pendantes soient réglées, cela ne se peut éviter (1). » Granvelle revint à la charge au mois de novembre 1580, à la suite d'une maladie qui avait mis les jours de Philippe II en péril, pendant son voyage en Portugal (2) : « Je supplie V. M., lui écrivit-il, je la supplie, avec l'humilité que je dois, de considérer combien sa vie » importe au prince, notre seigneur, à tous ses royaumes, États et » vassaux, et même à toute la chrétienté; d'avoir égard au misérable » état dans lequel les affaires se trouveraient, si nous la perdions, » et de prendre en conséquence, à l'avenir, plus de soin de sa santé, » renonçant à un travail si assidu, qui lui fait tant de mal, et dont » sa conscience pourrait être chargée. Que V. M. ait des personnes » qui l'aident, qui la soulagent dans une partie de ce travail; et, s'il » en est, parmi elles, qui la trompent, qu'elle les châtie avec toute » rigueur; qu'elle leur ôte même la vie, si elles le méritent (5), sans » aucun égard pour qui que ce soit, la véritable clémence consistant » à punir ceux qui se conduisent mal, et à récompenser ceux qui » servent bien.... (4). » Cette remontrance resta sans effet, de même

(1) ..... *Harto mas trabajais vos que yo, y hasta que acabemos de dar orden en estas cosas, no se puede excusar.* (Recueil cité, fol. 267 v°.)

(2) Voyez HERRERA, *Historia general del mundo*, t. III, p. 417.

(5) Granvelle voulait-il faire allusion ici à Antonio Perez?

(4) *Suplico á V. M., con la humildad que devo, que considerando quanto su vida importa al príncipe, nuestro señor, á todos sus reynos y Estados, y vasallos suyos, y aun á toda la christiandad, mirando en que miserando estado quedariá sin V. M., sea servido mirar adelante más por su salud, descargandose de tan grande y continuo trabajo, que tanto daño le haze, y que se le puede poner á cargo de consciencia. Tome V. M. gente que le ayuden, que la descarguen de gran parte destos trabajos; y si ay quien la engañe, que castigue los tales con todo rigor, y aun de la vida, segund fuesse la culpa, sin tener en esto respecto á nadie, siendo la verdadera cle-*

que les précédentes. Ce ne fut que quelques années après, comme je le dirai plus loin, que Philippe II, cédant aux instances de ses principaux conseillers, consentit à se décharger sur eux du soin d'une partie des affaires.

Manière de gouverner de Charles-Quint.

Ses ministres.

Le seigneur de Chièvres.

Gattinaire.

Le comte de Nassau.

Louis de Praet.  
Covos.

Nicolas Perrenot.  
not.

Charles-Quint avait eu des ministres auxquels il avait accordé toute sa confiance, et sur qui il s'était reposé de l'exécution de ses volontés. Ce fut d'abord Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, son premier et grand chambellan, puis Mercurin de Gattinaire, son grand chancelier. Après la mort de Gattinaire (1550), Charles ne voulut plus, à la vérité, de premier ministre; il supprima le titre de grand chancelier, qui ne fut rétabli depuis ni aux Pays-Bas, ni en Espagne: mais il distribua entre plusieurs de ses conseillers les attributions que Gattinaire avait concentrées en sa main. Le comte Henri de Nassau, successeur du seigneur de Chièvres dans la charge de grand chambellan, Louis de Praet, second chambellan, Francisco de Covos, grand commandeur de Léon, et Nicolas Perrenot de Granvelle, père du cardinal, furent les quatre ministres qu'il employa dans la direction générale du gouvernement de la monarchie (1): la véritable influence résidait toutefois dans les deux derniers. Covos était chargé des affaires d'Espagne et d'Italie; Granvelle, de celles de France, d'Angleterre, d'Allemagne, des Pays-Bas et de Bourgogne (2). Charles-

*mencia castigar los que offenden, y remunerar y premiar los que bien sirven.....*  
Lettre écrite de Madrid, le 5 novembre 1580. (Recueil cité, fol. 56.)

(1) *Relatione dei regni di Spagna, di Niccolo Tiepolo, mandato dalla republica di Venetia à Carlo Quinto, l'anno MDXXXII.* Bibliothèque du Roi, à Paris, fonds Saint-Germain, n° 785<sup>2</sup>.

(2) *Relatione di Niccolo Tiepolo.*

Quint faisait le plus grand cas de Granvelle et de Covos. Dans la fameuse lettre qu'il écrivit à son fils en 1545, au moment où il quittait l'Espagne, pour venir se mettre à la tête de son armée aux Pays-Bas (1), il les lui recommandait spécialement, l'un et l'autre, mais surtout Granvelle, certain, disait-il au prince, qu'il n'y avait personne qui entendit mieux que celui-ci les affaires de ses États, et qui les eût maniées davantage, en général et en particulier (2). A la mort de Nicolas Perrenot (août 1550), l'Empereur reporta l'affection et la confiance qu'il lui avait montrées, sur l'évêque d'Arras, son fils.

L'évêque d'Arras.

Philippe II (5) adopta un système différent de celui de son père. Soit qu'il fût jaloux à l'excès de son autorité; soit qu'il craignît que ses ministres n'abusassent de l'influence qu'il leur accorderait; soit qu'il regardât comme un de ses devoirs de souverain de prendre connaissance, par lui-même, et jusque dans les moindres détails, de toutes les affaires de la monarchie; soit enfin qu'il fit consister sa gloire en ce que le monde sût qu'il portait seul un si grand fardeau, on ne le vit conférer à aucun de ceux qu'il appela à siéger dans ses con-

Système de gouvernement de Philippe II.

(1) Elle est datée de Palamos, le 6 mai. On la trouve dans un manuscrit de la bibliothèque nationale de Madrid, marqué G 51, et elle a été insérée par don Antonio Valladares de Sotomayor, dans le vol. XIV de son *Semanario erudito*, publié à Madrid en 1788.

(2) *Para los negocios de Estado, y informacion de lo tocante á los reynos de la corona, Italia, Flandes y Alemania, para Francia y Inglaterra, y otros reynos y potentados, y gobierno dellos, yo estoy cierto que no ay persona que mejor los entienda, ni mas generalmente y particularmente los aya tratado, que Granvela.*

(5) Je ne crois pas qu'aucun historien ait peint, avec des couleurs plus vives et plus vraies, le caractère de ce prince, que M. Mignet. Voy. *Antonio Perez et Philippe II*, Paris, Paulin, in-8°, 2<sup>e</sup> édition, 1846, p. 4 et suiv.

seils, des attributions ou un pouvoir qui les éleassent au-dessus du rang de simples conseillers du monarque. Il voulait que tous indistinctement ne s'entremissent que des choses sur lesquelles il jugerait à propos de les consulter. Tantôt il les faisait délibérer ensemble, en chargeant un des secrétaires d'État de résumer leurs opinions dans un rapport qu'il lui adresserait; tantôt il demandait à chacun d'eux son avis en particulier, en lui laissant ignorer que d'autres eussent été entendus sur le même objet; tantôt il cachait à ceux-ci certaines particularités qu'il confiait à ceux-là. Ainsi, après la mission que le comte d'Egmont alla remplir en Espagne en 1565, les dépêches *françaises* qui excitèrent tant d'agitation aux Pays-Bas, furent faites, d'après les ordres du Roi, par le garde des sceaux Tisnacq et le secrétaire Courteville, à l'insu du prince d'Éboli et de Gonçalo Perez, qui avaient rédigé les dépêches *espagnoles*, dont les deux ministres des Pays-Bas n'avaient pas eu communication (1).

Il ne préside  
pas le conseil  
d'État.

Sauf des occasions très-rares, comme, par exemple, lorsque fut résolue l'arrestation de don Carlos, Philippe II ne présidait pas aux délibérations de son conseil. On s'en plaignait à sa cour; mais il s'en émouvait peu: « Laissez-les parler, dit-il un jour à Antonio Perez; » ils n'entendent rien à ce qui convient à cet égard. Chaque office (car » la charge des rois en est un) a ses règles; et l'une des plus importantes, » et la plus importante peut-être, consiste en ce point: si les rois doi- » vent assembler leur conseil en leur présence..... Vous saurez, Antonio » Perez, que l'Empereur, mon seigneur, me donna sur ce point un avis

(1) Voyez, ci-après, p. 558, la lettre de Gonçalo Perez au cardinal de Granvelle, du 50 juin 1565.

» tout à fait en particulier : il me dit qu'un roi ne devait pas tenir en  
» sa présence les conseils d'État, mais bien ceux de guerre, lorsqu'il  
» était en campagne, parce que, dans les dangers de la guerre, la  
» présence du prince calme et modère, excite et anime les plus et  
» les moins courageux. Dans les conseils d'État, il en est tout autre-  
» ment. Si le prince y assiste, les conseillers ne découvrent pas autant  
» leurs intentions et leurs fins : chose de grande importance, pour le  
» succès des résolutions que prennent les princes. Mais cela s'entend  
» en ce sens, que le prince a un serviteur fidèle et dévoué, qui lui  
» rapporte tout ce qui se passe. » Philippe disait encore que, quand  
les conseillers votaient en présence du prince, ils se contenaient, ils  
parlaient comme dans une chaire, tandis que, quand ils étaient seuls,  
ils entraient en dispute, s'échauffaient, se piquaient, montraient les  
passions dont ils étaient animés, et le prince tirait de celles-ci le  
meilleur de tous les conseils qu'il pût recevoir. Il ajoutait que la pré-  
sence du prince pouvait donner lieu à des discussions, le mettre dans  
le cas de dévoiler sa pensée, éгалer en quelque sorte ses sujets à lui,  
et que, comme cette adoration des hommes pour un homme n'était  
pas celle qu'on devait à Dieu, il était nécessaire que les hommes y  
contribuassent, de même que les ornements servaient à faire respec-  
ter un prélat (1).

(1) ..... *Dexaldes dezir, dixó, que entienden mal lo que mas conviene en esso. Cada offiçio (que offiçio es él de los reyes) tiene sus principios y reglas, y entre otras, y de las de mayor consideraçion, y quiça la mayor es : si deven tener los reyes los consejos en su presençia..... Aveis de saber, Antonio Perez, que me dió el Emperador, mi señor, un consejo muy á solas, çerca desta parte : es á saber que los consejos de Estado no los tuviesse un rey en su presençia, los de guerra estando en*

Ses ministres A son avènement au trône, Philippe II choisit, pour ses principaux  
Le duc d'Albe. conseillers, don Fernando Alvarez de Tolède, duc d'Albe, son  
Ruy Gomez de Silva. grand majordome; Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, depuis  
 prince d'Eboli, duc de Pastraña et d'Estremara, son sommelier de  
 corps, et grand trésorier de Castille; don Gomez Suarez de Figueroa,  
Le comte de Feria comte et depuis duc de Feria, capitaine de sa garde espagnole; don  
Don Juan Manrique de Lara. Juan Manrique de Lara, grand trésorier de Castille, général de l'ar-  
 tillerie, ancien ambassadeur à Rome; don Antonio Henriquez de  
Le prieur don Antonio de Tolède Tolède, beau-frère du duc d'Albe, grand prieur de Léon, de l'ordre  
 de Saint-Jean, grand écuyer du Roi, et Antoine Perrenot, évêque  
Antoine Perrenot d'Arras, depuis cardinal de Granvelle.

Jugement que porte d'eux un ambassadeur vénitien

Un ambassadeur de la république de Venise, Michel Suriano, qui  
 résidait en ce temps à la cour de Philippe II, a tracé, dans une esquisse  
 rapide (1), les portraits de ces différents personnages : « Le seigneur

*campaña, sy..... La causa d'ello es porque, en los aprietos de la guerra, la presencia del principe attienta y reprime, apriete y anima á los mas y menos animosos. En los consejos de Estado ay otra consideracion diferente, que si el principe se halla presente, no descubren tanto el ánimo y sus fines los consejeros : punto de gran momento para el aertamiento de los principes en sus resoluciones. Però esto se entiende, teniendo el principe cardillo fiel y persona muy suya que le refiera quanto passa. Aun passava adelante : que el votar en presencia del principe, reprimia las passiones, hablaban como en pilpito : á solas se travavan disputas, en ellas se calentavan, se picavan, descubrian las passiones, y d'estas sacava el principe el mejor consejo de todos; y lo que no de menos consideracion era, que d'el hallarse presente el rey, podia resultar disputa, descubrir ser ánimo, ygualar la espada con los suyos; que en fin esta adoracion de hombres á hombre, como no es á Dios, es menester que se ayuden á ella los hombres, como ayudan los ornamentos á la reverencia del prelado. (LAS OBRAS Y RELACIONES DE ANTONIO PEREZ, édit. de 1651, p. 449-450.)*

(1) *Relatione di Spagna, di Michele Soriano, ritornando ambasciatore dal re Filippo. l'anno 1559. Bibliothèque du Roi à Paris, fonds Saint-Germain, manusc. n° 785<sup>2</sup>.*

» Ruy Gomez, dit-il, est celui qui a le plus d'autorité auprès du Roi.  
 » Le duc d'Albe est le plus expérimenté dans les affaires de gouver-  
 » nement. Don Juan Manrique est doué d'un esprit plus prompt et  
 » plus vif. Don Antonio de Tolède a plus de religion et de bonté.  
 » Le comte de Feria se distingue par la grâce et la courtoisie.....  
 » Tous démontrent, par leurs actions, que la gloire et l'intérêt du  
 » Roi sont le seul objet qu'ils aient en vue; mais chacun d'eux se  
 » dirige vers ce but par des chemins différents, et ils sont divisés en  
 » deux partis, qui reconnaissent pour chefs : l'un, Ruy Gomez; l'autre,  
 » le duc d'Albe. Il en résulte de grandes lenteurs dans l'expédition  
 » des affaires publiques et privées, et beaucoup de difficultés pour  
 » ceux qui sont chargés de les négocier : car qui recherche l'appui de  
 » l'un, se met dans les mauvaises grâces de l'autre.... Telle est la base,  
 » telles sont les colonnes qui soutiennent cette grande machine; tels  
 » sont les hommes de qui dépend le gouvernement de la moitié du  
 » monde. Mais tous ensemble ne valent autant que M. d'Arras seul.  
 » Celui-ci, par son discernement, par la longue pratique qu'il a des  
 » affaires, est plus propre qu'aucun d'eux à entreprendre les grandes  
 » choses; il a, pour les manier, plus de dextérité et plus de  
 » confiance en lui-même; il est enfin doué de plus de constance et de  
 » résolution pour les mettre à fin..... (1). »

(1) *Di tutti questi signori, Rui Gomez ha più autorità appresso il Re; il duca d'Alva più sperienza di governo; don Gio. Manrich più pronto et vivo d'ingegno; don Antonio di Toledo, più religione et più bontà; il conte di Feria, più gratia et gentilezza..... Mostra ciascun di loro un fine istesso in tutte le sue attioni, che è l'honore et benefitio del Re; ma ogn' uno camina a quel fine con vie diverse, et sono divisi in due sette : d'una è capo Rui Gomez, dell'altra il duca d'Alva : donde è nato,*

L'évêque d'Arras laisse aux Pays-Bas.

Les talents de l'évêque d'Arras inspiraient trop d'ombrage aux ministres espagnols, pour qu'ils ne cherchassent pas à l'éloigner du Roi (1); ils y réussirent. Lorsque Philippe II retourna en Espagne, il laissa Granvelle aux Pays-Bas.

Division dans le conseil entre les partisans du duc d'Albe et ceux de Ruy Gomez.

A Madrid, la division continua d'exister dans le sein du conseil entre les partisans de Ruy Gomez et ceux du duc d'Albe. Les avis qu'exprimait l'un de ces deux ministres, étaient presque toujours combattus par l'autre. A la jalousie qu'excitait entre eux le désir de posséder la faveur du Roi, se joignaient des motifs d'antipathie personnelle : en 1558, tous deux avaient prétendu au duché de Bari, dévolu à la couronne par la mort de Bonne Sforze et Aragon, reine de Pologne, fille de Jean Galéas, duc de Milan (2); et, quoique le Roi ne l'eût accordé

*nasce et nascerà ogni dissordine di quella corte, perchè con questi dispareri si tardano le espeditioni di tutte le cose publiche et private, con pena et disperatione di chi le tratta, et se accresce infinita difficoltà nel negoziare, perchè chi vuole il favore d' uno, perde quello dell' altro..... Questo è il fondamento, queste sono le colonne onde si sostenta così gran machina; et dal governo di questi dipende il governo di mezzo il mondo. Ma non vagliono tanto tutti insieme, quanto monsignor d'Arras solo. il quale, per giuditio. et per la lunga prattica che ha del governo del mondo, è più accorto, et più animoso di tutti nel trattar l'impresce grandi, più destro et più sicuro nel maneggiarle, et finirle più constante et più resoluti..... (Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, à Paris, fonds Saint-Germain, 785<sup>o</sup>.)*

(1) Ruy Gomez avait pris de longue main ses mesures pour que Granvelle ne pût acquérir de l'influence sur le Roi. Il écrivait au secrétaire Érasso, le 18 mai 1555, de Madrid : « L'évêque d'Arras entretient une correspondance avec le prince » (Philippe), et il y apporte la dissimulation qu'il est accoutumé de mettre dans sa » conduite. Ne manquez pas d'avertir toujours Son Altesse de l'office qu'il fait en » toutes les choses des Pays-Bas » (*El de Ras se cartea con el principe, con la dissimulacion que suele llevar en todas sus cosas. No dexa vm. de avisar siempre à Su Alteza el officio que haze en todas las cosas de allá*). — Archives de Simancas.

(2) CABRERA, *Historia de Felipe II*, édit. de Madrid, 1619, p. 184.

ni au duc d'Albe, ni à Ruy Gomez, l'inimitié qui déjà régnait entre eux s'en était accrue. Philippe II, du reste, ne voyait pas avec déplaisir cette rivalité de ses principaux ministres : il y trouvait, au contraire, l'avantage de les tenir plus sûrement dans sa sujétion, d'être moins accessible à leur influence, de connaître mieux la vérité sur les choses dont il lui importait d'être éclairci. L'ambassadeur vénitien Antonio Tiepolo, qui revenait de la cour de Madrid en 1567, s'exprimait en ces termes sur Ruy Gomez et le duc d'Albe, dans la relation qu'il adressa au sénat de la République (1) : « Dans les affaires » d'État, de guerre et de gouvernement, disait-il, le Roi défère sur » tout aux avis du duc d'Albe, qui passe pour être plus entendu que » les autres en ces matières. Dans les concessions de grâces et la dis- » tribution des honneurs, il s'en remet volontiers à l'opinion de Ruy » Gomez. L'un et l'autre ont une belle figure, et sont ornés de grandes » qualités : mais, de même que le duc d'Albe a plus d'expérience des » affaires, de même Ruy Gomez se montre affable, adroit et habile » dans tout ce qu'il fait.... (2). »

Opinion d'Antonio Tiepolo sur ces deux seigneurs.

Quelques années après le retour de Philippe II en Espagne, un nouveau personnage, qu'il appela à faire partie de son conseil, y acquit bientôt une prépondérance marquante : ce fut Diego de Espinosa, *colegial mayor* du collège de Cuenca à Salamanque, ex-auditeur à

Don Diego de Espinosa.

(1) *Relatione del clarissimo Antonio Tiepolo, ritornato ambasciatore dal serenissimo Re catholico l'anno 1567, à di 24 di settembre.* (Bibliothèque du Roi, à Paris, manuscrit 10,076.)

(2) ..... *L'uno et l'altro de bella faccia, et ornato di belle qualità : ma così come il duca di Alba è di maggiore sperienza, così don Ruy Gomez è affabile e destro in ogni sua operatione, et in ogni cosa accorto assai.*

l'audience royale de Séville, régent de Navarre et conseiller au conseil de Castille. Il n'y eut pas d'exemple, sous ce règne, d'une élévation aussi rapide et aussi grande que celle d'Espinosa (1). Le Roi le créa successivement président de Castille, conseiller d'État, inquisiteur général, président du conseil d'Italie, évêque de Siguenza, l'une des églises les plus riches de la Péninsule; et à toutes ces dignités il fit ajouter par Pie V le chapeau de cardinal (mars 1568).

Son élévation. Si l'on en croit une relation contemporaine (2), Diego de Espinosa était d'une médiocre condition, et Philippe II l'éleva si haut en peu d'années, non-seulement parce qu'il était homme de bien, loyal et sincère, mais aussi parce que ce monarque voulait tenir dans l'abaissement les grands d'Espagne, dont il connaissait l'arrogance (3). Cabrera fait de ce ministre un portrait flatteur : il loue sa prudence, son jugement, la portée de son esprit, et surtout son activité dans l'expédition des affaires. « Il pourvoyait à la vacance des emplois » avec une telle promptitude, dit cet historien, que, don Diego Fernandez de Cordoba, premier écuyer du Roi, ayant un jour demandé au monarque, pour quelqu'un auquel il s'intéressait, la place d'auditeur de la chancellerie de Grenade, le Roi lui répondit : « Vous arrivez trop tard; la place est donnée. — Mais comment cela

Son portrait.

Son activité.

(1) *Uno de los mayores privados que tuvo don Felipe II, fue el cardenal Espinosa...* (OBRAS Y RELACIONES DE ANTONIO PEREZ, p. 542.)

(2) *Relatione curiosissima della corte di Spagna, fatta l'anno 1572, da un cortigiano del Tiepolo, ambasciatore della repubblica di Venezia appresso Filippo d'Austria, re di Spagna.* (Bibliothèque du Roi, à Paris, manuscrit 10,090<sup>2</sup>.)

(3) *.... Et perche Sua Maestà vuol tener bassi li grandi di Spagna, conoscendo l'altierissima natura loro.*

» serait-il ? répliqua don Diego. *J'ai reçu l'avis de la vacance par un courrier venu en toute hâte, et il est impossible qu'un autre l'ait précédé, à moins qu'il n'ait fait le trajet en volant. — Cela peut être, repartit le Roi ; mais le cardinal d'Espinosa m'a fait rapport, en sortant du conseil, sur la place vacante, et je l'ai conférée (1).* »

A l'époque où le duc d'Albe quittait Madrid, pour aller prendre la direction du gouvernement militaire en Flandre, Espinosa, Ruy Gomez, Feria et le prieur don Antonio se partageaient, quoiqu'à des degrés différents, l'influence dans le conseil de Philippe II. On verra que c'était à eux qu'étaient renvoyées les affaires les plus secrètes et les questions les plus importantes qui concernaient les Pays-Bas (2). Ce furent eux aussi que le Roi consulta, lors de l'arrestation de don Carlos, et qu'il chargea de délibérer, en 1568, sur la mission que l'archiduc Charles, frère de Maximilien II, venait remplir à sa cour, ainsi que sur celle qui avait été donnée par Charles IX au cardinal de Guise : mais, dans ces deux dernières occasions, il leur adjoignit le docteur Martin de Velasco, des conseils royal de Castille, de la *cámara* et des finances. Velasco avait beaucoup des qualités d'Espinosa, et possédait une grande pratique des affaires d'Italie, de Flandre et d'Espagne (3). Suivant une lettre du secrétaire d'État Çayas à Juan de Albornoz, secrétaire du duc d'Albe, écrite le 5 juillet 1571 (4),

Ministres influents lors de l'envoi du duc d'Albe aux Pays-Bas.

(1) CABRERA, *Historia de Felipe II*, p. 699.

(2) Voyez notamment, ci-après, p. 535, 541, 589 et 615.

(3) CABRERA, *Historia de Felipe II*, p. 701.

Antonio Perez appelle Velasco *grave persona de nuestros tiempos*. (OBRAS Y RELACIONES, p. 71.)

(4) Archives de Simancas, *Papeles de Estado, Flandes*, liasse 547.

Conseil intime  
du Roi.

les cinq ministres que je viens de nommer formaient le conseil intime (*el consejo selecto*) du Roi.

Disgrâce et  
mort du cardinal  
d'Espinosa.

Après deux ou trois années d'une faveur sans égale (1), le cardinal d'Espinosa enconrut la disgrâce de Philippe II. Sa chute fut aussi éclatante que l'avait été son élévation. Le Roi, qui l'avait fait tout ce qu'il était, se dégoûta de son propre ouvrage : il était las de sortir pour recevoir le cardinal, d'ôter son bonnet en sa présence, de lui donner un siège pareil au sien, de le laisser enfin décider, comme de lui-même, sur les affaires de l'État et la collation des charges vacantes : tolérance qui avait paru presque incroyable dans un prince si jaloux de ses prérogatives (2). Un jour qu'Espinosa lui faisait rapport sur des nouvelles reçues de Flandre, il s'aperçut que ce ministre lui déguisait la vérité, et il lui en témoigna son mécontentement en des termes si sévères, que le cardinal ne put se méprendre sur leur signification (3). Les grands, auxquels le président de Castille s'était rendu insupportable par sa hauteur, se réjouirent de sa chute : la douleur

(1) *El cardenal Espinosa, aquel que privó un rato dos ó tres años como relampago : relampago en lo que resplendeció en todas partes, en lo que offuscó las gentes, y ministerios de todos, en lo que pasó presto.* (OBRAS Y RELACIONES DE ANTONIO PEREZ, p. 825.)

(2) *Porque le causaba el salir á recibille, quitalle la gorra, darle silla por igual, alguna libertad, desenfado, propiedad en el negociar y proveer, como de si mismo, que en principio tan zeloso de su inmunidad i officio, pareció increíble su tolerancia hasta allí.* (CARRERA, *Historia de Felipe II*, p. 699.)

(3) ... *Consultando sobre los despachos de Flandes, el Rey le habló tan asperamente sobre el afinar una verdad, que le mató brevemente.* (CARRERA, l. c.)

.... *Conociendo (el Rey) era mentira lo que le dezia su mayor ministro, consultandole, le dixó con tanta severidad : « Pues assi me mentis? » que le mató.* (DON FILIPE EL PRUDENTE, por D. Lorenzo Vauder Hammen y Leon, p. 152.)

qu'il en ressentit abrégé sa vie ; il mourut le 15 septembre 1572 (1).

Le duc de Feria l'avait précédé au tombeau (2), et le prince d'Eboli l'y suivit, à dix mois d'intervalle (3). Ces deux pertes furent très-sensibles à Philippe II. Élevé avec Ruy Gomez, il avait toujours eu pour lui une vive affection : aussi ce ministre s'était-il fait une étude constante de complaire au monarque ; et, par une condescendance sans limites, par des attentions continuelles et un empire absolu sur ses passions, il était parvenu à rendre inébranlable la faveur dont il jouissait. Ruy Gomez avait traversé ainsi les temps les plus orageux de deux règnes, se dirigeant selon le vent qui soufflait, et laissant passer, comme le roseau, la tourmente sur sa tête (4). Le duc d'Albe disait de lui, qu'il n'avait pas été au nombre des plus éminents ministres, mais que nul n'avait mieux connu l'humeur et le naturel des rois (5). Antonio Perez, à son tour, le proclamait tantôt « le maître

Mort du duc  
de Feria et du  
prince d'Eboli.

(1) Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid intitulé *Papeles varios*, et marqué n° 55.

(2) Il mourut le 7 septembre 1571. (Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid, ci-dessus cité. — CABRERA, *Historia de Felipe II*, p. 702.)

(3) Le 29 juillet 1575. (Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid, ci-dessus cité.)

(4) *Ruy Gomez de Silva habia sabido sostener su valimiento, por medio de una condescendencia continua, de atenciones incesantes, y de un imperio nunca desmentido sobre sus pasiones. Asi habia atravesado los tiempos mas borrascosos de dos reinados, plegándose al viento que corria, y dejando pasar, como la caña, la tormenta sobre su cabeza.....* (ANTONIO PEREZ : *Estudios históricos*, por D. Salvador Bermudez de Castro. Madrid, 1841, p. 27.)

(5) Antonio Perez, dans une de ses lettres, s'exprime ainsi : *Me dixó un dia el duque d'Alva á mí estas mismas palabras en el retrete del Rey : « Señor Antonio, el señor Ruy Gomez, de quien tan apasionado vivis, no fue de los mayores consejeros que ha habido, pero del humor y natural de reyes le reconosco por tan gran*

» des favoris, l'Aristote de la philosophie des cours (1); » tantôt « le » plus grand maître dans cette science qu'il y eût eu en beaucoup de » siècles (2). » Le duc de Feria avait accompagné Philippe II dans tous ses voyages; il avait, pour son service, fait des dépenses considérables, et engagé une partie de ses domaines; son dévouement était sans bornes. Le Roi faisait grand cas de lui. Doué d'une figure distinguée, d'une tournure noble, d'un jugement solide; vaillant, humain, libéral au-dessus de toute expression, le duc de Feria était entouré du respect et de l'estime universels (3).

Nouveaux con-  
seillers.

Don Gaspard  
de Quiroga.

Don Diego de  
Covarubbias.

Le marquis  
d'Aguilar.

Pour remplir les vides que la mort venait de faire dans son conseil, Philippe II y fit entrer don Gaspard de Quiroga, évêque de Cuenca et depuis archevêque de Tolède, qu'il nomma aussi inquisiteur général, en remplacement du cardinal d'Espinosa; don Diego de Covarubbias y Leiva, évêque de Ségovie, et successeur d'Espinosa dans la charge de président du conseil royal (4); don Luis Fernandez Man-

*maestro de lo de aquí dentro, que todos los que aquí andamos, tenemos la cabeza donde pensamos que traemos los pies.* » (OBRAS Y RELACIONES, p. 359.)

(1) *El príncipe Ruy Gomez, aquel gran privado, aquel maestro de privados, y de conocimiento de reyes,..... y el Aristoteles desta philosophia.* (OBRAS Y RELACIONES, p. 656.)

(2) ..... *El mayor maestro desta ciencia que ha havido en muchos siglos.....* (OBRAS Y RELACIONES, p. 359.)

(3) CARRERA, *Historia de Felipe II.* p. 702.

(4) Covarubbias mourut le 27 septembre 1577. Il fut remplacé, comme président du conseil de Castille, par don Antonio Mauricio (*aliàs* Marino) de Pazos, *colegial mayor* de Saint-Clément à Bologne, chanoine de Tuy, ex-inquisiteur à Séville et à Tolède, évêque de Patù en Sicile et d'Avila en Castille. (Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid, ci-dessus cité. — *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España, por D. Miguel Salvá y D. Pedro Sainz de Baranda, t. VII, p. 466.*)

rique, marquis d'Aguilar, comte de Castañeda, grand chancelier de Castille, grand veneur du Roi, etc.; don Francisco Hurtado de Mendoza, marquis d'Almaçan, et don Pedro Fajardo, marquis de los Velez et de Molina, grand majordome de la Reine (1). Ces différents personnages, ainsi que le prieur don Antonio de Tolède, et le comte de Chinchon, don Pedro Fernandez de Cabrera y Bobadilla, qui depuis longtemps faisait partie du conseil d'État, intervinrent dans les délibérations auxquelles les plus importantes affaires des Pays-Bas donnèrent lieu, à dater de l'année 1574. Le duc d'Albe, après son retour à Madrid, y prit aussi quelque part, de même que le docteur Andres Ponce. Le comte de Chinchon, étant mort en 1575 (19 août), fut remplacé par son fils, don Diego de Cabrera y Bobadilla (2).

Le marquis  
d'Almaçan.

Le marquis de  
los Velez.

Le comte de  
Chinchon.

L'année 1579 fut marquée par de grands changements dans le conseil de Philippe II. Irrité contre le duc d'Albe, qui s'était montré rebelle à sa volonté dans une occasion grave, le Roi l'exila de Madrid, lui donnant la ville d'Uçeda pour prison (3). Vers le même temps,

Exil du duc  
d'Albe.

(1) Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid, ci-dessus cité. — CABRERA, *passim*.

(2) Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid, ci-dessus cité. — CABRERA, *passim*. — ANTONIO DE HERRERA, *Historia general del mundo, del tiempo de Felipe II*, *passim*.

(3) D. Fadrique de Tolède, marquis de Coria, fils aîné du duc d'Albe, après avoir promis mariage à doña Madalena de Guzman, dame de la reine, refusa d'accomplir cette promesse. Doña Madalena s'en plaignit au Roi, qui, pour punir le marquis de Coria, l'exila à Oran. Plus tard, il lui permit d'aller servir aux Pays-Bas sous le duc, son père. D. Fadrique promit alors qu'il ne se marierait pas sans le consentement du Roi, et le duc d'Albe prit le même engagement. Cependant, au mois d'octobre 1578, D. Fadrique, de l'aveu de son père, et à l'insu du Roi, épousa doña Maria de Tolède, fille de D. Garcia de Tolède, marquis de Villafranca. Philippe II,

Mort du mar-  
quis de los Velez  
et du prieur don  
Antonio.

le marquis de los Velez, don Pedro Fajardo, et le prieur don Antonio de Tolède moururent (1). Philippe II fit une perte notable dans la personne de don Pedro Fajardo, « seigneur de ceux qu'on appelle » grands en Espagne, dit Antonio Perez; grand par sa naissance, ses » possessions, ses titres; par sa vertu, sa valeur, sa prudence; par » les rares et singulières qualités enfin dont le ciel l'avait doué; con- » fident et favori du Roi, sinon par suite d'une sympathie personnelle » (car la vieillesse met fin à de tels sentiments, ou l'art que donne » l'âge enseigne à les dissimuler), au moins à cause de l'avantage que » ce monarque y trouvait pour ses États (2). » Le marquis de los Velez avait quitté la cour peu de semaines avant sa mort, en proie à un

lorsqu'il l'apprit, en fut si courroucé, qu'il envoya le duc d'Albe en exil à Uçeda, et fit enfermer D. Fadrique dans la forteresse de la Mota, à Medina del Campo, d'où il ne sortit qu'au mois de mai 1580.

MM. Salvá et de Baranda ont publié, sur cette affaire, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. VII, p. 464-517, et t. VIII, p. 487-526, de très-curieux documents, tirés des archives de Simancas.

(1) Le marquis de los Velez mourut le 12 février 1579, et le prieur don Antonio le 15 mars suivant. (Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid, ci-dessus cité.)

(2) ..... *Señor de los grandes que llaman en España, por nacimiento, por estado, por tratamiento (deuda à sus predecesores), por merecimiento de virtud, de valor, de prudencia, de raras y singulares partes devidas à la gracia del cielo (naturaleza de la liberalidad del cielo, que solos sus dones podemos tener por possession propia); consejero de Estado, mayordomo mayor de la reyna doña Anna de Austria, confidente y privado grande del Rey, sino por gustos personales (que la vejez los acaba, ó el arte de la edad los esconde), à lo menos por el beneficio de sus Estados, y por el provecho de su consejo, por su gran juzio; privado grande cierto.* (LAS OBRAS Y RELACIONES DE ANTONIO PEREZ, p. 17.)

..... *El marques de los Velez,..... ministro comunicado con amor i continuacion, i muy participante entonces (1576) de los mayores secretos.* (CABRERA, *Historia de Felipe II*, p. 850.)

dégoût profond, causé par l'envie dont il y était l'objet, et par l'inconstance du Roi (1).

Privé successivement ainsi de tous ceux qui l'avaient servi dans les vingt-cinq premières années de son règne, Philippe II jeta les yeux sur un ministre dont il avait toujours, à la vérité, reçu les avis avec une déférence particulière, et auquel il n'avait cessé de témoigner beaucoup d'estime, mais qu'il n'avait pas osé rapprocher de sa personne, de crainte de déplaire à ses conseillers espagnols, plus encore peut-être qu'aux Flamands, qui avaient conçu une haine violente contre lui : il écrivit au cardinal de Granvelle, le 50 mars, qu'il avait résolu de le faire venir à sa cour, pour s'aider de sa prudence et de son expérience dans la conduite des affaires, et qu'il l'invitait conséquemment à se mettre en route dans le plus bref délai possible (2).

Le cardinal de Granvelle est appelé à Madrid.

Granvelle était loin de s'attendre à cette invitation du Roi (3). Il avait longtemps et vivement désiré d'être appelé à Madrid (4); mais tout ce qui s'était passé depuis sa sortie des Pays-Bas avait dû lui en

(1) Voir la lettre qu'il écrivit à Antonio Perez, de los Inojosos, dans la Manche, le 26 janvier 1579, et les notes de Perez sur cette lettre. (OBRAS Y RELACIONES, p. 19-21.)

(2) M. Mignet a publié (*Antonio Perez et Philippe II*, p. 154) un extrait de cette lettre, dont l'original est conservé à la bibliothèque de Besançon. Je n'en ai pas trouvé la minute dans les archives de Simancas.

(3) Il écrivait, le 25 avril 1579, à don Juan de Borja, ambassadeur de Philippe II à Vienne : *Hame tomado este mandado muy á la improvisa*. (Archives de Simancas, *Papeles de Estado, Roma*, liasse 955.)

(4) Voy. ci-après, p. 571 et 580, les lettres de Granvelle à Philippe II, des 15 octobre et 20 novembre 1565, et p. 288, la lettre de Gonçalo Perez à Granvelle, du 19 février 1564.

faire perdre l'espérance, et, à l'âge de soixante-deux ans, auquel il était parvenu, peut-être n'avait-il plus d'autre ambition que de finir paisiblement ses jours dans la capitale du monde chrétien, où il était retourné, en quittant la vice-royauté de Naples (1575). Quoi qu'il en soit, il n'hésita pas à se rendre aux ordres de son souverain (1), et il fit savoir à Philippe II, le 20 avril, qu'il se disposait à partir (2). La veille, qui était le jour de Pâques, il avait vu le pape : Grégoire XIII l'avait fortifié dans ce dessein (3).

Il arrive  
à l'Escurial.

Lorsque le cardinal de Granvelle arriva à Madrid, Philippe II était à l'Escurial ; il s'empessa d'aller l'y joindre. C'était le 5 août 1579. Le Roi lui fit un accueil distingué (4), et lui confia incontinent l'examen des affaires des Pays-Bas, d'Allemagne, de France et d'Italie (5). Le cardinal, comme je l'ai dit, faisait partie du conseil

(1) Il ajoutait, dans la lettre à don Juan de Borja, ci-dessus citée : *Y assi tengo harto trabajo en procurar de desgembrar para poder obedescer como devo, con la mayor brevedad que me fuere possible.*

(2) Archives de Simancas, *Papeles de Estado, Roma*, liasse 955.

(3) *Antonio Perez et Philippe II*, par M. MIGNET, p. 156.

(4) *En 5 dias del mes de agosto 1579, estando el rey D. Felipe, nuestro señor, en San Lorenzo, y las personas reales, vino á esta casa el cardenal Granvela á besar las manos á S. M., de quien fué muy bien recebido.* (Memorias de fray Juan de San Geronimo, moine del Escorial, dans la *Coleccion de documentos inéditos de MM. Salvá et de Baranda*, t. VII, p. 1-442.)

CABRERA, *Historia de Felipe II*, p. 4049, fait arriver à Madrid, le 28 juillet, le cardinal de Granvelle et Philippe II, qui venait de l'Escurial. Or, on voit, par les mémoires de fray Juan de San Geronimo, que le Roi avait quitté l'Escurial, pour venir à Madrid, depuis le 9 juillet. Cette inexactitude de l'historien, quant à Philippe II, autorise à douter de son exactitude en ce qui concerne Granvelle.

(5) Voy., dans le 5<sup>e</sup> recueil des lettres de Granvelle, à la bibliothèque royale de

d'État de la monarchie, depuis l'avènement du Roi; il en était même devenu le plus ancien membre après le duc d'Albe; Philippe II lui conféra, en outre, la charge de président du conseil suprême d'Italie, que la mort du duc de Francavilla, prince de Melito, avait rendue vacante (1). Granvelle prit une grande part à la réorganisation de la secrétairerie *del despacho universal*, dans laquelle don Juan de Idiaquez fut appelé à remplacer Antonio Perez : il eut à rédiger presque toute la correspondance *française* avec le gouvernement des Pays-Bas, jusqu'à l'installation du prévôt Foncq, successeur du garde des sceaux Hopperus, au mois de juillet 1580 (2).

Dès l'arrivée de Granvelle à la cour, Philippe II avait annoncé l'intention de ne le consulter, en aucun cas, sur les affaires intérieures de l'Espagne, et il avait lui-même manifesté le désir d'y rester étranger. Cependant sa présence excita une vive jalousie parmi les ministres nationaux; on fit courir le bruit qu'il était venu pour réformer ce qui existait, et une sorte de conjuration se forma contre lui. Il crut devoir s'en plaindre au Roi. « Votre Ma-

Jalousie qu'il excite parmi les ministres nationaux.

Plaintes qu'il en fait au Roi.

Bruxelles, fol. 25, 27 et 141, les billets du Roi au cardinal, des 4, 5 et 7 août 1579.

(1) Ses patentes sont du 1<sup>er</sup> septembre 1579, et il prêta serment le 15 octobre suivant. (Manuscrit de la bibliothèque nationale de Madrid, marqué E 189.)

Je crois devoir faire remarquer que, dès le 7 août, Granvelle avait reçu du Roi l'annonce de sa nomination en qualité de président du conseil d'Italie. (Voy., dans le 5<sup>e</sup> recueil ci-dessus cité, fol. 145, le billet du cardinal à Philippe II, daté de ce jour.)

(2) C'est ce qui explique comment la minute de la lettre du 30 novembre 1579, par laquelle Philippe II ordonnait au prince de Parme de mettre à prix la tête du prince d'Orange, était de la main de Granvelle.

» jecté, lui dit-il, sait mieux que personne si j'ai élevé des préten-  
 » tions quelconques; elle sait que je me suis rendu à son appel, sans  
 » demander ni désirer connaître en quoi elle m'emploierait, mais seu-  
 » lement pour lui obéir comme je le dois, et comme je l'ai fait tou-  
 » jours. Ces bavardages et ces ligues me touchent peu; il y a long-  
 » temps que j'y suis habitué. Je tâcherai de vivre en paix et  
 » modestement avec tout le monde. Ce que V. M. m'a écrit, dans la  
 » lettre qui me fut rendue par Bartholomé de Santoyo (1), — qu'elle  
 » m'emploierait dans les affaires étrangères à ces royaumes, — est  
 » ce qui me cause le plus de satisfaction : car, d'abord, je ne com-  
 » prendrais pas aussi vite les choses d'ici, ne les ayant jamais trai-  
 » tées, et je ne voudrais pas, au préjudice du service de V. M.,  
 » tomber dans la même erreur que d'autres, qui vont en des pays où  
 » ils n'avaient jamais été, et se figurent qu'en trois jours ils y sont au  
 » courant de tout; ensuite, cette mesure fera en grande partie cesser  
 » la jalousie que ceux d'ici pourraient avec raison concevoir, si, étant  
 » étranger, ils me voyaient m'entremettre d'affaires qui les regardent.  
 » Je supplie seulement V. M., pour que je puisse la servir en repos et  
 » aussi bien que je le désire, de m'entendre avant de me condamner,  
 » s'il arrivait que quelqu'un, par envie, ou par d'autres motifs, me  
 » desservit auprès d'elle; et je l'espère de la bonté de V. M. (2).»

Réponse  
de Philippe II.

Philippe II répondit, de sa main, à ce billet du cardinal : « Je ne

(1) Bartholomé de Santoyo était attaché à la chambre de Philippe II, et l'un de ses serviteurs les plus familiers. C'est Antonio Perez qui nous l'apprend : *Bartholomé de Santoyo, de la cámara del Rey cathólico, y de los muy familiares y cercanos al oyo y persona real.....* (OBRAS Y RELACIONES, p. 8.)

(2) ..... *El conde de Fuensalida me advirtió ayer que in Madrid conjuran algunos*

» crois pas que personne puisse conspirer contre vous, car il n'en  
 » existe pas de motifs : mais il y a des gens qui, s'imaginant faire  
 » plaisir à leurs amis, aiment à leur conter des choses de ce genre,  
 » quoiqu'elles n'aient pas le moindre fondement. Vous vous êtes tou-  
 » jours si bien conduit en tout, et particulièrement en pareilles  
 » occurrences, comme vous le ferez encore, qu'ils n'auront à mordre  
 » sur rien, surtout si vous pratiquez ce que vous dites ici avec tant  
 » d'à-propos. Soyez du reste assuré que personne ne vous desservira  
 » auprès de moi, et que, si quelqu'un essayait de le faire, je n'ajou-  
 » terais foi qu'à ce qui se doit croire de votre personne : avant d'écou-  
 » ter tout autre, je voudrais apprendre de vous ce qui en serait, car  
 » je sais que vous ne me diriez que la vérité (1). »

*contra mí, diciendo que soi venido reformador; otros tambien me lo han dicho. V. M. sabe mejor que nadie si he tenido pretention, y que á su llamamiento, sin consultar, ny pedir ó dessear saber en que me emplearia, he venido por obedescer, como devo, y como siempre he hecho. Estas parlerias y ligas me mueven poco, por ser, dias ha, acostumbrado á suffrirlas. Procuraré de vivir con todos en paz y modestamente. Y el haverme escripto V. M., en la carta que me dió Bartholomé de Santoyo, que me occuparia en las cosas fuera destes reynos, es lo que mas me contenta, porque, de mas que no le entenderia tan presto, por no haverlas tractado, y que no querria caer el mesmo error, en prejuizio del servitio de V. M., en que caen otros que van á tierras adonde antes no han estado, y en tres dias lo piensan entender todo, quitara buena parte la invidia que los de acá con causa podrian tener, si, siendo estrangero, me viessen occupado en los negocios en los quales deven aspirar. Solo suplico V. M., para que yo pueda servir con quietud y bien, como es mi desseo, que, si alguno movido de invidia, ó por otra cosa, hiziere mal officio contra mí, que yo sea oido antes de ser condemnado, como de la bondad de V. M. confío. (5<sup>e</sup> Recueil de lettres de Granvelle, à la bibliothéque royale de Bruxelles, fol. 145.)*

(1) *No creo yo que ay nadie que pueda conjurar contra vos, pues no ay porqué, y ay algunos que, por pensar que hazen plazer á sus amigos, gustan de decirles estas cosas tan sin fundamento. Pero vos os aveis governado siempre tambien en todo, y mas*

Granvelle conserva jusqu'à sa mort (22 septembre 1586) les bonnes grâces de Philippe II : mais la confiance que ce monarque lui témoigna d'abord, à cause du besoin qu'il avait de son assistance, s'affaiblit ensuite. Il n'accompagna pas Philippe dans son voyage de Portugal, et ses rapports directs avec lui, devenus moins fréquents en 1582, cessèrent presque entièrement en 1585 : ce fut dès lors par l'intermédiaire de don Juan de Idiaquez qu'il communiqua avec le Roi (1). Une lettre qu'il écrivait à Idiaquez, le 2 septembre 1584, est un curieux témoignage des sentiments que lui faisait éprouver cette inconstance de son souverain. « J'ai reçu, dit-il au secrétaire d'État, » un de mes billets, apostillé de S. M. Il y en a d'autres, de vieille » date, dont je désirerais le renvoi avec ou sans apostille..... Nous » marchons dans nos affaires de telle sorte, que je crains beaucoup, » et que je me lasse de voir ce que je vois. Je désirerais par moments » abandonner tout, pour n'être enveloppé dans notre ruine dernière, » et ne me noyer avec les autres, les yeux fermés, comme il arrive, » lorsqu'une galère se perd, à ceux qui périssent et se noient dans les » chambres basses, laissant le soin à ceux qui sont en haut et gouver- » nent tout (2). »

*en estas cosas, y tanto mas lo hareis agora, que no tendrán de que asir en nada, y tanto mas haziendose todo lo que aquí dezis, qu'es muy bien dicho. Y vos podeis estar con toda quietud, que no havra nadie que haga oficio contra vos; y quando se hiziese, no creeria yo, sino lo que se deve de vuestra persona, y primero que de nadie, entenderia de vos lo que huviese, pues sé que me diria des toda verdad. (Cette réponse est en apostille sur le billet du cardinal.)*

(1) On peut consulter là-dessus les deux recueils de lettres de Granvelle qui sont à la bibliothèque royale de Bruxelles.

(2) *Con la de V. S. de primero deste, he tenido un billete mio, apostillado de*

Le duc d'Albe était mort le 12 décembre 1582, dans un âge <sup>Mort</sup> avancé (1), des suites d'une fièvre lente. Après l'avoir honoré, <sup>du duc d'Albe.</sup> durant quelques années, d'une confiance sans bornes, et l'avoir traité plus tard avec une rigueur excessive, le Roi, cédant aux vœux de son conseil et à l'opinion publique (2), l'avait rappelé de l'exil en 1580, pour le mettre à la tête de l'armée qu'il faisait entrer en Portugal. Le duc d'Albe justifia, dans cette charge, sa vieille réputation militaire : il battit, sous les murs de Lisbonne, l'armée du prieur don Antonio de Crato, et par là assura la couronne de Portugal sur la tête de Philippe II. Le Roi alla le visiter dans ses derniers moments, et lui donna des témoignages d'une haute estime (5). Le duc d'Albe avait servi ses souverains durant plus d'un demi-siècle. Sa mort, dit Herrera,

*S. M. Otros quedan, viejos, que yo holgaria volviessen, ó apostillados, ó no..... Caminamos de manera en nuestras cosas, que temo mucho, y me canso de ver lo que veo, con harto desseo de dexar lo todo, por no tener parte en nuestra postrera perdicion, y ahogarme con los otros á ojos serrados, como en galera que se pierde, entre los que en las cámaras baxas se pierden y ahogan con los otros, dexando el cuydado á los que están en lo alto y governan todo. (2<sup>e</sup> Recueil de lettres de Granvelle, à la bibliothèque royale de Bruxelles, fol. 250.)*

(1) Son âge est resté incertain. Herrera lui donne 74 ans. (*Historia general del mundo*, part. II, liv. XII, chap. XVI.) Le cardinal de Granvelle, écrivant, le 25 décembre 1582, au prieur de Bellefontaine, lui disait : « Le duc d'Ossuna est » à Naples, et le duc d'Albe en l'autre monde, l'ayant Dieu appelé en son eage » de 76 ou 77 ans, selon sa confession. Aultres pensent qu'il estoit plus viel. » (Registre aux lettres de Granvelle, de 1582, fol. 245 v<sup>o</sup>, dans la collection des Secrétaires provinciales, aux archives de Simancas.)

(2) Voyez, dans la *Coleccion de documentos inéditos*, t. VIII, p. 508, 516, 519, les lettres du président de Castille, don Antonio de Pazos, à Philippe II, des 9 juin 1579, 15 et 25 février 1580.

(5) HERRERA, *l. c.*

fut une perte irréparable pour l'art militaire en Espagne (1). « C'est  
 » toit un grand personnage, écrivit Granvelle au prieur de Belle-  
 » fontaine, son cousin; mais je voudrois qu'il n'eût oncques vu les  
 » pays d'embas, pour tout respect (2). »

Don Juan  
de Cúñiga.

Vers ce temps, Philippe II appela à siéger au conseil d'État don Juan de Cúñiga, prince de Pietra Precia, grand commandeur de Castille, qui, après avoir rempli avec beaucoup de distinction le poste d'ambassadeur à Rome depuis 1567, avait été chargé de la vice-royauté de Naples en 1579 (3). Il y fit entrer, en 1584, don Francisco Zapata de Cisneros, premier comte de Barajas, grand major-dome des infantes doña Isabel et doña Catalina, ancien président du conseil des ordres (4), auquel il avait conféré, en 1582, la charge de

Don Francisco  
Zapata de Cis-  
neros, comte de  
Barajas.

(1) HERRERA, *l. c.*

(2) Lettre de Granvelle au prieur de Bellefontaine, t. I, p. 518-522, à la bibliothèque de Besançon.

(3) Dans une apostille autographe sur un billet de Granvelle, datée d'Elvas (en Portugal), le 20 février 1581, Philippe II lui disait: *Quando embié á don Juan de Cúñiga á Nápoles, me pidió que fuese por poco tiempo. Y acordando me desto, y riendo tambien la falta que acá tengo de personas, me ha parecido que es conveniente llamarle, para ocuparle en lo que acá me parecera mas convenir. y tambien me ha parecido que el duque de Ossuna sera á propósito para el cargo de Nápoles* (Lorsque j'envoyai don Juan de Cúñiga à Naples, il me demanda que ce fût pour peu de temps. Me ressouvenant de cela, et voyant de plus le manque que j'ai ici de personnes, j'ai jugé à propos de l'appeler, pour l'occuper en ce qui me paraîtra le plus convenable, et j'ai trouvé aussi que le duc d'Ossuna serait propre pour la vice-royauté de Naples). (2<sup>e</sup> Recueil de lettres de Granvelle, fol. 20, à la bibliothèque royale de Bruxelles.)

Ce ne fut toutefois qu'au mois de novembre 1582 que don Juan de Cúñiga quitta Naples, pour revenir à Madrid. (Archives de Simancas, *Papeles de Estado*, liasse 1085.)

(4) Dans le 2<sup>e</sup> Recueil de lettres de Granvelle, cité à la note précédente,

président du conseil de Castille (1), en remplacement de don Antonio Marino de Pazos, élevé au siège épiscopal de Cordoue. Ce fut vers cette époque aussi, que fray Diego de Chaves, confesseur du Roi, qui Fray Diego de Chaves. joua un rôle si odieux dans le procès d'Antonio Perez (2), reçut les patentes de conseiller d'État.

Don Juan de Cúñiga mourut le 17 novembre 1586 (3). Deux années Mort de don Juan de Cúñiga. auparavant, le Roi l'avait nommé *ayo* et *mayordomo mayor* du prince Philippe, héritier présomptif de la couronne (4). Herrera exalte la Son portrait. prudence, l'intégrité, la franchise, l'impartialité de don Juan de Cúñiga ; il dit que la monarchie fit en lui une perte des plus sensibles :

fol. 365, il y a une lettre de don Juan de Idiaquez au cardinal, datée du Pardo le 24 octobre 1584, où il lui fait part de la nomination du comte de Barajas.

(1) Son titre de président du conseil de Castille est du 25 octobre 1582. Il prit séance en ce conseil le 50 du même mois. Il fut disgracié au mois de mars 1591, et mourut le 20 septembre suivant. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasse 19. — Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid, ci-dessus cité.)

(2) Voyez les *Relaciones de Antonio Perez*.

(3) Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid, ci-dessus cité.

(4) Voici encore un trait qui peint Philippe II. Le cardinal de Granvelle, apprenant, le 10 octobre 1584, la nomination de don Juan de Cúñiga comme *ayo* et *mayordomo mayor* du prince, lui envoya un de ses gens, pour le complimenter. Don Juan de Cúñiga fit semblant de ne rien savoir, et il écrivit au cardinal : *V. S. I. conoce la condicion de nuestro amo, que de lo que anda público por las calles, quiere que se guarde secreto. Yo no tengo licencia aun de publicar la merced que S. M. me ha hecho, y ansi huvé de responder como lo hizé á su mayordomo de V. S. I.* (Votre Seigneurie Illustrissime sait que tel est le caractère de notre maître, qu'il veut qu'on garde secret ce qui se dit publiquement par les rues. Je n'ai pas encore la permission de publier la grâce que S. M. m'a faite, et c'est pour cela que j'ai répondu au majordome de Votre Seigneurie Illustrissime comme je l'ai fait). (2<sup>e</sup> Recueil de lettres de Granvelle, fol. 345, à la bibliothèque royale de Bruxelles.)

car le Roi, qui appréciait son mérite, lui accordait un grand crédit, et l'expédition des affaires y gagnait beaucoup. « Celles-ci, ajoute cet » historien, souffrirent de sa mort, parce que les graves événements » qui survinrent exigeaient dans le monarque plus de vigueur, de » santé, de résolution, et une assistance comme celle qui venait de » lui manquer (1). »

Junte créée par  
Philippe II pour  
l'examen des af-  
faires.

C'est ici le lieu de parler d'une mesure que Philippe II prit en 1585. Il était à Monçon, où il s'était rendu pour tenir les cortès d'Aragon, après avoir célébré le mariage de l'infante doña Catalina, sa fille, avec Charles-Emmanuel-Philibert, duc de Savoie; il y tomba gravement malade. Comme tout se trouvait par là arrêté, ceux de ses ministres qui étaient alors auprès de lui crurent devoir lui faire de vives instances, pour qu'il adoptât des arrangements au moyen desquels il jouit de plus de repos, et les affaires fussent plus promptement expédiées (2). Il n'avait pas tenu compte, quelques années auparavant, des représentations du cardinal de Granvelle; mais, cette fois, il céda aux raisons qui lui étaient exposées : il ordonna que don Juan de Cúñiga, le comte de Chinchon, don Cristoval de Moura et don Juan de Idiaquez s'assemblassent avec le secrétaire Mateo Vasquez de Leça (3), pour conférer sur les affaires qu'il leur renverrait, et lui en dire leur avis, son intention étant de les laisser, si Dieu l'appelait à lui,

(1) *Historia general del mundo*, part. III, liv. II, ch. XII.

(2) *Le apretavan, para que diesse alguna traça en el gobierno, de manera que quedasse con mayor descanso, y los negocios tuviessen mas pronto despacho.* (HERNERA, part. III, liv. I<sup>r</sup>, ch. III.)

(3) Nommé secrétaire du Roi le 29 mars 1575, décédé en cette qualité le 4 mai 1591. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasse 54.)

bien instruits de tout ce qui concernait le gouvernement de la monarchie (1). Après la mort de don Juan de Cúñiga, il voulut que les trois autres ministres continuassent de se réunir pour le même objet. Comme ces conférences se tenaient au palais, et la nuit, parce que, dans le principe, le Roi prescrivit qu'elles restassent secrètes, on appela cette junta la *junte de nuit* (2). Il paraît qu'elle subsista jusqu'à la mort de Philippe II. « Elle eût été encore plus utile, dit l'historien » Herrera, qui m'a fourni ces détails, si l'on eût adjoint aux trois ministres susnommés quelqu'un qui entendit l'art de la guerre, afin de » donner satisfaction aux soldats, et quelque homme de lettres et » de doctrine, dont l'intervention eût ôté aux conseils tout motif de » murmurer de ce que leurs consultes étaient censurées par des » laïques (3). »

Pour remplacer dans le conseil d'État le grand commandeur de Castille et le cardinal de Granvelle, le Roi fit choix de don Juan de Idiaquez et de don Cristoval de Moura (1586).

L'importance du rôle politique que jouèrent ces deux personnages, dans les vingt dernières années du règne de Philippe II, exige que je parle d'eux ici avec quelque détail.

Don Juan de Idiaquez, d'une famille basque établie à Saint-Sébastien, était fils d'Alonso de Idiaquez, qui avait servi Charles-Quint en qualité de secrétaire d'État (4); il fut attaché de bonne heure à la

Don Juan de  
Idiaquez.

(1) HERRERA, *Historia general del mundo*, part. II, liv. XV, ch. XVII.

(2) *La junta de noche*.

(3) HERRERA, part. III, liv. IV, ch. XV.

(4) CABRERA, *Historia de Felipe II*, p. 1049.

maison royale (1). En 1575, Philippe II, voulant apaiser les dissensions qui s'étaient élevées, à Gênes, entre les anciens et les nouveaux nobles, le chargea d'une mission extraordinaire auprès de la république (2). Il s'en acquitta d'une manière si habile, que, l'année suivante, le Roi le revêtit du caractère de son ambassadeur ordinaire (3), au lieu de don Sancho de Padilla, qu'il fit châtelain de Milan. En 1578, il l'envoya à Venise, et, moins d'une année après, l'ambassade de France étant venue à vaquer, il la lui confia (4).

Idiaquez, ayant sollicité et obtenu la permission d'aller régler quelques affaires de famille, avant de se rendre à son nouveau poste (5), se trouvait à Madrid, où il était arrivé dans le même temps que le cardinal de Granvelle, alors que le Roi était occupé à chercher le

(1) HERRERA, *Historia general del mundo, del tiempo de Felipe II*, dit, part. I<sup>re</sup>, liv. XV, ch. XII, qu'il avait été élevé dans la maison du Roi, et, liv. XVI, ch. XII, qu'il l'avait été dans celle du prince don Carlos.

(2) Son instruction est du 26 septembre 1575. (Archives de Simancas, *Papeles de Estado*, *Genova*, liasse 1405.)

(3) Sa commission est du 26 août 1574. (Archives de Simancas, *Papeles de Estado*, *Genova*, liasse 1404.)

(4) Archives de Simancas, *Papeles de Estado*, *Genova*, liasse 1411. — HERRERA, part. I<sup>re</sup>, liv. XV, ch. XII, et liv. XVI, ch. XII; part. II, liv. IX, ch. XII.

(5) C'est ainsi que le rapporte HERRERA : *Su venida*, dit cet historien, *era con licencia, para dar una buelta á su casa, y de allí passar á Francia*. (Part. II, liv. IX, ch. XII.) Selon Cabrera, le Roi avait ordonné, par lettre du 20 mai (1579), à Idiaquez de se rendre directement en France, et cela était un effet de la jalousie d'Antonio Perez, qui craignait la présence d'Idiaquez à Madrid; mais le cardinal de Granvelle l'avait persuadé de l'accompagner, l'assurant que le Roi le verrait avec plaisir. (*Historia de Felipe II*, p. 1049.) J'ai donné la préférence à la version de Herrera, qui est en général mieux informé sur les événements du temps. Il est d'ailleurs difficile de croire qu'Idiaquez eût osé venir en Espagne, contre les ordres précis du Roi.

successeur qu'il donnerait à Antonio Perez. La capacité qu'il avait montrée dans ses négociations, le talent avec lequel ses dépêches étaient rédigées, avaient attiré sur lui l'attention du monarque. Philippe II lui offrit, en place de l'ambassade de France, la charge de secrétaire *del despacho universal*. Idiaquez accepta. Le Roi, pour lui en marquer sa satisfaction, le créa en même temps conseiller du conseil de guerre (1), et, peu après, il le fit grand commandeur de Léon.

Au mois de janvier 1581, Granvelle fut invité par Philippe II à lui proposer des candidats pour l'ambassade d'Allemagne. Le cardinal désigna don Juan de Idiaquez comme réunissant toutes les qualités que cette mission exigeait, si le Roi pouvait se passer de son assistance. Philippe II répondit à Granvelle « qu'il pensait, ainsi que lui, » que nul n'était plus capable qu'Idiaquez de remplir la charge qu'il » s'agissait de conférer, mais qu'ayant tant besoin de personnes qui » l'aidassent à supporter le pesant fardeau qu'il avait sur les épaules, » Idiaquez lui ferait *terriblement* faute, et même, qu'il ne voyait com- » ment il pourrait y suppléer. » Il ajoutait que, « à cause de l'âge et

(1) Philippe II écrivait de sa main, le 28 août 1579, au cardinal de Granvelle : *Ya don Juan de Idiaquez a acetado lo que os dixé el otro dia, qu'es lo del consejo de guerra en propiedad, y lo de la secretaría de Estado, en el entretanto que yo no ordenaré otra cosa* (Don Juan de Idiaquez a accepté ce que je vous dis l'autre jour, savoir : la place de conseiller du conseil de guerre en propriété, et celle de secrétaire d'État jusqu'à autre disposition de ma part).

Granvelle lui répondit le lendemain : *Por el servitio de V. M., me huelgo mucho, pues las cosas van como veo, que don Joan de Idiaquez aya obedecido sin replica, como deve, á la voluntad de V. M.* (Je me réjouis pour le service de V. M., puisque les choses vont de telle manière que don Juan de Idiaquez a obéi sans réplique, comme il le doit, à la volonté de V. M.). (5<sup>e</sup> Recueil de lettres de Granvelle, à la bibliothèque royale de Bruxelles, fol. 151 et 518.)

» des fatigues d'esprit et de corps qu'il plaisait à Dieu de lui envoyer,  
 » au lieu de se priver de l'aide qu'il avait, il aurait plutôt besoin  
 » d'en avoir davantage (1)... » Cette réponse montre suffisamment le cas que Philippe II faisait de son nouveau secrétaire d'État. Depuis cette époque, le crédit de don Juan de Idiaquez alla chaque jour en croissant.

Don Cristoval  
de Moura.

Don Cristoval de Moura, portugais d'origine et de naissance, était venu en Espagne, à l'époque du mariage du prince don Juan, fils de don Juan III, roi de Portugal, avec la princesse doña Juana, fille de Charles-Quint. Il était alors très-jeune. La princesse l'admit au nombre de ses pages. Il la servit tout le temps qu'elle demeura en Portugal, et, lorsqu'elle revint en Castille, il continua d'être attaché à sa personne en qualité de grand écuyer. Elle le nomma son exécuteur testamentaire.

Dans les rapports qu'il eut avec le Roi, pour l'accomplissement de cette commission, il fit preuve de tant de jugement et de prudence, que Philippe II commença de le prendre en affection. Quand il établit la maison de don Carlos, il nomma Cristoval de Moura gentilhomme de la bouche du prince; après la mort de son fils, il lui donna la

(1) *No ay duda, sino que el mas á propósito que se podria hallar para esta embaxada, seria don Juan, entendiendo yo muy bien que ay en él todas las partes que aqui decis; mas aviendo yo tanto menester personas que me ayuden á la gran carga que tengo, haria me don Juan terrible falta, y tanta que no veo forma como se pudiese çufrir. Y con la edad y los trabajos d'espíritu y de cuerpo que Nuestro Señor es servido darme, harta mas necesidad tendria de tener mas ayuda, que no de perder nada de la que tengo. (Apostille autographe de Philippe II, datée d'Elvas, le 6 février 1581, sur un billet de Granvelle, du 50 janvier, dans le 2<sup>e</sup> Recueil de lettres de Granvelle, à la bibliothèque royale de Bruxelles, fol. 29 )*

même charge à sa cour. Il l'envoya en Portugal, afin d'arranger les différends qui s'étaient élevés entre le cardinal don Enrique, gouverneur de ce royaume, et don Antonio, son neveu, prieur de Crato.

Le roi don Sébastien ayant désiré s'aboucher avec Philippe II, ce fut Moura qui alla en Portugal concerter l'entrevue de Guadalupe (décembre 1576), et il assista aux conférences qui eurent lieu en cet endroit.

Philippe II le fit partir pour le Portugal, aussitôt qu'il eut appris la perte de la bataille d'Alcazar (4 août 1578), avec une mission particulière pour le cardinal don Enrique. L'ayant rappelé quelque temps après, afin de savoir par lui la situation véritable des affaires de ce royaume, il l'y renvoya comme ambassadeur (1), titre auquel il ajouta celui de gentilhomme de sa chambre (mai 1579), nonobstant les murmures des seigneurs castillans, qui se plaignaient que cette dernière grâce fût accordée à un étranger, à un simple gentilhomme, tandis qu'ils la sollicitaient vainement pour eux, dont les ancêtres avaient rendu d'importants services à leurs souverains.

Appelé à Badajoz par le Roi (1580), Moura entra avec lui à Chaves, à Thomar, à Lisbonne. Philippe II le fit secrétaire d'État, *veedor* des finances et conseiller d'État de Portugal; il lui donna la commanderie de Zalamea, de l'ordre de Calatrava; voyant les difficultés qui naissaient du grand nombre de conseillers d'État qu'il y avait à Lisbonne,

(1) MM. Salvá et de Baranda ont publié, dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. VI, p. 27-661, la correspondance de Philippe II avec don Cristoval de Moura sur les affaires de Portugal, depuis le 29 décembre 1578 jusqu'au 24 août 1579.

il le désigna, avec l'évêque don Antonio Pineyro, pour lui faire rapport, à l'exclusion des autres membres du conseil, sur les grâces qui lui étaient demandées.

Lorsque Philippe II retourna en Castille (1582), il emmena Moura, qui continua de remplir près de sa personne les fonctions de secrétaire d'État et celles de *veedor* des finances et de conseiller d'État de Portugal. De plus, il lui donna les patentes de conseiller de son conseil de guerre, le nomma successivement sommelier de corps et grand chambellan (*camarero mayor*) du prince son fils, et enfin, en 1586, comme je l'ai dit plus haut, il le créa conseiller du conseil d'État de la monarchie (1).

Plusieurs autres personnages furent encore appelés à siéger au conseil d'État dans les dix dernières années du règne de Philippe II; tels furent, notamment : le prieur don Hernando de Tolède, fils naturel du duc d'Albe (1587); don Gomez de Avila, marquis de Velada, grand de Castille, *ayo* et *mayordomo mayor* du prince héritier présomptif de la couronne (1595); don Diego de Cabrera y Bobadilla, troisième comte de Chinchon, don Pedro Lopez de Ayala, comte de Fuensalida, tous deux majordomes du Roi (1595), et le prince Joan Andrea Doria (1594) (2). Mais tout le poids du gouvernement était porté par Idiaquez et Moura : le premier était chargé des affaires étrangères et de celles de la guerre; l'administration de la Castille et

Le prieur don  
Hernando de Tolède.

Le marquis de  
Velada.

Le comte  
de Chinchon.

Le comte  
de Fuensalida.

Le prince Doria.

(1) *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. VI, p. 25-27. — HERRERA, *Historia general del mundo*, etc., *passim*. — CABRERA, *Historia de Felipe II*, *passim*.

(2) HERRERA, part. III, liv. III, ch. VII; liv. IX, ch. XXIII, et liv. X, ch. XXIII. — Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid, ci-dessus cité.

du Portugal, la direction des finances, formaient les attributions du second (1). Philippe II, dit l'historien Herrera, confia à ces deux ministres l'examen des plus importantes questions politiques qui inté-ressaient la monarchie, parce qu'il aimait naturellement à travailler avec peu de personnes, et avec celles qu'il avait appris à connaître par une longue expérience (2). Idiaquez et Moura justifèrent cette préférence du monarque : aussi conservèrent-ils leur crédit auprès de lui jusqu'à sa mort ; et si, sous son successeur, ils furent écartés des postes qu'ils occupaient, ils obtinrent d'autres dignités qui servirent de témoignages de l'estime que Philippe III avait pour leurs personnes (3).

Philippe II ne voulant pas d'intermédiaire entre lui et ses secré-  
 taires, ceux sur qui il fixait son choix, pour remplir ces importantes  
 fonctions, devaient être des hommes d'une capacité éprouvée, d'une  
 discrétion inviolable, d'un dévouement sans bornes.

Secrétaires  
 d'Etat  
 de Philippe II.

Son premier secrétaire d'État pour les relations extérieures de la Gonçalo Perez.

(1) HERRERA, part. III, liv. II, ch. XII. — *Relazione del clarissimo signore Tommaso Contarini, ritornato ambasciatore di Spagna, l'anno 1595*, à la Bibliothèque du Roi, à Paris, manuscrit n° 10,068.

(2) ... *Y á estos escogió, porque naturalmente era amigo de negociar con pocos, y essos muy conocidos por larga experiencia...* HERRERA, *l. c.*

(3) Philippe III nomma Idiaquez, le 12 novembre 1599, président du conseil des ordres. Il fit Cristoval de Moura grand d'Espagne. le créa marquis, l'envoya, en 1600 et en 1608, en Portugal, en qualité de vice-roi et de capitaine général.

Moura décéda à Madrid le 26 décembre 1615, et Idiaquez le 12 octobre de l'année suivante. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasse 1599, et *Contadurias generales*, liasse 2997. — *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. VI, p. 27.)

monarchie, ainsi que pour la correspondance avec l'Italie et les Pays-Bas, fut Gonçalo Perez, archidiacre de Sepulveda.

Perez s'était formé aux affaires, dès l'année 1528, sous le grand commandeur de Léon, Francisco de Covos.

Quand, en 1545, Charles-Quint partit pour l'Allemagne et les Pays-Bas, où Covos devait l'accompagner, celui-ci désigna Gonçalo Perez comme le plus propre à le remplacer dans la charge de secrétaire d'État pour l'Espagne, et Charles-Quint confirma cette nomination (1).

Philippe II ayant été appelé, en 1548, par l'Empereur, son père, qui désirait le faire connaître aux princes d'Allemagne et à ses futurs vassaux des Pays-Bas, Gonçalo Perez reçut l'ordre de le suivre en qualité de secrétaire (2). Depuis, il ne quitta plus ce prince (3).

Parvenu à la souveraineté des royaumes d'Espagne, de Sicile, de Naples, de Sardaigne, de l'État de Milan, des Pays-Bas et des Indes, Philippe II, qui avait pu apprécier Gonçalo Perez, le nomma, par commission datée d'Anvers le 6 février 1556, « son secrétaire d'État, » pour expédier, avec lui et son conseil d'État, toutes les affaires de » paix ou de guerre et autres qui concerneraient ses États hors d'Es-

(1) La cédule de l'Empereur porte la date du 1<sup>er</sup> mai 1545. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasse 22.)

(2) Cédule du 6 septembre 1548. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, même liasse.)

(3) Antonio Perez dit de Gonçalo son père : qu'il fut le premier secrétaire de Philippe II, et si bien le premier, qu'il enseigna à ce prince le trait de sa signature : *Gonçalo Perez, secretario de Carlos Quinto, y el primero de Phelipe Segundo, tan el primero, que le enseño á su amo el rasgo de la firma.* (OBRAS Y RELACIONES, p. 935.)

» pague, au salaire annuel de 1,200 écus (1). » On jugera combien cette tâche était laborieuse, lorsqu'on saura que non-seulement Perez minutait les dépêches du Roi, mais qu'il copiait de sa main celles qui avaient un caractère confidentiel; qu'il déchiffrait lui-même les lettres les plus importantes, et enfin qu'il rédigeait ordinairement les *puntos* ou analyses des pièces en marge desquelles Philippe II écrivait ses décisions (2).

Frédéric Badoaro, qui avait rempli le poste d'ambassadeur de Venise auprès de Charles-Quint et de Philippe II, trace de Gonçalo Perez le portrait suivant, dans la relation que, au retour de sa mission, en 1557, il adressa au sénat de la république : « Ce Gonçalo est » homme d'Église; il jouit, à raison tant des bénéfices dont il est pourvu » que de ses gages, d'un revenu d'environ 30,000 écus. Il est âgé de » quarante-sept ans. On dit qu'il accepte en secret des présents. Il » est intempérant, hautain; il a de son mérite une opinion exagérée; » il n'est pas seulement emporté, mais furieux : ce qui fait que » presque tous ceux qui ont à lui parler d'affaires sortent de chez lui » mécontents. Du reste, il est homme de génie, et a de la littérature. » Il excelle dans la langue espagnole, et écrit assez bien le latin. On

*Son portrait.*

(1) Cette commission est aux archives de Simancas, *Papeles de Estado, Flandes*, liasse 515.

Il y est dit que, en sa qualité de secrétaire, Perez ouvrira toutes les dépêches des vice-rois de Naples et de Sicile, des gouverneurs de Milan, des capitaines généraux de terre et de mer, des ambassadeurs et ministres, et des souverains étrangers, et les présentera au Roi. Il n'y est point parlé des Pays-Bas, parce que Philippe II était alors dans ces provinces; mais, après son retour en Espagne, les correspondances de Flandre furent comprises dans les attributions de Perez.

(2) Voyez ci-dessus, p. xlvij, note 1.

» pense que, si le Roi lui ôtait la charge de secrétaire, ce serait pour  
» lui conférer un évêché en Espagne (1). »

LES PAPIERS DE FLANDRE donnent une idée avantageuse des talents de Gonçalo Perez. Ses dépêches sont en général écrites avec facilité et clarté; et, comme il joignait à une grande expérience des affaires une connaissance profonde du caractère du prince qu'il servait, il était assez rare que Philippe II modifiât sa rédaction.

Sa mort. Gonçalo Perez mourut au mois d'avril 1566, emportant au tombeau le regret de n'avoir pas obtenu le chapeau de cardinal, qui était le but de son ambition, que Granvelle et la duchesse de Parme, Marguerite d'Autriche, lui faisaient toujours espérer (2), mais dont le Roi, sans doute, trouvant que ses services comme secrétaire lui étaient trop utiles, n'eut pas envie que la cour de Rome le gratifiât.

Philippe II reconnut que la charge de la dépêche universelle était trop pesante pour une seule personne, ou que, parmi les employés de ses chancelleries, il n'y en avait aucun qui fût en état de la remplir: il en divisa les attributions. Il donna le département des affaires de

(1) *È esso Consalvo huomo di chiesa, et ha, tra benefiti et salario, intorno a trenta millia scudi d'entrata. È di età di 47 anni in circa. Dicesi che occultamente accetta presenti. È intemperato et superbo, et oltre modo presume di sapere. È pur non collerico, ma furioso: onde quasi tutti, nel pigliare da lui l'espediti, partono mal contenti. Ha però ingegno grande, et è litterato. Scrive spagnuolo strettamente et eccellentemente, et assai ben latino; et se fa giuditio che S. M., per levarlo da quel carico della segretaria, gli provedera d'un rescovado in Spagna. (Relatione di Federico Badovaro, ritornando di Spagna, ambasciatore à Carlo V et da Filippo suo figliuolo, l'anno 1557, à la Bibliothèque du Roi à Paris, fonds Saint-Germain, manuscrit n° 783.)*

(2) Voyez ci-après, p. 195, 514, 551, 558, 581.

France, des Pays-Bas, d'Allemagne, d'Angleterre et de Portugal à Gabriel de Çayas; il confia celui des affaires d'Italie à Antonio Perez. Gabriel de Çayas, homme d'Église comme Gonçalo Perez, était un ancien official de ce dernier; il avait, dit Cabrera, travaillé avec le Roi en l'absence du secrétaire principal, et beaucoup servi (1). Antonio Perez, fils naturel de Gonçalo, légitimé par Charles-Quint en 1542, avait été, depuis quelques années, par ordre du Roi lui-même, et à la suggestion du prince Ruy Gomez, introduit dans la secrétairerie de son père (2). Philippe II, selon l'historien déjà cité, « ne nomma pas » immédiatement Antonio Perez, parce que celui-ci était jeune et » dissipé, et que le Roi voulait de la vertu et le goût de la retraite » chez ceux qui avaient part à ses secrets (3). » La circonstance qu'Antonio Perez ne prêta serment que plus d'une année après Çayas, quoique sa commission soit de la même date (4), corrobore cette assertion de Cabrera.

Gabriel  
de Çayas.

Antonio Perez.

De même que les membres du conseil d'État étaient divisés en deux

(1) CABRERA, *Historia de Felipe II*, liv. VII, ch. VII.

(2) C'est du moins ainsi qu'Antonio Perez raconte la chose, et il prétend que son père avait d'autres vues sur lui. (OBRAS Y RELACIONES, p. 518 et 519.)

(3) *No le dió luego que vacó el oficio á Antonio Perez, por ser moço derramado, i querria el Rey gran virtud i recogimiento en los ministros i oficiales participantes á sus secretos.* CABRERA, *l. c.*

(4) Les commissions de Çayas et de Perez portent l'une et l'autre la date du 17 juillet 1567, et sont conçues dans les mêmes termes. Il y est dit que, considérant leur suffisance, habileté et autres bonnes qualités, le Roi les nomme ses secrétaires, pour contre-signer les dépêches qu'il signera, avec un salaire annuel de 100,000 maravedis. Çayas présenta sa commission au conseil de Castille et y prêta serment le 26 août 1567, tandis qu'Antonio Perez ne remplit cette formalité que le 17 novembre 1568. Il y a lieu d'inférer de là que Philippe II, pour ménager

partis, dont l'un suivait les inspirations du prince d'Eboli, et l'autre celles du duc d'Albe, de même aussi chacun des deux secrétaires d'État s'était rangé sous une bannière différente. Çayas ne dissimulait pas son attachement pour le duc d'Albe; Antonio Perez était tout dévoué au prince d'Eboli, qui avait puissamment contribué à sa fortune.

Jugement sur  
Çayas.

S'il faut s'en rapporter à une relation vénitienne des affaires d'Espagne, écrite en 1577 (1), l'influence de Çayas à la cour de Madrid était nulle : « C'est un ancien serviteur du Roi, dit l'auteur de cette » relation ; mais il a été battu de manière qu'il n'est plus estimé de » personne (2). » Le même écrivain ajoute : « Il n'est pas très-riche, » et prend tout ce qu'on lui donne. Quoiqu'il soit déjà avancé en âge, » il ne néglige point pour cela ses plaisirs (3). »

Antonio Perez est trop connu, surtout depuis l'ouvrage remarquable qu'a publié M. Mignet (4), pour qu'il soit besoin de faire ici son portrait.

l'amour-propre de Perez, fit antidater la cédula qui le nommait secrétaire. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasses 8 et 20.)

On trouve, dans les mêmes archives, *Papeles de Estado*, liasse 665, une circulaire du 10 décembre 1567, par laquelle le Roi informe M. de Chantonay, son ambassadeur auprès de l'Empereur, don Diego de Guzman de Silva, son ambassadeur en Angleterre, et don Francès de Alava, son ambassadeur en France, qu'il a chargé de traiter les affaires de ces pays son secrétaire Gabriel de Çayas, et que, en conséquence, c'est à lui que leurs dépêches doivent être adressées.

(1) *Relazione delle cose di Spagna, del 1577.* (Manuscrit de la bibliothèque du Roi, à Paris, fonds Saint-Germain, n° 791.)

(2) .... *È servitore molto antico del Re, et hoggi è stato battuto di maniera che non è più stimato da persona.*

(3) *Non è molto ricco, piglia tutto quello che gli è dato, et se bene è assai avanti con la sua età, non lassa per questo li suoi piaceri.*

(4) On peut lire aussi avec intérêt, sur ce personnage, le livre intitulé : *Antonio*

Don Juan d'Autriche était du parti de Ruy Gomez. Lorsqu'il vint trouver le Roi à l'Escorial, au mois de septembre 1576, avant de se rendre aux Pays-Bas, il en obtint que les affaires principales de ces provinces, ainsi qu'une partie de celles de France et d'Allemagne, fussent retirées à Çayas, pour être traitées par Antonio Perez (1).

Le Roi lui retire les affaires principales des Pays-Bas, pour les donner à Antonio Perez.

LES PAPIERS D'ÉTAT DE FLANDRE, du temps de ces deux secrétaires, feraient juger assez exactement de la différence qu'il y avait entre leur esprit, leur caractère, leurs habitudes, s'il n'en existait d'autres témoignages. Il y a de la confusion dans ceux qui appartiennent à la gestion d'Antonio Perez; on remarque, au contraire, beaucoup d'ordre dans ceux de Çayas. Les dépêches du premier se distinguent par une rédaction plus facile, plus élégante, par des idées plus profondes; on trouve plus de méthode, de soin, de régularité, dans tout ce qui est sorti des mains du second.

Parallèle entre les deux secrétaires.

Le 28 juillet 1579 (2), à onze heures du soir, l'alcade de cour, Alvaro Garcia de Tolède, se transporta, par ordre du Roi, chez

Arrestation de Perez.

*Perez, secretario de Estado del rey Felipe II : Estudios históricos, por don Salvador Bermudez de Castro, Madrid, 1841, à l'Établissement Typographique, in-12. La révolution qui a eu lieu en Espagne en 1845 a élevé l'auteur de ce livre à une haute position diplomatique.*

(1) Philippe II écrivait, de sa main, au cardinal de Granvelle, le 7 août 1579 : *Como ayer os dixé, parte de los despachos de Francia y otras partes, despues que fué de aquí mi hermano, que aya gloria, vienen á manos de Çayas, y parte á las de Antonio Perez, y principalmente los dependientes de las cosas de los Estados Baxos.* (Bibliothèque royale de Bruxelles, 5<sup>e</sup> Recueil de lettres de Granvelle, fol. 141.)

(2) C'est la date que Perez lui-même assigne à son arrestation dans ses *Relaciones*, et que don Salvador Bermudez de Castro, ainsi que M. Mignet, ont adoptée : je dois toutefois faire observer que, selon fray Juan, hyéronimite et moine de l'Escorial, dont MM. Salvá et de Baranda ont mis en lumière les

Antonio Perez, et l'arrêta. Perez avait travaillé avec Philippe II jusqu'à dix heures (1)!

Il est remplacé  
par don Juan de  
Idiaquez.

Philippe, comme je l'ai dit plus haut, donna pour successeur au secrétaire disgracié don Juan de Idiaquez. Il confia au cardinal de Granvelle la mission de recevoir le serment du nouveau secrétaire, de lui recommander la loyauté, le secret, l'intégrité, de lui donner des instructions sur la manière dont il devait se conduire dans l'exercice de son emploi : il voulut, du reste, qu'Idiaquez gardât les officiaux de son prédécesseur, vu la connaissance qu'ils avaient des papiers et de l'état des affaires (2).

*Memorias*, ce serait le 26 juillet que Perez aurait été arrêté. (Voy. la *Coleccion de documentos inéditos*, t. VII, p. 269.)

(1) .... *El cual esa misma noche que le prendieron, estuvo negociando con S. M. hasta las diez de la noche, y á las once le prendieron.* (Voy. les Mémoires de fray Juan, *Coleccion de documentos inéditos*, l. c.)

(2) Apostille de la main de Philippe II sur un billet autographe de Granvelle, daté de l'Escurial le 29 août 1579. (Bibliothèque royale de Bruxelles, 5<sup>e</sup> Recueil de lettres de Granvelle, fol. 518.)

Cette décision de Philippe II explique ce passage un peu obscur des Mémoires d'Antonio Perez, où il donne à entendre qu'après son emprisonnement, il ne se fit aucun changement dans sa secrétairerie; que toutes les affaires continuèrent d'être expédiées par ses officiaux; que quelques-uns d'entre eux suivirent le Roi en Portugal, et que les autres restèrent à Madrid, pour recevoir les dépêches, les communiquer aux conseillers d'État demeurés dans cette capitale, et les adresser ensuite au Roi, et que les choses restèrent sur ce pied jusqu'à la fin de 1585. Voici le texte: *Partió el Rey para Portugal. Quedó Antonio Perez en Madrid en su casa en aquella manera de prision; en su officio no se hizo ninguna novedad. Todos los negocios se despacharon por sus officiales: tanto que fueron parte dellos con el Rey, y quedáron parte en Madrid, para recibir los despachos, y comunicarlos con los consejeros d'Estado, que allí quedáron, y remitirlos despues al Rey. En este estado, y exercitandose el officio en casa de Antonio Perez á su costa, estuvo Antonio Perez hasta ultimo del año de 1585.* (OBRAS Y RELACIONES, p. 59.)

Idiaquez fut installé par le cardinal le 31 août (1). Outre les attributions qu'Antonio Perez avait en dernier lieu, il fut chargé de la partie des correspondances de France, d'Allemagne et d'Angleterre qu'avait conservée Çayas. Le Roi, pour dédommager ce dernier, le fit entrer au conseil d'Italie (2).

Lorsque Philippe II éleva don Juan de Idiaquez à la dignité de conseiller d'État, les fonctions de secrétaire d'État, qu'il remplissait, furent conférées à Martin de Idiaquez (3). Celui-ci les exerçait

Martin de Idiaquez succède à don Juan de Idiaquez.

(1) *Ayer tomé el juramento á don Juan de Idiaquez, como me mandó V. M., con decirle como havia de servir, y tener cuydado que así lo hiziesen los que servirán de baxo dél....* (Billet autographe de Granvelle à Philippe II, daté de l'Escurial le 1<sup>er</sup> septembre 1579. Bibliothèque royale de Bruxelles, 5<sup>e</sup> Recueil de lettres de Granvelle, fol. 41.)

La commission d'Idiaquez ne porte toutefois que la date du 8 septembre 1579; elle est conçue de la même manière que celles d'Antonio Perez et de Gabriel de Çayas. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasse 27.)

(2) *Çayas ha acetado ya lo del consejo de Italia.* (Apostille de Philippe II sur un billet autographe de Granvelle, daté de l'Escurial le 29 août 1579. Manuscrit cité, fol. 518 v<sup>o</sup>.)

*En la negociacion que dexará Çayas, en entrando en consejo de Italia, que lo podra hazer esta semana, podra don Juan entender; y Çayas le entregará los papeles que convengan..... Y creo que sería bueno que hiziese agora las respuestas de las cartas que tiene de Francia y Inglaterra, y de lo que hubiere de mas priesa de Alemania, y que en ellas se diga que las respuestas dellas vengán á manos de don Juan; y aun con las de Italia se podría decir lo mismo.* (Billet autographe de Philippe II à Granvelle, écrit de l'Escurial, le 11 septembre 1579. Manuscrit cité, fol. 59.)

Çayas mourut au mois de juillet 1595. (Archives de Simancas, *Contadurias generales*, liasse 2997.)

(3) Sa commission est du 31 décembre 1586; il prêta serment le 7 août 1587. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasse 55.)

encore à l'époque de la cession des Pays-Bas à l'infante Isabelle (1).

Autres secré-  
taires d'État.

Je ne m'occuperai pas des secrétaires qui étaient chargés des affaires intérieures des royaumes d'Espagne, ni de ceux qui avaient à expédier les dépêches de la guerre, ou dont les attributions étaient relatives aux possessions espagnoles en Amérique : ces agents restèrent étrangers aux actes qui concernaient les Pays-Bas.

Secrétaire in-  
time.

Mateo Vasquez.

Indépendamment de ces divers secrétaires d'État, Philippe II avait un secrétaire intime, par les mains duquel passaient sa correspondance confidentielle avec ses ministres à Madrid, ainsi que les consultations soumises au Roi par tous ses conseils. L'un de ceux qu'il revêtit de ce dernier emploi, Mateo Vasquez de Leça (2), acquit beaucoup de crédit auprès de lui (3); jaloux d'Antonio Perez, dont la faveur avait pendant quelques années éclipsé la sienne, il se montra l'un de ses persécuteurs les plus acharnés, après que Perez eut perdu les bonnes grâces du Roi (4).

Utilité  
des particularités  
qui précèdent.

Vous ne me saurez pas mauvais gré, je pense, monsieur le Ministre, d'avoir fait précéder, de ces particularités peu connues sur la manière de travailler de Philippe II, sur ses conseillers, sur ses secrétaires, l'aperçu que je vais vous donner des documents qui composent la correspondance de ce monarque pendant les années 1559 à 1585. Tous les hommes dont j'ai parlé prirent une part plus ou moins

(1) Il mourut le 30 octobre 1600. (Archives de Simancas, *Quitaciones de Corte*, liasse 55.)

(2) Voy. ci-dessus, p. LXXVI, note 5.

(3) CABRERA, liv. XII, p. 972 et 975.

(4) *Antonio Perez et Philippe II*, par M. Mignet.

directe, plus ou moins grande, aux mesures qu'adopta successivement la cour de Madrid, pour l'administration de nos provinces; la plupart d'entre eux figurent dans les pièces que j'ai recueillies : il était donc essentiel, me paraît-il, de savoir ce qu'ils avaient été, et le rôle qu'ils jouèrent sur la scène politique.

Les historiens sont unanimes pour attribuer la révolution des Pays-Bas à trois causes principales, savoir : à l'établissement de l'inquisition, à la rigueur des placards contre l'hérésie, à la création des nouveaux évêchés.

Causes  
de la révolution  
des Pays-Bas.

Je parlerai d'abord de la dernière.

La création de nouveaux évêchés était une mesure politique, sage, réclamée par le bien de la religion et les besoins spirituels des peuples. La juridiction ecclésiastique était exercée, dans une grande partie des Pays-Bas, par des évêques étrangers. Il y avait une province, celle de Luxembourg, qui se trouvait ainsi soumise à six différents prélats, dont aucun ne résidait dans le pays (1). Les évêques

Création  
de nouveaux  
évêchés.

(1) Les archevêques de Trèves, de Cologne et de Reims, les évêques de Liège, de Metz et de Verdun. L'évêque de Liège et l'archevêque de Trèves étaient les deux principaux diocésains; les autres n'exerçaient leur juridiction que sur un petit nombre d'endroits.

Chose singulière! la province de Luxembourg, qui, à cause de cette diversité de juridiction, de son éloignement du centre, et de son étendue, avait plus besoin d'un évêché qu'aucune des autres, ne fut pas comprise dans les arrangements que Paul IV sanctionna en 1559. On s'occupa cependant, en 1572, d'y ériger un siège épiscopal; mais ce dessein ne reçut pas d'exécution. L'archiduc Albert le reprit en 1598. On y revint encore cinq fois dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, savoir : en 1701, en 1721, en 1728, en 1744 et en 1755. La dernière fois, ce fut le prince Charles de Lorraine qui proposa la chose à Marie-Thérèse, sans lui dissimuler qu'elle rencontrerait de l'opposition de la part des évêques intéressés. Le

de Liège et de Cambray se partageaient l'autorité spirituelle dans le duché de Brabant : la juridiction du premier s'étendait, en outre, sur le comté de Namur et la presque totalité du duché de Gueldre; celle du second, sur la seigneurie de Malines, le comté de Hainaut et quelques lieux de la Flandre. Une partie de cette dernière province dépendait de l'évêché de Térouane, auquel ressortissait aussi la moitié de l'Artois. L'archevêque de Cologne avait juridiction à Nimègue et dans quelques autres endroits de la haute Gueldre. Il en était de même des évêques de Munster, de Minden, d'Osnabruck et de Paderborn, quant à certains cantons de la Frise, de l'Overyssel et des pays de Groningue et de Drenthe (1).

Les dix-sept provinces ne possédaient que trois évêchés : Tournay, Arras et Utrecht. Le ressort du dernier était d'une étendue démesurée; on y comptait près de onze cents églises et plus de deux cents villes fermées (2). Le diocèse de Tournay, quoique moins considé-

conseil suprême des Pays-Bas à Vienne ne crut pas que cette considération dût arrêter l'Impératrice : « Le conseil estime (ce fut ainsi qu'il s'exprima dans son rapport) que l'affaire est trop essentielle pour la négliger, et qu'en faisant connaître au sérénissime prince la haute satisfaction que V. M. a des soins qu'il donne à la résumer, elle pourrait agréer que S. A. R. fasse travailler sans bruit à préparer le tout.... » Marie-Thérèse n'adopta pas cet avis; elle écrivit, en marge du rapport : *Qu'on réserve ce projet à meilleur temps.* (Archives du Royaume, Collection de la chancellerie aulique des Pays-Bas.)

(1) Mémoire du docteur Sonnins. — Allocution du même au pape. — Bulle de Paul IV, du 4 des ides de mai 1559. (Archives du Royaume, papiers d'État, carton intitulé *Touchant l'érection des nouveaux évêchés.*)

(2) Il comprenait, outre la plus grande partie de la Frise, de l'Overyssel, et des provinces de Drenthe et de Groningue, toute la Hollande, la Zélande et le pays d'Utrecht.

rable (1), l'était encore trop pour que son chef pût exercer une surveillance efficace sur le peuple confié à ses soins.

Les inconvénients de cet ordre de choses étaient très-graves. Les évêques étrangers et leurs officiers se permettaient souvent des abus de pouvoir, au préjudice des droits des citoyens et des libertés nationales; des conflits perpétuels s'élevaient entre eux et l'autorité publique; les prérogatives, la dignité du souverain elles-mêmes, n'étaient pas toujours à l'abri de leurs atteintes. Dans les causes ecclésiastiques, les intéressés devaient se pourvoir en appel devant des tribunaux éloignés, et situés hors du pays : en temps de guerre, ce recours était difficile, et même périlleux. Sous le rapport des intérêts de la religion, le mal était plus grand encore. L'étendue des diocèses, comme je l'ai dit déjà, mettait obstacle à ce que les évêques dirigeassent et surveillassent convenablement leur clergé; les ecclésiastiques s'acquittaient de leurs devoirs avec négligence; le relâchement s'était introduit parmi eux, et c'était un argument dont les partisans des innovations religieuses ne manquaient pas de tirer parti.

Aussi le projet d'érection des évêchés n'était-il pas nouveau (2). Charles-Quint, ce grand législateur, dont les institutions résistèrent, durant trois siècles, aux vicissitudes du temps, s'était convaincu, dès les premières années de son règne, de la nécessité d'opérer une

(1) Il était formé du Tournaisis, de la Flandre gallicane et des quartiers de Gand et de Bruges.

(2) Dès le règne de Charles le Téméraire, il avait été question de créer un siège épiscopal dans le Brabant, et c'étaient les États eux-mêmes qui en avaient fait la demande. Voy. la lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, du 30 octobre 1565, p. 576 ci-après.

réforme dans l'organisation ecclésiastique des Pays-Bas; et, chaque fois qu'une bonne intelligence avait présidé à ses relations avec le saint-siège, il avait fait ouvrir des négociations à Rome pour cet objet.

Son ancien précepteur, Adrien Florent, venait à peine d'être élevé au pontificat, qu'il chargeait le vice-roi de Naples, Charles de Lannoy, et le duc de Sessa, son ambassadeur, de solliciter du pape une bulle qui instituât en Flandre les évêchés reconnus nécessaires. C'est ce que nous apprend une lettre écrite par lui, le 15 août 1522, à l'archiduchesse Marguerite, sa tante, gouvernante des Pays-Bas (1).

La mort prématurée d'Adrien VI ne lui ayant pas laissé le temps

(1) « Nous eusmes avant-hier nouvelles certaines de nostre saint-père comme  
 » Sa Saincteté embarca, le mardi au matin, v<sup>e</sup> de ce mois, pour aller à Rome, et,  
 » ce mesme jour, feit voylle, et, pour ce, espérons, selon le bon temps qu'il a  
 » fait. que Sadiete Saincteté en soit, de ceste heure, bien près. A ceste cause,  
 » escripvons présentement à nostre vice-roy de Naples qu'il se treuve, de nostre  
 » part, à sa coronation, pour luy faire tout honneur et service, et aussi nostre  
 » ambassadeur avec luy, et qu'ilz puissent estre des premiers à luy faire l'obéis-  
 » sance, en nostre nom, selon la forme de leurs instructions, et, s'il leur est pos-  
 » sible, avant faire icelle obéissance, qu'ils meetent payne d'obtenir ce qu'est  
 » contenu en icelles. Et, semblablement, pour noz pays de Flandres et Bourgongne,  
 » leur avons ordonné solliciter, oultre ce qu'ilz ont jà en charge, d'avoir ung  
 » indult, en vertu duquel puissions pourveoir des premières dignitez et aultres  
 » quelzeonques bénéfices qui vaqueront en nosdiets pays de Flandres et Bour-  
 » gongne, et aultres de par delà, ainsi qu'il se fait par deçà, quant les rois bail-  
 » lent l'obéissance, et aussi qu'ilz tiennent main à l'érection des nouvelles éveschez  
 » et depesche des aultres indultz pour nosdiets pays, dont, comme savez, fut faicte  
 » là mynute, nous estant encoires par delà..... » (*Correspondance de Marguerite  
 d'Autriche avec Charles-Quint*, t. I, aux Archives du Royaume.)

de s'occuper de cette affaire, elle fut reprise peu de temps après l'avènement de Clément VII, son successeur. On trouve, dans la correspondance de Charles-Quint avec le duc de Sessa, qui se conserve à la bibliothèque de l'académie royale d'histoire à Madrid, deux lettres sur ce sujet : l'une du 18 juillet, l'autre du 18 août 1524. Par la première, l'Empereur donne à son ambassadeur l'ordre de demander à Clément VII la création de trois églises cathédrales aux Pays-Bas; par la seconde, il lui enjoint de se conformer, en cette matière, à ce que lui écrira madame Marguerite. Dans l'intervalle qui sépara ces deux instructions, il avait appris, par des dépêches de sa tante, que le conseil des Pays-Bas proposait de créer des évêchés à Leyde, Mons et Bruxelles, et d'en établir deux dans la partie du diocèse de Térouane qui était soumise à sa domination : il avait approuvé ce plan, en y ajoutant que deux sièges devraient aussi être institués en Flandre, l'un deçà, et l'autre delà l'Escaut (1). Il prenait la chose si à cœur, que, l'archiduchesse n'ayant pas immédiatement fait parvenir au duc de Sessa les instructions dont ce ministre avait besoin, il en témoigna à sa tante son regret et son déplaisir (2).

(1) Lettre de l'Empereur à l'archiduchesse Marguerite, du 14 août 1524. (Archives du Royaume, papiers d'Etat, registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 596.)

(2) « Quant aux communications avec monsieur le cardinal de Liège et autres » diocésains de par delà, pour le fait de leurs juridictions, il n'y a que bien les » desmeller et dilayer : car ne se y sauroit riens faire à mon advantage; et me » semble que cependant ferez bien de vous pourveoir à Rome, comme autrefois » vous ay escript, et adviser d'ériger les nouvelles éveschez, comme m'avez mis » avant : car le duc de Cesse (Sessa) m'a escript, sur ce que luy ay ordonné faire » ce que vous luy en commanderiez, qu'il n'en avoit aucunes nouvelles de vous.

Les différends qui s'élevèrent, en 1526, entre Charles-Quint et Clément VII, et qui amenèrent la prise de Rome par le connétable de Bourbon, ne permirent pas que les négociations pour l'érection des évêchés fussent continuées (1) : mais on les remit sur le tapis, après que les deux souverains se furent accommodés (juin 1529). Nos Archives renferment un « Mémoire pour ceux qui seront envoyez à » Rome, » rédigé vers cette époque, où l'on voit qu'il s'agissait de demander au pape six nouveaux sièges, qui auraient été établis à Leyde, Middelbourg, Bruxelles, Gand, Ypres et Bruges : il est à remarquer que le duché de Gueldre et le comté de Zutphen ne faisaient pas encore partie alors des États de l'Empereur. Afin de prévenir l'opposition des évêques dont les diocèses devaient être démembrés,

» Dont m'esbays, veu ce que m'en avez escript par trois voz lettres, et que c'est » le bien, honneur et prouffit de mesdits pays de par delà, et que avez bien con- » gneu la diligence que j'en ay fait faire, et feray encoires, en ce qui sera néces- » saire. » (Lettre du 20 décembre 1524 : *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Charles-Quint*, t. I, aux Archives du Royaume.)

(1) Charles-Quint écrivait, de Grenade, le 26 juillet 1526, à l'archiduchesse Marguerite : « Quant aux articles dont m'avez derechief dernièrement escript par » Courtewille, faisans mention du concept fait sur l'érection des éveschez en mes » pays de par delà, j'ay de piéça veu et reveu les mesmes concepts que m'avez » envoyez pour la séparation et nouvelle érection desdiets éveschez ; et, quant le » temps sera propice, j'auray bonne souvenance de faire poursuyr l'affaire dudict » concept, pour le bien de mesdiets pays... »

Dans des instructions qu'il donna, le 6 mars suivant, au seigneur de Praet, envoyé par lui aux Pays-Bas, il disait : « ..... Et, quant à l'érection des nouvelles » éveschez, que seroit aussi un grand bien pour nosdiets pays, nous en aurons » bonne souvenance, dez que noz affaires pourront estre adressés avec nostre » saintet père le pape mieulx qu'ilz ne sont à présent. » (Archives du Royaume : *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Charles-Quint*, t. II.)

on aurait consenti, au besoin, que, leur vie durant, ils continuassent d'administrer ceux-ci tout entiers, en instituant, dans les lieux où seraient érigés les évêchés nouveaux, des vicaires, officiaux, chanceliers, promoteurs et secrétaires (1).

Il n'est pas douteux que ces démarches furent poursuivies à Rome, avec plus ou moins d'activité, selon les conjonctures des temps : mais les lacunes qu'il y a dans nos papiers d'État du règne de Charles-Quint (2) me privent des moyens de faire connaître les phases diverses de la négociation, et les obstacles qu'elle rencontra. Je trouve seulement que, en 1550, l'archiduchesse Marguerite chargea Jean Colardi, agent des Pays-Bas près du saint-siège, d'insister sur la division du diocèse de Térouane, *comme la plus nécessaire* (3), et que, en 1551, des instructions furent encore expédiées à Rome, dans le but d'obtenir qu'il fût érigé, à Ypres, un évêché auquel auraient été soumises toutes les paroisses de la Flandre et de l'Artois qui faisaient partie de ce diocèse (4).

(1) Archives du Royaume, papiers d'État, carton intitulé *Touchant l'érection des nouveaux évêchés.*

(2) Voyez ci-dessus, p. XIII.

(3) « Instruction donnée par madame Marguerite d'Autriche aux seigneurs de » Rosembos, conseiller et chambellan de S. M., et George d'Espleghem, secrétaire » de l'Empereur, du 29 juillet 1550. » (Archives du Royaume : *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Charles-Quint*, t. II, p. 529.)

(4) « Instruction de ce que le procureur de l'Empereur à Rome debvra solliciter » et obtenir de nostre saint-père le pape, pour le bien, seureté, utilité et tran- » quillité des pays d'embas de Sa Majesté, et des subgetz y demourans. » (Archives du Royaume, papiers d'État, carton intitulé *Touchant l'érection des nouveaux évêchés.*)

Philippe II ne fit donc que réaliser un projet conçu par l'Empereur, son père, et qui était fondé sur des raisons majeures d'intérêt public, lorsqu'il sollicita du pape Paul IV l'érection des nouveaux évêchés. Mais cette innovation, qui, sous le règne de Charles-Quint, aurait été acceptée sans murmures, fut accueillie avec un sentiment de répugnance presque universel. venant d'un prince que les Belges n'aimaient pas, et dont ils suspectaient les intentions. Ces sentiments de défiance et d'antipathie s'étaient manifestés déjà, quelques jours avant l'arrivée aux Pays-Bas de la bulle de Paul IV (1), dans l'adresse que les États généraux assemblés à Gand, le 7 août, avaient présentée au Roi, pour le renvoi des troupes espagnoles, et l'exclusion de son conseil des ministres qui étaient étrangers au pays (2). Vainement Philippe II prit-il le soin d'expliquer aux États les motifs qui l'avaient fait agir, le but qu'il se proposait (5) : le peuple s'obstina à voir, dans l'établisse-

(1) Philippe II était en Zélande, prêt à s'embarquer pour l'Espagne, lorsque la bulle d'érection des évêchés parvint à Middelbourg. Le docteur Sonnius y arriva quelques jours après, et vit encore le Roi avant son départ. Voy. les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 658 et 641.

(2) Voy. ma *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. I, p. 510-551.

(5) Dans la réponse qu'il fit, le 27 février 1562, à Madrid, aux députés que les États de Brabant lui avaient envoyés, pour réclamer contre l'incorporation des abbayes aux nouveaux évêchés, il s'exprimait ainsi : « Avant tout, Sa Majesté les »  
 » voeult bien advertir comme, considérant la grande multitude du peuple de ses »  
 » Pays-Bas, l'accroissement d'icelluy, la diversité des provinces, grandes distances »  
 » d'aucuns lieux d'icelles, mesmes avec interjection de la mer, la diversité des »  
 » langues. et surtout la grassation présente de tant de sectes et hérésies, et le bien »  
 » petit nombre d'évesques qu'il y avoit pour le faict et charge de la spiritualité, »  
 » il a, — par l'advis de feu Sa Majesté Impériale, son bon seigneur et père (à cui »  
 » Dieu doint sa gloire), s'estant dès lors eecy traicté entre aucuns des principaulx

ment des nouveaux évêchés, un acheminement à l'introduction de l'inquisition d'Espagne (1). Les grands eux-mêmes étaient imbus de cette idée (2). Il est vrai de dire que le Roi avait donné aux plans formés sous le règne de son père une extension exagérée, puisque, au lieu de six évêchés qu'il avait été question d'obtenir précédemment, il venait d'en être créé quatorze (3).

Le mécontentement s'augmenta par les moyens que Philippe II voulut mettre en pratique pour la dotation des nouveaux sièges. D'après la bulle de Paul IV, le revenu annuel de l'archevêché de Malines devait être de 5,000 ducats, et celui des évêchés de 3,000; il devait être formé de dîmes et de biens ecclésiastiques à désigner ultérieurement : en attendant que la spécification en eût été faite, le

» et amsy du feu pape Paule le quart, du temps qu'il estoit ès Pays-Bas de Sadiete  
 » Majesté, et fut lors suffisamment informé de cest affaire, et cogneust ceste neces-  
 » sité, — poursuiuy et, après longue et meure délibération avec le collége des  
 » cardinaulx, de Sa Saineteté obtenu, ceste érection des nouvelles éveschiez, afin  
 » que les évesques, ayans moindres diocèses, puissent miculx et plus particulièrement  
 » entendre comme le clergié se conduict, comme les sacremens se administrent,  
 » quelle doctrine l'on donne au peuple, visiter souvent leurs diocèses, et instruire  
 » *verbo et exemplo*, en ce temps dangereulx. Et s'est aussi ceey sollicité, soubz  
 » espoir que ce que la force des édicitz ne poeult achever, se ayderoit grandement  
 » par la doctrine et bonnes prédications, et pour oster, tant que se poeult. les  
 » schandalles de l'estat ecclésiasticque. » (Archives du Royaume, papiers d'État, carton intitulé *Touchant l'érection des nouveaux évêchés.*)

(1) Lettre de Granvelle à Philippe II, du 14 mars 1562, p. 202 ci-après. — *Mémorial des troubles des Pays-Bas*, par Hopperus, p. 25.

(2) Lettre de la duchesse de Parme au Roi, du 15 janvier 1565, p. 255 ci-après.

(3) C'étaient l'archevêché de Malines, les évêchés d'Anvers, de Bois-le-Duc, de Bruges, de Gand, d'Ypres, de Ruremonde, de Namur, de Saint-Omer, de Harlem, de Middelbourg, de Leeuwarden, de Deventer et de Groningue.

gouvernement des Pays-Bas était tenu de payer annuellement à l'archevêque 5,000 ducats, et 1,500 aux évêques. Dans le bref où Paul IV chargea de l'exécution de sa bulle Salvator Pacinus, évêque de Chiusi, nommé nonce en Espagne (1), il déclara que les dîmes et les biens à assigner pour la dotation des nouveaux sièges seraient distraits des possessions de certaines abbayes et prévôtés; et le nonce se conforma à cette décision du souverain pontife, dans les lettres (2) par lesquelles il délégua, pour le suppléer en tout ce qui concernait l'érection des évêchés, les cinq commissaires présentés par Philippe II (5).

Ceux-ci, ou plutôt Granvelle, qui les dirigeait, trouvèrent que la marche adoptée à Rome entraînerait trop de lenteurs; que les moyens indiqués étaient insuffisants, qu'ils étaient même à certains égards impraticables, puisque les finances des Pays-Bas étaient dans l'impossibilité de payer les pensions dont on les aurait chargées: ils proposèrent un autre plan, que le Roi s'empressa d'adopter, et qu'il fit sanctionner par Pie IV. Ce plan consistait à unir aux nouveaux sièges les abbayes qui étaient dans leur voisinage, non pas en les frappant de suppression, ou en diminuant le nombre des religieux qui les composaient, mais en les faisant administrer, sous l'autorité de l'évê-

(1) Il est daté du 10 juillet 1559.

(2) Ces lettres, datées de Bruxelles le 7 octobre 1559, et dans lesquelles est transcrit le bref du 10 juillet précédent, se conservent en original aux Archives du Royaume, papiers d'État, carton intitulé *Touchant l'érection des nouveaux évêchés*.

(5) Ces commissaires étaient Antoine Perrenot, évêque d'Arras, le président Viglius, Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'Or, le docteur Sonnius et le docteur Cursius, curé de Saint-Pierre à Louvain.

que, par des prieurs ou des prévôts (1) : un pareil arrangement, selon Granvelle, n'était pas préférable seulement sous le rapport financier ; il devait avoir aussi des conséquences infiniment avantageuses au point de vue politique : car, dans les affaires qui exigeaient le consentement des États, le Roi pourrait compter plutôt sur le concours des évêques que sur celui des abbés. Ces derniers, en effet, oubliant vite les faveurs qu'ils avaient reçues du prince, se montraient aussi difficiles pour accorder ce qu'on leur demandait, et aussi insensibles à la raison, que le dernier des hommes du peuple (2).

Trois des abbayes de Brabant étaient destinées, dans la nouvelle combinaison, à former la dotation d'autant de sièges : c'étaient l'abbaye d'Afflighem, pour l'archevêché de Malines, l'abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut, pour l'évêché d'Anvers, et l'abbaye de Tongerlo, pour l'évêché de Bois-le-Duc. Les abbayes de Tongerlo et de Saint-Bernard étaient en ce moment vacantes ; celle d'Afflighem était possédée par l'évêque de Tournay. Les religieux de ces abbayes et les abbés des autres monastères de la province n'eurent pas plutôt connaissance de l'arrangement qui avait été fait, qu'ils jetèrent les hauts cris. Ils attirèrent sans peine à leur parti la noblesse et le tiers état. Les seigneurs, offensés de ce qu'une affaire aussi importante eût été traitée sans leur participation (3), les soutenaient sous main. Les États en

(1) Le 6<sup>e</sup> volume des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle* contient plusieurs documents sur cette affaire.

(2) Lettre de Granvelle au Roi, du 15 mars 1560, p. 188 ci-après.

(3) Lettres de Granvelle au Roi, du 6 octobre 1562 et du 20 janvier 1565, p. 218 et 556 ci-après.

corps se plaignirent. Ils envoyèrent des députés à Rome et à Madrid (1). Ils représentèrent au Roi que l'union des abbayes aux nouveaux sièges épiscopaux était une infraction de leurs anciennes coutumes, droits et privilèges, dont l'observation avait été jurée par lui (2), et, pour donner plus de poids à leurs réclamations, ils refusèrent les subsides.

Philippe II leur répondit qu'il ne voudrait violer, en quoi que ce fût, les promesses qu'il leur avait faites dans sa Joyeuse Entrée, mais que l'article de ce pacte fondamental sur lequel ils s'appuyaient, interdisait de donner les abbayes en commende, non de les unir, ou d'en appliquer les revenus aux évêchés (3). Cette réponse ne les satisfit pas, et ils continuèrent leur opposition. Le Roi consentit plus tard que l'érection de l'évêché d'Anvers fût provisoirement suspendue (4); il fit avec les abbés de Brabant le concordat du 30 juillet 1564, par lequel il s'engageait à obtenir du saint-siège que les abbayes de Saint-Bernard, de Tongerlo et d'Afflighem subsistassent dans leur état actuel, à condition qu'elles payeraient huit mille florins annuellement, qui seraient affectés à la dotation de l'archevêché de Malines et de l'évêché de Bois-le-Duc (5). Dès lors, et quoique les États de

(1) Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, du 16 janvier 1562, p. 198 ci-après.

(2) Cette représentation est aux Archives du Royaume, papiers d'État, carton intitulé *Touchant l'érection des nouveaux évêchés*.

(3) Réponse du 27 février 1562, ci-dessus citée.

(4) Lettre de Philippe II à la duchesse de Parme, du 10 août 1565, p. 265. — Lorsque le duc d'Albe eut pris la direction du gouvernement des Pays-Bas, Philippe II révoqua cette suspension, et l'évêché d'Anvers fut institué.

(5) Ce concordat fut le fruit d'une longue négociation, dans laquelle le gouver-

Brabant, en haine du cardinal de Granvelle, prétendissent qu'il ne fût établi qu'un seul évêché pour leur province (1), l'agitation qu'avait causée cette affaire cessa presque entièrement. Ce qui le prouve, c'est que, dans l'exposé des griefs présenté, le 5 avril 1566, à la duchesse de Parme, par le seigneur de Brederode et le comte Louis de Nassau, au nom de la confédération des gentilshommes, il ne fut pas dit un seul mot des nouveaux évêchés.

L'histoire ne saurait mettre sur le compte de Philippe II les dispositions draconiennes des placards; c'est Charles-Quint qui en était l'auteur. Ce monarque, effrayé des conséquences que pouvaient avoir les nouvelles doctrines religieuses, s'en était montré l'adversaire implacable durant tout son règne; il avait particulièrement pris à tâche d'empêcher qu'elles ne se répandissent dans ses États des Pays-Bas, ne reculant devant aucune mesure, quelque acerbe qu'elle fût, *pour exterminer le fond et racine de cette peste* (2). De là les édits des 22 mars 1520 (1521, n. st.), 8 mai 1521, 17 juillet 1526, 14 octobre 1529, 7 octobre 1531, 22 septembre 1540, 17 décembre 1544, 30 juin 1546, 20 novembre 1549, 28 avril et 25 septembre

nement des Pays-Bas fut représenté par les conseillers au conseil privé, d'Assonville et Hopperus, et le conseiller au conseil de Brabant, Boonen, et les abbés, par les prélats de Villers, de Parek, d'Everbode et par le greffier des États de Brabant, Weellemans. Le duc d'Albe, d'après les ordres de Philippe II, n'eut depuis aucun égard à la convention faite, et les abbayes d'Afflighem, de Saint-Bernard et de Tongerlo furent définitivement unies aux sièges de Malines, d'Anvers et de Bois-le-Duc.

(1) Lettre de la duchesse de Parme à Philippe II, du 5 novembre 1565, p. 578, ci-après.

(2) Expressions du préambule de l'ordonnance du 25 septembre 1550.

1550 (1), édits dont il recommandait encore l'observation inviolable aux États généraux et au Roi, son fils, le jour de son abdication (2).

Je ne ferai pas l'analyse de ces divers placards : il suffit de connaître le dernier, qui abrogeait virtuellement la législation antérieure. Le placard du 25 septembre 1550 décernait la peine de mort, par le *fer*, la *fosse* et le *feu*, contre ceux qui vendaient, achetaient, copiaient ou recevaient des livres hérétiques ; qui peignaient ou vendaient des figures *opprobrieuses* de la vierge Marie, des saints, ou de l'ordre ecclésiastique ; qui brisaient ou effaçaient les images faites en leur honneur ; qui tenaient ou permettaient chez eux des conventicules ; qui disputaient sur la sainte Écriture en public, ou en secret ; qui prêchaient ou soutenaient les doctrines des auteurs réprouvés. Il défendait de loger, recevoir ou favoriser les hérétiques. Il prononçait l'exclusion de toute charge ou état honorable contre ceux qui avaient été convaincus ou suspectés d'hérésie, même après qu'ils auraient été reçus à pénitence. Il provoquait à la délation, en adjugeant aux délateurs la moitié des biens de celui qu'ils auraient fait condamner. Il prescrivait aux cours souveraines et provinciales d'adjoindre aux juges ecclésiastiques, lorsqu'elles en seraient requises par eux, un membre de leur corps, afin d'être présent aux informations qu'ils auraient à prendre, et aux procédures qui en seraient la suite. Il imposait à tous officiers et vassaux de l'Empereur l'obligation de

(1) Tous ces édits sont insérés dans le premier volume des *Placards de Flandre*, à l'exception de celui du 22 mars 1521, qui se trouve aux Archives du Royaume, dans le registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 650-651.

(2) Voy. mes *Analectes belgiques*, p. 86.

prêter aide et assistance aux juges ecclésiastiques, pour l'appréhension et détention des personnes infectées d'hérésie. Il interdisait expressément aux juges de modérer les peines, sous prétexte qu'elles seraient « grandes et dures, et apposées seulement à terreur des délinquants. » Il prononçait la nullité de toutes aliénations, donations, cessions, transports, testaments, faits par des hérétiques, depuis la première contravention aux ordonnances commise par eux. Il menaçait du châtiment réservé aux coupables les personnes qui auraient écrit ou présenté des requêtes en grâce pour des contumax. Enfin il déclarait passibles de la hart les libraires qui vendraient des livres renfermant des erreurs contre la foi.

Dans le préambule de ce placard, Charles-Quint disait qu'il avait voulu « faisant office de bon prince, éclaircir les doutes et scrupules » auxquels avaient donné lieu les édits précédents, sans souffrir ni « permettre qu'on dût illoquer (charger) les innocents, travailler » ni scandaliser quelqu'un à tort et sans cause, et au surplus faire « connaître à chacun, pleinement, purement, sincèrement, et par » mots clairs et exprès, en quelle sorte il entendait que l'on se dût « conduire, et de quoi chacun, à l'avenir, aurait à se garder. »

Indépendamment des dispositions que je viens de citer, et qui s'appliquaient aux adhérents des nouvelles sectes religieuses en général, il y avait un placard spécial contre les anabaptistes (1). Ce placard les condamnait à être brûlés vifs, au cas qu'ils s'obstinassent dans leur erreur : s'ils la reconnaissaient avant de mou-

(1) Du 10 juin 1555. (*Placards de Flandre*, t. I, p. 118.)

rir, l'Empereur avait la b nignit  de permettre que les hommes eussent la t te tranch e, et que les femmes fussent enterr es vives.

Philippe II, lorsqu'il fut mont  sur le tr ne, se borna   confirmer, sans y faire de changement, ni d'addition, l'ordonnance du 25 septembre 1550 (1). Il suivit, en cela, le conseil de Granvelle, qui, pr voyant les difficult s auxquelles les placards donneraient naissance, voulut qu'on ne p t imputer au Roi d'avoir innov  en une mati re aussi d licate (2).

L'inquisition.

L' tablissement de l'inquisition  tait, comme les placards, l'ouvrage de Charles-Quint. Afin de mieux assurer l'ex cution de ses  dits contre les luth riens, l'Empereur r solut, en 1522, de recourir   des moyens extraordinaires et nouveaux : il commit Fran ois Vander Hulst, conseiller au conseil de Brabant, pour rechercher tous ceux qui seraient infect s du venin de l'h r sie, et les ch tier, ainsi que lui-m me en personne pourrait le faire (3). Il lui donna plein pouvoir de citer, arr ter et emprisonner les h r tiques, de faire saisir et

(1) Ordonnance du 20 ao t 1556. (*Placards de Brabant*, t. I. p. 45.)

(2) « .... Bien est vray que je fuz d'avis,   l'advenue du Roy au gouvernement des pays, que l'on ne fit changement aux placartz, mais que le mesme texte conceu par l'Empereur se publiast, l'ins rant en l' dict du Roy, et se r f rant ausdicts placartz imp riaux, avec insertion du texte : CAROLUS, etc. Et de ceste opinion fuz-je, afin que l'on ne peust calumpnier qu'en c cy de la religion Sa Majest  feist quelque nouvellet ..... » (Lettre du cardinal de Granvelle au seigneur d'Oosterwyck, son ami,  crite de Rome le 6 mai 1566. Archives de Simancas, collection des Secr taireries provinciales, registre aux lettres de Granvelle, n  2552, fol. 24 v -27.)

(3) « .... *Die selve corrigerende in alder vuegen ende manieren als wy selve in persoone soude mogen doen.* »

inventorier leurs biens, de procéder contre eux par *inquisition*, par dénonciation, et même par la torture, l'affranchissant, au besoin, de l'observation des formes ordinaires de droit; de bannir à perpétuité, ou à temps, soit de toutes, soit de quelques-unes des provinces des Pays-Bas; de prononcer, lorsqu'il y aurait lieu, la confiscation de corps et de biens; de faire exécuter ses sentences, qui seraient sans appel. Il l'autorisa à se faire suppléer, dans les lieux où il le jugerait nécessaire, par une ou plusieurs personnes, qui auraient la même autorité que lui. Il prescrivit à ses officiers de lui prêter leur concours. Il voulut toutefois que ce commissaire ne procédât, ne prononçât de sentences interlocutoires ou définitives, et ne fit de composition avec les délinquants, sans l'avis de M<sup>e</sup> Josse Laurens, président du grand conseil de Malines, et qu'il prît, lorsque l'occasion s'en offrirait, deux docteurs en théologie, ou deux autres personnes notables, instruites dans les saintes Écritures et la théologie, afin de ramener au giron de l'Église, par une instruction suffisante, ceux que les erreurs de Luther auraient séduits (1).

Adrien VI avait eu des relations intimes avec le conseiller Vander Hulst, dans le temps qu'il s'occupait de l'éducation de Charles-Quint (2) : il le nomma, à son tour, inquisiteur universel et général dans le duché de Brabant, les comtés de Flandre, de Hollande, de

(1) Lettres de commission de Vander Hulst, données à Bruxelles le 25 avril 1522. — Instruction pour le même, sans date. — Lettres de mandement du 50 avril 1522. (Archives du Royaume, registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 619-622, 640-645, 645-648.)

(2) *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Charles-Quint*, ci-dessus citée.

Zélande, de Hainaut, d'Artois, et dans tous les autres lieux de la basse Allemagne qui étaient soumis à la domination de l'Empereur (1). Les canons ne permettaient pas qu'un laïque fût revêtu d'une pareille charge; le pape y dérogea en faveur de Vander Hulst, eu égard à la doctrine, à la prudence, à l'expérience, et surtout au zèle pour le service de Dieu, qu'il connaissait personnellement en lui (2).

Par la commission qu'il tenait du souverain pontife, le conseiller Vander Hulst était investi de l'autorité qui appartenait, selon les lois de l'Église et l'usage, à l'office des inquisiteurs ordinaires et apostoliques; il pouvait punir, des peines établies par le droit (3), les hérétiques, leurs fauteurs et adhérents. Les membres du clergé, les dignitaires ecclésiastiques eux-mêmes, jusqu'au rang d'évêque exclusivement, pouvaient être poursuivis et condamnés par lui: mais, s'il s'agissait de prononcer leur dégradation, il devait réclamer la coopération d'un évêque et de deux abbés ou prieurs. Il était tenu, pour procéder contre les clercs, de se faire assister d'une ou de deux personnes constituées en dignité ecclésiastique, ou graduées en théologie; et celles-ci seulement avaient qualité pour fulminer les censures. Il lui était enfin conféré le pouvoir de réconcilier à l'Église les hérétiques qui solliciteraient avec humilité leur pardon. Le pape, d'ailleurs, déclarait expressément qu'il n'entendait pas que cette com-

(1) Bref donné à Rome, aux calendes de juin 1525. (Archives du Royaume, registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 612-617.)

(2) ..... *Ed tamen religione, doctrinâ, prudentiâ et rerum experientiâ et (quod in hac re principium est) eo domus Dei zelo, nobis, dum in minoribus essemus, notissimis et compertissimis, præditus.....*

(3) *A jure statutis pœnis plectendi, puniendi et corrigendi.*

mission portât le moindre préjudice au droit qu'avaient les évêques d'exercer l'inquisition contre l'hérésie dans leurs diocèses (1).

La manière dont Vander Hulst s'acquitta des fonctions qui lui avaient été confiées, rendit plus odieux encore aux peuples le tribunal nouveau auquel on voulait les assujettir. Cet inquisiteur se vit obligé de s'enfuir précipitamment de Hollande, où l'archiduchesse Marguerite l'avait envoyé, et les plaintes qu'excita sa conduite furent si vives, si générales, que la gouvernante crut devoir suspendre les effets de sa commission (2).

On examina alors, à Bruxelles, par ordre de l'Empereur, s'il n'était pas préférable que les évêques, ou les conseils de justice, connussent, comme ils l'avaient fait antérieurement, des erreurs de la foi : ce moyen aurait paru au monarque « aussi bon, voire plus honorable, » que le premier expédient d'un exprès inquisiteur, qui estoit une » chose nouvelle (5). » Quelques-uns des conseillers de la gouver-

(1) *Volumus præterea quod per deputationem de personâ tuâ et etiam aliis personis ad inquisitionis hujusmodi officium (ut præfertur) factam, locorum ordinariis, quominus suam ordinariam inquisitionem, quam de jure exercere consueverunt et adversus quoscumque hereticos in suâ ditione exercere possunt, nullum prejudicium generetur.*

(2) Lettres de l'archiduchesse Marguerite à Charles-Quint, des 6, 19 septembre 1525, et 21 février 1524, aux Archives du Royaume.

Vander Hulst ayant falsifié un acte relatif à un différend qu'il avait avec les États de Hollande, Charles-Quint ordonna à sa tante de l'en punir comme il appartenait, « sans permettre simulation, pour respect du pape trespassé » (Adrien VI), ou autre faveur que Vander Hulst pouvait avoir vers Sa Sainteté. » (Lettre du 15 janvier 1524.)

(5) Lettre du 15 janvier 1524. (*Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Charles-Quint*, t. I, aux Archives du Royaume.)

nante inclinaient pour le parti que l'Empereur lui-même venait de suggérer : mais la majorité trouva que le plus sûr était d'avoir un inquisiteur spécial, attendu que « les diocésains étaient si àpres et » extraordinaires à usurper et du tout énerver la juridiction du souverain, et outre à faire composition à leur profit, plus qu'à punitions. » L'Archiduchesse écrivit en conséquence à Clément VII, afin qu'il nommât un inquisiteur, en remplacement de Vander Hulst; elle lui désigna, comme les plus propres à ces fonctions, le prévôt de Saint-Martin à Ypres (Olivier Buedens), le prieur des Écoliers à Mons (Nicolas Housseau), et M<sup>e</sup> Jean Coppin ou *de Montibus*, doyen de Saint-Pierre, à Louvain (1).

Clément VII chargea le cardinal de Saint-Anastase, son légat en Allemagne, de statuer sur la demande de l'archiduchesse (2), et celui-ci nomma inquisiteurs dans les Pays-Bas les trois candidats proposés (3). Mais, peu de temps après, le pape adressa au cardinal Érard de la Marck, évêque de Liège, un bref par lequel il lui donnait, *proprio motu*, la commission d'inquisiteur général, la plus étendue et telle, qu'il pouvait continuer ou démettre les inquisiteurs particuliers, aussi souvent que bon lui semblerait. Ce bref souleva de grandes discussions dans le conseil de la gouvernante. Les uns furent d'avis de ne pas l'admettre : ils firent observer que, si le cardinal de la

(1) Lettres de l'archiduchesse Marguerite à Charles-Quint, des 21 février 1524 et 4 avril 1525. (Archives du Royaume : *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Charles-Quint*, t. I.)

(2) Bref du 19 mars 1524. (Archives du Royaume, registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 603.)

(3) Par lettres données à Stuttgart le 17 ..... 1524. (Ibid., fol. 592-595.)

Marck révoquait les inquisiteurs existants, qui étaient des gens de bien, et remplissaient leurs devoirs avec conscience, « l'on leur feroit » une grosse honte. » Les autres pensèrent qu'on pouvait laisser le cardinal user de ses pouvoirs, à condition qu'il n'exerçât de poursuites sans la connaissance et l'aveu de l'Archiduchesse; qu'il ne procédât contre les suspects d'hérésie hors des lieux de leur résidence, et que les confiscations qu'il prononcerait fussent au profit de l'Empereur. Mais enfin la gouvernante, d'accord avec son conseil, décida que la commission du cardinal serait refusée (1). Le pape ne se montra pas blessé de ce refus : par un bref du 15 des calendes d'avril 1525, il confirma les trois inquisiteurs que le cardinal de Saint-Anastase avait nommés (2).

Le doyen Coppin étant mort, Paul III, à la demander de l'Empereur et de l'université de Louvain, nomma deux nouveaux inquisiteurs, tout en maintenant dans leurs fonctions le prévôt de Saint-Martin d'Ypres, et le prieur des Écoliers de Mons. Les nouveaux élus furent Ruard Tapper, d'Enckhuyzen, doyen de Saint-Pierre, à Louvain, et Michel Drutius, official de l'évêque de Liège en la même ville (3).

Le bref de Clément VII avait étendu les facultés des inquisiteurs : il les avait autorisés à procéder avec ou sans le concours des ordi-

(1) L'Archiduchesse écrivait à l'Empereur sur cette affaire : « Je vous supplie, si » chier que ayez retenu vostre jurisdiction et haulteur, que ne consentez à l'ad- » mission dudict bref. » (Lettre du 12 avril 1524 avant Pâques (1525, n. st.), aux Archives du Royaume.)

(2) Registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 554-556.

(3) Bref donné à Rome le 6 juillet 1557. (Registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 571-572.)

naires; il avait soumis à leur juridiction jusqu'aux évêques et aux archevêques eux-mêmes, qu'ils pouvaient faire arrêter et emprisonner, sauf à envoyer les procès de ces dignitaires ecclésiastiques au saint-siège, qui les déciderait; il leur avait conféré le pouvoir de faire exécuter leurs sentences de dégradation contre les gens d'Église par un abbé seul, à défaut de l'évêque diocésain, ou de tout autre. Paul III confirma ces dispositions, la dernière seule exceptée.

Les inquisiteurs pouvaient aussi, aux termes de l'une et l'autre commission, établir des substituts dans les provinces, et leur déléguer tout ou partie de l'autorité dont ils étaient investis. En 1545, suivant les ordres de Charles-Quint, ils firent usage de ce droit. Voici la liste des subdélégués qu'ils choisirent, telle que me la fournit un document souvent cité dans le cours de ce travail :

Artois : M<sup>e</sup> Jean Barbier, doyen et prévôt d'Arras; M<sup>e</sup> Christophe de la Bussière, chanoine du chapitre de la même ville;

Brabant : M<sup>e</sup> Nicolas de Monte, doyen de Beke; M<sup>e</sup> Michel Drutius, docteur en droit;

Flandre : M<sup>e</sup> Pierre Titelman, doyen de Renaix; M<sup>e</sup> Jean Pollet, chanoine de Saint-Pierre à Lille;

Hainaut : M<sup>e</sup> Jean Fabry, doyen de Saint-Germain à Mons; M<sup>e</sup> Jean Bonhomme, chanoine de la même église;

Hollande et Zélande : M<sup>e</sup> François de Campo de Zou, docteur en théologie, chanoine de la grande église d'Utrecht et de Saint-Pierre à Louvain; M<sup>e</sup> Cornille Stryen, chanoine à la Haye (1).

(1) Registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 556 v<sup>o</sup> et 544. Les pièces que contient ce recueil furent rassemblées par le président Viglius.

Depuis la destitution du conseiller Vander Hulst, les inquisiteurs avaient exercé leur office, sans que l'autorité civile eût réglé les formes qu'ils devaient observer, ainsi que l'étendue et les limites de leur juridiction. Durant le séjour que Charles-Quint fit aux Pays-Bas, à la fin de 1545, il résolut de pourvoir à cet objet : une instruction détaillée fut rédigée pour les inquisiteurs et leurs subdélégués ; il la sanctionna par acte daté de Maestricht, le dernier février 1546 (1).

Je citerai les principaux articles de cette instruction : il est nécessaire de les connaître, pour avoir une idée exacte de ce que fut l'inquisition dans notre pays.

1° Les inquisiteurs et leurs subdélégués devaient visiter la province qui leur était respectivement assignée, accompagnés d'un notaire connu pour son intégrité et son aptitude : ils devaient s'y enquérir des hérétiques, de ceux qui étaient véhémentement ou probablement suspects d'hérésie (2), de ceux qui avaient ou lisaient des livres condamnés, de ceux enfin qui tenaient des conventicules où l'on disputât sur la religion catholique : ces informations devaient être rédigées en forme authentique par le notaire, et gardées avec soin, pour y avoir recours toutes les fois qu'on le trouverait nécessaire.

Il y a, dans le même registre, fol. 559 et 541, d'autres listes des subdélégués, sur lesquelles figurent encore, pour la Hollande et la Zélande, M<sup>e</sup> Nicolas de Castro, chanoine de Notre-Dame d'Utrecht, M<sup>e</sup> Jacques Moens, prieur d'Oudewater, près de Schoonhoven, M<sup>e</sup> Martin Doucto, curé de Wormer, et M<sup>e</sup> Bockeldus, curé à 't Woud, près de Delft. Mais il semble résulter de la comparaison de ces listes avec les autres documents qu'elles restèrent à l'état de projet.

(1) Registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 547-552.

(2) *Aut de eâ (hæresi) vehementer vel ex probabilibus conjecturis suspecti.*

2° Les témoins entendus prêteraient serment de dire la vérité, sans haine ni faveur. Ils seraient interrogés sur la source des renseignements fournis par eux, et elle serait mentionnée dans la procédure, afin que les honnêtes gens ne fussent pas scandalisés (1).

3° Une dénonciation dont l'auteur demanderait de rester inconnu, ne pourrait servir de base à une procédure.

4° Si les inquisiteurs et leurs subdélégués trouvaient que, par envie, ou par d'autres motifs, on eût accusé injustement quelqu'un, ils signaleraient l'accusateur au magistrat du lieu, ou au conseil provincial, pour en faire justice.

5° Les inquisiteurs et leurs subdélégués pouvaient appeler devant eux et interroger tous sujets de l'Empereur, quelles que fussent leur qualité, leur condition ou leur charge, même les bourgmestres et échevins des villes, et les conseillers et présidents des conseils de justice. Ceux-ci étaient tenus de déposer, sous peine d'être réputés auteurs des hérétiques, et punis comme tels, conformément aux édits, s'ils étaient laïques : s'ils étaient gens d'Église, les inquisiteurs procéderaient contre eux selon qu'ils le trouveraient juste et équitable (2).

6° Les inquisiteurs feraient appréhender et détenir, sous bonne garde, par le juge du lieu, ou par d'autres qu'ils choisiraient, ceux qui, ensuite des informations prises, et d'après la déposition de deux témoins, ou d'autres preuves légitimes, auraient été reconnus hérétiques, ou contrevenants aux édits impériaux sur l'extirpation de l'hérésie.

(1) *Ne viri boni injustè scandalizentur.*

(2) *Si verò ecclesiastici fuerint, procedent contra eos dicti inquisitores prout ipsis justum et æquum videbitur.*

7° Si l'accusé était ecclésiastique, ils le feraient transférer dans les prisons du conseil provincial. Là, ils instruiraient sa cause sommairement et sans forme de procès, selon la teneur de leur commission. Ils s'adjoindraient ensuite un ou plusieurs des membres du conseil, ou bien en référerait au conseil lui-même, pour rendre la sentence de condamnation ou d'absolution. En cas de refus de la part du conseil, ou de quelqu'un de ses membres, les inquisiteurs en rendraient compte à la Reine (1), ou au conseil privé, qui y pourvoirait.

8° Quand les inquisiteurs, de l'avis d'un des membres du conseil provincial, prononceraient la dégradation contre un ecclésiastique, et sa remise au bras séculier, le conseil, après qu'il aurait été procédé à la dégradation, conformément à la commission que les inquisiteurs avaient du Saint-Siège, serait tenu de faire immédiatement exécuter leur sentence.

9° Si les inquisiteurs trouvaient, par leurs informations, que quelque laïque eût contrevenu aux édits impériaux, ils communiqueraient celles-ci à l'un des membres du conseil de la province, sur le rapport duquel ce conseil ferait arrêter le coupable, et le châtierait.

10° S'il résultait des mêmes informations que quelque laïque fût suspect d'hérésie, et qu'on ne pût prouver qu'il eût contrevenu aux édits, alors les inquisiteurs procéderaient contre lui, selon le droit, jusqu'à la sentence définitive, qu'ils rendraient avec le concours d'un membre du conseil de la province.

11° L'Empereur défendait à tous ses conseils, sous peine de son

(1) La reine Marie de Hongrie, sœur de l'Empereur, gouvernante des Pays-Bas.

indignation, d'entraver, en quelque manière que ce fût, les inquisiteurs dans l'exercice de leur juridiction. Toute difficulté qui s'élèverait à cet égard devait être soumise à la Reine.

12° Il faisait la même défense aux évêques et à leurs officiaux. Il voulait toutefois que ceux-ci ne pussent être troublés par les inquisiteurs dans les procédures qu'ils auraient commencées.

15° Dans la visite qu'ils feraient de leur district, les inquisiteurs et leurs subdélégués s'informeront si les curés étaient hommes de bien, purs et catholiques. S'ils trouvaient des cures administrées par des mercenaires, ou des vice-curés qui, ayant été religieux, auraient quitté le froc, ils les remplaceraient (1).

14° S'ils rencontraient des curés concubinaires, ou vivant d'une manière scandaleuse, ou ignorants et incapables de remplir leur charge, ils les signaleraient à l'évêque et à ses officiaux, admonestant ceux-ci de les remplacer. Au cas que l'évêque s'y refusât, ils en avertiraient la Reine.

15° Ils s'enquerraient aussi de la conduite des maîtres d'école, et de leur enseignement; ils provoqueraient la correction et même la destitution de ceux qui leur paraîtraient le mériter.

16° Ils prendraient enfin les mêmes informations sur les libraires et les imprimeurs, ainsi que sur les livres débités et imprimés par eux.

(1) *Item, præfati inquisitores et commissarii, in visitatione provinciæ, diligenter inquirent de curatis si boni, sinceri et catholici fuerint. Et si invenient aliquos mercenarios seu vice-curatos qui aliquando religiosi fuerint et, abjecto habitu, curas administrant, illos amoveri et alios in eorum locum surrogari curabunt, etiam si super hiis dispensationem aut licentiam à judice ecclesiastico obtinuerint.*

L'Empereur terminait cette longue instruction par une recommandation destinée à modérer un zèle dont l'excès pouvait avoir de fâcheuses conséquences : « Les inquisiteurs, disait-il, se conduiront de » manière à ne pas rendre impossible une œuvre aussi sainte qu'elle » est difficile; ils ne se montreront pas trop exigeants : mais, avant » tout, ils s'appliqueront à redresser les abus qui ne pourraient être » tolérés sans péril pour la religion, ou sans inconvénient pour la » chose publique. Ils s'efforceront aussi de persuader à tout le monde » que ce n'est pas leur profit, mais celui du Christ, qu'ils cherchent, » s'attachant seulement à purger les Pays-Bas de toute erreur, et à les » préserver de l'hérésie (1). »

Charles-Quint rendit, le même jour (dernier février 1546), une ordonnance qui enjoignait à ses conseils, justiciers et officiers, ainsi qu'aux officiers de ses vassaux, de faire appréhender et garder en leurs prisons tous ceux, ecclésiastiques ou laïques, que les inquisiteurs et leurs subdélégués leur dénonceraient; de faire donner à ceux-ci toute aide et assistance, sans délai ou difficulté quelconque, et sans souffrir ou permettre qu'il leur fût fait aucun obstacle ou injure : « Et en ce, » disait l'Empereur à ses officiers, vous acquietez de sorte que cest » affaire d'inquisition, tant important, ne soit empesché ni retardé, » mais soigneusement et diligamment avancé et exécuté, selon qu'il

(1) *In hoc præcipuè laborabunt dicti inquisitores, ne hoc negocium tam pium quod est difficile reddant impossibile, neque nimis emungant, sed primò remedium adhibeant in huius quæ, sine periculo religionis et incommodo reipublicæ, tolerari non possunt; tantamque adhibeant diligentiam, ut omnibus persuadeant se non quæ sua, sed quæ Christi sunt quærere; hoc solum conantes ut hæc ditiones inferioris Germaniæ ab omni errore purgentur, immunesque ad hæresibus conserventur.*

» convient au bien de la chrestieneté, salut, repos et tranquillité  
 » de noz pays et subgetz, et de sorte que de vostre bon debvoir  
 » en ceste partie ayons cause de contentement (1). »

L'instruction du dernier février 1546 fut renouvelée et modifiée, dans quelques-uns de ses articles, le 31 mai 1550 (2). Ainsi l'Empereur statua que les ecclésiastiques appréhendés pourraient être transférés dans les prisons du conseil provincial, *ou dans celles de l'évêque diocésain* (article 7); que la sentence de dégradation portée par les inquisiteurs devrait être exécutée par le conseil provincial, *ou par le juge du lieu, ledit conseil préalablement averti* (article 8); que, pour la sentence à rendre contre les laïques suspects d'hérésie, les inquisiteurs prendraient l'avis d'un conseiller de l'Empereur, *ou bien de quelque homme expert, à nommer par le conseil provincial* (art. 10), etc. Ces modifications furent apportées à l'instruction primitive, sur la remontrance des inquisiteurs. Ils avaient demandé aussi d'être déchargés des obligations que leur imposaient les articles 13, 14, 15 et 16, relativement aux curés, aux maîtres d'école et aux libraires (5) : mais l'Empereur n'eut pas égard à cette partie de leur requête.

En 1555, la reine Marie envoya, dans les provinces de Frise, d'Overyssel et de Groningue, pour y remplir l'office d'inquisiteur,

(1) Registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 266-267.

(2) Même registre, fol. 389-392 et 416-420.

(5) Remontrance de Ruard Tapper et de Michel Drutius, présentée le 22 novembre 1549. (Registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 474-475.)

François Sonnius, chanoine d'Utrecht, le même qui plus tard fut chargé à Rome des négociations pour l'érection des évêchés, et Herman Letmatius, doyen de l'église Notre-Dame, aussi à Utrecht. Outre l'observation de l'instruction générale de 1550, elle leur recommanda quelques points qui firent l'objet d'une instruction particulière. Elle les chargeait tout spécialement d'extirper la secte des anabaptistes; elle leur prescrivait encore de visiter les monastères de femmes, où elle avait appris qu'il régnait beaucoup de désordres, et d'y opérer les réformes nécessaires (1).

Quelques mois avant son abdication, Charles-Quint promulgua deux nouvelles ordonnances concernant l'exercice de l'inquisition.

Par l'une, en date du 31 janvier 1554 (1555, n. st.), il rappelait les dispositions de l'édit du dernier février 1546, et statuait, de plus, que les conseils de justice et les officiers royaux, municipaux et autres, ne permettraient aux hérétiques, détenus dans leurs prisons à la poursuite des inquisiteurs, de parler ou communiquer avec qui que ce fût, sans le consentement de ces derniers; que les mêmes conseils et officiers auraient à déférer à la réquisition des inquisiteurs, lorsque ceux-ci réclameraient leur présence pour le prononcé des jugements rendus par eux, ou les inviteraient à faire annoter et inventorier les biens des personnes infectées ou suspectes d'hérésie, qui se seraient absentes par crainte de la justice; enfin qu'ils veilleraient à ce que les biens meubles ou immeubles des individus incarcérés, ou en état de

(1) Cette instruction est datée du 17 septembre 1555. (Registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 564-566.)

prévention pour le fait d'hérésie, ne fussent transportés ou vendus à d'autres (1).

La seconde ordonnance, datée du 1<sup>er</sup> février suivant, enjoignait à tous huissiers et sergents d'armes de mettre à exécution les citations, ajournements, intimations, actes et ordonnances, quels qu'ils fussent, émanés des inquisiteurs, ou de leurs subdélégués (2).

Dans le même temps, Charles-Quint adressa aux évêques une lettre où il les invitait à se faire informer, par leurs archidiaques, doyens ruraux et curés, de ceux qui étaient suspects d'hérésie, ou qui n'allaient pas à la messe, au sermon et à confesse, ou qui avaient ou étaient suspectés d'avoir des livres défendus, et de les signaler aux inquisiteurs. Il se plaignait, dans cette lettre, « de ce que le mal non-seule-  
» ment continuait, mais plutôt s'augmentait en aucuns quartiers, par  
» les contraires vigilances et diligences d'aucuns mauvais esprits qui  
» ne cessaient de, par tous moyens et en tous lieux, jeter leur venin;  
» qui pis est, faisaient le nom et office desdits inquisiteurs odieux,  
» et mettaient leurs personnes en mépris, irrévérence et haine du  
» commun peuple : dont procédait que non-seulement ils étaient con-  
» tempnés, mais à la fois eux et leurs subdélégués en danger de leurs  
» personnes (3). »

Les fonctions d'inquisiteurs généraux étaient toujours remplies par Ruart Tapper et Michel Drutius, en vertu de la commission qu'ils

(1) Registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 524-526.

(2) Même registre, fol. 521.

(3) Lettre circulaire, datée de Bruxelles le 27 janvier 1554 (1555, n. st.). (Registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 544-545.)

tenaient du pape Paul III. Jules III, quelques jours avant sa mort, leur en donna une nouvelle, et leur adjoignit Corneille Meldet, doyen de Saint-Jacques à Louvain. Dans le bref qu'il fit expédier à cette occasion (1), il retraçait longuement les dispositions prises par ses prédécesseurs Adrien VI, Clément VII et Paul III, et les approuvait, en y ajoutant, selon la prière que lui en avait faite l'Empereur, quelques points nouveaux. Ces points concernaient les individus qui avaient ou lisaient des livres réprouvés, les curés mercenaires et concubinaires, les maîtres d'école, les libraires : le pape adoptait à cet égard les règles tracées dans l'instruction impériale du 31 mai 1550. Il permettait aussi que les inquisiteurs de provinces, ou subdélégués des inquisiteurs généraux, fussent choisis parmi les ecclésiastiques non constitués en dignité, ni gradués en théologie, pourvu qu'ils fussent graves et hommes de bien (2).

Tel était l'état des choses à l'avènement de Philippe II. Mais il est essentiel de faire remarquer qu'il existait des provinces, comme le Luxembourg et Groningue, où l'inquisition n'avait pas été introduite; qu'en Gueldre, les états s'étaient opposés à son admission, s'appuyant sur le traité de Venlo (7 septembre 1545), en vertu duquel ils étaient

(1) Il porte la date du 8 mars 1553, et se trouve dans le registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 276-284.

Jules III mourut le 23 mars 1553.

Hopperus nous apprend (*Mémorial des troubles des Pays-Bas*, p. 67) que, en 1560, Pie IV nomma inquisiteurs généraux le docteur Josse Tiletanus, prévôt de l'église collégiale de Walcourt, et le docteur Michel de Bay, théologien à Louvain.

Je n'ai pas trouvé, dans les Archives, la commission de ces deux inquisiteurs.

(2) *Dummodò graves et boni viri, ac personæ ecclesiasticæ fuerint.*

passés sous la domination de Charles-Quint ; que le Brabant, enfin, en avait, dès l'origine, et constamment, repoussé l'exercice, si bien qu'on ne trouvait, depuis 1529, aucun acte de juridiction fait par les inquisiteurs dans cette province. Une particularité notable avait même, en 1550, signalé la résistance des Brabançons à une innovation qu'ils détestaient. Dans le placard que l'Empereur porta le 28 avril de cette année (1), il était parlé différentes fois de l'inquisition et des inquisiteurs : par ce motif, le conseil de Brabant refusa de le sceller. La reine Marie commanda au chancelier d'y faire apposer le sceau. Alors le magistrat d'Anvers présenta au conseil une requête où il exposait que l'exécution de l'ordonnance entraînerait la ruine du pays, et spécialement de cette ville, « entièrement fondée sur le fait et » train de marchandise, hantise, fréquentation et négociation. » L'Empereur se montra d'abord insensible à ces raisons : mais, la reine Marie s'étant rendue à Augsbourg, où il tenait la diète de l'Empire, elle le persuada non-seulement de retrancher du placard du 28 avril tout ce qui concernait les inquisiteurs, mais aussi d'en adoucir quelques autres dispositions. Ce fut à la suite de cette difficulté que parut l'ordonnance impériale du 25 septembre (2). Les bourgmestres et échevins d'Anvers, quoiqu'ils eussent obtenu l'objet principal de leurs réclamations, ne se soumirent pas encore, sans restriction, à la volonté du prince. L'article dernier de la nouvelle ordonnance statuait qu'elle serait exé-

(1) C'est celui qui est mentionné ci-dessus, p. cv. Dans les *Placards de Flandre*, on lui a donné la date du 29 avril : mais la copie qui en existe dans le registre intitulé *Sur le faict des hérésies et inquisition*, fol. 457-451, est datée du 28.

(2) Voy. ci-dessus, p. cvi.

cutée, « nonobstant opposition ou appellation faite, ou à faire, ni » aussi quelconques privilèges, ordonnances, statuts, coutumes ou » usances à ce contraires. » Ils exigèrent, avant de la publier, qu'il leur fût délivré un acte, sous le grand sceau de Brabant, qui servît de sauvegarde à leurs libertés; en outre, par la même résolution (en date du 5 novembre) qui autorisait l'écoutète à faire la publication de l'édit, ils déclarèrent que l'article cité ci-dessus ne pourrait porter aucun préjudice à leurs privilèges, ordonnances, statuts et coutumes (1).

Philippe II confirma purement et simplement l'instruction donnée aux inquisiteurs par son père le 31 mai 1550 (2). Dans le mandement qu'il adressa aux conseils de justice, aux officiers royaux et aux huissiers (3), la seule addition qu'il fit aux dispositions de l'ordonnance du 31 janvier 1555 consista à prescrire que, lorsque les inquisiteurs, ou leurs subdélégués, « voudraient procéder sur le fait » de l'hérésie, et requerraient les conseils, ou les officiers royaux, » de donner quelqu'un de leur collège, ou autre adjoint, pour être » présent aux informations et procédures qu'ils voudraient prendre

(1) Lettre italienne de la duchesse de Parme au Roi, du 9 janvier 1566, p. 586 ci-après. — Autre lettre française de la même au même, du 5 avril 1566, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 504. — Consultes du conseil de Brabant à la duchesse de Parme, des 23 janvier, 8 et 24 mars 1566, dans le registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 72, 74, 84. — Requêtes des chefs-villes de Brabant audit conseil, *ibid.*, fol. 78, 80, 88.

(2) Déclaration donnée à Bruxelles le 28 novembre 1555, dans le registre intitulé *Sur le fait des hérésies et inquisition*, fol. 194-201, et dans les *Placards de Brabant*, t. I, p. 41.

(3) Il est daté de Bruxelles le 1<sup>er</sup> décembre 1555. (Registre cité, fol. 172-176.)

» et faire contre les suspectés, ou pour appréhender aucuns chargés, » infectés, ou suspectés d'hérésie, » lesdits conseils et officiers devaient déférer à leur réquisition; qu'ils les laisseraient de même procéder contre les prisonniers, selon leur commission et instruction, « nonobstant aucune litispence, prévention, opposition, ou ap- » pellation à ce contraire. »

Résumé des faits  
précédents.

Ainsi, pour résumer ce qui vient d'être dit sur les causes principales de la révolution des Pays-Bas, Philippe II n'avait innové au régime établi avant son règne, ni en ce qui concernait l'inquisition, ni relativement aux placards (1); et, quant aux nouveaux évêchés, il avait seulement donné plus d'extension aux plans formés par l'Empereur, son père.

Politique  
et conduite de  
Philippe II.

Ces faits sont-ils la justification de la conduite qu'adopta ce monarque? Nul ne voudrait le prétendre. Un gouvernement sage doit accommoder sa politique à l'esprit du temps, au vœu des peuples. Dans le principe, les placards avaient eu, c'est la vérité, l'assentiment des conseils collatéraux et des chevaliers de la Toison d'or; il y en avait même un, celui du 7 octobre 1551, qui avait été fait avec le concours des États généraux : mais, depuis lors, le nombre des prosélytes que les doctrines de la réforme comptaient aux Pays-Bas s'était

(1) C'est ce qui faisait dire au prince de Kaunitz, dans son rapport du 31 mars 1766 à Marie-Thérèse sur l'*Histoire des troubles des Pays-Bas*, de Vander Vynekt, refondue par le colonel de Bon : « Pourquoi les lois que Charles-Quint publia » contre l'hérésie n'ont-elles pas privé leur auteur de l'affection de ses peuples? » et pourquoi devaient-elles les révolter contre son fils Philippe II, qui ne voulait » qu'en rétablir l'exécution? Cela restera éternellement un problème, etc. » (Voyez mes *Analectes Beligiques*, p. 526-554.)

considérablement accru, par les relations de commerce de ces pays avec les provinces voisines, par le long séjour qu'y avaient fait, à cause de la guerre, des troupes allemandes qui pratiquaient le luthéranisme, enfin par l'effet inévitable de la persécution. Les idées de tolérance commençaient à se répandre parmi les masses : le peuple disait hautement qu'il y avait tyrannie à violenter les consciences, qu'il était barbare de punir de mort des opinions dont Dieu seul était juge. Les grands ne cachaient pas l'horreur qu'une législation sanguinaire leur inspirait (1). Dans cette situation des choses et des esprits, les édits contre les sectaires, si le Roi répugnait à les abroger entièrement, auraient dû être appliqués avec une modération extrême. Philippe II, au contraire, sans tenir compte des circonstances, sans avoir égard à la différence des temps, voulut qu'une rigueur inflexible servît de règle aux tribunaux chargés de leur exécution.

C'est dans ce sens que sont conçues les instructions que, avant de quitter les Pays-Bas, il adressa aux conseils de justice de toutes les provinces (2); c'est encore le même sentiment qui dicte ses lettres

Il prescrit l'exécution rigoureuse des placards.

(1) Voy. ci-après, p. 259 et 249, ce que Granvelle écrivait au Roi, les 10 mars et 9 mai 1565, sur le langage tenu par le baron de Montigny et le comte de Hornes.

(2) Voyez la lettre du Roi, datée de Gand le 8 août 1559, dans ma *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. I, p. 552-559.

Il disait aux conseils de justice, dans cette lettre, relativement à l'exécution des placards : « Laquelle exécution nous entendons et voulons se face avec toute » rigueur, et sans y respecter personne quy que ce soit, et de procéder non-seule- » ment contre les transgresseurs, mais aussi contre les juges qui voudroient user » de dissimulation et connivence, tenant ceulx qui en ce deffauldront pour sus- » pectz ou fauteurs d'hérésies..... Et dadvantaige, que, en façon quelconque, » vous n'admettez l'excuse de ceulx qui, soubz couleur de la rigueur de la loy, se

écrites, après son retour en Espagne, à la duchesse Marguerite d'Autriche, au cardinal de Granvelle et aux seigneurs belges (1).

Le comte d'Egmont envoyé à Madrid.

Réponse que lui fait le Roi.

La gouvernante lui envoie le comte d'Egmont, pour lui représenter les dangers auxquels l'exercice de l'inquisition et l'exécution des placards exposent le pays : il répond qu'il aimerait mieux perdre cent mille vies, s'il les avait, que de consentir à ce qu'il soit fait le moindre changement aux choses qui intéressent la religion. Pressé cependant par les sollicitations du comte, il permet qu'on examine s'il n'y aurait pas d'autres moyens, que ceux qui ont été employés jusque-là, pour punir les hérétiques, et fait espérer qu'il usera d'indulgence envers les anabaptistes repentis (2). Mais ce seigneur a à peine quitté Madrid, que des ordres en opposition avec les assurances qu'il a reçues sont transmis à la gouvernante : le Roi prescrit notamment à sa sœur de faire châtier, d'une manière exemplaire, les anabaptistes qui sont détenus dans les prisons (3). La duchesse lui fait de nouvelles

» monstrent timides et craintifz de procéder à la condempnation conforme à icelle  
 » et à l'exécution des paines statuées par lesdicts édictz, puisque nous ne vous  
 » avons député, ny eulx aussi, juges, pour juger de la loy et des édictz, ny pour  
 » déclarer s'ilz sont trop ou peu modérez et sévères, mais pour procéder punctuellement selon la forme desdicts édictz, déclarer les paines contre ceulx qui y  
 » contreviendront, conforme au contenu d'iceulx, et les faire exécuter: vous doibgeant (devant) et à tous aultres souffrir, pour faire cesser tous scrupules, que  
 » lesdicts édictz et placears soyent faiets par le prince, qui a povoir de statuer..... »

(1) Voy. notamment, p. 197, 299, 507, 508, 527, ci-après, ses lettres des 29 septembre 1561, 25 avril, 5, 6 août et 25 novembre 1564, et p. 285, l'instruction donnée par lui à Armenteros le 25 janvier de cette dernière année.

(2) Voyez, ci-après, p. 546, l'instruction du Roi au comte d'Egmont, du 2 avril 1565.

(3) Voy. ci-après, p. 562, 563, 564, 575.

remontrances. Il lui adresse alors cette fameuse dépêche, datée du bois de Ségovie, le 17 octobre 1565, où il déclare, dans les termes les plus formels, que les inquisiteurs doivent être favorisés en tout ce qui touche l'exercice de leur charge, et les placards exécutés; attribuant la cause du mal dont on se plaint « à la négligence, flocheté » (faiblesse) et dissimulation des juges; » annonçant l'intention de remplacer ceux qui n'oseront ou ne voudront exécuter les placards, « de crainte de quelque tumulte, » par d'autres « de plus de cœur et » de meilleur zèle; » regardant la résolution qu'il a prise comme la seule convenable au bien de la religion et à celui de ses Pays-Bas, *qui ne vaudraient rien sans elle* (1).

Ordres encore plus sévères donnés à la gouvernante.

(1) Voici les extraits principaux de cette dépêche, qui, ayant été écrite en français, et expédiée par la voie de la secrétairerie d'État des Pays-Bas, ne se trouve point dans les Archives de Simancas :

« Touchant le ressentement que vous avez apperceu sur plusieurs choses que » le prince de Gavres auroit entendu de ma bouche, à quoy mes lettres de Vailla- » dolid sembleront, en aucuns poinctz, non correspondre du tout au rapport » qu'il en ha faict, et à la négociation en laquelle l'on estoit quant au faict de la » religion, je ne vois ny entens poinct que, par icelles, j'aye faict aucune nouvel- » lité en ce que ledict prince de Gavres avoit de charge : car, quant à l'inquisition, » mon intention est qu'elle se face par les inquisiteurs, comm'elle s'est faicte jus- » ques à maintenant, et comm' il leur appertient par droitz divins et humains. » Et n'est cela chose nouvelle, puisqu'elle ha toujours esté faicte ainsi, du temps » de feu l'Empereur, mon signeur et père, que Dieu ait en sa gloire, et mien, » estant les inconveniens, qui se eraignent, trop plus apparens, plus voisins et » plus grandz, où l'on laissast de pourveoir, par lesdicts inquisiteurs, ce que con- » vient à leur office, et l'on ne les y assistast. Et, puisque vous voyez ce que ceey » importe, je vous encharge, tant que je puis, d'y faire ce que tant est nécessaire, » et que ne consentiez que l'on y traicte d'aulture chose, sçaichant combien je l'ay » au cœur, et le plaisir et contentement que ce me sera. . . . .

Notification des  
ordres du Roi.

La duchesse de Parme notifie les résolutions de Philippe II aux

» Quant aux anabaptistes, ce que je vous en escripyz, estoit en responce à ce  
 » que vous me consultiez sur le chastoy d'aucuns prisonniers. Et ne fust cecy in-  
 » nover chose de ce que portoit ledict prince de Gavres : car, oires que l'on avoit à  
 » communiquer par delà sur ce que se proposoit du changement des chastoys, pour-  
 » tant ne s'entendoit-il que cependant ilz deussent cesser jusques à tant que la  
 » résolution en fût prinse, comme aussi ce n'est mon intention qu'ilz cessent, ains  
 » qu'ilz s'exécutent au regard desdicts prisonniers, conforme à ce que je vous escrip-  
 » viz dudict Vailladolid. Et est cecy aussi, pour responce à ce que vous m'en avez  
 » représenté par vostre lettre du xxij<sup>e</sup> de juillet en matière d'Estat; ne povant  
 » délaisser de vous dire que, pour ce que j'ay entendu de l'estat auquel se retreu-  
 » vent les affaires de la religion par delà, il ne convient de faire changement,  
 » ains que les placcars de Sa Majesté et miens soyent exécutez. Et pense que la  
 » cause du mal qu'il y a eu, et de ce qu'il soit ainsy augmenté et passé si avant, ait  
 » esté par la négligence, flocheté et dissimulation des juges..... Et dy bien audict  
 » prince de Gavres que, comme se menant les condempnez vers l'exécution, ilz vont  
 » en parlant. faisant démonstration de mourir pour leur secte, oires que ce chas-  
 » toy, qui se prend ainsy publicquement, semblast en partie servir d'exemple, l'on  
 » regardast s'il seroit meilleur de les chastier en quelque manière secrète. . . .

» Au demeurant, je ne puis, sinon prendre de très-bonne part tout ce que me  
 » représentez. Mais croyez que ce que je vous respondz icy est ce que convient au  
 » bien de la religion et de mesdicts pays de delà, qui ne vouldrions riens sans  
 » icelle. Et cecy est la voye pour les pouvoir conserver en justice, paix et tranquil-  
 » lité. Et, puis doneques que vous voyés ce qu'il importe, je vous requiers de-  
 » rechief de suyvre le chemin par où ce que je diz icy se puist effectuer, et qu'il  
 » soit bien prins. Et ce me sera la chose où je pourray recevoir plus de contente-  
 » ment de vostre part et desdicts seigneurs estantz chez vous, ausquelz vous  
 » enchargerez aussi, de la mienne, afin qu'ilz s'y emploient, comme je me confie  
 » ilz ne faudront, sçaichant le contentement qu'ilz m'y donneront, comme dessus,  
 » outre ce qu'ilz y feront le devoir de personaiges telz qu'ilz sont, et selon  
 » l'obligation qu'ilz ont au service de Dieu et mien, et au bien universel des pays  
 » de delà, et d'eulx-mesmes en particulier. A tant, etc. Du bois de Ségovia, le  
 » xvij<sup>e</sup> d'octobre 1565. » (Archives du Royaume, registre intitulé *Sur le faict des*  
*hérésies et inquisition*, fol. 125-126.)

conseils de justice des provinces (1) : mais elle ne lui dissimule pas qu'elle les déplore; qu'elle en appréhende les suites; qu'il sera d'ailleurs impossible de les faire observer, car la plupart des gouverneurs déclarent qu'ils ne veulent contribuer à ce que l'on brûle 50 à 60,000 de leurs compatriotes; qu'ils préfèrent se démettre des postes qu'ils occupent (2).

Les prévisions de la gouvernante ne tardent pas à se réaliser. La publication des ordres venus de Ségovie a produit une irritation universelle. La noblesse prend en mains la défense des libertés du peuple, et signe ce compromis si célèbre dans nos annales. Les confédérés viennent à Bruxelles; ils demandent à la duchesse de Parme, par l'organe du seigneur de Brederode, et dans une requête conçue en termes mesurés, mais fermes, l'abolition de l'inquisition et des placards. Avant leur arrivée, la gouvernante avait mandé tous les chevaliers de l'Ordre et les gouverneurs des provinces. Consultés sur le parti qu'il convenait de prendre dans des conjonctures aussi critiques, ces seigneurs avaient été d'avis que l'inquisition cessât, et que les placards fussent modifiés. Marguerite d'Autriche répond aux confédérés qu'elle va envoyer vers le Roi, pour le prier de condescendre à leurs désirs; qu'un projet de modération des placards a déjà été préparé; qu'en attendant la décision du monarque, elle donnera des ordres, afin que les inquisiteurs, là où il en existe, procèdent discrètement et modes-

Irritation universelle.

Le compromis.

Requête des confédérés.

Réponse de la gouvernante.

(1) Lettre circulaire du 18 décembre 1565. (*Placards de Flandre*, t. III, p. 2.)

(2) Voy., p. 586, 590, 595, 596, ci-après, les lettres de la duchesse des 9, 21 janvier et 26 février 1566.

tement. Elle propose au comte d'Egmont de se rendre de nouveau en Espagne, afin de faire agréer par le Roi les changements qu'a adoptés le conseil, et d'obtenir, pour tous ceux qui ont signé le compromis, abolition et pardon. D'Egmont s'y refuse, par le motif que le Roi n'a pas observé ses promesses précédentes : le marquis de Berghes et le baron de Montigny acceptent, à sa place, cette mission qui leur doit être à tous deux si funeste. Comme ils ne peuvent se mettre immédiatement en route, la gouvernante, voulant donner quelque satisfaction aux confédérés et au peuple, envoie aux conseils, ainsi qu'aux gouverneurs des provinces, en les chargeant de le communiquer aux États, le projet des changements à apporter aux placards (1).

Envoi en Espagne du marquis de Berghes et du baron de Montigny.

Philippe II était loin de s'attendre à cette explosion du mécontentement public ; il n'en comprend pas d'abord toute la gravité. Il répond qu'il ne consentira point à la modération des placards (2). La duchesse insiste. Elle le prévient que ni menaces, ni persuasions, ni admonitions, ne peuvent arrêter le progrès toujours croissant du mal ; que, déjà même, on ne se contente plus des premières demandes, mais que l'on réclame aussi la convocation des États généraux (3). Philippe II, selon son habitude, délibère, et ne décide rien. Pendant ce temps, les assemblées des religionnaires se multiplient ; les prêches se font publiquement sur presque tous les points du pays ; le peuple

Refus du Roi de modifier les placards

(1) Voyez, p. 401, 405, 407, 412, ci-après, les lettres de la duchesse de Parme au Roi, des 23 mars, 5 et 15 avril et 4 mai 1566.

(2) Voyez, p. 415, ci-après, la lettre du Roi à la duchesse, du 12 mai 1566.

(3) Voyez, p. 428 et 452, ci-après, les lettres de la duchesse au Roi, des 7 et 18 juillet 1566.

s'y rend en armes, prêt à opposer la force à la force, si les officiers royaux ou municipaux veulent y mettre obstacle. Le Roi, reconnaissant enfin les périls de la situation, écrit à sa sœur qu'il est content que l'inquisition cesse, pourvu que les évêques puissent exercer librement leur juridiction; qu'il est tout disposé à modérer les placards, Il se résout enfin à faire des concessions. mais que le projet qu'elle lui a transmis doit être revisé, et, quant au pardon général, « comme il n'eut jamais autre inclination que de » traiter ses vassaux et sujets en toute clémence possible, n'abhorrisant rien tant que la voie de rigueur, » il veut bien que la duchesse le donne, en la forme et manière qu'elle verra le mieux convenir, soit aux confédérés seuls, soit aux autres aussi (1).

Ces concessions de Philippe II n'étaient point sincères, et il se promettait bien de les annuler, lorsque le moment serait venu où il pourrait dicter la loi à ses sujets. Les archives de Simancas nous fournissent là-dessus des révélations précieuses. D'abord, par un instrument passé devant notaire, le Roi déclare que, quoiqu'il ait permis à la duchesse de Parme, à cause des circonstances, d'accorder pardon à tous ceux qui se sont compromis durant les troubles, comme il ne l'a fait ni librement, ni spontanément, il n'entend être lié par cette autorisation, mais au contraire il se réserve de punir les coupables (2). Ensuite, il charge son ambassadeur à Rome de faire connaître confidentiellement à Pie V que, si S. S. n'a pas été consultée sur l'abolition de l'inquisition, c'est qu'on n'en a pas eu le Mais il les annule par une protestation secrète et par la déclaration qu'il fait faire à Rome.

(1) Lettre du Roi à la duchesse, en *français*, du 31 juillet 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par M. de Reiffenberg, p. 96-105.

(2) Voyez ci-après, p. 445.

temps; qu'il a mieux valu peut-être que la chose se soit faite ainsi, *puisque l'abolition de l'inquisition ne peut avoir de force qu'autant qu'elle soit consentie par le saint-siège, qui l'a établie; que si le projet de modération des placards qu'on lui soumettra « doit affaiblir » le moins du monde le châtiment des mauvais, »* il n'y donnera son approbation en aucune manière; qu'à l'égard du pardon, S. S. n'a point à s'en scandaliser, attendu que, lorsqu'on en viendra là, il ne pardonnera qu'en ce qui le concerne, et pour les délits qu'il est en son pouvoir de remettre; qu'ainsi S. S. peut être assurée que, avant de souffrir la moindre chose qui soit préjudiciable à la religion et au service de Dieu, IL PERDRA TOUS SES ÉTATS, ET PERDRAIT MÊME CENT VIES, S'IL LES AVAIT, CAR IL NE VEUT ÊTRE SEIGNEUR D'HÉRÉTIQUES (1).

Jugement porté  
aux Pays-Bas sur  
la réponse du  
Roi.

La gouvernante, cependant, trouva que la réponse du Roi était de nature à satisfaire entièrement la nation. Mais les seigneurs et le peuple n'en portaient pas le même jugement. On remarqua que les concessions étaient conditionnelles; on conçut des doutes sur la confiance qu'elles devaient inspirer (2). Qu'eût-ce été, si l'on avait connu les actes secrets de Philippe II : sa protestation, et les instructions qu'il avait fait passer à son ambassadeur à Rome?

La situation du pays était d'ailleurs bien différente, le 12 août, lorsque les dépêches du Roi parvinrent à la duchesse de Parme, de ce qu'elle était au moment de la présentation de la requête des confédérés. Les chefs du mouvement, inquiets du silence que gardait

(1) Lettre du 12 août 1566 au grand commandeur de Castille, p. 445, ci-après.

(2) Voyez ci-après, p. 447, la lettre de la duchesse au Roi, du 17 août 1566.

Philippe II, n'avaient épargné aucun effort pour que le peuple se compromît chaque jour davantage; ils avaient soufflé partout le feu de la sédition. Les religionnaires ne se bornaient plus à assister aux prêches : ils se mettaient en ordre de guerre, se fournissaient de munitions, levaient de l'argent, conduisaient par troupes leurs prédicants et ministres, délivraient ceux des leurs qui étaient emprisonnés par les magistrats, faisaient célébrer des baptêmes, des mariages et des enterrements à la mode calviniste ou luthérienne; ils allaient même, en certains lieux, jusqu'à demander la liberté de religion, et des temples pour s'assembler. La crainte et le respect de l'autorité étaient entièrement perdus (1).

Un événement, d'une extrême gravité, était résulté encore du retard que Philippe II avait mis à se résoudre (2). Peu après la présentation de la requête, les confédérés virent deux personnages considérables, le comte de Mansfelt et le comte de Meghem, qui jusque-là avaient montré de la sympathie pour la cause du peuple, se prononcer ouvertement contre eux; le premier enjoignit même à son fils de se retirer de la ligue (3). Ils surent, plus tard, que divers courriers étaient arrivés d'Espagne, sans apporter une seule dépêche du Roi,

Inquiétudes des  
confédérés.

(1) Lettre française de la duchesse au Roi, du 31 juillet 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par M. de Reiffenberg, p. 120-158.

(2) La duchesse de Parme lui écrivait, le 8 août 1566 : « La faute de responce » nous fait autant de mal et cause à eulx tous autant de diffidence, que eust fait » une mauvaise responce. » (*Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 144.)

(3) Voyez, ci-après, p. 421, la lettre du comte Charles de Mansfelt à Armenteros, du 19 juin 1566; p. 450, la lettre d'Armenteros au Roi, du 12 juillet, et p. 441, la lettre des confédérés au comte Charles de Mansfelt, du 6 août.

concernant l'abolition de l'inquisition et des placards, et qu'il leur avait été interdit de se charger de lettres particulières. Ils eurent avis que Philippe II avait fait solliciter, de Catherine de Médicis, le libre passage, par la France, d'un certain nombre de troupes espagnoles. Il leur fut rapporté que le duc de Savoie avait offert au Roi de l'aider de toutes ses forces contre les Pays-Bas, et que, dans cette intention, il était allé trouver l'Empereur. Enfin, comme la duchesse de Parme s'était adressée au clergé de toutes les provinces pour en être secourue dans les besoins pressants où elle se trouvait, ils supposèrent que la demande de ce subside par la gouvernante cachait des desseins hostiles à leur égard (1).

Il s'assemblent  
à Saint-Trond.

Toutes ces circonstances, de sinistre augure, donnèrent d'autant plus à réfléchir aux promoteurs du compromis, qu'aucun des chevaliers de la Toison d'or n'avait voulu signer l'assurance que la force ne serait pas employée contre eux (2). Ils jugèrent qu'il était expédient de songer à leur sûreté. Ils résolurent de faire une convocation générale des confédérés, et choisirent, pour cette assemblée, la ville de Saint-Trond, au pays de Liège. Vainement l'évêque, Gérard de Groesbeck, leur refusa-t-il la permission de s'y réunir : comme ce prince n'était pas en état de s'y opposer, ils n'eurent aucun égard à ses protestations (3).

(1) Déclaration des députés des confédérés, faite à la duchesse de Parme le 2 août 1566. (*Grande Chronique de Hollande*, par Le Petit, t. II, p. 115, édit. in-folio.)

(2) Même déclaration.

(3) Voy., ci-après, p. 451, l'instruction donnée par l'évêque à Octavien de Palme.

Brederode, Louis de Nassau, les comtes Vanden Berghe et de Culembourg, et la plupart des gentilshommes qui avaient présenté la requête, assistèrent à l'assemblée de Saint-Trond. Les marchands et le peuple des Pays-Bas y envoyèrent des députés, pour supplier les confédérés de les prendre sous leur égide, de les soutenir contre leurs ennemis, et de leur prêter appui dans l'exercice de la religion évangélique. Ils disaient ingénument, par allusion à la démonstration du mois d'avril, et aux prêches qui se tenaient publiquement depuis un mois, que, *considérans que l'ouverture leur estoit jà faicte, ilz n'avoient trouvé par conseil de s'arrester à la porte, ains passer plus avant* (1).

Requête  
des marchands  
aux confédérés.

La résolution de l'assemblée fut de garantir au peuple qu'il ne lui serait fait nul tort ni violence par rapport à la religion, jusqu'à ce que les États généraux en eussent autrement ordonné, à condition que cependant il se conduisît avec modestie, et se soumit entièrement à ce que les États généraux décideraient, comme s'y soumettait la noblesse elle-même. Et, quant à leur propre sûreté, les confédérés arrêterent que, s'il en était besoin, ils lèveraient des gens de guerre hors des Pays-Bas.

Résolutions  
de l'assemblée.

Plusieurs autres résolutions furent prises à Saint-Trond. On y vota des remerciements au comte d'Egmont, pour tout ce qu'avait fait de sa part le seigneur de Backerzeele, dans l'intérêt de la noblesse. On

son écuyer, envoyé vers la duchesse de Parme le 16 juillet 1566, et p. 452, la lettre de la duchesse au Roi, du 18 juillet.

(1) GROEN VAN PRINSTERER, *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 159.

y élit des députés, auxquels on donna pouvoir d'agir au nom de la confédération. On y convint d'informer le prince d'Orange et le comte d'Egmont de tout ce qui s'était passé. La proposition de demander une entière liberté de conscience y fut faite aussi, et appuyée par un grand nombre des membres de l'assemblée; mais elle rencontra des contradicteurs, et, en définitive, on décida qu'on s'en tiendrait aux termes de la requête du mois d'avril (1).

Appréhensions  
de la gouver-  
nante.

L'assemblée de Saint-Trond causa à Bruxelles de vives inquiétudes. La gouvernante craignit que les confédérés ne vissent dans cette capitale, comme ils l'avaient fait trois mois auparavant. Elle pria le prince d'Orange et le comte d'Egmont de leur rappeler leurs promesses de s'employer au maintien de l'ordre public, ainsi que leurs devoirs envers le Roi et la patrie. Ces deux seigneurs devaient les assurer que, s'ils voulaient faire ce qui était en leur pouvoir pour la cessation des prêches, elle intercéderait à Madrid, afin que leur conduite passée fût mise en oubli: ils étaient autorisés aussi à leur dire qu'elle allait immédiatement solliciter du Roi la permission de convoquer les États généraux (2).

Elle prie le  
prince d'Orange  
et le comte d'Eg-  
mont d'intervenir  
auprès des  
confédérés.

(1) *Verbal du besoigné des gentilshommes à Saint-Tron*, dans un manuscrit des Archives du Royaume, intitulé *Pièces du seizième siècle*, t. I, fol. 99. — Apostille sur la requête des marchands, dans le même manuscrit, fol. 100, et dans les *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 161. — Lettre d'un conseiller des confédérés au comte de Meghem, p. 456 ci-après. — Lettre française de la duchesse de Parme au Roi, du 51 juillet 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par M. de Reiffenberg, p. 120-158.

(2) Lettre française de la duchesse de Parme au Roi, du 19 juillet 1566, dans le *Registre des dépesches principales du Roy à la duchesse de Parme*, fol. 88-95, aux

Le prince d'Orange ne pouvait guère s'éloigner d'Anvers, où la gouvernante l'avait envoyé tout récemment, à la prière du magistrat et de la commune : il proposa aux chefs des confédérés une entrevue à Duffel, bourg situé à deux lieues de cette ville, et il s'y rendit avec le comte d'Egmont. Là quelques explications furent échangées : mais les députés voulurent traiter, à Bruxelles même, les points dont la compagnie (c'est par ce mot qu'on désignait la confédération) les avait chargés (1).

Conférence  
de Duffel.

Le comte Louis de Nassau, accompagné de onze autres gentils-hommes, tous délégués, comme lui, de l'assemblée de Saint-Trond (2), se présenta donc à la cour. La duchesse de Parme avait nommé, pour entrer en conférence avec eux, le comte d'Egmont, le seigneur de Hachicourt et le conseiller d'Assonleville : ils refusèrent d'exposer leur commission à ces ministres, et il fallut que la gouvernante elle-même, malgré toute sa répugnance, consentît à les recevoir. Le 30 juillet (3), en présence du conseil d'État, ils lui remirent une

Les députés des  
confédérés vien-  
nent à Bruxelles.  
Ils présentent à  
la gouvernante  
une nouvelle re-  
quête.

Archives du Royaume. (Le texte qui est donné de cette lettre dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., est incomplet.) — Instruction de la duchesse pour le prince d'Orange et le comte d'Egmont, dans le manuscrit intitulé *Pièces du seizième siècle*, t. I, fol. 102.

(1) Lettre française de la duchesse de Parme au Roi, du 31 juillet 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 120-158.

(2) Voy., ci-après, p. 457, la liste de ces députés.

(3) M. Groen Van Prinsterer, qui a publié, sur l'assemblée de Saint-Trond, ainsi que sur les événements qui la précédèrent et la suivirent, des pièces très-intéressantes, dans le 2<sup>e</sup> volume des *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, dit (p. 178) que ce fut le 26 juillet que les députés présentèrent leur nouvelle requête, et il s'appuie sur une lettre du comte Louis de

requête, contenant en substance les demandes suivantes : qu'elle assurât les confédérés, et les fit assurer, par tous les chevaliers de l'Ordre, « que l'on n'appointerait rien contre les vassaux et sujets du Roi, directement ou indirectement, par voie de fait, ni en autre sorte quelconque, pour le fait de leur requête et promis; » qu'elle ordonnât au prince d'Orange, au comte d'Egmont et au comte de Hornes de les assister de leur conseil, et de les prendre sous leur protection; qu'elle autorisât ces seigneurs à pourvoir à tout ce qui touchait la garde et conservation du pays; qu'elle expédiât au même instant un courrier au Roi, afin qu'il ratifiât ces résolutions. Ces demandes ayant paru susceptibles d'éclaircissements, ils déclarèrent, le 2 août, dans un nouvel écrit, qu'ils n'entendaient pas que les pouvoirs qui seraient conférés aux trois seigneurs portassent atteinte à l'autorité de la duchesse, bien qu'il fût indispensable que nulle levée de soldats, dans le pays et au dehors, ne se fit sans leur participation, et qu'ils nommassent eux-mêmes les capitaines qui serviraient sous leurs ordres. Du reste, l'assurance qu'ils prétendaient de la duchesse et des chevaliers de la Toison d'Or, ils l'expliquaient en ce sens, qu'elle ne serait que provisoire, et jusqu'à ce que le Roi l'eût approuvée ou rejetée : mais, en cas d'improbation, la gouvernante et tous les seigneurs devaient leur promettre que les confédérés seraient encore sous leur sauvegarde durant les trois semaines

Nassau à son frère le prince d'Orange, ainsi datée: *De Bruxelles, ce mardy anno 66*. Il donne à ce mardi la date du 26 juillet, tandis que, en recourant à l'*Art de vérifier les dates*, on peut s'assurer que, dans le mois de juillet 1566, les mardis tombèrent aux 2, 9, 16, 23 et 30.

qui suivraient la notification du refus du Roi, afin que, pendant ce temps, « ils se pussent pourvoir d'autres remèdes nécessaires à leur » sûreté (1). »

Cette seconde requête des confédérés parut à la gouvernante « de » plus mauvais goust et de plus dure digestion encore que la précédé- » dente (2). » Aussi accueillit-elle fort mal le comte Louis de Nassau et les gentilshommes qui l'accompagnaient (3). Elle s'empressa d'informer le Roi de ce qui venait de se passer, et insista auprès de lui sur la nécessité de convoquer les États généraux (4).

Philippe II n'aimait pas les assemblées des représentants du pays. Les longues discussions que ses ministres avaient eues avec les États généraux de 1557 et 1558, avant d'en obtenir l'aide novennale; l'adresse des États généraux de Gand, étaient encore présentes à son esprit; et, plus les conjonctures devenaient difficiles, plus il appréhendait qu'une assemblée nationale ne lui forçât la main, et ne le contraignît de prendre ou de sanctionner des mesures auxquelles il était

(1) La requête du 30 juillet et la déclaration du 2 août sont dans *Le Petit, Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 107 et 115. — Voy. aussi la lettre française de la duchesse de Parme, du 31 juillet, déjà citée, et p. 440 ci-après, sa lettre italienne du 4 août.

(2) Lettre française du 8 août 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 141-145.

(3) Le comte Louis écrivait, le 30 juillet, au prince d'Orange: « S. A., après avoir » faicte grande difficulté de nous ouïr, en ast esté enfin contente que fissions nostre » rapport au conseil d'Etat, mais bien à son grand regret, et de faict s'est mise » en une telle colère contre nous, qu'elle a pensé crever..... » (*Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 178.)

(4) Lettre du 8 août, ci-dessus citée.

opposé. Déjà, à la première demande d'une convocation générale des États, après les événements du mois d'avril, il avait répondu en défendant à la gouvernante d'y consentir (1) : lorsqu'il eut connaissance des nouvelles prétentions des confédérés, il réitéra à sa sœur ses instructions précédentes (2). Sur ce point, de l'assemblée des États généraux, toutes les instances que lui fit la duchesse de Parme le trouvèrent constamment inébranlable; et, quand elle lui écrivit, le 15 septembre, que les États pourraient bien se réunir d'eux-mêmes, si on ne les convoquait pas, il ne changea point pour cela de détermination; mais il envoya à sa sœur des ordres destinés éventuellement à prévenir les conséquences de cette atteinte à l'autorité souveraine (5).

Convocation des  
chevaliers de  
la Toison d'Or.

La duchesse de Parme avait convoqué les chevaliers de la Toison d'Or pour le 20 août; elle ne pouvait se dispenser de les entendre, puisque les confédérés demandaient qu'ils s'obligeassent, avec elle, dans l'acte d'assurance qui leur serait accordé : le même jour, le comte

(1) Lettres françaises du 51 juillet et du 15 août 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 96 et 149. — Lettre espagnole du 2 août, p. 458, ci-après.

(2) Lettres françaises des 24 et 50 août 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 165, 166 et 168.

(5) Lettres espagnoles des 22 septembre et 51 décembre 1566, et des 26 janvier et 15 mars 1567, p. 465, 496, 504 et 516 ci-après. — Lettre française du 5 octobre 1566, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 456 et 459. — Lettre française du 27 novembre 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 205. — Lettres françaises des 50 décembre 1566 et 26 janvier 1567, dans le *Registre des dépêches principales du Roy à la duchesse de Parme*, fol. 197 et 215, aux Archives du Royaume.

Louis de Nassau et les autres délégués de l'assemblée de Saint-Trond devaient revenir à Bruxelles (1). Ce fut dans cet intervalle que Marguerite reçut les dépêches du Roi, du 31 juillet. J'ai déjà dit que, si les concessions de son frère lui paraissaient suffisantes, tout le monde ne partageait pas cet avis. Les événements tardèrent peu à prouver que ceux qui excitaient à leur gré les passions de la multitude voulaient d'autres garanties encore, et que, pour les obtenir, ils étaient prêts à se porter aux plus grandes violences.

En effet, deux ou trois jours après, commença dans la basse Flandre la dévastation des églises et des monastères. Le signal une fois donné, le mouvement se propagea, avec une rapidité incroyable, sur tous les points où les nouvelles sectes religieuses comptaient des adhérents. La Flandre, le Brabant, la Hollande, la Zélande, la châtellenie de Lille, le Tournais furent particulièrement le théâtre de ces actes de vandalisme. Les sectaires brisaient les images, les tables d'autels, les fonts baptismaux, les orgues, les épitaphes, les sépultures, sans même épargner celles des anciens souverains du pays; ils déchiraient les livres et les ornements d'église; ils livraient aux flammes les précieux manuscrits conservés dans les bibliothèques des monastères, foulaient aux pieds le saint Sacrement, dispersaient les hosties consacrées. Partout, les magistrats et la bourgeoisie, quoique plus forts par le nombre, comme par l'autorité de la loi, laissèrent passer le torrent populaire, sans essayer d'y opposer une

Dévastation des  
églises  
et monastères.

(1) Lettre de la duchesse de Parme au Roi, du 8 août 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 141-143.

digne (1). Dans la Flandre seulement, plus de quatre cents églises furent ainsi saccagées. Il y eut des districts entiers qui demeurèrent sans prêtres, sans religieux, sans autels, sans calices, sans livres ni ornements d'église, et où le service divin dut par suite être suspendu (2).

Lettres d'assurance données aux confédérés.

Ouverte sous de pareils auspices, l'assemblée des chevaliers de la Toison d'Or eut le résultat qu'il était facile de prévoir. La gouvernante reçut le conseil de se plier aux circonstances, et d'accorder aux confédérés l'objet de leur nouvelle requête. En conséquence, elle leur fit délivrer, le 25 août, des lettres portant : 1° que le Roi était content que l'inquisition cessât ; 2° qu'il consentait qu'on fit un nouveau placard concernant l'hérésie, sans s'être expliqué cependant sur le point de savoir si ce serait par la voie des États généraux, mais qu'elle espérait amener S. M. à y condescendre ; 3° qu'à l'égard de l'assurance demandée par eux, elle leur promettait « que, pour cause de la » requête du mois d'avril, du compromis et de tout ce qui s'en était » suivi, aucune chose ne leur serait imputée par le Roi, ni par elle. » De leur côté, le comte Louis de Nassau et les autres députés de l'assemblée de Saint-Trond, au nom de tous les confédérés, prirent l'en-

(1) La gouvernante écrivait au Roi le 22 août 1566 : « Cejourd'huy, j'ay en nouvelle qu'ilz ont pillé et saccaigé la grande église de Nostre-Dame d'Anvers, et tous aultres monastères, cloistres et églises parocchiales, voyant et spectant le peuple sans contredire, et estoient environ le nombre de cent, tous canailles. »

(2) Lettre de la duchesse au Roi, du 19 août 1566, dans le *Registre des dépesches principales du Roy à la duchesse de Parme*, fol. 114-118, aux Archives du Royaume. — Autres lettres de la duchesse, des 22 et 29 août, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 182 et 187.

gagement, par des réversales du même jour, de se conduire en bons et loyaux vassaux du Roi; d'aider, de tout leur pouvoir et de bonne foi, à la répression des troubles et à la cessation des pillages et saccagements d'églises; de mettre tout en œuvre pour que le peuple posât les armes, que les prêches ne se fissent que dans les endroits où ils avaient eu lieu jusque-là, et qu'on n'y commît aucun scandale ni désordre; enfin de considérer leur compromis comme nul, cassé et aboli, tant que la sûreté qui leur était garantie par la duchesse de Parme, au nom du Roi, tiendrait. Ils confirmèrent ces engagements par un serment solennel prêté, selon les désirs de la gouvernante, entre les mains du prince d'Orange, des comtes d'Egmont et de Hornes, du seigneur de Hachicourt et du conseiller d'Assonleville (1).

Tout n'était point fini par là. Le peuple restait en armes et soulevé dans la plupart des provinces : on n'évaluait pas à moins de deux cent mille le nombre des individus qui, sur les divers points du pays, étaient prêts à seconder les sectaires. Les chefs des séditeux déclaraient ouvertement que le seul moyen de mettre un terme à la dévastation des lieux saints était d'assurer le peuple « que l'on ne courrait » sur lui, s'il se voulait abstenir d'armes, scandale et désordre, oyant » seulement et paisiblement les prêches où de fait présentement ils » se faisaient. » Les confédérés, qui venaient d'offrir leur concours

Exigences du  
peuple.

(1) Lettre française de la duchesse de Parme au Roi, du 29 août 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 187-200. — Les lettres d'assurance et les réversales des confédérés sont dans *Le Petit, grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 121.

pour le rétablissement de la tranquillité publique, le subordonnaient à la condition que cette assurance serait donnée. Dans cette extrémité, les chevaliers de la Toison d'Or et le conseil d'État furent d'avis de céder à une exigence qu'on ne pouvait repousser sans exposer toutes les églises à la destruction, et tous les catholiques aux plus grands malheurs : déjà même les sectaires annonçaient l'intention de venir massacrer, à Bruxelles, sous les yeux de la gouvernante, les gens d'Église et les officiers du Roi. Marguerite, cependant, résista plusieurs jours ; elle déclara, en plein conseil d'État, qu'elle se laisserait plutôt tuer que de consentir à ce qu'on demandait, car elle savait que ce serait la ruine de la religion. Elle rappela au prince d'Orange, aux comtes d'Egmont, de Hornes et d'Hooghstracten, les promesses, qu'ils lui avaient si souvent faites, de prendre les armes pour le service de Dieu et du Roi, aussitôt que l'inquisition serait abolie, les placards modérés, et qu'il serait accordé un pardon général ; ces seigneurs lui répondirent que les temps étaient changés, que les résolutions du Roi étaient venues trop tard (1). Voyant qu'elle ne pouvait espérer d'appui de personne, elle résolut, le 25 août, de quitter Bruxelles, et de se retirer à Mons ; elle assemble le conseil, pour lui faire part de ce dessein. Mais le prince d'Orange et le comte d'Egmont l'en détournèrent. D'ailleurs, le peuple de Bruxelles se serait opposé à sa sortie ; les portes de la ville étaient fermées, et l'on y avait placé des gardes. Enfin, après avoir protesté qu'elle agissait contre

La gouvernante  
refuse d'abord  
d'y céder.

(1) C'est ce qui lui faisait écrire, le 27 août 1566, qu'en paroles et en faits, ils s'étaient déclarés contre Dieu et le Roi. (Voy. p. 455, ci-après.)

la volonté du Roi et la sienne, qu'elle se regardait comme prisonnière et contrainte, qu'elle subissait la loi de la nécessité, elle promit que, « si le peuple mettait bas les armes aux lieux où se faisaient » actuellement les prêches, et s'il se conduisait sans scandale ou » désordre, on n'userait de force ni de voie de fait contre lui dans » lesdits lieux, ni lorsqu'il s'y rendrait ou en viendrait, tant qu'il » n'en serait autrement ordonné par le Roi, de l'avis des États généraux. » Elle autorisa le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes à communiquer cette déclaration aux confédérés. Elle en fit faire « un petit écrit, » sans cependant le vouloir signer, ni en remettre copie à ces seigneurs (1). Non contente de cette dernière précaution, elle fit dresser, par le secrétaire d'État Berty, le 50 septembre suivant, un acte en forme de tout ce qui s'était passé, du 20 au 25 août, *pour servir de mémoire à la postérité* (2).

Mais enfin elle s'y soumet, après protestation.

Philippe II était au bois de Ségovie, où il avait établi sa résidence, pour les couches de la reine, lorsqu'il reçut la nouvelle du saccagement des églises, et des sacrilèges qui y avaient été commis. Son indignation et sa colère furent au comble. On prétend qu'il s'écria, en se tirant la barbe : *Il leur en coûtera cher ! j'en jure par l'âme de*

Indignation et colère de Philippe II.

(1) Cette curieuse particularité est consignée dans l'acte dressé, le 50 septembre, par le secrétaire Berty. Je dois faire remarquer, toutefois, que la déclaration de la gouvernante reçut la plus grande publicité, et qu'on la trouve imprimée dans la *Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency, comte de Hornes*, publiée en 1568, p. 429.

(2) Lettre italienne de la duchesse au Roi, du 27 août 1566, p. 452 ci-après. — Lettre française du 29 août, ci-dessus citée. — L'acte du 50 septembre est inséré dans un registre des Archives du Royaume intitulé *Registre aux actes et appointements d'importance, de 1556 à 1569*.

*mon père* (1)! Les termes dans lesquels il écrivit sur ces événements au cardinal de Granvelle (2) rendent très-vraisemblable l'exclamation qu'on lui prête.

Il se décide à  
recourir à la  
force.

Dès ce moment, son parti fut pris, et il ne fut plus question ni de changements aux placards, ni d'abolition de l'inquisition, ni de pardon  
aux signataires du compromis : ce fut par la force qu'il résolut de vider sa querelle avec ses sujets. Déjà, au mois de juillet, il avait autorisé la duchesse de Parme à lever le nombre de gens de guerre dont elle pourrait avoir besoin, pour empêcher les prêches (3). Quelques jours après, il l'avait chargée de retenir en *wartgelt* 5,000 chevaux, et d'*apercevoir* (engager) 10,000 piétons allemands (4). Le 5 octobre, il lui réitéra cet ordre (5). Un peu plus tard, il prescrivit la levée des piétons qui étaient *aperçus* (6), et, au mois de mars 1567, il donna de nouvelles instructions à la gouvernante, pour qu'elle retînt en *wartgelt* et *aperçût* encore, en Allemagne, 5,000 chevaux et 10,000 piétons (7).

(1) DE GERLACHE, *Histoire du royaume des Pays-Bas, depuis 1814 jusqu'en 1850*, t. I, p. 75.

(2) Lettre du 27 novembre 1566, p. 488 ci-après.

(3) Lettre française du 31 juillet, ci-dessus citée.

(4) Lettre française du 15 août 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 159.

(5) *Supplément à Strada*, t. II, p. 461. — Lettre espagnole du 1<sup>er</sup> octobre 1566, p. 470 ci-après.

(6) Lettre française du 27 novembre 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 205. — Autre lettre française du 26 janvier 1567, dans le *Registre des dépesches principales du Roy à la duchesse de Parme*, fol. 211 v<sup>o</sup>, aux Archives du Royaume.

(7) Lettres françaises du 30 décembre 1566 et du 15 mars 1567, dans le même *Registre*, fol. 205 et 261.

En même temps qu'il faisait faire ces préparatifs militaires du côté des Pays-Bas, il enjoignait à don Garcia de Tolède, son capitaine général de la mer, de transporter en Lombardie toute la vieille infanterie espagnole qui était dans les royaumes de Naples, de Sicile et de Sardaigne; il faisait mettre en ordre et augmenter la cavalerie légère qu'il y avait en cette province; il députait au duc Emmanuel-Philibert, pour préparer le passage de ces troupes par la Savoie, et aux cantons suisses, pour leur faire entendre qu'ils n'avaient pas à s'en alarmer; il envoyait, dans le même but, don Bernardino de Mendoça, l'un de ses gentilshommes de la bouche, vers le duc de Lorraine. Un armement aussi formidable étonna tout le monde. Philippe II ne recula point devant les dépenses qu'il lui occasionnait; il ne s'inquiéta pas non plus de l'ombrage que les Français et les Allemands pourraient en concevoir : il voulut, à tout prix, frapper d'effroi les révoltés, et leur ôter jusqu'à l'idée de la résistance (1).

Il s'efforça cependant de persuader à la gouvernante et au conseil des Pays-Bas qu'il ne nourrissait envers les habitants de ces provinces aucune pensée de vengeance; que ses préparatifs avaient pour unique objet le rétablissement de l'ordre public et de l'autorité des lois.

Il dissimule avec la gouvernante et le conseil des Pays-Bas.

« Et n'est mon intention, écrivit-il à sa sœur, de traiter le pays, ni » mes vassaux et subgetz, autrement que comme bon et élément » prince d'icelluy, ny les ruiner, ny mettre en servitude, selon que » j'entens que aucuns controuvent, pour les esloigner de l'affection,

(1) Voyez, ci-après, p. 487 et 488, les lettres du Roi à son ambassadeur à Rome et au cardinal de Granvelle, des 26 et 27 novembre 1566. — Voy. aussi CABRERA, *Historia de Felipe II*, liv. VII, chap. VII.

» amour et léauté qu'ilz doibvent et ont toujours monstré à leurs  
 » princes naturelz : car je n'y veulx procéder, sinon avec toute  
 » humanité, douceur et voye de grâce, évitant toute aigreur, tant  
 » que faire se pourra..... (1). » Par malheur, un seul acte suffit à démentir toutes ces protestations : ce fut la nomination du duc d'Albe comme capitaine général de l'armée qui devait entrer aux Pays-Bas.

Choix du duc  
 d'Albe, odieux  
 aux Belges.

Philippe II ne pouvait faire un choix qui déplût davantage aux Belges. Le duc d'Albe, comme la gouvernante elle-même ne craignit pas de l'écrire à son frère, leur était si odieux, qu'à lui seul il leur aurait fait haïr toute la nation espagnole (2). De son côté, il s'était toujours montré leur ennemi. Il n'avait cessé, depuis le commencement des troubles, de voter pour les mesures de rigueur. Consulté par le Roi, en 1563, sur les moyens de mettre un terme aux dissentiments qui existaient entre le cardinal de Granvelle et les seigneurs, il s'était prononcé contre le rappel de ce ministre. Il ne s'en était pas tenu là ; mais il avait clairement donné à entendre que, selon lui, les chefs de l'opposition méritaient qu'on leur coupât la tête (3). Ces sentiments présageaient assez l'usage qu'il ferait de l'autorité déposée entre ses mains.

Efforts de Berghes et de Montigny, pour dissuader le Roi de prendre des résolutions violentes

Le marquis de Berghes et le baron de Montigny ne négligèrent rien de ce qui dépendait d'eux pour dissuader le Roi de prendre des réso-

(1) Lettre du 27 novembre 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 205.

(2) Lettre du 12 juillet 1567, p. 336, ci-après.

(3) Voyez. ci-après, p. 274, 272, 277, 278, les lettres du Roi au duc, des 12 octobre et 14 décembre 1565, et les réponses du duc, des 21 octobre et 22 décembre.

lutions violentes (1) : ils lui proposèrent d'envoyer aux Pays-Bas le prince d'Eboli, qui, y étant aimé et estimé de tous les ordres de citoyens, aurait pacifié le pays sans effusion de sang (2). Mais telles n'étaient point les vues de Philippe II : il voulait un exemple qui marquât dans les annales de son règne, comme le châtimement des *comuneros* sous celui de son père; dès lors, Ruy Gomez, quels que fussent sa fidélité et son dévouement, ne pouvait être l'instrument de ses desseins.

Cabrera (5) raconte que l'envoi du duc d'Albe en Flandre fut précédé d'une discussion solennelle dans le conseil d'État, présidé par Philippe II en personne, et auquel assistaient le duc d'Albe, le prince d'Eboli, le cardinal d'Espinosa, le prieur don Antonio de Tolède, le comte de Chinchon, don Juan Manrique de Lara, et les secrétaires Gabriel de Çayas et Antonio Perez; il cite la date de cette assemblée, tenue, selon lui, le 29 octobre 1566, à Madrid; il rapporte les discours qui y furent prononcés et les opinions qui y furent émises par chacun des ministres du Roi.

Particularité  
racontée  
par Cabrera,

Strada (4) parle aussi du grand conseil réuni par Philippe II; mais il n'en indique point la date. Il désigne, comme y ayant été présents, outre les ministres nommés ci-dessus, le duc de Feria, capitaine de la garde espagnole, et don Bernardino Fresneda, confesseur de don

Et par Strada.

(1) Voyez, ci-après, p. 498, leur lettre du 31 décembre 1566 à la duchesse de Parme.

(2) Voyez, ci-après, p. 519, note 2, l'extrait du mémoire qu'ils présentèrent au Roi le 15 novembre 1566.

(5) *Historia de Felipe II*, liv. VII, ch. VII.

(4) *De bello Belgico*, liv. VI.

Carlos. Les discours qu'il reproduit diffèrent de ceux qu'on trouve dans Cabrera. On peut en conclure que les deux écrivains n'ont pas puisé aux mêmes sources.

J'étais très-désireux de vérifier ce qu'il y avait d'exact dans la version de l'un et de l'autre : j'ai examiné, avec la plus grande attention, aux Archives de Simancas, tous les papiers qui pouvaient m'en éclaircir. Mes recherches sont restées sans résultat. Je n'ai rien vu qui fût de nature, soit à confirmer, soit à démentir les détails donnés par l'historien de Philippe II, ni par celui de la maison de Farnèse.

Doutes sur son exactitude.

Il est à observer, toutefois, que ni Cabrera, ni Strada, ne citent leurs autorités. Le dernier écrivait soixante et dix années après l'événement. Cabrera, quoiqu'il jouisse de beaucoup de renom, n'est pas toujours un témoin irrécusable. Antonio de Herrera (1), mieux informé généralement que lui, ne dit pas un mot de l'assemblée du 29 octobre. Je crois donc qu'il est permis de concevoir des doutes sur cette anecdote. Comme j'en ai fait la remarque d'après Antonio Perez, Philippe II n'aimait pas à présider aux délibérations de son conseil ; et, à l'époque dont il s'agit, il faisait traiter les affaires les plus importantes des Pays-Bas par une espèce de junte, composée, après le départ du duc d'Albe, du cardinal d'Espinosa, du prince Ruy Gomez, du duc de Feria et du prieur don Antonio de Tolède (2).

En annonçant à sa sœur la nomination du duc d'Albe, Philippe II se garda bien de lui dire, et même de lui laisser soupçonner, que les

(1) *Historia general del mundo, del tiempo de Felipe II*, part. I, liv. VIII, ch. XV.

(2) Voyez ci-dessus, p. LIV et LXI.

pouvoirs dont ce ministre serait revêtu, réduiraient à rien l'autorité de la gouvernante : il usa avec elle de la plus profonde dissimulation. Il lui fit seulement connaître que, son intention étant de se rendre aux Pays-Bas, il envoyait en avant le duc d'Albe, pour diriger la marche des troupes, les rassembler vers la frontière, les répartir de manière à causer aux populations aussi peu de dommage que possible, veiller à ce qu'elles observassent une exacte discipline, en attendant que lui-même arrivât dans ces provinces, et enfin pour faire une levée plus ou moins considérable, selon les circonstances (1).

(1) « Au regard de ce que vous me mettez en avant, que je dénomme quelque » capitaine général, oires qu'il n'en soit besoing pour l'effect que dessus, puisque » je n'entens que l'on mouve aucune chose de ma part, dont pourroit succéder une » guerre, toutesfois, comme je suis délibéré d'y aller en personne, et avecq la » compaignie que vous avez entendu, laquelle il fauldra joindre de divers costelz, » et considérant que, combien j'avois remis à vous d'en nommer ung, vous ne vous » y estes toutesfois seeu résoudre, et l'avez derechief remis à moy, et qu'il en » convenoit faire une fin, j'ay conclud d'y nommer quelcung. Et, quant au person- » naige, comme vous y estes trouvée perplexe, autant me le suis-je trouvé aussi; » et enfin, pour divers respectz, me suis résolu d'envoyer mon cousin le duc » d'Alve, et de l'envoyer devant, tant pour donner l'ordre que convient par le » chemin, et pour mon passaige (cependant que les seigneurs de delà feront leur » devoir en leurs gouvernemens), que pour commencer l'assemblée vers la fron- » tière, où je pense entrer avecq vostre correspondance et desdicts seigneurs, et » mesmes, pour répartir les gens de guerre en lieux où ilz facent moins de domaige, » et les tenir en discipline, afin qu'ilz n'entrent ny gastent le pays, cependant » que j'y arrive (que je faiz compte sera incontinent après ledict duc), et pour » faire la levée plus grande, ou moindre, selon que les affaires s'y porteront alors. » Dont je vous ay bien voulu advertir.... » (Lettre du 30 décembre 1566, dans le *Registre des dépesches principales du Roy à la duchesse de Parme*, aux Archives du Royaume, fol. 197-198.) — Voy. aussi, p. 340 ci-après, ce que le Roi écrivait à sa sœur le 28 mai 1567.

Apparences de  
son départ pour  
les Pays-Bas.

Il semblait, en effet, décidé à partir pour les Pays-Bas, qu'il n'avait pas revus depuis l'année 1559. Il en transmit coup sur coup l'assurance à la gouvernante (1); il en fit faire la notification officielle à Pie V, qui ne cessait de le solliciter d'entreprendre ce voyage (2); il en donna avis aux princes d'Italie, et chargea ses ministres d'en informer les ambassadeurs qui résidaient près de sa personne, pour qu'ils en fissent part à leurs souverains. D'autres dispositions plus significatives encore confirmèrent le public dans l'idée de son prochain départ. Il ordonna à toute sa cour de se préparer à le suivre; il demanda à Charles IX la permission de faire passer par la France les gens et les chevaux de sa maison; il envoya don Diego de Mendoza à la Corogne, pour l'équipement de la flotte qui devait le transporter; il convoqua les cortès de Castille, afin de régler différents points concernant l'administration du royaume pendant son absence; il répondit au nonce, qui lui demandait s'il devait le suivre aux Pays-Bas, ou rester à Madrid, qu'il lui serait agréable de le voir en Flandre, offrant de mettre un navire à sa disposition pour le trajet, s'il préférait la voie de mer à celle de terre; enfin sa garde-robe fut emballée, et des ordres furent expédiés dans les différentes provinces qu'il devait

(1) Lettres françaises du 31 juillet et du 27 novembre 1566, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, etc., p. 96-103 et 205-209. — Autre lettre française du 5 octobre 1566, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 456. — Autres lettres françaises des 30 décembre 1566 et 26 mars 1567, dans le *Registre des dépêches principales du Roy à la duchesse de Parme*, fol. 197-198 et 286-v° 288, aux Archives du Royaume. — Lettres espagnoles des 22 septembre et 31 décembre 1566 et 29 juin 1567, p. 463, 497 et 549 ci-après.

(2) Voy., p. 443 et 463 ci-après, la lettre du Roi au grand commandeur de Castille, du 12 août 1566, et celle du grand commandeur du 18 septembre.

traverser (1). Qui aurait pu, après tout cela, élever des doutes sur l'intention du Roi? Ne s'était-il pas montré vivement blessé de la mission de l'évêque d'Ascoli, envoyé vers lui par Pie V? N'avait-il pas chargé son ambassadeur à Rome de se plaindre au pape d'une démarche qui tendait à faire croire à toute la chrétienté qu'il était nécessaire de le stimuler, pour qu'il se rendit aux Pays-Bas (2)?

Cependant, au mois d'août 1567, on commença de soupçonner, à Madrid, que tous ces préparatifs de voyage, qui avaient entraîné des dépenses considérables (3), s'en iraient en fumée. Philippe II continuait pourtant de dire qu'il considérait sa présence aux Pays-Bas comme nécessaire (4). Ce fut seulement après l'arrivée du courrier du duc d'Albe, qui lui apporta la nouvelle de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, qu'il changea de langage, et encore voulut-il faire croire que son départ n'était différé que jusqu'au printemps suivant. Il en écrivit dans ce sens à son ambassadeur à Rome et au cardinal de Granvelle (5). Il chargea le premier de faire connaître à Pie V que le duc d'Albe, à cause de ses infirmités et des difficultés du chemin, était arrivé en Flandre plus tard qu'on ne l'avait espéré; qu'il n'avait pas eu le temps encore d'y faire les actes de rigueur qui

Doutes  
qui s'élèvent à  
cet égard.

Le voyage est  
abandonné.

(1) HERRERA, *Historia general del mundo, del tiempo de Felipe II*, part. I<sup>re</sup>, liv. IX, chap. I<sup>er</sup>. — CABRERA, *Historia de Felipe II*, liv. VII. — Correspondance manuscrite de l'archevêque de Rossano, à la bibliothèque nationale de Madrid.

(2) Lettre du 26 novembre 1566 au grand commandeur de Castille, p. 487 ci-après.

(3) Le prince d'Eboli dit au nonce qu'ils avaient coûté 200,000 ducats.

(4) Correspondance manuscrite de l'archevêque de Rossano.

(5) Voy., p. 579 et 580 ci-après, ses deux lettres du 22 septembre.

devaient précéder la venue du souverain ; que le rassemblement de l'armée navale avait aussi souffert des retards ; que la saison était trop avancée pour qu'il pût, sans inconvénient, entreprendre de passer la mer ; que c'étaient là les causes qui le forçaient de remettre son voyage ; qu'un délai de quelques mois ne pouvait d'ailleurs avoir aucune conséquence fâcheuse.

Philippe II  
eut-il réellement  
l'intention d'aller  
aux Pays-Bas ?

Philippe II eut-il réellement l'intention d'aller aux Pays-Bas ? et, dans cette hypothèse, quelles furent les véritables motifs qui l'y firent renoncer ? C'est là un problème que l'histoire ne parviendra peut-être jamais à résoudre. Rien de ce que rapportent les écrivains espagnols ne peut aider à l'éclaircir ; et, parmi tous les documents que j'ai compulsés dans les Archives de Simancas, il n'en est aucun où l'on trouve plus de lumières à cet égard. La correspondance de l'archevêque de Rossano, qui était, à cette époque, nonce de Pie V à Madrid, et qui depuis fut pape sous le nom d'Urbain VII, montre combien il était difficile, même à ceux qui approchaient le plus près de Philippe II, de pénétrer ses desseins : dans une dépêche du 21 août 1567, cet ambassadeur discute la question de savoir si le projet du Roi a été feint, ou réel ; il expose les raisons du pour et du contre, et il arrive à cette conclusion : que, si le Roi avait vraiment résolu de partir et qu'il ne partît pas, lui, archevêque de Rossano, ne saurait s'en expliquer la cause (1). Il répète, dans une dépêche du 1<sup>er</sup> septembre, qu'au milieu des bruits contradictoires qui circulent à la cour, il est impossible de démêler la vérité.

(1) ..... *Ma quando non sia stata fittione, ma veramente havesse havuto animo di andare, et non andasse, jo non saprei dire qual fosse la vera causa.*

Quoi qu'il en soit, Philippe II, en ne venant point aux Pays-Bas, commit une faute irréparable. Il eût dû suivre l'exemple que lui avait légué l'Empereur, son père : Charles V, pour réprimer la rébellion des Gantois en 1559, était accouru du fond de l'Espagne, sans se laisser arrêter même par le danger qu'il y avait pour lui, dans l'opinion de plusieurs de ses ministres, à traverser les États d'un prince dont la conduite antérieure ne pouvait lui inspirer qu'une médiocre confiance. La présence du Roi aurait contribué, plus que toutes les mesures despotiques qui furent mises à exécution par le duc d'Albe, à ramener la tranquillité dans le pays, à raffermir l'autorité du gouvernement et des lois. En jetant un voile sur le passé, pour les torts qui n'avaient eu d'autre caractère que celui d'une dissidence d'opinions politiques ou religieuses ; en alliant à propos la clémence à la sévérité, dans la répression des délits qui avaient mis en péril l'ordre public ; en réservant les rigueurs de la justice pour les auteurs des attentats faits contre les personnes et les propriétés ; en abolissant enfin l'inquisition, et en apportant aux placards les changements indiqués par l'expérience, Philippe II eût vu toute la noblesse se ranger avec empressement autour de son trône ; il eût été respecté et obéi de la nation ; il eût pu même, à la faveur des circonstances, donner de l'extension à son pouvoir : car c'est l'effet ordinaire des révolutions, lorsqu'elles sont comprimées, de servir à renforcer les prérogatives des princes. L'histoire n'aurait pas à enregistrer aujourd'hui cette série de cruautés et d'actes arbitraires qui ont rendu la mémoire du duc d'Albe un objet d'exécration pour la postérité ; et les descendants de Charles-Quint n'auraient pas perdu sept de leurs plus

Faute qu'il  
commit en ne s'y  
rendant pas.

belles provinces, après une guerre de quatre-vingts années qui épuisa le sang et les trésors de l'Espagne.

Lettres  
de Marguerite  
d'Autriche.

Dans les trois premières années de son gouvernement, Marguerite d'Autriche n'entretint de correspondance avec Philippe II, sur les affaires des Pays-Bas, que par les mains des secrétaires d'État de ces provinces, et ses lettres étaient toujours rédigées en français, selon ce qui s'était constamment pratiqué sous le règne de Charles-Quint (1). Au mois de juin 1562, pour la première fois, elle crut devoir s'écarter de cette règle. Les chevaliers de la Toison d'Or et les gouverneurs des

(1) On sera certainement étonné d'apprendre que Granvelle, plus que personne, avait tenu la main à l'observation de cette pratique. Voici ce qu'il écrivait au garde des sceaux Hopperus, le 16 décembre 1569 :

« Quant aux termes que vous devez tenir à l'endroit de ceulx d'Espagne, »  
 » comme jà vous avez prins cognoissance de l'humeur du pays, vous pouvez de »  
 » vous-mesmes mieulx considérer ce que convient, que l'on ne vous scauroit dire. »  
 » Toutesfois je vous diray qu'il emporte merueilleusement que vous tenez en leur »  
 » endroit vostre réputation, usant envers eulx de toute courtoysie, mais que ce »  
 » soit de sorte qu'ilz cognoissent que vous sçavez le lieu que vous tenez près du »  
 » maistre, et que surtout ilz vous voyent désireux de leur faire plaisir, et que vous »  
 » aymez la nation. Ils ont mis bien avant la main aux affaires des pays d'embas ; »  
 » et certes, comme je l'ay dict quelquefois, la faulte est des seigneurs, qui, pour »  
 » exclure desdictes affaires, et monsieur le président, et vous, depuis mon parte- »  
 » tement, escrivoient eulx-mesmes et faisoient escrire en espagnol par Armen- »  
 » teros : ce que, de ma part, ne s'estoit jamais faict ; mais avois tousjours tenu ce »  
 » respect, de faire les dépesches pour les pays d'embas en langue françoise, et »  
 » qu'iceulx passassent par la main des mesmes secrétaires d'Etat de Sa Majesté »  
 » qu'estoient soubz monsieur le président, afin qu'il vist le tout, et que aultres ne »  
 » s'y peussent entremectre. Et se peult souvenir monsieur de Tisnacq combien je »  
 » luy recommandai, quant il se partit avec le Roy, que tous papiers demeurassent »  
 » entre ses mains, afin que aultres ne s'ingérassent de vouloir plus sçavoir que »  
 » luy..... » (Archives de Simancas, Secrétaireries provinciales, n° 2552, registre aux lettres de Granvelle, fol. 259.)

provinces, appelés à délibérer sur les mesures qu'exigeait la sûreté des Pays-Bas, menacée par les troubles qui venaient d'éclater en France, ne s'étaient pas occupés seulement de cet objet : ils avaient tenu des réunions particulières chez le prince d'Orange ; là ils avaient exhalé leur mécontentement au sujet de la manière dont les affaires du pays étaient dirigées, du peu de confiance que leur témoignait le Roi, de la prépondérance excessive du cardinal de Granvelle, et il avait été proposé de rédiger un écrit, signé de tous, où l'on se serait plaint de la forme du gouvernement. Instruite de ces particularités par le seigneur de Berlaymont, Marguerite ne voulut pas, de crainte d'exciter plus d'aigreur et d'animosité, les porter à la connaissance du Roi par la voie de la correspondance ordinaire : elle les lui écrivit de sa main (1). Quelques mois après, elle lui rendit compte, avec la même précaution, de l'effet qu'avait produit le rapport fait au conseil par le baron de Montigny, à son retour d'Espagne (2). La mission qu'elle donna, le 12 août 1565, à son secrétaire Tomás de Armenteros (3), les circonstances relatives au départ du cardinal de Granvelle (4), étaient d'une nature trop délicate, pour qu'elle les confiât aux secrétaires du pays ; elle en fit part encore à son frère dans des lettres autographes. A dater de 1564, cette correspondance confidentielle devint plus fréquente, et, les années suivantes, surtout en

(1) Voy. ci-après, p. 202.

(2) Voy., ci-après, p. 255, la lettre de la duchesse au Roi, du 15 janvier 1565.

(3) Voy. ci-après, p. 265.

(4) Voy., ci-après, p. 291, 295 et 502, les lettres de la duchesse des 27 février, 29 mars et 12 juin 1564.

1566, à cause de la gravité des événements dont les Pays-Bas furent le théâtre, elle prit des développements considérables.

Ce sont ces lettres autographes de Marguerite d'Autriche qui existent dans les Archives de Simancas. La plupart sont très-longues. Toutes sont rédigées en italien : quoique née en Flandre, et ayant passé son enfance à la cour, de l'archiduchesse Marguerite, tante de Charles-Quint, la duchesse de Parme ne savait pas écrire en français (1).

Usage  
qu'en a fait  
Strada.

Comme je l'ai dit (2), Strada eut connaissance des minutes, ou d'une copie de la correspondance confidentielle de Marguerite d'Autriche avec Philippe II ; on peut même remarquer qu'il cite les dates des lettres qui la composent. Il n'a fait toutefois qu'un usage assez restreint de ces précieux documents, et il n'en reproduit jamais le texte, puisqu'il a composé son livre dans une langue différente : aussi ai-je pensé qu'ils n'avaient par là rien perdu de leur intérêt, et me suis-je déterminé à les faire transcrire presque tous en entier.

Ce qu'elles con-  
tiennent.

Il ne faut pas chercher, dans les lettres confidentielles de Marguerite d'Autriche, une relation suivie des faits ; la gouvernante n'y raconte ceux-ci que légèrement, et en renvoyant à sa correspondance française. Ce qu'elles contiennent surtout, et ce qui leur donne un prix inestimable, ce sont des particularités sur la conduite et les sentiments des seigneurs, c'est l'opinion de Marguerite sur chacun d'eux, ce sont enfin ses pensées intimes sur tout ce qui se passait autour

(1) Elle signait même du nom de *Margarita* ses lettres en français.

(2) Page xx.

d'elle. Dans ses lettres françaises, elle dissimule souvent sa manière de voir ; elle s'explique à cœur ouvert dans ses lettres italiennes : on observera même que les deux correspondances sont quelquefois en contradiction. Pour en citer un exemple, tandis que, par une lettre française du 5 janvier 1567, Marguerite, sur les instances des seigneurs, priait Philippe II de renvoyer aux Pays-Bas le marquis de Berghes et le baron de Montigny, elle lui écrivait, en italien, de n'en rien faire (1).

Les historiens nationaux et étrangers louent l'habileté avec laquelle Marguerite d'Autriche gouverna les Pays-Bas : cet éloge, la postérité le ratifiera. Dans les circonstances difficiles où elle se trouva placée, la fille de Charles-Quint et de Jeanne Vander Gheenst montra incontestablement de la dextérité, de la prudence et une connaissance singulière des hommes. Elle se livra avec une grande application à ses devoirs. « Je ne sais, écrivait, en 1566, son secrétaire Armenteros à Antonio Pérez, je ne sais comment Madame » est encore en vie.... Je crains qu'elle ne tombe en quelque grave » maladie, par suite des peines et des dégoûts qu'on lui donne incessamment. Il y a plus de trois mois qu'elle se lève avant le jour, et » que le plus souvent elle tient conseil le matin et le soir; et tout le » reste de la journée et de la nuit, elle le consacre à donner des » audiences, à lire les lettres et les avis qui arrivent de toutes parts, » et à déterminer les réponses à y faire (2). » Elle fit preuve d'une rare fermeté lors des événements du mois d'août 1566. Aussitôt que

Jugement  
sur Marguerite.

(1) Voy., ci-après, p. 486 et 501.

(2) Voy., ci-après, p. 496.

le Roi lui en eut fourni les moyens, elle s'occupa de réprimer les troubles avec autant d'activité que d'énergie : en peu de mois, toutes les villes qui s'étaient révoltées furent forcées de rentrer dans le devoir, et des garnisons y furent mises, pour les tenir en respect. Ce n'était pas sans raison qu'elle se glorifiait de ces résultats dans la lettre d'adieu qu'elle adressa aux provinces et aux villes, avant son départ de Bruxelles (1). Quand elle se fut aperçue que l'autorité du duc d'Albe allait primer la sienne, elle n'hésita pas à solliciter son congé, et elle le fit en des termes très-vifs, quoiqu'elle dépendît entièrement du Roi, à cause de la mésintelligence qui régnait entre elle et le duc Octave Farnèse, son mari : elle osa reprocher à son frère d'avoir peu de souci de sa réputation, de vouloir donner à d'autres l'honneur du rétablissement des affaires, tandis que, seule, elle en avait eu les fatigues et les dangers (2). Elle lui écrivit, une autre fois, qu'elle se consolait de l'ingratitude qu'il lui témoignait, par la pensée d'avoir satisfait à ce qu'elle devait à Dieu, au monde et à elle-même (3). Elle s'opposa, de toutes ses forces, après l'arrivée du duc d'Albe, à plusieurs des mesures qu'il voulut prendre.

L'histoire célébrerait encore davantage Marguerite d'Autriche, si cette princesse eût apporté dans son administration plus de sincérité et de franchise, si elle eût toujours observé religieusement la parole donnée. Élevée à l'école de la politique italienne, sa conduite se res-

(1) J'ai publié cette lettre, qui est datée du 9 décembre 1567, dans mes *Analectes Belges*, p. 293-501.

(2) Voy., ci-après, p. 525, sa lettre du 11 avril 1567.

(3) Voy., ci-après, p. 570, sa lettre du 8 septembre 1567.

sentit nécessairement des impressions que son esprit en avait reçues. Après avoir d'abord témoigné une grande déférence au cardinal de Granvelle, à qui elle devait beaucoup, après l'avoir soutenu chaudement dans sa lutte contre les seigneurs, elle l'abandonna et se joignit à ses ennemis, dès qu'on fut parvenu à lui persuader que le départ du premier ministre la rendrait l'arbitre absolu des affaires. Elle l'accusa ensuite de la plupart des difficultés qu'elle rencontrait. Elle accabla de dégoût ses amis, sans épargner même le président Viglius, cet homme d'État si laborieux, si instruit, si zélé, dont il ne tint pas à elle que le Roi ne signât la destitution. A cette époque, elle ne savait assez exalter le patriotisme des seigneurs et leur dévouement au Roi; elle partageait leurs vues sur l'abolition de l'inquisition, sur la modération des placards, sur l'assemblée des états généraux. Plus tard, c'est-à-dire quand Philippe II se fut décidé à réprimer par les armes la révolte des Pays-Bas, elle changea de langage; elle représenta les seigneurs comme des ennemis de Dieu et du Roi : le comte d'Egmont fut tout particulièrement l'objet de son animadversion et de ses plaintes. Elle tint assez peu de compte de l'accord qu'elle avait conclu avec les confédérés, au mois d'août 1566, du moment qu'elle se crût assez redoutable pour s'affranchir des obligations qu'elle avait contractées..... Assurément, Marguerite, si Philippe II l'eût laissée à la tête du gouvernement des Pays-Bas, n'aurait pas commis toutes les atrocités dont le duc d'Albe se rendit coupable; mais, ou je me trompe fort, ou Philippe II aurait trouvé en elle un assez docile instrument. Déjà elle avait fait faire nombre d'exécutions à Valenciennes, à Tournay et ailleurs; elle avait envoyé des commissaires dans la plupart des

provinces, pour informer sur les auteurs des troubles, et provoquer leur châtement. On apprendra, par les documents de Simancas, que, avant l'affaire d'Austruweel, où périt Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, elle avait fait dire à Philippe de Lannoy, qui commandait les troupes royales, de n'épargner aucun des rebelles (1)..... En dernière analyse, et sans contester le caractère ni les talents que Marguerite déploya dans le gouvernement des Pays-Bas, il est permis de croire que le choix fait du duc d'Albe, pour lui succéder, contribua puissamment à populariser son administration, et à exciter, chez les Belges, les regrets qui la suivirent dans sa retraite.

Lettres  
du cardinal de  
Granvelle.

Après les lettres de Philippe II et de la duchesse de Parme, la correspondance du cardinal de Granvelle, tant avec le Roi qu'avec le secrétaire d'État Gonçalo Perez, forme sans contredit la série la plus importante des documents de cette époque.

Histoire  
des papiers de  
ce ministre.

Ce serait une histoire curieuse que celle des papiers du cardinal de Granvelle. On connaît la collection qu'en possède la bibliothèque de Besançon (2). Il en existe aussi deux recueils très-volumineux à la bibliothèque royale de Bruxelles (3). Aux Archives du Royaume, nous avons une partie de la correspondance de Granvelle avec la reine Marie de Hongrie, dans les années 1550 à 1556, et avec le prince

(1) Voy., ci-après, p. 521.

(2) Voy. la notice préliminaire de M. Weiss, en tête du 1<sup>er</sup> volume des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*.

(3) Voy., ci-dessus, p. XL, note 2.

Ces deux recueils de lettres de Granvelle sont intitulés, l'un *Deuxième Recueil*,

d'Orange, Guillaume le Taciturne, de 1550 à 1562 : ce qui nous manque de ces deux correspondances doit être aux archives impériales, à Vienne, parmi les papiers enlevés de la Belgique en 1794. Les archives de Naples renferment vraisemblablement toutes les lettres du cardinal, écrites durant le temps qu'il exerça la vice-royauté de ce pays (1). A Simancas, indépendamment de la volumineuse correspondance d'Antoine Perrenot avec Philippe II et ses ministres, qui fait partie des PAPIERS D'ÉTAT de FLANDRE, de ROME et de NAPLES, on conserve, dans les archives de la SECRÉTAIRERIE PROVINCIALE DE FLANDRE, quatre registres de sa correspondance particulière (2), et quantité de documents qui, sans nul doute, proviennent de lui, car ils portent en tête ces annotations, écrites de sa main, qu'on remarque sur tous ceux qui ont la même origine, et ils sont d'ailleurs, pour la plupart, mentionnés dans un inventaire de ses papiers, que le gouvernement espagnol fit dresser à sa mort. On voit figurer, en outre, dans cet inventaire, un grand nombre de pièces concernant les

et l'autre *Troisième Recueil*, par rapport à un autre volume, qui renferme des lettres d'Hopperus à Philippe II.

J'en ai fait assez amplement usage dans le cours de ce rapport. (Voy. p. LXVIII-LXXX.)

(1) On trouve la note suivante, écrite de la main de Granvelle, sur une feuille de papier qui servait de chemise à des lettres de diverses années, antérieures à 1581, lesquelles font partie du 5<sup>e</sup> Recueil conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles :

*Du Roy et au Roy. Le reste, mesmes de celles escriptes de Sa Majesté et à icelle pendant que j'ay servy à Naples pour vise-roy et depuis, se trouvera aux filaces de Nicolas Sestich, ou à la chancellerie de Naples.*

(2) Voy., ci-après, p. 152, à la note.

affaires de France, et qui, par ce motif, auront été placées ailleurs (1).

Comment tous ces papiers se trouvent-ils ainsi dispersés? Comment se fait-il qu'il soit resté à Madrid des correspondances particulières de Granvelle, des années 1566, 1567, 1568, 1569, 1582, etc., tandis que les correspondances des années intermédiaires et postérieures sont passées à Besançon, et que l'on a, à Bruxelles, les avis confidentiels donnés par le cardinal à Philippe II, et apostillés de la main du Roi, pendant qu'il était en Espagne? Sur ces questions, ni la lettre écrite à Pélisson par l'abbé Boisot, qui forma la collection de Besançon (2), ni les *Mémoires* de dom Prosper Lévêque (3), ni le travail de dom Berthod (4), ni la *Notice* enfin publiée en dernier lieu par M. Weiss (5), ne nous fournissent d'éclaircissements. Les documents que j'ai parcourus à Simancas prouvent, comme on le verra, qu'en quittant les Pays-Bas, au mois de mars 1564, Granvelle, qui était bien loin de penser qu'il n'y dût jamais revenir, y laissa tous ses papiers; mais ils n'apprennent pas ce que ceux-ci devinrent, et, malgré toutes mes recherches dans différentes parties des Archives,

(1) J'ai pris copie de cet inventaire. On peut la consulter aux Archives du Royaume.

(2) Elle est dans la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire*, du P. Desmolets, Paris, 1727, t. IV, part. I, p. 26-167.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, Paris, 1755.

(4) *Mémoire sur quelques manuscrits de la bibliothèque publique de l'abbaye de Saint-Vincent, de Besançon*, lu à la séance de l'académie de Besançon, le 28 novembre 1770. Ce mémoire est conservé au cabinet des chartes et diplômes de la bibliothèque du Roi, à Paris. Nous en avons une copie dans nos Archives.

(5) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. I.

je n'ai rencontré aucun acte émané de Philippe II, ou de ses ministres, ni aucune pièce quelconque, relative aux dispositions qui purent être prises, lors de la mort du cardinal, quant à ses papiers propres et à ceux dont il était dépositaire, en qualité de ministre du Roi.

J'ai indiqué l'intérêt qui s'attacherait à l'histoire des papiers du cardinal de Granvelle. Il est probable que les manuscrits rassemblés par l'abbé Boisot contiennent des matériaux qui pourraient être mis en œuvre dans ce dessein. On doit espérer, en ce cas, que la commission de Besançon voudra bien y consacrer quelques pages. Les savants lui en sauront certainement gré.

Toutes les lettres de Granvelle à Philippe II et à ses ministres, qui existent à Simancas, sont en espagnol, langue que le cardinal écrivait avec autant de facilité que le français. Toutes celles qui s'adressent au Roi sont de la main même de Granvelle, quoiqu'il y en ait d'une très-grande étendue (1).

Les lettres  
de Granvelle sont  
en espagnol.

Pour les premières années du règne de Philippe II, la collection de Besançon renferme beaucoup de lettres du cardinal, qui manquent à Simancas. Je ne saurais expliquer précisément la cause de la lacune qu'il y a dans les archives espagnoles. Il est bien vrai que, lors du retour de Philippe II en Espagne, un navire qui portait la plupart des papiers de ses chancelleries périt dans la traversée : le fait est attesté par plusieurs documents que j'ai vus à Simancas, et nos propres Archives en font également foi. Mais, si cette circonstance peut donner raison de l'absence des lettres de 1556, 1557, 1558 et 1559, il faut

Comparaison de  
la collection de  
Simancas avec  
celle de Besan-  
çon.

(1) Je citerai, entre autres, celle du 8 octobre 1564, qui n'a pas moins de quarante pages d'écriture. (Voy. ci-après, p. 521.)

trouver une autre explication pour les lettres des années suivantes. J'avoue qu'il me serait impossible d'en présenter une qui me satisfît moi-même. Je transcrirai toutefois le billet suivant que Philippe II écrivait à Gonçalo Perez, en lui renvoyant les lettres de Granvelle des 10 avril et 14 mai 1562 (1) : « J'ai trouvé ces lettres du cardinal » parmi d'autres écritures que j'ai remuées. Il me paraît que vous les » avez déjà vues : mais il est bien que vous les gardiez ; et, quand j'en » trouverai d'autres, je vous les enverrai aussi. Je n'aurais pas le » temps de les chercher en ce moment, quand bien même je voudrais » le faire (2). » Ce billet, écrit sur un chiffon de papier, de la main du Roi, n'a pas de date ; il est classé parmi les papiers de l'année 1565.

A partir de 1565, la correspondance de Granvelle avec le Roi ne souffre presque plus d'interruption dans les Archives de Simancas, et les lacunes deviennent au contraire très-nombreuses à Besançon (5). On remarque particulièrement l'absence, dans la collection que le gouvernement français fait publier, de certaines lettres de Philippe II qui avaient dû être extrêmement pénibles au cardinal, telles que la lettre du 22 janvier 1564, où le Roi l'engageait à sortir des Pays-

(1) Voy., ci-après, p. 200 et 201.

(2) *Estas cartas del cardenal he topado entre otras escrituras que he andado revolviendo ; y ya me parece que les aveis visto : pero es bien que las guardéis con las demás. Y quando toparé otras, os las embiaré : que, aunque querría buscarlas, no tengo tiempo para ello.*

(5) En comparant, jusqu'à la fin de 1567 seulement, les lettres que j'ai recueillies à Simancas, avec celles qui sont ou seront publiées dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, on verra que j'en ai près de cent quarante que ne contient pas cette collection.

Bas (1), et celle du 22 octobre 1565, où il lui faisait entendre qu'il ne devait pas songer à retourner dans ces provinces, mais qu'il était préférable qu'il se retirât à Rome (2). Granvelle aura-t-il détruit, de son vivant, des lettres si mortifiantes pour lui? Aura-t-il voulu soustraire à la connaissance de la postérité ces témoignages de l'indifférence d'un souverain qu'il avait servi avec tant de fidélité et de zèle?

Les historiens, partisans de la révolution et de la réforme, ont fort maltraité le cardinal de Granvelle (3). Les écrivains belges eux-mêmes n'ont pas su toujours se tenir en garde contre des préventions injustes, nées, à une époque de troubles, de l'esprit de parti et de l'ardeur des luttes politiques et religieuses (4). La réaction qui s'est opérée dans les esprits, depuis que les sources historiques ont été plus connues et mieux étudiées, a été favorable au ministre de Philippe II. Nous avons vu naguère deux hommes éminents dans les lettres, un historien hollandais et un historien belge, un écrivain protestant et un écrivain catholique, M. Groen Van Prinsterer (5) et M. le baron de Gerlache (6), s'accorder pour justifier Granvelle des

Jugement  
sur Granvelle.

(1) Voy., ci-après, p. 285.

(2) Voy., ci-après, p. 526.

(3) Il faut lire surtout la légende qu'a publiée Le Petit, dans sa *Grande Chronique de Hollande*, t. II, p. 53-44. Jamais la passion et l'injustice n'avaient été plus loin.

(4) Voy., entre autres, Vander Vynckt, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, et Dewez, *Histoire générale de la Belgique*.

(5) *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*. Sept volumes ont paru, le premier en 1855, le septième en 1859. Voy. surtout les p. 185-192\* du t. I, 2<sup>e</sup> édition.

(6) *Histoire du royaume des Pays-Bas*, depuis 1814 jusqu'à 1850, t. I, p. 54-55.

reproches qui lui ont été faits, pour rendre hommage à ses talents, à son caractère et à ses intentions.

Les documents qui se publient à Paris, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, et les lettres que j'ai rapportées de Simancas, permettront à l'impartiale histoire de porter sur le cardinal de Granvelle un jugement définitif et motivé : car toutes les circonstances de sa vie politique, celles même qu'il prit soin d'envelopper du plus profond secret, seront désormais connues. Sans vouloir anticiper ce jugement, je discuterai, d'après les pièces que j'ai eues sous les yeux, les principaux griefs qui ont été articulés contre Antoine Perrenot ; je dirai quelques mots de la conduite qu'il tint, des opinions et des maximes qu'il chercha à faire prévaloir, dans les différentes phases de la révolution des Pays-Bas.

Conduite de Granvelle relativement aux nouveaux évêchés, aux placards et à l'inquisition.

Afin de le rendre odieux à la nation, les ennemis de Granvelle répandirent qu'il était le promoteur de l'érection des nouveaux évêchés ; que c'était lui qui excitait le Roi à se montrer sans pitié pour les délits commis contre la religion ; que son but était d'introduire en Belgique l'inquisition d'Espagne.

Les lettres conservées à Simancas prouvent que Granvelle fut étranger à la résolution, prise par Philippe II, d'augmenter le nombre des sièges épiscopaux existants dans les Pays-Bas ; que le Roi lui en fit même un mystère ; qu'il en eut seulement connaissance lorsque l'affaire était déjà bien avancée ; que le marquis de Berghes en fut instruit avant lui, durant le séjour du Roi en Angleterre, et antérieurement à l'envoi de Sonnius à Rome ; qu'il ne

consentit pas, sans difficulté, à accepter l'archevêché de Malines (1).

Granvelle considérait les placards comme nécessaires au maintien de la religion ; il craignait que la liberté de conscience n'engendrât une multitude de sectes, aussi dangereuses pour l'ordre social que pour la conservation de l'État : mais, ainsi qu'on l'a vu (2), il avait conseillé au Roi, à son avènement, de ne rien changer à ce qui avait été statué sur ce point par l'Empereur, son père. Il était loin, d'ailleurs, d'être partisan d'une sévérité impitoyable dans l'application des placards ; il voulait, au contraire, qu'on usât de discrétion et de modération envers ceux qui s'étaient laissé séduire par simplesse et reconnaissaient leurs erreurs. Plus d'une fois, il proposa, en conseil, de pardonner à des malheureux qu'un châtement sévère allait atteindre (3).

(1) Voy., ci-après, la lettre du Roi à la duchesse de Parme, du 17 juillet 1562, et, p. 229, l'écrit contenant le discours que Philippe II tint au baron de Montigny le 29 novembre suivant.

(2) Page CVIII.

(3) Voici des extraits de deux lettres où ses sentiments à cet égard sont exposés avec quelques développements.

Il écrivait, le 6 mai 1566, au seigneur d'Oosterwyck (lettre citée ci-dessus, p. CVIII, note 2) : « Ilz dient aussi que j'ay tousjours tenu sur la sévérité, et afin que sans » rémission la rigueur des placartz s'exécutast : en quoy l'on me faict grand tort, » car Madame et tous ceulx du conseil sçayvent que je procuray que l'on modé- » rast la rigueur qu'estoit au temps de feu Sa Majesté Impériale, par laquelle il » estoit deffendu, à griefves peynes, de présenter requestes pour ceulx qu'au- » royent contrevenu auxdictz placartz. Et dadvantaige, pendant que j'ay assisté » au conseil, depuis le partement du Roy, l'on a pardonné à plusieurs, avec mon » advis, de ceulx qui se reconnoissoient. . . . . » Ne suys jamais esté d'advis, comme jà cy-dessus je touche, que l'on n'y usast, en » l'exécution, de discrétion et modération envers ceulx qui, par simplesse, au-

Quant à l'accusation d'avoir voulu introduire aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne, la correspondance de Granvelle avec Philippe II l'en

» roient contrevenu, ou, par le mesme, se seroyent mal laissez persuader,  
 » pourveu qu'ilz ne fussent esté dogmatizateurs, ny fait scandales notables, mais  
 » que l'on chastiast les obstinez, les ministres et prédicantz. Vray est que je suis  
 » tousjours esté d'avis que ny les gouverneurs particuliers, ny les justices, deb-  
 » voyent avoir l'auctorité de ceste modération, mais le Roy et la gouvernante  
 » générale, avec son conseil: et ce, pour bonnes considérations, lesquelles me  
 » retiennent en la mesme opinion, et qu'estantz bien arraisonnées, trouveroyent,  
 » à mon advis, lieu envers gens prudentz. Mais, si l'on laisse, comme il semble  
 » que l'on y prétend, la liberté à ung chacun de croire ce qu'il voudra, non-  
 » seulement nous aurons par delà des catholicques et huguenotz, avec si dange-  
 » reux exemple, comme celluy que nous avons veu si freschement en la France,  
 » mais encores des anabaptistes de plusieurs sortes, desquelz les desseingz sont  
 » si pernicleux en la république, comme l'on a veu, de nostre mémoyre, à  
 » Munstere et Amsterdam, et cent mille aultres monstres de sectes que chacun  
 » fera à sa fantasie. Par où est aysé à veoir en quelle confusion tumbera la répu-  
 » blique..... »

Le 9 avril précédent, il s'était exprimé ainsi, dans une lettre à M. de Schoonhoven: « ..... Si la religion estoit sans frain, et la conscience d'ung chacun libre,  
 » considérons le prouffit qu'en a tiré la France, et en quel piteux estat s'en est  
 » treuvé et treuve présentement ce royaume. Et tant pis seroit-il par delà, pour  
 » ce qu'il y a plus de sectes: car, oultre les huguenotz, il y a grand nombre de  
 » luthériens et trop plus grand d'anabaptistes, qu'ont, entre eulx-mesmes, plu-  
 » sieurs sectes fort différentes, aucuns desquelz prétendent à la communion des  
 » biens et encores des femmes. Et vous pouvez penser quel beau mesnage il y  
 » auroit par delà, si leur estoit permis de multiplier ceste secte! Vray est qu'en  
 » l'exécution des placartz, il est bien convenable que l'on use de modération et  
 » discrétion pour ceulx qui sont séduictz par simplesse et se reconnoissent; mais  
 » ceste modération appartient au prince, et non aux officiers; et convient que  
 » Madame la face, par advis du conseil d'Estat. Et de ceste opinion suis-je esté tout  
 » le temps que, depuis le partement du Roy, je me suis tenu par delà. Et sçay fort  
 » bien que, par mon advis, l'on a pardonné à plusieurs telz.... » (Archives de Simancas, Secrétaireries provinciales, n° 2552, registre aux lettres de Granvelle, fol. 5.)

absout entièrement (1). Il ne paraît pas même que le Roi ait jamais eu la pensée d'une innovation qui aurait fait éclater dans ces provinces un soulèvement général.

On imputa aussi à Granvelle, et ce fut une des causes qui excitèrent surtout l'animosité des grands, d'avoir écrit au Roi que jamais il ne serait seigneur des Pays-Bas, s'il ne faisait sauter une demi-douzaine de têtes. Rien n'était plus faux (2). Granvelle n'était cruel ni par tempérament, ni par principes. Ce n'était point par des moyens sanguinaires qu'il voulait rompre la ligue formée contre lui; c'était en semant la division parmi les seigneurs, en accordant des faveurs aux uns, en faisant sentir aux autres les effets de la disgrâce royale, en appelant à remplir des charges hors des Pays-Bas les principaux

Granvelle est accusé à tort d'avoir conseillé au Roi de faire couper une demi-douzaine de têtes.

(1) Voy., notamment, p. 201, ci-après, la lettre du cardinal au Roi, du 14 mai 1562.

Je crois devoir encore extraire, de la lettre ci-dessus citée, écrite par Granvelle au seigneur d'Oosterwyck, le passage suivant : « ..... J'entendz que, soubz main, » l'on n'a délaissé de me calumpnier, et de donner à entendre à auleungz que je » soye cause de tout ce trouble : ce qu'ilz fondent par dire que j'aye persuadé au » Roy de meetre par-delà l'inquisition d'Espagne. A quoi certes je tiens que Sa » Majesté ne pensa oncques, et moy beaulcoup moins de le lui persuader; mais, » au contraire, luy ay escript, depuis quatre ans ençà, plusieurs fois, lorsque » j'à, dois le commencement que l'on print la possession des nouvelles éves- » chez, auleungz, tenantz j'à pour fin de susciter le peuple, firent publier que » le Roy vouloit meetre par delà l'inquisition d'Espagne, respondant Sa Ma- » jesté qu'oncques elle n'y avoit pensé, que aussi ne conviendrait-il, et que, » ni là, ny à Milan, ny à Naples, ladiete inquisition d'Espagne ne pouvoit ser- » vir, voyres et que la seulle mention d'icelle porroit causer de grandz incon- » vénientz..... »

(2) Voy., ci-après, p. 205 et 207, la lettre de Granvelle au Roi, du 14 juin 1562, et la lettre du Roi à la duchesse de Parme, du 17 juillet suivant.

Granvelle conseil-  
le à Philippe II  
la clémence.

d'entre eux (1). Lorsqu'il eut connaissance du compromis et de la requête des confédérés, il conseilla à Philippe II de se rendre aux Pays-Bas, sans se faire accompagner d'une armée; il l'engagea à adopter le parti de la douceur, à désabuser ceux qui avaient crainte de l'inquisition d'Espagne, à faire voir que les placards, dont la rigueur donnait lieu à des plaintes, avaient été conçus par l'Empereur en vue du bien du pays; il ajoutait qu'il fallait modifier le système suivi jusque-là, si la nécessité en était démontrée (2). Même après les excès du mois d'août 1566, il insista à recommander la clémence, en faisant observer au monarque que ce qui s'établirait sur ce fondement serait plus durable, et qu'il lui importait de s'attirer l'amour de ses sujets des Pays-Bas. Selon lui, il valait mieux laisser sans châtement beaucoup de coupables, que de châtier ceux qui ne le méritaient point (3).

Granvelle plaide  
la cause du comte  
d'Egmont.

Granvelle fut encore accusé d'avoir provoqué l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes; il en fut même taxé publiquement à

(1) Voy., ci-après, p. 259, sa lettre au Roi, du 25 juillet 1565.

(2) Voy., ci-après, p. 416, sa lettre du 20 mai 1566.

(3) Voy., ci-après, p. 518, 526, 554, 560, 599, ses lettres des 14 mars, 15 avril, 15 mai, 17 août et 12 novembre 1567.

Il écrivait, le 14 février 1567, au conseiller de Brabant, de Quesnoy : « ..... Ce » qui me donne plus de contentement, est que S. M. demeure résolue à la voye » de la clémence et de sa naturelle bénignité, si avant qu'elle trouvera qu'icelle » puisse servir;... » et, le 9 août suivant, au seigneur d'Oosterwyck : « Je vous » assure que je faiz, de mon coustel, par lettres, et envers le Roy, et envers ceulx » qu'ont crédit, tous les offices que j'ay pensé pouvoir servir pour persuader à » S. M. la clémence, et de pardonner beaucoup, tant aux principaulx, pour la » mémoire des services passez, que à la multitude, qu'a esté mal menée, et faulse- » ment persuadée en beaucoup de choses... » (Archives de Simancas, Secrétaireries provinciales n° 2552, registre aux lettres de Granvelle, fol. 40 et 69.)

la cour de l'Empereur. La vérité est qu'il ne connut ce coup d'État qu'après qu'il eut été exécuté; qu'il avait constamment défendu le comte d'Egmont auprès de Philippe II; que, aussitôt qu'il reçut la nouvelle de l'événement du 9 septembre, il en exprima ses regrets, persuadé, écrivit-il au Roi, que M. d'Egmont avait cru, par ses actions, servir son souverain et son pays, et que, s'il s'était écarté de la ligne de ses devoirs, il fallait s'en prendre à ceux qui l'avaient abusé. Il pria le Roi de se ressouvenir des services que ce seigneur lui avait rendus (1).

J'ajouterai que Granvelle ne cessa de réclamer une amnistie en faveur de ceux qui s'étaient compromis durant les troubles; que, s'il approuva, dans le principe, la nomination du duc d'Albe, il blâma depuis ses actes, et surtout les moyens auxquels il eut recours dans l'affaire du dixième et du vingtième denier; qu'il combattit plus d'une fois l'influence que les Espagnols exerçaient dans le gouvernement des Pays-Bas; qu'après les funestes résultats du système de la violence et de l'arbitraire, nul ne conseilla plus que lui à Phi-

Il réclame une amnistie, blâme le duc d'Albe, combat l'influence des Espagnols, et conseille de donner satisfaction au pays.

(1) Voy., ci-après, p. 594 et 599, ses lettres des 2 et 12 novembre 1567.

Il écrivait au conseiller du grand conseil de Malines, Contault, le 31 juillet 1568: « Je louhe Dieu que, puisque le désordre devoit advenir, ce soit esté plus » de deux ans après mon partement; et véritablement je ne me vouldroye trouver » au remyde si rigoureux que celluy que l'on a esté contraint de prendre, et » regrette fort le pauvre seigneur d'Aighmont, qui, devant mon partement, je n'ay » jamais pensé eût péché par malice, mais seulement estant mal persuadé d'aul- » cungs, qui ne luy disoient le secret de leurs desseings, mais lui faisoient encroire » que tout ce qui se faisoit fût pour le service du maistre et bien du pays... » (Archives de Simancas, Secrétaireries provinciales, n° 2552, registre aux lettres de Granvelle, fol. 155.)

lippe II d'oublier le passé, de donner satisfaction au pays, de se réconcilier sincèrement et franchement avec ses sujets (1).

Si Granvelle n'eût pas montré autant d'acharnement contre Simon Renard, qui, du reste, lui avait donné de très-graves motifs de plainte, on pourrait dire que peu d'hommes publics poussèrent aussi loin des injures.

(1) Dans une lettre qu'il écrivait au Roi, le 25 mars 1576, sur le remplacement du grand commandeur de Castille, décédé le 5, il lui donnait les conseils les plus sages. Il lui disait, entre autres : *Si no se tornan á ganar las voluntades de los subditos, con mudar de camino, y darles contento, volveremos siempre á peores terminos* (Si l'on ne s'efforce de gagner les volontés des sujets, en changeant de système et en leur donnant satisfaction, les choses ne feront qu'empirer).

Après la prise de Zirickzée, et les succès obtenus dans la Frise par le seigneur de Billy, il disait à Philippe II, dans une lettre du 2 août 1576 : *Supplico con toda humildad á V. M. no se dexa engañar de los que quisiessen sobrestos successos fundar esperanças, para differir la pacificacion, pensando obrar mejor, prosiguiendo por la fuerça, pues seria gran engaño y ruyna. Acuerdo me haver escripto á V. M., años ha, que, viniendo á concierto, mas se haria por negociacion y maña, que con quantas fuerças pudiesse emplear en ello, aunque todas las de España y de Italia allá fuessen* (Je supplie très-humblement V. M. de ne pas se laisser abuser par ceux qui, se fondant sur ces succès, voudraient différer la pacification, et continuer l'emploi de la force : car cela ne pourrait produire que des illusions et la ruine des affaires. Je me souviens d'avoir écrit à V. M., il y a quelques années, que, si l'on en venait à un arrangement, on obtiendrait plus par la voie des négociations, conduites avec dextérité, que par les armées, quelque considérables qu'elles fussent, qu'on pourrait y employer, et même en y envoyant toutes les troupes d'Espagne et d'Italie).

Il lui écrivait encore, le 28 août 1576 : *Torno á dezir lo que tantas vezes he dicho, que los que persuadirán á V. M. que se prosigua por la fuerça, se engañan; que por aquella via no se acabarán de assentar aquellas cosas jamás* (Je répéterai ce que j'ai dit tant de fois : que ceux qui persuadent à V. M. de continuer l'emploi de la force s'abusent; que jamais l'on ne parviendra à pacifier les Pays-Bas par ce moyen).

Les trois lettres ci-dessus citées sont dans le 5<sup>e</sup> Recueil de lettres de Granvelle, à la bibliothèque royale de Bruxelles.

que lui l'oubli des injures (1). Il n'avait pas eu à se louer de la duchesse de Parme; cependant il conseilla au Roi, à différentes reprises, de lui confier de nouveau le gouvernement des Pays-Bas. Le comte d'Egmont avait contribué, autant que personne, à l'humiliation qu'il subit en 1564, et l'on vient de voir avec quel zèle il plaida sa cause. Après

(1) Il disait au président Viglius, dans une lettre du 2 mars 1565 : « ... Je sçay » fort bien quelle résistance l'on eust peu faire, et me griefve fort que S. M. n'haste » son allée par delà, puisque sa présence pourroit remédier à tout, doucement et » sans difficulté, et au contentement de tous, grands et petits. Et à cela voudroye- » je ayder à mon pouvoir, au lieu que aulcungz pensent que j'aye de grands res- » sentiments, et que je voudroye user de vengeance : que je ne pensa oneques.... » (Archives de Simancas, Secrétaireries provinciales, n° 2534, registre aux lettres de Granvelle, fol. 154.)

Il écrivait, le 18 décembre 1567, à M. de Boefkerke, écoutez de Malines : « .... Certes, si je fusse esté ou pays, et que l'on m'eust voullu croire, l'on n'eust » pas mis les pays au danger et hasart où ilz sont esté, ny les libertés et privilèges » d'iceulx aux termes que nous les voyons : mais, par le chemin que l'on est allé, » il ne se pouvoit attendre aultre chose. Je le sentz extrêmement, et la peinne » en laquelle se treuvent maintenant plusieurs de ceulx qui, dois trois ou quatre » années passées, sont esté si braves. Voilà comme le monde change : *omnium » rerum vicissitudo!* Et sur ma foy, si je pouvoye ayder ceulx qui se sont tant dé- » clairez contre moy, je le fairoye fort volentiers, pour rendre le bien, au lieu » du mal. Mais je suis trop loin, comme vous voyez..... » (*Ibid.*, n° 2552, registre aux lettres de Granvelle, fol. 95.)

Enfin il disait à M. de Grobbendoncq, le 15 novembre 1568 : « .... Où que » je soye, je n'obmectray jamais de faire tous offices qui me seront possibles, pour » procurer la clémence, voyant avec grand regret répandre tant de sang, et ay » tousjours retenu ce que je diz souvent, longtemps devant mon parlement et » depuis, que je ne portay ny porte nulle mauvaïse affection à ceulx qui se sont » monstrez si mal inclinez en mon endroit, pour ce que je l'impute à l'iniquité du » temps, non les ayant offensé en aultre chose, sinon de répugner à leurs desseings » qui tiroyent à la fin que nous voyons aujourd'hui.... » (*Ibid.*, n° 2552, registre aux lettres de Granvelle, fol. 155.)

sa retraite forcée des Pays-Bas, il ne laisse apercevoir dans ses lettres nul désir de se venger de ceux qui ont conspiré sa perte : il dévoile quelquefois les vues ambitieuses, les intentions cachées des seigneurs ; mais il le fait sans acrimonie, sans mettre en suspicion leur fidélité, sans chercher à enflammer contre eux le courroux du souverain. On remarquera même que le plus ardent de ses ennemis, Guillaume le Taciturne, est traité par lui avec beaucoup d'égards : jusqu'au dernier moment, il fut d'avis qu'on tâchât de conserver le prince d'Orange dans le parti du Roi.

Fidélité  
de Granvelle  
à ses amis.

Les ennemis de Granvelle étaient nombreux ; mais il avait aussi des amis dévoués et fidèles, et il faut le dire à son honneur : ses amis pouvaient toujours compter sur lui, lorsque son crédit leur était nécessaire. On verra, dans sa correspondance, qu'il manque rarement de recommander au Roi le président Viglius, Berlaymont, le duc d'Arshot, Largilla, Robles, Morillon et tous ceux dont il recevait des témoignages de sympathie.

Reproches à faire  
à Granvelle.

Certes, tout n'est pas à louer dans le cardinal de Granvelle. Sa vie privée était peu édifiante. Il était insatiable de dignités et de pouvoir (1). Son arrogance, même envers les grands, était extrême ; son

(1) Rien n'est aussi curieux, à cet égard, que la lettre que lui écrivit Charles-Quint le 20 avril 1555, dont l'abbé Boisot, ainsi que D. Prosper Lévêque, ont publié des extraits, mais qui est imprimée plus complètement et plus correctement dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. III, p. 659. Granvelle avait formé diverses demandes ; l'Empereur les rejette toutes avec l'expression du mécontentement, et il ajoute : « Et certes je ne sçay comme vous pouvez bien rebouter aux autres leurs raisons frivoles, quand ilz en baillent, puisque vous-mesmes usez de leurs propres termes. »

désir de dominer ne connaissait point de bornes, et le secrétaire Erasso, qui l'avait vu de près, le peignait avec vérité, lorsqu'il écrivait au comte d'Egmont que le caractère du cardinal avait toujours été de prétendre que chacun lui fût soumis, et de vouloir être le monarque du monde (1). Quoique bien souvent il n'approuvât point la politique de Philippe II, il ne la combattit jamais qu'avec timidité; il évitait de heurter les penchants et les opinions du maître : il était courtisan avant tout. Ainsi, après avoir engagé le Roi, en 1567, à se rendre aux Pays-Bas, accompagné seulement de sa cour et de sa garde (2), il applaudit ensuite à la résolution que prit Philippe II d'y envoyer des forces considérables; il s'excusa de l'avis donné précédemment par lui sur ce qu'il avait craint « que le Roi n'eût pas les » ressources nécessaires pour l'entretien d'une telle armée, qu'il avait » espéré que la seule présence de Sa Majesté et l'aide de ses bons et » loyaux vassaux suffiraient pour arranger bien des choses; » et il ajoutait que « le Roi les arrangerait mieux encore, ayant les armes » en mains (3). » Sa carrière politique offre de nombreux exemples de la même condescendance. Sacrifié par Philippe II en 1564, alors qu'il pouvait espérer une autre récompense de son dévouement à ce monarque, les premières lettres qu'il lui adressa ne se ressentirent, en aucune manière, de l'injustice qui le frappait; au contraire, il protesta au Roi qu'il était prêt à rester en Bourgogne, à aller aux

(1) Voy., ci-après, p. 197, la lettre d'Erasso, du 28 septembre 1561.

(2) Voy., ci-après, p. 417.

(3) Voy., ci-après, p. 518 et 560, les lettres de Granvelle au Roi, des 14 mars et 17 août 1567.

Indes, ou ailleurs, et même à se jeter dans le feu pour son service (1). Il attendit longtemps, avant de se plaindre de l'oubli où il était laissé (2).

Granvelle savait, et il écrivait à Madrid, que les Pays-Bas n'étaient point comme la Sicile et le Milanais; qu'avant d'y faire passer des ordres, il fallait y prendre conseil sur ce qu'il était possible d'exécuter (3); qu'il importait de ne pas donner aux peuples de ces provinces des mécontentements inutiles (4). Cela n'empêchait pas que, en toute occasion, il ne cherchât à étendre les prérogatives du souverain, à fortifier son pouvoir, aux dépens des libertés du pays. Il se montra constamment opposé à l'assemblée des états généraux. Ce fut lui, je l'ai dit déjà (5), qui suggéra au Roi l'idée de doter les nouveaux sièges épiscopaux au moyen des menses abbatiales; son but essentiel était de faire entrer les évêques dans les états des provinces, afin d'y contre-balancer l'influence des nobles et de la commune. Quand l'autorité royale, ébranlée par les événements de 1566, eut été raffermie, il jugea le moment opportun pour réaliser le système de gouvernement qu'il avait plus d'une fois rêvé: il proposa au Roi de réformer les privilèges qui étaient incompatibles avec une bonne administration; de construire des châteaux à Anvers, à Valenciennes,

(1) Voy., ci-après, p. 501 et 526, les lettres de Granvelle à Philippe II, des 8 juin et 15 octobre 1564.

(2) Voy., ci-après, p. 556, sa lettre du 18 juin 1565.

(3) Voy., ci-après, p. 199 et 206, ses lettres à Gonçalo Perez, des 12 mars et 6 juillet 1562.

(4) Voy., ci-après, p. 220, sa lettre au Roi, du 7 octobre 1562.

(5) Page cii.

à Bois-le-Duc, à Maestricht, à Amsterdam, à Groningue; d'y placer des garnisons espagnoles dont les chefs dépendissent uniquement du Roi et de la gouvernante; de circonscire, dans de plus étroites limites, l'autorité des gouverneurs de provinces; de rendre leurs charges triennales; de rétablir l'inquisition dans la forme où elle avait été avant les troubles; de remettre en vigueur les placards; de révoquer toutes les choses obtenues par la violence; de casser l'accord qui avait été fait avec les états de Brabant sur l'incorporation des abbayes (1). Je ne pense pas que tous ces actes trouvent une excuse suffisante dans le zèle qui doit animer un ministre pour les intérêts et la gloire du prince auquel il est attaché. Je crois moins justifiables encore deux autres circonstances de la vie de Granvelle: je veux parler du conseil, qu'il donna à Philippe II, de faire enlever de l'université de Louvain et transporter en Espagne le comte de Buren (2), ainsi que de la proposition qu'il lui fit de mettre à prix la tête du prince d'Orange (3).

(1) Voy., ci-après, p. 554, 560, 595, les lettres de Granvelle à Philippe II, des 15 mai, 17 août et 2 novembre 1567.

(2) Lettre du 2 novembre 1567, ci-dessus citée.

(3) ..... *Tambien se podria al príncipe d'Orange poner talla de 50 ó 40 mil escudos á quien le matasse, ó diesse vivo, como hazen todos los potentados de Italia, pues con miedo solo d'esto, como es pusilanime, no seria mucho moriesse de suyo, ó que algun desesperado, por ganar, publicandose esto en Italia y Francia, hiziesse el effecto* (On pourrait aussi offrir une récompense de 50,000 ou 40,000 écus à celui qui tuerait le prince d'Orange, ou le livrerait vivant, ainsi que font tous les souverains d'Italie; et, comme il est pusillanime, il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il en mourût de peur, ou que quelque désespéré, pour gagner le prix [la chose se publiant en Italie et en France], lui donnât la mort). Billet de Granvelle à Phi-

Résumé  
sur Granvelle.

Tout considéré cependant, on doit reconnaître, ce me semble, que le cardinal de Granvelle fut un des hommes d'État les plus éminents de son siècle; qu'il voulait le bien, le repos et la splendeur des Pays-Bas; que son départ de Bruxelles eut en définitive des conséquences désastreuses, et que, s'il y était resté à la tête des affaires, nos provinces n'eussent vraisemblablement pas enduré cette longue suite de calamités qui remplirent de désolation et de misère une contrée jusqu'alors la plus heureuse et la plus florissante de l'Europe.

Démarches faites, en 1564, par le prince d'Orange et le comte d'Egmont, afin d'obtenir le renvoi de Granvelle.

La démarche que le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes firent auprès de Philippe II, en 1561, afin d'obtenir le renvoi de Granvelle, a été rapportée par tous les historiens; mais aucun d'eux, que je sache, n'a parlé de la tentative que le comte d'Egmont et le prince d'Orange avaient faite, dans le même but, deux années auparavant. Cette première démonstration des chefs de la noblesse belge était pourtant signalée dans deux publications du temps (1); mais les preuves n'en avaient pas été mises au jour, et elles seraient restées longtemps encore inconnues, sans une circonstance due au hasard. Le colonel au corps royal des ingénieurs d'Espagne, don José Aparici, compulsait, aux Archives de Simancas, les dépêches de la secrétairerie de guerre, pendant que j'y examinai les papiers de Flandre : il rencontra, parmi ces dépêches, une petite liasse

Philippe II, écrit de Madrid, le 15 novembre 1579, dans le 5<sup>e</sup> Recueil de ses lettres, à la bibliothèque royale de Bruxelles, fol. 159.

(1) *La Justification du prince d'Orange contre les faulx blâmes que ses calumnieurs taschent à luy imposer à tort*, imprimée au mois d'avril 1568, p. 7. — *La Déduction de l'innocence de messire Philippe, baron de Montmorency, comte de Hornes, etc.*, imprimée au mois de septembre 1568, p. 70.

qui avait trait aux affaires des Pays-Bas ; il eut la complaisance de me la communiquer. J'y trouvai la lettre que le prince d'Orange et le comte d'Egmont écrivirent au Roi le 25 juillet 1561, pour lui offrir leur démission, avec la réponse de Philippe II, et plusieurs missives échangées, à cette occasion, entre le comte d'Egmont et le secrétaire Erasso (1). Les deux seigneurs se servirent de l'entremise d'Erasso, qui était en grand crédit auprès du Roi, pour que la chose restât secrète. Elle ne passa pas, en effet, par d'autres mains, et ni la duchesse de Parme, ni Granvelle, ni Gonçalo Perez lui-même, n'en eurent connaissance. Il n'y a rien d'étonnant dès lors à ce qu'elle ait été ignorée des historiens. Les affaires militaires étaient dans les attributions d'Erasso : c'est ce qui explique comment les papiers dont il s'agit furent placés avec ceux de la secrétairerie de guerre.

A l'époque où je partis pour l'Espagne, c'était un point fort controversé, que celui de savoir si le cardinal de Granvelle quitta spontanément les Pays-Bas en 1564, ou si sa retraite fut l'effet des ordres de Philippe II. M. Groen Van Prinsterer, dans la 2<sup>e</sup> édition du tome I<sup>er</sup> des *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, publiée en 1841 (2), M. Charles Weiss, dans la *Notice préliminaire* placée en tête du 1<sup>er</sup> volume des *Papiers d'État de Granvelle* (3), qui vit le jour vers le même temps, avaient soutenu tous deux, contre la version d'Hopperus et de Strada, que Philippe II n'avait pas rappelé le cardinal ; que la résolution de ce dernier avait été tout à fait spontanée. Moi-

Granvelle quitta-t-il spontanément les Pays-Bas, ou sa retraite fut-elle l'effet des ordres de Philippe II ?

(1) Voy., ci-après, p. 195-198.

(2) Pages xxiii et 220-224.

(3) Page xvii.

même, j'étais de ce sentiment, d'après deux lettres dont j'avais, en 1858, trouvé une copie à la bibliothèque d'Aix en Provence : l'une écrite par Granvelle à l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup> le 8 mai 1564; l'autre, en date du 9 du même mois, adressée au cardinal par le président Viglius (1).

L'examen que je fis, à mon passage à Paris, du manuscrit des *Papiers d'État de Granvelle* (2), fortifia encore en moi l'opinion que je partageais avec MM. Weiss et Groen Van Prinsterer : en effet, j'y remarquai, outre les lettres du 8 et du 9 mai, d'autres lettres du cardinal, écrites à l'Empereur, au baron de Polweiler, à la duchesse de Parme, à Philippe II lui-même, et toutes dans le même sens.

La question était donc, à mes yeux, irrévocablement résolue. Et comment, en présence de tant et de si imposants témoignages, aurais-je pu conserver même l'ombre d'un doute?

Ces témoignages, pourtant, ainsi qu'on va le voir, étaient menteurs.

Lorsque j'eus été introduit dans les Archives de Simancas, ignorant le terme qui y serait assigné à mes travaux, je crus devoir m'occuper d'abord d'éclaircir les faits principaux de l'histoire des troubles, et la mission donnée par Marguerite d'Autriche à son secrétaire Armenteros, en 1565, fut nécessairement l'un de ceux sur lesquels se fixa de préférence mon attention. Je rencontrai une liasse où l'on paraissait avoir rassemblé tous les actes concernant la négociation d'Armen-

(1) Voyez les bulletins de la commission royale d'histoire, t. II, p. 510-511.

(2) Voy. ci-dessus, p. x.

teros : elle contenait ses lettres de créance et ses instructions ; la réponse du Roi, ses dépêches à la gouvernante, au cardinal, aux seigneurs. Toutes ces pièces étaient d'accord avec les *Papiers d'État de Granvelle* ; elles ne renfermaient rien, absolument rien, d'où l'on pût inférer que Philippe II eût prescrit ou insinué à son ministre de prendre le parti de la retraite.

Cependant mon collaborateur, M. Hanssens, qui analysait la correspondance confidentielle de la duchesse de Parme avec le Roi, contenue dans une autre liasse, me fit remarquer que la gouvernante, rendant compte à son frère de ce qui s'était passé après le retour d'Armenteros, parlait d'une lettre à la réception de laquelle le cardinal s'était résolu à quitter les Pays-Bas (1). Cela jeta du trouble dans mon esprit : car la liasse que j'avais visitée semblait être complète, et, ainsi que je viens de le dire, les diverses dépêches de Philippe II au cardinal que j'y avais vues, non-seulement ne lui intimaient pas l'ordre de s'éloigner, mais elles n'exprimaient pas même, de la manière la plus indirecte, le désir qu'il cédât à l'opposition qui s'était déclarée contre lui. Je redoublai d'attention ; et enfin, après deux mois de travail, je découvris, sur un petit chiffon de papier, la minute de la fameuse lettre dont faisait mention la duchesse de Parme : elle avait été classée, par une méprise de je ne sais quel official, avec les papiers de l'année 1562. On lisait en tête : *De mano del Rey ; secreta.*

Vous comprendrez, monsieur le Ministre, la joie que me fit éprou-

(1) Voy., ci-après, p. 291, la lettre de la duchesse au Roi, du 27 février 1564.

ver cette découverte : ce sont là des jouissances qui dédommagent de bien des fatigues, de bien des ennuis. J'étais autorisé à me dire que, sans mes recherches dans les archives de Simancas, une grave erreur allait être consacrée par l'histoire : mon voyage dût-il n'avoir que ce résultat, j'osais déjà me flatter que les amis de la science me sauraient quelque gré de mes efforts.

Ce qu'il y a de très-piquant, c'est que Granvelle, qui était en correspondance intime avec le secrétaire Gonçalo Perez, lui cacha (1), comme à l'Empereur, à Viglius, à Polweiler et à tout le monde (excepté à la duchesse de Parme), l'ordre qu'il avait reçu du Roi; il se persuada sans doute, en voyant que Philippe II l'avait écrit de sa main, et qu'il avait de plus pris la précaution de mettre au haut de la marge le mot *secreta*, que Perez n'en avait pas eu connaissance. Or c'était ce secrétaire d'État lui-même qui en avait rédigé la minute (2)!

Parti que j'ai pris à l'égard des lettres de Granvelle, existantes aussi à Besançon.

J'ai eu l'honneur de vous exposer, monsieur le Ministre (3), que j'avais noté, à Paris, les lettres du cardinal de Granvelle à Philippe II et à ses ministres, destinées à voir le jour dans le recueil que fait publier le gouvernement français. Celles de ces lettres que j'ai trouvées à Simancas, je n'ai pas cru devoir les exclure de ma collection; mais je me suis contenté de les extraire sommairement, en renvoyant au recueil précité.

(1) Voy. p. 298, ci-après, sa lettre du 20 avril 1564 à Gonçalo Perez : « Plaise à Dieu, y dit-il, que cette *détermination que j'ai prise* serve à quelque chose, etc. ! »

(2) J'ai lu à l'Académie royale de Bruxelles, sur ce point d'histoire, une note qui est insérée dans le bulletin de sa séance du 5 avril 1845.

(3) Page x.

Dans sa correspondance, Granvelle, qui avait des relations par toute l'Europe, mêle assez souvent, avec les affaires des Pays-Bas, celles de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'autres pays. J'ai presque toujours laissé de côté les détails étrangers aux Pays-Bas, détails qui seraient assurément bien placés dans les *Papiers d'État de Granvelle*, mais qui pouvaient sans inconvénient être retranchés d'une publication dont le but spécial est de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique.

La correspondance de Granvelle contient beaucoup d'anecdotes et de particularités curieuses. Il en est deux qui ont tout particulièrement fixé mon attention, et que je ne puis résister au désir de citer ici : elles concernent la transaction d'Augsbourg de 1548 et le traité conclu à Passau en 1552, deux des actes les plus célèbres du règne de Charles-Quint.

Granvelle, qui se trouvait à Rome, apprit que l'empereur Maximilien II, cédant aux instances des états de l'Empire, avait résolu d'envoyer à Madrid l'archiduc Charles, son frère, afin de faire à Philippe II des représentations contre le gouvernement du duc d'Albe : il fut informé des instructions données à l'archiduc, et il vit par là que l'Empereur, ainsi que les princes allemands, s'appuyaient surtout, pour intervenir dans les affaires des Pays-Bas, sur les conventions diplomatiques de 1548 et de 1552. Nul ne savait mieux que lui ce qui s'était passé alors, les motifs qui avaient dirigé Charles-Quint, la signification des traités que ce monarque avait souscrits : il avait été le principal agent de l'Empereur dans l'une et l'autre négociation. Il s'empressa d'avertir Philippe II que le traité d'Augsbourg,

Et de celles  
contenant des dé-  
tails étrangers aux  
Pays-Bas.

Particularités  
curieuses sur la  
transaction  
d'Augsbourg et le  
traité de Passau.

loin d'assujettir les Pays-Bas à l'Empire, statuait tout le contraire; que l'objet de l'Empereur, en le faisant, avait été de prévenir les contestations qui pouvaient naître de ce que le pays d'Utrecht, la Gueldre, le Brabant, une partie de la Flandre, la citadelle de Cambray et quelques autres districts des Pays-Bas avaient jusque-là dépendu de l'Empire; que c'était dans cette vue qu'il avait profité de la victoire qu'il venait de remporter (1), pour conclure un traité qui exemptait ces provinces de l'obligation d'observer les recez impériaux; que, pour ne pas spécifier chaque fois les pays qui avaient été reconnus d'ancienneté comme étant de l'Empire, on y stipula que les princes des Pays-Bas les tiendraient en fief de l'Empire, sous une seule *bannière*; qu'on évitait ainsi toute dispute sur le point de savoir quelles provinces étaient ou n'étaient pas de l'Empire; qu'on stipula, de plus, que ces terres constitueraient un cercle, nommé de Bourgogne, à cause duquel le prince des Pays-Bas aurait séance dans les diètes, quand il voudrait y assister, ou s'y faire représenter par des commissaires, et nommerait un assesseur à la chambre impériale, sans être astreint à d'autres obligations envers l'Empire que de contribuer dans les aides pour l'entretien de ladite chambre et contre le Turc.

« Et cela se fit, ajoutait Granvelle, parce que les Allemands avaient » accoutumé d'écrire au prince d'Orange, au comte d'Egmont et à » d'autres qui, par ce motif, voulaient se faire passer pour princes de » l'Empire, quoique sans aucun fondement, et afin que, le souverain des » Pays-Bas contribuant seul, cette prétention vint à tomber. Par ledit

(1) La victoire de Muhlberg, où avait été fait prisonnier l'électeur de Saxe.

» traité, les Pays-Bas sont compris en la paix publique de l'Empire,  
 » et l'Empereur, ainsi que les princes allemands, sont obligés de les  
 » défendre contre ceux qui les envahiraient; et celles des provinces  
 » qui auparavant avaient reconnu la souveraineté de l'Empire sont  
 » affranchies de l'obligation d'observer les recez des diètes et de toute  
 » la juridiction de la chambre impériale, excepté en deux cas, savoir :  
 » celui de la violation de la paix publique, et celui du défaut de  
 » paiement de la contribution : pour cela même, on ne peut exercer  
 » aucune action contre les vassaux particuliers des Pays-Bas, mais  
 » seulement contre le souverain. Voilà ce dont je puis me souvenir,  
 » n'ayant pas ici le traité. Il faut consulter sur cette affaire les  
 » instructions et mémoires qui ont été donnés au conseiller Coebel,  
 » chaque fois qu'il a été député aux diètes, au nom de V. M., et les  
 » rapports écrits qu'il a faits de ses négociations, à son retour : les  
 » uns et les autres étaient envoyés ordinairement au président  
 » Tisnacq, qui doit les avoir (1). »

(1) ..... *Y dispone el dicho tratado todo el contrario; antes fue el fin principal de Su Magestad Cesarea de, por quitar toda controversia que á lo venidero pudiesse suceder, por haver sido Utrecht del Imperio, y reconocidose antiguamente Cheldres, Brabante, parte de Flandes, la citadela de Cambray y otras algunas partes, del Imperio, hacer, con el calor de la victoria que tenia, un tratado que eximiesse aquellos Estados desta obligacion de los recessos; y por no hacer cada vez especificacion de lo que antiguamente se reconocia del Imperio, se puso en el dicho tratado que los principes de aquellos Estados los reconocieran en feudo del Imperio, devajo de una sola bandera, porque no huviesse especificacion ni disputa sobre quales eran del Imperio, y quales no, sino que devajo desta qualidad se reconoceria todo aquello adonde antiguamente el Imperio huviesse tenido algun derecho, y que estas tierras constituirian un circulo que se llamaria de Borgoña, á razon del qual ternia el principe de aquellos Estados y sus comisarios lugar y session en las dietas, quando en ellas*

Quant au traité de Passau, Granvelle faisait observer à Philippe II que l'Empereur n'y consentit que pour éviter la ruine du roi des Romains, son frère; qu'il y consentit seulement comme empereur, et sans y obliger directement ni indirectement les Pays-Bas. « Je dirai » plus, continuait Granvelle: c'est que S. M. I., mécontente de ce » traité, en fit une très-particulière et très-ample révocation, signée » de sa main et contre-signée du vice-chancelier Seld (laquelle, je » pense, je trouverais entre mes papiers de Flandre), et que, si cette

*quisiesse entrevenir, y en todos actos públicos, y nombraría un accesor en la cámara imperial, sin tener otra obligacion con el Imperio, sino de contribuir un tanto para el entretenimiento de la dicha cámara imperial, y otro tanto por las ayudas contra el Turco, y que contribuyendo el príncipe esta suma, no ternian que contribuir particularmente los señores titulados, ni los Estados particulares, sobre los quales pretendia el Imperio action. Y esto se hizo, porque solian embiar cartas al príncipe d'Oranges, á M. Daigmont y otros que, á razon desto, se querian tener por príncipes del Imperio, aunque sin ningun fundamento, y por esta via de que el solo príncipe y señor contribuía, se hiziesse cesar esta pretension, la qual desde entonces yva encaminada á los tumultos que se han visto. Y por este tractado son comprendidos los Estados en la paz pública del Imperio, de manera que serian obligados Su Magestad Cesarea y los estados del dicho Imperio ayudarlos á defender contra los que los invadiessen....., y quedan eximidos los dichos Estados de Flandes, que antes havian reconocido el Imperio, de la obligacion de la observacion de los recessos de las dietas, y de toda la jurisdiction de la cámara imperial, sino en dos solos casos, el uno de la violacion de la paz pública, el otro de no se pagar las contribuciones, ny por esto todavia pueden pretender action contra los particulares vasallos de Flandes, sino solo contra el príncipe de los Estados. Esto es de lo que me puedo acordar, no teniendo aqui el tractado, mas bien sé que se verán mas particularmente las consideraciones que sobre esto hay, por las instrucciones y memorias que se han dado al consejero Cobel, cada vez que por parte de V. M. ha ydo en las dietas, y por las relaciones que siempre ha hecho por escrito, bolviendo de las dichas dietas, que todas se solian embiar al presidente Tisnacq, que las deve tener... (Lettre de Granvelle au Roi, du 3 novembre 1568.)*

» révocation ne fut pas publiée, ce fut à cause des prières et de l'intercession les plus vives dudit roi, qui remontra à l'Empereur que, si elle se publiait, ce serait sa ruine entière et celle de ses enfants (1). »

Philippe II n'avait jamais entendu parler de cette révocation, faite par son père, du traité de Passau. Un tel acte lui parut d'une si haute gravité, qu'il pria le cardinal d'écrire à celui qui conservait ses papiers aux Pays-Bas, pour qu'on en recherchât l'original, et qu'on le plaçât en un lieu où il fût gardé avec le soin convenable, de manière à ce qu'on pût y recourir chaque fois qu'on en aurait besoin. Il désirait aussi qu'une copie en fût délivrée au duc d'Albe, qui la lui

(1) *Yo diré más : que, resentido deste tractado S. M. Cesarea del Emperador nuestro señor, hizo en Flandes una muy ampla y particular revocacion deste tratado, y yo pienso que la hallaria entre mis papeles de Flandes, firmada de su mano, y señalada del vice-canciller Seld; laqual se dexo de publicar á grandes ruegos y intercesiones del dicho emperador Ferdinando, diziendo que si esta se publicava, seria su absoluta ruina y de sus hijos. (Lettre ci-dessus citée.)*

Granvelle écrivait, sur le même sujet, le 25 novembre 1568, au secrétaire d'État pour les affaires d'Allemagne, à Madrid, de Pfintzing :

« ..... Aussi se forcomptent, s'ilz pensent que le Roy veulle d'eulx recepvoir la loy, ny ranger le gouvernement de ses pays soubz leur modération, n'ayant en ce l'Empire droict quelconque, ny mesmes par le traitié de l'an quarante-huit, sur lequel aulecungs veullent faire fondement; mais, si bien l'on le voit. la disposition est tout au contraire. Aussi n'ont que faire les pays d'embas avec le traitié de Passau, auquel l'empereur Charles, de glorieuse mémoire, que Dieu absouille, n'entrevint comme seigneur des pays d'embas. Et si sçavez fort bien la révocation qu'il en fit faire, qu'est encore en estre, signée de Sa Majesté et du vice-chancellor Seld, oyres que, à la requeste de feu l'empereur Ferdinando, aussi de glorieuse mémoire, à qui Dieu pardoint, ladite révocation ne se publia; mais elle se trouveroit bien, quant il seroit besoing... » (Archives de Simancas, Secrétaireries provinciales, n° 2552, registre aux lettres de Granvelle, fol. 155.)

enverrait, de même qu'une copie de la transaction d'Augsbourg (1).

Granvelle lui répondit que son départ des Pays-Bas avait été si subit, qu'il n'avait pas eu le temps de mettre de l'ordre dans ses papiers; qu'il en était beaucoup, parmi ceux-ci, qu'il ne pouvait confier à d'autres; que, en outre, à cause des troubles passés, les caisses qui les contenaient avaient dû être transportées en différents endroits; qu'il croyait donc que, sans lui, il serait très-difficile de trouver la déclaration par laquelle le traité de Passau avait été révoqué. Il ne lui semblait pas, d'ailleurs, que, pour le moment, cet acte fût nécessaire. Il prévoyait aussi que les Allemands objecteraient qu'il n'avait pas été publié. « Et cela, disait-il, est la vérité, parce que l'empereur Ferdinand, comme je l'ai déjà écrit, s'y opposa, alléguant que ce » serait sa ruine. Par ce motif, l'acte ne fut pas scellé, quoique » revêtu de la signature propre de S. M. I., de glorieuse mémoire. » C'est un écrit d'une grande étendue, rédigé en allemand, et qui » remplit plusieurs feuilles (2). » Granvelle répétait, à l'égard de la transaction d'Augsbourg, qu'il était très-certain qu'elle s'était faite expressément pour écarter toute prétention de supériorité que ceux de l'Empire auraient pu élever sur les États des Pays-Bas (3).

(1) Lettre de Philippe II à Granvelle, du 12 mars 1569.

(2) *Y esto es verdad, porque lo estovó, como pienso haberlo escripto, el emperador Ferdinando, alegando que seria su ruina; y por esto se dexo de sellar, aunque es sotoscripta de mano propria de Su Magestad Cesarea, de gloriosa memoria. Es escripto largo, de muchas hojas, y en aleman...* (Lettre du 22 avril 1569.)

(3) ... *Y quanto al tratado del año de 48, es certissimo que se hizo expresamente por quitar toda pretension de superioridad y subjection que pudiessen pretender los del Imperio de Alemania sobre los Estados de Flandes.* (Même lettre.)

Que sera devenue cette fameuse déclaration, révocatoire du traité de Passau? Elle n'est pas dans nos Archives, et n'y a jamais été: du moins, on ne la voit figurer dans aucun de nos anciens inventaires. Il est probable que ce document suivit le sort des autres papiers laissés aux Pays-Bas par le cardinal de Granvelle. C'est là encore un point qui mérite de fixer l'attention de messieurs les membres de la commission de Besançon.

Indépendamment des correspondances de Philippe II avec la duchesse de Parme et le cardinal de Granvelle, les PAPIERS D'ÉTAT DE FLANDRE, des années 1559 à 1567, contiennent beaucoup de lettres écrites soit au Roi, soit à ses secrétaires Gonçalo et Antonio Perez, par les seigneurs des Pays-Bas, ainsi que par plusieurs Espagnols employés dans ces provinces.

Autres lettres,  
tirées des papiers  
d'Etat de Flandre.

J'ai recueilli soigneusement les lettres du comte d'Egmont. Cette grande figure historique attend encore un peintre qui la représente avec fidélité. Les lettres du comte d'Egmont au Roi, celles de Tomás Armenteros, dont je parlerai tout à l'heure, et la correspondance confidentielle de la duchesse de Parme, répandront de vives lumières sur le rôle que le vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines joua dans les troubles civils de son pays; elles serviront à faire mieux apprécier et ses actes et son caractère. Le portrait que trace de lui Armenteros (1) semble assez conforme à la vérité; Brantôme rapporte aussi que M. d'Egmont « présumait fort de lui-même, » et

Lettres du comte  
d'Egmont.

(1) Voy., p. 545, ci-après, la lettre d'Armenteros à Gonçalo Perez, du 24 février 1565.

que ses succès à la guerre l'avaient « enflé de gloire (1). » On ne saurait douter que, lorsqu'il partit pour l'Espagne en 1565, il s'était flatté d'obtenir du Roi tout ce qu'il lui demanderait, et que le dépit qu'il eut du peu de succès de sa mission, influa beaucoup sur sa conduite. Du reste, les documents nouveaux que j'ai extraits des archives de Simancas, pas plus que ceux qui étaient connus déjà, ne renferment rien qui soit de nature à justifier le cruel châtement infligé à cette illustre victime de la tyrannie : s'ils montrent d'Egmont entièrement dévoué aux intérêts de la patrie, contraire à toute mesure oppressive des libertés civiles et religieuses, ils n'offrent pas la moindre trace de desseins formés par lui contre la souveraineté ou l'autorité du Roi. L'histoire lui reprochera peut-être même d'avoir poussé trop loin le sentiment du devoir : car, s'il se fût joint résolûment au prince d'Orange, aux comtes de Hornes et d'Hooghstraeten, et aux chefs des confédérés, quand ils réclamèrent son concours (2), qui pourrait affirmer que le duc d'Albe, avec son armée d'Espagnols, eût pénétré dans les Pays-Bas? Le sort de sa nombreuse famille paraît avoir, dans ces graves circonstances, préoccupé vivement le comte d'Egmont : comment s'expliquer, d'une autre manière, la facilité avec laquelle il prêta le serment exigé par la gouvernante (3), et ces lettres où non-seulement il assurait Philippe II qu'il ne négligerait rien pour que les scandales qui avaient eu lieu ne se renouve-

(1) *Vies des grands capitaines étrangers.*

(2) Voy., ci-après, p. 510, le mémoire des points qu'Alonso Lopez Gallo fut chargé, par la duchesse de Parme, de communiquer au Roi.

(3) Voy., ci-après, p. 520.

lassent plus (1), mais où il lui disait encore qu'il fallait ériger des châteaux dans les villes principales, afin de contenir le peuple (2), revendiquant même l'honneur d'avoir pris part à toutes les entreprises contre les rebelles (3)? D'Egmont était plus grand capitaine que profond politique. Il se figurait que le gain de deux batailles, auquel Philippe II avait été redevable d'une paix glorieuse, ferait oublier à ce monarque son opposition de quelques années; il ne pouvait s'imaginer que le Roi, après les services signalés qu'il lui avait rendus, fût animé de mauvais vouloir contre lui; tout au plus croyait-il courir la chance de devoir se démettre de ses charges (4)... L'infortuné! il paya de sa tête son imprudente confiance.

J'ai recherché, avec non moins d'attention, les lettres du prince d'Orange, Guillaume le Taciturne. Celles que j'ai trouvées feront partie d'une publication spéciale, dont je travaille, depuis vingt ans, à rassembler les matériaux (5).

Lettres du prince  
d'Orange.

Le comte de Hornes fut d'abord en faveur auprès de Philippe II, qui, n'étant encore que prince d'Espagne, l'attacha à sa personne; mais cette faveur ne dura guère. Lorsque le Roi retourna en Espagne,

Lettres du comte  
de Hornes.

(1) Voy., ci-après, p. 524, sa lettre du 15 avril 1567.

(2) Voy., ci-après, p. 545, sa lettre du 9 juin 1567.

(3) Voy., ci-après, p. 547, sa lettre du 26 juin 1567.

(4) Voy. le mémoire cité page précédente, note 2.

(5) Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la rédaction et l'impression de cette partie de mon rapport, le 1<sup>er</sup> volume de l'ouvrage dont il est question ici a paru chez le libraire Vandale; le titre en est : *Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, publiée pour la première fois; suivie de pièces inédites sur l'assassinat de ce prince et sur les récompenses accordées par Philippe II à la famille de Balthazar Gérard.*

en 1559, il l'emmena à la vérité avec lui, en le nommant surintendant des affaires des Pays-Bas, mais il lui retira le gouvernement des duché de Gueldre et comté de Zutphen, que le comte de Hornès tenait de l'Empereur, et auquel il mettait plus de prix qu'à la nouvelle charge dont il venait d'être revêtu. Ce fut là pour le comte de Hornes une première cause de mécontentement. La position qui lui fut faite à la cour de Madrid ne lui donna qu'une médiocre satisfaction : il la quitta au bout de deux ans, et revint à Bruxelles, avec la patente de conseiller d'État. A dater de cette époque, ses rapports avec le Roi furent peu fréquents. Je n'ai vu, à Simancas, que trois lettres de lui. Deux de ces lettres ont de l'importance; ce sont : celle du 4 août 1565, dirigée contre le cardinal de Granvelle (1), et celle du 20 novembre 1566, où il fait l'apologie de sa conduite à Tournay, expose ses griefs contre la duchesse de Parme, et rappelle au Roi tout ce qu'il a fait pour son service (2).

Lettres du comte  
de Mansfelt.

J'ai extrait la plupart des lettres, que j'ai rencontrées, du comte Pierre-Ernest de Mansfelt. Mansfelt s'était associé aux premières démarches des chevaliers de l'Ordre, afin d'obtenir l'éloignement du cardinal de Granvelle (3); mais il ne tarda pas à se séparer de leur ligue. Il resta étranger au compromis, ainsi qu'à la rédaction de la requête

(1) Voy., ci-après, p. 261.

(2) Voy., ci-après, p. 486.

L'importance de la lettre du 20 novembre 1566 m'a engagé à la publier textuellement, quoiqu'on la trouve déjà dans la *Déduction de l'innocence de messire Philippe de Montmorency, comte de Hornes*, livre si rare, qu'il ne se rencontre plus que dans les cabinets de quelques curieux.

(3) Voy., ci-après, p. 258.

que présentèrent les confédérés; il déclara même à la duchesse de Parme, lorsqu'il fut appelé à Bruxelles au mois de mars 1566, qu'il regardait la confédération comme un acte blâmable, et qu'il n'y donnerait jamais son assentiment (1). Il enjoignit au comte Charles, son fils, qui y avait pris part, de s'en retirer (2). Sa conduite ultérieure fut d'accord avec ces déterminations. Ses lettres à Philippe II et à la duchesse de Parme témoignent du dévouement avec lequel il servit la cause royale. La gouvernante l'en récompensa, en lui donnant toute sa confiance : elle l'investit du commandement de Bruxelles, au moment des troubles du mois d'août 1566; elle l'établit surintendant d'Anvers, après son entrée dans cette ville; elle ne prit plus aucune mesure un peu importante sans le consulter, et son avis était toujours celui qu'elle adoptait de préférence; enfin ce fut par lui qu'elle témoigna le désir d'être accompagnée, quand, à la fin de 1567, elle reprit le chemin de l'Italie. Un trait qui n'honore pas moins le comte de Mansfelt que sa constante fidélité envers le Roi, c'est que, seul, il osa élever la voix contre l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes (3).

L'attachement, bien constaté, du baron de Berlaymont aux intérêts de Philippe II, autorisait à supposer l'existence d'une correspondance suivie entre eux. Je n'ai pu toutefois recueillir que trois lettres

Lettres du baron  
de Berlaymont.

(1) Voy., ci-après, p. 403.

(2) Voy., ci-après, p. 421.

(3) Voy., p. 575 et 607, ci-après, les lettres du comte de Mansfelt au Roi, des 11 septembre et 8 décembre 1567, et p. 577, la lettre du duc d'Albe, du 18 septembre.

adressées au Roi par ce seigneur (1). Comme c'était en français qu'il écrivait toujours, il est probable que beaucoup de ses lettres restèrent parmi les papiers de la chancellerie *française* des Pays-Bas, qui furent transportés de Madrid à Bruxelles lors de la cession de ces provinces aux Archiducs (2). Quoique Berlaymont exprime, dans une de ses lettres (3), sa répugnance à prendre part au jugement des comtes d'Egmont et de Hornes, et qu'il s'y refuse même, on n'en regrette pas moins de le voir accepter, du duc d'Albe, la mission de siéger dans ce conseil des troubles qui s'attira si justement les malédictions du pays.

Lettres  
de Gaspard  
de Robles.

J'ai donné place, dans ma collection, à plusieurs lettres de Gaspard de Robles, seigneur de Billy, vaillant homme de guerre de ce temps : elles fournissent des indications qui jettent quelques lumières sur les événements du temps.

Lettres  
de divers agents  
espagnols.

Philippe II voulait être instruit, par d'autres encore que la duchesse de Parme, de ce qui se passait aux Pays-Bas : il était d'ailleurs dans ses goûts d'aimer à recevoir des informations de toutes mains. De là les lettres particulières de Tomás Armenteros, d'Alonso del Canto, d'Esteban Prats et de Miguel de Mendivil.

Lettres  
d'Armenteros.

Armenteros, qui avait été employé déjà sous le grand commandeur Francisco de Covos, ce ministre favori de Charles-Quint, fut donné à Marguerite d'Autriche par le conseil d'Espagne, pour lui servir de secrétaire intime. Il sut si bien exploiter sa position, qu'il emporta

(1) Voy., ci-après, p. 514, 451 et 614.

(2) Voy., ci-dessus, p. xiv.

(3) Celle du 29 décembre 1567, p. 614.

des Pays-Bas des sommes considérables, produit de ses exactions et de ses rapines. Armenteros devait s'appliquer, à la fois, à conserver son crédit auprès de la gouvernante, source de sa fortune, et à complaire au ministère espagnol, de qui dépendait son sort. Ce dernier but, il s'efforçait de l'atteindre par les renseignements qu'il faisait parvenir à Madrid. Possédant tous les secrets de l'État, investi de la confiance entière de la duchesse de Parme, ayant même su se concilier celle des seigneurs, nul n'était mieux à même que lui d'éclaircir le Roi des choses qu'il lui importait de savoir. Aussi ai-je consacré à la correspondance d'Armenteros une attention toute spéciale, et je regarde ses lettres à Philippe II et aux secrétaires Gonçalo et Antonio Perez (1) comme l'une des parties les plus intéressantes de la collection que j'ai formée.

Le gouvernement espagnol entretenait aux Pays-Bas un *contador* dont les fonctions essentielles consistaient à vérifier les comptes des opérations pécuniaires qui avaient été confiées au facteur du Roi à Anvers : cet emploi était celui que remplissait Alonso del Canto, duquel j'ai recueilli un certain nombre de lettres (2). Il paraît que del Canto était particulièrement connu de Philippe II, car c'est au Roi lui-même que sont adressées presque toutes ses missives, et il s'y exprime avec une extrême liberté, ne ménageant personne, ni la gouvernante, ni les grands, ni Armenteros, qu'il accuse tout net de con-

Lettres d'Alonso  
del Canto.

(1) Elles sont au nombre de vingt et une. Voy., ci-après, p. 187, 295, 545, 546, 552, 554, 555, 564, 567, 570, 590, 592, 414, 450, 447, 476, 480, 495, 496, 521, 528.

(2) Voy., ci-après, p. 598, 400, 410, 414, 425, 427, 455.

tenter les seigneurs, *pour mieux voler et faire sa bourse* (1). Sa correspondance est, du reste, semée d'anecdotes et de détails qu'on ne trouve pas ailleurs.

Lettres  
d'Esteban Prats.

Sans offrir un égal intérêt, les lettres d'Esteban Prats à Antonio Perez (2) m'ont paru mériter de figurer dans notre collection, pour les faits qu'elles contiennent. Prats était un très-ancien serviteur du gouvernement espagnol, depuis longtemps fixé aux Pays-Bas, où il remplissait la charge de secrétaire du conseil privé. Le duc d'Albe, lorsqu'il établit le conseil des troubles, le fit secrétaire de ce conseil, aux travaux duquel il prit une grande part. Il n'était pourtant ni servile, ni sanguinaire, comme on le verra dans la suite.

Lettres  
de Miguel de  
Mendivil.

Les deux lettres écrites au Roi par Miguel de Mendivil, qui était venu aux Pays-Bas avec l'armée du duc d'Albe, en qualité de *contador* de l'artillerie, sont remarquables par les particularités qu'elles renferment sur l'entrée du duc dans Bruxelles, sur l'accueil qu'il y reçut, sur les dispositions de la duchesse de Parme, des seigneurs et du public, sur un sermon prêché contre les Espagnols par le confesseur même de la gouvernante, et en sa présence, etc. (3).

Lettres de divers  
personnages  
à la duchesse de  
Parme.

A la correspondance confidentielle de la duchesse de Parme avec le Roi sont quelquefois jointes, dans les PAPIERS D'ÉTAT DE FLANDRE, des copies, ou des traductions espagnoles, des lettres les plus importantes qu'elle écrivait et recevait. J'ai remarqué, parmi ces pièces, différentes lettres assez notables du comte de Meghem et du duc Éric de

(1) Lettre au Roi du 17 mars 1566, p. 598.

(2) Voy., ci-après, p. 509, 511, 514, 526, 558.

(3) Voy., ci-après, p. 567 et 575.

Brunswick; et, quoique je ne fusse pas certain qu'on n'en rencontrerait pas un jour les originaux dans nos propres Archives, j'ai cru devoir au moins en prendre des extraits.

Charles de Brimeu, comte de Meghem, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur des duché de Gueldre et comté de Zutphen, s'était, comme le comte de Mansfelt, réuni aux autres chefs de la noblesse belge, pour provoquer le renvoi du cardinal de Granvelle (1). Lors de la formation du compromis, il approuva que l'abolition de l'inquisition et la modération des placards fussent demandées au Roi; mais il ne voulait pas qu'on allât plus loin : il espérait qu'après avoir obtenu ces deux points, la confédération se dissoudrait d'elle-même : il fit connaître à la duchesse de Parme que, en tout cas, il était prêt à servir le Roi contre ceux qui demanderaient davantage, même au prix de sa vie et de tout ce qu'il possédait au monde (2). Il ne continua d'assister aux réunions des chevaliers de l'Ordre, que pour dévoiler à la gouvernante les secrets de leurs délibérations (3). Les seigneurs s'aperçurent vraisemblablement qu'il jouait un jeu double, et le lui firent sentir : il quitta alors Bruxelles, complètement brouillé avec eux (4). A partir de ce moment, la confédération eut en lui un ennemi juré. Il ne cessa de pousser la gouvernante à la résistance et aux mesures énergiques, lui disant et lui répétant que, encore que le Roi accordât la modération des placards et abolît l'inquisition, *la*

Lettres du comte  
de Meghem.

(1) Voy., ci-après, p. 258.

(2) Voy., ci-après, p. 402.

(3) Voy., ci-après, p. 405 et 415.

(4) Voy., ci-après, p. 415.

*feste ne se passeroit pas sans se froter*; il insistait pour qu'elle se mit en mesure, aussitôt qu'elle recevrait la réponse attendue de Madrid, de rompre la teste à celluy qui ne se voudroit contenter et empescher les presches (1). Afin de savoir ce qui se traiterait à l'assemblée de Saint-Trond, et d'en instruire la duchesse de Parme, il ne se contenta pas d'y envoyer un de ses gentilshommes, mais il gagna un conseiller principal des chefs de la confédération, en lui faisant espérer une place au grand conseil de Malines, ou au conseil souverain de Brabant (2). La conduite du comte de Meghem lui avait attiré l'animadversion du peuple : aussi, quand la duchesse de Parme, au mois d'août 1566, convoqua tous les chevaliers de l'Ordre, pour délibérer sur la nouvelle requête que les députés des confédérés venaient de lui présenter, il s'excusa de se rendre à cette réunion, alléguant qu'il ne voulait pas s'exposer, dans le Brabant, au même traitement que les Gantois avaient fait subir à Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, son aïeul (3).

Lettres  
du duc Éric de  
Brunswick.

Le duc Éric de Brunswick, qui, depuis la fin de la guerre avec la France, s'était établi en Hollande, n'était aimé, aux Pays-Bas, ni des petits, ni des grands : il le savait, et aspirait à quelque occasion de s'en venger. Ses lettres à la duchesse de Parme sont des témoignages de ses sentiments à cet égard (4). Son sang, écrivait-il à la gouvernante,

(1) Voy., p. 456, 458, 459, 440, ci-après, ses lettres à la duchesse de Parme, des 28 juillet, 1<sup>er</sup>, 2 et 4 août 1566.

(2) Voy., ci-après, p. 455, sa lettre à la duchesse de Parme, du 24 juillet 1566, et, p. 456, la lettre d'un conseiller des confédérés à lui.

(3) Voy., ci-après, p. 442, sa lettre à la duchesse de Parme du 9 août.

(4) Voy., ci-après, p. 447 et 451.

se changeait en eau, en voyant les méchancetés et les vilénies dont les hérétiques et rebelles, c'est ainsi qu'il qualifiait les Belges, se rendaient coupables. Il n'est pas surprenant, d'après cela, que le duc Éric fût pour les mesures les plus violentes... Du reste, il transmettait à la gouvernante les avis qu'il recevait d'Allemagne, et il ne manquait pas de l'informer aussi de tout ce qui se passait dans son voisinage (1).

Le cardinal de Granvelle, après son départ des Pays-Bas, y entretenait de nombreuses correspondances; et, assez souvent, il envoyait au Roi, en original, les lettres qui lui étaient adressées de ce pays, avec des copies de celles qu'il y écrivait lui-même. Parmi ses correspondants, étaient le chef et président Viglius, le conseiller d'Assonleville, Antoine Havet, évêque de Namur et confesseur de la duchesse de Parme, le trésorier général Schetz, seigneur de Grobbendoncq, le secrétaire Esteban Prats, le contador Alonso del Canto. J'ai recueilli des lettres de ces divers personnages. Celles de Viglius et de d'Assonleville offrent beaucoup d'intérêt. D'Assonleville était spécialement chargé, dans le conseil, des affaires d'Angleterre : il avait été envoyé à Londres en 1565 (2); il fut le principal négociateur employé par la gouvernante, lors des conférences de Bruges en 1565 (3) : sa correspondance fournit des détails curieux sur les démêlés que les Pays-Bas avaient en ce temps avec les Anglais. « N'est-ce pas une grande pitié, dit-il dans une de ses lettres, que ladite royne (Élisabeth)

Lettres communiquées par Granvelle à Philippe II.

Lettres du conseil d'Assonleville.

(1) Voy., ci-après, p. 447, 450, 457 et 471.

(2) Voy., ci-après, p. 246 et 247, ses lettres du 17 et du 24 avril 1565.

(3) Voy., ci-après, p. 544, sa lettre du 26 février 1565.

» thire plus de prouffit des païs de par deçà, que ne faict le Roy  
 » propre, et qu'on luy passe ce qu'on ne voeult faire à S. M.?...  
 » Il y a long-temps que ces Païs-Bas sont les Indes d'Angleterre, et,  
 » tant qu'ilz les auront, ilz n'en ont besoing d'autres. *Les François*  
 » *taschent souvent usurper et surprendre nos villes et forteresses du*  
 » *païs; mais les Anglois font la guerre aux bourses et richesses du*  
 » *peuple, et, entre eulx, il n'y a nulle différence (1).* » Dans d'autres  
 lettres, il nous apprend comment l'Angleterre s'appropriâ une indus-  
 trie qui avait fait la splendeur et la puissance de la Flandre. Les  
 nouvelles idées religieuses s'étaient propagées chez les ouvriers fla-  
 mands : pour exercer leur religion en liberté, ils allaient chercher  
 un refuge dans les États de la reine Élisabeth. La cherté des grains et  
 la misère causée par la cessation du trafic, en 1566, contribuèrent à  
 augmenter cette émigration. « Le pays se dépeuple tellement, écrivait  
 » d'Assonleville le 15 janvier de cette année, qu'on voit journalle-  
 » ment gens de ce pays aller en Angleterre, avec leurs familles et  
 » leurs instruments; et jà Londres, Zandvich et le pays allenviron est  
 » si plain, que l'on dit que le nombre surpasse 50,000 testes... La  
 » royne a assigné à ceulx qui viennent journallement une aultre ville  
 » maritime, grande et vide, nommée Norwich, pour y faire leurs  
 » mestiers, et là pense se refaire de nostre despouille; et certes, elle  
 » ne s'abuse pas, car, par tels moyens, est encommenchié la drapperie  
 » d'Angleterre, à la destruction de la nostre (2). » On peut juger du  
 développement que la fabrication des tissus de laine avait déjà pris

(1) Voy., ci-après, p. 582, sa lettre du 20 novembre 1565.

(2) Voy., ci-après, p. 592.

en Angleterre, à cette époque, par cet autre fait, tiré de la même correspondance, que, dans l'hiver de 1565, les Anglais expédièrent aux Pays-Bas trente navires chargés de draps, sans compter tous ceux qu'ils y avaient fait arriver par la voie d'Emden : de sorte que d'Assonville évaluait de 80 à 90,000 le chiffre des pièces de drap apportées, pour ainsi dire en une fois, d'Angleterre à Anvers (1).

Lorsque le seigneur de Montigny fut arrêté à Madrid et transféré à l'alcazar de Ségovie (2), tous ses papiers lui furent enlevés. On en fit l'examen et le triage : ceux qui pouvaient servir dans le procès intenté par le duc d'Albe contre lui, furent envoyés à Bruxelles; les autres furent déposés entre les mains du secrétaire d'État Çayas, qui avait le département des affaires des Pays-Bas. Ces derniers forment deux liasses dans les archives de Simancas (3); ils comprennent la correspondance de Montigny et du marquis de Berghes avec la duchesse de Parme, sur la mission dont ces seigneurs furent chargés conjointement en 1566; des mémoires présentés par eux au Roi; des lettres de divers membres de la famille de Montigny et de ses serviteurs; des pièces relatives à son procès, etc. J'en ai tiré la partie la plus intéressante de la correspondance avec la duchesse de Parme, qui manque presque entièrement dans nos Archives, ainsi qu'une lettre très-curieuse écrite à Montigny par Alonso de Laloo, secrétaire du comte de Hornes, sur les caresses que le duc d'Albe fit au comte,

Papiers du marquis de Berghes et du baron de Montigny.

(1) Voy., ci-après, p. 544, sa lettre du 26 février 1565.

(2) Voy., ci-après, p. 578.

(3) Elles portent les n<sup>os</sup> 553 et 554 des papiers d'État.

lors de son arrivée aux Pays-Bas (1), et d'autres lettres adressées, dans le même temps, au chambellan et au secrétaire de Montigny (2).

Conclusion.

Les considérations que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter, monsieur le Ministre, sur les documents extraits par mes soins des Archives royales de Simancas, ne concernent que la série de ces documents qui commence en 1558 et finit en 1567, période à laquelle appartient la première époque des troubles. J'aurais beaucoup de choses à vous dire encore au sujet de la correspondance de Philippe II avec le duc d'Albe, avec le grand commandeur de Castille, don Luis de Cúñiga et de Requesens, avec don Juan d'Autriche, avec Alexandre Farnèse : mais ce rapport est déjà d'une extrême étendue; je craindrais de lasser votre patience. Je vous demande donc la permission de réserver les explications que j'ai à fournir, les remarques que j'ai à faire touchant ces diverses séries de la collection qui est sous vos yeux, pour l'époque où elles verront successivement le jour.

Importance de  
la Correspondance  
de Philippe II.

J'ose affirmer, dès à présent, que la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas* sera l'un des monuments les plus remarquables qui aient été érigés à l'histoire. Si l'on considère en effet le nombre et l'importance des documents dont elle se compose, les noms et le rang des personnages qui y figurent, la suite et la liaison qui y règnent, la gravité des événements dont elle traite, l'espace de temps qu'elle embrasse, on ne trouvera pas, j'en suis persuadé, qu'il ait été mis en lumière beaucoup de collections du même genre qui puissent lui être comparées. Je n'hésite pas à dire que le gouvernement belge, en

(1) Voy., ci-après, p. 565.

(2) Voy., ci-après, p. 563.

en faisant recueillir les éléments, en la livrant à la publicité, a bien mérité de la science. Je regarderai toujours comme une des circonstances les plus flatteuses de ma carrière administrative, d'avoir été choisi pour l'exécution d'une entreprise qui honorera notre pays aux yeux des nations, nos voisines et nos émules.

Ces précieux documents, appelés, après trois siècles écoulés, à rendre témoignage à la vérité sur un des plus grands événements de nos annales et des temps modernes, étaient restés ignorés des écrivains espagnols, aussi bien que de nos historiens nationaux. Les chroniqueurs officiels de Philippe II eux-mêmes, Cabrera et Herrera, n'en eurent point communication.

Peut-être faut-il attribuer à cette cause les susceptibilités que mes recherches dans les archives de Simancas éveillèrent chez quelques savants de la Péninsule, et qui donnèrent naissance à un fait dont j'aurais voulu n'être pas obligé d'entretenir le public. Après que j'eus commencé mes travaux à Simancas dans les mois de septembre, d'octobre et de novembre 1845, et pendant que j'étais occupé à Madrid à compléter l'examen des manuscrits de la Bibliothèque nationale, les éditeurs de la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España* sollicitèrent et obtinrent l'autorisation de faire transcrire, aux frais du gouvernement, les mêmes pièces qui venaient d'être copiées pour moi. Ils n'en reçurent toutefois qu'une partie, que, à ma grande surprise (car j'ignorais ce qui s'était passé), je vis peu de temps après paraître dans leur collection (1). Je ne sais si ce procédé, qui tendait à

Susceptibilités  
de quelques sa-  
vants espagnols.  
Impression d'une  
partie des pièces  
que j'avais fait co-  
pier.

(1) Elles sont au nombre de cinquante-sept, et sont contenues dans le 4<sup>e</sup> volume

inutiliser dans mes mains des documents que j'avais, le premier, laborieusement et à grands frais, exhumés des Archives, était bien conforme aux égards que se doivent entre eux les hommes voués au culte de la science; j'en laisse l'appréciation au public. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas cru que l'insertion, dans le recueil de MM. Navarrette, Salvá et de Baranda, d'une faible partie des pièces que j'avais rassemblées, dût me faire modifier mon plan primitif; j'ai conservé à ces mêmes pièces la place qu'elles occupaient dans la *Correspondance sur les affaires des Pays-Bas*, pour deux raisons : l'une, c'est que la *Coleccion de documentos inéditos* n'est pas du tout connue en Belgique, qu'elle l'est peu en Allemagne, et moins encore en Hollande; l'autre, c'est que les lettres publiées dans cette collection se liaient nécessairement à celles que j'y avais jointes, de manière à ne pouvoir les en détacher, sans laisser de grandes lacunes dans la suite des faits.

Personnes qui  
m'ont secondé par  
leur appui.

Ici, monsieur le Ministre, se terminerait mon rapport, si je n'éprouvais le besoin d'y consigner l'expression d'une gratitude bien légitime envers les personnes qui ont secondé, par leur appui, l'accomplissement de ma mission, et si je n'avais à vous parler aussi de la part qu'y a prise M. Victor Hanssens.

de la *Coleccion*, p. 278-523. La première est du 17 juillet 1562; la dernière, du 4 mars 1570.

Dans le même volume, p. 526-566, ont été insérés des documents relatifs à l'arrestation, à l'emprisonnement et à la mort de Floris de Montmorency, seigneur de Montigny.

Enfin les éditeurs ont donné, dans le 5<sup>e</sup> volume, p. 1-74, des lettres réquisitoriales du duc d'Albe, en date du 8 novembre 1568, pour faire interroger Montigny, ainsi que les interrogatoires que subit ce seigneur à l'alcazar de Ségovic, où il était détenu, le 7 février 1569.

Je dois nommer, en premier lieu, le représentant de la Belgique près du gouvernement espagnol, M. le comte Charles de Marnix.

M. le comte  
de Marnix.

M. de Marnix ne pouvait rester indifférent à une entreprise dont le but était d'enrichir de nouveaux faits les annales de la patrie, lui qui compte parmi ses aïeux des hommes auxquels une belle place est réservée dans notre histoire (1). Il a compris tout d'abord l'importance des ressources que nous offraient les dépôts littéraires de la Péninsule, et il a montré combien il prenait à cœur de faire réussir les explorations que j'allais y tenter.

C'est à ses démarches actives, au crédit que son caractère et sa conduite lui ont acquis à Madrid, que nous avons été redevables de l'ordre royal qui m'a ouvert les portes du château de Simancas.

Dans les embarras que j'ai rencontrés en diverses occasions, je n'ai eu qu'à recourir à lui, pour qu'il s'occupât immédiatement d'écartier les obstacles. J'ai pu juger plus d'une fois de l'efficacité de son intervention.

J'ai eu à adresser maintes réclamations aux autorités espagnoles; toujours je l'ai trouvé empressé à en recommander l'objet. Sa complaisance a été inépuisable.

Il m'a ouvert sa maison, à Madrid, chaque jour et à toute heure, ne

(1) Il me suffira de citer : Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, employé par Charles-Quint et par l'archiduchesse Marguerite, sa tante, dans plusieurs négociations importantes, notamment dans celle de l'élection de Charles à l'Empire; Jacques de Marnix, qui fut l'un des ambassadeurs chargés de traiter en Angleterre le mariage de Philippe II avec Marie Tudor; Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, le célèbre rédacteur du compromis, l'ami et le conseiller intime de Guillaume le Taciturne, etc.

se contentant pas de me prêter son appui officiel, me soutenant de son influence sociale, me donnant enfin des témoignages multipliés de bienveillance et de sympathie.

Je ne fais donc que remplir un devoir, en exprimant hautement ici ma reconnaissance envers M. le comte de Marnix.

Je forme le vœu que la Belgique ait, dans toutes les cours, des représentants qui consacrent autant de sollicitude, de dévouement et d'intelligence, que lui, aux intérêts divers qui leur sont confiés.

M. Pidal. S. Exc. don Pedro José Pidal, qui est aujourd'hui, pour la deuxième fois depuis 1845, à la tête du département de l'intérieur, a des droits tout particuliers à ma gratitude. M. Pidal aime les lettres, qu'il cultive avec succès. Loin de partager les préventions que des esprits étroits cherchaient à faire prévaloir, il a considéré que, au temps où nous sommes, les trésors scientifiques et littéraires n'appartiennent point exclusivement à la nation qui les possède, mais qu'ils sont une propriété en quelque sorte commune au monde civilisé; que c'est surtout pour les travaux de l'intelligence qu'il n'y a plus de Pyrénées! Il a constamment fermé l'oreille à ceux qui, voyant d'un œil jaloux un étranger fouiller les archives de la Péninsule, ne cessaient de travailler dans l'ombre à faire avorter mes recherches. Il a accueilli avec bonté toutes mes demandes; il a fait droit à la plupart d'entre elles..... Qu'il me permette de lui rendre ici mille actions de grâces pour tant de faveurs!

M. Gil de Zárate. Je ne saurais oublier, dans cette manifestation de mes sentiments, don Antonio Gil de Zárate, ancien chef de division et actuellement directeur général de l'instruction publique, des lettres, des sciences

et des arts. C'est à lui, comme je le dis ailleurs (1), qu'est dû le règlement plus libéral qui régit les archives espagnoles. Mes rapports avec M. Gil de Zárate ont été fréquents : car les fonctions qu'il remplissait faisaient de lui naturellement le conseil et l'exécuteur immédiat des décisions du ministre. Je n'ai eu qu'à m'en applaudir à tous égards. Animé du même esprit que M. Pidal, M. Gil de Zárate m'a donné des marques non équivoques de l'intérêt que lui inspirent les études historiques : il a puissamment contribué à la solution favorable qu'ont obtenue mes démarches, dans des circonstances où il s'agissait d'interpréter certaines dispositions des règlements qui, appliquées avec rigueur, auraient paralysé mes travaux.

M. Gil de Zárate travaille en ce moment à régénérer l'instruction publique, qui, en Espagne, par suite de la guerre et des troubles civils, était tombée dans un état de décadence déplorable. La tâche était aussi difficile que belle; il la remplit aux applaudissements de la nation entière. Les amis de l'Espagne doivent lui souhaiter beaucoup d'administrateurs aussi éclairés, aussi instruits, aussi dévoués au bien public que M. Gil de Zárate.

J'ai encore des remerciements à adresser à don Manuel Garcia Gonzalez, secrétaire et garde des Archives de Simancas, pour les facilités qu'il m'a procurées, pour les renseignements qu'il a eu la complaisance de me fournir. Il est heureux qu'un dépôt comme celui de Simancas soit confié à de telles mains. Don Manuel Garcia ne s'occupe pas de ses Archives seulement par devoir; il apporte une véri-

M. Manuel  
Garcia.

(1) Voy., ci-après, p. 61.

table passion dans les soins qu'il leur consacre. J'espère qu'il en conservera la direction pendant de longues années; la science n'y est pas moins intéressée que l'administration. Il y a beaucoup à faire dans ce vaste dépôt. Les travaux de classement commencés par don Tomás Gonzalez, que Ferdinand VII chargea d'y rétablir l'ordre, ont besoin d'être poursuivis et complétés; nul n'est plus capable que don Manuel Garcia de les porter à leur perfection.

M. Victor Hans-  
sens.

Enfin, monsieur le Ministre, je me félicite de pouvoir vous certifier que M. Victor Hanssens, durant les quatre mois qu'il a passés à Madrid et à Simancas, m'a prêté une coopération zélée, active, intelligente. C'est une justice que je lui dois, et que je me plais à lui rendre. M. Hanssens avait déjà donné des preuves de son aptitude aux Archives du Royaume et dans les bureaux de votre département, avant de m'accompagner en Espagne : il s'est acquis, dans ce voyage, de nouveaux titres à la bienveillance de l'administration.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect.

GACHARD.

Bruxelles, 20 août 1846.

# APPENDICE.



## LISTE

### DES LIASSES QUE J'AI EXAMINÉES.

#### PAPIERS D'ÉTAT.

Papiers de Castille.	Liasse n°	419	
—	»	428	
—	»	430	
—	»	440	
—	»	442	
—	»	445	
—	»	449	
—	»	450	
Papiers de Flandre.	Liasse n°	496	
—	»	497	
—	»	498	
—	»	499	
—	»	502	
—	»	505	
—	»	509	
—	»	510	
—	»	515	
—	»	514	renfermant 195 pièces (1).
—	»	515	» 216 »
—	»	516	
—	»	517	
—	»	518	
—	»	519	

(1) Dans les premiers temps de mes travaux à Simancas, les liasses m'étaient remises en l'état où elles étaient. Plus tard, on numérotait les pièces de chaque liasse, avant de me la confier. A partir de cette époque, j'ai pris note du nombre des pièces qu'il y avait dans les liasses qui me passèrent sous les yeux, et j'ai cru qu'on me saurait gré de l'indiquer ici.

Papiers de Flandre.	Liasse n°	520	
—	»	521	
—	»	522	
—	»	525	
—	»	524	
—	»	525	renfermant 155 pièces.
—	»	526	» 147 »
—	»	527	
—	»	528	
—	»	529	renfermant 198 pièces.
—	»	530	
—	»	531	
—	»	532	
—	»	535	
—	»	534	
—	»	535	renfermant 559 pièces.
—	»	536	
—	»	537	renfermant 240 pièces.
—	»	538	
—	»	539	
—	»	540	
—	»	541	renfermant 198 pièces.
—	»	542	» 522 »
—	»	545	
—	»	544	renfermant 213 pièces.
—	»	545	» 180 »
—	»	546	» 197 »
—	»	547	
—	»	548	
—	»	549	renfermant 152 pièces.
—	»	550	» 155 »
—	»	551	» 174 »
—	»	552	» 182 »
—	»	555	» 152 »
—	»	554	» 187 »
—	»	555	» 176 »
—	»	556	» 205 »
—	»	557	» 169 »
—	»	558	» 120 »

## APPENDICE.

CCXV

Papiers de Flandre. Liasse n°	559	renfermant	146	pièces.
—	»	560	»	160
—	»	561	»	181
—	»	562	»	151
—	»	565	»	91
—	»	564	»	145
—	»	565	»	157
—	»	566	»	159
—	»	567	»	177
—	»	568	»	156
—	»	569	»	241
—	»	570	»	150
—	»	571	»	119
—	»	572	»	185
—	»	575	»	220
—	»	574	»	152
—	»	575	»	212
—	»	576	»	60
—	»	577	»	160
—	»	578	»	219
—	»	579	»	222
—	»	580	»	197
—	»	581	»	217
—	»	582	»	165
—	»	585		
—	»	584	renfermant	154
—	»	585	»	200
—	»	586	»	145
—	»	587	»	167
—	»	588	»	217
—	»	589	»	179
Papiers d'Allemagne. Liasse n°	650			
—	»	651		
—	»	652		
—	»	655		
—	»	655		
—	»	656		
—	»	657		
—	»	658	renfermant	89

Papiers d'Allemagne. Liasse n°	659	renfermant 108 pièces.
— " "	660	" 120 "
— " "	662	
— " "	665	renfermant 100 pièces.
Papiers d'Angleterre. Liasse n°	816	
Papiers de Rome. Liasse n°	901	
— " "	902	
— " "	905	
— " "	904	
— " "	905	
— " "	906	
— " "	907	
— " "	908	
— " "	910	
— " "	915	
— " "	914	
Livres de Bersosa. Liasse n°	2018	
Papiers de Flandre. Liasse n°	2216	renfermant 148 pièces.
— " "	2217	" 158 "
— " "	2218	
Papiers d'Angleterre. Liasse n°	2517	
— " "	2519	
Papiers de Flandre. Liasse n°	2842	
— " "	2845	
— " "	2844	renfermant 140 pièces.
— " "	2845	" 177 "
— " "	2910	
— " "	2911	
— " "	2915	
— " "	2914	

## SECRETAIRES PROVINCIALES.

Liasse n°	2574
" "	2604



# NOTICE

HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

DES

ARCHIVES ROYALES DE SIMANCAS.







# NOTICE

## HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

DES

ARCHIVES ROYALES DE SIMANCAS <sup>(1)</sup>.

---

### § I.

Les rois de Castille n'eurent pendant longtemps aucun lieu fixe pour le dépôt de leurs archives. Elles étaient dispersées dans les églises, dans les monastères, dans les villes principales de leurs États et dans les mains de leurs secrétaires.

Jean II, qui régna de 1407 à 1454, et Henri IV, son successeur,

(1) On a fort peu écrit sur les archives d'Espagne. L'ouvrage le plus complet et le plus intéressant que j'aie trouvé sur cette matière, est celui de don Santiago Agustin Riol, mentionné ci-après.

J'ai consulté aussi, dans la bibliothèque de l'académie royale d'histoire de Madrid, une dissertation historique de don Rafaël de Floranès. Cette dissertation, qui est restée manuscrite, contient des renseignements très-utiles. L'auteur y reproche à Riol d'avoir laissé beaucoup de lacunes dans son travail, et d'avoir aussi commis plus d'une erreur.

C'est dans ces deux ouvrages, ainsi que dans le recueil des ordonnances de la

*Disertacion histórica sobre los archivos de España, y en especial los de Castilla, su origen, antigüedad y providencias que se han dado por nuestros reyes, para arrearlos y perfeccionarlos. Su autor: D. Rafael de Floranès, señor de Tavaneros, individuo de mérito de la real Sociedad económica Valisoletana, y de sus dos academias de jurisprudencia y cirugía.*

furent, à ce qu'il paraît, les premiers qui songèrent à réunir les titres de la couronne. Ils firent recueillir une partie de ceux-ci, et les firent placer dans le château de la Mota de Medina et dans l'alcazar de Ségovie (1).

Il y avait alors un officier qui, sous le nom de *registrador*, tenait registre de toutes les lettres et provisions émanées du roi. Une loi qu'on trouve au titre XV, livre II de la *Recopilacion*, et qui avait été adoptée dans les cortès de Valladolid de 1447, et de Tolède de 1462, prescrivit que le *registrador* résidât à la cour, et que ses registres fussent toujours avec lui (2).

Ferdinand et Isabelle, peu après leur avènement, firent reconnaître les papiers qu'il y avait à l'alcazar de Ségovie et au château de Medina. Ils donnèrent ensuite des ordres pour la recherche et la conservation des actes qui étaient restés au pouvoir de divers secrétaires, ou de leurs héritiers (3).

Ces princes, qui firent de si sages dispositions pour rétablir en leurs États l'économie, la police et le bon ordre, consacrèrent aussi leur sollicitude à l'organisation des archives publiques.

Par une pragmatique donnée à Medina del Campo, le 24 mars 1489, après avoir fixé à Valladolid leur cour et chancellerie, à cette époque

chancellerie de Valladolid, et dans les archives mêmes de Simancas, que j'ai puisé la plupart des faits que je donne sur l'origine de ce dépôt.

J'ai tiré peu de parti d'une dissertation publiée, en 1850, par D. Facundo de Porras Huidobro, sur les archives en général, et celles d'Espagne en particulier \*.

(1) Riol. — Porras Huidobro.

(2) Floranès.

(3) Riol. — Porras Huidobro.

\* *Disertacion sobre archivos y reglas de su coordinacion, etc., por D. Facundo de Porras Huidobro, revisor de letras antiguas por S. M., individuo de la real academia de la historia, y archivero de la inspeccion general de instruccion publica del reyno.* Madrid, 1850, imprenta de D. Leon Amarita, in-8°.

principal tribunal de justice de la nation, ils décrétèrent que, dans la maison où elle siégerait, il y aurait une chambre où seraient gardés, sous clef, les privilèges, pragmatiques et toutes autres écritures concernant l'état, les prééminences et les droits de ladite cour (1).

Cette ordonnance fut appliquée, le 20 novembre 1494, à la nouvelle chancellerie de Ciudad-Real, qui siégeait alors à Grenade (2).

Les rois catholiques s'occupèrent ensuite des archives des villes et des titres conservés par les notaires (*escribanos*).

Par une ordonnance donnée à Séville, le 9 juin 1500, ils prescrivirent à tous les corrégidors de faire construire un grand coffre (*arca*) à trois serrures, pour y déposer les privilèges et papiers du conseil (*ayuntamiento*) : ils voulurent aussi que le secrétaire (*escribano*) du conseil tint un livre dans lequel se copieraient tous les privilèges et sentences donnés en faveur de la ville (3), et un second où seraient transcrites les provisions et cédulas émanées des souverains (4).

Déjà avant cette époque, ils avaient pris les mêmes mesures pour quelques villes en particulier.

L'année suivante, ils donnèrent une autre pragmatique, par laquelle il était enjoint aux *escribanos de consejo* (secrétaires des conseils) de toutes les cités, villes et villages du royaume, de former un registre de grand papier, relié, où, dans le terme de cent vingt jours, ils devaient avoir transcrit toutes les lettres et ordonnances envoyées, sous leur règne, à chaque localité, et un autre registre

(1) Florianès.

(2) *Idem*.

(3) Ce que l'on nommait, hors d'Espagne, *cartularium*, s'appelait en Castille *becerro*, et *tumbo* dans la Galice et les Asturies. En Portugal, le dépôt où se conservent les papiers d'État s'appelle la *Torre del tombo*.

(4) Florianès.

qui serait consacré aux privilèges et sentences obtenus, aussi depuis leur avènement, par lesdites cités, villes et villages (1).

Par des pragmatiques de 1502 et 1505, les mêmes princes pourvurent à la conservation des procès poursuivis devant les audiences et tribunaux du royaume, ainsi que devant les *escribanías de cámara ó número* (2).

## § II.

La première idée de faire servir l'antique forteresse de Simancas au dépôt des papiers d'État de la monarchie espagnole, appartient au cardinal Francisco Ximenez de Cisneros : c'est du moins ce que rapporte Floranès, qui s'appuie sur le témoignage d'un des historiens du célèbre cardinal, Fr. Pedro de Quintanilla y Mendoza (5). Selon ce dernier, Ximenez écrivit, le 12 avril 1516, au roi Ferdinand le Catholique, pour lui proposer qu'il fût enjoint à tous les secrétaires, receveurs, officiaux et *escribanos de cámara* de remettre les papiers qu'ils avaient entre les mains, afin de les déposer dans ladite forteresse.

Ce projet était sagement conçu : Simancas n'est qu'à deux lieues de Valladolid, où le souverain tenait le plus souvent alors sa résidence, tandis que Ségovie en est distante de vingt-cinq lieues, et Medina de huit lieues. Il n'y fut pourtant pas donné suite.

Durant la révolte des *comuneros*, les titres et papiers de la cou-

(1) Floranès.

(2) On appelait *escribanos de cámara* les notaires ou greffiers du conseil de Castille, et *escribanos de número* les notaires dont les fonctions se bornaient au territoire dans lequel ils étaient reçus.

(5) Je n'ai pu me procurer ce livre de don Pedro de Quintanilla y Mendoza, ni dans les bibliothèques de Madrid, ni dans celle de Bruxelles. J'ai donc dû m'en rapporter à Floranès.

ronne tombèrent au pouvoir des insurgés , qui en anéantirent un grand nombre.

En 1551, Charles-Quint fit rechercher avec soin ceux qui avaient échappé à la destruction : il obtint du saint-siège une bulle portant injonction à tout détenteur de pareils papiers, de les remettre, et à ceux qui en avaient connaissance, de les dénoncer (1).

Ce monarque revint à l'idée de faire de la forteresse de Simancas le dépôt des archives d'État. Le 19 février 1545, il adressa aux président et auditeurs de l'audience et chancellerie de Valladolid la lettre suivante :

« Vous savez qu'à la requête du licencié Pedrosa, notre fiscal en votre audience, nous chargeâmes, par une lettre, ledit licencié, le licencié Oviedo, aussi notre fiscal, et Agustin de Çarate, notre *escribano de cámara*, de se rendre en la ville de Medina del Campo; d'y examiner certaines écritures concernant notre couronne et patrimoine royal et autres choses, et de nous faire rapport de ce qu'elles contenaient, et de la manière dont elles étaient gardées. Ayant été vu en notre conseil leur rapport et l'inventaire desdites écritures, j'ai résolu qu'elles soient transférées en la forteresse de la ville de Simancas, parce qu'elles y seront mieux gardées, et qu'elles pourront y être consultées plus facilement par nos fiscaux et par les autres personnes qui en auront besoin. J'écris au concierge de la forteresse de la *Mota*, pour qu'il délivre lesdites écritures à la personne que vous commettrez à cet effet. Je vous charge donc d'envoyer un desdits fiscaux en ladite ville de Medina, lequel requerra le concierge de lui délivrer lesdites écritures, et les portera à Simancas, où il les remettra au concierge de la forteresse de cet endroit. On construira, pour les renfermer, un coffre (*arca*) à deux clefs, dont l'une sera au pou-

(1) Riol.

voir de vous, président, et l'autre entre les mains du concierge. Je veux que, sans lettre et provision de moi, l'on ne puisse ouvrir ledit coffre, et y rechercher aucun titre quelconque (1). »

Par une cédula donnée à Maestricht, le 5 mai 1545, l'Empereur nomma le licencié Antonio Catalan, rapporteur en son conseil, garde des archives de Simancas, avec 5,000 maravedis de gages. Je crois devoir transcrire ici cette commission (2) :

(1) Cet ordre est transcrit au fol. 202 v<sup>o</sup>, liv. V, titre VIII, de *lo Extravagante*, dans la *Recopilacion de las ordenanças de la real audiencia y chancillería de Su Magestad que reside en la villa de Valladolid*. Valladolid, 1566, in-fol.

(2) En voici le texte original :

DON CARLOS, por la divina clemencia, etc.

Por quanto haviendo muchos dias que está vaco el officio de tenedor de las scripturas tocantes á nuestra corona y patrimonio real de los reynos de la corona de Castilla, por fallecimiento del licenciado Acuña, del nuestro consejo, y entendido el poco recaudo, cuydado y orden que siempre ha havido en la guardia y conservacion de las dichas escripturas, y los daños é inconvenientes que dello se han seguido y adelante se podrian seguir, y queriendo poner remedio en ello, como en cosa tan importante á nuestro servicio y corona real, avemos acordado y mandado que se haga un archivo de las dichas escripturas, como ya se ha comenzado á hazer, en la nuestra fortaleza de Simancas, y que alli se recojan y junten todas las scripturas tocantes á nuestro patrimonio y corona real, que estuvieren en qualesquier partes de los dichos mis reynos, y que á un letrado se dé cargo dellas, el qual tenga una llave de la reja ó puerta de la pieza ó alacenas dónde han de estar las dichas escripturas de cada genero de cosas, y el alcaide ó su teniente que fuere de la dicha fortaleza de Simancas, otra; y que quando se pusieren en el dicho archivo, ó sacaren del algunas scripturas, se hallen los dos presentes. Y teniendo respeto y consideracion á la fidelidad, suficiencia, letras, abilidad y otras buenas calidades que concurren en vos, el licenciado Antonio Catalan, relator en el nuestro consejo, y á la afiecion y cuydado que continuamente se os ha conocido tener de las cosas de nuestro servicio, y confiando de vos que en esto lo continuareis, os havemos querido encomendar, como por la presente os lo encomendamos, y mandamos que tengais cargo de las dichas escripturas y archivo durante vuestra vida, ó hasta tanto que otra cosa pre-

« CHARLES, par la divine clémence, etc.

« L'office de garde des écritures concernant notre couronne et le patrimoine royal des royaumes appartenant à la couronne de Castille, vacant depuis longtemps par la mort du licencié Acuña, de notre conseil, et étant informé du peu de soin et d'ordre qu'il y a eu jusqu'ici dans la garde et conservation desdites écritures, et les maux

vernamos, y lo useis conforme á la orden que para ello os mandarémos dar, y mandamos al presidente y los del nuestro consejo que reciban de vos el juramento y solemnidad que en tal caso se requiere, el qual asi hecho, os hayan y tengan por nuestro tenedor del archivo de las dichas escrituras, y usen con vos el dicho oficio en todos los casos y cosas á él anexas y concernientes, y os guarden y hagan guardar todas las honras, gracias, mercedes y prehemencias que por razon del dicho oficio deveis haver y gozar y os deven ser guardadas, y os hagan rescivir con los derechos y otras cosas al dicho oficio anexas y pertenecientes: todo bien y cumplidamente, de forma que vos no mengue ende cosa alguna, ea nos, por la presente, vos rescivimos y havemos por rescivido al dicho oficio, y al uso y ejercicio del, y vos damos la posesion del poder y facultad para lo usar y exercer juntamente con el dicho teniente de alcaide, conforme á la orden que mandarémos dar á vos y á el para ello, y es nuestra merced y voluntad que para vuestra sustentacion ayais y llebeis con el dicho cargo cinco mil maravedises de salario en cada un año, como los tenia el dicho licenciado Acuña, los quales mandamos á nuestros contadores mayores que os libren en las nominas, y que el pagador de los salarios del presidente y los del nuestro consejo, y otros oficiales de nuestra corte, este presente año, lo que de ellos huvieredes ver por rata, desde el dia de la data desta nuestra provision hasta en fin del, y dende en adelante, en cada un año, para en toda vuestra vida ó el tiempo que nuestra voluntad fuere, y que asienten el traslado desta nuestra carta en los nuestros libros que ellos tienen; y este oreginal, sobre scripto, y librado dellos y de sus oficiales, os buelban para que lo tengays por titulo del dicho oficio; é los unos y los otros, no fagades ende al. Dada en Maestriq, á cinco dias del mes de mayo año del nacimiento de Nuestro Señor Jesucristo de mil y quinientos y quarenta y cinco años.

YO EL REY.

(Archives de Simancas, *Registro general del sello*.)

et inconvénients qui en sont résultés et pourraient en résulter à l'avenir ; voulant y pourvoir , comme à chose qui importe tant à notre service et à notre couronne royale, nous avons résolu et ordonné que l'on fasse , comme déjà l'on a commencé de le faire , en notre forteresse de Simancas, un dépôt desdites écritures ; qu'on y rassemble tous les papiers touchant notre patrimoine et couronne royale , qui se trouveront en quelque partie que ce soit de nosdits royaumes , et que l'on en donne la charge à un lettré , lequel aura une clef de la grille ou de la porte de la pièce ou des armoires dans lesquelles lesdites écritures seront renfermées, une autre clef devant reposer entre les mains du concierge de ladite forteresse, ou de son lieutenant , et que l'un et l'autre soient présents, lorsque l'on mettra quelques papiers dans lesdites archives, ou qu'on les en extraira. Et ayant égard à la fidélité , suffisance , lettres , habileté et aux autres bonnes qualités qui sont réunies en vous , le licencié Antonio Catalan , rapporteur en notre conseil , ainsi qu'à l'affection et soin que vous n'avez cessé d'apporter aux choses de notre service , et ayant la confiance que vous les continuerez, nous avons bien voulu vous le recommander, comme par la présente nous vous le recommandons , ordonnant que vous ayez la charge desdites écritures et archives , votre vie durant , ou jusqu'à autre provision de notre part , et que vous vous en acquittiez conformément aux instructions que nous vous ferons donner à cet effet. Nous voulons que le président et ceux de notre conseil reçoivent de vous le serment en tel cas requis, et que , ledit serment prêté, ils vous tiennent pour notre garde desdites archives, vous traitent comme tel en tous les cas et en toutes les choses qui y ont rapport ; qu'ils vous laissent et fassent jouir de tous les honneurs , grâces , mercèdes et prééminences qui vous appartiennent à raison dudit office, et qu'ils vous fassent recevoir avec les droits et autres choses y appartenantes : le tout bien et pleinement, de manière que rien en cela ne fasse faute ;

car nous, par la présente, vous recevons et vous tenons pour reçu audit office et à l'exercice d'icelui, et vous remettons le pouvoir et faculté de l'exercer conjointement avec ledit lieutenant du concierge, conformément à l'ordre que nous vous ferons donner et à lui à cet effet. Et c'est notre grâce et volonté que vous ayez, pour votre entretien, 5,000 maravédis de salaire annuel, comme les avait ledit licencié Acuña, lesquels nous enjoignons à nos grands trésoriers d'ordonnancer en leurs listes, et au payeur des gages du président et de ceux de notre conseil, et des autres officiers de notre cour, de vous payer, pour cette année, au prorata, à dater du jour de cette notre provision, et de là en avant, chaque année, durant toute votre vie, ou le temps que ce sera notre volonté; qu'ils transcrivent une copie de cette notre cédule dans les livres qu'ils tiennent, et que cet original, après avoir été vu et entériné par eux ou leurs officiers, vous soit rendu, pour vous servir de titre de ladite charge. Et les uns et les autres, n'y faites faute. Donné à Maestricht, le cinquième jour du mois de mai, l'an de notre Seigneur Jésus-Christ mil cinq cent quarante-cinq.

« MOI LE ROI. »

Lorsque Philippe II fut retourné des Pays-Bas en Espagne, en 1559, il résolut d'établir sa cour et le siège du gouvernement à Madrid, qui n'avait été jusque-là qu'un endroit d'une médiocre importance (1). La distance de Madrid à Simancas est d'une quarantaine de nos lieues : le Roi n'en poursuivit pas moins l'exécution du plan qu'avait conçu son père, pour la réunion, dans le château de cette dernière ville, des papiers d'État de la monarchie.

Riol, qui paraît avoir ignoré les dispositions prises par Charles-Quint, en 1545 et 1545, et qui en conséquence fait honneur à

(1) Cabrera, *Historia de Felipe II*, liv. V, ch. IX.

Philippe II de l'érection des archives de Simancas, raconte l'anecdote suivante, comme ayant été, selon lui, la principale cause de cette mesure : « Un prêtre, dit-il, étant venu trouver le Roi, lui adressa le discours suivant, après avoir obtenu la promesse du secret sur la révélation qu'il allait faire : « Sire, je prête mes soins à un *escribano* » *de cámara*, à Valladolid. La chambre que j'occupe est contiguë à » un réduit fermé par une légère cloison. Par une fente qui y existe. » j'ai pu, avec une lumière, en reconnaître l'étendue. Le voyant plein » de papiers, la curiosité me poussa à m'y introduire. Dans les pre- » mières pièces, je rencontrai les traités conclus par les rois catholi- » ques, les divisions territoriales des Indes, des bulles de patronage » royal et d'autres papiers d'une haute importance pour les droits de » Votre Majesté. Il y a encore beaucoup de documents qui ont été » jetés dans différents coins de la maison..... » Le Roi, ajoute Riol. remercia ce prêtre; il fit prendre possession de tous les papiers qui lui avaient été dénoncés, et il ordonna en même temps que la forteresse de Simancas fût disposée pour recevoir les archives de la couronne.

Je n'ai pu constater jusqu'à quelle époque le licencié Catalan exerça la charge de garde du dépôt de Simancas; j'ai vérifié seulement qu'il eut pour successeur le licencié Briviesca de Muñatones, du conseil et chambre du Roi. Celui-ci ayant été chargé, en 1561, d'une mission au Pérou, Philippe II nomma en son remplacement Diego de Ayala, son secrétaire, et le licencié Sanz, rapporteur en son conseil (1).

Ayala et Sanz reçurent, le 27 septembre de la même année, des mains du président de la chancellerie de Valladolid, les clefs des archives (2).

(1) *Recopilacion de las ordenanças de la real audiencia y chancillería*, etc., liv. V, tit. VIII, fol. 205 v°.

(2) *Ibid.*

Sauz étant mort quelque temps après, Diego de Ayala demeura seul chargé de ce dépôt.

Le 14 mars 1567, Philippe II donna à Geronimo de Zurita, son secrétaire, et chroniqueur du royaume d'Aragon, l'un des hommes les plus érudits de ses États, une mission bien importante : elle consistait à rechercher et à recueillir les instructions, mémoires, lettres missives et autres papiers relatifs aux affaires publiques, qui, après avoir été entre les mains d'ambassadeurs, de secrétaires et de ministres du Roi, de l'Empereur son père et des rois catholiques, étaient passés à leurs héritiers, ou à d'autres personnes. Zurita devait faire transporter ces documents aux archives de Simancas. A cet effet, le Roi le munissait de tous les pouvoirs et ordres nécessaires. Il devait ensuite faire l'examen tant de ces papiers, que de ceux de même nature qui étaient déjà à Simancas, et rédiger, pour le Roi et ses ministres, une relation de tout ce qu'ils contenaient d'intéressant. Un des motifs qui déterminèrent Philippe II à donner cette commission à Zurita mérite d'être rapporté : il avait remarqué que « ceux qui étaient chargés d'écrire les histoires et chroniques, ne possédaient pas les renseignements nécessaires pour donner, des événements qui s'étaient passés, une relation exacte et circonstanciée. » C'était pour obvier à cet inconvénient, qu'il voulait que tous les papiers d'État fussent recueillis et conservés avec soin (1).

(1) Voici le texte original de la commission de Zurita; j'en ai trouvé une copie à la bibliothèque nationale de Madrid, dans un manuscrit marqué *Aa 65*, et qui est intitulé *del Archivo de Simancas* :

EL REY.

Por quanto nos avemos sido informado como, á causa de no se aver recobrado i puesto en recaudo las instrucciones, memoriales, cartas misivas, escrituras, i otros papeles concernientes al Estado i negocios públicos, que los embaxadores, secretarios, ministros, i otros oficiales que han sido nuestros, i del Emperador

Diego de Ayala est regardé comme le créateur des archives de Simancas. « Ce qu'il fit, dit Riol, est incalculable. Grâce à sa diligence, on découvrit une quantité de papiers d'une grande utilité; les

i Rei mi señor (que está en gloria), i de los señores reyes católicos, tuvieron, muchas de las escrituras i papeles se han perdido, i otras estan en poder de los herederos de los dichos ministros, é de otras personas que por diversas vias las han avido é han venido á su poder, é que aunque algunas de las dichas escrituras é papeles se recobraron, é estan en el nuestro Archivo de Simancas, no se ha sacado dellas relacion, ni se tiene entendido lo que en ellas se contiene, i que así de las cosas passadas, concernientes al Estado i cosas públicas, no ai la noticia que convernía para la buena direccion de las presentes, i de las que cada dia ocurren; i que así mismo las personas que tienen cargo de escribir las historias é crónicas, no tienen el fundamento é luz que devrian tener para que aya de las cosas passadas la verdadera i particular memoria que ha de aver: por razon de lo qual, sería de grande importancia é utilidad que todos los dichos papeles i escrituras se cobrasen, i recogiesen, i se pusiesen en el dicho Archivo de Simancas, juntamente con las que en él están, é que las unas i las otras se viessen, i reconociesen, é se sacasse dellas relacion, poniendo todas las cosas de sustancia i que importan en memoria, por la buena orden i estilo que conviniessen, de manera que así nos, como los del nuestro consejo, é personas que asisten é entienden en las cosas de Estado é gobierno, tuviésemos i tuviessen, quando ocurriessen ser necesario, relacion i noticia de las cosas passadas; i así entendiendo que esto conviene á nuestro servicio, é al bien é beneficio público, por la confianza que tenemos de vos, GERONIMO DE ZURITA, nuestro secretario, é por la experiencia i habilidad, i otras buenas calidades que en vos concurren, avemos acordado de vos nombrar, como por la presente os nombramos, para lo suso dicho. É vos cometemos i mandamos que tengáis cargo i cuidado de recobrar i recoger las dichas instrucciones, memoriales, cartas, escrituras de los dichos embaxadores, secretarios, ministros, i otros oficiales que han sido nuestros, i de los reyes nuestros antecessores, que esten en poder de sus herederos, é de otras qualesquiera personas, i en qualesquiera partes i lugares, para que aquellos se lleven al nuestro Archivo de Simancas, é se recojan é guarden en él, juntamente con las demas que de presente ai allí. I para este efecto os darémos i mandarémos dar todas las cédulas, cartas i provisiones nuestras que serán necessarias, así para los dichos herederos i personas en cuyo poder estuvieren, como por las justicias é nuestros ministros i oficiales, que los conpelan

documents les plus anciens des archives furent trouvés dans un tonneau (*cuba*) à Valladolid (1). Ayala plaça dans des pièces distinctes les papiers appartenant à chaque corps ou tribunal; il rangea les liasses par ordre de dates et de matières; il fit enfin des choses presque au-dessus des forces d'un seul homme. Tel fut l'amour qu'il portait à ces papiers, qu'il leur sacrifia sa propre fortune et celle de ses enfants, en s'astreignant à demeurer dans un petit endroit, et en renonçant au rang élevé où parvenaient de son temps les secrétaires et autres employés de son grade. »

Les services rendus par Diego de Ayala rejaillirent sur sa postérité. La place d'archiviste devint en quelque sorte héréditaire dans sa

é apremien, é den á esto su favor i ayuda, é mandarémos proveer en la orden que en esto se deve de tener para que esto se cumpla, i en las costas i gastos que se havieren de hazer, i todo lo demas. I otro si vos mandamos que vos veais i reconozcais las dichas instrucciones, memoriales, cartas i otros papeles tocantes al Estado i negocios publicos, que de presente estan en el dicho Archivo de Simancas, é los que de nuevo adelante se truxeren, é saqueis dellos la relacion é memoria en todo lo que os pareciere de sustancia, i en que conviniere la aya, poniendolo por la buena orden i estilo que vos acostumbraís é sabreis hazer, é que para este efecto vais á la dicha villa de Simancas, á asistir i entender en lo suso dicho por el tiempo que será necessario. É nos os mandarémos que en la fortaleza della, adónde está el dicho Archivo, se vos señale é dé aposito, para que con mas comodidad é mejor disposicion podais asistir á lo suso dicho, á entender en lo que por esta nuestra cedula vos mandamos, é al alcaide é su lugarteniente de la dicha fortaleza, lo mandamos assi, é á Diego de Ayala, nuestro criado, que tiene cargo del dicho Archivo, para que el os dé los dichos papeles i escrituras, i os ayude en lo que será necesario. Fecha en Madrid, á catorze de março de mil i quinientos i sesenta i siete años.

YO EL REY.

Por mandado de Su Magestad :

FRANCISCO DE ERASSO.

(1) Selon Cabrera, *Historia de Felipe II*, liv. VII, ch. IX, ils y avaient été cachés par les communeros en 1519.

famille : on la considérait, en Espagne, comme un *mayorazgo* (majorat) établi en faveur de celle-ci. Lorsqu'en 1845, j'arrivai en ce pays, c'était encore un Ayala qui avait la garde du dépôt de Simancas.

Aucun monarque espagnol ne s'est autant occupé des archives, que Philippe II : ce prince appréciait toute l'importance des papiers, « comme celui, dit l'un de ses historiens, qui par leur moyen remuait le monde de son siège royal (1). » Peu d'années après son avènement, il avait chargé son architecte, Juan de Herrera, de faire construire, dans le château de Simancas, de nouvelles salles pour les archives. En 1592, il visita ce dépôt, et donna l'ordre qu'on en augmentât encore les constructions. Il veilla, durant tout son règne, à ce que les papiers des secrétaireries y fussent soigneusement déposés (2).

Sous Philippe III, il ne fut apporté aucun changement à la destination des archives de Simancas.

Philippe IV, frappé sans doute des inconvénients qui résultaient de ce que les archives de la monarchie étaient si éloignées du centre du gouvernement, voulut établir, dans son palais même, à Madrid, le dépôt des papiers d'État. Le décret suivant, qu'il adressa, le 15 août 1655, au marquis de Léganès, président du conseil suprême de Flandre, et probablement aussi aux chefs des autres conseils supérieurs, en donne la preuve (3) :

(1) *Considerando la importancia de que son papeles, como quien por medio dellos meneaba el mundo desde su real asiento.* Cabrera, liv. VII, ch. IX.

(2) Cabrera, *loc. cit.*

(3) Ce décret, que j'ai trouvé dans la liasse n° 2456 des Secrétaireries provinciales, est ainsi conçu :

« La noticia mas cierta y segura para los negocios que se ofrescen, es la que dan los papeles de lo que ha sucedido en cosas semejantes; y despues que heredé, en diversas ocasiones, he experimentado el mal cobro que generalmente ay en todos mis consejos, en la disposicion de los que corren por ellos, pues apenas se topa papel

« Les notices les plus certaines pour les affaires qui se présentent, sont celles que fournissent les papiers sur ce qui est arrivé dans des cas semblables. Depuis que je suis parvenu au trône, j'ai eu différentes occasions d'expérimenter le peu de soin que l'on apporte généralement dans tous mes conseils à l'arrangement desdits papiers. puisque l'on trouve à grand'peine ceux que l'on cherche, et qu'il s'en est perdu beaucoup, et de très-importants, qui ont fait grandement faute pour la connaissance des choses passées, et pour une vérification plus complète des droits qui m'appartenaient : en quoi ma couronne et mes domaines ont reçu un notable préjudice. Quoiqu'il y ait à Simancas un dépôt général d'archives, où l'on a accoutumé de porter lesdits papiers, je sais que, dans celui-ci, il n'a pas été observé non plus la régularité requise ; et alors même qu'on l'aurait observée, le temps qui s'emploie à aller y chercher les pièces, fait perdre le moment favorable dans les affaires, surtout si l'on est obligé d'y retourner, pour en chercher d'autres. Par ces motifs, j'ai résolu qu'il y ait dans le palais un dépôt d'archives générales, à l'instar de celui de Simancas.

que se busque, haviendose perdido muchos muy importantes, y que an hecho gran falta, para dar luz de cosas passadas, y para mayor verificacion de derechos que me competian : en que ha sido muy perjudicada mi corona y mi hazienda. Y aunque ay archivo general en Simancas, dónde se an acostumbrado llevar, tengo entendido que en esto no ha havido tan poco la puntualidad que fuera justo, y quando la aya, la dilacion de yrlos á buscar pierde la sazón en los negocios, y mas si se an de volver á buscar otros que los que se traençitan, y se juzga ser menester. Por esto, he resuelto que dentro de palacio aya un archivo general al modo del de Simancas, dónde se archiven todos los papeles de mis consejos, con tal orden y disposicion que con facilidad se allen los que se pusieren en él, con obligacion que cada quatro años se ayan de llevar y archivar los que huviere, quedando en cada oficio inventario de los que se entregaren, correspondiente al que a de haver en el dicho archivo, con distincion y division de las materias, asi de oficio, como de partes, dandose por esse consejo todas las advertencias que convinieren, para que mejor se consiga el fin que se desea, y así se me consultara. »

et qu'on y conserve tous les papiers de mes conseils, rangés en un ordre tel qu'on les trouve avec facilité. Tous les quatre ans, on y déposera les papiers qu'il y aura. Il sera formé un inventaire de ceux qui se délivreront, avec distinction des matières tant d'office que des parties; un double de cet inventaire restera dans chaque secrétairerie, et l'autre double reposera aux archives. Le conseil de Flandre me donnera, dans une consulte, tous les renseignements et avis qui lui paraîtront les plus propres à conduire au but désiré. »

Ce dessein de Philippe IV resta sans exécution : du moins, l'on trouve que, sous le règne de ce monarque, en 1656 et en 1665, quantité de papiers des secrétaireries furent envoyés, comme auparavant, aux archives de Simancas.

En 1726, Philippe V chargea don Santiago Agustín Riol, official mayor de la secrétairerie du royal patronage et de la chambre de Castille, de former une relation de l'état des archives de Simancas et de celles des conseils et tribunaux supérieurs de la monarchie, en y énonçant les vues qui lui paraîtraient les plus propres à assurer la mise en ordre et la conservation des papiers qu'elles contenaient. Riol satisfit aux ordres du Roi par un mémoire détaillé (1) qu'il concluait, en proposant :

1<sup>o</sup> D'établir à Madrid un dépôt d'archives, où se recueilleraient les

(1) Ce mémoire existe en manuscrit à la bibliothèque nationale et à la bibliothèque de l'académie royale d'histoire de Madrid; il a été inséré dans le tome III, p. 75-254, du *Semanario erudito*, collection de documents en trente et un volumes in-8°, publiée à Madrid, dans les années 1787-1790, par don Antonio Villadares de Sotomayor. Voici le titre qu'il porte : *Relacion histórica de los papeles universales de la monarquía de España, de sus archivos, de los consejos y tribunales, de las regalías de la corona, del real patronato, diferencias con la corte romana, y otras noticias curiosas, dignas de la atención pública, y con especialidad de los hombres de república; con los medios para el restablecimiento y custodia de tan precioso tesoro ignorado en gran parte hasta ahora; estableciendo un archivo real en la misma corte*

papiers des conseils, tribunaux, secrétaireries et bureaux, lesquels y seraient placés dans le même ordre qu'à Simancas, et où l'on déposerait aussi des copies authentiques des inventaires des documents conservés dans ce dernier endroit ;

2° De former, de toutes les bulles et concessions apostoliques existantes à Simancas, un bullaire qu'on conserverait aux archives de Madrid ;

3° De faire inventorier les papiers de Simancas qui ne l'étaient pas, et spécialement les livres de *registro de corte*, qui étaient innombrables, et dans lesquels étaient contenues, entre autres, les matières les plus importantes traitées par le conseil de Castille depuis 1475 ;

4° D'ordonner à tous ceux qui avaient entre les mains des papiers d'État, de les remettre aux archives de la cour ;

*de Madrid. En representacion al rey nuestro señor don Phelipe V. y cumplimiento de su soberana orden, por el secretario D. Santiago Agustín Riol, oficial mayor de la secretaría del real patronato, año de 1726.*

Riol traite, dans cet ouvrage, 1° de l'histoire des papiers en général, depuis l'antiquité ; 2° de l'état du royaume en l'année 1474, et des actions des rois catholiques ; 3° du conseil royal de Castille, de son origine et institution, de l'état de ses papiers anciens et modernes, des inconvénients résultant des lacunes qu'on y rencontre ; 4° des chancelleries et audiences, et de leurs archives ; 5° du conseil de la *Cámara* et de ses secrétaireries ; 6° du conseil d'Aragon ; 7° du conseil d'Italie et de ses secrétaireries ; 8° du conseil de la suprême et générale inquisition ; 9° du conseil des Indes, de ses archives et de ses secrétaireries ; 10° du conseil des ordres ; 11° du conseil de la *Cruzada* ; 12° du conseil des finances ; 13° de la junte des bois et ouvrages ; 14° de la junte de la *casa de aposento* ; 15° de la junte des décharges ; 16° du conseil d'État ; 17° du conseil de guerre ; 18° des favoris et premiers ministres ; des papiers du duc de Lerma, du comte-duc d'Olivarès et de don Luis de Haro ; 19 des confesseurs des rois ; 20° des ambassadeurs et vice-rois ; 21° des archives royales de Simancas ; 22° des archives royales de Rome ; 23° des archives royales de Barcelone ; 24° des protocoles et registres des *escribanos de numero* et royaux ; 25° des moyens à employer pour remédier au désordre des archives.

5° De renouveler le décret donné, en 1701, pour l'établissement de dépôts destinés aux protocoles des *escribanos* dans les villes principales du royaume.

La proposition, faite par Riol, de créer un dépôt d'archives générales à Madrid, eut le même sort que le projet conçu par Philippe IV en 1655. Les archives de Simancas continuèrent et elles ont continué jusqu'aujourd'hui d'être le dépôt central des papiers du gouvernement.

A l'époque où j'étais en Espagne, et sous le ministère qui avait pour chef don Luis Gonzalez Bravo, il fut question de transférer les archives de l'État dans le monastère de l'Escorial. On avait en vue par là d'assurer la conservation d'un édifice que recommande l'imposant souvenir de son fondateur; c'était faire, pour le monument érigé en mémoire de la journée de Saint-Quentin, ce que la sollicitude du roi des Français a fait pour le château de Versailles. L'Escorial n'étant d'ailleurs qu'à dix lieues de Madrid, l'administration et le public auraient ainsi plus de facilités qu'ils n'en ont aujourd'hui, pour se procurer les documents dont ils ont besoin.

J'ignore si ce projet subsiste toujours. J'ai appris qu'une des difficultés qu'avait rencontrées son exécution, provenait de la nature mixte de la propriété de l'Escorial, qui appartient en partie au patrimoine privé de la Reine, et en partie au domaine de l'État. Il est possible que les dépenses qu'entraînerait la translation des archives y fassent aussi obstacle, au moins pendant assez longtemps.

### § III.

L'empereur Napoléon avait formé un de ces projets qu'une tête aussi féconde en grandes conceptions pouvait seule enfanter : il voulait réunir à Paris les archives de tous les États qu'il incorporerait successivement dans son empire, et même celles des autres pays

que le sort de la guerre ferait tomber en son pouvoir. Il aurait fait ainsi de sa capitale le centre des monuments de l'histoire administrative et politique de l'Europe, comme elle l'était déjà des monuments des arts et de la littérature.

Le premier acte qui signala l'existence de ce plan gigantesque, fut un décret par lequel l'Empereur, quelques jours avant la signature de la paix de Schœnbrunn, conclue le 10 octobre 1809 entre la France et l'Autriche, ordonna l'enlèvement des archives de l'Empire germanique conservées dans les chancelleries de Vienne. Une commission nommée par le comte Daru, intendant général de l'armée (1), fut chargée de l'exécution de cet ordre. En même temps, M. Bignon recevait la mission plus délicate d'explorer les archives propres de la chancellerie d'État et de la maison impériale.

Les commissaires désignés par le comte Daru apportèrent beaucoup de zèle et d'activité dans l'accomplissement de la tâche qui leur avait été confiée. Ils ne furent pas peu surpris de trouver, à la ci-devant chancellerie des Pays-Bas et au couvent de Saint-Laurent, une quantité considérable d'archives appartenant à la Belgique, archives que le gouvernement autrichien aurait dû restituer, en exécution des traités de Campo Formio et de Lunéville. Tous ces documents furent emballés, de même que les archives politiques et diplomatiques du ci-devant corps germanique, et celles de la Gallicie, du duché de Saltzbourg et du Tyrol que l'Autriche venait de céder par la paix de Schœnbrunn. Ils remplirent ensemble trois mille cent trente-neuf caisses, qui furent dirigées sur Paris par Strasbourg (2).

(1) Elle était composée, sous la présidence du chevalier Clappier, ordonnateur en chef de la cavalerie de réserve, de MM. Capéi, auditeur au conseil d'État, Antoine David, commissaire des guerres, Barbeguière, commissaire impérial, et Marcel de Serres inspecteur des arts.

(2) Le transport de ces papiers jusqu'à Paris coûta plus de 400,000 fr.

Une commission de neuf personnes, présidée par M. Guiter, ancien membre du conseil des Cinq cents, fut établie pour le classement de cette immense collection de titres. On pense bien qu'elle n'avait pas encore achevé ce travail lors des événements de 1814 (1).

(1) Voici, d'après un état dressé, le 26 août 1814, par M. Dannou, garde général des archives du royaume, comment furent distribués les papiers enlevés de Vienne :

#### PREMIÈRE SECTION.

##### ARCHIVES POLITIQUES.

A. Registres et papiers de la diète de l'Empire; chambre de Wetzlar; affaires religieuses, 1,952 liasses ou volumes.

B. Élections et couronnements des Empereurs et des rois des Romains; mariages des Empereurs, des archiducs, etc.; élections des archevêques, évêques, coadjuteurs; anoblissements et grâces; cérémonial du corps germanique, 170 liasses ou volumes.

C. Direction et administration de la guerre; traités de paix et d'alliance; correspondances politiques, 1,200 liasses ou volumes.

D. Rapports politiques de l'empire germanique et de la maison d'Autriche avec les puissances étrangères et les grands États de l'Empire, selon l'ordre alphabétique (*Algerina, Alsatica, Anglica, Austriaca,..... Turcica, Veneta*), 1,545 liasses ou volumes.

E. Affaires particulières et mélanges, 567 liasses ou volumes.

#### DEUXIÈME SECTION.

##### ARCHIVES ADMINISTRATIVES.

F. Administration de la Belgique, 5,702 liasses ou volumes.

G. Administration de la Gallicie, 847 liasses ou registres.

H. Administration du duché de Saltzbourg et des principautés d'Eichstadt, de Passau et de Berchtoldgalden, 1,498 liasses ou registres.

I. Administration du Tyrol et de l'Autriche antérieure, 569 liasses ou registres.

K. Archives de quelques administrations autrichiennes spéciales, telles que les chancelleries pour la Bohême et l'Autriche, la cour des comptes, la monnaie, la Banque, etc., 746 liasses ou registres.

A l'époque où les archives de l'Empire germanique étaient envoyées à Paris, l'ordre était donné par l'Empereur de faire prendre la même direction aux archives du Vatican. On sait que, par un décret du 17 mai 1809, Napoléon avait réuni les États romains à l'Empire français, et que, dans la nuit du 5 au 6 juillet suivant, Pie VII avait été enlevé de vive force de son palais du Quirinal, pour être conduit à Grenoble.

Une commission fut aussi nommée pour le triage et la mise en ordre des papiers du Vatican : elle se composait de treize personnes, et comptait dans son sein M. Martorelli, comme chef ; MM. Gaetano Marini, Altieri, Marino Marini, etc. (1).

### TROISIÈME SECTION.

#### ARCHIVES DU CONSEIL AULIQUE, EN GRANDE PARTIE JUDICIAIRES.

Ces archives, dont les deux tiers environ étaient classés en 1814, concernaient le régime intérieur de la noblesse immédiate de l'Empire, les villes libres impériales, les postes de l'Empire, l'organisation des chapitres, les différends avec la cour de Rome, et autres affaires ecclésiastiques, les matières féodales, les procès en matière civile et en matière criminelle, la juridiction gracieuse ou volontaire, les transactions, etc. Elles se composaient d'environ 25,000 liasses.

#### RÉCAPITULATION.

1 <sup>re</sup> section. Archives politiques : A, B, C, D, E.	5,454 liasses ou registres.
2 <sup>e</sup> section. Archives administratives : F, G, H, I, K.	9,562 »
5 <sup>e</sup> section. Archives judiciaires.	25,000 »
	<hr/>
	59,796

(1) Ces archives furent rangées de la manière suivante, selon le *Tableau systématique des archives de l'Empire au 15 août 1811*, in-4° de vingt pages, que M. Daunou fit imprimer, mais qui n'est pas dans le commerce :

#### A. CHARTES.

Pièces originales et détachées, classées par ordre chronologique, depuis le quatrième siècle jusqu'au dix-neuvième, 500 boîtes et 500 portefeuilles, ou volumes.

Les archives de Simancas ne pouvaient éviter le sort de celles de Rome et de Vienne.

A son passage par Valladolid, dans les premiers jours de 1809,

#### B. REGISTRES DE BULLES, BREFS ET SUPPLIQUES.

- 1<sup>re</sup> collection. Depuis Jean VIII jusqu'à Sixte-Quint, 2,018 volumes.
- 2<sup>e</sup> collection. Bulles des papes d'Avignon, 452 volumes.
- 3<sup>e</sup> collection. Épîtres des papes aux princes, depuis Innocent III jusqu'à Pie VII inclusivement, 250 volumes.
- 4<sup>e</sup> collection. Bulles depuis Jean XXII jusqu'à Pie VII inclusivement, 4,845 volumes.
- 5<sup>e</sup> collection. Suppliques et brefs depuis Martin V jusqu'à Pie VII, 6,727 volumes.
- 6<sup>e</sup> collection. Breffs depuis Pie V jusqu'à Pie VII, 4,857 volumes.
- 7<sup>e</sup> collection. Bulles depuis Grégoire XIII jusqu'à Pie VI, 865 volumes.
- 8<sup>e</sup> collection. *Bolle, editti, bandi*, etc., 226 volumes composés de placards et feuilles imprimées.
- Autres collections partielles ou incomplètes, 420 volumes.

#### C. PRIVILÈGES, BIENS ET PRÉTENTIONS DE LA COUR DE ROME.

Matières camérales et diverses, 4,202 volumes.

#### D. NONCIATURES ET LÉGATIONS.

1. Légation d'Avignon,	489	volumes.
2. Légation de Bologne,	556	»
3. Légation de Ferrare,	501	»
4. Légation de la Romagne,	217	»
5. Légation d'Urbin,	511	»
6. Nonciature de France,	964	»
7. Nonciature d'Angleterre,	45	»
8. Nonciature de Bavière	119	»
9. Nonciature de Cologne,	579	»
10. Nonciature d'Espagne,	587	»
11. Nonciature de Flandre,	288	»
12. Nonciature de Florence,	249	»
13. Nonciature de Lucerne,	279	»

lorsqu'il se portait au-devant de l'armée anglaise qui avait débouché du Portugal, l'Empereur s'était occupé de ce célèbre dépôt. Au mois

14. Nonciature de Malte,	185	volumes.
15. Nonciature de Naples,	554	»
16. Nonciature de Pologne,	440	»
17. Nonciature de Portugal,	261	»
18. Nonciature de Turin,	491	»
19. Nonciature de Venise,	565	»
20. Nonciature de Vienne,	679	»

## E. SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT.

1. Minutes et pièces diverses, 104 portefeuilles ou liasses.

2. 49 portefeuilles, contenant des pièces originales relatives aux prêtres émigrés français, depuis 1791 jusqu'en 1800.

5. 1,170 volumes ou portefeuilles, contenant les lettres (originales) adressées au pape, au secrétaire d'État, à des cardinaux, par des princes, des évêques, des hommes de lettres et autres personnes.

## F. DATERIE.

8,800 Portefeuilles, registres ou liasses.

## G. CHANCELLERIE.

1,000 Registres.

## H. PÉNITENCERIE.

4,256 Liasses ou registres.

## J. CONGRÉGATION DU CONCILE DE TRENTE.

5,658 Registres ou portefeuilles.

## K. CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE.

5,965 Volumes, portefeuilles ou cartons

## L. CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE.

6205 Portefeuilles.

Congrégation de l'Index, 491 volumes, liasses ou cartons.

## M. CONGRÉGATION DES ÉVÊQUES ET DES RÉGULIERS.

16,082 Liasses ou registres.

Congrégation des immunités, 2,890 liasses et registres.

d'août 1810, il fit donner l'ordre, par le prince de Neuchâtel, au général Kellermann, qui commandait l'armée dont le quartier général

#### N. CONGRÉGATION DES RITES.

Canonisations, 4,975 volumes ou portefeuilles.

Registres et pièces relatives aux cérémonies ecclésiastiques, 115 articles.

#### O. ARCHIVES ADMINISTRATIVES.

*Congregazione del buen governo*, 5,120 portefeuilles, registres ou liasses.

Autres archives administratives, 4,481 articles.

#### P. ARCHIVES JUDICIAIRES.

5,892 Liasses, portefeuilles ou registres.

#### Q. INVENTAIRES. TABLES ET RÉPERTOIRES DE TOUT CE QUI PRÉCÈDE.

1,955 Registres et 200 cartons.

#### RÉSUMÉ DES ARCHIVES DE ROME.

A. Chartes.	800 volumes, portefeuilles, ou liasses.	
B. Suppliques, brefs, bulles, etc.	20,596	»
C. Possessions et prétentions de la cour de Rome.	4,202	»
D. Nonciatures et légations.	7,757	»
E. Secrétairerie d'État.	1,525	»
F, G, H. Daterie, chancellerie et pénitencerie.	14,056	»
J. Congrégation du concile de Trente.	5,658	»
K Congrégation de la Propagande.	5,965	»
L. Congrégations du saint-office, — de l'index,	6,696	»
M. Congrégations des évêques et des réguliers, et des Immunités	18,972	»
N. Congrégation des rites. — Cérémonies.	5,086	»
O. Archives administratives.	7 501	»
P. Archives judiciaires.	5,892	»
Q. Inventaires et répertoires.	2,155	»
Total	102,455	»

était établi à Valladolid, de faire transporter à Bayonne les papiers de Simancas (1).

(1) La lettre suivante, écrite par le général Kellermann au prince de Neuchâtel, existe en original aux archives du royaume, à Paris :

« PRINCE,

» J'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire relativement aux archives de Simancas.

» Je m'empresse de lui annoncer que cet important dépôt est intact, et a été soigneusement conservé dans le même ordre où je l'ai trouvé établi. Je vais m'occuper immédiatement de remplir les intentions de Sa Majesté, et de les envoyer à Bayonne sous la conduite même de l'archiviste.

» Je nommerai une commission chargée de faire un relevé des dossiers, d'en dresser l'inventaire, et d'en diriger l'expédition. Il y aura des chargements pour cinq cents voitures. Beaucoup d'objets seront inutiles; je ferai copier le plus intéressant d'abord.

» Je dois vous prévenir cependant que tout ce qui est relatif à l'Amérique n'est point dans ce dépôt, mais est réuni à Séville, d'après ce que m'a dit le savant que j'ai chargé de ce travail. J'écris par ce courrier à M. le maréchal duc de Dalmatie, pour lui communiquer les intentions de Sa Majesté Impériale, et l'engager à prendre les dispositions qu'il croira convenables pour s'assurer de ce dépôt, et l'expédier.

» Les savants de ce pays augurent que le procès de don Carlos, fils de Philippe II, est au dépôt de Simancas. Il y a une caisse de papiers que l'archiviste avait défense de toucher, sous peine de mort. Philippe II en avait la clef.

» Daignez agréer, Prince, l'assurance de mon respect,

» Le général de division,

» KELLERMANN.

» Valladolid, le 24 août 1810. »

On lit en marge de cette lettre l'apostille suivante, parafée par l'Empereur :

« Renvoyé au ministre de l'intérieur, pour avoir soin de faire envoyer à la rencontre de ces archives, et veiller à ce que rien n'en soit distrait.

» Fontainebleau, ce 4 octobre 1810. »

Il y a au passage de la lettre du général Kellermann qui exige une observation : c'est celui où il parle du procès de don Carlos. L'opinion générale des savants en Espagne était, en effet, que les actes de ce procès reposaient aux archives de

Un premier convoi, composé de soixante caisses, fut expédié par Kellermann le 15 novembre, et arriva à Bayonne le 28.

Quelques jours après, ce général envoya au ministre de l'intérieur les inventaires des archives, en lui demandant qu'il désignât les documents à enlever, car, si tout devait être transporté en France, il faudrait, disait-il, plus de *douze mille caisses* pour le contenir.

Le ministre en référa à l'Empereur, qui décida qu'on n'enlèverait que ce qui était historique.

Un triage devenait par là nécessaire. Le ministre, sur la proposition du garde général des archives de l'Empire, M. Daunou, en chargea M. Guiter, chef de la commission allemande dont il est parlé ci-dessus.

Muni d'instructions détaillées sur les papiers à réunir aux archives de l'Empire, et sur ceux qu'il fallait laisser à Simancas, M. Guiter partit de Paris le 29 décembre 1810 : il n'arriva à Valladolid, à cause du peu de sûreté des chemins, que le 4 mars de l'année suivante, et, le 6, il se rendit à Simancas, pour y commencer ses opérations, aidé de don Manuel Mogrovejo, chanoine de Valladolid, que le général Kellermann avait chargé du triage des pièces expédiées par lui au mois de novembre précédent (1).

Simancas; et cette opinion s'appuyait sur l'autorité de Cabrera, historien de Philippe II. Dans ma lettre du 28 mars 1844 à la commission royale d'histoire (*Bulletins* de cette commission, t. IX), j'ai montré, d'après un rapport de M. Guiter, combien elle était erronée. Voici les propres termes dont se servait M. Guiter dans ce rapport, daté du 24 mars 1811 : « Dans la pièce n° 1 était un coffre à trois clefs, que le secrétaire des archives n'avait jamais pu ouvrir. On croyait généralement qu'il renfermait des documents sur l'arrestation et la mort de don Carlos. Par ordre de M. le général Kellermann, M. Mogrovejo fit ouvrir le coffre, et apprit le premier qu'il renfermait la procédure du ministre Calderon. »

(1) Par une décision ministérielle du 10 avril 1812, le chanoine Mogrovejo fut attaché aux archives de l'Empire, à Paris.

M. Guiter trouva dans la forteresse de Simancas vingt-neuf pièces remplies de papiers. Deux autres appartenant aussi à l'établissement, étaient vides : l'une d'elles avait, dans tous les temps, été destinée aux personnes qui avaient affaire aux archives. Une partie de la forteresse servait de caserne à une garnison de quatre-vingts hommes environ, et de logement au commandant.

Les vingt-neuf pièces qui renfermaient les papiers, n'étaient distinguées entre elles par aucun signe : on ne les connaissait que par une dénomination convenue entre les officiers des Archives, et tirée de la nature des documents auxquels chaque pièce ou chambre était consacrée. M. Guiter les numérotait, en commençant par le rez-de-chaussée, et finissant par les combles.

Le tableau suivant indique, dans sa première colonne, les numéros qu'il leur donna ; dans la seconde, les dénominations sous lesquelles elles étaient connues, et dans la troisième, la matière des papiers qui y étaient déposés.

*Rez-de-chaussée.*

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| 1. <i>Cuvillo vajo.</i>            | Secrétairerie d'État : papiers de la négociation du Nord. |
| 2. <i>Pieza segunda vaja.</i>      | <i>Idem</i> : papiers de Naples, de Sicile et de Milan.   |
| 3. <i>Pieza primera vaja.</i>      | <i>Idem</i> : négociations de diverses parties d'Europe.  |
| 4. <i>Pieza primera del sello.</i> | Mercèdes.   |
| 5. <i>Cuvillo.</i>                 | Registres de cédules.                                     |
| 6. <i>Pieza segunda del sello.</i> | Mercèdes.   |

*Premier étage.*

- |  |   |
|--|---|
| 7. <i>Visitas en Nápoles, Sicilia y Milan.</i> | Procès-verbaux des visites faites des tribunaux, dans les royaumes de Naples et de Sicile et dans l'État de Milan |
| 8. <i>Pieza tercera del sello.</i>             | Mercèdes.   |
| 9. <i>Pieza cuarta del sello.</i>              | Mercèdes.   |

*Entre-sol.*

10. *Patronato real antiguo.* Papiers d'État.

*Second étage.*

11. *Cuvillo alto.* Secrétairerie d'État : papiers de la négociation du Nord.

12. *Patronato.* Papiers d'État : correspondances.

15. *Escribanía mayor de rentas.* Affaires de finances.

14. *Las dos secretarías de hacienda.* Affaires de finances.

*Troisième étage.*

15. *Escribanía mayor de rentas.* Affaires de finances.

16. *Contadurías mayores.* Affaires de comptabilité.

*Quatrième étage.*

17. *Cataluña, Aragon, Valencia, Cerdaña.* Administration de la principauté de Catalogne et des royaumes d'Aragon, de Valence et de Sardaigne.

18. *Contadurías generales de valores y distribución de hacienda* Affaires de comptabilité.

19. *id.* id.

20. *Consejo de guerra, de tierra y de mar.* Affaires de la guerre sur terre et sur mer.

21. *id.* id.

22. *id.* id.

*Combles.*

25. *Secretaría de la Cámara.* Papiers du conseil de la chambre de Castille.

24. *Obras y bosques.* Maisons et forêts royales.

25. *Pleitos fenecidos en el consejo de Castilla.* Procès instruits et jugés par le conseil de Castille.

26. *Renunciaciones y visitas* . . . . .

27. *Barras de yerro.* Vérifications de revenus; ventes des villes, villages, juridictions, etc.

28. *Contadurías mayores de cuentas de hacienda.* Affaires de comptabilité.

29. *id.* id.

M. Guiter évaluait à 606 mètres 77 centimètres cubes le volume de tous ces documents, et leur poids à 279,719 kilog. (1).

Il proposa de réunir aux archives de l'Empire tous les papiers contenus dans les pièces n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 7, 10, 11, 12, 17, 20, 21, 22, 23 ; de distraire de la masse des papiers existants dans les pièces n<sup>os</sup> 4, 6, 8 et 9, ceux qui concernaient les mercèdes accordées par Henri IV et par les rois catholiques, attendu que ces mercèdes, d'une date ancienne d'ailleurs, avaient rapport à la législation générale ; d'enlever, par le même motif, une partie des papiers de la pièce n<sup>o</sup> 5 ; de séparer aussi, pour les réunir aux archives impériales, dans les pièces n<sup>os</sup> 13, 14 et 15, les liasses intitulées *consultas originales* ; dans la pièce n<sup>o</sup> 24, les bulles et diplômes ; dans la pièce n<sup>o</sup> 25, les procès terminés sous les rois catholiques dans le conseil de Castille ; dans la pièce n<sup>o</sup> 27, toutes les liasses concernant les ventes de villes. Enfin, il élevait la question de savoir s'il ne convenait pas de donner la même destination aux liasses de la pièce n<sup>o</sup> 26, qui concernaient les procès en matière ecclésiastique.

Selon ses propositions et son calcul, le quart environ des archives de Simancas devait être transporté à Paris (2).

M. Daunou, dans le rapport qu'il fit au ministre de l'intérieur, admit les propositions de M. Guiter, en ce qui concernait les documents contenus dans les pièces n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 5, 7, 10, 11, 12, 17, 20, 21, 22 et 23 ; mais il y apporta quelques modifications relativement aux autres archives (5). Son opinion fut adoptée par le ministre.

En attendant qu'il reçût la décision du gouvernement, M. Guiter s'était retiré à Valladolid. Aucune instruction ne lui était encore parvenue, lorsqu'il apprit que l'armée française qui occupait le Portugal

(1) Rapport du 24 mars 1811.

(2) Idem.

(5) Rapports des 16 avril et 29 mai 1811.

était en pleine retraite; qu'elle avait même évacué (10 mai 1811) la place d'Almeida, la dernière qu'elle occupât dans ce royaume, et que les Anglo-Portugais venaient de la battre près de Badajoz (16 mai). Si les alliés continuaient leur marche en avant, la province de Valladolid pouvait être bientôt menacée. Dans cette conjoncture, et ne voulant pas avoir fait sans profit un voyage long et pénible, M. Guiter prit sur lui d'agir. Il passa, à Valladolid, un marché pour la fourniture de caisses propres à renfermer les papiers qui devaient être enlevés, et les fit transporter à Simancas. Le 24 mai, il expédia, du dépôt des archives, cinquante-neuf caisses de documents; le 6 juin, il fit un second envoi de cinquante-trois caisses; le lendemain, il prépara quarante autres caisses; après quoi, il retourna en France.

Les alliés n'entrèrent dans Valladolid que plus d'une année après (1); néanmoins, ces enlèvements furent les derniers qui se firent dans les archives de Simancas.

Le premier convoi de papiers espagnols était parvenu à Paris au mois de janvier 1811. Le deuxième y arriva au mois d'août, le troisième au mois de septembre, et le quatrième au mois d'octobre de la même année.

Ces papiers, qui formaient 7,861, liasses ou volumes (2), furent distribués, aux archives de l'Empire, en quatorze sections, de la manière suivante :

(1) Ce fut le 30 juillet 1812, que lord Wellington fit son entrée dans cette ville, qui venait d'être abandonnée par les Français. Voyez l'*Histoire du soulèvement, de la guerre et de la révolution d'Espagne*, par le comte de Toreno, t. V, p. 75.

(2) Dans la lettre à M. le baron Pasquier, qui sert de préface à son *Histoire de la réforme, de la ligue et du règne de Henri IV*, M. Capefigue donne quelques détails sur les archives enlevées de Simancas; mais plusieurs de ces détails sont inexacts. C'est ainsi qu'il dit que les enlèvements eurent lieu les 25 août et 9 novembre 1810 et 8 mars 1811; que les pièces enlevées consistaient en 8,246 articles, etc. Je n'ai rien

1 <sup>re</sup> Section. Conseil d'État (ann. 1379 à 1699) . . .	2745	liasses ou registres.
2 <sup>e</sup> Section. Conseil d'Aragon (ann. 1581 à 1700). . .	789	»
3 <sup>e</sup> Section. Conseil d'Italie (ann. 1555 à 1700) . . .	2052	»
4 <sup>e</sup> Section. Conseil des ordres de Calatrava, Alcantara, Santiago et Montesa (ann. 1496 à 1600) . . . . .	15	»
5 <sup>e</sup> Section. Papiers d'État du patronage royal (1). . .	151	»
6 <sup>e</sup> Section. Correspondances politiques divisées en trente-huit séries. . . . .	1985	»
7 <sup>e</sup> Section. Cortès de l'Espagne méridionale, d'Aragon, de Valence, de Catalogne et de Sardaigne. . . . .	54	»
8 <sup>e</sup> Section. Investitures ecclésiastiques (ann. 1615 à 1699) . . . . .	15	»
9 <sup>e</sup> Section. Nomination d'hidalgos (2). . . . .	12	»
10 <sup>e</sup> Section. Chevaliers de la <i>Quantia</i> (5). . . . .	4	»
11 <sup>e</sup> Section. Grâces et récompenses pécuniaires (ann. 1462 à 1506). . . . .	57	»
12 <sup>e</sup> Section. Cédules et mereèdes de l'impératrice Isabelle, épouse de Charles-Quint (ann. 1550-55 . . . . .	5	»
	7818	

avancé, dans cette partie de ma Notice, qui ne repose sur des documents authentiques conservés aux Archives du Royaume, à Paris.

(1) Parmi ces documents étaient, entre autres, l'acte de donation de l'État de Milan par Charles-Quint à son fils Philippe II, avec un sceau d'or; les testaments de Charles-Quint, de l'impératrice Isabelle, son épouse, de Philippe II, de Charles II en faveur du duc d'Anjou, etc.

(2) M. Daunou cite, dans son rapport, une *hidalgua* bien remarquable : c'est celle d'Alonso Velasco, dans les armoiries duquel on voyait une tête humaine séparée du tronc, et entourée de sept étendards. Velasco avait coupé la tête à Barbe-rousse, après lui avoir enlevé sept drapeaux.

(5) Pour être chevalier de la *Quantia*, dit M. Daunou, il fallait posséder un revenu d'un nombre déterminé de maravedis..... Les chevaliers étaient obligés de se pourvoir d'armes, d'entretenir beaucoup de chevaux et de paraître aux revues.....

	Report . . . . .	7818 liasses ou registres.
15 <sup>e</sup> Section.	Planimétrie de Madrid. . . . .	12 volumes.
14 <sup>e</sup> Section.	Manuscrits de Bersoja (1). . . . .	51 »
		<hr/>
		7861 liasses ou registres.

Provisoirement, il ne fut pas établi de commission ou de bureau spécial pour les archives espagnoles ; mais on se proposait, lorsque les papiers qui devaient encore venir de Simancas, et ceux qu'on extrairait des dépôts de Madrid, de Séville, de Barcelone, de Saragosse et de Valence, seraient arrivés, d'attacher à cette division des Archives de l'Empire quatre ou cinq personnes (2).

Vers le même temps, les archives du Piémont étaient attendues à Paris (5), et des commissaires étaient envoyés en Belgique et en Hol-

Cette institution avait pour objet de défendre contre les Mores les frontières et les ports situés vis-à-vis des côtes d'Afrique. Aussi n'était-ce que dans la province d'Andalousie et le royaume de Murcie, qu'il y avait des chevaliers de la *Quantia*.

(1) Voyez, sur Bersoja, ma lettre à la commission royale d'histoire, du 28 mars 1844, t. IX, p. 509, des Bulletins de cette commission.

(2) Rapport présenté, le 9 novembre 1811, à M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, par M. Daunou, garde des Archives de l'Empire.

(5) Les archives du Piémont formaient une collection considérable, comme le prouve le résumé suivant contenu dans le *Tableau systématique des Archives de l'Empire au 15 août 1811* :

*Archives historiques, politiques, ecclésiastiques et féodales.*

1 <sup>o</sup> Maison de Savoie,	942 liasses, portefeuilles ou registres
2 <sup>o</sup> Sardaigne et Sicile,	261 »
3 <sup>o</sup> Maison d'Aoste et de Chablais : duché de Montferat ; Milan, Genève, vallée de Lucerne. . . . .	97 »
4 <sup>o</sup> Politique générale : confins, relations extérieures. . . . .	625 »
	<hr/>
A reporter. . . . .	1925

lande, pour y enlever non-seulement les dépôts de chartes qui pouvaient être regardés comme la propriété de l'État, mais les documents les plus précieux qui reposaient dans les archives des villes.

Quoique l'hôtel des Archives de l'Empire eût reçu des augmentations considérables, il était devenu insuffisant pour contenir tous les documents qu'on voulait y accumuler. Ce fut alors que l'Empereur ordonna la construction, sur le quai de la rive gauche de la Seine, entre le pont d'Iéna et le pont de la Concorde, d'un dépôt des archives qui devait contenir cent mille mètres cubes (1).

Les événements de 1815 empêchèrent l'exécution de cette mesure.

L'année suivante, les alliés occupèrent Paris. Chacun des pays que

Report. . . . .	1925	liasses, portefeuilles, ou registres
5 <sup>o</sup> Matières ecclésiastiques . . . . .	528	»
6 <sup>o</sup> Ordres militaires de Malte, de Saint-Lazare <sup>1</sup> de Saint-Maurice.	1259	»
7 <sup>o</sup> Matières féodales . . . . .	2161	»
	<hr/>	
	5851.	

*Archives législatives administratives, domaniales et judiciaires.*

1 <sup>o</sup> Grande chancellerie. . . . .	855	liasses, portefeuilles ou registres.
2 <sup>o</sup> Législation. . . . .	154	»
3 <sup>o</sup> Administration intérieure, ponts et chaussées, canaux et rivières, salines, gouvernement provi- soire du Piémont . . . . .	99	»
4 <sup>o</sup> Domaines et finances, monnaies, comptabilité. . . . .	2598	»
5 <sup>o</sup> Administration militaire, génie, artillerie, etc. . . . .	111	»
6 <sup>o</sup> Archives judiciaires . . . . .	2621	»
	<hr/>	
	6198.	

(1) Décret du 21 mars 1812. *Pasinomie*, 1<sup>re</sup> série, t. XVI, p. 127.

les Français avaient dépouillés de leurs archives, ou de leurs objets d'art, s'empessa alors d'en réclamer la restitution.

Dès le mois de septembre 1814, M. de Labrador, ambassadeur d'Espagne, s'adressa au prince de Talleyrand, chargé du portefeuille des affaires étrangères, afin que les papiers enlevés de Simancas lui fussent délivrés. Des ordres furent transmis en conséquence au garde général des Archives du Royaume (1). M. Daunou fit observer au ministre de l'intérieur « que, parmi les papiers venus de Simancas, il y en avait qui concernaient des provinces devenues depuis longtemps françaises, comme le comté de Bourgogne, la Lorraine, etc.; qu'il s'y trouvait aussi d'anciens titres de la maison royale de France, titres que Charles-Quint s'était fait livrer, après les revers de François I<sup>er</sup> (2); que si le gouvernement espagnol laissait en France ces deux genres de papiers, il ne ferait aujourd'hui que ce que la cour de France avait fait elle-même en 1776, en rendant à l'Espagne l'original du contrat de mariage de Philippe II et de Marie d'Angleterre, qui se trouvait dans les archives françaises (5). »

D'après ce rapport, M. Daunou fut autorisé à conserver dans les archives les documents dont il parlait. Les autres furent expédiés pour Bayonne, contenus dans 146 caisses, du poids total de 19,158 kilogrammes. Ils partirent de Paris, le 25 février 1815. Ils n'étaient pas encore arrivés à Bordeaux, lorsqu'on apprit le débarquement de Napoléon en France. Le transport en fut alors suspendu, et ce fut seulement au mois de mars 1816, que s'en fit la délivrance au consul d'Espagne, à Bayonne.

Lorsque ces papiers eurent été reçus à Simancas, on ne tarda pas

(1) Lettre de l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, à M. Daunou, du 5 novembre 1814.

(2) Je ne sais sur quoi pouvait être fondée cette assertion de M. Daunou.

(5) Lettre du 9 novembre 1814.

à s'y apercevoir des lacunes qu'ils présentaient. Le gouvernement espagnol fit remettre à la cour des Tuileries la liste des pièces manquantes, et en sollicita avec instance la restitution (1). Les ministres français répondirent par les raisons qu'avait alléguées M. Daunou, deux ans auparavant. L'Espagne insista ; mais les démarches qu'elle fit alors, comme toutes celles qu'elle a faites depuis, furent sans succès. Les papiers réservés en 1814 sont restés aux Archives du royaume de France.

Ces papiers font partie de la section historique des Archives, dont le chef est M. Michelet. Ils comprennent : les traités conclus par l'Espagne avec la France dans les xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles ; les correspondances de la cour de Madrid avec ses ambassadeurs en France, depuis 1540 environ jusqu'au commencement du règne de Charles II, et les consultes du conseil d'État et des juntas relatives aux affaires de France. On y trouve encore des correspondances de Charles-Quint et de Philippe II avec les vice-rois d'Aragon ; les dépêches adressées à ce dernier souverain et à son successeur par leurs ambassadeurs à Venise, de 1579 à 1609 ; quantité de documents sur les affaires des Pays-Bas, etc. etc. Ils forment près de trois cents liasses, rangées sous les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, K, M, N, O, P, Q, R.

Cette importante collection est l'une de celles qui sont le plus consultées, dans les dépôts littéraires de Paris. M. Capefigue en a fait un ample usage, lorsqu'il a écrit son *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du Règne de Henri IV*. M. Mignet en a tiré de nombreux matériaux pour sa magnifique publication des *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, et il lui a fait des emprunts plus considérables encore pour son *Histoire de la Réforme*, qui est si impatiemment attendue. Aussi est-il vrai de dire qu'il n'existe nulle part des documents qui répan-

(1) Octobre 1816.

dent plus de lumières sur les relations de l'Espagne avec la France au xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècle, mais surtout qui expliquent mieux les causes secrètes des troubles religieux et politiques dont le premier de ces pays fut le théâtre, sous les régnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV.

#### § IV.

Simancas, qui avait au moyen âge, et qui a conservé le rang de ville, quoique l'on n'y compte guère aujourd'hui plus de 500 *vecinos* (chefs de maison), est, comme je l'ai dit déjà, située à deux lieues de Valladolid, sur la rive droite de la Pisuerga, qui va se jeter, à une lieue de là, dans le Duero. Elle est bâtie sur le penchant d'une colline. On y arrive par un beau et large chemin dont on est occupé, depuis plusieurs années, à faire une route royale, et par un pont en pierre, d'une longueur remarquable.

Cette petite ville est très-ancienne. L'histoire rapporte que ses habitants se distinguèrent dans la célèbre bataille que Ramire II livra aux Sarrasins, le 6 août 954. A différentes époques, et particulièrement lors de l'insurrection des *comuneros*, elle joua un rôle assez important, à cause de sa situation, qui la rendait maîtresse du passage de la rivière et du pays environnant.

Le château, où se conservent les Archives, occupe le point culminant de la colline. Au xv<sup>e</sup> siècle, il était la propriété des amiraux de Castille, dont les armes se voient encore aux voûtes de la chapelle. Les rois catholiques le réunirent au domaine de la couronne, en indemnisant ses propriétaires.

Il servit dès lors de prison d'État. Sandoval raconte que Ferdinand le Catholique y fit enfermer, le 20 juillet 1515, le vice-chancelier

d'Aragon, M<sup>e</sup> Antonio Augustin, qui avait osé faire l'aveu de son amour à la reine Germaine de Foix (1).

Le fameux évêque de Zamora, don Antonio de Acuña, qui avait pris une part active à l'insurrection des *comuneros*, ayant été arrêté en Navarre, y fut conduit prisonnier, et Charles-Quint l'y fit étrangler, à la suite du meurtre abominable qu'il avait commis sur la personne du concierge du château (2).

Même après que la forteresse de Simancas eut été destinée à recevoir les archives, elle servit encore de lieu de détention pour les criminels d'État. On verra, par les documents que j'ai rapportés, que l'infortuné Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, y fut transféré, lorsque Philippe II eut résolu de le faire périr secrètement. J'ai travaillé pendant plusieurs mois, à côté de l'archiviste, dans la tour où la tradition rapporte que furent enfermés le seigneur de Montigny et l'évêque de Zamora : cette tour a conservé le nom de *cubo del obispo* (tour de l'évêque).

Riol, dans son mémoire que j'ai souvent cité, a laissé une description des archives de Simancas. Je ne la reproduirai pas ici, non plus que les détails que contiennent à ce sujet les rapports de M. Guiter. Les choses sont aujourd'hui bien différentes de ce qu'elles étaient en 1726 et en 1811. Du temps de Riol, l'archiviste occupait, pour son logement, une partie de la forteresse : il habite maintenant dehors, et reçoit une indemnité de ce chef. Les bâtiments dans lesquels, lors de la visite de M. Guiter, s'étaient établis la garnison et son commandant, ont été convertis en salles d'ar-

(1) *Y aunque le diéron otro color à la prision, la verdad fué que el rey lo mandó prender, porque requirió de amores à la reyna Germana.* SANDOVAL, *Historia de Carlos V*, lib. I, §57.

(2) Voy. ma lettre du 28 mars 1844 à la commission royale d'histoire. *Bulletins*, t. IX, p. 516-518.

chives. De nouvelles constructions ont aussi été élevées depuis 1815.

N'ayant pas eu la faculté, comme Riol et M. Guiter, de visiter en détail le local des Archives, je ne saurais le décrire d'une manière parfaitement exacte. Je pourrais, à la vérité, faire usage d'une notice qu'un employé de l'établissement publia, il y a quelques années, dans *el Semanario pintoresco español* (1), recueil périodique de Madrid; mais les indications que contient cette notice se comprendraient difficilement, à moins d'être sur les lieux.

Je me contenterai donc de dire que le château de Simancas a une double enceinte de fossés et de murailles, avec deux ponts-levis, l'un regardant l'orient, l'autre l'occident, et deux portes, dont l'une est condamnée aujourd'hui; qu'il est garni, de distance en distance, de créneaux qui lui donnent un aspect imposant; que cet édifice, entretenu avec soin, est dans un excellent état de conservation; que, par une disposition toute particulière, les armoires où sont placés les papiers, ont été pratiquées dans l'épaisseur des murs; que les tablettes de ces armoires sont en plâtre, et que, lorsqu'il a fallu, à cause de leur longueur, les appuyer sur un troisième point, on l'a fait au moyen de planches également en plâtre, posées verticalement.

Je citerai encore différentes inscriptions qui se voient aux Archives.

Au-dessus de la porte principale qui donne sur la cour, on trouve écrit :

(1) Elle est insérée dans le tome I<sup>er</sup> de la 2<sup>e</sup> série, livraison du 22 septembre 1859, p. 297-501.

Un savant allemand en a donné, dans l'*Ausland*, une traduction que M. Coremans a traduite à son tour en français. (Voy. les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. V, p. 588.) Mais, dans cette double transformation, le texte original n'a pas toujours été scrupuleusement respecté.

FERDINANDUS. VII. P. F. P. P. MAGNUM.  
 CASTELLÆ. CHARTOPHILACIUM. INJURIA. TEMPORUM.  
 SÆVAQUE. IN. GALLOS. BELLI. CLADE.  
 PENE. EVULSUM. IN. NOVUM. TRAXIT. NITOREM.  
 SUMPTU. REGIO. ANNO. MDCCCXV.

Dans le *Rotundin* ou patronage royal ancien, il est écrit, sur une pierre qui surmonte les portes de bronze, ouvrage du célèbre Berruguete :

VETUSTISSIMI. CODICES. REGII. PATRONATUS. HIC. A CAROLI. V. TEMPORIBUS.  
 CUSTODITI. GALLORUM. IRRUPTIONE. LUTETIAM. DEPORTATI. FUERUNT.  
 ANNO. MDCCCXI. FERDINANDUS. VII. PATERNA. SOLLICITUDINE.  
 RESTITUIT. ANNO. MDCCCXVI.

Enfin, au haut de l'escalier principal, il y a, en commémoration de la visite que Ferdinand VII et la reine Joséphe-Amélie de Saxe, son épouse, firent aux Archives en 1828 :

FERDINANDO. VII. FELICI. AUGUSTO.  
 UNA. CUM. EGREGIA. CONJUGE. JOSEPHIA. AMALIA.  
 REGIUM. TABULARIUM. INVISENTI.  
 X. KALENDAS. AUGUSTI. ANNO. MDCCCXXVIII.

J'ai fait connaître, dans le § précédent, les catégories de documents qui existaient aux archives de Simancas lorsque M. Guiter visita ce dépôt en 1811. Depuis cette époque, ces archives se sont accrues des papiers dont l'indication suit :

Secrétairerie d'État. . . . .	3,852	liasses.
Ambassade anglaise. . . . .	199	»
Secrétairerie de guerre moderne. . . . .	6,290	»
A reporter. . . . .	<u>10,521</u>	»

	Report. . . . .	10,521	liasses.
Secrétairerie de marine moderne, . . . .		824	»
» de grâce et de justice, . . . .		1,671	»
» et surintendance des finances. . . .		2,369	»
Tribunal supérieur des comptes. . . . .		4,694	»
Direction générale des revenus. . . . .		2,640	»
	TOTAL.	22,519.	

D'après ce que l'archiviste me disait en 1844, le dépôt de Simancas comprend aujourd'hui 62,000 liasses environ (1), distribuées dans une cinquantaine de salles et de corridors.

Les papiers concernant la découverte, la conquête et l'administration du nouveau monde, étaient autrefois gardés à Simancas. Le gouvernement espagnol ayant résolu en 1785 de créer, à Séville, un dépôt spécial des archives des Indes, ces papiers furent extraits des archives générales et transportés dans la capitale de l'Andalousie, sous la conduite de don Francisco Ortiz de Solerzano et don Hypolito de la Vega, officiaux du dépôt nouvellement érigé. Ils remplirent 257 caisses, du poids de 2,000 *arrobas*.

Le personnel attaché aux Archives de Simancas se compose :

De l'archiviste ou secrétaire des Archives;

D'un official-mayor,

D'un premier official;

D'un deuxième official;

D'un troisième official, et

D'un portier.

A l'époque où j'arrivai à Simancas, au mois de septembre 1843,

(1) J'aurais désiré donner des renseignements plus détaillés sur la composition des Archives; mais il ne m'a pas été possible de les obtenir. On trouvera, du reste, quant aux PAPIERS D'ÉTAT, des indications satisfaisantes dans les §§ VII et VIII.

les fonctions d'archiviste étaient remplies par don Hilarion de Ayala, descendant du premier secrétaire de ce nom, sous Philippe II. Ce fonctionnaire, étant décédé au mois de juillet 1844, fut remplacé par l'official-mayor, don Manuel Garcia Gonzalez. Le gouvernement espagnol n'aurait pu faire un meilleur choix : don Manuel Garcia, qui est employé dans les Archives depuis trente ans, connaît parfaitement toutes les parties du vaste dépôt dont la garde lui a été confiée.

### § V.

Le premier règlement qui ait été fait pour les archives de Simancas, porte la date du 24 août 1588; il est l'ouvrage de Philippe II.

Le préambule en est très-long; il rappelle les mesures prises par l'Empereur et par le Roi, pour le rassemblement ainsi que pour la conservation des Archives. J'ai fait connaître ces mesures dans le § II: il serait inutile d'y revenir ici.

Les articles sont au nombre de trente. Ceux qui suivent sont les seuls qui m'aient paru offrir quelque intérêt.

1° Il y aura deux officiaux sous les ordres de l'archiviste, qui pourra proposer au conseil de la Chambre (*consejo de la Cámara*) des personnes propres pour cet emploi.

4° Les écritures originales concernant les affaires d'État, le patrimoine et le patronage royal, devront demeurer dans la tour (*cubo*) de la forteresse où elles sont à présent, parce qu'elles sont là plus à l'abri du feu qu'en aucun autre endroit.

5° Cet article prescrit que de tous les papiers importants (dans la nomenclature desquels figurent ceux de Flandre), il soit fait des copies dont on formera des livres reliés, avec de bonnes tables, comme a commencé de le faire l'archiviste, don Diego de Ayala; que lesdites copies soient sur bon papier, bien écrites et avec clarté. Ces

copies, après avoir été collationnées, seront authentiquées par l'archiviste, pour qu'il y soit donné la même foi qu'aux originaux. Elles devront être placées dans une pièce différente de ceux-ci.

6° Le Roi ordonne à don Diégo de Ayala de faire dresser une relation, aussi substantielle que courte, de tous les documents qui existent dans les Archives, touchant les affaires d'État, la couronne, le patrimoine royal, le patronage et tous autres droits à lui appartenant. De cette relation il sera formé un livre intitulé *Indice de los derechos pertenecientes á la corona real*.

7° Don Diégo de Ayala formera, des inventaires qu'il a dressés et qu'il dressera encore, un livre qui portera pour titre *Libro de inventarios*. Ses successeurs observeront la même règle.

8° Il y aura un troisième livre dans lequel seront transcrites les choses curieuses et mémorables qui se trouvent et se trouveront aux Archives. Il sera rédigé substantiellement, de manière qu'on y puisse lire comme en une histoire (*leyendo en él como en historia*). Ce livre sera intitulé *Relacion de cosas memorabiles y curiosas*. Pour qu'il soit plus complet, le Roi ordonne à ses secrétaires d'État et de guerre de fournir à l'archiviste, à la fin de chaque année, une relation de ce qui sera arrivé dans le courant de ladite année.

9° Des trois livres ci-dessus mentionnés, il sera fait deux copies. L'une sera remise au Roi; l'autre restera déposée aux Archives.

11° L'archiviste, chaque fois qu'il apprendra que des papiers d'État ont été laissés par des ministres à leur décès, fera les diligences nécessaires pour les recouvrer.

L'article 13 établit un portier aux gages de 15,000 maravédis.

L'article 14 prescrit des mesures pour la propreté et la bonne conservation des documents.

L'article 15 parle des livres de comptabilité des finances (*contadurias de hazienda*), depuis le temps du roi Jean II et de Henri, son fils.

jusqu'au règne des rois catholiques, lesquels livres furent trouvés en 1575, en une maison particulière, par don Diégo de Ayala. Comme quelques-uns de ces documents ont souffert par la poussière et l'humidité, le Roi veut qu'on les copie avec soin.

16° L'archiviste ne pourra donner copie de quelque document que ce soit à personne qui le demanderait, même en vertu de provisions expédiées par les tribunaux de la cour, audiences ou chancelleries, sans une cédule signée de la main du Roi; dans ce dernier cas, il devra envoyer les copies à la personne indiquée dans ladite cédule, et non les délivrer aux parties. Quant aux originaux, ils ne pourront être confiés à personne, et pas même aux ministres.

17° L'archiviste devra rechercher lui-même, ou faire rechercher par ses officiaux, en sa présence, et non autrement, les papiers qu'on lui demandera.

18° Toutes les copies qu'il y aura à faire, se feront aux Archives mêmes, dans l'endroit qui sera à ce destiné.

20° Les personnes qui demanderont la recherche de quelques pièces, ne pourront être présentes, lorsqu'on la fera.

21° L'archiviste collationnera lui-même toutes les écritures qu'il devra authentifier. Il ne pourra confier ce soin à un autre, puisqu'il doit être ajouté foi à sa signature, et qu'il lui est donné pour cela le titre de notaire royal.

22° Tous les jours non fériés, l'archiviste et ses officiaux seront obligés d'aller aux Archives trois heures le matin et trois heures l'après-dîner. Ils devront y entrer et en sortir de jour, attendu qu'on ne peut en aucune manière y allumer de la lumière ou du feu.

25° Les officiaux exécuteront tous les travaux dont ils seront chargés par l'archiviste. Celui-ci leur donnera le tiers du produit des expéditions qui se feront pour des particuliers, suivant la taxe déterminée ci-après.

28° L'archiviste pourra recevoir, pour les copies que le Roi l'autorisera à délivrer aux conseils, ou aux particuliers, un réal par feuillet (*hoja*) de papier ordinaire, si le texte est espagnol, et trois réaux, si le texte est latin.

A la suite des travaux exécutés dans les Archives par don Antonio de Hoyos, travaux dont je parlerai au § VII, et sur sa proposition, Philippe IV décréta, le 27 janvier 1655, un nouveau règlement.

Les principales dispositions de ce règlement sont celles que je vais rapporter.

L'article 5 ordonne que, selon ce qui avait été prescrit par le roi Philippe II, sans qu'on s'y soit conformé, les écritures originales appartenantes au patronage royal, et particulièrement les bulles d'une importance majeure, soient copiées.

L'article 4 révoque les articles 6, 8 et 9 du règlement de 1588, les travaux que prescrivaient ces articles n'ayant pas été faits, ni même commencés, et paraissant d'ailleurs impraticables, le dépouillement des papiers pouvant, en outre, entraîner de grands inconvénients.

L'article 5 contient des dispositions pour la propreté et le bon ordre des papiers.

L'article 6 enjoint à l'archiviste et à ses officiaux d'examiner les livres du registre royal et de la *contadorerie* des finances, et de copier les feuillets qu'ils y trouveront endommagés. L'archiviste authentiquera ces copies.

L'article 7 dispose que les clefs des archives ne pourront être confiées qu'à l'archiviste et à ses officiaux.

Ceux-ci s'étant trouvés grevés par la disposition qui prescrivait trois heures de travail le matin, et trois heures le soir, donnant en cela pour motif la nécessité de s'occuper de leurs biens, l'article 8 porte qu'à l'avenir ils fréquenteront les Archives trois heures le ma-

tin, et les lundis, mercredis et vendredis seulement, trois heures l'après-midi, de manière que, dans les après-dînées des mardis, jeudis et samedis, ils pourront vaquer à leurs affaires.

Le tiers du produit des expéditions est, par l'article 9, affecté, comme antérieurement, aux officiaux.

L'article 10 défend de rechercher aucuns papiers, soit pour le service du Roi, soit pour des particuliers, sans une cédule signée de la main du Roi, ou provision du conseil de Castille et des chancelleries, dans les procès intentés devant ces tribunaux. Il défend aussi de donner des copies simples des papiers, et même des indications de ceux qui se trouvent dans le dépôt, sous peine, pour l'archiviste et ses officiaux, de privation de leur emploi.

Afin d'éviter aux particuliers des frais de recherches plus élevés qu'ils ne l'auraient supposé, dans l'ignorance où ils auraient été des difficultés de celles-ci, l'article 11 ordonne que, lorsqu'on aura remis une notice si confuse de l'objet à éclaircir, que la recherche des pièces ne se puisse faire en peu de temps, l'intéressé soit averti des difficultés qui se présentent, et que, s'il désire que les recherches se continuent, il en fasse la demande formelle et par écrit.

Enfin, comme pour différentes affaires du service du Roi, des papiers originaux ont été extraits des Archives, et n'y ont pas été réintégrés, l'archiviste remettra une relation distincte de ces papiers au secrétaire de la *Cámara*, lequel fera les diligences nécessaires pour les recouvrer. De ceux qu'à l'avenir l'archiviste délivrera, en vertu des ordres du Roi, il tiendra une note particulière, ainsi que des personnes à qui ils seront délivrés, afin qu'ils puissent être réclamés de celles-ci.

Les règlements de 1588 et de 1655 étaient encore en vigueur, sauf de légères modifications, lorsque j'arrivai à Simancas. A l'époque où je quittai l'Espagne, on était occupé, dans les bureaux du gouvernement, à les réviser, de même que ceux des autres dépôts

d'archives de l'État. Je n'ai pas appris que, depuis, les dispositions nouvelles qu'on projetait aient été décrétées.

Une des modifications qu'avait subies le règlement de 1655, consistait en ce que les heures de travail pour l'archiviste et ses officiaux avaient été fixées journallement de neuf à une.

Cela faisait des journées de travail de quatre heures. Je laisse à juger si, dans un aussi court espace de temps, celui qui se rendait à Simancas, pour s'y livrer à des recherches historiques, pouvait avancer beaucoup.

J'ajouterai que, d'après un ancien usage, les Archives se fermaient, indépendamment des vacances assez longues de Noël et de Pâques, tous les jours de fêtes d'église, fêtes qui étaient si fréquentes à Simancas, particulièrement dans les mois de juin, juillet et août, que, durant cette période de l'année 1844, force me fut de me croiser les bras pendant la moitié du temps à peu près.

Le gouvernement espagnol a senti que cet ordre de choses appelait une réforme : par une décision du mois de septembre 1844, il a supprimé les vacances qui avaient lieu les jours des fêtes des saints, et il a statué qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au dernier d'octobre, les Archives s'ouvriraient à huit heures, au lieu de neuf.

Il est encore une mesure qu'il est permis d'attendre de sa sollicitude. Simancas est un des endroits les plus froids de l'Espagne : cependant, pour se conformer au règlement de Philippe II, on ne fait jamais de feu, dans les Archives, même au cœur de l'hiver. Il en résulte que, durant cette saison, il est extrêmement pénible de s'y livrer à un travail un peu suivi. Rien ne serait plus aisé que de remédier à cet inconvénient, sans qu'il en résultât le moindre danger pour les précieux documents que renferme ce dépôt : il suffirait pour cela de quelques précautions. Dans un édifice dont les murailles ont plusieurs pieds d'épaisseur, le péril d'incendie n'est guères à craindre. On pourrait

d'ailleurs établir les officiaux et les travailleurs étrangers dans une pièce qui fût entièrement séparée de celles qui servent de dépôt aux papiers.

Les archives de Simancas dépendaient autrefois du conseil de la Chambre (*consejo de la Cámara*). Lors de l'établissement du régime constitutionnel, elles furent placées dans les attributions du ministère des affaires étrangères (*ministerio de estado*). Elles ressortissent aujourd'hui, ainsi que les bibliothèques, les musées et l'instruction publique, au ministère de l'intérieur (*ministerio de la gobernacion*).

## § VI.

Robertson, lorsqu'il entreprit d'écrire son *Histoire de l'Amérique*, jugea avec raison que c'était en Espagne, plus que partout ailleurs, qu'il trouverait des matériaux pour cet ouvrage. Il y fit faire des recherches par l'entremise de lord Grantham, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Madrid, et il s'y rendit lui-même, afin de les compléter. Les papiers relatifs à la découverte de l'Amérique se conservaient alors, ainsi qu'on l'a vu, dans les archives de Simancas : Robertson fut admis à les voir extérieurement ; mais il n'obtint point la permission de les consulter. On sait comme il s'en est plaint dans la préface de son livre : « Il faut espérer, dit-il à ce sujet, que les Espagnols reconnaîtront enfin que cette conduite est également contraire à la politique et à la politesse (1). »

Robertson aurait été sans doute moins surpris des difficultés qu'il avait rencontrées aux archives de Simancas, s'il avait su que les écrivains nationaux eux-mêmes, fussent-ils revêtus du titre d'histo-

(1) Voy. la préface de l'*Histoire de l'Amérique*, édition de 1777.

riographe royal, n'avaient pas moins de peine à y être admis, que les étrangers (1).

J'ai trouvé là-dessus, dans un manuscrit de la bibliothèque nationale de Madrid (2), des renseignements très-curieux, et qui m'ont paru mériter d'avoir place dans cette Notice.

En 1649, Juan Francisco Andres de Uztarros, chroniste d'Aragon, se proposant, en acquit de sa charge, de continuer l'histoire de ce royaume, que Geronimo de Zurita avait commencée, demanda l'autorisation de compulsur les archives de Simancas. Sur une consulte du conseil d'Aragon, Philippe IV fit passer au conseil de la *Cámara* l'ordre de lui en donner l'accès. Mais la *Cámara* représenta au Roi (15 juillet 1651) que, dans l'état où se trouvait la Catalogne, il ne lui paraissait pas convenable d'en écrire l'histoire; que d'ailleurs la communication, à tout particulier quelconque, des archives de Simancas aurait de graves et irréparables inconvénients; qu'il fallait maintenir à cet égard les prescriptions du roi Philippe II, etc.

Le conseil d'Aragon, à qui le Roi renvoya l'avis de la *Cámara*, réfuta ses objections (25 février 1652), et insista pour que la résolution précédente du monarque fût exécutée. Philippe IV le décida en effet ainsi; mais, dans l'intervalle, Juan Francisco Andres vint à mourir.

En 1656, Juan Alonso Calderon, qui s'était fait connaître avantageusement par plusieurs ouvrages historiques, sollicita à son tour l'autorisation de faire des recherches dans le dépôt de Simancas. Comme Juan Francisco Andres, il fut appuyé par le conseil d'Aragon;

(1) De tous les historiens et chronistes espagnols, Geronimo de Zurita, qui écrivit, sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II, en qualité de chroniste d'Aragon, l'histoire de ce royaume depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'année 1516, paraît avoir été le seul qui ait eu accès aux archives de Simancas.

(2) Il est marqué *A a 65*, et est intitulé *Del Archivo de Simancas*. Il provient du docteur Diego Josef Dormer.

mais, comme lui aussi, il rencontra une opposition insurmontable dans le conseil de la *Cámara*.

Diego Josef Dormer, archidiacre de Sobrarbe en l'église de Huesca, qui fut nommé chroniste du royaume d'Aragon en 1675, voulut enfin poursuivre l'œuvre de Geronimo Zurita; il s'adressa, en 1681, aux députés de ce royaume, afin qu'ils lui fissent ouvrir les dépôts publics, et notamment les archives de Simancas.

Sa demande, fortement appuyée par le vice-roi et les députés d'Aragon, par l'archevêque de Saragosse et le conseil d'Aragon à Madrid, obtint un accueil favorable. Le Roi ordonna à la *Cámara* de lui rendre accessibles les archives de Simancas, comme il l'avait prescrit pour le docteur Andres.

Cette fois, la *Cámara* parut vouloir exécuter les intentions du souverain. Dormer partit de Madrid le 4 novembre 1681, porteur de trois lettres.

La première, qui était du Roi, enjoignait au secrétaire du dépôt de Simancas, don Pedro de Ayala, de lui ouvrir les Archives, afin qu'il pût y reconnaître les papiers relatifs à l'histoire du royaume d'Aragon; d'être toujours présent lors de cet examen; de prendre note et copie des papiers que Dormer désignerait, et d'envoyer ces copies et notes au conseil de la *Cámara*, lequel délivrerait au chroniste celles dont il jugerait la communication sans inconvénient. Tout cela devait être exécuté sans doute ni difficulté aucune, afin que Dormer remplit sa commission dans le plus bref délai possible.

La seconde dépêche, adressée également à don Pedro de Ayala, était du secrétaire du conseil de la *Cámara*, don Juan Tiran y Monjaraz. Elle répétait l'ordre ci-dessus du Roi, et contenait, de plus, celui de donner à Dormer un logement dans la forteresse de Simancas.

La troisième dépêche enfin, écrite par don Francisco Ramos del

Mançano, surintendant des archives de Simancas, invitait don Pedro de Ayala à procurer à Dormer toutes les facilités possibles.

Muni d'ordres aussi positifs et de recommandations aussi pressantes, ce dernier devait se flatter d'une réussite complète dans son entreprise. On va voir pourtant qu'il n'en fut pas ainsi. Je laisserai Dormer raconter lui-même les incidents de son voyage, d'après le journal qu'il en rédigea :

« Parti de Madrid pour Simancas le 16 novembre 1681, j'arrivai le 21 à Valladolid, où était le secrétaire des Archives, don Pedro de Ayala. Le samedi 22, au matin, le docteur Gaspard Enriquez, chanoine doctoral de la sainte église, juge subdélégué de la *Cruzada*, lui présenta en mon nom les dépêches dont j'étais porteur. Le soir, nous lui rendîmes visite : il nous fit diverses observations sur le contenu de ces dépêches.

» Le dimanche 23, au soir, je partis pour Simancas avec le secrétaire. Le lundi 24, au matin, j'allai aux Archives. Le secrétaire me les montra, ainsi que son habitation. Nous y retournâmes le soir, et je ne pus parvenir à triompher des difficultés qu'il élevait, afin de ne pas exécuter la cédule royale. Le mardi 25, j'en écrivis au conseil de la Chambre, et plus particulièrement au secrétaire Tiran (don Juan). De son côté, don Pedro de Ayala écrivit au Roi, au S<sup>r</sup> Ramos et au secrétaire Tiran, pour justifier sa conduite.

» Ses observations étaient celles-ci : qu'il avait des cédules antérieures, par lesquelles il lui était enjoint, nonobstant les ordres quelconques qu'il recevrait, de ne pas montrer généralement les papiers des Archives, fût-ce même aux ministres du roi, et que la cédule qui m'avait été donnée ne portait pas dérogation à ces ordres ; que, selon cette cédule, je devais désigner les papiers et, lui, faire les notes et copies, et, en ce qui concernait le logement, qu'il n'avait pas, pour lui-même et pour sa famille, celui dont il avait besoin.

» Je lui dis que tout ce qu'il m'alléguait avait été considéré par la Chambre; que je devais moi-même faire les notes et copies, puisque j'étais venu pour cela; que la cédula était claire. Quant au logement, nous fûmes bientôt d'accord, parce que je suis courtois, et que j'oublie mes convenances, pour n'embarrasser personne. Nous avons fait des représentations étendues au conseil, et nous attendons sa réponse. Je fais valoir le service du Roi, celui du public; mon voyage de 82 lieues; les deux mois et plus pendant lesquels j'ai sollicité à Madrid; les suppliques du vice-roi d'Aragon, des députés du royaume, de l'archevêque et d'autres grands personnages; les deux consultes favorables du conseil d'Aragon; les dépenses de mon voyage; le temps que j'y ai employé; je représente enfin qu'il appartenait à la Chambre, sous l'appui de laquelle j'étais ici, de pourvoir à l'accomplissement de la cédula royale.

» Me voyant par là réduit à l'inaction, et étant fort mal (*muy desacomodado*) à Simancas, je retournai, le samedi 29 novembre, à Valladolid, pour visiter les curiosités de cette ville, en attendant les ordres du conseil, et examiner la bibliothèque manuscrite laissée par le comte de Gondomar. Le dimanche, je vis la bibliothèque de l'église, qui est assez belle. Le mercredi 3 décembre, je fus pour voir celle du comte de Gondomar avec l'archidiacre de Valladolid et le chanoine doctoral, mais celui qui en avait les clefs n'était pas en la maison. Le samedi 6, j'y retournai avec le doctoral et le pénitencier: nous y restâmes toute l'après-dînée, et néanmoins je ne pus l'examiner qu'en partie.

» Le dimanche 6, je reçus :

» 1<sup>o</sup> Une lettre du secrétaire don Juan Tiran y Monjaraz, datée de Madrid le 3, m'informant que le conseil avait donné des instructions au secrétaire de Ayala, qui me les communiquerait;

» 2<sup>o</sup> Une lettre de don Francisco Ramos del Mançano, de la même

date, qui m'engageait, afin d'abrèger mon séjour à Simancas et d'y faciliter mes travaux, à ne demander d'autres documents que ceux qui étaient absolument nécessaires pour l'histoire de la couronne d'Aragon.

» Le même dimanche 7, j'allai aux vêpres, et le lundi 8, j'assistai à la messe et au sermon en la cathédrale. L'après-dînée, je partis pour Simancas, afin de voir don Pedro de Ayala, et de connaître l'ordre du conseil. Je le rencontrai; mais ce ne fut que le lendemain qu'il me montra, aux Archives, la lettre suivante du conseil de la *Cámara*, en date du 3 décembre 1681 :

« Ayant été vu en la Chambre ce que vous avez représenté dans votre  
 » consulte du 26 du mois passé, au sujet de la cédule délivrée à don  
 » Diego Josef Dormer, archidiacre de Sobrarbe, il a été résolu que celle-  
 » ci s'accomplisse dans la forme suivante, savoir : que ledit don Diego  
 » Josef Dormer vous demandera les documents dont il aura besoin;  
 » qu'après les avoir trouvés, vous seul en ferez l'examen, et rendrez  
 » compte à la Chambre de ce qu'ils contiennent, afin qu'elle décide quels  
 » pourront être communiqués, et quels devront être réservés. Vous aurez  
 » soin, du reste, de ne pas quitter les Archives pendant tout le temps  
 » que ce chroniste y sera, et vous ne confierez à vos officiaux, mais vous  
 » ferez par vous-mêmes toutes les diligences que nécessitera cet objet. »

» En conséquence de cet ordre, je lui demandai les papiers d'État et de guerre, touchant la couronne d'Aragon, depuis l'année 1516, où s'arrête l'ouvrage de Geronimo Zurita, et à laquelle j'avais commencé mes travaux. Il me dit que cette demande n'était pas conforme à la résolution du conseil, et que je devais spécifier les documents. Je le priai de me communiquer pour cela les index ou inventaires des Archives; il me les refusa. Sur quoi, je lui dis : « Vous me con-  
 » testez la communication des papiers en général; et les moyens néces-  
 » saires pour que je puisse spécifier ceux dont j'ai besoin, vous me les  
 » refusez de même, contre l'ordre du Roi et la résolution du conseil,

» rendant ainsi inutile mon voyage. » Je lui demandai copie de la dernière lettre du conseil, et, le mercredi 10, je retournai à Valladolid, étant excessivement mal à Simancas. Je fis une nouvelle représentation au conseil; j'écrivis aussi au secrétaire don Juan Tiran. Celui-ci me répondit, en date du 15, qu'il avait été résolu d'ordonner à don Pedro de Ayala qu'il me communiquât les inventaires.

» Je revins donc à Simancas le mardi 16. Le lendemain, nous ne fîmes rien. Le jeudi 18 était une fête de la Vierge. Enfin le 19, Ayala me communiqua les inventaires, et je lui désignai, pour les voir, les papiers d'État de la couronne d'Aragon, commençant au règne de Charles V. Comme il devait en faire l'examen, pour en rendre compte au conseil: que j'étais si incommodément à Simancas, et que les Archives devaient se fermer jusqu'aux Rois, je revins à Valladolid le samedi 20. »

Dormer quitta Simancas au mois de juin 1682, rappelé par les députés du royaume d'Aragon, sans avoir pu triompher de la mauvaise volonté de l'archiviste, et sans avoir par conséquent obtenu le moindre résultat du séjour qu'il y avait fait, non plus que du temps qu'il avait employé, à Madrid, à solliciter l'accès des Archives.

L'histoire du docteur Dormer et d'autres faits plus récents, dont j'avais connaissance lorsque je me rendis à Simancas, m'expliquèrent l'étonnement de l'archiviste et de ses officiaux, en me voyant arriver porteur de la *real ó den* qui m'autorisait à fouiller le riche dépôt confié à leur garde. Comme je le dis dans le rapport qui précède cette Notice, j'étais le premier étranger à qui il eût jamais été donné de faire de pareilles recherches: car M. Tiran, chargé par le gouvernement français d'une mission analogue à celle que je remplissais moi-même, ne vint à Simancas que trois mois plus tard. Je dois d'ailleurs cette justice à la mémoire de don Hilarion de Ayala, que, s'il me mit dans la nécessité de recourir à l'intervention de l'autorité supérieure, pour la décision de plusieurs points qu'un extrême scrupule dans l'accomplissement de

ses devoirs lui faisait regarder comme susceptibles de doutes, il ne chercha point à entraver mes recherches par des chicanes.

En accédant à la demande qui lui avait été adressée pour M. Tiran et pour moi par les légations de France et de Belgique, le ministère du Régent d'abord, et le gouvernement provisoire ensuite, avaient fait preuve d'un vrai libéralisme ; je dirai plus, ils s'étaient montrés supérieurs aux préjugés nationaux. Il ne manquait pas, en effet, de personnes qui blâmaient cette faveur accordée à des étrangers. L'académie royale d'histoire elle-même ( je regrette de devoir le dire ), consultée par le gouvernement, avait répondu que, quant à la bibliothèque de l'Escurial, à la bibliothèque royale, à celle de San Isidro et aux autres établissements littéraires, on pouvait permettre aux étrangers d'y faire des recherches, mais qu'à l'égard des archives de Simancas, de Séville, de Barcelone et des autres dépôts de cette espèce, il convenait d'agir avec beaucoup de circonspection, à raison de la nature des papiers qui s'y conservaient, et qui intéressaient soit les droits de la couronne et de la nation, soit ceux des particuliers (1).

Ce fut sans doute par les suggestions des personnes dont je viens de parler, qu'au mois de mars 1844, tandis que j'étais occupé tran-

(1) Don Martin Fernandez de Navarrete, directeur de l'académie, s'exprimait ainsi, dans le discours qu'il lut devant cette compagnie, le 15 décembre 1845 :

« Con motivo de haber venido de Francia, de Bélgica y de otras partes varios comisionados por aquellos gobiernos á reconocer nuestros archivos, y recoger cuantos documentos políticos ó literarios les conviniesen, solicitaron visitar aquellos depósitos nacionales en el Escorial y Simancas; y habiéndose pedido informe á la Academia, contestó que podia permitirse la licencia que pedian, respecto al Escorial, á la biblioteca real, á la de San Isidro y á otros establecimientos literarios, pero que respecto de Simancas, de Sevilla, de Barcelona, y otros de su naturaleza, debe haber mucha circunspeccion, particularmente en franquearlos á extrangeros, par la calidad de los papeles que se conservan en ellos, ya de intereses y derechos de la corona y de la nacion, ya de familias é individuos particulares. »

quillement à travailler à Simancas, me reposant avec confiance sur la décision de deux ministères successifs, il y arriva un ordre du marquis de Peñaflores, à cette époque ministre de l'intérieur, qui interdisait la communication de tous papiers d'État à des *étrangers*, jusqu'à ce qu'un règlement, dont on s'occupait, eût été élaboré. Cet ordre inattendu me retint dans une oisiveté forcée durant près de deux mois.

Le règlement annoncé parut le 20 avril 1844; il fut publié sous la forme d'une circulaire ministérielle aux chefs politiques (gouverneurs civils) des provinces. Comme ses dispositions intéressent les savants de tous les pays, j'en donnerai ici la traduction (1). On remarquera d'ailleurs qu'il ne s'applique pas seulement aux archives de Simancas, mais à tous les dépôts d'archives royales de la Péninsule :

« J'ai rendu compte à la Reine de l'affaire instruite en ce ministère de ma charge, à cause des permissions sollicitées par des nationaux et des étrangers, pour examiner les archives du royaume, et prendre note ou copie des documents qu'elles renferment, soit dans le dessein d'éclaircir l'histoire, soit dans un autre but. S. M. a pris en considération cet important sujet. Convaincue que l'état actuel de la civilisation ne permet pas de fermer aux personnes instruites ces précieux dépôts, mais que l'intérêt de l'État s'oppose aussi à ce qu'ils soient

(1) En voici le texte original :

He dado cuenta á la Reina de un expediente instruido en este ministerio de mi cargo, con motivo de las licencias solicitadas por nacionales y extranjeros, para registrar los archivos del reino, y tomar en ellos apuntes y copias de los documentos que encierran, ya para ilustrar la historia, ya con diferente objeto. S. M. ha tomado en consideracion este importante asunto; y penetrada de que el estado actual de la civilizacion no permite tener cerrados á la investigacion de las personas ilustradas estos preciosos depósitos, pero que tampoco el interes del Estado consiente se franqueen indiscretamente á todos los que deseen penetrar sus secretos; deseando que se establezcan reglas generales para huir de entrambos extremos, y

ouverts indiscrètement à tous ceux qui voudraient pénétrer ses secrets ; désirant établir des règles générales pour éviter l'un et l'autre inconvénient, et pour que tous sachent à quoi s'en tenir à cet égard, S. M. a bien voulu résoudre ce qui suit :

« 1° Les dépôts purement littéraires qui existent dans les archives du royaume et dans d'autres établissements analogues, peuvent être ouverts, tant aux nationaux qu'aux étrangers, toujours moyennant ces précautions, — propres à éviter tout dommage ou distraction de pièces, — qui sont prescrites dans les règlements particuliers desdits établissements, et sous l'inspection et responsabilité des chefs respectifs. Tous ceux qui le désireront, pourront prendre connaissance des documents de cette espèce, et en tirer extrait ou copie.

» 2° Quant aux papiers purement historiques, on ne permettra ni aux nationaux, ni aux étrangers, d'examiner et moins encore de copier ceux qui correspondent au siècle passé et au présent; mais on pourra communiquer ceux des époques antérieures, sous les restrictions qui seront exprimées ci-après.

» 3° Seront réservés, à moins d'une autorisation spéciale, les papiers,

para que sepan todos á que atenerse en este punto, se ha servido resolver lo siguiente:

1° Los depósitos puramente literarios que existen en los archivos del reino y otros establecimientos análogos, se pueden franquear, tanto á nacionales como á extranjeros, siempre con aquellas precauciones justas y encaminadas á evitar el menor daño ó extravío, que esten prescritas en los reglamentos particulares de dichos establecimientos, y bajo la inspeccion y responsabilidad de los gefes respectivos; suministrándose á cuantos los deseen los datos de esta clase que les convengan, y permitiéndoles sacar apuntes y copias.

2° En cuanto á los papeles puramente históricos, no se permitirá ni á nacionales ni á extranjeros registrar, ni mucho menos copiar, cuantos sean correspondientes al siglo próximo pasado y á lo que va del presente; pero sí se podran franquear los de épocas anteriores, con las restricciones que luego se dirán.

3° Serán reservados para todos, á no ser que se conceda especial autorizacion,

de quelque époque qu'ils soient, qui concernent l'acquisition de propriétés de l'État, et celle de territoires, ainsi que les documents contenant des renseignements particuliers sur la vie privée des rois, princes et autres personnages éminents.

» 4° Les papiers qui intéressent particulièrement, sous quelque rapport que ce soit, des corporations, des familles, ou des individus, seront aussi dans la classe des réservés. Chacun pourra s'adresser à l'archiviste, pour qu'il vérifie si les documents dont il aurait besoin existent, en spécifiant l'objet pour lequel il les désire. Dans le cas où les documents existeraient, l'archiviste en informera le gouvernement, en faisant connaître s'il y a ou non de l'inconvénient à les remettre. En vertu d'une permission royale, il pourra en donner copie; mais il ne pourra jamais délivrer l'original.

» 5° Lorsqu'on accordera l'autorisation de voir, copier ou extraire quelques documents parmi les réservés, on énoncera l'époque, le fait ou le document auquel s'appliquera ladite autorisation; et ceux qui sont chargés des archives ne permettront pas que les investi-

los papeles, de cualquiera época que sean, que versen sobre títulos y modos de adquisicion de propiedades del Estado y pertenencia de territorios, como asimismo los que contengan noticias particulares acerca de la vida privada de los señores reyes, principes ú otros personages eminentes.

4° Los papeles que interesen particularmente, bajo cualquier aspecto que sea, à corporaciones, familias ó individuos, quedarán tambien en la clase de reservados. Cualquiera podrá dirigirse al archivero, para que averigüe si existen los que necesite, espresando el objeto para que los desea; si existiesen, el archivero lo hará presente al gobierno, manifestando si hay ó no inconveniente en la entrega y solo en virtud de real licencia se dará una copia, pero nunca el original.

5° Cuando se conceda autorizacion para ver, copiar ó extraer algunos papeles de los no permitidos, se espresara la época, el hecho ó el documento sobre que recaiga dicha autorizacion; y los encargados de los archivos no permitirán que la investigacion se estienda á mas de lo que permita la real licencia.

gations s'étendent à plus que ce qu'aura permis la royale licence.

» 6° Dans tous les cas, on annotera, en un registre que tiendront les employés des archives, les extraits, copies ou notes qui se prendront, en indiquant de quels papiers, quels jours et par quelles personnes.

» 7° Tout papier qui ne serait pas purement littéraire, devra être examiné par l'archiviste, avant de permettre qu'on en prenne copie, extrait ou note; et, si le même archiviste jugeait qu'il y eût de l'inconvénient à ce qu'on le publiât, il en ferait part au gouvernement.

» 8° Si, parmi les papiers des archives, il y en avait qui, à raison de leur importance, pussent compromettre les intérêts nationaux, l'archiviste aurait soin de les placer en un lieu réservé, pour qu'en aucun cas ils ne pussent être examinés; et, s'ils figuraient dans l'inventaire général, il aurait soin, pour éviter des exigences inutiles, de mettre à la marge : *très-réservés*.

» 9° On ne pourra prendre note ou copie d'aucun papier, que par

6° En todos los casos se anotarán, en un libro de registro que han de llevar los empleados del archivo, los extractos, copias ó notas que se saquen, espresándose de que papeles, en que días y por cuales personas.

7° Todo papel que no sea puramente literario, habrá de ser examinado por el archivero, antes de permitir que de él se saque copia, extracto ó anotacion; y si, á juicio del mismo archivero, hubiere inconveniente en que se publique, consultará al gobierno, espresando el objeto á que se refiere.

8° Si entre los papeles del archivo, hubiese algunos que por su importancia y trascendencia sean capaces de comprometer los intereses nacionales, cuidará el archivero de colocarlos en paraje reservado, para que en ningun caso puedan ser examinados; y si constasen en el registro general, se pondra al márgen la nota de *muy reservados*, para evitar exigencias inútiles.

9° No se permitirá tomar apuntes, ni sacar copias de ningun papel, como no sea por conducto de los dependientes del archivo, que lo harán en la brevedad posible,

le moyen des employés des archives, lesquels le feront avec toute la brièveté possible, sous l'obligation, de la part des intéressés, de payer les droits établis par le tarif.

» D'ordre royal, je le dis à Votre Seigneurie, qui en fera part aux chefs ou à ceux qui sont chargés des archives dans sa province, afin qu'ils le tiennent pour entendu, et s'y conforment. Dieu garde Votre Seigneurie de longues années! Madrid, 20 avril 1844. — PEÑAFLOIDA. »

Si l'on considère que, depuis leur fondation, les Archives de Simancas avaient été inaccessibles au public, on doit reconnaître que la décision du 20 avril, qui ouvrait ce dépôt aux investigations des étrangers et des nationaux sans distinction (1), était de la part du gouvernement espagnol, malgré les restrictions dont elle était accompagnée, un grand pas dans la voie du progrès. Aussi je regarde comme un devoir de signaler à la gratitude des amis des lettres, à quelque pays qu'ils appartiennent, le nom du rédacteur de cette décision, don

y con sujecion por parte de los interesados al pago de los derechos establecidos por tarifa.

De real orden, le digo à V. S., para que lo communique à los gefes ó encargados de los archivos existentes en esa provincia, à fin de que lo tengan entendido para su cumplimiento y demas efectos correspondientes. Dios guarde à V. S. muchos años. Madrid, 20 de abril de 1844. — PEÑAFLOIDA.

(1) Quoique la décision du 20 avril paraisse avoir fait cesser l'obligation d'une autorisation préalable pour l'examen des papiers qui ne sont pas dans la classe des *réservés*, j'engage cependant les savants étrangers qui se proposeraient de se rendre à Simancas, à s'assurer, avant de faire ce voyage, du consentement du gouvernement espagnol. Je leur donne ce conseil, parce que, un savant allemand, M. Heine, de Berlin, s'étant présenté au dépôt de Simancas, au mois de novembre 1844, se fondant sur les termes généraux de l'ordre du 20 avril, l'archiviste refusa de lui en donner l'accès, jusqu'à ce qu'il eût obtenu une autorisation particulière. Cette autorisation, du reste, lui a été accordée depuis.

Antonio Gil de Zárate, chef de la division de l'instruction publique, des arts et des sciences au ministère de l'intérieur (1).

Il y avait pourtant, dans les nouvelles règles établies, un point qui, s'il n'était pas modifié ou interprété d'une manière libérale, pouvait occasionner beaucoup d'embarras aux personnes qui se livreraient à des recherches historiques : c'était la disposition de l'article 9, d'après laquelle les employés des archives étaient seuls autorisés à prendre note ou extrait analytique des pièces.

Analyser un document qu'on ne juge pas, dans son ensemble, avoir assez d'importance pour le copier tout entier, est un travail, il est aisé de le concevoir, qui ne peut être bien fait que par la personne même à qui il doit servir, car seule elle peut apprécier, au moins selon le but qu'elle se propose, le degré d'attention que mérite tel ou tel passage du document. Confiée à un autre, quelque capable que fût celui-ci, jamais cette analyse ne serait satisfaisante : il arriverait que le rédacteur s'appesantirait sur des choses inutiles, et négligerait les circonstances les plus intéressantes, au point de vue, bien entendu, de celui à qui les notes seraient destinées. J'ajouterai que la forme même des analyses n'est pas indifférente : il faut que la rédaction en soit en harmonie avec le plan que s'est formé la personne qui doit les mettre en œuvre ; il faut surtout qu'elle conserve la force, la substance du texte, tout en l'abrégeant ; et ne serait-ce pas trop exiger des employés des archives, je ne dis pas en Espagne, mais dans quelque pays que ce fût, de leur demander l'accomplissement de ces conditions ?

Je plaçai les observations qu'on vient de lire sous les yeux du gouvernement espagnol.

Je le rendis juge en même temps d'une difficulté qu'élevait le garde

(1) M. Gil de Zárate est auteur de plusieurs ouvrages de littérature qui ont obtenu un grand et légitime succès.

des Archives de Simancas, don Hilarion de Ayala, et qui consistait en ce que, selon lui, aux termes de l'article 7 de l'ordre royal du 20 avril, il devait, avant de me remettre une liasse, parcourir tous les documents qu'elle renfermait, tandis que ledit article prescrivait seulement qu'il examinât les pièces dont je désirerais prendre copie, extrait ou analyse. L'extension que don Hilarion de Ayala donnait à l'article en question, aurait eu cet inconvénient extrêmement grave, qu'obligé souvent de s'occuper d'autres travaux, il m'aurait fait perdre un temps considérable à attendre qu'il eût examiné les liasses dont j'avais à faire le dépouillement.

Le ministère de l'intérieur était passé, sur ces entrefaites, dans les mains de M. Pidal, qui n'est pas seulement un brillant orateur, un homme d'État distingué, mais qui est aussi au nombre des écrivains dont la littérature espagnole s'honore le plus.

M. Pidal comprit parfaitement les raisons que je lui soumis. Il rapporta la disposition de l'article 9 de l'ordre du 20 avril, en ce qui concernait les notes analytiques (*apuntes*), et déclara que l'examen préalable des pièces par l'archiviste ne s'appliquait qu'à celles qu'on désirait analyser, ou dont l'on demandait des extraits ou des copies.

Grâce à cette décision bienveillante, je pus reprendre mes travaux sur le pied où je les avais commencés avant l'ordre du mois de mars 1844.

## § VII.

Les premiers gardes des Archives de Simancas, et Diego de Ayala lui-même, quelque mérités que puissent être les éloges que Riol lui adresse (1), s'occupèrent peu de l'inventaire des documents confiés à

(1) Voy. ci-dessus, p. 14.

leur garde. Geronimo de Zurita ne rédigea pas non plus, à ce qu'il paraît, le travail dont il avait été chargé par le décret de Philippe II, du 14 mars 1567 (1). Le gouvernement était donc dans une ignorance complète de ce que contenait le dépôt des papiers d'État de la monarchie.

Cet objet ayant fixé l'attention de Philippe IV, ce prince chargea, le 2 juillet 1624, Francisco de Hoyos, l'un de ses secrétaires, de se rendre à Simancas, à l'effet d'y dresser l'inventaire des Archives. Francisco de Hoyos devait cataloguer en détail les papiers d'État et de guerre, et en gros seulement (*por mayor*) les autres papiers, en distinguant toutefois les royaumes, états, provinces, ainsi que les matières qu'ils concernaient. Il lui était prescrit, de plus, de faire une relation des papiers d'État d'importance. Cette relation était destinée pour le conseil d'État : les inventaires devaient être envoyés à la *Cámara*. L'archiviste garderait une copie de l'une et des autres (2).

Francisco de Hoyos, lorsqu'il reçut cette commission, était dans un âge avancé ; il comptait déjà cinquante années de service. Il mourut en 1627, avant d'avoir accompli une tâche qui était évidemment au-dessus de ses forces.

Son fils, don Antonio de Hoyos, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, désigné pour la continuer (3), acheva, en 1650, l'inventaire des PAPIERS DU PATRONAGE ROYAL et celui des PAPIERS D'ÉTAT.

Les copies de ces deux inventaires, que l'on conservait aux Archives de Simancas, furent envoyées à Paris, en 1810, par le général Kel-

(1) Voy. ci-dessus, p. 15.

(2) La commission de Francisco de Hoyos et son instruction, qui porte la même date, sont transcrites dans le registre de la *Cámara*, n° 192, fol. 484 v° et 485 v°.

(3) Sa commission, en date du 25 octobre 1628, et son instruction, du même jour, sont transcrites dans le registre de la *Cámara*, n° 196, fol. 270 et 272 v°.

lermann (1); elles sont encore aujourd'hui aux archives du royaume de France (2).

Le premier, qui est en papier, couvert de parchemin, a 545 feuillets, sans les index : il est intitulé *Traslado del inventario de los papeles de Estado tocantes al patronazgo real de S. M., que hay en los reales Archivos de Simancas, hecho por don Antonio de Hoyos, caballero de la órden de Santiago, secretario del Rey, nuestro señor, visitador y superintendente de los dichos Archivos reales. Y se copia nuebamente, por hallarse muy maltratado, y rotas muchas ojas que casi no se conocen las letras; sicndo archivero y secretario de este real Archivo D. Manuel de Ayala y Rosales, en el año de 1786. Por mandado del Rey, nuestro señor, don Phelipe IV, en Simancas, á quinze de julio de 1650.* (Copie de l'inventaire des papiers d'État relatifs au patronage royal de S. M., qui se conservent dans les Archives royales de Simancas, ledit inventaire fait par don Antonio de Hoyos, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, secrétaire du Roi, notre seigneur, visiteur et surintendant desdites Archives. Cette copie s'est faite en 1786, parce que l'original était en très-mauvais état, et que beaucoup de feuillets étaient cassés, au point qu'on ne pouvait presque plus en lire le contenu; don Manuel de Ayala et Rosales étant secrétaire de ces royales Archives. Par ordre du roi Philippe IV, à Simancas, le 15 juillet 1650.)

Voici, en abrégé, l'indication des documents dont ce volume contient l'inventaire :

Fol. 1. Actes de serment et d'hommage, des années 1588 à 1581. Six liasses.

Fol. 59 v°. Lois et pragmatiques, des années 1520 à 1629. Sept liasses.

(1) Voy. ci-dessus, p. 28.

(2) A la bibliothèque nationale de Madrid, on conserve l'original même de l'inventaire des papiers d'État, qui fut envoyé à Philippe IV par don Antonio de Hoyos; il est marqué S 49, et contient 510 feuillets.

Fol. 75 v°. Achats et lettres exécutoires, des années 1569 à 1615. Cinq liasses.

Fol. 110. Affaires des Indes, des années 1495 à 1596. Neuf liasses.

Fol. 125. Mercèdes anciennes, des années 872 à 1575. Trois liasses.

Fol. 146 v°. Bulles des grandes maîtrises des ordres, des années 1175 à 1592. Cinq liasses.

Fol. 160. Affaires diverses de Castille, de 1214 à 1615. Vingt-cinq liasses.

Fol. 212. v°. Patronage de Grenade, de 1480 à 1585. Deux liasses.

Fol. 225 v°. Pouvoirs et instructions, de 1452 à 1555. Trois liasses.

Fol. 242 v°. Saint-Laurent-le-Royal, de 1561 à 1595. Trois liasses.

Fol. 249 v°. Diverses bulles, de 1552 à 1566. Six liasses.

Fol. 279 v°. Conciles, de 1416 à 1569. Cinq liasses.

Fol. 302 v°. Inquisition, de 1478 à 1526. Une liasse.

Fol. 307 v°. Grâces et jubilés, de 1448 à 1577. Deux liasses.

Fol. 319 v°. Croisades et subsides, de 1458 à 1576. Trois liasses.

Fol. 355. Réformations d'ordres religieux et de monastères, de 1487 à 1584. Trois liasses.

Fol. 345. Testaments et codicilles, de 1262 à 1621. Huit liasses.

Fol. 370 v°. Écritures de l'Impératrice, de 1525 à 1529. Une liasse.

Fol. 374. Patronage royal, de 1271 à . . . . . Une liasse.

Fol. 389. Écritures concernant l'État de Milan, de 1540 à . . . . . Deux liasses.

Fol. 392. Écritures touchant l'État de Sienne, et traités avec quelques potentats d'Italie, de 1546 à . . . . . Une liasse.

Fol. 395 v°. Investitures, de 1465 à 1610. Une liasse.

Fol. 400. Papiers anciens de l'État de Milan, de 1581 à 1559. Une liasse.

Fol. 404. v°. Papiers concernant les motifs de la guerre avec le pape Paul IV, et l'arrangement qui se fit avec lui, par le moyen du

cardinal Carafa et du duc d'Albe, des années 1556, 1557 et 1558. Une liasse.

Fol. 415. Droits de Naples, de 1250 à 1559. Quatre liasses.

Fol. 425. Papiers de Sicile, de 1407 à 1555. Une liasse.

Fol. 424. Renonciation de Charles-Quint à ses États ; traité de mariage de Philippe II avec la princesse de Portugal, et renonciations des infantes, de 1542 à 1556. Une liasse.

Fol. 426 v°. Traités avec les Mores et les seigneurs de Castille, de 1594 à 1552. Deux liasses.

Fol. 454 v°. Affaires diverses d'Italie, de 1470 à 1557. Quatre liasses.

Fol. 459 v°. Procès du Pape Paul IV contre Philippe II et ses ministres, de 1557 à 1566. Une liasse.

Fol. 440. Traités avec l'Aragon et la Navarre, de 1162 à 1608. Quatre liasses.

Fol. 458. Chapelle royale de la cour, de 1474 à 1594. Cinq liasses.

Fol. 467. Traités avec les papes et d'autres potentats d'Italie, de 1586 à 1585. Cinq liasses.

Fol. 482. Traités avec le Portugal, de 1575 à 1595. Neuf liasses (1).

Fol. 496 v°. Traités avec l'Angleterre, de 1294 à 1625. Six liasses.

Fol. 506. Traités avec la France, de 1548 à 1601. Cinq liasses.

Fol. 521. Traités avec la maison d'Autriche, de 1495 à 1661. Cinq liasses.

Le deuxième inventaire, qui est aussi en papier et couvert de parchemin, a 485 feuillets. Il est intitulé au dos : *Consejo de Estado misivo*, et au premier feuillet : *Inventario de los papeles de Estado misivo, que ay en los Archivos reales de Simancas, hecho por don An-*

(1) Parmi ces documents, étaient toutes les informations qui se firent sur le droit de Philippe II à la couronne de Portugal.

*tonio de Hoyos, caballero de la órden de Santiago, secretario del Rey, nuestro señor, visitador y superintendente de los dichos Archivos reales. Por mandado del rey, nuestro señor, don Phelipe IV, en Simancas, á quinze de julio 1630.*

On y trouve catalogués les papiers d'État dont l'indication suit :

Fol. 1-88. Papiers d'État d'Espagne, dans laquelle sont comprises les couronnes de Castille, de Léon et de Galice, ainsi que les côtes d'Andalousie (*costas de Andaluçia*), la Biscaye et les Asturies. Deux cent cinquante-neuf liasses, des années 1580 à 1620.

Fol. 89-118. Papiers d'État concernant la couronne d'Aragon, la Catalogne et Valence. Soixante et dix-sept liasses, des années 1512 à 1629.

Fol. 119-152. Papiers d'État concernant le royaume de Navarre. Vingt-trois liasses, des années 1512 à 1596.

Fol. 155-156. Papiers d'État concernant le royaume de Portugal. Soixante et douze liasses, des années 1480 à 1518.

Fol. 157-166. Papiers d'État concernant les armées navales (*despachos de armadas*) et l'équipement des galères. Vingt-deux liasses, des années 1529 à 1585.

Fol. 167-176. Papiers d'État concernant les places et frontières, les expéditions en Afrique, en Barbarie et dans le Levant. Trente-cinq liasses, des années 1510 à 1620.

Fol. 177-214. Papiers d'État concernant la Flandre. Cent trente-neuf liasses, des années 1506 à 1620.

Fol. 215-254. Papiers d'État concernant l'Allemagne. Soixante et dix-huit liasses, des années 1551 à 1619.

Fol. 255-256. Papiers d'État concernant la France. Quatre-vingt-treize liasses, des années 1516 à 1620.

Fol. 257-264. Papiers d'État concernant l'Angleterre. Quarante et une liasses, des années 1549 à 1619.

Fol. 265-500. Papiers d'État de Rome. Cent cinquante-trois liasses, des années 1486 à 1616.

Fol. 501-520. Papiers d'État de Naples. Cent trois liasses, des années 1559 à 1620.

Fol. 521-554. Papiers d'État du royaume de Sicile. Cinquante-neuf liasses, des années 1285 à 1614.

Fol. 555-568. Papiers d'État de Milan et des provinces adjacentes. Cent trente-cinq liasses, des années 1529 à 1616.

Fol. 569-582. Papiers d'État de Venise. Cinquante-quatre liasses, des années 1550 à 1621.

Fol. 585-400. Papiers d'État de la province de Gènes. Soixante et quinze liasses, des années 1495 à 1616.

Fol. 401-404. Papiers d'État concernant Florence, la seigneurie de Sienne et les provinces adjacentes. Seize liasses, des années 1529 à 1616.

Fol. 405-414. Papiers d'État divers d'Italie, concernant les républiques de Sienne, de Lucques, de Raguse, les États de Mantoue, de Ferrare, d'Urbain, de Modène et autres. Trente-six liasses, des années 1460 à 1615.

Fol. 415-424. Relation de papiers des particuliers, du temps du comte de Villalonga, qui furent présentés au conseil d'État, pour différentes affaires, et qui par ordre du Roi s'apportèrent aux Archives.

Fol. 425-428. Minutes de consultes du conseil d'État sur des affaires de particuliers, dépendant de la négociation d'Italie, et passées par les mains de Juan de Ciriza. Cinquante-quatre liasses, des années 1600 à 1619.

Fol. 428 v<sup>o</sup> — 450. Relation des requêtes de particuliers, vues au conseil d'État, et dépendant de la même négociation et secrétairerie. Trente et une liasses, des années 1607 à 1620.

Fol. 451-452. Autre relation des requêtes vues, dépendant de la

même négociation, du temps du comte de Villalonga, et du secrétaire Prada, et minutes de diverses années. Vingt liasses.

Fol. 455-456. Autre relation de minutes de dépêches pour des particuliers, et des cédules, avantages et *entretènements* de la secrétairerie d'Italie. Trente-trois liasses, des années 1606 à 1619.

Fol. 457-458. Requêtes des parties, qui ont été vues au conseil d'État, et qui ont été suivies de dépêches en l'office de don Andres de Losada y Prada, chargé de la négociation de Flandre. Vingt-cinq liasses, des années 1600 à 1620.

Fol. 458 v°. Relation des requêtes vues au conseil d'État, et qui n'ont pas été suivies de dépêches. Sept liasses, des années 1607 à 1620.

Fol. 459. Minutes de dépêches pour les particuliers. Sept liasses, des années 1616-1625.

Fol. 440-445. Minutes de consultes du conseil d'État concernant des affaires de particuliers, et qui ont passé par l'office de don Andres de Losada y Prada, chargé de la négociation de Flandre. Cinquante-six liasses, des années 1600 à 1620.

Fol. 444. Minutes de dépêches concernant des particuliers, et qui ont passé par le même office. Seize liasses, des années 1602 à 1625.

Fol. 445-446. Livres dans lesquels sont transcrites les instructions, lettres et autres dépêches de la correspondance d'État, de diverses années, depuis 1550 jusqu'à 1576. Il s'y trouve, entre autres, des ordres, patentes et dépêches du seigneur don Juan d'Autriche, lorsqu'il était général de la mer. Cinq liasses, des années 1550 à 1574.

Fol. 447. Et finalement quelques vieux papiers sur différentes matières, recueillis et placés à part, et dans lesquels il n'y a rien qui soit de considération et d'importance. Vingt-cinq liasses, des années 1554 à 1555.

De ces deux inventaires, le dernier est le seul dont j'aie été à même de vérifier l'exactitude, et, quoiqu'il m'ait été très-utile, à défaut de

tout autre, je ne saurais disconvenir qu'il ne laisse beaucoup à désirer. Non-seulement il donne trop peu de détails, mais le contenu des liasses y est en général exprimé d'une manière confuse, et les indications qu'on y trouve n'ont pas toujours le mérite de la fidélité.

On en jugera par l'inventaire des PAPIERS DE FLANDRE qui accompagne cette Notice (1).

Tel qu'il est pourtant, on doit regretter qu'une copie de cet inventaire n'existe pas aux archives de Simancas, car, si l'on excepte les PAPIERS DE CASTILLE, de ROME, de PORTUGAL et d'ANGLETERRE qui ont été, ainsi que je le dirai plus loin, inventoriés il y a vingt-cinq ans, on n'a, dans ce dépôt, rien qui tienne lieu du travail de don Antonio de Hoyos.

La même observation s'applique à son inventaire des PAPIERS DU PATRONAGE ROYAL.

Les savants étrangers qui se proposeront de se rendre à Simancas, feront donc bien, avant d'entreprendre ce voyage, de consulter, aux Archives du Royaume, à Paris, les deux inventaires dont je viens de parler.

En 1656, don Juan de Ayala, qui remplissait le poste de secrétaire des Archives, ayant presque perdu la vue, Philippe IV confia cet emploi par intérim, et jusqu'à ce que le fils du titulaire fût en âge de lui succéder, à don Pedro Garcia de los Rios, troisième official de la secrétairerie d'État. Don Pedro resta aux Archives jusqu'en 1660, date de sa mort. Fort expert en tout ce qui concernait l'intelligence et le classement des papiers, il rédigea plusieurs inventaires : il fit aussi réintégrer dans les Archives les documents qui en avaient été extraits pour l'usage des ministres et des conseils (2).

A l'époque où don Santiago Agustin Riol visita le dépôt de Simancas,

(1) Voy. l'Appendice, litt. A.

(2) Riol.

tous les inventaires dont on se servait dans cet établissement, étaient l'ouvrage ou de don Antonio de Hoyos, ou de don Pedro Garcia de los Rios (1).

Il y a lieu de croire que, dans l'intervalle qui s'écoula entre cette visite de Riol et celle de M. Guiter, d'autres catalogues furent dressés. Quoi qu'il en soit, ce dernier trouva aux Archives, en 1811, quarante-six volumes d'inventaires, savoir :

Pour les papiers renfermés dans les salles, n <sup>os</sup> 1, 2 et 5	5 volumes.
Pour les papiers de la salle n <sup>o</sup> 5 . . . . .	2 »
» » 7 . . . . .	4 »
» » 10 . . . . .	1 »
» » 11, 12 . . . . .	4 »
» » 13, 14, 15 . . . . .	4 »
» » 16, 18, 19 . . . . .	2 »
» » 17 . . . . .	1 »
» » 20, 21, 22 . . . . .	5 »
» » 23 . . . . .	8 »
» » 24 . . . . .	5 »
» » 25 . . . . .	5 »
» » 26 . . . . .	1 »
» » 27 . . . . .	5 »
» » 28, 29 . . . . .	1 »
Inventaire général des inventaires.	1 »

TOTAL. 46 volumes.

Les papiers des salles n<sup>os</sup> 4, 6, 8 et 9 (*mercèdes*) n'avaient point d'inventaire; mais, les liasses étant rangées dans l'ordre chronologique, les recherches y étaient assez faciles (2).

(1) Riol.

(2) Rapport de M. Guiter au ministre de l'intérieur, du 24 mars 1811.

## § VIII.

J'ai raconté, dans le § III de cette Notice, les enlèvements qui furent faits aux Archives de Simancas, en 1810 et 1811. On conçoit que ces enlèvements, exécutés avec précipitation, y occasionnèrent beaucoup de désordre : la présence, pendant quatre ans, d'une garnison dans la forteresse (1), et l'accès que ses chefs et les soldats eux-mêmes avaient aux salles des Archives, durent contribuer à ce que la confusion y augmentât encore, si même ils ne causèrent pas la perte de bien des documents.

Ce ne fut pas tout. Après l'évacuation de Simancas par les Français, les paysans des environs envahirent le dépôt des Archives ; ils arrachèrent le parchemin qui servait de couverture aux liasses, et surtout les cordons qui les attachaient, de façon que les papiers se mêlèrent et se confondirent (2).

Il était urgent que le gouvernement espagnol consacra sa sollicitude au plus important des dépôts de titres de la Péninsule. Aussitôt qu'il fut remonté sur le trône de ses ancêtres, Ferdinand VII chargea de rétablir l'ordre dans les Archives de Simancas don Tomás Gonzalez, chanoine de Plasencia.

Les traces qu'a laissées ce savant ecclésiastique de son passage aux

(1) Dans son rapport du 24 mars 1811, M. Guiter disait au ministre de l'intérieur, au sujet de la garnison qui occupait une partie de la forteresse de Simancas : « Ce voisinage pourrait devenir préjudiciable aux Archives, si le même état de choses subsistait longtemps, d'autant plus qu'il a été pratiqué depuis peu une cheminée de cuisine indispensable pour le logement du commandant, et qui menace habituellement le dépôt. »

(2) *Histoire du soulèvement, de la guerre et de la révolution d'Espagne*, par le comte de Toreno, t. V, p. 271.

Archives, témoignent de l'ardeur avec laquelle il s'appliqua à la tâche laborieuse qui lui était confiée.

Les premiers soins de don Tomás Gonzalez se portèrent naturellement sur les PAPIERS DU PATRONAGE ROYAL et les PAPIERS D'ÉTAT, les deux collections les plus précieuses du dépôt.

Le système de classement mis en pratique pour ces papiers par don Francisco et don Antonio de Hoyos avait consisté à ranger, sous une série de numéros distincte, chaque catégorie de documents, qui formait un chapitre particulier dans leurs inventaires.

Le chanoine Gonzalez adopta une autre marche, bien préférable, à tous égards, pour la facilité des recherches; il assigna une seule série de numéros à tous les PAPIERS D'ÉTAT, après avoir distribué ceux-ci d'abord en quatre grandes divisions, selon les époques où ils étaient parvenus aux Archives, et ensuite par État ou puissance dans l'ordre chronologique (1). Quant aux PAPIERS DU PATRONAGE, comme ils étaient renfermés dans des coffres, et qu'ils se composaient en grande partie de pièces en parchemin, de livres reliés et de documents dont on ne pouvait former des liasses, il ne les numérotait pas; il donna seulement un titre aux coffres qui les contenaient. La description de ces derniers papiers devait, du reste, précéder l'inventaire des PAPIERS D'ÉTAT des pays qu'ils concernaient respectivement.

Par suite de ces travaux de don Tomás Gonzalez, les deux collections du PATRONAGE et D'ÉTAT se trouvent rangées sous les cinq divisions suivantes :

1<sup>re</sup> Division. PAPIERS DU PATRONAGE ROYAL ANCIEN.

On a vu dans le § précédent en quoi ils consistent.

(1) Don Tomás Gonzalez jugea avec raison que l'ordre des dates valait mieux qu'un ordre de matières quelconque. Cependant, comme, sous le règne de Charles II, on avait suivi le système de former des liasses spéciales pour certaines affaires d'importance, l'arrangement fait alors fut conservé par lui.

2<sup>e</sup> Division. SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT, OU CORRESPONDANCE POLITIQUE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE.

Cette division, qui comprend 1854 liasses, est composée des papiers qui vinrent à Simancas du temps de Charles V, de Philippe II et de Philippe III. Elle contient la correspondance politique intérieure et extérieure, jusqu'à la mort de Philippe II, avec les minutes et lettres d'une partie du règne de Philippe III.

Ce sont les papiers dont Antonio de Hoyos a laissé un inventaire.

3<sup>e</sup> Division. SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT D'ITALIE.

Les papiers dont elle se compose furent transportés à Simancas en 1656. Ils forment 70 liasses.

4<sup>e</sup> Division. SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT DU NORD ET D'ESPAGNE.

Les papiers qu'elle comprend, envoyés à Simancas en 1665 et en 1687, appartiennent au règne de Philippe III et à la majeure partie du règne de Philippe IV.

5<sup>e</sup> Division. SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT D'ITALIE ET DU NORD.

Cette division consiste en 1200 liasses. Elle est formée 1<sup>o</sup> de la correspondance générale de Rome et des autres États d'Italie, du temps de Philippe IV et de Charles II; 2<sup>o</sup> de la correspondance d'Espagne, de Portugal, de Flandre, d'Allemagne et d'autres États du Nord, pour une partie du règne de Philippe IV et celui tout entier de Charles II; 3<sup>o</sup> d'affaires diverses traitées en ladite secrétairerie.

Ces papiers furent envoyés à Simancas en 1718.

Voici le résultat général du classement des PAPIERS D'ÉTAT par pays et par numéros de liasses :

DEUXIÈME DIVISION.

Couronne de Castille. . . . .	n <sup>os</sup> 1— 266
— d'Aragon. . . . .	267— 545

Royaume de Navarre. . . . .	n <sup>os</sup> 544— 566
Portugal. . . . .	567— 458
Flottes et galères. . . . .	459— 460
Côtes d'Afrique et du Levant. . . . .	461— 495
Flandre. . . . .	496 — 654
Allemagne. . . . .	655 — 712
France (1). . . . .	715— 805
Angleterre. . . . .	806— 846
Rome. . . . .	847—1002
Naples. . . . .	1005—1110
Sicile. . . . .	1111—1171
Milan. . . . .	1172—1507
Venise et îles Ioniennes. . . . .	1508—1561
Gènes. . . . .	1562—1457
Toscane. . . . .	1458—1455
Petits États d'Italie. . . . .	1454—1489
Correspondance privée de Venise. . . . .	1490—1550
Registres de dépêches. . . . .	1551—1570
Affaires des parties. . . . .	1571—1854

## TROISIÈME DIVISION.

Rome. . . . .	n <sup>os</sup> 1855--1871
Paix, prieurés de Saint-Jean et matières diverses. . . . .	1872--1874
Naples. . . . .	1875—1884
Sicile. . . . .	1885— 1895

(1) Don Tomás Gonzalez eut devoir faire figurer dans son inventaire les papiers concernant la négociation de France, quoique ceux-ci se trouvassent à Paris; pour indiquer leur absence, il émargea d'une  $\frac{1}{2}$  chacun des numéros sous lesquels ils étaient indiqués.

Milan. . . . .	n <sup>os</sup> 1896—1927
Venise. . . . .	1928—1950
Gènes. . . . .	1951—1956
Savoie. . . . .	1957—1941
Petits États d'Italie. . . . .	1942—1944
Expéditions maritimes. . . . .	1945—1955
Affaires des parties. . . . .	1954—2001
Livres de Bersozza. . . . .	2002—2022

## QUATRIÈME DIVISION.

Flandre et Hollande. . . . .	n <sup>os</sup> 2025—2522
Allemagne. . . . .	2525—2510
Angleterre. . . . .	2511—2604
Danemark. . . . .	2605—2615
Portugal. . . . .	2614—2655
Espagne. . . . .	2656—2762
Affaires des parties. . . . .	2765—2841
Affaires extraordinaires. . . . .	2842—2959
Affaires diverses ( <i>negocios inconexos</i> ). . . . .	2960—2995

## CINQUIÈME DIVISION.

Rome. . . . .	n <sup>os</sup> 2994—5214
Lettres d'ambassadeurs. . . . .	5215—5257
Naples. . . . .	5258—5554
Milan. . . . .	5555—5477
Sicile. . . . .	5478—5559
Venise. . . . .	5540—5589
Gènes. . . . .	5590—5645

Savoie. . . . .	n <sup>os</sup> 5646—5684
Princes d'Italie. . . . .	5685—5692
Affaires des parties, d'Italie. . . . .	5695—5827
Affaires diverses, d'Italie ( <i>indiferente de Italia</i> )	5828—5859
Flandre. . . . .	5860—5917
Allemagne. . . . .	5918—5954
Angleterre. . . . .	5955—5979
Hollande. . . . .	5980—4019
Danemarck. . . . .	4020—4025
Suède. . . . .	4024—4026
Portugal. . . . .	4027—4056
Affaires des parties, du Nord. . . . .	4057—4104
Affaires des parties, d'Espagne. . . . .	4105—4125
Affaires diverses ( <i>indiferente</i> ), d'Espagne et du Nord.	4126—4190
Juges conservateurs et consuls. . . . .	4191—4192

Toutes les liasses de la Collection sont enveloppées d'une feuille de papier fort : la couverture est revêtue, dans sa partie supérieure, à droite, d'une étiquette imprimée portant le mot *Estado* et le numéro de la liasse.

Après avoir ainsi classé les PAPIERS D'ÉTAT, don Tomás Gonzalez en rédigea un inventaire sommaire. Cet inventaire, qui se conserve aux Archives, est intitulé *Inventario manual de los Papeles de la secretaría y consejo de Estado en este real Archivo de Simancas, hecho de nuevo por don Tomás Gonzalez, del consejo de Su Majestad, canónigo de la santa yglesia de Plasencia, académico de la historia, comisionado regio para el arreglo del expresado Archivo general*. Il porte la signature de son auteur, avec la date du 6 décembre 1819.

Les articles qu'il contient, concernant les Pays-Bas, sont ceux qui suivent :

- N<sup>os</sup> 496-654. Papiers de Flandre, des années 1506 à 1620 (1).
- N<sup>o</sup> 1567. Minutes de dépêches pour la Flandre, de 1567 (2).
- N<sup>o</sup> 1570. Huit registres de dépêches d'État pour la Flandre, l'Allemagne et l'Angleterre, des années 1566 à 1579 (3).
- N<sup>os</sup> 1745-1768. Affaires des parties (*negocios de partes*), de Flandre, des années 1600 à 1620 (4).
- N<sup>os</sup> 1769-1775. Affaires des parties, de Flandre, non expédiées, des années 1607 à 1620.
- N<sup>os</sup> 1776-1782. Minutes de dépêches des parties, des années 1616 à 1624.
- N<sup>os</sup> 1785-1794. Minutes de consultes des parties, des années 1600 à 1605.
- N<sup>o</sup> 1795. Minutes de dépêches pour la Flandre, de l'année 1615.
- N<sup>o</sup> 1796-1858. Minutes de dépêches, des années 1605-1620.
- N<sup>o</sup> 1859-1850. Minutes de lettres et cédules des parties, des années 1600 à 1612.
- N<sup>o</sup> 1851. Minutes de dépêches d'office et des parties, de l'année 1605.
- N<sup>o</sup> 1852. Idem, de l'année 1614.
- N<sup>o</sup> 1855. Idem, de l'année 1615.
- N<sup>o</sup> 1854. Avantages militaires (*ventajas militares*), de l'année 1625.

(1) Ce sont les papiers dont l'inventaire, rédigé par Antonio de Hoyos, est reproduit dans l'Appendice, litt. A.

(2) Cette indication est fautive : le n<sup>o</sup> 1567 est un registre de dépêches de 1577 à 1582, concernant des affaires particulières.

(3) Don Manuel Garcia m'a dit, le 14 août 1844, n'avoir pu encore rencontrer ces registres.

(4) Les années 1600-1601 ne forment qu'une liasse; il en est de même des années 1605-1606. Les années 1610, 1612, 1616, 1617, 1618, forment au contraire deux liasses chacune, et l'année 1611, trois.

N<sup>os</sup> 2025-2157. Consultes originales d'office, des années 1600 à 1678 (1).

N<sup>os</sup> 2158-2215. Minutes des consultes d'office, des années 1607 à 1678 (2).

N<sup>o</sup> 2216. Minutes de dépêches pour la Flandre, des années 1579 à 1581.

N<sup>o</sup> 2217. » années. 1582-1584

N<sup>o</sup> 2218. » » 1585-1587

N<sup>o</sup> 2219. » » 1588-1589

N<sup>o</sup> 2220. » » 1590-1592

N<sup>o</sup> 2221. » » 1595

N<sup>o</sup> 2222. » » 1594

N<sup>o</sup> 2225. » » 1595-1596

N<sup>o</sup> 2224. » » 1597-1604

N<sup>o</sup> 2225. » » 1605-1678

N<sup>o</sup> 2288. Lettres de Flandre, des années 1598-1602

N<sup>o</sup> 2289. » » 1606-1629

N<sup>o</sup> 2842. Papiers divers sur les négociations avec les provinces rebelles de Flandre de 1574 à 1576.

N<sup>o</sup> 2845. Instructions données à don Juan d'Autriche, quand il fut envoyé en Flandre comme gouverneur, et copie de la paix de 1577.

N<sup>o</sup> 2844. Congrès à Cologne entre les députés de l'Empereur, de Philippe II et des États de Flandre, en 1579.

N<sup>o</sup> 2845. Idem, avec divers papiers d'État, notes, lettres et autres documents relatifs audit congrès et à l'union d'Utrecht, 1579.

N<sup>o</sup> 2846..... Copies d'instructions données à don Juan d'Autriche

(1) Il n'y a pas d'interruption dans cette série. Plusieurs années forment deux et trois liasses.

(2) Les années 1610 à 1619 et 1660 manquent.

pour le gouvernement de Flandre, avec des lettres de lui et de l'archiduc Albert (1).

N° 2852..... Serment prêté au Roi par les provinces de Flandre, en 1616..... Instructions pour Flandre (2).

N° 2855. Avis du cardinal de Granvelle sur les affaires de France et de Flandre, depuis l'année 1580 jusqu'en 1584 (3).

N° 2862. Minutes de dépêches pour France, Flandre et Allemagne, et copie du traité conclu avec l'Angleterre pour le commerce aux Indes Orientales : le tout, de l'année 1619.

N° 2870. Papiers divers concernant les réformes à faire en Flandre.

N° 2871-2872. Papiers divers relatifs au duc d'Arschot, lesquels furent saisis (*los quales fueron sorprendidos*), et consultes occasionnées par l'affaire dudit duc (4).

N° 2885. Titre de gouverneur et capitaine général des Pays-Bas donné à don Juan d'Autriche, fils de Philippe IV, en 1645.

N° 2887. Papiers divers sur la trêve avec les Hollandais, en 1655 (5).

(1) Ce sont des lettres et instructions données par don Juan d'Autriche et par l'archiduc Albert à Jean-Baptiste de Tassis, que contient cette liasse.

(2) Ces *instructions pour Flandre* sont encore des instructions données à Jean-Baptiste de Tassis par le Roi et par les gouverneurs généraux, ainsi que des lettres à lui écrites.

Il y a aux Archives de Simancas beaucoup de papiers de ce personnage, qui joua un rôle très-actif dans les affaires de son temps. Ces papiers furent vraisemblablement envoyés à Madrid, après sa mort.

(3) Ces avis de Granvelle ne sont ni écrits ni signés par lui, et ils sont assez sommaires. Peut-être n'est-ce que le précis des avis et notes soumis par lui au Roi.

(4) Voyez ma *Lettre à MM. les Questeurs de la chambre des Représentants sur les documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique, qui existent dans les Archives de Simancas et les bibliothèques de Madrid*. in-8° de 47 pages.

(5) Voy. la même Lettre.

N° 2907. Pleins pouvoirs donnés par Philippe III à l'archiduc Albert , pour traiter de la paix avec les Hollandais , en 1600 (l'inventaire dit inexactement *para asentar paces con Flandes*).

N° 2910. Double de la patente par laquelle l'empereur Mathias annula l'assemblée des états de Flandre et leur gouvernement , en 1578 (1).

N° 2911. Pleins pouvoirs donnés par Philippe II à son frère don Juan d'Autriche pour pacifier la Flandre, en 1577.

N° 2912. Titre de capitaine général et gouverneur de Bourgogne et de Charolais, donné par Philippe II à son frère don Juan d'Autriche, en 1576.

N° 2913. Instructions de Philippe II, données à son frère don Juan d'Autriche, pour le gouvernement de Flandre, en 1576.

N° 2914. Titre original de gouverneur de Flandre donné à don Juan d'Autriche par Philippe II, en 1576.

N° 2915. Double du titre précédent.

N° 2945. Papiers divers relatifs à la paix avec la Hollande.

N° 2944. Papiers divers touchant les affaires de Flandre.

N° 2949..... Titre de gouverneur et capitaine général de Flandre, pour le marquis d'Aytona, en 1654.

N° 2955. Investiture des fiefs impériaux dans les Pays-Bas, en 1670.

N° 5860. Consultes, décrets, notes ministérielles et autres papiers de la négociation de Flandre, de 1652 à 1668.

N° 5861. Idem, de 1670 à 1678.

N°s 5862-5894. Idem, de 1679 à 1699 (2).

N°s 5895-5896. Subsidés à l'électeur de Brandebourg, pour les troupes avec lesquelles il servit en Flandre, de 1679 à 1696.

(1) Cet énoncé est inexact.

(2) Les années 1679, 1681, 1682, 1684, forment chacune trois liasses. Les années 1685, 1688, 1691, 1698, en forment deux.

N<sup>os</sup> 5897-5898. Négociation de la paix de Nimègue, de 1675 à 1678.

N<sup>o</sup> 5899. Trêve avec la France, en 1684.

N<sup>os</sup> 5900-5906. Négociations de la paix de Ryswick, de 1695 à 1699.

N<sup>o</sup> 5907. Minutes de dépêches pour la Flandre, de 1652 à 1678.

N<sup>os</sup> 5908-5917. Idem, de 1679 à 1699.

Don Tomás Gonzalez s'était proposé de rédiger des inventaires détaillés pour chacune des séries dont est formée la collection des PAPIERS D'ÉTAT : il ne réalisa ce dessein qu'à l'égard des papiers de Castille, de Portugal, de Rome et d'Angleterre.

Des autres séries on ne possède à Simancas que le seul inventaire de 1819, dont je viens de donner des extraits en ce qui concerne les PAPIERS DE FLANDRE.

Dans le classement qu'il fit des PAPIERS D'ÉTAT, don Tomás Gonzalez ne jugea pas à propos d'y comprendre les actes provenant des secrétaireries des conseils qui furent établis, sous Charles V et Philippe II, pour les affaires de Naples, de Sicile, de Milan, de Flandre et de Portugal. Ces actes forment une collection particulière qui comprend 2792 liasses ou registres, et qui est ainsi distribuée :

Secrétairerie	de Naples.	n <sup>os</sup>	1 — 979	2 <sup>o</sup>
»	de Sicile.	»	980 — 1791	
»	de Milan.	»	1792 — 2452	
»	de Flandre.	»	2455 — 2655	2 <sup>o</sup>
»	de Portugal.	»	2654 — 2792	

Les liasses sont enveloppées et étiquetées comme celles des PAPIERS D'ÉTAT, et elles portent aussi le titre *Estado*.

Il existe un inventaire sommaire des papiers des SECRÉTAIRERIES dites PROVINCIALES ; il est intitulé *Inventario manual de las secretarias*

*provinciales , formado nuevamente para el uso de este real y general Archivo, año 1826.* J'en ai extrait les indications suivantes , qui se rapportent aux papiers de la **SECRETARERIE DE FLANDRE** :

*Consultes , décrets et autres papiers.*

N<sup>o</sup> 2455. Une liasse de consultes , décrets et autres papiers touchant des affaires d'office et des parties , des années 1622 à 1624.

N<sup>os</sup> 2454-2496. Liasses semblables , de 1625 à 1699.

*Mémoires ou requêtes des parties.*

N<sup>os</sup> 2497-2499. Mémoires des parties et papiers y relatifs , de différentes années.

N<sup>o</sup> 2500. Idem , des années 1656 et 1657.

N<sup>os</sup> 2501-2510. Idem , de différentes années.

*Décrets , lettres et mémoires.*

N<sup>o</sup> 2511. Liasse de décrets , lettres et mémoires , des années 1660 et 1661.

N<sup>o</sup> 2512. Idem , de l'année 1686.

N<sup>os</sup> 2515-2521. Idem , des années 1690-1699.

*Lettres originales des gouverneurs généraux des Pays-Bas.*

N<sup>o</sup> 2522. Une liasse de lettres , des années 1627 à 1658.

N<sup>o</sup> 2523. » » des années 1660 à 1669.

N<sup>o</sup> 2524. » » de l'année 1661.

N<sup>o</sup> 2525. » » de l'année 1665.

- N<sup>o</sup> 2526. Une liasse de lettres, des années 1665 à 1679.  
 N<sup>o</sup> 2527. » » des années 1680 à 1687.  
 N<sup>o</sup> 2528. » » de différentes années.

*Varia.*

N<sup>os</sup> 2529-2610. Quatre-vingt et une liasses de papiers divers (1).

*Registres aux patentes.*

N <sup>o</sup> 2611.	Registre n <sup>o</sup> I,	commençant au 16 sept.	1621,	finissant au 6 déc.	1626.
N <sup>o</sup> 2612	» II,	»	17 fév.	1627,	» 22 janv. 1650.
N <sup>o</sup> 2615	» III,	»	24 avril	1651,	» 2 juill. 1644.
N <sup>o</sup> 2614	» IV,	»	25 avril	1645,	» 51 juill. 1651.
N <sup>o</sup> 2615	» V,	»	19 fév.	1652,	» 17 déc. 1655.
N <sup>o</sup> 2616	» VI,	»	1 <sup>er</sup> déc.	1656,	» 16 déc. 1661.
N <sup>o</sup> 2617	» VII,	»	19 juin	1660,	» 25 juill. 1665.
N 2618	» VIII,	»	1 <sup>er</sup> mai	1665,	» 19 mai 1668.
N <sup>o</sup> 2619	» IX.	»	1 <sup>er</sup> août	1668,	» 5 fév. 1675.
N <sup>o</sup> 2620	» X,	»	50 juin	1671,	» 4 déc. 1679.
N <sup>o</sup> 2621	» XI,	»	2 août	1680,	» 12 juin 1688.
N <sup>o</sup> 2622	» XII,	»	15 juin	1688,	» 15 sept. 1698.
N <sup>o</sup> 2625	» XIII,	»	19 oct.	1698,	» 26 août 1700.

*Registres aux ordres et lettres closes.*

N <sup>o</sup> 2624.	Registre n <sup>o</sup> I,	commençant au 7 mai	1621,	finissant au 22 janv.	1627.
N <sup>o</sup> 2625	» II,	»	22 janv.	1627,	» 24 nov. 1652.
N <sup>o</sup> 2626	» III,	»	15 janv.	1655,	» 15 août 1648.
N <sup>o</sup> 2627	» IV,	»	24 juill.	1647,	» 12 oct. 1648.
N <sup>o</sup> 2628	» V,	»	15 janv.	1649,	» 10 déc. 1660.
N <sup>o</sup> 2629	» VI,	»	22 janv.	1661,	» 29 août 1665.

(1) L'inventaire de ces *Varia* étant assez détaillé, j'en donne le texte, avec la traduction, dans l'Appendice, litt B.

N <sup>o</sup> 2650	Registre VII,	commençant au 22 sept. 1665,	finissant au 19 juin 1670.
N <sup>o</sup> 2651	» VIII,	» 11 août 1671,	» 19 août 1680.
N <sup>o</sup> 2652	» IX,	» 25 juill. 1670,	» 25 déc. 1694.
N <sup>o</sup> 2655	» X,	» 5 janv. 1695,	» 1 <sup>er</sup> avril 1702.

En 1826, il fut envoyé aux Archives de Simancas un grand nombre de documents provenant de la 1<sup>re</sup> secrétairerie d'État (département des affaires étrangères). Don Manuel Gonzalez, frère de Don Tomás, et que celui-ci avait fait nommer garde des Archives, forma de ces documents, qui continuaient la série des PAPIERS D'ÉTAT, 5852 liasses qu'il classa dans l'ordre et sous les numéros qui suivent :

N <sup>os</sup> 4501-4647.	Négociation de France, de 1705 à 1789.
N <sup>os</sup> 4648-4678.	» » registres, de 1760 à 1787.
N <sup>os</sup> 4679-4701.	» » affaires séparées, de 1711 à 1786.
N <sup>os</sup> 4702-4745.	» de Bologne, de 1722 à 1801.
N <sup>os</sup> 4744-4750.	» » collège de Saint-Clément, de 1720 à 1797.
N <sup>os</sup> 4751-5158.	» de Rome, de 1701 à 1788.
N <sup>os</sup> 5159-5262.	» de Parme, de 1725 à 1788.
N <sup>os</sup> 5265-5272.	» de Toscane et d'Étrurie, de 1770 à 1788.
N <sup>os</sup> 5275-5567.	» de Sardaigne et Turin, de 1714 à 1788.
N <sup>os</sup> 5568-5421.	» de Livourne, de 1718 à 1798.
N <sup>os</sup> 5422-5667.	» de Gènes, de 1706 à 1788.
N <sup>os</sup> 5668-5804.	» de Venise, de 1705 à 1796.
N <sup>os</sup> 5805-6111.	» de Naples, de 1751 à 1796.
N <sup>os</sup> 6112-6151.	» de Sicile, de 1649 (une seule liasse) et régalias de 1705 à 1718.
N <sup>os</sup> 6152-6145.	» de Malte, de 1706 à 1807.
N <sup>os</sup> 6144-6172.	» des investitures et fiefs, de 1722 à 1788.

- N<sup>os</sup> 6175-6591. Négociation de Hollande, de 1712 à 1787.
- N<sup>os</sup> 6592-6542. » d'Allemagne, de 1699 à 1796.
- N<sup>os</sup> 6545-6579. » de Saxe, de 1758 à 1788.
- N<sup>os</sup> 6580-6597. » de Pologne, de 1728 à 1792.
- N<sup>os</sup> 6598-6608. » de Prusse, de 1744 à 1788.
- N<sup>os</sup> 6609-6659. » de Russie, de 1724 à 1788.
- N<sup>os</sup> 6660-6718. » de Suède, de 1715 à 1788.
- N<sup>os</sup> 6719-6760. » de Danemarck, de 1726 à 1788.
- N<sup>os</sup> 6761-6819. » de Suisse, de 1707 à 1792.
- N<sup>os</sup> 6820-7021. » d'Angleterre, de 1712 à 1780.
- N<sup>os</sup> 7022-7040. Livres reliés de cette négociation, des années 1595 à 1614, 1614 à 1624, 1629 à 1659, etc.
- N<sup>os</sup> 7041-7575. Négociation de Portugal, de 1645 à 1788.
- N<sup>os</sup> 7574-7454. » » limites en Amérique, de 1751 à 1777.
- N<sup>os</sup> 7455-7452. » » colonie du Sacrement, de 1680 à 1705.
- N<sup>os</sup> 7455-7478. » de Hambourg, de 1725 à 1759.
- N<sup>os</sup> 7479-7512. » de Bruxelles, de 1712 à 1718, et de 1725 à 1758.
- N<sup>os</sup> 7515-7559. Congrès de Cambrai.
- N<sup>os</sup> 7540-7560. » de Soissons.
- N<sup>os</sup> 7561-7581. » de Francfort.
- N<sup>os</sup> 7582-7656. Négociation des juges conservateurs du commerce, de 1706 à 1740.
- N<sup>os</sup> 7657-7685. » des consuls et vice-consuls, de 1715 à 1788.
- N<sup>os</sup> 7684-7850. » d'État d'Italie (comprenant Naples, la Toscane et Florence), de 1708 à 1788.
- N<sup>os</sup> 7851-7915. » *de Indiferente*, de 1701 à 1769.

N<sup>os</sup> 7914-8097. Registres divers, de 1705 à 1764.

N<sup>os</sup> 8098-8152. Liasses et livres mêlés (*inconexos*), de toutes dates.

Il n'existe de tous ces documents qu'un inventaire très-sommaire, puisqu'il remplit à peine 250 pages. Il porte pour titre : *Inventario manual de los papeles de la primera secretaría de Estado y del despacho que de real orden se remitieron al Archivo de Simancas, año 1826*, et est revêtu, au bas, de la signature de don Manuel Gonzalez, avec la date du 6 septembre de cette année.

Je ne parlerai point des inventaires qu'il y a des autres collections des Archives; je n'ai pas pu les voir. Il fallut même, pour que l'archiviste me laissât prendre communication des inventaires des PAPIERS DE FLANDRE, une autorisation spéciale du gouvernement.

---

# APPENDICE.

(A.)

## INVENTAIRE DES PAPIERS D'ÉTAT, MISSIVES,

CONCERNANT LA FLANDRE (1).

*Liasse n° 496. (Années 1506 à 1559.)*

Quelques lettres et minutes pour l'Impératrice, et autres papiers.

Avis de la paix de Cambrai en 1529.

Sommaire de l'accord fait avec le duc d'Arschot, touchant le duché de Soria, et autres lettres et papiers de cette correspondance.

---

## INVENTARIO DE LOS PAPELES DE ESTADO, MISSIVO,

TOCANTES A FLANDES.

*Legajo n° 496. (1506 hasta 1559.)*

Algunas cartas y minutas para la señora Emperatriz, y otros papeles.

Haviso de la paz de Cambray, año de 1529.

Sumario de la capitulacion con el duque de Ariscot sobre el ducado de Soria, y otras cartas y papeles desta correspondencia.

(1) Dans l'inventaire de Hoyos (*Voy* ci-dessus, p. 70), les liasses des PAPIERS D'ÉTAT DE FLANDRE portent les n° 1-159. J'ai cru devoir, pour la facilité des recherches, substituer à ces numéros ceux dont les liasses sont revêtues aujourd'hui.

*Liasse n° 497. (Année 1540 1<sup>o</sup>.)*

Lettres de l'Empereur et d'autres ministres pour l'Impératrice (1), le cardinal gouverneur d'Espagne et le commandeur Covos, grand trésorier.

Lettres d'Antonio Vasquez et d'autres ministres pour *le susdit*, dans cette liasse et celle qui suit.

Il y a dans cette liasse un mémoire des livrées que S. M. donna, et à qui, et en quelle quantité. On l'indique ici, parce qu'il peut être utile en quelque occasion. Ce fut lors de son entrée dans Gand, que l'Empereur donna ces livrées.

*Liasse n° 498. (Année 1540 2<sup>o</sup>.)*

Idem, quant à cette correspondance.

*Liasse n° 499. (Années 1541-1545.)*

Lettres originales de l'Empereur pour le prince, son fils, et quelques minutes de cette correspondance, touchant les affaires générales d'État, et des affaires de particuliers.

(Année 1541.)

Les comptes que le trésorier Vaeza rendit, en Flandre, des deniers qu'il avait reçus, tant pour la livrée de la maison de S. M., que pour d'autres objets.

*Legajo n° 497. (1540.)*

Cartas del señor Emperador y de otros ministros para la señora Emperatriz, cardenal gobernador de España y comendador Covos, contador mayor, y de Antonio Vasquez, y otros ministros, para el susodicho, en este legaxo y él que se sigue.

Ay en este legaxo una memoria de las libreas que Su Magestad dió, y á quienes, y que cantidad, que se pone aquí, por que puede servir de consecuencia en alguna ocaasion, y fué en la de su entrada en Gante.

*Legajo n° 498. (1540 2<sup>o</sup>.)*

Idem, quanto á esta correspondencia.

*Legajo n° 499. (1541-1545.)*

Cartas del señor Emperador para el principe, su hijo, orijinales, y algunas minutas desta correspondencia, sobre negocios de Estado generales, y negocios consultados particulares.

(1541.)

Las quantas que se tomaron al thesorero Vaeza, en Flandes, del dinero que havia entrado en su poder, así para libreas de la cassa de Su Magestad, como para otros effectos.

(1) Cette liasse ne contient aucune lettre adressée à l'Impératrice, et elle ne pouvait en contenir, puisque cette princesse était morte le 1<sup>er</sup> mai 1539.

L'avis et état des choses de la guerre contre les rebelles de Flandre, principalement contre le duc de Clèves, qui, après que l'Empereur se fut emparé de Duren et d'autres lieux de ses États, se rendit, par le moyen du duc de Brunswick, et demanda à genoux pardon à S. M.

Les articles qui depuis se conclurent avec lui, et les mesures qui se prirent, pour entrer avec l'armée en France.

*Liasse n° 500. (Année 1544.)*

Lettres de l'Empereur pour Son Altesse (1), contenant des avis de l'état des affaires de la guerre, ainsi que des réponses et provisions sur diverses affaires ecclésiastiques et séculières traitées dans la correspondance ordinaire consultative.

Lettres de l'Empereur au grand commandeur et grand trésorier, en matière de finances.

Lettres adressées à l'Empereur par diverses personnes, et principalement par le trésorier Alonso de Baeza (ou Vaeza) et le *proveedor* Ugo Angelo.

On trouve ici les instructions et dépêches dont fut porteur le secrétaire Comalunga, pour qu'il fût pris des informations sur l'échange que proposait le duc de Cardona du comté d'Ampurias contre les commanderies d'Alcañiz et leurs annexes;

Et les articles de la restitution de Luxembourg.

El havisio y estado de las cossas de la guerra contra reveldes de Flandes, principalmente contra el duque de Cleves, que, despues de aver Su Magestad debelado, y rendido á Dura y otros lugares de sus Estados, se rindió por medio del duque de Brancvlic, y puesto á los pies de Su Magestad, le pidió perdon, y los capitulos que despues desto se trataron con él, y las provisiones que se mandaron hacer para entrar con el exercito en Francia.

*Legajo n° 500. (1544.)*

Cartas del señor Emperador para Su Alteza, así de havisos del estado de las cossas de la guerra, como respuestas y provisiones de diversas cossas eclesiasticas y seculares de la correspondencia ordinaria consultativa, y para el contador y comendador mayor, sobre materia de hacienda, y cartas para el señor Emperador de diversas personas, principalmente del thesorero Alonso de Baeza y del proveedor Ugo Angelo.

Estan aquí las instrucciones y despachos que llevó el secretario Comalunga para hacer ynformaciones de utilidades y valores sobre el trueque de las encomiendas de Alcañiz y sus anejos por el condado de Ampurias con el duque de Cardona.

Yten, los capitulos de la entrega de Luzemburg.

(1) Le prince d'Espagne, Philippe II.

Conclusion du mariage du roi Philippe II avec l'infante de Portugal.  
L'armée de S. M. est en France.

*Liasse n° 501. (Année 1545.)*

Lettres de l'Empereur pour son fils, tant au sujet des choses d'État et de guerre, que pour les affaires de ces royaumes (1), et autres, sans distinction, excepté quelques-unes qui concernent privativement la couronne d'Aragon.

Il y a une lettre relative à l'exemption des familiers de l'inquisition, dans laquelle S. M. ordonne que Son Altesse nomme une junta, pour examiner et décider ce qu'il conviendra de faire.

Il y en a une autre où Sa Majesté dit qu'ayant appris les différends qu'il y avait entre le chambellan, l'écuyer tranchant et d'autres officiers du prince, sur le point de savoir qui devait commander aux garçons de chambre et à d'autres serviteurs de Son Altesse, il veut que, sans avoir égard aux prééminences desdites charges, Son Altesse dispose à cet égard selon sa volonté.

*Liasse n° 502. (Années 1545 à 1548.)*

Lettres et minutes de la correspondance de la reine Marie, gouvernante de

---

Effectuase el cassamiento del señor rey don Phelipe II con la infanta de Portugal.

Y está el exercito de Su Majestad Cesarea dentro de Francia.

*Legajo n° 501. (1545.)*

Cartas del señor Emperador para su hijo, vistas y notadas las respuestas en correspondencia, ansí de las cosas de Estado y guerra, como de provisiones tocantes á estos reynos, y las demas que ocurrian, sin distincion, ecepto en algunas de las coronas de Aragon en que se habla privativamente.

Ay una carta sobre la exsempcion de los familiares de la hinquisicion, en que Su Magestad hordena que Su Alteza mande que se haga junta, y platique y resuelva sobre ello lo que convenga.

Y otra en que, haviendo entendido Su Magestad que havia discordia entre el camarero y trinchante, y otros criados del principe, sobre quien havia de mandar á los reposteros de camas y otros ministros, Su Majestad hordenó que, sin atender á preheminecias de officios, Su Alteza, quando se ofreciesse algun casso, dispusiese lo que mas fuesse su voluntad, y á esso se estoviesse.

*Legajo n° 502. (1545 hasta 1548.)*

Cartas y minutas de la correspondencia de la reyna Maria, governadora de Flandes,

(1) D'Espagne.

Flandre, avec le prince don Philippe, concernant, pour la plupart, des changes et provisions de deniers.

(Année 1546.)

Les titres et charges de guerre qu'eut le marquis de Marignan, et instructions qu'on lui donna, avec la charge de général de l'artillerie.

Les dépêches qui se donnèrent au maréchal Aguilera, pour visiter don Francisco de Tobar, gardien de la Goulette, et les autres officiers, ainsi que celles qui, à cause de sa récusation, se donnèrent à d'autres.

(Année 1547.)

Les instructions qui furent données aux mestres de camp, pour le bon gouvernement des soldats.

*Liasse n° 505. (Année 1549.)*

Lettres originales de l'Empereur pour le prince, son fils.

Minutes de dépêches et lettres pour les rois de Bohême, gouverneurs d'Espagne, sur les affaires de ce pays.

Minutes de lettres du prince (1) à son père, touchant le voyage qu'il fit en Italie, en Flandre et en Allemagne.

con el señor principe don Phelipe II. Es lo mas sobre cambios y materias de provisiones de dinero.

(1546.)

Los títulos de cargos de guerra que tubó el marques de Mariñan, y instrucciones que se le dieron, con el cargo de general de la artellería.

Yten, los despachos que se dieron al mariscal Aguilera, para visitar à don Francisco de Tobar, alcaide de la Goleta, y los demas oficiales, y los que por su recussacion se dieron à otros.

(1547.)

Las instrucciones que se dieron à los maestros de campo para el buen gobierno de los soldados.

*Legajo n° 505. (1549.)*

Cartas orijinales del señor Emperador para el principe, su hijo, y minutas de despachos y cartas para los reyes de Bohemia, gobernadores de España, sobre los negocios tocantes à ella, y del principe à su padre del viaje que hizo à Italia, Flandes y Alemania, y minutas de

(1) Philippe II

Minutes de lettres dudit prince, durant ce voyage, pour l'Espagne et autres lieux.

On trouve ici la lettre et instruction que l'Empereur envoya audit prince, sur l'offre que faisaient André Doria et Adam Centurion, à l'occasion de l'arrivée de Son Altesse à Gênes, touchant le château de cette ville, et ce qui se traita à cet égard, la résolution ayant été de ne pas donner suite au projet, à cause des difficultés qu'en présentait l'exécution, et du mauvais effet qui, en cas de non-succès, en serait résulté.

Idem, ce que représentèrent à l'Empereur le nonce ordinaire près de sa personne, et Jules Orsini, nonce extraordinaire, touchant les affaires de Plaisance, et ce qui leur fut répondu.

*Liasse n° 504. (Années 1550 à 1552.)*

Trois petites liasses de lettres et autres papiers écrits en Flandre.

*(Année 1550.)*

Lettres de l'Empereur aux rois de Bohême, gouverneurs d'Espagne, formant la correspondance consultative et décisive sur toute sorte d'affaires.

Lettres de la reine Marie et autres.

los despachos para España, y otras partes, del dicho señor principe, en este viaje.

Esta aqui la carta é instruición que el dicho Emperador escribió al dicho señor principe, sobre lo que, llegando á Genova Su Alteza, ofrecian Andrea Doria y Adan Centurion, cerca del castillo de aquella ciudad, y lo que se platicó sobre ello, siendo resolucion que no se executasse, por las dificultades que tenia el buen exito, y el desaire y vilipendo que se seguiria de lo contrario.

Yten, lo que representaron á Su Majestad Cesarea el nuncio hordinario, y Julio Orsino, extraordinario, sobre las cossas de Plasencia, y lo que se les respondió.

*Legajo n° 504. (1550 hasta 1552.)*

Tres legasitos de cartas y otros papeles echos en Flandes.

*(1550.)*

Las cartas del Emperador para los señores reyes de Bohemia, gobernadores de España, de la correspondencia consultativa y decisiva de todo genero de negocios, y cartas de la señora Reyna Maria, y otros.

(Année 1551.)

Lettres de la reine Marie, gouvernante de Flandre, sur les affaires de sa charge.

(Année 1552.)

Idem, et quelques lettres de l'Empereur, écrites du camp devant Metz, tant en matière de provisions de deniers, que sur d'autres affaires d'État, de gouvernement et de justice.

*Liasse n° 505. (Année 1555 1°.)*

Minutes de lettres, instructions et dépêches d'État, de gouvernement et de guerre, écrites de Flandre par l'Empereur et la reine Marie.

Instructions pour la montre, le licenciement et le payement des gens de guerre, données à diverses personnes.

*Liasse n° 506. (Année 1555 2°.)*

Lettres de l'Empereur au prince Philippe, son fils, en matière d'État, de guerre, de gouvernement et de justice.

Lettres de la reine Marie et d'autres personnes.

Il y en a une sur la venue du prince en Flandre, et les raisons qui la sollicitaient, avec l'état des choses et le moyen de faire le voyage.

(1551.)

Cartas de la señora Reyna Maria, gobernadora de Flandes, de las cosas tocantes á su cargo.

(1552.)

Ydem, y algunas cartas del Emperador escritas en el campo sobre Mez, así sobre provisiones del dinero, como para otros efectos de Estado, gobierno y justicia.

*Legajo n° 505. (1555 1°.)*

Todo de minutas de cartas, instrucciones, despachos, para Estado, gobierno y guerra en todas partes, escritas desde Flandes por el señor Emperador y Reyna Maria.

Instrucciones sobre hacer muestra de la jente, y despedirla, y pagarla, dadas á diverssas personas en las partes convenientes.

*Legajo n° 506. (1555 2°.)*

Cartas del señor Emperador para el principe don Phelipe II, su hijo, en materias de Estado, guerra, gobierno y justicia, y de la Reyna Maria, y de otras personas.

Ay una sobre la venida del señor principe en Flandes, y las razones para ello, con el estado de las cosas, y modo de hacer la jornada.

Relation des armées que Sa Majesté Impériale avait en Lombardie et en Flandre, et de leurs progrès.

Copie des articles de la suspension d'armes conclue en Lombardie entre don Fernand de Gonzaga et monsieur de Brissac.

Mémoire du traitement que se donnait, en l'une et l'autre armée, au prince de Piémont en Lombardie, et au duc d'Albe en Allemagne et en Flandre, et des gens pour lesquels ils recevaient la solde.

*Liasse n° 507. (Année 1554 1°.)*

Lettres de quelques particuliers à l'Empereur.

Minutes de lettres, dépêches et instructions de tout genre, et pour tous les pays, émanées de Sa Majesté Impériale.

*Liasse n° 508. (Année 1554 2°.)*

Minutes de dépêches de tout genre, tant pour le prince Philippe au sujet de son mariage avec la reine d'Angleterre et les affaires d'Espagne, jusqu'à son arrivée en Angleterre, que pour la princesse de Portugal, gouvernante d'Espagne en son absence; pour les commissaires de la visite de don Fernand de Gonzaga et autres ministres, ambassadeurs en Italie.

Instructions, consultes et comptes de dépenses.

Yten, una relacion de los exercitos que Su Magestad Cesarea tenia en Lombardia y Flandes, y estado de los progressos dellos, y copia de los capitulos de suspenssion de armas en Lomdardia, hechos entre don Fernando Gonçaga y monsieur de Brissac.

Yten, una memoria de estipendio que se dava en uno y otro exercito, al principe de Piemonte en Lombardia, y al duque de Alva en Alemania y Flandes, y la gente para que se les dava sueldo.

*Legajo n° 507. (1554 1°.)*

Cartas de algunas personas particulares para Su Magestad, muy pocas; y lo demas minutas, para todas partes, de cartas, despachos, instrucciones, de todo genero, del despacho de Su Magestad Cessarea, sobre las materias occurrentes.

*Legajo n° 508. (1554 2°.)*

Todo de minutas de todo genero de despachos, así para el señor principe don Phelipe II, su cassamiento en Inglaterra, y despachos de España, hasta que fué alla, como para la princessa de Portugal, gobernadora en su ausencia en España, para los comissarios de la visita de don Fernando de Gonçaga y otros ministros, embaxadores en Italia; instrucciones, y consultas, y quantas para pagar.

*Liasse n° 509. (Année 1555 1°.)*

Minutes de dépêches adressées tant à la princesse gouvernante d'Espagne, qu'au roi Philippe d'Angleterre, et aux ministres d'Italie, sur les affaires du temps, dans la forme consultative et décisive.

*Liasse n° 510. (Année 1555 2°.)*

Lettres de l'Empereur à la princesse de Portugal, gouvernante d'Espagne, et du prince don Philippe, roi d'Angleterre, durant son séjour tant en Flandre auprès de son père, qu'en d'autres lieux, concernant les matières d'État, de guerre, de gouvernement et de justice.

Il y a deux lettres particulières : l'une, qui établit l'office de receveur des amendes de la chambre, et la distribution des fonds à en provenir ; l'autre, concernant la compétence du conseil royal, de celui des Indes, et des juges des degrés de Séville, et la manière de se conduire les uns envers les autres, aussi bien entre eux, que dans les cas de violences et d'appels ecclésiastiques ; ces points étant remis au conseil de Castille.

Il y a un petit paquet de billets du secrétaire Erasso et d'autres, et de S. M. le roi Philippe II, sur diverses matières. la plupart de finances.

*Legajo n° 509. (1555 1°.)*

Minutas de despachos ansí para España à la princessa gobernadora, como para el rey don Felipe de Inglaterra, y ministros de Italia, sobre las ocurrencias de aquel tiempo, en forma consultativa y decisiva.

*Legajo n° 510. (1555 2°.)*

Cartas del señor Emperador para la princessa de Portugal, gobernadora de España, y del rey de Inglaterra, principe don Phelipe II, ansí estando con su padre en Flandes, como en otras partes, de la correspondencia de Estado, guerra, gobierno y justicia.

Ay dos cartas particulares : una en que da forma al officio de rezetor de penas de cámara, y distribucion desta consignacion, y otra de declaraciones sobre competencia entre el consejo real y de las Indias, y jueces de los grados de Sivilla, y forma de haverse los unos con los otros, ansí entre sí, como en los cassos de fuerças y apellaciones eclesiasticas, remitiendo lo que á esto toca al consexo de Castilla.

Ay un macito de villetes del secretario Erasso, y otros, y de Su Magestad el rey Phelipe II, sobre diversas materias, las mas de hacienda.

*Liasse n° 511. (Année 1556 1°.)*

Minutes de dépêches de l'Empereur et du roi Philippe II pour l'Espagne et l'Italie, adressées à différents prélats et ministres.

Réponses aux conseils sur des affaires particulières.

On trouve ici les avis de la renonciation des royaumes que fit Sa Majesté Impériale.

Avis de la trêve conclue avec la France pour cinq ans ;

Item, des articles conclus entre le pape Paul IV, le roi de France et le duc de Ferrare ;

Item, touchant la défiance qui, pour ces causes et d'autres, se conçut du pape ; les mesures que le conseil royal prit à ce sujet, et la réponse de Sa Majesté

Il y a une dépêche sur le gouvernement et la justice de Séville, et les ordonnances de l'audience des degrés

Les dépêches dont fut porteur fray Joseph de Angulo, pour aller demander un donatif volontaire à la Nouvelle-Espagne.

*Liasse n° 512. (Année 1556 2°.)*

Lettres du roi Philippe II, notre seigneur, écrites de Flandre à la princesse de Portugal, gouvernante d'Espagne, sur diverses affaires d'État, de guerre, de gouvernement et de justice.

*Legajo n° 511. (1556 1°.)*

Minutas de despachos de los señores Emperador y rey don Phelipe II para España y Italia, y diferentes prelados y ministros, y respuestas á los consejos sobre cosas particulares consultadas.

Estan aquí los avisos de la renunciacion de los reynos que hizo Su Magestad Cesarea.

Havisos de la tregua con Francia por cinco años ;

Yten, de las capitulaciones hechas por el papa Paulo IV, rey de Francia, y duque de Ferrara ;

Yten, sobre la sospecha del papa por estas y otras caussas, y lo que sobre ello proveyó el consejo real, y respondió Su Magestad.

Ay un despacho sobre el gobierno y justicia de Sevilla, y hordenanças de la audiencia de los grados.

Y los despachos que llevó fray Joseph de Angulo, para yr á pedir donativo voluntario á la Nueva España.

*Legajo n° 512. (1556 2°.)*

Cartas del señor rey don Phelipe II, nuestro señor, escritas desde Flandes á la señora prin-

L'instruction et les dépêches avec lesquelles don Juan de Mendoza retourna auprès de l'archevêque de Tolède, concernant les affaires de grâce de Sa Sainteté, et l'entreprise d'Alger et de Bougie.

Copie des articles que les rebelles de Flandre voulaient faire jurer par les sujets obéissants.

*Liasse n° 515. (Année 1556 3°.)*

Suivent, dans ces deux liasses, des lettres originales, des contrats et des comptes pour le payement de la maison de Sa Majesté Impériale, ainsi que d'autres papiers et les minutes de la correspondance.

Parmi ces minutes, est celle du titre de secrétaire d'État pour Gonçalo Perez.

*Liasse n° 514. (Année 1557 1°.)*

Lettres originales de Sa Majesté à la princesse gouvernante d'Espagne, sur les matières mentionnées ci-devant.

Lettres de ministres pour Sa Majesté, et consultes d'État et de guerre, concernant des prétendants particuliers.

Il y a ici copie de la cédula portant suspension de la pragmatique des changes.

Item, les dépêches que porta en Navarre le prince Ruy Gomez, et dont il devait accomplir le contenu, de commun accord avec le duc d'Albuquerque, touchant le traité qui se négociait avec Vendôme contre le roi de France; la manière dont il

cessa de Portugal, gobernadora de España, sobre diversos negocios de Estado, guerra, gobierno y justicia.

La instruzion y despachos con que volvió don Juan de Mendoza al arçobispo de Toledo, sobre las caussas de gracia de Su Santidad, y de la ympressa de Argel y Buxia.

Una copia de los capitulos que pedian los rebeldes de Flandes que jurasen los obedientes.

*Legajo n° 513. (1556 3°.)*

Prosiguen en dos legaxos cartas orijinales, assientos y quantas para pagar la cassa de Su Magestad Cesarea, y otros papeles destes generos, y minutas de la correspondencia. Está entre ellas la del titulo de secretario de Estado para Gonçalo Perez.

*Legajo n° 514. (1557 1°.)*

Cartas orijinales de Su Magestad para la princessa gobernadora de España, sobre las materias que se tocan en lo de atras, y otras de ministros para Su Magestad, y consultas de Estado y guerra tocantes á pretendientes particulares.

Esta aquí copia de la cedula que suspende la pragmatica de los cambios,

Yten, los despachos que llevó á Navarra el principe Rui Gomez para executar, en compañía y

devait se conduire dans l'offre et la délivrance du duché de Mi'an , et les récompenses et résignations dudit Vendôme.

Nouvelles de l'armée de Sa Majesté devant Saint-Quentin.

*Liasse n° 515. (Année 1557 2°.)*

Un petit paquet de minutes de dépêches, principalement pour l'Espagne.

Lettres et papiers de Juan Lopez Gallo, grand facteur de Sa Majesté et son *contador*, sur des matières de finances concernant ces emplois.

*Liasse n° 516. (Année 1558.)*

Lettres originales du roi don Philippe II, notre seigneur, à la sérénissime princesse de Portugal, gouvernante d'Espagne, tant sur les choses et l'état de la guerre avec la France, et les moyens de la continuer, que sur d'autres matières d'État, de gouvernement et de justice.

Mort de l'Empereur, de la reine d'Angleterre, et emprisonnement de Cazalla.

*Liasse n° 517. (Année 1559 1°.)*

Un paquet de minutes des dépêches de Sa Majesté, tant de la correspondance avec la sérénissime princesse et les conseils d'Espagne, que pour Rome et d'autres

acuerdo del duque de Albuquerque, sobre el tratado que se traya con Vandoma contra el rey de Francia, y modo con que se havia de portar en el ofrecimiento y entrega del Estado de Milan, y recompensas y resignaciones del dicho Vandoma.

Y nuevas del exercito de Su Magestad sobre San Quintin.

*Legajo n° 515. (1557 2°.)*

Un macito de minutas de despachos, principalmente para España.

Y cartas y papeles de Juan Lopez Gallo, factor mayor de Su Magestad, y su contador, sobre materias de hacienda tocantes á sus cargos.

*Legajo n° 516. (1558.)*

Cartas orijinales del rey don Phelipe II, nuestro señor, á la serenissima princessa de Portugal, gobernadora de España, assi sobre las cossas y estado de la guerra con Francia, y materias de assientos de dineros para ella, y modo de proseguirla, como sobre otras materias de Estado, gobierno y justicia.

Muerte del Emperador y reyna de Inglaterra, y prission de Cazalla.

*Legajo n° 517. (1559 1°.)*

Un maço de minutas de los despachos de Su Magestad, ansí de la correspondenzia con la serenissima princessa y consejos de España, como para Roma y otras partes de Italia.

parties d'Italie, sur les événements de ce temps; Sa Majesté étant en Flandre, occupée de la guerre avec la France.

Dans cette liasse est la minute de l'instruction qui fut donnée à don Juan de Figueroa, afin de demander à Sa Sainteté qu'elle envoyât des légats en Castille et en Aragon pour la bonne expédition des affaires, ainsi que beaucoup d'autres grâces.

Réponses aux conseils de Castille, de l'inquisition et des Indes, sur des choses relatives à ladite instruction.

Il y a des lettres du duc d'Albe, du prieur don Hernando et d'autres ministres, adressées au Roi; il y en a d'autres de leur correspondance mutuelle, concernant les affaires du service de Sa Majesté.

*Liasse n° 518. (Année 1559 2°.)*

Lettres originales de Sa Majesté à la sérénissime princesse de Portugal, contenant la suite de la correspondance d'État et de guerre. Le Roi donne avis de la paix conclue à Cateau-Cambresis, de son mariage en France, et de sa venue en Espagne.

Il y a des lettres de ministres pour Sa Majesté, et des commissaires chargés de la négociation de la paix.

Item, les instructions publiques et secrètes que Sa Majesté donna à la duchesse de Parme, comme régente de Flandre.

Item, consultes originales de particuliers, touchant les conseils d'État et de

sobre las ocurrencias de aquel tiempo; estando Su Magestad en Flandes, entendiendo en las guerras con Franzia.

Está aquí la minuta de la instrucion que se dió á don Juan de Figueroa, para ympetrar de Su Santidad legados para Castilla y Aragon, para la buena expedicion de los negocios, y otras muchas gracias convenientes; y respuestas á los consejos de Castilla, inquisition é Indias, sobre cossas tocantes á ella.

Ay cartas del duque de Alva, prior don Hernando y otros ministros, aussi para Su Magestad, como de correspondencia entre sí, de los negocios del servicio del Rey.

*Legajo n° 518. (1559 2°.)*

Cartas orijinales de Su Magestad para la serenissima princessa de Portugal, en que prosigue la correspondencia de Estado, de guerra, y da havisso de la paz hecha en Cambressi, y su cassamiento en Francia, y venida á España.

Ay cartas de ministros para Su Magestad, y de los comissarios de la paz.

Item, las instrucciones publica y secreta que Su Magestad dió á la duquessa de Parma, para regente de Flandes.

guerre, et un petit paquet de lettres de madame de Parme pour différentes personnes.

*Liasse n° 519. (Année 1559 5°.)*

Deux paquets, dont un de minutes pour la sérénissime princesse (doña Juana . gouvernante d'Espagne), pour les conseils et pour des particuliers.

Il s'y trouve la résolution que prit Sa Majesté sur le procès qu'il y avait entre le seigneur de Monaco et Grimaldi, sur ce que celui-ci avait saisi les deux galères du seigneur de Monaco, pour une dette.

L'instruction qui se donna à Pedro Menendez, pour un embargo de navires destinés au passage de Sa Majesté, et un paquet de lettres concernant l'embarquement de Sa Majesté à Flessingue.

Relation des personnes de la chapelle royale que l'on habille, quand l'on donne la livrée.

Dans le second paquet, est la copie des bulles de Paul IV sur l'érection des églises de Flandre, et le patronage de celles-ci, et sur l'établissement de l'université de Douay, avec tous les papiers et avis touchant cette matière.

*Liasse n° 520. (Année 1560.)*

Lettres de madame de Parme, régente des États de Flandre, de l'évêque d'Arras

Yten , consultas orijinales de particulares tocantes á los consejos de Estado y guerra, y un macito de cartas de Madama de Parma para diferentes personas.

*Legajo n° 519. ( 1559 3°. )*

Dos maços : uno de minutas para la serenissima princessa, y para consejos y otras personas particulares.

Está aquí la forma que Su Magestad mandó tomar sobre el pleito que havia entro el señor de Mónago y Grimaldo, sobre haver hecho el sus-odicho prenda de las dos galeras del señor de Mónago por una deuda.

La instrucion que se dió á Pedro Menendez , para hacer embargo de navios para el pasaxe de Su Magestad, y un maço de minutas de cartas seritas sobre su embarcacion en Fregelingas.

Relacion de las personas de la capilla real á quien se viste , quando se da librea.

Y en el segundo mazo, la copia de las bullas de Paulo IV, sobre la erection de las yglessias de Flandes y patronazgo dellas, y de la universidad de Duay, y todos los papeles y pareceres sobre esto.

*Legajo n° 520. ( 1560. )*

Cartas de madama de Parma , regente de los estados de Flandes, y del obispo de Arras,

et de Juan Lopez Gallo, grand facteur, sur les choses de leur charge respective Elles concernent presque toutes la provision de deniers, et l'état des affaires des Pays-Bas.

*Liasse n° 521. (Années 1561 et 1562.)*

Lettres de Madame de Parme, régente de Flandre, sur les affaires de sa charge et les siennes propres.

Lettres de la duchesse de Lorraine, principalement touchant le mariage de sa fille.

Item, les articles pour le remède de la religion en Flandre.

Lettres desdites dames, de M. de Chantonay et d'autres ministres.

*Liasse n° 522. (Année 1562 2°.)*

Lettres, avis et papiers, en matière de guerre et de finances, envoyés par le cardinal de Granvelle, assistant Madame en Flandre.

Craintes du mauvais état des choses de ces provinces, et combien il convenait que Sa Majesté s'y rendit, tant pour le mal qu'y avaient causé les nouvelles religions, qu'à cause du manque d'argent.

Il y a un petit paquet de minutes, entre lesquelles se trouve celle du titre de châtelain de Weert, conféré au capitaine Juan Montiel de Zayas.

y Juan Lopez Gallo, factor mayor, sobre las cossas de sus cargos, casi todo sobre provision de dinero, y aviso del estado de las cossas de alli.

*Legajo n° 521. (1561, 1562.)*

Cartas de Madama de Parma, regente de Flandes, de la correspondencia de su cargo y negocios suyos.

Cartas de la duquesa de Lorena, principalmente sobre cassamiento de su hija.

Yten, los articulos para remedio de la religion en Flandes.

Cartas de las sobredichas señoras y de Mos. de Chantoné y otros ministros

*Legajo n° 522. (1562 2°.)*

Cartas, havisos y papeles de materias de guerra y hacienda, embiados por el cardenal Granvela, estando asistiendo à Madama en Flandes.

Temores del mal estado de las cossas de aquellas partes, y lo que convenia la presencia de Su Magestad en ellas, ansí por el daño que havian recibido los Estados de las nuevas religiones, como por falta de dinero.

Y un maçito de minutas, y en ellas la del titulo de castellano de Weert, en persona del capitan Juan Montiel de Zayas.

*Liasse n° 523. (Année 1565 1°.)*

Lettres de madame de Parme, avec quelques minutes et des lettres du cardinal de Granvelle, sur les affaires de Flandre et l'état de celles-ci.

Avis des choses de France et d'Angleterre, concernant les troubles de religion, avec quelques sessions du concile (de Trente).

Instruction que donna Madame à Armenteros sur ses affaires particulières, le mariage de son fils et le château de Plaisance : de quoi il est fait mention plus au long en diverses liasses des papiers d'Italie, jusqu'à la conclusion.

*Liasse n° 524. (Année 1565 2°.)*

Lettres du cardinal de Granvelle, écrites de Flandre.

Correspondance ordinaire d'affaires.

Avis et nouvelles de tous pays.

*Liasse n° 525. (Année 1564 1°.)*

Lettres de madame Marguerite, duchesse de Parme, régente de Flandre, sur les affaires de sa charge et du gouvernement de ce pays.

Un petit paquet de minutes de cette correspondance, de l'année 1562 à l'année 1564, dans laquelle est l'instruction qui se donna à Armenteros, en ré-

*Legajo n° 523. (1565 1°.)*

Cartas de madama de Parma, y algunas minutas y cartas del cardenal Granvela sobre las cossas de Flandes y estado dellas, y havisos de las de Francia y Ynglaterra en la turbacion de la religion, y algunas sesiones del conçilio, por havisos y discursos sobre las materias sobredichas.

Ay la instruccion que dió Madama, junto con la relacion de las materias sobredichas, á Armenteros, sobre sus particulares de Madama, cassamiento de su hijo, y el castillo de Plaisencia, de que mas largamente se hace mencion en diversos de Italia, hasta la conclusion.

*Legajo n° 524. (1565 2°.)*

Cartas del cardenal Granvela, escritas de los Estados de Flandes; correspondencia ordinaria de negocios, y havisos, y nuevas de todas partes.

*Legajo n° 525. (1564 1°.)*

Cartas de madama Margarita, duquessa de Parma, regente de Flandes, sobre las cossas de su cargo, y gobierno, y estado de las cossas de aquellos Estados.

Un macito de minutas desta correspondencia, desde el año de 1562 hasta él de 1564, en que está la instruccion que se dió á Armenteros para respuesta de la que truxó de Madama

ponse à celle qu'il apporta de Madame, sur l'état présent des affaires générales et de celles de la religion en ces pays.

Et un petit paquet de lettres de don Francès de Alava, sur ces mêmes matières.

*Liasse n° 526. (Année 1564 2°.)*

Lettres du cardinal de Granvelle sur l'état des affaires de Flandre, et sur les troubles qu'excitaient les nouvelles religions.

Papiers et discours considérables sur le remède à apporter à ces maux, et la réforme du gouvernement.

Les effets de l'inquisition, et l'envoi de fray Lorenzo de Villavicencio, pour les affaires de cette espèce.

Les avis sur ce qu'il convenait de faire touchant la publication et l'observation du concile.

Relations des dommages que les hérésies causaient à la religion chrétienne.

*Liasse n° 527. (Année 1565 1°.)*

Lettres de madame de Parme, régente de Flandre, et du cardinal de Granvelle, sur les affaires tant de gouvernement et de justice, que de la religion, dans ce pays.

Minutes de cette correspondance, parmi lesquelles sont l'instruction que le comte d'Egmont apporta sur les mêmes matières, et celle qui lui fut délivrée en réponse, ainsi que les dépêches y relatives.

sobre el estado presente de las cosas generales y de la religion en aquellos paysses.

Y un macito de cartas de don Frances de Alava, sobre las mesmas materias.

*Legajo n° 526. (1564 2°.)*

Cartas del cardenal Granvela sobre el estado de las cosas de Flandes, y turbacion y confusion en que se hallavan, por las nuevas religiones.

Y papeles y discursos considerables, para remediar los daños, y reformar el gobierno.

Los efectos de la inquisicion, y fray Lorenzo de Villavicencio ymbiado á cosas deste genero.

Y los pareceres de lo que convenia hazer en la publicacion y observancia del concilio.

Y relaciones de los daños que recevia la religion christiana por las erexias.

*Legajo n° 527. (1565 1°.)*

Cartas de madama de Parma, regente de Flandes, y del cardenal Granvela, sobre las cosas de aquellos Estados, ansí de govieruo y justicia, como de la religion.

Y minutas desta correspondencia, y en ellas la instruccion que trájó sobre las mesmas ma-

Quelques lettres de remerciement de Madame sur le mariage du prince, son fils, en Portugal, et la démonstration que fit Sa Majesté, en envoyant à la noce Guzman de Silva, son ambassadeur en Angleterre.

*Liasse n° 528. (Année 1565 2°.)*

Lettres, relations, discours, avis et autres papiers envoyés par des prélats, des ministres et d'autres personnes de Flandre au Roi et à ses ministres, sur l'état dans lequel se trouvait ce pays, tant au fait du gouvernement et de la justice, qu'en matière de religion.

*Liasse n° 529. (Année 1566 1°.)*

Lettres de madame de Parme, régente de Flandre, concernant l'état des affaires, la requête des confédérés, ses réponses; les pétitions sur les placards, sur la modération de ceux-ci, et sur les choses de la religion.

Copie des instructions qu'apportèrent M. de Montigny et le marquis de Berghes.

*Liasse n° 550. (Année 1566 2°.)*

Lettres de madame de Parme, concernant les mêmes objets que les précédentes.

terias el conde de Egmont, y la que llevó en esta respuesta, y despachos concernientes á ella.

Y algunas cartas de agradecimiento de Madama sobre el cassamiento del dicho principe en Portugal, y la demostracion que, por persona de Guzman de Silva, su embaxador en Inglaterra, hizo Su Magestad, en la asistencia de su boda.

*Legajo n° 528. (1565 2°.)*

Cartas, relaciones, discursos, havissos y otros papeles, embiados por prelados, ministros, y diverssas personas de Flandes á Su Magestad y sus ministros, sobre el estado en que se hallavan aquellos Estados, así de gobierno y justicia, como de religion.

*Legajo n° 529. (1566 1°.)*

Cartas de madama de Parma, regente de Flandes, con los havisos de su correspondencia, y estado de los negocios; requesta de los confederados; sus respuestas; peticiones sobre los placartes publicados, sobre la moderacion dellos, sobre cossas de la religion.

Estan aquí copias de las instrucciones que trajeron Mos. de Monteñi y el marques de Berguas.

*Legajo n° 550. (1566 2°.)*

Cartas de Madama, de la misma forma y correspondencia y negocios antecedentes.

*Liasse n° 551. (Année 1566 5°.)*

Quelques lettres de Madame, du secrétaire Armenteros et d'autres seigneurs et ministres en Flandre, sur les occurrences de cette année.

Petit paquet de papiers annotés pour être envoyés en copie au duc d'Albe, quand il se rendit en Flandre, et dans lesquels il est traité des remèdes à apporter à l'état de ce pays.

Registre de l'acte que le Roi passa au bois de Ségovie, et par lequel il se réservait de châtier ceux qui s'étaient rendus coupables dans les troubles de Flandre, nonobstant l'ordre qu'il donnait à Madame, afin qu'elle pût accorder un pardon général.

*Liasse n° 552. (Année 1566 4°.)*

Quelques lettres de Madame et d'autres, et copies d'instructions sur les lettres, réponses et avis envoyés par Son Altesse, touchant les mesures qui se prenaient, principalement dans les affaires de la religion, les consultes de gouvernement, la provision des offices et autres matières de justice.

Petit paquet de minutes pour le cardinal de Granvelle et autres. Il s'y trouve un papier, écrit de la main du Roi, sur ce qui se devait faire, quand le marquis de Berghes, un peu avant sa mort, demanda son congé, et touchant la détention de M. de Montigny.

*Legajo n° 551. (1566 5°.)*

Algunas cartas de Madama, y avissos del secretario Armenteros y algunos señores y ministros de Flandes, sobre las ocurrencias de aquel año, que quedan apuntados.

Esta aquí un macito de diversos papeles apuntados para dar copias dellos al duque de Alva, quando fué á los Estados, en que por cartas y discursos se trata del remedio dellos.

Yten, esta aquí registro de la escriptura que Su Magestad otorgó en el bosque de Segovia de reservacion, anssi del castigo de los sucessos de Flandes, sin embargo de la órden que dava á Madama, para poder dar perdon general.

*Legajo n° 552. (1566 4°.)*

Algunas cartas de Madama y de otros particulares, y copias de instrucciones sobre las cartas, respuestas y havissos embiados por Su Alteza, de la forma qui se tenia, principalmente en las cossas de la religion, y consultas de gobierno, y provision de officios, y otras materias de justicia.

Otro macito de minutas para el cardenal Granvela y otros, y entre ellos un papel sobre lo que se devia hacer de las prisiones del margues de Vergues, y lo que se devia hacer quando pidió licencia al tiempo de su muerte, y en la detencion de Mos. de Monteñi. escrito de mano de Su Magestad.

*Liasse n° 553. (Année 1566 5°.)*

Papiers et lettres de M. de Montigny, écrits durant sa détention en l'alcazar de Ségovie et la forteresse de Simancas.

*Liasse n° 554. (Année 1566 6° )*

Touchant la même matière que la liasse précédente.

*Liasse n° 555. (Année 1567 1°.)*

Lettres du duc d'Albe, quand il passa avec une armée en Flandre, écrites tant durant son voyage, que depuis son arrivée à Bruxelles, avec avis des affaires générales et de quelques affaires particulières de ce pays, et de la manière dont il procédait.

Ordonnance et placard que Sa Majesté fit promulguer contre ceux qui, à cause des troubles, voulaient se retirer avec leurs biens des Pays-Bas.

Minutes des patentes du *veedor*, du *contador*, du commissaire, du *pagador* et du *veedor* de l'artillerie de l'armée du duc.

Moyens proposés pour le rétablissement des affaires aux Pays-Bas, principalement en matière de religion et de justice.

Acte, signé de la main de Sa Majesté, de la faculté qu'il donna au duc d'Albe,

*Legajo n° 553. (1566 5°.)*

Son todos papeles y cartas de Mos. de Monteñi, durante su prission en el alcazar de Segovia y fortaleza de Simancas, su correspondencia y negocios.

*Legajo n° 554. (1566 6°.)*

Tocante á la mesma materia del antecedente, que se dividió por acomodallo mejor.

*Legajo n° 555. (1567 1°.)*

Cartas del duque de Alva, quando passó con exercito á Flandes, escritas así por el camino, y relacion del viaje, como desde Bruselas, con avisos de las cosas generales y algunas particulares de aquellos Estados, y modo con que se iba portando en el reconocimiento de las materias.

Estan aquí la ordenanza y placarte que Su Magestad mandó promulgar contra los que, á caussa de las alteraciones, y con este achaque, sacassen sus personas y hacienda de los Estados; las minutas de los officios de su exercito de vehedor, contador, comisario, pagador, y veedor de la artilleria.

Un macito de medios propuestos para el remedio de los Estados, principalmente religion y justicia.

Registro, firmado de Su Magestad, de la facultad que dió al duque de Alva, para proceder contra los caballeros de Tuson por *crimen læsi majestatis divinæ aut humanæ*.

de procéder contre les chevaliers de la Toison d'or, pour crime de lèse-majesté divine, ou humaine.

Autre papier original sur ce qui se devait faire touchant la mort et enterrement du marquis de Berghes, et la détention de Montigny.

Consultes et avis sur d'autres matières, et sur le secours qu'on demandait en France.

Trois lettres touchant l'ouverture, que fit au duc d'Albe l'ambassadeur de Mantoue, de lui délivrer, moyennant échange ou récompense, Casal de Montferrat.

*Liasse n° 556. (Année 1567 2°.)*

Lettres de madame Marguerite, régente de Flandre, écrites par elle, jusqu'à ce qu'on lui donnât congé. et que le duc d'Albe prit possession du gouvernement, sur les affaires de cette année.

Copies des instructions qu'elle donna.

Minutes de cette correspondance.

Il y a des lettres d'autres personnes et ministres, et de fray Lorencio de Villavicencio, sur les choses de la religion, et sur les moyens que ce dernier proposait.

*Liasse n° 557. (Année 1567 5°.)*

Quelques lettres de Madame, et d'autres de ministres et personnes particulières, et papiers contenant des avertissements sur les choses de Flandre.

Y otro papel orijinal sobre lo que se devia hazer en la muerte y entierro del marques de Vergues y prission de Monteñi; y consultas y pareceres sobre otras materias, y el socorro que se pedia en Francia.

Tres cartas que hablan en la plática que propussó al duque el embaxador de Mantua sobre el trueque ó recompensa, entregando el Cassal de Monferrato.

*Legajo n° 556. (1567 2°.)*

Cartas de madama Margarita, regente de Flandes, que fue escribiendo hasta que se le dió licencia, y quedó por governador el duque de Alva, sobre las ocurrencias de aquel año, y lo que se ofrecia de su cargo, y copias de ynstruciones que dió, y minutas desta correspondencia. Ay cartas de otras personas y ministros, y de fray Villavicencio, sobre las cossas de la relixion, y remedios que proponia.

*Legajo n° 557. (1567 5°.)*

Algunas cartas de Madama, y otras de ministros y personas particulares, y papeles de adbertimientos sobre las cossas de Flandes.

Il y a un petit paquet d'avis et de discours de fray Lorencio de Villavicencio sur les choses de la religion, sur le bon gouvernement et la provision des églises.

Item, articles présentés de la part de quelques villes.

Item, registres de lettres écrites par le Roi au duc d'Albe en cette année et en la suivante.

Autre registre de provisions des évêchés, et d'autres affaires des Pays-Bas.

*Liasse n° 558. (Année 1568 1°.)*

Lettres du duc d'Albe, gouverneur de Flandre, de Madame pendant son voyage en Italie, et d'autres ministres, avec des papiers, des relations et des notes sur les affaires de guerre et d'État de ces pays. Mort des comtes d'Egmont et de Hornes. Demandes et réponses judiciaires et extrajudiciaires du prince d'Orange, et autres choses concernant la rébellion des Pays-Bas.

Minute de l'écriture d'érection de ces États en royaume.

*Liasse n° 559. (Année 1568 2°.)*

Lettres du duc d'Albe, gouverneur de Flandre, et copies des *interlocutoires* de ministres et autres personnes, concernant les affaires d'État, de guerre, de gouvernement, de justice, les évêchés, la religion et autres choses particulières.

Progrès de la guerre, en pour et en contre.

Ay un macito de advertencias y discursos de fray Lorencio de Villavicencio sobre las cosas de la religion, y buen gobierno, y provision de las yglesias.

Yten, algunos articulos presentados de parte de algunas villas.

Yten, registros de cartas escritas por Su Magestad al duque de Alva en este año y el siguiente, y otros de provisiones de obispados y otras cosas de los dichos países.

*Legajo n° 558. (1568 1°.)*

Cartas del duque de Alva, governador de Flandes, Madama en su viaxe á Italia, y otros ministros, con papeles, relaciones y apuntamientos sobre el estado de las cosas de la guerra, y estado de aquellas partes. Muerte de los condes de Agamont y Hornes. Demandas y respuestas judiciales y extrajudiciales del principe de Oranxe, y otras cosas tocantes á esta rebelion.

Y una minuta de escriptura de erection de aquellos estados en reyno.

*Legajo n° 559. (1568 2°.)*

Cartas del duque de Alva, governador en Flandes, y copias de las ynterlocutorias de ministros y otras personas, concernientes á las suyas de las cosas de su cargo, de estado y guerra, gobierno y justicia, obispados, religion y otros particulares.

Progressos de la guerra en pro y contra.

Traduction de la lettre en français qui se trouva dans un pain destiné à M. de Montigny, à Ségovie.

Avis du président Hopperus sur le droit qu'avait le Roi au comté d'Emden.

*Liasse n° 540. (Année 1568 5°.)*

Quatre petits paquets, savoir :

Un dans lequel sont les instructions données au duc d'Albe, concernant les évêchés de Flandre : il y a des papiers sur cette matière depuis l'année 1556 ; il y en a aussi postérieurement, et il s'en trouve de même dans la section de Rome ;

Un autre, contenant des pièces relatives aux fortifications, ainsi qu'aux logements et à la dépense de l'armée du duc d'Albe en Flandre, au nombre des pensionnaires du Roi, et à ce que coûtaient ceux qui étaient entretenus ;

Un troisième, composé entièrement d'avis ;

Et le dernier, de minutes

*Liasse n° 541. (Année 1569 1°.)*

Lettres et papiers du duc d'Albe, gouverneur de Flandre, sur les affaires de son gouvernement, les résultats des guerres passées, et l'état des choses présentes.

Discours du même duc sur les affaires d'Angleterre, à propos de la commission qu'il donna à Chapin Vitelli, touchant les différends qu'il y avait avec ce royaume.

Está aquí traslado de la carta en franzes que se halló dentro del pan que se dava á comer á Mos. de Monteñi en Segovia, y parecer del presidente Operus sobre el derecho que Su Magestad tiene al condado de Emden.

*Legajo n° 540. (1568 5°.)*

Cuatro macitos : uno en que estan las instrucciones y papeles que se formaron sobre lo que llevó en comission y ynstrucion el duque de Alva, sobre los obispados de Flandes.

Ay papeles desta materia desde el año de 1556 en adelante, y en la parte de Roma por lo que allí toca.

Otro de cossas tocantes á fortificaciones, aloxamientos y costa del exercito del duque de Alva en Flandes, el numero de pensionarios, y su costa, y la de los entretenidos; y otro todo de havissos; y otro de minutas.

*Legajo n° 541. (1569 1°.)*

Cartas y papeles citados por ellas del duque de Alva, governador de Flandes, sobre las oocurrencias de su cargo, resulta de las guerras passadas, y estado de las cossas pressentes.

Discursos suyos sobre las cossas de Inglaterra, en la comission que sobre ellas llevó suya Chapin Viteli, estaudo en discordia sobre algunas cossas de atras y presentes.

Avis du même sur les mariages de Sa Majesté et du roi de France avec les filles de l'Empereur, ainsi que sur d'autres affaires de gouvernement et de finances.

Minutes des patentes qu'il donna à Ornino de Aguirre, pour remplir certaine commission au château d'Anvers.

*Liasse n° 542. (Année 1569 2°.)*

Paquet de lettres du duc d'Albe, et minutes de celles que Sa Majesté lui écrivit.

Petit paquet de papiers et de billets du secrétaire Çayas au conseiller Hopperus, et de celui-ci audit secrétaire.

Avertissement que donnèrent par écrit les conseillers Tisnacq et Hopperus sur la révocation d'un placard de madame de Parme et le pardon général.

*Liasse n° 545. (Année 1569 5°.)*

Dans cette liasse sont quelques papiers sur les affaires de Montigny, ainsi que sur les procès des comtes d'Egmont et de Hornes, et du conseiller Renard.

*Liasse n° 544. (Année 1570 1°.)*

Lettres du duc d'Albe et de quelques particuliers.

Avis du duc d'Albe sur la ligne catholique et les articles de celle-ci, ainsi que sur la rupture avec la reine d'Angleterre.

Su parecer quanto á los cassamientos de Su Magestad y el rey de Francia con hijas del Emperador, y otros cosas de gobierno y hacienda.

Está aquí minuta de las patentes que dió á Ornino de Aguirre para ciertos cargos en el castillo de Amberes.

*Legajo n° 542. (1569 2°.)*

Maço de cartas del duque de Alva, y minutas de las que Su Magestad le escribió, y un maço de papeles, villetes del secretario Çayas al consejero Operus, y de este á el dicho secretario.

Está aquí un adbertimiento que dieron por escripto los consejeros Tisnach y Operus sobre revocacion de un placarte de Madama y perdon general.

*Legajo n° 545. (1569 5°.)*

En este maço estan algunos papeles sobre los negocios de Monteñi y de su hacienda, y los processos de los condes de Agamond y de Ornes, y consejero Renart.

*Legajo n° 544. (1570 1°.)*

Cartas del duque de Alva y de algunos particulares. Pareceres del duque de Alva, gobernando á Flandes, sobre la liga católica y capitulos della, y otros sobre el rompimiento de Inglaterra con la reyna.

Pardon général qui se publia en Flandre.

Petit paquet d'ordres et de consultes touchant les provisions d'offices et de bénéfices en Flandre.

Instructions et papiers du secrétaire Diego Gonçalez Gante, envoyé à Gênes, au sujet du traité fait par Nicolo Doria, pour introduire les Français dans cette république, et en chasser les Espagnols.

Les demandes et réponses sur la négociation de *Verbum Domini* (1), qui consistait à engager le cardinal de Lorraine à se mettre, lui et tous les siens, dans les mains du roi d'Espagne, si, par suite des troubles de France, le roi et la religion catholique avaient le dessous.

Paquet de minutes de la correspondance du duc d'Albe. Il s'y trouve une relation et un autre papier concernant la manière dont était mort M. de Montigny.

*Liasse n° 545. (Année 1570 2°.)*

Lettres du duc d'Albe, gouverneur de Flandre, sur les affaires de sa charge.

Relations et avis sur les matières suivantes :

Mise en abonnement des *alcavalas* (X<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> deniers) aux Pays-Bas :

El perdon general que se publicó en Flandes.

Yten, un macito de órdenes y consultas sobre las provisiones de officios y beneficios de Flandes.

Yten, las instrucciones y papeles que obró el secretario Diego Gonçalez Gante, en Genoba, sobre el tratado de Nicolo Doria por introducir en aquella republica á Francia, y escluir á España.

Las demandas y respuestas sobre la negociacion de *Verbum Domini*, que hera querér se meter en manos de Su Magestad el cardenal de Lorena y todos los suyos, si en las resultas de Francia llevara la peor parte el rey y religion católica.

Yten, un maço de minutas de la correspondencia del duque, donde está relacion y otro papel del modo de muerte de Mos. de Montegni.

*Legajo n° 545. (1570 2°.)*

Cartas del duque de Alva, governador de Flandes, de la correspondencia de su cargo, y pareceres y relaciones de las materias siguientes :

Encabezamiento de *alcavalas* en aquellos Estados ;

(1) Le duc d'Albe, dans une instruction donnée par lui, à Anvers, le 31 octobre 1567, à Estevan de Ybarra, qu'il envoyait au cardinal de Lorraine, disait que celui-ci, pour lui écrire plus sûrement, pourrait ne pas signer ses lettres, et mettre seulement en tête *Verbum Domini*.

Arrivée en ce pays de la reine doña Anna (épouse de Philippe II) ; sa réception, et sa remise aux envoyés du Roi ;

Conduite à tenir envers l'Empereur, relativement au titre de grand-duc décerné nouvellement au duc de Florence ;

Affaires d'Angleterre et d'Écosse : demande de secours par la reine de ce dernier pays, et ce qu'il convenait de faire par rapport à l'autre.

Papiers sur la ligue de Lansperg.

*Liasse n° 546. (Année 1571 1°.)*

Lettres du duc d'Albe, gouverneur de Flandre, et autres y jointes, dans lesquelles il est traité des matières suivantes :

X<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> deniers : il s'y trouve le consentement donné par les états à la levée du centième, du vingtième et du dixième deniers ; les remontrances qu'ils firent depuis, et l'opinion qu'exprima le conseil d'État sur ce que le duc d'Albe avait proposé touchant cette matière ;

Ligue de Lansperg ;

Droits qu'a Sa Majesté, comme comte de Bourgogne, sur Besançon et sur les offices de chapelain et de gardien en cette ville.

*Liasse n° 547. (Année 1571 2°.)*

Minutes de la correspondance de Flandre.

Relacion de la llegada allí de la señora reyna doña Ana, y su recibimiento y entrega ; Florencia, sobre el modo de portarse con el emperador sobre el nuevo titulo de gran duque ; Ynglaterra y Escocia, esta reyna pidiendo ayuda, y lo que convenia hacer con estotra ; Papeles ynterlocutorios sobre la liga de Lansperg.

*Legajo n° 546. (1571 1°.)*

Cartas del duque de Alva, y las que embió con ellas, y otros papeles, estando gobernando à Flandes, en que trata las materias siguientes, sustanciales :

Alevala : X<sup>mo</sup> y XX<sup>mo</sup> dinero, y ay sobre esto el consentimiento de los estados del C<sup>mo</sup>, XX<sup>mo</sup> y X<sup>mo</sup>, y las remonstranzas que despues hicieron, y lo que pareció al consejo de Estado sobre lo que en esta materia propusó el duque de Alva.

Liga de Lansperg ;

Derechos que Su Majestad tiene, como conde de Borgoña, sobre Vessançon, y sobre los officios de capellan y guardian de allí.

*Legajo n° 547. (1571 2°.)*

Minutas de la correspondencia de Flandes.

Correspondance d'Arias Montano sur l'impression de la Bible.

Ordre donné, à sa demande, pour qu'en Flandre, un emplacement fût mis à la disposition de Christophe Plantin, qui y érigerait une imprimerie sous le nom de Prototypographie Royale, ainsi qu'un édifice où se recueilleraient des exemplaires de tous les livres qui sortiraient de la presse.

Long discours sur les choses d'Angleterre, et sur la question de savoir s'il convenait, ou non, d'y faire une expédition pour le détronement de la Reine, relativement à la foi et à d'autres raisons.

Documents sur les matières dont traitent les liasses précédentes.

*Liasse n° 548. (Année 1571 5°.)*

En cette liasse sont sept recueils de pièces en langue française, savoir : six concernant l'imposition et l'acceptation des X<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et C<sup>e</sup> deniers, et le septième contenant des copies des ordonnances et placards promulgués aux Pays-Bas sur le même sujet.

*Liasse n° 549. (Année 1572 1°.)*

Divers papiers sur des matières d'importance concernant la Flandre : les uns présentés par ceux qui les avaient écrits; les autres envoyés par le duc d'Albe.

Requêtes présentées par les députés du pays de Hainaut et autres sur le C<sup>e</sup>, le

Estan aqui cartas de la correspondencia de Arias Montano sobre la impression de la Biblia, y á su peticion órden para que en Flandes se diesse un solar para que Christoforo Plantino ymprimiesse y fabricasse un edificio con nombre de Prototypographia Regia, para que se fuesse recoxiendo allí exemplares de todos los libros que se ymprimiessen.

Discurso largo sobre las cossas de Inglaterra, y convenencias de hacer jornada, ó no, para su expugnacion, respecto de la fe, y otras razones.

Y sobre otras materias de las tocadas en los legajos antecedentes.

*Legajo n° 548. (1571 5°.)*

En este maço estan siete quadernos en lengua francesa : los seis sobre la imposition y accetacion del X<sup>mo</sup>, XX<sup>mo</sup> y C<sup>mo</sup> dinero, y el setimo, de las copias de las hordenanças y placartes de los Países Bajos.

*Legajo n° 549. (1572 1°.)*

Diversos papeles de materias de importancia de Flandes : unos presentados por sus dueños, y otros ymbiados por el duque de Alva.

Requestas y papeles presentados por los diputados del pais de Henao, y otros sobre

XX<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> deniers, et le consentement donné par les états à la levée de ces impôts.

Relation des événements de la guerre contre le prince d'Orange, son frère et les autres rebelles.

Discours et avis sur les moyens de rétablir les affaires des Pays-Bas.

Papiers touchant le sel et les aluns.

Copie de la sentence contre la mémoire de M. de Montigny.

*Liasse n° 550. (Année 1572 2<sup>e</sup>.)*

Papiers et discours en matière d'État, de gouvernement et de justice, envoyés par les ducs d'Albe et de Médina Céli, gouverneurs de Flandre.

Papiers sur la seconde condamnation du prince d'Orange, avec un avis de Julio Claro sur la question de savoir si l'on pouvait confisquer les biens que les enfants de ce prince avaient hérités avant les erreurs et délits par lui commis; en ce point, il dit que non, mais il propose d'autres moyens.

Relation du premier édit de la paix de France, pernicieux à la foi catholique.

Consulte originale des mercèdes accordées aux seigneurs et à d'autres personnes qui s'étaient montrées loyales envers le Roi en Flandre.

Beaucoup de discours sur le remède à apporter aux maux de ce pays, et relations des événements de la guerre.

impussiones y el C<sup>mo</sup> y XX<sup>mo</sup>, etc., y los consentimientos de el Estado sobre ello.

Yten, relaciones de los subcessos de la guerra contra el príncipe de Oranje, su hermano y demas reveldes, y discursos y pareceres sobre el remedio de las cossas de aquellos Estados.

Yten, papeles sobre la sal y alumbres.

Y copia de la sentencia contra la memoria de mons. de Monteñi.

*Legajo n° 550. (1572 2<sup>e</sup>.)*

Papeles y discursos tocantes á Estado, gobierno y justicia, ymbiados por los duques de Alva y Medina Cœli, gobernadores de Flandes.

Papeles sobre segunda condamnacion del príncipe de Oranjes, y un parecer de Jullio Claro sobre si podria confiscar los vienes á sus hijos, heredados antes de sus errores y delitos, y en este punto dize que no, aun que abre otros caminos.

Relacion del primer edicto de la paz de Francia, pernicioso à la fe católica.

Consulta original de las mercedes hechas á señores y otras personas de los leales de Flandes.

Y muchos discursos sobre el remedio de las cossas de aquellos payses, y relaciones de los subcessos de la guerra.

*Liasse n° 551. (Année 1572 3°.)*

Lettres du duc d'Albe, gouverneur de Flandre, sur les affaires de sa charge. Il y traite, entre autres, des matières suivantes :

Angleterre, — Écosse, — Ligue de Lansperg, — Final, — Dixième denier, — Expédition d'Alger.

*Liasse n° 552. (Année 1572 4°.)*

Lettres des ducs d'Albe et de Médina Céli, gouverneurs de Flandre

Mémoire sur les discussions qu'ils eurent ensemble.

Suite des affaires traitées dans la liasse précédente.

*Liasse n° 555. (Année 1572 5°.)*

Un paquet de minutes de la correspondance avec le duc d'Albe.

Un autre, des dépêches et instructions qu'emporta le duc de Médina Céli.

Un autre, contenant les minutes des patentes de la charge de *veedor*, aux Pays-Bas.

Un quatrième, avec les instructions et autres papiers pour le pardon, ainsi qu'avec des documents, discours et avis importants sur les arrangements à faire avec les rebelles, et sur d'autres matières de gouvernement et d'État.

Et un discours sur le gouvernement de deux têtes, par allusion aux ducs d'Albe et de Médina Céli.

*Legajo n° 551. (1572 3°.)*

Cartas del duque de Alva, governador de Flandes, de las materias de su cargo. Tratanse las siguientes en lo discursivo :

Ynglaterra, — Scozia, — Liga de Lansperg, — Final, — Alcavala y X<sup>mo</sup>, — Jornada de Arge<sup>l</sup>.

*Legajo n° 552. (1572 4°.)*

Cartas de los duques de Alva y Medina Celi, gobernando á Flandes, y memoria de las desavenencias que tuvieron ; materias las que se tocan en el antecedente.

*Legajo n° 555. (1572 5°.)*

Un maço de minutas de la correspondencia del duque de Alva.

Otro de los despachos é instrucciones que llevó él de Medina Celi.

Otro, con las minutas del officio de behedor general de los estados de Flandes.

Y otro, con las instrucciones y otros papeles para el perdon, y otros papeles, discursos y pareceres ymportantes sobre el tratado de concierto con los reveldes, y otras materias de gobierno y estado.

Y un discurso sobre el govierno de dos caveças, en las de los duques de Alba y Medina Celi.

*Liaïsse n° 554. (Année 1575 1°.)*

Trois petits paquets, savoir :

Un, de minutes de la correspondance avec le duc d'Albe, dans lequel se trouve le pouvoir que Sa Majesté lui donna pour l'arrangement des différends avec l'Angleterre, et pour la ratification de ces arrangements ;

Le second, des minutes et dépêches pour le grand commandeur don Louis de Requesens, qui devait aller gouverner la Flandre ;

Et le troisième, de divers papiers, lequel contient, entre autres, les instructions données à don Alonso de Varjas comme *vedor* général ; celles que le grand commandeur donna aux commissaires qui furent chargés par lui d'aller demander du secours au roi de Danemarck, ainsi qu'à Ferdinand de Lannoy, comte de la Roche, pour le gouvernement de Hollande ; des lettres dudit grand commandeur ; le pardon particulier de quelques villes, et un discours sur le pardon général.

*Liasses n°s 555-556. (Année 1575 2° et 3°.)*

Correspondance du duc d'Albe, gouverneur de Flandre.

Papiers sur l'arrangement des différends avec l'Angleterre.

*Legajo n° 554. (1575 1°.)*

Tres macitos ; uno de minutas de la correspondencia del duque de Alva, en questá el poder que Su Magestad le dió para el concierto de las diferencias de Inglaterra, y ratificacion deste concierto ;

Otro de las minutas y despachos para el comendador mayor don Luis de Requesens, para yr á gobernar á Flandes ;

Otro de diversos papeles en que estan las instrucciones de behedor general á don Alonso de Barjas, y las que dió el comendador mayor á los comisarios que nombró para yr á pedir socorro al rey de Dinamarca, y otra á don Fernando de Lanoy y conde de Larrocha, para el gobierno d'Olanda, y cartas de la correspondencia del dicho comendador mayor ; perdon particular de algunas villas, y discurso sobre el general.

*Legajos n°s 555 y 556. (1575 2° y 3°.)*

Cartas y papeles embiados por el duque de Alba, governador de Flandes, de la correspondencia de su cargo.

Estan aquí, en este legajo y el siguiente que es todo uno, los tratos sobre componer las diferencias con Inglaterra.

Accord qui se fit avec la reine.

Consulte originale sur les moyens proposés pour le remède aux maux des Pays-Bas, et pour la pacification de ces provinces; ladite consulte vue par le conseil d'État, et concertée avec le Roi.

Pardon particulier accordé à la ville de Harlem, après sa conquête.

Discours et papiers sur les affaires générales.

Mémoire des événements de la guerre de cette année, des lieux reconquis, et des combats livrés aux rebelles.

*Liasses n<sup>os</sup> 557-561. (Année 1575 4<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 6<sup>o</sup>, 7<sup>o</sup>, 8<sup>o</sup>.)*

Lettres et instructions, discours, avis et autres papiers de la correspondance de don Louis de Requesens, grand commandeur de Castille, gouverneur des États de Flandre, divisés en cinq liasses, qui toutes en substance traitent des matières suivantes :

Les moyens qui s'employaient pour réduire à obéissance les rebelles ;

Les projets de pardon, et les requêtes que firent à ce sujet ceux du pays ;

La capitulation conclue entre le prince d'Orange et le colonel Mondragon, pour la reddition de Middelbourg ;

Les instructions que le grand commandeur donna à M. de Goignies sur le recouvrement de la Hollande, à don Juan Ossorio de Ulloa sur la mutinerie des soldats espagnols en cette province, et à d'autres sur des affaires particulières.

En el siguiente, estan las capitulaciones y acuerdo que se tomó con la reyna.

Una consulta original en este de medios propuestos para el remedio de aquellos Estados, su gobierno y pacificacion, vista por el consejo de Estado, y tomado acuerdo con Su Magestad.

Perdon particular de Arlen, despues de develado, y discursos y papeles sobre el general, y memoria de los subcessos de la guerra deste año, recuperaciones de tierras y enquentros con los reveldes.

*Legajos n<sup>os</sup> 557-561. (1575 4<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 6<sup>o</sup>, 7<sup>o</sup>, 8<sup>o</sup>.)*

Cartas y instrucciones, discursos, havisos y otros papeles interlocutorios de la correspondencia de don Luis de Requesens, comendador mayor de Castilla, governador de los estados de Flandes, divididos en cinco legajos, que todos en sustancia contienen las materias siguientes :

Las pláticas y medios que se tenían y encaminavan para reducir á obediencia los reveldes;

Las pláticas de perdon, y requestas que sobre ello dieron los del pais;

Capitulacion del principe de Oranje y el coronel Mondragon sobre la entrega de Medelburg;

Instrucciones que dió el dicho comendador mayor á Mons. de Goñi sobre la recuperacion de Olanda, y á don Juan Ossorio de Ulloa sobre el motin de Olanda, y á otros sobre discursos particulares ;

Capitulation touchant la restitution de Mons.

Un petit paquet de discours et avis, la plupart du président Hopperus, sur l'état des choses des Pays-Bas, et les moyens de les améliorer.

La négociation qui se suivait avec la reine d'Angleterre, sur le commerce et sur d'autres objets dont Thomas Wilson fut chargé par ladite reine.

Dans la dernière des cinq liasses, sont les minutes de la correspondance, ainsi que les instructions données aux ducs d'Albe et de Médina Céli, et d'autres dépêches sur le pardon général.

*Liasses n<sup>os</sup> 562-565. (Année 1575 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>.)*

Lettres, instructions, discours et autres papiers envoyés par le grand commandeur, don Louis de Requesens, gouverneur de Flandre, sur les affaires de sa charge.

Il s'y traite d'un accommodement avec les rebelles. Dans une consulte originale, sont exposées les raisons pour lesquelles on ne devait pas accorder les deux points qu'ils demandaient, et qui consistaient : 1<sup>o</sup> à ce qu'on ne pût conférer à des étrangers les offices et bénéfices, et 2<sup>o</sup> à ce que la confiscation des biens n'eût pas lieu. La résolution prise de refuser cette concession, avec la lettre écrite en conséquence, est dans la liasse.

Copie du placard de l'Empereur de l'année 1549, touchant les confiscations de biens.

Capitulaciones sobre la restitucion de Mons.

Un macito de discursos y pareceres del estado de las cosas de aquellos payses, y su remedio, que son los mas del presidente Operus.

La negociacion que se tenia con la Reyna de Inglaterra, sobre el comercio y otras cosas que trajo en comission Thomás Wilson de parte de la dicha Reyna, y en el ultimo legajo, las minutas de la correspondencia y las instrucciones que se dieron á los duques de Alva y Medina Celi, y otros despachos sobre el perdon general.

*Legajos n<sup>os</sup> 562-565. (1575, 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>.)*

Quatro legajos deste año, de cartas y instrucciones, discursos y otros papeles embiados por el comendador mayor don Luis de Requesens, governador de Flandes, de la correspondencia de su cargo.

Tratasse de acordio con los reveldes, sobre lo qual y las condiciones que piden, ay una consulta original, diciendo las razones que ay para no concederles los dos puntos de no poder proveher en officios ni veneficios estrangeros, y no se poder hacer confiscacion de vienes, y lo que resultó que no se devia hacer; y en copia, carta de la execucion desto. Está copia de placarte del señor Emperador del año de 49, sobre confiscaciones de vienes.

Dans la deuxième liasse, sont deux paquets de pièces : l'un, touchant les mêmes matières d'arrangement avec les rebelles; l'autre, sur la provision des places de conseiller de Flandre.

Dans la troisième liasse, il est traité des moyens de préserver Besançon d'une rébellion, à cause des inconvénients qui en résulteraient, cette ville étant le passage d'Italie.

La quatrième contient des minutes, et, entre autres, celle de l'instruction que reçut le capitaine Arciniega, au sujet de certaine flotte qui devait transporter de l'argent en Flandre.

Et toutes concernent les progrès de la guerre et les affaires d'État et de gouvernement.

*Liasses nos 566-567. (Année 1576 1° et 2°.)*

Lettres du grand commandeur, jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée au commencement de cette année, et depuis, des conseillers et ministres, ainsi que des officiers de guerre.

Le gouvernement se donne par intérim à ceux du conseil d'État. Les Espagnols se mutinent : à l'occasion de quoi, et d'autres désordres, ledit conseil fait accord avec les rebelles, publie des placards portant expulsion des étrangers contre les Espagnols, convoque les états, demande secours à la reine d'Angleterre, et arme les gens du pays.

Ay, en el 2º, dos atadijos, uno sobre estas materias de conciertos, y otro sobre provisiones de plaças de consejeros de Flandes.

En el 3º, se trata de asegurar á Bessanzon de rebelion, por los daños que se devian temer, y ser el passo de Italia, y se trata de los medios.

Y en el 4º, de minutas, la de la instruccion que se dió al capitan Arciniega, para cierta armada para Flandes, y llevar dinero.

Y en todos, de los progressos de la guerra, y cossas de Estado y gobierno.

*Legajos nos 566-567. (1576 1º y 2º.)*

Cartas del comendador mayor, hasta que murió en principio deste año, y despues de los consejeros y ministros, y de los oficiales de guerra.

Dasse el gobierno en el ynterin á los del consejo de Estado. Amotinanse los Españoles: con cuya ocasion, y con otro achaque de pacificacion y buen gobierno, hacen acordio con los reveldes, publican placartes de expulsion de estrangeros contra los Españoles, combocan los estados, y piden socorro á la Reyna de Inglaterra, y mandan armar la jente del pais.

Il envoie des personnes, avec des requêtes à Sa Majesté sur diverses affaires particulières.

*Liasse n° 568. (Année 1576 5°.)*

Consultes, avis, billets, ordres et autres papiers sur les affaires d'État de Flandre, au sujet des négociations et autres matières qui se traitaient tant avant la mort du grand commandeur de Castille, que depuis, pour le gouvernement, pacification et conservation de ce pays, avec les réponses originales de Sa Majesté, jusqu'à ce que, les états ayant demandé un gouverneur du sang royal, don Juan d'Autriche fut nommé pour remplir ce poste.

*Liasse n° 569. (Année 1573 4°.)*

Un petit paquet de minutes de la correspondance de Flandre, tant du temps du grand commandeur, que depuis sa mort, avec Hieronimo de Roda, Sancho de Avila, Julian Romero et autres ministres de paix et de guerre, espagnols, ou du conseil d'État, ainsi qu'avec d'autres ministres du pays et le seigneur don Juan.

Autre petit paquet de lettres du seigneur don Juan, sur son voyage, quand, cette année, il se rendit en Flandre.

Embiaron personas con requestas á Su Magestad, sobre diversos particulares.

*Legajo n° 568. (1576 5°.)*

Consultas, pareceres, villetes, órdenes y otros papeles sobre las cosas de Estado de Flandes, así antes de la muerte del comendador mayor de Castilla, en las pláticas de acuerdo y otras materias que se trataban, como despues en las materias y respuestas que se propusieron, acerca de su gobierno, pacificacion y conserbacion, con las respuestas originales de Su Magestad, y forma que sobre ello se iba platicando, hasta que, habiendo pedido governador de la sangre, se nombró al señor don Juan de Austria.

*Legajo n° 569. (1576 4°.)*

Un macito de minutas de la correspondencia de Flandes, así del tiempo del comendador mayor, como, despues de su fallecimiento, con Hieronimo de Roda, Sancho de Avila, Julian Romero y otros ministros de paz y guerra españoles, y del consejo de Estado que gobernava, y otros ministros del país, y para el señor don Juan.

Otro macito de cartas del señor don Juan de Austria, del camino que llevaba, quando este año fué por governador de Flandes.

Minutes, consultes originales, avis, instructions et autres papiers d'importance, touchant ce voyage.

Instruction du *contador* de l'artillerie.

*Liasse n<sup>os</sup> 570-571. (Année 1577 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup>.)*

Minutes des dépêches et ordres envoyés au seigneur don Juan ; consultes et avis y relatifs.

Le seigneur don Juan devait se conduire envers les états conformément aux instructions qu'il avait reçues, et qu'on lui donnait, selon les mesures prises ou proposées par lui, mettant avant tout la pacification du pays, quoi qu'il en coûtât à sa patience, et ce fut en vertu de ces instructions qu'il conclut l'accord fait à Marche en Famène le 12 février 1577.

Les séditiens n'observèrent pas longtemps cet accord : ils firent toute sorte de mauvais offices, jusqu'à conspirer contre la personne du seigneur don Juan, et l'obligèrent ainsi à se retirer à Namur. A cette nouvelle, l'avis du conseil d'État fut demandé, et tous furent d'opinion que les séditiens fussent châtiés par la force. On traita du mode à suivre, et des gens et des provisions qui devaient y être employés : sur tout quoi, il y a des avis, des consultes et des résolutions.

Il y a aussi des papiers et des avis sur l'expédition d'Angleterre, que le seigneur don Juan paraissait avoir le désir de tenter.

Y minutas, consultas originales, pareceres, ynstrucones, y otros papeles de importancia, tocantes á esta jornada, y la instrucon del contador de artilleria.

*Legajo n<sup>o</sup> 570. (1577 1<sup>o</sup>.)*

Este legajo y el siguiente son de minutas de los despachos y órdenes que se yban embiando al señor don Juan de Austria, consultas y pareceres para resoluciones dellos, empeçando por el modo de portarse en el gobierno de los Estados, conforme á las instrucciones y órdenes que se les havian dado y yban dando, respecto de lo que yba haciendo y proponiendo, anteponiendo la pacificacion y quietud, aunque fuesse á costa de su paciència, en cuya virtud trató de acordio, cuyo traslado está aquí, hecho en Marcha á doce de hebrero 1577.

En que no duráron los sediciosos, haciendo malos officios, hasta conspirar contra la persona del señor don Juan, obligandole á retirarse á Namur; lo qual visto, se tomóron pareceres del consejo de Estado, y todos fueron que se castigasse por fuerça. Platicóse el modo, y la jente, y provisiones, sobre que ay pareceres, y consultas, y resoluciones.

Ay tambien papeles y pareceres sobre ympresa de Inglaterra, juzgando al señor don Juan con desseo de emprehendella.

Dans la liasse 571, se trouvent le titre de *veedor* général en la personne d'Antonio Galindez, commandeur de la Madeleine, et depuis en celle de Garcia de Arze, chef de Baça, et un petit paquet de lettres en chiffres d'Escovedo, secrétaire de don Juan.

*Liasses nos 572-574. (Année 1577 5°, 4°, 5°).*

Correspondance de don Juan d'Autriche, gouverneur des états de Flandre.

Demandes, réponses, instructions et assurances qui se donnèrent avant d'en venir à l'accord avec les états.

La manière dont cet accord s'accomplit, les Espagnols et autres étrangers ayant été renvoyés du pays.

Les propositions qui se firent au prince d'Orange de la part des états, et ses réponses.

Les séditions et troubles qui commencèrent aussitôt que sortirent les Espagnols.

La conspiration contre la personne du seigneur don Juan : par qui et comment il en fut informé, et sa retraite à Namur.

Les gens de guerre qu'on résolut de faire entrer en Flandre, pour châtier les rebelles obstinés.

L'instruction que le seigneur don Juan donna à M. de Gate, envoyé par lui à la

*Legajo n° 571. (1577 2°.)*

*Idem.* Y está aquí el título de behedor general, en persona de Antonio Galindez, comendador de la Magdalena, y despues en Garcia de Arze, caveza de Baça.

Y un macito de cartas del secretario Escovedo, que lo hera del señor don Juan, en cifra.

*Legajos nos 572-574. (1577 3°, 4°, 5°.)*

Cartas de la correspondencia del señor don Juan de Austria, que governava los estados de Flandes.

Las demandas, y respuestas, y ynstruciones que se formáron, y seguridades que se au otorgado y jurado antes de llegar al acordio.

La forma de cumplirlo, echando los Españoles y demas estrangeros del pais.

Las propuestas que se hicieron al de Oranges, de parte de los estados, y sus respuestas.

Las sediciones y alborotos que se empeçaron, luego que salieron los Españoles.

La conspiracion contra la persona del señor don Juan, por quien y como se entendió, y su retirada á Namur.

La gente de guerra que se resolvió á meter en Flandes, para castigo de los reveldes ostinados.

La instrucion que dió el señor don Juan de Austria á Mos. de Gasse, para yr á la reyna

reine d'Angleterre, à cause que les états avaient aussi député vers cette reine, et au marquis de Varambon, envoyé à l'empereur.

Venue de l'archiduc Mathias aux Pays-Bas, à la demande des états généraux, pour gouverner ces pays; ce qu'il fit, et les mesures qui furent prises pour obvier à cet inconvénient.

Ce que les états requièrent l'archiduc de jurer, avant de l'admettre au gouvernement.

Outre les lettres de don Juan, il y en a, dans ces trois liasses, qui sont écrites par d'autres ministres et par des particuliers.

Et dans la liasse n° 574, il y a le compte des sommes que le seigneur don Juan dépensa cette année, pour l'entretien des gens de guerre.

*Liasse n° 575. (Année 1578 1<sup>o</sup>.)*

Minutes de lettres et autres papiers envoyés au seigneur don Juan d'Autriche, jusqu'à sa mort, arrivée au mois d'octobre de cette année, et depuis au prince de Parme et à d'autres ministres.

On continue d'employer la voie des armes, quoique toujours avec l'intention d'assurer, par un moyen quelconque, les intérêts de la religion et l'obéissance due à Sa Majesté.

de Inglaterra, por satisfacion de otro que avian embiado los estados, y al marques Maravan para yr al emperador, sobre el estado de los negocios.

Benida del archiduque Matias á los Estados, llamado por ellos por governador, y lo que hiçó, y forma que se tubo, para obviar este yneconveniente, y lo que le pidieron los estados que jurasse antes de entrar al gobierno.

Demas ay, en estos tres legajos, cartas tambien de otros ministros y personas particulares, y en el legajo n° 574, la quenta de lo que el señor don Juan gastó este año con la jente de guerra.

*Legajo n° 575. (1578 1<sup>o</sup>.)*

Todo de minutas de cartas y otros papeles, enviados al señor don Juan de Austria, hasta que murió en el mes de octubre deste año, y despues al principe de Parma y otros ministros.

Prosiguense las materias del año antecedente por la via de la fuerça y armas, sin embargo de ser con intencion siempre de allanar, por cualquier camino, la caussa de la religion, y obediencia de Su Magestad.

Dans cette liasse sont aussi :

La lettre que Sa Majesté écrivit à l'armée, ordonnant qu'en cas de mort du seigneur don Juan, elle reconnût pour capitaine général le prince de Parme, qui servait près de la personne dudit seigneur, avec solde de Sa Majesté ;

L'instruction dont fut porteur Robles, baron de Billy, afin que le seigneur don Juan, avec les forces qu'on lui envoyait, détruisit les rebelles ;

Et quelques consultes et avis des conseillers d'État et d'autres personnes sur ces matières.

*Liasse n° 576. (Année 1578 2°.)*

Lettres du seigneur don Juan, jusqu'à l'époque de sa mort. Elles concernent les matières précédentes, et les dépenses faites cette année.

*Liasse n° 577. (Année 1578 5°.)*

Lettres du prince de Parme et d'autres ministres et personnes particulières sur les occurrences du temps, écrites tant avant que depuis la mort du seigneur don Juan

*Liasse n° 578. (Année 1578 4°.)*

Six paquets de pièces, savoir :

Commission dont fut porteur Andres de Ayala, sur les affaires des Pays-Bas,

Está aquí la carta que Su Magestad escribió al exercito, mandando que, en caso de morir el señor don Juan, obedeciesen por capitan general al principe de Parma, á la saçon entretenido cerca de la persona del dicho señor don Juan, con sueldo de Su Magestad.

Y la instruccion que llevó Robles, varon de Velli, para que el señor don Juan, con las fuerças que se le enbiavan, espñasse los reveldes, y algunas consultas y pareceres de los consejeros de Estado y otras personas, sobre estas materias y sus remedios.

*Legajo n° 576. (1578 2°.)*

Cartas del señor don Juan, hasta que murió, tocantes á las materias precedentes, y los gastos hechos en su tiempo este año.

*Legajo n° 577. (1578 5°.)*

Cartas del principe de Parma y otros ministros y personas particulares, de las cosas que occurrian, así antes de la muerte del señor don Juan, como despues.

*Legajo n° 578. (1578 4°.)*

Seis atadijos :

Uno, de las comisiones que truxó Andres de Ayala, sobre cosas de aquellos Estados,

après la mort du seigneur don Juan, et entre autres, sur la construction d'un port à Gravelines;

Notes sur le rétablissement des affaires en ce pays, et résolutions de Sa Majesté;

Instructions que le seigneur don Juan donna à don Alonso de Sotomayor, envoyé par lui à Madrid;

Les papiers relatifs au projet de nommer l'archiduc Ferdinand gouverneur de Flandre;

Dépêches et notes pour le duc de Sessa, chargé d'aller traiter avec l'empereur, à Cologne, de la pacification des Pays-Bas;

Papiers et résolutions touchant les personnes qui étaient attachées à la maison du seigneur don Juan.

*Liasses n<sup>os</sup> 579-580. (Année 1579 1<sup>o</sup> et 2.)*

Lettres du prince de Parme, gouverneur et capitaine général des états de Flandre, du comte de Mansfelt, de M. de la Motte, d'autres ministres et de personnes particulières. sur les affaires de leur charge.

On traite, par tous moyens, de la pacification des états, et en même temps l'on fait la guerre aux rebelles.

Progrès de la guerre, jusqu'à la prise de Maestricht.

despues del fallecimiento del señor don Juan; sobre hacer un puerto en Gravelingas, y los designios del.

Apuntamientos sobre el remedio de aquellos Estados, y resoluciones de Su Magestad.

Las instrucciones del señor don Juan, que trujó don Alonso de Sotomayor.

Los papeles que se formaron sobre el venir al gobierno de Flandes el archiduque Ferdinando.

Despachos y apuntamientos para el duque de Sesa, para yr y tratar de la pacificacion de Flandes con el emperador en Colonia.

Y papeles y resoluciones de la cassa que dejó el señor don Juan, y estado de las personas della, y lo que se ordenó.

*Legajo n<sup>o</sup> 579. (1579 1<sup>o</sup>.)*

Cartas del principe de Parma, governador y capitán general en los estados de Flandes, conde de Mansflet, Mons. de la Mota, y otros ministros y personas particulares, de las materias de sus cargos; en questá un macito de minutas desta correspondencia.

Vasse tratando por todos medios de la pacificacion de los estados, y expuñando los revesdes, con progressos de guerra en pro y en contra, hasta la toma de Mastic. Ay papeles tambien de hacienda.

Il y a dans ces deux liasses des papiers de finances, et dans celle n° 580, un petit paquet de minutes.

*Liasse n° 581. ( Année 1579 3°. )*

Papiers et lettres, discours et avis, articles présentés par l'une et l'autre partie pour la pacification des Pays-Bas, au congrès de Cologne, où étaient des commissaires de l'empereur et des états, et, pour le Roi, le duc de Terranova; ce qui fut traité à ce congrès, avec la minute de l'instruction donnée audit duc, et les observations qu'il y fit.

*Liasse n° 582 ( Année 1580 1°. )*

Lettres de madame de Parme et du prince, son fils, sur les affaires de gouvernement et de guerre, et sur la réduction des états de Flandre.

Lettres de M. de la Motte, du comte de Mansfelt, d'autres ministres et de personnes particulières.

Comptes de dépenses, relations du progrès des affaires, et autres papiers.

*Liasse n° 585. ( Année 1580 2°. )*

Lettres, copies de brevets, d'articles d'instructions, et autres papiers envoyés par

*Legajo n° 580 (1579 2°. )*

*Idem.* Un macito de minutos.

*Legajo n° 581. (1579 3°. )*

Papeles y cartas, discursos y pareceres, y articulos presentados, por una y por otra parte, en la junta de Colonia, sobre la pacificacion de los Estados Vajos, donde estaban comisarios del emperador y de los estados, y por Su Magestad, el duque de Terranova; lo que se fué trastando y conferiendo, y está aquí minuta de la instruccion que se dió al dicho duque para este effecto, y los puntos que el advirtió sobre ello.

*Legajo n° 582. ( 1580 1°. )*

Cartas de madama de Parma y del principe, su hijo, del estado de las cosas de gobierno, guerra y reducion de los estados de Flandes, y de Mons. de la Mota, conde de Manfet, y otros ministros y personas particulares. Tantos de quantas, relaciones de progressos, y otros papeles concernientes á esto.

*Legajo n° 585. ( 1580 2°. )*

Todo este legajo es de cartas, copias de breves, de capitulos de instruccion, y otros papeles

le docteur Benito Arias Montano, qui était en Flandre, par ordre du Roi, pour l'impression de la Bible sacrée, de bréviaires et de catéchismes.

Négociations qu'il suivit à ce sujet dans les Pays-Bas et à Rome.

Lettres de l'imprimeur Christophe Plantin.

Ordonnances pour l'érection de la prototypographie, à la surintendance de laquelle Plantin fut commis.

Notes de livres pour le couvent royal de Saint-Laurent, et autorisation qu'on lui donna de les imprimer.

Il y a, dans les liasses des papiers d'État de Flandre, depuis l'année 1566 jusqu'à celle-ci, différentes lettres sur le même sujet. Il s'en trouve aussi dans les papiers d'État de Rome.

*Liasse n° 584. (Année 1581.)*

Lettres de madame de Parme et du prince, son fils, contenant des avis des choses de la guerre et des progrès de celle-ci. Quelques minutes de patentes militaires, et la correspondance ordinaire.

*Liasse n° 585. (Année 1582.)*

Deux petits paquets :

L'un, renfermant des lettres du prince de Parme, sur les progrès de la guerre avec le duc d'Alençon et les rebelles de Flandre, la prise d'Audenarde et d'autres

diversos embiados por el doctor Benito Arias Montano, que con órdenes de Su Magestad estaba en Flandes á la impresion de la Biblia sacra, y brebiarios divinos, y catecismos, y lo demas de las negociaciones que sobre esto tubo en los dichos Estados y Roma.

Ay tambien aquí cartas de Christoforo Plantino, ympressor, y las hordenanças de la enpresa, y del prototipographo della, para su erection y superintendencia, y otras memorias de libros para el convento real de San Lorenço, y licencia que se le dió de ymprimir.

Ay aquí desde el año de 66 asta este, y algunas cartas de la correspondencia se hallarán en estos años, en los antecedentes desta provincia, y en Roma.

*Legajo n° 584. (1581.)*

Cartas de madama de Parma, y el principe, su hijo, con los avisos de las cosas de la guerra, y progressos della, y algunas minutas de ventajas, y correspondencia hordinaria.

*Legajo n° 585. (1582.)*

Dos macitos : uno de cartas del principe de Parma, con relacion de los progressos de la guerra con el duque de Alansson y reveldes de Flandes, toma de Audenarde y otros sub-

événements ; l'avis du même prince sur le renvoi des Espagnols en Flandre , et la proposition qui devait être faite à ce sujet ;

Le second , composé des minutes de la correspondance ordinaire.

*Liasse n° 586. (Année 1585 1<sup>o</sup>.)*

Lettres du prince de Parme, avec quelques-unes de la duchesse, sa mère, et d'autres ministres et personnes particulières. Elles traitent des progrès de la guerre, des affaires du gouvernement et des finances, et des mesures qui se prenaient pour la réduction des rebelles.

On y trouve le traité qui se fit pour la délivrance de la ville et du château d'Alost, ainsi que les pouvoirs et lettres des moines du monastère de Saint-Bernard près d'Anvers, afin de vendre les ornements et autres choses précieuses de leur abbaye, dans la crainte que les ennemis ne s'en emparassent.

*Liasse n° 587. (Année 1585 2<sup>o</sup>.)*

Lettres du prince de Parme, dont une partie en duplicata ; lettres de personnes particulières, et minutes de cette correspondance.

*Liasse n° 588. (Année 1584.)*

Lettres du prince de Parme, et minutes de cette correspondance ordinaire.  
Il ne s'y trouve aucun papier important.

cessos ; parecer de que se buelvan Españoles á Flandes, y copia de la proposicion que para ello se havia de hacer ;

Y otro, de minutas de la correspondencia hordinaria.

*Legajo n° 586. (1585 1<sup>o</sup>.)*

Cartas del príncipe de Parma, y algunas de madama su madre, y de otros ministros y personas particulares. Contienen los progressos de la guerra, y las cosas de gobierno y hacienda, y lo que se procurava y proponia para la reducion de los rebeldes.

Estan aquí las capitulaciones en cuya virtud se entregó la villa y castillo de Alost, por trato, y poderes y cartas de los monjes del monasterio de San Bernardo, junto á Ambers, sobre vender sus ornamentos y demas cosas de precio, por temer de que no viniessse á los enemigos.

*Legajo n° 587. (1585 2<sup>o</sup>.)*

Cartas del mismo príncipe de Parma, duplicadas, y otras, y de personas particulares, y minutas desta correspondencia.

*Legajo n° 588. (1584.)*

Cartas del príncipe de Parma, y minutas desta correspondencia ordinaria. No ay papel que sea de nota.

*Liasse n° 589. (Année 1585.)*

Lettres du prince de Parme :

Progrès de la guerre ;

Sommaire des articles de la réduction d'Anvers.

Un petit paquet de minutes d'*avantages, entretènements*, recommandations et autres.

*Liasse n° 590. (Année 1586 1°.)*

Lettres du prince de Parme, sur les progrès de la guerre et les matières de gouvernement.

Il est dit quelque chose dans une relation, des affaires d'Angleterre.

*Liasse n° 591. (Année 1586 2° )*

Lettres du prince de Parme, gouverneur et capitaine général de Flandre. Minutes de la correspondance avec lui. Lettres d'autres ministres et de personnes particulières. Dépêches qui se firent pour les provisions de certaines abbayes de Flandre, en faveur du cardinal Madrucho.

*Liasse n° 592. (Année 1587 1°.)*

Lettres du prince de Parme gouverneur de Flandre, sur les affaires de sa charge.

Il y est traité de l'expédition d'Angleterre et des apprêts de celle-ci, des progrès ordinaires de la guerre contre les rebelles, et de la réduction de l'Écluse.

*Legajo n° 589. (1585 )*

Cartas del principe de Parma, governador y capitan general en Flandes.

Progressos de la guerra.

Sumario de las capitulaciones con que se entregó y redujó Ambers.

Y macito de minutas de ventajas, entretenimientos, y recomendaciones, y otras.

*Legajo n° 590. (1586 1°.)*

Cartas del principe de Parma, governador y capitan general de Flandes, de los progresos de la guerra, y materias de gobierno.

Tocasse en relacion algo de las cosas de Inglaterra.

*Legajo n° 591. (1586 2°.)*

Cartas del dicho principe, y minutas de su correspondencia, y cartas de otros ministros y personas particulares, y despachos que se hicieron de provision de ciertas abadías de Flandes para el cardenal Madrucho.

*Legajo n° 592. (1587 1°.)*

Cartas del principe de Parma, governador de los Estados de Flandes, de la correspondencia de su cargo.

Tratase de la jornada de Inglaterra y aprestos della, y de los progressos ordinarios de la guerra contra reveldes, y reducion de la Esclusa.

*Liasse n° 595. (Année 1587 2°.)*

Lettres du même prince et d'autres ministres et personnes particulières.

Suite des mêmes matières.

Dans cette liasse se trouvent joints quelques lettres et avis touchant les différends qu'il y avait entre le *veedor*, les *contadores* et le trésorier en Flandre, sur l'exercice de leurs charges.

*Liasse n° 594. (Année 1588 1°.)*

Lettres du prince de Parme, sur les affaires de sa charge et les progrès des armes du Roi.

Comme il se traitait de la paix avec la reine d'Angleterre, il y eut sur ce sujet une réunion de députés des deux souverains à Bourbourg.

En même temps, l'on faisait des préparatifs pour l'équipement d'une flotte nombreuse en Espagne, et les ordres nécessaires étaient donnés à cet effet en Flandre.

On trouve dans cette liasse les articles que sir James Crooft (1), contrôleur de la reine d'Angleterre, donna au prince de Parme, pour un accommodement, et la réponse qu'y fit le président Richardot.

*Legajo n° 595. (1587 2°.)*

Cartas del mismo principe y de otros ministros y personas particulares. Prosiguen las mismas materias.

Ay aquí juntas algunas cartas y pareceres sobre las diferencias que tenian el vehedor, contadores y thesorero en Flandes, sobre el exercicio de sus officios.

*Legajo n° 594. (1588 1°.)*

Cartas del principe de Parma, de la correspondencia de su cargo, y progressos de las armas de Su Magestad.

Tratandose de paces con la reyna de Inglaterra, se hiçó sobre ello junta de diputados en Bourburg; y juntamente se tratava de aparato y reparacion para ympressa, y de guessa armada en España, prevenido para el effecto lo necessario en Flandes.

Estan aquí los capitulos que dió Xjanes, contralor de la reyna, al principe, para el acordio, y lo que respondió á ellos el presidente Ricardot.

(1) Nous traduisons, par ce nom, celui de *Xjanes*, qu'on lit dans le texte espagnol, parce que nous n'en trouvons pas d'autre auquel ce dernier puisse s'appliquer. Nous apprenons en effet, par les historiens anglais, que la reine Élisabeth envoya aux conférences de Bourbourg le comte de Derby, lord Cobham, sir James Crooft, et les docteurs Dale et Rogers. Strada nous fait connaître, de son côté, que sir James Crooft était contrôleur des finances de la reine.

Ceci est un exemple de la manière dont les noms de personnes étrangères sont défigurés dans les textes espagnols. L'inventaire que nous publions en offre plusieurs autres, que le lecteur aura pu déjà remarquer.

Il y a aussi des contrats et d'autres pièces sur des matières de finances, ainsi que des lettres particulières du même prince sur le mariage de son fils Ranuce avec la fille du duc François de Florence.

*Liasse n° 595. (Année 1588 2°.)*

Quelques lettres du prince de Parme sur les matières précédentes.

Il y a ici un paquet de lettres, instructions et autres papiers touchant la négociation du commandeur Amoreo sur les affaires de France, au temps des révoltes de ce pays, avec des instructions données par ledit prince et par madame Marguerite, sœur du Roi.

Il y a un autre paquet de consultes originales faites sur diverses matières par le président Nicolas Damant. Parmi ces consultes, on trouve une copie authentique du partage de leurs États et biens que firent, en 1522, l'empereur Charles-Quint et l'archiduc Ferdinand, son frère (1).

*Liasse n° 596. (Année 1589 1°.)*

Lettres et avis envoyés par le prince de Parme sur les affaires de sa charge.

Révoltes de France. Le Roi secourt le parti catholique, dont était général le duc de Mayenne. On trouve, dans cette liasse, les instructions qu'il donna au duc de Parme, sur l'état de ses affaires et l'extrémité à laquelle il se trouvait réduit.

Ay copias de asientos y materias de hacienda; cartas particulares del duque sobre el casamiento de Ranucio, su hijo, con hija del duque Francisco de Florencia.

*Legajo n° 595. (1588 2°.)*

Algunas cartas del principe de Parma sobre las materias precedentes.

Está aquí un macito de cartas, instrucciones y otros papeles tocantes á la negociacion del comendador Amoreo sobre cosas de Francia, en tiempo de sus rebueltas, con instrucciones dadas por el dicho principe y madama Margarita, hermana de Su Magestad.

Y otro de consultas orijinales de diversas materias por el presidente Nicolas Damant, entre las quales está una copia autentica de la particion de Estados y vienes que hicieron el emperador Carlos V°, nuestro señor, y el archiduque Fernando, su hermano, año de 1522.

*Legajo n° 596. (1589 1°.)*

Cartas y havissos embiados por el principe de Parma, de las cosas de su cargo.

Rebueltas de Francia. Su Magestad ayuda á la parte de los cathólicos, de que es general el duque de Umena. Estan aquí las instrucciones que embió al de Parma, del estado de las cosas, y aprietos en que se allava.

(1) J'ai cherché cette pièce dans la liasse, et ne l'y ai pas trouvée.

Dépenses et besoins de l'armée. Comptes.

*Liasse n° 597. (Année 1589 2°.)*

La même correspondance, avec les minutes des lettres du Roi.

Relations des affaires d'Angleterre.

Un petit paquet de lettres et d'autres papiers du commandeur Amoreo, qui accompagnait le duc de Mayenne à l'armée des catholiques de France, conformément à ses ordres et instructions.

*Liasse n° 598. (Année 1590 1°.)*

Lettres du duc de Parme, gouverneur et capitaine général de Flandre, sur les affaires de sa charge et la guerre avec les rebelles des Pays-Bas.

Appui qui se donnait au duc de Mayenne, capitaine général de la cause catholique en France; armée qui fut envoyée à son secours, et négociations qui eurent lieu sur l'élection d'un roi.

Copie d'un placard sur la monnaie.

*Liasse n° 599. (Année 1590 2°.)*

Quatre petits paquets, savoir :

Le premier, contenant des lettres de don Diego de Ybarra, qui, selon ce qu'il

Gastos del exercito, y necesidades, con tanteos de hacienda.

*Legajo n° 597. (1589 2°.)*

La misma correspondencia, y las minutas della.

Relaciones de cosas de Inglaterra.

Un macito de cartas y otros papeles del comendador Amoreo, que andava con el duque de Umena en el exercito de los católicos de Francia, en prosecucion de sus ordenes y instrucciones.

*Legajo n° 598. (1590 1°.)*

Cartas del duque de Parma, governador y capitan general en Flandes, de la correspondencia de su cargo y guerra con los reveldes de aquellos Estados.

Socorros que se davan al duque de Umena, capitan general de la cossa catolica en las rebueltas de Francia. Exercito con que se le ayudó, y designios que se platicavan sobre elecion de rey.

Ay copia de placarte de este año sobre moneda.

*Legajo n° 599. (1590 2°.)*

Quatro macitos: uno de cartas de don Diego de Ybarra, que, segun pareze, fué embiado por

paraît, fut chargé par le Roi de négociations en France, en Flandre et ailleurs : elles sont des années 1590 et 1591 ;

Le deuxième, contenant des lettres du commandeur Amoreo, relatives aux mêmes affaires de France ;

Le troisième, des lettres du comte de Mansfelt ;

Le quatrième, des lettres de Jean-Baptiste de Tassis, *veedor* général.

*Liasse n° 600. (Année 1591 1°.)*

Lettres du duc de Parme sur les affaires ordinaires de sa charge, sur celles de France et sur les dépenses des armées.

*Liasse n° 601. (Année 1591 2°.)*

Suite de la correspondance du duc de Parme. On y trouve l'instruction qu'à cause de son absence, il laissa au comte de Mansfelt, pour le gouvernement de Flandre.

Deux autres petits paquets de lettres dudit comte de Mansfelt et de Jean-Baptiste de Tassis sur les mêmes matières.

*Liasse n° 602. (Année 1592 1°.)*

Lettres du duc de Parme, gouverneur de Flandre, sur les affaires de sa charge, et sur celles de France.

Su Magestad á los negocios de Francia, y á otros de su servicio en Flandes y otras partes. Empieçan 1590, y prosiguen 91.

Otro del comendador Amoreo, en prosecucion destas mesmas materias de Francia.

Otro del conde de Mansfelt.

Y otro de Juan Bautista de Tassis, *veedor* general.

*Legajo n° 600. (1591 1°.)*

Cartas del duque de Parma, de la correspondencia hordinaria, y materia de las cosas de Francia, y gastos de los exercitos.

*Legajo n° 601. (1591 2°.)*

Prosigue la correspondencia del dicho duque de Parma, y está entre sus cartas la instruccion que, por su ausencia, dejó al conde de Mansfelt para el gobierno de Flandes.

Ay otros dos macitos de cartas del dicho conde de Mansfelt y Juan Bautista de Tassis, sobre las mesmas materias.

*Legajo n° 602. (1592 1°.)*

Cartas del duque de Parma, governador en Flandes, de la correspondencia de su cargo y

Il est question, dans ces dernières, des négociations pour l'élection d'un roi, et du secours donné aux catholiques par le duc en personne, à Rouen.

D'autres lettres traitent des progrès de la guerre défensive en Flandre, jusqu'à la mort du duc.

*Liasse n° 605. (Année 1592 2°.)*

Un petit paquet de lettres du comte de Mansfelt, écrites, tant durant l'absence du duc de Parme, qui avait marché au secours de Rouen, que depuis le retour de ce prince, et après sa mort, sur les mêmes matières qui font l'objet des liasses précédentes.

Autre petit paquet de lettres du comte de Fuentès, de Jean-Baptiste de Tassis, et de quelques personnes particulières.

*Liasse n° 604. (Année 1595 1°.)*

Lettres du comte de Fuentès, que le Roi envoya aux Pays-Bas, pour aider à la conduite de la guerre de France. Il y donne des détails sur les progrès de cette guerre.

Correspondance *interlocutoire* avec le comte Charles de Mansfelt, général de l'armée de Sa Majesté et les autres ministres. Il y est question en général des affaires de Flandre.

Notes de Pierre Omer sur les affaires des îles (de Zélande).

cossas de Francia, en la negociacion de elecion de rey, socorro de los cathólicos que-hicó por su persona y exercito en Roan en Francia, y otros progressos en la guerra diffensiva de Flandes, hasta que murió.

*Legajo n° 605. (1592 2°.)*

Un macito de cartas del conde de Mansfelt, así del tiempo que gobernó, durante la ausencia del duque de Parma al socorro de Roan, como durante la vida y presencia del dicho duque, y después della, discurriendo en las mismas materias que quedan apuntadas.

Y otro macito del conde de Fuentes y Juan Bautista de Tassis, y otras cartas sueltas de personas particulares.

*Legajo n° 604. (1595 1°.)*

Cartas del conde de Fuentes, á quien Su Magestad ymbió á Flandes á assistir á las cossas de la guerra de Francia.

Describe los progressos della, y correspondencia ynterlocutoria con el conde Carlos de Mansfelt, general del exercito de Su Magestad, y de los demas ministros, y generalmente, discurre en las cossas de Flandes.

Apuntamientos de Pedro Omer sobre las cossas de las Islas; papeles y apuntamientos de

Papiers et notes d'Alonso Gutierrez sur les affaires de Flandre et la guerre de France.

Calculs de ce qui était nécessaire pour la dépense de l'armée.

Quelques mémoires et discours.

*Liasse n° 605. (Année 1595 2°.)*

Lettres du secrétaire Estevan de Ybarra, envoyé par Sa Majesté en Flandre, pour les affaires de la guerre avec la France et les provisions nécessaires à l'armée. Il y rend compte de l'un et de l'autre de ces deux objets.

*Liasse n° 606. (Année 1595 3°.)*

Lettres du comte de Mansfelt, nommé par le Roi au gouvernement de Flandre *ad interim*, sur les affaires de sa charge.

Lettres de Jean-Baptiste de Tassis et d'autres ministres.

Lettres du comte de Fuentès sur les dépenses des armées du Roi en France et en Flandre.

Commission dont il chargea le père Crespo, envoyé par lui à Madrid, au sujet de la position qu'il aurait en restant aux Pays-Bas.

*Liasse n° 607. (Année 1594 1°.)*

Lettres de l'archiduc Ernest, gouverneur de Flandre, sur les affaires de sa charge. Progrès de la guerre, tant en France qu'aux Pays-Bas.

Alonso Gutierrez sobre las cosas de Flandes y guerra de Francia, y tanteos de lo que es necesario para el gasto del exercito, y algunos arbitrios y discursos.

*Legajo n° 605. (1595 2°.)*

Cartas del secretario Esteban de Ybarra, embiado por Su Magestad á Flandes, sobre las cosas de guerra de Francia, y provisiones del exercito, en que da cuenta de lo uno y de lo otro.

*Legajo n° 606. (1595 3°.)*

Cartas del conde de Manfelt, á quien Su Magestad proveyó en el ynterin del gobierno de Flandes, de la correspondencia de su cargo.

Y de Juan Bautista de Tassis y otros ministros, y del conde de Fuentes, sobre gastos del exercito de Su Magestad en Francia y gente de guerra en Flandes; particulares suyos que trujó en comission el padre Crespo sobre el modo de quedar su persona en aquellos Estados.

*Legajo n° 607. (1594 1°.)*

Cartas del archiduque Arnesto, governador de Flandes, de la correspondencia de su cargo. Progressos de la guerra, ansí en los exercitos de Francia, como de Flandes.

Négociations avec le duc de Mayenne, chef du parti catholique en France, et discours à ce sujet.

Lettres des visiteurs nommés pour les affaires de finances aux Pays-Bas.

Papiers remis par le comte de Solre sur les affaires de Flandre et la guerre de France.

Mémoires de Pedro Bravo concernant les finances et le bon gouvernement d'une armée.

Autres mémoires et discours sur les mêmes matières.

*Liasse n° 608. (Année 1594 2°.)*

Trois petits paquets de lettres :

L'un, d'Estevan de Ybarra, qui traite, dans cette correspondance, de matières de finances, de gouvernement et de justice, et y donne aussi des détails sur les relations qu'il entretenait avec des Portugais, touchant les affaires de don Antonio (1) et d'Antonio Perez mêlées avec celles de France (affaires dont il est aussi question dans la liasse 5° de l'année précédente) ;

Le deuxième, de Diego de Ybarra, sur les affaires du temps, principalement sur celles de France dont il s'occupait ;

Demandas y respuestas con el duque de Umena, caveza de los partidos católicos en Francia, y discurso sobre ello.

Cartas de los visitadores nombrados para cossas de hacienda de los Estados.

Papeles dados por el conde de Solrre, sobre las cossas de Flandes y guerra de Francia, y papeles que dió Pedro Bravo en materia de hacienda, para buen govierno de un exercito, y otros papeles tocantes á arbitrios y discursos, sobre materias de hacienda y gastos, y el exercito de Flandes.

*Legajo n° 608. (1594 2°.)*

Tres macitos de cartas :

Uno de Esteban de Ybarra, en materias de hacienda, y generalmente en todas las de govierno y justicia, y con particularidades sobre las diligencias que havia con Portugueses sobre las cossas de don Antonio y Antonio Perez, mezcladas con las de Francia, y desto tambien se trata algo en el legaxo 5° del año precedente.

Otro de don Diego de Ybarra, sobre las ocurrencias, principalmente de las cossas de Francia, de que tratava.

(1) Don Antonio, grand prieur de Crato, fils naturel de Louis, deuxième fils du roi Emmanuel le Fortuné, prétendant à la couronne de Portugal.

Et le dernier , du comte de Fuentès , duquel il y a des mémoires touchant l'effectif des armées.

*Liasse n° 609. ( Année 1595 1°. )*

Quatre petits paquets de lettres et autres papiers y joints :

L'un, du comte de Fuentès, chargé de la conduite de la guerre, où il donne avis des progrès de celle-ci, et, depuis la mort de l'archiduc Ernest, des affaires du gouvernement ;

Le deuxième, de don Diego de Ybarra, sur les mêmes matières ;

Le troisième, du duc de Pastraña et d'autres personnes particulières.

Dans cette liasse et la suivante, il est traité des propositions de paix que faisaient les rebelles et les Français, des prétentions de l'électeur de Cologne, et de la délivrance qui lui futfaite du château de Huy.

On trouve, dans le quatrième paquet, les instructions et dépêches qu'apporta don Diego Pimentel, envoyé par l'archiduc, sur toutes les affaires des Pays-Bas, et les mesures qu'elles exigeaient.

*Liasse n° 610. ( Année 1595 2°. )*

Lettres d'Estevan de Ybarra et de Jean-Baptiste de Tassis sur les affaires de Flandre en général. Elles traitent des matières précédentes, et plus particulièrement de celles de finances.

Il y a un petit paquet de lettres de particuliers, écrites au roi Philippe III, dans

Y otro del conde de Fuentes, de que ay memorias de la gente que havia en los exercitos.

*Legajo n° 609. ( 1595 1°. )*

Quatro macitos de cartas y otros papeles embiados con ellas : uno del conde de Fuentes, à cuyo cargo estan las cossas de la guerra, havisando de los progressos della, y, despues de la muerte del señor archiduque Arnesto, de las de gobierno; tambien don Diego de Ibarra, idem; y otro del duque de Pastraña, y otras personas particulares.

Tratasse, en este y el siguiente, de los paces que proponen los reveldes y los de Francia, de las pretensiones del elector de Colonia, y entrega que se le hizo del castillo de Hu.

Estan aqui en otro las instrucciones y despachos que trujó don Diego Pimentel, imbiado por el archiduque, sobre todas las materias de aquellos Estados y su remedio.

*Legajo n° 610. ( 1595 2°. )*

Cartas de Esteban de Ibarra y Juan Bautista de Tassis sobre las cossas de Flandes, géneralmente. Tocan à las materias antecedentes, y mas por estenso las de hacienda y gastos.

Y un atadijo de cartas de particulares escritas al señor rey don Felipe III°, siendo principe,

le temps qu'il n'était que prince ; la plupart contiennent de simples compliments. Il y a aussi quelques papiers qui renferment des avertissements sur les choses de Flandre.

*Liasse n° 611. (Année 1596 1°.)*

Lettres du cardinal archiduc, gouverneur de Flandre, depuis la mort de l'archiduc Ernest, sur les matières de sa charge.

Suite des affaires de France. Progrès en la guerre contre le Béarnais, pour la cause catholique. On commence à traiter de la paix.

Lettres du cardinal archiduc touchant son voyage.

Description de Douvres, et discours sur le commerce général de Flandre.

*Liasse n° 612. (Année 1596 2°.)*

Lettres dudit cardinal archiduc, sur les mêmes matières.

Lettres du comte de Fuentes, et un petit paquet dans lequel sont réunis des papiers touchant la charge de gouverneur de Flandre, notamment la commission de la reine Marie, celle du grand commandeur et ses instructions, celle de don Juan et ses instructions, et celle du duc de Médina-Céli (1).

las mas de cumplimiento, y algunos papeles de advertimientos de las cosas de Flandes y su remedio

*Legajo n° 611. (1596 1°.)*

Cartas del señor cardenal archiduque, governador de Flandes, despues de la muerte del señor archiduque Arnesto, en las materias de su cargo.

Prosiguense las precedentes de Francia, con diversos progressos en la guerra contra el Vearné, por la caussa católica; vase apuntando paz y tratando della, y estan aquí las cartas de su viaje.

Está aquí una descriçion de Utrachs, y un discurso sobre la contratacion general de Flandes.

*Legajo n° 612. (1596 2°.)*

Cartas del dicho cardenal archiduque, en las mismas materias.

Cartas del conde de Fuentes, y un macito en que estan congregados papeles sobre el cargo de governador de Flandes; las comisiones de la Reyna Maria, del comendador mayor y sus instrucciones, del señor don Juan y sus instrucciones, y del duque de Medina Celi.

(1) Le 5 août 1844, j'ai visité cette liasse, et n'y ai trouvé aucune des instructions des gouverneurs généraux mentionnées en l'inventaire. Il n'y a pas de doute cependant qu'elles y ont existé autrefois.

On trouve ici l'ordre donné, en 1621, par lettre de Juan de Ciriça, d'envoyer à Madrid celles des gouverneurs suivants, jusqu'à l'archiduc Albert.

Un petit paquet de papiers curieux, et relatifs à tout ce qu'il convient que sache le gouverneur des Pays-Bas, sur les traitements des seigneurs, les qualités et conditions des personnes, et autres choses.

*Liasse n° 615. ( Année 1597 1°. )*

Lettres du seigneur archiduc Albert, gouverneur de Flandre, avec des avis et des discours sur les affaires de guerre et de gouvernement.

On trouve ici l'instrument de l'accord que conclut Son Altesse, au nom de Sa Majesté, avec le comte de la Fère, et des papiers concernant la mission du général de l'ordre de Saint-François, que le pape envoya à l'archiduc au sujet de la paix qui se traitait avec la France.

*Liasse n° 614. ( Année 1597 2°. )*

Lettres dudit seigneur archiduc.

Il y a ici une relation que fit l'amirante d'Aragon sur les affaires de Pologne, à la suite de son voyage en ce pays.

Petit paquet de papiers envoyé par le seigneur archiduc sur les matières au

Y está aquí la órden para embiar á Madrid las de los subcessores hasta el señor archiduque Alberto, año de 1621, por carta de Juan de Ciriça.

Un macito de papeles curiosos tocantes á todas las cossas que conviene que sepa el que fuere governador, de los sueldos de los señores, de las qualidades, condiciones y otras cossas.

*Legajo n° 613. ( 1597 1°. )*

Cartas del señor archiduque de Austria Alverto, de la correspondencia de Flandes, y havissos y discursos del estado de las cossas de guerra y gobierno.

Está aquí la escritura del concierto que se tomó por Su Alteza, en nombre de Su Magestad, con el conde de la Fera, y sobre la paz que se tratava con Francia; la instancia que hiçó el pappá con el señor archiduque, por persona del general de San Francisco, que embió á esta negociacion.

*Legajo n° 614. ( 1597 2°. )*

Cartas del dicho señor archiduque.

Está aquí una relacion que hiçó el almirante de Aragon de las cossas de Polonia, en el discursso del viaje que hiçó.

Y un macito de papeles embiados por el señor archiduque, sobre materias que se havian de escribir á Roma, sobre el arçobispado de Cambray y indultos.

sujet desquelles il y avait à écrire à Rome, concernant l'archevêché de Cambray et les indults.

Papiers remis par Joachim Butkens, sur les affaires de Flandre.

*Liasse n° 615. (Année 1598.)*

Lettres du seigneur archiduc Albert, écrites de Flandre, sur les affaires de sa charge, et d'autres écrites de Milan, où il était allé pour la célébration du mariage du roi Philippe III avec la reine Marguerite, et du sien avec l'infante Isabelle, mariages qui se célébrèrent à Ferrare.

Lettres du cardinal d'Autriche (André), touchant les affaires de Flandre.

Minutes des actes de renonciation à la souveraineté des Pays-Bas.

Divers avertissements et autres papiers sur les affaires de Flandre, remis par Joachim Butkens, Jacques Ametriz ?) et Pierre Opmeer.

Discours sur les affaires des Indes, remis par un certain don Juan de Aguirre.

Articles de la paix avec la France, et ratification de ceux-ci.

*Liasse n° 616. (Année 1599.)*

Lettres de l'archiduc Albert, écrites de Flandre, et pendant son voyage en Espagne.

Lettres écrites, durant son absence, par le cardinal André d'Autriche et par Juan

Otro de papeles dados por Joachin Butquens sobre las cossas de Flandes.

*Legajo n° 615. (1598.)*

Cartas del señor archiduque Alverto, escritas desde Flandes, de la correspondencia de su cargo, y otras desde Milan, habiendo ydo á la celebracion de los cassamientos de Su Magestad el señor rey don Phelipe III° con la reina doña Margarita, y Su Alteza con la señora infanta doña Isavel, de que embió testimonios, y fué á su celebracion en Ferrara.

Y tambien cartas del cardenal de Austria, tocantes á las cossas de Flandes.

Y unas minutas de renunciaciones de los Estados.

Y otro macito de diversas advertencias y otros papeles tocantes á las cossas de Flandes, dados por Joachin Butquens, Jaques Ametriz y Pedro Opmer.

Y otro discursso de cossas de las Indias, dado por un don Juan de Aguirre, y estan aqui los capitulos de la paz con Francia y ratificacion dellos.

*Legajo n° 616. (1599.)*

Cartas del señor archiduque Alberto, escritas desde Flandes, y del viaje de España, y en su ausencia del cardenal Andres de Austria y Juan de Mancioidor, secretario del señor archi-

de Mancicidor , secrétaire de l'archiduc , sur les affaires de Flandre , avec des avis et relations concernant les matières d'État, de guerre, de gouvernement, de finances, ainsi que les négociations de la paix avec l'Angleterre.

Il y a un paquet de papiers touchant la visite des officiers de Flandre, et les imputations faites contre eux.

*Liasse n° 617. (Année 1600.)*

Lettres de l'archiduc Albert et de don Balthasar de Zuñiga, qui, selon ce qu'il paraît, fut envoyé par le Roi pour consoler Leurs Altesses, à l'occasion d'un mauvais succès de guerre (1).

Il y a ici un petit paquet de lettres et papiers où l'on trouve l'instruction que Son Altesse donna à son audiencier, pour traiter de la paix avec l'Angleterre, et ce qu'elle écrivit sur cette négociation.

Il y en a un autre, qui contient des minutes de consultes sur la correspondance de Flandre. Parmi ces consultes, il en existe une où sont proposées des personnes pour la charge de général de l'artillerie.

Il y en a un troisième. concernant la commission et instruction que donna l'archiduc, afin que l'on jugât les causes intentées par suite de la visite des comptes.

*Liasse n° 618. (Année 1601 1°.)*

Un petit paquet de lettres de l'archiduc Albert et d'autres ministres, dans lequel

duque, de la correspondencia de Flandes, havissos y relaciones en todas materias de Estado, guerra y gobierno y hacienda, y relaciones de gastos, y sobre la plática de paz con Inglaterra.

Ay un macito de cargos y otros papeles tocantes à la visita de oficiales de Flandes.

*Legajo n° 617. (1600.)*

Cartas del señor archiduque Alberto de su correspondencia, y de don Baltasar de Zuñiga que, segun pareze, fué embiado por Su Magestad à consolar à Sus Altezas de un mal suceso de guerra.

Está aquí un macito de cartas y papeles en que está la instruccion que Su Alteza dió à su audiencier, para tratar de paces con Inglaterra, y lo que sobre esta plática escribió.

Otro de minutas de consultas de la correspondencia de aquellos Estados, en que está una proponiendo personas para el cargo de general de la artillería.

Otro de la comission é instruccion que dió el señor archiduque de Austria para que se sentenciassen las caussas de visitas de quantas.

*Legajo n° 618. (1601 1°.)*

Un macito de cartas del señor archiduque Alberto y otros ministros, de la correspondencia

(1) La défaite de Nieuport.

sont au ssi des minutes de consultes relatives à la correspondance de Flandre, et des papiers touchant la visite et les comptes dont il est fait mention ci-dessus.

Parmi les lettres de l'archiduc Albert, il y a des papiers qui concernent la charge de *veedor* général de Flandre, et la question de savoir si cet officier devait avoir dans ses attributions l'artillerie.

*Liasse n° 619. (Année 1601 2°.)*

Lettres de don Balthasar de Zuñiga, qui remplissait la charge d'ambassadeur en Flandre.

Montres et paiements des soldats mutinés.

*Liasse n° 620. (Année 1602 1°.)*

Lettres de l'archiduc Albert, de don Balthasar de Zuñiga, et d'autres ministres.

Les négociations avec l'Angleterre, la succession de ce royaume, les progrès de la guerre, les ouvertures pour une suspension d'armes, les affaires de finances, sont les matières principales de cette correspondance.

*Liasse n° 621. (Année 1602 2°.)*

Lettres des susnommés.

Papiers concernant les comptes d'Alonso Carnero.

Petit paquet de minutes de consultes sur cette correspondance. Il y est parlé des

de aquellos Estados, en que estan minutas de consultas desta correspondencia, y otros papeles tocantes á la visita y quantas de que queda hecha mencion.

Entre las cartas del señor archiduque, estan papeles tocantes al cargo de behedor general de Flandes, sobre si lo ha de ser tambien de la artilleria, y otras cossas.

*Legajo n° 619. (1601 2°.)*

Cartas de don Baltasar de Zuñiga, que hacia officio de embaxador en Flandes, de la correspondencia y havisos de su cargo; y otro maeito de muestras y de pagas de motines.

*Legajo n° 620. (1602 1°.)*

Cartas del señor archiduque Alverto y de don Baltasar de Zuñiga, y otros ministros, de la correspondencia de Flandes. Materias principales : paces y subcession de Inglaterra, progressos de la guerra, y pláticas de suspension de armas, y materias de hacienda.

*Legajo n° 621. (1602 2°.)*

Cartas de los susodichos, y sobre las quantas de Alonso Carnero.

Y un maeito de minutos de consultas desta correspondencia, en que se habla sobre dis-

mémoires remis par le comte de Solre, Frédéric Spinola, Juan de Cortazar, Juan de Gauna (?), sur les mesures à prendre pour améliorer les affaires de Flandre, principalement en privant les rebelles de leur commerce.

Papiers touchant la visite, les comptes et les inconvénients résultant des contrats (?).

Papiers touchant la collation de la charge de *proveedor* de l'artillerie, et le salaire qui pouvait y être affecté.

*Liasse n° 622. (Année 1605.)*

Lettres de l'archiduc Albert, de don Balthazar de Zuñiga, de Juan de Gauna, et d'autres ministres et personnes particulières de Flandre. La paix avec l'Angleterre et le commerce en sont les objets principaux.

*Liasse n° 625. (Année 1604.)*

Lettres de l'archiduc Albert, d'autres ministres et du marquis de Spinola, écrites du camp devant Ostende, sur les affaires de Flandre.

Petit paquet de minutes de consultes, relatives à cette correspondance.

Les matières principales en sont : la guerre, le siège d'Ostende, la pacification et gouvernement des Pays-Bas, le commerce, le placard des trente pour cent, et les difficultés qui en résultaient.

Il s'y trouve des papiers et mémoires remis par le comte de Solre et Frédéric Spinola.

curssos, dados por el conde de Solre, Federigo Espinola, Juan de Cortazar, Juan de Gauna, del remedio de las cossas de Flandes, principalmente sobre quitar el comercio á los reveldes.

Sobre la visita, y quantas, y daños de los assientos.

Sobre proveher cargo de proveedor de la artillería, y lo que se le podia dar de salario.

*Legajo n° 622. (1605.)*

Cartas del señor archiduque Alberto, don Baltasar de Zuñiga, Juan de Gauna, y otros ministros y personas particulares de Flandes : paces de Inglaterra, y materia de comercio.

*Legajo n° 625. (1604.)*

Cartas del señor archiduque Alberto y otros ministros, y del marques Spinola, en el sitio de Ostende, de la correspondencia de Flandes.

Y un macito de minutas de consultas, dependientes desta correspondencia.

Las materias principales : de guerra, el dicho sitio, y pacificacion y gobierno de los Estados, con papeles y discursos dados por el conde de Solre y Federigo Espinola.

Y sobre la materia del comercio, y placarte del treinta por ciento, y sus dificultades.

*Liasse n° 624. (Années 1605 et 1606.)*

Deux petits paquets de minutes de consultes : l'un de l'année 1605, l'autre de 1606, sur la correspondance et les affaires de Flandre.

Dans celui de 1606, il y a des papiers et consultes touchant la question de préséance qui s'éleva, en Angleterre, entre l'ambassadeur de l'archiduc Albert et celui de Venise.

Il se trouve aussi, à part, quelques papiers touchant le dommage que causait aux Pays-Bas le placard sur le commerce.

*Liasse n° 625. (Années 1607 et 1608.)*

Quelques lettres et papiers envoyés par l'archiduc Albert, et consultes relatives à cette correspondance, principalement sur des matières de finances

*Liasse n° 626. (Années 1609-1611.)*

Minutes de consultes des années 1609 à 1611, et quelques lettres et billets du duc de Lerma.

(Année 1609.)

Sur la trêve avec les îles (Hollande et Zélande), sur la ratification qui en fut faite, et sur les causes qui amenèrent cette transaction.

*Legajo n° 624. (1605 y 1606.)*

Dos macitos de minutas de consultas : uno del año de 1605, y otro del de 1606, de la correspondencia y negocios de Flandes.

En él de 1606, ay papeles y consultas sobre la competencia que se ofreció entre el embaxador del señor archiduque Alberto y él de Venecia en Inglaterra.

Y algunos papeles á parte sobre las cossas de Flandes, y daños del placarte del comercio.

*Legajo n° 625. (1607 y 1608.)*

Algunas cartas y papeles embiados por el señor archiduque Alberto, y consultas desta correspondencia, principalmente sobre materias de hacienda.

*Legajo n° 626. (Desde 1609 asta 1611.)*

Minutas de consultas de los años de 1609 hasta 1611, y algunas cartas y villetes del duque de Lerma.

(1609.)

Sobre las treguas con las islas, y su ratificacion, y caussas que movieron.

( Année 1610. )

Sur la ratification de la trêve, et sur les mesures à prendre pour l'avenir.

( Année 1611. )

Sur le point de la navigation aux Indes orientales et occidentales, et sur les intérêts particuliers du député que les îles ( Hollande et Zélande ) avaient envoyé à la cour.

*Liasse n° 627. ( Années 1612 et 1615. )*

Minutes de consultes et quelques papiers de la correspondance de Flandre, sur différents objets de l'ambassade particulière qui fut confiée à don Rodrigo Calderon; sur la collation de la charge de *veedor* général de Flandre, et sur d'autres matières concernant les îles ( Hollande et Zélande ).

*Liasse n° 628. ( Année 1614. )*

Minutes de consultes sur la correspondance de Flandre, principalement au sujet des affaires du pays de Juliers, avec des papiers sur le même sujet.

*Liasse n° 629. ( Année 1615 1°. )*

Un petit paquet de minutes de consultes sur diverses matières relatives à la Flandre.

Suite de l'affaire de Juliers.

( 1610. )

Sobre ratificaciones y reparos para adelante.

( 1611. )

Sobre reparo de las navegaciones á las Indias orientales y occidentales, y particulares del diputado de las islas en la corte, que representava de parte dellas.

*Legajo n° 627. ( 1612 y 1615. )*

Minutas de consultas y algunos papeles de la correspondencia de Flandes, sobre algunos puntos de la emvaxada particular á que fué don Rodrigo Calderon.

Sobre provision del cargo de behedor general de Flandes, y otras materias tocantes á las islas.

*Legajo n° 628. ( 1614. )*

Minutas de consultas de la correspondencia y negociacion de Flandes, principalmente sobre el estado y pais de Juliers, y papeles sobre ello.

*Legajo n° 629. ( 1615 1°. )*

Un macito de minutas de consultas sobre diversas materias de Flandes.

Prosiguese el concierto de Juliers.

*Liasse n° 650. (Années 1615 2°.)*

Procès entre le fiscal de Sa Majesté et quelques Flamands sur des matières de mercèdes.

*Liasse n° 651. (Année 1616.)*

Minutes de consultes sur la correspondance de Flandre.

Prétentions réciproques du marquis de Spinola et de don Francisco de Irraçaval, et autres matières diverses.

*Liasse n° 652. (Année 1617.)*

Minutes de consultes sur les points de la commission de don Francisco de Irraçaval;

Sur la suppression de l'office de *contador* de l'artillerie ;

Sur la correspondance de Diego Lopez Suero, touchant des affaires secrètes des îles (Hollande et Zélande) ;

Sur l'office de surintendant de la justice.

*Liasse n° 655. (Année 1618.)*

Minutes de consultes, avec quelques lettres et papiers y inclus, relatives à la correspondance de Flandre.

Question de préséance, dans le nouveau tribunal, entre le marquis de Spinola, comme conseiller d'État, et le marquis de Bedmar, comme ambassadeur.

*Legajo n° 650. (1615 2°.)*

Processos entre el fiscal de Su Magestad y algunos Flamencos, sobre materias de mercedes.

*Legajo n° 651. (1616.)*

Minutas de consultas de la correspondencia de Flandes.

Las competencias entre el marques de Espinola y don Francisco de Irraçaval, y otras materias diferentes.

*Legajo n° 652. (1617.)*

Minutas de consultas sobre los cargos de don Francisco de Irraçaval;

Sobre el consumir el officio de contador de artilleria;

Sobre la correspondencia de Diego Lopez Suero, en cosas secretas de las islas;

Sobre el officio de superintendente de la justicia.

*Legajo n° 655. (1618.)*

Minutas de consultas y algunas cartas y papeles ynclussos en ellas, tocantes à la correspondencia de Flandes.

Competencia de assientos en el nuevo tribunal entre el marques Espinola, como consejero de Estado, y el marques de Belmar, como emvaxador.

Sur l'équipement d'une flotte aux Pays-Bas.

Sur l'établissement d'un auditeur général.

Sur des négociations secrètes en Hollande, avec des lettres et avis de Manuel Sueiro y relatifs.

*Liasse n° 654. (Année 1619.)*

Minutes de consultes, auxquelles sont joints des lettres et autres papiers de la correspondance de Flandre :

Sur la prolongation de la trêve ;

Sur la prétention de l'évêque de Cambrai à la propriété du temporel de Cambrai et du Cambrais ;

Sur la construction d'un coffre à trois clefs à Anvers.

*(Année 1620.)*

Correspondance de Diego Sueiro et de Manuel Duejio (?) sur les affaires de Hollande, et d'autres choses particulières.

Sobre haver armada en aquellos Estados ;

Sobre criar officio de auditor general.

Sobre tratados secreto- en Olanda, y cartas y havissos sobre esto de Manuel Sueiro.

*Legajo n° 654. (1619 y 1620.)*

Minutas de consultas, ynclussas cartas y otros papeles de la correspondencia de Flandes.  
(1619.)

Sobre prorrogacion de la tregua.

Sobre la pretension del obispo de Cambray de que le perteneze lo temporal de Cambray y Cambressí.

Sobre que aya arca de tres llaves en Ambers.

*(1620.)*

Estas materias, y la correspondencia de Diego Sueiro y Manuel Duejio sobre las cosas de Olanda y otras cosas particulares (1).

(1) Je ferai ici une observation qui aurait été mieux placée, peut-être, en tête de cet inventaire

On aura remarqué que l'orthographe du texte espagnol est souvent vicieuse, et que les mêmes mots sont quelquefois écrits de différentes manières. C'est qu'afin de conserver à ce texte son caractère original, j'ai cru devoir le reproduire tel qu'il est dans le manuscrit de Paris. Seulement, j'ai accentué les lettres, là où les règles de la prosodie l'exigeaient.

**NOTE.**

---

L'inventaire de Antonio de Hoyos comprend encore un certain nombre de liasses de requêtes, ainsi que de rapports et dépêches faits sur celles-ci, des années 1600 à 1625.

J'ai cru inutile de donner cette partie de son travail, qui n'offre aucune espèce d'intérêt.



( B. )

## EXTRAIT

DE L'INVENTAIRE DES PAPIERS DE LA SECRÉTAIRERIE  
PROVINCIALE DE FLANDRE.

## VARIA.

N<sup>os</sup> 2529-2555.

Sept livres manuscrits reliés, contenant différentes notices, en français, latin et allemand, sur ce qui se passa en Flandre au temps du duc d'Albe, après la majorité de Charles IX (1).

## INVENTARIO DE LA SECRÉTARIA PROVINCIAL DE FLANDES.

(EXTRACTO.)

## VARIOS.

N<sup>os</sup> 2529 à 2555. Siete libros encuadernados y manuscritos de varias noticias, en frances, latin y aleman, sobre lo que pasó en tiempo del duque de Alva en Flandes, despues de haber salido de su menor edad Carlos IX.

(1) J'ai parcouru rapidement ces sept manuscrits; voici en quoi ils consistent :

Le volume n<sup>o</sup> 2529, qui a 458 feuillets cotés et une vingtaine non cotés, sans titre, commence au 22 août 1567, et se termine au 50 décembre 1568. Jusqu'à la fin de novembre 1567, il contient les procès-verbaux du conseil des troubles; mais ensuite ce ne sont guère que des copies de lettres missives, commissions, instructions, sentences expédiées par ce conseil.

J'ai trouvé, dans les PAPIERS D'ÉTAT, tout ce que ce registre renferme d'essentiel, et j'en ai pris copie.

Le volume n<sup>o</sup> 2550 se compose de pièces détachées qui proviennent du secrétaire d'État pour la cor-

N<sup>os</sup> 2556-2557.

Deux liasses touchant les affaires de l'abbé de Saint-Amand, depuis le rétablissement du supérieur indépendant de cette abbaye (?), 1658.

N<sup>o</sup> 2558.

Liasse de papiers envoyés en Flandre, touchant le procès entre l'abbé de Saint-Amand et ses religieux, 1660.

N<sup>o</sup> 2559.

Liasse contenant des papiers relatifs aux différends des archers sur la disposition des offices du tour de rôle; item, à l'incorporation de bénéfices en faveur des pères de la compagnie de Jésus à Saint-Omer, et à la souveraineté de Savigny, d'Héricourt, de Monthéliard et du comté de Wurtemberg.

N<sup>o</sup> 2556-2557. Dos legajos tocantes á los negocios del abad de S. Aman, despues del restablecimiento del superior independiente de esta abadía. Año de 1658.

N<sup>o</sup> 2558. Otro de papeles remitidos á Flandes, sobre el pleito entre el abad de S. Aman y sus religiosos. Año 1660.

N<sup>o</sup> 2559. Otro de diferentes papeles acerca de las diferencias de los archeros sobre la disposicion de los officios del *tour de rôle*; item, sobre la incorporacion de beneficios á los clérigos de la compañía de Jesus en San Omer, y sobre el señorío de Sabigni, de Horcourt, Montbellab y condado de Ortemberg.

respondance allemande, Pfintzing. Ces pièces sont des lettres en allemand, et des traductions et sommaires, en français, tant de ces lettres que d'autres documents.

Le n<sup>o</sup> 2551 consiste dans la copie d'un écrit de Dutillet sur la majorité de Charles V, roi de France.

Le n<sup>o</sup> 2552 est un registre aux copies de lettres écrites par le cardinal de Granvelle, en français, à toute sorte de personnes, dans les années 1566, 1567, 1568 et 1569. Il a environ 300 feuillets.

Le n<sup>o</sup> 2553 est un recueil de lettres originales en allemand adressées au cardinal de Granvelle, ainsi que d'autres pièces en allemand

Le n<sup>o</sup> 2554 est un recueil de lettres originales écrites à Granvelle, et de minutes ou copies de ses réponses, de diverses années (1558-1587). Elles sont rangées non par ordre de dates, mais selon l'ordre alphabétique des correspondants. Il s'y trouve, entre autres, des lettres du duc d'Arsehot, de d'Assonleville, de Viglius, du baron Nicolas de Pollwiller. J'y ai remarqué aussi une correspondance très-curieuse entre Granvelle et le seigneur de Champagne, son frère, des années 1565, 1564, 1565, correspondance dont il semble résulter que le cardinal faisait assez peu de cas du jugement de Champagne.

Enfin le n<sup>o</sup> 2555 est un registre aux copies de lettres en français du cardinal de Granvelle, écrites pendant l'année 1582. Il a 264 feuillets, écriture serrée.

## N° 2540

Liasse touchant la prétention du prince de Barbançon; l'état du premier roi d'armes Colbrant en Flandre, et les intérêts du conseiller Lefren (?).

## N° 2541.

Liasse touchant le vicariat de Besançon en Bourgogne.

## N° 2542.

Liasse de papiers sur des affaires de Bourgogne.

## N° 2545.

Liasse contenant quelques consultes et lettres sur différentes affaires de Bourgogne, depuis l'invasion des Français en ce comté, en 1668, et d'autres papiers touchant l'archevêque de Besançon.

## N° 2544.

Liasse contenant différents papiers relatifs au comté de Bourgogne.

## N° 2545.

Liasse contenant : 1° une liste générale des abbayes, prieurés et autres bénéfices de Bourgogne, avec spécification de leurs revenus et valeur, formée par le chancelier Jules Chifflet; 2° tous les papiers concernant les huit places surnuméraires que le comte de Monterey conféra dans le conseil de Brabant, avec les avantages pécuniaires attribués à Sa Majesté.

## N° 2546

Liasse de papiers, lettres et mémoriaux sur diverses affaires de Brandebourg.

N° 2540. Otro sobre pretension del príncipe de Barbanzon; sobre el estado de primer rey de armas Colbrant en Flandes, y sobre los intereses del consejero Lefren.

N° 2541. Otro sobre el vicariato de Besanzon en Borgoña.

N° 2542. Otro de diferentes papeles sobre negocios de Borgoña.

N° 2545. Otro con algunas consultas y cartas sobre diferentes negocios de Borgoña, despues de la invasion de los Franceses en aquel condado, de 1668, y otros papeles tocantes al arzobispo de Besanzon.

N° 2544. Otro legajo que contiene varios papeles pertenecientes al condado de Borgoña.

N° 2545. Otro con una lista general de las abadias, prioratos y otros beneficios de Borgoña, con espresion de sus rentas y valor, que formó el canceller don Julio Chifflet, con todos los papeles tocantes á las ocho plazas supernumerarias que el conde de Monterey proveyó en el consejo de Bravante, y las propinas que goza S. M.

N° 2546. Otro de diferentes papeles, cartas y memoriales sobre varios negocios de Brandenburg.

## N° 2547.

Liasse de papiers et consultes originales touchant la nomination à l'archevêché de Cambrai, et les difficultés qui furent suscitées à Rome au sujet des bulles.

## N° 2548.

Liasse de papiers touchant les archevêques de Cambrai et de Besançon.

## N° 2549.

Liasse contenant différentes représentations de l'électeur de Bavière, des avis des tribunaux des Pays-Bas, et d'autres papiers touchant les différends que l'archevêque de Malines eut avec les conseils d'État et privé, ainsi qu'avec quelques théologiens de Louvain, et le curé de Sainte-Catherine, à Bruxelles.

## N° 2550.

Liasse contenant un recueil de tout ce qui se passa au sujet de la ratification, par Sa Majesté, du serment que le marquis de Castel-Rodrigo en son nom royal, prêta aux États de Brabant, en 1666.

## N° 2551.

Liasse contenant différents papiers et livres manuscrits sur les affaires du prince de Chimay.

## N° 2552.

Liasse sur les coadjutoreries et abbayes des Pays-Bas

N° 2547. Otro de diferentes papeles y consultas originales tocantes á la provision del arzobispado de Cambray, y las dificultades movidas en Roma sobre las bulas.

N° 2548. Otro de papeles tocantes al arzobispo de Cambray y Besanzon.

N° 2549. Otro de diferentes representaciones del elector de Babiera, informes de los tribunales de Flandes, y otros papeles tocantes á las diferencias que tuvo el arzobispo de Malinas con los consejos de Estado, privado, algunos teólogos de Lovaina, y con el cura de Santa Catalina de Bruselas.

N° 2550. Otro que contiene un resumen de todo lo que pasó en orden á que S. M. ratifique el juramento que hizo el marques de Castel Rodrigo á los estados de Brabante, en su real nombre, el año de 1666.

N° 2551. Otro con diferentes papeles y libros manuscritos sobre dependencias del principe de Chimay.

N° 2552. Otro sobre las coadjutorias y abadias de Flandes.

## N° 2555.

Liasse touchant la préséance du chef président du conseil privé dans les assemblées du conseil d'État du pays.

## N° 2554.

Liasse concernant :

L'affaire du président du conseil de Flandre, Louis de Errembaut ;  
Les prétentions du comte de Saint-Pierre, ministre aux Pays-Bas,  
Et les archevêques de Cambrai et de Besançon.

## N° 2555.

Liasse contenant des dépêches pour diverses personnes.

## N° 2556.

Liasse concernant des différends entre les conseillers du conseil privé et les conseillers du conseil de Brabant, aux Pays-Bas.

## N° 2557.

Liasse de papiers :

Sur les dignités, canonicats, prévôtés et autres bénéfices ecclésiastiques dont la collation est du patronage royal de Sa Majesté ;

Sur la juridiction ecclésiastique aux Pays-Bas, et celle des évêques étrangers ;

Sur l'érection d'un évêché au pays de Luxembourg ;

Sur la convocation des États de Bourgogne, en 1585.

Différentes lettres du roi et de la reine de France, et de la princesse de Béarn, à Sa Majesté, avec différents mémoriaux concernant les affaires des Pays-Bas

N° 2555. Otro de la preferencia del asiento del gefe presidente del consejo privado en el de Estado del pais.

N° 2554. Otro legajo de dependencia del presidente del consejo provincial de Flandes, Luis de Errembaut ; pretensiones que tubo el conde de S. Pedro, ministro de Flandes, y otros papeles acerca de los arzobispos de Cambrai y Besanzon.

N° 2555. Otro de despachos para varias personas.

N° 2556. Otro sobre diferencias entre los consejeros privado y Brabante en el Pais Bajo.

N° 2557. Otro con los papeles siguientes : sobre las dignidades, canonjias, prevostias y otros beneficios eclesiasticos, cuya colocacion toca al real patronato de S. M.; sobre la jurisdiccion eclesiastica de los Paises Bajos, y de los obispos estrangeros; — ereccion de un obispado en el pais de Lusembourg; — sobre la convocacion de los estados de Borgoña el año de 1585. — Diferentes cartas de los señores rey y reina de Francia, y de la princesa de Bearne à S. M., con diferentes memoriales concernientes à las dependencias de los Paises Bajos.

Négociation du seigneur de Willerval à la cour de France.  
Papiers touchant le traité de paix de Cateau-Cambrais, en 1559.  
Quelques propositions censurées par Sa Sainteté en ladite année.

N° 2558.

Liasse de papiers, du temps du roi Philippe II, sur diverses affaires en Flandre.

N° 2559.

Liasse renfermant les pièces ou concernant les matières suivantes :

Sur la translation du parlement de Besançon ;

Neutralité du duché et du comté de Bourgogne ;

Entreprise que fit le marquis de Varambon sur l'abbaye de Lure ;

Sur ce que le concile national ne doit pas se réunir en France ;

Affaires de la bourse d'Anvers ;

Jurisdiction de Maestricht ;

Convocation des États de Bourgogne ;

Commission de gouverneur et capitaine de Gray ;

Bref autorisant Sa Majesté à nommer les chevaliers de la Toison d'Or ;

Réunion des provinces wallonnes, et réconciliation du prince d'Orange avec le duc d'Albe (1).

N° 2560.

Liasse contenant : deux *Titulaires* ou livres des traitements qui, dans les dépê-

-- Y la negociacion del señor Villerbal en la corte de Francia. — Y papeles tocantes al tratado de paz de Cambray el año de 1559. — Y algunas proposiciones censuradas por Su Santidad en dicho año.

N° 2558. Otro de diferentes papeles del tiempo del señor rey don Felipe II sobre varios negocios en Flandes.

N° 2559. Otro sobre traspaso del parlamento de Besanzon. — Neutralidad del ducado y franco condado. — Empresa que hizo el marques de Barambon del abadia de Lure. — Sobre que el concilio nacional no se deve celebrar en Francia. — Negocios de bolsa de Amberes. — Jurisdiccioin de Maestrich. — Convocacion de los estados de Borgoña. — Comision de gobernador y capitan de Gray. — Brebe para nombrar S. M. cavalleros del Toison. — Reunion de las provincias walonas , y reconciliacion del príncipe de Orange con el duque de Alba.

N° 2560. Otro legajo que contiene dos titulares de los dictados ó tratamientos que, en los

(1) Cet énoncé est évidemment inexact : il n'y eut point de réconciliation du prince d'Orange avec le duc d'Albe, et il n'en fut même jamais question. Une pareille réconciliation était impossible.

ches et lettres de la secrétairerie de Flandre, se donnent aux tribunaux, conseillers et ministres; les listes des abbayes des Pays-Bas dont la nomination est réservée au Roi, et différentes minutes de patentes et dépêches faites aux Pays-Bas.

## N° 2561.

Liasse contenant différents papiers, patentes, ordonnances, instructions, règlements et statuts qui s'expédièrent, du temps des princes souverains et des gouverneurs des Pays-Bas, concernant l'institution des conseils provinciaux de ces pays, faite sous l'empereur Charles-Quint, l'archiduc Albert, l'infante Isabelle et le cardinal infant.

## N° 2562.

Liasse concernant la négociation dont fut chargé, en 1585, le conseiller Foncq, sur l'état de Groningue et d'Emden.

## N° 2565.

Liasse concernant :

Les placets pour la publication des bulles apostoliques aux Pays-Bas;

L'érection d'un couvent de religieuses ursulines en la ville de Malines;

L'affranchissement de la médianate pour les ministres du conseil suprême aux Pays-Bas.

## N° 2564.

Liasse renfermant quelques consultes de l'année 1698, sur les excès commis par l'abbesse de Thorn, au duché de Gueldre, et concernant de plus :

despachos y cartas de la secretaria de Flandes, se dan á los tribunales, consejeros y ministros; las listas de las abadías de Flandes reserbadas á S. M.; diferentes minutas de patentes y despachos ejecutados en Flandes.

N° 2561. Otro con diferentes papeles, patentes, ordenanzas, instrucciones, reglamentos y estatutos que se expidieron en tiempo de los señores principes soberanos, gobernadores de los Países Bajos de Flandes, con los establecimientos de los consejos provinciales de ellos, en tiempo del señor emperador Carlos V, archiduque Alberto, ynfanta doña Isabel y cardenal infante.

N° 2562. Otro sobre la negociacion que en el año de 1585 se encargó al consejero Foncq, sobre el estado de Groninghen y de Emden.

N° 2565. Otro con los *placentos* para la publicacion de las bulas apostólicas en Flandes; ereccion de un convento de monjas urselinas en la villa de Malinas, y sobre no dever pagar media annata en Flandes los ministros del consejo supremo.

N° 2564. Otro con algunas consultas del año 1698 sobre los escesos de la abadesa de

La prétention qu'éleva le prince d'Orange de ne pouvoir, vu sa qualité de prince souverain, être traduit, pour aucune action personnelle, devant les tribunaux des Pays-Bas ;

L'origine de la maison des comtes d'Egmont ;

L'admission du conseiller Huybrecht au conseil de Brabant.

N° 2565.

Liase de papiers concernant :

Les droits d'entrée et de sortie qui furent introduits en Flandre, sous le nom de *licentes* ;

Les contestations avec la France, et le règlement des limites du territoire d'Avesnes ;

La suppression de la chancellerie de Gueldre ;

La contribution qui fut imposée, en Flandre, en 1672, sur les ordres mendicants ;

Et la déclaration des biens ecclésiastiques.

N° 2566.

Liase concernant les matières ou contenant les pièces qui suivent :

Sur la proposition de sujets pour les gouvernements des provinces de Hainaut, Luxembourg et Namur, en 1675 ;

Papiers relatifs au duc de Bavière, lorsqu'il entra au gouvernement des Pays-Bas, en 1691 ;

Sur la validité des mercèdes et pensions ;

Thorn en los estados de Gueldres. — Pretension que tuvo el príncipe de Orange de como soberano no pudiese ser convenido en ninguna accion personal en los tribunales de Flandes. — Origen de la casa de los condes de Egmont. — Y á la admision del consejero Hubertf en el de Brabante.

N° 2565. Otro que contiene los papeles siguientes : primeramente, en órden á las entradas y salidas, con nombre de licentas, que se introdugó en Flandes ; — sobre las diferencias con Francia, y ajuste de los limites del territorio de Avenas ; — sobre la estincion de la chancillería de Gueldres ; — sobre la contribucion que se impusó á Flandes, en el año de 1672, á las órdenes mendicantes, y declaracion de los bienes eclesiásticos.

N° 2566. Otro legajo, compuesto de cinco pequeños, que son los siguientes : sobre la proposicion de sujetos para los gobiernos de las provincias de Henao, Lusemburg y Namur, del año de 1675 ; — papeles que miran al señor duque de Babiera, cuando entró al gobierno de Flandes en el año de 1691 ; — sobre el valimiento de las mercedes y pensiones ; — sobre

Rapports et papiers relatifs au procès de don Pedro Carrillo ;  
Sur l'amirauté de Flandre.

N° 2567.

Liasse contenant :

Lettres en français de quelques gouverneurs des Pays-Bas, sur des affaires du comté de Bourgogne et de la ville de Besançon ;

Papiers relatifs à des affaires politiques, civiles et ecclésiastiques, et aux ordonnances qui se rendirent en différents temps pour l'administration de la justice dans ledit comté ;

L'instruction qui fut donnée au duc de Parme, pour le gouvernement de celui-ci ;

Un papier touchant le droit du Roi à Besançon ;

Description de la ville et comté de Charolais, avec un plan topographique ;

Traité d'union de la ville de Salins ;

L'alliance entre Besançon et les cantons de Berne, Fribourg, Soleure et Lausanne, et autres papiers touchant la ligue de ladite ville avec les Suisses, et la neutralité avec Neuchâtel.

Tous ces documents, écrits en français et en latin, sont antérieurs à l'année 1600, et la majeure partie consistent en des copies simples.

N° 2568.

Liasse contenant :

Copie, en français, des ordonnances que le duc Charles de Bourgogne rendit pour la milice et pour sa maison ;

informes y papeles en órden al pleito de don Pedro Carrillo, y sobre el almirantazgo de Flandes.

N° 2567. Otro que contiene: cartas en frances de algunos gobernadores del Pais Bajo, sobre negocios del condado de Borgoña y ciudad de Besanzon; — papeles relativos á las ocurrias politicas y civiles, á negocios eclesiásticos, á las ordenanzas que se dieron en diferentes tiempos para la administracion de justicia en dicho condado; — la instruccion que se dió al duque de Parma para su gobierno; — un papel sobre el derecho de S. M. á Besanzon; — descripcion de la ciudad y condado de Charrolois, acompañada de un plano topográfico; — tractado de union de la ciudad de Salins; — de alianza entre los cantones de Berna, Friburgo, Soleure, Losana y Besanzon, y otros papeles tocantes á la liga de dicha ciudad con los Suisos, y á la neutralidad con Neuchatel. Son todos anteriores al año de 1600, y la mayor parte copias simples, en frances y latin.

N° 2568. Otro legajo que contiene: copia en frances de las ordenanzas que dió á los mili-

Représentation sur les excès et malversations qui se commettaient aux Pays-Bas ;  
 Oppositions au nouveau canal que la ville d'Arras prétendait construire ;  
 Représentation au roi très-chrétien par l'évêque de St.-Brieuc (?), au nom du clergé de France, réuni à Melun ;

Différents papiers relatifs aux contestations entre le parlement de Dôle et la ville de Besançon ;

Discours prononcés aux États de Bourgogne ; observations sur les ordonnances et la brève administration de la justice ; sur la visite des tribunaux ; sur les dépenses faites pour la défense dudit comté, et celles qui se faisaient pour la fortification de Gray et de Dôle ; sur l'indult touchant la collation des bénéfices ecclésiastiques, avec beaucoup d'autres papiers relatifs aux intérêts de particuliers du même pays, de différentes années . en français, latin et espagnol

N° 2569.

Liasse contenant :

Copie, en français, des ordonnances qui furent rendues en différents temps, pour le conseil d'État, le conseil privé et le conseil des finances des Pays-Bas ; de celle qui se donna en 1541, pour accorder pardon aux homicides, et de celle du grand conseil et de ses suppôts ;

Instruction, en espagnol, qui se donna, le 18 octobre 1632, au cardinal-infant don Fernand, pour le gouvernement de Flandre ;

tares y á su casa el duque Carlos de Borgoña ; — representacion sobre los escesos y malversaciones que se cometian en Flandes ó Pais Bajo ; — contradiccion sobre el nuevo canal que pretendia hacer la ciudad de Arras ; — representacion al rey cristianísimo por el obispo de S. Brion, en nombre del clero de Francia reunido en Melun ; — varios papeles relativos á los negocios y diferencias entre el parlamento de Dola y Besanzon ; — discursos dichos en los estados de Borgoña ; observaciones sobre las ordenanzas y brebe administracion de justicia y visita de tribunales, sobre los gastos en defensa de dicho condado, y los que se hacian en la fortificacion de Gray y Dola, sobre el indulto de proveer piezas eclesiásticas, con otros muchos relativos á intereses de particulares y de aquel pais, de diferentes años, en frances, latin y español.

N° 2569. Otro que contiene : copias en frances de las ordenanzas que se dieron al consejo de Estado de los Países Bajos en diferentes tiempos, de las del consejo privado y de finances (hacienda) ; de la que se dió en 1541, para conceder perdon á los homicidas, etc. ; de la del gran consejo y sus dependientes ; — instruccion en español que se dió, en 18 de octubre de 1632, al cardenal infante don Fernando, para el gobierno de Flandes ; —

Papiers concernant l'indult qui accordait le pouvoir de nommer à un bénéfice ecclésiastique dans toutes les églises des Pays-Bas.

Les documents renfermés dans cette liasse vont de l'année 1521 à l'année 1652.

N° 2570.

Liasse contenant :

Une liste ou relation des dépêches et lettres qui s'écrivirent à différentes personnes et villes des Pays-Bas et de Bourgogne, ainsi qu'à l'archiduc Ernest, quand le Roi le nomma à la régence desdits Pays-Bas, avec les minutes des lettres écrites à cette occasion ;

Dépêches et instructions pour divers emplois militaires; dépêches de passe-port et sauf-conduit ;

Lettres du roi de France, du prince de Béarn, d'Alexandre Farnèse, du duc de Lorraine ;

Minutes de lettres du Roi au susnommé prince de Parme et au cardinal archiduc ;

Permission à Marcos Gay de posséder des fiefs ;

Copie du privilège accordé à l'imprimeur Jean-Baptiste Natolini, pour imprimer, pendant dix ans, en l'État de Milan, certains ouvrages de Tiberio Deciano et de Julio Camilo, avec une requête dudit imprimeur tendante à obtenir le même privilège en Flandre, pendant un terme égal ;

Lettres allemandes, traduites en espagnol, sur la guerre avec le Turc.

y un atado de papeles tocantes al indulto de poder proveer una pieza eclesiástica en todas las iglesias de los Países Bajos. — Corren desde 1521 à 1652.

N° 2570. Otro legajo que contiene una lista ó relacion de los despachos y cartas que se escribieron á diferentes personages y ciudades de los Países Bajos y Borgoña, y al archiduque Ernesto, quando el Rey le instituyó regente de dichos Estados, con las minutas de las cartas escritas en esta ocasion ; — despachos de varios empleos militares é instrucciones dellos, de pasaporte y salvo conducto ; — cartas del rey de Francia, del príncipe de Bearne, de Alexandro Franesio, del duque de Lorena ; — minutas de cartas del Rey al referido príncipe de Parma, al cardenal archiduque ; — permiso á Marcos Gay para tener feudos ; — copia del privilegio concedido al ympresor Juan Bautista Natolini, para imprimir, por diez años, en el Estado de Milan, ciertos libros ú obras del Tiberio Deciano y Julio Camilo, con la solicitud suya, para que se le concediese por igual tiempo en Flandes ; — cartas en aleman traducidas al castellano, sobre la guerra con el Turco.

## N° 2571.

Liasse de papiers relatifs :

Aux finances de Flandre ,

Et à la charge d'amiral de la rivière d'Anvers, à propos de la contestation qui s'éleva entre don Antonio de Acuña et le châtelain d'Anvers, aux ordres duquel ledit amiral prétendait ne devoir pas être assujetti.

## N° 2572.

Liasse contenant des papiers relatifs aux contrats passés avec Louis-Roger Clarisse, pour la provision de deniers en Flandre, lesdits papiers tirés de la trésorerie générale et d'autres offices, en 1655.

## N° 2575.

Liasse contenant :

Une lettre des citoyens de Bruxelles aux députés des états généraux, écrite après que ceux-ci eurent appelé au gouvernement l'archiduc Mathias ;

Prorogation du pardon général ;

Un paquet de mainlevées de confiscations pratiquées sur des rentes en Bourgogne ;

Divers papiers relatifs aux états de Brabant, Flandre, Hainaut, Lille, Tournay et Utrecht, à l'occasion de secours d'argent demandés pour les nécessités de l'État, avec des représentations faites par eux, et des extraits de leurs privilèges, sous le gouvernement du grand commandeur ;

Diverses minutes de lettres du Roi au prince de Parme et à d'autres, quelques-unes en recommandation de certaines personnes et de leurs affaires ;

N° 2571. Otro de papeles y consultas tocantes al libroy . . . . . de finanzas de Flandes, y al cargo de almirante de la rivera de Amveres, con motivo del pleito y disputa que se suscitó entre don Antonio de Acuña y el castellano de dicha ciudad de Amberes, sobre que el almirante no devia estar sujeto á las órdenes del castellano.

N° 2572. Otro que contiene varios papeles relativos á los asientos tomados con Luis Rogerio Clarise, sobre provision de dinero en Flandes, sacados de la contaduria mayor y otros officios, en 1655.

N° 2575. Otro que contiene carta de los ciudadanos de Bruselas á los diputados de los estados generales, despues que llamáron al archiduque Matias para gobierno general ; — prorogacion del perdon general ; — un atado de *mainlevées* ( . . . . . ) de rentas en las confiscaciones de Borgoña ; — otro de varios papeles relativos á los estados de Brabante, Flandes, Haynau, Lilla, Tournay y Utrech, tocantes á socorros de dinero para las necesidades, con representaciones suyas y extractos de sus privilegios, del tiempo del gobierno del comendador mayor ; — varias minutas de cartas de S. M. al principe de Parma y otros sujetos, algunas en re-

Discours du chancelier d'Angleterre sur la proposition faite par la reine au conseil : s'il convenait de secourir ouvertement le prince d'Orange et les états des Pays-Bas contre le roi d'Espagne ;

Proclamation de ladite reine, interdisant à ses vassaux de trafiquer dans les Etats du roi d'Espagne ;

Paquet de papiers concernant le comte de Solre et madame Anne de Croy, et entre autres, un extrait des conventions matrimoniales de ladite dame, quand, étant marquise de Renty, elle épousa en premières noces Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, et quelques articles des ordonnances de la Toison d'or ;

Divers papiers de personnages français, relatifs aux affaires civiles et religieuses de particuliers du même pays, et un édit de Henri III sur les prétentions des trois états du royaume, à Blois ;

Ordre de payer, en une fois, aux héritiers de Balthazar Gérard, au pays de Bourgogne, 4,000 francs, en considération de ce qu'il y avait six années que Balthazar Gérard avait tué Guillaume, prince d'Orange, et que ses héritiers n'avaient pu recouvrer les 25,000 écus promis, par l'édit du 15 mars 1580, à celui qui exécuterait la sentence de mort prononcée contre ledit prince ;

Un papier touchant le mont Saint-Vincent, au comté de Charolais ;

Réconciliation de Nimègue ;

Privilèges des chevaliers du Saint-Sépulchre ;

comendacion de varias personas y sus negociós; — arenga del canceller de Inglaterra sobre la proposicion que hizo al consejo la reina : si convendria socorrer abiertamente al príncipe de Orange y estados del Pais Bajo contra el rey de España; — proclama de dicha reina para que no trafiquen sus vasallos en los Estados y dominios del rey de España; — un atado de papeles relativos al conde de Solre y madama Ana de Croy, entre ellos un extracto de las capitulaciones matrimoniales de dicha señora, cuando casó en primeras nupcias con Manuel de Lalaing, baron de Montigny, siendo ella marquesa de Rentes, y algunos capitulos de las ordenanças de la órden del Toison; — otro con varios papeles de personages franceses, tocantes á los negocios civiles y religiosos de particulares de aquel reyno, y un edicto de Enrique III sobre las pretensiones de los tres estados del reyno en Blois; — provision para que por una vez se dé á los herederos de Baltasar Gerard, en los Estados de Borgoña, 4,000 francos, en atencion á que hacia seis años que aquel havia matado á Guillermo, príncipe de Orange, y no havia podido cobrar los 25,000 escudos que por edicto de 15 de marzo 1580 se prometieron al que ejecutase la sentencia de muerte que se havia dado contra el dicho príncipe; — un papel tocante al monte de San Vicente en el condado de Charolois; — reconciliacion de Niemeghen; — privilegios

Relation des reliques de saint Laurent ;

Papiers relatifs à des affaires ecclésiastiques, indults, collations de prébendes, et à l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Bas, en français, latin, italien et espagnol, de différentes années.

N° 2574.

Liasse de consultes et papiers touchant le conseil d'État et la secrétairerie de Flandre, les serments de ses employés, les gages et droits dont ils jouissaient, avec d'autres papiers auxquels on eut recours, en l'année 1700, pour les nouvelles instructions dudit conseil et la nouvelle organisation de la secrétairerie.

Elle contient de plus le décret original de S. M., pour que le comte de Monterey fût admis de nouveau en qualité de président dudit conseil, ainsi qu'il l'était avant de s'absenter de la cour, avec la consulte que ledit conseil fit sur cela à S. M.

Au commencement de la liasse, est une histoire succincte du conseil d'État de Flandre, depuis sa création.

N° 2575.

Liasse de papiers joints à la représentation que les états de la province de Gueldre firent au Roi, pour s'opposer à l'exécution d'un décret de S. M. qui donnait entrée, dans les assemblées des états de la province, à l'évêque de Ruremonde, comme contraire aux privilèges du pays, lesquels ne permettent d'admettre les ecclésiastiques aux dites assemblées.

de los caballeros del Santo Sepulero ;— relacion de las reliquias de San Lorenzo ;— un atado de papeles sobre asuntos eclesiásticos, indultos, provision de prevendas y ereccion de nuevos obispados en los Países Bajos, en francés, latin, italiano y español, de diferentes años.

N° 2574. Otro legajo de consultas y papeles tocantes al consejo de Estado y secretaría de Flandes, juramentos de sus empleados, gajes y derechos que disfrutaban, con otros varios papeles que en 1700 se tuvieron presentes para las nuevas instrucciones de dicho consejo, y nueva planta de la secretaría. — Decreto original de S. M. para que el conde de Monterey se volviese á admitir por presidente de dicho consejo, seguro y como lo era antes que se ausentase de la corte, con la consulta que el dicho consejo hizo sobre esto á S. M. — Al principio del legajo hay una breve historia del consejo de Estado de Flandes, desde su creacion.

N° 2575. Otro de varios papeles, en apoyo de la representacion que los estados de la provincia de Gueldres hicieron á S. M., oponiendose al cumplimiento de un decreto de S. M. por el que dava entrada en los estados, cortes ó juntas de la provincia, al obispo de Ruremunda, como contrario á los fueros del pais, que no permiten dar entrada á los eclesiásticos en dichas juntas.

## N° 2576.

Liasse contenait les papiers suivants :

Consultes et autres documents relatifs à l'hôpital royal de Saint-André des Flamands;

Nomination qui se fit, en 1694, de Gaspar Vander Gote, président de la chambre des comptes de Flandre, en qualité de conseiller d'État du pays, sans préjudice à la préséance des ministres actuels du conseil suprême, lorsque ceux-ci retourneraient aux Pays-Bas avec le même caractère; et quelques consultes auxquelles on eut recours quand il fut pourvu auxdites places;

Relation qui fut envoyée de Flandre, en 1664, sur le montant des émoluments en bois et charbon que recevaient chaque année les ministres, les conseillers, les tribunaux et leurs employés, audit pays.

## N° 2577.

Grande liasse touchant la visite que don Francisco Valcarcel y Velazquez fit au sieur Charles Hovyne, président du conseil privé.

## N° 2578.

Liasse contenant copie des indults concédés en différents temps aux princes souverains de Flandre et de Bourgogne, pour la collation des bénéfices ecclésiastiques audit pays, avec d'autres papiers relatifs à cette importante matière, et aux pensions qui s'imposent à Rome sur les bénéfices à la collation de S. S., qui vaquent en Flandre.

N° 2576. Otro que contiene los papeles siguientes : consultas y otros documentos relativos al hospital real de San Andres de los Flamencos ; — à la merced que en 1694 se hizo à don Gaspar Vander Gote, presidente de la cámara de cuentas de Flandes, de plaza de consejero de Estado del pais, con la circunstancia que fuese sin perjuicio à la preferencia de los ministros actuales del supremo, para cuando volviesen à Flandes con el mismo carácter, con algunas consultas que se tuvieron presentes sobre las provisiones de dichas plazas ; — relacion que en 1664 se remitió de Flandes, de lo que importava el emolumento de leña y carbon que se libraba todos los años à los ministros, consejeros, tribunales y dependientes suyos en aquel pais.

N° 2577. Otro legajo grande tocante à la visita que don Francisco Valcarcel y Velazquez hizo al señor Carlos Hovynes, presidente del consejo privado.

N° 2578. Otro de copias de los indultos concedidos en diferentes tiempos à los príncipes señores de Flandes y de Borgoña, sobre la provision de piezas eclesiásticas en dicho pais, con otros papeles sobre esta importante materia, y las pensiones que se cargan en Roma sobre los beneficios de la *colonia* (?) de S. S. que vacan en Flandes

## N° 2579.

Liasse contenant copie de quelques traités de commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas, avec des lettres du roi d'Espagne, de la reine d'Angleterre, de madame de Parme, du duc d'Albe, du grand commandeur de Castille, de Chapin Vitelli, du seigneur de Sweveghem, de Boisschot et d'autres, relatives aux affaires desdits pays, de 1494 à 1578.

Il y a une recommandation du conseil de Flandre, de l'année 1652, en faveur du seigneur de Gomicourt.

Entre ces papiers, se trouve le sauf-conduit que la reine Élisabeth d'Angleterre donna à la reine d'Écosse, pour aller audit royaume.

## N° 2580.

Liasse contenant des copies des instructions données aux différents gouverneurs de Flandre, de 1519 à 1641, ainsi que quelques-unes des commissions des mêmes gouverneurs (1).

## N° 2581.

Liasse contenant des consultes, des décrets et des avis d'ecclésiastiques et de religieux sur le livre intitulé *Augustinus, de gratiâ*, écrit par l'évêque d'Ypres Corneille Jansénius, et sur la publication aux Pays-Bas de la bulle d'Urbain VIII, de l'année 1641, portant prohibition dudit livre.

N° 2579. Otro que contiene copias de algunos tratados entre la Inglaterra y Países Bajos relativos á su comercio reciproco, etc., con cartas y copias de ellas del rey de España, Reyna de Inglaterra, Pio IV, madama de Parma, duque, comendador mayor de Castilla, Chapin Viteli, Zuveveghe, Boischot y otros, sobre negocios ocurientes de dichos Estados, desde 1494 á 1578. — Hay una recomendacion del consejo de Flandes en favor del señor Gomui-court, del año de 1652. — Entre estos papeles se halla el salvo conducto que la Reyna Isabel de Inglaterra dió á la Reyna de Escocia, para ir á aquel Reyno.

N° 2580. Otro legajo que contiene copias de las instrucciones dadas á los diferentes gobernadores de Flandes, para el gobierno de aquel pais, desde el año de 1519 á 1641. Hay unos titulos ó comisiones de governador de ellos.

N° 2581. Otro que contiene consultas, decretos y pareceres de eclesiásticos y religiosos sobre el libro intitulado *Augustinus, de gratiâ*, publicado por el obispo de Ypre Cornelio Jansenio, y sobre la publicacion de bula en los Países Bajos, dada por Urbano VIII, el año 1641, prohibiendo dicho libro.

(1) Toutes les instructions que contient cette liasse sont en français. Nous en avons des copies dans nos Archives.

## N° 2582.

Liasse contenant des lettres écrites par l'infante Isabelle au Roi, en recommandation d'affaires de particuliers et sur d'autres sujets.

## N° 2583.

Liasse contenant des minutes de lettres et ordres du Roi, sur des affaires publiques et particulières de Flandre, dans les années 1670 à 1679.

## N° 2584.

Liasse composée des mêmes documents, pour les années 1695 à 1699.

## N° 2585.

Liasse contenant :

Copie du traité de paix entre l'Espagne et la France, conclu à Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668 ;

Papiers relatifs :

A l'abbaye de Vicogne ;

A la prétention des secrétaires du grand conseil de Malines, d'être adjoints aux conseillers dans les commissions que ceux-ci remplissent ;

Au procès du comte d'Egmont ;

A la réconciliation du seigneur de Flordoff ;

Ordre de payer à Christophe Van Etten 1,000 écus, à compte de ce qu'on lui devait ;

Papiers sur l'exercice de la religion catholique à Bois-le-Duc ;

Règlement du conseil privé, sur l'enregistrement des titres d'honneur et de noblesse ;

N° 2582. Otro de cartas de la señora infanta doña Isabel á S. M., en recomendacion de pretensiones de partes, y sobre otros asuntos.

N° 2583. Otro de minutas de cartas y órdenes de S. M. sobre negocios públicos y de particulares de Flandes, desde el año 1670 á 1679.

N° 2584. Otro lo mismo, del año de 1695 á 1699.

N° 2585. Otro que contiene lo siguiente : copia del tratado de paz entre España y Francia, ajustado en Aix-la-Chapelle (Aquisgran) el 2 de mayo de 1668 ; — papeles relativos á la abadía de Vicoigne ; — á la pretension de los secretarios del gran consejo de Malinas, sobre que se les admita por adjuntos ó acompañados de los consejeros en las comisiones, etc. ; — á la causa del conde de Egmont ; — á la reconciliacion del señor de Flordoff ; — orden para que á Cristobal Van Etten se le den mil escudos á cuenta de lo que se le devia ; — sobre el ejercicio de la religion católica en Bolduques ; — reglamento del consejo privado para el registro de títulos

Mémoire du maître général des monnaies de Flandre et de Bourgogne, sur le moyen de remédier au manque d'argent en ces pays;

Différents papiers concernant les prétentions d'employés civils dans la province de Gueldre;

D'autres, écrits en allemand, touchant *ceux de Cologne*, selon la suscription française qu'ils portent.

N<sup>os</sup> 2587-2594 (1).

Huit livres reliés en parchemin, contenant des états généraux de la valeur des domaines et des revenus de S. M. aux Pays-Bas et en Bourgogne, avec les dépenses des mêmes pays.

N<sup>o</sup> 2595.

Liasse contenant :

Information faite par Guillaume d'Enghien, à l'instance des villes de Bruxelles et d'Anvers, dans le procès qu'elles soutenaient, devant le conseil privé, contre Lille et les autres villes de Flandre, touchant la fabrication des draps, en 1595;

Lettres de Covos, Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, et d'autres, écrites à Charles-Quint sur ce qui se passait entre eux et les commissaires français pour la négociation d'une paix générale (il s'y trouve quelques copies de lettres de l'Empereur aux susnommés, de l'année 1557);

Instructions pour la guerre, du duc de Clèves, comte de la Marck et seigneur de Ravestein;

de nobleza y de honores; — discurso del maestro general de las monedas de Flandes y Borgoña sobre el medio de remediar la falta de dinero en aquellos países; — varios papeles concernientes á pretensiones de empleados civiles en la provincia de Gueldres, y otros escritos en caracteres alemanes, tocantes á *ceux de Couloingne*, según la suscripcion francesa que tienen.

N<sup>o</sup> 2587 á 2594. Ocho libros, encuadernados en pergamino, de estados generales del valor de los domains y rentas de S. M. en los Países Bajos y Borgoña, con los de los gastos de dichos países.

N<sup>o</sup> 2595. Un legajo que contiene lo siguiente: informacion hecha por Guillermo d'Enghien, á instancia de Bruselas y Anberes, en el pleito que tenia pendiente en el consejo privado contra Lila y otras ciudades de Flandes, sobre la fábrica de paños, año de 1595; — cartas de Cobos, Nicolas Perrenot, señor de Granvela, y otros á Carlos V, sobre lo que pasava entre ellos y los comisarios franceses, acerca de la negociacion de una paz general: hay algunas copias de cartas del dicho Emperador para los referidos, sobre esta materia, del año de 1557; — instruccion de guerra del duque de Cleves, conde de la Marche y señor de Ravestein; —

(1) Le n<sup>o</sup> 2586 a été omis dans l'inventaire.

Représentation des états de Brabant sur la contribution du X<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> denier que le duc d'Albe imposa;

Instructions pour une nouvelle chambre des comptes, créée à Anvers;

Généalogie de la maison de Nassau;

Grande lettre du duc Philippe de Bourgogne, en date du 26 octobre 1445, écrite aux gens du duc de Saxe étant à Luxembourg, sur ses droits à la souveraineté de cette province, de laquelle il paraît que le duc de Saxe avait dépouillé la tante dudit duc Philippe;

Discours ou relation de ce qui se passa entre l'évêque d'Arras, Richardot, et un huguenot qui se convertit à la foi, à la suite d'une conférence entre eux deux;

Autre discours sur le bon gouvernement d'une ville, et en particulier d'Hesdin, à l'occasion de l'ordre donné par l'Empereur de construire celle-ci.

N<sup>o</sup> 2596.

Liasse composée de minutes et copies de toute espèce de dépêches qui s'expédiaient par la secrétairerie de Flandre, tant pour les emplois militaires, que pour les emplois civils et ecclésiastiques, et les affaires d'office.

Il s'y trouve l'instruction qui fut donnée, en 1540, à madame Marie, pour le gouvernement des Pays-Bas.

Ces papiers furent envoyés des Pays-Bas, pour servir de direction en ladite secrétairerie.

N<sup>o</sup> 2597.

Liasse de patentes et titres de noblesse, chevalerie, érection de comtés, peu-

representacion de los estados de Bravante sobre la contrivucion del X<sup>o</sup> y XX<sup>o</sup> dinero que impuso el duque de Alba; — instruccion para una nueva cámara de cuentas creada en Anveres; — genealogia de la casa de Nasau; — gran carta del duque Phelipe de Borgoña á las gentes del duque de Saxonia estantes en Luxembourg, sobre el derecho de aquel Estado, de que parece havia despojado el duque de Saxonia á una tia de aquel, fecha en 26 de octubre de 1445; — discurso ó relacion de lo que pasó entre el obispo de Arras Richardot y un huguenote que se convirtió á la fé, por medio de una conferencia que hubo entre los dos sobre este punto; — otro sobre el buen gobierno de una ciudad, y en particular de Hesdinfort, con motivo de haberla mandado construir el Emperador.

N<sup>o</sup> 2596. Otro legajo de minutos ó copias de todo genero de despachos que se expedian por la secretaría de Flandes, así de empleos militares, como de civiles y eclesiásticos, y en negocios de oficio. Entre ellas se halla la de la instruccion que en 1540 se dió á madama Maria para la regencia y gobierno de aquellos paises. Se remitiéron de allá, para que sirviesen de norma en dicha secretaría.

N<sup>o</sup> 2597. Otro de patentes ó títulos de nobleza, caballería, ereccion de algunos condados,

sions, gratifications, emplois civils, donations, etc., avec des lettres pour l'infante Isabelle, en recommandation de différentes personnes : le tout de l'année 1625.

N° 2598.

Liasse de patentes ou titres d'honneur accordés par le conseil, mais qui ne s'expédièrent pas, et sur lesquels même il ne fut pas fait rapport à Sa Majesté, parce que les intéressés ne vinrent point les réclamer.

N° 2599.

Liasse de minutes de patentes de toute espèce de grâces et mercèdes, civiles et ecclésiastiques, accordées dans les Pays-Bas, depuis l'année 1680 jusqu'à l'année 1686 inclusivement. La plupart sont de la classe de celles qu'on a énumérées dans les deux liasses précédentes.

N° 2600.

Liasse contenant les mêmes documents, des années 1686 à 1689.

N° 2601.

Idem, des années 1690 à 1692.

N° 2602.

Idem, des années 1695 à 1695.

N° 2605.

Liasse contenant :

Des consultes proposant d'accorder des pains d'abbaye à différentes personnes, avec la résolution conforme du roi Charles II, des années 1666 et suivantes ;

Des lettres et papiers de l'année 1671, touchant quelques patentes suspectes de faux ;

pensiones, ayudas de costa, empleos civiles, donaciones, etc., con cartas para la señora infanta doña Isabel, en recomendacion de varios sujetos. Todo del año de 1625.

N° 2598. Otro de patentes ó títulos de honor (noblezas, caballeratos, condes, etc.) acordados por el consejo, que no se despacharon, ni consultaron á S. M., por no haver acudido las partes.

N° 2599. Otro de minutas de patentes de todo genero de gracias y mercedes civiles y eclesiásticas concedidas en los Países Bajos, desde 1680 á 1686 inclusive. Son de la clase de las enumeradas en los dos legajos anteriores, y otras que no se especifican, por evitar prolixidad.

N° 2600. Otro de la misma clase de papeles, desde el año de 1686 á 1689.

N° 2601. Otro lo mismo, de 1690 á 1692.

N° 2602. Otro lo mismo, de 1695 á 1695.

N° 2605. Otro que contiene lo siguiente : consultas de pan de abadía, en que el señor rey don Carlos II, conformandose con el dictámen del consejo, hace merced de dicho pan á diferentes sujetos, desde 1666 en adelante; — cartas y papeles tocantes á algunas patentes suspectas

Des consultes originales et d'autres papiers, des années 1681 à 1685, sur la proposition qu'Alexandre Farnèse, gouverneur de Flandre, fit au Roi, d'affermir les revenus des domaines.

## N° 2604.

Liasse contenant les papiers qui suivent :

Copies de commissions, patentes ou titres de toute espèce de grâces et mercedes, civiles, militaires et ecclésiastiques, de différentes années, parmi lesquelles se trouve la commission de gouverneur et capitaine général du comté de Flandre, donnée à Gand, le 7 août 1559, à Lamoral, prince de Gavre, comte d'Egmont, en considération de ses services, particulièrement en la bataille de Saint-Laurent (Saint-Quentin) et en celle de Gravelines;

Copie des lettres pour l'établissement d'un franc marché à Berlaymont;

Représentation que le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes firent à madame de Parme, en 1565, exposant que, pour remédier aux maux du pays, il était indispensable de réunir les états généraux, et priant la duchesse de ne pas trouver mauvais que, dans le cas contraire, ils s'abstinssent d'assister au conseil d'État;

Lettre du comte d'Egmont au Roi, du 4 août 1565, l'assurant que le cardinal de Granvelle était peu utile aux Pays-Bas, à cause de la haine que lui portait la plus grande partie des états, et certifiant à S. M. que lui et les autres seigneurs voulaient conserver la religion;

de falsedad, año de 1671; — consultas originales y otros papeles sobre la proposicion que Alexandro Farnesio, gobernador de los Estados de Flandes, hizo á S. M<sup>d</sup>, de arrendar las rentas de los dominios que tenia el Rey en dichos Estados, años de 1681 á 1685.

N° 2604. Otro que contiene los papeles siguientes: copias de comisiones, patentes ó titulos de todo genero de gracias y mercedes civiles y militares y eclesiásticas, de diferentes años: entre ellas se halla la comision de gobernador y capitan general del condado de Flandes á M<sup>r</sup> Lamoral, príncipe de Gavre, conde d'Egmont, en atencion á sus servicios, particularmente en la batalla de San Lorenzo y en la de Grabelinghes, fecha en Gante el 7 de agosto 1559; — de la franqueza de un mercado franco en Berlaymont; — representacion que el príncipe d'Orange y los condes d'Egmont y de Horne diéron á madama de Parma, suplicandole que, para reinediar los males del pais, era indispensable reunir los estados generales, y que de no hacerse así, no tenga á mal que no asistan al consejo de Estado, año de 1565; — carta del conde d'Egmont á S. M., de 4 de agosto de 1565, certificandole que el cardenal de Granvela hacia allí poco oficio, por el odio general que le tenian la mayor parte de aquellos Estados,

Deux lettres originales de madame de Parme , de l'année 1565 : l'une donnant avis au Roi de la mort de l'Empereur , et des obsèques qu'elle a ordonné de faire célébrer pour S. M. I. ; l'autre , sur les disputes entre Besançon et le comté de Bourgogne , et sur des affaires des Pays-Bas ;

Lettre de Pierre Titelman , inquisiteur dans lesdits pays , sur des affaires de la religion en 1564 ;

Copie de ce qui se passa entre les commis des confédérés et le comte d'Egmont , le conseiller d'Assonleville et un autre commis de S. A. , sur la représentation que lui firent lesdits confédérés , le 30 juillet 1565 , après l'entrevue que ledit comte et le prince d'Orange eurent avec eux à Duffel ;

Serment que firent les confédérés , le 20 août , d'accomplir les points y contenus ;

Lettres d'assurance que madame Marguerite leur accorda le même jour ;

Édit du Roi , de l'année 1566 , sur la modération des placards concernant la religion ;

Annulation , faite en 1575 , d'une sentence portée contre ceux d'Utrecht , pour le fait des troubles ;

Pardon général de 1576 ;

Articles proposés par le prince d'Orange et les états généraux pour traiter avec le duc d'Anjou , en 1580 ;

Protestation que l'archiduc Mathias fit en ladite année ;

y le promete que el y los demás señores estan en conservar la religion ; — dos cartas originales de madama Margarita , princesa de Parma , una avisandole de la muerte del Emperador y exequias que havia mandado haer , y otra sobre las disputas entre Besançon y el condado de Borgoña , y otros negocios de los Países Bajos , del año de 1565 ; — otra de Pedro Titelman , inquisidor en dichos países , sobre negocios de religion , del año de 1564 ; — copia de lo que pasó entre los comisionados de los confederados y el conde d'Egmont , y el consejero d'Assonleville , y otro comisionado por S. A. , sobre la representacion que aquellos le presentaron el 30 de julio de 1565 , despues de la entrevista que el dicho conde y el príncipe d'Orange tuvieron con ellos en el lugar de Duffel ; — juramento que hicieron los confederados , el 20 de agosto , de cumplir los puntos contenidos en el ; — seguro que les concedió madama Margarita en el mismo dia ; — edicto del Rey sobre la moderacion de los placartes en punto de religion , año de 1566 ; — anulacion de una sentencia dada contra los de Utrecht , con motivo de las alteraciones del país , año de 1575 ; — perdon general del año de 1576 ; — articulos propuestos por el príncipe de Orange y estados generales , para tratar con el duque de Anjou , año de 1580 ; — protesta que en dicho año hizo el archiduque Matias ; — varias cartas y copias de madama de

Différentes lettres et copies de madame de Parme, d'Alexandre Farnèse et d'autres à S. M. sur des affaires des Pays-Bas et de Bourgogne, de 1580, 1582 et autres années, avec quelques minutes de lettres du Roi;

Copie d'une lettre écrite au prince d'Orange, le 30 juillet 1580, de la forteresse de Cambray, pour l'informer de ce qui se passait;

Liste des abbayes et autres bénéfiques ecclésiastiques du comté de Bourgogne, qui sont à la présentation du Roi et de l'ordinaire, avec indication de leurs revenus;

Différentes instructions et ordonnances pour les gouverneurs et conseils des Pays-Bas, savoir :

Pour le conseil de Malines, en 1505;

Pour l'établissement du conseil privé, en 1517;

Décret de l'Empereur, déclarant que le comté de Bourgogne est compris dans le gouvernement des Pays-Bas;

Ordonnances pour le conseil d'État durant la régence de la reine Marie, douairière de Hongrie, en 1540;

Information, sans date, pour madame l'archiduchesse;

Autre information pour le conseil des finances, en 1545;

Décret de S. M., de l'année 1546, pour l'observation des ordonnances y mentionnées;

Ordonnance et instruction pour le duc de Savoie, en 1555;

Autre ordonnance pour la duchesse de Parme, en 1559;

Commissions données au duc de Médina Céli et à don Juan d'Autriche,

Parma, principe de Parma, Alexandro Farnesio, y de otros á S. M<sup>d</sup>, sobre asuntos de los Países Bajos y Borgoña, el año de 1580, 1582, y otros diferentes años, con algunas minutas de cartas del Rey; — copia de una carta escrita desde la fortaleza de Cambray al principe de Orange, el 30 de julio 1580, dándole cuenta de lo que ocurría; — lista de las abadías y demás piezas eclesiásticas del condado de Borgoña, que son de presentación real y del ordinario, con espresion del valor de sus rentas; — varias instrucciones y ordenanzas para los gobernadores y consejos de los Países Bajos, á saber: para el consejo de Malines, año 1505; sobre el establecimiento del consejo privado, año 1517; — decreto del Emperador declarando que el condado de Borgoña se comprende en el gobierno de los Países Bajos; — ordenanzas del consejo de Estado durante la regencia de madama la Reyna Maria, viuda de Hungría, año de 1540; — informacion sin fecha para madama la archiduquesa; — otra para el consejo de finanzas (hacienda), año 1545; — decreto de S. M. para que se guarden las ordenanzas que en el se señalan, año de 1546; — ordenanza é instruccion para el duque de Saboya, año de 1555; — otra para la duquesa de Parma, del año 1559; — comision al duque de Medina Celi y á don Juan de

- pour le gouvernement des Pays-Bas, avec trois instructions pour le dernier ;  
 Instructions particulières pour le prince de Parme, de l'année 1581 ;  
 Autre instruction pour le gouverneur de Frise ;  
 Traité de confédération et de protectorat fait entre Philippe IV et la ville de Besançon, en 1626 ;  
 Papiers concernant la réconciliation de Bruxelles, en 1585 ;  
 Discours que Christophe d'Assonville adressa, en 1555, à Philippe II, sur le bon gouvernement des Pays-Bas ;  
 Autre discours de l'évêque de Bois-le-Duc, sur les causes des troubles desdits pays, du temps du prince d'Orange ;  
 Vente et inféodation de l'office de portier du conseil provincial de Flandre.

## N° 2605.

Liasse contenant différents discours et avis curieux sur toute espèce d'affaires intérieures et extérieures des Pays-Bas, d'intérêt général, entre lesquels sont les suivants :

- Discours de Gilles Van Halbeck, maître général des monnaies de Flandre et de Bourgogne, sur le rétablissement du commerce et de la navigation des ports de Flandre, et sur la jonction de la rivière d'Anvers avec la mer, accompagné d'un plan topographique ;  
 Autre discours pour la conquête de Maestricht, avec plan ;  
 Plan de Limbourg ;  
 Copie du traité de paix, de 1651, entre l'Espagne et l'Angleterre ;

Austria para gobierno de los referidos Estados, y tres instrucciones para el ultimo ; — instruccion particular para el principe de Parma, del año de 1581 ; — otra para el gobernador de Frise ; — tratado de confederacion y guardiandad hecho entre don Felipe IV y la ciudad de Besanzon, en 1626 ; — papeles concernientes á la reconciliacion de Bruselas, año de 1585 ; — discurso que en 1555 Cristoval d'Asonville dirigió á don Felipe II, sobre el buen gobierno de aquellos Estados ; — otro del obispo de Boisleduc, sobre las causas de las alteraciones de ellos bajo el principe de Orange ; — venta é infeudacion del oficio de portero del consejo provincial de Flandes.

N° 2605. Otro legajo que contiene diferentes discursos y pareceres curiosos sobre todo genero de negocios interiores y exteriores de los Países Bajos, de interes general : entre ellos uno de Gil Van Halbuch, maestro general de las monedas de Flandes y Borgoña, sobre el restablecimiento del comercio y nabegacion en los puertos de Flandes, y union del rio de Amberes con la mar, acompañado de un plano topográfico ; tambien hay otro para ganar á

Idem, de celui qui se fit entre le duc d'Orléans et le marquis d'Aytona ;  
 Idem ; du contrat d'échange que fit le comte de Peer avec S. M., pour la ville de Peer ;

Sommaire des points que le prince d'Orange et les états de Hollande présentèrent aux états généraux , relativement à la restitution du Palatinat ;

Protestation du duc d'Alençon, faite à Dreux en 1575 ;

Lettres et autres documents touchant l'amirauté de Flandre ;

Papiers relatifs à Pierre-Antoine Asseliers , avec son testament.

Au commencement de la liasse, il y a un petit cahier qui contient diverses inscriptions concernant les princes de l'Empire.

N° 2606.

Liasse de papiers relatifs à François Kinschot, comte de Saint-Pierre, baron de Rivière, à l'occasion de la persécution qu'il souffrit de la part des employés des Pays-Bas, à la suite de la découverte d'une correspondance secrète tenue par lui avec la cour, et dans laquelle il les ménageait peu.

N° 2607.

Liasse contenant des papiers relatifs à la cause formée, en 1682, contre don Juan Silverio de Prado, secrétaire du prince de Parme, et François Van Afferden, official des langues, et depuis prévôt de l'église de Notre-Dame à Bruges, pour s'être mal conduit dans leurs emplois.

Mastricht, con su plano;—hay otro plano de Limburg;—copia del tratado de paz entre España é Inglaterra, de 1651; del que se hizo entre el duque de Orleans y el marques de Attona; del contrato de cambio que hizo el conde de Per con S. M<sup>d</sup>. de la villa de Per; — sumario de los puntos que el príncipe de Orange y consejo de Estado de Holanda presentáron á los estados generales, y relativos á la restitucion del Palatino; — protesta del duque de Alanzon, fecha en Dreux el año de 1575; — cartas y otros documentos tocantes al almirantazgo; — ítem á Pedro Antonio Asseliero, con su testamento. — Al principio hay un cuadernito que contiene varias inscripciones á los príncipes del Imperio.

N° 2606. Otro legajo de papeles relativos á don Francisco Kinschot, conde de San Pedro, baron de Riviere, con motivo de la persecucion que sufría por los empleados del Pais Bajo, á causa que havia sido descubierta la correspondencia secreta que tenia con la corte, en la que les hacía muy poco favor.

N° 2607. Otro que contiene papeles relativos á la causa formada contra don Juan Silverio de Prado, secretario del príncipe de Parma, y Francisco Van Afferden, oficial de lenguas y despues preposito de la iglesia de Nuestra Señora de Brujas, sobre el mal uso de sus destinos, año de 1682.

## N° 2608.

Liasse contenant des ordres royaux communiqués au conseil de Flandre, sur diverses affaires, avec quelques réponses du conseil, des années 1680 à 1697.

## N° 2609.

Liasse de papiers in-folio, touchant la réforme des tribunaux de Flandre, en 1661.

## N° 2610.

Liasse contenant des papiers et consultes originales, des années 1672 et suivantes, relatifs à la contestation qui s'éleva touchant la collation de l'abbaye de Villers. Le gouverneur des Pays-Bas, comte de Monterey, conféra cette abbaye à damp Thomas Moniot, en considération de ce qu'elle avait fourni un subside de 24,000 florins. Le Roi annula cette collation, et nomma damp Laurent Dieu.

Papiers et consultes touchant la réforme des tribunaux et conseils de Flandre, des années 1681 et suivantes, avec d'autres, d'une date antérieure.

N° 2608. Otro de reales órdenes comunicadas al consejo de Flandes, sobre diversos negocios, y algunas respuestas á ellas, desde 1680 á 1697.

N° 2609. Otro de papeles en folio tocantes á la reforma de los tribunales de Flandes, año de 1661.

N° 2610. Otro legajo que contiene papeles y consultas originales tocantes á las diferencias que hubo sobre la provision de la abadía de Villers que el gobernador de Flandes, conde de Monterrey, hizo en la persona de damp Tomás Monios, porque aquella abadía havia servido con 24.000 florines, para los ahorros en que se hallavan dichos Estados: el Rey la anuló y nombró á damp Laurent Dieu, de 1672 adelante — Papeles y consultas tocantes á la reforma de tribunales y consejos de Flandes, de 1681 adelante, con antecedentes anteriores á este tiempo.



# PRÉCIS

DE LA CORRESPONDANCE

DE PHILIPPE II.



# PRÉCIS

## DE LA CORRESPONDANCE

DE PHILIPPE II.



Toutes les pièces mentionnées dans ce Précis sont en espagnol, à l'exception de celles que l'on y indique comme étant écrites dans une autre langue.

Les liasses dont on donne le numéro, sans autre indication, à la suite de l'analyse de chaque pièce, sont celles des PAPIERS D'ÉTAT.

Les initiales B. B., que l'on trouve à côté de l'indication des numéros des liasses, signifient que les documents existent aussi à la bibliothèque de Besançon, et qu'ils sont insérés dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, dont la publication a lieu en ce moment, sous les auspices du gouvernement français.



1. *Lettre de l'évêque d'Arras (Granvelle) au Roi, écrite de Cercamp, le 24 novembre 1558.* Négociations avec les ambassadeurs de France. — Affaires intérieures. — Granvelle insiste sur la nécessité qu'il y a que les gouverneurs résident dans leurs provinces. — Le point de la religion doit être recommandé aux officiers. — Il faut que les gouverneurs soutiennent, dans toutes les occasions, et contre tous, l'autorité du Roi. — Granvelle donne son avis sur la collation du gouvernement de la citadelle de Cambrai. Il propose, pour le

gouvernement de Hainaut, le comte de Meghem (1); pour celui d'Artois, M. de Glajon (2). — La charge de maréchal lui paraît devoir rester supprimée, comme elle l'a été par l'Empereur, après la mort de M. du Rœulx (3).

Liasse 518.

2. *Avis donné au pape, le 29 novembre 1558*, par les cardinaux députés sur le fait des nouveaux évêchés à ériger aux Pays-Bas. (*Lat.*)

Liasse 519.

3. *Lettre du prince d'Orange, de Ruy Gomez et de l'évêque d'Arras au Roi, écrite de Cateau-Cambrésis, le 12 mars 1558 (1559, n. st.)*. Sur ce qu'ils ont traité avec les ambassadeurs de France, touchant le mariage et l'assignation de la dot et du douaire (de la princesse Élisabeth, fille de Henri II); sur la restitution de la Corse aux Génois; sur celle des places du Siennois; sur l'exclusion des Français de la navigation des Indes; sur le fait du Piémont et le mariage de monseigneur de Savoie (4), etc. (*Franç.*)

Liasse 518.

4. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Cambrai, le 9 mai 1559*. Indisposition du pape (Paul IV). — Envoi du régent Figueroa en Espagne, etc.

Liasse 518.

(1) Charles de Brimeu, comte de Meghem, seigneur d'Humbercourt, fils d'Eustache et de Barbe de Hillery. Il fut créé chevalier de la Toison d'Or dans le chapitre tenu par Philippe II à Anvers, au mois de janvier 1556. Le roi le nomma d'abord lieutenant et capitaine général du pays de Hainaut, et, quelque temps avant son départ pour l'Espagne, il le fit gouverneur des duché de Gueldre et comté de Zutphen; il était de plus chef et capitaine d'une des bandes d'ordonnance. A l'arrivée du duc d'Albe aux Pays-Bas, il fut nommé maître de l'artillerie dans l'armée du duc. Suivant Maurice (*Le Blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or*), il mourut le 8 janvier 1569; le 8 janvier 1574, selon le *Mausolée de la Toison d'Or*, et selon M. Weiss, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, le 8 janvier 1572. Cette dernière date est la véritable.

(2) Philippe de Stavele, seigneur de Glajon, baron de Chaumont et Haveskereke, etc., fils de Josse. Le roi le nomma conseiller d'État, le 17 novembre 1555, et, dans le chapitre de la Toison d'Or tenu à Anvers au mois de janvier 1556, il reçut le collier de l'Ordre. Il était déjà à cette époque revêtu de la charge de maître de l'artillerie. Il mourut en 1562.

(3) Adrien de Croy, comte du Rœulx, chevalier de la Toison d'Or, grand maître d'hôtel et maréchal de l'ost de l'Empereur, mort en 1555.

(4) Dans le tome V des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, il y a un grand nombre de pièces relatives à cette négociation.

5. Copie de la bulle du pape Paul IV, du 4 des ides de mai 1559, sur l'érection des nouveaux évêchés. (Lat.)

Liasse 519.

6. Lettre de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 25 juin 1559. Il a reçu le billet du Roi (1). — Toute la matinée, il s'est traité, en finances, des moyens de tirer du pays quelque somme de deniers : toutes les ressources étant épuisées, on n'en trouve d'autre que de faire une pétition aux états, et encore n'en peut-on attendre beaucoup, dans la situation où sont les choses. — On a discuté la proposition, mise en avant par le Roi, de leur demander qu'au moyen des 300,000 florins dont ils se sont chargés, pour se libérer en neuf ans des 2,400,000 florins qu'ils empruntèrent l'année passée, ils vendent quelque somme, afin de soutenir la machine pendant deux ans, ou au moins pendant une année. Le conseil trouve que cet expédient sera d'un faible secours. Les états sont fort obérés. Supposé qu'ils consentissent à vendre 100,000 florins de rente, ce qui est fort douteux, cela ne pourrait suffire aux besoins actuels; et leur demander, outre cela, 1,200,000 florins, pour licencier les gens de guerre, serait leur donner, le Roi le sait lui-même, le droit d'un refus. — « Aussi il » faut considérer le danger qu'il y a, selon qu'on l'a si souvent représenté à » V. M., de réunir les états généraux; réunion qui a déjà fait tant de mal. On a » vu en effet combien tarda la résolution sur ce qu'on leur demandait, à cause » de la difficulté d'amener tant de têtes à la même opinion, et combien ils demeu- » rèrent mécontents. Il y a à considérer encore que le départ si prochain de V. M. » ne donnera pas le temps d'avoir la réponse, laquelle, en son absence, on ne peut » espérer bonne, ni même peut-être en sa présence. » — Demain, le conseil se rassemblera, pour voir s'il n'y a pas d'autre moyen à employer. Le Roi peut juger combien il serait fâcheux d'avoir un refus des états, au moment où il va partir, laissant ici Madame (2) encore si neuve aux affaires, et avant qu'elle n'ait acquis l'autorité nécessaire dans le gouvernement. — « Quant aux *alcabalas* (3), il n'est » pas possible, en ce pays, que V. M. les ait toutes en ses mains; mais elles se » payent, et encore plus considérables qu'en Espagne, et tous, nobles et non no-

(1) Ce billet est inséré dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 595.

(2) La duchesse de Parme.

(3) *Alcabalas*, droit qui se percevait en Espagne, au profit du fisc, sur les denrées et marchandises vendues, et qui était à la charge du vendeur.

» bles, y contribuent en partie, et les villes et états s'en servent pour payer les  
 » aides à V. M., outre d'autres moyens; et tout cela ne suffit pas, non plus que  
 » ce qui s'est vendu des tonlieux, juridictions, rentes et villages du patrimoine  
 » de V. M., sans parler de tout ce que ces pays ont souffert par la guerre. »

Liasse 518. (B. B.)

7. *Lettre de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 24 juin 1559.* Ce matin, il a entretenu le conseil des finances, selon la lettre qu'il a reçue du Roi, de l'idée de prélever sur les 500,000 florins l'entretien de 2,000 chevaux. On y trouva la même difficulté : car il faudrait suppléer ce qui manquerait pour les besoins ordinaires du pays, et par conséquent toujours s'adresser aux états. — On remit à en conférer dans l'après-dinée avec le comte de Melito (1) et Erasso (2). — L'après-dinée, il en a été traité avec ces messieurs. Erasso a proposé, en son nom et en celui du comte de Melito, un expédient consistant en ce que les états donnent leurs obligations pour l'assurance d'une rente, qui se vendrait, de 60,000 florins. — On en conférera encore demain, pour voir comment on pourrait faire la proposition aux états séparément. — Granvelle ne pense pas que cet expédient suffise : car il manquera encore les moyens pour payer les charges ordinaires.

Liasse 518. (B. B.)

8. *Lettre de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 25 juin 1559.* Il répond à l'apostille de Philippe II sur sa lettre de la veille, et à une autre lettre du Roi du même jour (3). « Que V. M., dit-il, soit persuadée que nous  
 » voudrions chercher jusque dans les entrailles de la terre l'argent dont elle  
 » a besoin, pour licencier les gens de guerre, et maintenir ces pays, afin de  
 » lui épargner l'ennui qu'elle en éprouve; mais, comme nous connaissons les  
 » états, de qui seuls dépend la chose, et l'impossibilité où ils se trouvent, on est  
 » dans l'embarras que V. M. voit. Elle sait aussi en quelle situation étaient les  
 » affaires, au moment du départ de l'Empereur, par le billet qui se donna alors

(1) Ruy Gomez de Silva, comte de Melito, et depuis prince d'Eboli.

(2) Francisco de Erasso, secrétaire du Roi. Granvelle le regardait comme son ennemi, et l'on verra, par la lettre qu'Erasso écrivit au comte d'Egmont, en 1561, que le cardinal ne se trompait pas sur son compte. Voy. les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 685.

(3) La lettre de Granvelle, du 24 juin, et celle du Roi, du même jour, sont insérées dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 605 et 606.

» à V. M. ; elle sait la peine qu'on a eue depuis pour se procurer de l'argent, et  
 » que plus il s'en est tiré, plus les états se trouvent chargés aujourd'hui, puis-  
 » qu'ils doivent tout. Nous sommes obligés, en accomplissement de notre devoir,  
 » de désabuser V. M., et de lui dire ce qui se passe. » — Il a été conféré toute la  
 matinée, en finances, sur le moyen proposé hier par le comte de Melito et Erasso.  
 Depuis, Granvelle en a conféré avec le président (Viglius). Ce moyen a paru  
 pouvoir être tenté. « Par là, ajoute le cardinal, nous éviterons l'assemblée des  
 « états généraux : ce qui est un point très-important. »

Liasse 518. (B. B.)

9. *Copie du bref de Paul IV, du 31 juillet 1559, pour l'institution de l'université de Douai. (Lat.)*

Liasse 519.

10. *Commission de gouverneur et capitaine général de Flandre, donnée par le Roi, à Gand, le 7 août 1559, à messire Lamoral, prince de Gavre, comte d'Egmont, chevalier de l'Ordre, son conseiller d'État et chambellan, « en considération, dit le Roi, des grands, léaux, notables et agréables services qu'il a faits par plusieurs années à feu de très-louable mémoire l'Empereur, mon seigneur et amé père, et depuis à nous-même, en la dernière guerre contre France, tant en la bataille de Saint-Laurent, comme capitaine général sur nos chevaux légers, que depuis en celle lès Gravelinghes, ayant charge principale d'icelle emprinse; ès quelles batailles, il s'est conduit, comme est notoire, à son grand honneur, honte des ennemis et à nostre satisfaction. » (Franç.)*

Secrétaireries provinciales, liasse 2604.

11. *Instruction particulière pour la duchesse de Parme, faite à Gand, le 8 août 1559. Le Roi lui recommande principalement le point de la religion; il la charge de veiller à ce que les gouverneurs des provinces, les consaux et tous ses justiciers et officiers, ainsi que les gens de loi des villes, procèdent contre les transgresseurs des placards, et à ce que, de leur côté, les inquisiteurs s'acquittent aussi de leur devoir, etc.*

Liasse 518.

12. *Instruction secrète pour la duchesse de Parme, faite à Gand, le 8 août 1559. Quoique, par ses patentes, elle ait plein et ample pouvoir « pour faire et*

» depescher toutes choses survenans aux Pays-Bas, » la volonté du Roi est qu'en tout elle se conduise par avis et délibération des consaux d'État et privé. — Dans les matières de finances, elle se conduira de même par l'avis de ceux auxquels le Roi en a commis le soin. — Le pouvoir, qui par les mêmes patentes lui est donné, de disposer de tous bénéfices et offices, est subordonné, quant aux bénéfices, à un rôle que le Roi laissera entre ses mains. — Quant aux dignités abbatiales, elle pourra conférer celles des monastères de femmes, à l'exception des abbayes de chanoinesses séculières, de celles de la Cambre, de Forêt, de Reinsberg, de Flines. — Elle pourra également conférer les dignités abbatiales, pour les monastères d'hommes valant moins de 3,000 livres. — Le Roi se réserve les autres. — Il se réserve aussi la disposition de tous les gouvernements généraux des provinces et de l'amirauté, y compris le gouvernement de Lille, Douai et Orchies, et celui de Tournai et Tournais; la nomination des gouverneurs et capitaines des villes d'Arras, Béthune, Saint-Omer, Hesdin, Bapaume, Cambrai, Landrecies, Quesnoy, Avesnes, Bouchain, Charlemont, Philippeville, des châteaux de l'Écluse et de Lille; celle des chefs de tous les collèges de justice, bailliages de Hainaut, de Gand, de Bruges; celle des capitaines et charges d'hommes d'armes. — Il se réserve encore les grâces concernant le crime de lèse-majesté, les concessions de privilèges perpétuels pour villes, communautés ou particuliers, etc. (1).

Liasse 518.

15. *Commission de gouverneur et lieutenant général des comtés de Hollande, Zélande et pays d'Utrecht, Frise occidentale, Vorne et la Briele, et terres annexées auxdits comtés de Hollande et de Zélande, donnée par le Roi, à Gand, le 9 août 1559, à messire Guillaume de Nassau, prince d'Orange, comte de Nassau, chevalier de l'Ordre, son conseiller d'État et chambellan, en considération des bons, léaux, notables et agréables services faits par lui, pendant plusieurs années, à feu l'Empereur, et depuis au Roi, en la dernière guerre contre la France, en l'état de lieutenant et capitaine général de son armée. (Franç.)*

Secrétaireries provinciales, liasse 2604.

(1) Cette instruction et la précédente existent en copie dans nos Archives; j'ai cru devoir néanmoins les mentionner ici, à raison de leur importance.

14. *Copie du billet concernant la provision des évêchés, que l'on montra au Roi à Gand, avant l'arrivée de la bulle desdits évêchés, et qui fut fait de l'avis du président Viglius. Sans date (août 1559).* Cette copie est de la main de Granvelle. L'archevêché de Malines y est laissé en blanc. L'évêché de Bruges n'y figure pas. Sont proposés : pour Anvers, le docteur Rithovius; pour Gand, l'abbé de Saint-Pierre; pour Ypres, le chancelier de l'ordre (Philippe Nigri); pour Bois-le-Duc, le docteur Sonnius; pour Ruremonde, Bouchard, doyen d'Arnhem, gueldrois; pour l'archevêché d'Utrecht, l'évêque (George d'Egmont); pour Harlem, Tautenbourg (Frédéric Schenck, baron de); pour Middelbourg, *qui jam abbas* (Nicolas à Castro, dit Vander Borgh); pour Leeuwaerden, le docteur Lindanus; pour Groningue, *pater Kniffius* (Jean Knyff); pour Deventer, *pater Mahusius* (Jean Mahusius ou Mahieu); pour l'archevêché de Cambrai, l'évêque (Maximilien de Berghes); pour Arras.....; pour Saint-Omer, Poitiers (Guillaume de), élu de Théroutanne; pour Tournay, le titulaire actuel (Charles de Croy); pour Namur, le suffragant d'Arras; pour Lille, frère Havet, dominicain (1).

Liasse 519.

15. *Commission donnée par le Roi, à Middelbourg, le 21 août 1559, à Antoine Perrenot, évêque d'Arras, Viglius de Zuichem, président du conseil privé, Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'Or. François Sonnius, protonotaire apostolique, et Pierre Curtius, pasteur de Louvain, pour l'exécution des bulles touchant les nouveaux évêchés. (Lat.)*

Liasse 519.

16. *Commission de la même date, donnée par le Roi à l'évêque d'Arras, au président Viglius et à Philippe Nigri, pour l'exécution du bref de Paul IV. concernant la fondation de l'université de Douai. (Lat.)*

Liasse 519.

17. *Note des mercèdes que le Roi, par ses cédules, en date du 22 août 1559, fit aux personnes suivantes, avec promesse de les faire payer, en Flandre, en Espagne, à Naples, en Sicile, à Milan ou ailleurs, dans le terme de trois années, savoir : au comte d'Egmont, 50,000 écus; au prince d'Orange, 40,000; au marquis de Berghes, 15,000; à M. de Glajon, 15,000; au comte de Me-*

(1) Cette copie fut envoyée au Roi par Granvelle, avec sa lettre du 15 mars 1560. (Voy. ci-après.) Granvelle dit, dans cette lettre, que c'était par erreur qu'on avait fait figurer dans le billet l'évêché de Lille; que cet évêché devait être remplacé par celui de Bruges.

ghem, 15,000; au comte d'Arenberg, 6,000 (1); au comte de Hornes, 15,000.

Liasse 550.

18. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Laredo, le 8 septembre 1559.* Il lui annonce qu'après un voyage assez long, mais sans incident fâcheux, il est arrivé dans ce port ledit jour, en bonne santé.

Liasse 549.

19. *Lettre de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 septembre 1559.* Il recommande au Roi, pour une gratification, le secrétaire d'État Courtewille (2), bon et habile serviteur de S. M.

Liasse 518.

20. *Lettre du comte d'Egmont au Roi, écrite de Reims, le 16 septembre 1559.* Il mande que, deux jours après l'embarquement de S. M., il reçut une lettre du roi de France, qui l'appelait auprès de lui, pour le 6 septembre (5). — Il en reçut depuis une autre, contenant qu'il suffirait qu'il se trouvât, le 15, à Reims, au sacre de S. M., pour donner contentement à son peuple. — Il a pris les ordres de madame de Parme, suivant lesquels il s'est mis en route, et est arrivé la veille à Reims. (*Franç.*)

Liasse 518.

21. *Lettre de Granvelle au confesseur du Roi, écrite de Bruxelles, le 2 octobre 1559.* On vient d'apprendre que l'évêque d'Utrecht (4) est mort. Ce prélat tenait en commende l'abbaye de Saint-Amand, qui vaut environ 15,000 florins de rente. Granvelle la demande pour lui; par là, il renoncerait à sa prétention sur celle de Saint-Vaast. — Pour payer ses dettes, et se maintenir au service du Roi,

(1) Il y a, dans la liasse n° 550, une lettre du comte d'Arenberg au Roi, datée de Bruxelles, 15 février 1565, *stylo communi*, de laquelle il résulte qu'il n'avait pas encore touché cette somme.

(2) Josse de Courtewille, seigneur de Polinchove, secrétaire des conseils d'État et privé, greffier de l'ordre de la Toison d'Or. Philippe II l'emmena en Espagne, pour servir près de sa personne, en qualité de secrétaire d'État pour les affaires des Pays-Bas. Il revint en Flandre avec le duc d'Albe, en 1567. Il mourut en 1572.

Dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 415, il est confondu avec *Jean de Courtewille*, qui fut employé dans les négociations relatives à l'élection de Charles-Quint à l'Empire.

(5) Le comte d'Egmont était un des otages donnés au roi de France, pour l'accomplissement de la paix de Cateau-Cambresis. Voy., dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 649, la lettre de Granvelle au Roi, du 5 septembre 1559.

(4) George d'Egmont était mort le 26 septembre 1559.

une prompt libéralité lui est nécessaire. — Il ne croit pas que personne trouve ce qu'il demande exagéré, si l'on considère les services qu'il a rendus, depuis l'année 1546, date de la dernière mercède qu'il reçut de l'Empereur, et les dépenses qu'il a supportées durant quatre années de voyages faits pour la paix et pour la guerre. — M. d'Egmont demande l'abbaye pour un jeune homme de treize ans; l'évêque de Tournay la demande aussi, de même que M. de Berghes, pour l'évêque de Liège, son frère; M. de Meghem, pour Maximilien de Helfestein, son oncle. — Granvelle leur a dit franchement à tous qu'il y prétendait, et ils ont avoué qu'il avait raison (1).

Liasse 518.

22. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 2 octobre 1559.* Il a été joyeux d'apprendre que le Roi a fait un si bon voyage, et qu'il a été reçu avec tant de marques d'amour et de satisfaction. — « Il me peine qu'ici les » volontés ne soient pas les mêmes : ce à quoi aide bien, de sa part, mon ami, » votre hôte (2) qui est le conseiller, et qui parle le plus librement, voulant, » comme je le suppose, se venger de S. M., en payement de ce qu'on a tant tardé » à vérifier les fautes et les soupçons qui résultaient contre lui du procès du » traître Quiclet (3), son parent, majordome et secrétaire..... On travaille tant à » exciter le peuple contre les Espagnols, que, d'après ce que je vois, il faudra les » retirer d'ici. » — Il lui recommande ses intérêts dans l'affaire de l'abbaye de Saint-Amand.

Liasse 518.

25. *Lettre de Tomás Armenteros (4) à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 4 octobre 1559.* Madame de Parme s'applique, avec une diligence et un zèle merveilleux, à l'étude des affaires et des personnes; les seigneurs du conseil sont étonnés du discernement et des connaissances qu'elle y apporte. — Pour la collation des offices et des bénéfices, elle ne veut avoir égard qu'au mérite. — L'autre jour, elle fut informée que quelqu'un qui demandait une charge avait offert une somme de deniers : lorsque la pétition de cette personne fut lue au

(1) Voyez, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 650, la lettre de l'évêque d'Arras au Roi, sur le même sujet.

(2) Granvelle fait allusion ici à Simon Renard, chez qui Gonçalo Perez avait logé pendant son séjour à Bruxelles.

(3) Sur cette affaire de Quiclet, voy. les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 1 et suiv.

(4) Tomás Armenteros était le secrétaire particulier de la duchesse de Parme.

conseil, Madame ordonna qu'elle fût déchirée, et dit qu'elle ferait de même à l'égard de tous ceux qui emploieraient les mêmes moyens. Cette résolution fut louée de tous ceux du conseil : aussi Madame commence à être estimée des principaux, et aimée du peuple. — Elle n'a pas encore formé sa maison. Elle aura un contrôleur et un greffier du pays, et huit ou dix gentilshommes de marque pour le service de sa maison et de sa bouche. Elle n'en pourra recevoir davantage, ayant emmené un grand nombre de personnes d'Italie.

Liasse 518.

24. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 12 novembre 1559.* Madame gagne chaque jour, par son bon gouvernement, les volontés de cette nation : si tous étaient comme ils devraient être, et portaient à S. M. l'amour et la volonté qu'ils lui doivent, les choses marcheraient mieux.

Liasse 518.

25. *Lettre de Simon Renard (1) à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 6 mars 1560.* Il le remercie de son souvenir et de sa bonne affection. — Il lui parle des affaires d'Allemagne, et il lui dit aussi ces paroles, qui font croire que l'élevation de Perez au cardinalat avait été résolue *in petto* par Pie IV, et qu'il n'y fut pas donné suite : « Je ne puis délaissier vous conjoir l'élection du » cardinalat que le pape a faict de vostre personne, et tous vous amys désirent » la publication, comme méritant plus que ledit office. » (*Franç.*)

Liasse 521.

26. *Lettre de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 mars 1560.* Pour répondre à ce que lui a écrit le Roi au sujet de l'érection des nouveaux évêchés, il lui envoie d'abord le billet qui se fit à Gand (2), et qui contenait les noms des personnes propres à y être promues. Il propose quelques modifications à cette liste. Il dit aussi que les moyens indiqués dans la bulle d'érection des nouveaux évêchés sont insuffisants à l'égard de quelques sièges. Il propose que des abbayes soient assignées pour la dotation de ceux-ci : « Par » là, dit-il, les évêques auront des revenus très-convenables. V. M. et la répu-

(1) Simon Renard, après avoir exercé la charge de lieutenant général au bailliage d'Amont en Bourgogne, fut appelé à siéger au conseil privé, et l'Empereur le chargea ensuite de plusieurs ambassades importantes en France et en Angleterre. Ce fut lui qui négocia le mariage de Philippe II avec la reine Marie Tudor. Il fut nommé conseiller d'État par Philippe, en 1555.

(2) Voy. ci-dessus, p. 185.

» blique pourront recevoir d'eux, dans les affaires des états et autres, plus de  
 » service que des abbés. Ceux-ci, en effet, ont de la religion, et, ayant vécu  
 » depuis leur enfance de la vie monastique, ils sont propres à administrer  
 » leurs abbayes, et à maintenir la discipline parmi leurs religieux : mais,  
 » presque toujours, oubliant les faveurs qu'ils ont reçues du prince, ils se mon-  
 » trent excessivement difficiles (*durissimos*) dans les affaires qui concernent son  
 » service et le bien commun du pays, et aussi peu accessibles à la raison,  
 » que le serait le dernier des hommes du peuple. »

Liasse 519. (B. B.)

27. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 20 mars 1560.* Il répond aux lettres de Perez, des 15 décembre et 28 février. — Affaires diverses. — Rien quant aux Pays-Bas : seulement Granvelle dit, au sujet d'une abbaye qu'il demandait (celle de Saint-Amand), qu'il n'aurait pas fait cette demande, si l'abbaye pouvait être annexée à l'un des sièges épiscopaux à ériger, érection si avantageuse pour les Pays-Bas, et si nécessaire pour le soutien de la religion, que non-seulement il ne voudrait en aucune manière l'entraver, mais qu'il serait prêt au contraire à y contribuer de sa fortune, de son sang et de sa propre vie (1).

Liasse 520.

28. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 29 avril 1560.* Affaires d'Angleterre, etc. — Il se réjouit d'apprendre que le Roi persiste dans le dessein de venir aux Pays-Bas : alors même qu'il ne pourrait le réaliser, il faudrait encore y laisser croire. — Il lui envoie copie de deux brefs que le pape (Pie IV) lui a adressés : l'un du 22 janvier, l'autre du 5 mars, tant pour l'informer de son élévation au pontificat, que pour l'assurer de son estime et de son affection.

Liasse 520.

29. *Lettre du Roi à Granvelle, écrite de Tolède, le 11 mai 1560.* Il répond à la lettre de Granvelle du 15 mars, concernant l'érection et la dotation des nouveaux évêchés. — Il a trouvé très-bien ce que Granvelle a proposé pour la dotation; il en écrit de sa main au saint-père. Il écrit aussi à son ambassadeur à Rome et aux cardinaux (2). — Il se réserve de traiter directement lui-même

(1) Ceci sert de réponse à des objections contenues dans une lettre du Roi à Granvelle, du 27 décembre 1559. Voy. les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p. 672.

(2) Voyez les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, p. 51-56.

cette affaire des évêchés. — Comme le pape se plaignait du délai apporté dans les présentations pour les nouveaux sièges, il s'est déterminé à faire celles-ci, conformément à la liste envoyée des Pays-Bas, sauf pour l'église de Gand. — Il envoie les lettres de présentation à la gouvernante, afin qu'on y fasse remplir les noms et prénoms des élus. — Il a nommé Granvelle à l'archevêché de Malines, parce que de là il pourra donner son attention aux choses qui intéressent le service de Dieu et celui du Roi. — Pour Arras et Namur, il a choisi le suffragant d'Arras et frère Havet, dominicain : on verra, à Bruxelles, lequel des deux convient mieux pour Arras, et lequel pour Namur. — Le docteur Pierre Curtius est nommé pour Bruges ; le prieur du monastère de Notre-Dame à Middelbourg, pour le siège érigé en cette ville. — Quant à l'évêché de Gand, il se rappelle bien ce qui avait été projeté touchant l'abbaye de Saint-Pierre ; mais il lui paraît préférable d'ériger l'évêché en l'église de Saint-Jean, vu la situation de celle-ci au centre de la ville, et que l'Empereur, son père, y a été baptisé. Il désirerait que l'abbé de Saint-Pierre acceptât la dignité épiscopale ; en ce cas, l'abbé de Saint-Bavon pourrait passer à l'abbaye de Saint-Pierre, et le président Viglius lui succéder à Saint-Bavon. — Il charge Granvelle de veiller à ce qu'il ne soit pas préjudicié à son droit, dans l'élection que feront les chapitres des nouvelles églises aux neuf prébendes réservées pour des lettrés théologiens, canonistes et nobles. — Il regrette de n'avoir pu nommer aux sièges nouveaux quelques-uns de ceux qui étaient recommandés par la duchesse, sa sœur : n'étant pas gradués, ils n'auraient pu être proposés au pape, sans contrevvenir à la bulle d'érection. — Il veut qu'on examine s'il y a moyen d'indemniser, en les faisant jouir des revenus de certaines abbayes, l'archevêque de Cambrai et les évêques de Cologne, de Munster et de Liège. — Prenant en considération la proposition que Granvelle et les autres commissaires lui ont faite, il a assigné, sur différents évêchés qui sont venus à vaquer en Espagne, 7,500 ducats de pension au profit des évêques des Pays-Bas, savoir : 5,000 pour l'archevêque de Malines, et 1,500 pour chacun des évêques de Bruges, Bois-le-duc et Namur (1). Liasse 519.

(1) On trouvera le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° I.

Philippe II écrivit, sous la même date, aux commissaires nommés pour l'exécution de la bulle des nouveaux évêchés, une lettre qui est insérée dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, p. 58. On trouve, dans le même Recueil, p. 65, la lettre que le Roi écrivit, le 12 mai, à son ambassadeur à Rome, Francisco de Vargas.

50. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 29 mai 1560.* Il le remercie des bons offices qu'il lui a rendus auprès du Roi, afin que S. M. lui accordât la faveur qu'il a obtenue d'une manière si complète (1).

Liasse 520.

51. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 21 juin 1560.* Affaires d'Angleterre et d'Écosse. — Mesures prises par le Roi pour secourir le royaume de Naples, etc.

Liasse 520.

52. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 5 juillet 1560.* Affaires d'Angleterre et d'Écosse.

Liasse 520.

53. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 28 juillet 1560.* Léon Aretin, qui est allé à Rome baiser les pieds du pape, écrit à Granvelle que S. S. lui a fait faire un dessin de la sépulture du marquis de Marignan, son frère, et qu'elle a le projet de la faire ériger au dôme de Milan, ajoutant qu'il a lié amitié avec Michel-Ange, *el famoso scultor y pintor*, pour s'aider de lui, comme il l'a fait. — Il mande de plus que, si le Roi avait l'intention d'ériger un jour une sépulture somptueuse à la sainte mémoire de l'Empereur, Michel-Ange se chargerait probablement d'en faire le dessin, et que, pour d'autres ouvrages encore, le Roi pourrait tirer grand parti de cet artiste, qui, dans les deux arts de la peinture et de la sculpture, a l'excellence que le monde sait, surtout si S. M. lui adressait quelques lignes.

Liasse 520.

54. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 9 août 1560.* Affaires d'Angleterre et de France. — Démarches faites à Rome par la duchesse, touchant l'érection des nouveaux évêchés. — La religion se perd dans toutes les parties des Pays-Bas : c'est miracle, qu'avec de si mauvais voisins et l'exemple de la France, il n'y ait encore eu aucune émotion dans ces provinces.

Liasse 520.

55. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 31 octobre*

(1) Allusion à l'abbaye de Saint-Amand, que Philippe II venait de conférer à Granvelle. Voyez, dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI. p. 79, la lettre du 12 mai 1560, où le Roi informe le prélat de cette grâce.

1560. Affaires d'Angleterre. — Le départ des Espagnols s'apprête autant qu'on peut : les choses sont en apparence tranquilles ; mais, si l'on parlait de laisser les Espagnols ici, « vous pouvez tenir pour certain que ces États seraient en un » danger manifeste de soulèvement..... » — Madame conduit les affaires avec le plus de prudence, de fermeté et de dextérité possible.

Liasse 520.

56. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 4 décembre 1560.* Il n'y aura jamais d'amitié sincère entre les maisons de France et d'Autriche ; les Français sont trop jaloux de la grandeur de celle-ci. — Affaires d'Angleterre. — Nouveaux évêchés : sollicitations à Rome. — Il dit à Perez de ne point s'étonner si les Espagnols ne sont pas aimés aux Pays-Bas, car la nation est persuadée que c'est une menace (*armadija*) contre sa liberté, pour laquelle tous mourraient. — Perez lui avait écrit qu'il venait d'acheter une maison à Madrid. Granvelle lui annonce qu'il a aussi acheté une maison avec jardin, hors de la ville, laquelle appartenait à Pierre Damant, en échange d'une autre qu'il possédait à deux lieues sur le chemin de Hal, et qu'il n'habitait pas.

Liasse 520.

57. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 7 janvier 1561.* Affaires de France. — Affaires d'Angleterre et d'Écosse. — Convocation du concile à Trente, par le pape. — Il éprouve une grande peine à voir que les pauvres Espagnols qui sont embarqués en Zélande ne puissent partir, faute d'un vent favorable.

Liasse 520.

58. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 24 janvier 1561.* Les Espagnols sont partis. — Longs détails sur les demandes faites à Rome, touchant l'érection des nouveaux évêchés. Cette affaire n'avance pas : le pape a voulu qu'elle se réglât dans un consistoire public ; les pièces ont été délivrées aux cardinaux : par là elles sont devenues en quelque sorte publiques ; des copies en ont été envoyées aux Pays-Bas, et les moines dont les bénéfices doivent être annexés aux nouveaux sièges, en ayant été instruits, ne négligent rien pour empêcher la conclusion de l'affaire. Tout le mal vient de l'avarice de Rome (1).

Liasse 520.

(1) *Viene nos todo el mal por la avaricia de Roma.*

39. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 5 février 1561.* Affaires diverses. — L'érection des nouveaux évêchés n'avance pas, parce que, à Rome, ils ne veulent expédier les dépêches publiques relatives à la dotation des sièges et à l'union des abbayes et bénéfices, sans qu'on leur paye 12,000 ducats, et que le trésor des Pays-Bas est si épuisé, qu'on n'a pas même les moyens de faire partir un courrier, lorsque cela est nécessaire. Granvelle pense que la dépêche publique aurait dû être expédiée gratis; que même, à Rome, on aurait dû prier pour cela, puisqu'il s'agit d'une affaire qui importe tant à la religion, et particulièrement au soutien de l'autorité apostolique dans les Pays-Bas. — Les Espagnols sont enfin partis. — Granvelle a eu grand' pitié d'eux, pour ce qu'ils ont souffert, étant embarqués pendant une partie de l'hiver, dans l'attente d'un vent favorable. Il aurait bien voulu qu'on pût les conserver aux Pays-Bas; mais les états ont montré en cela tant d'obstination, qu'il n'a pas été possible de faire autrement.

Liasse 521.

40. *Lettre du Roi au Pape, écrite de Tolède, le 9 février 1561.* (*De sa main.*) Il le remercie de ses bonnes dispositions, touchant l'érection des nouveaux évêchés, et le prie de tenir la main à ce que l'affaire soit expédiée le plus tôt possible.

Liasse 519.

41. *Lettre du Roi à Granvelle, écrite de Tolède, le 17 février 1561.* Il a reçu les relations que les commissaires lui ont envoyées sur la dotation et la circonscription des quatre évêchés de Leeuwaerden, Deventer, Groningue et Ruremonde, etc.

Liasse 519. — (B. B.)

42. *Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 7 mars 1561.* Les 500,000 florins que le Roi a envoyés ont été d'un grand secours; mais ils ne suffisent pas: ils sont déjà épuisés, et il y a à satisfaire à beaucoup de dettes. — Affaires d'Angleterre, d'Allemagne, etc.

Liasse 521.

43. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 9 mars 1561.* Il vient de recevoir une lettre du cardinal Borromée (1), qui l'in-

(1) Charles Borromée, né au château d'Arone, dans le Milanaise, le 2 octobre 1538,

forme de son élévation au cardinalat. Il présume qu'il doit cette faveur au Roi, et que Perez y a contribué. Il écrit à S. M., afin de connaître sa volonté sur ce point. — Il avait été pendant longtemps déterminé à quitter les affaires, et à vivre avec ses livres; aussi avait-il, du vivant de l'Empereur, refusé de pareilles dignités. Mais, S. M. l'ayant appelé à la servir aux Pays-Bas, il croit qu'il convient maintenant d'accepter, puisqu'il sera ainsi mieux en position de défendre ses intérêts. — S. M. lui a d'ailleurs, par sa libéralité, donné les moyens de soutenir l'éclat de cette dignité (1).

Liasse 521.

44. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Tolède, le 17 mars 1561.* Affaires d'Angleterre. — « Par une lettre de l'ambassadeur Vargas, du » 26 février, j'ai appris que le pape, en cette promotion de cardinaux, vous a » donné le chapeau. Je m'en réjouis beaucoup, et j'ai voulu vous le faire savoir » par cette lettre. Je désire que vous acceptiez. J'ai fait prier S. S. de vous ex- » cuser d'assister au concile. » — Dans un post-scriptum de sa main, le Roi répète qu'il se réjouit de ce que le pape a fait, attendu que Granvelle le mérite.

Liasse 520. — (B. B.)

45. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 12 avril 1561.* Affaires d'Angleterre, de France et d'Allemagne. — Nouveaux évêchés. — Le malheur est, selon ce qu'il apprend, que S. S. ne veut faire expédier les brefs pour la consécration des nouveaux évêques, sans qu'on expédie en même temps leurs bulles, pour lesquelles on demande plus d'argent qu'il n'est de raison. — Il sait ce qu'il doit à Perez, pour son élévation au cardinalat : à vrai dire, il se réjouirait d'être comme il était auparavant; mais, S. S. l'ayant honoré de cette distinction en une telle compagnie, et la chose s'étant publiée partout, il aurait craint, s'il n'avait pas accepté, qu'on ne l'eût imputé à quelque motif peu honorable (*tacha*).

Liasse 521.

46. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 3 mai 1561.* Il remercie Perez de ce qu'il lui a écrit et fait écrire par le Roi,

créé cardinal par Pie IV en 1560, mort à Milan dans la nuit du 3 au 4 novembre 1584, canonisé par Paul V en 1610.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° II.

touchant son élévation au cardinalat. — Il aurait reçu un plus grand contentement encore de la faveur que lui a faite S. S., si la même grâce eût été accordée à Perez. — Affaires de France, d'Angleterre et d'Allemagne.

Liasse 521.

47. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 mai 1561.* — Affaires d'Angleterre.

Liasse 521.

48. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 25 mai 1561.* — Affaires d'Angleterre.

Liasse 521.

49. *Lettre du prince d'Orange et du comte d'Egmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 25 juillet 1561.* ( *De la main du prince.* ) Ils rappellent au Roi que, lorsqu'il les nomma conseillers d'État, ils firent quelque difficulté d'accepter, non par défaut de zèle, mais parce que, ayant été appelés à siéger au même conseil, sous le gouvernement du duc de Savoie, ils s'aperçurent que les affaires d'importance se traitaient à part, et sans eux : ce qui portait atteinte à leur honneur et réputation ; que le Roi, étant en Zélande, les assura que toutes les affaires d'importance seraient traitées et résolues au conseil d'État, leur commandant de nouveau d'accepter ladite charge, en quoi ils lui feraient très-agréable service ; qu'ils lui demandèrent alors que, dans le cas où ses intentions ne seraient pas accomplies, ils eussent la faculté de donner leur démission ; qu'il répliqua que, si cela arrivait, il désirait qu'ils l'en avertissent, afin qu'il y pourvût. — Ils exposent ensuite que, depuis le départ du Roi, ils ont été appelés au conseil d'État le plus souvent pour des choses de nulle ou de bien petite importance, tandis que les affaires majeures se sont traitées, à leur insu, par une ou deux personnes. Il en résulte que tout le monde se moque d'eux, qui ont le nom sans effet. — Ils auraient cependant pris patience, quoique le mal augmentât de jour en jour, si le cardinal de Granvelle ne s'était avisé de dire, en conseil, que tous les conseillers seraient également responsables des événements qui pourraient survenir. — Ne voulant pas avoir à répondre de ce qui se fait sans eux, ils prient le Roi d'accepter leur démission, ou d'ordonner que toutes les affaires soient dorénavant communiquées, traitées et résolues en plein conseil d'État. — Ils

ne se plaignent d'ailleurs pas de Madame, dont, au contraire, ils se déclarent satisfaits (1). (*Franç.*)

Liasse 521.

50. *Lettre du comte d'Egmont à Francisco de Erasso, conseiller d'État, écrite de Bruxelles, le 27 juillet 1561.* Il se sert, pour lui écrire, du ministère de Castellanos (2), craignant que, s'il écrivait de sa main et en français à Erasso, celui-ci ne le comprit pas. — Il désire que l'affaire dont il va l'entretenir, vu son importance, soit traitée par lui seul. — Il lui rappelle que, le Roi l'ayant créé du conseil d'État, il crut devoir, pour certaines raisons qui touchaient son honneur, renvoyer sa patente au président Viglius; que depuis, S. M., étant à Gand, lui ordonna expressément d'accepter ladite charge, l'assurant qu'il aurait toute autorité dans les affaires; qu'il s'y résigna, à condition qu'il pourrait se retirer du conseil, s'il y était traité comme auparavant. (Ici il entre dans les mêmes détails que contient la lettre adressée au Roi par le prince d'Orange et par lui.) — Voyant que l'ambition du cardinal, d'exercer une autorité absolue, s'accroît chaque jour, le prince d'Orange et lui se sont déterminés à en écrire au Roi. — Il le prie de remettre lui-même leur lettre à S. M. — Il aurait pu l'envoyer par quelque gentilhomme de sa maison; mais il ne l'a pas fait, afin que la chose reste plus secrète (3).

Liasse 521.

51. *Lettre du comte d'Egmont à Erasso, écrite de Bruxelles, le 15 août 1561.* Les deux lettres qui précèdent étaient écrites, lorsque des affaires de haute importance l'ont appelé en Hollande. Elles sont ainsi restées chez lui. Il les envoie maintenant par un courrier exprès. — Il prie Erasso d'assurer au Roi, de sa part et de celle du prince d'Orange, qu'aucune passion particulière n'a déterminé leur démarche; qu'ils n'y ont été portés que par leur zèle pour le service de S. M. — On ne saurait s'imaginer la manière dont agit le cardinal, ni l'autorité absolue qu'il s'arroe (4).

Liasse 521.

(1) Voyez cette lettre dans la *Correspondance*, n° III.

(2) Castellanos remplissait l'emploi de *contador* aux Pays-Bas.

(3) Voyez cette lettre dans la *Correspondance*, n° IV.

(4) Voyez cette lettre dans la *Correspondance*, n° V.

52. *Lettre d'Erasso au comte d'Egmont, écrite de Madrid, le 28 septembre 1561.* A l'arrivée du courrier porteur de ses lettres, il alla les remettre au Roi. S. M. les lut en sa présence, avec assez d'attention. — La réponse qu'elle fait à lui et au prince d'Orange les contentera sans doute. — Le Roi écrira de sa main à la duchesse de Parme, afin qu'elle pourvoie à l'objet de leurs plaintes. — Erasso croit que Granvelle s'efforcera d'y mettre empêchement : « car, dit-il, » son caractère a toujours été de prétendre que tout le monde lui soit soumis, et » de vouloir être le monarque du monde (1). » L'Empereur n'y gagna pas grand' chose, et il est à craindre que le Roi n'y gagne pas davantage. — Erasso engage toutefois le comte d'Egmont à entretenir de bons rapports avec le cardinal, dans l'intérêt du service du Roi. — S. M. est très-satisfaite de tout ce qu'il a fait depuis qu'elle a quitté les Pays-Bas. — Erasso proteste de son attachement pour ces provinces, où il a été élevé, et où ses enfants ont reçu le jour. Il ne cessera de les recommander au Roi. — La flotte du Pérou est arrivée avec un million et demi en or et en argent; mais la partie qui en revenait au Roi était déjà dépensée. — Erasso lit et comprend bien le français; le comte pourra donc lui écrire dans cette langue. — Nouvelles du Roi, de la reine et du prince. — Personne n'a eu connaissance des lettres du comte et du prince d'Orange (2).

Liasse 521.

53. *Réponse du Roi au prince d'Orange et au comte d'Egmont, écrite de Madrid, le 29 septembre 1561.* Il ne doute pas que ce ne soit leur zèle pour son service, qui les a déterminés à lui écrire, et il les en remercie. — Le comte de Hornes devant partir prochainement pour les Pays-Bas, il enverra par lui la résolution qu'il croira devoir prendre sur l'objet de leurs plaintes. — Il se porte bien, ainsi que la Reine et le prince. — Il leur recommande la bonne administration des provinces qui sont confiées à leurs soins. — Dans un post-scriptum, il les charge surtout de veiller au maintien de la religion et au châtement de ceux qui agissent contre elle. Il n'y a rien en quoi ils puissent lui faire un plus grand plaisir (3).

Liasse 521.

(1) *Por que siempre ha sido su condicion, de querer que todos vivan por su mano, y ser el monarca del mundo.*

(2) Voyez cette lettre dans la *Correspondance*, n° VI.

(3) Voyez cette lettre dans la *Correspondance*, n° VII.

54. *Lettre d'Erasso au prince d'Orange, écrite de Madrid, le 15 octobre 1561.* Le comte de Hornes est porteur de la résolution du Roi, écrite de la main de S. M., sur l'objet des représentations qui ont été faites par lui et par le comte d'Egmont. Elle est conçue de telle manière, que les affaires se traiteront à l'avenir tout différemment que par le passé. — Erasso supplie le prince d'avoir un soin particulier de ce qui touche la foi et le bien de la religion : « Votre » Seigneurie, lui dit-il, ne pourrait faire aucune chose qui donnât plus de contentement au Roi, et dont S. M. vous fût plus obligée. »

Liasse 521.

55. *Lettre d'Erasso au comte d'Egmont, écrite de Madrid, le 15 octobre 1561.* Elle est conçue dans le même sens que la précédente, adressée au prince d'Orange.

Liasse 521.

56. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 25 novembre 1561.* Affaires d'Angleterre et d'Allemagne.

Liasse 521.

57. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 10 décembre 1561.* Malgré toutes les peines que l'on prend, les affaires de la religion vont en empirant, à cause du mauvais exemple que donnent les voisins. — Le cardinal voit des choses qu'il n'ose ni écrire ni dire. Toute son espérance est dans la venue du Roi. — Affaires d'Angleterre. — Le cardinal a pris possession, par procureur, de l'archevêché de Malines; il se propose de faire bientôt son entrée dans cette métropole. — Les évêques d'Utrecht, de Middelbourg, de Harlem, d'Ypres et d'Arras ont également pris possession. — Mécontentement et plaintes de madame de Parme sur ce que le Roi ne restitue pas au duc le château de Plaisance, et ne marie pas leur fils, etc., etc.

Liasse 522.

58. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 19 décembre 1561.* — Affaires du duc son mari. (*Ital.*)

Liasse 521.

59. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 16 janvier 1562.* Il est impossible de déterminer les gens d'ici à porter secours aux catholiques de France : ils craignent d'entrer par là en guerre avec

les Allemands, et ne le veulent pas. Ils disent qu'en Espagne on veut la destruction des Pays-Bas, « et que tous les sujets sont mécontents du Roi et de ses » conseils (1). » — On parle avec une telle liberté, qu'il est à craindre, à tout moment, qu'on ne provoque le soulèvement du peuple. — Le cardinal a été reçu à Malines avec beaucoup d'affection et de contentement. — Les états de Brabant, non satisfaits d'envoyer une ambassade en Espagne, pour réclamer contre les nouveaux évêchés, en envoient une autre à Rome, dans la personne de Dumoulin. — Un des privilèges dont ceux de Brabant se proposent de se servir à Madrid, a été extorqué par leurs prédécesseurs à la duchesse Marie de Bourgogne, après la mort du duc Charles, et a été révoqué depuis, avec clause de peine de mort contre ceux qui l'allégueraient, ou s'en serviraient. — C'est le pensionnaire des états, Weellemans, homme contraire, en toutes les occasions, au service du Roi, qui a pensé à invoquer ledit privilège.

Liasse 322.

60. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 février 1562.* — Affaires du duc son mari. (*Ital.*)

Liasse 321.

61. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 15 février 1562.* Affaires d'Allemagne. — La présence du maître est la chose la plus nécessaire aux Pays-Bas. — On dit qu'il y a eu de grandes délibérations à Madrid, touchant les affaires des Pays-Bas, « desquelles, ni des choses de » cette cour, nous ne savons pas plus que ceux qui sont aux Indes, les lettres les » plus récentes que nous ayons étant du mois de novembre, ou du commencement » de décembre (2). »

Liasse 322.

62. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 12 mars 1562.* Le délai que le Roi met à répondre aux lettres qu'on lui adresse cause un grand préjudice aux affaires; il pourra coûter cher un jour. — Nécessité de la présence du Roi aux Pays-Bas. — Inconvénients qui résultent des libelles, des pasquilles et des mensonges qu'on sème dans ces provinces, en France et jusqu'en Espagne. — Il est faux qu'il se soit disputé au conseil avec

(1) *Y que todos los suditos estan discontentos del Rey y de sus consejos.*

(2) *De que, ny de cosas dessa corte, no sabemos mas que los que estan en las Indias, que las cartas que tenemos mas frescas son de noviembre ó principio de diziembre.*

le prince d'Orange et le comte d'Egmont, comme on l'a répandu : il ne sait ce qui se passe dans l'âme de ces seigneurs, mais toujours eux et lui se sont traités avec courtoisie (*con todo comedimiento*). — Il est également faux qu'une mascarade ait été faite dans la maison du prince d'Orange, où l'on se serait moqué de lui et de sa dignité de cardinal. — Ceux de Brabant sont les seuls qui s'opposent à l'institution des nouveaux évêques. — Le retard qu'on apporte à Rome dans l'expédition des dépêches fait beaucoup de mal. On n'a encore que quatre ou cinq bulles pour Malines, Utrecht, Middelbourg et Harlem, et l'on n'ose pas en parler, parce que, comme elles disent que, des neuf gradués (chanoines), l'un sera inquisiteur, il n'en faudrait pas davantage, pour donner de la consistance aux bruits qu'on a fait courir, que, sous prétexte des nouveaux évêchés, on veut introduire aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne. — Le cardinal a écrit à Rome, pour faire changer cette clause, et pour qu'on la remplace par celle-ci : que les gradués seront obligés d'assister l'évêque dans les choses où il les voudra employer, touchant son église et son diocèse. Ces termes suffiront, car, quoique cela ne se dise, il est clair que l'évêque est inquisiteur ordinaire; mais il faut ôter les paroles qui déplaisent (1). — Granvelle aurait désiré que le Roi conservât Vargas (2) à Rome, comme son ambassadeur, quoiqu'il sache que le grand commandeur de Castille (3), qui va le remplacer, soit pourvu de toutes les qualités nécessaires. — Nouvelles d'Allemagne et d'Angleterre.

Liasse 522.

65. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 avril 1562.* M. de Wacken (4), à l'instance de ceux de Gand, se rend à sa cour, pour solliciter une résolution sur l'affaire du canal (5). Cette ville, par les services qu'elle a rendus dans la dernière guerre, mérite les bontés du Roi. — L'affaire dont il s'agit s'est discutée longuement aux conseils privé et des

(1) *Pues aunque no se diga, claro es que el obispo es inquisidor ordinario, sino que es menester quitar las palabras que ofenden.*

(2) Francisco de Vargas, homme d'État et jurisconsulte distingué. Granvelle en faisait grand cas, et entretenait avec lui une correspondance suivie.

(3) Don Luis de Requesens y Cuñiga, qui fut depuis gouverneur des Pays-Bas.

(4) Adolphe de Bourgogne, chevalier, seigneur de Wacken, grand bailli de Gand et vice-amiral.

(5) Le canal de Gand au Sas de Gand, dont la construction, commencée en 1554, venait de s'achever.

finances et au conseil d'État, afin qu'il n'en résulte de préjudice pour personne. — Granvelle recommande au Roi M. de Wacken, qui a fait l'office d'un bon serviteur, sous le règne de l'Empereur et sous le sien.

Liasse 527.

64. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 19 avril 1562.* Affaires du duc son mari. — Elle renvoie à ses lettres en français, pour les affaires des Pays-Bas. (*Ital.*)

Liasse 521.

65. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 8 mai 1562.* Affaires du duc son mari. — Elle s'en remet à ses lettres en français, pour les affaires des Pays-Bas. (*Ital.*)

Liasse 521

66. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 12 mai 1562.* Affaires de France. — Les seigneurs et le peuple des Pays-Bas ne verraient pas de bon œil que l'on secourût les catholiques de ce royaume : ils disent que le Roi veut encore les entraîner dans la guerre, après qu'ils ont tant souffert et tant contribué pour les guerres passées. L'intérêt de la religion ne paraît pas à bien des personnes une cause suffisante pour cela. L'état du pays exige d'ailleurs beaucoup de circonspection, etc.

Liasse 522.

67. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 mai 1562.* Ceux d'Anvers, instruits du départ de M. de Wacken et de l'objet de sa mission, commencent à comprendre que la faveur ou la disgrâce du Roi peut entraîner la prospérité ou la ruine de leur ville, et à voir combien peu ils doivent attendre de ceux qui, pour leurs intérêts particuliers, cherchent à les impliquer dans des choses contraires au service de S. M. Du reste, l'opposition qu'ils ont faite à l'érection d'un siège épiscopal dans leur ville, n'est pas le résultat de l'opinion de tous ; c'est à l'artifice de quelques intéressés qu'il faut l'attribuer. Ils craignent maintenant que la décision qui sera prise sur les représentations de M. de Wacken, ne leur tourne à préjudice. — Granvelle suggère au Roi de faire plus ou moins pour Gand, selon la conduite que ceux d'Anvers tiendront, puisqu'il peut lui être indifférent que l'une ou l'autre ville profite des avantages du commerce, pourvu que celui-ci ne sorte pas du pays. — Il rend un témoignage

favorable de l'amman et de Renier Van Ursele (1), qui vont à la suite de M. de Wacken ; ils pourront, à leur retour, faire à Bruxelles et à Anvers les offices dont le Roi jugera à propos de les charger : « Et il sera nécessaire, continue Gran-  
 » velle, que V. M. imprime bien dans leurs esprits que jamais elle n'a pensé à  
 » introduire en ces pays l'inquisition d'Espagne, puisque c'est la pure vérité,  
 » introduction qui ne serait d'ailleurs point praticable ici, comme à Naples.  
 » Par les mauvais offices que quelques-uns ne cessent de faire pour leurs fins  
 » ambitieuses, beaucoup de gens sont si persuadés que l'érection des nouveaux  
 » évêchés tend à ce but, qu'il n'y a pas moyen d'en désabuser le vulgaire. V. M.,  
 » qui se souvient de tout ce qui s'est passé dans cette affaire, sait fort bien à  
 » qui est la faute de ce qui arrive. C'est parce que je suis le ministre de cette  
 » sainte entreprise, et que je défends en toute occasion l'autorité de V. M., que  
 » je suis en butte à tant de tracasseries : on va jusqu'à m'imputer, pour me  
 » rendre odieux, de vouloir soumettre aux étrangers la direction et la liberté  
 » de ces États. »

Liasse 327.

68. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 juin 1562.* Elle avait appris, avec une peine infinie, l'indisposition du prince (don Carlos); aussi l'annonce que le Roi lui a donnée de son rétablissement lui a-t-elle causé une joie inexprimable. — Par ses lettres en français, le Roi saura la résolution qui s'est prise en l'assemblée des chevaliers de l'Ordre; lesdites lettres devant passer par beaucoup de mains, elle a été attentive à ce que l'on n'y insérât rien qui pût causer plus d'aigreur et de trouble (*asprezza e garbuglio*) : mais elle ne croirait pas satisfaire à ce qu'elle doit au Roi, ni à ce qui convient à son service, si elle ne l'instruisait de quelques particularités, qu'elle le prie de garder pour lui seul. — Elle informe le Roi de ce qui s'est passé en ladite assemblée; d'une réunion des chevaliers de l'Ordre, qui s'est tenue dans la maison du prince d'Orange; des propos qu'ont avancés le prince et les comtes d'Egmont et de Hornes; des instances faites par le marquis de Berghes pour l'assemblée des états généraux; de ce que lui a révélé le seigneur de Berlaymont; des plaintes communes des seigneurs contre le cardinal de Gran-

(1) C'étaient les députés envoyés à Madrid par la ville d'Anvers. Renier Van Ursele était un des échevins de cette ville. L'amman était Godefroid Sterck, chevalier.

velle, à qui ils imputent d'avoir écrit au Roi qu'il fallait couper une demi-douzaine de têtes, et venir en force, pour conquérir le pays. — Elle engage le Roi à désabuser Montigny (1), lorsque celui-ci sera auprès de lui, et sur ce point, et sur le projet qu'on lui attribue de vouloir établir aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne (2). (*Ital.*)

Liasse 521.

69. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 juin 1562.* Affliction qu'avait causée la nouvelle de l'accident arrivé au prince. Processions et prières faites aux Pays-Bas, à cette occasion. — Le Roi verra par les dépêches à quoi en sont les affaires. Montigny, qui va partir, l'instruira plus amplement. — Puisque S. M. sait que c'est sans raison qu'on le persécute, et seulement à cause qu'il soutient l'autorité royale, Granvelle supplie le Roi de le défendre, s'il est attaqué à sa cour. — L'affaire des évêchés s'arrangerait facilement, sans l'opposition de ceux de Brabant. — « La vraie cause de cette » opposition, c'est qu'on ne veut laisser prendre part au maniement des affaires » de la province, des personnes qui aient des yeux pour voir ce qui se passe, » et cela afin d'exercer une domination absolue, et de se servir des états comme » d'un bouclier, pour attaquer le Roi et son autorité (3). » — « Selon ce que m'a » dit La Villette, lieutenant de Dissey (4), le motif qu'ont les deux principaux

(1) Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, baron de Leuze, etc. Il fut créé chevalier de la Toison d'Or, dans le chapitre tenu par Philippe II, à Gand, aux mois de juillet et d'août 1559, et le Roi lui donna, dans le même temps, la charge de gouverneur et grand bailli de Tournay et Tournaisis. Le 25 avril 1561, il fut nommé chef et capitaine de la bande d'ordonnances, vacante par le décès de Ponce de Lalaing, seigneur de Bugnicourt.

L'envoi d'un des seigneurs vers le Roi, pour lui remontrer les besoins du pays, fut résolu en séance du conseil d'État, du 7 mai 1562. La duchesse de Parme avait d'abord désigné, pour cette commission, le comte de Hornes, et, à son défaut, le seigneur de Glajon; mais ceux-ci s'en excusèrent. Ce fut alors qu'elle jeta les yeux sur le seigneur de Montigny. (*Notules du conseil d'État.*)

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° VIII.

(3) *La verdadera causa del sentimiento de los obispos es no querer que entren en el tratar de los negocios de Brabante personas que tengan ojos para ver lo que passa, sino que todo lo manden absolutamente, y que los estados sirban de cubierta, para que se ose contra V. M. y su auctoridad.*

(4) La Villette et Dissey étaient des gentilshommes bourguignons.

» (le prince d'Orange et le comte d'Egmont) de m'en vouloir, serait d'avoir  
 » reçu avis, par la voie de Lorraine, que j'aurais écrit à V. M. que, si on ne leur  
 » coupait la tête, ainsi qu'à d'autres, jusqu'à une demi-douzaine, V. M. ne  
 » serait seigneur de ces pays, et que, comme cela ne se pourrait faire ici, sans  
 » que le peuple se soulevât, il fallait les appeler en Espagne, où la chose s'exé-  
 » cuterait facilement. V. M. peut juger si jamais pareille pensée m'est entrée  
 » dans l'esprit (1). » — Granvelle attribue cette grossière invention à Renard ;  
 il souhaite que La Chaulx n'y ait pas quelque part aussi. — Il en a parlé aux  
 deux seigneurs eux-mêmes, l'occasion s'en étant offerte. — Comme ils soup-  
 çonnent que, par son moyen, le Roi a des intelligences avec les Guise, il les a  
 également désabusés à cet égard, les assurant, ainsi qu'il pouvait le faire en  
 toute vérité, que, depuis le départ de S. M., il n'a écrit aux seigneurs de cette  
 maison directement ni indirectement, si ce n'est lors de son élévation au car-  
 dinalat. — Les deux seigneurs lui ont parlé de l'inquisition; ils lui ont dit savoir  
 de bonne part que, lorsque le duc d'Albe fut à Paris, avant la mort du roi  
 Henri II, il négocia avec lui pour l'introduction, en France et dans les Pays-Bas,  
 de l'inquisition d'Espagne. Granvelle leur a répondu qu'il n'en savait rien, et  
 qu'il n'y croyait point; que cela n'était pas vraisemblable, comme ne l'était pas  
 non plus ce qu'on publiait : que le père confesseur du Roi, évêque élu de Siguenza,  
 aurait dit, avant son départ des Pays-Bas, qu'il fallait ériger les évêchés dans  
 ces provinces, comme acheminement à l'établissement de l'inquisition. — Le  
 marquis de Berghes a fait grand bruit, à l'occasion de la lettre que le Roi lui a  
 écrite. — Pour que le Roi sache où tendent les pensionnaires qui gouvernent  
 les états, Granvelle lui dit qu'ils ont envoyé à Paris consulter, sur le fait des  
 évêchés, le docteur Dumoulin (2), plus grand hérétique encore que Luther, et  
 qui, sous le roi Henri II, lors de la guerre avec le pape Jules III, osa le pre-

(1) *La Villette, teniente de Dicey, me ha dicho que el fundamento que los dos principales tienen de sentirse de mí, sea por aver ellos tenido aviso, venido por vía de Lorena (porqué vea V. M. do se forjan las cosas) que yo aya escrito á V. M. que, no cortandoles las cabezas, y á otros, hasta á media-docena, no sera señor destes Estados, y que hacerlo aquí, no se podría, porqué se alborotaría el pueblo, mas que V. M. los llame á España, y que allí se hara muy bien; y V. M. puede juzgar si jamás tal cosa me debe haver pasado por el pensamiento.*

(2) Charles Dumoulin, en latin *Molinæus*, célèbre juriconsulte, né à Paris vers la fin de 1500, mort dans la même ville, le 27 décembre 1566. Il se montra d'abord zélé sectateur

mier écrire et faire imprimer des livres contre l'autorité du siège apostolique. Ils ont envoyé aussi en Italie et ailleurs. — Si l'on eût apporté à Rome plus de diligence dans l'expédition des dépêches, toute cette affaire des évêchés aurait été terminée avant qu'on en dit un mot. Encore à présent, l'on attend les bulles particulières des évêques, quoiqu'il y ait deux années que les taxes en ont été payées à Rome. — Granvelle attend aussi les bulles de l'abbaye de Saint-Amand. — La venue du Roi paraît indispensable au cardinal. — Il pourrait écrire encore beaucoup de choses; mais il ne croit pas que cela soit prudent. — S'il ne préférerait le service du Roi à son intérêt particulier, il se retirerait à Malines, à Saint-Amand, ou en Bourgogne. — Il usera avec les seigneurs de toute la douceur possible; il leur complaira en toute occasion. La seule chose en laquelle il ne puisse céder, est le maintien de l'autorité du Roi; pour ce dernier objet, il sacrifierait sa vie, s'il en était besoin. — Les correspondances qu'ils ont en Espagne font beaucoup de mal, ainsi que la liberté avec laquelle on parle à Madrid des affaires des Pays-Bas. — Le président Viglius, quoique sa santé soit meilleure, montre le désir de se retirer: Granvelle engage le Roi à n'y consentir en aucune manière, et à lui accorder une gratification, pour l'encourager.

Liasse 521. — (B. B.)

70. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 14 juin 1562.* Nouvelles diverses. — Accident arrivé au prince. — Il se plaint des méchancetés qui ont été semées contre lui, et les met sur le compte de Renard. — Il souffre beaucoup de choses, sans laisser apercevoir qu'il en a connaissance, pour ne pas nuire, par le soin de ce qui le touche particulièrement, aux affaires publiques. — Il n'est pas content de ce que lui écrit Perez, que ni lui, ni le duc (1), ne voit tout ce qui s'envoie des Pays-Bas: il ne s'étonne plus que les résolutions tardent tant, car, pour pourvoir aux choses importantes, il faut savoir tout ce qui se passe, et trois ou quatre années d'expérience ne suffisent point à un ministre, pour que seul il puisse diriger des affaires de tant de poids.

Liasse 522.

de Calvin; mais il abandonna ensuite les doctrines du réformateur genevois pour celles de Luther. Ses ouvrages furent mis par la cour de Rome au premier rang des livres défendus.

(1) Vraisemblablement le duc d'Albe.

71. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 juin 1562.* Elle lui recommande M. de Montigny, qui se rend en Espagne. — Elle s'en remet, pour les affaires des Pays-Bas, à ses lettres en français. (*Ital.*)

Liasse 521.

72. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 6 juillet 1562.* Par les lettres en français qu'elle a adressées au Roi, elle a répondu touchant les ordres qu'il lui a donnés de secourir le roi de France contre les huguenots et rebelles de son royaume. Tout ce qu'elle peut y ajouter, c'est qu'il lui peine dans l'âme qu'il se soit offert une occasion où le Roi lui ait commandé des choses qu'elle n'a pu exécuter; mais le service même du Roi, et la conservation des États qu'il a confiés à son gouvernement, ont dû être sa règle. — Elle espère que le Roi sera satisfait des raisons qu'elle lui donne dans lesdites lettres en français. — Elle termine, en entretenant le Roi de ses affaires particulières en Italie. (*Ital.*)

Liasse 521.

75. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 6 juillet 1562.* Il a reçu celle du Roi du 6 juin, touchant le secours à donner aux catholiques de France; il explique et justifie l'opposition qu'ont rencontrée les ordres du Roi à cet égard. Les états ne payeraient pas un maravedis aux bandes d'ordonnances, si on voulait envoyer celles-ci en France, etc.

Liasse 522.

74. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, de la même date.* Elle concerne les affaires particulières de la duchesse de Parme et du duc son mari. — Malgré toutes les instances que lui fait son mari, la duchesse a dit à Paulo Vitelli, que celui-ci lui a envoyé, « qu'elle ne quitterait point les Pays-Bas, sans le congé » du Roi; que son honneur et sa réputation ne lui permettaient pas d'abandonner ces provinces dans l'état où elles étaient; qu'elle préférerait plutôt » perdre le duché de Parme, etc. »

Liasse 524.

75. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, de la même date.* Il s'est bien aperçu, par la dernière dépêche, où le Roi ordonne de porter secours aux catholiques de France, que ni Perez, ni le duc (d'Albe?) ne voit tout ce qui s'écrit des Pays-Bas. — Cette dernière dépêche de S. M. a occasionné beaucoup

de désagréments au cardinal, rien ne pouvant désabuser les seigneurs de l'idée qu'il existe une ligue secrète, dont il est le promoteur, idée qui est le fondement de toutes leurs plaintes, parce qu'ils s'imaginent qu'il y a des choses qu'on leur cache. — Dans l'état où sont les affaires, il ne convenait pas du tout au service du Roi de s'engager dans les querelles de France. — Les Pays-Bas ne sont pas comme l'Italie et Milan; avant d'y faire passer des ordres aussi absolus, il faut y prendre conseil sur ce qu'il est possible d'exécuter (1).

Liasse 522.

76. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 17 juillet 1562.*

Il répond à une lettre de main propre de la duchesse et à une autre lettre en chiffres, qui concernent principalement la ligue des seigneurs contre le cardinal de Granvelle. — Il est scandalisé d'apprendre que les personnes qui devraient le plus aider la duchesse, non-seulement manquent à ce devoir, mais donnent occasion à d'autres de répandre le trouble et l'inquiétude dans les esprits. — La duchesse sait mieux que personne combien les plaintes contre le cardinal sont mal fondées. — En ce qui concerne les nouveaux évêchés, le Roi déclare que jamais Granvelle ne lui en conseilla l'érection; qu'il en fit même dans le principe un mystère au cardinal, et que celui-ci n'en eut connaissance que lorsque l'affaire était déjà bien avancée; il assure que le marquis de Berghes en fut instruit avant lui, durant le séjour du Roi en Angleterre, et antérieurement à l'envoi de Sonnius à Rome. — Le Roi ajoute qu'il dut faire beaucoup d'instances au cardinal, pour qu'il consentit à accepter l'archevêché de Malines. — Il n'est pas vrai que Granvelle ait écrit au Roi que, pour assurer le repos des Pays-Bas, il faudrait couper une demi-douzaine de têtes, « quoique, observe Philippe, il ne » serait peut-être pas mal de recourir à ce moyen (2). » — Il témoigne son mécontentement de ce qu'on blâme l'intervention de Granvelle dans les affaires, tandis que, sous l'Empereur son père, lorsque le cardinal n'avait pas encore acquis l'expérience et l'habileté qu'il a aujourd'hui, on ne disait rien. — Ce qu'on débite sur l'intention du Roi d'établir aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne, est également faux; jamais le cardinal ne lui a fait cette proposition, ni lui-même n'y a pensé. D'ailleurs l'inquisition des Pays-Bas est plus impitoyable que celle d'Espagne. —

(1) Voyez cette lettre dans la *Correspondance*, n° IX.

(2) *Aunque quiza no seria mal hazello.*

Le Roi recommande à la duchesse de tenir les seigneurs divisés entre eux, et d'empêcher leurs assemblées, ainsi que celles des états. — Il répondra à Montigny dans le sens de ce qu'elle lui a écrit. — Il reconnaît que sa présence aux Pays-Bas serait convenable et même nécessaire ; mais, pour qu'elle fût véritablement efficace, il faudrait qu'il eût les moyens pécuniaires qui lui manquent. — Vu les mauvais offices que Simon Renard rend aux Pays-Bas, il désire que la duchesse examine s'il n'y aurait pas moyen de l'en éloigner (1).

Liasse 525.

77. *Longue lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 17 juillet 1562.* Il a reçu toutes ses lettres, y compris celle du 14 juin. — Ce que le cardinal lui a écrit le 13 mai, lui a causé une grandissime peine, et surtout les faussetés et calomnies qu'on publie contre lui, si contraires à la raison et à la vérité. Il le remercie de ce que, dans l'intérêt de son service, il veut bien les dissimuler. — Le Roi ne fera aucune démonstration à cet égard, puisque tel est l'avis du cardinal ; mais il ne manquera d'occasion, pour faire ce qui conviendra. Quand Montigny sera arrivé, il lui fera entendre que l'on n'a aucun motif de calomnier ainsi le cardinal ; qu'on devrait au contraire lui savoir gré de la sollicitude qu'il consacre au bien du pays ; et toujours et partout le Roi répondra de même pour le cardinal, comme l'exigent la vérité et la pureté avec laquelle celui-ci le sert. — Le Roi ne croit pas que la crainte que l'on montre de l'inquisition, à l'occasion de l'érection des nouveaux évêchés, soit sincère : ce que l'on craint, c'est l'introduction, dans les états de Brabant, de personnes dévouées à son service, et c'est pour lui un motif d'insister, afin que cette affaire se consume. — Il entre dans beaucoup de détails sur divers points relatifs à l'érection des évêchés. — Il a écrit à Rome pour l'affaire de l'indult. — Le cardinal a bien fait de ne pas accepter les dépêches de l'abbaye de Saint-Amand, puisqu'elles n'étaient point comme il convenait aux prééminences du Roi. — Le prince d'Orange a tort de se plaindre de ce que le Roi lui a écrit que, s'il voulait, il pourrait faire beaucoup en ce qui concerne les évêchés de Brabant, et d'attribuer cette lettre au cardinal : son devoir serait en effet d'aider à la conclusion de cette affaire. — Il se réjouit d'apprendre que ledit prince se conduit bien en matière de religion (2) :

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° X.

(2) *Esté bien en lo de la religion.*

mais il regrette qu'on ne fasse rien pour instruire sa femme, avant qu'elle ne reçoive telle compagnie qui pourrait la gêner. — Il aurait pu écrire sur cela au prince, à cause de ce qui s'est passé lors de son mariage; mais il n'a voulu le faire sans avoir l'avis de Granvelle. — Touchant le dessein qu'aurait le prince d'envoyer le comte Louis, son frère, en Bourgogne, pour remplacer le seigneur de Vergy (1), le Roi ne croit pas qu'il soit autorisé à le faire, et, en tout cas, le cardinal avertira la duchesse de Parme qu'elle doit s'y opposer. — Les plaintes que font les seigneurs de n'être pas payés de leurs gratifications (2), manquent de fondement, le Roi ne s'étant obligé à payer celles-ci, que dans un certain terme. — C'a été une grande insolence (*vellaqueria*), que le procédé des pensionnaires d'envoyer consulter à Paris Dumoulin, connu pour un hérétique : le Roi désire savoir qui sont ces pensionnaires, et veut que Madame se souvienne d'eux, pour les châtier, lorsque l'occasion s'en offrira. — Affaires de Valenciennes et de Tournay. — Il a vu les instances que Madame et le cardinal font pour qu'il se rende aux Pays-Bas; il est pénétré de l'utilité qui résulterait de ce voyage; il désirerait l'entreprendre, mais l'argent lui manque. Le cardinal ne pourrait croire à quel point son trésor est épuisé. — Affaires particulières du duc et de la duchesse de Parme : le Roi montre un grand désir de les satisfaire; mais des considérations majeures ne lui permettent pas, pour le moment, de leur remettre le château de Plaisance. Quant au mariage de leur fils, il écrit à l'Empereur, afin d'obtenir une de ses filles pour ce prince. Du reste, il a assigné à la duchesse, sur les revenus de Naples, une rente de 8,000 écus pour sa vie, et une autre rente de 4,000 au prince de Parme. — L'amman d'Anvers et M. de Wacken sont arrivés à Madrid; le Roi informera le cardinal de la résolution qu'il prendra sur l'objet de leur mission, etc.

Liasse 522. — (B. B.)

(1) François de Vergy, premier comte de Champlite, seigneur de Vauldrey, de Fonvens et de la Rochelle. Le prince d'Orange, avec l'agrément de Philippe II, l'avait nommé son lieutenant au gouvernement du comté de Bourgogne. Il montra, dans l'exercice de cette charge, un grand zèle pour le service du Roi et le maintien de la religion catholique. Philippe II l'en récompensa, en lui donnant le gouvernement de Bourgogne, lorsque le prince d'Orange s'en fut démis, en érigeant en comté sa terre de Champlite, en le créant vicomte de Besançon, et en le nommant, le 9 octobre 1584, chevalier de la Toison d'Or. Il mourut le 5 décembre 1591.

(2) Voyez ci-dessus, p. 185.

78. *Lettre du cardinal de Granvelle à l'évêque de la Quadra* (1), en date du 21 juillet 1562. « J'ai apaisé, par la douceur, les tempêtes qui se sont élevées » ici, et les choses en sont aujourd'hui au point, que j'espère qu'il n'en résultera pas autant de mal qu'on le voudrait. Ce sont des jalousies et des passions de jeunes gens, qui, avec quelque peu d'ambition, ont la prétention de savoir beaucoup. Le tout est soufflé et inventé par ce coquin de Renard, qui pense, par ce moyen, s'ingérer dans les affaires, et satisfaire l'ambition dont il est dévoré. Que V. S. ne s'inquiète pas de cela! Quant à moi, je m'efforcerai d'éviter toutes les occasions de faire naître des embarras, et je ne prendrai pas garde à celles qu'ils me donneront : car le service du maître le veut ainsi. J'aime mieux souffrir en mon particulier, et que le service public ne souffre pas. Cela ne m'empêchera point de pourvoir à ce que l'on ne me nuise... (2). »

Liasse 521.

79. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 5 août 1562.* Il a vu sa lettre du 6 juillet, et ce que lui a écrit Madame, touchant le secours à envoyer au roi de France contre ses rebelles. — Par ce qu'il écrit en chiffre (5), le cardinal connaîtra la résolution qu'il a prise. — Il se montre, du reste, conformément à l'avis du cardinal, satisfait des délibérations qui ont eu lieu à ce sujet. — Affaires des évêchés, de l'indult, de l'abbaye de Saint-Amand. — Affaires particulières de la duchesse de Parme.

Liasse 522.

80. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 6 août 1562.* Ayant vu la lettre du Roi, à laquelle elle répond en français, elle

(1) Don Alvaro de la Quadra, évêque d'Aquila, ambassadeur de Philippe II en Angleterre. Il mourut à Londres, le 31 août 1565.

(2) *Yo he puesto con toda blandura las borrascas de aqui en tal termino, que espero que no succedera dellas tanto mal como ay querrian. Son celos y passiones de moços, que piensan saber, con algun poco de ambicion, mas soplado todo y inventado por este vellaco de Renard, que piensa por esta via tener parte en los negocios, y satisfazer à su ambicion. No lo dé à V. S. esto pena, que quanto à mi, yo procuraré, con la blandura que es menester, de quitar las ocasiones, y me guardaré muy bien de tomar las que me dan, que no seria el servicio del amo, y mas quiero que me particular sufra, que no el publico. Y con todo esto, no dexaré de procurar que no me hagan daño.*

(5) En français probablement.

se trouva dans la plus grande peine du monde, ne doutant pas de l'émotion qu'elle causerait. En effet, l'ayant communiquée au prince d'Orange et au comte d'Egmont, ainsi que la copie de la lettre écrite par le Roi à M. de Chantonay (1), ils s'en montrèrent émerveillés et consternés (*sbigottiti*), s'imaginant que tout se faisait pour leur attirer la disgrâce du Roi, puisque l'impossibilité de donner secours au roi de France était notoire, à moins qu'on ne voulût la perte et la ruine totale des Pays-Bas. — La duchesse les engagea à y réfléchir, pour que la chose se traitât le jour suivant au conseil. Ils assistèrent l'un et l'autre à cette séance, quoiqu'ils eussent dit qu'ils n'y viendraient pas. Là, on représenta de nouveau les inconvénients qu'entraînerait l'exécution des ordres du Roi; on ajouta que, pour faire marcher les bandes d'ordonnances, il faudrait l'agrément des états; que la réunion de ceux-ci exigerait au moins deux mois, et que leur réponse pourrait être négative. — La duchesse a cru devoir se rendre à ces raisons. Elle a amené les seigneurs à consentir qu'un secours en argent fût donné au roi de France, au lieu d'un secours en hommes, ainsi qu'elle l'écrit dans ses lettres en français (2). — Elle prie le Roi d'agréer cette résolution, qu'elle a prise dans l'intérêt de son service. (*Ital.*)

Liasse 521.

81. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 6 août 1562.* Les ligues et confédérations (c'est ainsi qu'on les appelle) formées contre lui, continuent. — Quand on demande à ces seigneurs en quoi il les a offensés, et s'il fait quelque chose contre le service du Roi et le bien du pays, ils répondent qu'il voudrait détruire leurs privilèges, pour augmenter l'autorité du Roi; qu'ils ne connaissent le secret des affaires, et ne sont appelés au conseil que pour la forme, et lorsque les résolutions sont déjà prises. Madame sait si telle est la prétention du cardinal, et s'il ne fait pas tout ce qu'il peut pour accommoder les choses. S'il ne s'agissait en cela que de lui, il en rirait; mais il craint qu'avec le temps on n'en vienne à émouvoir le peuple. — Les affaires

(1) Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay, frère du cardinal de Granvelle, ambassadeur en France.

(2) La résolution fut prise d'envoyer au roi de France 50,000 écus. Le cardinal de Granvelle, le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, et le président Viglius, assistaient à cette séance, qui se tint le 4 août 1562. (*Notules du Conseil d'État.*)

étant dans l'état où elles sont, il était impossible d'envoyer aux catholiques de France le secours ordonné par le Roi. Granvelle l'engage à se montrer satisfait de la résolution qui a été prise. — « Si V. M. veut donner la loi au monde, » assurer le repos de ses États, et faire un grand bien à la religion, il est plus » que nécessaire qu'elle vienne ici l'été prochain, pendant que la généralité de » ses sujets a encore beaucoup de bonne volonté pour elle, et avant que son » autorité ne se perde davantage. D'ici, elle pourrait mettre un frein à la France, » à l'Allemagne et à l'Angleterre. Dans l'éloignement où elle est, mille occasions » favorables se perdent, etc. »

Liasse 524.

82. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 6 août 1562.* « C'est une chose dure, qu'il ne soit pas permis de servir son » maître, sans s'exposer à une peine, et que les vassaux s'arrogent l'autorité de » la décerner, et qu'il soit permis de faire publiquement des ligues et conspira- » tions contre les ministres (c'est ainsi qu'ils s'expriment), par le seul motif que » je sers : mais je ne ferais pas plus de cas de tout cela que d'un escargot, si le » service de S. M. n'en souffrait. Je tâche, pour ce qui me touche, de m'accom- » moder aux circonstances, et d'éviter, autant que je le puis, toutes les occa- » sions qui pourraient susciter un plus grand trouble, etc. (1). »

Liasse 522.

85. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 15 août 1562.* Affaires d'Allemagne. — Les provisions des nouveaux évêques n'arrivent pas de Rome. — Il en est de même de l'indult qui a été demandé au pape, pour que le Roi puisse, comme l'Empereur son père, nommer aux principales dignités ecclésiastiques des Pays-Bas : les démarches qu'ont faites à cet égard don Gonçalo Chacon, du temps de Paul IV, et depuis, l'ambassadeur Vargas, le comte Tedesco, grand majordome de la duchesse de Parme.

(1) *Rezia cosa es, que no sea licito servir à su amo sin pena, y que se tomen autoridad para darla los vassallos, y que sea permitido hazer publicamente ligas y conspiraciones contra los ministros (que assi lo llaman ellos), sin mas causa ny fundamento, sino solo porque sirvo. Mas no solo estimaria todo en un caracol, si no se atrevesasse el servicio de Su Magestad, y este no sufriese. Yo lo voy passando, por lo que me toca, lo mejor que puedo, y con evitar, quanto yo puedo, todas las causas que podrian suscitar mayor alboroto, etc.*

Armenteros, son secrétaire, et Machiavel, aussi son secrétaire, n'ont jusqu'ici abouti au résultat désiré. — Difficultés que suscitent au cardinal les moines de Saint-Amand, et qu'on lui fait aussi à Rome pour l'expédition des provisions de cette abbaye.

Liasse 522.

84. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 août 1562.* Elle s'en remet à ses lettres en français, pour ce qui concerne les affaires des Pays-Bas. — Elle attend avec un très-grand désir la réponse du Roi sur ce qu'elle lui a écrit en dernier lieu, touchant les ordres qu'il lui avait donnés. (*Ital.*)

Liasse 521.

85. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 août 1562.* Nouvelles d'Allemagne, touchant le secours que les protestants de ce pays veulent envoyer au prince de Condé. — Affaire des nouveaux évêchés. — Les nobles de Brabant ne voudraient voir entrer aux états des personnes de l'ordre ecclésiastique; ils ne voudraient pas non plus que le Roi pût quelque chose sans eux, etc.

Liasse 524.

86. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 25 août 1562.* Affaires d'Allemagne. — Que, pour l'amour de Dieu, le Roi se dispose à venir aux Pays-Bas! S'il y était, il donnerait la loi au monde et assurerait ses affaires pour un grand nombre d'années. — Le fait de la religion empire de jour en jour: sans la présence du Roi, on ne pourra remédier au mal, et ce serait une grande charge pour sa conscience, que de ne le pas faire. — M. et M<sup>me</sup> de Lorraine (1), la duchesse mère (2), les deux filles, M. de Vaudemont et sa femme, avec une escorte de 700 chevaux, et 80 femmes *qui pourraient servir d'infanterie* (3), sont à la fontaine de Liège (4). Ils seraient mieux, eux et

(1) Charles II ou III, dit le Grand, né à Nancy le 18 février 1545, et Claude de France, fille du roi Henri II, qu'il avait épousée le 15 février 1559.

(2) Christine, fille de Christiern II, roi de Danemarck, et d'Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint.

(3) *Que podrian servir de infanteria.*

(4) *En la fuente de Lieja.* Vraisemblablement Spa.

leur cavalerie, en la saison présente, en Lorraine, pour empêcher ceux qui veulent secourir les rebelles de France, de tenir leurs assemblées. — M. d'Arenberg (1) et M. d'Egmont, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs maisons, sont allés les y joindre.

Liasse 522.

87. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 31 août 1562.* La reine mère s'est montrée satisfaite du secours en argent qui lui a été envoyé. — La duchesse prie le Roi de pourvoir aux nécessités où elle se trouve, ainsi qu'elle le lui écrit dans ses lettres en français. — Le prince d'Orange et le trésorier Schetz (2) sont allés à Bois-le-Duc, afin d'obtenir le consentement de cette ville, pour les aides demandées aux états de Brabant. — Elle s'en remet à ses lettres en français, sur les pratiques qui se font en Allemagne, en faveur du prince de Condé, sur les intelligences que la reine d'Angleterre a en ce pays, et sur l'affaire des nouveaux évêchés. — Elle a donné l'ordre que les huguenots qui ont fui de France et se sont retirés à Anvers, soient châtiés, s'ils font quelque chose contre la religion. — Il serait bien nécessaire que le marquis de Berghes (3), à cause des affaires de Valenciennes, résidât dans son gouvernement, plus qu'il ne le fait, par suite de l'indisposition de l'évêque de Liège, son frère (4); elle engage le Roi à lui en donner l'ordre par une lettre. — Des députés de Liège étant venus, pour négocier avec le comte de Meghem, sur le différend qu'il a avec ce pays, au sujet d'une somme dont les états étaient

(1) Jean de Ligne, comte d'Arenberg, créé chevalier de la Toison d'Or dans le chapitre tenu à Utrecht, au mois de janvier 1546; nommé par Philippe II, avant son départ des Pays-Bas, gouverneur des provinces de Frise, Groningue et Overysse. Il périt à la bataille d'Heyligerlée, le 24 mai 1568.

(2) Gaspard Schetz, chevalier, seigneur de Grobbendoncq et depuis baron de Wesemael, fut d'abord facteur du Roi à Anvers; il devint ensuite trésorier général des domaines et finances. Il prit une grande part aux affaires du temps, et mourut le 9 novembre 1580.

(3) Jean, marquis de Berghes, comte de Walhain etc., créé chevalier de la Toison d'Or dans le chapitre tenu à Anvers, au mois de janvier 1556; nommé, par lettres patentes du Roi du 12 septembre suivant, conseiller d'État, et, par des lettres du 12 mai 1560, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut.

(4) Robert de Berghes, nommé coadjuteur de l'évêque de Liège, George d'Autriche, en 1549, lui succéda en 1557. En 1565, se voyant attaqué d'une maladie dangereuse, il résigna son évêché en faveur de Gérard de Groesbeek. Il mourut à Berghes, le 26 janvier 1565.

restés redevables à feu l'évêque George d'Autriche (1), dont il est héritier, elle a nommé, à l'effet d'intervenir dans cette négociation, Berlaymont, qui autrefois en avait été déjà chargé; et, pour mener la chose à une meilleure fin, elle lui a demandé de désigner un des principaux seigneurs qu'elle pourrait y faire intervenir aussi. Berlaymont lui a dit que personne ne serait plus propre pour cet effet que le prince d'Orange, à raison du crédit qu'il a auprès du comte de Meghem, mais qu'il ne pouvait se dispenser d'informer la duchesse qu'il voyait, dans ce pays, comme il l'avait dit d'autres fois, des dispositions à un soulèvement, et que le pis était que les seigneurs y inclinaient aussi. — A cette occasion, il l'a informée que les seigneurs qui se trouvaient en ce moment à Bruxelles, savoir : le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Hornes et de Mansfelt, conseillaient à M. de Meghem de ne consentir à aucun arrangement, l'engageant à réclamer auprès d'elle, et promettant de le soutenir, de manière qu'elle serait obligée d'en faire à leur volonté. — Berlaymont a ajouté que lesdits seigneurs ne désiraient autre chose que du trouble (*garbuglio*) dans le pays. « Et quoique » ce ne soit pas mon habitude, continue la duchesse, de rapporter des choses qui » puissent faire tort à qui que ce soit, je ne puis pourtant laisser, à ce propos, de » faire savoir à V. M. que, quand l'on parle de sa venue en ce pays, ils disent qu'ils » ne savent pourquoi V. M. y viendrait, ni ce qu'elle aurait à y faire, s'exprimant en » des termes qui semblent mettre en doute que V. M. soit maître de ces États(2). » — Depuis, Berlaymont est venu lui faire un long discours sur les difficultés que rencontrerait la venue du Roi, par mer ou par terre, et il n'a été en cela vraisemblablement que l'écho des autres seigneurs. — Elle ne doute pas que Renard ne soit l'auteur de toutes ces pratiques, et engage le Roi à le retirer des Pays-Bas. Elle lui représente, au surplus, contrairement à l'opinion exprimée

(1) George d'Autriche, fils naturel de l'empereur Maximilien, archevêque de Valence en Espagne, et évêque de Brixen en Tyrol, nommé coadjuteur de l'évêque de Liège, Corneille de Berghe, en 1541, lui succéda en 1544. Il mourut le 4 mai 1557. Barbe de Hillery, que le comte de Meghem avait épousée, était fille de Marguerite d'Autriche, autre enfant naturel de l'empereur Maximilien.

(2) *Et ancor che non sia usanza mia di riferir cosa che possa resultar danno a nessuno, non posso però lasciare in questo proposito di dire a V. M<sup>a</sup>. che, quando si ragiona della venuta sua in questi Stati, dicono che essi non sanno a che effetto V. M<sup>a</sup>. ha da venire qua, ne che cosa vi habbia a fare, dicendolo in modo che pare che V. M<sup>a</sup>. non sia padrona di questi Stati.*

par les seigneurs, que sa prochaine venue peut seule assurer la conservation de ces États. — Après s'être plainte de ne pas recevoir de réponse sur plusieurs de ses lettres, elle termine, en recommandant au Roi le fils du seigneur de Berlaymont et les secrétaires Vander Aa et Berty. (*Ital.*)

Liasse 521.

88. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 31 août 1562.* Il se plaint du retard que met le Roi à répondre aux lettres de la duchesse et aux siennes. — Depuis plusieurs mois, toutes les dépêches qu'ils reçoivent se réfèrent à des dépêches à venir : ce qui nuit beaucoup à l'autorité du Roi et de ses ministres. — Les plus modérés disent que les Pays-Bas sont oubliés à Madrid. — Granvelle répète que les rapports des seigneurs du pays avec les Allemands font le plus grand mal. — Si le Roi venait, tout rentrerait bientôt dans l'ordre, et, pour un grand nombre d'années, il assurerait le repos de ses États : c'est dans cette conviction que Granvelle insiste à cet égard. — La patience avec laquelle il souffre les attaques dirigées contre lui, a un peu calmé les passions de ses adversaires, etc. (1).

Liasse 522.

89. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 31 août 1562.* Affaires d'Allemagne et d'Angleterre.

Liasse 522.

90. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 6 octobre 1562* (2). Il a reçu les lettres du Roi tant de sa main que de celle de Gonçalo Perez, datées des 17, 19 juillet et 4 août. — Il se réjouit du rétablissement du prince, auquel ont pris part tous les bons aux Pays-Bas. — Il remercie le Roi de l'intérêt qu'il lui témoigne, au sujet des calomnies et méchancetés qu'on répand contre lui. Elles ne le touchent que parce que le service de Dieu et du Roi peut en souffrir. — Dans l'état des choses, si le peuple venait à se soulever, tout serait perdu. — Quant à lui, il est prêt à exposer jusqu'à sa vie pour les intérêts du Roi. — Les volontés sont toujours les mêmes : sous prétexte de soutenir les privilèges et la

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XI.

(2) La lettre porte *septembre*; mais l'indication au dos, de la main de Gonçalo Perez, dit *octobre*. Ce qui me fait croire que cette dernière date est la véritable, c'est que la lettre est cotée *prima*, et que deux autres, datées du 6 octobre, portent les chiffres 2<sup>a</sup> et 3<sup>a</sup>.

liberté du pays, c'est à accroître l'autorité des états et du peuple, que l'on vise. — On fait entendre aux seigneurs que par là ils pourront tout ce qu'ils voudront, que la justice n'osera rien contre eux, et qu'ils ne payeront pas leurs dettes : or, il y a plusieurs d'entre eux qui doivent des sommes considérables. — Le mal est que quelques-uns des conseillers du Roi agissent comme s'ils dépendaient des seigneurs, et non de S. M. — Au retour de M. de Montigny, on verra comment les seigneurs prendront ce que le Roi lui aura dit : dans le cas qu'ils ne s'en montrent pas satisfaits, et que les moyens qu'on emploiera, soit pour les diviser, soit pour faire cesser la jalousie qu'ils ont de lui (Granvelle), le Roi jugera s'il convient qu'il quitte les Pays-Bas, et qu'il renonce même à l'archevêché de Malines. Il est prêt à se soumettre à tout ce qu'exigera le service de S. M. Seulement il la supplie, pour qu'on ne dise pas qu'il a quitté honteusement le pays, qu'elle lui permette d'aller lui baiser les mains. — Que si le Roi lui ordonne de rester aux Pays-Bas, il le fera avec le même dévouement. — Il revient sur les motifs qui lui font désirer la venue du Roi. — Inquiétudes que lui causent les affaires de France, les intelligences de la reine d'Angleterre avec les Allemands, la diète réunie à Francfort, les relations que l'électeur de Saxe et l'électeur palatin entretiennent avec les seigneurs, le projet du prince d'Orange de se rendre à Francfort, et celui des électeurs de Saxe et de Brandebourg de venir le visiter à Breda. — L'ordre donné par le Roi à la duchesse de Parme d'aller trouver à Aix-la-Chapelle l'Empereur et les princes, ses fils, s'ils s'y rendent pour le couronnement, lui occasionnera des dépenses extraordinaires, évaluées à plus de 25,000 écus. — Affaire des évêchés : la majeure partie des bulles sont arrivées, mais il y manque les *motus proprii* pour Malines, Anvers et Bois-le-Duc. — Il serait bien que le Roi écrivit à Madame une lettre à part, qu'elle pût montrer aux seigneurs, pour exciter leur zèle, et dans laquelle il exprimerait la grande satisfaction qu'il éprouverait à voir les évêques nommés pour les églises de Frise, Over-Yssel, Groningue et Gueldre, installés dans leurs sièges. — Il devrait écrire, de sa main, dans le même sens, aux comtes d'Arenberg et de Meghem. — Pour l'évêché de Gand, Madame, selon son avis, a jeté les yeux sur l'abbé de Saint-Pierre, qui est noble, frère du seigneur d'Helfault, et qui est parvenu à cette abbaye, pour avoir administré fort bien celle de Bergues-Saint-Winnox : comme il n'est pas docteur, il sera nécessaire que le pape lui accorde une dispense ; mais il est à croire qu'il faudra souvent dispenser ainsi. — C'est une chose qui a déplu

à beaucoup, particulièrement à la noblesse, que la clause, contenue dans la bulle d'érection des nouveaux évêchés, qui exige le grade de docteur. Les nobles se sont vus exclus par là, car ordinairement ils ne sont pas gradués, quoique lettrés. Beaucoup de moines se sont sentis frappés aussi par la même exclusion. — Difficultés que le gouvernement rencontre en Brabant. Les consultations demandées par les états en Italie sont arrivées; mais Granvelle n'a pu rien savoir de leur contenu. — Conduite blâmable du conseil de Brabant, et particulièrement du chancelier (1). Celui-ci n'a pas communiqué à son corps ce que le Roi lui a écrit de main propre touchant la religion, prétendant que, s'il l'avait fait, il eût perdu tout crédit auprès des états. — Expédient proposé par ceux d'Anvers, pour l'érection à Louvain d'un évêché auquel ressortirait tout le Brabant. Granvelle ne s'y montre pas trop contraire. — Quant à l'exemption qu'ils sollicitent de certain tonlien, afin d'être égalés à ceux de Gand, le Roi fera bien de temporiser : car Granvelle craint que, s'il la leur octroie, ils n'agissent comme sont accoutumés d'agir ceux de Brabant, qui oublient vite les faveurs qu'on leur fait, et n'accordent ce qu'on leur demande, qu'en demandant toujours eux-mêmes quelque chose de nouveau. — Ceux d'Anvers, d'ailleurs, doivent connaître à présent qu'il suffirait au Roi d'un trait de plume pour ruiner leur ville; et les Pays-Bas ne perdraient pas par là leur commerce, mais il se fixerait ailleurs. C'est ce qu'on leur dit, pour les tenir en crainte, et non pour le réaliser : car il faudrait bien du temps avant qu'une autre ville pût atteindre la prospérité actuelle d'Anvers. — État de la religion. — Affluence de huguenots à Anvers; dangers qui peuvent en résulter. On n'oserait toutefois parler de les mettre dehors, car on s'exposerait à être lapidé. — Anvers devient véritablement un réceptacle de mauvais garnements. Le margrave (2) ne se conduit plus aussi bien que par le passé. — Jusqu'ici, la conduite personnelle du prince d'Orange en matière de religion est irrépréhensible; mais beaucoup de ceux qui le servent sont gâtés, par suite de ses rapports

(1) Jean Scheyfve, chevalier, seigneur de Rode-Sainte-Agathe, après avoir été successivement échevin et bourgmestre d'Anvers, ambassadeur de Charles-Quint en Angleterre, et conseiller au conseil privé, fut nommé chancelier de Brabant par lettres de Philippe II, du 18 février 1557 (1558, n. st.). C'était un homme très-savant. Lors de la rupture des états avec le Roi, sous la régence de don Juan d'Autriche, il prit parti pour eux. Il mourut en 1581, à Anvers.

(2) Jean d'Ymmerseel, seigneur de Bauldry, écôtète d'Anvers et margrave du pays de Ryeu. Il prêta serment en cette qualité, le 24 décembre 1554.

avec les Allemands. — Granvelle voit avec peine que, depuis quelque temps, les seigneurs attachent plus d'importance qu'il ne conviendrait, à ne pas déplaire aux princes d'Allemagne. — Il ne sait s'il serait bien que le Roi écrivît au prince d'Orange, car ce prince est susceptible à l'excès. Granvelle cite, à cette occasion, le mauvais effet que produisit sur lui une démarche faite par la duchesse de Parme, aux Pâques précédentes. — Il est plus que nécessaire que, dans ses dépêches, le Roi insiste sur le maintien de la religion et l'érection des nouveaux évêchés. — Quant à écrire au prince au sujet de l'instruction religieuse de sa femme (1) et de la conduite de son frère (Ludovic de Nassau), Granvelle est d'avis d'attendre jusqu'après les couches de la princesse et le baptême de l'enfant qui naîtra; mais, si les choses ne se passaient pas alors comme il convient, il faudrait que le Roi écrivît, dût le prince en être mécontent. — Idée d'appeler le fils du prince en Espagne, pour le faire élever avec le prince don Carlos. (*Il y a ici un feuillet qui manque, et par suite les observations relatives au prince d'Orange se trouvent interrompues.*) — A propos des colliers de la Toison d'Or qui sont venus, Granvelle rappelle au Roi ce qu'il lui dit à Gand, que c'était un grand mal d'avoir nommé des chevaliers qui fussent si jeunes; il lui conseille de tenir ces colliers en réserve. — « Je crois, ajoute Granvelle, qu'il serait à » propos de faire entendre à Montigny, bien clairement, que V. M. entretint le » marquis de Berghes du fait des nouveaux évêchés, avant que Sonnius ne se » rendit à Rome, et qu'elle ne m'en parla, à moi, qu'après le retour de Sonnius, » comme cela est vrai, parce que ce qui indispose surtout ces seigneurs dans » cette affaire, c'est qu'un objet de si grande importance se soit traité sans la » participation d'aucun d'eux, et cela conviendrait d'autant plus, que ledit » marquis est à présent le coq (*el gallo*) des opposants. » — Il est difficile d'agir contre les pensionnaires (2); ils se justifient, en disant qu'ils ne font que ce qu'on leur ordonne. — Les moyens employés par le Roi, pour entretenir le président Viglius, sont très-bons; il n'y a personne, aux Pays-Bas, dont le service soit plus utile à S. M. Comme il est malade, et perd quelquefois courage,

(1) Anne de Saxe, enfant unique de l'électeur Maurice, née le 25 avril 1544. Elle avait été élevée à Dresde, auprès de son oncle, l'électeur Auguste, dans les principes de la religion luthérienne. Le prince d'Orange l'épousa à Leipsick, au mois d'août 1561.

(2) Les pensionnaires des villes de Brabant.

et qu'il avait besoin d'argent, le cardinal lui a fait compter 1,000 écus. — Les leçons, dans l'université de Douai, ont dû commencer, il y a huit jours, etc. (1).

Liasse 522.

91. *Deuxième lettre du cardinal de Granvelle au Roi, datée de Bruxelles, le 6 octobre 1562.* Il traite, dans cette lettre, des affaires particulières de madame de Parme. — Ce que le Roi lui a écrit au sujet du château de Plaisance, a causé à la duchesse un extrême mécontentement; les paroles d'amour et d'affection que le Roi a ajoutées, afin de lui dorer la pilule (2), n'ont pu la calmer. — Tous les moyens qu'a employés le cardinal, pour tâcher de la satisfaire, ont été sans effet. — Depuis trois semaines, elle passe la plupart du temps à déplorer son malheur (3). Elle lui a dit clairement qu'elle a perdu tout courage de traiter les affaires. — Elle craint surtout que le duc, son mari, ne se contente pas de la résolution du Roi, et qu'il lui écrive de nouveau de demander sa retraite, d'autant plus que, lorsqu'elle accepta le gouvernement des Pays-Bas, ce ne fut que pour dix-huit mois. — Le cardinal engage le Roi à adopter quelque tempérament qui puisse la consoler; elle le mérite par les services qu'elle lui a rendus, et les peines qu'elle se donne sans cesse dans ce gouvernement.

Liasse 522.

92. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 7 octobre 1562.* Il a reçu celle que le Roi lui a écrite de sa main, le 11 septembre. — S. M. a très-bien fait de se montrer satisfaite de la résolution qui a été prise au sujet du secours à envoyer aux catholiques de France. — Dans l'état où sont les choses, il importe de ne pas donner au pays des mécontentements qui se puissent éviter; il eût d'ailleurs été très-dangereux de vouloir faire autrement. — Au moyen du parti qui a été pris, ni le roi de France, ni la reine mère, ni les Allemands, ne pourront se plaindre.

Liasse 522.

95. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le*

(1) Voyez, dans la *Correspondance*, n° XII, un extrait qui contient les passages les plus intéressants de cette lettre.

(2) *Para dorarle estas pildoras.*

(3) *Lo mas del tiempo ha consumido en llorar su disgracia.*

10 octobre 1562. Elle a reçu trois lettres du Roi : la première de sa main, en date du 15 juillet, la seconde en chiffres du 17, et la troisième du 5 août, de la main de Gonçalo Perez. Elle les attendait avec impatience, à cause des soucis que lui donne un gouvernement d'une si grande importance, et de la situation où se trouve le pays, des troubles ayant commencé de se manifester à Tournay, à Valenciennes et dans la basse Flandre. — Elle croit inutile de représenter de nouveau au Roi la nécessité où elle se trouve, puisque celle-ci est notoire. Les loteries et autres moyens de finances ne suffisent pas. Il est impossible de songer à réparer les fortifications des places, qui sont si délabrées. — Elle revient sur l'importance de la prochaine venue du Roi aux Pays-Bas, seul moyen de prévenir la ruine du pays; il lui semble que S. M. pourrait tenir en hiver les cortès de Monçon, faire jurer le prince, et préparer ensuite son voyage. — Elle comprend le mécontentement qu'a le Roi de ce qui se passe; elle fait ce qu'elle peut; mais on lui oppose sans cesse les privilèges du pays, et ceux qui devraient la seconder ne le font pas; au contraire. — Le retour de Montigny est impatiemment attendu. — La résolution du Roi, touchant les secours à donner au roi de France (1), a causé une satisfaction générale. — Son mécontentement de ce qui est arrivé à cet égard est juste; mais il ne convient pas qu'il le témoigne. — La mauvaise volonté contre le cardinal continue; toutefois il ne perd pas courage. — Elle n'a pas fait faire de recherches sur les pasquinades qui se publient, de crainte de trouver des coupables qu'on ne pourrait punir. — Elle a parlé avec le cardinal du parti à prendre envers Simon Renard, qui est en grande partie l'auteur de ce qui arrive, et qui est connu d'ailleurs pour avoir dit du mal du Roi et de la feuë reine d'Angleterre. Ils seraient d'avis, l'un et l'autre, qu'on le donnât pour successeur à l'évêque de la Quadra en Angleterre, quoiqu'il y pût encore entretenir avec les seigneurs des correspondances nuisibles, ou, ce qui serait mieux, que le Roi l'envoyât à Venise, ou enfin qu'il lui ordonnât de se rendre en Bourgogne. — L'aide des états de Brabant se trouve toujours au même point.

(1) Il résulte d'une lettre de la duchesse à l'évêque de la Quadra, ambassadeur en Angleterre, en date du 3 septembre 1562, que le secours consistait en 50,000 écus par mois, de 40 patars, au lieu de 1,000 reîtres et 4,000 piétons allemands, le Roi ayant ordonné, de plus, que le roi de France fût secouru de 1,500 cheveu-légers du côté d'Italie, au lieu de 2,000 chevaux des bandes des Pays-Bas.

— Le prince d'Orange et le trésorier Schetz, ayant été envoyés à Bois-le-Duc, ont, à leur retour, donné espoir du consentement de cette ville; mais jusqu'ici, ce consentement n'est pas parvenu. — Projet d'établir un surintendant des états de Brabant. Paroles fermes dites à cette occasion par le cardinal. — Relations fréquentes du prince d'Orange et du marquis de Berghes avec les membres des états, qu'ils reçoivent chez eux, et qu'ils traitent; influence qu'ils exercent sur ceux-ci. — Le pis est que le prince d'Orange, en qualité de conseiller d'État, intervient dans toutes les délibérations relatives aux affaires du Brabant, et qu'il ne prend jamais la parole que pour soutenir la prétention des états. — L'affaire des évêchés n'a pas fait un pas. — La duchesse se plaint, comme Granvelle, du conseil et du chancelier de Brabant. — Soin qu'elle aura de ne pas assembler les états généraux. — Instances et démarches du marquis de Berghes à cet égard. — Ce seigneur a voulu provoquer aussi une assemblée des évêques, prélats et docteurs, pour s'occuper de réformes ecclésiastiques. — Autres motifs de plaintes que la duchesse a contre lui. — Sa conduite à Valenciennes. — Résolution qu'il a inspirée aux états de Hainaut contre le seigneur de Largilla, nommé au gouvernement de Landrecies (1). — Ligue des seigneurs: difficulté de les désunir. — La duchesse propose un expédient pour dégouter le marquis, et l'engager à se démettre du gouvernement de Hainaut; cette charge serait alors conférée au duc d'Arschot. — Intérêts particuliers de M. de Berlaymont. — Affaire du comte de Meghem avec ceux de Liège (2). (*Ital.*)

Liasse 521.

(1) Charles de Largilla, que le Roi avait nommé au gouvernement de Landrecies, était Bourguignon. Les états se plaignirent à la gouvernante de cette nomination, comme « d'une » chose estant grandement au desservice de S.M. et de ses pays, et non vue auparavant, aussi » préjudiciable à la fame et réputation généralement de toute la noblesse du pays... »; ils insistèrent avec vivacité sur cet objet. La duchesse de Parme, dans une lettre qu'elle écrivit, le 17 septembre 1565, au marquis de Berghes, gouverneur du Hainaut, lui fit connaître que le Roi avait trouvé la remontrance des états assez nouvelle, « attendu que la conté de Bourgoigne » n'a onques esté tenue pour pays estrange, ayant toujours esté, comme est encoires présente- » ment, sous un meisme gouvernement, subject à la meisme chancellerie et conseil privé de » par deçà, et ressortissant en toutes choses souveraines par deçà. » (*Deuxième registre aux résolutions des états de Hainaut*, fol. 50 à 70.)

(2) Voyez, dans la *Correspondance*, n° XIII, un extrait étendu de cette lettre.

94. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 12 octobre 1562.* S'il lui envoyait tous les avis qu'il reçoit, particulièrement d'Allemagne, il y aurait de quoi lui rompre la tête. Il ne lui transmet que les choses essentielles : pour lui faire parvenir les autres, il faudrait des chariots, cette nation écrivant avec tant de prolixité, et faisant souvent ce que l'autre disait de son ami : « qu'il parlait beaucoup et faisait peu (1). » — Affaires de France : prise de possession du Havre de Grâce par les Anglais. — Tous les princes électeurs sont à Francfort, excepté celui de Cologne (2), qui est souffrant : il voulait y envoyer à sa place le comte de Mansfelt, son frère, gouverneur de Luxembourg (3); mais Madame n'y a point consenti. — Cette princesse est très-mécontente de voir que, depuis trois ans qu'elle exerce le gouvernement des Pays-Bas, le comte de Mansfelt n'ait pas résidé deux mois dans le sien. — Chagrin que cause à la duchesse le refus du Roi de remettre au duc, son mari, le château de Plaisance; Perez ne pourrait croire combien elle a pleuré depuis l'arrivée de la dépêche de S. M. Il est fort à craindre qu'elle ne sollicite son congé, et, en ce cas, Granvelle ne voit point comment elle pourrait être remplacée. Elle traite les affaires tout autrement que le duc de Savoie (4). Elle tient ses serviteurs de manière qu'aucun d'eux ne cherche à s'entremettre de choses qui touchent le gouvernement, et encore moins à tirer avantage de celles-ci; « et je suis obligé de dire, ajoute Granvelle, que je l'ai vue servir, » pendant ces trois années, avec amour et zèle, sans qu'on puisse apercevoir » dans sa conduite le moindre mobile d'intérêt particulier. Et ce n'est pas peu, » selon que va le monde aujourd'hui. » — Granvelle attribue à Renard toutes

(1) *Para lo otro serian menes'er carros, escribiendo aquella nacion tan largo, y haziendo muchas vezes lo que el otro dezia de su amigo : « que hablava mucho y hazia poco ».*

(2) Jean-Gebhard, des comtes de Mansfelt, élu archevêque de Cologne en 1558. Il mourut d'hydropisie, le 2 novembre 1562, à Bruhl.

(3) Pierre-Ernest, comte de Mansfelt, créé chevalier de la Toison d'Or, dans le chapitre tenu à Utrecht au mois de janvier 1546; nommé par Philippe II, avant son départ des Pays-Bas, gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg et du comté de Chiny.

(4) Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, succéda à la reine Marie dans la régence des Pays-Bas, après l'abdication de Charles-Quint. Le traité de Cateau-Cambresis, conclu en 1559, l'ayant fait rentrer en possession d'une partie de ses États, il s'empressa de renoncer à ce poste, où il fut remplacé par la duchesse de Parme.

les tracasseries qu'on lui suscite : depuis huit jours, celui-ci va presque chaque soir chez le prince d'Orange, etc.

Liasse 522.

95. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 octobre 1562.* L'esprit public ne s'améliore pas. — Plaise à Dieu que, lorsque le Roi aura vu Montigny, celui-ci écrive, et, à son retour, parle de manière que les choses se calment, etc.

Liasse 522.

96. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 octobre 1562.* Ayant communiqué au conseil l'ordre que le Roi lui a donné d'envoyer une personne expresse en Angleterre, pour y faire auprès de la Reine l'office que le roi de France désire, tous les seigneurs, et elle de même, ont trouvé qu'envoyer en Angleterre un personnage de marque, dans l'état où sont les affaires de ce pays, pourrait préjudicier à la réputation et à l'autorité du Roi, et qu'y envoyer quelqu'un d'un rang médiocre, ne produirait aucun fruit. Il a donc été jugé plus expédient de faire parvenir à l'évêque de la Quadra la lettre que le Roi lui écrit en sa créance, en le chargeant de faire les offices qu'il jugera nécessaires. — Les états de Hainaut sont venus lui donner leur réponse sur l'aide qui leur a été demandée; et, à cette occasion, ils l'ont priée de retirer à Largilla le gouvernement de Landrecies, attendu qu'il est étranger, « appelant étrangers » les Bourguignons, et tenant pour naturels du pays ceux qui sont nés en » France et en Allemagne, et ne sont pas vassaux du Roi, comme les Bourguignons (1). » — C'est le marquis de Berghes, qui les a excités à faire cette démarche. Elle conseille au Roi de ne pas y avoir égard (2). — D'après la dernière lettre que le Roi lui a écrite en français, elle a choisi, pour aller vers l'Empereur, le duc d'Arshot (5), tant à cause de son rang, et de ce qu'il a été

(1) *Chiamando forastieri tutti i Borgognoni, et tenendo per naturali quei che sono nati in Francia et in Alemagna, che non sono vassalli di V. M. come i Borgognoni.*

(2) Voyez la note à la page 222.

(5) Philippe de Croy, 5<sup>e</sup> duc d'Arshot, prince de Chimay, comte de Beaumont, seigneur d'Avesnes, etc. En 1540, il avait été envoyé par son père à la cour du roi des Romains, Ferdinand, pour y être élevé avec les fils de ce monarque. Appelé à succéder à son père en 1551, il fut créé chevalier de la Toison d'Or dans le chapitre tenu à Anvers par Philippe II, au

élevé dans la maison impériale, que parce qu'il sait la langue allemande. Elle pense que ce choix, qui sera agréable à l'Empereur, et qui comble les vœux du duc, pourra causer quelque désunion parmi les seigneurs, comme le Roi le désire. — Le prince d'Orange, ayant vu ce que le Roi a mandé à la duchesse, afin qu'il ne la quitte pas, lui a répondu librement qu'il ne pouvait en manière quelconque se dispenser d'aller à Francfort. « Depuis la lettre que j'écrivis à V. M. » le 10 de ce mois, j'ai appris de Berlaymont que ledit prince a repris son » humeur accoutumée. A ce propos, Berlaymont m'a dit de lui qu'il pourrait se » distinguer par ses talents, s'il voulait en faire un bon emploi, comme Ber- » laymont pense qu'il le fera : mais lui et le marquis de Berghes sont toujours » d'opinion que l'on convoque les états généraux, mesure qui serait préjudi- » ciable à V. M., comme elle l'a vu par l'exemple des choses passées, et ils » insistent pour que l'administration des aides reste entre les mains des états, » moyen par lequel ils espèrent l'un et l'autre conserver l'autorité qu'ils ont » acquise auprès de ceux-ci. Berlaymont a ajouté qu'il avait remarqué que le » prince avait quelque grand dessein en tête, me faisant entendre, quoiqu'il ne » s'en soit pas expliqué davantage, qu'il s'agit de quelque chose contraire au » service de V. M. (1). » Quant aux affaires de la religion, des nouveaux évêchés, des aides de Brabant et des matières de finance, elle s'en réfère à ce qu'elle a écrit au Roi, en français. (*Ital.*)

Liasse 521.

97. *Lettre du cardinal de Granvelle à l'évêque de la Quadra, ambassadeur en Angleterre, écrite de Bruxelles, le 23 octobre 1562.* Le duc d'Arschot va à

mois de janvier 1556. Il sera souvent question de ce personnage dans les pièces qui suivront.

(1) *Dopo che io scrissi à V. M. alli X del presente, ho inteso da Berlemont che il principe sudetto sta nelli suoi soliti humori; et parlando in questo proposito, mi venne à dire che il detto principe haveva un buono ingegno, se lo volesse applicare en bene, come credeva che faria, ma che egli et il marchese di Berghes stavano sempre nel oppinione che si faccia la universal unione delli stati, cosa di tanto desservitio di V. M., come ha visto per l'esempio delle cose passate, et instano che la aministratione delli aiuti restino in mano di detti stati, come cosa che li pare che convenga, per mantenersi l'autorita che hanno con loro. Et in ques'ò discorso, il detto Berlemont mi disse come haveva conosciuto che il detto principe haveva qualche gran disegno in testa, significando (ancorche non lo specificasse con parole) che non fusse cosa in servitio di V. M.*

Francfort, de la part du Roi, pour favoriser l'élection du roi de Bohême comme roi des Romains. Le prince d'Orange, M. d'Arenberg, M. de Meghem et d'autres y vont aussi pour leurs affaires. Tous les principaux du pays se préparent à accompagner madame de Parme à Aix-la-Chapelle, si l'élection s'achève bien, et si l'Empereur et son fils viennent pour le couronnement dans ladite ville.

Liasse 521.

98. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 3 novembre 1562.* Il craint toujours que madame de Parme, à cause des affaires de son mari, ne veuille résigner le gouvernement des Pays-Bas. — Le duc d'Arsehot part aujourd'hui pour Francfort, où il arrivera dans huit jours. — Le prince d'Orange est parti pour la même ville, il y a quatre jours. Les comtes d'Arenberg et de Meghem y sont allés aussi, sous couleur d'affaires particulières. — La princesse d'Orange est accouchée hier d'une fille. — On dit que le duc de Lorraine ira aussi à Francfort. Plaise à Dieu que le commerce des Allemands, et surtout du duc de Wurtemberg (1), *qui parle très-bien le français*, ne le perde pas, en ce qui touche la religion. — Affaires de France.

Liasse 522.

99. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 19 novembre 1562.* Il désirerait que l'élection d'un roi des Romains fût achevée, à cause des mauvaises conséquences que peuvent avoir les délais apportés dans cette affaire, et du danger qu'offre la réunion de tant de monde si près des Pays-Bas. — Par le même motif, il se réjouirait que le couronnement eût lieu à Francfort, et non à Aix-la-Chapelle, quoique la duchesse de Parme, lui et beaucoup d'autres aient fait de grandes dépenses pour y assister, s'il a lieu dans cette dernière ville. — Prétentions que forme le baron de Polweiler (2). Granvelle conseille au Roi de lui donner satisfaction. — Le duc de Parme a

(1) Christophe, dit le Pacifique, né le 12 mai 1515, et qui avait succédé à son père, Ulric VI, en 1550. Ce prince fut élevé dans la religion catholique, mais il l'abjura en 1544, pour embrasser le luthéranisme. Il avait passé huit années en France, où il avait commandé un corps de lansquenets au service de François I<sup>er</sup>.

(2) Nicolas, baron de Polweiler ou Bolweiler, grand bailli et gouverneur de Haguenau. Dans les guerres de Charles-Quint et de Philippe II, il rendit à ces princes d'utiles services : « Aucune entreprise, dit dom Prosper Lévêque, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du*

consenti à ce que l'on demandât pour son fils la main d'une fille de l'Empereur, quoiqu'il eût d'autres vues. — Le cardinal ne voit pas avec plaisir que tant de seigneurs des Pays-Bas soient partis pour Francfort : ils ne peuvent rien gagner dans leurs rapports avec les Allemands. Outre le duc d'Arschot, qui y est allé de la part du Roi, et sa suite, il s'y trouve le prince d'Orange, les comtes d'Arenberg et de Mansfelt, Swendi, Straelen (1) et le pensionnaire Martini (2). — On a voulu profiter de l'absence de ces seigneurs, de celle du marquis de Berghes, qui est à Liège, et de ce que les états de Brabant sont séparés, pour introduire le docteur Sonnius en l'évêché de Bois-le-Duc; le cardinal attend avec désir le résultat de cette tentative. — Deux jours après le départ du prince d'Orange, la princesse, son épouse, accoucha d'une fille. Cette enfant fut baptisée aussitôt par un ecclésiastique de la maison (*un clérigo de casa*), sans aucune cérémonie, parce qu'on la tenait pour morte et qu'elle étouffait (*y se ahogava*) : depuis, le curé de Sainte-Gudule fit, en la chapelle de la maison, les exorcismes et les autres cérémonies convenables : « ce qui m'a donné un contentement » infini pour beaucoup de raisons. Et en outre, on m'affirme que ladite prin- » cesse s'est confessée et a communiqué comme catholique, quoiqu'il y ait lieu de » concevoir quelque scrupule de ce que cela se soit fait, sans qu'on sache si elle a » abjuré et reçu l'absolution ; mais il se pourrait que, comme j'en fis souvenir » le prince (3), quand il fut se marier, elle eût obtenu quelque bref pour le faire » secrètement. — Les dommages que la reine d'Angleterre cause aux sujets des » Pays-Bas, sont intolérables ; mais il est à craindre que ce pays ne souffre tout, » plutôt que de rompre avec elle, par la raison qu'il ne veut ni ne peut contri- » buer dans les dépenses qu'une rupture entraînerait. »

Liasse 522.

» *cardinal de Granvelle*, ne lui semblait au-dessus de ses forces : aussi intrigant que brave, » il avait dans le cœur et dans l'esprit tout ce qu'il fallait pour réussir. »

(1) Antoine Van Straelen, chevalier, seigneur de Marexen et d'Ambrugge, bourgmestre d'Anvers en 1555, 1556, 1557, 1561, 1565 et 1567 ; nommé par le Roi et les états généraux conjointement, en 1558, commissaire général et surintendant des deniers accordés pour le payement des gens de guerre.

(2) Guillaume Martini, pensionnaire de Bruxelles. — Van Straelen et Martini avaient été députés à Francfort, par les états de Brabant, de l'agrément de la duchesse de Parme, pour solliciter de l'Empereur la confirmation des privilèges contenus dans la bulle d'or.

(3) *Como yo lo acordé al príncipe.*

100. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 19 novembre 1562.* Affaires de France et d'Angleterre.

Liasse 522.

101. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 21 novembre 1562.* Le Roi a su, par ses lettres précédentes, que Berlaymont (1) avait promis de lui découvrir les desseins des seigneurs. — Voyant qu'il ne venait pas lui en parler, elle le manda. Il lui dit qu'il n'avait pu rien apprendre, parce qu'on se méfiait de lui; que le comte d'Arenberg, son beau-frère, lui en avait fait part très-secrètement; que les seigneurs avaient, il y a trois ou quatre jours, tenu des conseils, mais qu'il n'avait pu savoir ce qui s'y était passé, attendu qu'ils avaient juré de ne le révéler à personne. — Berlaymont soupçonne qu'ils veulent écrire au Roi, et lui exposer leurs prétentions, en le suppliant de les accueillir. — La duchesse n'a pu, comme elle l'a dernièrement fait savoir au Roi, détourner le prince d'Orange d'aller à Francfort; il a allégué la nécessité de ce voyage pour l'établissement de son frère, la grandeur de sa maison et le règlement de la dot de sa femme avec le duc Auguste de Saxe. Il a dit aussi qu'il ne pouvait s'empêcher de faire ce voyage, pour ne pas manquer à ce qu'il doit à son sang et à sa patrie, étant né allemand (2). — Elle l'a chargé de faire tous bons devoirs envers les princes d'Allemagne, et surtout de justifier l'envoi qui a eu lieu d'un secours au roi de France. — Trois jours après le départ du prince.

(1) Il a été plusieurs fois déjà et il sera souvent encore question de ce personnage. Charles, baron de Berlaymont, fut conseiller, chambellan et chef des finances de l'empereur Charles-Quint : par des lettres patentes données à Béthune, le 8 septembre 1554, ce monarque le nomma gouverneur, souverain bailli, capitaine et grand veneur des ville, château, pays et comté de Namur. Philippe II, parvenu à la souveraineté des Pays-Bas, le confirma dans ce poste par des lettres patentes du 12 mars 1555 (1556, n. st.); il l'avait nommé conseiller du conseil d'État, le 17 novembre précédent, et l'avait maintenu dans la charge de chef des finances, ainsi que dans celle de chambellan. Berlaymont fut créé chevalier de la Toison d'Or, au chapitre d'Anvers, le 27 janvier 1556. Le 29 avril 1561, il reçut les patentes de chef d'une compagnie de 40 hommes d'armes d'ordonnances et de 80 archers à cheval. Le 25 février 1567, le Roi le nomma « superintendant ayant la charge générale des vivres de l'armée levée sur les » frontières du Luxembourg. » On verra, dans la suite de cet ouvrage, que l'ambition de Berlaymont était insatiable.

(2) *Per non mancare al suo sangue et alla sua patria, essendo nato alemanno.*

la princesse, son épouse, accoucha d'une fille, qui fut baptisée par le curé de Sainte-Gudule, avec toutes les cérémonies de l'Église catholique. (*Ital.*)

Liasse 521.

102. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 23 novembre 1562.* Le Roi verra, par les lettres de madame de Parme (1), ce qui s'est passé, lorsque Sonnius a été mis en possession de l'évêché de Bois-le-Duc. Si l'on avait différé encore, les embarras eussent été plus grands; mais on peut juger par là de la difficulté qu'il y a d'exécuter ces choses en Brabant. — Le conseil de Brabant, en tardant si longtemps à rendre son avis sur la requête des états, et en s'exprimant comme il l'a fait, a montré combien il est jaloux de complaire aux états, sans s'inquiéter de ce qu'il doit au Roi et à la justice. — Affaires de France, etc.

Liasse 522.

103. *Billet autographe de Philippe II au secrétaire Courtewille, en date du 27 novembre 1562, pour qu'il rédige et soumette au Roi les lettres suivantes :* 1° à madame de Parme, afin qu'elle mette à effet les bulles relatives aux quatre évêchés de Leeuwaerden, Deventer, Groningue et Ruremonde; 2° à MM. d'Arenberg et de Meghem, afin qu'ils aident à l'exécution de cette mesure; 3° à madame de Parme, afin qu'elle ordonne au prince d'Orange de ne convier au baptême de l'enfant qu'il aura (2) les électeurs, ni d'autres princes de l'Empire; 4° au chancelier de Brabant, afin de lui exprimer le peu de satisfaction qu'a le Roi de sa conduite et de celle du conseil; 5° au margrave d'Anvers, afin qu'il tienne la main à l'exécution des édits sur la religion, particulièrement à l'égard des huguenots qui se sont réfugiés en cette ville; 6° à M. de Vergy, afin de louer ce qu'il fait pour la sûreté du pays et le maintien de la religion; 7° au parlement de Dôle, dans le même sens (3).

Liasse 521.

104. *Écrit, de la main du Roi, contenant les paroles qu'il a adressées à Montigny. (Sur un autre papier, il y a une note de Gonçalo Perez, indiquant que ces paroles furent dites le 29 novembre 1562.)* Le Roi y assure, entre

(1) Les lettres en français.

(2) Le Roi n'était pas instruit alors de l'accouchement de la princesse.

(3) Voyez le texte de ce billet dans la *Correspondance*, n° XIV.

autres, à Montigny, que le cardinal de Granvelle ne rend pas de mauvais offices aux seigneurs, comme ils paraissent le croire; que ce qui a été répandu de son intention d'établir l'inquisition dans ses provinces des Pays-Bas est faux; que jamais cette pensée ne lui est entrée dans l'esprit; que personne ne le lui a conseillé; que l'érection des évêchés a eu uniquement pour but de remédier au peu d'instruction religieuse qu'il y a aux Pays-Bas; que le cardinal y a été tout à fait étranger; que le Roi lui dissimula même les démarches qu'il faisait à cet égard, jusqu'au retour de Sonnius, etc. (1).

Liasse 521.

105. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 11 décembre 1562.* Il est fort satisfait de la manière dont les choses se sont passées à Francfort; il n'en espérait pas une aussi bonne issue (2). Ce résultat est dû au peu de concorde qui règne entre les électeurs. — Concile de Trente. — Les affaires de France ne vont pas mal; mais il est bon que le Roi y ait l'œil, et soutienne les catholiques de ce royaume. Il y va de la conservation de la foi catholique, non-seulement dans ce pays, mais aux Pays-Bas: « car je vous dis » que partout, en ce pays, il ne se parle d'autre chose que de ces mouvements » de France, et de telle manière qu'on voit clairement qu'il y en a beaucoup » auxquels il ne déplairait pas que les choses tournassent mal; et, si cela arri- » vait en France, bientôt nous en verrions autant ici. Ce qui nous a sauvés, » c'est qu'aucun de ces seigneurs ne s'est déclaré: car, si quelqu'un d'eux le » faisait, il n'y a que Dieu qui pourrait empêcher que l'exemple de la France » ne fût imité en ce pays (3). » — Affaires d'Angleterre.

Liasse 522.

106. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 12 dé-*

(1) Voyez le texte de cet écrit dans la *Correspondance*, n° XV.

(2) L'archiduc Maximilien, roi de Bohême, avait été élu roi des Romains à Francfort, le 24 novembre, et couronné, contre l'usage, dans la même ville, le 30 de ce mois.

(3) *Que dijo á vuestra merced que en los carros y en los bodegones no se habla de otra cosa por estas tierras, que destos movimientos de Francia, y de manera que bien claro muestran muchos que no les pesaria de que fuessen mal, y que, si lo de alli diesse al través, bien brevemente se yria por acá el mismo camino. Y ha sido nuestra dicha, que ninguno destos señores se haya declarado, que si lo hiziera alguno, otro que Dios no pudiera estorvar que lo de aquí no siguiera el camino de Francia.*

cembre 1562. Selon les ordres du Roi, il a écrit à l'Empereur, pour lui proposer le mariage d'une de ses filles avec le prince de Parme. S. M. I. lui a fait une réponse dilatoire, dont madame de Parme a été peu contente, jusqu'à ce point qu'elle soupçonne le cardinal de l'avoir desservie en cette affaire. Le désir de marier son fils est très-vif en elle : aussi se plaint-elle beaucoup que le Roi n'ait pas permis qu'il épousât la fille du duc de Ferrare, comme elle et son mari le désiraient. — Granvelle craint qu'elle n'insiste sur son rappel. Il expose au Roi les inconvénients qui en résulteraient; la difficulté qu'il y aurait à la remplacer aux Pays-Bas; l'opposition qu'y rencontrerait un gouverneur ou une gouvernante qui ne serait du sang royal. Il rappelle les difficultés que rencontra la reine Marie, durant les dix premières années de son gouvernement, quoiqu'elle fût sœur de l'Empereur, née elle-même dans le pays, qu'elle fût douée d'une grande prudence, qu'on l'aimât, et qu'elle tint continuellement à sa cour un grand nombre des principaux de ces États, etc.

Liasse 524.

107. *Longue lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 25 décembre 1562.* Elle sert de réponse aux lettres de main propre de la duchesse, des 31 août, 10 et 18 octobre. — L'état du prince va s'améliorant de jour en jour (1). — Le Roi, après avoir tenu les cortès de Castille et celles d'Aragon, avisera au moyen de se rendre aux Pays-Bas. — Le secours envoyé de ces provinces au roi de France a été si efficace, que ce monarque n'a pas accepté les 1,500 cheveu-légers que le Roi voulait lui envoyer d'Italie. — Il est peiné de voir que la mauvaise volonté contre le cardinal de Granvelle continue, et cela sans cause ni raison. La duchesse remerciera en son nom, le cardinal de la conduite qu'il tient; elle l'excitera à la continuer, et toutes les fois qu'elle trouvera occasion de le réconcilier avec quelqu'un des seigneurs, elle ne négligera rien pour le faire. — La réponse de la duchesse à Berlaymont sur la naissance étrangère du cardinal fut très-opportune : il est singulier qu'on regarde ce prélat comme étranger, et qu'on ne dise rien du prince d'Orange, ni du comte de Mansfelt, qui sont nés en Allemagne. — La duchesse a agi sagement, de ne

(1) Don Carlos, descendant un escalier du palais, à Alcalá de Henarès, le 19 avril 1562, était tombé, et s'était fait une contusion à la tête. Les suites de cet accident firent craindre quelque temps pour sa vie.

pas poursuivre l'affaire des pasquinades. — En ce qui concerne l'établissement d'un surintendant des affaires de Brabant, le cardinal a eu grandement raison de tenir le langage qu'il a tenu : la duchesse ne doit consentir à rien de semblable. — Il serait à désirer qu'elle pût inviter le prince d'Orange à s'abstenir d'assister au conseil d'État, quand on y traite les affaires du Brabant, ou bien à ne point prendre part aux délibérations des états. — La duchesse verra, par la dépêche en français, combien le Roi désire l'installation des quatre évêques dont les bulles sont arrivées, ainsi que ce qu'il écrit aux comtes de Meghem et d'Arenberg et au chancelier de Brabant. — Il la prie d'examiner s'il n'y aurait pas moyen de révoquer le chancelier. — Elle a bien fait de se refuser à la réunion des évêques et prélats proposée par le marquis de Berghes : cette assemblée serait des plus pernicieuses ; elle n'y doit consentir à aucun prix. — Il est d'avis, comme elle, de donner à un autre la charge du marquis de Berghes : pour arriver à ce but, il écrit au marquis qu'il ait à résider dans son gouvernement. — Ce qu'elle a dit à Berlaymont, touchant la coadjutorerie de Liège, qu'il désire pour son fils, lui a paru bien, ainsi que les motifs qui l'ont portée à différer les négociations avec ceux de Liège, touchant les contestations qu'il y a entre les deux pays. — Le Roi approuve le parti pris par la duchesse relativement au projet d'envoyer quelqu'un à la reine d'Angleterre, ainsi que l'envoi qu'elle a fait du duc d'Arsehot à la diète de Francfort. — Il lui recommande derechef de s'opposer à l'assemblée des états généraux. — Il désire qu'elle tâche de pénétrer, pour y obvier, ce grand dessein que le prince d'Orange roulerait dans la tête, selon ce que lui a dit Berlaymont. — Touchant les affaires de la religion, le Roi s'en remet à ses lettres en français. — Il instruit la duchesse de ce qui s'est passé entre lui et Montigny, lorsque ce seigneur eut son audience de congé. Montigny, pressé par lui de s'expliquer franchement sur ce qui se passait aux Pays-Bas, et sur les causes du mécontentement que les seigneurs prétendaient y régner, s'en excusa d'abord, disant que le Roi devait être bien informé ; mais enfin il alléguait les trois griefs suivants, savoir : l'érection des nouveaux évêchés, qui avait été négociée, sans que personne du pays le sût ni y intervînt ; 2° le bruit répandu, qu'on voulait introduire dans ces provinces l'inquisition à la manière d'Espagne ; 3° et enfin la haine que tout le monde avait conçue contre le cardinal de Granvelle, et non-seulement les nobles, mais le peuple, haine qui allait si loin, qu'elle pouvait faire craindre quelque soulèvement. Le Roi instruit la duchesse de la

réponse qu'il a faite, dans les mêmes termes à peu près que ceux contenus dans l'écrit analysé ci-dessus. Il a chargé Montigny d'en donner connaissance à tout le monde aux Pays-Bas, et celui-ci le lui a promis. On verra s'il en résulte de bons effets : dans le cas contraire, il sera à propos que la duchesse pense aux moyens qu'il conviendra d'employer. — Le Roi revient sur le fait du marquis de Berghes : il veut que la duchesse lui parle catégoriquement, afin qu'il remplisse son devoir, ou qu'on le destitue. — Il n'est d'avis d'envoyer Renard ni en Angleterre, ni à Venise, car il pourrait encore là rendre de mauvais offices : il sera mieux en Bourgogne, où le Roi lui ordonne d'aller, par une lettre que la duchesse verra. Jusqu'à ce qu'on sache comment il s'y conduit, il ne peut être question de le priver de sa charge, car il faudrait un procès pour cela (1).

Liasse 525.

108. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite d'Aranjuez, le 25 décembre 1562.* Il répond aux lettres du cardinal des 31 août, 6, 7 et 15 octobre, 19 et 25 novembre. Dans cette longue réponse, le Roi satisfait à tous les points sur lesquels le cardinal lui a écrit. Je n'en extrais que ce qu'elle contient d'essentiel. — Il le remercie de la patience avec laquelle il souffre, pour son service, les calomnies et méchancetés qu'on répand contre lui. — Il approuve que l'on cherche à introduire la division parmi les seigneurs, si la mission de Montigny ne met pas un terme à leur mauvais vouloir contre le cardinal : « mais il faut » tâcher d'amener cette division de manière que l'exaspération de ceux qui sont » animés de mauvaise volonté, ne s'augmente pas, surtout s'ils ont plus de pou- » voir que les autres pour mettre à effet celle-ci; et, par ce motif, il convient » essentiellement de procéder avec beaucoup de circonspection (2). » — Il remercie le cardinal de l'offre qu'il lui fait de venir à Madrid, et même de résigner l'archevêché de Malines, si cela peut avancer son service : il y a trouvé une preuve de son dévouement. « Et, quoique je fusse très-joyeux de vous voir, et » que vous pussiez ici me rendre de grands services, cependant vous me serez » encore plus utile là-bas. Ainsi je préfère que vous continuiez à faire ce que vous

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XVI.

(2) *Esta division se deve procurar de manera que no se exasperen mas de lo que están los que tienen ruines voluntades, y tanto mas si tienen mayor poder que los otros, para ponerlas en execucion; y por esto, conviene mucho proceder en ello con gran tiento.*

» faites aujourd'hui, et dont j'ai la satisfaction que votre conduite mérite, ne  
 » croyant pas d'ailleurs que les choses puissent venir au point qu'il en résulte  
 » des conséquences fâcheuses pour vous (1). » — Il reconnaît la vérité de ce que le  
 cardinal et sa sœur lui écrivent, qu'il serait important qu'il se rendit aux Pays-  
 Bas; mais, s'il y allait sans argent, ce voyage aurait plus d'inconvénient que d'a-  
 vantage. Il n'y renonce pourtant pas; et, après qu'il aura tenu, l'année suivante,  
 les cortès d'Aragon, il avisera aux moyens de l'effectuer. — Il faut éviter absolu-  
 ment que les électeurs de Saxe et de Brandebourg viennent à Breda pour le  
 baptême, et la duchesse de Parme doit écrire au prince d'Orange, afin qu'il ne  
 les y invite pas. — Il s'est résolu, selon son avis et celui de Madame, à proposer  
 pour l'évêché de Gand l'abbé de Saint-Pierre, en demandant dispense pour lui  
 de la clause qui exige le grade de docteur en théologie. — La même dispense  
 pourra être sollicitée dans d'autres occasions; mais le Roi ne croit pas qu'il  
 doive être fait, touchant ce point, une dérogation générale à la bulle d'érection.  
 — Il écrit au prince d'Orange, pour lui recommander les intérêts de la religion  
 et l'affaire des nouveaux évêchés. » — J'ai dit à Montigny comment je commu-  
 » niquai au marquis de Berghes le fait des évêchés, longtemps avant que Son-  
 » nius partit pour Rome, et comment je vous en fis mystère, à vous, jusqu'au re-  
 » tour de Sonnius avec les dépêches et les résolutions qu'il apporta, parce que je  
 » puis le dire avec une très-grande vérité (2). » — Il approuve que le cardinal ait  
 donné 1,000 écus à Viglius, et il désire qu'il le dissuade d'insister sur sa re-  
 traite. — Le cardinal aura appris le résultat de l'élection à la dignité impériale :  
 le Roi s'est beaucoup réjoui de ce que le couronnement a eu lieu à Francfort,  
 puisque cela a dispensé madame de Parme d'y assister. — « J'envoie N. de Guzman  
 » au roi de Bohême, pour qu'il tienne la main à ce que celui-ci accomplisse ce  
 » que les élus rois des Romains ont coutume de faire envers S. S., et aussi pour

(1) *Y aunque yo holgaria mucho de veros, y me podriades servir acá mucho, todavía hareis ay mas fructo, y assi huelgo mas de que atendais à lo que hazeis, que no creo que las cosas vernan à tal estado, que ayen de llegar à esto; y seré servido que vos persistais en continuar lo que hazeis : de que tengo la satisfacion que es razon.*

(2) *A Montigny dixé como comuniqué con el marques de Bergas lo de los obispados ante mucho que el Zonio fuesse à Roma, y como os lo encubri à vos, hasta que él fue vuelto con los despachos y resolucion que truxo, porque lo puedo dezir con muy grande verdad.*

» qu'il donne à S. S. quelque satisfaction sur ce qui s'est publié de lui par le  
 » passé, touchant la religion (1), et cela à cause que le pape m'a fait demander  
 » ce qu'il ferait, si ledit roi, étant là, lui faisait demander sa confirmation : sur  
 » quoi j'ai répondu à S. S. comme il convenait. Mais cet office que je fais vers  
 » ledit roi est avec une instruction de ma main, à raison de l'importance de  
 » l'affaire; et ainsi, il convient que vous n'en parliez à personne, sinon à la du-  
 » chesse, ma sœur, à qui vous recommanderez le secret. » — Le Roi a écrit au  
 marquis de Berghes, afin qu'il aille résider dans son gouvernement. — Il a appris  
 avec joie le baptême de la fille du prince d'Orange, et que la princesse s'est  
 confessée et a communiqué : il lui serait agréable de savoir si elle avait été absoute  
 auparavant.

Liasse 522

109. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 janvier 1565.* M. de Montigny est arrivé le 25 décembre. — Depuis son retour, les choses sont plus embrouillées que jamais. — Son rapport au conseil (2) a produit plus de mal que de bien. — Conversation entre la duchesse et lui, au sujet du cardinal de Granvelle. Il n'a pas craint d'accuser le Roi de partialité, tout en reconnaissant les faveurs qu'il en a reçues. — La duchesse rend compte au Roi d'un entretien qu'elle a eu avec Berlaymont. Celui-ci l'a informée que les seigneurs en veulent plus que jamais au cardinal, et qu'ils sont surtout excités contre lui par le seigneur de Glajon, qui a une grande influence sur le prince d'Orange et le comte d'Egmont; que Montigny a voulu persuader lui, Berlaymont, d'entrer dans leur ligue, lui faisant envisager les avantages qu'il en retirerait, mais qu'il a répondu que, rien ne se faisant contre le Roi, ni contre le pays, il jugeait inutile une pareille ligue; que le prince d'Orange, le comte d'Egmont et généralement tous les seigneurs sont toujours imbus de l'idée que l'érection des

(1) Maximilien avait été élevé dans les principes de la tolérance religieuse; il professait publiquement que « Dieu seul avait pouvoir sur les consciences. » On prétend même qu'il était attaché en secret à la doctrine de Luther. Voy. Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*; Schiller, *Histoire de la guerre de trente ans*; Kohlrausch, *Histoire d'Allemagne*, etc.

(2) Montigny fit son rapport dans la séance du 28 décembre, à laquelle assistaient la duchesse de Parme, le prince d'Orange, le comte d'Egmont, Berlaymont et le président Viglius (*Notules du conseil d'État.*)

évêchés tend à l'établissement de l'inquisition aux Pays-Bas; qu'ils avaient été très-irrités d'apprendre, par le rapport de Montigny, qu'ils passaient, en France, pour les chefs des huguenots; enfin qu'à leur dire, la duchesse ne faisait que suivre les volontés du cardinal, et qu'ils entendaient, eux, n'être en aucune manière gouvernés par lui. — Quoique le cardinal soit à l'abri de tout reproche, sa modestie et son zèle pour le service du Roi sont si grands, qu'il a engagé la duchesse à profiter de la première occasion favorable, pour faire entendre à d'Egmont que, si lui et les autres membres du conseil sont mécontents de ne pas prendre part à la *consulte* (1) et au renouvellement des magistrats, elle en donnera avis au Roi, et qu'elle les y convoquera volontiers, si S. M. le lui ordonne. Il a ajouté que si, en outre, ils persistaient à vouloir l'écartier du gouvernement, elle pourrait également proposer au Roi de le retirer des Pays-Bas, pour l'employer près de sa personne, ou ailleurs. La duchesse est dans l'intention de leur faire ces ouvertures, quoiqu'elle avoue que l'autorité du Roi doit en souffrir, et que le cardinal ne mérite pas d'être traité ainsi. — Le baptême de la fille du prince d'Orange avait déjà eu lieu, et catholiquement, lorsque la duchesse a reçu la lettre du Roi à ce sujet : elle s'est déterminée, par ce motif, à la jeter au feu. Si l'on avait eu connaissance du doute que le Roi élevait sur le compte du prince, il en serait résulté un fâcheux effet (2).

Liasse 525.

110. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 29 janvier 1565. Affaires d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie.* — « Renard » paraît déterminé à ne pas obéir aux commandements du Roi. Il veut s'appuyer sur les seigneurs, leur faisant entendre que l'ordre de S. M. lui est venu, parce qu'il leur a donné conseil. Il prétend que nous avons rédigé ici les lettres en blanc, et il persuade à beaucoup de monde que toutes les dépêches que nous disons venir du Roi, c'est moi qui les fais... C'est un homme très-pernicieux et très-dangereux. »

Liasse 525.

(1) Philippe II, avant de quitter les Pays-Bas, avait prescrit à la duchesse de Parme de communiquer seulement à un comité composé de Granvelle, de Viglius et de Berlaymont, les affaires concernant la collation des charges, offices et bénéfices. Ce fut ce comité, que l'on appela la *consulte*.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XVII.

111. *Requêtes de Simon Renard à la duchesse de Parme, et depuis au Roi, avec différentes pièces y jointes.* Il s'y trouve une déclaration originale du prince d'Orange et du comte d'Egmont, datée du .. février 1562 (1563, n. st.), contenant que Renard ne s'est « mêlé ni empêché, en manière quelconque, du » fait concernant le cardinal de Granvelle, et par conséquent n'a été en rien » cause de ce qui s'est passé à cet égard. »

Liasse 545.

112. *Lettre d'Ogier de Bousbecq (1) au cardinal de Granvelle, écrite de Lille, le 15 février 1563 (de sa main).* Il lui envoie des avis qu'il a reçus de Constantinople. (*Franç.*)

Liasse 524.

113. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 25 février 1563.* Il répond à celle de la duchesse, du 13 janvier. — Il a vu avec regret que les affaires ne se sont pas améliorées depuis le retour de Montigny, et que celui-ci n'a pas fait les bons offices qu'on pouvait se promettre de lui, après le langage que le Roi lui avait tenu. — Ce que la duchesse a dit tant à Montigny qu'à Berlaymont, a été très à propos : il faut tâcher d'entretenir les choses de manière qu'aucun inconvénient ne survienne. — La duchesse pourra donner suite aux ouvertures qu'elle se propose de faire aux seigneurs, lorsqu'elle verra qu'il est impossible d'agir autrement : mais, après cela, elle différera, autant que cela dépendra d'elle, d'en avertir le Roi, et, de son côté, il trainera la chose en longueur : car la mesure qu'il s'agirait de prendre ne convient pas à son service, et elle est contraire à toute raison. — Dans un post-scriptum de sa main, le Roi appelle l'attention de la duchesse sur une lettre en français qu'il lui écrit, concernant Simon Renard, et il lui recommande de faire en sorte que Renard parte des Pays-Bas, si déjà il ne les a quittés (2)

Liasse 525.

114. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le*

(1) Ogier de Bousbecq, né à Commines en Flandre, en 1522, avait été choisi par le roi des Romains, Ferdinand, en 1555, pour son ambassadeur auprès de Soliman II. Il remplit cette charge pendant sept ans, après lesquels il revint dans son pays.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XVIII.

10 mars 1565. Il a reçu, de la main de Montigny, la lettre du Roi du 25 décembre. Il exprime à S. M. sa reconnaissance de la bonté qu'elle lui témoigne. — Il fait tout ce qu'il peut pour servir le Roi, sans blesser personne; mais on ne prend pas la chose ainsi, à cause des mauvais offices que certaines gens lui rendent. — Il a tâché, de mille manières, de savoir les motifs de plainte que ces seigneurs ont contre lui; mais ils n'ont jamais voulu les déclarer: ce qui lui fait craindre qu'ils ne tendent à d'autres fins que celles dont ils prennent couleur.

Liasse 524.

115. *Longue lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 mars 1565.* Depuis l'arrivée de Montigny, les choses vont cent fois pis: son frère (le comte de Hornes) a mis effrontément sur le tapis le projet de former une ligue contre le cardinal. Montigny, Hornes, le marquis de Berghes et le prince d'Orange sont ceux qui se font le plus remarquer dans cette affaire. — Les seigneurs disent qu'ils considéreront comme leurs ennemis tous ceux qui soutiendront le cardinal. — Libelles contre lui. — Les confédérés ne sont pas bien avec le duc d'Arschot, qui le défend. — Altercation que le duc a à ce sujet avec le comte d'Egmont. — Berlaymont se conduit bien aussi. — M. d'Arenberg a refusé de signer un écrit que les seigneurs confédérés voulaient adresser au Roi contre Granvelle. — Ses partisans qualifiés de *cardinalistes*. — Discussion du prince d'Orange avec M. d'Arenberg. — Le cardinal travaille adroitement le peuple. — Si l'écrit est envoyé, le Roi pourra gagner du temps, en remettant sa décision à l'époque de son arrivée aux Pays-Bas. — Dans le cas que cette réponse ne satisfasse pas les confédérés, le Roi devra, sans égard pour lui, prendre telle mesure qu'il jugera utile à son service. — Ordre du Roi, relatif à Renard; longs détails sur les actes répréhensibles de celui-ci. — Les bulles des évêchés sont arrivées, ainsi que celles qui concernent l'abbaye de Saint-Amand. — Le cardinal a fait prendre possession de cette abbaye. — Affaires de la religion. — L'enfant qu'a eu la princesse d'Orange, a été baptisé d'une manière orthodoxe. — Le cardinal donne son avis sur le chemin que devrait prendre le Roi, pour venir d'Espagne.

Liasse 524. — (B. B.)

116. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le*

10 mars 1565. Il prie le Roi de ne pas s'imposer l'habitude de lui répondre de sa propre main, et de se reposer de ce soin sur Gonçalo Perez, qui mérite toute sa confiance. — Conduite légère de l'archevêque de Besançon, Claude de la Baume. — Progrès de l'hérésie à Valenciennes et à Tournay : mollesse de Berghes et de Montigny, pour la réprimer. Ce dernier dit souvent qu'*il est abusif de punir de mort les délits en matière de religion*. — Les seigneurs ont presque tous des dettes énormes qu'ils ne savent comment acquitter, et qu'ils espèrent ne payer jamais. — Le prince d'Orange, qui tient un grand état de maison, et mène à sa suite des comtes, des barons et beaucoup d'autres gentilshommes d'Allemagne, doit, pour le moins, 900,000 fl. — Ses propos et ses démarches ne peuvent qu'inspirer de l'inquiétude. N'a-t-il pas dit ouvertement à la duchesse de Parme que jamais il ne faillirait ni à sa patrie (l'Allemagne), ni à sa maison? — Granvelle conseille au Roi de donner des commanderies en Espagne à quelques-uns des seigneurs, et de faire vice-roi de Sicile le prince d'Orange.

Liasse 524. — (B. B.)

117. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 mars 1565.* Il entretient le Roi des affaires particulières du duc et de la duchesse de Parme. L'un et l'autre sont mécontents de voir que le Roi ne prenne, en ce qui concerne leurs États, aucune résolution qui leur soit favorable. — La duchesse veut résigner le gouvernement des Pays-Bas; le duc son mari l'y excite vivement. Granvelle a cherché à lui faire comprendre que, dans l'état des choses, il était impossible que le Roi lui accordât son congé; elle a répondu qu'elle le prendrait d'elle-même. — Il conseille au Roi de leur donner quelque satisfaction. — Déjà, il a pu s'apercevoir que le délai apporté dans cette affaire lui nuisait dans l'esprit de la duchesse, qui s' imagine à tort qu'il ne lui rend pas justice auprès de S. M. (1).

Liasse 524.

118. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 12 mars 1565.* Le 17 janvier, elle délivra au conseiller Renard la lettre par

(1) La restitution du château de Plaisance et le mariage de leur fils, Alexandre, étaient le sujet incessant des instances du duc et de la duchesse de Parme.

laquelle le Roi lui ordonnait d'aller servir en Bourgogne. Renard fit entendre les plus vives plaintes : il dit qu'on lui faisait un grand tort, que ce n'était pas là une digne récompense de ses services de tant d'années ; il imputa la résolution du Roi au cardinal de Granvelle, etc. La duchesse lui parla avec fermeté, et l'engagea à l'obéissance. — Les jours suivants, elle apprit qu'il faisait grand bruit partout, se plaignant aux seigneurs, au conseil privé et à l'un et à l'autre, criant à l'arbitraire et à la tyrannie, ajoutant qu'on commençait par lui, que les autres suivraient : si bien que non-seulement la ville, mais tout le pays, s'occupe de cette affaire, et que chacun en raisonne selon son humeur. — Il vint présenter un long écrit à la duchesse, dans lequel il s'excusait de partir, et attaquait le cardinal de Granvelle. La duchesse, après l'avoir lu, insista sur son départ. Peu de jours après, il revint la trouver avec un second écrit, plus long encore et plus véhément contre le cardinal, demandant qu'elle le fit examiner par le conseil privé ou le conseil d'État ; mais elle ne voulut pas entrer dans cette voie, et lui fit restituer ce dernier écrit par le conseiller Hopperus, en lui faisant renouveler l'ordre de partir. Il fit dire depuis à la duchesse qu'il désirait expédier un courrier au Roi. Ne voulant pas lui donner des motifs de se plaindre de ce qu'on l'empêchait de recourir à S. M., la duchesse a répondu qu'elle y consentait. Tel est l'état de cette affaire. Elle attendra, pour agir ultérieurement, de nouveaux ordres du Roi. Elle pense que, pour ne pas indisposer les seigneurs, qui se sont déclarés les protecteurs de Renard, la cause de celui-ci pourrait être renvoyée au conseil privé. (*Ital.*)

Liasse 525.

119. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 mars 1565.* Elle renvoie à ses lettres en français, touchant l'état des affaires de la religion, qui vont toujours en empirant. — Quoiqu'elle ne puisse dire qu'aucun des seigneurs ne soit pas bon catholique, elle ne voit pourtant pas qu'ils procèdent, dans les matières religieuses, avec toute la chaleur qui serait nécessaire. Le peuple a plus d'audace qu'il ne conviendrait. — Les ministres de la justice, soit par crainte, soit par raison de l'incertitude des choses, ou par doute du succès, ou enfin par d'autres motifs, ne remplissent pas leurs devoirs. — Les rumeurs qui courent sur ce qui se passe en France et en Allemagne, montrent assez que les esprits ne sont pas bien disposés. — Elle s'en réfère à sa lettre en français sur ce qu'elle a écrit au marquis de Berghes, qui

est toujours à Liège, et sur l'envoi qu'elle a fait, en cette ville, du comte d'Arenberg (1), dans l'intérêt du fils du seigneur de Berlaymont, afin que le père connaisse que le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour lui. — Elle s'étonne que le marquis de Berghes ait entamé une négociation avec le chapitre de Liège, sans l'en prévenir. — L'opinion générale est que le doyen Groesbeek sera appelé au siège épiscopal. On avait parlé, pour cette dignité, d'un seigneur allemand, parent du prince d'Orange, et d'un jeune frère de celui-ci; mais il ne paraît pas qu'ils aient des chances. — Cette affaire terminée, elle fera en sorte que le marquis de Berghes se rende dans son gouvernement, où sa présence est urgente, à cause de la situation de Valenciennes. — Elle renvoie à ses lettres en français touchant l'érection des évêchés. La plus grande difficulté en cette affaire vient toujours de ceux de Brabant; le chancelier et le conseil (de Brabant) n'y aident en rien. — L'union des abbayes aux nouveaux sièges rencontre surtout de l'opposition, à cause de la part que les évêques seraient appelés à prendre par là aux affaires des états. Quant à elle, il lui déplairait infiniment que, dans une chose où il y va du service de Dieu, les vassaux de S. M. lui donnassent la loi. — Le chancelier de Brabant est toujours le même. Elle ne voit pas le parti qu'on pourrait prendre envers lui : car le déplacer serait sujet à de grands inconvénients. La duchesse croit d'ailleurs qu'il pêche plus par ignorance, et par les suggestions dont on l'environne, que par méchanceté. Elle pense qu'on pourrait le charger d'une ambassade, pour l'éloigner de Bruxelles. — Inimitié des seigneurs contre Granvelle. La duchesse a su de Berlaymont qu'ils ont resserré leur ligue. Ceux dont elle se compose principalement, sont le prince d'Orange, le marquis de Berghes, le comte de Hornes, le seigneur de Montigny, les comtes d'Egmont et de Meghem. — M. d'Egmont, étant chez le duc d'Arschot, ne négligea rien, pour engager celui-ci à faire partie de la ligue; mais le duc résista énergiquement, disant, entre autres, qu'il était ami d'Egmont, mais qu'il ne voulait avoir ni lui, ni le prince d'Orange, pour supérieur; qu'il était autant

(1) Dans la séance du conseil d'État du 10 février 1563, il fut résolu de députer le comte d'Arenberg, avec un conseiller du conseil privé, vers l'évêque et le chapitre de Liège. L'objet de cette mission était d'engager l'évêque à désigner pour son successeur ou le fils de M. de Berlaymont, ou l'archidiacre Poitiers, ou le comte de Rennebourg, ou le doyen Groesbeek, ou le protonotaire Douvrin. (*Notules du conseil d'État.*)

qu'eux, et n'avait pas une suite moins nombreuse de nobles et d'amis. — M. d'Arenberg et Robles étaient présents à cette scène, et ils craignirent un instant qu'elle ne finît par un duel ; mais la chose s'arrangea. — Selon les informations qui parviennent à la duchesse, Montigny fait beaucoup de mal. — Tous les seigneurs se sont trouvés aux noces de M. de Beaufort ; à cette occasion, il a été traité amplement de l'affaire qui les occupe. Quelqu'un étant venu à demander quel motif de plainte on avait contre le cardinal, on a répondu qu'on ne lui voulait pas de mal, mais qu'on ne pouvait souffrir qu'il prit part aux affaires. — M. d'Arenberg a été vivement sollicité d'entrer dans la ligue ; il s'y est refusé : il en est résulté de la mésintelligence entre lui et le prince d'Orange. — Les seigneurs, imputant la détermination d'Arenberg à Berlaymont, ont dit à celui-ci que, s'il s'était déclaré pour eux, son fils eût été nommé évêque de Liège. — Selon Berlaymont, M. de Meghem voudrait ne s'être pas autant avancé avec eux ; mais il ne sait comment se détacher de leur parti. — M. d'Arenberg, pour se soustraire à de plus grandes discussions, tâche de se débarrasser des affaires de Liège, afin de se retirer dans son gouvernement. — La résolution définitive des seigneurs, selon ce que Berlaymont a dit à la duchesse, est de faire et d'envoyer au Roi un écrit contre le cardinal. — Elle est toujours préoccupée de ce propos que Berlaymont lui a tenu : qu'un d'eux (le prince d'Orange) avait quelque dessein en tête ; on lui a affirmé que, dans un récent entretien, ce seigneur a dit à Montigny : « Un jour viendra pourtant où nous serons les plus forts. » — On a essayé de faire parler le pensionnaire Martini (1) sur un fait dont la découverte, aurait-il dit, lui coûterait la vie ; mais il n'a voulu rien dire. — La duchesse ne voit pas comment, en l'absence du Roi, on pourrait inviter le prince d'Orange à s'abstenir d'assister au conseil d'État, quand il s'y traite des affaires des états de Brabant, ou bien à ne pas intervenir dans les assemblées des états, puisque, du temps du duc de Savoie, et le Roi étant présent, il agissait déjà comme il le fait aujourd'hui. — Elle a fait au cardinal la communication ordonnée par le Roi ; elle l'a trouvé prêt à obéir à S. M., et à s'accommoder à tout ce que paraîtra exiger le service du Roi, sans aucune considération personnelle. — Le cardinal l'a engagée, pour faire cesser les plaintes des seigneurs, à ne plus l'appeler à la *consulte*, ni aux délibérations sur des matières de finances,

(1) Voyez la page 227, à la note.

sauf dans les cas où elle le jugera absolument nécessaire. — Ouverture d'une loterie pour le paiement de la solde arriérée des gens de guerre. La duchesse prie le Roi d'y contribuer pour 200,000 écus. — Elle voudrait que le Roi tâchât de donner satisfaction au comte d'Egmont, qui montre plus de zèle pour son service que les autres, en lui écrivant des lettres bienveillantes, en lui faisant écrire par quelque personne jouissant de sa confiance, et enfin en lui faisant payer quelque somme de la gratification qui lui a été accordée. — Elle est d'avis que S. M. témoigne au marquis de Berghes son peu de satisfaction de la manière dont il se conduit, et des absences qu'il fait de son gouvernement. — La venue du Roi est le seul moyen de rétablir les affaires aux Pays-Bas. — La duchesse lui envoie un écrit du président Viglius, par lequel il demande son congé et la récompense méritée par ses services; il a toutefois consenti à demeurer en charge jusqu'à l'arrivée du Roi. Depuis, ayant succédé à la prévôté de Saint-Bavon (1), il a dit à la duchesse qu'étant dans une meilleure position, il ne voulait pas grever les finances du Roi, en demandant une récompense. La duchesse pense néanmoins que S. M. devrait lui conférer l'office de chancelier de la Toison d'Or. — Mort du comte de Boussu (2), en qui le Roi a perdu un bon serviteur : la duchesse propose à S. M. de donner à son fils la bande d'ordonnances qu'il commandait. — Mort de M. d'Andelot, qui avait le bailliage de Dôle (3). (*Ital.*)

Liasse 525.

120. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 mars 1565.* La duchesse et le duc, son mari, récemment arrivé à Bruxelles, s'en remettent à ce que disposera le Roi touchant le mariage de leur fils Alexandre; mais ils insistent pour que S. M. leur restitue le château de Plai-

(1) Viglius avait été nommé par Paul IV, en 1556, coadjuteur de Luc Munich, dernier abbé de Saint-Bavon et premier prévôt de la collégiale qui remplaça cette antique abbaye. A la mort de Luc Munich, arrivée au mois de janvier 1565, il lui succéda. Comme il n'avait pas encore, à cette époque, pris les ordres sacrés, il les reçut des mains du cardinal de Granvelle.

(2) Jean de Hennin-Liétard, élu chevalier de la Toison d'Or, dans le chapitre tenu à Tournay en 1551, créé comte de Boussu en 1555. Il mourut au château de Boussu, selon le *Nobiliaire des Pays-Bas*, le 12 février 1563 (n. st.).

(3) Le texte des passages principaux de cette lettre sera inséré dans la *Correspondance*, n° XIX.

sance : seul moyen d'assurer la sécurité du duc. Si le Roi ne voulait y condescendre, elle le supplierait, en ce cas, d'accepter sa démission du gouvernement des Pays-Bas, afin qu'elle allât veiller aux intérêts de sa maison. (*Ital.*)

Liasse 525.

121. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 20 mars 1565.* Il le supplie de contribuer à ce que le Roi prenne de promptes résolutions sur ce qu'on lui écrit. Temporiser n'est pas de saison, alors que les Anglais et les Français sollicitent ce peuple, et qu'il est assez peu content, pour qu'on ait des motifs de crainte. — Si le Roi ne force pas Renard à obéir, d'autres oseront beaucoup. — Ogier de Bousbecq, qui a rempli la charge d'ambassadeur de l'Empereur en Turquie (1), a été à Bruxelles pendant quelques jours. Dans cette ambassade, il s'est conduit avec beaucoup de sagesse et d'intelligence, et a obtenu un succès très-flatteur. — Affaires d'Allemagne, de France, etc. — Le concile ne va pas bien : plaise à Dieu qu'il n'en résulte un schisme! Granvelle est toujours d'opinion que le moment n'était pas favorable pour le réunir. La gouvernante a résolu d'y envoyer, après les Pâques, les évêques d'Arras, d'Ypres et de Namur, et trois théologiens. — Pour satisfaire les états, qui forment de grandes plaintes contre les Anglais, on est occupé d'examiner s'il ne convient pas de députer quelqu'un à Londres : le cardinal travaille sous main à faire adopter ce parti, qui servirait à animer lesdits états contre les Anglais, « attendu que ce que nous devons le plus craindre aujourd'hui, c'est que les gens de ce pays-ci soient bien avec les Anglais, la reine » étant, en matière de religion, ce qu'elle est (2). »

Liasse 525.

122. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 29 mars 1565.* — Affaires d'Angleterre et d'Allemagne.

Liasse 525.

123. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 31 mars*

(1) Voyez page 257, à la note.

(2) *Siendo assi que lo que devemos temer mas es que esté bien la gente de acá con los Ingleses en esta sazón, siendo la reyna en la religion qual ella es.*

1565. Mauvais effets produits aux Pays-Bas par la mort du duc de Guise (1).

Liasse 524. — (B. B.)

124. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Malines, le 14 avril 1565.* Le cardinal est venu en cette ville, pour y célébrer les offices pendant les saints jours. — Affaires de France et d'Allemagne. — Les choses sont, en apparence, un peu plus tranquilles aux Pays-Bas; mais ce calme apparent ne doit pas inspirer trop de confiance. — On a tant crié, qu'enfin le marquis de Berghes a fait brûler deux hérétiques à Valenciennes, mais sans bruit. — Berlaymont a dit à Madame que ledit marquis, trois ou quatre jours avant les Rameaux, vint secrètement à l'abbaye de Forêt, près de Bruxelles, où se rendirent, avec le même secret, le prince d'Orange et le comte de Hornes (2), et depuis le comte d'Egmont, amené par Montigny. Il ne sait ce qui a pu être traité dans cette entrevue; il voudrait qu'elle eût eu lieu dans de bonnes intentions. — Le prince d'Orange est parti pour Breda, d'où il se rendra en Hollande pour une couple de mois. — Hornes est chez lui. — Le marquis et Montigny sont en leurs gouvernements. — Egmont doit partir pour la Hollande; il a dit à Madame qu'il sera de retour au mois de mai. — M. de Berlaymont doit aussi s'absenter pour les affaires de sa maison. — L'éloignement de tous ces seigneurs donne à penser : on peut supposer qu'ils veulent laisser Madame dans l'embarras, en un temps où les mouvements d'Allemagne donnent de l'inquié-

(1) François de Lorraine, duc de Guise, assassiné d'un coup de pistolet par Poltrot, et mort six jours après, de sa blessure, le 13 février 1565.

(2) Philippe de Montmorency, comte de Hornes, frère du seigneur de Montigny. Il fut gentilhomme de la bouche de Charles-Quint, et le servit dans ses guerres. Nommé capitaine de la garde des archers de Philippe, après que ce prince eut été reconnu comme futur souverain des Pays-Bas, il l'accompagna, en cette qualité, en Allemagne, en Italie, en Espagne, et plus tard en Angleterre. Le Roi, étant parvenu à la souveraineté des Pays-Bas, le fit gouverneur du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, et lui donna la Toison d'Or, dans le chapitre tenu à Anvers, au mois de janvier 1556. Il le nomma quelque temps après amiral de la mer et capitaine d'une des bandes d'ordonnances, mais en lui retirant sa charge de gouverneur, ce qui fit naître en lui un assez vif mécontentement. Lorsque Philippe II partit pour l'Espagne, en 1559, le comte de Hornes l'y suivit, pour remplir, près de sa personne, la charge de *superintendant* des affaires des Pays-Bas; mais il revint au bout de deux ans. Il fut appelé à siéger au conseil d'État par lettres patentes du 20 octobre 1561.

tude. — On lui a dit que les seigneurs ont envoyé au Roi un écrit contre lui : il engage le Roi à prendre à cet égard telle résolution que S. M. jugera convenable, sans aucune considération pour ce qui touche son particulier, n'ayant d'autre but que le bien du service de S. M. et la conservation de ces pays. — Il prie le Roi de rappeler de France son frère, le seigneur de Chantonay, que la reine mère, les Châtillons et ceux qui gouvernent à présent, voient d'un œil peu favorable; il demande pour lui l'ambassade de Vienne.

Liasse 524. — (B. B.)

125. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Malines, le 14 avril 1565.* — Affaires de France, d'Allemagne, etc. — Concile de Trente. — Renard, depuis le second ordre du Roi, se tait; il fait le malade, pour ne pas partir : s'il parvenait à ce but, l'autorité de S. M. serait foulée aux pieds. — Madame de Parme ressent vivement le délai que met le Roi à lui répondre sur le fait du château de Plaisance et le mariage de son fils. C'est au point, que le cardinal est obligé de fuir les occasions de se trouver avec elle, excepté au conseil, où d'autres sont présents, parce que, quand elle peut le tenir à part, elle passe toujours deux ou trois heures à se plaindre et à pleurer. Elle est résolue à se retirer, si elle n'obtient pas ce qu'elle demande, soit que le Roi lui donne son congé, ou non.

Liasse 525.

126. *Lettre autographe du conseiller d'Assonleville (1) au cardinal de Granvelle, écrite de Londres, le 17 avril 1565...* « Monsieur, comme je lui suis très- » humble et perpétuel serviteur, il ne se peult dire combien ces gens (j'entens » la pluspart de la court, des *lodries* (2) françois et flamens rethirez icy pour la » religion), se réjouissent, et le bruit qu'ilz font du mal entendu qu'ilz dient » entre V. S. et aucuns de noz seigneurs, et quelles choses ils forgent jour- » nellement, et quelles choses s'en escript de par delà par gens de leurs fac- » tions : de sorte que leur semble le tout gagné par là, et disent ouvertement » que de là viendra la sédition et révolte... » (*Franç.*)

Liasse 524.

(1) Christophe d'Assonleville, conseiller au conseil privé, avait été envoyé par la duchesse de Parme vers la reine Élisabeth, pour se plaindre des infractions qui, du côté de l'Angleterre, ne cessaient d'être commises aux traités d'entre-cours existants entre les deux pays.

(2) Mauvais garnements, de l'allemand *luder*.

127. *Lettre autographe du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, écrite de Durhamplace, le 24 avril 1565.* « C'est une grande confusion » de la multitude des nostres qui sont icy fuis pour la religion. On les estime, » en Londres, Sandvich et comarque adjacente, de xvij à xx mille testes. Il » y en a pluseurs qui désiroient retourner, comme Velsius (1) a dit au sei- » gneur de Quadra et moy. » — D'Assonleville ajoute que « Velsius, qui s'est » enfui, parce que Lindanus le menaçoit de l'apponner, montre un grand » respect pour l'autorité de l'Église, surtout depuis qu'il s'est mis à lire les » livres nouvellement trouvés de Denis l'Aréopagite; » et, comme il est de grande autorité, spécialement en Hollande, de bonne vie et docte, qu'il annonce aussi l'intention de se faire d'Église, il lui semble que sa réduction serait d'honneur et de profit. (*Franç.*)

Liasse 524.

128. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 9 mai 1565.* — Elle a reçu les lettres du Roi, du 26 février et du 8 avril. Avec cette dernière, qui était de la main de S. M., lui est parvenue une liste de quelques personnes résidant à Anvers, qui sont suspectes d'hérésie : elle fera à ce sujet toutes les diligences possibles. — Depuis la réception de la dernière lettre du Roi relative à Renard, il a été fait à celui-ci de nouvelles instances, pour qu'il obéît aux ordres de S. M.; mais il s'en est encore excusé par plusieurs raisons, et principalement en alléguant l'état de sa santé : la duchesse attendra, pour agir ultérieurement, la réponse du Roi à sa lettre du 12 mars. — Elle a appris de Berlaymont que l'écrit que les seigneurs se proposaient d'adresser au Roi, pour lui demander le renvoi du cardinal de Granvelle, a été expédié, mais qu'il a été signé seulement du prince d'Orange, du comte d'Egmont et du comte de Hornes (2). — Quoique le marquis de Berghes et le seigneur de Montigny aient conduit toute cette intrigue, ils n'ont voulu signer ledit écrit;

(1) Il s'agit vraisemblablement ici de Juste Velsius, en flamand *Welsens*, né à La Haye. Velsius avait reçu le degré de docteur en médecine à Louvain, en 1542; il y avait fait quelquefois des leçons publiques à la place de Pierre Nannius, son ami, professeur au collège des trois langues. Soupçonné de luthéranisme, il se sauva de Louvain, pour éviter les poursuites des inquisiteurs. Plus tard, il se retira à Cologne. « Ce fut un homme assez docte, dit Bayle, mais fort » inconstant sur le chapitre de la religion. » Moréri en porte le même jugement.

(2) Cet écrit est la lettre du 11 mars 1565, dont le texte est inséré dans la *Déduction de*

mais ils ont donné aux trois seigneurs une lettre à part, contenant promesse d'approuver tout ce qu'ils auront fait. — Le seigneur de Glajon, qui, l'un des premiers, a pris part aux trames dirigées contre le cardinal, n'a pas non plus voulu signer : ce qui a indisposé contre lui les trois seigneurs, et a été cause que, pour ne pas se rencontrer avec eux, il n'a plus assisté au conseil. — Berlaymont a encore dit à la duchesse que le dessein des seigneurs est de s'absenter de la cour, jusqu'à ce qu'ils aient la réponse du Roi; que, si cette réponse est favorable à leurs prétentions, ils y reviendront; que, dans le cas contraire, ils continueront de s'en tenir éloignés. — Comme ces projets des seigneurs se sont ébruités, Egmont en fit dernièrement des reproches au comte d'Arenberg, qui lui répondit qu'il n'y était pour rien, et que, si leurs trames étaient connues, ils ne devaient l'imputer qu'à eux-mêmes, qui ne parlaient jamais d'autre chose. Egmont lui ayant répliqué que lui seul pouvait les avoir divulguées, Arenberg maintint ce qu'il avait dit, ajoutant que, si l'on voulait faire venir en sa présence celui qui l'accusait, il était prêt à lui donner un démenti. — « A ce propos, je » ne puis me dispenser d'informer V. M. qu'Egmont parle ordinairement avec » toute sorte de gens, disant qu'ils devraient s'unir pour la liberté et le bien » du pays : ce dont j'ai été extrêmement émerveillée, parce que, comme je » l'ai écrit autrefois à V. M., je le tenais pour le plus sincèrement attaché au » service de V. M. (1). » — Quelque dissidence s'étant élevée entre le président Viglius et Berlaymont, Egmont a voulu en profiter, pour attirer celui-ci dans la ligue des seigneurs; mais Berlaymont lui a répondu qu'il serait toujours uni avec eux en ce qui concernerait le service du Roi et le bien du pays, mais qu'il ne voyait ni l'un ni l'autre intéressé dans ce qui se traitait à présent. — Après avoir demandé au Roi le plus grand secret sur ce qu'elle lui confie, la duchesse termine, en lui représentant la nécessité de sa présence aux Pays-Bas, tant pour les choses de la religion, que pour toutes les autres affaires de l'État. (*Ital.*)

Liasse 525.

*L'innocence de messire Philippe de Montmorency, conte de Hornes, etc.*, imprimée au mois de septembre 1568.

(1) *Et in questo proposito, non posso lasciar di dire a V. M. che Eghemont fa pratiche ordinarimente con ogni uomo, dicendo che doveriano unirsi per la libertà et beneficio del paese, del che sono restata molto maravigliata, perché, come altre volte ho scritto a V. M., mi pareva il più sincero et il più libero nel servitio della Maestà Vostra.*

129. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 9 mai 1565.* Affaires de Valenciennes et de Tournay. — Le marquis de Berghes ne prête point à l'exécution des ordres du Roi un appui sérieux; il s'obstine à ne pas résider dans son gouvernement, préférant se livrer à des intrigues politiques, et s'occuper de ses affaires privées, qui paraissent être dans un grand désordre. — L'évêque de Tournay assure que Montigny a mangé gras pendant tout le carême; lui et son frère disent hautement que c'est mal, de verser du sang pour les affaires de religion. — Le prince d'Orange et le comte d'Egmont se sont éloignés de Bruxelles, annonçant qu'ils ne reviendront que dans le cas où le Roi leur accorde ce qu'ils ont demandé; mais, comme cette absence ne produit aucune sensation, ils ne tarderont pas à revenir.

Liasse 524. — (B. B.)

150. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 9 mai 1565.* Affaires d'Allemagne et de France.

Liasse 525.

151. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 16 mai 1565.* Le roi Très-Christien et la reine mère lui ont envoyé le seigneur d'Oysel, pour lui rendre compte de la paix qu'ils ont conclue avec le prince de Condé, et lui faire, touchant le concile et la religion, les propositions dont il remet copie à sa sœur. — La manière dont les choses se passent en France lui cause beaucoup de peine.

Liasse 525.

152. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 22 mai 1565.* Affaires d'Allemagne. — Le duc de Parme ne veut point quitter les Pays-Bas, sans avoir obtenu la restitution de la citadelle de Plaisance. — Le prince d'Orange a eu à Breda une entrevue secrète avec le duc de Clèves (1).

Liasse 524. — (B. B.)

155. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 22 mai 1565.* Elle remercie le Roi de la réponse qu'il lui a faite par le dernier

(1) Guillaume, dit le Riche, duc de Gueldre, de Clèves, de Berg, de Juliers, comte de La Marck et de Ravensberg. Il avait épousé, en 1546, Marie, fille du roi des Romains, Ferdinand. Il mourut le 25 juin 1592.

courrier que le duc, son mari, et elle lui avaient envoyé, touchant les intérêts de leur maison. — Elle a appris avec reconnaissance les bonnes intentions du Roi; mais elle insiste pour qu'elles soient suivies d'effet, s'il veut éviter leur ruine. (*Ital.*)

Liasse 523.

134. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 22 mai 1565.* Affaires d'Allemagne. — Portesin, serviteur de M. de Dissey, est parti pour l'Espagne, afin d'y plaider les intérêts de Renard contre lui (Granvelle). C'est le même qui écrivit de sa main ces fameux billets de six lignes fabriqués par Renard, et dans lesquels le cardinal était vilipendé. — Pour que Perez juge des moyens qu'on emploie, afin d'émouvoir le peuple, Granvelle lui dit « qu'on a fait courir le bruit que le duc d'Albe allait venir aux Pays-Bas, pour » les tyranniser (1). »

Liasse 525.

135. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 15 juin 1565.* Il répond aux lettres de main propre de la duchesse des 12, 13 mars et 22 mai. Il la remercie de la peine qu'elle prend pour le redressement des affaires aux Pays-Bas, principalement en ce qui touche la religion : « objet, dit-il, » qui me donne le plus de souci. » — Il la prie instamment de continuer à s'employer auprès des seigneurs, pour qu'ils la secondent à cet égard, et surtout de tâcher que le marquis de Berghes réside dans son gouvernement, qui a tant besoin de sa présence. — Il croit bien à ce que la duchesse lui dit, qu'elle ne pense à autre chose qu'à assoupir les dissensions qui se sont élevées aux Pays-Bas; il l'en remercie, et l'invite à ne pas se décourager. — Si ses affaires le lui permettaient, il se rendrait dans ces provinces, comme elle le lui conseille, et comme il le trouve lui-même convenable. Les cortès de Castille vont se terminer; celles d'Aragon s'ouvriront ensuite : il sera libre après, et jugera de ce qu'il pourra faire. — Il a vu les écrits qu'elle lui a envoyés de Viglius; il se réjouit de ce que le président offre de rester en charge jusqu'à son arrivée aux Pays-Bas, et approuve la mercède que la duchesse propose en sa faveur. — « Quant à l'avis que vous nous donnez de ce qui se passe entre les seigneurs

(1) *Han publicado que el duque de Alva venia aquí, para tyrannizar estos Estados.*

» principaux, de leur mauvais comportement (*mal modo*), et des intelligences  
 » qu'ils pratiquent, je vous remercie beaucoup du soin que vous apportez à  
 » entendre le tout, pour obvier à ce qu'il n'en résulte aucun inconvénient. Il im-  
 » porte, et je vous en prie, que vous continuiez en cela; ici on fera tout ce qui  
 » sera possible pour vous seconder. — Quant à la haine et au mauvais vouloir  
 » qu'ils montrent contre le cardinal de Granvelle, j'ai vu ce que vous m'écrivez,  
 » et l'occasion qu'ils ont prise pour s'en aller dans leurs gouvernements, avec  
 » intention de ne retourner, jusqu'à ce que j'aie statué sur ce fait. La lettre qu'ils  
 » m'ont écrite sur cette matière, était signée des comtes d'Egmont et de Hornes;  
 » je vous en fais passer copie. Tisnacq me la donna, sans savoir ce qu'elle conte-  
 » nait; seulement, il me dit que le comte d'Egmont lui avait expressément re-  
 » commandé de la remettre entre mes mains. Je leur ai répondu par la main de  
 » Tisnacq (1)... Quoique je leur dise, en général, que l'un d'eux vienne ici, je  
 » désirerais que ce fût le comte d'Egmont, et je lui écris même à part, de main  
 » propre. — Il faut que vous fassiez montre de ne savoir rien de tout ceci, jus-  
 » qu'à ce que le comte d'Egmont vous en parle, et vous demande la permission  
 » de venir, que vous lui accorderez. Mon but en cela est de les diviser et de ga-  
 » gner du temps: il me paraît, d'ailleurs, que M. d'Egmont, séparé des autres,  
 » sera plus traitable, et plus facile à mettre à la raison. »

Liasse 525.

156. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 15 juin 1565.* — Remerciments pour son exactitude. — Procès à intenter au conseiller Renard. — Affaires du duc de Parme. — Impossibilité de changer, quant à présent, les ambassadeurs en France et en Angleterre.

Liasse 524. — (B. B.)

157. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 17 juin 1565.* Madame, ayant ordonné la levée de six enseignes d'infanterie, pour les affaires de Tournay et de Valenciennes, et ayant voulu que ces enseignes dépendissent immédiatement d'elle, en donna le commandement à Blondel (2), qui, pendant la guerre, eut la charge de Philippeville. — Les sei-

(1) Cette réponse, écrite en français, comme la lettre des seigneurs, portait la date du 6 juin 1565. Elle est connue.

(2) Antoine de Blondel, seigneur de Haultbois. Sa commission de chef et colonel de ces six

gneurs, prétendant que, dans leurs gouvernements, tout leur soit subordonné, se sont plaints de cette disposition (1). Le marquis de Berghes s'est rendu à Tournay, pour se concerter à ce sujet avec le seigneur de Montigny, et le comte d'Egmont y est allé également : tout cela, sans l'agrément de Madame. — Le prince d'Orange a reçu à Breda le duc de Clèves, et il n'en a pas non plus informé la gouvernante. — Si le Roi ne vient aux Pays-Bas, tout espoir d'y rétablir les affaires se perdra, car elles vont chaque jour en empirant; « et, si » j'osais le dire, c'est chose risible, de nous envoyer des dépositions faites en » Espagne devant les inquisiteurs (2), pour que nous cherchions ici des hérétiques, comme s'il n'y en avait pas ici des milliers auxquels nous n'oserions » rien dire, et dont les officiers du Roi n'appréhendent aucun. Il y a en effet » plus d'un an, qu'on n'a pris un seul calviniste à Anvers (3). » — Il n'y a moyen

enseignes est du 21 mai 1565. Elle porte qu'il « les mènera, conduira et employera au » service du Roi, selon et ensuivant la charge qu'il recevra de sa part. » (*Registre aux patentes de guerre, de 1558 à 1566.*)

(1) On lit, dans les *Notules du conseil d'État*, rédigées par le secrétaire Berty, à la date du 27 mai 1565 : « L'on leut la lettre de monseigneur de Berghes, du xxvj<sup>e</sup> de ce mois, par laquelle il se deult de la charge de coronnel donnée à Blondel. Sur quoy, a esté résolu de luy » respondre que l'on ne faict lever ces vj enseignes, pour tant scullement servir en Haynault, » mais aussy en Tournay et ailleurs, que besoing pourra estre, et aussy pour les accroistre, » si la nécessité le requiert; et, que les employant, il fault qu'il y ait qui les meine et conduise, et que Son Alteze n'entend, sinon que, estans à Vallenchiènes et ailleurs, en son » gouvernement, ledict Blondel doibve luy obéir; aussy, que luy marquis ne sera pas tousjours » en Vallenchiènes, et qu'en son absence, il convient qu'il y ait qui les gouverne; aussy, que » ordonnant Son Alteze les capitaines, il n'y a l'authorité, chez ledict Blondel, que en Italie » et aultres pays prétendent les coronnelz, et que Son Alteze entend que, du passé, il y a eu » coronnelz et à Philippeville et à Mariebourg, et ailleurs, sans qu'elle puisse estre informée » d'aulcune difficulté que lors l'on ait mis en avant. »

Le cardinal de Granvelle, le comte d'Egmont et le président Viglius assistaient, avec la duchesse de Parme, à la séance du 27 mai.

(2) Allusion à la lettre du Roi du 8 avril, mentionnée en celle de la duchesse de Parme, du 9 mai, ci-dessus.

(3) *Y si lo osasse dezir, es cosa de risa enbiarnos deposiciones que se hazen ay delante de los inquisidores, paru que busquemos aqui hereges, como si no lo professassen aqui millares, á los quales no osariamos dezir nada, ny ya los apreenden los ministros, que mas de un año ha que no se tomo calvinista en Envers.*

de rien tirer des états: ceux qui devraient aider dans les négociations avec eux, y nuisent au contraire, et avec tant d'impudence, qu'ils ont fait dire à Madame que, si elle voulait embrasser leur parti, elle verrait comme les choses iraient différemment, et qu'ils feraient alors en sorte que les états lui donnassent à elle-même de grandes sommes. — Si les amis que M. d'Egmont a en Espagne pouvaient le gagner, et, en lui ouvrant les yeux, le faire changer de conduite, ce serait un grand point. — « Que, pour l'amour de Dieu, ajoute le cardinal, » S. M. ne gâte ses affaires, à cause de moi! car je serai content que d'autres les » traitent, s'ils le font bien (1). » — Levées faites par le roi de Danemarck. — Affaires de France et d'Angleterre. — Dans un post-scriptum, Granvelle demande avec instance que le seigneur de Chantonay, son frère, soit rappelé de France; il désirerait que le Roi lui confiât l'ambassade d'Allemagne.

Liasse 525. — (B. B.)

158. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 20 juin 1565.* — Affaires de Danemarck.

Liasse 525.

159. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 27 juin 1565.* Affaires du concile de Trente; d'Angleterre et d'Allemagne. — Les signataires de la requête contre lui menacent de soulever le peuple, au cas que le Roi ne fasse pas droit à leur demande. Le cardinal est tout prêt à se retirer des affaires, si sa retraite peut conduire au rétablissement de la tranquillité. — « Afin qu'à cause de moi, le service de S. M. ne souffre en aucune manière, je » désire que vous la suppliez de nouveau de ne négliger, par égard pour moi, » rien de ce que ses intérêts réclament. Si S. M. juge convenable que je m'é- » loigne des affaires, ou toute autre chose, qu'elle me le mande librement; je lui » obéirai de bien bon cœur. Si elle ne croit pas que mon éloignement lui soit » utile, — comme peut-être on ne se contentera pas de l'annonce qu'elle viendra » bientôt, qu'alors elle réglera ce point et tous les autres, avec l'avis des sei- » gneurs, et, pour qu'en attendant sa venue, à laquelle beaucoup ne croient » pas, il ne se fasse quelque mal irremédiable, — qu'elle voie si elle voudra dire

(1) Y, por amor de Dios, no gaste por mi respeto Su Magestad sus negocios, que me contentaré harto que los tracten otros, si lo hazen bien.

» qu'elle pense à n'employer ailleurs : car il ne serait pas juste qu'ayant servi  
 » tant d'années, je quittasse les affaires sans satisfaction aucune. En même temps,  
 » S. M. écrirait de sa main à chacun des seigneurs à part, et les exhorterait à  
 » s'employer pour la tranquillité de ces États (1). » — Il insiste sur la nécessité  
 de s'attacher le comte d'Egmont. — « J'ai écrit différentes fois, dit-il, qu'il con-  
 » venait de gagner M. d'Egmont. C'est celui à qui S. M. peut se fier, plus qu'à  
 » tous les autres. Il a de la présomption, et, en lui accordant quelque faveur  
 » extraordinaire, signalée, que les autres n'obtiendraient pas, on arriverait à ce  
 » double résultat : qu'on inspirerait de la jalousie à ceux-ci, et qu'on se le ren-  
 » drait favorable. Or, si cette ligue pouvait se rompre, tout irait par terre et en  
 » fumée, et la réputation de S. M., ainsi que son autorité, s'en accroîtraient (2). »  
 — M. d'Egmont se plaint de n'avoir pas touché un maravedis de son *ayuda de*  
*costa* (3), quoiqu'on lui eût promis de lui faire compter 25,000 écus. — Une  
 personne lui demandant, il y a trois jours, quel grief il avait contre le cardinal.  
 il répondit que, comme particulier, il n'en avait aucun ; qu'il était ami du car-  
 dinal ; qu'il désirerait le voir pape, ou vice-roi de Naples, ou appelé à toute  
 autre charge qu'il plairait au Roi de lui confier. — Granvelle pense qu'il faudrait

(1) *Porque por el mio neguna cosa se dañe del servitio de Su Magestad, desso que Vuestra Merced vuelva á suplicarla que, por mi respecto, no se dexa de hazer nada de quanto viesse cumplir á su servitio, y que, si le pareciese que conviene que me aparte de los negocios, ó qualquiera otra cosa, me lo mande libremente, que obedesceré de muy buena voluntad : y si le paresee que á su servitio non comple que me aparte, porque quizá no se contenteran con que diga S. M. que verna brevemente, y que mirará de proveer á esto, y á todo lo demas, con su parescer dellos, porque, entretanto que se espera la venida, laqual no creen muchos, no se haga algun tiro que sea despues sin remedio, vea S. M. si querra dezir que va pensando como poderme emplear en otra cosa, porque, haviendo servido tantos años, no salga sin alguna satisfaccion, y con tanto escribiendo á cada uno dessos á parte, y de su mano, exhortandoles á que miren por el socio de estos estados.*

(2) *He escripto diversas vezes que era bien ganar á Mons. d'Aigmont. Él es de quien Su Magestad puede hechar mano y confiar, mas que de todos los otros, y es amigo de humo ; y haziendole algun favor extraordinario, señalado, que no se haga á otro, demas que sera ganarle, mucho pondra zelos á los otros. Y si en algo se pudiesse desconcertar esta liga, todo yria por tierra y en humo, con reputacion de S. M. y establecimiento de su auctoridad.*

(3) Voyez page 185, ci-dessus.

lui promettre, dans l'occasion, le commandement en chef des troupes, car il ne veut point de poste qui l'éloignerait des Pays-Bas.

Liasse 525. — (B. B.)

140. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 5 juillet 1563.* Ceux d'Anvers envoient un courrier à Madrid, pour réclamer contre l'érection d'un évêché dans leur ville. Ils ont demandé à Granvelle des lettres de recommandation; il s'en est excusé, de manière à ne leur donner de motifs de mécontentement. Ils continuent à venir et à manger chez lui. — Granvelle se plaint beaucoup de la conduite du marquis de Berghes dans les affaires de son gouvernement. Celui-ci est venu à Bruxelles, pour traiter de vive voix du fait de Valenciennes, quoique Madame lui eût mandé de le faire par écrit. — Dans le principe, Madame voulait aller en personne à Valenciennes : mais aucun des seigneurs ne fut de cet avis, et n'offrit de l'accompagner. — Le marquis de Berghes ne chante jamais autre chose, sinon qu'il faut couper le mal dans sa racine, et pour cela assembler les états généraux. — Il dit hier à Madame qu'il s'étonnait qu'elle pût vivre tranquille, dans la situation où sont les affaires, sans recourir à cette assemblée. Madame lui répondit qu'elle ne voyait pas le fruit qu'on en pourrait tirer, puisque, depuis cinq années, on n'obtenait rien des états de Brabant, quoique les autres eussent consenti. — Il y a peu de jours que le comte d'Egmont, se trouvant au conseil, avec Madame, le président et le cardinal, dit qu'il lui paraîtrait toujours bien que les édits concernant la religion s'exécutassent : ce qui prouve qu'il serait bon, si les autres ne le gêtaient pas. — Ces jours passés, les seigneurs se sont réunis à Tournay, à Boxtel et en d'autres lieux, pour se concerter sur la réponse à faire au Roi.

Liasse 525. — (B. B.)

141. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 juillet 1563.* Le 29 juin, elle a reçu deux lettres du Roi, en date du 13 : l'une de la main de S. M., l'autre de la main de Gonçalo Perez, auxquelles elle répondra une autre fois. — Le soir même de l'arrivée du courrier qui les apporta, M. d'Egmont vint la voir, et lui remit la lettre du Roi (écrite à la duchesse) touchant le voyage dudit comte en Espagne. Il lui dit que, quoiqu'il eût résolu de ne pas quitter les Pays-Bas, cependant il ferait volontiers ce voyage, pour aller baiser les mains de S. M.; mais que d'aller à la cour, pour rendre compte

des affaires du pays, cela ne dépendait pas de lui, mais des seigneurs, comme du prince d'Orange, du comte de Hornes et des autres, s'excusant en conséquence autant qu'il le pouvait. Elle n'a rien négligé pour le faire changer de résolution; mais ç'a été sans succès : seulement il a fini par dire qu'il y penserait encore, et qu'il en consulterait avec les deux autres (le prince d'Orange et le comte d'Egmont), sans lesquels il ne pouvait rien résoudre. — La duchesse rend compte au Roi d'une conférence qu'elle a eue avec le marquis de Berghes, et des délibérations qui ont eu lieu, au conseil d'État, les 5 et 7 juillet, touchant les affaires de Valenciennes. Le marquis s'étant bien conduit dans cette circonstance, elle engage le Roi à lui écrire une lettre de remerciement. — Le prince d'Orange et le comte de Hornes sont de retour depuis le 10. Le 11, ils vinrent rendre visite à la duchesse, en compagnie du comte d'Egmont. Ce dernier lui dit que, le Roi ayant répondu à la lettre qu'eux trois lui avaient écrite, tant en leur nom, qu'en celui d'autres seigneurs de l'Ordre et de gouverneurs des provinces, il était convenable qu'ils convoquassent et consultassent sur la réponse à faire à S. M. les mêmes personnages; qu'ils avaient voulu en informer la duchesse, et qu'ils lui demandaient son autorisation à cet effet. Elle répartit qu'ils pouvaient traiter la chose par correspondance; que cela ne ferait pas tant de bruit, et déplairait moins au Roi. Le comte d'Egmont répliqua que, si la réunion des seigneurs à Bruxelles était désagréable à la duchesse, elle pourrait avoir lieu ailleurs, mais qu'il était impossible à eux trois de répondre au Roi, sans la participation de ceux qui avaient concouru à l'envoi de leur première lettre. — La duchesse, voyant bien que l'assemblée des seigneurs se ferait sans son consentement, si elle le refusait, a préféré l'autoriser à Bruxelles même, parce qu'elle pourra mieux pénétrer ce qui se traitera en cette ville, qu'ailleurs. — Ce point ayant été arrangé, la duchesse leur demanda s'il n'y avait pas quelque moyen d'accommoder leurs différends avec le cardinal de Granvelle. Le prince d'Orange répondit aussitôt qu'il n'en voyait aucun. Le comte d'Egmont parla dans le même sens. — La duchesse demanda alors qu'un d'eux se rendit auprès du Roi, pour l'informer particulièrement de ce qui se passait. Là-dessus, le comte de Hornes paraissait disposé à prendre la parole; mais le comte d'Egmont l'en empêcha, montrant à la duchesse la lettre qu'ils avaient écrite au Roi, ainsi que la réponse de S. M., et se plaignant de ce que celle-ci avait tant tardé. — La duchesse s'est déterminée à envoyer au Roi son secrétaire

Armenteros, afin de l'instruire avec plus de détail de l'état des affaires (1).

Liasse 525.

142. *Très-longue lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 juillet 1565.* Désobéissance de Renard. — Affaires de la religion : mollesse des officiers. — Refus de Berghes et de Montigny de s'associer aux mesures prises à Valenciennes et à Tournay contre les hérétiques. — Nouveaux évêchés : opposition des religieux de Tongerlo et de Saint-Bernard, soutenue par le prince d'Orange et M. de Berghes. — Mal que cause le chancelier de Brabant. — Le conseil de Flandre s'acquitte bien de ses devoirs. — Affaires d'Allemagne. — Il est possible que, d'après la lettre du Roi, M. d'Egmont parte pour l'Espagne ; les deux autres ne se décideraient jamais à un tel voyage, malgré toutes les instances de S. M. Si le comte d'Egmont le fait, c'est avec l'espoir de rapporter une décision conforme aux vœux des seigneurs. — Granvelle se dévoue de nouveau à ce que le service du Roi pourra exiger. — Il discute longuement les raisons pour lesquelles les seigneurs ne peuvent intervenir au conseil des finances, au conseil privé et à la *consulte*, comme ils le voudraient. — Le prince d'Orange ambitionne la direction des quatre chefs-villes de Brabant ; le ressentiment qu'il a contre le cardinal vient de ce que celui-ci s'est opposé avec fermeté à ses prétentions. — Rodomontades de ce prince sur les forces dont il dispose en Allemagne et sur la puissance des princes, ses alliés, etc.

Liasse 524. (B. B.)

145. *Lettre de fray Lorenço de Villavicencio (2) au secrétaire Erasso, écrite de Bruxelles, le 14 juillet 1565.* Il l'informe qu'Alonso del Canto tient prisonniers trois hérétiques, savoir : l'un à Bruges, nommé fray Andres Muñis, l'autre à Bruxelles, nommé Fustamanta, et le troisième, nommé Antonio de Avalos. Il les aurait envoyés en Espagne, sans l'opposition de Viglius. — Fray Lorenço dit que le Roi devrait écrire à ce sujet, de bonne encre, à Madame, au cardinal et au président.

Liasse 525.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XX.

(2) Ce religieux avait été envoyé aux Pays-Bas par le Roi, pour lui rendre compte de l'état des affaires de la religion.

144. *Lettre de Gonçalo Perez au cardinal de Granvelle, écrite le 21 juillet 1565.* Le Roi est impatient de connaître l'effet de sa lettre aux seigneurs. — Si Granvelle se retirait de l'administration des Pays-Bas, le Roi devrait lui confier la direction générale des affaires de la monarchie.

Liasse 524. — (B. B.)

145. *Lettre du comte d'Egmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 22 juillet 1565. (De sa main.)* Il expose au Roi les raisons qui ne lui permettent pas de se rendre en Espagne, pour le fait du cardinal de Granvelle, selon le désir que S. M. lui en a exprimé ; il est prêt d'ailleurs à faire ce voyage, si le Roi juge à propos de le mander pour un autre objet (1). (*Franç.*)

Liasse 525.

146. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 25 juillet 1565.* Le comte d'Egmont vint la prier, il y a cinq jours, d'expédier un courrier au Roi, par lequel il désirait répondre à une lettre qu'il avait reçue de la main propre de S. M. Il lui dit qu'il était prêt à aller là où le Roi le lui commanderait, pour son service; mais que de se rendre en Espagne, pour discuter sur le fait du cardinal de Granvelle, cela ne convenait ni à sa réputation, ni au service même de S. M. — La duchesse lui répondit, quant au courrier, que, pour lui complaire, elle l'expédierait volontiers; elle en agit ainsi, parce qu'elle savait que les seigneurs devaient, sous un ou deux jours, prendre une résolution sur ce que le Roi leur avait écrit, d'envoyer l'un d'eux à sa cour : résolution qu'ils ont prise en effet. — La duchesse dit, de plus, au comte d'Egmont, qu'elle aurait bien désiré qu'il satisfît aux ordres du Roi, et répondit ainsi à la confiance que S. M. lui montrait : mais il répliqua que, toujours, lorsque le Roi l'appellerait pour son service, il serait prêt à se rendre à son commandement, sans épargner fatigues ni travaux, mais que cela ne lui était pas possible pour l'affaire du cardinal. — La duchesse prie le Roi d'attendre, pour se déterminer sur cet important objet, l'arrivée de son secrétaire Armenteros, qui, dans les huit jours sans faute, se mettra en route. — Il y a quatre jours, les seigneurs de l'Ordre, mentionnés en la lettre précédente de la duchesse, savoir : le marquis de Berghes, les comtes de Meghem et de Mansfelt, le seigneur

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XXI.

de Montigny, et MM. de Ligne et d'Hooghstraeten (1), ainsi que les trois du conseil d'État (le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes) vinrent la trouver. Le prince d'Orange, portant la parole, lui dit que tous ces seigneurs s'étaient rendus auprès d'elle, afin de lui faire savoir qu'ils avaient résolu de répondre à la lettre du Roi, sans envoyer à sa cour aucun d'eux, attendu qu'il ne convenait ni au service de S. M., ni à l'intérêt du pays, ni à leur réputation, qu'il se fit un aussi long et aussi pénible voyage, pour accuser le cardinal de Granvelle, mais que, pour baiser les mains à S. M., et pour toutes autres affaires de son service, non-seulement l'un d'eux, mais tous étaient prêts à le faire. Ces paroles furent confirmées par le comte d'Egmont et par le comte de Hornes. La duchesse leur exprima son regret de la détermination qu'ils avaient prise. Ils dirent alors qu'il leur suffisait, comme fidèles vassaux et serviteurs du Roi, d'avoir représenté à S. M. ce qui convenait à son service; qu'ils ne l'avaient pas fait par haine contre le cardinal, ou contre tout autre, mais uniquement dans l'intérêt du Roi, et pour le bien du pays; que c'était à S. M. maintenant à prendre les mesures que lui dicterait sa sagesse; que, dans les conjonctures où l'on se trouvait, ils pourraient rendre plus de services au Roi, en restant dans leur gouvernement, qu'en envoyant l'un d'eux en Espagne, pour l'affaire du cardinal de Granvelle, etc. (2).

Liasse 525.

147. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 25 juillet 1565.* Il exprime sa reconnaissance au Roi, de la lettre que S. M. lui a écrite de sa main, pour l'assurer de sa constante bienveillance. Il n'est pas persuadé néanmoins que La Chaulx ne lui rende de mauvais services. — Les seigneurs se sont assemblés à Bruxelles, déterminés, si Madame n'y avait pas consenti, à le faire ailleurs. A beaucoup de gens cet acte paraît fort mal; il leur semble étrange aussi que des vassaux fassent des ligues, contre la volonté de leur Roi. Granvelle pense que S. M. devrait leur faire savoir, directement ou indi-

(1) Philippe, comte de Ligne et de Fauquembergh, etc., créé chevalier de la Toison d'Or dans le chapitre tenu à Gand, au mois d'août 1559. — Antoine de Lalaing, comte d'Hooghstraeten, baron de Sombreffe, seigneur de Borssel, créé chevalier de la Toison d'Or dans le même chapitre.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XXII.

rectement, qu'il s'offense d'une telle conduite. — Les seigneurs n'ont pas eu de peine à attirer à eux les comtes d'Hooghstraeten et de Ligne, qui sont si jeunes : voilà le fruit qu'a produit la nomination de tels chevaliers de la Toison d'Or. — Granvelle s'en réfère à une autre lettre qu'il a adressée au Roi, touchant sa venue. — Il ne lui conseille pas d'amener des Espagnols ; les offices qu'on a faits pour rendre cette nation odieuse, ont été tels et si efficaces, que le peuple l'a en horreur ; mais il pourrait s'aider d'Allemands catholiques et d'un grand nombre de sujets des Pays-Bas. — Granvelle engage le Roi à donner quelques commanderies, en Espagne, à des seigneurs des Pays-Bas : ce sera un moyen d'entretenir les autres en espérance, d'exciter leur zèle et leur dévouement, et d'affaiblir l'antipathie qu'ils ont pour la nation espagnole. — Quant aux gouvernements et aux autres grandes charges qui viendraient à vaquer en Italie, il persiste à croire qu'il serait utile d'en investir quelques-uns des principaux seigneurs ; mais malheureusement ceux-ci paraissent tous résolus à n'accepter d'emploi ailleurs qu'aux Pays-Bas, par la crainte qu'ils ont que, hors de ces provinces, et privés de leur appui, le Roi ne les fit marcher comme il le voudrait. — Le cardinal suggère à Philippe, pour semer la zizanie entre les seigneurs, de faire payer à MM. d'Egmont et d'Arenberg une partie notable de ce qui leur est dû de leur *ayuda de costa* (1), sans que l'on donne rien au prince d'Orange, et d'écrire de plus au comte d'Egmont une lettre de main propre où il lui témoignerait une confiance particulière, et le désir de le voir en Espagne. L'intimité qu'il y a entre lui et le prince d'Orange n'est pas si grande, quelles que soient les démonstrations qu'ils se fassent réciproquement, qu'un des serviteurs du prince n'ait dit, il y a peu de jours, que le comte d'Egmont l'avait (le prince) engagé dans cette ligue, et que maintenant il se montrait le plus froid. De son côté, d'Egmont s'est plaint de ce qu'on l'accusait de parler bien, ou au moins de ne parler si mal que les autres, du cardinal. Granvelle entrevoit là des germes de division qu'on pourrait faire fructifier.

Liasse 524.

148. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 25 juillet 1565.* Affaires de Gènes. — Désobéissance de Renard. — Les seigneurs vont répondre au Roi, qui, ajoute Granvelle, « m'a fait trop de faveur,

(1) Voyez page 185.

» lorsqu'il vous a dit qu'il perdrait tout, plutôt que de souffrir qu'on me fit un  
 » pareil tort (1). » Berlaymont, Viglius et Hopperus sont d'ailleurs détestés par  
 eux autant et plus que lui; ils commencent par lui, pour finir par eux. « Ils  
 » voudraient réduire ce pays en une forme de république, où le Roi ne pût que  
 » ce qu'il leur plairait (2). » — On a fait courir le bruit qu'il avait écrit à l'évê-  
 que de la Quadra, ambassadeur en Angleterre, que le prince d'Orange et le  
 comte d'Egmont s'efforçaient de soulever le peuple, mais que lui y pourvoirait :  
 rien n'est plus faux. Jamais il n'a écrit ni parlé de ces seigneurs en de tels  
 termes. — Affaires d'Angleterre. — Affaires du duc et de la duchesse de Parme.  
 — Concile de Trente. — Il a mandé l'horloger Nicolas, afin de lui faire faire  
 l'horloge que le Roi désire pour Aranjuez : cet horloger, à son dernier retour  
 d'Espagne, a parlé fort mal des choses de ce pays, et particulièrement de l'in-  
 quisition : ce qui n'a pas laissé d'avoir de mauvaises conséquences. Il ne cesse  
 de répéter qu'il y retournera le plus tard possible : « mais enfin, avec ces gens  
 » de basse condition, il faut souffrir beaucoup (3). »

Liasse 325. -- (B B)

149. *Lettre de fray Lorenzo de Villavicencio au secrétaire Erasso, écrite de Bruxelles, le 26 juillet 1565.* Il insiste pour que le Roi donne ses ordres au sujet des trois individus mentionnés en sa lettre du 14 juillet. — Beaucoup d'hérétiques espagnols, ajoute-t-il, passent par les Pays-Bas, venant d'Allemagne, de France et d'Angleterre : il craint qu'à la fin, toute l'Espagne ne s'en ressente.

Liasse 325.

150. *Lettre du comte de Horues au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 août 1565.* Par la lettre que le prince d'Orange, le comte d'Egmont et lui adressent au Roi, S. M. entendra ce à quoi ils se sont déterminés : il ne s'étendra donc pas à ce sujet. « Seulement, ajoute-t-il, j'assurerai à V. M. qu'il importe à son  
 » service de remédier aux affaires de ces États, et de résoudre sur ce qu'on lui  
 » écrit touchant le cardinal de Granvelle, qui, V. M. peut en être certaine, rend

(1) *Me haze demasiada merced, en lo que dixò à Vuestra Merced de antes perder lo todo, que çufrir que tal agravio se me haga.*

(2) *Querrian reduzir esto en forma de república, en laqual no pudiesse el Rey sino lo que ellos quisiessen.*

(3) *Mas en fin á esta gente baxa es menester çufrir mucho.*

» peu de services ici, par la haine que la plus grande partie de la nation lui  
 » porte. Et, quant à ce qui touche la religion, je promets à V. M. que tous les  
 » seigneurs sont prêts à la faire observer, puisque nous savons à quoi nous  
 » oblige notre devoir... Et que V. M. veuille être persuadée que jamais nous ne  
 » ferons autre chose que ce que doivent de loyaux vassaux et serviteurs. »

Liasse 525.

151. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 6 août 1565.* Il expose son avis sur la réponse que le Roi devrait faire aux seigneurs, dans le cas que S. M. ne juge point convenable de leur donner la satisfaction qu'ils demandent, c'est-à-dire de l'éloigner des affaires. Il faudrait, selon lui, répondre avec beaucoup de modération, en ces termes : que le Roi voit clairement, par ce que lui a dit et écrit Montigny, et par les bruits qui courent, que quelques personnes ont fait de mauvais offices auprès des seigneurs, en leur donnant à entendre que le cardinal écrivait et agissait contre eux : ce qui est faux ; que S. M. les prie d'ôter de leur esprit cette opinion, et de s'occuper des affaires de son service, comme si le cardinal n'était pas là ; qu'elle fait tous les préparatifs nécessaires pour son voyage ; que, à son arrivée, elle leur donnera satisfaction sur toutes les choses qu'ils pourront prétendre raisonnablement. — A M. d'Egmont il faudra montrer un peu plus de familiarité et de confiance, et lui dire : que, quoique les intentions soient bonnes, les moyens qu'on emploie sont très-mauvais ; que partout on les considère comme portant atteinte à la dignité du Roi ; que S. M. se confie dans l'amour et dans la bonne volonté dont toujours il a fait preuve envers elle, etc. — Affaires d'Allemagne. — Concile de Trente.

Liasse 525. (B. B.)

152. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 10 août 1565. (De sa main.)* Il répond à sa lettre de main propre, du 14 juillet. — Il a vu ce qu'elle a traité avec le comte d'Egmont, pour qu'il vienne en Espagne lui rendre compte de l'état des affaires ; il espère qu'il ne s'y refusera pas, si les autres ne s'y opposent. Quoiqu'il soit de très-mauvaise conséquence, et nullement convenable à son autorité, qu'il se tienne des assemblées de ses vassaux sans son commandement, il approuve cependant que la duchesse ait permis aux seigneurs de se réunir pour cet objet. — Il approuve de même les mesures qui ont

été prises pour Tournay et Valenciennes. — Si le marquis de Berghes continue à se conduire bien, le Roi lui écrira, pour lui exprimer sa satisfaction. — La duchesse a très-bien fait de demander au comte d'Egmont et aux autres s'il n'y aurait pas quelque moyen d'arranger l'affaire du cardinal de Granvelle; et, quoique leur réponse n'ait pas été satisfaisante, le Roi désire qu'elle renouvelle le même office auprès de chacun d'eux séparément : peut-être parviendra-t-elle ainsi à leur ouvrir les yeux; et, tout au moins, on connaîtra mieux leurs intentions. — Les députés d'Anvers vont retourner aux Pays-Bas. La duchesse verra, par les dépêches en français, ce que le Roi a résolu sur leurs représentations. — Il a jugé convenable de leur répondre que provisoirement l'affaire de l'évêché resterait en suspens. Il verra plus tard ce qu'il conviendra le mieux de faire.

Liasse 525.

155. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 10 août 1565.* Il a reçu sa lettre du 14 juillet, et le remercie des nouvelles qu'il lui envoie de toutes parts. — Affaires de Valenciennes et de Tournay. — Instances à faire à Rome pour les évêchés de Saint-Omer et de Gand, et la prévôté de Meerssen. — Le Roi se réjouit que l'archevêque de Cambrai ait pris le pallium. — Il approuve l'envoi qui a été fait du conseiller Coebel (1) vers les rois de Danemarck et de Suède. — Il attend la résolution des trois seigneurs sur la lettre qu'il leur a écrite. — Si le comte d'Egmont vient, ajoute le Roi, « je lui dirai le bon office que vous avez toujours fait, concernant ses affaires, et en parlant de lui. » — Le Roi voit la nécessité de son voyage aux Pays-Bas; il pense à l'effectuer, etc.

Liasse 522.

154. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 11 août 1565.* Le secrétaire Armenteros pourra lui rendre un compte particulier de ce qui se passe; il en est parfaitement informé. Il pourra rapporter

(1) Philippe Coebel, docteur en droit, conseiller et maître des requêtes ordinaire du conseil privé. Sa mission avait pour objet l'arrangement des différends qui s'étaient élevés entre les rois de Danemarck et de Suède. Son instruction fut approuvée en séance du conseil d'État du 28 juin 1565. Il partit de Bruxelles le 5 juillet, et y fut de retour le 5 décembre. (*Notules du conseil d'État. — Compte de la recette générale des finances, de 1565.*)

aussi au Roi tout ce que Madame a traité avec les seigneurs : en quoi, comme en tout le reste, elle s'est conduite avec autant de prudence qu'on pouvait le désirer. — La loyauté des seigneurs interdit de suspecter leurs intentions : mais la manière dont ils procèdent ne peut être approuvée. Dans aucun État bien ordonné, on ne saurait consentir à des ligues particulières, ni à des assemblées de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix gentilshommes de toutes classes, sans l'autorisation du chef. — Madame s'est donné des peines incroyables pour empêcher l'assemblée des états généraux. — La venue du Roi est plus que jamais nécessaire. — Les seigneurs commencent à se déclarer ouvertement contre M. de Berlaymont, et l'on ne dira pas que le cardinal en est cause, puisque, depuis deux ans, Berlaymont n'est venu chez lui une seule fois, ni lui n'a été chez Berlaymont. Le marquis (de Berghes) appelle celui-ci un *membre pourri*. — Bientôt ils traiteront de même le président (Viglius). — Ils prétendent que le cardinal a accusé le prince d'Orange et le comte d'Egmont d'hérésie et d'infidélité auprès du Roi : S. M. sait mieux que personne ce qui en est, et ce qu'il a toujours écrit concernant le prince, quoique ce dernier pût faire naître plus de soupçon, étant né Allemand, étant fils d'hérétique, et s'étant marié comme il l'a fait. Quant au comte d'Egmont, le cardinal n'a pas donné le moindre fondement à ce qu'on débite. — Ils disent qu'ils sont informés de tout ce qu'il écrit au Roi, et le marquis de Berghes particulièrement ; mais le cardinal n'y croit pas. — Il répète au Roi qu'il se réjouira de quitter les affaires, si S. M. le juge convenable dans l'intérêt de son service. Que si, au contraire, le Roi veut qu'il demeure aux Pays-Bas, quoiqu'il n'y soit pas sans danger de la vie, il obéira à S. M. — Affaires de Valenciennes et de Tournay. — Mécontentement du duc et de la duchesse de Parme. — Granvelle conseille au Roi de ne pas conférer le gouvernement de Lille, Douai et Orchies, qui est venu à vaquer par la mort de M. de Courrières (1), afin de tenir tous les prétendants dans l'espérance. — Ledit seigneur de Courrières avait obtenu de l'Empereur une commanderie ; Montigny dit que le Roi la lui a promise, lorsqu'il était en Espagne. Si cela est, le Roi doit tenir sa parole ; sinon le cardinal demanderait ladite commanderie pour

(1) Jean de Montmorency, chevalier, seigneur de Courrières, successivement bailli de Termonde, bailli des deux villes et pays d'Alost et gouverneur de Lille, Douai et Orchies. Il fut élu chevalier de la Toison d'Or dans le chapitre tenu à Anvers, au mois de janvier 1556.

le marquis de Renty (1), qui est pauvre et a bien servi, tandis que Montigny, lorsqu'il a acheté Leuze, a obtenu une exemption de près de 40,000 fl. de droits seigneuriaux; que son frère bâtard a eu la riche abbaye de Saint-Vaast, et que lui-même ne se conduit pas, dans les affaires du service du Roi, de manière à mériter sa faveur (2).

Liasse 524.

155. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 12 août 1565.* Elle a appris, avec une vive satisfaction, la grâce que le Roi a bien voulu faire au président Viglius. — Elle a remis à M. d'Egmont la lettre adressée par le Roi aux chevaliers de l'Ordre, afin qu'ils procèdent à la nomination d'un chancelier, et, selon le désir du Roi, cette dignité a été conférée audit président (3). — Elle s'en réfère à ses lettres en français, touchant la liste, que le Roi lui a envoyée, des hérétiques résidant à Anvers et dans d'autres villes des Pays-Bas: elle fait tout ce qu'elle peut à cet égard; mais elle rencontre des obstacles continus dans les privilèges des provinces et des villes. (*Ital.*)

Liasse 525.

156. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 12 août 1565.* C'est une lettre de créance sur son secrétaire Armenteros, qu'elle envoie vers le Roi. (*Ital.*)

Liasse 525.

157. *Instruction donnée par la duchesse de Parme à Tomás de Armenteros, son secrétaire, envoyé par elle en Espagne, le 12 août 1565.* Cette instruction est très-étendue. La duchesse y observe d'abord que, si elle a pris couleur de ses affaires particulières pour donner cette mission à Armenteros, c'est afin que les seigneurs n'en conçoivent pas d'ombrage, mais qu'en réalité, c'est pour les affaires du service du Roi, qu'elle l'en charge. Elle lui prescrit ensuite d'appeler l'attention du Roi sur les points suivants: — 1° Touchant les

(1) Guillaume de Croy, marquis de Renty, vicomte de Bourbourg, etc., créé chevalier de la Toison d'Or dans le chapitre tenu à Gand, au mois d'août 1559. Il mourut, selon le *Supplément au Nobiliaire des Pays-Bas*, le 1<sup>er</sup> août 1565, à l'âge de 58 ans.

(2) Voyez, dans la *Correspondance*, n° XXIII, un extrait des passages principaux de cette lettre.

(3) Voyez la lettre du Roi à la duchesse de Parme, du 13 octobre 1565, ci-après.

affaires de la religion, des nouveaux évêchés et des abbayes, Armenteros remettra au Roi l'instruction en français (1) dont il est porteur. Le Roi y verra comme l'hérésie s'est propagée dans la basse Flandre, à cause des rapports de cette province avec l'Angleterre et la Normandie. Armenteros remettra également à S. M. copie des ordres qu'elle a donnés pour ce qui concerne Tournay et Valenciennes. Il dira au Roi que la secte de Calvin se propage, de jour en jour, en Zélande et dans la partie du Luxembourg qui touche à la France. — 2° Quant aux aides, il dira que, depuis le départ du Roi, on n'a pu en finir avec les états, malgré toutes les peines qu'on s'est données. — 3° Il exposera la pénurie du trésor. Les charges annuelles excèdent les revenus de plus de 600,000 florins. Tous les moyens de finances sont épuisés. La grande loterie à laquelle on a songé, pourra procurer un soulagement efficace; mais il est indispensable, pour cela, que le Roi donne les 200,000 écus qui lui ont été demandés. — 4° Il remontrera la nécessité de réparer et d'augmenter les fortifications des places frontières. — 5° Il justifiera la conduite tenue par la duchesse, dans l'affaire de la sortie des troupes espagnoles, et dans celle du secours envoyé au roi de France. — 6° Il sollicitera une règle de conduite pour la duchesse, dans le cas que les seigneurs insistent sur l'assemblée des états généraux. — 7° En ce qui concerne les différends existant entre les seigneurs et le cardinal de Granvelle, il dira que la duchesse a tenté infructueusement toutes les voies d'accommodement possibles, et que cette affaire lui cause un vif chagrin. Elle connaît tout le mérite du cardinal, sa haute capacité, son expérience des affaires d'État, le zèle et le dévouement qu'il montre pour le service de Dieu et du Roi : toutes ces qualités ont motivé le grand cas qu'elle n'a cessé de faire de lui. Mais, d'un autre côté, elle reconnaît que vouloir le maintenir aux Pays-Bas, contre le gré des seigneurs, pourrait entraîner de grands inconvénients, et même le soulèvement du pays. Ces motifs, et les obligations qui lui sont imposées par le poste qu'elle occupe, la contraignent de mettre sous les yeux du Roi le pour et le contre, afin que S. M. prenne la résolution que lui paraîtront exiger le bien de son service et la conservation des Pays-Bas. — 8° Quant au chancelier de Brabant, la duchesse pense que, dans la situation où sont les affaires, et vu l'appui que lui prêtent les seigneurs, il ne convient pas de rien innover. — 9° Armenteros

(1) Je n'ai pas trouvé cette instruction dans les papiers de Simancas.

rendra compte enfin au Roi d'une audience que, le 26 juillet, le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, le marquis de Berghes, les comtes de Mansfelt, de Meghem et le seigneur de Montigny ont demandée à la duchesse; des discours que le prince d'Orange lui a tenus, au nom de ces seigneurs, et qui avaient pour objet de justifier la résolution, prise par lui et par les comtes d'Egmont et de Hornes, de s'absenter du conseil d'État; de la réponse qu'elle a faite à ces discours; de la réplique des seigneurs; d'un second entretien qu'elle a eu avec eux, le 27, etc. L'instruction entre, sur ces deux audiences, dans de longs et intéressants détails (1). (*Ital.*)

Liasse 521.

158. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 août 1565.* Difficultés, que font les prélats d'Espagne, de payer aux nouveaux évêques institués dans les Pays-Bas, les pensions auxquelles ils ont été obligés envers ceux-ci.

Liasse 524.

159. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 20 août 1565.* Affaires de Danemarck, d'Allemagne, du concile, etc.

Liasse 525.

160. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 20 août 1565.* Le prince d'Orange commence à intervenir auprès des états de Brabant pour les subsides. — Mollesse du marquis de Berghes à Valenciennes. — Affaire des évêchés : le prince d'Orange, parlant au procureur de l'abbaye de Saint-Bernard, l'a engagé à ne rien résoudre sur cette matière, sans lui en avoir donné avis. — L'écrit que les seigneurs ont remis à la duchesse de Parme, pour la prévenir qu'ils ne se rendront plus au conseil, tend au même but que la déclaration envoyée jadis par feu M. de Lalaing, lors du départ de l'Empereur. — L'objet des seigneurs est de parvenir à l'assemblée des états généraux, à la tête desquels se mettraient ceux de Brabant : de cette manière, le prince et le marquis auraient la haute main sur les affaires. — Le marquis commence à perdre de son crédit. — A un dîner chez le prince d'Orange, Montigny dit que, s'il n'y avait pas de huguenots en Bourgogne, les Bourguignons

(1) Voyez le texte de cette instruction dans la *Correspondance*, n° XXIV.

ne devaient pas être des gens d'esprit : peu d'instant après, il ajouta qu'il était rassasié, pour trois mois, des messes qu'il avait entendues ici.

Liasse 524.

161. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 31 août 1565.* Elle vient d'informer Armenteros de ce qui s'est passé, depuis son départ, afin qu'il en rende compte au Roi. Elle prie S. M. de le croire comme elle-même. (*Ital.*)

Liasse 525.

162. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 7 septembre 1565.* Le marquis de Berghes est celui des seigneurs qui fait le plus de mal, et s'affiche avec le plus d'effronterie. — Paroles hardies que lui et Montigny tiennent au sujet du Roi. — Menaces d'assassinat contre Granvelle. — Nécessité de l'arrivée du Roi. — On n'ose plus même exprimer son opinion. — Renard est plus arrogant que jamais. — Affaires de Valenciennes et de Tournay. — Décès de l'évêque de la Quadra, ambassadeur en Angleterre. Granvelle propose, pour le remplacer, don Juan de Mendoça.

Liasse 524. — (B. B.)

163. *Longue lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 8 septembre 1565.* Il insiste sur la prompte venue du Roi. — Madame de Parme n'est pas d'avis que l'on confie au comte d'Egmont le commandement supérieur des troupes, en temps de paix. — Granvelle pense toujours qu'il faut ménager ce seigneur, et s'appliquer à le détacher des mécontents. — Reconnaissance de Granvelle pour l'affection chaleureuse que lui témoigne le Roi. — Il fait une peinture énergique des soucis qui l'accablent. « Vous ne me reconnaissez plus, dit-il à Perez, tant mes cheveux ont blanchi. » — Il regrette beaucoup que le duc d'Albe soit absent de la cour, car c'est l'homme que son expérience et son habileté militaire rendent le plus utile dans les circonstances présentes. — A propos de l'opposition des abbés à l'érection des évêchés, il dit : « Ces abbés sont si stupides, qu'ils se laissent emporter comme des buffles. »

Liasse 524. — (B. B.)

164. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 septembre 1565.* Elle a reçu la lettre de la main du Roi, en date du 21 juil-

let, avec l'information contre Boacio, Génois hérétique. — Elle a mandé le margrave d'Anvers, afin qu'après avoir vu cette information, il examine s'il y aurait moyen de le condamner aux galères; elle rendra compte au Roi du résultat (1). Elle n'a pas cru devoir se servir, en cette affaire, d'Alonso del Canto, non qu'il ne soit adroit et zélé pour le service de Dieu et du Roi, mais parce qu'il y aurait été plus nuisible qu'utile, à cause des privilèges du pays. — Touchant le comte d'Egmont, au sujet duquel le Roi lui a écrit, elle s'en rapporte à ce que lui dira Armenteros. — Elle n'a cessé de faire envers les seigneurs, en particulier et en général, tous les offices possibles, pour qu'ils s'arrangent avec le cardinal : elle continuera ces démarches; mais elle est certaine qu'elles demeureront sans effet. — Elle s'en réfère à ses lettres en français sur les affaires de la religion à Tournay et à Valenciennes. — Elle annonce au Roi la mort de l'évêque de la Quadra, son ambassadeur en Angleterre, arrivée le 24 août. — Elle s'en réfère aussi à ses lettres en français, pour ce qui concerne les aides demandées aux états de Brabant. — Les abbés de Brabant ont consenti à l'érection de l'archevêché de Malines, et à celle d'un évêché en Brabant, soit à Bois-le-Duc, soit ailleurs : pour que ces deux sièges puissent être dotés, sans qu'on y annexe des abbayes, ils donneront 8,000 florins, et le reste du clergé, 8,000. Les conseillers Hopperus et d'Assonleville ont beaucoup aidé à cette négociation. — Quoique le résultat ne réponde pas tout à fait aux désirs du Roi, puisqu'il devait y avoir un évêché de plus, la duchesse trouve qu'on a obtenu beaucoup, si l'on considère les difficultés qui résultaient, pour le vote des aides, de la question d'union des abbayes, et que les autres états, déterminés par l'exemple du Brabant, ne mettront plus maintenant d'obstacle à l'érection des nouveaux sièges. Elle prie donc le Roi de se contenter de ce résultat. — La ville de Louvain et le troisième membre de Bruxelles ne veulent consentir les aides, avant de connaître les intentions du Roi sur ce point. — Les abbés avaient élevé toute sorte de prétentions impertinentes : entre autres, ils voulaient que le Roi n'eût plus la nomination des abbayes; mais enfin, ils se sont désistés de cela, et se sont contentés de demander que, lorsque l'une d'elles viendra à vaquer, il y soit promptement pourvu, et que les informations soient prises par deux abbés de l'ordre auquel elle appartiendra, et un commissaire de

(1) Voyez la lettre de la duchesse, du 12 novembre 1563, ci-après.

la cour. La duchesse s'est personnellement employée dans cette négociation, et le président l'y a beaucoup secondée. — Le seigneur de Glajon vint la voir, il y a peu de jours, et lui dit que, puisqu'il ne pouvait être payé de ses gages; qu'il n'avait obtenu aucune rémunération pendant tout le temps de la dernière guerre, quoiqu'on lui eût fait de grandes promesses, et que, en trente années de service, il n'avait eu d'autre récompense qu'une *ayuda de costa* de 10,000 écus, il lui demandait de pouvoir se retirer dans les propriétés qu'il possède en France. Elle lui fit des objections sur ce dessein; mais, comme il persista, elle crut devoir lui accorder la permission qu'il sollicitait, afin de ne pas mécontenter les seigneurs. (*Ital.*)

Liasse 325.

165. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 6 octobre 1565.* Le comte d'Egmont est occupé à visiter les frontières de son gouvernement. — Près de Gravelines, il se tient une conférence avec les Français, pour laquelle ont été députés, de la part des Pays-Bas, M. de Noircarmes, le président du conseil d'Artois (Pierre Asset) et les conseillers du même conseil, Raulin et Granet; il s'y traite particulièrement d'un fort que le gouvernement des Pays-Bas a fait ériger en face d'une écluse située près de Gravelines, et qui appartient aux Français, afin de se défendre contre eux : ce dont ils se sont plaints (1). — Le prince d'Orange a été, pendant quelque temps, chez lui : il est maintenant en Hollande. — Le comte de Hornes est à Weert. — Le marquis de Berghes est allé à Aix-la-Chapelle, et de là, il ira à Liège avec son frère, pour achever les affaires de l'élection. — Montigny est à Tournay. — Il ne s'est fait aucune exécution à Valenciennes, jusqu'à ce que le marquis de Berghes se soit

(1) A la bibliothèque du Roi à Paris, fonds Dupuy, n° 190, on trouve tous les actes de cette conférence, qui se prolongea pendant les années 1564 et 1565. Les commissaires français furent, en 1565 et 1564, Pierre Séguier, président au parlement de Paris, et N. Dufaur, conseiller au même parlement; en 1565, Christophe de Harlay et Adrien du Drae, le premier président et l'autre conseiller au parlement; le sieur de Senarpont, lieutenant pour le roi au gouvernement de Picardie, et le lieutenant de la justice à Péronne.

Les commissaires des Pays-Bas furent, outre ceux que mentionne la lettre du cardinal de Granvelle, Jacques Martins, président du conseil de Flandre, et Jacques de la Cressonnière, gouverneur de Gravelines.

enfin déterminé à se rendre en cette ville : alors un prédicant y a été brûlé vif, n'ayant pas voulu confesser ses erreurs.

Liasse 525. — (B. B.)

166. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Monçon, le 12 octobre 1565.*

« Vous savez ce que le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes ré-  
 » pondirent à la lettre que je leur écrivis, en réponse de la leur, et que je vous  
 » fis communiquer à Madrid; vous connaissez de même ce que le comte d'Eg-  
 » mont m'écrivit sur sa venue. J'ai encore voulu vous envoyer ici copie de ces  
 » lettres, pour que vous en soyez mieux informé. On attendait, comme vous  
 » savez, pour y répondre, la venue d'Armenteros, secrétaire de Madame, lequel  
 » est arrivé, et n'a apporté rien de nouveau relativement à cette affaire, sinon  
 » que ma sœur, ayant fait de grandes instances aux trois seigneurs, pour qu'ils  
 » ne cessassent de venir au conseil d'État, en attendant ma réponse, n'a pu les  
 » y induire. Ils ont persisté dans leur détermination, disant qu'ils serviraient  
 » en toutes choses, mais qu'ils n'entreraient audit conseil, tant que le cardinal  
 » de Granvelle y entrerait lui-même. Et, parce que je voudrais me résoudre, tant  
 » sur ce qu'il y aurait à faire, que sur la réponse à donner aux trois seigneurs  
 » et à la venue du comte d'Egmont, et que c'est une matière de si grande im-  
 » portance, je n'ai voulu le faire sans votre avis, que je vous prie de m'en-  
 » voyer dans un bref délai... »

Liasse 143. — (B. B.)

167. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Monçon, le 15 octobre 1565.* Il a reçu ses lettres des 25 juillet, 11, 20 août et 9 septembre, et Gonçalo Perez lui a communiqué celles qu'il a reçues lui-même. — Il y répondra plus amplement, quand il renverra Armenteros. — En attendant, il remercie le cardinal de tout ce qu'il lui écrit, et des peines qu'il se donne pour le rétablissement des affaires aux Pays-Bas. — Il se réfère à ce qu'il mande à la duchesse de Parme sur différents points touchés par le cardinal. — Il adopte son idée de faire payer aux comtes d'Egmont et d'Arenberg leurs *ayudas de costa*, en excluant de cette faveur les autres seigneurs, etc.

Liasse 524.

168. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Monçon, le 15 octobre 1565.* Il a reçu ses lettres de main propre, des 25 juillet, 12 et 31 août

et 15 septembre. Il lui répondra plus particulièrement, en lui renvoyant Armenteros. — Il a nommé Viglius chancelier de la Toison d'Or (1). — Il apprend avec peine l'état des affaires de la religion aux Pays-Bas; il la remercie du zèle et de la diligence qu'elle y consacre. — Il est arrivé à Monçon le 12 septembre; les cortès se réunirent le jour suivant...

Liasse 525.

169. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Huesca, le 21 octobre 1565.* Il répond à la lettre du Roi, du 12 octobre, concernant la conduite tenue par les seigneurs envers le cardinal de Granvelle. « Chaque fois, dit-il, que je vois » les lettres de ces trois seigneurs de Flandre, elles me transportent de colère, » au point que, si je ne m'efforçais de la maîtriser, je crois que mon opinion » paraîtrait à V. M. celle d'un homme frénétique... Retirer des Pays-Bas le » cardinal, comme ils le prétendent et ont osé l'écrire à V. M., aurait de grands » inconvénients... Les châtier, serait le parti le plus juste : mais, comme il n'est » pas praticable en ce moment, ce qui me semble le mieux, c'est d'employer tous » les moyens possibles pour les diviser; et, puisque M. d'Egmont écrit qu'il est » disposé à venir, si V. M. veut l'entretenir des affaires de son service, elle doit » lui mander de se mettre en route le plus tôt possible, et lui faire des ca- » resses, pour le détacher de la ligue. Ce résultat obtenu, elle pourra faire res- » sentir son mécontentement à quelques-uns des autres, en même temps qu'elle » répandra ses faveurs sur M. d'Egmont et sur ceux qu'il aura gagnés : jusque-là, » il faut éviter d'exciter davantage la méchanceté des premiers. Ceux sur qui » doit tomber le mécontentement de V. M., sont ceux auxquels ne doit pas être » infligé un châtiment plus fort : *quant à ceux qui méritent qu'on leur coupe » la tête, il faut dissimuler avec eux, jusqu'à ce que cela se puisse faire.* » — Le duc conseille au Roi de ne pas répondre à la lettre des seigneurs, et de leur faire dire, par Madame, qu'il n'a pas été satisfait des raisons qu'ils lui ont exposées, et qu'en conséquence, il leur ordonne de retourner au conseil. — C'est Renard qui est la cause de tous ces troubles, et, si le Roi ne le fait pas sortir

(1) Par des lettres patentes datées de Monçon, le 6 octobre 1565. Viglius prêta serment entre les mains du comte d'Egmont, doyen des chevaliers de l'Ordre résidant à Bruxelles. Voyez la *Historia de la insigne orden del Toyson de Oro*, par don Julian de Pinedo y Salazar, Madrid, 1787, t. II, p. 577.

des Pays-Bas, cette affaire et beaucoup d'autres iront à chaque heure en empirant (1).

Liasse 145.

170. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 30 octobre 1565.* Imposition mise, aux Pays-Bas, sur les vins de France : motifs de cette mesure. — Affaires d'Allemagne et de Danemarck. — Les seigneurs s'irritent du retard que met le Roi à leur répondre. — Ils sont persuadés que S. M. ne viendra pas, et qu'elle ne se soucie point de ces États. Si cette opinion se répandait parmi le peuple, elle ferait beaucoup de mal. — « On » publie que c'est moi seul, qui suis cause que les hommes de bien de la nouvelle religion sont persécutés : on dit que le retard de la réponse du Roi vient » de ce qu'il consulte ici sur ce qu'il doit répondre. » — Renard continue de faire tout le mal qu'il peut, etc.

Liasse 325. — (B. B)

171. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 12 novembre 1565.* Elle a reçu la lettre du Roi, du 15 octobre, écrite de la main de Gonçalo Perez. — Elle a notifié au président Viglius la grâce que le Roi veut bien lui faire, en lui conférant la dignité de chancelier de la Toison d'Or : il l'a reçue comme une faveur signalée. A cette occasion, elle a excité son zèle, quoiqu'il fasse tout ce qui est en son pouvoir, avec beaucoup d'amour et de dévouement. — Boacio (2) a été pris à Anvers : le margrave a dit à la duchesse qu'il y avait des causes suffisantes pour le condamner aux galères ; elle lui a ordonné qu'aussitôt après la condamnation, il l'en avertisse, pour qu'elle le fasse remettre entre les mains d'Alonso del Canto, selon le désir du Roi. —

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XXV.

(2) Boacio, Génois de nation, était porté sur une liste d'hérétiques, formée par l'inquisition d'Espagne, et que le Roi avait envoyée à la duchesse de Parme. La duchesse donna ordre au margrave d'Anvers de l'arrêter, et de lui faire son procès : ce qu'il exécuta. Le margrave conclut, devant la loi d'Anvers, à ce que Boacio fût condamné à la peine capitale, ou aux galères à perpétuité ; il produisit contre lui des livres et des papiers trouvés en sa chambre. Boacio, de son côté, produisit des attestations de sa bonne vie et conduite, depuis qu'il résidait aux Pays-Bas ; sa catholicité fut attestée par l'évêque de Groningue. Quant aux livres trouvés en sa chambre, il prouva qu'ils lui avaient été laissés par un Milanais, nommé Marc Antonio. Par sentence rendue en la *vierschare*, au mois de janvier 1564, Boacio fut absous.

Elle se réfère à ses lettres en français, touchant l'état de la religion et les affaires de Valenciennes et de Tournay. — Elle engage le Roi à venir aux Pays-Bas, où sa présence est fort nécessaire. — Elle renvoie à ses lettres en français sur plusieurs affaires. — Elle remercie le Roi de la bénigne audience qu'il a donnée à son secrétaire Armenteros, et le prie de l'expédier promptement. (*Ital.*)

Liasse 525.

172. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 12 novembre 1565.* Une réunion du prince d'Orange, des comtes d'Egmont et de Hornes et du marquis de Berghes a lieu en ce moment, près de Weerdt. Il n'en sait pas l'objet. — Si le Roi ne vient aux Pays-Bas, le cardinal se verra obligé de se retirer des affaires. — Le duc d'Arschot et le comte de Mansfelt ne se sont pas rendus à Weerdt, etc.

Liasse 524. — (B. B.)

175. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Monçon, le 6 décembre 1565.*  
« Touchant le fait de Flandre, je n'ai pas encore pris de résolution; mais je  
» me déciderai bientôt, parce que je veux expédier Armenteros, qui me sollicite  
» vivement pour son retour aux Pays-Bas. »

Liasse 145.

174. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 décembre 1565.* Il le remercie d'avoir rappelé de France le seigneur de Chantonay, et de lui avoir confié l'ambassade de Vienne. — Les états ayant été convoqués à Bruxelles (1), il a craint, s'il y paraissait, qu'aucun des seigneurs confédérés ne voulût y assister: c'est pourquoi il a imaginé une tournée dans son diocèse. Ce moyen a réussi. — Les seigneurs ont cherché à se concilier les états, en leur donnant de grandes fêtes et de somptueux festins. — Le duc d'Arschot, mécontent de la conduite des autres seigneurs à son égard, est parti, un beau matin, sans rien dire. — Le marquis de Berghes a la prétention d'être le coq, et, sous le nom des états, de dicter sa volonté au Roi. — Il n'est aucun des seigneurs qui ne doive plus qu'il ne possède, et qui n'en augmente pas

(1) Cette assemblée eut lieu le 5 décembre; le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Hornes, d'Hooghstraeten, de Meghem, et les seigneurs de Berlaymont et d'Hachicourt, y assistaient. La duchesse y demanda la continuation, pour trois années, de l'aide destinée au payement des garnisons.

moins sa dépense chaque jour, afin de maintenir son crédit sur le peuple : aussi leur but commun est-il de trouver quelque moyen de ne pas payer leurs dettes. — Tous remèdes, en l'absence du Roi, seraient inutiles, tandis que, s'il venait, il suffirait d'un signe de croix pour faire cesser le mal. — Les états et le peuple se fatiguent de la conduite des seigneurs. — Granvelle ne croit pas que le plus grand nombre des mécontents ait la pensée d'entreprendre sérieusement sur les droits du Roi ; mais ce qu'il craint et n'a cessé de craindre, c'est que leurs chefs de file n'aient des projets tout différents, et ne cherchent à les entraîner si loin qu'ils ne puissent revenir sur leurs pas. — Il insiste pour que le Roi se rende aux Pays-Bas. — La réunion des seigneurs, qui devait avoir lieu à Weerdt, s'est tenue à Eindhoven.

Liasse 524. — (B. B.)

175. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 10 décembre 1565.* Affaires diverses.

Liasse 525.

176. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 11 décembre 1565.* Elle s'en réfère à ses lettres en français, touchant la proposition faite aux états, pour la prolongation de l'aide destinée au paiement des garnisons, touchant les affaires d'Angleterre, et la perception d'un impôt sur les vins de France. Elle y ajoute toutefois que, lors de la demande faite aux états, le cardinal de Granvelle, à cause de sa dissidence avec les seigneurs, et pour ne pas les indisposer, est allé à Malines, et qu'elle y a consenti, dans l'intérêt du service du Roi, quoique cela lui déplût. — Après l'assemblée des états, la duchesse a parlé à ceux-ci ; elle les a trouvés tout disposés à faire un rapport favorable à leurs principaux. — Elle a entretenu en particulier le prince d'Orange et le marquis de Berghes, les exhortant, de la manière la plus pressante, à contribuer au succès des vues du gouvernement. Ils l'ont assurée de leur bonne volonté, mais ils lui ont représenté les grandes charges qui pèsent sur le pays. — Ayant causé sur cette matière avec Berlaymont, il lui a dit que la résolution serait trainée en longueur, jusqu'à ce que l'on connût la détermination prise par le Roi, relativement à la lettre que les trois seigneurs lui ont écrite, et qu'il était à craindre encore qu'on y insérât une clause par laquelle on demanderait le renvoi des soldats étrangers, voulant atteindre par là Robles, Mondragon.

Largilla et la Cressonnière. — La dissidence des seigneurs avec le cardinal continue, et va même en augmentant. « Dernièrement, causant avec M. d'Egmont » sur la réponse qu'ils attendent de V. M., il se plaint qu'elle tardât tant, et » il dit résolûment que les choses ne pouvaient rester ainsi; qu'il était néces- » saire, ou que V. M. les éloignât du gouvernement, et y laissât le cardinal, ou » qu'il en éloignât le cardinal, et les y laissât. Je lui répondis, en tâchant de » l'adoucir, que V. M. était très-prudente, et que je ne doutais pas qu'ils ne » fussent satisfaits de la résolution qu'elle aurait prise, et que, comme ses fidèles » vassaux, ils ne s'empressassent de s'y conformer. Il me répliqua que, quelle » qu'elle fût, il était impossible qu'eux et le cardinal s'entendissent, les choses » en étant venues au point où elles étaient. Voyant que je ne gagnais rien » sur lui, je voulus changer de conversation; mais il insista, me disant: Com- » ment est-il possible que nous soyons ainsi, lorsqu'il y a des personnes (sans » en nommer aucune), qui ont dit que nous avons commis crime de lèse-ma- » jesté, et que nos biens seraient de bonnes confiscations pour le Roi (1)?— Je lui » montrai un grand déplaisir de ce qu'il disait, comme en effet je le sentis, une » telle chose étant on ne peut plus mal à propos, dans la conjoncture présente. Je » cherchai à le désabuser, lui disant que je ne pouvais me persuader qu'il existât » quelqu'un d'assez imprudent, pour avoir tenu un langage si contraire aux inten- » tions de V. M.; que, si cela avait eu lieu, ce ne pouvait être que le fait de » quelque esprit pernicieux, poussé par le désir de semer à son profit la » zizanie dans le pays; que je connaissais à V. M. tant d'affection pour ces sei- » gneurs, que j'étais certaine qu'elle accueillerait fort mal quiconque voudrait » faire de tels offices auprès d'elle. Notre conversation se termina, sans que je » lui eusse montré davantage que V. M. aurait de lui une telle opinion. » — La duchesse prie instamment le Roi de renvoyer Armenteros sans délai, si déjà il n'est en route, avec sa résolution. — Le comte d'Egmont et les autres seigneurs montrent du reste infiniment de zèle pour la religion et le service de S. M. — Fatigues et tribulations que la duchesse a à supporter. (*Ital.*)

Liasse 525.

(1) *Come è possibile che noi stiamo così, essendoci persone (senza specificare alcuno) che hanno detto che noi habbiamo commesso crimen læsæ majestatis, et che i nostri beni saranno buone confiscationi per Sua Maestà.*

177. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Monçon, le 14 décembre 1565.* Il lui envoie copie des lettres du seigneur de Chantonay, son ambassadeur en France, par lesquelles il verra avec quelle insolence l'amiral de France, retourné à la cour, a parlé à la Reine. — La haine que l'amiral et le prince de Condé portent au Roi, les intelligences qu'ils ont toujours tâché de se ménager en Flandre, lui font désirer d'avoir l'avis du duc sur les mesures qu'il y aurait à prendre de ce côté. — L'ambassadeur de Saint-Sulpice lui a proposé une entrevue avec la reine de France, à la suite de laquelle il pourrait y en avoir une autre du pape, de l'Empereur, du roi de France et de lui. Il désire connaître aussi sur ce point l'opinion du duc. — Par des lettres de la duchesse, sa sœur, et du cardinal de Granvelle, il apprend que l'impudence des trois ou quatre que le duc sait, ne fait que s'accroître; qu'ils allaient s'assembler en un lieu près de Weerdt, et qu'on ne savait ce qui en résulterait; que la haine contre le cardinal continue, de manière qu'on craint qu'ils ne cherchent l'occasion de se porter à quelque scandale, en commençant par lui : ce qui lui a fait écrire qu'il sera probablement forcé un jour de sortir des Pays-Bas. — Le Roi, à ce propos, réplique à la lettre du duc, du 21 octobre. Il lui semble que, dans l'état où sont les choses, il convient de faire sortir le cardinal des Pays-Bas, pour quelques mois, en prenant pour prétexte une mission spéciale dont il serait chargé près de l'Empereur, et après l'accomplissement de laquelle il irait en Bourgogne voir sa mère. — D'un autre côté, il trouve des inconvénients dans la venue du comte d'Egmont. — Toutefois, il veut encore, sur ces deux points, savoir ce que pense le duc. — Plaintes faites par le pape de ce que le prince d'Orange a nommé gouverneur de sa principauté le seigneur de Saint-Aubain, hérétique déclaré. S. S. veut priver le prince de cet état (1).

Liasse 145.

178. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 décembre 1565.* Le grand commandeur de Castille (2) lui a fait savoir que le pape était déterminé à ôter au prince d'Orange sa principauté, sous le prétexte que lui et sa femme seraient hérétiques, et qu'il y laisserait prêcher publiquement les doctrines des huguenots. Une telle décision lui a paru hors de

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XXVI.

(2) Don Luis de Requesens y Cuñiga, ambassadeur de Philippe II à Rome.

raison (*for di ragione*), principalement étant prise sans avoir entendu le prince dans les explications qu'il aurait à donner. — Elle a donc cru devoir répondre au grand commandeur, selon la copie qu'elle envoie au Roi; elle le prie d'en écrire, de son côté, à cet ambassadeur, afin qu'il détourne le pape de son projet, vu les inconvénients qui en pourraient résulter pour les affaires des Pays-Bas. (*Ital.*)

[ Dans sa lettre, du 12 décembre, au grand commandeur, la duchesse le charge de faire tous les offices nécessaires auprès du pape, afin que, sans la volonté expresse du Roi, S. S. ne procède ni contre le prince d'Orange, ni contre quelque seigneur que ce soit des Pays-Bas. Il est d'une extrême importance de ne pas indisposer ceux-ci, car, si aux Pays-Bas, jusqu'à présent, on n'a vu la répétition de ce qui s'est passé en France, c'est que le peuple n'a pas trouvé de chefs pour se mettre à sa tête. Quant à ce qui est arrivé dans la principauté d'Orange, il serait injuste de l'attribuer au prince : il n'est pas maître lui-même dans cette principauté; son gouverneur, Saint-Aubain, l'y est plus que lui. Si le prince a toléré que, dans une église d'Orange, on ait prêché la nouvelle secte, c'est qu'il n'a pu s'y opposer. Les obstacles que les rois de France ont toujours suscités à lui et à ses prédécesseurs, à cause de leurs prétentions d'être princes souverains, paralysent manifestement son autorité. Il serait donc déraisonnable de procéder contre lui, et plus encore de le priver de son état : « et, ajoute la duchesse, je ne vois jusqu'ici dans ledit prince rien » qui doive empêcher de le tenir pour très-bon catholique, et sa femme ne fait » non plus chose qu'on puisse blâmer; et je ne crois pas d'ailleurs que ledit » prince le souffrirait... Ainsi, les témoignages extérieurs étant bons, il serait » mal de suspecter les sentiments (1)... » ]

Liasse 525.

179. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Huesca, le 22 décembre 1565.* Il répond à la lettre du Roi, du 14 décembre. — Il expose d'abord son avis sur la conduite à tenir vis-à-vis de la reine de France et de la reine d'Angleterre. —

(1) *Y no veo hasta qui en el dicho principe cosa por qué no se deva tener por muy buen católico, ny su muger haze cosa que no sea de la mesma manera, ny creo que el dicho principe se la çufriria.... Y no se viendo en lo exterior sino buenas señales, mala cosa seria tener ruyn sospecha de lo interior.*

Il se montre ensuite contraire aux entrevues proposées par la première de ces princesses, et déduit les motifs qui l'y déterminent. — Quant à ce que madame de Parme et le cardinal de Granvelle écrivent de l'insolence des trois seigneurs (le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes), il ne doute pas qu'elle n'augmente chaque jour; il est convaincu aussi que le cardinal sera leur première victime, parce que le principe ordinaire de tout soulèvement contre les souverains est de s'attaquer à quelqu'un de leurs ministres. Il ne peut se persuader, malgré cela, que le rappel du cardinal convienne au service de S. M. Si le Roi cependant juge à propos de prendre ce parti, il croit qu'alors le cardinal, sans en demander la permission, ni à S. M., ni à Madame, devrait se rendre en Bourgogne, et de là écrire à tous deux qu'il a quitté les Pays-Bas, parce qu'il n'y était plus en sûreté. — Nécessité de faire sortir Renard de ces provinces. — Le duc persiste à croire que la venue du comte d'Egmont serait opportune. — Il engage le Roi à écrire au prince d'Orange sur l'objet des plaintes du pape, etc. (1).

Liasse 145.

180. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Malines, le 24 décembre 1565.* Difficultés que continuent de faire les états de Brabant pour les subsides, et qui proviennent principalement des abbés. — Le prince d'Orange et plusieurs de ses amis se sont employés sans succès auprès d'eux.

Liasse 524. — (B. B.)

181. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Malines, le 24 décembre 1565.* Clôture du concile de Trente, faite le 4 décembre. — Affaires d'Allemagne.

Liasse 525.

182. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 5 janvier 1564.* Le prince d'Orange et le marquis de Berghes ont fait perdre à madame de Parme l'espoir que les états de Brabant accordent la continuation de l'aide pour les garnisons, non par mauvaise volonté, disent ces seigneurs, mais par impossibilité. Madame ayant fait des objections, le marquis répliqua que, si l'on assemblait les états généraux, on pourrait leur proposer l'impôt sur le sel et d'autres moyens que les états de Brabant seuls ne peuvent adopter,

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XXVII

parce que le commerce passerait de leur province dans la Flandre. — Grauvolle veut bien attribuer à de bons motifs cette observation; mais il pense toujours que l'assemblée des états généraux pour l'aide novennale a fait le plus grand mal à l'autorité du Roi, et qu'il faut en éviter la répétition. — Nouvelles d'Italie, d'Allemagne, de France, etc.

Liassc 526.

185. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 5 janvier 1564.* Elle rappelle ses lettres des 12 septembre, 11 et 15 décembre précédents, où elle a rendu compte de l'état de l'affaire des évêchés, à ces différentes dates, et demande si le Roi trouve à propos d'accepter les faibles offres que les abbés, revenant sur leur premier consentement, ont faites, depuis lors, pour les aides, et aux conditions qu'ils y ont mises. — Difficultés que présente la nomination aux abbayes. — Le troisième membre de la ville de Bruxelles (1) n'a pas encore pu être déterminé à accorder les trois anciennes aides et l'impôt sur le vin. — Marche que la duchesse se propose de suivre, au cas qu'il s'obstine dans son refus. — Elle a quelque espoir d'obtenir l'aide pour les garnisons, sans devoir en venir à une assemblée générale des états. — Agitation et inquiétude des troupes pour le payement de leur solde, à présent que le terme de l'aide est expiré : ce qui l'oblige à demander au Roi de lui envoyer de l'argent pour cet objet. — Embarras de sa position, dans les conjonctures actuelles : elle ne peut en être tirée que par la venue du Roi, ou par des secours d'argent : l'envoi de ces secours devrait avoir lieu dans le plus grand secret, pour que le consentement de l'aide destinée au payement des garnisons n'en souffrit pas de retard. — « En ce qui concerne les seigneurs, Votre Majesté peut être persuadée » que les choses ne font qu'empirer, car, outre les motifs déjà allégués de leur » mécontentement, celui-ci s'est beaucoup augmenté encore par le silence que » V. M. a gardé sur tout ce qu'ils lui ont exposé. Aussi M. d'Egmont m'a-t-il » dit, un jour, que tous étaient résolus de se retirer chez eux, et qu'ils auraient » déjà exécuté ce dessein, sans les bons offices qu'il a faits; mais que, si V. M. tar- » dait encore à répondre, et à leur donner quelque satisfaction, il ne serait plus

(1) La commune de Bruxelles était représentée par trois membres, savoir : 1° le magistrat, 2° les anciens échevins, et 3° les neuf nations, composées des doyens des métiers. Le consentement de la ville n'était complet, que lorsque chacun de ces membres avait donné le sien.

» à même de les retenir... Il est certain, selon mon petit jugement, que V. M.  
 » ne saurait rien faire de plus préjudiciable à son service, que de laisser cette  
 » affaire en suspens, tandis qu'elle gagnerait beaucoup à renvoyer promp-  
 » tement Armenteros, avec la résolution qu'elle aurait prise. En effet, si cette  
 » résolution satisfait les seigneurs, peut-être les affaires prendront-elles une  
 » meilleure tournure, comme ils disent; dans le cas contraire, V. M. gagnera  
 » assez de temps, pour qu'avant le printemps, elle puisse être informée des  
 » objections que feraient les seigneurs, et y pourvoir. C'est pourquoi, je supplie  
 » V. M. de vouloir bien, si déjà la chose n'a eu lieu, expédier au plus tôt Ar-  
 » menteros, car la conservation de ces provinces est d'une extrême importance  
 » pour celle des autres États et royaumes de V. M. Il n'y a pas de temps à perdre :  
 » je répète qu'il y a de l'irritation dans les esprits. Chacun ici croit voir que V. M. se  
 » soucie peu de ce pays, et qu'elle l'oublie et le délaisse. Je ne saurais dire com-  
 » bien la nation est blessée de cette idée; on va jusqu'à assurer que V. M. a près  
 » d'elle des ministres qui lui conseillent de tenir ces provinces dans le besoin,  
 » comme moyen de les réduire ainsi à l'état de pays conquis. Je laisse à la haute  
 » sagesse de V. M. à apprécier combien cette opinion est nuisible à son service.  
 » Il me semble donc qu'il est de la dernière urgence que V. M. consente à pour-  
 » voir aux nécessités d'ici, et à faire une démonstration, par sa présence dans  
 » le pays, de manière à ôter à ces gens la fausse idée qu'on leur a mise dans la  
 » tête : c'est à quoi je n'ai encore pu réussir par moi-même, malgré les peines  
 » que je n'ai cessé de me donner. J'ajouterai que M. d'Egmont est très-  
 » affecté de ce que, ayant répondu à V. M., par un courrier exprès, dès avant le  
 » départ d'Armenteros, qu'il s'empresserait de se rendre auprès d'elle, comme  
 » V. M. le lui avait écrit, pourvu que ce ne fût pas pour le compte du cardinal  
 » de Granvelle, elle n'a pas daigné lui adresser un mot de réponse. Il importe  
 » pourtant, au plus haut point, pour le service de V. M., de donner satisfaction  
 » à ce seigneur, afin de le tenir bien disposé; et, comme je l'ai toujours trouvé  
 » plein d'empressement et de zèle pour tout ce qui touche le service de V. M. et  
 » l'avantage du pays, je supplie V. M. de faire au comte d'Egmont une réponse  
 » affectueuse, afin qu'il ne désespère pas de sa bonté. Je n'ai cessé, en attendant,  
 » et je ne cesse de l'assurer que V. M. lui écrira par le retour d'Armenteros (1). »

(1) *Quanto al particolare di questi signori, Vostra Maestà stia sicura che tuttavia le cose*

Après avoir parlé ensuite de quelques autres affaires de moindre importance, la duchesse insiste de nouveau sur la situation des esprits dans les Pays-Bas. — Elle finit, en se recommandant, et surtout son mari et son fils, aux bontés du Roi (*Ital.*).

Liasse 525.

*vanno di mal in peggio : perchè, oltre alle altre cause che hanno allegate della loro mala satisfatione a V. M., il non haver lei dato risposta alcuna a quanto le hanno fatto intendere l'ha aumentato loro infinitamente, et M. d'Eghemonte mi disse un giorno che tutti questi signori erano risoluti di ritirarsi alle case loro, et che di già l'hariano messo in esecuzione, se non fusse stato li buoni offitii che egli ha fatto, ma che se V. M. tardarà più a risponder, et a darli qualche satisfatione, non sarà più bastante a ritenerli. Et certo, che V. M., al mio poco giuditio, non può far cosa che torni in più disservitio suo, che tener queste cose sussepe : dove che, quando si risolve presto a rimundar l'Armentiero, con qualche resolutione et provisione, ella verrà a guadagnar grassamente : perchè, se sarà a satisfatione di questi signori, le cose potriano forse pigliar miglior forma, como essi dicono; et quando non, V. M. havrà al meno tempo, prima che siamo più avanti nella primavera, di esser avvertita del motivo che faranno, et di poter far le provisioni necessarie : si che supplico V. M., non havendo espedito l'Armentiero, que sia servita di spedirlo quanto prima, poi che tanto importa la conservatione di questi suoi stati per la conservatione delli altri stati et regni suoi. Ne perda in ciò V. M. tempo alcuno, perchè le dico di nuovo che gli animi stanno alterati : parendo ad ogni uno che V. M. faccia poco conto di questi paesi, et che gli habbia messi in oblivione et in abbandono : il che sentono tanto, che non lo saprei esprimere, et vengono a dir tanto oltre che ci sono dei ministri di V. M. che stanno appresso di lei, che le dicono che è bene di tener questi paesi necessitati, per ridurli come paesi di conquista : la qual opinione di quanto danno sia al servitio di V. M., ella con la sua molta prudenza lo può considerare : onde, al parer mio, è cosa più que necessaria que V. M. si degni di proveder di maniera alle cose di qua, et far tal dimostratione con la sua presentia, che si disingannino di questa falsa persuasione et informatione, che è stata loro messo nella testa, perchè io, con tutti li offitii che ho fatto et faccio continuamente per levarli da questa opinione, no sono bastate. Dirò di più a V. M. che mons. d'Eghemont sente infinitamente che, havendo risposto a V. M. per corrier espresso, havanti la partita di Armentiero, che prontissimamente saria venuto da lei, come fu servita di scriverle, purchè non fusse stato per conto del cardinale di Granvela, non si sia mai degnata di farli far un moto di risposta : et perchè importa infinitamente al servitio di V. M. di tenerlo bene edificato, et con qualche gusto, et havendolo io sempre trovato pronto et zeloso in tutto quello che tocca al servitio della M. V. et al benefitio di questi paesi, la supplico che la sia servita di farli una risposta amorevole, afin che non desperi affatto della bontà sua, ancor che io sono andata et vo trattenendolo, con dirli che V. M., al ritorno del Armentiero, lo farà...*

184. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 21 janvier 1564.* Elle profite, pour lui écrire, du départ du contrôleur Sigognet et de Vandenesse. — Malgré toutes les peines qu'elle a prises, le troisième membre de Bruxelles n'a pas encore donné son consentement aux aides demandées. — Le comte d'Egmont est le seul des seigneurs qui soit à Bruxelles. — Causant l'autre jour avec elle, ce seigneur lui montra un grand mécontentement de ce que le Roi n'avait daigné faire un seul mot de réponse ni à lui, ni aux autres. Il dit que, voyant cela, ils étaient décidés à ordonner à leur courrier qu'il revint, sans attendre davantage. — Elle tâcha, par toutes les raisons possibles, de le détourner d'une pareille résolution; mais ce fut avec peu de succès. — Une autre fois, il vint lui dire que tous étaient informés qu'on parlait d'eux auprès du Roi, d'une manière fort étrange; qu'on avait fait entendre à S. M. que, si elle venait aux Pays-Bas avec une armée, elle n'y serait pas reçue; que le vice-roi de Naples avait avancé, dans une certaine réunion, qu'ils couraient à leur perte. Il ajouta que tout cela devait procéder de leurs envieux; qu'ils ne croyaient pas devoir se justifier auprès du Roi, attendu qu'ils se sentaient forts de leurs bonnes intentions et de leur fidélité, mais qu'ils craignaient pourtant que la calomnie ne finit par faire impression sur l'esprit de S. M. — La duchesse s'est efforcée de le désabuser, et de l'assurer que le Roi avait toute confiance dans les seigneurs, et plus particulièrement en lui. — Il s'est mis alors à déplorer la situation dans laquelle se trouve le pays, exprimant la crainte que quelque tumulte n'y survienne; disant qu'en ce cas, on n'obéirait point aux ordres que la duchesse donnerait, tant que le cardinal de Granvelle assisterait au conseil d'État; déclarant enfin qu'il voulait aller à l'étranger, jusqu'à ce que le Roi eût pris les mesures que l'état des affaires exigeait. La duchesse, en lui répondant sur ces différents points, l'a prié surtout de ne vouloir l'abandonner, dans un temps où son concours lui est si nécessaire. — Le Roi doit comprendre, par tout cela, la nécessité d'expédier promptement Armenteros, si déjà il ne l'a fait. — La duchesse se réfère à ses dépêches en français, pour les autres affaires du gouvernement (1). (*Ital.*).

Liasse 523.

185. *Très-longue lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles,*

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XXVIII.

le 21 janvier 1564. Les seigneurs, mécontents, dissimulent peu leur dépit, en faisant bonne chère. — Les états de Brabant suspendent toujours le vote du subside. — Granvelle conseille d'ouvrir les lettres qui s'écrivent d'Espagne par des particuliers. — Il faut détacher M. d'Egmont des seigneurs. — Scène animée qui a eu lieu entre d'Egmont et Madame. — Le cardinal croit à M. d'Egmont un cœur droit et de bonnes intentions; mais il est égaré par les autres. — Menaces proférées contre Granvelle. — Faillite et désertion de M. de Glajon. — Machinations de Renard contre le cardinal, en Bourgogne. — Madame de Parme attend avec impatience le retour de son secrétaire Armenteros.

Liasse 526. — (B. B.)

186. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 21 janvier 1564.* A propos du bruit, qu'on avait fait courir, de l'assassinat du Roi, Granvelle dit que, dans un temps de dévergondage comme celui où il écrit, le Roi doit se tenir sur ses gardes, et il ajoute : « Moi, qui ne suis qu'un ver » de terre, je suis menacé de tant de côtés, que beaucoup doivent me tenir » déjà pour mort; mais je tâcherai, avec l'aide de Dieu, de vivre autant que » possible, et si, l'on me tue, j'espère qu'on n'aura pas gagné tout par là (1). » — Les seigneurs se désespèrent de ce que le Roi ne leur répond pas, et ne tient pas plus de compte d'eux, comme ils disent, que s'ils étaient de paille (2). après tant de services qu'ils ont rendus. — M. d'Egmont est maintenant celui de tous qui se plaint le plus; il va jusqu'à dire quelquefois qu'il se retirera des Pays-Bas. — Nouvelles diverses.

Liasse 526.

187. *Lettre du Roi au comte d'Egmont, datée de Monçon, le 21 janvier 1564.* Il le remercie des lettres qu'il lui a écrites; et, quoiqu'il serait bien joyeux de le voir, pour conférer avec lui sur les affaires de son service aux Pays-Bas, la nécessité qu'a de lui la duchesse de Parme l'oblige à se priver de sa présence.

Liasse 525.

188. *Lettre du Roi au comte d'Egmont, datée de Monçon, le 22 janvier*

(1) Yo, que no soy sino un gusano, soy amenazado de tantas partes, que ya muchos me deven tener por muerto; mas yo procuraré, con el ayuda de Dios, de vivir quanto pudiere. y si me matan, espero que ny con esso lo havran ganado todo.

(2) Que si fuessen de paja.

1564. Il le remercie de ses lettres. L'offre qu'il lui fait de venir à sa cour lui a été très-agréable; il le prie d'entreprendre ce voyage, le plus tôt possible (1).

Liasse 523.

189. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Monçon, le 22 janvier 1564. (De sa main et secrète).* Il a pensé, d'après ce que le cardinal lui a écrit, qu'il serait très à propos qu'il quittât les Pays-Bas pour quelques jours, et qu'il allât voir sa mère, avec la permission de la duchesse de Parme. De cette manière, l'autorité du Roi et la réputation du cardinal seront sauvées (2).

Liasse 522.

190. *Instruction pour Tomás de Armenteros, retournant en Flandre, donnée par le Roi, à Monçon, le 25 janvier 1564.* Cette instruction roule sur les divers points touchés dans celle que la duchesse de Parme avait donnée à Armenteros, savoir : sur l'état de la religion, les aides, les finances, la convocation des états généraux, l'inimitié des seigneurs contre le cardinal de Granvelle, le parti à prendre envers le chancelier de Brabant et le conseiller Renard, la déclaration faite à la duchesse par le prince d'Orange, le 26 juillet, au nom des seigneurs. — Quant à la religion, le Roi veut que les hérétiques soient châtiés. — Quant à la convocation des états généraux, la duchesse doit s'en excuser par tous les moyens possibles : si on la pressait trop pour cela, elle en référerait au Roi. — A l'égard du cardinal de Granvelle, le Roi délibère; il fera connaître à la duchesse le parti auquel il se sera arrêté. — Il a reçu une lettre du prince d'Orange et des comtes d'Egmont et de Hornes, accompagnée du mémorial qu'ils donnèrent à la duchesse : cette démarche de leur part lui a beaucoup déplu, ainsi que la publication faite par eux de leur mémorial. Il a ordonné de leur répondre qu'il a vu leur lettre; qu'il n'y a répondu plus tôt, à cause des occupations que lui ont données les cortès; qu'il s'est fort émerveillé de ce qu'ils ont cessé d'assister au conseil; qu'ils doivent y retourner, et montrer par là qu'ils mettent son service et le bien du pays avant toute considération particulière; et, en ce qui touche le cardinal de Granvelle, que, puisqu'ils refusent de spécifier les griefs qu'ils ont contre lui, le Roi veut encore y penser. — Le Roi termine,

(1) La lettre du Roi à la duchesse de Parme, du 25 janvier (ci-après), explique la contradiction qui existe entre les deux lettres, du 21 et du 22 janvier, écrites au comte d'Egmont.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XXIX.

en disant qu'il est convaincu des bons effets que produirait sa présence aux Pays-Bas; qu'il désire vivement faire ce voyage, mais qu'il a tant de choses à régler en Espagne, qu'il ne sait quand il pourra l'effectuer; que la duchesse doit néanmoins entretenir les espérances des seigneurs des Pays-Bas à cet égard (1).

Liasse 523.

191. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Monçon, le 25 janvier 1564.* Il espère que le bruit, qui a couru en Castille, d'un accident qui lui serait arrivé, ne sera point parvenu aux Pays-Bas, avant l'avis qu'il a donné de la fausseté de ce bruit. — Il se porte bien, et, aussitôt que les cortès seront closes, il ira visiter Barcelone et Valence, d'où il retournera à Madrid. — L'affaire qui lui donne le plus de souci est celle de la religion; il la recommande à toute la sollicitude de sa sœur. — Il a vu, par les lettres en français de la duchesse, que l'on n'en finit pas à Anvers avec Boacio : il veut qu'elle ordonne au margrave de le condamner, et de l'envoyer ensuite en Espagne. — Il est peiné d'apprendre que la haine contre le cardinal aille si loin : ce qu'il peut certifier à la duchesse, et elle aussi, en son nom, c'est que jamais le cardinal n'a écrit ce dont on l'accuse. Néanmoins, puisque tout cela ne suffit pas pour calmer les esprits, il avisera au parti qu'il convient de prendre. — Touchant la venue du comte d'Egmont en Espagne, il trouve qu'il y a beaucoup à considérer, et, par ce motif, il a écrit deux lettres de sa main, l'une pour qu'il vienne, l'autre pour qu'il reste aux Pays-Bas. La duchesse, après avoir pesé les raisons que le Roi met sous ses yeux, délivrera au comte celle des deux lettres qu'elle jugera à propos. — Le Roi touche encore divers autres points dont il est traité dans l'instruction donnée à Armenteros (2).

Liasse 523.

192. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Monçon, le 25 janvier 1564.* Il répond aux lettres du cardinal des 30 octobre, 12, 17 novembre et 10 décembre. Il approuve de tout point sa conduite, et le remercie de ses sages conseils. — Il comprend combien son voyage aux Pays-Bas serait utile; mais les circonstances ci-devant touchées s'y opposent toujours : c'est à tort, du reste, qu'on répand qu'il a peu d'affection pour cette partie de ses États; il fait tout

(1) Voyez le texte de cette instruction dans la *Correspondance*, n° XXX.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XXXI.

ce qu'il peut pour elle, et ferait davantage, si les besoins de l'Espagne le lui permettaient. — Il a chargé Castellanos d'agir auprès du comte d'Egmont, pour travailler à le détacher de la ligue. — L'idée de payer au comte une gratification, en négligeant d'acquitter celle du prince d'Orange, n'atteindrait probablement pas le but désiré. — Conférer aux seigneurs des emplois en Italie, serait une chose délicate. — Issue du Concile de Trente. — Il a nommé à l'ambassade de Londres Diego de Guzman de Silva, chanoine de Tolède. — Il a chargé Armenteros de sa réponse à la lettre des trois seigneurs, bien qu'il eût songé d'abord à n'en faire aucune, parce que cette lettre lui avait semblé rédigée dans un style inconvenant, et surtout parce que les auteurs en avaient répandu des copies.

Liasse 525. — (B B.)

195. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 février 1564.* L'état des affaires empire chaque jour aux Pays-Bas. — Des bruits injurieux à l'honneur du cardinal sont répandus dans le public, avec une perfidie sans exemple : c'est ainsi, que le prince d'Orange dit à qui veut l'entendre, que ce prélat s'est permis de l'accuser du crime de lèse-majesté, et qu'en lui coupant la tête, on en finirait avec les mécontents.

Liasse 526. — (B B.)

194. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 15 février 1564.* Affaires de la reine d'Écosse. — Nouvelles de Rome.

Liasse 526.

195. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Barcelone, le 19 février 1564.* Il répond à la lettre autographe de la duchesse, du 5 janvier. — Il se réfère à ses lettres en français, touchant l'affaire des évêchés, la nomination aux abbayes de Tongerlo et de Saint-Bernard, les négociations avec les états, au sujet des aides, et le secours que la duchesse lui a demandé pour le paiement des gens de guerre. — Il répond, par ce courrier, à la lettre des trois seigneurs; il ne l'a pas fait plus tôt, parce qu'il voulait qu'Armenteros arrivât à Bruxelles avant sa réponse. — L'opinion qu'on a de lui aux Pays-Bas le peine: elle est injuste, car il n'y a aucune partie de ses États qu'il aime plus que ces provinces, et il fait pour elles tout ce qu'il peut; mais il a tant et de si grandes affaires sur les bras, qu'il ne peut tout ce qu'il souhaiterait. — Il se réjouit d'ap-

prendre le zèle que le comte d'Egmont montre pour son service et pour le bien du pays; la duchesse remerciera ce seigneur de sa part.—Il importe que Boacio soit condamné aux galères; la duchesse insistera à cet effet auprès du margrave d'Anvers. — La justification, donnée par le prince d'Orange, de ce qui se passe dans sa principauté, a paru satisfaisante au Roi; il l'a fait dire aux nonces résidant en sa cour, et écrire à son ambassadeur à Rome. — Le Roi, en étant à ce point de sa lettre, a reçu, par le contrôleur et par Vandenesse, celle de la duchesse du 21 janvier. Il la remercie de toutes les peines qu'elle se donne pour la conclusion de l'affaire des aides. — Il a vu ce qui s'est passé entre elle et le comte d'Egmont. — Il désire qu'elle ne néglige rien, pour que les trois seigneurs se contentent de la réponse qu'il leur fait. — C'est bien à tort, qu'ils croient qu'on lui fait de mauvais rapports sur leur compte; elle peut leur certifier que cela n'est pas, et qu'il n'a d'eux d'autre opinion, que celle qu'on doit avoir de très-bons vassaux et serviteurs. — La duchesse a fort bien fait de dissuader le comte d'Egmont de quitter Bruxelles, comme il en annonçait l'intention. — Le Roi espère que la lettre qu'il a écrite au comte le fera changer de dessein, etc. (1).

Liasse 525.

196. *Lettre de Gonçalo Perez au cardinal de Granvelle, écrite de Barcelone, le 19 février 1564.* Il répond à ses deux lettres du 21 janvier : l'une autographe, l'autre de main de secrétaire. Le Roi a également reçu celles du cardinal, auxquelles les occupations de S. M. l'empêchent, pour le moment, de répondre. — Il doute que le Roi puisse aller aux Pays-Bas, principalement à cause que le prince est si jeune et sans expérience du gouvernement, et que ceux de la maison d'Autriche sont peu précoces, comme on le vit en la personne de l'Empereur (2). — Il souhaiterait beaucoup que le cardinal fût appelé à Madrid; il a fait ce qu'il a pu pour cela; mais il ignore à quoi se résoudra S. M. Il y voit seulement deux difficultés : la première, à laquelle il ne pourrait parer, c'est que les ministres d'ici ne désirent quelqu'un qui en sache plus qu'eux; l'autre, que, quand on s'occuperait des affaires des Pays-Bas, pour y remédier, la présence du cardinal les empirerait peut-être, en ce que, dans ces provinces, on dirait encore que

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XXXII.

(2) *Y que estos de la casa de Austria hazen tarde, como se vió en el Emperador.*

c'est lui qui suggère toutes les mesures. — Le cardinal verra la réponse faite aux seigneurs : le Roi n'a pas jugé à propos d'en dire davantage, trouvant que, puisqu'on ne pouvait faire la démonstration convenable, il valait mieux dissimuler, et attendre une meilleure occasion. — Il dit plus loin à Granvelle, à propos de ce que celui-ci avait écrit, que le Roi devait se tenir en garde contre les tentatives auxquelles il pourrait être exposé : « Que votre Seigneurie Révérende » dissime veille aussi pour elle, car il en est bien besoin, et certes, je ne sais » comment elle peut être tranquille (1). »

Liasse 525.

197. *Lettre de l'ambassadeur de Philippe II à Rome (don Luis de Requesens), à la duchesse de Parme, en date du 19 février 1564.* Il y a deux jours, il eut, avec S. S., un long entretien, touchant le fait du prince d'Orange; la discussion entre eux fut très-vive. Le pape lui dit que, si le prince était catholique, il devait retirer à Saint-Aubin le gouvernement d'Orange, en faire partir la garnison de huguenots qui y était, et y mettre un gouverneur et des gens de guerre catholiques; qu'autrement, il le priverait de sa principauté.

Liasse 525.

198. *Lettre du colonel Lazarus Schwendi (2) au Roi, écrite de Burckheim, le 20 février 1564.* Il lui envoie deux lettres confidentielles que lui ont écrites le prince d'Orange et le comte d'Egmont, et lui représente avec une grande franchise la nécessité de retirer des Pays-Bas le cardinal de Granvelle. Il lui rappelle combien de difficultés s'attira l'Empereur, et combien il se fit d'ennemis, pour avoir confié la direction des affaires de l'Empire à une personne seule et qui était étrangère (3). — Il le prie de lui renvoyer les deux lettres, après qu'il en aura pris connaissance (4). (*Franç.*)

(1) *V. S. R. mire por sí, que bien es menester, y aun cierto no sé yo como pueda tener seguridad.*

(2) Lazare de Schwendi était l'un des pensionnaires de Philippe II en Allemagne. Il avait servi avec distinction dans les armées de Charles-Quint, et depuis dans celles du Roi son fils. Il se rendit célèbre à la fois comme diplomate et comme homme de guerre. Il mourut en 1584, à l'âge de 62 ans. M. Groen Van Prinsterer a publié plusieurs lettres de Schwendi au prince d'Orange, dans les *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*.

(3) Nicolas Perrenot, père du cardinal de Granvelle.

(4) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XXXIII.

Les deux lettres sont dans la liasse, traduites en espagnol.

Celle du prince d'Orange est datée de Bruxelles, le 7 février. Il s'étonne et se plaint que le Roi laisse si longtemps sans réponse le fidèle avertissement que lui et les comtes d'Egmont et de Hornes ont donné à S. M. Il entretient ensuite Schwendi des affaires de sa principauté d'Orange. Il termine, en exprimant le désir de la venue du Roi, afin qu'il puisse juger par lui-même si l'on a eu raison de semer une si grande défiance entre le maître et des vassaux qui l'ont si bien et si loyalement servi. Il n'en dit pas davantage, parce que la seule pensée de la manière dont on gouverne le dégoûte, et le met en colère.

Le comte d'Egmont se plaint aussi du retard de la réponse du Roi. Il désirerait la venue de S. M., qui verrait par elle-même comment on la trompe. Le colonel ne saurait croire les mensonges et calomnies dont usent le cardinal et ses amis, en essayant de faire croire au Roi et à ceux qui veulent les écouter « que tout ce qui se fait tend à rébellion et à changement de religion : ce qui » est une des plus grandes infamies du monde. Au reste, ajoute-t-il, nous autres, les seigneurs, qui avons été les trois amis, nous sommes plus unis que » jamais. »

Liasse 525.

199. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Bruxelles, le 25 février 1564.* Il assure le Roi de son dévouement et de son obéissance. — Négligence dans l'administration de la justice aux Pays-Bas. — Il espère un heureux fruit des démarches que le Roi a fait tenter auprès de M. d'Egmont. — Son vœu intime serait que chacun s'occupât de calmer ces seigneurs, de leur ouvrir les yeux, et de les ramener dans la voie du devoir envers leur souverain : ce qui leur serait plus honorable et profitable, que de se soumettre à une foule d'hommes vils et à ce *méchant animal nommé peuple*. — Le prince d'Orange a fourni des explications satisfaisantes sur les affaires de la religion dans sa principauté. — Le cardinal déduit longuement les motifs qui doivent détourner le Roi de laisser convoquer les états généraux.

Liasse 526. — (B. B.)

200. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 25 février 1564.* Le secrétaire Armenteros est arrivé : il lui a remis le pli de Gonçalo Perez, dans lequel il a trouvé les lettres du Roi, de sa main, et en chif-

fres. — Il se félicite que son frère de Chantonay soit rappelé de France. — Il parle d'Ogier de Bousbecq, comme devant être arrivé à Madrid. — « J'attends le fruit » des démarches faites auprès de M. d'Egmont : je travaille sous main à ce que » quelques-uns, qui sont ses amis, agissent auprès de lui dans le même sens..... » Il y a trois jours, le prince d'Orange parla fort mal de moi aux états de Brabant, » assemblés en la maison de la ville, me dépeignant comme un homme violent » et contraire à leurs privilèges; ajoutant, par manière de raillerie, que bientôt » les affaires pourraient se terminer au moyen de mes expédients, puisque » j'avais dit qu'en lui coupant la tête tout serait fini. Or, Dieu sait que jamais » telle chose ne m'entra dans la pensée, et je n'ai pas l'habitude de m'oublier » de la sorte (1), ni de parler ainsi de tels personnages; au contraire, je m'ex- » prime toujours sur leur compte avec tout respect et honneur, bien différent en » cela d'eux, qui se conduisent si étrangement envers moi, sans cause ni raison. » Mais que Dieu pardonne à ceux qui les excitent ! Celui qui m'a rapporté ces » paroles du prince, est un membre des états, qui était présent : il m'a confié » aussi d'autres choses qui ne se passèrent pas comme il aurait convenu au » service du Roi. Mais, dans le temps où nous sommes, le mieux est de se » taire, pour ne pas irriter les frelons (2), et ainsi il conviendra que vous n'en » disiez rien..... » — Affaires diverses.

Liasse 526.

201. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 février 1564.* — Elle exprime son contentement d'avoir appris que les mauvaises nouvelles qui se sont répandues sur l'état du Roi étaient fausses, et que S. M. jouit d'une bonne santé. — Elle se réfère à sa lettre en français, relativement à l'affaire du sel, qui, telle qu'elle avait été proposée, aurait tourné à l'avantage d'un particulier, et non du Roi. — Armenteros ayant, à son arrivée, remis au cardinal de Granvelle le paquet dont il était porteur, et qui contenait la lettre de main propre du Roi, ce prélat s'est immédiatement résolu à mettre à exécution l'expédient que S. M. lui indiquait; il n'attend, pour partir, que l'arrivée de son frère, le seigneur de Chantonay. La duchesse pense que cette résolution préviendra beaucoup d'inconvénients qui étaient à craindre. — Le

(1) *De soltarme desta manera.*(2) *Por no irritar crabrones.*

Roi a agi très-prudemment en retenant le courrier des seigneurs, car, si la réponse qu'il a faite à leur lettre était arrivée avant Armenteros, on eût été en un grandissime danger de quelque mal irremédiable, à cause du caractère des gens de ce pays, chez lesquels l'impression reçue s'efface difficilement. — Le cardinal désirant tenir secret son départ, la duchesse serait embarrassée, si ledit courrier revenait, avant qu'on connût cette résolution : néanmoins, son intention est, en ce cas, et si elle voit qu'elle ne puisse faire autrement, de déclarer que le cardinal lui a demandé la permission d'aller en Bourgogne, pour voir sa mère. — Trois jours après l'arrivée d'Armenteros, elle a délivré au comte d'Egmont la lettre autographe par laquelle le Roi l'excuse de se rendre en Espagne (1), en y ajoutant toutes les paroles qui pouvaient lui être le plus agréables. Il s'est montré satisfait quant à ce qui le concerne; mais, au sujet des affaires en général, il est toujours le même. — La duchesse rend compte au Roi des raisons pour lesquelles elle a remis à M. d'Egmont ladite lettre, préférablement à celle où le Roi le mandait à sa cour (2). La principale, c'est que, dans les affaires qui pourront survenir, elle trouvera en lui plus d'assistance, que dans les autres. Ensuite, elle s'est aperçue que les seigneurs des Pays-Bas qui allaient en Espagne, en revenaient plus mal disposés qu'ils ne l'étaient auparavant; et néanmoins, aucun d'eux ne pouvait élever ses prétentions aussi haut que le ferait le comte d'Egmont, s'il entreprenait ce voyage. — Avant de se décider, toutefois, la duchesse a voulu prendre conseil du cardinal et du président Viglius. Le cardinal était d'avis que le comte d'Egmont se rendit à la cour. Le président a exprimé un avis contraire (5). — Dans un premier post-scriptum, la duchesse informe le Roi que, à la suite des négociations du conseiller Hopperus avec les prélats de Brabant, ceux-ci se sont désistés de leur résolution de ne pas s'occuper de l'aide pour les garnisons, avant d'avoir reçu la réponse de S. M., concernant les abbayes et les évêchés. — Dans un autre, elle dit que le chancelier l'a informée du consentement donné par le second membre de Bruxelles, d'accord avec le premier, de manière qu'il n'y a plus qu'à faire en sorte que les prélats

(1) Voyez ci-dessus, page 284.

(2) Voyez ci-dessus, *ibid.*

(5) Voyez, dans la *Correspondance*, n° XXXIV, les passages de cette lettre qui concernent le cardinal de Granvelle et le comte d'Egmont.

et les nobles, avec les autres trois chefs-villes, comprennent (1) le troisième membre. (*Ital.*)

Liasse 325.

202. *Lettre de Tomás de Armenteros au Roi, écrite de Bruxelles, le 28 février 1564.* Il lui rend compte de son voyage par la France; d'un entretien qu'il a eu à Cambrai, le 18 février, avec l'évêque du lieu; de la rencontre qu'il a faite, à Valenciennes, du marquis de Berghes, des comtes de Hornes et d'Hooghstraeten et du seigneur de Montigny, et des paroles qu'il a échangées avec eux; de son arrivée à Bruxelles, etc. — Le comte d'Egmont s'est montré très-content de la lettre que le Roi lui a écrite. — Plaintes de M. de Montigny, à propos d'une lettre qu'il a reçue de Madrid, et dans laquelle on lui marque que le Roi n'est pas satisfait de lui (2).

Liasse 325.

203. *Lettre de la duchesse de Parme à l'ambassadeur du Roi à Rome, écrite de Bruxelles, le 19 mars 1564.* — Elle répond à ce qu'il lui a écrit le 19 février : que le prince d'Orange paraît avoir fait tout ce qui lui était possible.

Liasse 325.

204. *Lettre autographe du comte d'Egmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 26 mars.... (1564).* Il remercie S. M. de la faveur qu'elle lui a faite de lui écrire de sa main; l'assure de son dévouement; lui annonce qu'il est rentré au conseil, ainsi que le prince d'Orange et le comte de Hornes; que l'affaire des aides est à la veille de se conclure; que l'absence du cardinal de Granvelle ne retardera en rien les affaires, etc. (3). (*Franç.*)

Liasse 325.

(1) Il fallait, en Brabant, non-seulement que les trois ordres, mais que chacun des membres qui, dans les quatre chefs-villes, représentaient la commune, donnassent leur consentement au subside demandé. Lorsque quelqu'un de ces membres s'obstinait à le refuser, le gouvernement invitait les états à déclarer que le membre était *compris* dans le consentement donné par les autres, et, si les états se prêtaient à son désir, il faisait expédier un acte au moyen duquel le consentement était considéré comme complet.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XXXV.

(3) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XXXVI.

205. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 29 mars 1564.* Le courrier des seigneurs arriva à Bruxelles le 1<sup>er</sup> mars, avec la réponse du Roi. La duchesse reçut, sous le couvert du président Viglius, le paquet qui lui était destiné, et qui renfermait une lettre de S. M. et une autre de la main de Gonçalo Perez. — La lettre du Roi la jeta dans le plus grand embarras où elle se fût trouvée depuis son arrivée aux Pays-Bas : car, d'un côté, elle aurait voulu accomplir les intentions de S. M. à l'égard du cardinal, et de l'autre, elle était certaine qu'elles entraîneraient la ruine des affaires. En effet, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, les seuls qui se trouvassent à Bruxelles, montrèrent tant de tristesse et de mécontentement de la courte et sèche réponse du Roi, qu'il était à craindre qu'après qu'elle aurait été communiquée aux autres seigneurs, il ne fût pris quelque résolution contraire au service du Roi. — Dans cette perplexité (1), elle crut devoir engager le cardinal à publier son départ : ce qu'il fit incontinent. — Déjà des pasquinades circulaient contre lui par toute la ville (2). — On commençait aussi à y porter une livrée que les seigneurs avaient adoptée, et qui causait un grand scandale : car les personnes qui ignoraient la bonne intention que les seigneurs avaient eue en cela, voulaient voir, dans les têtes figurées sur les ailerons des manches, celles du cardinal, du duc d'Arschot et d'autres, et dans les chaperons de fous, des chapeaux de cardinal. — La duchesse fait connaître au Roi, d'après ce qui lui en a été rapporté

(1) Granvelle avait espéré d'abord que le prince d'Orange et le comte d'Egmont céderaient. Voici ce qu'on lit au procès-verbal (notule) de la séance du conseil d'État du 5 mars, à laquelle assistaient la gouvernante, le cardinal, le baron de Berlaymont et le président Viglius : « Madame référa ce qu'elle avoit passé avec messeigneurs le prince d'Oranges et » conte d'Egmond sur la lettre que le Roy leur a escript, les exhortant qu'ilz vouldissent re- » tourner au conseil jusques à ce que Sa Majesté auroit prins aultre résolution ; et, quelque » office que Son Altèze avoit scœu faire pour les persuader de le faire, qu'elle n'y avoit scœu » tirer fruit, demandant avis de ce qu'elle y auroit à faire davantaige. Sur quoy, sembla » qu'elle devoit les laisser encoires quelque peu ronger le frain sur cecy, et après regarder, » quand les seigneurs seront de retour, de continuer les précédents offices, au mesme effect. »

(2) On lit, au procès-verbal de la séance du conseil d'État du 6 mars : « On enchargea au » chancelier de Brabant de faire les debvoirs pour sçavoir l'auteur du pasquille publié, et de » s'enquerre contre le greffier des estats, Weellemans. Et enchargea Madame, en sa chambre, » le pareil à l'amman de ceste ville. » La duchesse, Granvelle, Berlaymont et Viglius assistaient à cette séance.

par le prince d'Orange et le comte d'Egmont, l'origine de cette livrée (1). — Quoique persuadée qu'aucune mauvaise intention n'avait animé les seigneurs, elle a cru devoir les exhorter à ne pas pousser la chose plus loin; mais déjà plus de deux mille ailerons étaient confectionnés, et tout ce qu'elle a obtenu, non sans une peine extrême, c'est que les têtes et chaperons de fous disparaussent de la livrée. — Huit jours après l'annonce de son départ, le cardinal s'est mis en route pour la Bourgogne (2), accompagné de M. de Chantonay et de M. de Faverney (3), ses frères, ainsi que de sa belle-sœur. — Le marquis de Berghes, le seigneur de Montigny, les comtes de Meghem et d'Hooghstraeten et le seigneur de Brederode, sont immédiatement arrivés à Bruxelles. Le comte de Hornes, retenu par l'indisposition de sa femme, n'a pu s'y rendre; mais il a envoyé son avis à son frère. — Après que tous les seigneurs eurent communiqué entre eux sur la réponse du Roi, le prince d'Orange et le comte d'Egmont vinrent dire à la duchesse que, puisque le cardinal était parti, ils étaient prêts à rentrer au conseil, mais qu'ils étaient bien décidés à s'en absenter de nouveau, s'il y revenait, comme il l'avait publié partout (4). — La duchesse rend compte au Roi des explications qu'elle a eues avec eux là-dessus. — Elle s'attache ensuite à justifier le parti qu'elle a pris à l'égard du cardinal. Elle engage le Roi à employer ce prélat ailleurs, car son retour aux Pays-Bas aurait, suivant elle, les plus grands inconvénients. Elle rapporte un discours que lui a tenu à ce sujet le comte d'Egmont : ce seigneur lui a dit, entre autres, que, si le cardinal revenait, indubitablement il perdrait la vie, et mettrait le Roi en risque de perdre les Pays-Bas. — Les offices qu'Armenteros a faits auprès des seigneurs, de la part du Roi, ont produit un excellent effet. L'opinion, dans

(1) Dewez, *Histoire générale de la Belgique*, t. V, p. 518, donne à l'introduction de cette livrée la date de 1562, et il en parle comme d'une des circonstances qui déterminèrent la gouvernante à envoyer en Espagne le seigneur de Montigny. Combien d'autres erreurs du même genre n'ont-elles pas été commises par les historiens !

(2) Dewez, *Histoire générale de la Belgique*, t. V, p. 325, fixe au 10 mars le départ de Granvelle. Cette date n'est pas exacte, car l'on voit, par les notules du conseil d'État, que le cardinal assista encore à la séance du 11 mars.

(3) Charles Perrenot, abbé de Faverney.

(4) Il résulte des notules du conseil d'État, rédigées par le secrétaire Berty, que, le 18 mars, le prince d'Orange et le comte d'Egmont assistèrent au conseil.

laquelle ils étaient, que S. M. n'avait pas confiance en eux, opinion qui était si funeste, s'est heureusement modifiée. — Selon la duchesse, il importe de procéder toujours ainsi avec les seigneurs, et de proclamer, en toute occasion, leur zèle pour le service de Dieu, et leur dévouement au Roi. Telle est, quant à elle, la règle de conduite qu'elle a adoptée. — Berlaymont, causant avec la duchesse sur le départ du cardinal, lui a dit que, si ce prélat revenait, comme il le lui avait assuré, les affaires seraient dans un état pire que par le passé, et avec moins de moyens d'y mettre ordre. Il avait du reste tenu le même langage dans le conseil, en présence d'elle et du cardinal. — Réprimande faite par Armenteros au chancelier de Brabant, pour sa négligence en matière de religion et d'administration de la justice. — La duchesse demande une rémunération pour M. de Montigny, qui s'est montré très-blessé de ce que le Roi ne lui a pas accordé la commanderie vacante par le décès du seigneur de Courrières (1). — Affaire des aides. Les prélats et les nobles ont changé d'opinion, et ont résolu de comprendre dans leur consentement le troisième membre de Bruxelles. On travaille à présent à obtenir la même résolution des villes de Louvain et d'Anvers. En ce qui concerne l'aide pour les garnisons, les nobles et les prélats ont accordé 65,000 florins pour trois ans, aux conditions rapportées dans la lettre française de la duchesse. — Les états ont été autorisés à aller passer les Pâques chez eux. — La duchesse demande réponse sur le point des pensionnaires d'Allemagne, ainsi que sur la demande du magistrat de Valenciennes tendante à être débarrassé, en tout ou en partie, de la garnison qui a été envoyée en cette ville, et qui entraîne une forte dépense. — Deux hérétiques ont été brûlés dernièrement à Valenciennes, et on fera de même, de temps en temps, des autres qu'on tient en prison. — La duchesse se réfère à sa lettre en français, concernant les abbayes, et supplie le Roi d'accepter les conditions faites à ce sujet : sans quoi, les prélats ne voudront pas signer l'accord des aides anciennes et nouvelles. — Elle envoie copie de la procédure intentée à Boacio et de son jugement, par suite duquel il a été mis en liberté. Elle a fait de sévères remontrances au margrave, en le chargeant de bien surveiller cet homme, afin de pouvoir l'arrêter de nouveau, et de le punir, à la moindre occasion qu'il en donnera. — Elle signale un autre individu, prêchant, chaque jour de fête, sur

(1) Voyez le texte de toute cette partie de la lettre dans la *Correspondance*, n° XXXVII.

les remparts, au milieu d'un concours de trente ou quarante personnes. — Elle a mandé le président de Hollande, pour entendre son rapport, et lui donner des instructions pressantes, relativement à la secte des anabaptistes, qui se multiplie dans cette province : ce qui réclame de sa part des efforts efficaces pour le maintien de la religion et l'administration de la justice, et exige qu'il recommande spécialement aux magistrats de son ressort de se conformer en tout point aux intentions du Roi, pour l'extirpation de ladite secte. — Elle a reçu les lettres de cent mille florins que le Roi lui a envoyées : elle n'en usera, que dans la plus extrême nécessité. — Elle remet au Roi copie de l'avis du cardinal concernant l'affaire de Renard, que les seigneurs eux-mêmes désirent voir se défendre en justice, assurant que, s'il est trouvé coupable, ils sont prêts à se charger du châtimement ; mais il semble à la duchesse que cette affaire peut encore être tenue en suspens. Toutefois, elle se conformera à la décision que le Roi jugera à propos de prendre à cet égard. — Le prince d'Orange s'est montré fort satisfait d'apprendre d'elle la protection que le Roi veut bien lui accorder, en ce qui concerne sa principauté, et il désire qu'on agisse à Rome auprès du pape, pour qu'il ne soit pas procédé contre lui à ce sujet. — La duchesse a tenu jusqu'à présent secrètes les lettres concernant le subsidé, comme pouvant être très-préjudiciables. — Elle propose que le Roi laisse le gouvernement de Lille vacant, jusqu'à ce qu'on ait pu voir la tournure que prendront les affaires. — La fin de sa lettre regarde ses affaires particulières. (*Ital.*)

Liasse 525.

206. *Très-longue lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 18 avril 1564.* Motifs qui l'ont engagé à venir en Bourgogne. — Détails sur son voyage. — Affaires des Pays-Bas. Le Roi devra casser et annuler, en temps opportun, tout ce qu'on aura obtenu de lui par violence, profitant du moment, comme les autres font pour leur propre compte, et comme ses prédécesseurs ont été dans l'obligation de faire. — Nouvelles considérations contre l'assemblée des états généraux. — La livrée adoptée par les seigneurs et leurs adhérents est de mauvaise conséquence. — Négociations avec l'Angleterre, touchant les draps. — Granvelle demande une pension de 4 à 600 fl. pour le frère de la duchesse de Parme, licencié en droit à Bruxelles : la duchesse n'a jamais osé rien faire pour lui, de crainte d'être accusée d'avoir fait servir son pouvoir au profit des siens.

Liasse 526. — (B. B.)

207. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 20 avril 1564.* « L'arrivée de M. de Chantonay, mon frère, à Bruxelles, avec » l'intention de se rendre en Bourgogne, me parut un prétexte plausible pour » venir moi-même en ce pays, où je n'avais pas été depuis dix-neuf ans, et » pour revoir ma mère, que je n'avais pas vue depuis quatorze... Plaise à Dieu » que cette détermination que j'ai prise serve à quelque chose; que ces sei- » gneurs flamands, selon la volonté du Roi, retournent au conseil, et s'occu- » pent des affaires, de façon que, pendant mon absence, on obtienne d'eux le » concours qu'ils ont dit si souvent qu'ils prêteraient, si je n'y mettais obstacle! » Pour moi, que l'on fasse ce qu'exige le service de S. M., et tous mes désirs » seront accomplis. Il n'est aucune autre prétention qui me tienne à cœur (1). » — Granvelle pense que les seigneurs mettront bientôt dehors Berlaymont et le président, et ensuite Madame elle-même, si elle ne se prête à leurs volontés. — « S. A. m'offrit d'écrire à S. M. touchant mon départ; et ainsi, comme il n'y » avait pas de courrier, on n'écrivit pas alors en Espagne, et l'occasion du pas- » sage de M. de Chantonay me fit précipiter mon départ, tellement que, huit » jours après avoir obtenu la permission de S. A., je me mis en route. Et cela » fut nécessaire pour ma sûreté, afin que les huguenots français ou allemands » ne me fissent un mauvais parti. Maintenant j'écris au long à S. M..... » — Affaires d'Angleterre et d'Écosse. etc.

Liasse 526.

208. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Valence, le 25 avril 1564.* Il répond à ses lettres de main propre des 27 février et 29 mars. — Il se porte bien. — Le prince a eu la fièvre pendant deux jours; mais, grâce à une saignée, il est mieux. — Le Roi se réjouit d'apprendre que les affaires prennent

(1) *Con la venida de Mons. de Chantonay, mi hermano, á Bruxelles, y su determinacion de encaminarse á estas partes, me pareció tomar color de venir hazia acá, donde no havia estado en 19 años, y ver á madama de Granvella, mi madre, que ha 14 que no la havia visto..... Plegua á Dios aproveche esta mi venida, tambien para que aquellos señores flamencos siguan la voluntad de Su Magestad, vuelvan á los consejos y negocios, y lo hagan de manera que, en mi ausentia, se reciban dellos aquellos servitios que tantas vezes dizen que se podrian hazer, si yo no los estorvase; que haziendose lo que comple al servitio de Su Magestad, todo mi desseo será cumplido, no teniendo yo pretention ninguna mas á pechos, que esta.....*

une tournure plus favorable, depuis l'arrivée d'Armenteros. — Il a vu et il approuve ce qui s'est passé entre la duchesse et le cardinal de Granvelle, touchant le voyage de celui-ci. — Il approuve également la détermination qu'elle a prise de conserver près d'elle le comte d'Egmont, qui pourra lui prêter une assistance efficace. — Le Roi écrit de main propre au comte, pour exciter son zèle. — Il se félicite de ce que les trois seigneurs sont rentrés au conseil; il ne répond pas à leur lettre collective, parce qu'il écrit à chacun d'eux en particulier, leur témoignant la confiance que lui inspirent leur affection et leur bonne volonté. — D'après ce que la duchesse lui a marqué du zèle de M. de Montigny, il a donné à ce seigneur une récompense qui lui tiendra lieu de la commanderie qu'avait M. de Courrières. — Il écrit au prince d'Orange dans les termes que verra la duchesse. — Il se réfère à ses lettres en français quant à l'affaire du sel, à celles des aides, des pensionnaires allemands, des abbayes, de l'édit sur les vins, etc. — Il approuve la conduite tenue par la duchesse au sujet de la livrée prise par les seigneurs. — Il n'est pas satisfait du jugement qui a absous Boacio : il y avait des motifs suffisants pour condamner celui-ci aux galères. — Il veut qu'aucun de ceux qui ont pris part à ce jugement ne soit maintenu, lorsque le magistrat d'Anvers sera renouvelé. — Le margrave montrant, dans l'exercice de sa charge, une mollesse et une incurie extrêmes, il convient de voir comment on pourrait le déposer. — Le Roi approuve ce que la duchesse a fait avec le président de Hollande. — Quant à Renard, il croit que le mieux sera de l'appeler en Espagne; mais, avant de lui expédier l'ordre de s'y rendre, il veut avoir l'avis de la duchesse, etc. (1).

Liasse-525.

209. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Valence, le 25 avril 1564* (2). Il répond à ses lettres des 24 décembre, 21 janvier, 15 et 25 février. — Affaire de Renard. — Aides demandées aux états. — Nouveaux évêchés. — Négligence dans l'administration de la justice, particulièrement à Anvers. — Élection à l'évêché de Liège. — Affaires d'Angleterre et d'Écosse, etc. —

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XXXVIII.

(2) Nous avons donné à cette lettre la date du 25 avril, qu'elle porte sur la minute. Mais il paraît que l'original fut daté du 24. Voyez, sous les n° 213 et 214, les lettres du cardinal au Roi et à Gonçalo Perez, du 8 juin.

« Quant aux autres choses qu'on a publiées là-bas contre vous, votre départ » aura calmé la haine, et je n'ai rien à vous dire au sujet de ces calomnies, » sinon que je certifie toujours, comme celui qui sait bien la vérité, que c'est » une invention, de prétendre que vous faites de mauvais offices contre eux (1). » — Le Roi part le lendemain pour Madrid, d'où il écrira plus au long au cardinal : il désire recevoir bientôt de ses nouvelles.

Liasse 525.

210. *Lettre du Roi au comte d'Egmont, écrite de Valence, le 25 avril 1564. (De sa main.)* Il a reçu avec un grand contentement sa lettre du 26 mars. Elle confirme ce qu'il a toujours connu de son affection à son service et au bien commun de ses États. — Quoiqu'il désirât beaucoup de le voir, il se réjouit qu'il reste auprès de sa sœur, à laquelle son assistance est si nécessaire; il le prie de la seconder, conformément à la grande confiance qu'il a en lui. — Il espère que l'affaire des aides s'achèvera bien, grâce au zèle de tous et au sien en particulier. « Je suis, ajoute le Roi, content de ce que » vous dites : que personne ne songe à autre chose. Plus les nécessités sont » grandes, plus vous devez vous efforcer tous d'y pourvoir, comme je le fais » moi-même ici. »

Liasse 525.

211. *Lettre du Roi au colonel Lazarus Schwendi, baron de Burckheim, écrite de Valence, le 25 avril 1564.* Il répond à sa lettre du 20 février. — Il lui renvoie, selon son désir, celles du prince d'Orange et du comte d'Egmont. — Il a reçu, comme une marque de zèle, les avertissements que Schwendi lui a donnés. — Il l'assure que les soupçons qu'on a conçus de mauvais offices qui auraient été faits près de lui contre les seigneurs, sont dénués de tout fondement.

Liasse 525.

212. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le*

(1) *Quando à las otras cosas que hay han divulgado contra vos, con vuestra salida se avrá moderado el odio, y no tengo que dezíros en estas calumnias, sino que siempre certifico que os levantan lo que dizen, que hazeis malos oficios contra ellos, como él que sabe la verdad.*

4 mai 1564. Elle informe le Roi, dans ses lettres en français, des motifs qui l'ont déterminée à envoyer quelqu'un en Angleterre (1). — État de l'affaire des aides à Anvers, Bois-le-Duc et Louvain. — La duchesse a emprunté 40,000 fl. sous son nom, pour l'entretien des soldats sur les frontières; on lui avait montré que, si ces soldats étaient laissés plus longtemps sans paye, il pourrait en résulter des inconvénients graves. — L'évêque de Liège, frère aîné du marquis de Berghes, s'est démis de son évêché, et le chapitre a élu le doyen Groesbeck (2). La duchesse trouve à propos que le Roi écrive au nouvel évêque dans le sens qu'indiquent ses lettres en français, attendu que l'on pourra avoir à négocier avec lui sur la question des limites. (*Ital.*)

Liasse 525.

215. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le 8 juin 1564.* Il remercie le Roi, avec de grandes démonstrations de dévouement et de zèle, de sa lettre du 24 avril. — Il lui suffit, pour se contenter d'être où il est, de savoir que c'est la volonté du Roi, « et cela lui suffira pour aller » aux Indes, ou en quelque autre lieu que ce soit, et même pour se jeter dans le » feu (3). » Il est peiné seulement de voir que son absence n'avance pas les affaires. — Il craint qu'on ne joue quelque mauvais tour à Madame (4), et que Berlaymont et le président ne perdent courage. Il prie le Roi de les animer. — Il lui fait sentir la nécessité de sa présence aux Pays-Bas.

Liasse 526. — (B. B.)

214. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Baudon-*

(1) Ce fut François de Halewin, chevalier, seigneur de Zweveghem, gentilhomme de la chambre de la duchesse, qui reçut cette mission. Son instruction fut approuvée en séance du conseil d'État, du 24 avril 1564. Il fit le rapport de sa mission dans l'assemblée du même conseil, du 15 mai suivant.

(2) Robert de Berghes ayant résigné la dignité épiscopale entre les mains du chapitre, non le 22 juillet 1563, comme il est dit dans l'*Art de vérifier les dates*, mais le 11 avril 1564, Gérard de Groesbeck, qui était doyen de ce corps, et qui déjà, le 1<sup>er</sup> mai 1562, avait été nommé coadjuteur de l'évêque, fut élu à l'unanimité, pour lui succéder. Son élection fut confirmée par une bulle du pape, du 17 des calendes de janvier 1565, et, le 5 juin suivant, il fit sa joyeuse entrée à Liège.

(3) *Y esta me bastará para yr á las Indias, y en qualquiera parte, y aun en un fuego.*

(4) *Que á Madama agan algun tiro.*

*court, le 8 juin 1564.* Il a reçu sa lettre du 25 avril, avec celle du Roi du 24; l'une et l'autre lui ont fait un grand plaisir.—Il l'entretient de diverses nouvelles de France, d'Allemagne, etc. — « De ma venue en ce pays, les gens, en Flandre, en France et ici ont dit tout ce qui leur a plu. Moi, je garde le silence. » La chose a paru bien à S. M.; cela me suffit. Mais, à la vérité, je souhaiterais » que ma sortie des Pays-Bas eût produit plus d'effet sur les volontés de cette » nation, et qu'on s'en aperçût dans les affaires du service de S. M. (1). »

Liasse 326.

215. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 12 juin 1564.* Elle remercie le Roi d'avoir approuvé, par sa lettre du 15 avril, la conduite qu'elle a tenue, depuis le retour d'Armenteros, en ce qui concerne le cardinal et les seigneurs. Elle dit à ce sujet : « V. M. peut être plus que certaine » que, si le cardinal n'était parti, les choses seraient actuellement dans un tel » état de trouble et d'agitation, que je ne sais pas comment V. M. elle-même » aurait pu y remédier. Je dirai, à ce propos, que, si le cardinal revenait, il » serait cause qu'on retomberait dans une situation pire que jamais. C'est ce » que n'ont cessé de me faire entendre très-ouvertement la plupart des sei- » gneurs, et ils m'ont déclaré, de nouveau, que le retour du cardinal aurait » pour effet immanquable de le faire assommer, sans que nul d'entre eux pût » y mettre empêchement, comme ils l'ont fait par le passé; et la conséquence » en serait de perdre la religion dans ces provinces, et d'y provoquer en outre » quelque grand soulèvement. V. M. saura que la haine des seigneurs contre le » cardinal n'a fait qu'augmenter de jour en jour. La cause en est qu'il a dit » publiquement, avant son départ d'ici, et que, depuis son arrivée en Bour- » gogne, il a annoncé, par une infinité de lettres et de messages, que, sans » nul doute, son retour aurait lieu dans le courant de ce mois. Il en résulte » non-seulement que la haine des seigneurs contre lui s'est accrue, comme je » l'ai dit, mais que les affaires de V. M. en reçoivent un grand préjudice, » parce que le découragement où la crainte du retour du cardinal a jeté les sei-

(1) *De mi venida á esta tierra ha dicho la gente, en Flandes, en Francia, y aqui, lo que se les ha antojado, y yo passo por ello, que pues á Su Magestad paresce bien, esto me basta : mas, á la verdad, holgaria que con los ánimos de aquella gente obrasse algo mas, y que en el servitio de Su Magestad se conosciesse.*

» gneurs, les a rendus plus lents et plus froids à remettre ici les choses en  
 » meilleur état. Ils supposent que le cardinal pourrait bien s'être absenté par  
 » une sorte d'artifice, pour attendre que ceux des seigneurs qui font partie du  
 » conseil d'État se fussent résolus à y rentrer, et que l'affaire des aides et  
 » d'autres encore fussent terminées, ou bien avancées au point que les sei-  
 » gneurs ne pourraient plus revenir sur leurs pas, le cardinal devant profiter  
 » de ce moment, pour arriver et assister à la conclusion, de manière à s'attirer  
 » entièrement les bonnes grâces de V. M. Quel que soit le mécontentement des  
 » seigneurs, je ne les ai pas moins amenés à faire tout leur possible pour le ser-  
 » vice de V. M., malgré la contrariété et l'ombrage que leur donne l'idée du  
 » retour du cardinal. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai écrit en d'autres occa-  
 » sions à V. M. concernant la résolution prise par les seigneurs de ne plus repa-  
 » raitre au conseil, si le cardinal revenait. Je la prierai pourtant de vouloir bien  
 » considérer dans quel souci et quelle peine je dois me trouver, tant à cause de  
 » ce que je dis plus haut, que parce que tous ceux qui dépendent et qui sont les  
 » créatures du cardinal, au lieu de me seconder, quand il s'agit du service de  
 » V. M., non-seulement me contrarient, mais montrent, par leur inertie, lors-  
 » que j'aurais besoin de leur aide, qu'ils voudraient qu'en l'absence du cardinal,  
 » on ne fit rien de bon pour le service de V. M., et que l'on ne s'occupât de faire  
 » marcher les affaires qu'au retour du cardinal, qui ne cesse de flatter en cela  
 » leurs espérances. Il m'a paru de mon devoir de tenir V. M. au courant de tout  
 » ce qui se passe, et de lui faire voir, par l'exposé ci-dessus, que ce n'est pas là  
 » le moindre des tourments que j'ai endurés et que j'endure encore. Toutefois  
 » je ne m'en affecte pas, puisque, grâce à Dieu, la tournure qu'ont prise les  
 » affaires me permet d'assurer que, d'ici à peu de temps, il n'y aura plus de  
 » crainte à concevoir, à moins qu'il ne survienne quelque accident du dehors. En  
 » pareille conjoncture, chacun des seigneurs a promis de sacrifier sa vie et tout  
 » ce qu'il possède au monde pour le service de Dieu et de V. M., et pour la dé-  
 » fense de ce pays, comme aussi d'obéir en tout aux ordres qui leur vien-  
 » draient de V. M. : ce qu'ils ne feraient pas, si le cardinal était ici, selon  
 » la déclaration qu'ils m'ont faite, et dont j'ai déjà eu occasion de parler à  
 » V. M. (1). » — La duchesse entretient ensuite le Roi des besoins financiers

(1) *Vostra Maestà può esser più che certa che, se non si fusse pigliato l'espedito che si*

du pays; du point où en est le consentement des anciennes aides; de la convenance qu'il y a de laisser le chancelier de Brabant tranquille jusqu'après ce

*è preso della partita del cardinale, a questa hora le cose di quà stariano tanto alterate et travagliate, che non so come V. M. medesima l'havesse potuto rimediare. Et in questo proposito, dirò a V. M. che se il cardinale ritorna qui, ridurrà le cose in pegior termine che fussero mai, secondo quello che molto apertamente mi hanno significato sempre la maggior parte di questi signori, i quali di nuovo mi dicono chiaramente che se il cardinale torna qui, senza fallo alcuno vi sarà amazzato, senza che nessun di loro sia parte per poterlo rimediare, come hanno fatto per il passato, di che veramente risulterìa la perdita della religione in questi paesi, et per consequentia qualche grande emotione. L'odio poi che hanno contra il detto cardinale, V. M. sappia che sempre è andato et va tuttavia crescendo, di che è stato et è causa l'haver egli publicato di bocca propria avanti la sua partita, et dopo l'arrivo suo in Borgogna, con una infinità di lettere et di imbasciate, che senza dubio alcuno tornaria per tutto il presente mese, la qual cosa non solo è causa di far accrescere l'odio a questi signori contra di lui, come ho detto, ma anco di molto disservitio alli negotii di V. M., per la suspensione di animo nella quale detti signori sono stati del ritorno del cardinale, il che ha fatto loro andare più lenti et freddi nel rimedio delle cose di quà, parendoli in un certo modo che il cardinale artificiosamente si sia absentato per fin tanto che quei che sono del consiglio di Stato tornassero a tornare in consiglio, et li negotii delli aiuti et altri fussero finiti o incaminati in modo che non possino tornar più in dietro, per venire egli allora, et trovarsi nella conclusione, per guadagnarsi di tutto le gratie con V. M.: però, non ostante queste loro discontentezze, io li ho animati et trattati in modo che con tutte queste difficoltà et ombre del suo ritorno, fanno tutto quel che si può in servitio di V. M., alla quale (perchè altre volte ho scritto che tornando qui il cardinale, questi signori sono risoluti di non venir più in consiglio di Stato), non starò a replicarlo di nuovo; dirò solo che V. M. può molto ben considerare in che affanno et travaglio io mi debba trovare, tanto per le sopradette cose, quanto perchè tutti quei che dipendono et sono fattura del cardinale, in loco d'aiudarmi in quel che tratto per servitio di V. M., mi disaiutano, non tanto con far effetti contrarii, quanto col starsi a vedere et non mi aiutare, et assistere a loco et a tempo, mostrando che vorriano che, in absentia del cardinale qui, non si accertasse a servire V. M., ne a far cosa che buona fusse al suo servitio, et aspettando ad aiutar li negotii, quando sia tornato il cardinale, secondo la speranza che egli da loro continuamente. Di che mi è parso avvertire V. M., afin che la sappia puntualmente quel che passa, et che alli altri travagli che qui ho patito et patisco vi si aggiunge questo che non è piccolo, se ben tutto ciò mi par nulla, poichè, per gratia di Dio, le cose qui vanno in termine che si può assicurare che per qualche tempo non vi sarà di che temere, se non viene qualche accidente di fora del paese, il qual accidente se purvenisse, ogni uno di questi signori dice et promette di metter la vita et la robba et ciò che*

consentement obtenu; du souci que lui donne la forte dépense nécessitée par l'entretien des troupes à Valenciennes, qu'elle reconnaît ne pouvoir dégarnir pour le moment sans danger, à raison de la présence menaçante des huguenots sur la frontière; des prétentions des abbés de Saint-Bernard et de Tongerlo relativement à leurs abbayes; du soin avec lequel elle cherche l'occasion de faire saisir Boacio : ce qui souffrira toutefois des difficultés de la part des états et du magistrat d'Anvers, à cause de son acquittement; de l'utilité enfin qu'il y aurait à démettre le margrave d'Anvers de sa charge : mais, comme cela ne peut se faire que par voie de justice, la duchesse pense qu'il vaudrait mieux l'amener à s'en démettre lui-même, en lui faisant connaître secrètement que le Roi ne désire pas l'employer plus longtemps. — Elle informe aussi le Roi des mesures qu'elle a prises contre quelques anabaptistes et calvinistes découverts à Bruxelles. — Elle ne croit pas qu'on puisse déterminer Renard à se rendre en Espagne. — Elle a remis aux seigneurs présents et a fait envoyer à ceux qui étaient absents les lettres que leur a écrites S. M., pour leur recommander les affaires de la religion. — Le comte d'Egmont a reçu celle qui lui était destinée, écrite de la main du Roi, avec des démonstrations et des protestations telles que la duchesse ne saurait les exprimer par des paroles. — Elle a donné à Diego de Guzman de Silva, arrivé aux Pays-Bas, au commencement du mois précédent, tous les renseignements qui pouvaient lui être utiles dans l'ambassade que le Roi l'a chargé d'aller remplir en Angleterre (1). — Elle rappelle au

*hanno per servitio di Dio et di V. M., et per difesa di questi suoi Stati, et obediranno a tutto quello che per parte di V. M. sarà comandato, il che non faranno quando il cardinale fusse qui, come altre volte ho fatto intendere a V. M. che detti signori mi hanno detto apertamente.*

(1) On lit, dans les Notules du conseil d'État, rédigées par le secrétaire Berty, à la date du 10 mai 1564 : « L'on leut les lettres du Roy que a apporté Diego de Silva, allant pour ambassadeur en Angleterre, auquel Son Altèze a ordonné que se baille copie des entrecours, » traictes et tous aultres choses passées dois quelque temps en ça, et du besoigné d'Assonleville en Angleterre, et concernant les déprédations, etc. » Ces Notules contiennent, de plus, à la date du 25 mai : « L'on leut l'instruction pour l'ambassadeur allant vers Angleterre, touchant les affaires et négociations endroict les pays de par-deçà, et commanda Madame que le tout se mectroit au nect, et que, après, Hopperus l'apporteroit audict ambassadeur, et l'informerait davantage de bouche, s'il y avoit quelque chose sur laquelle il requist ultérieure instruction. »

Roi ce qu'elle a fait pour l'entretien des religieux anglais, réfugiés aux Pays-Bas. — Elle le remercie des assurances qu'il l'a autorisée à donner à Montigny, concernant la commanderie à laquelle il prétend, et qu'il mérite à cause de tous les bons offices qu'il ne cesse de rendre. Il y trouverait une preuve que S. M. le tient pour aussi bon et loyal vassal qu'il l'est en effet. — Elle a instruit le prince d'Orange de ce dont le Roi l'avait chargée pour lui, touchant sa principauté. — Le comte de Mansfelt est de retour de son voyage en Lorraine, et la duchesse envoie au Roi la relation de ce qu'il y a fait, demandant que S. M. lui adresse à ce sujet une lettre de remerciement. — L'aide pour les garnisons a été accordée pour trois années. — La duchesse se loue beaucoup des bons offices du prince d'Orange, du marquis de Berghes et des autres seigneurs, tant dans cette affaire, que dans celle des aides anciennes. — Elle presse le Roi pour la nomination aux abbayes. (*Ital.*)

Liasse 525.

216. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 20 juin 1564.* Affaire des aides. — La duchesse est d'avis que l'assemblée des états ne peut, en ce moment, avoir aucun inconvénient. — Départ de l'ambassadeur don Diego de Guzman de Silva pour l'Angleterre. — Affaire des abbayes. (*Ital.*)

Liasse 525.

217. *Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 15 juillet 1564.* Les états de Brabant s'assembleront le 15 et le 16. — Les choses sont pour le moment très-tranquilles, et il ne paraît pas qu'il y ait à concevoir quelque crainte du côté des voisins.

Liasse 525.

218. *Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 21 juillet 1564.* Les choses continuent d'être tranquilles. — A Anvers, on a pris un frère carme hérétique, nommé Grégoire Fabricius, qui s'était marié en Angleterre, et qui prêchait l'hérésie. On est occupé à instruire son procès.

Liasse 525.

219. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 5 août 1564.* Il lui donne de grands éloges, pour la peine qu'elle prend, et le zèle qu'elle consacre aux affaires de son service. — Le point de la religion et

celui de la justice lui sont si chers, qu'elle ne doit pas s'étonner qu'il les lui recommande si souvent, et par toutes les voies possibles. — « En ce qui touche » le retour du cardinal aux Pays-Bas, Gonçalo Perez m'a montré une lettre où » Geronimo de Curiel lui mande que le cardinal a publié qu'il ne voulait y re- » tourner qu'à ma venue. Le cardinal lui-même m'écrit dans ce sens. Vous » pouvez donc être tranquille à cet égard. Il sera bien que les choses res- » tent ainsi, jusqu'à ce qu'on voie quel aspect prendront les affaires, et si la » haine dont le cardinal est l'objet, peut s'assoupir (1). »

Liasse 525.

220. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 3 août 1564. (De sa main.)* Il répond à la lettre du cardinal, du 8 juin. Il lui témoigne sa satisfaction, pour le parti qu'il a pris de quitter les Pays-Bas. — Il espère que le temps apaisera la haine qu'on a conçue contre lui, et l'assure que l'affection qu'il lui porte ne subira de changement, ni de diminution (2).

Liasse 525.

221. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 3 août 1564.* Il lui envoie un nouveau chiffre, celui dont il se servait, ainsi que ses ministres, ayant été volé à un serviteur de don Francès de Alava, son ambassadeur en France.

Liasse 525.

222. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 6 août 1564.* Il répond aux lettres de main propre de la duchesse, des 4 mai, 12 et 20 juin, et à celles qu'elle a écrites à Gonçalo Perez jusqu'au 21 juillet. Il lui donne des nouvelles de sa santé et de celle du prince. — « J'ai vu ce que vous » dites qui se passa au départ du cardinal de Granvelle, et les offices que, depuis, » vous avez faits auprès de ces seigneurs : l'une et l'autre chose me paraissent » fort bien. Et, quant à ce que vous dites, que les uns sont tièdes, à cause du

(1) *En lo de la vuelta ay del cardenal, Gonçalo Perez me ha mostrado una carta de Geronimo de Curiel, en que le dice que el cardenal avia publicado que no queria volver ay hasta mi yda, con lo qual se escusaran los miedos que os avian puesto de su vuelta, y el mismo cardenal me los escribe. Sera bien que se esté assy, hasta ver que camino toman las cosas, y si puede aplacarse el odio que le traen.*

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XXXIX

» soupçon et de la crainte qu'ils ont du retour du cardinal, et que les autres, » qui lui sont amis, agissent mollement, parce qu'ils ne voudraient que les » affaires marchassent sans son assistance, je vois bien le travail que cela doit » vous donner; toutefois, je vous prie beaucoup d'animer les uns et les autres, » pour qu'ils s'emploient dans l'intérêt de mon service, et dans celui de ces » États, comme il convient. » — Le Roi est très-satisfait d'apprendre que les lettres qu'il a écrites aux seigneurs, concernant la religion, ont produit un bon effet, et qu'ils s'occupent aujourd'hui avec zèle de ce point et d'autres affaires qui regardent son service; il charge la duchesse de les remercier de sa part. — Il recommande encore à sa sœur le point de la religion, ainsi que celui d'une bonne administration de la justice, comme les deux choses principales. — Il se félicite beaucoup de la conduite que tient le comte d'Egmont; ce seigneur peut être certain de sa bonne volonté envers lui. — Puisque le chancelier de Brabant marche si bien dans l'affaire de l'aide, on pourra différer le parti qu'il avait été jugé convenable de prendre à son égard. — Le Roi est informé que beaucoup d'Allemands vont et viennent à Breda; il craint qu'il n'en résulte des inconvénients pour la religion. — Il charge la duchesse, après qu'elle s'en sera éclaircie, d'en parler au prince d'Orange.

Liasse 525.

225. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 6 août 1564.* Le pape s'étant prononcé pour la France, dans la question de préséance qui s'est élevée entre cette couronne et celle d'Espagne, le Roi a résolu de rappeler le grand commandeur de Castille, son ambassadeur à Rome. En même temps, il a décidé de ne plus tenir à sa cour de ministre, de secrétaire, ou d'autre agent de S. S. — La duchesse, pour les affaires ecclésiastiques des Pays-Bas, s'adressera au cardinal Pacheco, protecteur des royaumes de Castille. — Le Roi lui envoie un nouveau chiffre pour la correspondance, celui dont était dépositaire don Francès de Alava, son ambassadeur à Paris, ayant été dérobé à un de ses serviteurs (1).

Liasse 525.

224. *Longue lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le*

(1) Voyez cette lettre dans la *Correspondance*, n° XI.

6 août 1564. Il répond à celles du 28 avril et du 8 juin. Gonçalo Perez lui a aussi montré celles qu'il a reçues. — Voici les principaux passages de cette réponse: « Quant à votre sortie de Flandre, puisque vous étiez dans la nécessité » d'aller voir votre mère, et de régler vos affaires de famille, indépendamment » des autres raisons que vous alléguez, je ne puis qu'y donner mon appro- » bation, et je suis bien assuré que, partout où vous vous trouverez, vous me » servirez avec votre volonté, zèle et diligence accoutumés. Ce que vous con- » seillâtes à la duchesse, ma sœur, de faire en toutes les choses concernant » votre départ, fut très-convenable: du lieu où vous êtes, vous pourrez l'aider » beaucoup, par les avis que vous lui donnerez, comme quelqu'un qui connaît » si bien les affaires. — Les rumeurs qu'on publie sur votre sortie des Pays- » Bas, doivent peu vous importer, puisque vous savez la satisfaction que j'ai » de vos services. — Je tâche, pendant votre absence, de stimuler le président » et Berlaymont... — Il me peine de voir qu'à Breda, les choses n'aillent pas » comme il le faudrait, à cause de la communication continuelle qu'on a là avec » les Allemands. Je crois toutefois que le prince n'y est pour rien. J'en écris » à ma sœur. — Je suis très-mécontent de la livrée qui se porte: mais ce n'est » pas le moment de faire une démonstration à ce sujet (1). »

Liasse 525. — (B. B.)

225. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 6 août*

(1) *Quanto á vuestra yda de Flandes, pues teniades necesidad de yr á ver á vuestra madre, y assentar las cosas de su hazienda entre vuestros heredores, ha sido muy á propósito, y yo he holgado della, y por las otras causas que dezis, y assy sé cierto que donde quiera que os hallaredes, me aveis de servir con la voluntad, diligencia y cuydado que soleis, y fuy muy servido de lo que consejastes á la duquesa mi hermana, de lo que devia hazer en todas las cosas que se ofrecian de vuestra partida, y desde ay podreis ayudarla mucho con los avisos que le dareis en lo que sentieredes que conviene, como persona que tambien lo tiene entendido; y no se os deve dar nada de los rumores que publican sobre vuestra yda y estada ay, pues vos sabeis la satisfaccion que tengo de vuestros servicios, y en esta vuestra ausencia, yo procuro de animar siempre al presidente y á Barlemont..... Mucho me pesa de que lo de Breda no vaya tan bien como convenria, por la continua comunicacion que ay alli de Alemanes, y bien creo que no es con voluntad del principe. Yo escrivo á mi hermana sobrello..... Lo de la librea me ha parescido muy mal, y que se deviera escusar; pero ahora no es tiempo de hazer demostracion sobrello.*

1564. Il le prie de parler de sa part à l'archevêque de Besançon, afin qu'il réforme sa conduite.

Liasse 525.

226. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 août 1564.* Elle se félicite d'avoir appris le rétablissement, en même temps que l'indisposition du Roi. — Nouvelles de la mort de l'Empereur (1). — Elle a enfin obtenu qu'il fût procédé contre Antonio de Avalos (2), malgré la mollesse des ministres qui en étaient chargés; elle envoie au Roi copie du procès. — Par suite à ce qu'elle a écrit à Gonçalo Perez, le carme Fabricius, arrêté à Anvers, a déjà dénoncé plusieurs de ceux de sa secte, qu'on espère saisir, pour faire d'eux et de lui justice exemplaire. — Un autre prêtre hérétique, détenu au château de Rupelmonde, a tenté d'y mettre le feu, à l'aide de huit ou neuf hérétiques comme lui; mais ils ont échoué dans leur dessein de se sauver, à la faveur de l'incendie (3). On a fait à ce prêtre son procès, et, après qu'il a eu dénoncé plusieurs autres hérétiques, il a été mis à mort, en se rétractant et en confessant la vraie foi catholique (4). — On a fait à Lille certaines découvertes en matière de religion: le lieutenant de la gouvernance de cette ville, le seigneur de la Haye (5), étant venu à mourir, elle l'a remplacé par M<sup>e</sup> Baulde Cuvillon, ancien avocat

(1) L'empereur Ferdinand I<sup>er</sup> était mort à Vienne, le 25 juillet 1564, à l'âge de soixante et un ans.

(2) Voyez la lettre de fray Lorenço de Villavicencio, du 14 juillet 1563, page 257.

(3) Cet événement avait eu lieu au mois de juillet précédent.

(4) Le compte de Servaes Van Steelant, seigneur de Wissekercke, grand bailli du pays de Waes, du 24 juillet 1564 au 24 juillet 1566, contient sur ce prêtre de curieux détails. Il s'appelait Jean Hendriex. Apprêhendé, le 21 mai 1564, en la paroisse de Dackenam, il fut conduit d'abord à Waesmunster, lieu de la résidence du grand bailli. Là, il profita d'un moment où il était seul, pour tenter de se couper la gorge, « ayant si bien commenché, est-il » dit dans le compte, qu'il pensoit secrètement mourir en désespération, par la fluxion du » sang qui desjà estoit coullé et courru dedans ses accoustremens. » Trois jours après, il fut transféré au château de Rupelmonde. A la suite d'une détention de soixante-quatre jours dans ce château, il fut condamné à être brûlé vif, après avoir eu la main droite coupée: sentence qui s'exécuta immédiatement. Le compte ci-dessus cité contient, entre autres, l'article suivant: « Payé, pour l'estaeque, fagots, estraing (paille) et aultres bois qu'il falut pour faire » la maisonnette en quoy ledit Jehan a esté bruslé, wiiij livres. »

(5) Denis de le Cambe, dit Gantois, seigneur de la Haye.

fiscal, qui est très-bon catholique, et qu'elle a chargé de la tenir au courant des moindres choses. — Elle a honte de devoir dire qu'elle n'a pu encore en finir avec les aides. Les abbés ayant élevé de nouvelles prétentions, le prince d'Orange, le marquis de Berghes, le chancelier de Brabant et beaucoup d'autres leur ont donné tort, et, chose qui ne s'était jamais vue en Brabant, les nobles, qui se sont comportés en ceci le mieux du monde, ont déclaré aux abbés que, s'ils ne se désistaient pas de leurs prétentions, ils étaient résolus à se séparer d'eux. — Elle a ordonné aux états de ne pas clore leurs délibérations, avant d'avoir terminé toutes les affaires. (*Ital.*)

Liasse 525.

227. *Très-longue lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 29 août 1564.* Elle a reçu, le 18, trois lettres du Roi : l'une, de sa main, la seconde, de la main de Gonçalo Perez, et la troisième, en date du 6. Elle répond à la première par une lettre à part. — Elle se réjouit des nouvelles, qui lui ont été données, de la bonne santé du Roi et du prince, et de la grossesse de la reine. — Elle est très-flattée d'apprendre, par la lettre écrite de la main de Gonçalo Perez, que le Roi est satisfait de son administration : mais, d'un autre côté, il lui est pénible de voir, par les dépêches qu'elle reçoit, qu'il prête plutôt l'oreille à des personnes dont les intérêts et les passions particulières sont en opposition avec le bien de son service et le repos du pays, qu'à elle, qui lui est si dévouée. — Pour la décharge de sa conscience, elle croit devoir parler au Roi plus librement qu'elle ne l'a fait jusque-là. L'état des affaires l'exige; d'ailleurs elle est mieux informée qu'elle ne l'était antérieurement. Elle lui dit donc que toutes les vues du cardinal de Granvelle, du président Viglius et de leur séquelle (*sequaci*) tendent à ce que le Roi, en arrivant aux Pays-Bas, trouve ces provinces en révolution : ils espèrent alors pêcher, comme on dit, en eau trouble, et atteindre le but qu'ils poursuivent depuis longtemps : celui de s'emparer de toutes les affaires. C'est pourquoi ils ont été et sont encore contraires à l'assemblée des états généraux. — La duchesse ajoute que le cardinal, le président et leur séquelle craignent, si la tranquillité se rétablit dans le pays, qu'on ne lise dans leurs livres, et qu'on ne découvre leurs injustices, simonies et rapines. — Le courrier, porteur des trois lettres du Roi pour la duchesse, a remis aux seigneurs celles qui leur étaient destinées. Ils les ont trouvées si sèches, et em-

preintes de tant de défiance, qu'ils en ont pris plus d'ombrage et d'inquiétude que jamais. Ils croient maintenant que tout ce que la duchesse leur a dit et fait dire, de la part du Roi, n'était qu'artifices et inventions; ils ont même été jusqu'à lui donner à entendre que, dans leur opinion, le Roi, le cardinal et elle étaient d'accord pour les tromper. — Afin de les désabuser, elle prie le Roi de leur témoigner de la confiance, et de leur montrer par effet les bonnes dispositions dans lesquelles elle est certaine qu'il est à leur égard. Sans cela, il ne faut pas espérer que les affaires de la religion et de la justice s'améliorent. — La duchesse, selon les ordres du Roi, fera exécuter le placard de l'Empereur contre les anabaptistes; cependant l'acceptation du concile de Trente, que le Roi a prescrite, semble y mettre obstacle : en effet, par ledit concile, tous les placards de l'Empereur et du Roi, en matière de religion, sont annulés : ce dont les ecclésiastiques se montrent très-joyeux, puisqu'ils vont être investis par là de toute l'autorité qui appartenait au souverain. — Margrave d'Anvers. — Peu de fruit qu'on retirerait de la détention de Boacio au château de Vilvorde. — Mesures prises par la duchesse, pour Valenciennes. Réduction de la garnison à 150 hommes, etc. — État des choses à Tournay. — La duchesse s'est conformée aux intentions du Roi, en assurant le comte d'Egmont de l'affection de S. M., et de la confiance qu'elle place en lui; mais il n'a pas paru en être persuadé. Il a été vivement blessé de ce que le Roi n'a choisi, pour le gouvernement de Béthune, aucun de ceux qu'il avait présentés (1). — Affaires de finances. Les besoins dans lesquels le Roi laisse les Pays-Bas, font dire qu'il ne cherche qu'à amuser le monde, sans vouloir rien terminer, et que, si ces provinces venaient à se perdre, il en aurait peu de souci : car l'on est convaincu qu'il possède de grandes sommes. — Affaire des aides. Nouvelle difficulté élevée par les prélats de Brabant. Réponse ambiguë qui leur est faite mal à propos par le président Viglius. La duchesse assure le Roi que, sans le prince d'Orange et le marquis de Berghes, il aurait été impossible de remédier au mal causé, en cette occasion, par le président. — Mauvais effet produit par la lettre du Roi en français, concernant certain acte du conseil des finances; elle a fait dire que le cardinal a

(1) Le gouverneur nommé par le Roi fut François de Berminicourt, chevalier, seigneur de la Thiulloye, conseiller et maître d'hôtel de la duchesse de Parme. Voyez, ci-après, la lettre de la duchesse au Roi, du 29 novembre 1564.

beau être en Bourgogne, qu'il n'en conserve pas moins son crédit auprès de S. M. — Provision de l'abbaye de Saint-Bernard, faite par le Roi en faveur de Thomas Van Thielt. — Candidats pour l'abbaye de Tongerlo. — Quant à Renard, deux jours après avoir reçu la lettre du Roi, la duchesse l'a mandé, et lui a notifié l'ordre de se rendre à Madrid. Après bien des objections, il s'est enfin déterminé à obéir. — La duchesse a fait part à M. de Montigny de la mercède que le Roi daignait lui accorder; il s'en est montré reconnaissant, en exprimant l'espoir qu'elle sera augmentée jusqu'à 2,000 ducats par an, somme égale au revenu que produisait la commanderie de M. de Courrières. La duchesse prie le Roi, eu égard aux services de Montigny, de prendre en considération ce désir. — A la première occasion, elle enverra le plan des fortifications de la Zélande. — Elle a transmis à l'ambassadeur en Angleterre les dépêches qu'elle a reçues pour lui. Elle fait l'éloge de la prudence et de l'activité de cet ambassadeur. — Voyage du comte de Mansfelt en Allemagne. — Touchant ce qu'écrivit le Roi sur les allées et venues des Allemands à Breda, la duchesse dit qu'il y a deux mois, la mère du prince d'Orange est arrivée dans cette terre, accompagnée de la plupart de ses fils et de ses filles; que le prince, étant occupé à Bruxelles pour les affaires des aides, lui demanda de s'absenter pendant huit à dix jours, afin d'aller prendre congé de sa mère, qui voulait s'en retourner; qu'il revint immédiatement après; qu'elle n'a pas appris que, durant cette visite, il se soit fait quelque chose au préjudice de la religion et contre les placards du Roi, quoique l'on sût fort bien qu'une grande partie de ceux qui étaient venus avec la comtesse de Nassau étaient des sectaires. Le prince et la princesse d'Orange étant Allemands, elle ne voit pas comment on pourrait empêcher leurs parents de venir les voir. Elle s'est donc abstenue de parler au prince dans les termes prescrits par le Roi. — Commissaires envoyés en Bourgogne, pour prendre des renseignements sur l'état du domaine royal dans cette province. Il eût été préférable que le prince d'Orange y allât lui-même, avec la charge de surintendant; mais la duchesse n'a pas cru devoir prendre cette mesure: un de ses motifs a été qu'on aurait eu l'air ainsi de vouloir faire poursuivre le cardinal, jusqu'en Bourgogne, par un de ses plus redoutables ennemis. — Depuis le départ du cardinal et la mort de M. de Glajon, les seigneurs font des instances pour qu'il soit nommé deux ou trois nouveaux conseillers d'État. La duchesse prie le Roi de lui faire connaître la réponse qu'elle doit leur donner. — Elle

pense qu'il conviendrait aussi de remplacer le chancelier Negri au conseil privé. — Elle remercie le Roi de ce qu'il a daigné lui écrire touchant le mariage du prince de Parme, son fils. — Elle croit pouvoir l'assurer que le principal auteur de la déclaration de préséance donnée par le pape, contre la couronne de Castille, est le cardinal Pacca. Elle est convaincue que S. S. sera la première à s'en repentir. — Elle traitera avec le cardinal Pacheco les affaires des Pays-Bas, qu'on ne pourra se dispenser de porter à Rome. — Elle termine, en suppliant le Roi, puisqu'il ne croit pas devoir pour le moment solliciter le chapeau de cardinal en faveur de Gonçalo Perez, de lui accorder au moins quelque mercède qui le mette en état de parer à ses besoins, lui tranquillise l'esprit, et lui permette ainsi de se consacrer plus librement au service de S. M. (1). (*Ital.*)

Liasse 525.

228. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 29 août 1564.* C'est la lettre particulière annoncée dans celle qui précède. La duchesse s'y occupe particulièrement du président Viglius. Elle dit qu'à l'égard tant de la religion, que de la justice, il y a de grands soupçons et présomptions contre lui; qu'elle n'est toutefois pas suffisamment informée, pour avancer quelque chose de positif, mais qu'elle prendra adroitement et secrètement les renseignements nécessaires, afin de les transmettre au Roi. — Elle se plaint de ce que, depuis le départ du cardinal de Granvelle, Viglius lui fait souffrir les peines de l'enfer, en traversant les mesures qu'exige le service du Roi. — Malgré ce que le cardinal a écrit à Curiel et à elle-même, les seigneurs appréhendent toujours qu'il ne revienne aux Pays-Bas; ils s'en sont plaints de nouveau à la duchesse. Le Roi peut juger si, dans ces circonstances, il est possible de tenter encore une réconciliation entre eux et le cardinal. D'ailleurs, toutes les tentatives faites précédemment dans ce but, n'ont eu pour résultat que de les irriter davantage contre lui (*Ital.*) (2).

Liasse 525.

229. *Lettre du seigneur de Berlaymont au Roi, écrite de Namur, le 30 août 1564.* Il l'entretient du ressentiment qu'ont quelques seigneurs du con-

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XLI.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XLII.

seil d'État, de ce qu'il n'a voulu prendre parti ni pour ni contre le cardinal de Granvelle. — Sa conduite, dit-il, a été dictée par la crainte de déplaire au Roi, s'il agissait autrement. — On lui prête ce propos, qu'il aurait avancé il y a deux ans : que ces seigneurs voudraient tenir le Roi en tutelle. Il s'en défend. Tout ce qu'il peut avoir dit, et il le devait comme chef des finances, c'est que les états cherchaient à prendre trop d'autorité. — On lui a fait entendre qu'il pourrait se réconcilier avec ces seigneurs, s'il voulait reconnaître, en toute occasion, que ce qu'ils ont fait, l'a été pour le service du Roi; mais il ne peut souscrire à cette condition, n'ayant pas été appelé à leurs assemblées, etc. (*Franç.*)

Liasse 525.

250. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 30 septembre 1564.* Elle accuse réception de la lettre du Roi, du 25 août. — Elle rend grâce au ciel du rétablissement de S. M. — Il importe que le Roi lui réponde au sujet de l'exécution des décrets du concile, en tenant compte des inconvénients qui peuvent en résulter : le premier est que, si l'on accepte le concile tel qu'il est, ceux de Brabant prétendront que le Roi enfreint le serment qu'il leur a fait de ne rien innover dans les choses de ce pays, sans leur consentement, de manière qu'eux aussi se considéreront comme étant déliés du serment de fidélité; le second inconvénient est, d'après ce que le pensionnaire d'Anvers a dit à la duchesse, que le magistrat de cette ville ne consentirait pas à admettre le concile sans certaines réserves. — Propositions pour les vacances éventuelles des évêchés. — La duchesse n'a pas encore reçu les informations qu'elle a demandées au chancelier de Brabant, au sujet du margrave d'Anvers et de Boacio. — Bons offices faits par le comte d'Arenberg pour les aides de la Frise et des autres provinces de son gouvernement, ainsi que par le conseiller Coebel, pour mettre d'accord ceux de Groningue et des Ommelandes. — Affaire des abbayes. — La duchesse rend compte de ce qui s'est passé, depuis sa dernière lettre, au sujet de Renard, qui a pris congé d'elle, et qu'elle recommande au Roi, pour qu'il veuille l'écouter avec bénignité, et lui faire rendre prompte justice par des hommes non suspects. D'après l'avis de ceux des finances, elle a fait payer à Renard, à compte de ses gages, 5,000 florins, comme le moins qu'on pût faire pour le voyage d'un homme si infirme. — Ordre a été donné pour qu'il fût fait justice exemplaire de Grégoire Fabricius, et que l'on procédât contre tous ceux qui

sont infectés d'hérésie. — La duchesse est d'avis que, pour ce qui est des anabaptistes, il faut s'en tenir au placard général de l'Empereur, de 1550 (1), confirmé par le Roi, lorsqu'il succéda à son père. — A propos de la justice qui a été faite du prêtre de Rupelmonde, la duchesse ajoute que, quoique Vander Dich (?) et Engelbert de Greboval, fils, ne soient pas entachés d'hérésie, et n'aient pas été aussi coupables d'ailleurs que ce prêtre, elle était résolue de faire faire également d'eux rigoureuse justice, mais que, par suite des intercessions qui ont eu lieu en leur faveur, et par la considération que ni l'Empereur, ni le Roi lui-même, n'ont voulu, par le passé, tremper leurs mains dans ce sang (2), elle a sursis à leur exécution, jusqu'à ce que S. M. ait fait connaître sa résolution : en attendant, elle a ordonné que les coupables fussent mis aux fers, au fond d'une tour, au pain et à l'eau, sans que personne puisse communiquer avec eux, ni savoir s'ils sont morts ou vivants, genre de vie auquel ils ne pourront pas longtemps résister (3). — La duchesse attend avec une grande impatience la réponse du Roi sur ce qu'elle lui a écrit par le dernier courrier, afin que les seigneurs obtiennent de lui la satisfaction qu'ils demandent. — Elle a appris que le mariage de son fils avec doña Maria de Portugal est presque conclu, et que le roi de Portugal et l'infante, mère de la princesse, ont remis l'affaire entre les mains de Sa Majesté : ce pour quoi, elle prie le Roi de la terminer promptement. (*Ital.*)

Liasse 525.

251. *Très-longue lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 6 octobre 1564.* Il répond à celle de la duchesse, du 29 août. — Il a vu avec un grand étonnement ce qu'elle lui écrit touchant Viglius et le cardinal de Granvelle : elle a bien fait de l'en avertir ; toujours il donnera plus de crédit à ce qui viendra d'elle, qu'aux lettres ou relations de toute autre personne, quelle qu'elle soit. Comme ce sont choses d'importance, il désire en être informé plus particulièrement. — Quant au président, elle lui fera plaisir de l'avertir surtout

(1) Ce placard ou ordonnance de Charles-Quint, donné à Augsbourg, le 25 septembre 1550, est inséré aux *Placards de Flandre*, t. I, p. 586.

(2) *Metter mano in questo sangue.*

(3) *Ho ordinato che li sudetti siano messi in un fundo di torre, con ferri, magnando pane et bevendo aqua, et senza che persona alcuna possa parlarli, ne saper se sono morti o vivi, la qual vita è di qualità, che poco tempo potranno durare in essa.*

de sa conduite dans les matières de religion et de justice. S'il continue de se montrer difficile en tout, comme elle dit qu'il le fait, dans des vues particulières, il sera bien qu'elle examine comment on pourrait y remédier, puisqu'il ne convient pas que ceux qui doivent principalement l'aider dans l'expédition des affaires, y apportent des entraves. — « En ce qui touche le retour du cardinal aux Pays-Bas, dit le Roi, puisqu'il vous a écrit la même chose qu'à Geronimo de Curiel, et que jusqu'à présent il n'y a rien de nouveau à cet égard, ces seigneurs n'ont aucun motif de prétexter la crainte de ce retour, pour se dispenser de faire ce qu'ils doivent, et qui convient au bien de ces pays. Ce que vous écrivez, qui s'est dit là-bas : que M. de Chantonay, frère du cardinal, m'aurait entretenu de cet objet, est controuvé. Je vous certifie que, durant le temps qu'il passa ici, il ne me dit mot, jusqu'au jour de son départ, qu'il me demanda ce que deviendrait le cardinal, et je lui répondis que j'y songeais, et que, quand j'aurais adopté une résolution, le cardinal en serait informé par moi. Là-dessus, il prit congé. Ce que l'on a encore dit là-bas très-malicieusement : qu'avant de vous répondre sur les affaires publiques, je demande l'avis du cardinal, est tout aussi faux, comme vous le savez vous-même, et l'est surtout en ce moment, qu'il y a plus de trois mois que je n'ai reçu une lettre de lui. — Quant à la haine que ces seigneurs lui portent, et dont vous croyez qu'on ne pourra les faire revenir, il sera bien que vous continuiez à agir auprès d'eux, toutes les fois qu'il s'offrirait une occasion favorable, puisque, en vertu des décrets du concile, le cardinal est tenu de résider dans son archevêché de Malines, et que nous ne voyons pas comment il s'en pourrait excuser, ni ces seigneurs trouver mauvais qu'il y résidât. Je vous prie donc encore de considérer bien tout cela, et de me faire part de votre avis; je différerai d'écrire au cardinal à ce sujet, jusqu'à ce que j'aie reçu votre réponse (1). »

Liasse 525.

(1) *En lo que toca á la vuelta del cardenal ay, pues el os escribió á vos lo mismo que á Geronimo de Curiel, y no ay novedad por ahora en ello, no ay por que estos señores tomen ocasion del temor de su vuelta, para dexar de hazer lo que deven, y conviene al bien dessos Estados, porqué lo que escrivis que ahy se avia dicho que Mos. de Chatoné, su hermano, me avia ablado en ella, yo os digo cierto que, el tiempo que estuvo aqui, no me habló palabra hasta el dia de su partida, que me preguntó que avia de ser del cardenal, y yo le respondi*

252. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 7 octobre 1564.* Le maître de sa chapelle étant mort, il désirerait le remplacer par quelqu'un qui fût aussi habile. On lui a parlé de Chastelain, chanoine et maître de chapelle de l'église de Soignies, comme du meilleur qu'on pût à présent trouver; il la prie de l'appeler, et de lui proposer cet office, en l'assurant qu'il sera bien reçu et traité.

Liasse 525.

253. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 8 octobre 1564.* Elle répond à la lettre de main propre du Roi, du 2 août. Selon ses ordres, elle a pris des informations sur la conduite de Viglius dans les matières de religion et de justice. Elle lui envoie ce qu'elle a pu recueillir dans les écrits d'Alonso del Canto et de fray Lorenzo de Villavicencio, et ce que lui a dit aussi l'inquisiteur de Flandre, qu'elle a fait venir sous un prétexte, et qu'elle a fait parler, après serment prêté de tenir secret ce qu'elle lui aurait demandé. Comme tout cela ne lui a paru suffire pour éclairer le Roi sur un cas de si grande importance, elle a, dans le plus grand secret et sous serment, invité un ecclésiastique et un lettré de lui dire ce qu'ils savaient là-dessus : ils l'ont fait, et elle envoie au Roi leur relation. — Elle ne peut certifier l'exactitude des renseignements qui lui ont été fournis, vu la manière dont elle a dû les prendre. Si le Roi voulait une information plus complète, et que les gens qui n'osent parler contre un personnage tel que le président, qui tient dans ses mains toute l'administration de la justice, pussent le faire sûrement, elle croit qu'on découvrirait des choses de beaucoup de gravité. — Ce qu'elle peut dire au

*que yva pensando en ello, y que, quando lo huviesse resuelto, yo lo escriviria al cardenal. Y con esto se partió. Y lo que ay se ha dicho y sospechado muy maliciosamente, que lo que yo mandava responder ay á los negocios, era con parescer y consulta del cardenal, ello es tan falso como vos lo sabeis, y tanto mas ahora, que cicrto ha mas de tres meses que no tengo carta suya..... Y quanto al odio que dezis que essos señores le tienen, y que os paresce que es irremediable, todavia sera bien que no dexeis de hazer officio con ellos, siempre que veredes buena ocasion, porqué, por lo estaduido en el concilio, el cardenal es obligado á residir en su arzobispado de Malinas, y no vemos como se pueda escusar, ni essos señores agraviarse de que él resida ally en su yglesia. Todavia os ruego mucho que vos lo considereis bien todo, y me aviseis de vuestro parescer, porqué yo me yré entreteniendo en escrivir al cardenal sobresto hasta tener vuestra respuesta.*

Roi, c'est qu'avec elle, le président s'est toujours, au moins en apparence, puisqu'elle ne peut juger son cœur, montré bon catholique, et qu'elle n'a jamais vu qu'il ait donné mauvais exemple en ce qui concerne la religion. Seulement, elle l'a trouvé très-facile à pardonner aux hérétiques repentis, etc. (*Ital.*)

Liasse 351.

254. *Informations fournies par l'ecclésiastique et le docteur mentionnés en la lettre précédente.* On y reproche à Viglius d'avoir été, dès sa jeunesse, grandement suspect d'hérésie, principalement de celle de Martin Luther; d'avoir été réputé pour tel, non-seulement aux Pays-Bas, mais en France, en Italie et en Allemagne, et de l'être encore; de n'avoir hanté que des hérétiques, comme ceux d'Augsbourg, de Bâle, de Wurtemberg, etc.; d'avoir, du temps de la reine de Hongrie, favorisé, par tous moyens, frère Alexander, prédicateur de cette princesse, quoiqu'il fût véhémentement suspect d'hérésie, et qu'il en fût même infecté, comme l'ont prouvé la sentence rendue contre lui et sa fuite; de n'avoir, depuis son élévation à la charge qu'il occupe, avancé que des gens de même farine, comme Hopperus, qui, étant aux études en France, ne fréquentait guère que des hérétiques; Franciscus Balduinus, Joannes Lupus, etc.; d'avoir, par son influence, fait nommer conseiller assesseur à la chambre impériale certain Aggeus Albada, cousin d'Hopperus, qui avait dû résigner son état de conseiller de Frise, parce qu'il ne voulait qu'on punit les anabaptistes, calvinistes et autres sectaires; de favoriser de toute manière François Zevécote, procureur au conseil de Flandre, et premier échevin de la prévôté de Saint-Bavon, lequel, par les informations de l'inquisiteur Titelmanus, a été reconnu hérétique; d'avoir introduit, en l'université de Douai, pour exercer juridiction sur les gens d'église, des recteurs laïques et mariés; d'avoir, par son avis, fait exécuter un prêtre que les hommes de fief de Rupelmonde avaient condamné, sans préalable dégradation du juge ecclésiastique (1); d'avoir richement pourvu d'offices et bénéfices ses frères, parents et amis en Frise, tous entachés ou suspects d'hérésie; de ne s'être, à la fin de sa vie, fait prêtre et homme d'Église, que pour happer la prévôté de Saint-Bavon, quoique ses infirmités ne lui permettent de célébrer la messe, ni même de rester debout à l'autel; de n'avoir voulu accepter

(1) Voyez ci-dessus, p. 510.

la dignité d'évêque de Gand, et d'avoir voulu y contraindre l'abbé de Saint-Pierre, quoique celui-ci, tant par son ignorance du flamand, que pour sa vie peu exemplaire, y fût peu propre. — Passant à l'avarice de Viglius, les auteurs du mémoire l'accusent d'avoir non-seulement pillé les bagues, bijoux, vaisselles, linges, lits, tapisseries et autres meubles de Saint-Bavon, et de les avoir envoyés en Frise, mais aussi de s'être emparé de l'argent comptant laissé par le dernier abbé, et qui s'élevait bien à 100,000 fl.— Quant à la justice, il a rempli tous les conseils des Pays-Bas de ses neveux, cousins et alliés : par où l'administration de la justice est à sa discrétion. — Il a fait de même dans la collation des bénéfices. Lorsque damp Jacques Lequien fut nommé par l'Empereur à l'abbaye de Saint-Martin à Tournay, Viglius et Granvelle reçurent de lui, chacun une tapisserie de 1,000 fl., et Morillon une pension annuelle de 500 fl. Damp Jean Duquesne, qui succéda à damp Jacques Lequien, leur donna de même une tapisserie de 600 fl. Outre cela, chaque année, ils reçoivent de lui quatre pièces de vin de France. — Morillon, leur courtier, a obtenu, par leur protection, deux prévôtés, avec bien quarante prébendes, sans compter des cures et pensions infinies : de sorte que ledit Morillon est appelé *duplex a, b, c*, les gens voulant, par ce, donner à connaître qu'il a autant de prébendes et chanoinies, qu'il y a deux fois de lettres en l'alphabet, etc. (*Franç.*)

Liasse 551.

255. *Mémoire détaillé sur les trésors et biens meubles délaissés par le dernier abbé de Saint-Bavon, et que s'est appropriés Viglius.* (Joint à la lettre de la duchesse de Parme, du 8 octobre 1564.)

Liasse 551.

256. *Mémoire de Pierre Titelmanus, inquisiteur de Flandre.* Il rapporte des propos qu'il a entendus de M<sup>e</sup> François Helleput, chanoine de Lille, de frère Jean de La Haye ou Vander Hagen, frère prêcheur à Gand, et de M<sup>e</sup> Florence, ayant été curé d'Amsterdam, et qui inculpaient l'orthodoxie de Viglius. (Joint à la lettre de la duchesse de Parme, du 8 octobre 1564.)

Liasse 551.

257. *Mémoire de fray Lorenço de Villavicencio et d'Alonso del Canto.* Il contient les mêmes inculpations que les précédents, mais appuyées sur de nouveaux faits. Selon fray Lorenço, Viglius aurait été d'abord luthérien, puis sacramen-

taire, puis athée, nommant les Écritures saintes fausseté des hommes et tromperie des ambitieux, *falacias de hombres y fingimientos de ambiciosos*, etc.

Liasse 551.

258. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 8 octobre 1564.* Ceux de Louvain ont donné leur consentement aux aides, le 27 septembre dernier. — La duchesse se loue beaucoup des bons offices du prince d'Orange dans toute cette affaire, et propose au Roi de lui écrire une lettre gracieuse, pour l'en remercier. — L'exécution de Fabricius a eu lieu publiquement à Anvers, et a donné lieu à ce que des hommes du peuple jetassent des pierres aux officiers de la justice qui en étaient chargés. — La duchesse envoie au Roi un sommaire (1) de toutes les choses importantes qui se sont passées aux Pays-Bas, en matière de religion. (*Ital.*)

Liasse 525.

259. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le 8 octobre 1564. (Autographe de 40 pages.)* Il n'a pas écrit au Roi depuis le mois de juin, principalement pour deux causes. La première est qu'il a appris qu'on tâchait d'intercepter ses lettres : ce qui ne l'a pourtant pas empêché de correspondre avec don Francès de Alava (2), avec les ambassadeurs en Angleterre et à Rome, avec d'autres ministres, avec le docteur Seld (3), et en Flandre, et partout où cela lui a paru convenir au service du Roi. — La seconde raison pour laquelle il n'a pas écrit, est qu'il ne voit aucune apparence de mouvements ni du côté de l'Allemagne, ni du côté de la France, ni autre part. — Il n'a pas cru qu'il fût convenable d'écrire sur les affaires de Flandre, à lui qui en est absent, puisqu'il aurait par là usurpé l'office de ceux qui y sont, lesquels n'auraient pas manqué d'instruire le Roi de ce qui s'y passe; et d'ailleurs, en informant le Roi de ce qu'il apprend de ce pays, il lui aurait causé de la peine, sans que cela pût servir à rien, attendu que les choses en sont venues à ce point, que la présence seule de S. M. peut les améliorer, comme il le répète depuis plusieurs années. (Ici, il entre dans beaucoup de détails sur ce qui se passe

(1) Je n'ai pas trouvé cette pièce dans les archives de Simancas.

(2) Ambassadeur de Philippe II à Paris.

(3) Vice-chancelier de l'Empire.

aux Pays-Bas; sur les mauvais offices qu'on s'efforce de lui rendre auprès de la duchesse de Parme; sur la conduite peu convenable de quelques-uns des seigneurs, tels que le comte d'Hooghstraeten, le comte de Mansfelt, le marquis de Berghes, le comte de Culembourg; sur une farce satirique dirigée contre lui, lors du baptême du fils du comte de Mansfelt, etc. (1). — Il remercie le Roi de lui avoir envoyé le nouveau chiffre, et de la lettre pleine de faveur que S. M. lui a écrite, en date du 6 août. Voyant ainsi que S. M. est satisfaite de ses services, il laisse dire aux gens ce qui leur plaît, espérant que le temps manifesterà les volontés de tous. — Le Roi fait fort bien de recommander, dans toutes ses lettres, à la duchesse de Parme, le point de la religion; il n'était pas moins nécessaire qu'il encourageât, comme il l'a fait, le président et Berlaymont, lesquels ont grand désir de quitter les affaires. Il y a deux mois que Berlaymont est absent de la cour, pour n'être pas témoin de ce qui s'y passe: il a dit qu'il n'y reviendrait, s'il n'était rappelé. — Le président désire vivement la venue du Roi, ou qu'on lui donne sa retraite; il est désespéré de voir ce qui se fait, et ses indispositions augmentent le dégoût qu'il en éprouve. — Granvelle serait d'avis qu'Hopperus lui fût donné comme coadjuteur ou vice-président avec future succession: c'est un homme instruit, de beaucoup de bonté, de conscience et de vertu (2); il acquerrait l'expérience qui lui manque, en travaillant avec le président. — Plusieurs pensent que le Roi donnera la charge de président à Tisnacq; Granvelle ne sait si cela conviendrait, « non que Tisnacq, dit-il, ne soit » très homme de bien et instruit: mais il n'a pas cette énergie qui est nécessaire, » pour apporter dans cette charge un soin continuel, et pour oser ce qu'exige le » service de Votre Majesté; sa douceur, que Votre Majesté connaît, n'aurait aucun » inconvénient en présence de Votre Majesté, mais, chaque fois que Votre Majesté » serait absente, je craindrais que les affaires n'en souffrissent (3). » — Granvelle a envoyé à la duchesse de Lorraine la lettre du Roi: cette princesse a été très-

(1) Le texte de ce passage est inséré dans la *Correspondance*, n° XLIII.

(2) *Él es hombre docto y de mucha bondad, conscientia y virtud.*

(3) *No sé si es lo que convienc, no que él no sea muy hombre de bien, por quanto yo alcanço, y docto; mas no tiene aquellos azeros vivos que son menester para estar con el cuydado continuo que este cargo requiere, y osar lo que es menester por servitio de V. M. Bien se suffriria, presente V. M., su blandura, qual V. M. la deve conocer, pero cada vez que V. M. estuviesse ausente, temo que los negocios recibirian daño.*

malade ; elle est encore souffrante : elle ne s'est montrée ni satisfaite, ni mécontente de ce que S. M. lui a écrit ; elle lui a répondu qu'elle attendrait les effets. — L'affaire des aides de Brabant n'est pas terminée, quoique l'on ait passé à peu près par toutes les conditions qu'ont exigées les villes de Bois-le-Duc, de Louvain et de Bruxelles. — Il est encore à craindre qu'après qu'on aura obtenu le consentement des villes, les abbés, qui ont forcé déjà le Roi, avec tant d'indignité, de leur accorder des points contraires à son autorité, ne veuillent pas le signer, jusqu'à ce que le Roi ait pourvu à la vacance de l'abbaye de Tongerlo, et que les *motus proprii* aient été révoqués à Rome, et le tout arrangé comme ils le prétendent. — Granvelle a appris que madame de Parme, ayant eu la main forcée par les seigneurs, a consenti, malgré tout ce que lui a écrit le Roi, à assembler les états généraux pour l'aide des garnisons, et s'est chargée de le faire agréer par S. M. Il ne peut que résulter des inconvénients de cette mesure, comme il l'a dit tant de fois. Aussi, lorsque les affaires se traitent de cette manière, il doit peu désirer d'y prendre part : non qu'il envisage le danger qu'il courrait personnellement, car il sera toujours prêt à se rendre aux Pays-Bas, et en tout autre endroit que le Roi lui désignera ; mais il ne voudrait pas y être, parce qu'il verrait de ses yeux fouler aux pieds l'autorité du Roi et celle de la gouvernante, sans pouvoir y mettre obstacle. — On parle tout haut de traiter, dans cette assemblée des états généraux, des choses de la religion. On dit qu'il n'est pas bien de châtier les gens, pour affaires de la conscience et opinions de la foi ; qu'il y a de la cruauté, et que c'est chose intolérable, de faire mourir un homme, quand il ne s'est pas rendu coupable de rébellion, ou de tumulte. Peut-être ceux qui disent cela ne sont-ils pas infectés d'hérésie, et ne tiennent-ils ces propos que pour plaire au peuple. Le Roi peut être certain que, s'il accorde que les édits ne s'exécutent pas, jamais plus le peuple ne souffrira qu'on châtie les hérétiques ; et les choses iront ainsi aux Pays-Bas beaucoup plus mal qu'en France. — État de l'affaire des évêchés, en ce qui concerne les sièges de Leeuwaerden et de Namur. — Granvelle est toujours d'opinion qu'il vaut mieux que le Roi aille aux Pays-Bas, en l'automne qu'au printemps. Il regrette que son voyage n'ait pu encore avoir lieu cette année, non pour lui Granvelle, car il est prêt à se rendre aux Pays-Bas au premier ordre qu'il recevra du Roi, mais pour le service de S. M. On finira par croire que le Roi ne veut point aller en Flandre : Montigny dit tout haut qu'il ne s'y rendra pas ; qu'il n'en a nulle

envie. « D'autres disent qu'il n'y a pas d'apparence qu'il fasse ce voyage; et ils » sont plus de six, ceux qui ne voudraient pas qu'il le fit (1). » Tant qu'on ne le saura pas naviguant en la mer de Flandre, on doutera qu'il vienne. — Granvelle parle peu avantageusement de Moron, qui vient d'arriver de Flandre en Bourgogne, avec d'autres commissaires, pour examiner différentes choses touchant le service du Roi; il le représente comme un homme léger et ami des huguenots; qui, étant vassal du duc de Savoie, servit les Français contre lui, et les quitta fort mal, etc. — Affaires du nord de l'Allemagne. — Affaires d'Écosse et d'Angleterre. — L'édit qui s'est fait en Flandre (2), depuis le départ du cardinal, pour rendre infructueuse aux Anglais la voie d'Emden, a été fort prudemment conçu. Si on persévère dans ce système, ils ne pourront se soutenir. Tout serait déjà arrangé en cette matière, si ceux d'Anvers ne se montraient tant avides (*ganosos*), et si des hommes qui ont des intérêts avec les Anglais ne savaient tout ce qui se passe au conseil, et ne sollicitaient et faisaient solliciter en faveur de ceux-ci. Granvelle prédit que, si l'on se laisse abuser aux Pays-Bas, en consentant à ce que les draps d'Angleterre y soient importés, avant la communication entre des commissaires des deux pays, les Pays-Bas seront les dupes, et on aura perdu l'occasion la plus avantageuse. — Affaires du comté de Bourgogne. — M. de Rye parle fort mal du cardinal en public; il profère même des menaces de le tuer; déjà, étant en Flandre, et avant que le cardinal en sortit, il avait tenu les mêmes propos. Granvelle tâche de l'éviter, lui et les siens, quoiqu'il ne les craigne pas. — Le frère de madame de Parme (3), en faveur duquel il a précédemment écrit au Roi, est marié: ce serait peu de chose, que de lui donner 600 florins de pension. et, si le Roi s'y refuse, il est à craindre que Madame

(1) *Otros dicen que no ay para que venga, y son mas de seis los que no querrian que veniesse.*

(2) L'édit du 21 mai 1564, inséré aux *Placards de Brabant*, t. I, p. 281.

(3) Quel était ce frère de la duchesse de Parme, dont le cardinal a déjà parlé dans sa lettre du 18 avril 1564 (Voyez ci-dessus, p. 297)? M. Serrure, dans sa curieuse notice *sur la naissance de Marguerite de Parme* (*Messenger des Sciences et des Arts de Belgique*, t. IV, p. 417), nous apprend que Jeanne Vander Gheenst, mère de Marguerite, se maria à Jean Vandeu Dycke; mais il ne nous parle pas des enfants qui naquirent de ce mariage. Cette particularité, relative au frère de la duchesse de Parme, confirme d'ailleurs l'opinion de M. Serrure sur la position sociale de la famille Vander Gheenst.

n'en soit mécontente. Il est dans une extrême nécessité. S. A. pourrait bien lui donner quelque office, d'autant plus qu'il est licencié en lois; mais il y aurait plus d'inconvénients à le pourvoir d'un emploi auquel il ne serait pas propre, que de le gratifier d'une pension. — Granvelle recommande au Roi le fils d'Armenteros, don Francès de Alava et Ferdinand de Lannoy. — Il a fait tous les devoirs possibles auprès de l'archevêque de Besançon, afin qu'il se fasse consacrer. — Il rend un témoignage favorable du nouvel évêque de Liège; il espère que ce prélat, « si d'autres ne le gâtent, sera un bon serviteur du Roi (1). » — Il a vivement ressenti ce qui s'est passé touchant la préséance entre le Roi et le roi de France; il avait toujours craint ce résultat, et le dit souvent dans le principe, et avant l'événement de Venise. — Dans l'état où est la religion en France, il serait à craindre que, si on touchait à ce que le roi de ce pays regarde comme concernant son honneur, il ne rompit avec l'Église romaine: ce qui entraînerait la ruine de la religion, que la principale fin du Roi (Philippe II) est de conserver; il engage donc Philippe à ne pas rompre avec le saint-siège, mais à prendre, dans sa sagesse, des mesures qui soient conformes au temps et aux besoins de la chrétienté. — Il paraît que Renard se prépare enfin à exécuter les ordres du Roi, et à se rendre en Espagne; cependant Granvelle n'y croira que quand il le verra en chemin. S'il y va, il ne manquera pas d'y intriguer, comme il l'a fait toute sa vie, et il jettera les hauts cris, au cas que le Roi ne lui donne une charge égale à son ambition, qui est telle, selon le cardinal, qu'il ne sait si le titre de roi suffirait à sa vanité. — Granvelle offre de donner les notions nécessaires pour prouver les méfaits de Renard. Celui-ci, dit-il, s'est procuré une attestation des seigneurs; mais il ne manquera pas de personnes qui certifieront qu'il a travaillé de tout son pouvoir à exciter les troubles de Flandre, et à rendre les Espagnols odieux aux Flamands. — Affaires d'Allemagne et de la maison impériale. — Granvelle a vu la résolution prise par le Roi touchant la publication du concile de Trente aux Pays-Bas; elle lui a paru très-bonne et très-sainte: mais, en Flandre, on n'a voulu s'y conformer. Le conseil privé, consulté par la gouvernante, avait été d'avis, à la pluralité des voix, qu'on y obéit; mais ceux du conseil d'État se montrèrent mécontents qu'on eût pris une résolution si importante, sans la leur communiquer d'abord. Quelques-uns du conseil privé, pour

(1) *Si otros no le dañan, terna en él V. M. un buon servidor.*

gagner les bonnes grâces des seigneurs, leur firent entendre qu'ils étaient d'un avis contraire; et par là, on en vint à amener Madame à réunir les conseils d'État et privé en sa présence, et à inviter chacun de leurs membres à exprimer librement son avis. Dans cette assemblée, quelques-uns parlèrent de manière qu'il n'y eut que deux conseillers qui osèrent dire qu'il fallait obéir au Roi. Il y en eut un qui dit clairement que, quand le Roi ferait de telles choses sans l'avis des seigneurs et même des états, il arriverait ce qui s'était vu dans l'affaire des évêchés.

Liasse 526.

240. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le 12 octobre 1564.* Interprétation de la ligue héréditaire avec les Suisses. Longues réflexions à ce sujet.

Liasse 526. — (B. B.)

241. *Longue lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Baudoncourt, le 12 octobre 1564.* Pourquoi il ne lui a pas écrit depuis longtemps. — Les relations que l'on envoie des Pays-Bas au Roi sont inexactes : personne, le président Viglius lui-même, n'ose dire la vérité.

Liasse 526. — (B. B.)

242. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le 15 octobre 1564.* Il a reçu la lettre autographe du Roi, du 2 août (1). — Il remercie S. M. de la faveur qu'elle a daigné lui faire, en la lui écrivant. — Il restera en Bourgogne, ou il ira aux Indes et partout où le service du Roi l'exigera. — Plût à Dieu que son absence des Pays-Bas servit à y améliorer les affaires! Mais il craint qu'il n'en soit pas ainsi. — La haine que quelques-uns lui portent, l'afflige; mais il se console, en pensant que c'est pour soutenir l'autorité du Roi et la religion, qu'il l'a encourue, etc. (2).

Liasse 527.

245. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 25 novembre 1564.* C'est une longue réponse à celles de la duchesse des 50 septembre et 8 octobre. — Le duc de Holstein l'a fait prier d'envoyer quelqu'un à ses

(1) Nous avons donné à cette lettre la date du 5 août, qu'elle porte sur la minute.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XLIV.

noces, qui auront lieu le 17 décembre; il charge la duchesse de désigner cette personne. — D'après les listes qu'elle lui a fait parvenir, il a nommé à l'évêché de Gand le docteur Cornelius Jansenius, doyen de Saint-Jaeques à Louvain, avec 1,500 ducats de pension, en attendant la dotation de sa mense; elle lui demandera s'il accepte cette dignité, et tiendra, ainsi que lui, la chose secrète, jusqu'à ce que les bulles soient arrivées de Rome, afin qu'il puisse prendre possession, avant qu'on ne lui suscite des difficultés, comme cela est arrivé ailleurs. — Il a appris avec plaisir que le prince d'Orange l'avait secondée dans l'affaire des aides; mais, avant de le remercier, comme elle le propose, il veut éclaircir ce que lui écrit don Francès (1) sur ce qui se passerait dans sa principauté. — Par la lettre d'Armenteros à Gonçalo Perez et par d'autres voies, il a été informé que, lors de l'exécution de l'hérétique Fabricius à Anvers, on avait jeté des pierres à l'exécuteur; qu'on avait assailli aussi à coups de pierre une femme qui avait déposé contre le criminel; qu'enfin on avait fait circuler des écrits tracés avec du sang, dans lesquels on menaçait de venger la mort de Fabricius. Il a su encore que, dans la même ville, il y avait un naturel d'Armentières, nommé Jean Tulet, fugitif de Bruges et depuis de Francfort, anabaptiste déclaré, ainsi qu'un autre, nommé Juan de Moya, non moins pernicieux, et qu'il s'y trouve de plus une infinité de Juifs qui s'assemblent en leur synagogue, se circoncisent et font leurs cérémonies publiquement; qu'il s'y représente des comédies très-libres, « où, dit-il, on parle mal de ma personne : » ce dont je ne ferais aucun cas, si, en même temps, on ne s'y moquait de notre » sainte foi et religion catholique; » enfin, que des femmes vont accoucher à Anvers, pour y faire baptiser leurs enfants à la mode des hérétiques. Il signale toutes ces choses à la duchesse, pour qu'elle y remédie. — Il a aussi appris que, à Anvers, de même qu'en Hollande et en Zélande, la maudite secte des anabaptistes se propage; il recommande à sa sœur de l'extirper : « c'est grande » vergogne, dit-il, que les hérétiques d'Allemagne eux-mêmes ne veuillent la » souffrir, et qu'elle trouve un refuge et de l'appui dans mes États. » — Il parle d'autres désordres sur le fait de la religion, qui ont lieu à La Haye, Middelbourg, la Tole, Bruges, et prie sa sœur d'y pourvoir. — On l'a informé que les hérétiques des Pays-Bas ont des intelligences avec les hérétiques français; il importe

(1) Don Francès de Alava, ambassadeur à Paris.

de surveiller ces menées. — Elle lui fera plaisir d'animer et de favoriser de tout son pouvoir l'inquisiteur Titelmanus, ainsi que le promoteur fiscal, M<sup>e</sup> Cornille Canis et le notaire Pierre Hedan (*Pedro Hedano*), qui s'acquittent de leurs charges, au péril de leur vie. — Quant à l'affaire du concile, il a vu ce qu'elle lui a écrit, et le sommaire des avis des évêques, conseils et universités, avec ses notes sur chaque point, et que tous, ou au moins la plupart, sont d'opinion de n'accepter le concile, que sous réserve des prééminences royales et des droits des vassaux. Il lui rappelle ce qui s'est passé à cet égard dans ses royaumes d'Espagne, où l'acceptation du concile s'est faite généralement, quoiqu'on y eût trouvé certains points très-préjudiciables à ses droits et hauteurs; mais on préféra accepter le concile sans aucune limitation, pour donner exemple aux autres royaumes, et parce que, si l'on y avait fait quelque modération, on en aurait pris texte à Rome pour le calomnier, et dire qu'il n'acceptait le concile, qu'en ce qui lui plaisait. Néanmoins, son conseil a depuis déterminé ce qui devait être modéré dans l'exécution. Il est donc embarrassé sur le parti à prendre à l'égard des Pays-Bas. Si, après avoir accepté le concile sans limitation dans tous ses autres royaumes et seigneuries, il allait y apposer des réserves aux Pays-Bas, cela produirait un fâcheux effet, donnerait un mauvais exemple à la France et à d'autres pays, fournirait matière à ce qu'on le calomniât, surtout à Rome, à cause de ses rapports actuels avec le saint-siège. — Il désire donc, avant de se résoudre, qu'elle examine encore s'il n'y aurait pas moyen d'accepter le concile généralement : ce qu'il souhaiterait beaucoup, et d'écrire aux conseils des lettres qui en limitassent l'application.

Liasse 525.

244. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 29 novembre 1564.* Elle accuse réception des deux lettres du Roi, du 27 septembre et du 6 octobre. — Affaires de finances. La duchesse assure au Roi que, s'il laisse les Pays-Bas à l'abandon, ces provinces ne tarderont pas à se perdre entièrement. Il importe d'y pourvoir, car la dépense excède annuellement les revenus, de 600,000 florins. — Elle a vu ce que le Roi lui écrit concernant le président Viglius et le cardinal de Granvelle. Elle ne peut que s'en référer, au sujet de ces deux personnages, à ses informations précédentes. Cependant, si le Roi désire qu'elle fasse, sur les actes du cardinal, une enquête ultérieure, soit secrètement, comme elle l'a fait pour Viglius, soit par

voie de justice, elle est prête à exécuter ses ordres, quoiqu'elle préférât que cette commission fût donnée à un autre. — Elle répète que le retour du cardinal produirait un soulèvement que personne ne serait en état de comprimer; et lui-même serait en ce cas exposé à un péril imminent. — Rappeler le cardinal, pour le faire résider dans son archevêché de Malines, selon les décrets du concile, aurait les mêmes inconvénients que s'il revenait à Bruxelles; en outre, ce serait donner matière à ce qu'on s'occupât, plus encore qu'on ne le fait ordinairement, de la réforme des prêtres, afin qu'ils vivent comme il convient à leur caractère, et non comme ils le font. — On dirait encore que les évêques, institués pour le rétablissement de la religion, sont ceux qui lui portent dommage, car l'évêque d'Ypres est le seul dont on ait une entière satisfaction. Or, le Roi sait, mieux que la duchesse, quelle est la vie du cardinal, et quels exemples il donnerait à Malines, ou ailleurs. — Selon elle, il faudrait envoyer le cardinal à Rome : ce prélat lui-même, lorsqu'il a reçu le chapeau, a dit à la duchesse qu'il l'acceptait, afin de pouvoir, à l'occasion, se retirer dignement à Rome, car il prévoyait déjà les dangers qui le menaçaient. Alors, non plus qu'aujourd'hui, il ne croyait pas que la résidence prescrite par le concile de Trente pût mettre obstacle à ce dessein. — La duchesse continue d'employer tous les moyens de persuasion, pour faire revenir les seigneurs de l'idée que les dispositions ordonnées par le Roi sont soumises préalablement à l'avis du cardinal; mais ils se montrent incrédules sur ce point. — Elle se réfère à ses lettres en français, touchant une requête présentée par les quatre membres de Flandre contre l'inquisiteur Titelmanus (1). — Elle se dispose à assembler prochainement les

(1) Voici ce que contiennent sur ce sujet les Notules du conseil d'État, rédigées par le secrétaire Berty :

« *Séance du 15 octobre 1564. Présens : Madame, Oranges, Hornes, Berlaymont, président.*

» Les députés des quatre membres de Flandres feirent leurs doléances contre l'inquisiteur de Flandres, s'avançant de faire des appréhensions, directement contre les privilèges desdicts de Flandres, confirmez par le Roy, requérans d'y estre pourveu; item, que certaines sentences rendues par les commissaires du conseil de Flandres, en fait d'hérésie, avec confiscation de biens, contre les privilèges de la ville d'Ypres, où confiscation n'a point de lieu, fussent révoquées, selon qu'ilz disoyent plus amplement estre desduict par l'escript qu'ilz exhiba-

états généraux.—Explication donnée par elle au comte d'Egmont sur les motifs qui ont valu au sieur de la Thieulloye la préférence pour le gouvernement de

rent. Lequel leur fust respondu que Son Altèze feroit veoir en conseil, et après y ordonner, comme elle trouveroit appartenir. »

« Séance du 17<sup>e</sup> d'octobre 1564. Présens : Madame, Hornes, Berlaymont, président.

» Le conseiller Hopperus, *presentibus* les conseillers Hermès, Bruxelles et Grandjean, feist rapport de la requeste des iij membres de Flandres contre l'inquisiteur d'icellui pays. A esté résolu, attendu que ne se faict aucune particularisation, en ladicte requeste, ny des privilèges, ny usances de ceulx de Flandres y mentionnées, ny des excès que commectroit l'inquisiteur, évesque, promoteur ou aultre, ny autrement, ains tout en général, de manière qu'il semble qu'ilz se plaignent plus de l'office en soy et de la jurisdiction spirituelle, que de la personne, que l'on doibt remonstrer aux députez desdicts membres que l'inquisition est chose ancienne, de la jurisdiction spirituelle, introduicte et receue dois longtemps, et qu'il n'y a apparence de la vouloir oster, ou rejecter, et que partant, ilz s'y accommodent, comme ont faict leurs prédécesseurs, et que Son Altèze enchargera aussy l'inquisiteur de s'y conduire, porter et gouverner, comme il appartient, et en toute discrétion et modestie; et que, s'ilz ont quelque particulière doléance, en cest endroict, de quelque excès ou autrement, qu'ilz la déclairent; que Son Altèze regardera de y modérer et remédier, comme se trouvera appartenir. Et a Son Altèze commis à ceste communication le docteur Hermès et Hopperus, pour, après entendu leur besoigné, veoir ce qu'il y aura ultérieurement à faire.

» Sur l'aultre requeste desdicts membres de Flandres, touchant la révocation des sentences rendues par les commissaires du conseil en Flandres, au quartier d'Ypres, en tant que concerne l'adjudication de confiscation de biens, que n'a lieu audict quartier, l'on escripvra. »

« Séance du 20 octobre 1564, après midi. Présens : Madame, Hornes, Berlaymont, président.

» Le docteur Hermès, *presentibus* Grandjean et Hopperus, feist rapport de la communication que il, Hermès, et Hopperus, avoient en avec les députez des quatre membres de Flandres sur leur requeste, naguères présentée, de leur part, à Son Altèze, contre l'inquisiteur Titelmannus. Et a esté résolu que l'on mettra en effect ou substance, sur ladicte requeste, par appostille : « Attendu que ladicte requeste est générale, et que Son Altèze en a partant faict » communiquer avec les députez, par conseillers, ausquelz iceulx députez ont dict n'avoir » aultre charge; que Son Altèze n'y sauroit ordonner, sans avoir plus d'esclaircissement sur » les remonstrances qui ont esté faictes par lesdicts conseillers ausdicts députez, et que, » jusques à ce que ledict esclarissement se face, ilz ayent à se tenir et reigler, comme ilz ont

Béthune (1). — Elle désigne au Roi, selon ses ordres, comme étant les plus propres à faire partie du conseil d'État, le marquis de Berghes, le comte de Meghem et le seigneur de Montigny. M. d'Arenberg est également fort capable; mais son gouvernement est très-éloigné, et sa présence y est nécessaire. Elle ne propose pas le comte de Mansfelt, par le même motif, et aussi parce qu'il est étranger, quoique, à vrai dire, son titre de chevalier de l'Ordre, et le gouvernement dont il est investi, doivent le faire regarder comme indigène. — En dehors des chevaliers de l'Ordre, personne ne conviendrait mieux que M. de Noircarmes (2). — La duchesse se réfère à ses lettres en français, touchant l'état des affaires religieuses, les relations avec l'Angleterre, le subside demandé au pape sur les biens ecclésiastiques aux Pays-Bas, etc. — Elle prie de nouveau le Roi de faire juger Renard promptement, et par des hommes non suspects, tout le pays ayant les yeux fixés sur cette affaire. — Ce que don Francès (de Alava) a fait entendre au Roi, touchant les mauvaises intentions qu'on suppose à quelques-uns des seigneurs, lui paraît invraisemblable, et ne peut provenir que des avertissements que le cardinal envoie ordinairement audit don Francès. — Le président (Viglius) et le chancelier de Brabant sont d'avis que le margrave d'Anvers ne peut être démissionné, que de son consentement. — Difficulté que, d'après les mêmes ministres, présentent l'arrestation et la condamnation de Boacio. — La duchesse plaide de nouveau les intérêts de Montigny, à propos de la commanderie devenue vacante par la mort de Garcilaso. — Elle termine, en remerciant le Roi de la réponse qu'il lui a faite, sur sa recommandation en faveur de Gonçalo Perez. (*Ital.*)

Liasse 525.

245. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 30 novembre 1564.* Suivant la lettre du Roi du 7 octobre, elle a fait appeler

» fait, jusques à maintenant, sans faire aucune nouveauté, comme aussy Son Altèze enchar-  
 » gera ledict inquisiteur de se reigler avec toute discrétion et modestie, selon que aussy a esté  
 » diet par l'appostille mise sur la requeste de ceulx de Bruges contre luy. »

» Sur la requeste desdicts de Flandres, touchant la révocation des sentences importantes  
 confiscation de biens, contre les privilèges de la ville de Ypre, s'est leue par ledict Hopperus  
 l'appostille à mettre sur ladicte requeste. »

(1) Voyez ci-devant, p. 512.

(2) Voyez le texte de cette partie de la lettre dans la *Correspondance*, n° XLV.

le chanoine Chastelain, et lui a proposé d'aller servir le Roi en qualité de son maître de chapelle : il s'en est excusé sur l'état de sa santé, et, malgré toutes les instances et toutes les offres qu'elle lui a faites, il a persisté dans son refus. Elle s'est informée d'autres personnes qui, aux Pays-Bas, seraient propres au même office : on lui a désigné certain M<sup>e</sup> Jean Bonmarché, chanoine et maître de l'école des enfants de l'église de Cambrai. C'est un des hommes les plus habiles, en fait de musique, qu'il y ait dans ces provinces, et grand compositeur : mais il n'a pas de voix ; il est petit et de peu d'apparence, parce qu'il n'a point de barbe, quoique âgé de quarante années et plus. Elle le fera venir.

Liasse 525.

246. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 16 décembre 1564.* Discours tenu au conseil d'État, par le comte d'Egmont, sur la nécessité d'envoyer au Roi un personnage principal, pour lui représenter, de vive voix et avec force, les misères et les nécessités du pays. Cette opinion est appuyée par les autres seigneurs. — Ceux-ci étant revenus plusieurs fois à la charge, la duchesse s'est décidée à mettre en délibération, au conseil d'État, et le choix de celui qu'on enverra à Madrid, et les instructions dont il sera porteur. La chose aura lieu, au retour du prince d'Orange, qui est allé à Breda voir sa femme. — Il est revenu à la duchesse que le comte d'Egmont désire être chargé de cette mission, et que la plupart des seigneurs lui sont favorables, parce que, connaissant sa franchise, et persuadés qu'il serait bien accueilli du Roi, ils espèrent qu'il réussirait mieux dans cette négociation, que ses devanciers. — A cette occasion, la duchesse croit devoir informer le Roi qu'elle a compris, aux discours du comte d'Egmont, qu'il fonde de grandes prétentions sur ses services passés et présents. Il se plaint de n'avoir eu d'autre récompense, qu'une *ayuda de costa* de 50,000 ducats, qui ne lui ont pas encore été entièrement payés, tandis qu'il a huit filles et deux garçons, et des milliers de florins de dettes. — La duchesse a pris connaissance du papier en chiffres que don Francès (de Alava) lui a envoyé pour le Roi, concernant le prince d'Orange. A cet égard, elle s'en réfère à la lettre qu'elle a adressée au Roi par Jean-Baptiste de Tassis, sur ce que don Francès lui a donné à entendre, relativement à quelques-uns des seigneurs. Ces insinuations de don Francès sont exactement les mêmes que celles qu'elle reçut, dans le principe de sa régence, du cardinal de Granvelle

et de M. de Chantonay, son frère. Du reste, elle ne négligera rien pour vérifier le fait avancé par cet ambassadeur. — Elle désirerait, à tout événement, que le Roi lui dictât la conduite qu'elle aurait à tenir vis-à-vis du prince, au cas qu'il fit quelque chose de contraire à son devoir : ce qu'elle ne croit pas. — Sur ce que le Roi lui marque des motifs qu'il a eus de ne pas écrire au prince, elle dit qu'une lettre de lui ne pouvait faire aucun mal, et qu'elle aurait au contraire produit un bon effet, d'autant plus que tous les seigneurs du conseil d'État se montrent très-mécontents de ce que, depuis le départ du cardinal, le Roi n'a daigné leur écrire un seul mot, ni faire la moindre réponse à leurs représentations (1). (*Ital.*)

Liasse 525.

247. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 22 décembre 1564.* Il le prie de faire des démarches auprès du général de l'ordre de Cîteaux, afin que celui-ci donne commission pour la visite des monastères de son ordre, dans les royaumes de la couronne d'Aragon.

Liasse 525.

248. *Lettre de Gonçalo Perez à Tomás de Armenteros, écrite de... (Madrid), le 25 décembre 1564.* Il a montré au Roi ce qu'Armenteros lui a écrit sur sa conversation avec le seigneur de Montigny, touchant la venue de M. d'Egmont en Espagne. S. M. désire que madame de Parme empêche ce voyage, en usant à cet effet des meilleurs moyens qu'elle trouvera, n'étant pas convenable que M. d'Egmont vienne en Espagne, dans un moment où Renard s'y trouve, et pour d'autres motifs encore.

Liasse 527.

249. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 26 décembre 1564.* Elle informe le Roi, en lui accusant réception de sa lettre du 25 novembre précédent, qu'un hérétique, détenu à Valenciennes, est parvenu à s'échapper, à l'aide de la fille du geôlier, et ajoute, en post-scriptum, que celle-ci a été justifiée pour ce fait. — L'hérétique n'avait pas encore été repris. (*Ital.*)

La duchesse joint à cette lettre un billet en chiffres, relatif à celle du Roi, du

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XLVI.

6 octobre, en le priant d'ordonner que Gonçalo Perez seul en prenne connaissance. Ce billet traite d'une conférence qu'elle a eue avec les seigneurs, au sujet des affaires du pays, et dans laquelle il a été reconnu nécessaire d'envoyer quelqu'un au Roi, pour les lui exposer; des services rendus par le comte d'Egmont à l'Empereur et au Roi, services dont il attend encore la récompense; de la conduite tenue par don Francès de Alava, qui, par les suggestions du cardinal, semble prendre à tâche de faire tout ce que celui-ci faisait avant son départ; des difficultés de la position de la duchesse; de la convenance qu'il y aurait à ce que le Roi écrivit une lettre gracieuse au prince d'Orange.

Liasse 525.

250. *Lettre autographe du comte d'Egmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 janvier... (1565).* Il lui annonce qu'il partira dans trois jours, par la poste, pour aller lui baiser les mains, et remplir auprès de lui la mission que Madame lui a donnée. (*Franç.*)

Liasse 528.

251. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 17 janvier 1565.* Elle a communiqué à Corneille Jansenius le choix que le Roi a fait de sa personne pour l'évêché de Gand. Sur son refus, elle l'a engagé à réfléchir encore jusqu'au lendemain. Il a dit alors qu'il se proposait de consulter à cet égard Viglius : ce qu'elle a désapprouvé. — Le jour suivant, il a voulu du moins prendre l'avis de Tiletanus; elle y a consenti, et, au moyen d'un avertissement qu'elle fit secrètement parvenir à ce dernier par le docteur Molinæus (1), afin que l'un et l'autre exhortât Jansenius à accepter, celui-ci, au retour de son entrevue avec eux à Louvain, lui a déclaré qu'il acceptait. Depuis, ayant su que les bulles pour l'évêché de Gand avaient déjà été expédiées à Rome, en faveur de l'abbé de Saint-Pierre, il s'est rétracté; mais, comme cet abbé refusait positivement l'évêché, qu'il déclarait vouloir renoncer plutôt à son abbaye, et qu'il a fini en effet par y renoncer, Jansenius est demeuré en définitive satisfait. — La duchesse rend compte au Roi d'une conférence qu'elle a eue avec

(1) Jean Molinæus, vulgairement Vander Meulen, de Gand, docteur en l'un et l'autre droit et professeur des décrets. Il fut doyen, d'abord, de l'église collégiale de Saint-Jacques, puis de celle de Saint-Pierre, et enfin aumônier de la duchesse de Parme, gouvernante des Bas-Pays. Il mourut à Louvain, le 29 septembre 1575.

Jacques (Veltackerus), de Diessem, à l'occasion de sa nomination à l'abbaye de Tongerlo, et des plaintes des prélats de Brabant, qui prétendent qu'on ne s'est pas conformé à ce qui avait été convenu avec eux. — Elle s'en réfère à ses lettres en français concernant l'état des affaires de la religion, et néanmoins elle apprend au Roi qu'on a fait justice exemplaire, à Anvers, d'un de ceux qui jetèrent des pierres, lors de l'exécution de Grégoire Fabricius, et qui continuent d'être activement recherchés et poursuivis. — Nouvelles instances tendantes à ce que le Roi lui envoie des fonds pour le paiement des troupes. — Rétablissement du commerce avec l'Angleterre, obtenu par les bons soins de l'ambassadeur Guzman de Silva. — Vacances des abbayes d'Afflighem et de Saint-Pierre-au-Mont, par suite de la mort de l'évêque de Tournay (1), à qui a succédé son coadjuteur (2), etc. — Il y a quelques jours, le président Viglius a eu une attaque d'apoplexie, qui a mis sa vie en péril. Quoique son état se soit amélioré, il ne peut cependant quitter la chambre, et il a la parole embarrassée. Si cela devait durer, la duchesse pense qu'il conviendrait de songer à son remplacement, d'autant plus, dit-elle, que, depuis lors, il ne cesse de la prier de solliciter sa démission auprès du Roi : ce qu'elle n'a pas voulu faire, avant de connaître les intentions de S. M. — Pour le cas où le Roi nommerait un nouveau président, elle l'engage à ne plus lui donner autant d'autorité qu'au président actuel, qui peut pourvoir à tant d'offices, que le gouverneur général de ces pays n'y compte presque plus pour rien, et à restreindre cette charge dans les mêmes bornes qu'au temps de la reine Marie. — La dernière partie de cette lettre roule sur la résolution prise par le conseil d'État, touchant la nécessité d'envoyer au plus tôt au Roi une personne de marque, pour lui exposer la situation des affaires du pays. La duchesse, déférant au désir du comte d'Egmont, que le conseil désignait d'ailleurs comme celui qui méritait la préférence, l'a nommé pour remplir cette mission. Elle aurait bien voulu différer son départ, jusqu'à ce qu'elle eût pu connaître la volonté du Roi ; mais les seigneurs lui ont fait de si vives instances ; ils lui ont tant représenté que, si le comte ne partait au plus tôt, le remède au mal arriverait trop tard, que tout ce qu'elle a pu, a été de reculer jusqu'à présent son voyage, qui était d'abord fixé au 1<sup>er</sup> mai. —

(1) Charles de Croy, décédé le 16 décembre 1564.

(2) Guilbert d'Onghnes.

Elle prie le Roi de faire bon accueil à M. d'Egmont, et, s'il ne peut pas venir lui-même aux Pays-Bas, comme cela importerait tant, de vouloir au moins expédier promptement ce seigneur, avec une résolution conforme aux besoins du moment. (*Ital.*)

Liasse 527.

252. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 janvier 1565.* C'est une lettre de créance pour le comte d'Egmont. — Elle prie le Roi d'ajouter foi au comte comme à elle-même, en tout ce qu'il lui représentera sur les affaires de la religion, de la justice et de l'administration aux Pays-Bas; elle lui exprime aussi le désir que ce seigneur soit promptement expédié. (*Ital.*)

Liasse 527.

255. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 20 janvier 1565.* Négociations avec les Suisses. — Affaires de France, d'Allemagne et de Franche-Comté. — Dispositions de la duchesse de Lorraine. — Granvelle, annonçant au Roi la mort de l'évêque de Tournay, qui était abbé d'Aflighem, lui rappelle l'intention, que S. M. lui a manifestée antérieurement, de lui donner cette abbaye, en l'assignant pour dot à l'archevêché de Malines. Il assure que tous ses revenus ne montent pas annuellement à 18,000 écus. — L'affaire des nouveaux évêchés est conduite mollement : les seigneurs se plaignent qu'elle ait été traitée sans leur participation et leur avis : ils disent que de là sont nés tous les inconvénients qui existent. Si le Roi n'écrit pas avec chaleur à Bruxelles et à Rome, la chose s'en ira en fumée. — Il attend ce que le Roi résoudra touchant l'archevêché de Malines; il ne voudrait pas que cette église souffrit par rapport à lui : il serait difficile à son successeur, quel qu'il fût, de soutenir la dépense qu'il a faite lui-même, pour y introduire la célébration de l'office divin, telle qu'elle s'y pratique maintenant. Il peut dire qu'elle s'y fait mieux aujourd'hui qu'en aucune autre église des Pays-Bas, tandis qu'auparavant il n'y avait pas un village (*una aldea*) où elle se fit plus mal. — Les commissaires envoyés de Flandre en Bourgogne pour l'affaire des salines, et particulièrement Moron, font tout ce qu'ils peuvent, pour donner à entendre que leur commission est dirigée contre lui. — Le cardinal engage le Roi à ne pas accéder aux prétentions qu'élève le prince d'Orange sur lesdites salines, et qui sont mal fondées.

— « Renard doit être maintenant à la cour de V. M.; je suis certain qu'il tâchera » d'y nuire : il est dans sa nature de ne pouvoir faire autrement; mais enfin, » il ne pourra y nuire autant qu'en Flandre. Dans les lettres qu'il écrira à ces » seigneurs, il ne manquera pas, suivant son habitude, de dire beaucoup de » mal, et de la cour de V. M., et de sa personne, et de l'Espagne, et de toute la » nation. » — Granvelle demande que, si Renard dit ou publie quelque chose contre lui, ou les siens, le Roi lui fasse la grâce de l'en avertir, pour qu'il y réponde.

Liasse 527. — (B. B.)

254. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 20 janvier 1565.* « Sacrée Majesté Catholique, je suis toujours ici, et je ne pense » quitter ce pays, s'il ne survient quelque incident qui me fasse prendre su- » bitement et forcément une autre résolution, ou si V. M. ne m'ordonne autre » chose, avant le mois d'août. Je verrai, entre-temps, quelle tournure prendront » les affaires, et je servirai selon mon possible, sans bruit, confiant en la » parole de V. M., qui aura égard à son autorité et à ce qui me convient, puis- » que c'est pour son service que je souffre tout ce qu'elle peut voir (1). »

Liasse 527.

255. *Instruction donnée par la duchesse de Parme au comte d'Egmont, envoyé en Espagne, à Bruxelles, le 25 janvier 1564 (1565, n. st.).* Elle contient un exposé de la situation des Pays-Bas, sous les rapports de la religion, de la justice et des finances. La duchesse conclut, en chargeant le comte d'Egmont d'insister auprès du Roi, afin qu'il vienne dans ces provinces. Au cas que le Roi s'en excuse, il doit demander que S. M. donne à la duchesse des instructions précises sur la conduite qu'elle a à tenir, et lui envoie de l'argent (2). (Franç.)

Liasse 555.

(1) *Yo me estoi aquí todavía, ny pienso moverme destes Estados, si no succede algo que me haga tomar subitamente y forçoso otra resolución, ó no me manda V. M. otra cosa antes del mes de agosto. Veré entre tanto que camino toma el mundo, y serviré en lo que pudiere y alcançaré, sin ruydo, confiando en la palabra de V. M., que mirara por su auctoridad y por lo que me conviene, pues padesco lo que V. M. puede ver, por su servicio.*

(2) Voyez le texte de cette instruction dans la *Correspondance*, n° XLVII.

256. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 25 janvier 1565.* Il regrette que l'affaire particulière de Perez (1) n'avance pas davantage. — Il ne voudrait pas que la question de la préséance fit encore plus de tort à la religion, qu'elle n'en a causé déjà. Le pape montre des dispositions à s'accommoder avec le Roi : si on excite sa défiance (Perez connaît les Italiens), il pourra en résulter quelque chose de funeste, non-seulement au pape lui-même, mais à toute la religion. — Granvelle engage Perez à considérer l'affaire mûrement. Le pape se justifie, en disant qu'il offre de rendre justice. « Qu'on voie, ajoute Granvelle, si l'on veut prétendre à un titre différent, soit à » celui d'empereur des Indes, comme quelques-uns disent, soit à un autre (2). » — Granvelle croit que l'évêque de Liège conviendrait fort pour le cardinalat. — En Flandre, tout va très-mal, et il craint quelque grand désastre. — Il fait tout ce qu'il peut dans sa retraite, sans bruit et comme homme privé, entretenant des correspondances partout où cela lui paraît utile. — Il pourrait se conduire autrement; mais il préfère plutôt souffrir, que de retourner aux Pays-Bas, où sa présence causerait peut-être quelque trouble, S. M. étant si éloignée.

Liasse 526.

257. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 25 janvier 1565.* Il se plaint de Renard, qu'il qualifie « du plus grand fabri- » cateur de mensonges et de calomnies qui soit sous le ciel (3). » et envoie à Perez des nouvelles de divers pays. — Ses lettres précédentes étaient du mois d'octobre : il dit qu'il écrirait plus souvent, s'il ne craignait de fatiguer. — A propos d'un tumulte qui a éclaté à Anvers, il s'exprime ainsi : « Ce qu'il » faudrait, pour mettre l'ordre en cette ville, ce serait, avec la présence de » S. M., la construction d'un château, et la réforme de la justice et de la police » locale, ou bien la translation du commerce à Gand, puisqu'il s'y trouve un » château, et que l'ouvrage qui a été fait au Sas, y donne de grandes commodités » pour le commerce (4). » — Dans la négociation avec l'Angleterre, on a pris la

(1) Le désir qu'avait Perez d'être élevé au cardinalat.

(2) *Mirése si querran pretender á otro titulo, sea emperador de las Indias, como algunos dizen, ó otro.*

(3) *Mayor forjador de mentiras y calumnias que el cielo cubre.*

(4) *La orden que se podria poner en aquella tierra seria, con la presencia de Su Magestad,*

plus mauvaise résolution possible : ce n'est la faute ni de l'ambassadeur (1), ni du président (2), ni de d'Assonleville; c'est celle de quelques personnes qui, ayant des intérêts en ce pays, ont eu plus d'influence qu'eux tous et que la raison. On verra bientôt ce qui en résultera. On a perdu la meilleure occasion d'assurer le commerce de Flandre. — Le cardinal a appris qu'on a fait imprimer avec mystère, à Cologne, la joyeuse entrée de Brabant en flamand : il craint que ce ne soit pas dans de bonnes vues.

Liasse 526.

258. *Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 24 janvier 1564 (1565, n. st.).* Le cardinal trouve avec raison l'issue des affaires d'Angleterre dangereuse, vu que le gouvernement des Pays-Bas s'est laissé persuader de lever les interdictions, avant que satisfaction ne lui ait été donnée. Les conférences de Bruges devaient s'ouvrir le 26 janvier; la reine d'Angleterre a demandé un délai de trois semaines, qu'on n'a pu, bon gré mal gré, lui refuser. — Ceux d'Anvers ayant appris combien le Roi était mécontent du peu de justice qu'ils faisaient des auteurs du tumulte, ont fait exécuter l'un d'eux, et puni extraordinairement quelques garçons. Ils ont prié S. A. d'en instruire le Roi. — Le seigneur de Hierges est arrivé hier à Rixensart, avec force lettres d'Espagne. — M. d'Egmont attend à Cambrai le sauf-conduit de France, pour son passage. — On parle du mariage de M. de Montigny avec M<sup>lle</sup> d'Épinoy. (*Original en français, envoyé au Roi par Granvelle.*)

Liasse 528.

259. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 5 février 1565.* Il a appris que le comte d'Egmont venait en Espagne. A dire vrai, il aurait voulu qu'elle écartât l'idée de ce voyage, ne voyant pas le fruit qu'il produira; mais, puisque c'est chose décidée, il traitera le comte selon que la duchesse le lui conseille, et le remerciera de la manière dont il l'a servi. — Satisfaction du Roi, de la démonstration qui s'est faite à Anvers contre celui qui avait

*un castillo, y reformar entonces la justicia y policia de la villa, ó dar lugar á que el comercio pasasse á Gante, pues hay castillo y gran comodidad por el comercio, con la obra que han hecho al Sa.*

(1) Don Diego Guzman de Silva.

(2) Viglius.

jeté des pierres, lors de l'exécution de Fabricius, et à Valenciennes contre la fille du géôlier. — Il insiste pour que Boacio soit pris à Anvers, et envoyé en Espagne. — Il a vu ce que la duchesse lui a écrit sur la maladie du président Viglius, sur son état actuel, et sur la demande qu'il a faite de son congé; il a aussi reçu du président une lettre pour le même objet. Quoiqu'il lui paraisse convenable, d'après l'état où ledit président se trouve, de lui donner le congé qu'il sollicite, cependant, avant de prendre ce parti, il veut encore avoir l'avis de sa sœur. Si elle partage son opinion, elle lui désignera quelqu'un qui puisse remplacer Viglius : ce doit être un homme actif, qui ait de l'énergie et un grand zèle pour la religion et pour le service de Dieu : qualités les plus essentielles aux yeux du Roi. Elle examinera, à cette occasion, s'il ne serait pas mieux d'avoir deux présidents : l'un pour le conseil d'État, l'autre pour le conseil privé. — Il approuve ce qu'elle a traité avec Corneille Jansenius, avec l'abbé de Tongerlo, etc. — Selon son avis, il a écrit des lettres de remerciement au prince d'Orange et au marquis de Berghes, pour le zèle et la bonne volonté qu'ils ont montrés dans l'affaire de l'aide. — « Au comte d'Egmont je montrerai, comme » je le dis plus haut, que je suis satisfait non-seulement de lui, mais aussi du » marquis et du prince, et de tous ces seigneurs, puisqu'il vous paraît que cela » est convenable. » — Il accorde ce qu'elle demande pour Montigny.

Liasse 525.

260. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le .. février 1565.* Il a reçu ses lettres des 10 et 12 octobre. Il y répondra lorsqu'il aura vu le comte d'Egmont, qui est envoyé de Flandre. — Il le charge d'écrire en Allemagne, afin qu'on n'y conçoive pas d'ombrage de l'entrevue qui doit avoir lieu entre les deux reines (1).

Liasse 527.

261. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 février 1565.* Elle accuse réception de la lettre du Roi, du 25 décembre. — Nomination aux abbayes. — Vacance de la prévôté d'Utrecht, dignité fort importante, dit la duchesse, pour laquelle il faut une personne très-qualifiée, et que le prince d'Orange l'a priée de demander au Roi en faveur d'un de ses frères,

(1) La reine d'Espagne, et Catherine de Médicis, sa mère.

âgé de seize ans, qui étudie à Louvain. — La duchesse rend compte au Roi de propos hérétiques qu'un Suisse, du nom de Lullin, ancien serviteur de feu l'Empereur, et qui est arrivé récemment à Bruxelles, a tenus en présence du prince d'Orange et du comte d'Egmont, propos qui les ont scandalisés et indignés. Elle dit que ces deux seigneurs ont quelque soupçon que Lullin aurait été chargé par le Roi, ou par le cardinal, de mettre leur foi à l'épreuve. Elle rapporte aussi les embarras que lui ont donnés d'autres propos, sortis de la bouche du docteur Wamesius (1), de Louvain, et dans lesquels le prince d'Orange a cru voir une allusion offensante pour lui (2). — Le prince d'Orange est allé à Breda, pour le baptême de son fils, qui a eu pour parrains le duc de Saxe, électeur, et le landgrave, lesquels s'y sont fait représenter. Les choses, d'après ce qui a été rapporté à la duchesse, se sont passées catholiquement. — La duchesse se réfère à ses lettres en français, touchant ce qui a eu lieu, au château de Cambrai, entre l'archevêque et le seigneur de Brederode, et ce qui est arrivé aussi entre le chancelier de Brabant et le conseiller Maes, etc. (*Ital.*)

Liasse 527.

262. *Déchiffrement de ce que la duchesse de Parme écrivit, avec sa lettre du 15 février 1565.* Armenteros lui a communiqué la lettre que le secrétaire Gonzalo Perez lui a écrite, par ordre du Roi. Elle n'a pu se conformer aux intentions de Sa Majesté, vu que le comte d'Egmont était déjà parti, et elle n'a pas jugé à propos de le faire rappeler en route, pour ne pas le mécontenter, en même temps que tous ces seigneurs, en arrêtant un voyage dans le résultat duquel ils ont grande confiance. — C'est parce que le Roi a tant tardé à se résoudre sur les représentations qui lui ont été faites, concernant les besoins du pays, que les seigneurs ont insisté sur l'envoi d'un personnage marquant en Espagne. La duchesse n'a pas pu s'y opposer, bien qu'elle ait tâché, autant qu'il était en elle, de contrarier cette mission. Elle a, entre autres, fait représenter par Armenteros au comte d'Egmont la convenance d'attendre au moins le retour de Renard, pour ne pas faire croire qu'il se rendait à Madrid, dans le but de défendre celui-ci; mais le comte a eu l'air de rire de cette observation, disant qu'il n'était pas

(1) Jean Wamesius, né à Liège, en 1524, mort en 1590. Il fut professeur de droit civil et de droit canon à l'université de Louvain.

(2) Voyez, dans la *Correspondance*, n° XLVIII, le texte de cette partie de la lettre.

homme à faire un pas en faveur de Renard, et qu'il demanderait plutôt au Roi de le châtier rigoureusement, s'il était trouvé coupable. Le comte parla aussi dans ce sens à la duchesse, et lui fit entendre qu'alors même qu'il ne ferait pas le voyage dans l'intérêt du service du Roi, il serait obligé de demander un congé, afin d'aller entretenir S. M. de ses affaires personnelles : de manière qu'il eût bien fallu, après tout, que la duchesse le laissât partir. (*Ital.*)

Liasse 527.

263. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 17 février 1565.* Les commissaires qui ont été envoyés de Flandre en Bourgogne, à l'instance du prince d'Orange, et par les suggestions de Dissey et de Renard, ne cherchent, surtout Moron, qu'à lui nuire, à lui et aux siens. — Pour convaincre le Roi de la passion qu'ils apportent dans cette commission, sous couleur de servir les intérêts de S. M., mais en réalité pour favoriser ceux du prince d'Orange, il lui envoie un mémoire qu'il a rédigé sur les salines, et sur la manière de procéder desdits commissaires. — « C'est une chose étrange, dit-il, » que Renard, étant au service de V. M., et recevant des gages d'elle. « favorise » le prince d'Orange, au préjudice de vos finances. » — Granvelle, à cette occasion, sa conduite dans le procès que le prince soutient au grand conseil de Malines contre le Roi, au sujet de la succession de Châteaubélin, que l'Empereur, à la mort du prédécesseur dudit prince, annexa à son domaine. Lorsque cette affaire se traita au conseil privé, Renard instruisit le prince de tout ce qui s'y disait, pour qu'il en tirât parti. — M. de Chantonay a pris la route de l'Allemagne, avec sa maison. — L'Empereur s'est déclaré en excellents termes pour le Roi, sur le point de la préséance entre lui et le roi de France. — Dessesins de la duchesse de Lorraine sur le Danemarck : le cardinal serait d'avis que le Roi les favorisât d'une manière indirecte; mais il s'est abstenu de s'ouvrir à cet égard à la duchesse, parce que l'on ne manquerait pas, si l'on savait qu'il se fût intéressé à l'entreprise, d'indisposer contre lui les états de Hollande, qui souffriraient, à cause de leur commerce, si des troubles éclataient en Danemarck.

Liasse 527. — (B. B.)

264. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 17 février 1565.* C'est une chose fâcheuse, que la prorogation, par la reine

d'Angleterre, des conférences qui doivent avoir lieu à Bruges : en attendant, les édits restent suspendus; les Anglais vendent leurs draps aux Pays-Bas, et ils s'y pourvoient des objets dont ils ont besoin pour leurs manufactures. Les seigneurs des Pays-Bas paraissent être en ce point favorables à l'Angleterre : on sait, du reste, à Londres, tout ce qui se passe dans les conseils de Bruxelles. Granvelle ne voit guère moins qu'une trahison dans cette conduite. — Il désire que M. d'Egmont persuade au Roi de se rendre aux Pays-Bas; c'est, comme il l'a toujours dit, le seul moyen de remédier au fâcheux état des affaires. — Les articles qui ont été ajoutés à l'instruction de M. d'Egmont, depuis que le président tomba malade, sur le point de la religion et sur celui des états généraux, montrent la vérité de ce que le cardinal a toujours écrit. Il n'en pouvait être autrement, puisque c'est le marquis de Berghes qui tenait la plume.

Liasse 527.

265. *Lettre de Tomás Armenteros à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 24 février 1565.* M. de Hierges (1), porteur de la lettre de Gonçalo Perez, est arrivé trop tard, pour que l'avis qu'elle contenait relativement au voyage de M. d'Egmont, ait pu être utilisé. Ce voyage était résolu, et il n'était plus possible de le différer. Les amis de M. d'Egmont le lui conseillaient avec tant d'instance, que lui, Armenteros, a cru un moment qu'ils avaient en cela des vues particulières. « Je vous dirai, continue le secrétaire de la duchesse de Parme, » les qualités du personnage, et les dispositions dans lesquelles je le crois à » présent : pour le passé, on en sait là-bas plus que moi. Il est homme bien » intentionné, et assez présomptueux; quoique flamand, il se laisse aisément » aller à tout ce que veulent les personnes qui ont du crédit auprès de lui; avec » les autres, il est très-réservé. Il fait profession d'être très-droit et très-ferme, » comme en effet il l'est en beaucoup de choses, et le seigneur prince d'Eboli, » chez lequel il a dit qu'il se proposait d'aller loger, et en qui il paraît avoir beau- » coup de confiance, pourra facilement l'amener à ce qui paraîtra convenir au » service du Roi. Le mieux sera, pour beaucoup de raisons, de le renvoyer » promptement : son voyage, d'ailleurs, si, durant son absence il ne s'élève ici

(1) Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, chevalier, gentilhomme de la chambre du Roi. Il fut nommé colonel de six enseignes de gens de pied, le 16 décembre 1566. Il était fils de Charles, baron et depuis comte de Berlaymont, chef des finances, conseiller d'État, etc.

» aucun trouble, sera d'un excellent effet, car il tranquillisera tous les esprits  
 » en ces provinces... Certes, je ne pensai jamais qu'il serait parti si vite; je ne  
 » pouvais même croire qu'il se décidât à partir, à cause de toutes les difficultés  
 » qu'il mettait en avant, et surtout d'après ce qu'il disait, qu'il n'oserait, dans  
 » l'état où étaient les choses, quitter sa maison, de crainte qu'à son retour elle  
 » ne fût occupée par un autre, qui lui en défendrait l'entrée. Malgré tout cela,  
 » le désir de rendre au Roi un service aussi signalé qu'il croyait le faire, en allant  
 » représenter à S. M. la situation du pays, pour qu'elle y remédiât, et la per-  
 » suasion de ses amis, eurent sur lui tant d'influence, qu'à la fin il se résolut à  
 » se mettre en route, sans que rien pût l'en empêcher (1). » — Quoiqu'il soit fait  
 chaque jour justice des hérétiques, ces maudites sectes vont en augmentant.

Liasse 525.

266. *Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 26 février 1564 (1565, n. st.).* Il a été occupé, pendant tout le mois, à faire entendre à MM. de Montigny, Berlaymont, Hopperus, à l'avocat fiscal et au trésorier général, désignés par Madame pour assister à la conférence de Bruges avec les Anglais, les torts et dommages que les sujets des Pays-Bas ont soufferts de la part de l'Angleterre, en contravention aux traités d'entrecours. Cette conférence, après une nouvelle prorogation, a été enfin fixée au

(1) *Es hombre de buena intencion y de harto humo; aunque es flameaco, dexasse persuadir à todo lo que quieren las personas que tienen credito con él; con 'os demas, va muy recatado. Haze profession de ser hombre muy entero y constante, como en efecto lo es en muchas cosas, y el señor principe de Eboli, con quien el dixó que pensava yr à posar, y de quien muestra tener mucha confianza, podra encaminalle facilmente à lo que le pareciere convenir al servicio de Su Magestad; y el volvelle à embiar presto, parece ser lo mejor y mas seguro por muchos respectos; y él aver ydo ay, si en su ausencia no se le cantasse acá algun nublado, ha sido de mucho fructo, para aquietar los ánimos de todos de aquí..... Yo cierto nunca pensé que él se resolviese à yr con tanta priessa, ni aun acabava de creer que se oviesse de partir, por las muchas dificultades que ponía delante, entre las quales era, à mi parecer, la principal el dezir que no osava resolverse à partirse de su casa, viendo las cosas de aquí en termino que dudava que, quando volviesse, hallaria otro en ella que se la huviesse ocupado, y sela defendieru. Pero, con todo esto, pudo tanto en él el desseo que tenia de hazer à Su Magestad un servicio tan señalado, como le parecia que era el representalle como estava lo de aquí, para que con tiempo lo pudiesse remediar, y la persuasion de sus amigos, que à la fin se resolvió à partir, sin que se le pudiesse estorvar.*

2 mars. — Si l'on ne se fût relâché de l'édit, on ne serait pas embarrassé aujourd'hui, pour traiter avec les Anglais. On pourra, à la vérité, le renouveler; mais ils ont si bien pris leurs mesures, ils ont envoyé aux Pays-Bas une telle quantité de draps, que, pendant un et même deux ans, ils n'auront pas à s'inquiéter des défenses qui pourront être faites. En outre, ils ont acheté, aux Pays-Bas, à crédit, une si grande quantité de marchandises, que les sujets de ces provinces ont plus à perdre qu'eux, en cas de rupture. — Le nombre des draps qui ont été apportés d'Embsden à Anvers, pendant les gelées, est de 24,000 : trente-six navires étaient partis d'Angleterre, chargés aussi de draps, mais ils n'ont pu aborder en Zélande. On est informé qu'il s'y prépare de nouvelles expéditions du même produit : de sorte qu'on peut s'attendre que le nombre des draps qui viendront cette fois, sera de 80 à 90,000, « qui est pour gaster la drapperie » de par deçà, sans avoir rien encoires remédié des inconvénients passez. — Le grand froid des jours derniers a fait cesser entièrement la peste à Bruxelles. — Aymeries est parti avec le prince d'Épinoy et ses frères pour l'Italie, peu de jours avant les fiançailles du seigneur de Montigny avec M<sup>lle</sup> d'Épinoy. (*Original, en français, envoyé au Roi par Granvelle.*)

Liasse 528.

267. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 26 février 1565. Affaires d'Allemagne.*

Liasse 527. — (B. B.)

268. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, datée de Besançon, le 17 mars 1565.* Il lui écrit en faveur du baron Nicolas de Polweiler, qui est homme de bon service, catholique; qui a beaucoup de crédit auprès des gens de guerre, de pied et de cheval, et qui pourrait servir le Roi en ce qui concerne la religion, et en tout ce que S. M. voudrait, sans dépendre de personne autre, étant très-affectionné à la maison d'Autriche et très-entreprenant (1).

Liasse 527.

269. *Mémoire des affaires particulières du comte d'Egmont, sans date. (Mars 1565.)* Ces affaires étaient au nombre de quatre, savoir : 1<sup>o</sup> celle de Ninove; 2<sup>o</sup> celle d'Enghien; 3<sup>o</sup> la permission de pouvoir accepter des présents

(1) *Y gran emprendedor.*

des états de Flandre; 4° la prétention d'être créé général de l'armée de Flandre, si le Roi en établissait un.

Liasse 527.

270. *Sommaire de deux lettres écrites, les 1<sup>er</sup> et 12 avril 1565, par Tomás Armenteros au président Figueroa.* Il parle, entre autres objets, dans ces lettres, de ce qui lui a été confié très-secrètement, savoir: que le Roi aurait chargé fray Lorenzo de Villavicencio de s'informer adroitement si lui, Armenteros, était partisan du cardinal de Granvelle, ou d'Érasso. On lui a dit que son intérêt devrait le porter à être pour Érasso, qui était tout-puissant auprès du Roi, et lié d'une étroite amitié avec le duc d'Albe. On a ajouté que même le cardinal avait fait proposer à Érasso de s'entendre, pour se favoriser l'un l'autre, etc. — En marge de l'article touchant la charge que le Roi aurait donnée à fray Lorenzo, Philippe a écrit de sa main : *No ay tal.*

Liasse 528.

271. *Canevas de l'instruction à donner au comte d'Egmont, en réponse aux points qu'il avait été chargé de représenter au Roi, écrit de la main de Philippe II, sans date (1). (Avril 1565.)*

Liasse 527.

272. *Billet de Gonçalo Perez au Roi, en lui soumettant la minute de l'instruction, rédigée d'après le canevas précédent, sans date (2). (Avril 1565.)*

Liasse 527.

273. *Billet autographe du Roi à Gonçalo Perez, en lui renvoyant cette minute, sans date (3). (Avril 1565.)*

Liasse 527.

274. *Instruction donnée par le Roi au prince de Gavre, comte d'Egmont, sur ce qu'il aura à dire à la duchesse de Parme, faite à Madrid, le 2 avril 1565.* Après beaucoup de choses flatteuses pour le comte d'Egmont, le Roi y fait connaître ses intentions concernant la religion, la justice, les finances, la fortification et l'approvisionnement des places frontières, etc. En ce qui touche la religion, il

(1) Voyez la *Correspondance*, n° XLIX.

(2) Voyez la *Correspondance*, n° L.

(3) Voyez la *Correspondance*, LI.

déclare qu'il ne peut consentir à ce qu'il y soit fait quelque changement; qu'il aimerait mieux perdre cent mille vies, s'il les avait. Il permet seulement que sa sœur réunisse, avec le conseil d'État, deux ou trois évêques, quelques théologiens, et des conseillers en nombre non supérieur à celui des évêques. Dans cette conférence, on discutera le meilleur mode à employer pour endoctriner le peuple, et pour avoir de bonnes écoles; on examinera, en outre, s'il n'y aurait pas d'autres moyens que ceux qui ont été employés jusqu'ici, pour châtier les hérétiques. — Le Roi recommande à sa sœur la bonne administration de la justice. — Avant de nommer de nouveaux conseillers d'État, il désire avoir l'avis de la duchesse sur l'ordre à observer dans le conseil; il veut aussi qu'elle examine s'il ne faudrait pas établir deux présidents: l'un pour le conseil d'État, l'autre pour le conseil privé. — Quant aux finances, il a déjà envoyé à sa sœur 260,000 écus, dont 200,000 pour la grande loterie, et 60,000 pour le déficit qu'il y avait dans la somme destinée à l'entretien des garnisons. Il lui fera encore parvenir 150,000 ducats, pour combler celui qu'offrent les ressources ordinaires, etc. (1).

Liasse 527.

275. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 5 avril 1565* (2). Il a reçu les lettres de la duchesse des 15, 27 février et 2 mars (3); Donçalo Perez lui a rendu compte de ce qu'elle lui a écrit, ainsi que des lettres qu'il a reçues d'Armenteros; la Thienloye (4), à son tour, a rempli auprès de lui la charge que la duchesse lui avait donnée. — Il ne peut répondre pour le moment à ces lettres de la duchesse, et à d'autres qu'elle lui avait adressées antérieurement; mais il croit devoir l'avertir de deux points sur lesquels le comte d'Egmont a beaucoup insisté. Le premier de ces points est l'augmentation du nombre des conseillers d'État; le second est la supériorité à attri-

(1) Voyez le texte de cette instruction dans la *Correspondance*, n° LII.

(2) Le comte d'Egmont n'était pas porteur de cette lettre; elle fut expédiée, ainsi que le post-scriptum suivant, par un courrier qui partit d'Aranjuez le 7 avril. Celles qui furent remises au comte, datées aussi du 5 avril, étaient en français.

(3) Je n'ai pas trouvé de lettres du 27 février et du 2 mars. Il y a des lettres françaises du 29 février; celle du 2 mars est probablement celle dont la Thienloye était porteur.

(4) Le seigneur de la Thienloye (voy. ci-dessus, p. 312) avait été envoyé par la duchesse en Espagne, pour ses affaires particulières, au commencement de mars.

buer au conseil d'État sur les conseils privé et des finances. Le Roi trouve ce dernier changement sujet à des inconvénients graves; avant de se décider, il veut avoir l'avis de la duchesse. — Il désire aussi qu'elle lui propose des candidats pour la charge de l'artillerie, et qu'elle lui fasse connaître s'il conviendrait de nommer deux présidents : l'un pour le conseil d'État, l'autre pour le conseil privé. — Le comte d'Egmont l'a entretenu de ses affaires particulières : il lui a demandé le don absolu de Ninove qu'il tient en engagère, et l'autorisation d'échanger cette terre contre Enghien, qui appartient au duc de Vendôme; il a sollicité aussi la permission d'accepter un présent que lui veulent faire les états de Flandre. Le Roi lui a fait répondre, par Ruy Gomez, qu'il ne pouvait décider sur le fait de Ninove, sans avoir consulté la duchesse; qu'en ce qui touchait Enghien, il se réjouirait qu'il l'obtînt par échange; qu'à l'égard du présent que les états de Flandre se proposaient de lui faire, le Roi désirait qu'il jouît du même avantage qu'avaient eu ses prédécesseurs, et même de quelque chose de plus. — Le comte se montra satisfait de ces réponses. — Le prince d'Orange a répondu à la lettre autographe du Roi, dans les meilleurs termes : la duchesse le remerciera, comme le comte d'Egmont est chargé de le faire aussi, etc. (1).

Liasse 523.

276. *Post-scriptum à la lettre précédente du Roi.* Après que le Roi eut fait répondre au comte d'Egmont ce qui est énoncé en la lettre précédente, il se détermina à lui répondre lui-même qu'il lui accordait, sur la terre de Ninove, 12,000 ducats, par-dessus les 20,000 pour lesquels elle lui était engagée : de manière qu'on ne pourrait la reprendre de ses mains, qu'en lui payant 52,000 ducats. — Au moment où le comte prit congé, le Roi crut devoir lui témoigner son déplaisir de ce qui s'était passé au sujet de la ligue des seigneurs, et des livrées. Le comte lui expliqua l'origine de celles-ci. Le Roi demanda qu'il s'employât à les faire cesser : il répondit que c'était impossible pour le moment, puisque le marquis de Berghes devait les donner à Pâques, et que lui, d'Egmont, arriverait trop tard. — Le Roi prie sa sœur de faire tout ce qui dépendra d'elle, pour qu'on quitte les livrées. — Renard, après lui avoir délivré un mémoire justificatif de sa conduite, lui a demandé la permission de retourner aux Pays-Bas : le Roi lui a répondu qu'auparavant il fallait qu'il se

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LIII.

justifiât devant trois juges qu'il lui a donnés, savoir : deux régents du conseil d'Italie, et un docteur qui a rempli les fonctions de visiteur du royaume de Naples (1).

Liasse 523.

277. *Lettre du cardinal de Granvelle au conseiller d'Assonleville, écrite de....., le 3 avril 1565.* Il est de la même opinion que lui, sur les affaires d'Angleterre : « Nous avons eu la plus belle opportunité du monde, pour prendre l'avantage sur eulx, parce que la peste les avoit empêché ung long temps d'admener leurs drapz, et sur ce vint fort à propos la deffense, fondée sur le remède que nous demandions des griefz : mais nous n'avons peu, ou, pour mieux dire, nous n'avons voulu nous servir de l'occasion, au préjudice du droit que nous avons par l'entrecours, et évident dommage de la drapperie de Flandres. » — Il n'espère, pas plus que d'Assonleville, un bon résultat de la conférence de Bruges. — D'Assonleville lui avait écrit que Dumoulin, Maes et leurs amis n'étaient guère propres à remédier aux affaires de la religion ; il lui répond qu'il les tient et les a toujours tenus pour impertinents et pernicious à la République. (*Copie, en français, envoyée par Granvelle au Roi.*)

Liasse 528.

278. *Lettre autographe du comte d'Egmont au Roi, écrite de Valladolid, le 9 avril... (1565).* Il s'extasie sur l'Escorial et sur le bois de Ségovie. Il dit qu'il retourne en Flandre, l'homme le plus satisfait du monde (2). (*Franç.*)

Liasse 550.

279. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 11 avril 1565.* Il ne sera rien fait relativement au concile, avant que le Roi déclare sa volonté. — Affaire de Boacio. — La duchesse se plaint d'être assez froidement secondée dans ses poursuites contre les hérétiques, principalement par le président et les conseillers, ainsi que par les autres officiers de Hollande : ce dont le prince d'Orange a marqué avec elle un grand mécontentement. — Elle se réfère aux détails de sa lettre en français, sur l'expédient adopté contre les anabaptistes en Hollande, dont le nombre ne fait qu'augmenter. — Le pré-

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LIV.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LV.

sident Viglius est toujours retenu dans sa chambre; l'expédition des affaires en souffre grandement : c'est pourquoi la duchesse trouve nécessaire que le Roi pourvoie au plus tôt à son remplacement, et que même, au lieu d'un président, il en nomme deux : l'un pour le conseil d'État, l'autre pour le conseil privé, vu l'importance et le nombre des affaires. Elle propose de les nommer d'abord par forme de provision, pour s'assurer de leur intégrité, avant qu'ils deviennent présidents définitifs. Afin de faciliter le choix du Roi, elle lui envoie deux listes : l'une des conseillers privés, et l'autre des principaux présidents des Pays-Bas, en faisant observer que ceux du conseil privé considéreraient comme un affront que le Roi leur donnât un président pris dans un autre conseil, vu la prééminence du conseil privé sur les conseils provinciaux. — Pour le conseil d'État, la nomination d'Hopperus paraît la meilleure, à moins qu'on ne lui laisse continuer les fonctions actuelles de vice-président : car c'est le conseiller le mieux au courant des affaires d'État, et il possède les deux langues, si nécessaires dans cette charge. — La nomination de deux conseillers de plus au conseil d'État paraît aussi à propos à la duchesse. — Elle conseille au Roi d'ordonner à Viglius de rendre ses comptes (1), et de restituer les meubles des neuf maisons de sa prévôté de Saint-Bavon, qu'il a dépouillées, au grand scandale du public, qui s'est fortement récrié à ce sujet, disant que, n'étant qu'usufruitier, il n'avait en aucune manière le pouvoir d'aliéner ces meubles, et de les appliquer à son usage, ainsi qu'à celui de ses héritiers. — Il convient aussi qu'il délivre tous les papiers d'affaires d'État quelconques qu'il a entre les mains, et qui appartiennent à ceux qui doivent lui succéder dans ses fonctions. — Considérations sur l'utilité de la vénalité des offices de justice en Flandre et en Hollande, et sur l'emploi des fonds provenant des autres offices à divers titres; exposé des avances faites par la duchesse depuis six ans, et des profits de ses serviteurs; insuffisance de ses ressources pour l'entretien de sa maison à Bruxelles. — Abbayes. — La duchesse a remis au prince d'Orange et au marquis de Berghes les lettres que leur a écrites le Roi : ces lettres leur ont causé grande satisfaction. — Elle est bien aise d'apprendre que S. M. a marqué au comte d'Egmont du contentement de sa venue : ce qui ne peut manquer de produire un bon effet, non-

(1) La duchesse veut sans doute parler ici des comptes que Viglius avait à rendre comme prévôt du chapitre de Saint-Bavon.

seulement sur le comte lui-même, mais aussi sur les autres seigneurs. — Elle a informé Montigny de la grâce que lui a faite le Roi, en lui accordant la commanderie de M. de Courrières. — Elle recommande de nouveau le comte de Mansfelt, au sujet de ses réclamations. — Quant aux pensionnaires de Bruges, la duchesse informe le Roi que, le père Lorenço de Villavicencio lui ayant envoyé deux livres composés par le pensionnaire Wyts, comme contenant des propositions hérétiques, elle les a soumis aux docteurs de Louvain, qui les ont renvoyés avec un avis négatif. — Le margrave d'Anvers se conduit convenablement, et montre à présent plus de zèle pour les affaires de la religion : il a fait rapport à la duchesse qu'elles s'améliorent dans la ville d'Anvers; que beaucoup de personnes reviennent de leurs erreurs, et se rétractent; que le carême est observé rigoureusement, non-seulement par ceux de la ville, mais encore par les Anglais, Osterlings et autres nations: ce qu'elle attribue à la défense expresse, qu'elle a fait faire, au commencement du carême, tant à Anvers qu'à Bruxelles, de vendre de la viande et des œufs à d'autres que ceux qui avaient licence du curé et du médecin, et d'en porter dans les hôtelleries. — Expédition des nouvelles bulles pour l'évêché de Gand. — Annonces distribuées aux catholiques anglais, réfugiés. — Paiement, ordonné par le Roi, de 200 mille florins, pour la mise à exécution de la loterie générale. — Importance du prompt retour du comte d'Egmont, avec la résolution de S. M. — Mariage du fils de la duchesse. — Viglius a déjà paru deux fois au conseil; mais sa langue n'est pas encore aussi libre qu'elle l'était avant son accident. Quant à la mémoire, elle lui sert aussi peu que par le passé. — La duchesse envoie au Roi une information particulière, par laquelle il verra l'importance de l'héritage laissé au président par le prévôt de Saint-Bavon, son prédécesseur, et quels meubles se trouvaient dans les neuf maisons que Viglius en a dépouillées, pour les envoyer en Frise. (*Ital.*)

Liasse 527.

280. *Lettre du président Viglius au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 26 avril 1565.* Il commence à se rétablir, et à retourner au conseil. La langue parfois fait son office, mais pendant peu de temps. La main reste pesante, et il a de la peine à écrire. Il souffre toujours à la jambe. — Les états de Brabant ont été assemblés au carême, pour l'aide de l'entretien des garnisons; mais ils n'ont rien fait. Louvain et Bois-le-Buc disent que le peuple ne peut plus contribuer, qu'il est trop pauvre. Anvers et Bruxelles remettent leur

consentement jusqu'à l'assemblée générale des états. — Quoique plusieurs provinces se soient ci-devant montrées contraires à l'union, ceux qui espèrent, au moyen de la généralité, s'immiscer dans le gouvernement, et faire ce qu'ils voudront, travaillent à la leur faire goûter aujourd'hui. — Les états de Brabant ont demandé à Madame qu'elle voulût différer l'affaire des limites des évêchés de la province, jusqu'à leur retour après Pâques : ils verront dans l'intervalle ce que M. d'Egmont négociera avec le Roi. « En cas que S. M. ne condescende à » leur prétention, lesdits estats sont en train de faire formelle opposition. *In » summâ*, ilz tendent à subvertir entièrement la sainte intention du Roy et du » pape, quant à l'érection des nouvelles éveschez : pour quoy, si le Roy ne montre qu'il est maistre, je donne grande raison à V. S. I. de vouloir remettre à » luy l'archevesché de Malines. » (*Original autographe, en français, envoyé par Granvelle au Roi.*)

Liasse 528.

281. *Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 4 mai 1565.* Elle lui annonce que le prince, son fils, et le comte d'Egmont sont arrivés à Bruxelles, le dernier avril.

Liasse 527.

282. *Lettre autographe du comte d'Egmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 mai... (1565).* Il est arrivé, le 30 avril, à Bruxelles, en compagnie du prince de Parme. — Il a rencontré la cour de France à Bordeaux. — La reine mère a une très-grande envie de voir le Roi. — Il déconseille au Roi de fixer cette entrevue à Irun, qui est un chétif village, où le Roi ne serait pas en sûreté, si les Français « voulaient attenter quelque chose contre lui. » (*Franç.*)

Liasse 550.

285. *Lettre de Tomás Armenteros à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 5 mai 1565.* M. d'Egmont est arrivé, très-content de la manière dont le Roi l'a traité, et de la confiance que S. M. a paru avoir en lui, en ces seigneurs, et en général en tous ses vassaux des Pays-Bas : ce qui certes a été si prudent, que rien ne pouvait, dans les circonstances actuelles, être plus à propos pour le service de S. M.

Liasse 527.

284. *Lettre des inquisiteurs Judocus Tiletanus et Michel de Bay au Roi,*

*écrite de Louvain, le 11 mai 1565.* Des cinq inquisiteurs généraux que le pape, sur la présentation du Roi, avait choisis parmi les professeurs de la faculté de théologie de Louvain, pour tous les Pays-Bas, trois ont résigné ces fonctions, à la suite de leur élévation à des sièges épiscopaux : de sorte qu'ils restent seuls. — Chaque jour, des plaintes leur arrivent de tous les points, de la part des pasteurs et des fidèles : ils ne peuvent y faire droit, étant destitués d'assistants. En outre, leur office est devenu odieux au peuple; ils rencontrent tant de résistances et de calomnies, qu'ils ne peuvent l'exercer sans danger pour leurs personnes. — Ils demandent que le Roi leur fasse prêter appui, ainsi qu'à leurs délégués. (*Lat.*)

Liasse 528.

285. *Lettre de la faculté de théologie de Louvain au Roi, en date du 14 mai 1565.* Elle voit avec douleur les maux croissants de la religion, et prie le Roi d'y pourvoir (1). (*Lat.*)

Liasse 528.

286. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 mai 1565.* La duchesse exprime son contentement de l'arrivée de son fils, que le Roi lui a envoyé, avec le comte d'Egmont; elle dit les dispositions qu'elle prend, pour préparer la flotte qui doit aller chercher sa belle-fille en Portugal. — Elle s'occupe des divers objets dont le Roi l'a chargée, tant par le comte d'Egmont, que par les lettres que lui a remises le courrier arrivé peu de jours après celui-ci. Elle se réjouit de ce que le Roi marque une entière confiance dans les seigneurs, et qu'il a pris les dispositions nécessaires pour le soutien des affaires du pays, dormant en outre l'espérance qu'il continuera d'en agir de même à l'avenir, et qu'au besoin, il arrivera en personne. — La licence que le Roi lui dit avoir accordée à Viglius lui paraît opportune; mais, S. M. venant à ordonner qu'il rendit compte de ses actions, il ne suffirait pas qu'il le fit pour le temps pendant lequel il a présidé le conseil d'État, mais bien pour tout le reste du temps, car il n'y aurait personne qui osât l'accuser. — Son avis, conforme à celui de Viglius, est qu'au lieu de nommer Tisnaeq à la présidence du conseil d'État, comme d'Egmont lui a dit que le Roi en aurait l'intention, il vaudrait mieux y

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LVI.

placer Hopperus, et donner la présidence du conseil privé à Tisnacq. — La duchesse se réfère à ses lettres en français, au sujet de la conférence de Bruges avec les Anglais, et des bons offices que rend Montigny dans cette affaire. — Arrivée d'un ambassadeur du roi de Danemarck. — Affaires d'Angleterre. (*Ital.*)

Liasse 527.

287. *Lettre de Tomás Armenteros à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 16 mai 1565.* Ces jours derniers, Madame eut une fièvre qui la força de garder la chambre : quoique les médecins lui eussent interdit tout travail, elle n'en a pas moins continué d'assembler le conseil d'État, et de statuer sur toutes les affaires. Ce qui lui a fait grand bien, c'est l'arrivée du prince de Parme, son fils, qu'elle a trouvé déjà homme, et si bien élevé et instruit, et si affectionné au service du Roi, qu'elle n'aurait pu désirer davantage ; « c'est, enfin, de le voir » tant espagnol en tout et par tout, qu'il paraît non-seulement avoir été élevé, » mais être né en Espagne, tant pour la langue, — l'espagnol étant la seule qu'il » sache parler, — que pour les manières et les habitudes (1). »

Liasse 528.

288. *Lettre du président Viglius au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 24 mai 1565.* L'affaire d'Aymeries (2) cause beaucoup de fâcheries. La sénéchale a suscité les inquisiteurs de Louvain, pour qu'ils procédassent de nouveau. Des témoins qui avaient déposé devant la cour, ont refusé de déposer une seconde fois devant les inquisiteurs. Ceux-ci les ont menacés de peines. — Le seigneur de Montigny, tant à cause de son prochain mariage, que parce que les témoins sont sous la juridiction du bailliage de Tournay, a fait de grandes exclamations ; il a excité tous les seigneurs, et même Madame, qui a mandé les inquisiteurs. Il est à craindre que ces derniers, voyant le peu d'appui

(1) ..... *Y en conclusion, de velle tan español en todo y por todo, que no solamente paresce criado, pero aun nascido allá, assi en la lengua, que no sabe hablar otra que la spañola, como en las costumbres y conversaciones.*

(2) Balthazar Rolin, dit Aymeries, était gouverneur des fils de la princesse d'Épinoy. La sénéchale de Hainaut, mère de cette princesse, accusa Rolin de principes hérétiques, ce qui donna lieu à une longue procédure et à un grand éclat. Rolin, comme on l'a vu, était parti pour l'Italie, avec les jeunes princes d'Épinoy, dans le courant du mois de février précédent.

qu'ils trouvent à la cour, ne se démettent de leurs fonctions. — « Je suis bien  
 » aise de pouvoir aussi sortir de ceste charge, et m'a faict ce bien ma maladie :  
 » car, autrement, je fusse mort de desplaisir et regret, doigeant manier les af-  
 » faires contre mon cueur, et destitué de la faveur de la maistresse, laquelle en  
 » tout se accomode à ces seigneurs, et ne me ose monstrier bon visaige, ores  
 » qu'elle auroit la volonté aultre, et doresnavant me souffira dire mon opinion,  
 » ne me souciant du surplus, attendant le meilleur temps, si Dieu me donne si  
 » longuement la vie. » (*Original autographe, en français, envoyé par Granvelle  
 au Roi.*)

Liasse 528.

289. *Briève narration des points traités, en matière de religion, par ceux  
 que la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, a convoqués, par ordre  
 du Roi, à Bruxelles, le 8 juin 1565.* Cet écrit est signé de Martin Rithovius,  
 évêque d'Ypres; d'Antoine-Joseph Havet, évêque de Namur; de Gérard d'Hen-  
 ricourt, évêque de Saint-Omer; de Jacques Martins, président de Flandre;  
 d'Hippolyte Persyn, président d'Utrecht; du conseiller du grand conseil, Meu-  
 lenaere; de Judocus Tiltanus, théologien; de Corneille Jansenius, théologien;  
 de Volmar Bernaert, professeur de droit canon (1). (*Lat.*)

Liasse 527.

290. *Lettre de Tomás Armenteros au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 juin  
 1565.* A l'arrivée du comte d'Egmont, les choses s'étaient apaisées ici, et l'on  
 commençait à donner exécution à ce que le Roi avait prescrit. Lorsque l'on eut  
 reçu les dépêches en français du 15 mai, tout changea de face : les esprits se sont  
 altérés; le comte d'Egmont, le prince d'Orange et le comte de Hornes ont surtout  
 manifesté leur mécontentement, et en sont revenus aux anciennes chansons.  
 Tout ce que Madame leur a dit et leur a fait dire par lui, Armenteros, pour les  
 tranquilliser, a été inutile. Ils ont répondu qu'ils ne pouvaient se fier aux pa-  
 roles, ni aux promesses du Roi, puisque, trois jours après le départ du comte  
 d'Egmont, auquel il avait remis une manière de dépêche (2), pour les exciter à  
 réunir leurs efforts, dans le but de remédier aux affaires, il avait, à l'insu du  
 comte, envoyé des dépêches d'un contenu tout différent sur les points princi-

(1) Voyez le texte dans la *Correspondance*, n° LVII.

(2) *Una manera de despacho.*

paux : ce qui semblait avoir été fait avec artifice, pour leur faire perdre leur crédit et leur réputation. — Le comte d'Egmont, dans une assemblée du conseil d'État, où étaient Madame et les seigneurs, s'exprima là-dessus d'une manière assez libre (1); et ce qui l'y engagea surtout, ce furent certaines particularités qu'il avait apprises du second fils de Berlaymont, lequel, étant jeune (2), se mit à dire, mal à propos, ce que son père avait appris à ce sujet. — Ces circonstances ont été cause qu'ils ont discontinué de s'occuper des remèdes que réclament les affaires, tant en ce qui concerne la religion, que relativement aux autres points. — Dieu veuille qu'ils ne retournent point à leurs anciennes habitudes! — Madame est tellement préoccupée de tout cela, qu'elle l'aurait (lui Armenteros) envoyé en Espagne, si sa santé lui permettait de faire le voyage.

Liasse 528.

291. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le 15 juin 1565.* Il y traite particulièrement de la mort du président du parlement de Dôle, et des personnes propres à le remplacer.

Liasse 528.

292. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le 18 juin 1565.* Il reste toujours en cet endroit, les affaires de Flandre n'étant pas encore dans une situation telle, qu'il puisse y retourner. — Le prince d'Orange a parlé à un gentilhomme, envoyé par M. de Vergy aux Pays-Bas, de la lettre que le cardinal a eue du Roi, pour sortir de ces provinces. Le cardinal s'en étonne. Il ne montra cette lettre qu'à madame de Parme; mais Madame la montra à Armenteros, qui peut-être, pour complaire aux seigneurs, leur aura révélé son contenu. — Granvelle se plaint de l'oubli dans lequel le Roi le laisse, après tout ce qu'il a fait et souffert pour lui (3).

Liasse 527.

293. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le 19 juin 1565.* Il répond à deux lettres du Roi du 2 février.—Défiances qu'excite

(1) *Hizo un resentimiento harto liberal.*

(2) *Como mozo.*

(3) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LVIII.

en Allemagne l'entrevue projetée des deux reines. — Négociation des commissaires envoyés en Suisse par le gouverneur de Milan. — M. d'Egmont arriva à Bruxelles le dernier avril : comme le prince d'Orange était en Hollande, d'où il ne revint que le 28 mai, le comte différa de faire son rapport aux seigneurs, gardant le secret sur les résolutions dont il était porteur : ce qui a donné lieu à mille discours. — Granvelle craint que, si la ligue des seigneurs subsiste, l'autorité du Roi et celle de ses successeurs n'en souffrent beaucoup. — Le comte Charles de Mansfelt, — non le fils du gouverneur du Luxembourg Pierre-Ernest, mais le frère de Wolrad, et le fils du comte Albert, lesquels en la guerre d'Allemagne se joignirent aux protestants contre l'Empereur, — revenant du Luxembourg il y a quinze jours, et passant par Haguenau, se montra revêtu de la livrée de ladite ligue, et dit que beaucoup d'autres seigneurs et princes d'Allemagne, comme étant confédérés avec les seigneurs des Pays-Bas, la portaient, ou la porteraient. — M. d'Egmont paraît être revenu très-content du Roi, et tout disposé à servir ses desseins, particulièrement en ce qui touche la religion. — Mort du docteur Seld : le Roi a perdu en lui un grand serviteur, et la religion un grand appui à la cour de l'Empereur.

Liasse 527. — (B. B.)

294. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Baudoncourt, le 19 juin 1565.* Il attend avec un vif désir les réponses du Roi à beaucoup de lettres qu'il lui a adressées. — Plaintes contre Renard et Moron. — La ligue des seigneurs continue, au préjudice de l'autorité royale. La nouvelle livrée est déjà faite, et les Allemands la portent. — « J'espère que le Roi » m'aura fait cette grâce, comme je l'en avais prié, de déclarer à M. d'Egmont » combien j'ai toujours été éloigné de parler contre lui et ses affaires, quoique » j'aie très-bien su qu'en Flandre, avant son départ, il a agi autrement envers moi; mais j'impute tout cela à Renard. » — Négociations avec l'Angleterre. — — Affaires d'Allemagne et de la diète. — Il regrette la mort du conseiller Seld; le Roi a perdu en lui un grand ministre : c'était un homme incomparable. — Voyage de la duchesse de Lorraine à Trèves. — L'affaire des nouveaux évêchés ne marche pas; il n'y a que le président qui s'en occupe avec zèle. Il eût mieux valu ne pas l'entreprendre, que de la laisser inachevée.

Liasse 527.

295. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le*

25 juin 1565. Il lui rend compte du résultat des démarches qu'il a faites auprès de l'abbé de Cîteaux, en conséquence de la lettre de S. M. du 22 décembre, afin que celui-ci désignât des visiteurs pour les monastères de son ordre dans les royaumes de la couronne d'Aragon.

Liasse 327.

296. *Lettre de Gonçalo Perez à Tomás Armenteros, écrite de....., le 30 juin 1565.* Il répond à sa lettre du 10. — Il lui marque la surprise qu'a éprouvée le Roi, en apprenant le mécontentement des seigneurs, par suite de la différence des lettres espagnoles qu'il a écrites à la duchesse de Parme, avec celles en français dont le comte d'Egmont était porteur, et le désir de S. M. de recevoir des détails à ce sujet. — « Veuillez considérer, continue Perez, ce que » j'écris à Madame : que S. M. se trompe et se trompera dans beaucoup d'affaires, en les traitant comme elle fait, tantôt avec celui-ci, tantôt avec celui-là, » cachant à ceux qu'elle consulte, certaines choses, et leur en confiant d'autres. Il ne faut donc pas s'étonner que des dépêches différentes, et même qui se contredisent, soient écrites par le Roi; et cela arrive non-seulement pour la Flandre, mais pour les autres provinces. Les inconvénients qui peuvent en résulter sont faciles à concevoir. Ni Tisnacq, ni Courtewille, n'eurent connaissance de la dépêche du comte d'Egmont, et le seigneur Ruy Gomez, ni moi, nous n'avons rien su des lettres qu'ils écrivirent de Valladolid (1). » — Touchant le dessein qu'a eu Madame d'envoyer Armenteros en Espagne, Perez dit à celui-ci qu'il a bien fait de s'en excuser. — Le Roi désire qu'il écrive ce qui se passe, au moyen du chiffre, si cela est nécessaire, et qu'il ne vienne pas. — Au sujet d'une autre affaire, Perez lui mande qu'il ne s'entremet de rien avant d'être appelé, et encore faut-il qu'il le soit plusieurs fois. — Au commencement de sa lettre, il se plaint que, malgré ses services et les recommandations de madame de Parme, le Roi fasse si peu pour lui; mais enfin il s'en remet à la

(1) *Considero V. M. lo que escrivo á Madama : que muchos negocios y erra y errará Su Magestad, por tractarlos con diversas personas, una vez con una, y otra con otra, y encubriendo una cosa á uno, y descubriendole otras; y assi no es de maravillar que salgan despachos diferentes, y aun contrarios, y no acaesce en solo Flandes, sino en las otras provincias; de lo qual no puede dexar de resultar grave daño á los negocios y muchos inconvenientes. Del despacho del conde d'Egmond no supieron nada Tisnac ni Courtewille, ni el señor Ruy Gomez, ni yo, del que ellos escrivieron de Valladolid.*

volonté de Dieu, espérant un jour recouvrer sa liberté, sans laquelle, dit-il, on ne peut vivre.

Liasse 527.

297. *Lettre de Jean de Ligne, comte d'Arenberg, au Roi, écrite d'Anvers, le 15 juillet 1565.* Il lui demande la permission de se rendre en Espagne, pour l'entretenir de choses importantes. Il ne serait absent que cinq ou six semaines.

Liasse 528.

298. *Lettre autographe du comte d'Egmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 juillet... (1565).* Il supplie le Roi de se résoudre sur le fait du conseil d'État, selon les lettres que lui écrit madame de Parme. Tant que les choses resteront dans l'état où elles sont, les affaires ne se feront pas. Il n'y a que ceux dont l'autorité particulière y est intéressée, qui ne désirent le changement proposé. Si le Roi n'y pourvoit, il en arrivera des inconvénients, car personne, excepté S. A., qui ne peut tout faire, ne s'occupe avec zèle de la chose publique. — Madame de Lorraine a passé un jour à Bruxelles, pour un pèlerinage au Saint Sacrement de miracle. Madame de Parme lui offrit un logement à la cour, mais elle ne l'accepta pas, et descendit au couvent de Jéricho. Madame de Parme lui a rendu visite, et tout s'est passé assez bien, *selon le temps et selon les choses du passé.* — D'Egmont prie le Roi de faire administrer justice au conseiller Renard, qui est depuis si longtemps en Espagne. (*Franc.*)

Liasse 530.

299. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le 18 juillet 1565.* Le cardinal de Lorraine lui a envoyé un de ses serviteurs, pour se plaindre de ce qu'un de ses officiers, nommé Salzedo, qu'il avait fait bailli de ses terres dans l'évêché de Metz, s'est soulevé contre son autorité, et lui a fermé les portes de With, quand il a voulu y venir. Il suppose que Salzedo a des intelligences avec les huguenots. Il a fait représenter au cardinal de Granvelle les inconvénients qui pourraient en résulter pour les Pays-Bas, à cause du voisinage, et il sollicite l'appui du Roi. — Granvelle met sous les yeux de Philippe les considérations dont cette demande lui paraît susceptible.

Liasse 527. — (B. B.)

300. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Baudoncourt, le 18 juillet 1565.* Le serviteur du cardinal de Lorraine lui a dit, de la part de son

maître, comme le tenant de bonne source, que M. de Montigny, à raison de sa parenté avec les Châtillons, entretenait une correspondance très-suivie avec eux; qu'il se passait rarement une semaine sans allée ou venue de part ou d'autre; et qu'il s'était déclaré à eux pour très-huguenot (1), en leur faisant entendre qu'il était nécessaire pour le moment qu'il dissimulât, mais que chaque jour il gagnait du terrain aux Pays-Bas; que le nombre de ceux de son opinion ne cessait d'augmenter, et qu'ils se prononceraient, ainsi que lui, quand le moment serait venu.

Liasse 527.

501. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 22 juillet 1565.* Conformément à ce que contenait l'instruction du Roi, donnée au comte d'Egmont, elle a fait convoquer à Bruxelles les évêques d'Ypres, de Namur, de Saint-Omer, les présidents de Flandre et d'Utrecht, le conseiller du grand conseil Meulenaere, avec les théologiens et docteurs Tiletanus et Jansenius, et le docteur Volmarus, canoniste. Elle les a réunis en présence du conseil d'État, et leur a fait faire les propositions convenables sur les points dont ils avaient à s'occuper. Elle envoie au Roi un verbal qui a été dressé à ce sujet, ainsi que l'avis que les personnes consultées lui ont donné, après mûre délibération (2). — A l'égard des autres remèdes canoniques prescrits par le Roi, tels que d'avoir de bons prédicateurs, d'établir des écoles, de réformer les ecclésiastiques, la duchesse a fait publier et exécuter le concile de Trente, au moyen des lettres aux archevêques, évêques, doyens ruraux, conseils et magistrats, desquelles elle envoie copie. — D'après les avis reçus de Hollande, il ne s'est pas trouvé d'hérétiques à Édam, ni à Egmont : à Alekmaer, la loi a commencé de procéder contre ceux qui ont été découverts. — A Middelbourg, quelques-uns ont été arrêtés, beaucoup d'autres ont pris la fuite. — Difficultés survenues, à Bruges, entre l'évêque et le magistrat, au sujet de l'enterrement des Anglais. Le conseil d'État a trouvé, et elle est du même avis, que, pour ne pas causer de mécontentement à la nation anglaise, qui pourrait dire qu'on la traite d'une autre manière à Bruges qu'à Anvers, Berghes, Middelbourg et autres lieux, et pour ne pas donner aux Anglais par là des motifs de quitter le pays, ce qui rendrait

(1) *Por muy huguenote.*

(2) Voyez ci-dessus, page 555.

plus odieux encore aux peuples le fait des nouveaux évêchés, il valait mieux ne pas écrire à l'évêque, qui, dans le cas de l'enterrement d'un Anglais, userait de la discrétion et de la prudence que le temps exige. — Le seigneur de Mansart, gentilhomme résidant à Tournay, lui a fait de grandes plaintes de ce que, dans le différend existant entre la sénéchale de Hainaut et Balthazar Rolin, dit Aymeries, les inquisiteurs voulaient l'ouïr en témoignage contre ledit d'Aymeries, sans lui permettre de voir, comme il le demandait, afin de ne pas tomber en contradiction avec lui-même, la déposition qu'il avait faite antérieurement devant des commissaires de la Cour; lesdits inquisiteurs le menaçant, s'il ne déférait à leur mandement, des censures ecclésiastiques. Beaucoup de seigneurs et gentilshommes ont été scandalisés de ce procédé, au point qu'elle a été obligée d'appeler les inquisiteurs et ledit Mansart, faisant lire à celui-ci sa première déposition, et en communiquant la copie aux autres, moyen qui a satisfait les deux parties. — A ce propos, elle croit devoir avertir le Roi que, il y a peu de temps, ceux de Bruges se sont plaints aussi de ce que, la loi ayant rendu une sentence contre un particulier qui avait chez lui un livre défendu, l'inquisiteur Titelmanus, sans qu'il y eût d'autres motifs de le soupçonner d'hérésie, que quelques paroles légères tenues par lui sur ce fait, l'avait traduit devant son tribunal, et, cinq jours après la sentence donnée par la loi, lui avait infligé une peine nouvelle. Ce procédé a paru étrange à ceux de Bruges. Beaucoup de personnes honorables et principales du pays en ont jugé de même, disant qu'une telle manière d'agir est contraire au droit, à la raison et aux anciens usages, et que, du temps de l'Empereur, d'heureuse mémoire, et lorsque le Roi était dans le pays, et même sous le ministère du cardinal de Granvelle, rien de semblable ne s'était vu, et qu'il était à craindre, si cela se continuait, que le pays ne tombât un jour dans de grands troubles. — La duchesse pense que, pour prévenir ces inconvénients, le mieux serait de revoir les instructions des inquisiteurs, et de les accommoder au temps présent, en les basant sur le droit écrit, selon lequel les sujets des Pays-Bas veulent être traités, et non autrement; criant à haute voix que c'est l'inquisition d'Espagne, et même une plus rigoureuse encore, que les évêques et gens d'Église veulent introduire. — Le 1<sup>er</sup> juillet, on a trouvé placardé, à la porte de la Cour, un grand écrit des plus scandaleux, contenant des blasphèmes contre les gens d'Église, le saint concile de Trente, et réclamant la faculté de vivre conformément à la confession d'Augsbourg; le

même écrit a été affiché aux portes de Sainte-Gudule. Elle fait faire des investigations secrètes contre les auteurs de ce scandale. — Elle avait prescrit aux archevêques et évêques, lors des dernières Pâques, de s'enquérir, des curés de leurs diocèses, si leurs paroissiens se confessaient et communiaient, et si le nombre des communicants avait augmenté ou diminué : le Roi verra, par les pièces qu'elle lui envoie (1), que, grâces à Dieu, le nombre des communicants a augmenté. — Sa lettre en était à ce point, lorsqu'elle s'est aperçue de quelque mécontentement chez les seigneurs, occasionné par beaucoup de choses que le prince de Gavre (le comte d'Egmont) aurait entendues de la bouche du Roi, et auxquelles ne correspond pas ce que S. M. a écrit au sujet de la religion. Elle ne peut se dispenser, pour les obligations de sa charge et la tranquillité de son esprit, d'appeler l'attention du Roi sur cet objet. — Le mécontentement des seigneurs est fondé sur quatre points principaux. Le premier concerne l'inquisition, contre laquelle le peuple s'élève à grands cris, à cause de la manière dont quelques inquisiteurs procèdent; disant que cette forme d'inquisition est pire que celle d'Espagne; et tout le pays en est ému, de sorte qu'il pourrait en résulter de grands inconvénients. Le second concerne le différend entre ceux de Bruges et leur évêque, ainsi qu'avec l'inquisiteur Titelmanus, lesquels évêque et inquisiteur ne cherchent, selon l'opinion de beaucoup de personnes, qu'à introduire des nouveautés, pour irriter le peuple; et c'est là la cause principale du retard qu'apportent les états de Brabant et ceux des autres pays à accorder les aides. Le troisième point est relatif au châtiment des anabaptistes repentis, plusieurs desquels se sont convertis, de telle manière que les gens d'Église même ont prié et écrit pour eux. Si, nonobstant cela, l'on ordonne leur supplice, outre que les magistrats le verront de mauvais œil, il semble que cela sera contraire, selon que le rapporte le prince de Gavre, à ce que le Roi lui a dit. Le quatrième point, enfin, concerne les pensionnaires allemands, dont il paraît que le Roi veut se décharger, tandis que le prince de Gavre avait compris et dit le contraire. — Voyant ainsi changées, par la dépêche de Valladolid, les intentions du Roi sur les points susdits, et craignant qu'on ne puisse croire, d'après cela, qu'il a rapporté les choses autrement que S. M. les lui avait dites, le prince de Gavre en a conçu beaucoup de peine et de mécontentement. — La

(1) Je n'ai pas trouvé ces pièces.

duchesse termine, en suppliant le Roi de donner quelque satisfaction aux seigneurs et au peuple. (*Trad. espagn. du franç.*)

Liasse 527.

502. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 22 juillet 1565.* Les questions relatives au concile et à la réorganisation du conseil d'État ont fait perdre beaucoup de temps, par les difficultés qu'elles ont soulevées. — La duchesse a fini par ordonner que le concile fût mis à exécution, conformément aux ordres du Roi. — Quant au conseil d'État, elle ne voit, pour rétablir l'ordre dans les affaires, d'autre moyen que de lui donner la prééminence sur les deux autres, en y faisant traiter, sous l'autorité de la gouvernante, toutes les affaires majeures qui sont actuellement traitées en finances et au conseil privé. — La duchesse propose, pour une place dans ce dernier conseil, le docteur Jean Molinæus, doyen de Louvain, qui est regardé comme le premier canoniste du pays. — Menace faite par les conseillers du conseil d'État de se retirer, si le Roi n'augmente pas leur nombre, attendu l'impossibilité où ils se trouvent de suffire aux affaires. — La duchesse est d'avis que la charge de l'artillerie soit conférée au comte de Meghem. — Depuis la réception des lettres du Roi, expédiées de Valladolid (1), et contenant tout le contraire de celles qu'apporta le comte d'Egmont, elle n'a rien négligé, afin d'atténuer le mauvais effet qu'elles ont produit sur les seigneurs, et principalement sur le comte d'Egmont. — A propos des nécessités d'argent où elle se trouve, elle dit qu'il vaudrait beaucoup mieux que le Roi envoyât des deniers comptants, ou bien des lingots, par le motif que, s'il survenait quelque besoin imprévu, on ne pourrait faire fond sur rien, surtout dans l'état d'agitation où sont les esprits : aussi regrette-t-elle beaucoup que S. M. n'ait pas persévéré dans la voie où elle était entrée, lors du retour du comte d'Egmont, et elle engage le Roi à y revenir. Sans cela, elle prévoit que les choses ne feront qu'empirer chaque jour. — En ce qui concerne la livrée, la duchesse proteste qu'elle ne négligera rien pour parvenir, comme le comte d'Egmont s'y est engagé de son côté envers le Roi, à la faire abandonner, d'autant plus que S. M. se montre moins tranquille sur ce point, qu'elle ne l'avait fait entendre audit comte : elle croit pourtant la chose difficile,

(1) Il est question de lettres en français, du 13 mai, dont Armenteros parle dans la sienne du 10 juin, ci-dessus.

tant qu'on n'oubliera pas les rancunes particulières qui y ont donné lieu. La livrée du marquis de Berghes était malheureusement déjà donnée, avant le retour du comte d'Egmont, de manière qu'elle n'a plus pu y mettre d'empêchement. — Affaire de Renard. La duchesse insiste sur la prompte solution de ce procès; si Renard venait à mourir, on ne manquerait pas de l'attribuer aux lenteurs mises par les ministres de S. M. à le juger, pour complaire en cela au cardinal de Granvelle. — Prévôté d'Utrecht, demandée en faveur d'un oncle du comte d'Hooghstraeten, que la duchesse appuie. — Mort du président de Bourgogne, lequel, dit-elle, était en effet comte de ce comté, tant son autorité y était grande. — Le prince d'Orange a offert sa fille unique, âgée de onze ans, et qui lui est restée de sa première femme, comme dame à la duchesse, qui a cru ne pouvoir mieux faire, que de l'admettre avec empressement. — A propos de la mission, que le comte de Mansfelt et sa femme ont acceptée, d'aller chercher en Portugal, avec l'escadre que la duchesse fait équiper, la princesse, sa belle-fille, elle recommande vivement ledit comte à la bienveillance du Roi, pour qu'il obtienne enfin l'objet de ses réclamations. — Elle accuse réception de la lettre de S. M., du 26 juin, par laquelle le Roi lui donne des nouvelles de sa santé. (*Ital.*)

Liasse 527.

503. *Déchiffrement d'une lettre de la duchesse de Parme au Roi, sans date (juillet 1565?).* Elle l'entretient des motifs pour lesquels on n'a pas cru devoir licencier les pensionnaires allemands. — Ce licenciement, et les ordres donnés par S. M. pour la rigoureuse exécution des placards de l'Empereur contre les anabaptistes, ont paru tout à fait en opposition avec ce que rapporta le comte d'Egmont, de la part du Roi, et ont excité un grand mécontentement parmi les seigneurs. Le comte d'Egmont, en particulier, est venu trouver la duchesse, pour lui dire qu'il voyait bien que le Roi avait voulu le décréditer, et que, mis ainsi dans l'impossibilité de le servir, il se retirerait chez lui, et ferait connaître au monde que le tort n'était pas de son côté, mais qu'il fallait s'en prendre aux mauvais conseils donnés au Roi par ses ministres. (*Ital.*)

Liasse 527.

504. *Lettre de Tomás Armenteros à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 25 juillet 1565.* Il lui parle d'abord de la prétention mal fondée que le comte d'Egmont élève, contre le Roi, sur les villages du pays de Malines : Berlaymont

et Schetz ne voulaient pas faire connaître à Madame leur avis sur cette affaire; il a fallu les piquer au vif, pour les déterminer à écrire, comme le Roi le verra, par la lettre française qui lui est adressée en matière de finances. Armenteros dit que c'est Backerzeele qui a poussé le comte d'Egmont dans cette affaire, et voici le portrait qu'il fait de lui : « Je n'ai vu ici personne plus malicieux et » plus double que ce Backerzeele : il prétend savoir tout ce qui se passe en Espagne et en Italie; il est très-avide d'affaires, et il s'en mêle démesurément. » C'est un homme de basse qualité : sa profession est plus d'un soldat que d'un bourgeois. Il s'est marié, à Malines, où il demeure, à une femme veuve et riche, qui fut mariée une première fois avec un bâtard du comte de Nassau, et une seconde avec Maingoval. Le comte d'Egmont l'ayant chargé, pendant son absence, de traiter avec les états de Flandre sur le fait des aides et sur d'autres objets, cela lui a donné de l'autorité. » — Madame écrit à Ruy Gomez et à Perez, pour obtenir que le Roi envoie aux noces de son fils une personne de qualité : Armenteros croit que cette marque de distinction lui est due; mais il ne convient pas que le Roi se fasse représenter par quelqu'un de l'école du duc d'Albe (1); il vaudrait mieux qu'il n'envoyât personne. Armenteros propose, pour cette mission, l'ambassadeur en Angleterre (Guzman de Silva), lequel serait bien vu de Madame et de tous les seigneurs, qui le regardent comme un homme franc et sincère. Il conviendrait d'autant mieux que, en outre de sa prudence dans les affaires publiques, « il est aussi très-aimable avec les dames (2). » — La duchesse de Lorraine est venue à Bruxelles, il y a douze jours, avec sa fille aînée et M. et M<sup>me</sup> de Vaudemont. Elle partit de chez elle par eau, à cause de son indisposition; ainsi elle fut obligée de passer par Cologne et par les États du duc de Clèves, avec lequel elle resta huit jours. L'objet de son voyage était d'accomplir un vœu qu'elle avait fait au Saint-Sacrement de Miracle, à Sainte-Gudule. On l'y porta dans un fauteuil. — Il y en a qui ont attribué ce voyage à d'autres fins; mais Armenteros croit qu'ils se trompent. — Madame de Parme envoya, pour recevoir la duchesse de Lorraine, M. de Hachicourt (3), et lui offrit le loge-

(1) *De la escuela del duque d'Alva.*

(2) *Tiene tambien gracia y donaire con las damas en las cosas de passatiempo y entretenimiento.*

(3) Philippe de Montmorency, seigneur de Hachicourt, chevalier de la Toison d'Or, et chef des finances.

ment au palais : elle s'en montra très-reconnaissante ; mais elle s'excusa sur son infirmité, qui ne lui permettait d'aller en litière, ni en char, et alla descendre au monastère de Jéricho. Madame la fit inviter à souper, avec toute sa compagnie : elle s'excusa de nouveau ; mais elle envoya sa fille, avec M. et M<sup>me</sup> de Vaudemont, auxquels, ainsi qu'à beaucoup des seigneurs et de leurs femmes, Madame donna un grand festin, suivi d'un bal. Le jour suivant, un peu avant qu'elle se remit en route, Madame lui rendit visite : elles s'embrassèrent avec beaucoup de *ma cousine par-ci, ma cousine par-là* (1), et elles se séparèrent, avec de grands compliments et des offres de bonne volonté, au moins en paroles. — Deux jours après le départ de madame de Lorraine, eut lieu la procession du Saint-Sacrement de Miracle. Madame, quoique seule, voulut y assister en personne, avec son fils et M. de Berlaymont : ce qui a donné une grande édification au peuple, d'autant plus que, depuis cinquante ans, il n'avait pas fait une journée aussi chaude.

Liasse 528.

505. *Lettre de Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai indigne (sic), au Roi, écrite de Cambrai, le 28 juillet 1565. (Autographe.)* Il y a deux ans qu'on attend la déclaration du Saint-Père sur l'ordonnance faite en la bulle d'érection de cet archevêché, touchant les dix premières prébendes vacantes : malgré les lettres du Roi, de Madame et les siennes, on ne peut avoir de solution, quoique le texte de ladite bulle soit aussi clair que le jour. Il en a écrit plusieurs fois aux cardinaux Borromée et de Saint-Clément, chargés de cette affaire : il n'a jamais reçu d'eux un mot de réponse. Il s'est adressé à Sa Sainteté, lui remontrant la nécessité où il se trouve d'être assisté de gens savants : mais S. S. n'a même pas lu ses lettres. « Et voye là, Syre, comment nous en » sommes, et le soing que l'on a illecques, audit Rome, du povre estat et calamité de la religion tant affligée en ce quartier, et le peu de respect que l'on » porte aux affaires que V. M. recommande. » — Il prie le Roi de pourvoir à ce que dessus : « car certes, Syre, s'est abus bien grant de penser que l'on » polrat maintenyr icy le faict de la religion, si la réformation ne se meet entièrement par toute l'église. » — Il engage le Roi à venir aux Pays-Bas ; sa présence n'y est pas moins nécessaire pour le maintien du pays, « que le pain

(1) *De ma cusina aca, y ma cusina aculla.*

» n'est nécessaire pour le maintènement de la vie de l'homme : » il craint même que le Roi n'arrive trop tard. (*Franç.*)

Liasse 528.

306. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 19 août 1565.* Elle transmet au Roi deux lettres qu'elle a reçues de l'ambassadeur en Angleterre, adressées : l'une au Roi même, et l'autre à la Reine, par la reine d'Écosse; et, comme elle a appris que cette princesse demande d'être appuyée contre la reine d'Angleterre, qui montre un grand ressentiment de son mariage secret avec milord Darnlei, elle conseille au Roi de ne faire aucune démonstration à cet égard, et de se borner à envoyer à la reine d'Écosse, dans le plus grand secret, quelque secours d'argent. (*Ital.*)

Liasse 527.

307. *Lettre de Tomás Armenteros à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 20 août 1565.* Son frère, qui est allé à Gand, lui a rapporté que la plupart de ceux du magistrat, et d'autres qui occupent les charges de la ville, parlent de la religion avec beaucoup de liberté, et du Roi assez peu respectueusement. Il leur paraît que, depuis l'arrivée de l'armée du Turc du côté de Malte, le Roi aura trop à faire, en Italie et en Espagne, pour qu'il ne soit pas obligé de s'accommoder à leur volonté et opinion. Leur arrogance, dans leurs rapports avec le gouvernement, est grande. — La Troullière, qui est capitaine du château de Gand, est dévoué de corps et d'âme au comte d'Egmont et aux seigneurs.

Liasse 528.

308. *Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 10 septembre 1565.* Le comte d'Egmont lui ayant demandé la permission d'aller à Viane, terre de M. de Brederode en Hollande, où doit venir le duc de Clèves, lequel leur a témoigné le désir de les voir, elle la lui a accordée. Elle espère que, dans leurs conférences, il ne se traitera rien de contraire au service du Roi. Elle n'a pas voulu refuser, parce que c'eût été montrer de la défiance à ces seigneurs. Elle tient pour certain qu'étant, comme ils le sont, fidèles vassaux du Roi, ils ne traiteront, en quelque endroit qu'ils soient, rien de contraire au service de Dieu et de S. M.

Liasse 527.

309. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite du bois de Ségovie, le*

25 septembre 1565. Il l'informe de ce qui s'est négocié, dans l'entrevue de Bayonne, entre la reine, son épouse et la reine-mère de France; des propositions qu'est venu lui faire, immédiatement après, l'ambassadeur Saint-Sulpice, de la part de la reine-mère, et des réponses qu'il lui a données. La reine-mère insiste surtout sur le mariage de ses enfants avec ceux du Roi et de l'Empereur, et sur une ligue entre le roi de France, le roi d'Espagne et l'Empereur contre le Turc. — Le Roi communique tout cela au cardinal, pour son information seule, et par un effet de la confiance qu'il place en lui. Il désire connaître son opinion sur les points qui sont en négociation.

Liasse 527.

310. *Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 27 septembre 1565.* Le prince d'Orange a accompagné le duc de Clèves, dans la visite que celui-ci a faite de toutes les terres principales de Hollande, où il a été fort bien reçu. — Le prince et le comte d'Egmont ont rapporté à la duchesse qu'ils avaient trouvé le duc de Clèves très-affectionné aux intérêts du Roi. Ce prince leur a dit qu'il était venu récemment en Allemagne un fils de Lansac, pour visiter les électeurs et princes de l'Empire, de la part du roi de France; que cet envoyé les avait instruits de tout ce qui s'était passé dans l'entrevue de Bayonne; qu'il leur avait donné à entendre, sans nommer personne, que le roi de France avait été engagé à chasser de son royaume tous les huguenots et hérétiques, ou à les obliger de vivre catholiquement, mais qu'il n'avait voulu prêter l'oreille à cette ouverture, son intention étant d'observer l'édit d'Orléans. — Le but du roi de France, ajoute la duchesse, est de semer la zizanie entre S. M. et les princes d'Allemagne.

Liasse 527.

311. *Lettre du Roi à la faculté de théologie de l'université de Louvain, écrite de l'Escurial, le 4 octobre 1565.* Il a reçu, par les mains de fray Lorenzo de Villavicencio, la lettre qu'elle lui a écrite. Il a appris, avec une grande consolation, tant par cette lettre que par le rapport dudit frère, ce que la faculté a fait pour la conservation de la religion. Il exhorte ses membres à continuer de marcher dans cette voie, afin de remédier, par l'exemple de leur vie, par leur doctrine et par leur autorité, à cette peste qui croît de jour en jour, etc. (*Lat.*)

Liasse 527.

512. *Lettre du Roi aux inquisiteurs Josse Tiletanus et Michel de Bay, écrite de l'Escorial, le 4 octobre 1565.* Par leur lettre du 11 mai, et le rapport de fray Lorenço de Villavicencio, il a appris le zèle et le soin avec lesquels ils remplissent leur charge. Il en a été très-satisfait. Comme il ne désire rien plus vivement, que de remédier aux maux que souffre la religion, il les exhorte à ne se laisser détourner, par aucune considération, de l'accomplissement de leurs devoirs : il leur promet sa faveur et son appui. (*Lat.*)

Liasse 527.

513. *Lettre du Roi à l'inquisiteur Tutelmanus, écrite de l'Escorial, le 4 octobre 1565.* Il a appris, par la lettre qu'il a reçue de lui, et par le rapport de fray Lorenço de Villavicencio, les soins qu'il se donne, pour remédier aux maux que souffre la religion. Il l'exhorte à les continuer, et l'assure de la gratitude qu'il lui en aura, son intention étant de n'épargner ni travaux ni dépenses, ni sa vie même, pour le soutien de la foi catholique. (*Lat.*)

Liasse 527.

514. *Rapport du garde des sceaux des Pays-Bas, Charles de Tisnacq, au Roi, daté de Ségovie, le 5 octobre 1565.* Le Roi l'avait chargé de lui désigner des candidats, pour la place de président du conseil privé : il propose les présidents de Flandre, de Hollande et d'Utrecht, le chancelier de Gueldre, le chancelier de Brabant, les conseillers Bruxelles et Hopperus. Tous lui paraissent propres à cette charge. — Pour le remplacer lui-même à Madrid, il ne désigne personne en particulier ; il s'en rapporte à madame de Parme et au conseil d'État des Pays-Bas.

Liasse 528.

515. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite du bois de Ségovie, le 8 octobre 1565.* Il l'informe qu'il a chargé Diego de Guzman, son ambassadeur en Angleterre, d'assister en son nom aux noces du prince de Parme. — Il a appris que quatre évêques des Pays-Bas s'étaient réunis pour conférer sur les choses de la religion, et qu'ils se proposaient de députer l'un d'entre eux en Espagne, pour lui faire des remontrances. Il charge la duchesse d'empêcher qu'il soit donné suite à ce dessein, puisqu'il est suffisamment informé par elle de ce qui se passe.

Liasse 525.

516. *Lettre du comte d'Egmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 9 octobre 1565. (Autographe.)* Il a été longtemps sans écrire au Roi, parce qu'il ne s'est rien présenté qui en valût la peine. — On attend toujours la résolution de S. M. sur la forme du gouvernement des Pays-Bas; ce délai nuit beaucoup à son service, « et les seigneurs, à qui j'ay dit la bonne volonté que Vostre Majesté leur porte, » et au bien du païs et repos d'icheluy, pourront penser que les ay voulu abuser. » — La cherté des blés est si grande, qu'il est à craindre qu'il n'en résulte quelque commotion parmi le peuple. (*Franç.*)

Liasse 550.

517. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 octobre 1565.* Elle se réjouit de la nouvelle de la levée du siège de Malte par la flotte barbaresque, et du rétablissement du prince (don Carlos). — Elle regrette que son contentement soit troublé par le retard que le Roi met à répondre à ses lettres sur les nécessités de ces provinces, ce retard indisposant surtout grandement les seigneurs du conseil, qui l'interprètent comme si Sa Majesté avait peu de souci des affaires des Pays-Bas. (*Ital.*)

Liasse 527.

518. *Lettre de Tomás Armenteros à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 11 octobre 1565.* Les plaintes que font entendre les seigneurs, à cause du délai que le Roi met à répondre aux lettres de Madame, sont plus grandes encore que cette princesse ne l'écrit. Il craint que, si la réponse du Roi n'est conforme à ce qu'ils attendent, quelque tempête ne s'élève l'été prochain. — Le succès de Malte ne remédiera point aux affaires des Pays-Bas. — Il faut tenir compte de l'humeur et des desseins des seigneurs de ce pays. — Le comte d'Egmont a acheté, il y a huit jours, la seigneurie de Gaesbeek, pour 110,000 ducats; la possession de cette seigneurie lui donnera entrée aux états de Brabant.

Liasse 528.

519. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 15 octobre 1565.* Il félicite le Roi sur le succès de Malte. — Il lui présente des candidats pour la place de président du parlement de Dôle. — M. de Vatteville, qui a été aux Pays-Bas, lui a rapporté que le dessein des seigneurs est de conférer les offices et bénéfices à leurs amis, afin que tous dépendent d'eux, et non de S. M. Ils disent que l'Empereur les gouverna à sa guise, mais que, lors de l'avènement

du Roi, ils résolurent de faire en sorte que le gouvernement des Pays-Bas fût entre leurs mains seules, et que S. M. ne pût rien sans eux. Granvelle engage le Roi à écrire à M. de Vergy et au parlement de Dôle, pour leur recommander les intérêts de la religion. — Il est plus que nécessaire qu'il écrive aussi à Madame et aux seigneurs du conseil d'État des Pays-Bas, que sa volonté expresse est que la religion soit observée, et que ç'a été un grand mal d'avoir seulement consenti qu'on examinât s'il convenait de modérer les édits. — Granvelle se prononce contre tout changement à cet égard, de même que contre ceux qu'on propose dans l'organisation des conseils collatéraux.

Liasse 527.

320. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 15 octobre 1565.* Il lui conseille de passer avec le prince en Italie, et de là en Flandre, où, après un séjour d'une couple d'années, durant lequel il ferait recevoir le prince par ses futurs vassaux, il pourrait laisser celui-ci pour gouverneur. — Le prince se formerait ainsi aux affaires, et sa présence empêcherait que d'autres ne se rendissent seigneurs absolus du pays. — Si l'armée navale du Roi continue d'avoir la supériorité qu'elle vient d'acquérir, le Turc sera tenu en bride, et les Français n'oseront remuer : car, s'ils le faisaient, ils donneraient occasion au Roi d'envahir la Provence. — Granvelle a pris, pour prétexte de sa demeure en Bourgogne, qu'il n'ose traverser la France, pour se rendre en Espagne, et que, les galères du Roi étant occupées dans le Levant, il ne pourrait s'y embarquer, que lorsque la saison serait trop avancée. — Les gouverneurs particuliers des provinces des Pays-Bas s'arrogent une autorité sans limites. — L'affaire des aides est négligée par eux. — Granvelle se plaint de madame de Parme, qui ne termine pas le règlement des limites de son archevêché, et ne répond même point à ses lettres (1).

Liasse 527.

321. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 15 octobre 1565.* Secours de Malte. — Affaires d'Allemagne et d'Angleterre. — Le cardinal est indigné qu'on donne vingt écus par jour à Montigny pour la négociation de Bruges, tandis qu'on ne paye au duc d'Arshot rien de ce qu'on

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LIX.

lui doit. — Il n'est pas étonné de ce que lui dit Perez, qu'il a des ennemis ; pourtant il ne s'est jamais attaché qu'à soutenir l'autorité du Roi, sans en prétendre aucune pour lui. On peut voir où en est cette autorité depuis deux ans : chaque gouverneur fait, à présent, dans sa province, ce qui lui plaît, jusqu'à donner rémission de cas énormes : ce qui n'appartient qu'au Roi, ou au gouverneur général. — Il se plaint de ne tirer aucun revenu de l'archevêché de Malines. — Affaires du cardinal de Lorraine et de la duchesse de Lorraine. — Ce qui fait beaucoup de tort à la religion, c'est que les jeunes gens des Pays-Bas vont étudier en Allemagne et en France, d'où ils reviennent corrompus. Il a plusieurs fois proposé au conseil, étant en Flandre, qu'on remédiât à ce mal, d'autant plus que les jeunes gens peuvent apprendre le français dans les universités de Douai et de Louvain, l'allemand en Gueldre, ou à Cologne, sans aller à Francfort, ou à Augsbourg : on a toujours repoussé sa proposition, en alléguant la liberté du pays, comme si elle consistait à donner aux gens la facilité de se faire hérétiques, au préjudice de leurs âmes. Il recommande ce point à l'attention de Perez.

Liasse 327. — (B. B.)

322. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite du bois de Ségovie, le 20 octobre 1565.* Il a reçu plusieurs lettres d'elle, auxquelles il doit réponse, les dernières datées du 22 juillet et du 19 août (1), et Gonçalo Perez lui a rendu compte de celles qu'elle lui a adressées. — Il répond à ce que la duchesse lui a écrit de sa main ; il répondra, dans sa dépêche en français, aux autres lettres. — Il commence par lui adresser beaucoup de remerciements, pour la sollicitude qu'elle consacre au gouvernement des Pays-Bas ; il lui parle ensuite du prince de Parme et de la princesse de Portugal, qui doit être arrivée à Bruxelles, ayant mis à la voile le 21 septembre. — Il exprime sa satisfaction de ce que la duchesse a fait pour l'exécution du concile de Trente : il la prie de veiller à ce que des conciles provinciaux soient convoqués par les métropolitains, pour s'occuper de la réforme des ecclésiastiques. — Tout ce qu'a proposé l'assemblée des évêques et théologiens, lui a paru fort bien, sauf en un point : celui qui concerne le châtement des hérétiques. — Ce qu'il a écrit de Valladolid ne diffère point du contenu des lettres remises au comte d'Egmont : seulement, con-

(1) Les lettres du 19 août faisaient partie de la correspondance française.

sulté par la duchesse sur le châtement à infliger aux anabaptistes arrêtés, il a ordonné qu'il fût fait justice de quelques-uns d'entre eux, et cela est nécessaire; et sa volonté est qu'il en soit usé ainsi non-seulement à leur égard, mais à l'égard de tous ceux que l'on prendra, de quelque qualité qu'ils soient — Ce qui s'est dit, aux Pays-Bas, touchant l'inquisition, lui a extrêmement déplu : cette institution, qui a existé sous ses prédécesseurs, est plus nécessaire que jamais; il ne saurait souffrir qu'on la décrédite. D'ailleurs, la duchesse ne doit pas ajouter foi à ce qu'on lui dit des inconvénients qui pourront résulter de la rigueur de l'inquisition; il en arriverait de bien plus grands, si les inquisiteurs ne procédaient pas, en acquit de leurs charges. Ainsi, il ne peut être question de donner de nouvelles instructions à ceux-ci : au contraire, le Roi prie instamment sa sœur de les favoriser, honorer et animer. Comme il lui est revenu que les docteurs Tiletanus et Michel de Bay se sont démis de leurs offices, il désire que sa sœur les engage à les exercer de nouveau, en leur promettant toute faveur et assistance. Il veut enfin qu'elle écrive aux juges séculiers, afin, non-seulement qu'ils ne mettent pas obstacle aux procédures des inquisiteurs, mais encore qu'ils leur prêtent l'aide dont ils auront besoin. — Il est très-mécontent de la dispute que ceux de Bruges ont suscitée à leur évêque et à l'inquisiteur; il sait que beaucoup d'insolences se commettent en cette ville; que le Saint Sacrement et les images y sont vilipendés : il veut que la duchesse prenne des informations particulières sur ces désordres, et qu'elle y pourvoie de manière que cela serve d'exemple à d'autres. — Il se réfère à sa lettre en français, au sujet des pensionnaires allemands. — Il a vu ce que sa sœur lui a écrit touchant la prééminence à donner au conseil d'État sur les conseils privé et des finances : à cause de l'importance de la matière, il n'a pu se résoudre encore à cet égard. — D'après ce qu'elle lui a représenté sur l'insuffisance du nombre des conseillers d'État, il consent à l'augmenter, et nomme en conséquence le duc d'Arschot membre de ce conseil. — Conformément à l'avis de la duchesse, il a décidé qu'il y aurait deux présidents : un du conseil d'État, et un du conseil privé. Il a nommé président du conseil d'État le docteur Charles Tisnacq, qui sera remplacé, près de sa personne, par le docteur Hopperus. La duchesse en informera ce dernier, et le fera partir le plus tôt possible. — Quant à la présidence du conseil privé, il serait disposé à la conférer au président d'Utrecht; mais il désire préalablement savoir de la duchesse si celui-ci réunit les qualités qu'une

telle charge exige. — L'autorité des deux présidents pourra être déterminée selon ce qui se pratiqua, lorsque les mêmes charges existèrent antérieurement. — La duchesse ordonnera à Viglius de mettre en ordre et de délivrer aux deux présidents, selon leurs attributions respectives, tous les papiers d'État qu'il a entre les mains. — Le Roi informera sa sœur de la détermination qu'il prendra, relativement à la charge de capitaine général de l'artillerie. — Tant que les choses de la religion ne seront pas mieux assurées, il ne conviendra pas de réunir les états généraux. — Le Roi charge sa sœur d'envoyer en Hollande le conseiller du grand conseil Meulenaere et le conseiller de Brabant Maes, afin d'informer sur les dissensions qui existent entre le curé de La Tole et le magistrat, ainsi que sur des choses scandaleuses qui se sont passées à Alekmaer. — Il désirerait que la princesse d'Épinoy envoyât ses fils à sa cour, pour les y faire élever, au lieu de les envoyer en Italie. — Son absence de Madrid a suspendu l'affaire de Renard; aussitôt qu'il y sera de retour, il ordonnera que les papiers qui concernent Renard soient visités, et qu'on lui administre justice. — Il prie la duchesse de tenir la main à l'installation de l'évêque de Ruremonde. — Il lui demande une liste de candidats pour la charge de président du parlement de Bourgogne. — Il approuve ce qu'elle a concerté avec le margrave et la loi d'Anvers, pour expulser de cette ville les vagabonds et les Français qui s'y seraient introduits. — Il a remercié le comte et la comtesse de Mansfelt de la peine qu'ils ont prise, en allant chercher la princesse de Portugal : la duchesse les remerciera aussi, au nom du Roi. — Il désire qu'elle tâche de savoir comment les Anglais sont informés de tout ce qui se traite dans les conseils auxquels elle préside. — Ce qu'elle lui a écrit touchant la reine d'Écosse a son plein assentiment. — Le Roi termine, en envoyant à sa sœur copie d'une lettre que le grand maître de Malte a adressée à don Garcia de Toledo, touchant les succès de l'armée envoyée par le Roi au secours de cette île, etc. (1).

Liasse 525.

325. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite du bois de Sévogie, le 20 octobre 1565. (De sa main.)* Il la prie, aussi instamment qu'il le peut, d'apporter, dans les points qui concernent la religion, toute sa sollicitude accoutumée, et même une plus grande encore, s'il est possible : ce sera le délivrer

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LX.

du plus grand souei qu'il ait dans cette vie. — Comme elle lui a écrit diverses fois que sa présence serait le meilleur remède aux maux que souffre la religion, il désire qu'elle lui fasse savoir si elle est toujours du même avis, et quelle marche il faudrait suivre en ce cas, etc. (1).

Liasse 352.

524. *Lettre du Roi au comte d'Egmont, écrite du bois de Ségovie, le 20 octobre 1565. (De sa main.)* Il a reçu quatre lettres de lui, la dernière datée du 18 juillet; il y répond. — Quelque beaux que soient les ouvrages qu'il a fait exécuter à l'Escorial et au bois de Ségovie, et, le fussent-ils plus encore, ce n'est pas cela qui l'empêcherait d'aller visiter ses bons sujets des Pays-Bas. — Il remercie le comte des avis qu'il lui a donnés sur ce qu'il a remarqué durant son voyage. — Il a vu la délibération des évêques, théologiens et docteurs, sur le fait de la religion; il y a trouvé d'excellentes choses, comme il l'écrit à madame de Parme, sauf en quelque partie du dernier article. Il le charge de concourir à l'exécution de ce qu'il a recommandé sur ce point, parce que, dans les affaires de la religion, il ne convient pas de procéder avec mollesse (*floxedad*), ni dissimulation. — Pour le surplus (2), il n'a pris encore aucune résolution, attendu que c'est chose nouvelle, et que les changements produisent d'ordinaire des inconvénients autant et plus grands que ceux qu'on voudrait éviter. — Il termine, en recommandant à M. d'Egmont d'assister madame de Parme en tout ce qui peut contribuer au repos et à la conservation des Pays-Bas, ainsi qu'au maintien de la religion.

Liasse 327.

525. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite du bois de Ségovie, le 22 octobre 1565.* Il répond aux lettres du cardinal des 14, 15, 18, 19, 25 juin, 12 et 18 juillet. Cette réponse embrasse par conséquent une multitude d'objets. — En ce qui touche les Pays-Bas, le Roi se contente de dire qu'il est convaincu de la nécessité de remédier à ce qui s'y passe; qu'il s'en occupe; qu'il avertira le cardinal de la résolution qu'il prendra, et que, quant aux chan-

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXL.

(2) Les changements que les seigneurs voulaient voir apportés à l'organisation du conseil privé et du conseil des finances.

gements qu'on lui a écrit devoir se faire dans le gouvernement, il n'en est pas question.

Liasse 527.

526. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite du bois de Ségovie, le 22 octobre 1565. (De sa main.)* La haine qu'on lui porte en Flandre durant toujours, il ne convient pas que, pour le moment, il y retourne. Le Roi l'engage à aller se fixer à Rome, où il serait avec plus d'autorité, et où il pourrait lui rendre plus de services que partout ailleurs (1).

Liasse 527.

527. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 30 octobre 1565.* Le Roi, par lettre du 25 septembre (2), lui avait communiqué, pour avoir son avis sur le tout, ce qui s'était passé dans l'entrevue de Bayonne, entre la Reine, son épouse, et la reine-mère de France; la ligue proposée entre lui, l'Empereur et la France contre le Turc, et d'autres propositions relatives à des mariages entre des princes de la maison d'Autriche, ainsi que la réponse qu'il avait faite sur ces différents objets. Le cardinal s'explique en détail sur chacun des points en question.

Liasse 528.

528. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 30 octobre 1565.* Il répond à la lettre de Perez, du 26 septembre. Il espère que le Roi profitera du succès de Malte, pour assurer son autorité. — Quant à lui, il est toujours, comme il l'a été dès le principe, prêt à souffrir pour le service de S. M., espérant que à l'occasion elle ne l'oubliera pas. — Il entretient Perez des difficultés qu'il éprouve dans la perception des revenus de l'archevêché de Malines. — Les états de Brabant, à l'instigation du marquis de Berghes, entravent, autant qu'ils le peuvent, l'affaire des évêchés de leur province. Granvelle fait observer qu'ils doivent avoir oublié la négociation qu'il y eut, pour ériger ainsi de nouveaux sièges, sous le règne de Charles le Téméraire, et que la mort de ce prince à Nancy fit interrompre, ainsi que ce qui se fit depuis par l'Empereur; il ajoute que, s'ils visitaient leurs registres, ils y trouveraient les instances que leurs prédécesseurs eux-mêmes firent pour cet objet. — Il s'étonne qu'on ne

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXII.

(2) Voyez ci-dessus, p. 567.

trouve pas de charges contre Renard, tandis qu'il y en a tant; de toute manière, il conseille de ne pas le laisser retourner aux Pays-Bas. Pour gagner du temps, le Roi pourrait faire apporter en Espagne le procès de Quielet, et mander, pour servir de fiscal contre lui, le conseiller de Flandre Hessele. — L'enlèvement qui a été fait à Renard de ses papiers, a causé du mécontentement aux Pays-Bas, et l'on y murmure aussi de son emprisonnement.

Liasse 527.

529. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 5 novembre 1565.* Elle accuse la réception de trois lettres du Roi : l'une de sa main, du 25 septembre, et les deux autres en partie chiffrées, du 25 du même mois. — Elle attend avec une vive impatience le courrier dont le Roi lui annonce le prochain envoi, vu le mécontentement toujours croissant des seigneurs, et surtout du comte d'Egmont, qui trouve que les effets ne répondent nullement aux bonnes intentions que S. M. lui a manifestées. — Ils craignent que le Roi n'ait communiqué tout ce qui lui a été écrit des Pays-Bas, à leurs antagonistes et à d'autres qui, par intérêt personnel, lui auront conseillé non ce qui pouvait être avantageux au pays, mais ce qui convenait à eux-mêmes. Malgré les assurances que la duchesse leur donne du contraire, ils persisteront dans leur opinion, tant qu'ils n'auront pas vu la résolution que le Roi aura prise, concernant ces provinces; et, si elle ne vient bientôt remédier aux nécessités du moment, ils sont résolus de se retirer chez eux, pour ne pas assister à la ruine du pays. C'est pourquoi la duchesse supplie le Roi que, si le courrier n'est pas encore expédié, il le soit au plus tôt, pour prévenir ainsi des inconvénients irremédiables. — En ce qui concerne le synode tenu par l'archevêque de Cambrai dans son diocèse, il n'est jamais venu à la connaissance de la duchesse qu'on y ait parlé d'envoyer quelqu'un au Roi : toutefois, si elle apprenait qu'il en fût question, elle ferait tout pour l'empêcher, conformément aux ordres de S. M. — On continue à mettre à exécution, à Anvers, les ordonnances contre les hérétiques et vagabonds. — Un curé, suspect d'hérésie, prêchant au Kiel, endroit peu éloigné de la ville, a été arrêté, et ceux de la loi d'Anvers se sont très-bien comportés en cette occasion, prêtant toute sorte d'aide aux officiers de l'archevêque de Cambrai, auquel ce curé a été remis : on s'occupe d'instruire son procès. — La duchesse se réfère à ses lettres en français, concernant cette affaire, et d'autres relatives à la reli-

gion, ainsi que les suppliques qu'elle a reçues contre les nouveaux évêchés. — La licence donnée par le Roi, pour l'extraction d'Espagne de 150,000 fanègues de grains destinés à pourvoir à la disette qu'éprouvent ces provinces, a causé une grande satisfaction aux seigneurs. La duchesse demande que cette faveur soit rendue complète, par l'affranchissement de tout droit des grains exportés : on pourra ainsi les vendre à meilleur compte, et l'on ôtera par là au peuple un motif de soulèvement. — Affaires de la grande loterie et de la banque générale. — Nouvelles recommandations en faveur du comte de Mansfelt. — La duchesse remercie le Roi d'avoir désigné don Guzman de Silva, son ambassadeur en Angleterre, pour assister, au nom de Sa Majesté, à la célébration des noces de son fils avec doña Maria de Portugal, qui est arrivée l'avant-veille en Zélande : la cérémonie aura lieu dans quinze jours. (*Ital.*)

Liasse 527.

550. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 5 novembre 1565.* L'évêque de Bois-le-Duc, ayant reçu la lettre qui lui a été écrite touchant la publication du concile de Trente, a demandé que, pour faire cette publication avec plus de fruit, il lui fût permis de publier aussi la bulle de ses limites : ce qui lui a été accordé. L'évêque de Liège et son chapitre, en ayant eu connaissance, ont envoyé à Bruxelles trois commissaires, pour demander la révocation, ou au moins la suspension des arrangements pris pour l'évêché de Bois-le-Duc. La duchesse leur a répondu qu'elle rendrait compte au Roi de leur réclamation. — Le cardinal de Granvelle lui avait demandé aussi la désignation des limites de l'archevêché de Malines, pour ne pas entrer en de nouvelles difficultés avec ceux de Liège : le conseil a été d'avis de la différer, d'autant plus que, dans le même temps, les états de Brabant ont présenté requête, afin que les évêchés de Malines, d'Anvers et de Bois-le-Duc fussent supprimés, et le tout remis en l'ancien état, ou du moins qu'il ne fût érigé qu'un siège à Louvain pour tout le Brabant et la seigneurie de Malines, du consentement des évêques de Liège et de Cambrai. Elle a également répondu aux états qu'elle en référerait au Roi.—A Utrecht, il y a eu quelques difficultés entre l'archevêque et son chapitre, touchant la publication du concile ; mais elle les a arrangées.—Sur le bruit qui courait, que les huguenots de France travaillaient à troubler les esprits à Anvers, elle a mandé des députés du magistrat : ceux-ci, après avoir depuis

conféré avec leurs collègues, lui ont envoyé divers articles qu'ils avaient conçus pour obvier aux conventicules, prêches et assemblées des hérétiques, ainsi qu'à l'insolence des vagabonds, lesquels articles lui ont paru bien avisés. — Ils ont aussi montré beaucoup de bonne volonté dans l'arrestation d'un curé au Kiel, près d'Anvers, qui s'efforçait de corrompre le peuple. — La duchesse, ayant été avertie que quelques hérétiques avaient, dans ladite ville, fait leurs ordures (1), non-seulement en l'église de Notre-Dame, mais jusque sur les autels, pendant qu'on y célébrait l'office divin, a mandé le doyen et deux chanoines de l'église, pour savoir la vérité sur ce fait. Ils lui ont dit qu'il était bien vrai que l'on faisait chaque jour des ordures dans les coins de ladite église, ce qui provenait de son étendue, de la grande multitude du peuple (2), et de ce que l'office s'y commençait de très-grand matin, mais qu'ils ne savaient rien en ce qui concernait les autels. — De nouvelles informations ont été demandées. — La duchesse remercie le Roi d'avoir permis qu'on tirât d'Espagne 150,000 fanègues de grains pour les Pays-Bas, où la disette est très-grande. — Le troisième membre de la ville de Bruxelles, convoqué pour délibérer sur les aides, a voulu préalablement que le pensionnaire Martini fût destitué; elle a engagé ce dernier à se soumettre à la nécessité. — D'après les ordres du Roi, le comte d'Hooghstraeten partira, dans une quinzaine de jours, avec le secrétaire Scharberger, pour aller relever les fiefs qui dépendent de l'Empire. — Les rapports qu'elle a reçus, des commissaires envoyés en Bourgogne, sur les abus commis par quelques officiers des salines, l'ont déterminée à mander ceux-ci, pour rendre compte de leur conduite. (*Trad. espagn. du franç.*)

Liasse 527.

551. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 20 novembre 1565.* Il a reçu la lettre du Roi du 22 octobre. — Il se réjouit d'apprendre que le Roi s'occupe des moyens de remédier aux affaires des Pays-Bas, et aussi que son intention est de n'apporter aucun changement dans l'organisation des conseils : tout changement, en son absence, préjudicierait à son autorité. — D'ailleurs, le meilleur mode de gouvernement pour les Pays-Bas est celui qui a été

(1) *Sus suciedades.*(2) *Y que esto proviene por causa de la gran multitud del pueblo y de la grandeza de la iglesia.*

pratiqué depuis les ducs de Bourgogne. — Affaires de la duchesse de Lorraine. — Mort du conseiller Seld. — Charge de président du parlement à Dôle. — Conduite de l'archevêque de Besançon. — Procès du prince d'Orange au grand conseil, touchant le domaine de Châteaubélin. — Salines de Bourgogne. — Affaires de Renard. — Baron de Polweiler. — Le cardinal de Lorraine l'a fait prévenir que deux hommes, un Gascon et un Tourangeau, avec quelques Flamands, avaient projeté de le tuer: il tâchera de se prémunir contre leurs desseins. — Affaires d'Angleterre et d'Écosse.

Liasse 527. — (B. B.)

552. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Besançon, le 20 novembre 1565.* Il répond à la lettre autographe du Roi, du 20 octobre. — De même qu'il partit de Flandre, sans avoir égard au préjudice qu'il pourrait en souffrir, il se mettrait immédiatement en route pour Rome, comme le Roi le lui écrit, s'il ne considèrait plus le service de S. M., que ce qui touche sa personne. — Aller à Rome, après être resté en Bourgogne aussi longtemps, et sans autre motif que celui d'y servir les intérêts du Roi, dans le cas de vacance du siège pontifical, ce serait, lui paraît-il, porter atteinte à la réputation de S. M. Tous diraient qu'il désespère d'être soutenu par le Roi; que S. M. est vaincue par ses vassaux; que ceux-ci lui donnent la loi, comme ils aspirent à le faire, et que lui, Granvelle, s'enfuit à Rome, pour y chercher un refuge sous l'égide du pape. De quel œil, d'ailleurs, serait-il vu par Sa Sainteté, en annonçant qu'il se rend à Rome, dans la prévision de la vacance du siège pontifical? — D'un autre côté, il ne pourrait y aller, pour aider le ministre que le Roi y enverra, sans offenser le cardinal Pacheco et les siens. — Si le pape venait à mourir, ce serait autre chose; cet événement lui fournirait une occasion convenable de faire le voyage, et il l'entreprendrait, sans attendre d'autres ordres. — Granvelle ajoute qu'il n'y a pas d'endroit où il puisse moins servir le Roi, qu'à Rome, attendu que, là, presque tout consiste en visites et cérémonies, auxquelles il est peu habitué. — D'ailleurs, chaque jour, ses suffragants, ceux de son église, et quasi tout le clergé de Flandre, les magistrats et tous ceux qui désirent vivre sous l'autorité du Roi, et n'être pas tyrannisés, l'appellent, disant qu'il les abandonne, qu'ils sont maltraités, que la religion se perd. Il ne les soutient qu'en leur faisant espérer la venue du Roi, et en leur persuadant que diverses circonstances l'empêchent de quitter la Bourgogne cet hiver. S'ils le voyaient partir

pour l'Espagne, ils pourraient penser qu'il y va, pour leur prêter appui; mais, s'il prend le chemin de Rome, ils s'imagineront qu'il les délaisse pour jamais. — Granvelle a cru devoir représenter tout cela au Roi, afin qu'après l'avoir bien considéré, S. M. lui donne ses ordres, auxquels il se conformera sans réplique. — S'il ne craignait d'être importun, il dirait qu'il est fort gêné; qu'il a été forcé de faire de grandes dépenses les années précédentes; que ses pensions en Espagne lui sont mal payées; que, si le Roi voulait faire quelque chose pour lui, le monde connaîtrait qu'il n'est pas aussi abattu que quelques-uns le pensent, etc. (1).

Liasse 527.

555. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 20 novembre 1565.* « Je réponds à S. M. sur ce qu'elle m'a écrit de sa main, » touchant mon particulier, et je connais très-bien, et l'ai écrit assez clairement, qu'il ne convient, pour le moment, que je retourne en Flandre..... » Du reste, s'il y en a qui se réjouissent que je n'y aille pas, je me réjouirais encore moins d'y vivre beaucoup de temps, si les affaires ne marchaient d'une autre manière. J'irais à Rome, si (ce qu'à Dieu ne plaise!) le siège devenait vacant; mais y aller sans quelque motif honorable, je ne sais si cela serait à l'honneur de S. M. » — Granvelle fait ensuite observer à Perez qu'il dépense beaucoup à Besançon, et que, partout où il ira, il sera obligé de faire des dépenses pour la sûreté de sa personne. Il ajoute : « Si je me suis mis en danger, » ce n'est pas pour des choses qui me touchent particulièrement, mais pour le service de Dieu et du Roi. Je verrai ce que S. M. me répondra, et tâcherai d'accomplir, autant que me le permettront mes faibles moyens, ce qui me sera ordonné par elle. Je me flatte qu'elle considérera la part qu'elle doit prendre à ce qui me concerne (2). » — Il s'étonne que le Roi ne fasse pas pour Perez ce à quoi celui-ci a tant de droits; il l'engage toutefois à ne pas résigner sa charge.

Liasse 527.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXIII.

(2) ..... *Y no viné en peligro por cosa que me toque en particular, sino por servicio de Dios y de Su Magestad. Veré lo que Su Magestad me responderá, porqué en fin cumpliré, quanto mis flacas fuerzas bastarán, todo que Su Magestad me mandare, y confío que Su Magestad mirará la parte que le puede caber de lo que me toca en particular.*

554. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Besançon, le 20 novembre 1565.* Pensions à donner à la cour de l'Empereur. — Arrivée de l'infante de Portugal à Bruxelles. — Prétention du seigneur de Rye à la charge de maréchal de Bourgogne, supprimée par l'Empereur, il y a vingt ans, et avec raison.

Liasse 527.

555. *Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 20 novembre 1565.* Il revient sur les négociations avec l'Angleterre. Il s'apitoie sur le mal que souffre le peuple, par les déprédations et les violences des Anglais : tous les commissaires qui ont assisté aux conférences de Bruges, sont d'avis de ne plus supporter celles-ci. Il faut que le Roi fasse ce que ses prédécesseurs ont fait pour des causes moins urgentes : car l'intérêt de la reine d'Angleterre, de ceux de son conseil, et des marchands de Londres, qui sont les principaux du royaume, est si grand en cela, que, à moins d'y être contraints, ils ne feront pas droit aux plaintes des habitants des Pays-Bas : « C'est une grande pitié, ajoute-t-il, que ladite royne thire plus de prouffit » des païs de par-deçà, que ne faict le Roy propre, et qu'on luy passe ce qu'on » ne voeult faire à S. M..... Il y a longtemps que ces Païs-Bas sont les Indes » d'Angleterre, et, tant qu'ilz les auront, ilz n'en ont besoing d'aultres. Les Fran- » çois taschent souvent usurper et surprendre nos villes et forteresses du païs : » mais les Anglois font la guerre aux bourses et richesses du peuple, et entre eulx » il n'y a aultre différence. — Les affaires de France nous apportent par-deçà » une telle licence, que n'y voions à grande peine aucun remède, estant le chas- » toy, la crainte, la révérence, l'obéissance perdues. Les officiers dissimulent » pour la plupart ; les évesques ne sont oys ; les magistraux flexissent ; le peuple » est insolent. Les vrais remèdes cessent. Je n'y vois espoir, qu'en la provi- » dence de Dieu et venue de S. M. » — D'Assonleville se plaint d'être peu employé aux affaires, malgré le désir qu'il a de faire service au Roi. — Le bon succès de Malte est merveilleusement venu à propos pour les affaires du Roi ; il a fortifié les bons et intimidé les mauvais. — La disette des blés, jointe au monopole de quelques marchands, cause une grande cherté et la crainte de la famine. — M. d'Egmont fait réparer la maison de Gaesbeek, pour l'habiter. Sa présence dans les états de Brabant sera utile, vu l'affection qu'il a au service du Roi. — A l'occasion des limites assignées à l'évêché de Bois-le-Duc, des dé-

putés de Liège sont venus à Bruxelles, avec requêtes, titres et enseignements: non-seulement ils ont parlé à Madame et aux seigneurs, mais aux états de Brabant, *chose inouïe et de mauvais exemple*. — Les états de Brabant ont présenté requête au Roi, afin qu'il ôte les nouveaux évêchés, ou qu'au moins il n'en établisse qu'un pour le Brabant, et que ce soit à Louvain; ils subordonnent encore cette érection au consentement des évêques de Liège et de Cambrai et à celui du peuple. (*Original autographe, en français, envoyé par Granvelle au Roi.*)

Liasse 528.

556. *Lettre de Guzman de Silva, ambassadeur en Angleterre, à Ruy Gomez, prince d'Éboli, écrite de Bruxelles, le 24 novembre 1565.* Il croyait ne rester que peu de jours à Bruxelles: mais, à cause des fêtes qui ont eu lieu, et des affaires qui se sont présentées, il ne lui a pas été possible d'en partir. — Il a eu occasion de voir et d'entretenir les principaux du pays, tant ceux qu'on appelle les cardinalistes, que les autres: il leur a parlé à chacun selon son humeur. Tous, quoique par des moyens différents, montrent le désir de servir le Roi. La conclusion des grands, comme des petits, depuis Madame jusqu'au moindre conseiller, est que, si S. M. ne se résout à venir, le pays ne pourra se conserver. Il a tâché de savoir si, par la présence du Roi, les choses se rétabliraient: ils disent que oui, et que le mal, en ce qui concerne la religion, n'est pas si grand qu'on le fait. — Ce qui a été le plus funeste, c'est l'inimitié survenue entre les seigneurs et le cardinal. — La noblesse du pays est généralement catholique: il n'y a que les jeunes gens dont, à cause de l'éducation relâchée qu'ils ont reçue, et de leur fréquentation dans les pays voisins, les principes soient un peu équivoques.

Liasse 528.

557. *Relation de l'état des affaires de Flandre, jointe à la lettre précédente de Guzman de Silva.* — Elle roule sur les conversations qu'a eues l'ambassadeur avec M. d'Egmont et madame de Parme: — M. d'Egmont s'est plaint que les dépêches reçues du Roi, depuis son retour, aient été toutes contraires à ce que S. M. lui avait promis. Outre le préjudice qui doit en résulter pour le service du Roi et la bonne administration du pays, il a trouvé dans ce fait une atteinte portée à sa réputation et à son crédit, et il juge en conséquence qu'il

doit se retirer en sa maison. Il est persuadé que tout ce qui arrive a été conseillé par le cardinal de Granvelle. — Madame de Parme a parlé plus ouvertement à l'ambassadeur sur cette matière; elle est extrêmement peinée du mécontentement des seigneurs. Quatre points sont l'objet de ses doléances : 1<sup>o</sup> l'exécution, que prescrit le Roi, du placard de feu l'Empereur sur la religion, quoiqu'on ne l'ait pas exécuté, même dans le temps que le cardinal de Granvelle était aux Pays-Bas; 2<sup>o</sup> la nomination, comme conseiller d'État, du duc d'Arschot, qui n'avait pas été présenté par les seigneurs; 3<sup>o</sup> la résolution du Roi relative aux conseils privé et des finances; 4<sup>o</sup> celle qui s'oppose à la convocation des états. — Guzman de Silva rend compte des réponses qu'il a faites au comte d'Egmont et à la duchesse de Parme. — Il ajoute que la haine contre le cardinal est toujours au même degré, si même elle ne s'est augmentée; que, du reste, d'après les renseignements qu'il a pris, renseignements confirmés par la duchesse, les seigneurs désirent servir le Roi comme bons et loyaux sujets; enfin que, quant à la vente des offices et bénéfices, il ne croit pas que la duchesse y ait part, mais d'autres pourraient bien n'y être pas étrangers (1).

Liasse 528.

558. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 novembre 1565.* Elle informe le Roi que la princesse de Portugal, sa belle-fille, est arrivée le 11 à Bruxelles, et que, le soir même, se sont faites les fiançailles. (*Ital.*)

Liasse 527.

559. *Lettre du président Viglius au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 20 décembre 1565.* Mécontentement des seigneurs, par suite des dernières lettres du Roi. — Communication donnée du contenu de celles-ci, par madame de Parme, aux gouverneurs et aux consaux. — Livrets, pasquilles et billets semés contre le Roi et le cardinal. — Désir de Viglius d'être hors des affaires. — Prochain départ d'Hopperus pour Madrid. — Nomination de Tisnacq comme président d'états. — Affaires d'Angleterre (2). (*Original autographe, en français, envoyé par Granvelle au Roi.*)

Liasse 528.

(1) Voyez le texte de cette relation dans la *Correspondance*, n<sup>o</sup> LXIV.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n<sup>o</sup> LXV.

540. *Lettre autographe du comte d'Egmont au Roi, écrite d'Arras, le jour de Noël (25 décembre 1565).* Il a vu la résolution que le Roi a prise sur l'inquisition et les placards; il craint qu'il n'en résulte de grands maux, etc. (1).

Liasse 550.

541. *Lettre de l'ambassadeur en Angleterre (Guzman de Silva) au Roi, écrite de Bruxelles, le 7 janvier 1566.* La duchesse est toujours dans la crainte que ce que le Roi a ordonné ne soit de difficile exécution, et peut-être même ne cause quelque trouble: cependant, les lettres viennent d'être envoyées aux gouverneurs, non peut-être en la forme qui aurait convenu, mais cependant assez significatives. — Le duc de Parme, ayant appris la mort du pape (2), est parti, le 4, pour l'Italie. — Il a fait cadeau au comte de Mansfelt d'un buffet qu'on dit valoir 4,000 ducats, et madame de Parme a donné à la comtesse un collier de 2,500 ducats, et à une des filles du comte un bijou de plus de 900 ducats. — Le duc et la duchesse ont eu quelques différends, sur ce que le premier aurait voulu que, dans le cas où leur fils n'aurait pas d'enfants, elle laissât à la maison de Farnèse les biens qu'elle possède, et ses joyaux qui sont considérables: ce à quoi elle n'a pas consenti. — L'ambassadeur a présenté, de la part du Roi, à la princesse de Parme, le bijou qu'il avait été chargé de lui offrir; elle en a été enchantée, ainsi que sa mère et les principaux seigneurs et dames de la cour. — Il part le lendemain, pour retourner à Londres.

Liasse 551.

542. *Lettre d'Antoine Havetius (sic), évêque de Namur et confesseur de Madame, au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 8 janvier 1566.* Dans son diocèse, les affaires de la religion vont bien; mais, dans les autres provinces, il craint qu'il n'en soit pas ainsi: « Ce qui me le fait croire, dit-il, » c'est à raison que plusieurs ch<sup>à</sup> et là osent parler, sans crainte, des loix au » faict de la religion, selon leur fantasie et affection privée: ce qu'on ne souloit » faire auparavant. L'inquisition canonique semble estre en horreur pour le présent, voir le nom seul, laquelle en tout temps estoit en crainte et en révérence. » Peu, ou nulle correction, se faict des malsentans de la foy, et iceulx sèment

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXVI.

(2) Pie IV, mort dans la nuit du 8 au 9 décembre 1565, dans sa soixante-septième année.

» pasquils et billetz, en ceste ville et en Anvers, contre le Roy, pour ce qu'il a  
 » commandé de renouveler et publier les placartz et édictz de feu heureuse  
 » mémoire l'empereur Charles, et iceux estre deuement observez contre lesdits  
 » malsentans de la religion, lesquelz toutesfois ne sont encor publiez. Davan-  
 » tage, s'est mis un petit libvre fort pestilentieux, sans les noms de l'auteur et  
 » de l'imprimeur, duquel j'estime Vostre Seigneurie Illustrissime estre advertye,  
 » et tend finalement que S. M. poeut et doit souffrir avec bonne conscience  
 » deux manières de religion en ses pays. Madame est toujours de très-bonne  
 » volonté; pleust à Dieu qu'elle fust bien secondée en ses intentions! » (*Original, en français, envoyé au Roi par le cardinal de Granvelle.*)

Liasse 551.

343. *Lettre autographe du comte de Hornes au Roi, écrite de Weert, le 8 janvier 1566.* Après lui avoir rappelé ses services, et la promesse que S. M. lui avait faite d'y avoir égard, il annonce qu'il envoie un de ses serviteurs, pour les représenter à S. M.

Liasse 550.

344. *Lettre du marquis de Berghes à la duchesse de Parme, écrite de Mons, le 8 janvier 1565 (1566, n. st.).* Il a reçu la lettre de la duchesse, du 28 décembre, contenant les intentions du Roi sur le point de la religion. Ne croyant pas pouvoir les exécuter, il offre la démission de ses charges (1). (*Franç.*)

Liasse 528.

345. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 9 janvier 1566.* Elle accuse la réception de trois lettres du Roi : la première, de sa main, du 20 octobre; la seconde, de la main du secrétaire Gonçalo Perez, du 22 du même mois, et la troisième, du 25 suivant. — Elle se réfère à ses lettres en français, concernant les ordres donnés pour l'exécution des placards de l'Empereur, et l'assistance à prêter aux inquisiteurs : elle fera, dit-elle, tout son possible, pour remplir les intentions du Roi; mais elle croit devoir ajouter que, depuis qu'on a appris la résolution de S. M. sur l'inquisition et l'observation rigoureuse des placards, les choses ont fort empiré, et empirent de jour en jour.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXVII.

— On a affiché, en plusieurs endroits, à Anvers, un écrit très-pernicieux pour la religion, et tendant à provoquer des troubles (1), comme le Roi le verra plus au long dans les lettres en français.—La duchesse ayant informé le conseil d'État qu'elle se proposait de parler à quelques députés du magistrat d'Anvers, sur l'observation des décrets du concile de Trente et des placards contre les hérétiques, ainsi que sur l'assistance à donner aux inquisiteurs, M. de Berlaymont, le président Viglius et Hopperus ont été d'avis qu'elle ne leur dit mot ni de l'inquisition, ni de l'appui à prêter aux ministres de celle-ci, attendu que c'est la chose la plus odieuse au peuple d'Anvers, et qu'il pourrait en résulter de grandissimes inconvénients. Ils ont allégué que, lorsque la reine Marie alla trouver l'Empereur, son frère, à Augsbourg (2), l'une des principales affaires qu'elle traita avec lui, consista à retrancher, du placard contre les hérétiques, l'article relatif à l'inquisition, principalement eu égard à la ville d'Anvers. La duchesse a cru devoir se ranger à leur avis. — Un écrit, plus pernicieux encore que celui d'Anvers, parce qu'il provoque à verser le sang et à confisquer les biens de plusieurs des seigneurs, a été affiché à Bruxelles. La duchesse en a exprimé son vif mécontentement dans le sein du conseil d'État, ainsi qu'à ceux du magistrat de la ville, comme le Roi le verra également dans ses lettres en français. — La duchesse déplore la résolution qu'a prise le Roi; elle ne craint pas de lui dire qu'il a été mal conseillé. Elle en appréhende les suites.—On a beau dire que l'inquisition a toujours été en vigueur : ceux du pays soutiennent qu'elle est nouvelle, et beaucoup plus rigoureuse encore que celle d'Espagne, *qui est si odieuse, comme le Roi le sait.*—La cherté des subsistances, et le peu de satisfaction des gens de guerre, qui sont mal payés, sont encore pour la duchesse des motifs d'appréhension.—Il est impossible d'ailleurs de mettre à exécution les volontés du Roi quant à l'inquisition et aux placards : car la plupart des seigneurs qui sont chargés des gouvernements de provinces, ont dit librement à la duchesse qu'ils ne voulaient concourir à ce que l'on brûlât cinquante à soixante mille personnes. — Le comte d'Egmont lui a fait derechef les plaintes les plus vives, disant que le Roi, par ses dernières dépêches, avait voulu lui ôter toute réputation et tout crédit. — La duchesse supplie humblement le Roi de considérer

(1) Je n'ai pas trouvé cet écrit dans les archives de Simancas.

(2) En 1550.

tout cela avec sa grande prudence, et de donner quelque satisfaction aux seigneurs (1). — Elle s'excuse, à propos des fréquentes évasions de prisonniers à Anvers : elle n'a pas cessé de faire des recommandations, à cet égard, au margrave et au magistrat ; mais elle engage le Roi à leur écrire lui-même. — Différend entre ceux de Bruges et leur évêque. — Difficultés que présente la punition du pensionnaire de Bruges, par cela même qu'il a été dit publiquement que le Roi la désirait. — Prééminence du conseil d'État sur les autres conseils. — La duchesse expose au Roi les considérations qui lui font regarder comme indispensable une assemblée des états généraux (2). — Augmentation des membres du conseil d'État. — Nomination du duc d'Arschot à ce conseil, et de Charles de Tisnacq, comme président. — La duchesse se prononce en faveur du président d'Utrecht, pour la présidence du conseil privé. — Elle demande de nouveau que le Roi restreigne l'autorité des présidents de l'un et de l'autre conseil, qui peuvent pourvoir à plus d'offices, que les gouverneurs généraux eux-mêmes. — Quant à la résolution de laisser le président Viglius au conseil d'État, elle s'en rapporte à ce qu'elle a déjà dit au Roi, et à ce qu'elle lui a répondu sur sa vie et ses menées. Conformément à l'ordre de S. M., elle lui a enjoint de mettre en ordre les papiers qu'il a entre les mains, concernant le service du Roi, les affaires de ces pays, ainsi que les correspondances avec les princes d'Allemagne, pour les délivrer aux deux présidents, chacun en ce qui le regarde ; mais il lui a répondu qu'il en avait déjà fait la remise aux personnes qu'il désigne dans un écrit joint à la présente, et qu'il rechercherait d'ailleurs les écritures qu'il pouvait avoir gardées. — La duchesse attend la résolution du Roi, concernant la charge générale de l'artillerie, priant à cette occasion S. M. d'avoir égard aux réclamations du comte de Hornes, qui se plaint beaucoup du peu de compte qu'on tient des services rendus par lui à l'Empereur et au Roi, et menace de se retirer chez lui, pour vaquer à ses affaires, s'il n'est pas mis en état de vivre honorablement en public. — Elle fera tout ce qui est en elle, pour que l'affaire de la livrée n'ait pas de suite. — Informations touchant les officiers et ministres de justice. — La duchesse n'a pas encore pu déterminer la princesse d'Épinoy à faire passer ses fils d'Italie en Espagne. — On murmure beaucoup

(1) Voyez, dans la *Correspondance*, sous le n° LXVIII, le texte de tout ce passage.

(2) Voyez aussi le texte de ce passage dans la *Correspondance*, n° LXVIII.

des retards que souffre le procès de Renard. — Évêchés. — Les menées des huguenots de France à Anvers sont activement surveillées. — Projets de ceux-ci de se rendre maîtres d'Ypres et de deux autres places dans la basse Flandre, pour s'y fortifier. — Négociations avec l'Angleterre. — Prétentions du comte de Mansfelt. — Surveillance exercée sur les auteurs de pasquilles. — Provision de la charge de président de Bourgogne. — Exemption demandée par le seigneur de Montigny dans sa baronnie de Leuze (1) : la duchesse désire que le Roi ratifie ce qu'elle a cru pouvoir prendre sur elle à cet égard, afin de ne pas donner un nouveau motif de mécontentement aux seigneurs, d'autant plus que Berlaymont avait obtenu dans le temps une faveur semblable. — Envoi fait, par ordre du Roi, de 20,000 écus à la reine d'Écosse. — Alonso del Canto est venu informer la duchesse que tous les livres hérétiques, répandus dans ces provinces, provenaient de Viane, lieu appartenant à M. de Brederode, qui y avait un imprimeur hérétique, et deux ou trois ministres prédicants, lesquels composaient ces livres. Il lui a paru étrange qu'un tel personnage eût de ces fantaisies; aussi a-t-elle fait semblant de ne pas y croire, jugeant à propos de ne pas laisser se répandre de pareils bruits, au milieu de l'agitation où se trouvait déjà le pays. Elle s'est bornée à demander une information détaillée par écrit, attendu qu'il ne faut rien entreprendre ici sans beaucoup de fondement, et elle assure le Roi que, si le rapport qu'elle a reçu se confirme, elle fera tout, pour remédier autant que possible à la chose. — Nomination à l'abbaye d'Everbode : des deux présentations faites, la seconde est fort appuyée par le comte d'Egmont et le prince d'Orange; mais la duchesse croit en conscience devoir se prononcer en faveur de la première. — Dans un post-scriptum, la duchesse informe le Roi que, d'après un rapport qui lui a été fait, le second candidat fut autrefois suspecté

(1) Montigny demandait que les sergents de la cour de Mons ne pussent, dans sa baronnie de Leuze, exploiter en première instance en matière criminelle, ou exécution de dettes, comme feu les seigneurs de Chièvres et de Berlaymont, la ville de Mons et d'autres l'avaient obtenu. La cour de Hainaut, la chambre des comptes et le conseil des finances, consultés par la duchesse, trouvèrent tous des difficultés à ce que cette demande fût accueillie : néanmoins, la duchesse, eu égard aux bons et notables services de Montigny, crut devoir lui donner la satisfaction qu'il désirait. Tout cela résulte de la lettre en français de la duchesse, du 11 janvier, qui est aux Archives du Royaume.

d'hérésie : ce que le comte d'Egmont et le prince d'Orange ignoraient apparemment, dit-elle, lorsqu'ils le recommandèrent. (*Ital.*)

Liasse 552.

346. *Écrit du président Viglius, concernant les papiers d'État qu'il a eus sous sa garde, joint à la lettre précédente de la duchesse de Parme. Sans date (1). (Franç.)*

Liasse 551.

347. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 9 janvier 1566.* Son avis sur le voyage du Roi, est qu'il est plus nécessaire que jamais, mais que, vu la situation du pays, S. M. doit l'entreprendre avec beaucoup de prudence et de précaution. — Elle revient sur le mal qu'a causé la dernière dépêche du Roi. — D'un autre côté, Lullin a fait le plus grand tort, en répandant le bruit que le Roi arrivera à main armée, escorté de nombre d'Espagnols, d'Italiens et d'Allemands, dont il a cité le général et les colonels, et que S. M. se propose, avec cet appareil, d'opérer de grandes innovations. — Malgré les efforts de la duchesse pour faire tomber ces bruits, auxquels les seigneurs n'ajoutent pas foi, le peuple n'en montre pas moins une grande irritation. — Il se peut, dit-elle ensuite, qu'on prétende qu'elle ne fasse pas assez ici; mais, au milieu des embarras et des difficultés de toute nature qu'elle rencontre dans la constitution et dans l'esprit public du pays, il lui est impossible de faire plus qu'elle ne fait; elle ne demande pas mieux, du reste, que de pouvoir se retirer. — Lorsque les franchises et libertés dont jouissent ces provinces leur donnent déjà tant de pouvoir, et mettent tout à leur merci, c'est un grand mal, qu'elles aient une arme plus dangereuse encore dans l'établissement de l'inquisition, par laquelle le Roi s'est aliéné l'amour du peuple, et a donné occasion à d'autres de se le concilier, en se montrant hostiles à l'inquisition, et défenseurs de la liberté publique. (*Ital.*)

Liasse 550.

348. *Lettre de Tomás Armenteros à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 11 janvier 1566.* Il lui rend compte des entretiens qu'il a eus avec les seigneurs, lesquels sont venus le visiter durant sa convalescence, et particulière-

(1) Voyez cet écrit dans la *Correspondance*, n° LXIX.

ment avec le comte d'Egmont. Ce seigneur est à présent celui qui parle le plus, et que les autres mettent en avant, pour dire les choses qu'ils n'oseraient dire eux-mêmes, comme ils faisaient du comte de Hornes, lorsque le Roi était aux Pays-Bas. — Son mécontentement se manifeste en toute occasion. Il prétend que les mesures ordonnées par le Roi sont contraires à ce que S. M. lui avait promis. — Lorsqu'il revint d'Espagne, il était tout fier du résultat de sa mission; il disait qu'il avait si bien informé le Roi, qu'il arriverait sous peu des dépêches qui contenteraient tout le monde; qu'il n'avait fallu rien moins que son voyage et ses instances, pour que S. M. prit une telle résolution. Or, les dépêches reçues, ayant été tout à fait contraires à ce qu'il avait annoncé, ont produit naturellement une grande irritation. — Dans le cours de la conversation, le comte d'Egmont a dit à Armenteros que jamais il ne prendrait les armes contre son Roi, quelque offense qu'il en reçût, et qu'il irait plutôt en un lieu de la terre où personne ne le verrait. — Le prince d'Orange procède avec plus de finesse que M. d'Egmont: il a plus de crédit en général et en particulier, et, si l'on pouvait le gagner, on s'assurerait de tout le reste. — Armenteros a soupçonné quelquefois, au langage des seigneurs, qu'ils cherchaient un prétexte, pour rompre avec le Roi. D'autre part, leur conduite dénote des sentiments d'amour et de fidélité pour le Roi, et ils se montrent très-jaloux de leur honneur, surtout M. d'Egmont. — Madame de Parme mourra cent fois pour le service de Dieu et du Roi: elle en a le courage et la volonté, car elle aime extraordinairement S. M., et ne désire rien tant au monde que de lui obéir et d'être en sa bonne grâce. — Armenteros parle ensuite de discussions qui ont eu lieu entre le duc et la duchesse de Parme; du désir du comte de Mansfelt, d'être envoyé, comme ambassadeur du Roi, à la diète d'Augsbourg; de discours que M. d'Egmont a tenus à madame de Parme, afin de l'engager à laisser le gouvernement des Pays-Bas, puisqu'on n'approuve pas ce qu'elle propose. — Madame désire vivement en effet être déchargée du gouvernement; mais elle reste, parce que son départ, dans l'état où sont les choses, serait l'événement le plus funeste pour le service du Roi. — Armenteros termine par quelques particularités qui lui sont personnelles (1).

Liasse 551.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXX.

549. *Lettre autographe de Tomás Armenteros au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 janvier 1566.* La duchesse de Parme écrit au Roi une lettre qu'elle désire que lui seul voie; pour cela, il l'enferme dans celle-ci. De cette manière, Gonçalo Perez lui-même n'en aura pas connaissance (1).

Liasse 551.

550. *Lettre autographe de Tomás Armenteros au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 janvier 1566.* Il représente au Roi la situation critique des Pays-Bas. — Quelle que soit cependant l'irritation des esprits, il ne peut croire qu'il y ait à craindre des troubles sérieux, parce que les seigneurs principaux, bien qu'ils parlent librement, avec bravade, et avec plus d'assurance qu'on ne le voit ailleurs, sont habitués à cela, et sont, selon lui, hommes qui font beaucoup de cas de leur honneur, de leur vie et de leur fortune.

Liasse 551.

551. *Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 15 janvier 1565 (1566, n. st.).* « Aux maux causés par les troubles de la religion, se joignent la cherté des grains et la misère du peuple, causée par la cessation du trafic. Le pays se dépeuple tellement, qu'on voit journallement gens de ce pays aller en Angleterre; avec leurs familles et leurs instruments; et jà Londres, Zandvich et le pays allenviron est si plain, que l'on dit que le nombre surpasse 50,000 testes. La royne a assigné à ceux qui viennent journallement, une aultre ville maritime, grande et vide, nommée Norwich, pour y faire leurs mestiers, et là pense se refaire de nostre despouille; et certes, elle ne s'abuse pas, car, par tels moyens, est encomménié la drapperie d'Angleterre, à la destruction de la nostre. Jà on dit que, toutes les sepmaines, vient de Sandvich en Anvers une navire chargée de sayetterie, satinerie, bayes et semblables denrées qui solloient (2) aller d'icy là. » — D'Assonleville se plaint qu'il ne soit pas pris des mesures énergiques contre les Anglais. — Ceux de Clèves et de Juliers tirent semblablement à eux beaucoup de manufactures. — L'Empereur a convoqué madame de Parme, au nom du Roi, à la diète impériale; au cas qu'elle ne puisse y assister, il l'invite à y envoyer des conseillers du Roi, honnêtes et prudents. — A propos des

(1) Il paraît que cette lettre traitait des affaires particulières de la duchesse.

(2) *Solloient*, avaient accoutumé de.

difficultés que rencontre, en Frise et en Gueldre, l'érection des évêchés, d'Assonleville trouve « qu'il faut obéir au temps, et ne penser forcer le pays à cela, » quant à présent. » — Il parle du livret qui a été semé récemment, et qui tend à l'indifférence en matière de religion : quoique les arguments qu'on y emploie, ne puissent persuader des personnes de bon jugement, il est assez dangereux, pour corrompre beaucoup de simples et d'ignorants, et rendre les mauvais plus téméraires. — Il n'y a que la présence du Roi, qui puisse remédier à la triste situation du pays. (*Original, en français, envoyé par Granvelle au Roi.*)

Liasse 551.

552. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 21 janvier 1566.* Elle rend compte au Roi des explications auxquelles ont donné lieu, de la part du secrétaire Prats et d'Alonso del Canto, l'écrit en français qu'elle envoya à S. M. par sa dernière lettre française, et que Prats, selon del Canto, aurait dit être sorti de chez le prince d'Orange : imputation qui pouvait donner beaucoup de mécontentement à celui-ci, qui s'est déjà plaint à elle de ce qu'on l'a calomnié auprès de S. M., en le représentant comme peu porté pour la foi catholique. — Il résulte d'un entretien que la duchesse a eu avec le doyen d'Anvers, au sujet du seigneur de Brederode, qu'il y a en effet, dans la ville de Viane, appartenant à ce seigneur, lequel vit du reste en bon catholique, un libraire et un apostat hérétiques, imprimant des livres pernicioeux ; que le doyen n'a rien appris sur ce qu'on a dit, du comte de Culembourg, qu'il était hérétique, et qu'il avait fait supprimer la messe dans tous ses domaines, mais qu'à Anvers se trouvent trois hérétiques des plus dangereux. D'après cette information, la duchesse a ordonné au margrave d'Anvers de saisir ces derniers, et de surveiller ceux qui répandraient de mauvais livres. — Viane n'étant pas soumis à la juridiction du Roi, à ce que prétend le seigneur de Brederode, elle lui a écrit, pour le prier de faire arrêter et punir le libraire et l'apostat en question : l'ordre a été donné en même temps au procureur de Hollande et à celui d'Utrecht de les arrêter, s'ils venaient à se rendre dans un endroit où l'on pourrait les saisir. — Les *pasquilles* vont en augmentant : on en a récemment, pendant la nuit, attaché une à la porte du comte d'Egmont, et une autre à celle du prince d'Orange : en outre, copie de celles-ci a été affichée à Anvers, avec un autre écrit flamand, plus détestable que les premiers. — Ayant conféré avec le conseil d'État sur ce sujet, la duchesse a mandé le margrave d'Anvers,

et l'a chargé de s'entendre avec ceux de la loi, pour qu'ils fixent une récompense de 1,500 écus au profit de celui qui découvrira l'un ou l'autre des auteurs de ces *pasquilles*, promettant, en même temps, que le dénonciateur et son compagnon, au cas que l'un, ou tous deux, soient coupables, auront la vie sauve. — Chaque jour voit croître le mécontentement et les plaintes des seigneurs, et plaise à Dieu, dit la duchesse, qu'on s'en tienne à des écrits et à des pamphlets ! car, que deviendraient les choses, dans un moment où ceux qui pourraient aider le pouvoir, se trouvent si mal disposés ? — Elle envoie copie au Roi d'une réponse qu'elle a reçue du marquis de Berghes (1), concernant l'inquisition et la rigoureuse exécution des placards. Comme il menaçait de se retirer de son gouvernement, elle l'a engagé à attendre au moins la venue de S. M., un personnage de sa qualité et de si grand secours pour le service de Dieu et du Roi, ne pouvant refuser son concours dans les présentes conjonctures. Elle espère qu'il aura égard à ce qu'elle lui a écrit à ce sujet ; mais elle n'en attend pas autant des autres seigneurs, et représente au Roi combien il serait fâcheux qu'il dût en venir à la prière avec ses sujets et serviteurs, pour les déterminer à conserver leurs gouvernements. — On a retrouvé les sacs de papiers, relatifs au territoire de Malines, qu'on croyait perdus : il résulte de leur examen que les droits de S. M. sont incontestables. Ces papiers ont par conséquent été envoyés, par ordre de la duchesse, au conseil privé et au président Viglius, pour servir à repousser les prétentions du comte d'Egmont. — La duchesse presse vivement le procès intenté contre le scélérat qui osa se porter à un si odieux attentat contre le Saint Sacrement, dans l'église de la Chapelle ; elle se fait seconder en cela par l'amman de Bruxelles. — Sur l'avis, que celui-ci lui a donné, qu'une *pasquille*, plus séditieuse encore que les précédentes, avait été trouvée dans la rue, elle lui a donné les mêmes ordres qu'au margrave d'Anvers. — Elle l'a chargé aussi de profiter de la réunion de certains receveurs de la ville, quand ils ont à vaquer à leurs comptes, pour leur faire comprendre, au sujet de l'agitation que cause dans le peuple la rigoureuse exécution des placards, que S. M. n'entend en cela rien faire de plus, que ce qui s'est toujours pratiqué sous l'Empereur et après lui. — Elle n'a pas accepté jusqu'ici le don de 20,000 écus que ceux de Flandre ont coutume d'accorder aux gouverneurs du pays, par le motif

(1) Voyez ci-dessus, page 386.

que les aides n'étaient pas encore consenties, et qu'elle désirait d'abord connaître les intentions du Roi à cet égard : elle le prie de vouloir bien lui faire part de celles-ci, sans aucun ménagement. — Nécessité d'argent où elle se trouve, pour ses propres affaires. (*Ital.*)

Liasse 530.

353. *Lettre autographe du comte d'Egmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 22 janvier.... (1566).* Il lui rend compte de la visite qu'il vient de faire des villes frontières de son gouvernement. — Il ne peut se dispenser, en acquit de son devoir, d'avertir le Roi qu'il voit dans le pays un mécontentement général, et peu de respect pour le gouvernement : ce qui, avec l'excessive cherté du blé, pourrait occasionner des troubles. — Il l'assure, du reste, que, quant à lui, il fera ce que la loyauté lui prescrit, etc. (1). (*Franc.*)

Liasse 530.

354. *Lettre d'Alonso del Canto (2) au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 27 janvier 1566.* L'ambassadeur en Angleterre, lors de son séjour à Bruxelles, fut beaucoup fêté de tous ces seigneurs. Entre les choses dont ils parlèrent, le cardinal ne fut pas oublié : ils formèrent quantité de plaintes contre lui, disant qu'il ne les voulait laisser tranquilles, et qu'il les faisait menacer de la venue du Roi, où ils seraient tous châtiés; que ces propos se tenaient par ses serviteurs, et spécialement par Morillon. — « Ils disaient que V. S. » avait fait venir monsieur de Lullin à Bruxelles, après qu'il était arrivé d'Espagne en Bourgogne, pour qu'il annonçât que le Roi allait venir, et que le » duc Éric de Brunswick était chargé de lever 10,000 Allemands, de cheval et » de pied; que le Roi amènerait 8,000 Espagnols et autres gens, pour châtier » ceux qu'il voudrait. Madame me dit la même chose des propos de Lullin, ob- » servant que cela faisait beaucoup de mal, et me donnant à entendre que tout » cela venait de V. S. : sur quoi, je la dissuadai, lui objectant, entre autres, que » Lullin était un ami de Renard, et non le vôtre. » — Le père fray Lorenço est arrivé; le Roi l'a nommé prédicateur; il est grand serviteur du cardinal. — Le *contador* Castellanos partit, il y a quinze jours, fort triste de quitter ce pays.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXI.

(2) Alonso del Canto, dont il a déjà été question ci-devant, était un *contador* envoyé d'Espagne, pour les affaires de finances que le Roi avait à traiter avec son facteur, à Anvers.

Les seigneurs, c'est-à-dire les comtes d'Egmont, de Hornes et Montigny, lui donnèrent de beaux chevaux. (*Original, envoyé au Roi par Granvelle.*)

Liasse 531.

555. *Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, écrite de Rome, le 1<sup>er</sup> février 1566.* Il a été reçu aujourd'hui par le pape en consistoire public, comme il est d'usage, lorsque les cardinaux viennent la première fois à Rome. — Il n'a qu'à se louer, d'ailleurs, des honneurs qui lui ont été rendus partout. — Il envoie au Roi copie des lettres qu'il a reçues des conseillers d'Assonleville et Coebel, et demande le secret pour eux. — On écrit de Flandre qu'on a affiché, aux portes d'Anvers et dans d'autres lieux publics, des *pasquilles* contenant que les états de Brabant ne doivent consentir aux nouveaux évêchés que le Roi, par invention du cardinal, veut ériger, pour parvenir à l'établissement de l'inquisition d'Espagne aux Pays-Bas; que le cardinal cherche à indigner le Roi contre les seigneurs; que, si S. M. vient, c'est pour le fait de l'inquisition. — « Il » est très-nécessaire, dit le cardinal, que S. M. écrive promptement, pour » calmer cette crainte de l'inquisition, car il ne faut pas songer à l'établir en » Flandre, pas plus qu'à Naples, ni à Milan, sous peine de troubles inévita- » bles (1). » — A Bruxelles, le peuple a tiré par force de la prison un hérétique, et l'a mis en liberté.

Liasse 905.

556. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 26 février 1566.* Les chefs-villes de Brabant ont présenté au conseil de cette province une requête des plus inconvenantes contre l'inquisition et l'exécution des placards. — Le comte d'Egmont a dit à la duchesse, et elle a appris, par d'autres voies, que beaucoup de gens s'apprêtent à quitter le pays, avec tout l'argent qu'ils pourront ramasser, pour aller s'établir ailleurs, où il leur soit loisible de vivre avec plus de liberté. — Il lui est revenu, en outre, qu'il se fait parfois des assemblées de dix ou douze personnes, où il se dit, entre autres, qu'il ne leur manque qu'un chef, pour s'opposer aux ordres du Roi, et faire observer les

(1) *Es muy necessario que Su Magestad escrive luego, para quitar esta opinion de inquisicion, y no ay que pensar de ponerla en Flandes, ny à Napoles, ny à Milan, so pena de cierto alboroto.*

privilèges du pays. — Le comte d'Egmont, qui est allé en Hollande pour ses affaires particulières, a renouvelé, avant son départ, à la duchesse, ses plaintes précédentes sur les ordres envoyés par le Roi, ajoutant que, si S. M. persistait à les faire exécuter, il tenait pour certain que tous les seigneurs du conseil se retireraient chez eux. — Le prince d'Orange et le comte de Meghem ont répondu aux lettres de la duchesse, relatives à l'observation des placards, à peu près dans le même sens que le marquis de Berghes. — Le comte d'Egmont lui a dit, en particulier d'abord, et ensuite en conseil, qu'il répondrait de la même manière, en l'assurant qu'il aurait remis son gouvernement entre les mains du Roi, lorsqu'il a été en Espagne, s'il avait pu prévoir que S. M. eût pris de telles résolutions. — Les autres gouverneurs n'ont pas encore répondu. — La duchesse est avertie que, dans la partie du Brabant qui est située outre Meuse, les nobles, par crainte de l'inquisition, forment entre eux comme une ligue, pour s'y opposer. — Nécessité extrême d'argent. — Précautions à prendre, pour que l'on ne croie point, aux Pays-Bas, que c'est contre eux que se font les préparatifs de guerre dont le Roi s'occupe, pour ses projets contre Malte, la Goulette et le grand Turc (1). (*Ital.*)

Liasse 550.

557. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 2 mars 1566.* Il répond à sa lettre du 2 novembre précédent, écrite de main de secrétaire; il répondra de sa main à celles que le cardinal lui a depuis adressées, de la sienne. — Il traite de différents objets qui concernent la politique générale. — En ce qui touche les Pays-Bas, le Roi remercie Granvelle des avis qu'il lui a transmis, le prie de les lui continuer.

Liasse 552.

558. *Lettre autographe du comte d'Egmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 16 mars 1565 (1566, n. st.).* Il croit devoir l'avertir des intelligences que les hérétiques des Pays-Bas ont avec ceux de France, d'Allemagne et d'Angleterre, du progrès que les nouvelles sectes font parmi la noblesse, etc. — Il ne croit pas que l'on songe à une rébellion contre le Roi; mais il craint que les Français ne profitent de la situation des esprits, pour s'emparer de quelques villes.

(1) Voyez un extrait de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXII.

— Il engage de nouveau le Roi à venir aux Pays-Bas, et lui conseille de se faire accompagner de forces peu considérables (1). (*Franç.*)

Liasse 350.

359. *Lettre d'Alonso del Canto au Roi, écrite de Bruxelles, le 17 mars 1566.* « Par ma lettre du 26 février (2), j'ai donné avis à V. M. qu'à Breda » s'étaient réunis le comte d'Egmont, le marquis de Berghes, le comte de » Hornes, le seigneur de Montigny, le comte de Culembourg et Brederode; que » le duc de Clèves devait s'y rendre, et que, comme son indisposition l'en em- » pêcha, le prince d'Orange, le comte de Hornes et le seigneur de Montigny » allèrent le trouver (3). Pendant qu'ils faisaient ce voyage, le comte d'Egmont » s'en revint à Bruxelles : aussitôt qu'ils furent de retour, ils l'en avisèrent, et » il partit immédiatement par la poste pour Hooghstraeten (4), où il y eut une » nouvelle assemblée, et où vinrent aussi le comte de Schwartzenberg, le marquis » de Bade et le colonel George Van Holl. Leur réunion dure encore, quoique le » comte d'Egmont soit revenu, il y a deux jours, afin de dissimuler avec Ma- » dame. » — Ces assemblées excitent une grande agitation dans tout le pays. — Les ordres envoyés par le Roi, touchant les placards et l'inquisition, sont la seule cause de ces mouvements; les seigneurs espéraient que S. M. leur aurait accordé tout ce qu'ils demandaient. — On dit (mais cela est peu vraisemblable) que le prince de Condé, avec six gentilshommes, habillés en marchands, est venu à Anvers : on va même jusqu'à prétendre qu'il a assisté à l'assemblée de Breda. — Le comte d'Egmont est bien changé : il se déclare aujourd'hui en toutes choses d'une manière très-préjudiciable au service du Roi; et, comme tout le monde a les yeux tournés vers lui, sa conduite produit un grand mal. — On assure que, pendant tout le temps de leurs assemblées, ni lui, ni les autres seigneurs, n'ont été à la messe, et que, quand ils l'entendent à Bruxelles, ce n'est que pour la forme. — Les affaires de la religion vont très-mal : quand un héré-

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXIII.

(2) Je n'ai pas trouvé cette lettre du 26 février.

(3) Voyez, sur ces réunions à Breda et à Hooghstraeten, les *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, de M. Groen Van Prinsterer, t. II, p. 58 et suiv.

(4) Ce fut le prince d'Orange qui appela le comte d'Egmont à Hooghstraeten. Voyez la lettre du comte à Louis de Nassau, du 11 mars, insérée dans les *Archives*, t. II, p. 44.

tique est pris, on le fait évader. — Les seigneurs font croire à Madame tout ce qu'ils veulent, « parce qu'elle se laisse diriger par Armenteros, lequel s'efforce » de les contenter, pour mieux voler et faire sa bourse (1). En finances, et dans » les autres branches de l'administration, rien ne se fait que par lui. »

Liasse 529.

360. *Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 18 mars 1566.* Le post-scriptum seul de cette lettre offre de l'intérêt; voici ce qu'il contient : « La lettre que j'envoie au Roi avec celle-ci étant fermée, le » comte d'Egmont est venu me faire des plaintes, de ce que Lullin a fait faire » à un peintre certain portrait d'homme sans tête, tenant en la main une ba- » lance, dans l'un des plateaux de laquelle étaient deux mains en signe de foi » jurée, et dans l'autre une plume pesant plus que les mains, avec certains vers » français exprimant la légèreté et le peu de foi, et que depuis, sur ladite pein- » ture, il avait fait mettre la ressemblance du comte d'Egmont au naturel, comme » ledit peintre l'a dit en présence de Hopperus. Je mandai Berlaymont, le » président et Hopperus, et, selon leur avis, j'ordonnai que ledit Lullin fût dé- » tenu en son logis, avec garde. Si les plaintes du comte d'Egmont sont fondées, » il sera nécessaire de faire quelque démonstration, pour éviter que lui-même il » ne se fasse justice. »

Liasse 531.

361. *Relation envoyée par la duchesse de Parme au Roi, sans date (mars 1566).* Andrelec, majordome-mayor de M. de Meghem, lui a dit qu'il a été requis pour être de la ligue, mais qu'il s'y est refusé; que Hames, dit Toison d'Or (2), est un des instigateurs de la ligue; qu'il s'est tenu à cet effet plusieurs assemblées dans sa maison, et qu'il parcourt le pays dans ce but; qu'il tient les papiers et rôles de ceux qui se sont fait inscrire; qu'à Malines, il y en a un, du nom de

(1) *Para mejor poder hazer sus rrobos y mangas.*

(2) Nicolas, bâtard de Hames, lieutenant de l'artillerie, fut élu roi d'armes, dit Toison d'Or, et conseiller de l'Ordre, le 21 septembre 1561. Il renonça à ces divers emplois par deux lettres qu'il écrivit, de Gotha, les 17 et 18 avril 1567, à la duchesse de Parme. Il mourut en 1568, étant colonel d'un régiment d'Allemands, dans l'armée du prince d'Orange. Voy. *Historia de la orden del Toyson de Oro*, par don Julian de Pinedo y Salazar, t. II, p. 659.

Mérode (1), qui fait le même office; que, selon ce qu'on dit, il y a bien 2,000 gentilshommes qui ont signé; qu'ils prennent pour prétexte l'inquisition et les placards, mais que leurs vues s'étendent plus loin; qu'ils se veulent rendre maîtres du pays; qu'ils doivent d'abord présenter requête, et que, s'ils n'obtiennent pas ce qu'ils prétendent, ils recourront aux armes; qu'ils ont juré mutuellement de se secourir; qu'avant de signer, ils font un grand et solennel serment; qu'il y a parmi eux des seigneurs principaux, et même des chevaliers de l'Ordre, mais que ceux-ci renverront la Toison au Roi, etc., etc.

Liasse 552.

562. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 21 mars 1566.* Il a reçu toutes les lettres de sa main, jusques et y compris celle du 10 janvier. Les occupations que lui donnent les mesures à prendre pour résister à l'armée du Turc, l'empêchent d'y répondre pour le moment. — Il a appris avec peine que le contenu de sa lettre, datée du bois de Ségovie, a été mal accueilli aux Pays-Bas, ses intentions ne tendant qu'au service de Dieu et au bien de ces États, comme l'amour qu'il leur porte l'y oblige. — Il lui envoie les patentes de conseiller d'État pour le duc d'Arshot, et l'invite à bien traiter ce seigneur.

Liasse 552.

565. *Lettre d'Alonso del Canto à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 24 mars 1566.* Il entre dans beaucoup de considérations, pour le convaincre de la nécessité de la présence du Roi aux Pays-Bas. — Le porteur de sa lettre est le docteur Louis del Rio, qui va à Séville (2) : c'est un homme très-savant, et qui pourrait rendre de bons services au Roi dans ces provinces, étant né à Bruges, quoique d'un père espagnol. — On le désire au conseil privé.

Liasse 529.

564. *Nouveau rapport fait par Andrelec à la duchesse de Parme, le 24 mars 1566, et envoyé par elle au Roi.* Andrelec lui a assuré qu'un grand nom-

(1) Bernard de Mérode, seigneur de Waroux, lieutenant de la bande d'ordonnances du comte de Hornes. Ce fut lui qui, le 50 août 1572, étant lieutenant du prince d'Orange, surprit la ville de Malines.

(2) On verra plus loin que del Rio revint aux Pays-Bas, à la suite et comme l'un des conseillers du duc d'Albe.

bre de confédérés se trouveront à Bruxelles, le 15 avril, afin de lui présenter requête contre l'inquisition et les placards; qu'ils y seront tellement en force, qu'ils n'auront rien à craindre de personne; que, si leur requête est rejetée, ils chercheront d'autres moyens. Ils ont une grande méfiance du comte de Meghem, et commencent à se plaindre de M. d'Egmont. — Mérode, seigneur de Waroux, lieutenant du comte de Hornes, a une lettre des traités faits par eux, ainsi que le seigneur de Hames. — Ils ont des intelligences avec les Français. — Les premiers qui signèrent et qui sollicitèrent les autres, furent Hames, le baron de Giberchies, Leefdael, Toulouse, Ghistelles, d'Ohlain. — Andrelec ne croit pas que leur but soit de changer de prince, à moins qu'on ne veuille user de rigueur envers eux, et confisquer leurs corps et leurs biens. — Quand on représente à ces seigneurs le péril où ils se mettent, ils disent qu'ils n'agissent pas contre le service du Roi, etc.

(Il est dit, à la suite de cette relation, que la duchesse a donné 100 écus à Andrelec, pour qu'il continue à l'informer de ce qu'il apprendra.)

Liasse 552.

365. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 25 mars 1566.* Dieu sait avec quelle douleur elle se voit dans la nécessité de donner au Roi les nouvelles qu'il verra par ses lettres en français (1), et par quelques billets et informations, aussi en français, qu'elle lui envoie en chiffres. — C'est d'Assonleville qui l'a mise en rapport avec le gentilhomme auquel sont dus les billets en question (2), et il a promis à ce gentilhomme des marques de la gratitude du Roi, au cas qu'il continue de donner avis à la duchesse de ce qui se passe. — Dans la situation où sont les choses, il n'y a que deux partis à prendre : il faut employer la force, ou bien accorder aux séditeux la modération des placards et l'abolition de l'inquisition. Elle expose les inconvénients de l'un et de l'autre, et conclut, en disant qu'elle ne saurait se prononcer pour l'un des deux. — Les comtes d'Egmont et de Hornes croient que, en adoptant le second, et en accordant aux confédérés un pardon général pour le passé, on empêcherait que les choses n'allassent plus loin. Le refus de donner cette satisfaction doit, au

(1) La lettre du 24 mars 1566, imprimée dans le *Supplément à Strada*, publié par Foppens, t. II, p. 289.

(2) Il s'agit vraisemblablement ici des deux billets d'Andrelec, insérés ci-dessus, p. 399 et 400.

contraire, selon eux, entraîner la ruine du pays : car il y a quatre espèces de gens, savoir : ceux qui veulent la liberté de conscience ; ceux auxquels déplaisent la rigueur des placards et l'inquisition ; ceux qui voudraient voler et piller ; ceux enfin qui désireraient changer de prince. — Le projet des conjurés paraît être de soulever d'abord la Frise, la Gueldre, la Hollande et le pays d'Utrecht, puis de se jeter dans le Brabant, et de s'impatroniser à Anvers. — La duchesse a mandé, pour le 27 mars, tous les chevaliers de l'Ordre et les gouverneurs des provinces, afin de leur communiquer ce qui se passe, et de traiter avec eux des mesures à prendre. — Elle a aussi commandé que les compagnies d'ordonnances soient rassemblées immédiatement, et qu'on leur fasse renouveler le serment de fidélité au Roi. — Elle prie le Roi de considérer, avec sa grande prudence, tout ce dont elle a le chagrin de devoir l'informer, et de lui faire connaître sa volonté, qu'elle exécutera fidèlement, quoiqu'il dût lui en coûter la vie. — La duchesse en était à ce point de sa lettre, lorsque le comte de Meghem est venu lui dire, en grand secret, que, le 2 avril, cinq cents gentilshommes doivent arriver à Bruxelles, pour présenter aux chevaliers de l'Ordre, ou plutôt à elle, une requête contenant la demande de l'abolition de l'inquisition et de la modération des placards. Il a ajouté qu'il avait la ferme espérance que la concession de ces deux points calmerait les esprits ; que la confédération se dissoudrait alors, et que la plupart des confédérés se joindraient au Roi contre ceux qui demanderaient davantage ; qu'en tout cas, lui, Meghem, était prêt à y exposer sa vie et tout ce qu'il possédait au monde. — Le comte d'Egmont a donné la même assurance à la duchesse. — Meghem lui a encore dit que les confédérés avaient des intelligences à Anvers ; que, parmi eux, il y avait deux chevaliers de l'Ordre, mais sans savoir lesquels. Il a demandé le secret sur cette communication. — La duchesse dit au Roi qu'on a lieu de soupçonner que toutes les machinations dont on voit les effets, ont été forgées dans les conférences de Breda et d'Hooghstraeten. — Elle lui envoie la réponse qu'elle a faite aux états de Brabant. — Elle termine, en engageant le Roi à écrire une lettre circulaire aux chevaliers de l'Ordre, et des lettres particulières aux comtes d'Egmont et de Meghem, ainsi qu'au prince d'Orange, pour remercier ces derniers des avis que la duchesse a reçus d'eux (1). (*Ital.*)

Liasse 350.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXIV.

366. *Très-longue lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 3 avril 1566.* Elle envoie ce courrier en toute diligence au Roi, pour l'instruire de ce qui s'est passé depuis sa lettre du 25 mars. — Le lendemain de ce jour, qui était un mardi, le comte de Hornes et Montigny arrivèrent à Bruxelles, quoique le premier se fût fait beaucoup prier. — Le mercredi matin, tous deux vinrent voir la duchesse. Elle leur dit le motif pour lequel elle les avait mandés, les invitant à lui faire connaître tout ce qu'ils savaient, en général et en particulier, de la confédération des gentilshommes, et à lui donner aide et conseil. Hornes répondit qu'il n'en savait, sur la confédération, pas plus que les comtes d'Egmont et de Meghem; il ajouta que, si le Roi donnait à ces séditeux la satisfaction qu'ils demandaient, en ôtant l'inquisition, modérant les placards, et accordant un pardon général, tout finirait par là. Montigny lui fit la même réponse. — Elle répliqua. — Montigny lui dit encore que, si les Français avaient voulu se rendre maîtres de la ville et du château de Tournay, cela leur eût été facile, et qu'ils avaient des intelligences dans dix autres villes des Pays-Bas. — Le même jour, arrivèrent de compagnie le prince d'Orange, le marquis de Berghes et le comte d'Hooghstraeten; le comte de Mansfelt arriva de son côté par la poste, venant de son gouvernement. — Le lendemain, elle fit à chacun de ceux-ci, en particulier, la même communication qu'elle avait faite au comte de Hornes et au baron de Montigny: tous lui répondirent de la même manière que ces deux seigneurs, excepté le comte de Mansfelt, qui lui affirma, avec les plus grands serments, qu'il n'avait rien su de ce qui se passait, sinon trois jours avant son arrivée, et par son fils, ajoutant qu'il regardait la confédération comme une chose blâmable, et qu'il n'y donnerait jamais son approbation. — Le prince d'Orange, lorsque la duchesse lui parla des intelligences que les confédérés avaient en Allemagne, en France et en Angleterre, lui dit que, quant à l'Allemagne, si pareille chose existait, il en serait certainement informé par ses parents et amis, et que rien n'en était venu à sa connaissance. — Ledit prince se plaignit beaucoup des mauvais offices qu'on lui avait rendus auprès du Roi, en persuadant à S. M. de lui faire couper la tête, et de confisquer tous ses biens; il prétendit avoir appris, par diverses voies, que l'intention du Roi était d'en agir ainsi, lorsqu'il en aurait la commodité. Tout ce que la duchesse lui répondit, pour le désabuser à cet égard, fut sans effet, car il tint le même discours en conseil. — Le prince dit encore qu'il s'était fait beaucoup d'ennemis

en Allemagne, pour s'être montré défenseur si zélé de la foi catholique; il blâma vivement le secours de 40,000 écus envoyé par le Roi à la reine d'Écosse, et se plaignit enfin de ce que le cours de la justice avait été arrêté dans un procès qui le concernait. — Le comte de Hornes, à son tour, se montra mécontent de la manière dont le Roi se conduisait envers lui, ne lui faisant aucune mercède, ne le favorisant en rien : il dit aussi qu'il savait qu'on le traitait d'hérétique auprès de S. M. — La duchesse, ayant été avertie que le comte d'Hooghstraeten avait vu la requête préparée par les confédérés, le fit appeler, et lui demanda ce qu'elle contenait. Il répondit qu'il avait vu en effet la requête; qu'elle lui paraissait très-fondée et très-juste, mais qu'il n'en pouvait dire le contenu, parce qu'il avait engagé sa parole de ne pas le faire. La duchesse lui répliqua qu'étant lié au Roi par trois serments, savoir : celui de vassal, celui de chevalier de l'Ordre et celui de capitaine d'hommes d'armes, une telle promesse ne devait pas l'arrêter. Il repartit que, puisque les autres n'avaient pas révélé le contenu de la requête, il ne voulait pas le faire non plus; que les confédérés étaient de bons vassaux du Roi; que ce qu'ils faisaient, tendait à son plus grand service. — La duchesse s'en réfère à ses lettres en français (1), sur ce qui s'est passé dans l'assemblée des gouverneurs, chevaliers de l'Ordre, conseillers d'État et conseillers du conseil privé, tenue le 27 mars; mais elle y ajoute les particularités suivantes. — Ayant demandé au prince d'Orange qu'il exprimât son avis, il la pria de l'en excuser, attendu que, comme on disait publiquement qu'il était de la confédération, il n'était pas convenable qu'il votât; que, d'ailleurs, tout ce qu'il dirait, donnerait matière à ce qu'on le calomniât. Il ajouta que, puisqu'on se défiait de lui, il écrirait au Roi, afin d'être autorisé à se retirer en sa maison. A la fin cependant, et sur les remontrances de la duchesse, il dit son sentiment, comme les autres. — Il fut résolu que ceux des seigneurs qui connaissaient des confédérés, les engageraient à ne pas venir tous ensemble présenter la requête. La duchesse exprima en outre le désir que la requête portât les signatures de tous ceux qui étaient de la confédération. — Comme elle faisait observer que des étrangers, et nommément le duc de Clèves, paraissaient être entrés dans celle-ci, et qu'elle rappelait aux seigneurs la promesse qu'ils lui avaient faite de mourir pour le service de Dieu et du Roi, ils répondirent qu'ils ne voulaient pas se

(1) Ce sont les lettres du 5 avril 1566, publiées dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 504.

battre pour le maintien de l'inquisition et des placards, mais qu'ils le feraient pour la conservation du pays. — Elle aurait voulu que Hames, dit Toison d'Or, qui a été l'un des promoteurs de la confédération, fût châtié; mais on lui objecta que ce n'était pas le moment de prendre une pareille mesure. — Elle proposa au conseil de faire renouveler le serment de tous les gouverneurs et capitaines de places fortes; on jugea que par là on exciterait la défiance, et elle n'insista pas. Seulement il fut décidé de leur écrire, pour qu'ils fussent sur leurs gardes, et qu'ils ne remissent lesdites places, que sur un commandement exprès du Roi, ou de la duchesse, en son nom. — On résolut aussi d'écrire à toutes les villes, pour les prémunir contre les billets séditeux que les instigateurs des troubles se proposaient de semer par tout le pays. — Après avoir ainsi rendu compte au Roi de tout ce qui s'est passé au conseil d'État, la duchesse entre encore dans quelques détails. — Le comte de Meghem lui a confié très-secrètement que les seigneurs voudraient être sûrs que, lorsque le Roi viendra aux Pays-Bas, il ne se fera pas accompagner de sa garde espagnole : en ce cas, Meghem tient pour certain que la confédération se dissoudrait. — Le prince d'Orange a dit à Schetz que les confédérés demanderaient, pour quatrième point, la réunion des états généraux, afin de faire consacrer par ceux-ci l'observation de la foi catholique. — On prétend que les confédérés réclament des marchands du pays une contribution de deux millions ou d'un million et demi, en or. — Par tout ce qui se passe, la duchesse voit que les seigneurs sont ou ne peut plus mécontents, se figurant que le Roi n'attend qu'une occasion favorable, pour les châtier. Le prince d'Orange et le comte de Hornes sont surtout imbus de cette opinion. Le comte de Mansfelt se montre animé d'intentions différentes : il a blâmé la confédération en conseil, comme il l'avait fait dans un entretien particulier avec la duchesse, et il a défendu à son fils de continuer à en faire partie. — La duchesse termine, en suppliant le Roi de prendre le parti que lui dictera sa grande prudence, pour la conservation des Pays-Bas. S'il se détermine à accorder l'abolition de l'inquisition, la modération des placards et un pardon général, elle pense qu'il devrait lui écrire une lettre qu'elle pût montrer, et dans laquelle il dirait que cette concession est subordonnée à la condition que tous les confédérés non-seulement jurent de se montrer en tous les temps fidèles à la sainte foi catholique, mais qu'ils remettent entre les mains de la duchesse toutes les écritures et contrats faits entre eux, pour être brûlés en leur présence, et s'engagent

à ne plus former de pareille ligue. — Elle recommande aussi au Roi de tenir secrètes les communications qu'elle lui fait (1). (*Ital.*)

Liasse 550.

367. *Post-scriptum à la lettre de la duchesse de Parme au Roi, du 3 avril 1566, qui précède.* « Brederode et le comte Louis de Nassau, accompagnés de » deux cents chevaux, chaque cavalier ayant une paire de pistolets aux arçons » de la selle, sont entrés en cette ville hier soir, dans le dessein de me pré- » senter la requête dont mes lettres entretiennent V. M. Aujourd'hui, me dit-on, » arriveront le comte Vanden Berghe et Culembourg, avec cent cinquante che- » vaux, sans compter ceux qui sont entrés, ou qui entrent petit à petit. Lesdits » Brederode et Louis de Nassau sont logés dans la maison du prince d'Orange. » — J'allais fermer cette dépêche, quand j'ai appris, par un gentilhomme espa- » gnol, nommé Verdugo, qui vit chez le comte de Mansfelt, que Brederode, aus- » sitôt après son arrivée, avait dit : *Ils pensaient que je n'oserais pas venir à » Bruxelles : eh bien ! j'y suis, et j'en sortirai d'une autre manière peut-être !* » J'ai su, par la même voie, que, hier soir, le comte de Hornes eut, en secret, » avec le prince d'Orange et le comte de Mansfelt, une longue conférence; que » Hornes manifesta le dessein de renvoyer à V. M. le collier de la Toison, et que, » au cas qu'il y donnât suite, il était probable que le prince d'Orange en ferait » autant; qu'ils avaient envoyé ledit Verdugo chercher les statuts de l'Ordre, » pour voir à quelle obligation de fidélité ils étaient tenus envers V. M., mais » que nulle décision ne fut prise par eux, et que ce fut le comte de Mansfelt, » qui les en dissuada (2)..... »

Liasse 551.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXV.

(2) *Brederodes y el conde Ludovico de Nasao entráron ayer tarde en esta villa, acompa- ñados de doxientos cavallos, todos con un par de pistoletes en los arzones de las sillas, con intencion de presentarme la requesta que á V. M. signifíco por mis cartas. Y hoy me dizen que entrarán el conde de Vandenberg y Culemburg, con otros ciento y cinquenta cavallos, sin los que avian entrado y entran siempre poco á poco. Estan alojados en casa del príncipe de Orange el dicho Brederodes y Nasao. Y ya que estaba para cerrarse este despacho, he sabido, por la via de un gentil hombre español, que se llama Verdugo, y vive con el conde de Mansfelt, que el dicho Brederodes dixó, luego que llegó : Pensaron que yo no avia de osar entrar en Bruselas, pues yo he venido á ella, y volveré quizá de otra manera. Y así*

568. *Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 4 avril 1566.* Il verra, par les billets et avis en français qu'elle lui envoie, et qu'elle a fait mettre en chiffres, à quel point en sont les choses. Elle a écrit avec le plus grand secret au Roi, par la voie des marchands. Elle le prie de faire en sorte que sa lettre ne vienne à la connaissance de personne du pays, ni en Espagne, ni en Flandre, et qu'elle ne passe par d'autres mains que les siennes.

Liasse 551.

569. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 avril 1566.* Elle lui rend compte des circonstances qui ont accompagné, le 5 avril, la présentation de la requête des confédérés, la délibération à laquelle elle a donné lieu au conseil d'État, et la réponse qui y a été faite, à peu près dans les mêmes termes que dans sa lettre du même jour en français (1); mais elle entre dans plus de détails, quant à la mission, donnée au marquis de Berghes et au baron de Montigny, de se rendre en Espagne.—Cette mission fut d'abord offerte au comte d'Egmont, qui la refusa, par le motif que le Roi n'avait pas tenu les promesses qu'il lui avait faites, et proposa à sa place le marquis de Berghes. Celui-ci fit quelque difficulté; mais enfin il accepta, tout en disant qu'il n'espérait pas grand fruit de ce voyage, vu le mécontentement que le Roi devait avoir d'eux tous : 1° parce qu'ils s'étaient opposés à l'union des abbayes et aux nouveaux évêchés; 2° à cause du départ des Espagnols; 3° parce qu'ils n'avaient pas voulu du cardinal de Granvelle; 4° enfin, parce que les troubles présents s'étaient dé-

*mesmo entendi por esta via que anoche el conde de Hornes avia estado en grandes pláticas secretas con el principe de Orange y el conde de Mansfelt, con determinacion el dicho Hornes de embiar á V. M. la órden del Toison que tenia, y que pensaba que lo mesmo haria Orange<sup>1</sup>, en caso que él se determinase á esto, y que al dicho Verdugo le embiaron por el libro de la Orden, para ver en él la obligacion que tienen de guardar á V. M. fidelidad, pero que no se resolvieron aun á nada, y dize que el conde de Mansfelt los persuadió á no hazello...*

(1) Cette lettre, en français, a été publiée dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 357.

<sup>1</sup> Il est écrit à la marge : *Esto mismo me advirtió Anderlec, aquel gentilhomme que me avisa de estas cosas, sin nombrar los personages, diziendome que otra vez se avian juntado estos señores en casa del dicho principe á tratar de esta materia* (La même chose m'a été rapportée par Andrelec, ce gentilhomme qui me donne ces avertissements, sans nommer les personnes, et il m'a dit que ces seigneurs avaient eu une autre réunion chez le prince d'Orange, pour traiter du même sujet).

clarés, pendant qu'ils étaient réunis à Breda et à Hooghstraeten. — Le même marquis suggéra à la duchesse un moyen de faire cesser la confédération, en donnant un aliment à l'activité des gentilshommes qui en faisaient partie : ce moyen consistait à demander à l'Empereur qu'il fit aux Pays-Bas une levée de 1,000 chevaux pour la guerre de Hongrie, et que le commandement de ce corps fût confié au comte d'Hooghstraeten, qui prendrait pour son lieutenant le comte Louis de Nassau. — Depuis, Berghes est venu déclarer à la duchesse qu'il ne voulait faire le voyage d'Espagne sans le baron de Montigny, lequel a consenti à l'accompagner, non sans avoir d'abord manifesté la répugnance qu'il en avait. — Maintenant tous deux sont prêts à partir; mais ils ont représenté à la duchesse que, pour que leur voyage fût utile, il fallait qu'on eût en eux une entière confiance, et ils lui ont demandé qu'elle envoyât un courrier au Roi, afin de lui donner avis de leur mission. — Brederode a quitté Bruxelles il y a trois jours, accompagné de cent cinquante chevaux; en sortant de la porte de la ville, ils ont fait une grande décharge de leurs pistolets. Le soir, ils ont logé à Malines, et le jour suivant, à Anvers. — La duchesse, ayant appris que les confédérés avaient des desseins sur la ville et le château d'Utrecht, a concerté avec le prince d'Orange les moyens d'en prévenir l'effet. — Elle engage le Roi à tâcher de gagner Berghes et Montigny. — Il serait aussi très-important, suivant elle, de gagner le prince d'Orange, dont le mécontentement augmente de jour en jour, au point qu'il voulait absolument, comme le Roi le verra par la dépêche en français, se retirer non-seulement des affaires, mais hors du pays. — Enfin, il faudrait encore contenter le comte de Hornes : ce que le Roi pourrait faire, en renvoyant son secrétaire, avec une bonne expédition. — Dans un post-scriptum, la duchesse prie le Roi de lui écrire une lettre en français, par laquelle il lui ordonnerait, comme de lui-même, de faire renouveler, par tous les gouverneurs et capitaines des places, le serment qu'ils ont prêté à S. M. (1). (Ital.)

Liasse 550.

570. *Relation en chiffres, envoyée par la duchesse de Parme au Roi, avec sa dépêche du 15 avril 1566.* Après que la duchesse eut fait coucher son apostille sur la pétition des confédérés, lesquels, à ce qu'on dit, se font appeler la

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXVI.

*noble union*, et leur capitaine *le restaurateur de la liberté perdue*, Brederode leur donna à tous un banquet en la maison de Culembourg, où l'on dit qu'il y avait trois cents couverts. Le comte d'Hooghstraeten y assistait. A la fin du repas, Brederode, qui portait la besace au cou, prit une tasse ou écuelle, et, buvant à tous en général, il leur dit qu'il les remerciait de la bonne compagnie qu'ils lui avaient faite, et que, s'il en était besoin, il ne doutait pas qu'ils ne fussent tous prêts pour quelque chose qui pût arriver, et que, quant à lui, il était prêt à mourir pour chacun d'eux en particulier. Tous lui firent raison, avec les dites besaces au cou, criant *vivent les gueux!* ce qui est un nom qu'ils se sont donné, et on ne sait encore ce qu'ils veulent dire par là, sinon que gueux signifie proprement un vaurien, un vagabond (1). « Quelques-uns disent qu'on l'attribue » au nom qu'ils veulent prendre des Goths; d'après d'autres, cela signifie qu'ils » soutiendront leurs prétentions, en servant S. M., quoiqu'ils dussent en venir » par là à porter la besace au cou, comme des malheureux (2). » — Le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes vinrent à la maison de Culembourg après le diner; ils burent avec les confédérés, et crièrent aussi *vivent les gueux!*

Liasse 529.

571. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 18 avril 1566.* Il remercie le Roi de ce qu'il lui a mandé par sa lettre de main propre, du dernier février. — Il est venu à Rome, pour obéir au Roi, quoiqu'il eût bien des raisons de ne pas faire ce voyage. — Il dit qu'il lui en a coûté beaucoup pour monter sa maison, et qu'il ne reçoit presque rien de son archevêché, ni de ses pensions assignées en Espagne.

Liasse 905.

572. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 18 avril 1566.* Le désir et la volonté, que le Roi lui manifeste par sa lettre du 2 mars, de remédier aux affaires des Pays-Bas, sont conformes à l'amour que S. M. porte à ces pays, et aux services qu'ils ont rendus à ses prédécesseurs; mais les choses en sont venues au point que, si le remède est différé, il est à craindre qu'il n'arrive

(1) ..... *Que es un apellido que ay entre ellos, y no se sabe aun lo que quiere significar, mas de que getz es propriamente picaño.*

(2) *Algunos dizen que lo atribuyen al nombre que quieren tomar de los Godos, y otros que significa que defenderán su pretension, haziendo el servicio de S. M., aunque sepan venir à traer las alforjas al pescuezo, como pccientes.*

trop tard. Non-seulement le peuple se corrompt, mais beaucoup de la noblesse prêtent l'oreille à ces nouveautés : ce à quoi n'ont pas peu contribué leurs relations avec l'Allemagne, et les écoles de celle-ci et de la France. — Granvelle redoute quelque grande émotion, et il ne voit que la présence du Roi qui puisse la prévenir.

Liasse 505.

575. *Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 21 avril 1566.* « Soubz le masque de la requeste, fait » plus que à craindre que gist aultre chose, car il y a trois sortes de gens : » les aucuns demandent d'oster l'inquisition et placartz, non pensans oultre ; » aultres voellent une licence de vivre indifférente, comme tesmoigne le livret » qu'ilz ont publié ; aultres, vraisemblablement, demandent changement de » prince, et le sac des églises et pillage des riches, et, pour y parvenir, ont pré- » texté l'inquisition d'Hespaigne, dont S. M. n'eult oncques pensement quel- » conque..... Le seul et unique remède, après Dieu, est la briefve venue du Roy, » et que, cependant, pour esprouver le tout, l'inquisition papale cesse; modéra- » tion des peines des placartz se fasse contre les pénitens et ceux qui, par sim- » plicité, ignorance ou fragilité, sont circonvenus; les séducteurs et auteurs du » mal plus dilligamment pòursuivis et chastiez, que du passé, et que S. M. donne » ordre à envoyer quelque somme d'argent..... » D'Assonleville dit que c'est lui qui a été chargé de rédiger le placard de modération, et qu'il a suivi au plus près les dispositions du droit écrit par lesquelles les bons empereurs ont tâché d'établir la religion chrétienne, et d'extirper le paganisme, etc., etc. (*Original, en français, envoyé au Roi par Granvelle.*)

Liasse 551.

574. *Lettre d'Alonso del Canto au Roi, écrite de Bruxelles, le 22 avril 1566.* Il est revenu de Bruges aussitôt qu'il a cru pouvoir le faire sûrement. — Ce qui a poussé les seigneurs à ces troubles, c'est que, s'ils devaient payer leurs dettes, tout ce qu'ils possèdent n'y suffirait pas. C'est pour cela, qu'ils voulaient gouverner les conseils privé et des finances : ils auraient donné à leurs créanciers des charges et des mercèdes, au moyen desquelles ils se seraient libérés envers eux. Ils espéraient surtout beaucoup obtenir des états, si le Roi eût accordé la modération des placards. — Le comte d'Egmont, lorsqu'il acheta Gaesbeek, à son retour d'Espagne, comptait là-dessus. — Del Canto assure au

Roi que, quand même il leur accorderait ce qu'ils demandent, ils ne resteraient pas paisibles pour cela; qu'ils veulent autre chose. — Il supplie de nouveau le Roi de venir aux Pays-Bas. — Quand les seigneurs tenaient leurs assemblées secrètes à Bruxelles, c'était en la maison du prince d'Orange, où ils entraient de nuit par la porte de derrière: ce fut là que la requête des confédérés fut modifiée et rendue pire. — Le marquis de Berghes et M. de Montigny vont en Espagne: plutôt à Dieu qu'ils l'eussent fait plus tôt, car ils ont été les instigateurs de tout ce qui est arrivé! Quelque jour, le Roi saura ce que Montigny conseilla au prince de Parme, en faisant mille plaintes contre S. M. — Brederode, étant à Anvers le vendredi saint, y mangea publiquement des chapons et d'autres viandes: beaucoup de personnes étaient allées le voir; il buvait avec toutes dans son écuelle de bois. — Del Canto prévient le Roi qu'il y a dans sa chambre un personnage qui copie les lettres qu'on lui écrit, et les envoie à ces seigneurs; le comte d'Egmont l'a dit publiquement. — Del Canto a résolu que fray Lorenzo de Villavicencio partirait pour l'Espagne, afin de rendre compte au Roi de tout ce qui se passe.

Liasse 529.

575. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 1<sup>er</sup> mai 1566.* Il pense toujours que le seul remède aux affaires de Flandre est la présence du Roi. — Il a appris avec peine la mort du secrétaire Gonçalo Perez, qu'il a toujours connu zélé pour le service du Roi. Comme ce secrétaire avait beaucoup de lettres écrites par le cardinal au Roi et à lui sur les affaires de Flandre, et que, si le contenu s'en divulguait, il pourrait en résulter beaucoup d'inconvénients, il prie le Roi d'ordonner qu'on les mette en un lieu sûr, « car, ajoute » Granvelle, il n'y a pas de moyens auxquels on n'ait recours, pour se procurer » de mes lettres (1). »

Liasse 905.

576. *Lettre autographe du comte d'Egmont au Roi, écrite d'Arras, le 5 mai .... (1566).* Il engage le Roi à approuver la modération des placards, que madame de Parme lui envoie. — Il est venu à Arras, afin de communiquer aux états d'Artois cette modération, et savoir d'eux si elle pourrait donner contentement au pays. — Il doit se rendre ensuite à Gand, pour le même objet. — La

(1) *Porqué son grandes los artificios que se usan por haver mis cartas en sus manos.*

blessure que le marquis de Berghes s'est faite à la jambe, et qui retarde son départ, est venue fort mal à propos (1). (*Franç.*)

Liasse 550.

577. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 mai 1566.* Le marquis de Berghes et le baron de Montigny devaient partir mardi dernier; mais il est arrivé, le dimanche auparavant, que, le marquis de Berghes étant au Parc, où l'on jouait au jeu de mail, il fut frappé, à la jambe, d'une pelote qui lui fit tant de mal, qu'il est au lit avec la fièvre. — Montigny, sollicité par la duchesse de partir seul, s'y est refusé, vu l'importance des affaires qu'il s'agit de traiter. — De l'avis du conseil, la duchesse, pour ne pas tenir le Roi plus longtemps en suspens, lui envoie l'extrait de deux points des instructions du marquis de Berghes et de Montigny : ces points résument l'avis de tous les chevaliers de l'Ordre, des gouverneurs des provinces et des membres des conseils d'État et privé, concernant la modération des placards, et particulièrement l'abolition de l'inquisition. — La duchesse envoie, en outre, copie d'un placard contre quelques hérétiques bannis, revenus dans le pays à la faveur des troubles, et d'un autre placard contre ceux qui répandent des *pasquilles* et libelles : elle s'en réfère à cet égard à ses lettres en français (2), et demande que le Roi fasse connaître sa résolution. — Elle pense que l'agitation du pays se calmerait en grande partie, si le Roi accordait aux confédérés les deux points de leur demande, à condition qu'ils jurassent tous ensemble, aussi bien que chacun en particulier, le maintien de l'ancienne foi catholique, et rompissent totalement leur ligne.—Pour le cas où le Roi prendrait une autre détermination, elle le prie de ne rien faire avant l'arrivée de Berghes et de Montigny, et les explications qu'ils ont à lui donner. — On a communiqué aux conseils et aux gouverneurs des provinces, pour qu'ils en fassent part aux états, le projet de modération des placards : on a voulu par là donner quelque satisfaction aux confédérés et au peuple, pressentir ce qu'ils penseraient, si le Roi leur accordait les deux points susmentionnés, et les mettre ainsi dans l'impossibilité de faire naître des difficultés nouvelles. — La duchesse rappelle les droits du comte de Hornes à

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXVII.

(2) Ces lettres, en français, qui portent aussi la date du 4 mai, ont été publiées par M. de Reiffenberg dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 25.

une récompense pour ses services, et prie le Roi de lui donner promptement quelque satisfaction. — Elle a cru pouvoir prendre 8,000 florins, sur les 150,000 écus apportés par le comte d'Egmont, pour les travaux urgents à faire dans l'intérêt de la défense de Philippeville. (*Ital.*)

Liasse 550.

578. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 mai 1566.* Elle accuse la réception d'une lettre autographe du Roi, et lui exprime sa gratitude de la confiance qu'il lui témoigne, en lui faisant part de l'entreprise qu'il projette, et de l'espoir qu'il a que ses vassaux des Pays-Bas lui fourniront des aides pour cet objet. — Selon les ordres du Roi, elle tiendra la chose bien secrète. — Elle prie le Roi de ne prendre aucune résolution sur ce qu'elle lui a écrit, d'après les instances du conseil, avant l'arrivée d'un gentilhomme de confiance qu'elle lui envoie (1), mais qui ne pourra voyager que par demi-postes, à cause de sa faible santé : il est tout à fait à même d'informer S. M. de tout ce qui se passe. Elle n'a pas choisi, pour cette commission, Tomás Armenteros, parce qu'il a fait deux grandes maladies à la suite l'une de l'autre, qui l'ont laissé dans une débilité extrême. — Elle demande une prompt réponse à ses lettres des 10 et 12 janvier. — On croyait que le mal de jambe de M. de Berghes était feint ; mais elle a fait en sorte que son médecin le visitât, et elle a appris de lui que ledit seigneur a une bonne plaie ouverte à la jambe, qui l'empêchera de partir avant un mois. — Elle sait, du comte de Meghem, qui la tient au courant de ce qui se passe, que les ligues non-seulement ne se rompent point, tant que le Roi n'aura pas pris de résolution sur la requête qu'elle a reçue, mais qu'elles tendent à se fortifier. — Il vient de s'en former une nouvelle entre quelques bourgeois des villes (Meghem ne les nomme pas), qui, à l'imitation des autres, portent, sur la manche de l'habit, comme c'est leur coutume, un signe pareil à celui que la duchesse envoie au Roi (2). — Meghem est mal avec les autres sept chevaliers de l'Ordre, à cause de l'attachement qu'il montre au service du Roi ; il est parti de Bruxelles, complètement brouillé avec eux. (*Ital.*)

Liasse 552.

(1) Fabio Lembo. Voyez la lettre de la duchesse, du 14 mai 1566, ci-après.

(2) Je ne l'ai pas trouvé dans les archives de Simancas.

579. *Lettre d'Alonso del Canto au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 mai 1566.* Il n'y a que la présence du Roi, qui puisse remédier à l'état actuel des choses. En ce moment, elle suffirait pour tout pacifier; plus tard, il faudrait peut-être de grandes peines et de grandes dépenses. — Au moment où le marquis de Berghes et M. de Montigny allaient partir, il est survenu au premier un accident : jouant au jeu de mail, il a reçu au tibia un coup de pelote, dont il a été blessé. — Del Canto croit que cet accident lui servira de prétexte, pour ne pas aller en Espagne, car il ne faisait pas ce voyage de bonne volonté, et personne ne veut l'entreprendre. — Fray Lorenzo de Villavicencio s'était proposé de partir par la poste, pour aller rendre compte au Roi de la situation des affaires; mais on a craint que cela ne causât du bruit et des soupçons. Il a été résolu qu'il différerait son départ.

Liasse 529.

580. *Lettre d'Alonso del Canto à Gonçalo Perez (1), écrite de Bruxelles, le 4 mai 1566.* Il fut forcé de s'absenter, lorsque les confédérés vinrent présenter leur requête. On l'avait menacé, disant qu'il était la cause de tout; qu'il écrivait au Roi contre les seigneurs; qu'il était inquisiteur général; que, dans sa maison, il faisait construire des cachots, etc. — Il alla à Bruges, par ordre de Madame. — Il représente son dénûment, et dit que lui et fray Lorenzo de Villavicencio meurent de faim.

Liasse 529.

581. *Lettre de Tomás Armenteros à Gonçalo Perez, écrite de Bruxelles, le 5 mai 1566.* Pendant une nouvelle indisposition dont il a été atteint, beaucoup des seigneurs sont venus le voir. Ils se sont plaints de nouveau à lui, l'engageant à faire en sorte que Madame prit en bonne part ce qu'ils faisaient : car ils craignaient le contraire. Il n'a rien négligé, pour les rassurer, leur disant que Madame n'avait d'autre fin, que de jeter de l'eau sur ce feu : à quoi le marquis de Berghes lui répondit, un jour, en présence de Montigny, que, quand on jetait peu d'eau dans un grand feu, il augmentait; et lui, il répliqua que Madame y jetait des rivières, etc.

Liasse 551.

582. *Lettre de Gaspard Schetz, seigneur de Grobbendoncq, trésorier général des finances, au cardinal de Granvelle, datée de Bruxelles, le 11 mai 1566.* Il lui écrit, pour l'assurer qu'il est demeuré son très-humble serviteur,

(1) On n'avait pas encore appris, à Bruxelles, la mort de ce secrétaire d'État.

qu'il regrette souvent son absence, et pour le féliciter sur son arrivée à Rome. (*Autographe, en français, envoyé au Roi par Granvelle.*)

Liasse 531.

385. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 12 mai 1566. (De sa main.)* Il répond aux lettres autographes de la duchesse, des 25 mars, 5 et 15 avril. — Il approuve ce qu'elle a fait en plusieurs choses; mais il ne peut consentir ni à la modération des placards, ni à l'assemblée des états généraux. — Il lui recommande de faire tous les offices convenables auprès des villes, pour qu'elles ne se joignent pas aux confédérés. — Par ses lettres en français (1), la duchesse verra qu'il approuve la venue du marquis de Berghes et du baron de Montigny : lorsqu'ils seront arrivés, il les expédiera le plus tôt possible. — Les mêmes lettres en français instruiront la duchesse de la manière dont elle doit donner satisfaction au prince d'Orange : il n'écrit pas à ce prince, parce qu'il n'a pas de lettres de lui. — Il répond de sa main à M. d'Egmont. — Le secret sera gardé sur les billets et avertissements envoyés par la duchesse. — Le Roi n'est pas d'avis qu'il faille faire renouveler les serments des gouverneurs et des capitaines des forteresses. — Il se réfère à ses lettres en français sur plusieurs matières (2).

Liasse 532.

384. *Lettre du Roi au comte d'Egmont, écrite de Madrid, le 12 mai 1566. (De sa main.)* Il le remercie de ses lettres des 22 et 25 mars. — Il lui exprime aussi sa satisfaction de l'assistance qu'il donne à la duchesse de Parme, ainsi que la confiance qu'il place en lui (3).

Liasse 532.

385. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de..... (Madrid), le 15 mai 1566.* Il répond à ses lettres des 18 et 26 avril. — Affaires de politique générale. — Il lui envoie une relation des dernières dépêches reçues de Flandre, et des réponses qu'il y a faites.

Liasse 532.

(1) Les lettres en français dont il est question dans cette dépêche sont au nombre de trois, toutes datées du 6 mai. Elles ont été publiées par Foppens, dans le *Supplément à Strada*, p. 546, 552 et 554.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXVIII.

(3) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXIX.

586. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 mai 1566.* C'est une lettre de créance pour Fabio Lembo, Napolitain, ancien serviteur de la duchesse, qu'elle charge d'aller rendre compte au Roi de ce qui se passe aux Pays-Bas, et de l'entretenir, en même temps, de ses affaires particulières. (*Ital.*)

Liasse 550.

587. *Lettre d'Alexandre Farnèse, prince de Parme, au Roi, écrite de Bruxelles, le 16 mai 1566.* Il lui annonce que la princesse, son épouse, est partie pour l'Italie le 10 mai, et que lui-même il prendra ce chemin dans huit ou dix jours. Il se met à la disposition du Roi.

Liasse 551.

588. *Lettre du seigneur de Brederode à la duchesse de Parme, écrite de Viane, le 17 mai 1566.* Il lui envoie une requête sur laquelle il la prie de répondre par apostille.

Dans cette requête, les confédérés disent avoir appris qu'elle a cassé trois gentilshommes de sa maison, lesquels ont été de leur compagnie, quand ils présentèrent la requête, leur faisant dire, par son maître d'hôtel, qu'ils avaient contrevenu au service de S. M., et au serment qu'ils lui devaient à elle-même. Leur intention n'est pas de se mêler des affaires de sa maison; mais, les paroles qu'a tenues ledit maître d'hôtel, tendant à leur déshonneur à tous, ils en ont eu un grand ressentiment, voyant même que leurs adversaires en prennent matière pour les calomnier. Ils la supplient donc de déclarer si ces paroles ont été tenues par son ordre.

L'apostille de la duchesse est couchée sur la requête; elle est ainsi conçue :  
 « Par ordonnance de Son Altèze, il n'a esté icy question du service de S. M.,  
 » ains de celuy de Son Altèze, à laquelle est loysible, comme à chascun de  
 » moindre qualité, de licencier ses serviteurs, selon que bon luy semble, comme  
 » aussy les supplians confessent assez de ne se devoir mesler des affaires de la-  
 » diete maison de Son Altèze. »

Liasse 551.

589. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 20 mai 1566.* La requête des confédérés montre clairement le but que l'on voudrait atteindre. — Le cardinal envoie au Roi des lettres des conseillers d'Assonleville

et Coebel; à cette occasion, il fait l'éloge du premier. — Dans le cas où le Roi n'aurait pas encore donné la charge de président du conseil privé, il l'engage à fixer son choix sur le président d'Artois, qui est âgé, mûr, de longue expérience dans les affaires, et très-zélé pour la religion. — C'est la première ligue contre le cardinal, qui a engendré la seconde. — Si le Roi ne se rend promptement aux Pays-Bas, il deviendra impossible d'y rétablir les affaires. — Granvelle est d'avis que le Roi ne se fasse pas accompagner d'une armée, et qu'il ait seulement avec lui sa cour ordinaire, quelque peu renforcée, sa garde, et ceux qui le suivent habituellement, lorsqu'il a à traverser des terres étrangères. La présence seule du Roi suffira pour accommoder les choses. — A son passage par l'Italie, il fera bien d'appeler à Gènes une couple des principaux des Pays-Bas, pour l'escorter avec leurs compagnies d'ordonnances. — Granvelle pense que le parti de la douceur est le préférable; qu'il faut désabuser ceux qui ont crainte de l'inquisition d'Espagne, et faire voir que les placards, dont la rigueur excite des plaintes, ont été faits par l'Empereur, en vue du bien des Pays-Bas. — Si, à raison des circonstances présentes, la modération des placards est jugée nécessaire, le Roi pourra y pourvoir; mais il ne doit pas souffrir que les états s'en mêlent. — Il serait à propos de faire entendre à M. d'Egmont que la confédération déplaît à S. M., pour le mauvais exemple, et de l'engager à faire en sorte qu'elle soit dissoute. — Le choix de Berghes et Montigny n'est pas mauvais, si le but de leur mission est d'informer le Roi de l'état des choses : car ils sont ceux qui en ont le mieux connaissance, et qui peut-être y ont pris le plus de part. — Le Roi allant aux Pays-Bas, il faut qu'il y entre avec douceur; le rétablissement des affaires par cette voie sera le plus avantageux, etc. (1).

Liasse 905.

590. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 mai 1566.* C'est une lettre de créance pour le seigneur de Montigny (2). La duchesse prie le Roi de l'accueillir avec bienveillance, et de prendre une prompte résolution sur les points relatifs à l'inquisition et aux placards. — Elle recommande encore au Roi de daigner marquer, tant dans ses paroles, que dans

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXX.

(2) Montigny partit de Bruxelles le 29 mai.

ses actions, qu'il a une confiance entière dans ses provinces des Pays-Bas, aussi bien que dans les seigneurs du pays. (*Ital.*)

Liasse 550.

591. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 mai 1566.* Déjà elle a informé le Roi du mécontentement du prince d'Orange, par suite de l'avertissement, qui lui a été donné, que non-seulement S. M. lui portait peu d'affection, mais qu'elle voulait le châtier dans sa personne et dans ses biens. — Le même avis vient d'être transmis au prince par la voie d'Augsbourg, et M. de Chantonay a confirmé l'intention qu'on prête au Roi, comme une chose dont il disait être certain. — La duchesse engage le Roi à ne pas se priver d'un si bon vassal, qui l'a si bien servi, et peut le faire encore; elle souhaiterait qu'il lui écrivit, au contraire, une lettre bienveillante (1), où il lui donnât l'assurance que les bruits qu'on répand sont mal fondés (2). (*Ital.*)

Liasse 550.

592. *Instruction de la duchesse de Parme pour le marquis de Berghes et le baron de Montigny, envoyés en Espagne, faite à Bruxelles, le 29 mai 1566.* Cette instruction, qui est très-longue, retrace les événements arrivés dans le pays, depuis les lettres écrites aux gouverneurs et aux conseils provinciaux, sur la continuation de l'exercice de l'inquisition et l'observation rigoureuse des placards. Les deux députés sont chargés de demander au Roi qu'il approuve ce qui a été délibéré sur ces deux points au conseil d'État; qu'il déclare aussi qu'il n'a de ses États des Pays-Bas, en général ou en particulier, nul mécontentement; qu'il promette à tous ceux qui ont présenté la requête, ou signé quelque chose, à l'occasion de celle-ci, abolition et oubli général; enfin qu'il vienne aux Pays-Bas le plus tôt possible (3). (*Franç.*)

Liasse 555.

595. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme (4), écrite de Paris, le 4 juin 1566.* Détails sur sa réception par le Roi et la reine-mère de

(1) En marge de ce passage de la lettre, Philippe II a écrit de sa main : *Eso, que ella lo satisfaga* (que la duchesse s'acquitte elle-même de cela).

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXXI.

(3) Voyez le texte de cette instruction dans la *Correspondance*, n° LXXXII.

(4) Les papiers de Montigny ayant été saisis, lorsque, en 1567, il fut arrêté et conduit à l'al-

France, qui, apprenant son arrivée à Paris, lui ont fait dire qu'ils désiraient le voir, et qui se sont beaucoup plaints de la conduite des Espagnols envers les Français, à la Floride. (*Franç.*)

Liasse 555.

394. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 11 juin 1566.* Elle l'informe de quelques particularités dont elle n'a pas voulu l'entretenir dans les lettres qu'elle a remises à Montigny. — Lorsqu'elle a sollicité le marquis de Berghes de partir, il s'en est excusé, sur le mal qu'il avait à la jambe, et sur une indisposition dont il avait souffert l'année précédente, et qu'il craignait de voir se renouveler par la fatigue du voyage. Il lui a dit d'ailleurs que, avant de se mettre en route, il aurait voulu savoir si le Roi était disposé à prendre les mesures nécessaires pour le rétablissement de la tranquillité aux Pays-Bas, ou à différer ces mesures jusqu'à sa venue : dans l'un et l'autre cas, son voyage lui paraissait inutile, car, en admettant la première hypothèse, M. de Montigny suffirait pour obtenir du Roi l'abolition de l'inquisition, la modération des placards et le pardon général. La duchesse a répondu à ces objections de telle manière qu'il lui a promis de faire le voyage, si sa santé le permettait; mais, le même jour, il a changé d'avis, et s'est mis à dire qu'il ne partirait pas : ce qu'apprenant Montigny, il a dit qu'alors il ne partirait pas non plus. — Enfin, par l'intervention du comte d'Egmont et de Montigny, le marquis a donné sa parole qu'il maintiendrait ce qu'il avait promis à la duchesse. — Dans le cours de l'entretien qu'elle a eu avec le marquis, celui-ci a avancé que ce serait un grand point pour le Roi de gagner le prince d'Orange, et que S. M. atteindrait ce but, en appelant le prince à sa cour, avec un traitement élevé et une place au conseil d'État. Elle a répondu, en exprimant le doute que le prince acceptât cette position; mais il a répliqué qu'il l'accepterait certainement, et que, si même il ne le voulait pas, les seigneurs, ses amis, le détermineraient à le faire. — La duchesse crut devoir, le jour suivant, en parler au prince, en présence du comte d'Egmont : mais le langage du prince fut tout différent de celui du marquis. — Intelligence des huguenots de France avec les sectaires des Pays-Bas. — Avantage qu'il y aurait pour le Roi à gagner trois ou quatre des sei-

cazar de Ségovie, toute sa correspondance avec la duchesse de Parme est aux archives de Simancas. Je n'ai extrait de cette correspondance que les lettres les plus intéressantes.

gneurs principaux du pays, dût-il lui en coûter deux ou trois cent mille écus. — Après le départ de Montigny, le comte de Meghem est venu confier en secret à la duchesse que le comte de Culembourg avait fait prêcher publiquement dans sa terre, et qu'il entretenait trois ou quatre prédicateurs hérétiques. Elle rend compte au Roi des mesures qu'elle a prises en conséquence. — Meghem lui a dit encore une chose qui l'a extrêmement scandalisée: c'est que les confédérés étaient résolus, au cas que le Roi vint avec des troupes, d'envoyer en Zélande 10 ou 12,000 hommes, pour s'opposer à son débarquement, et ce propos a été confirmé à la duchesse par les comtes d'Egmont et d'Arenberg. — Appréhensions du président Viglius pour sa personne. — La duchesse engage le Roi à donner les ordres nécessaires pour que Montigny ne puisse rien écrire aux Pays-Bas, qui soit de nature à mécontenter les seigneurs, comme le serait, par exemple, ceci, qu'il aurait découvert que le Roi ne veut accorder aucun des points qu'il a mission de solliciter: car, le jour où un tel avertissement arriverait, la tranquillité serait sérieusement menacée. — Elle termine, en entretenant le Roi du congé qu'elle a donné à trois gentilshommes de sa maison, pour avoir signé le compromis, et des réclamations que cette mesure a soulevées. Elle lui envoie (1) copie d'une requête que Brederode lui a adressée à ce sujet, et de l'apostille qu'elle y a fait coucher (2). (*Ital.*)

Liasse 550.

595. *Relation, rédigée par Antonio Perez, d'une lettre du cardinal de Granvelle au Roi (3), écrite de Rome, le 19 juin 1566.* Le vrai moment pour le voyage du Roi en Flandre est le mois de septembre ou d'octobre; il n'a pas besoin d'armée. — Le prince d'Orange se meurt de peur, et, selon ce qu'a appris le cardinal, il est occupé à former une justification à laquelle travaillent beaucoup de conseillers et d'avocats. — Si le Roi ne lui écrit en des termes très-bienveillants, et ne lui ordonne d'envoyer le comte Ludovic, son frère, en Allemagne, il n'attendra pas la venue de S. M., et ira en Allemagne lui-même. Le cardinal verrait sans regret qu'il prit ce parti, car, là, il ne pourrait faire de mal. — Si le prince et le marquis de Berghes renoncent à leurs gouver-

(1) Voyez ci-dessus, p. 416.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXXIII.

(3) Je n'ai pas trouvé la lettre de Granvelle dans les Archives.

nements, comme ils en font la menace, Granvelle est d'avis que le Roi accepte leur démission avec douceur. — Un avocat du prince a dit à un confident du cardinal que, si le prince s'était gouverné par l'avis de celui-ci, et était resté son ami, ses affaires seraient en meilleur état, et que, si le cardinal voulait oublier le passé, l'occasion serait propice pour une réconciliation. Le confident répondit que le cardinal n'était animé d'aucune mauvaise volonté pour le prince; que la faute de tout le passé devait être attribuée aux commérages de personnes de basse condition (*gente baxa*); que le cardinal était prêt à faire pour lui tout ce qui ne serait contre le service du Roi, et qu'il l'aimait beaucoup. — Granvelle se réjouit de cela, parce qu'il ne veut pas que ce qui le touche en particulier puisse nuire aux affaires du Roi. — On lui écrit, de plus, que le prince et M. de Hornes furent se divertir à son jardin de la Fontaine, et qu'ils y tinrent à un sien serviteur des propos bien nouveaux pour lui. — M. d'Egmont s'est parfaitement conduit en Artois et en Flandre, et il mérite les remerciements du Roi. — Il serait d'une grande importance de le détacher de la ligue. — On trompe le Roi, si l'on lui fait croire que les affaires puissent se rétablir sans sa présence. — Le pape ne parle d'autre chose, que de la nécessité du voyage du Roi.

Liasse 905.

596. *Lettre du comte Charles de Mansfelt à Tomás Armenteros, écrite de Luxembourg, le 19 juin 1566.* Lorsqu'il entra dans la confédération, à l'instigation du seigneur de Brederode, son oncle, il le fit, sans prévoir ce qui arrive maintenant. Comme il désire vivre et mourir, en remplissant ses devoirs envers le Roi, il a écrit depuis peu à ces seigneurs que, attendu que les faits de quelques-uns ne sont pas d'accord avec ce qui se dit, lorsqu'on forma la confédération, il les prie de le tenir pour excusé, leur rappelant que, lorsqu'il se joignit à eux, ce fut, en réservant la volonté du comte, son père et seigneur, qui à présent lui ordonne de s'en séparer. — Il prie Armenteros de rendre compte de sa détermination à la duchesse de Parme.

Liasse 551.

597. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 21 juin 1566.* Elle lui annonce l'envoi d'une autre lettre en chiffres, dont elle le prie de ne confier le déchiffrement qu'à une personne de confiance, et sur laquelle elle lui demande une prompte réponse. — Elle sollicite aussi le prochain renvoi de Fabio Lembo. — Elle représente en même temps au Roi que plus il tarde à

prendre une résolution sur les points de l'inquisition et des placards, plus il ouvre le champ aux désordres et aux malheurs qui menacent le pays.

Liasse 530.

598. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 21 juin 1566.* C'est celle dont fait mention la précédente. — La duchesse accuse la réception des lettres du Roi, des 1<sup>er</sup> avril, 8, 9, 10, 11, 12 et 27 mai. — L'archevêque de Sorrente (1) lui a fait part de la mission qu'il tenait du pape : 1<sup>o</sup> de remettre au comte de Culembourg un bref, pour l'engager à rentrer dans la foi catholique; 2<sup>o</sup> d'offrir à la duchesse, pour le maintien de la religion aux Pays-Bas, toute l'aide possible, même en ce qui concernait les évêques et autres ecclésiastiques; 3<sup>o</sup> de délivrer au prince d'Orange un bref du saint-père, concernant l'état de la religion dans sa principauté. Sur les observations de la duchesse, le bref écrit au comte de Culembourg ne lui a pas été envoyé. Le prince d'Orange a reçu celui qui lui était destiné, d'une manière très-convenable. La duchesse a remercié l'archevêque des offres qu'il lui faisait, en lui annonçant qu'elle en rendrait compte au Roi. — Elle a délivré à ce prélat la lettre du Roi et celle du nonce à Madrid (2). — Elle lui a donné connaissance des intentions du Roi à l'égard du maintien de l'inquisition et de l'observation des placards, mais en lui recommandant le secret sur ces deux points. — L'archevêque est parti satisfait, et en disant à la duchesse qu'il ferait à S. S. un rapport fidèle de tout ce qu'il avait vu et appris (3). — La duchesse, répondant à la lettre du Roi du 12 mai.

(1) Dès son avènement au siège pontifical, Pie V fit annoncer à Philippe II, par son nonce à Madrid, l'archevêque de Rossano, l'intention d'envoyer aux Pays-Bas l'archevêque de Sorrente. Le Roi exprima le désir que cette mission fût différée; il parla et chargea le duc d'Albe et le secrétaire Çayas de parler en ce sens au nonce, en ajoutant toutefois que l'archevêque serait reçu aux Pays-Bas, si déjà il était en chemin pour s'y rendre, comme il convenait à la dignité du saint-siège. (*Registro di lettere di monsig. arcivescovo di Rossano*, à la bibliothèque nationale de Madrid)

(2) Le Roi avait écrit à l'archevêque de Sorrente, et lui avait fait écrire par le nonce à Madrid, afin qu'il ne laissât pas soupçonner, aux Pays-Bas, qu'il y eût été envoyé pour affaires de l'hérésie, de l'inquisition, ou autres choses semblables, mais qu'il s'attachât à faire croire que l'objet de sa mission ne concernait que la réformation du clergé, et qu'il procédât encore en cela avec grande dextérité et prudence. (*Registro di lettere*, etc.)

(3) Il y a, sur la mission de l'archevêque de Sorrente, une lettre de la duchesse, en français,

justifie la communication, qui a été donnée aux états, du projet de modération des placards : elle lui rappelle que, lorsqu'elle prit congé de lui, à bord du navire qui le transporta en Espagne, il lui recommanda de consulter, dans les affaires importantes, le conseil d'État, et particulièrement le cardinal de Granvelle, Berlaymont et le président Viglius : or, c'est en cette conformité qu'elle a agi. — Berlaymont et Viglius ont été d'avis non-seulement que la communication se fit aux états, mais que le projet de modération fût provisoirement publié et exécuté. — Cette communication a eu d'ailleurs des résultats très-avantageux, car les états ont déclaré vouloir maintenir inviolablement l'ancienne foi catholique. — La duchesse persiste donc à demander, et c'est l'avis du comte d'Arenberg, de Berlaymont et de Viglius, que le Roi accorde les deux points, de l'abolition de l'inquisition et de la modération des placards. — Propos du comte d'Egmont sur la confédération. — Autres propos du comte d'Arenberg sur le même sujet. — Ce dernier a dit à la duchesse que le prince d'Orange avait eu une longue conférence avec l'avocat des états de Hollande sur l'inquisition et la modération des placards, et que lesdits états n'avaient voulu présenter de requête sur l'un, ni sur l'autre point, comme le prince le prétendait. — M. d'Arenberg pense qu'il faudrait gagner Straelen (1), qui pourrait être très-utile dans les affaires que l'on a à traiter avec les états de Brabant, et duquel l'on pourrait se servir aussi, pour ramener le prince d'Orange et le marquis de Berghes; mais la duchesse doute qu'on parvint par là au but désiré. — L'amitié qui lie les deux derniers seigneurs, provient de ce qu'il est question de marier le fils du prince avec la nièce du marquis, laquelle sera son héritière. On projette aussi le mariage du fils du comte d'Egmont avec la fille que le prince a eue de sa première femme. — L'Empereur a écrit à la duchesse, pour lui exprimer le désir que le comte de Mansfelt, ainsi que le sieur de Hames (2), ou La Cressonnière (3), le servent dans la campagne contre les Turcs; elle prie le Roi de lui faire connaître ses intentions à cet égard. Quelques-uns croient qu'il faudrait

de la même date, qui est entièrement d'accord avec celle qu'elle écrit en italien. (Voy. la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par M. de Reiffenberg, p. 58.)

(1) Antoine Van Straelen, ou de Strale (c'est ainsi qu'il signait). Voy. p. 227, note 1.

(2) Voy. ci-dessus, p. 599.

(3) Jacques de la Cressonnière, chevalier, lieutenant de l'artillerie, et gouverneur de Gravelines. Le 24 septembre 1558, il avait été nommé chef et colonel d'un régiment de dix ensei-

profiter de l'occasion, pour éloigner Hames des Pays-Bas; mais d'autres sont d'avis, au contraire, qu'il faut l'y retenir, pour le châtier, quand le moment sera venu. Quant à la Cressonnière, qui est gouverneur de Gravelines et français de naissance, il dépend entièrement du comte d'Egmont, qui prétend que tous les capitaines des places fortes obéissent à lui seul. Par ce motif, la duchesse voudrait qu'on l'envoyât en Allemagne, et qu'on le remplaçât à Gravelines par quelqu'un qui dépendit, uniquement du Roi. — Le comte d'Egmont s'est montré très-mécontent des lettres du Roi en français, du 6 du mois passé (1); il a dit qu'il voyait bien que le Roi ne voulait pas accorder la modération des placards, préférant la ruine du pays, et qu'il déconseillerait au marquis de Berghes d'aller en Espagne, parce que ce serait sans utilité. — La duchesse s'en réfère à ses lettres en français (2), concernant l'exécution, faite à Audenarde, d'un quidam qui avait commis un sacrilège; celle qu'elle a ordonné de faire, à Gand, d'un anabaptiste; l'envoi aux bonnes villes des lettres que le Roi leur a écrites, et auxquelles les malveillants donnent déjà une sinistre interprétation, etc. (3). (*Ital.*)

Liasse 550.

599. *Lettre autographe de Tomás Armenteros au Roi, écrite de Bruxelles, le 22 juin 1566.* Il avait espéré que ses services lui mériteraient quelque mercède ou faveur du Roi, selon ce que S. M. lui avait promis à Monçon, et depuis Gonçalo Perez. Au lieu de cela, il a la douleur d'apprendre que Mendivil (4) a publié à Bruxelles qu'il est dans la mauvaise grâce de S. M., et que lui, Mendivil, a ordre de solliciter Madame qu'elle le renvoie chez lui. Ainsi attaqué par des personnes auxquelles il n'a jamais fait de mal, il est forcé d'en dire au Roi la cause: « V. M. saura, lui dit-il, que le cardinal de Granvelle s'est mis en tête » que sa sortie des Pays-Bas procédait des mauvais offices que, selon lui, je lui

gues de gens de pied. Le 26 décembre 1560, il fut créé chef et capitaine d'une enseigne de gens de pied de 200 têtes. (*Registres aux patentes de guerre.*)

(1) Cette lettre du 6 mai a été publiée par Foppens, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 546.

(2) Ces lettres, qui portent aussi la date du 21 juin (et non du 12), sont insérées dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par M. de Reiffenberg, p. 59.

(3) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXXIV.

(4) Mignel de Mendivil. On verra, plus loin, que le Roi le nomma *contador* de l'artillerie dans l'armée qui vint aux Pays-Bas avec le duc d'Albe.

» aurais rendus auprès de V. M., à Monçon; et cette malveillance contre moi est  
 » venue si avant, qu'il a écrit à certains de ses amis ici qu'on le laissât faire,  
 » qu'il ferait bientôt disparaître d'ici les Armenteros, et d'autres choses à mon  
 » préjudice; et je suis averti que lui et les siens font de même à la cour de V. M. »  
 — Armenteros se plaint aussi des mauvais offices que lui rend le secrétaire  
 Érasso, et cela parce qu'il s'est chargé, d'après les ordres du Roi, de certaines  
 affaires de comptabilité. — Il rappelle, en terminant, que ce n'est pas de la veille,  
 qu'il traite les affaires publiques; qu'avant que le père du cardinal de Granvelle  
 vint servir en Espagne, en 1528, il y avait trois ans qu'il était à la cour de  
 l'Empereur, sous le cardinal Gattinara, son grand chancelier.

Liasse 551.

400. *Lettre d'Alonso del Canto au Roi, écrite de Bruxelles, le 22 juin 1566.* Il insiste sur la nécessité de la venue du Roi : « Que V. M., dit-il, si on  
 » lui écrit que les choses vont mieux, et que, sans elle, les troubles s'apaise-  
 » ront, ne le croie pas : c'est une bourde. » — L'impudence va de jour en  
 jour en croissant, et il n'y a personne qui y remédie, parce que ceux qui pour-  
 raient le faire sont précisément les mêmes qui excitent le désordre. — Aux en-  
 virons de Lille et de Saint-Omer, à Béthune, à Tournay, en Hollande, dans les  
 terres de Brederode et du comte de Culembourg, on prêche publiquement. —  
 Pour montrer au Roi que l'abolition de l'inquisition et la modération des placards  
 ne sont que des prétextes mis en avant par les auteurs des troubles, et  
 qu'ils ont d'autres vues, il lui envoie copie d'un papier qu'on vient de répandre  
 dans le public, et qui est ainsi conçu : « Vous, supérieurs; vous, bourgmestres;  
 » vous, échevins; vous, gouverneurs des chefs-villes de Brabant, serez mis et  
 » taillés en pièces, se consentez que la modération des placartz seur la religion  
 » soit passée sans communication, advis et consentement de la noblesse ayant  
 » présentée requeste, et du commun, contre leurs anchiens droitz et previ-  
 » léges (1). » — Tous vont vêtus de gris, avec leurs médailles au col et leurs  
 écuelles de bois à la ceinture. — M. de Montigny est sans doute arrivé en Espa-  
 gne. — Le marquis de Berghes retarde toujours son départ. « Plût à Dieu qu'il  
 » fût déjà en route, et qu'ils fussent tous les deux partis il y a un an, parce  
 » qu'eux seuls ont été les conseillers de tout ce qui est arrivé! » — Les lettres

(1) A la suite de ce papier, il y en a une traduction espagnole, faite par Philippe II lui-même.

écrites par le Roi aux villes et aux seigneurs ont produit un bon effet. — Fray Lorenzo de Villavicencio est à Bruges, attendant les ordres du Roi. — Tout le pays est plein de Français, mais particulièrement la ville d'Anvers.

Liasse 320.

401. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 29 juin 1566.* Arrivé à Madrid le 17, le Roi lui fit dire qu'il lui donnerait audience le lendemain, à quatre heures. S. M. le reçut fort bien; elle était seule dans sa chambre, et l'entretien dura deux heures. Elle lui donna encore, le 20, une audience de deux heures, et, comme elle lui commanda de lui dire avec vérité ce qui s'était passé, il lui remit copie de son instruction, ainsi que des différentes pièces dont il était porteur. Il lui représenta combien il importait qu'elle prît une prompte résolution : elle répondit qu'elle se résoudrait le plus tôt possible. — Il n'a pas oublié de remontrer au Roi combien sa venue était désirée aux Pays-Bas : Sa Majesté a répondu qu'elle avait beaucoup d'affaires en ce royaume, mais que pourtant elle tâcherait de satisfaire au désir de ses vassaux des Pays-Bas. — Il a cru devoir lui dire aussi qu'on était dans l'opinion, aux Pays-Bas, qu'il était mal satisfait et mal informé de beaucoup de personnes, même de plusieurs seigneurs : ce qui n'avancait en rien son service. Le Roi lui a répondu « que » l'on a ceste opinion à tort, et qu'il est fort satisfait et content de tous ces seigneurs, comme de ceux qu'il a reçu tant de bons et grans services, et que » nul ne l'a informé à leur désavantage, mais qu'il tient que ceux qui procurent son déservice, sèment ce bruit, et font ces offices. » — Quoiqu'il ait parlé encore d'autres fois au Roi, et qu'il l'ait pressé autant que possible, il n'a pu rien savoir de ses intentions; les seules réponses qu'il ait obtenues de S. M., sont qu'elle y pensera, que ces affaires sont de grande importance, etc. Elle a ajouté qu'elle se déterminerait, pendant son séjour au bois de Ségovie, et qu'à cet effet, elle manderait le président Tisnacq, Hopperus et Courtewille. — Montigny voulait envoyer un courrier à la duchesse, pour l'informer de son arrivée à Madrid, et de sa première audience; le Roi le lui a défendu. — S. M. est partie, le 25, pour le Pardo; de là elle se rendra au bois de Ségovie. — Il a remis au Roi la lettre particulière dont la duchesse l'a chargé, touchant le fait du prince d'Orange. — A cause de la défense du Roi, il envoie sa lettre à Burgos, pour qu'elle parvienne à Bruxelles par courrier des marchands. (*Franç.*)

Liasse 333.

402. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 1<sup>er</sup> juillet 1566.* C'est une lettre de créance pour le marquis de Berghes, qui va trouver le Roi. — La duchesse engage le Roi à accorder l'abolition de l'inquisition et la modération des placards, sans différer davantage sa résolution, s'il ne veut en perdre tout le fruit. (*Ital.*)

Liasse 550.

405. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 1<sup>er</sup> juillet 1566.* Elle lui recommande de nouveau les instances que fait le comte de Hornes, afin que la pension de 5,000 écus, dont il jouissait pendant qu'il était en Espagne, lui soit rendue. — Le marquis de Berghes est chargé d'entretenir le Roi de cette demande, ainsi que des titres qu'a le comte de Mansfelt à être indemnisé et récompensé de tous les sacrifices qu'il a faits dans les guerres de S. M. — La duchesse ne saurait assez invoquer la justice du Roi en faveur de Mansfelt. (*Ital.*)

Liasse 550.

404. *Lettre d'Alonso del Canto au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 juillet 1566.* Ceux de la nouvelle ligue, autrement appelés *les Gueux*, voyant qu'ils ne pouvaient émouvoir le peuple, selon leurs intentions, ont fait venir des prédicants de France et de Genève, qu'ils ont répandus par tout le pays, et qui ont persuadé aux peuples d'assister aux prêches : de telle manière qu'on voit des troupes d'individus sortir de la plupart des villes, pour aller entendre leurs sermons. — Il n'y a aucun endroit du pays qui n'en soit troublé. — Les prédicants emploient le français ou le flamand, selon la situation des lieux. — Ce qu'ils prêchent, c'est la liberté, et que le peuple prenne les armes. — Le duc d'Arschot, les comtes d'Arenberg et de Meghem, le seigneur de Berlaymont et les autres serviteurs dévoués du Roi ne font rien, pour deux raisons : parce qu'ils disent n'avoir aucun ordre de S. M. de prendre les armes, et parce qu'il n'y a pas un réal dans le trésor. — Del Canto conseille au Roi, s'il ne peut venir lui-même aux Pays-Bas, d'y envoyer le duc d'Albe. — Le marquis de Berghes est parti le dimanche 30 juin (1).

Liasse 529.

(1) Del Canto était mal informé. Le marquis de Berghes ne partit que le 4<sup>er</sup> juillet. Voyez la lettre de la duchesse, du 7 juillet, ci-après.

405. *Relation, rédigée par le conseiller d'Assonleville, d'une conférence qu'il eut, le 6 juillet 1566, avec le prince d'Orange et le comte de Hornes.* La duchesse de Parme avait chargé d'Assonleville de communiquer au prince d'Orange et au comte de Hornes une lettre qu'elle écrivait au Roi, sur les assemblées des sectaires, et les prêches qui se faisaient sur presque tous les points du pays (1) : elle désirait savoir comment ces deux seigneurs envisageaient ces événements, et ce qu'ils pensaient des mesures à prendre pour en prévenir les conséquences. L'un et l'autre se prononcèrent pour des moyens de douceur. Le prince d'Orange dit, entre autres, « que c'estoit une grande chose des cœurs et » volentez des hommes, qui ne se pouvoient forcer par nulle puissance extérieure. » Le comte de Hornes insista beaucoup sur l'assemblée des états généraux; il protesta que, quant à lui, il était catholique et voulait le demeurer. Le prince se plaignit de ce que l'on n'avait nulle confiance en lui; que plusieurs individus étaient apostés pour le tuer; qu'il n'était pas un instant sans péril, etc. (2). (*Franç.*)

Liasse 530.

406. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 7 juillet 1566.* Elle lui annonce l'envoi de la lettre suivante, écrite en chiffres. (*Ital.*)

Liasse 530.

407. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 7 juillet 1566.* Elle se plaint amèrement au Roi de ce qu'après tout ce qu'elle lui a écrit et fait dire par Lembo et par Montigny, il la laisse ainsi, au milieu des embarras les plus pressants, sans aide et sans ordres, de manière que, dans tout ce qu'elle fait, elle doit aller en tâtonnant et au hasard.—Les choses en sont venues au point, que, si S. M. tarde plus longtemps à faire connaître sa résolution, on se déterminera enfin, dans ces provinces, à mettre à exécution les desseins qu'on nourrit.—Le marquis de Berghes est parti, le 1<sup>er</sup> juillet, pour Paris; il fait ce voyage en chariot; il devait s'arrêter un jour à Mons, et deux jours à Valenciennes et à Cambrai. La duchesse a pu comprendre par là qu'il n'a pas l'intention de faire grande diligence dans son voyage.—Ni menaces, ni persuasions,

(1) Cette lettre, qui porte la date du 7 juillet, a été publiée par M. de Reiffenberg, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 71.

(2) Voyez le texte de cette relation dans la *Correspondance*, n° LXXXV.

ni admonitions, ne peuvent plus arrêter le progrès toujours croissant du mal dans le pays. — Il est urgent que le Roi contente ses vassaux, en ce qui concerne l'inquisition et la modération des placards, et qu'il accorde un pardon général aux confédérés et aux autres qui ont pu l'offenser; que, de plus, il envoie une bonne somme d'argent, pour que, cette concession faite, on puisse agir par les armes contre ceux qui voudraient, comme on le craint, élever alors d'autres prétentions, auxquelles il ne convient aucunement de satisfaire. — Dans ce dernier cas, le comte d'Egmont et d'autres seigneurs ont offert de réduire par la force les perturbateurs, sans épargner, a dit le comte, ni frères, ni fils, et en exposant, s'il le faut, sa propre vie, pour le service de Dieu et du Roi; mais, quant à présent, il n'a pas voulu prendre les armes, ainsi que la duchesse le lui avait demandé, afin de la défendre, si, comme le bruit en court, il arrivait à Bruxelles 40 ou 50,000 sectaires armés, conduits par un chef dont le nom n'est pas encore connu. — Il doit y avoir, dans le courant même du mois, une assemblée des confédérés à Saint-Trond, ou bien à Maestricht, et on a même averti la duchesse qu'ils veulent s'emparer de cette dernière place, pour s'y mettre à couvert, et y recevoir les secours qu'ils attendent d'Allemagne. Les sectaires viendront ensuite, à la faveur des confédérés, demander de pouvoir vivre en liberté de conscience, et d'avoir des églises, pour y prêcher librement. — La duchesse ayant dit au comte d'Egmont qu'elle ne pourrait se dispenser au moins de faire rassembler les bandes d'ordonnances, pour s'opposer au progrès des prêches, le comte lui a répondu qu'il ne prendrait les armes, que si les confédérés, ou les sectaires, le faisaient; qu'il ne voulait pas être le premier. D'un autre côté, Arenberg, Berlaymont et d'autres lui disent que, si d'Egmont ne prend pas les armes, elle gagnerait peu à ce qu'ils s'armassent eux-mêmes. — La duchesse, par tous ces motifs, insiste pour que le Roi lui fasse connaître promptement sa résolution, et lui donne des instructions sur la conduite qu'elle a à tenir. Elle demande aussi que le Roi ordonne à d'Egmont de s'armer, si l'on a recours à la force contre les confédérés et les hérétiques. — La duchesse a cru devoir appeler en particulier tous les seigneurs, pour savoir quel fond elle peut faire sur leurs compagnies d'hommes d'armes et sur leurs propres personnes. — Le duc d'Ar-schot, Arenberg, Mansfelt, Berlaymont et Rœulx l'ont assurée que leurs compagnies serviraient fidèlement en ce qu'elle leur commanderait, et le duc lui a donné la même assurance quant à celle de Boussu. Meghem lui a dit qu'il ser-

virait le Roi comme il y était obligé, sauf les deux points de l'inquisition et de la modération des placards. Le comte de Hornes a répondu que sa compagnie ferait tout ce que la duchesse lui commanderait, et que, si elle s'y refusait, il avait cent gentilshommes par lesquels il remplacerait ses hommes d'armes. Le comte d'Egmont a dit que sa compagnie ferait ce qu'il lui ordonnerait; le prince d'Orange, qu'il n'était pas sûr de la sienne, parce qu'il ne l'avait pas vue depuis nombre d'années, mais qu'il croyait qu'une partie des hommes dont elle était composée, ne voudraient servir contre les sectaires, ni empêcher les prêches : quant à sa personne, il a dit qu'il désirait avoir la réponse de M. de Montigny, afin d'être autorisé par le Roi à se retirer en sa maison, et que, partout où il se trouverait, il serait bon vassal de S. M. — La duchesse a provisoirement remplacé, en Hainaut, le marquis de Berghes par Noircarmes, qui l'a assurée, dans les termes les plus énergiques, de son dévouement au Roi et de son attachement à la religion. — Du Rœulx et Trazegnies lui ont fait les mêmes protestations. — Meghem lui a fait dire, par le duc d'Arshot, qu'il fallait s'assurer de Maestricht, qui est la clef de l'Allemagne; elle y a envoyé la bande du comte d'Arenberg. — Perplexité où elle se trouve, par suite du désir, que lui a exprimé le magistrat d'Anvers, qu'elle se transporte en cette ville, etc. (1) (*Ital.*)

Liasse 550.

408. *Lettre de Tomás Armenteros au Roi, écrite de Bruxelles, le 12 juillet 1566.* Il informe le Roi, par ordre de la duchesse de Parme, d'une affaire scandaleuse arrivée à la fille que le comte de Mansfelt eut de sa première femme (2). Cette fille, ayant été conduite en Hollande par le seigneur de Brederode, y a eu des relations intimes avec un fils naturel du précédent prince d'Orange, appelé M. de Chalon. Brederode, en ayant été instruit, l'a fait enfermer dans une tour, d'où elle s'est sauvée, déguisée en homme. M. de Chalon, qui l'attendait, l'a rejointe, et ils sont passés ensemble, les uns disent au comté de Bourgogne, d'autres en Angleterre. — Malgré la sévérité que Brederode a montrée en cette occasion, il y en a qui prétendent qu'il a eu lui-même des rapports incestueux avec sa nièce, et ce ne serait ni le premier, ni le second inceste qu'il

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXXVI.

(2) Voyez, sur cette affaire, les *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, par M. Groen Van Prinsterer, t. II, p. 109, 126 et 215.

aurait commis en sa vie. — Les Mansfelt sont furieux contre lui, et Armenteros croit que cet événement n'a pas été sans influence sur la détermination, prise par le comte Charles, de se retirer de la confédération (1). — Armenteros a tâché de nouveau, et plus vivement que jamais, de pénétrer les desseins du prince d'Orange; mais il n'a pu y réussir. Il en attribue la cause à ce que le prince a changé de religion (2); à ce qu'il se sent fort de l'appui qu'on lui a offert d'Allemagne, de la nombreuse clientèle qu'il a dans le pays, et enfin de la défiance qu'il a du Roi et de ses ministres: le prince, selon lui, se prépare de longue main à la défense qu'il sera forcé de faire contre le Roi. — Après avoir écrit ce qui précède, Armenteros a su que M. d'Egmont était parvenu à apaiser le comte de Mansfelt, moyennant la donation entre-vifs que Brederode a faite de ses biens au comte Charles, son neveu (3).

Liasse 531.

409. *Instruction donnée, le 16 juillet 1566, par Gérard de Groesbeck, évêque de Liège, au sieur Octavien de Palme, son écuyer, envoyé vers la duchesse de Parme, pour lui rendre raison de l'entrée du comte Louis de Nassau et d'autres seigneurs à Saint-Trond.* Il en résulte qu'ayant été averti du projet du comte Louis et des confédérés de tenir une assemblée à Saint-Trond, l'évêque lui envoya deux gentilshommes, pour l'en détourner, ne pouvant y donner son consentement, à raison des constitutions impériales, de la paix publique de l'Empire, du service et bon voisinage qu'il devait au Roi Catholique, et de la paix et repos de ses sujets; que ledit comte répondit, de bouche et par écrit, que leurs intentions ne tendaient nullement à contrevvenir aux ordonnances de l'Empereur, ni au desservice du Roi, en tant que cette entrevue ne se faisait par armes, ni main forte; que madame de Parme en était avertie, etc.; que l'évêque n'avait voulu néanmoins y consentir; qu'il avait envoyé à Saint-Trond le grand mayeur de sa cité de Liège et d'autres gentilshommes et officiers, pour le déclarer aux confédérés, et, au cas qu'ils persistassent, conduire les affaires de la ville, pendant qu'ils y seraient; finalement,

(1) Voyez ci-dessus, page 421.

(2) En marge de ce passage de la lettre, on lit les mots suivants, tracés de la main de Philippe II: *No lo ha escrito nadie así claro* (personne ne l'a écrit aussi clairement).

(3) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXXVII.

qu'il a appris que, le 15 juillet au matin, le comte Louis et quelques autres de sa compagnie y sont entrés. (*Franç.*)

Liasse 550.

410. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 juillet 1566.* Elle lui annonce l'envoi de la lettre suivante, en chiffres. — Elle se flatte d'avoir rendu un grand service au Roi, en refusant de consentir à l'assemblée des états, malgré les instances, menaces et moyens d'intimidation qu'on a employés auprès d'elle (1).

Liasse 550.

411. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 juillet 1566.* Elle supplie le Roi de se faire lire le discours, qu'elle lui envoie (2), sur les considérations qui militent pour la convocation des états généraux, laquelle est maintenant le but de toutes les instances, sans que l'on parle plus de l'abolition de l'inquisition et de la modération des placards. — Le comte d'Egmont est celui qui insiste le plus à cet égard, au point qu'il lui a dit que, si l'on ne convoquait pas les états, ils s'assembleraient de leur propre autorité, pour trouver quelque remède aux maux présents du pays, et prévenir sa perte certaine. La réponse qu'elle lui a faite, qu'elle ne pouvait prendre une mesure aussi grave, sans l'express commandement du Roi, ne l'a point contenté. Elle lui a dit alors qu'elle représenterait au Roi les inconvénients qui pourraient survenir, si les états généraux n'étaient pas assemblés, et qu'elle supplierait S. M. de faire connaître ses intentions sur ce point dans le plus bref délai. Là-dessus, lui et les autres seigneurs du conseil ont déclaré qu'ils attendraient la réponse de ce courrier, seulement pendant vingt-cinq jours; encore prétendaient-ils que dix-huit jours suffisaient, savoir : sept pour l'aller, sept pour le retour, et quatre pour la délibération du Roi. — La duchesse pense que le but de ceux qui désirent l'assemblée générale des états, est de demander la liberté de conscience et le pardon général : on voudrait aussi que les états se rendissent garants des promesses du Roi, et enfin qu'ils fissent avec les confédérés une ligue perpétuelle, pour se soutenir les uns les autres. — Elle s'en

(1) *In non aver consentito, per persuasione, minacie et spavente che mi habino saputo fare.*

(2) Avec sa lettre en français, du 19 juillet, que M. de Reiffenberg a publiée dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 88.

réfère à sa lettre en français (1) sur les motifs pour lesquels elle n'a pas été à Anvers, et y a envoyé le prince d'Orange : elle s'est déterminée à prendre ce dernier parti, parce que tout le peuple demandait le prince; qu'elle n'a pas voulu montrer de la défiance à son égard, et qu'enfin il lui a promis de faire les meilleurs offices pour le service de Dieu et du Roi. — Toute la population d'Anvers a témoigné une grandissime satisfaction de la présence du prince. — L'évêque de Liège a fait savoir à la duchesse que le comte Louis de Nassau lui avait envoyé demander, par Villiers (2), la permission, pour les confédérés, de s'assembler à Saint-Trond, et qu'il l'avait refusée. Néanmoins, les confédérés ont été reçus en cette ville. La duchesse ignore encore ce qui s'est passé dans leur réunion. — Elle se loue beaucoup du seigneur de Noirearmes et du comte de Mansfelt. Ce dernier lui a offert, dans le plus grand secret, de mettre sur pied 2,000 chevaux, pour servir le Roi en tout ce que S. M. lui commandera. — La duchesse, ayant représenté aux prélats de Brabant la nécessité où elle se trouve, en a obtenu un prêt de 50,000 florins : elle va s'adresser, pour le même effet, aux prélats des autres provinces (3). (*Ital.*)

Liasse 550.

412. *Lettre d'Alonso del Canto au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 juillet 1566.* La ville d'Anvers est celle qui s'est le plus déclarée contre le service du Roi et contre la religion. Les nations étrangères ont été obligées d'en sortir. Le peuple a ôté les clefs des portes au magistrat; chaque jour, il sort de la ville plus de 15,000 personnes pour aller aux prêches faits tant en flamand qu'en français, et la plupart s'y rendent avec des armes. Tous les chanoines ont quitté la ville. — A Bruxelles, chaque nuit, on chante des psaumes, et les sectaires vont par les rues, criant *vivent les gueux!* Le magistrat est pire qu'eux-mêmes.

Liasse 529.

415. *Mémoire autographe du baron de Montigny, sur les affaires de Flandre, écrit pour le Roi, le 20 juillet 1566, au bois de Ségovie (4).* (*Franç.*)

Liasse 555.

(1) Celle du 19 juillet, rappelée en la note 2, p. 452.

(2) *Sic* dans le manuscrit. Il s'agit probablement de Jean de Montigny, seigneur de Villers, l'un des signataires du compromis.

(3) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° LXXXVIII.

(4) Voyez le texte de ce mémoire dans la *Correspondance*, n° LXXXIX.

414. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite du bois de Ségovie, le 21 juillet 1566.* Malgré toute la peine qu'il se donne pour obtenir une résolution sur les points dont il a été chargé, il n'a pu y parvenir jusqu'ici : le Roi le remet de jour à autre, disant que, les affaires étant d'aussi grande importance, il a besoin d'y penser. — La dépêche de la duchesse, du 7 juillet (1), a causé à S. M. un extrême déplaisir, et avec grande raison. — Ceux du conseil d'État sont étonnés du délai que le Roi met à répondre; ils ont tenu, depuis l'arrivée du dernier courrier, deux séances, auxquelles ont été appelés Tisnacq, Hopperus et Courtewille. — Il envoie sa lettre à Medina del Campo, d'où il apprend qu'un courrier des marchands doit partir sous peu de jours. (*Franç.*)

Liasse 555.

415. *Avis envoyé par Anderlecht à madame de Parme, le 24 juillet 1566.* Avant son départ d'Anvers, il a vu le prince d'Orange, et lui a demandé s'il avait quelque chose à faire savoir au comte de Meghem; le prince l'a chargé de lui dire que les affaires allaient mal. — Il a vu aussi le comte d'Hooghstraeten dans son château de ce nom : sur ce qu'il lui fit observer que Madame était fort en peine de trouver des remèdes, le comte répondit qu'il était bien qu'elle fût en peine, puisque la peur l'engagerait à agir auprès du Roi, pour que les confédérés obtinssent leur juste demande. — A Saint-Trond, il n'y eut pas plus de 200 gentilshommes, ni plus de chevaux, parce que la plupart vinrent en chariot. — Brecht et deux autres confédérés, soupant avec l'évêque de Liège, commencèrent à crier entre eux : *vivent les gueux!* L'évêque leur dit de se taire, ou de quitter la table. Ils se levèrent, et Brecht sortit, disant que, si les affaires allaient bien, il se souviendrait de lui, et ajoutant que le prince d'Orange et le comte d'Egmont étaient de la ligue. — Les comtes d'Arenberg et de Meghem sont d'avis que Madame assiège Anvers, étant certains que les bons y sont autant et plus forts que les sectaires. — M. de Meghem a reçu une lettre d'un des confédérés, qui certifie que le prince d'Orange et le comte d'Egmont sont de leur ligue, et qu'ils ont promesse de ces seigneurs, pourvu qu'ils n'excèdent pas le contenu de leur première requête.

Liasse 552.

(1) Montigny veut parler de la lettre en français, où la duchesse rendait compte au Roi des assemblées que les sectaires faisaient sur tous les points des Pays-Bas, et qui est insérée dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 71. Ni Montigny, ni Tisnacq, ni Hopperus, n'avait connaissance de la correspondance confidentielle de Marguerite avec son frère.

416. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de....., le 24 juillet .... (1566).....* « J'ay dépesché ung gentilhomme vers Sain-Tron, lequel en revint hier. Ils y tiennent d'estranges propos, si le Roy ne leur accorde ce qu'ilz demandent..... J'ay gagné un docteur en loix (mais Vostre Altèze n'en parle à personne!) quy est ung principal conseyller de ces seigneurs geulx, lequel m'at prommis de nous découvrir tout ce qu'il pourrat sçavoir : je luy ay prommis, après que tout sera fait, que V. A. luy donnera une place au conseil de Brabant, ou de Malines..... Il est homme fort mettable en hault et bas aleman, françois et italien. Je l'ay envoyé aussi à Sain-Tron. V. A. se garde ne le descouvrir à personne, car, s'ils le sçavoient, ilz le feroient mourir!..... » (*Franç.*)

Liasse 532.

417. *Lettre du comte Pierre-Ernest de Mansfelt à la duchesse de Parme, écrite de....., le 24 juillet 1566.* La duchesse sait que ce n'est pas sa coutume de faire l'office de rapporteur : mais, considérant le temps présent, et combien il est nécessaire que chacun remplisse son devoir de fidèle sujet, il a résolu de faire part à S. A. de tout ce qui viendra à sa connaissance. Il l'informe donc que quelques-uns doivent être allés chercher des prêcheurs en France, et qu'ils ont « trafiqué des choses de pire condition; » que ces prêcheurs disent qu'ils sont avoués, et qu'ils en peuvent fournir la preuve par écrit. — Il proteste à la duchesse que, de son côté, le Roi et elle peuvent être certains que, non-seulement en sa charge, mais en tout ce qui concerne le service de S. M., il remplira son devoir comme loyal serviteur. — Il supplie la duchesse de tenir la main à ce que toutes procédures et choses de fait soient ôtées, pour qu'on ne puisse dire que le Roi prétend des innovations contraires aux privilèges. — Il termine, en priant S. A. de lui garder le secret sur cette lettre, et sur celles qu'il pourra lui écrire encore. (*Franç.*)

Liasse 532.

418. *Lettre du comte Pierre-Ernest de Mansfelt à la duchesse de Parme, écrite de....., le 26 juillet 1566.* Il envoie à la duchesse une lettre qu'un gentilhomme lui a adressée de la Lorraine, et qui contient que, en ce pays, le bruit est général que le prince d'Orange et le comte de Hornes sont les chefs des séditions de Flandre. (*Franç.*)

Liasse 532.

419. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de....., le 28 juillet .... (1566).* Il a eu une entrevue secrète avec le duc Éric de Brunswick. Ce prince est très-affectionné au service du Roi. Il lui a assuré que les ducs de Saxe, de Wurtemberg, de Clèves et le landgrave de Hesse s'étaient confédérés avec les gueux, et qu'ils leur avaient promis de mettre avec eux le tout pour le tout. — Meghem conseille à la duchesse de faire quelques levées, pour être en mesure. — Il a chargé le porteur de dire à la duchesse beaucoup de choses. (*Franç.*)

Liasse 532.

420. *Instruction donnée par le comte de Meghem à Anderlecht, son serviteur, qu'il envoie vers madame de Parme, sans date (28 juillet 1566).* Anderlecht engagera Madame à se mettre en sûreté contre les gueux; le château de Gand serait, selon le comte, l'endroit où elle pourrait s'établir le plus convenablement, après qu'elle se serait assurée de la Troullière, qui y commande. — Meghem donne à la duchesse le conseil d'écrire à l'Empereur et à la reine-mère de France, pour qu'ils empêchent qu'on ne fasse, dans l'Empire et en France, des levées contre les Pays-Bas. — Il lui envoie copie d'une lettre qu'un gueux lui a écrite. (*Franç.*)

Liasse 532.

421. *Lettre d'un conseiller des confédérés au comte de Meghem, mentionnée en l'instruction précédente, sans date (juillet 1566).* « J'ay receu la lettre de » vostre seigneurie, qu'elle désire sçavoir ce qui est conelu à Sain-Tron. Il n'y » a riens résolu, sinon que chascune province a donné à leurs députez pover » traicter tous les affaires, excepté de point passer oultre la requeste : de quoy » ils ont promis de point passer, et aussy mesme le conte Ludovic et Brederode » ne veulent point prétendre, comme on dit, davantaige : car se fust esté grande » fascherie de rassembler la compaignie tant de fois... On a donné pover aux » députez de traiter les affaires, et pareillement, nous ne voulons plus riens faire, » sans advis de monseigneur le prince d'Orange et de monseigneur d'Egmont, » depuis qu'ils sont du tout déclairés des nostres, et aussi monseigneur le conte » nous a dit que monseigneur de Hornes et monseigneur de Mansfelt et Hoch- » straet luy ont donné la main d'estre de nous aultres. » (*Franç.*)

Liasse 532.

422. *Liste des députés qui présentèrent la seconde requête (1) à la gouvernante, le 30 juillet 1566.* Elle comprend les noms du comte Louis de Nassau, du seigneur d'Esquerdes, du seigneur de Waroux, du seigneur de Louverval, du seigneur de Noyelles, du seigneur de Risoir, du seigneur de Villers, du seigneur d'Escaubecque, du seigneur de Ghistelles, du seigneur de Malberg, du seigneur de Haeften et du seigneur d'Audrignies.

Liasse 536.

423. *Lettre de la duchesse de Parme au comte de Meghem, écrite de Bruxelles, le 31 juillet 1566.* Ayant bien pesé les choses, elle ne trouve convenir, dans la situation où elles sont, qu'aucune retenue de gens de guerre se fasse, avant qu'elle ait reçu la résolution du Roi, qui est attendue d'heure en heure, et ce pour ne point donner occasion aux confédérés de hâter leurs levées. (Franç.)

Liasse 532.

424. *Lettre du Roi au comte d'Egmont, écrite du bois de Ségovie, le 1<sup>er</sup> août 1566. (De sa main.)* Il a reçu toutes ses lettres, y compris celle du 15 juillet. Le comte verra, par les dépêches envoyées à la duchesse de Parme (2), la résolution que le Roi a prise, et les causes qui l'ont fait différer. Le Roi se confie qu'il s'emploiera à faire cesser les troubles, avant qu'ils aillent si loin, qu'il faille employer la force, moyen qu'il abhorre, surtout envers ses vassaux des Pays-Bas (3). — Le comte apprendra également, par les mêmes dépêches, combien le Roi est peiné que les choses soient dans la situation où elles sont, et que l'audace des hérétiques soit devenue si grande.

Liasse 532.

425. *Lettre du Roi au comte de Meghem, écrite du bois de Ségovie, le 1<sup>er</sup> août*

(1) Sur la présentation de cette seconde requête, et les suites de cette démarche, il faut consulter les deux lettres de la duchesse de Parme à Philippe II, des 31 juillet et 8 août 1566, insérées dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 120 et 141.

Nous ferons remarquer que M. de Reiffenberg a donné, d'après un manuscrit incorrect, la date du 31 juillet à la dépêche du 8 août.

(2) Les deux dépêches en français, du 31 juillet, et celle du 2 août, publiées dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 96, 116 et 159. (M. de Reiffenberg a donné, par erreur, à la dernière, la date du 31 juillet.)

(3) *Que yo aborresco, y tanto mas siendo con mis vassallos de allá.*

1566. (*De sa main.*) (1). Il le remercie de sa bonne volonté pour le service de Dieu et pour le sien.

Liasse 552.

426. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de....., le 1<sup>er</sup> août .... (1566).* Il est toujours d'avis que le duc Éric de Brunswick soit chargé de tenir aperçus 4,000 chevaux. — Lui-même a retenu quinze capitaines d'infanterie allemands, lesquels lui ont promis de servir le Roi envers et contre tous. (*Franç.*)

Liasse 552.

427. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite du bois de Ségovie, le 2 août 1566.* Il a reçu toutes ses lettres, y compris celle du 18 juillet. — Il l'autorise à accepter le donatif que les états de Flandre lui ont offert. — Il a demandé au seigneur de Montigny son avis sur les affaires des Pays-Bas; celui-ci lui a répondu que les points énoncés dans son instruction étaient ceux qui convenaient le mieux. — Le serment que la duchesse lui a proposé de faire prêter par les officiers, au cas qu'il accorde les deux points demandés, serait de peu d'effet, puisqu'ils en ont déjà prêté un, et que ceux qui ont violé leur serment une fois, peuvent le violer d'autres fois encore. — Par le même motif, il n'y a pas lieu de donner suite à ce que Montigny lui a proposé, de sa part, touchant le prince d'Orange et le comte de Hornes. — Il s'occupera, sous peu, de choses de cette importance, et lui fera connaître la résolution qu'il prendra (2). — En outre de ce qui lui est et a été écrit en français, elle pourra assurer le prince d'Orange qu'il est satisfait de lui, et lui dire combien il s'abuse, en pensant le contraire (3). — Le Roi a reçu et vu Montigny; et, pour que les seigneurs des Pays-Bas se départent de l'idée, où ils sont, qu'il n'est pas content d'eux, il leur écrit, de sa main, les lettres dont il envoie copie à la duchesse (4). — Il a été

(1) Le Roi écrivit, le même jour, et dans les mêmes termes, au comte de Mansfelt.

(2) *Espero tratar brevemente de cosas desta calidad, y entonces me resolveré y os avisaré dello.*

(3) *Demás de lo que se os scrive en frances, y ha scripto, podreis assegurar el principe de Oranges de quanto satisfecho estoy yo de su ánimo y voluntad, y le podeis satisfacer en esto, y decirle quanto se engaña, en pensar lo contrario.*

(4) Indépendamment des lettres en espagnol que le Roi écrivit aux comtes d'Egmont, de

pris des mesures pour que Montigny ne pût rien écrire de préjudiciable à son service; il a été prescrit, à cet effet, qu'il ne fût pas expédié de courrier. — Le Roi s'excuse de n'avoir pas répondu plus tôt à la duchesse, en alléguant la gravité des affaires sur lesquelles il avait à résoudre, et particulièrement le point de la religion. — Il n'a pas cru devoir laisser partir encore Montigny, et il a écrit au marquis de Berghes, qui, en route, voulait retourner aux Pays-Bas, afin qu'en tout cas, il vienne à Madrid. — Il loue beaucoup la duchesse de la fermeté avec laquelle elle s'est refusée à assembler les états généraux. Elle ne doit pas y consentir, et lui n'y consentira pas non plus; mais il ne convient pas qu'on sache aux Pays-Bas qu'elle a cet ordre de lui. Il faut qu'on croie que ce n'est que pour le moment, qu'il lui a défendu de convoquer les états, et qu'elle s'attend à en recevoir l'autorisation plus tard, afin qu'on ne désespère pas d'obtenir cette assemblée, quoiqu'il soit résolu à s'y opposer, sachant fort bien ce qu'on prétend par là, et n'ayant pas voulu par ce motif le permettre auparavant (1).

Liasse 552.

428. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Ségovie, le 2 août 1566.* Il a reçu les lettres de la duchesse, des 21 juin, 7 et 19 juillet. Il lui rend un compte détaillé de ce qu'il a négocié, avec le Roi et avec le garde des sceaux Hopperus, sur la mission dont il a été chargé. Il lui communique les objections qu'il a faites, sans succès, contre la résolution que le Roi a prise en dernier lieu. Il se plaint de n'avoir trouvé aucune assistance à Madrid, même parmi les ministres des Pays-Bas. Il se loue, du reste, de l'accueil que le Roi lui a fait, et assure la duchesse qu'il trouve en lui toute la bonne volonté, amour et affection envers ses sujets et vassaux, qu'un prince doit avoir. Il prie la duchesse de le rappeler, etc. (2). (Franç.)

Liasse 555.

Meghem et de Mansfelt, et qui sont mentionnées ci-dessus sous les n<sup>os</sup> 424 et 425, il en adressa, en français, à tous les gouverneurs des provinces et chevaliers de l'Ordre. Celles-ci ont été publiées par M. de Reiffenberg, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 106.

(1) *Y assi vos no lo consentais, ni yo lo consentiré tan poco; pero no conviene que esto se entienda allá, ni que vos teneis esta orden mia, sino es para lo de agora, pero que la esperais para adelante, no desesperando ellos para entonces dello, aunque, como digo, yo no lo haré, porque entiendo muy bien para lo que se pretende, y por esto mismo no he querido permitirlo antes.*

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n<sup>o</sup> XC.

429. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de....., le 2 août .... (1566).* Il insiste pour que la duchesse contente le duc Éric de Brunswick, « car, lui dit-il, V. A. se peult assurer qu'il n'ait (n'est) homme, né par » deçà, ou Alemaigne, pour le temps présent, qui vous puist faire plus de service. » — Si la duchesse veut remédier aux affaires par les armes, il est temps qu'elle se mette en mesure; à la longue, les choses iraient plus mal. Il ne manque pas de gens prêts à servir le Roi. (*Franç.*)

Liasse 552.

450. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 août 1566. (En chiffres.)* — Elle envoie au Roi copie de la requête et de la déclaration qui lui ont été présentées par les députés des confédérés réunis à Saint-Trond (1), et lui dit, à ce sujet, que, comme l'explication qu'ils lui avaient donnée de la requête était fort obscure, elle avait jugé à propos de leur demander quelques éclaircissements particuliers sur la manière dont ils entendaient certains points : ce qu'ils ne firent que de mauvaise grâce, disant que la requête était assez claire, mais que la duchesse faisait semblant de ne pas la comprendre, afin de gagner du temps. — Mendivil, qu'elle expédiera prochainement, et un courrier, qui le précédera ou le suivra d'un jour, apporteront de plus amples détails au Roi sur les conjonctures actuelles. — La présente lui est expédiée par le courrier des marchands. (*Ital.*)

Liasse 550.

451. *Lettre de la duchesse de Parme au comte de Meghem, écrite de..... (Bruxelles), le 4 août .... (1566).* Elle le remercie de ses avertissements, et lui exprime sa satisfaction du zèle qu'il montre pour le service du Roi. — Quant à sa proposition de faire apercevoir 4,000 chevaux, « je comprendz, dit-elle, » combien cela assureroit nostre cas; mais, n'ayant encoires entendu l'intention » du Roy monseigneur, je suis timide de passer si avant. » — Elle lui recommande de tenir secrète la retenue qu'il a faite de quinze capitaines allemands. (*Franç.*)

Liasse 552.

452. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de....., le*

(1) Voyez les lettres en français, citées ci-dessus, sous le n° 422.

4 août... (1566). Il supplie encore la duchesse de contenter le duc Éric. — « Je » désire fort voir la capitulation que les gheulx ont faict avecq V. A.; je crois » que V. A. se souviendra bien que je luy ay dit souventes fois que, encores » que le Roy accorde la modération de ces placartz, et oste l'inquisition, que » la feste ne se passera pas sans nous frotter : qui est l'occasion de escrire à » V. A., pour retenir quelques gens en *vartgelt*, pour, incontinent la response du » Roi venue, en cas qu'elle soit bonne, rompre la teste à celluy qui ne se voudra » contenter et empescher les presches : car, si se doibt faire, le plus tost sera » le meilleur; et, si le Roy veult accorder la modération des placartz, que on se » garde bien de accorder l'assemblée des estatz généraulx, avant que ce faict de » la religion ne soit vuidé : car, pour le faict de la religion, ni pour l'inquisition, » si le Roy ne la oste, nous ne trouverons gens pour nous servir; mais, s'ils » vuellent faire force au Roy de faire assembler les estatz généraulx sur ce pré- » texte, nous aurons tant de gens que nous voudrons. (*Franç.*) »

Liasse 552.

455. *Lettre de la duchesse de Parme à l'Empereur, écrite de Bruxelles, le 4 août 1566.* Elle est instruite que les confédérés tiennent aperçus, en Allemagne, 40 enseignes de piétons et 4 à 5,000 chevaux, sous George Van Holl, Hilmar Van Munchâusen et d'autres. Elle le prie de vouloir, à l'exemple du roi de France, défendre aux sujets de l'Empire de venir en armes aux Pays-Bas. (*Franç.*)

Liasse 551.

454. *Lettre des confédérés au comte Charles de Mansfelt, écrite de Bruxelles, le 6 août 1566.* M. de Brederode leur a communiqué deux lettres de lui, par lesquelles il déclare vouloir se retirer du compromis. Ils discutent les raisons sur lesquelles il s'appuie pour cela, et concluent, en le priant de relire encore une fois l'engagement qu'il a contracté, afin de voir s'il lui est loisible de le rompre, et à eux de l'en délier (1). (*Franç.*)

Liasse 550.

455. *Lettre de la duchesse de Parme au comte de Meghem, écrite de.....*

(1) M. Groen Van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, II, 205, a publié cette lettre, mais d'après une copie incomplète et fautive en plusieurs endroits. C'est ce qui nous engage à la reproduire. Voyez la *Correspondance*, n° XCI.

(*Bruxelles*), le 7 août.... (1566). Elle lui renouvelle ses déclarations précédentes. — Elle le prie de ne pas manquer d'assister à l'assemblée des chevaliers de l'Ordre, qu'elle a convoqués pour le 18, afin de résoudre sur la réponse à donner aux confédérés. (*Franç.*)

Liasse 529.

456. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de...., le 8 août 1566.* Le comte Vanden Bergh a mis en sûreté ses meubles les plus précieux; il a ordonné qu'on batte tous les meilleurs blés de son pays, et qu'on les mène à Bergh. — Un de ses gens (de Meghem), arrivé de Clèves, lui a rapporté que le duc, tous les gentilshommes de sa maison et ceux de son conseil s'étaient fait couper la barbe, à la manière des gueux. (*Franç.*)

Liasse 529.

457. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 9 août 1566. (En chiffre.)* Elle rappelle au Roi l'envoi qu'elle lui a fait, le 4 août, de la requête et de la déclaration des confédérés, ainsi que d'une autre requête qui, d'après eux, leur avait été présentée, lors de leur assemblée générale à Saint-Trond. — Elle s'en réfère à la lettre en français (1) qu'elle a cru devoir adresser en toute hâte au Roi, sur ce qui s'est passé depuis, différant le départ de Men-divil jusqu'à l'arrivée du courrier qui lui a été annoncé par Montigny. — Elle prie avec instance le Roi de prendre une prompte détermination. (*Ital.*)

Liasse 530.

458. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de...., le 9 août 1566.* « J'ay receu la lettre de V. A., par laquelle elle me commande de » me trouver, le 18 de ce mois, à Bruxelles, pour adviser de la assurance des » seigneurs et gentilshommes collighés. Je supplie très-humblement à V. A. » m'en tenir pour excusé, car je ne voudrois, pour donner assurance à leurs » personnes, faire sacrifier la mienne, et ne pense entrer en nulle ville de Bra- » bant, jusques que cette borrasque soit passée, car je suis adverti de tous costez » qu'ils me veullent tous avoir mort, et mon grand père (2) me sert assez

(1) Celle du 8 août, mentionnée ci-dessus, sous le n° 422.

(2) Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, comte de Meghem, décapité à Gand, le 5 avril 1477.

» de exemple de ne me mettre en la miséricorde de ce peuple enragé. » (*Franç.*)

Liasse 529.

439. *Lettre du comte de Mansfelt à la duchesse de Parme, écrite de....., le 9 août 1566.* Il a vu avec peine la nouvelle requête des confédérés, si différente de leur première prétention, qu'il paraît qu'ils ont oublié tout ce qu'ils demandaient d'abord. — Il est d'avis que les choses se traitent par la douceur, mais que les sujets soient tenus en obéissance. — Il ne veut pas que son fils suive les confédérés. — Il ne pourra assister à l'assemblée des chevaliers de l'Ordre, le 18, devant se rendre à Trèves, etc. (*Franç.*)

Liasse 552.

440. *Instrument passé, le 9 août 1566, au bois de Ségovie, par-devant le notaire Pedro de Hoyos, en présence du duc d'Albe, du licencié Francisco de Menchaca et du docteur Martin de Velasco.* Le Roi y déclare que, quoiqu'il ait autorisé la duchesse de Parme, à raison des circonstances, à accorder pardon à tous ceux qui se sont compromis durant les troubles des Pays-Bas, comme il ne l'a pas fait librement, ni spontanément, il n'entend être lié par cette autorisation, mais au contraire il se réserve de punir les coupables, et principalement ceux qui ont été les auteurs et fauteurs des séditions (1). (*Lat.*)

Liasse 551.

441. *Lettre de la duchesse de Parme au baron de Montigny, écrite de Bruxelles, le 10 août 1566.* « La dilation de la réponse de S. M. nous ha entièrement perdu, et mis noz affaires ès termes que verrez par toutes les partienlaritez que j'ay touché ès lettres à Sadiete Majesté.

Liasse 555.

442. *Lettre du comte d'Egmont à la duchesse de Parme, écrite de Bruges, le 10 août 1566.* Il l'informe qu'il s'est transporté à Bruges, à la réquisition de ceux de la ville et du Franc; que, ce jour, il y a eu hors de la ville des prêches où ont assisté 4 à 5,000 personnes, etc. (2). (*Franç.*)

Liasse 550.

445. *Lettre du comte d'Egmont à la duchesse de Parme, écrite de Bruges,*

(1) Voyez le texte de cet instrument dans la *Correspondance*, n° XCII.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XCIII.

le 11 août 1566. Les prêches ont continué aujourd'hui hors de la ville, sur le cimetière de l'église de Sainte-Croix. Il y a envoyé l'un des bourgmestres, avec deux gentilshommes de sa maison, pour faire connaître à la multitude qui y était assemblée, qu'il n'était pas vrai, comme on en répandait le bruit, que les prêches eussent lieu en Flandre avec son consentement. Il adresse à la duchesse une relation de ce qui s'est passé entre ses députés et les prédicants (1). (Franç.)

Liasse 550.

444. *Relation mentionnée en la lettre précédente (2).*

Liasse 550.

445. *Avertissement, daté de Bruxelles, le 11 août .... (1566).* Le 28 juillet au soir, arrivèrent à Bruxelles quatorze ou quinze gueux, députés par l'assemblée de Saint-Trond. A leur tête, était le comte Ludovic de Nassau, en faveur duquel, dit-on, Brederode a renoncé, à Saint-Trond, à la prééminence sur les gueux, attendu que, si les choses tournent mal, comme il n'a rien à perdre dans le pays, il lui sera aisé de prendre la fuite. Bien des gens murmurent de ce que, étant étranger, il se mêle ainsi des affaires du pays. A Saint-Trond, on l'a vu environné de douze hallebardiers. Le lendemain de leur arrivée, au matin, le comte vint à la cour avec les autres députés, ayant tous rasé leur barbe à la turque, et portant chacun leur ordre avec un cordon rouge. Ils entrèrent en la chambre de S. A., qui était accompagnée de M. d'Egmont. Ils ne dirent une seule parole, et ne présentèrent aucun écrit. M. d'Egmont sortit bientôt après, et ils l'accompagnèrent. Le jour suivant, ils retournèrent à la cour, et présentèrent leur réponse sur les neuf articles..... (Franç.)

Liasse 551.

446. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite du bois de Ségovie, le 12 août 1566.* Il continue ses sollicitations, pour obtenir du Roi une résolution définitive. (Franç.)

Liasse 555.

447. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite du bois de Ségovie, le*

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XCIV.

(2) Voyez le texte de cette relation dans la *Correspondance*, n° XCV.

12 août 1566. Il lui envoie un chiffre particulier pour les dépêches les plus secrètes qu'elle aurait à lui écrire, le chiffre général, dont elle s'est servie jusqu'alors, étant connu de trop de personnes.

Liasse 552.

448. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille (don Luis de Requesens), son ambassadeur à Rome, écrite du bois de Ségovie, le 12 août 1566.* Il répond aux lettres que le grand commandeur lui a écrites, sur les entretiens qu'il a eus avec le pape, touchant les affaires de Flandre. — Il est très-satisfait du langage que le commandeur a tenu au saint-père en ces différentes occasions, et il l'informe, pour qu'il en rende compte à Sa Sainteté, des résolutions qu'il a prises sur les trois points demandés par les confédérés à madame de Parme. — Quant au premier point, de l'inquisition, il a répondu qu'il était content que, moyennant l'introduction des nouveaux évêques dans toutes les provinces, l'inquisition cessât : « sur ce point, fait-il observer à son ambassadeur, il eût été juste que S. S. fût consultée; mais on n'en eut pas le temps, à cause des instances qu'on faisait en Flandre, afin d'obtenir une prompte décision; et peut-être a-t-il mieux valu qu'il en ait été ainsi, puisque l'abolition de l'inquisition ne peut avoir de force, qu'autant qu'elle soit consentie par le pape, qui a établi celle-ci; mais il convient de garder en cela le secret (1). » — Touchant la modération des placards, le Roi, n'ayant pas trouvé bien celle qu'on lui a envoyée, a ordonné à Madame que, sans toucher à certains articles, qui sont les plus substantiels pour le châtement des mauvais, elle fasse examiner les autres par les chevaliers de la Toison d'Or et les conseils d'État et privé, et lui envoie un nouveau projet sur lequel il statuera. Mais le commandeur dira à cet égard à Sa Sainteté que, si le châtement des mauvais devait, par les articles qu'on soumettra au Roi, être affaibli le moins du monde, il ne les approuverait en aucune manière, ajoutant « qu'en ceci, le même secret recommandé plus haut est encore convenable (2). » — Quant au pardon général, il a autorisé Ma-

(1) *Y por la priesa que dieron en esto, no ubo tiempo de consultarlo á Su Santidad, como fuera justo, y quiza avra sido asi mejor, pues no vale nada, sino quitandola Su Santidad que es que la pone; pero en esto conviene que aya el secreto que puede considerar <sup>1</sup>.*

(2) *Y en esto conviene el mismo secreto que en lo de arriba <sup>2</sup>.*

<sup>1</sup> Cette phrase est ajoutée à la marge, de la main du Roi.

<sup>2</sup> Ceci est encore ajouté de la main du Roi.

dame à le donner en son nom : « et, quand vous arriverez à ce point, vous » aurez soin d'avertir Sa Sainteté qu'elle ne s'en scandalise pas, parce que, lors- » qu'on en viendra là, je ne donnerai le pardon qu'en ce qui me touche, et pour » les choses relativement auxquelles je puis le donner. Mais ce point ne doit se » déclarer qu'à Sa Sainteté seule, et pour elle seulement. » — Depuis cette dépêche écrite, le Roi a appris que le mal va croissant aux Pays-Bas; que les conjurés se sont assemblés à Saint-Trond, et madame de Parme lui fait de grandes instances, pour qu'elle puisse assembler les états généraux. Il répond à Madame que cette assemblée offrirait des inconvénients, et il lui envoie les moyens de lever en Allemagne 5,000 chevaux et 10,000 hommes d'infanterie, pour réprimer les troubles. — Il fait de son côté les préparatifs nécessaires, afin que son départ pour les Pays-Bas ait lieu le plus tôt possible. — « Ainsi, dit » le Roi en terminant, vous pouvez assurer à Sa Sainteté que, avant de souffrir » la moindre chose qui porte préjudice à la religion et au service de Dieu, je » perdrai tous mes États, et perdrais même cent vies, si je les avais, car je ne » pense ni ne veux être seigneur d'hérétiques. Vous l'assurerez aussi que je » tâcherai d'arranger les choses de la religion, aux Pays-Bas, si c'est possible, » sans recourir à la force, parce que ce moyen entraînera la totale destruction » du pays, mais que je suis déterminé à l'employer cependant, si je ne puis » d'une autre manière régler le tout comme je le désire; et, en ce cas, je veux » moi-même être l'exécuteur de mes intentions, sans que ni le péril que je puis » courir, ni la ruine de ces provinces, ni celle des autres États qui me restent, » puissent m'empêcher d'accomplir ce qu'un prince chrétien et craignant » Dieu est tenu de faire pour son saint service, le maintien de sa foi catholique, » l'autorité et l'honneur du saint-siège, et surtout en voyant le trône pontifical » occupé par le pape actuel, que j'aime et que j'estime tant (1)! »

Liasse 904.

(1) *Y assi podreis certificar á Su Santidad que, antes que sufrir la menor quiebra del mundo en lo de la religion y del servicio de Dios, perderé todos mis Estados, y cien vidas que tuviesse, porque yo ni pienso ni quiero ser señor de hereges, y que, si ser pudiere, yo procuraré de acomodar lo de la religion en aquellos Estados, sin venir á las armas, porque veo que sera la total destruycion dellos el tomallas, pero que, si no se puede remediar todo, como yo lo desseo, sin venir á ellas, estoy determinado de tomallas, y yr yo mesmo en persona á hallarme en la execucion de todo, sin que me lo pueda estorvar ni peligro, ni la ruina de*

449. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de..... le 17 août 1566.* Après avoir donné à la duchesse quelques avis sur les dispositions des princes allemands et sur les levées qui se font en Allemagne, il dit : « Voyant la haine et la mauvaise volonté qu'on me porte aux Pays-Bas, tant » les grands que les petits, et les méchancetés (*bellaquerías*) et mensonges » que chaque jour on dirige contre moi, et que, pour cela, ils vont jusqu'à dire » qu'ils me tueront, je voudrais, avec mon sang, venger le Roi de tant de mé- » faits. Mais, voyant que S. M. n'y pourvoit en aucune manière, et qu'elle a si » peu de souci de la conservation de cette partie de ses États, et que V. A., sans » la résolution de S. M., n'ose prendre de parti; que le Roi me laisse six mois, » sans répondre à aucune de mes lettres, il me paraît que je ne dois pas risquer » ma vie au milieu de tant d'hérétiques et de rebelles, sans faire service aucun » à S. M., ni à V. A.; et par ces motifs, j'ai résolu de sortir de ces provinces pour » quelque temps, et de me mettré en sûreté ailleurs. » Il demande sur ce point l'opinion de la duchesse. — Il ne peut aller dans ses terres, à cause des trahisons et des indignités auxquelles il y a été en butte deux fois, et que la peste y a enlevé plus de 15,000 personnes. (*Trad. esp.*)

Liasse 552.

450. *Lettre de Tomás Armenteros à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 17 août 1566.* Le jour de la Vierge, les sectaires prêchèrent près de Vilvorde, et de là, ils allèrent délivrer un de leurs ministres, qui était enfermé au château. Ils auraient prêché hors de Bruxelles, si Madame n'y avait pourvu, allant jusqu'à dire qu'avec sa personne, sa maison et sa garde, elle s'y opposerait, et ferait pendre en sa présence les ministres.

Liasse 551.

451. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de..... le 18 août..... (1566).* Il a de certains avis que George Van Holl est de la ligue des gueux, et qu'il s'est concerté principalement avec le prince d'Orange : tout cela, par la voie de l'électeur de Saxe. (*Trad. esp.*)

Liasse 552.

452. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 17 août*

*todos aquellos payses, ni de todos los demás que me quedan, á que no haga lo que un principe christiano y temeroso de Dios deve hazer en servicio suyo, mantenimiento de su fee cathólica, y autoridad y honrra dessa sede apostólica, y tanto mas estando en ella la persona de Su Santidad, que hoy la gobierna, á quien yo amo y estimo tanto.*

1566. Elle accuse la réception de la lettre de main propre du Roi, du 2 août, des lettres en français, et des autres dépêches que S. M. lui a adressées sur les affaires du pays (1). — Elle trouve que les seigneurs et le peuple devraient en être plus que satisfaits (2) : pourtant il en est qui déjà commencent à dire que, dans ces expéditions, il n'y a rien qui vaille, et qu'elles sont insuffisantes pour apaiser les troubles, attendu que les concessions du Roi sur les trois points (3) sont conditionnelles, qu'elles sont conçues dans une forme telle, que l'on ne peut s'y fier, et que, sans l'assemblée générale des États, il sera impossible d'améliorer la situation du pays (4). — La duchesse n'a rien négligé pour faire comprendre à tout le monde que le Roi a été au delà de ce que l'on pouvait espérer, et que ceux qui prétendraient davantage, pourraient être considérés comme rebelles, et s'attirer le châtimeut que Sa Majesté, dans sa clémence, leur a épargné jusqu'à ce jour. Elle se propose de profiter de la réunion des chevaliers de l'Ordre, fixée au 18 du mois, pour leur faire accueillir avec faveur les dépêches de S. M. — Elle a envoyé au prince d'Orange, à d'Egmont, à Mansfelt et à Meghem les lettres que le Roi leur a écrites de sa main : les deux premiers ont déjà répondu. — Montigny a été la première cause de ce que les dépêches du Roi n'ont pas été goûtées, par ce qu'il a écrit à quelques-uns de ses amis, et entre autres au conseiller d'Assonleville. — Elle prie le Roi de ne pas montrer qu'il ait reçu quelque

(1) Les dépêches dont parle la duchesse, indépendamment de la lettre autographe du Roi du 2 août, sont : les deux lettres du Roi à sa sœur, du 31 juillet ; celles de la même date aux gouverneurs et chevaliers de l'Ordre, aux chefs des bandes d'ordonnances, aux gouverneurs des places frontières, aux villes principales du pays, au conseil en Frise, et enfin celle du 2 août à la duchesse. Toutes ces lettres sont insérées dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par M. de Reiffenberg, p. 96-119 et 139-140 ; mais il donne, par erreur, à la dernière, la date du 31 juillet.

(2) La lettre de Philippe II à son ambassadeur à Rome, en date du 12 août (voyez ci-dessus, p. 445), fait connaître ce que contenaient les dépêches envoyées à la duchesse de Parme, et comment le Roi en entendait le sens.

(3) La cessation de l'inquisition, la modération des placards et le pardon général.

(4) *Pero, non ostante tutto questo, sono di quelli che già hanno cominciato à dire che in detta spedizione non si è cosa che vaglia, ne che sia bastante à aquietare i rumori incominciati, perchè le concessioni che V. M. fa dei tre punti, sono conditionali, et in modo che non si può far fundamento sopra esse, et che senza la congregatione generale de li stati, non si puono remediare le cose di qui.*

avis d'elle concernant Montigny, vu qu'il y aurait de grands inconvénients à ce que l'on sût, aux Pays-Bas, qu'elle donne de pareils avis à S. M.

Par un post-scriptum (en chiffre), la duchesse envoie au Roi le récit sommaire, qui y est joint, de nouvelles affligeantes venues de Courtrai. — Elle dit en même temps avoir appris que les gueux et les sectaires, ont des intelligences à Malines, et qu'ils projettent de s'emparer de cette ville, ainsi que de l'artillerie et des munitions qu'elle renferme. Elle y a envoyé le commissaire des finances, Martin Vanden Berghe, pour recueillir des informations à cet égard, et ordonner, de sa part, à ceux qui ont sous leur garde l'artillerie et les munitions, de n'en rien délivrer sur l'ordre de Hames (1), en sa qualité de lieutenant de l'artillerie, vu les soupçons qui s'élèvent contre lui. Elle a aussi donné avis de tout au président et au grand conseil de Malines, de même qu'au magistrat, pour qu'ils prennent les dispositions convenables.

Par une note de sa main, également jointe à sa lettre, la duchesse prie le Roi de se faire lire la copie de lettre en français qu'elle lui envoie, et dont la signature est en chiffre, pour qu'il voie qu'il ne lui reste que deux partis à prendre : ou d'opposer une résistance immédiate, et d'arriver sans délai, ou de laisser faire tout ce qu'on veut, ce qui entraînerait la ruine complète de la religion, des serviteurs de S. M. et même de ses États. (*Ital.*)

Liasse 350.

455. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 août 1566.* Au moment où Lope del Campo allait partir avec sa dépêche du 17, elle a appris que les sectaires d'Ypres avaient saccagé toutes les églises au dedans et au dehors de la ville: qu'à Lille, ils avaient également saccagé les églises situées hors des portes, et menaçaient d'en faire autant dans l'intérieur; qu'à Gand, on appréhendait les mêmes désordres. — Elle a aussitôt convoqué le conseil. — Le comte d'Egmont était venu lui parler à la messe, et il retourna avec elle. Dans le trajet, elle lui exprima son mécontentement de ce qui venait d'arriver en Flandre, et lui demanda son assistance, pour réprimer des excès aussi scandaleux. Il répondit que la première chose à faire était de conserver l'État; que, ensuite, on s'occuperait des choses de la religion. Elle répliqua, non sans humeur, qu'il lui paraissait plus nécessaire de pourvoir d'abord à ce qu'exigeait le ser-

(1) Voyez ci-dessus, p. 399, note 2.

vice de Dieu, parce que la ruine de la religion serait un plus grand mal, que la perte du pays. Il repartit que tous ceux qui avaient quelque chose à perdre, ne l'entendaient pas de cette manière. — Le conseil ayant eu lieu immédiatement, il a été résolu de faire entrer dans Lille la compagnie d'hommes d'armes de M. de Montigny, et que M. de Rassenghien (1) lèverait deux cents hommes pour la garde de cette ville. — Le comte d'Egmont s'est montré très-froid : il a dit que les résolutions prises en dernier lieu par le Roi ne lui paraissaient pouvoir être d'aucun fruit. Il a ajouté que la voie de la force ne lui semblait pas praticable (2). (*Ital.*)

Liasse 350.

454. *Lettre de la duchesse de Parme au duc Éric de Brunswick, écrite de Bruxelles, le 19 août 1566.* Elle le remercie des avertissements qu'il lui a donnés, et le prie de les lui continuer. — Quant aux motifs qu'il allègue pour se retirer des Pays-Bas, ne s'y croyant en sûreté, « je m'assure, lui dit-elle, que » par votre prudence, considérerez que c'est d'ancienneté que la populace et » aussy gens d'aulture qualité, en ung temps pareil au présent, prenant licence » de plus grandes choses, osent bien dire ce que leur vient en fantaisie, n'es- » pargnants ni le Roy monseigneur, ni moy. » (*Franç.*)

Liasse 329.

455. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de..... le 21 août .... (1566).* La semaine dernière, on a prêché trois fois près d'Utrecht. Le 18 août, on a prêché à une demi-lieue de La Haye, et l'on dit que, dimanche, il se prêchera au bois (5). — Hier, la même chose a eu lieu, près de Gorcum, en la juridiction du comte de Hornes, deux fois le même jour, et ils ont baptisé un enfant à leur mode. — Le bourgmestre de Gorcum a assisté au sermon; il a diné avec ce diable de prédicant. — Il demande de nouveau l'avis de la duchesse sur son projet de sortir des Pays-Bas. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 352.

456. *Billet semé dans les rues, sans date (1566).* « Réveillez-vous, ô Braban-

(1) Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, Isenghien, Saint-Jean-Steen, gouverneur de Lille, Douai et Orchies. souverain bailli d'Alost et de Grammont.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XCVI.

(3) Le bois de La Haye.

» tinois! Un bastard ne peult porter le moindre office, tant vil soit-il, en Bra-  
 » bant, et vous souffrez qu'une bastarde, femme d'ung traistre, notoire ennemy  
 » du pays, filz d'ung infâme bougre et méchant Pierre Loys (1), en soit la gou-  
 » vernante! Né vééz-vous poinct que, pour non vouloir mectre remède aux  
 » troubles présens du pays, selon le conseil de la noblesse, elle ha desjà trahi le  
 » Roy et le pays? Qu'on chasse la paillardie, la donnant au diable, avec le traistre  
 » Viglius! »

Liasse 531.

457. *Lettre autographe du comte de Mansfelt au Roi, écrite de Bruxelles, le 21 août 1566.* Il assure le Roi de sa fidélité et de son dévouement. Il craint que S. M., de quelque clémence qu'elle use, ne soit obligée d'en venir aux armes. « De ma part, dit-il, employeray toujours ma personne et vye en tout où me » sera commandé faire très-humble service à Vostre Majesté, et garderay de » mon pouvoir tout ce qui touche à la sainte foy catholique, la couronne et répu- » tacion de Vostre Majesté, jusques au bout. » (*Franç.*)

Liasse 550.

458. *Lettre autographe du baron de Berlaymont au Roi, écrite de Bruxelles, le 25 août 1566.* Les trois points accordés par le Roi, devraient contenter ceux qui ont occasionné les troubles. — Le Roi ne doit se laisser persuader que le mal se puisse remédier sans sa présence. — Berlaymont assure le Roi de sa fidélité et de son dévouement : « Jaçois que mes amis me mandent de tous costez » je me tiègne sur ma garde, et que la feste se comencera par moy, ne déles- » seray partant, jusques au bout, rendre le debvoir que fidel vassal et très- » humble serviteur est obligé vers son roy et souverain seigneur, et me serat » gloire morir pour le service de Dieu et celluy de V. M., espérant lors qu'elle » se souviendrat de beaucoup d'enffans que délesserray avecq la mesme intention » et volunteez. » (*Franç.*)

Liasse 550.

459. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de..... le 24 août .... (1566).* Il dit que ce qu'il souffre dans cette province (2), Dieu seul le sait; que les rebelles s'enhardissent de jour en jour davantage; qu'ils disent mille méchancetés et saletés (*bellaqueñas y suciedades*);

(1) Allusion à Pierre-Louis Farnèse, fils du pape Paul III, et père d'Octave Farnèse, époux de Marguerite.

(2) Il habitait près de Schoonhoven, en Hollande.

qu'il lui paraît que son sang se change en eau, etc. (*Trad. espag. du franç.*)

Liasse 552.

460. *Lettre de la duchesse de Parme au duc Éric de Brunswick, écrite de Bruxelles, le 24 août 1566.* Elle le remercie derechef de ses avertissements, l'assurant « qu'elle a un si grand regret et marrissement de cœur de ces presches, » et des pilleries des églises et monastères, et autres violences et insolences » qui se font partout, qu'elle ne le sçaurait exprimer. » (*Franç.*)

Liasse 529.

461. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de..... le 25 août .... (1566).* Le ministre qui avait jusqu'à présent prêché hors de la ville de Nimègue, y est entré, accompagné de beaucoup de bourgeois, avec arquebuses et d'autres armes. Il prêche maintenant dans la ville. — Si des mesures énergiques ne sont bientôt prises, il ne sera plus possible de remédier au mal. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 552.

462. *Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, écrite de..... le 26 août .... (1566).* Le prince d'Orange et le comte d'Egmont ont écrit au duc de Clèves qu'ils ne prétendent autre chose qu'établir aux Pays-Bas la confession d'Augsbourg, et qu'ils tiendront la main à l'accomplissement de ce projet. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 552.

463. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 août 1566. (En chiffre.)* Elle se réfère à ses lettres en français (1) et aux copies y jointes, concernant les dévastations et sacrilèges qui ont été commis par les sectaires sur différents points du pays. — Malgré tous les moyens de persuasion auxquels elle a eu recours, elle n'a pu amener le comte d'Egmont à donner son assentiment aux résolutions prises par le Roi sur les trois points, de l'inquisition, de la modération des placards et du pardon général, ni à consentir à l'emploi de la force contre les sectaires. Elle a eu beau lui rappeler ses promesses, si souvent faites, de prendre les armes pour le service de Dieu et du Roi, au cas

(1) Elle veut parler vraisemblablement de la lettre du 22 août et des deux lettres du 29 du même mois, que M. de Reiffenberg a publiées dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 182-204.

que les trois points susdits fussent accordés : il a répondu que les temps étaient changés, que les résolutions du Roi étaient venues trop tard. — Elle lui a encore représenté vainement que, en supposant que le Roi voulût admettre deux religions (ce qu'elle ne pouvait croire), elle ne voulait pas, elle, être l'exécutrice d'une semblable détermination; qu'elle se laisserait plutôt mettre en pièces. — Elle n'a pas eu plus de succès auprès du prince d'Orange et des comtes de Hornes et d'Hooghstraeten, et elle doute que ces seigneurs changent jamais d'opinion, *car, en paroles et en faits, ils se sont déclarés contre Dieu et contre le Roi.* — Mansfelt, Arenberg et Berlaymont l'ont assurée, au contraire, qu'ils feraient tout ce qu'elle leur commanderait au nom du Roi. — Le duc d'Arschot et le comte de Meghem ne sont pas venus; mais la duchesse compte sur eux. — Noircarmes lui a dit, ce matin, qu'hier, d'Esquerdes, Hornes, Hooghstraeten et Backerzeele ont été en conférence avec Egmont, qu'il y a eu entre eux de grands discours, et qu'enfin Hornes et d'Esquerdes ont opiné pour que, dans les six jours, les confédérés et les sectaires tuent tous les prêtres et les religieux du pays, si l'on ne leur donne la sûreté et la satisfaction qu'ils demandent, ou si l'on met les armes aux mains de ces trois seigneurs (Mansfelt, Arenberg et Berlaymont), et que l'on en fasse ensuite autant de tous ceux qui voudraient prendre la défense du Roi. — Le lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du prince d'Orange est allé en Allemagne, où l'on dit qu'il fait une levée de chevaux sous le nom du comte d'Egmont, qui s'est déclaré ouvertement pour les gueux; on prétend même que sa fille ainée est huguenote. — La duchesse engage le Roi à se servir du duc de Brunswick (Éric): s'il ne veut voir l'entière destruction du pays, l'extirpation de la religion catholique, la dévastation de tant d'églises et de monastères qu'ont fondés ses prédécesseurs, elle le supplie d'y venir promptement à main armée, afin de le conquérir de nouveau, ou d'y envoyer des forces suffisantes, pour qu'elle puisse le faire en son absence. — On a assuré à la duchesse que le dessein du prince d'Orange est de se rendre maître de l'État, et de partager les villes avec les autres seigneurs. — Considérant toutes ces choses; ne voulant pas être témoin du saccagement des églises de Bruxelles, ainsi qu'on l'en menaçait; réfléchissant encore qu'on la tenait comme prisonnière, et désirant enfin sauver le président (Viglius), contre lequel des menaces avaient été proférées, elle prit la résolution de se retirer à Mons: elle ne crut pas toutefois pouvoir le faire, sans en prévenir les seigneurs du conseil, et elle

les fit appeler incontinent. — Le comte d'Egmont et le prince d'Orange se montrèrent contraires à ce dessein. D'autre part, le peuple et ceux du magistrat, qui en eurent vent, fermèrent les portes de la ville. Elle s'est donc vue forcée d'en ajourner l'exécution. — Mansfelt lui a rapporté que le prince d'Orange, dans la propre chambre de la duchesse, où se tient le conseil, avait dit que, si elle parlait et voulait abandonner le tout, eux ne voulaient pas la perte de ces provinces, et qu'ils convoqueraient immédiatement les états généraux, pour prendre les mesures convenables. — Egmont a tenu le même langage, en ajoutant qu'on lèverait 40,000 hommes, pour aller assiéger Mons. — Une autre personne a averti la duchesse que les gueux, la croyant en possession d'un blanc seing du Roi, pour leur accorder ce qu'ils demandent, avaient résolu de la mettre en prison, ainsi que le président. — Depuis quatre ou cinq nuits, les bourgeois de Bruxelles sont sous les armes : la duchesse a fait renforcer sa garde; elle a nommé capitaine général de la ville le comte de Mansfelt, qui se montre animé d'un vif désir de servir le Roi. — S. M. peut juger, par ces détails, de tout ce que la duchesse a souffert : mais rien ne lui a causé autant de douleur et d'affliction, que l'obligation où elle s'est trouvée de faire les concessions énoncées dans ses lettres en français (1). Elle ne les a faites que par contrainte, et parce qu'on lui disait que son refus entraînerait le massacre de tous les prêtres, de tous les religieux et de tous les catholiques de Bruxelles, et ensuite de tout le pays. Elle en appelle au témoignage de Mansfelt, d'Arenberg, de Berlaymont, de Noircarmes, du président et de tous ceux qui voudront dire la vérité. Du reste, elle a protesté, devant Dieu et devant eux, qu'elle cédait à la violence. — D'après cela, et comme elle n'avait pas le pouvoir d'obliger le Roi, il reste le maître de révoquer, quand le temps sera venu, ce qu'elle a accordé. — Au moment où elle allait terminer sa lettre, on lui donne avis que l'on veut assembler les états généraux à son insu, et que, lorsqu'ils seront réunis au palais, le prince d'Orange et le comte d'Egmont la mèneront, de gré ou de force, dans leur sein, pour entendre leurs propositions, et statuer ce qui sera jugé convenable. — Ces nouvelles informations l'engagent à persister dans le projet de se retirer secrètement à Mons (2). (*Ital.*)

Liasse 550.

(1) La première lettre du 29 août, mentionnée ci-dessus, p. 452, à la note.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XCVII.

464. *Lettre de don Francès de Alava, ambassadeur de Philippe II à Paris, à la duchesse de Parme, en date du 29 août 1566* (1). Il se confirme de jour en jour dans l'opinion que ce qui arrive aux Pays-Bas, est fomenté par les plus grands, et même par les trois qui font si bonne mine (2). Il a averti de tout le Roi. La duchesse peut être assurée que S. M. les fera punir et châtier comme ils le méritent. Il ne faut pas pourtant qu'elle leur montre du mécontentement; il convient, au contraire, qu'elle dissimule avec eux, etc. (3). (*Trad. franç. de l'espag.*)

Liasse 531.

465. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 30 août 1566. (En chiffre.)* Elle représente au Roi l'urgence d'apporter un prompt et vigoureux remède aux maux du pays, et d'y envoyer une forte somme d'argent : car l'on ne saurait rien faire, avec les seules ressources de ces provinces. — Chaque jour, les villes viennent lui demander secours contre les excès auxquels elles sont livrées. — Elle a appris qu'il se fait en Allemagne une levée de 6,000 chevaux pour les confédérés : son intention serait de risquer une certaine somme d'argent, pour tenir en *wartgelt* les 2,000 chevaux proposés par Mansfelt, dût-on n'y trouver d'autre utilité que celle d'empêcher les ennemis d'attirer à eux toutes les bonnes troupes d'Allemagne. Il convient aussi de le faire, parce que les instructions, ni les commissions, qu'on a coutume d'envoyer en pareil cas, ne sont encore arrivées, pour procéder à la levée de troupes ordonnée par le Roi. — La duchesse se trouve sans conseil ni assistance, pressée par l'ennemi au dedans et au dehors. — Mansfelt, Arenberg et Berlaymont rencontrent tant d'obstacles, qu'ils ne peuvent réaliser leurs bonnes intentions. Il importe d'ailleurs au service du Roi que les deux derniers retournent dans leurs gouvernements, pour les préserver de la rébellion, et conserver libre l'entrée

(1) Cette lettre fit beaucoup de bruit, et, dans la conférence que tinrent, à Termonde, le 5 octobre, le prince d'Orange et les comtes d'Egmont, de Hornes, d'Hooghstraeten et Louis de Nassau, elle fut l'objet des délibérations de ces seigneurs. On verra cependant que, dans sa lettre confidentielle du 15 octobre (ci-après), la duchesse affirme au Roi que don Francès de Alava ne lui a jamais écrit pareilles choses, et que la lettre qu'on lui attribue a été forgée par les malveillants.

(2) Le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes.

(3) Voyez cette lettre dans la *Correspondance*, n° XCVIII.

par le Luxembourg. — D'après ce que Mansfelt a entendu dire publiquement, les seigneurs veulent de toute manière l'assemblée des états généraux; et, afin qu'on ne puisse leur imputer la convocation de cette assemblée, ils travaillent pour que les états de chaque province viennent représenter, par requête, à la duchesse, le calamiteux et misérable état où le pays se trouve, disant qu'ils n'y voient d'autre remède, que la réunion générale des états. Les seigneurs parviendront ainsi à leur but, sans se mettre en avant; et, dans le cas qu'elle se refuse à ladite convocation, les états s'assembleront d'eux-mêmes, et mettront à exécution les desseins dès longtemps conçus (1). — Ils prétendent d'abord ôter les armes au peuple, et les faire prendre aux confédérés, avec le prince d'Orange et le comte d'Egmont pour chefs: c'était où l'on en voulait venir, au moyen de la requête présentée à la duchesse; mais, comme l'on n'a pu y réussir, on cherche maintenant une voie plus sûre. En second lieu, on introduirait la confession d'Augsbourg, ce qui paraît avoir été stipulé avec quelques princes allemands. En troisième lieu, on changerait totalement l'esprit et la forme du gouvernement, pour mettre celui-ci entre les mains des trois (2). En quatrième lieu, enfin, on réformerait le mode observé jusqu'à ce jour dans ce qui concerne les magistrats des villes, la justice et d'autres points: de manière que le Roi viendrait à être en réalité exclu de ces États, son ancien patrimoine. — On a voulu détourner Mansfelt de sa fidélité au Roi, en se moquant de lui, et en lui disant qu'il faisait le bon valet (3), mais qu'il se trompait fort, s'il croyait jamais en être récompensé. — La duchesse insiste de nouveau sur la venue du Roi, et la prompte mise en pratique de moyens vigoureux. — Toutes les églises ont été saccagées à Utrecht, et il en est de même par toute la Zélande. (*Ital.*)

Liasse 550.

(1) *La intentione di costoro è voler in ogni modo li stati generali, et che per fare che la colpa di questa congregatione non sia imputata loro, procureranno che ogni statto da per se venga à ripresentarmi per richiesta il calamitoso et miserabile stato dove si sta, dicendo che non vedeno nessun altro rimedio, se non il radunare detti stati generali, parendo à i sopradetti che per quella via ne verranno à conseguir l'intento loro, senza scoprirsi essi, facendo fare questi ofitii per mano de li stati particolari; et in caso che io le negui la congregatione sopradetta, con le spalle et fomento che hanno, si risolveranno à congregarsi da per se, et faranno tutto quello che averanno disegnato.*

(2) *In mano di questi tre (le prince d'Orange, le comte d'Egmont et le comte de Hornes).*

(3) *Buon varlete.*

466. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de.... le 12 septembre.... (1566).* On lui écrit d'Allemagne que les gueux y tiennent aperçus 4,000 chevaux et 40 compagnies d'infanterie. — George Van Holl a voulu savoir des seigneurs de la ligue s'ils pensaient demeurer en la confession d'Augsbourg, ayant entendu qu'il y en a parmi eux qui sont anabaptistes, calvinistes et sacramentaires : ce qui ne lui plaît pas. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 552.

467. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 septembre 1566. (En chiffre.)* Elle répond à la lettre en français qu'elle a reçue du Roi, concernant l'assemblée générale des états et l'assurance demandée par les confédérés (1). — Elle n'a pas jugé à propos de communiquer cette lettre au conseil ; mais elle en a fait part seulement à Berlaymont et au président qui, comme elle, ont pensé que les seigneurs, apprenant la résolution du Roi sur les deux points dont traite sa dépêche (2), ne manqueraient pas de précipiter les choses, et de tout bouleverser. — Elle propose au Roi de permettre l'assemblée des états, à condition qu'il n'y soit pris aucune résolution, avant son arrivée aux Pays-Bas. — Si S. M. tarde plus de deux mois, tout sera perdu. — Ligue que la duchesse a engagé Noircarmes à former avec le comte du Rœulx et le vicomte de Gand, pour s'entr'aider et s'opposer, conjointement avec les villes et la noblesse de Hainaut et d'Artois, tandis que Berlaymont en ferait autant à Namur, à tout ce qu'on voudrait tenter contre la religion. — Elle envoie au Roi une liste de tous les gentilshommes bien pensants des Pays-Bas, ainsi que des confédérés qui y sont connus : il en résulte que S. M. peut compter sur presque toute la noblesse d'Artois, de Hainaut, de Namur et de Luxembourg. — Elle attend l'avis du comte d'Egmont sur l'interdiction des communications avec Valenciennes : elle espère qu'il ne sera pas assez malintentionné, pour vouloir que cette ville tombe aux mains des Français. — Elle a renoncé, d'après le conseil de Noircarmes, à se retirer à Mons ; il eût été dangereux d'abandonner Bruxelles, ainsi que les ministres et serviteurs du Roi, qui s'y trouvent, et son départ n'aurait pas manqué

(1) Cette lettre du Roi, datée du 24 août, est insérée dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, publiée par M. de Reiffenberg. p. 165.

(2) Cette résolution était négative sur l'un et l'autre point.

d'ailleurs de faire éclater un soulèvement. Il est à observer, du reste, que Bruxelles ne s'est pas laissé entraîner par l'exemple des autres villes; que les églises n'y ont pas été saccagées; que défense y a été faite de laisser sortir ceux qui voulaient aller aux prêches, et que, par suite, cette ville est très-mal vue de tous les sectaires, qui ont menacé de venir l'assiéger, et d'emprisonner la duchesse. (*Ital.*)

Liasse 550.

468. *Liste des personnes principales restées entières aux Pays-Bas, et des gueux : 15 septembre 1566.*

La première catégorie se compose du duc d'Arschot, des comtes de Mansfelt, de Meghem, d'Arenberg; de M. de Berlaymont et de son fils, le seigneur de Hierges; du comte du Rœulx, de M. de Noircarmes, de M. de Morbecque, du comte de Boussu, de M. de Rassenghien, du vicomte de Gand, des seigneurs de Trazegnies, de M. de Hachicourt, et de la majeure partie de la noblesse d'Artois et de Hainaut.

La deuxième comprend : en Artois, le seigneur d'Esquerdes et ses deux frères : Vendeville, son beau-frère; d'Olhain, Longastre et Hannart; en Hainaut, Audregnies et son frère, Noyelles et son frère. A Lille, on ne connaît d'autres gueux, que d'Escaubecque. A Luxembourg, il y a Malberghe et son neveu Ghistelles, et à Namur, le seigneur de Brandebourg, le seigneur de Dhuy, Louverval, Tilly et Marbais.

Liasse 552.

469. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 septembre 1566. (En chiffre).....* Si ce que Montigny a répondu au Roi, concernant les moyens de pacifier les Pays-Bas, n'est pas conforme à ce qu'elle écrit à S. M. sur l'opinion de ce seigneur, c'est que, les affaires ayant pris une nouvelle face, il aura lui-même changé d'avis..... — Le Roi verra, par la lettre en français (1), que le comte de Hornes, envoyé à Tournay pour y apaiser les troubles, a agi dans un sens contraire, et n'a rendu que de mauvais offices: la duchesse croit donc que le Roi devra prendre, envers lui, comme envers tous ceux qui se conduisent de la même manière, le parti qu'elle a indiqué dans ses

(1) Cette lettre, qui porte aussi la date du 15 septembre, et qui est aux Archives du Royaume, n'a pas été imprimée.

précédentes lettres..... — Conformément aux intentions du Roi, ce n'est qu'avec beaucoup de réserve, qu'elle met entre les mains des gouverneurs des provinces des forces destinées à agir contre les sectaires. Elle n'a pu se dispenser d'en donner au comte d'Egmont, comme aux autres, afin de ne lui montrer pas trop de défiance : mais ç'a été pour elle un motif de ne leur en confier pas davantage, car elle craint que tous les soldats qui seront sous les ordres du comte, ne soient autant d'ennemis du Roi (1). — Il est parti maintenant pour son gouvernement avec toute sa famille, se déclarant fort mécontent de la duchesse, et se plaignant de ce qu'elle ne lui témoignait plus la même confiance qu'auparavant, bien qu'elle ait tâché de le persuader du contraire. — Malgré les protestations qu'il a faites, à son départ, de s'employer pour la conservation de la religion en Flandre, elle appréhende qu'il n'aille y tramer quelque complot contre le service de Dieu et du Roi : « car, ajoute-t-elle, on ne peut attendre de lui » rien de bon, après tant de marques du contraire, et ce qui est arrivé lors de » son autre voyage en Flandre, où, un jour après qu'il en fut parti, les églises » furent saccagées. La même chose est arrivée à Anvers, au moment où en sortit » le prince d'Orange, lequel a maintenant, de son autorité, et sans demander » mon avis, accordé aux sectaires, dans l'intérieur de la ville, trois lieux pour » leurs prêches, alléguant que cela était nécessaire afin d'apaiser le peuple, et » de rendre l'activité au commerce. Je lui ai ordonné de révoquer cette conces- » sion, car je ne veux ni l'approuver, ni y consentir, mais remettre le tout à V. M. (2). » — L'exemple du prince d'Orange avait engagé le comte de Hornes à prendre des dispositions semblables à Tournay; mais la duchesse lui a écrit, pour qu'il les révoquât, et s'en revint à Bruxelles, attendu que Beauvoir (3),

(1) *Che io dubito forte che quelle gente che staranno sotto di lui, saranno tanto inimici di V. M.*

(2) *Perchè non si può sperare cosa buona, avendo visto tanti segni, et quel che fece ne la sua andata l'altri giorni là, che, come volto le spalle, seguì un dì dappoi la ruina et la desolatione de le chiese; et il medesimo intervenne al punto che uscì Oranges di Anvers, il quale a concesso adesso in quella villa, di sua auctorità, et senza consultarmelo à me, tre luoghi dove possano predicare li sectarii dentro di la villa, allegando che, per quietar il popolo, et farli tornare mercancie à la sua contratatione, era necessario questo, il che io ho ordinato che debba rivocare, perchè nè voglio aprovarlo, nè consentirlo, se no rimeter il tutto à V. M.*

(3) Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, gentilhomme de la bouche de la duchesse de

était déjà entré dans le château de Tournay, avec sa compagnie d'infanterie. Ainsi gardé, et devant être approvisionné dans la huitaine, ce château ne sera plus exposé au risque d'être pris par le peuple, comme cela avait été sur le point d'arriver.—Beauvoir, ayant terminé là, viendra avec sa troupe servir d'escorte et de garde à la duchesse, qui le remplacera dans le commandement dudit château. — A défaut d'un autre pour cette mission, la duchesse a dû envoyer le comte d'Hooghstraeten à Malines (1), bien que lui-même ait demandé de désigner un plus grand nombre d'endroits où ces scélérats d'hérétiques puissent prêcher leurs dogmes. — Ils semblent s'être donné le mot pour gagner, chaque jour, l'un après l'autre, plus de terrain; et, si le Roi ne prend le parti d'arriver tout de suite, décidés, comme ils le sont, à précipiter les choses, et à assembler les états généraux, il n'y aura plus de remède à opposer au mal. — Si les mesures que prend la duchesse ne répondent pas au désir du Roi, c'est que, dit-elle, elle ne peut empêcher qu'au conseil d'État, les trois ou quatre seigneurs les plus influents ne fassent tout à leur guise, et à la convenance des confédérés : les autres, en nombre inférieur, n'osent y contredire, et le président, qu'on menace de tous côtés d'assommer et de mettre en pièces, est devenu d'une timidité incroyable. — Les mêmes menaces sont faites d'ailleurs à tous ceux qui se montrent bons catholiques et fidèles vassaux du Roi, et les empêchent d'émettre leur avis. — Il n'y a que Mansfelt, Berlaymont, Noircarmes et le duc d'Archeot, qui se conduisent bien au conseil, lorsqu'ils y assistent : c'est pourquoi la duchesse les recommande à la bienveillance du Roi, et particulièrement Mansfelt. — Elle tient de ce dernier que, dans l'intention de chasser les bons catholiques des Pays-Bas, et d'enlever ces provinces au Roi, on fait des levées de troupes en Saxe et dans la Hesse; que tous les princes protestants d'Allemagne sont ligués avec les confédérés, et veulent non-seulement expulser de leur pays tous les

Parme. Il entra au château de Tournay, dans la nuit du 30 au 31 août, à la tête de 200 hommes de pied. Voyez les *Bulletins de la commission royale d'histoire*. t. XI, p. 417.

(1) Sur cette mission du comte d'Hooghstraeten à Malines, et sur celle dont il fut chargé depuis à Anvers, voyez la *Défense de messire Antoine de Lalaing, comte de Hocstrate, etc.*, publiée par la Société des Bibliophiles de Mons, d'après l'édition originale de 1568; augmentée de la *Correspondance inédite du comte de Hoochstraeten avec Marguerite de Parme, lors de sa mission à Anvers, et d'une Notice historique et biographique sur ce seigneur*. Mons, Hoyois-Derely, 1858.

catholiques réfugiés des Pays-Bas, mais encore provoquer une révolution générale, détrôner les souverains, ruiner la maison d'Autriche, et faire en sorte, finalement, que les autres hérétiques en agissent de même, en France, en Angleterre et partout ailleurs où ils seront les plus forts.—La duchesse envoie au Roi, dans l'intérêt de son service, mais en lui recommandant de ne laisser voir à personne des Pays-Bas ce qu'elle lui écrit de main propre, ou en chiffre, l'exposé, que lui a remis Mansfelt, de ce qu'il pourrait représenter à l'Empereur, s'il était envoyé auprès de lui, concernant les moyens de prévenir les complots dont il s'agit. — Jusqu'à présent, la duchesse n'a pris aucune résolution touchant la mission que Mansfelt serait si propre à remplir, en cette conjoncture, auprès de l'Empereur; mais elle se demande, pour le cas où il en serait chargé, par qui elle le remplacerait dans son gouvernement, où les sectaires veulent aussi commencer à prêcher, comme le Roi le verra par la lettre en français. — Mansfelt est parvenu, selon que S. M. l'avait ordonné, à éloigner d'Anvers Hames (1), dont la présence était si pernicieuse, et qui est parti il y a trois ou quatre jours pour la cour de l'Empereur, à moins qu'il n'aille comploter quelque chose en Allemagne. — L'amman d'Anvers, quoiqu'il doive être considéré comme un homme suspect, s'emploie pourtant à empêcher les prêches dans la ville et ses environs. — La duchesse se loue des bons offices rendus à Arras et dans tout l'Artois par le vicomte de Gand (2). Il en est de même du comte du Rœulx (3), de Noircarmes (4), de Rassenghien (5) et de Morbecque (6), gouverneur d'Aire; elle demande pour tous quelques bonnes paroles du Roi. — Mansfelt a dit à la duchesse que l'amiral de France avait envoyé en poste, à Bruxelles, un de ses gentilshommes, pour s'aboucher avec le comte Louis de Nassau, et machiner

(1) Voyez ci-dessus, p. 399, note 2.

(2) Robert de Melun, vicomte de Gand, gouverneur des ville et cité d'Arras.

(3) Jean de Croy, comte du Rœulx.

(4) Philippe de Sainte-Aldegonde, chevalier, seigneur de Noircarmes, bailli et capitaine de Saint-Omer, commandeur de l'ordre d'Alcantara. La duchesse l'avait établi, par lettres patentes du 1<sup>er</sup> juillet 1566, lieutenant, capitaine général et grand bailli de Hainaut et gouverneur de la citadelle de Cambrai, par provision et durant l'absence du marquis de Berghes.

(5) Voyez ci-dessus, p. 450, note 1.

(6) Jean de Saint-Omer, chevalier, seigneur de Morbecque, bailli et capitaine de la ville d'Aire et du château de la Motte-au-Bois.

contre le service de Dieu et du Roi, et qu'on avait saisi une dépêche de don Francès de Alava, adressée à la duchesse, ou à Mendivil, et contenant l'avis de la prochaine arrivée du Roi avec des troupes, ainsi que de l'alliance qu'il avait faite avec le roi de France, pour venir couper dans le pays les têtes de quatre principaux seigneurs, parmi lesquels serait Mansfelt lui-même. La duchesse ne voit en cela qu'une invention, pour faire précipiter la marche des choses, et déterminer Mansfelt à se réunir aux confédérés. Elle sollicite, à cette occasion, en sa faveur, quelques marques de la satisfaction du Roi. — Elle croit devoir avertir le Roi, à tout événement, que les confédérés, selon ce qu'on dit, se sont alliés avec les Suisses, qui leur ont promis de s'opposer au passage de S. M. par la Savoie, et que, d'un autre côté, on se propose d'envoyer en Espagne, par Séville, 50,000 volumes de Calvin, pour les répandre dans les provinces de ce royaume. Le principal promoteur de ce projet serait Marco Perez, à Anvers. Si la nouvelle se confirme, la duchesse ne négligera rien, pour empêcher l'exécution de ce dessein. — Elle engage le Roi à faire surveiller tous les navires qui arriveront en Espagne, où il est question aussi d'envoyer dix prédicants. — Le comte d'Egmont lui disait, il y a quelques jours, qu'on avait abattu des églises à Lisbonne et à Grenade : bruits évidemment faux, et dont on se sert pour stimuler les mauvais et décourager les bons. — La duchesse conclut, en demandant la prompt expédition de Lembo, avec une résolution du Roi sur ses affaires particulières. (*Ital.*)

Liasse 550.

470. *Lettre autographe du comte de Mansfelt au Roi, écrite de Bruzelles, le 15 septembre 1566.* Madame de Parme l'ayant prié de ne pas l'abandonner, et de s'employer pour la garde de cette ville, il a fait à cet égard tout ce qui lui a été possible. — « Je ne veulx escrire à V. M. le désordre et sacrilèges qui » se font en ce païs, estant certain que Madame advertist à V. M. au long : bien » veulx-je dire, selon mon devoir m'oblige, que les choses, que sont présente- » ment encore bons, ne peulent estre longtempz conservez, sy ce n'est par la » venue de V. M., ou asemblement des estatz généraulx, carre les affaires s'em- » pirent de jour à aultre, voirez sy avant, qu'il est à eraindre, où le remède » prompt n'est donné, les choses venir sy avant, qu'il sera difficile à savoir pro- » voir. » (*Franç.*)

Liasse 550.

471. *Lettre de la duchesse de Parme au seigneur de Chantonay, ambassadeur de Philippe II à Vienne, écrite de Bruxelles, le 15 septembre 1566.* Elle lui rappelle sa lettre du 4 août, lui en recommande l'objet; l'entretient de ce qui se passe à Anvers, Bois-le-Duc, Tournay et Valenciennes; le prie d'insister auprès de l'Empereur, afin qu'il s'oppose aux levées que George Van Holl et Munchausen font pour les confédérés; lui fait connaître les motifs qu'elle a eus de retenir des lettres que le Roi avait écrites à l'électeur de Saxe et à plusieurs princes de la Germanie. — Elle lui parle ensuite longuement de Hames, Toison d'Or, qui, sur les observations de plusieurs chevaliers de l'Ordre, a quitté les Pays-Bas il y a huit jours, pour se rendre en Allemagne. Elle dit, entre autres, que, s'il n'a pas été châtié comme il le méritait, c'est qu'on ne l'a pu faire, « pour » estre officier de l'Ordre, n'estant par ce justiciable que devant la personne de » S. M. et chapitre de l'Ordre (1). » (*Franç.*)

Liasse 531.

472. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Rome, le 18 septembre 1566.* Il a remis au pape la réponse du Roi au bref de Sa Sainteté, touchant son voyage en Flandre. Il ne lui a pas toutefois parlé de ce voyage dans des termes conditionnels, mais comme d'une chose arrêtée: il dit les raisons qu'il a eues pour cela. — Il a rendu compte à Sa Sainteté de ce dont le Roi l'a chargé par sa dépêche du 12 août; elle a paru satisfaite de tout, et a promis le secret. — Il lui a ensuite représenté l'état où étaient les finances du Roi; les grandes dépenses qu'il avait dû faire les années passées, et devait faire encore, en lui faisant observer que, sans son aide, le voyage en Flandre serait de peu d'effet. Mais quoique, sur ce point, S. S. lui dit de bonnes paroles, quand il en vint aux choses que le Roi désirait d'elle, il la trouva dure et scrupuleuse à l'excès. — Tout ce qu'il a pu obtenir de Sa Sainteté, c'est qu'elle aimait le Roi tendrement, qu'elle voudrait l'aider de son sang et de ses trésors, si elle en possédait, ajoutant que le Roi partit d'Espagne, et qu'elle promettait alors de lui accorder tout ce qu'en bonne conscience elle pourrait. — De tout cela, le grand commandeur infère que le pape n'est pas persuadé de la volonté du Roi de se mettre en voyage. — Sa Sainteté a envoyé Alexandre Cassal, pour féliciter le

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° XCIX.

Roi de l'accouchement de la Reine (1). — On parle à Rome d'une entrevue que le pape aurait avec le Roi, à son passage par l'Italie. Le grand commandeur discute les raisons qui militent pour et contre cette entrevue.

Liasse 902.

475. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite du bois de Ségovie, le 18 septembre 1566.* Il le remercie des nouvelles et des avertissements contenus dans ses lettres des 27 juillet, 5, 11, 19 et 29 août, sur les affaires de Flandre, et le prie très-affectueusement de les lui continuer. — Il est bien déterminé à se rendre aux Pays-Bas, et, afin de hâter son voyage, il se dispose à partir pour Madrid, quoiqu'il ne soit pas entièrement rétabli encore de la fièvre tierce dont il a souffert. — Il reconnaît que ce voyage est de la dernière importance pour le service de Dieu et de son Église. — Il assure au cardinal qu'il ne désire rien plus en ce monde, que de remettre les Pays-Bas en leur ancien état; que, pour atteindre ce but, il exposera de grand cœur non-seulement les autres États qu'il possède, mais sa propre vie, et beaucoup d'autres, s'il les avait; que celles-ci ne sont rien, quand il s'agit d'affaires qui touchent l'honneur et le service de Dieu. — Il attend avec impatience la réponse du pape sur les demandes qu'il lui a faites. — Il informe Granvelle qu'il a fait savoir à la duchesse de Parme qu'elle ne devait en aucune manière permettre l'assemblée des états généraux; et, comme on est allé jusqu'à dire qu'ils s'assembleraient de leur propre autorité, il a adressé à sa sœur, pour cette éventualité, des lettres aux états, afin de les détourner d'un tel dessein: mais elle n'usera de ces lettres, que dans le cas où elle verrait qu'ils veulent absolument se réunir; jusque là, elle doit les tenir secrètes. — Le Roi, selon l'avis du cardinal, écrira à M. de Vergy et au parlement de Bourgogne. — Il termine, en le remerciant du soin qu'il apporte à le tenir informé de ce qui l'intéresse, etc. (2).

Liasse 552.

474. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Ségovie, le 19 septembre 1566.* — Il a reçu les lettres de la duchesse, du 22 et du 29 août, et le secrétaire Courtewille lui a communiqué la dépêche qu'elle a écrite au Roi.

(1) La reine était accouchée, dans la nuit du 11 au 12 août, d'une princesse que le nonce du pape, l'archevêque de Rossano, baptisa, et à laquelle il donna les noms d'Isabelle-Claire-Eugénie. Ce fut à cette princesse, qu'en 1598, Philippe II céda les Pays-Bas.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° C.

— « Madame, dit-il, j'ay entendu, à mon très-grand regret, l'estat présent des » affaires de pardelà, et les desordres et insolences qui s'y font, que j'ay gran- » dement resenty, comme je doibz, estant vassal et serviteur de S. M., et pour » estre de la patrie; et n'euisse jamais pensé que les choses fussent venues si » avant, et que ce peuple se fût tant dismandé..... V. A. peult considérer le re- » sentement qu'en aura S. M., entendant tout ce qui s'est passé pardelà, dont je » la puis bien asseurer que l'on en parle icy diversement, et, ce qui me desplaît » le plus, que c'est avecq tant d'occasion. » — Le marquis de Berghes, qui avait été indisposé pendant son voyage, est retombé malade, et lui donne des inquiétudes sérieuses. (*Franç.*)

Liasse 535.

475. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite du bois de Ségovie, le 22 septembre 1566.* Il répond à ses lettres des 17, 18, 27 et 30 août : s'il ne le fait pas de sa main, c'est que, quoique étant entré en convalescence, il est trop faible encore, pour écrire. — Il a vu, par lesdites lettres, l'état de la religion et des autres affaires publiques aux Pays-Bas : Mendivil, qu'elle lui a envoyé, lui en a aussi rendu compte. Cela lui a causé une grande peine, d'autant plus qu'il y va de l'honneur de Dieu et de son Église. — Il pense, nuit et jour, aux moyens d'y remédier, et il ne s'occupe d'autre chose, que d'accélérer son départ pour les Pays-Bas, au point qu'il n'attendra pas d'être rétabli au bois de Ségovie, mais qu'il se rendra promptement à Madrid, afin de hâter ses préparatifs. — Il est bien satisfait du zèle et de la diligence de sa sœur, et la prie de les continuer. — Quoique, dans ses lettres en français (1), il lui fasse savoir sa volonté touchant l'assemblée des états généraux, il lui répète qu'elle ne doit en aucune manière consentir à leur réunion. — S'il arrivait que l'impudence allât si loin, que les états s'assemblassent de leur propre autorité, comme ils en ont fait la menace, pour ce cas, il lui envoie des lettres qu'elle leur fera tenir, afin d'y mettre opposition. — Il lui recommande le plus grand secret à l'égard de ces lettres : il importe qu'on ne sache pas qu'il a été obligé de recourir à une pareille mesure, si elle peut s'éviter.

Liasse 552.

(1) Les deux lettres du 5 octobre, qui ont été publiées dans le *Supplément à Strada*, p. 456 et 459. La première de ces lettres explique pourquoi l'envoi de la dépêche espagnole, du 22 septembre, fut différé de onze jours.

476. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 septembre 1566. (En chiffre.)* Elle accuse la réception des lettres du Roi, du 30 août (1), ainsi que des expéditions nécessaires pour la levée de troupes. — Elle regrette qu'il ait communiqué cette dépêche aux deux seigneurs de là-bas (2), qui, pas plus que les autres, et surtout le comte d'Egmont, ne désirent qu'il soit pris de pareilles mesures. — Proposition faite par les catholiques d'Anvers et de Bois-le-Duc à ceux de Bruxelles et du Brabant, pour se liguier entre eux, sous le prétexte de protester, et de se séparer mieux de la rébellion survenue à Anvers, Bois-le-Duc et Lierre; mais la duchesse craint que le motif réel de cette proposition ne soit de s'entendre, afin de renoncer à leur serment de vasselage envers le Roi, et de se déclarer libres, sous la protection de l'Empire : ce à quoi ceux de Bruxelles n'ont pas voulu prêter l'oreille jusqu'à présent. La duchesse tient ces informations du pensionnaire de la ville. — Le prince d'Orange, qui avait fait des instances pour aller en son gouvernement de Hollande, a changé d'avis : il est à croire qu'il l'a fait à dessein. C'est par son instigation, et par celle de son frère, qu'agissent en tout ceux d'Anvers. — Complot contre les frères de Saint-François, qu'on a voulu assommer. — Un prêtre, ayant essayé de faire un baptême à la huguenote dans une église, a été obligé de s'enfuir, par suite du bruit que le prince d'Orange fit de cette tentative. — Malgré les représentations de la duchesse, lui et ceux du magistrat ont laissé construire à Anvers deux temples protestants. — Conférence de la duchesse avec le bourgmestre d'Anvers, deux échevins et un pensionnaire de cette ville, envoyés pour demander que le prince d'Orange continuât d'y demeurer. Réprimande qu'elle leur a adressée, à cette occasion, pour leur tolérance envers les hérétiques. — Le prince a eu, avec le comte Louis, son frère, deux comtes allemands et Straelen, qui est son âme damnée, une entrevue où l'on dit qu'il s'est agi de levées à faire en Allemagne. — Gresen, facteur de la reine d'Angleterre à Anvers, a invité le prince d'Orange à un banquet. Il y a eu entre eux de grands dis-

(1) Il y a huit lettres, en français, du Roi à la duchesse de Parme, en date du 30 août. Sept de ces lettres ont été publiées par M. de Reiffenberg, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 166-181. Par la huitième, le Roi envoyait à sa sœur des lettres de change de 200,000 écus, et des lettres pour les évêques, les chapitres, les universités de Louvain et de Douai, les abbés et les conseils provinciaux.

(2) Berghes et Montigny.

cours, qui surtout ont roulé sur la défense faite par l'Empereur à tous les sujets de l'Empire de servir aux Pays-Bas contre le Roi : ils ont exprimé à ce sujet un vif mécontentement, et fait de grandes bravades, disant que, si l'Empereur et le Roi croyaient qu'ils ne trouveraient pas d'appui, ils se trompaient fort. A la fin du banquet, on chanta en musique la chanson française (1) que la duchesse envoie au Roi. — Le comte Louis de Nassau est allé dernièrement trouver le duc de Clèves : il y a lieu de croire que c'est son frère qui l'y a envoyé, et qu'il n'a pas été chargé d'y traiter de choses qui fussent dans l'intérêt du Roi. — Le comte d'Egmont a conclu, en Flandre, avec les ministres des secrétaires, ce que le Roi verra par la lettre en français (2) et par les copies qu'elle lui envoie. Elle n'a pas voulu consentir, selon qu'il le proposait, à ce qu'il fût pardonné généralement à ceux qui ont pris les armes, saccagé les églises, et commis des sacrilèges, mais seulement à ceux qui, s'étant laissé abuser et séduire, se repentiraient et viendraient demander pardon, en considérant encore l'âge et le sexe. Ledit comte ne lui a pas répondu; mais elle ne doute pas qu'il ne reste mal satisfait. — Le comte de Hornes est toujours à Tournay, quoique la duchesse lui ait écrit par trois fois de revenir (3). Il a fait en cette ville beaucoup de choses en opposition aux instructions qu'il avait d'elle. Il a continuellement près de lui d'Esquerdes, Villers et trois ou quatre autres huguenots, les plus remuants et les plus méchants esprits qu'il y ait parmi eux tous, particulièrement d'Esquerdes, qui ne pense jamais à autre chose, qu'à souffler l'esprit de sédition et de révolte. — Il est à la recherche d'un trésor caché dans l'église cathédrale, quoique la duchesse lui ait ordonné de ne pas le faire : elle suppose qu'il a l'intention de s'en emparer. — Elle a fait prêter, par Moulbais (4), lieutenant de M. de Montigny, le serment qu'il ferait bonne garde au château de Tournay, craignant que Hornes et les confédérés ne voulussent s'en rendre maîtres : elle n'est pas encore hors de tout soupçon à cet égard, parce que le dit comte a fait venir au château la princesse d'Épinoy, et sa fille, épouse de Mon-

(1) Je n'ai pas trouvé cette chanson à Simancas.

(2) Cette lettre de la duchesse en français, qui porte aussi la date du 27 septembre, et qui n'a pas été imprimée, existe dans nos Archives.

(3) Voyez les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. XI, p. 416 et suiv.

(4) Jean du Chasteler, chevalier, seigneur de Moulbais. Il mourut au mois de juin 1568. Voy. les *Bulletins*, etc., t. XI, p. 435.

tigny, pour que cette dernière y fasse ses couches, et cela malgré les représentations de la duchesse, et son offre de recevoir madame de Montigny au palais de Bruxelles. Hornes, d'Esquerdes, Villers et les autres confédérés profitent de la présence des deux dames au château, pour les y visiter, et en même temps, ils examinent les fortifications : ce qui peut avoir de grands inconvénients. — Elle n'a pas cru néanmoins qu'il fût convenable d'en faire sortir ces dames, l'une étant la femme, et l'autre la belle-mère du gouverneur : mais, la princesse d'Épinoï ayant écrit à Noircarmes, pour lui demander avis sur le lieu le plus sûr où elle pourrait se retirer avec sa famille, la duchesse a engagé Noircarmes à lui désigner la ville de Mons. — Destruction d'images de saints dans une église hors des murs de Gueldre. — Levées de chevaux ordonnées par le prince d'Orange. — Bruit d'une nouvelle assemblée des confédérés à Saint-Trond, sous prétexte de déclarer qu'ils ne se contentent pas de la réponse du Roi, mais, dans le fait, pour décider le massacre des prêtres et l'expulsion des catholiques. — Fermeté montrée par le comte de Mansfelt dans l'accomplissement de son devoir, et manière dont il a répondu à une espèce de défi de Louis de Nassau. — Noircarmes a écrit à Berlaymont, pour qu'il informât la duchesse de l'adhésion du comte d'Egmont à la confédération. — Envoi d'une liste de marchands espagnols et autres ayant embrassé la nouvelle religion, et possédant des biens à Séville, où l'on pourrait les confisquer (1). (*Ital.*)

Liasse 550.

477. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 septembre 1566. (En chiffre.)* Elle exprime sa sollicitude, au sujet de la nouvelle, qu'elle a reçue par la voie de don Francès de Alava, que le Roi a eu cinq accès de fièvre tierce, et qu'on lui a pratiqué deux saignées. Elle espère être bientôt avertie du rétablissement de S. M., et croit, en attendant, devoir garder la chose secrète. — Elle vient d'être informée, à l'instant même, que le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes doivent se rencontrer entre Bruges et Anvers. Elle a donné ordre de les suivre, pour surveiller leurs menées, bien qu'on ne puisse espérer d'apprendre de sitôt ce qui se passera entre eux. (*Ital.*)

Liasse 550.

478. *Rapport de François de Halewin, seigneur de Zweveghem (2), envoyé*

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CI.

(2) François de Halewin, chevalier, seigneur de Zweveghem, gentilhomme de la chambre

par la duchesse de Parme au duc de Clèves....(septembre 1566). Ce prince venant d'essuyer un accident très-sérieux, il n'a pu le voir; il a eu audience de son conseil, qui lui a manifesté les meilleures intentions pour le service du Roi, mais qui n'a pas répondu, comme il l'eût désiré, à la demande qu'il avait été chargé de lui faire, et qui consistait à empêcher les gens de guerre, que les rebelles auraient levés, de passer par les pays du duc et par la Westphalie. — Le 21 septembre, jour de Saint-Mathieu, passant par Weert, Zweveghem trouva l'église entièrement désolée. Un ministre vieux, accoutré d'un manteau de drap noir, faisait le prêche, auquel assistaient la comtesse de Hornes l'ancienne, et la jeune, femme de M. l'amiral (le comte de Hornes), qui menèrent le ministre diner au château. — Les cordeliers avaient été expulsés de leur couvent. On vendait publiquement, au profit des pauvres de la ville, leurs provisions et les meubles de la maison. — La comtesse donataire avait appliqué à son profit les maison, édifices et héritages, disant qu'ils avaient été donnés au couvent par ses prédécesseurs. — Après que le duc de Clèves lui eut fait faire la réponse mentionnée ci-dessus, ce prince se plaignit d'avoir été soupçonné à Bruxelles de favoriser les hérésies, et il lui échappa de dire : « Plût à Dieu que le prince » d'Orange prit autant de peine pour apaiser les troubles, qu'il a fait pour les » émouvoir, et quelques autres seigneurs aussi! » (*Franç.*)

Liasse 351.

de la duchesse (voy. ci-dessus, p. 301). Sa lettre de créance, en date du 18 septembre 1566, est aux Archives de Bruxelles. Dans une lettre française au Roi, du 27 septembre (*inedite*), que nous possédons aussi, la duchesse disait : « J'ay envoyé un gentilhomme mien, nommé » Zweveghem, vers le duc de Clèves, pour l'advertir de tout ce que passe icy, le priant que, » pour la voisinance, alliance, et que en cecy y alloit la cause commune de tous princes, il ne » veuille souffrir quelques gens de guerre estre levez en ses pays, ny passer par iceulx, pour » venir contre Vostre Majesté.... »

Le 10 octobre, la duchesse écrivit au Roi que le duc de Clèves avait manifesté son contentement de la mission donnée au seigneur de Zweveghem; qu'il avait reconnu que plusieurs sujets des Pays-Bas avaient violé l'obéissance qu'ils devaient à leur prince; qu'il avait promis, s'ils allaient plus loin qu'il ne convenait au service de Dieu et à la conservation des États de tous princes, de n'oublier jamais ses obligations envers le Roi; qu'il avait aussi témoigné son chagrin de l'opinion, où l'on avait été, qu'il eût pris part à la confédération, etc. Il avait, selon la demande de Zweveghem, rendu un édit qui défendait à ses sujets de prendre les armes, ou de favoriser les ennemis du Roi: mais, quant à empêcher d'autres gens de passer par ses terres, il y avait trouvé des difficultés. (*Lettre inedite.*)

479. *Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 27 septembre 1566.* Il retrace les événements des mois de juillet et d'août : l'assemblée des confédérés à Saint-Trond ; le saccagement des églises et monastères ; l'accord fait par la duchesse de Parme avec les confédérés ; l'accroissement des prêches, qui l'a suivi ; la licence qui règne à Anvers, où se vendent publiquement tous livres hérétiques, portraits scandaleux contre l'inquisition, contre la messe, contre le sacrement, etc. — Heureusement, dit-il, que le roi de France se montre contraire aux hérétiques des Pays-Bas. — Quoique S. A. ne cesse de supplier le Roi pour sa venue, on craint que ceux d'Espagne n'en détournent S. M., en lui faisant croire qu'il pourra être obvié aux maux sans sa présence. D'Assonleville dit qu'ils s'abusent grandement en cela : il rappelle que l'Empereur, en une occasion moins grande, lorsque la ville de Gand était à demi *tumultuée*, n'hésita pas à exposer sa personne, en se remettant à la foi d'un prince qui avait été autrefois son prisonnier, etc., etc. (*Original en français, envoyé au Roi par Granvelle.*)

Liasse 551.

480. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de... le 28 septembre .... (1566).* Il a appris que George Van Holl ne fera point de levées pour les confédérés. Il croit qu'on pourrait l'attirer au service du Roi. (*Trad. esp.*)

Liasse 552.

481. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de... le 30 septembre .... (1566).* L'électeur de Saxe, le comte palatin et le landgrave sont coalisés avec les confédérés des Pays-Bas. — Il y a en Allemagne tant de ligues et de desseins contre le Roi, qu'il craint que ces provinces ne se perdent, si S. M. n'y vient promptement. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 552.

482. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite du bois de Ségovie, le 1<sup>er</sup> octobre 1566.* Au moment où sa dépêche du 22 septembre allait partir, il a reçu les lettres de la duchesse du 15 septembre. — Il apprend avec peine que les affaires ne s'améliorent point aux Pays-Bas. — Il approuve qu'elle n'ait pas montré sa lettre du 22 août (1) au conseil. — Il lui recommande beaucoup d'économie dans l'emploi des deniers qu'il lui envoie, et surtout de les faire servir au

(1) Lisez : 24 août. Voyez ci-dessus, p. 457, note 1.

remède des maux causés par les sectaires. — Le conseil, qu'on a donné à la duchesse, de ne pas mettre en *wachtgeld* des gens de guerre allemands, n'a pas été sage : il faut, au contraire, qu'elle le fasse, et le Roi l'autorise même à lever de l'infanterie et de la cavalerie, si la nécessité lui en est démontrée. — Puisqu'elle n'a pu s'empêcher d'envoyer le comte d'Hooghstraeten à Malines, il sera bien que dorénavant elle n'envoie point, dans les villes catholiques et fidèles, des hommes pernicious (*dañados*). Si elle n'en trouvait point qui convinssent, parmi les seigneurs principaux, elle pourrait en choisir parmi ceux d'un rang inférieur, pourvu qu'ils fussent catholiques. — Dans le cas où elle apprendrait que le comte de Hornes, à Tournay, et le comte d'Hooghstraeten, à Malines, ne se conduiraient pas, comme ils le doivent, dans le gouvernement de ces villes, et pour le maintien de la religion, elle tâcherait, avec prudence et dextérité, de les retirer de là, en les employant ailleurs, où ils ne pussent nuire ni au service de Dieu, ni au sien : de manière, toutefois, qu'ils ne soupçonnassent pas la raison pour laquelle cela se ferait, ou que l'on se défie d'eux.

Dans un post-scriptum de sa main, le Roi dit à la duchesse : « Il est d'une  
 » grande importance que ceux qui ne sont, comme ils devraient être, pour le  
 » service de Dieu et le mien, n'aillent pas dans les provinces et villes qui sont  
 » restées bonnes. Vous tiendrez donc la main à ce que cela s'évite autant que  
 » possible, pour le mal qu'ils peuvent faire à ce qui est bon. »

Liasse 532.

483. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de... le 1<sup>er</sup> octobre ... (1566)*. L'Empereur a écrit à George Van Holl et à Hilmar (Van Munchausen) des lettres par lesquelles il leur interdit, sous peine de rébellion, de lever des gens pour les gueux. Ils y ont en conséquence renoncé. (*Trad. esp.*)

Liasse 532.

484. *Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, écrite de... le 3 octobre ... (1566)*. Quatre personnages principaux des Pays-Bas ont chacun un régiment d'Allemands. — Le prince de Condé s'est allié avec les gueux. — Brederode est à Viane, avec la plupart de ceux qui furent les principaux sacca-geurs des églises. — Quand le comte de Culembourg ordonna de détruire les autels dans cette ville, il fit porter à dîner dans l'église, où il mangea avec sa

compagnie. Ils y commirent mille irrévérences envers le Saint-Sacrement, et une chose horrible, qui fut de le donner à manger à un perroquet. (*Trad. esp.*)

Liasse 552.

485. *Lettre du marquis de Berghes et du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Ségovie, le 4 octobre 1566.* Ils ont appris avec déplaisir, par la lettre de la duchesse, du 24 septembre, les désordres qui ont eu lieu à Valenciennes, Tournay et ailleurs. — Le Roi répond à la duchesse ainsi qu'elle le verra. (*Franç.*)

Liasse 555.

486. *Lettre du seigneur de Chantonay à la duchesse de Parme, écrite de.... le 5 octobre 1566.* Il répond à la lettre de la duchesse du 4 août. — L'Empereur lui a promis de tenir la main à ce qu'il ne se fasse dans la Germanie aucune levée contre les Pays-Bas.

Liasse 551.

487. *Lettre du seigneur de Chantonay à madame de Parme, écrite de.... le 11 octobre 1566.* L'Empereur a été informé que ni George Van Holl, ni Hilmar de Munchausen, ne faisait aucune levée. Outre cela, ledit Hilmar lui a écrit qu'il se reconnaissait pour serviteur et pensionnaire du Roi. — L'Empereur voudrait que madame de Parme, y étant autorisée par le Roi et les confédérés, le prît pour médiateur; alors il ferait toutes les publications en Empire, que l'on voudrait, et écrirait à tous les princes et états en particulier...

Liasse 551.

488. *Mémoire présenté au Roi par Fabio Lembo, envoyé de la duchesse de Parme, sans date .... (octobre 1566).* Il contient plusieurs extraits de lettres écrites à Lembo par la duchesse, en date des 15 et 27 septembre 1566, avec charge de communiquer au Roi les faits qu'ils renferment, et qui sont relatifs aux affaires des Pays-Bas, ainsi qu'à la conduite des seigneurs (1). (*Ital.*)

Liasse 550.

489. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 octobre 1566.* Elle se félicite d'avoir appris que le Roi est délivré de sa fièvre. — Elle envoie à S. M. une lettre que lui adresse l'Impératrice, quelques extraits

(1) Voyez le texte de ce mémoire dans la *Correspondance*, n° CII.

de lettres du duc Éric de Brunswick et du comte de Meghem, au sujet des nouvelles d'Allemagne; quelques particularités sur ce qui se passe à Anvers, et enfin, la lettre en chiffre, qui suit, avec prière de n'en confier le déchiffrement qu'à des mains sûres. (*Ital.*)

Liasse 530.

490. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 octobre 1566.* Les affaires des Pays-Bas empirent de jour en jour; la duchesse s'en réfère à cet égard à ses lettres en français (1). — Elle sait à quoi s'en tenir à présent sur les projets de partage qu'on a formés pour ces provinces : on lui a dit que la Frise et l'Overysse seraient pour le duc Auguste de Saxe; la Hollande, pour Brederode. La Gueldre se partagerait entre le duc de Clèves et le duc de Lorraine. Le Brabant, à ce qu'on présume, serait pour le prince d'Orange. La Flandre, l'Artois, le Hainaut seraient pour le roi de France; mais, en ce cas, la duchesse pense que le comte d'Egmont en voudrait être gouverneur perpétuel. — Tout cela lui vient de bon lieu, et, quoiqu'elle ait peine à y croire, son devoir lui impose l'obligation d'en rendre compte au Roi. — Elle a appris aussi que les confédérés ont envoyé des députés (dont les noms auront été remis au Roi par Lembo) dans toutes les provinces, pour y enrôler et y faire tenir à leur disposition des troupes, qui serviront à l'accomplissement de leurs desseins. — Elle tient du comte de Meghem qu'un ritmaitre, nommé Westerhol (2), fait en Allemagne une levée de 1,200 chevaux, en vertu d'une commission délivrée et signée à Anvers par le prince d'Orange, et que celui-ci, parlant de la venue du Roi, a dit que, s'il était accompagné de gens de guerre, on ne lui permettrait l'entrée, qu'à certaines conditions, nettement définies. — On continue de recevoir avis que les huguenots de France veulent prêter appui à ceux des Pays-Bas, et qu'ils leur donneront 4,000 chevaux et trente enseignes de gens de pied, dont la levée se fera en Allemagne, pour ne pas contrevenir à l'édit par lequel le roi de France a défendu, dans son royaume, d'aider les sectaires et rebelles de ces provinces. — Brederode a fait enlever les images des églises dans

(1) Il y a des lettres de la duchesse, en français, des 10, 12, 14 et 16 octobre. Toutes sont inédites.

(2) Voyez les *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 206 et 256.

sa terre de Viane : ce qui, dit-on, a eu lieu au son du fifre et du tambour ; il a déjà enrôlé 400 soldats, et il doit faire lever jusqu'à huit enseignes de gens de pied. Les commissions sont signées en son nom, et pour les seigneurs et chevaliers de l'Ordre, afin de maintenir la parole de Dieu dans ces États. — Demande d'argent au Roi, pour continuer d'entretenir à Bruxelles, de même que dans les autres villes, les soudoyés pris dans la bourgeoisie, lesquels, si l'on ne les paye, se sépareront, et laisseront le champ libre aux excès des malveillants. — Il y a huit ou dix jours, que le comte d'Egmont vint à Bruxelles, pour exposer au conseil ce qu'il avait fait en Flandre : c'est, du moins, ce qu'il dit à la duchesse. Il n'y resta que deux jours. Le soir, avant son départ, il instruisit la duchesse qu'il allait à un rendez-vous du prince d'Orange qui lui avait écrit, voulant l'entretenir, à ce que croyait le comte, du soupçon, conçu par lui, qu'on cherchait à le tuer par ordre du Roi, et de l'aveu de la duchesse. Elle dit à d'Egmont qu'il devait désabuser le prince à cet égard. En preuve de la confiance que le Roi et elle mettaient dans le prince, elle alléguait la lettre que S. M. lui avait écrite de sa main. Elle ne lui dissimula pas toutefois que le prince avait donné occasion à ses ennemis de répandre les bruits qui couraient sur son compte, en gardant sans cesse auprès de lui son frère, qui était l'auteur de tous les troubles du pays. — Egmont lui parla encore du dessein, qu'on prêtait au Roi, d'arriver aux Pays-Bas, avec une forte armée d'Espagnols et d'Italiens, pour châtier les seigneurs, et d'un nouveau serment qu'elle aurait fait prêter, par tous les gouverneurs des places fortes de l'Artois. Elle répondit sur ces deux points comme il convenait. — Elle aurait bien voulu pouvoir détourner le comte d'aller trouver le prince ; mais elle jugea que c'était déjà un parti arrêté dans son esprit. — L'entrevue eut lieu à Termonde, entre le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Hornes et d'Hooghstraeten, le comte Louis et d'autres confédérés. — La duchesse croit que d'Egmont était principalement venu à Bruxelles, en vue de déterminer Mansfelt à y assister. — On y traita des moyens d'empêcher le Roi d'arriver en force aux Pays-Bas, et de ceux qu'il y aurait à employer pour faire passer ces provinces sous la domination de l'Empereur. — La duchesse prévient le Roi qu'il ne lui est rien écrit des Pays-Bas, qui ne soit bientôt connu autour d'elle : elle ajoute que des copies de lettres adressées par elle à S. M. ont été envoyées à Bruxelles ; que quelques originaux même y sont revenus. Le préjudice qui peut en résulter pour le service du Roi la détermine,

bien plus encore que des considérations personnelles, à prier S. M. d'ordonner qu'à l'avenir ses lettres soient brûlées, ou qu'elles soient gardées d'une manière sûre. On se vante de savoir tout ce qui se dit en public, ou en secret, et le prince d'Orange a avoué lui-même au conseiller d'Assonleville qu'il en coûtait annuellement une grosse somme, pour être tenu si bien au courant. — Le comte de Mansfelt a montré très-secrètement à la duchesse une lettre que lui écrivit le comte d'Egmont, de main propre, après l'entrevue de Termonde, et la réponse qu'il y a faite. Cette lettre avait pour objet de persuader à Mansfelt qu'il devait faire cause commune avec les autres seigneurs. Le comte d'Egmont lui reprochait d'avoir, sans cause, déserté leur parti; il se plaignait très-vivement de la duchesse; il lui disait qu'à Termonde, les seigneurs présents avaient confronté les avis que chacun d'eux avait reçus en particulier, et qu'il en était résulté que l'intention du Roi était de faire couper la tête au prince d'Orange, au comte de Hornes, à lui, comte d'Egmont, et à Mansfelt. Dans sa réponse, ce dernier a justifié sa conduite, et a engagé M. d'Egmont à l'imiter. — Avant son arrivée à Bruxelles, le comte d'Egmont avait, de son autorité, fait convoquer les quatre membres de Flandre à Bruges, pour qu'ils présentassent requête à la duchesse, afin d'obtenir la réunion des états généraux; cette requête ne lui est pas encore parvenue, à cause de quelques changements que le magistrat de Gand a voulu qu'on y apportât. — La saison avancée ne permettant pas au Ture de rester plus longtemps en campagne, la duchesse engage le Roi à se servir de l'armée de l'Empereur, pour soumettre les révoltés des Pays-Bas, parti qui offrira ce double avantage: qu'il en coûtera moins, et que les troupes de l'Empereur, venant à être licenciées, ne seront pas enrôlées par les confédérés et les séctaires.—La duchesse donne avis au Roi que le comte de Hornes a envoyé un de ses gentils-hommes en Espagne, pour se plaindre du serment qu'elle a fait prêter au seigneur de Moulbais, gouverneur du château de Tournay.—Revenant sur ce qu'elle a dit plus haut de l'assemblée des quatre membres de Flandre, elle mande au Roi que, selon ce qu'elle apprend, leurs députés arriveront à Bruxelles sous trois jours, pour lui faire des remontrances sur l'état du pays: elle croit que, sous le même prétexte, les autres provinces enverront aussi les leurs en cette ville, et que, lorsqu'ils s'y trouveront tous, ils pourront prendre quelque grave résolution. Elle n'est pas sans soupçon que tout cela a été concerté dans l'assemblée de Termonde, d'autant plus que, depuis son retour de celle-ci, le comte d'Egmont a

sans cesse dans la bouche que le seul moyen d'apaiser les troubles du pays, est l'assemblée générale des états. — La duchesse envoie au Roi copie d'une lettre qu'on prétend lui avoir été écrite par don Francès de Alava contre les seigneurs (1), tandis qu'il n'a jamais écrit, ni elle jamais pensé choses pareilles, de manière que ce ne peut être là qu'un moyen inventé pour la rendre odieuse. Elle lui envoie également copie de la lettre qu'elle a écrite à ce sujet audit don Francès (2). (*Ital.*)

Liasse 350.

491. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 16 octobre 1566.* Elle accuse la réception des lettres du Roi, des 22 septembre et 3 octobre (3). — Elle expose le besoin d'argent qu'elle éprouve, pour subvenir à l'entretien des 10,000 hommes d'infanterie et des 3,000 chevaux qui vont arriver, et dont la présence est absolument nécessaire dans la crise actuelle. (*Ital.*)

Liasse 350.

492. *Lettre de la duchesse de Parme au marquis de Berghes et au baron de Montigny, écrite de Bruxelles, le 16 octobre 1566.* Nonobstant toutes les fatigues et peines qu'elle essuie, elle ne s'aperçoit d'aucune amélioration. Les choses vont, au contraire, de mal en pis. — Le pays est menacé d'une ruine prochaine et totale. — Elle craint un massacre des catholiques par les sectaires, et le pillage des riches. — Elle les prie de faire des instances auprès du Roi, pour sa prompt venue, pour la convocation des états généraux, et pour l'envoi d'une bonne somme de deniers. (*Franç.*)

Liasse 355.

493. *Lettre autographe de Tomás Armenteros à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 16 octobre 1566.* Madame de Parme informe si particulièrement le Roi de ce qui se passe, que S. M. n'en saurait être mieux instruite que par elle. — M. d'Egmont vint à Bruxelles, il y a quatre jours. La seconde fois qu'il assista au conseil, il se mit à causer avec Armenteros, pendant que Madame

(1) Voyez ci-dessus, p. 455.

(2) Voyez le texte de la lettre de la duchesse au Roi, dans la *Correspondance*, n° CIII.

(3) Il y a deux lettres du Roi, en français, du 3 octobre. Elles ont été publiées par Foppens, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 459 et 461.

donnait audience au comte de Mansfelt. Ce qu'il lui dit, ce furent des plaintes et encore des plaintes sur la défiance que le Roi et Madame avaient de lui, et sur le tort qu'on lui avait fait et qu'on lui faisait chaque jour. — Armenteros lui rappela ce que peu auparavant Madame lui avait dit : que, tandis que le Roi venait de lui écrire de sa main une lettre si bienveillante, il ne pouvait avoir de motif de penser qu'on se défiât de lui. — Il répliqua qu'il savait bien ce qu'il disait, et qu'Armenteros le savait bien aussi. — Armenteros lui ayant alors parlé de ce qui s'était publié, savoir : que, deux heures après son départ d'Ypres, on y avait saccagé les églises, il répondit que, non deux heures, mais deux jours après qu'il avait quitté cette ville, la sédition avait éclaté; qu'il n'aurait pu la prévoir; que d'ailleurs il était là seul avec sa maison; qu'il ne s'en était pas excusé auprès du Roi, parce qu'il ne se sentait pas coupable; que c'était à Madame à l'excuser; qu'enfin, il s'étonnait beaucoup qu'Armenteros, qui connaissait son zèle pour le service de Dieu et du Roi, prêtât l'oreille à de telles calomnies. — Ils échangèrent encore divers propos. Armenteros lui rappela que, lorsque madame de Parme l'envoya (Armenteros) en Espagne, il (Egmont) demanda qu'Armenteros dit et certifiât au Roi que, pour le service de Dieu et le sien, et pour la défense de l'ancienne et catholique religion, il exposerait toujours sa vie et sa fortune; que, si son propre fils ou frère faisait quelque chose contre elle, il le jetterait dans le feu, de ses propres mains. — Le comte répondit que, quoi que les circonstances fussent bien différentes, il était prêt à faire son devoir dans toutes les occasions qui se présenteraient. — Armenteros a rapporté cette conversation à Madame. — Il prie Antonio Perez de rendre le Roi attentif au discours de d'Assonleville, que Madame lui envoie, sur ce qui s'est passé entre lui et le prince d'Orange, etc. (1).

Liasse 531.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CIV.

On lit, dans une lettre française de la duchesse de Parme au Roi, en date du 10 octobre (*inédite*), que, quelques jours auparavant, elle avait envoyé deux fois le conseiller d'Assonleville à Anvers, vers le prince d'Orange. C'est sans doute sur ces deux voyages, que d'Assonleville avait rédigé le discours dont il est question ici. Je n'ai pas trouvé cette pièce importante à Simancas; mais voici ce que contient une autre lettre française de la duchesse au Roi, en date du 12 octobre (également *inédite*), que renferment nos Archives :

« J'envoye à Vostre Majesté, cy encloz, certain discours, que le conseiller d'Assonleville a fait, par ma charge, de ce que passa entre le prince et luy, tant en son premier que second

494. *Lettre de la duchesse de Parme à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 23 octobre 1566.* A Anvers, les sectaires ont commencé à saccager les églises. La canaille s'étant réunie en grand nombre, avec l'intention de chasser les ecclé-

» voiaige; lequel m'a semblé estre de conséquence, et ne pouvoir venir à service de Vostre  
» Majesté.

» J'adjousteray à cecy : comme le conte d'Egmont m'avoit dit, à son retour, que le prince  
» d'Oranges lui avoit dit qu'il avoit eu divers advisemens que Vostre Majesté le vouloit faire  
» tuer, et que moy en estois consentante et participante, je donniz charge audict d'Assonle-  
» ville d'avertir de ce ledict prince, et de luy remonstrer qu'il s'abusoit grandement de croire  
» à tels propos, qui estoient si malheureusement controuvez par meschans gens, qui ne de-  
» mandent que le nourrir en diffidence de Vostre Majesté, pour, par ce moyen, retarder le  
» service qu'il lui doibt faire, et qu'il debvroit cognoistre Vostre Majesté pour prince juste,  
» clément et bening, qui oncques n'a esté veu faire chose par tyrannie, violence ny sang,  
» comme toutes ses actions le peuvent tesmoigner; mesmes se debvoit ledict prince souvenir  
» combien Vostre Majesté l'avoit chiéry et aymé, luy aiant encoires dernièrement escript let-  
» tres de sa propre main, toutes pleines de faveur et courtoisie, comme aussi moy, je l'avois  
» tousjours aymé comme mon propre frère ou enfant : par quoy faisoit tort à Vostre Majesté,  
» moy et à luy-mesmes de se persuader telles choses. A ceste cause, le requérois de mettre  
» hors de fantazie cecy, afin que riens ne l'empescha à faire sondict devoir, comme Vostre  
» Majesté et moy avions en luy la confidence : ce que luy a déclaré icelluy d'Assonleville. Et  
» à cela a respondu ledict prince : ce que ledict conte d'Egmont m'avoit dict estoit véritable,  
» et qu'il en avoit eu plusieurs et divers advisemens, demandant audict d'Assonleville si  
» je ne luy avois point dict que ledict conte d'Egmont se plaignoit que l'on luy vouloit aussi faire  
» le mesme. A quoy il respondit que ne luy avois dit, quant à ce, aucune chose. Lors ledict  
» prince dict que c'estoit aussi bien dudict conte de Hornes que de sa personne, et qu'ilz le sa-  
» voient bien tous; mesmes, que l'on disoit en Espagne que l'on les debvoit faire maltraiter.  
» A quoy répliqua ledict d'Assonleville qu'il ne failloit prendre regard à ce que disoit le peuple  
» en Espagne, qui n'avoit puissance ny de vie ny de mort contre ces seigneurs, et si ce bruit  
» estoit par delà, que icelluy prince pouvoit considérer ce que luy-mesmes aultresfois en avoit  
» dict au conseil, et que avoit, en sa présence, répété le marquis de Berghes, des présump-  
» tions et argumens qui militoient contre luy, principalement pour le conte Loys, son frère, que  
» l'on disoit se mesler de ces affaires; et, comme l'on voyt présentement ce désordre si grand,  
» l'on en demandoit à ceulx que sembloient non y avoir résisté. Respondit ledict prince qu'il se  
» souvenoit de ce que estoit passé audict conseil; et, quant à luy, il estimoit bien donner raison  
» à Vostre Majesté de toutes ses actions, et du service qu'il luy avoit fait de garder que plus  
» grand désastre, outrage et saeq n'estoient advenus en ce pays par les sectaires, lesquels, passé  
» longtems, avoient voluté et intention de non-seulement faire les saccagemens des églises,

siastiques, le comte d'Hooghstraeten (1) en a fait saisir vingt, et pendre immédiatement six : ce qui a répandu la crainte parmi les autres. La duchesse a écrit au magistrat, pour qu'il soit fait justice de ceux-ci. — Le comte d'Egmont est retourné à sa maison de Sotteghem, à cause du malheur arrivé à son fils aîné, qu'un de ses pages a blessé à l'œil, avec un arc, d'une manière dangereuse : dans le même temps, une partie de son château de Gaesbeck a été détruite par un incendie.....

Liasse 351.

495. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 novembre 1566.* Elle lui annonce l'envoi d'une lettre en chiffre (celle du 18 novembre) qu'elle n'a point écrite de main propre, dit-elle, à cause de l'importance de l'objet dont elle traite et du secret qu'il exige. — Elle supplie le Roi de vouloir enfin prendre une décision à l'égard de ce qui la concerne personnellement, puisqu'il y a déjà dix mois qu'elle a commencé à l'entretenir de ces affaires, et qu'il y en a déjà six qu'elle lui a envoyé Fabio Lembo, pour les terminer.

Liasse 350.

» comm' ilz ont fait, mais de tuer généralement tous prebstres, gens d'église, tant religieux  
 » que autres : ce qu'ilz estoient d'intention d'exécuter, dez le lendemain des Pasques der-  
 » nières, comme il sauroit bien monstret et vériffier; cognoissant la bonté et mansuétude de  
 » Vostre Majesté, mais craignoit son conseil, qui ne luy veult du bien; mesmement disoit que,  
 » si Vostre Majesté venoit par force, il ne savoit s'il l'attenderoit. Sur lequel propos répliqua  
 » derechief ledict d'Assonleville : que ledict seigneur prince se devoit entièrement faire quitte  
 » de tous ces pensemens, et que, aiant sa conscience bonne, il devoit estre du tout asseuré  
 » vers ung prince bon et justicier. de sorte que nul ne luy pourroit mesfaire. Et, sur ceste  
 » matière, passarent encoires divers propos entre eulx.

» Pour la fin du propos, ledict prince offrit, avec bon visaige, de continuer tousjours le ser-  
 » vice qu'il devoit à Vostre Majesté, et d'obéyr à ce que luy commanderois au nom d'icelle,  
 » nonobstant les envieux et tous faulx rapportz que plusieurs faisoient de luy à Vostre Ma-  
 » jesté, et les sinistres opinions que diverses personnes avoient de luy. »

(1) Le comte d'Hooghstraeten avait été envoyé à Anvers par la duchesse, pour y suppléer le prince d'Orange, qui devait se rendre dans son gouvernement de Hollande. Il était arrivé en cette ville le 10 octobre, et y avait été installé le 11. La sédition dont parle la gouvernante eut lieu le 17 octobre. Voyez la *Défense de messire Antoine de Lalaing*, etc., publiée par la société des Bibliophiles de Mons, p. xviiij-xix, 100, 101 et 105.

496. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 17 novembre 1566.* Elle accuse la réception de la lettre du Roi, en date du 5 novembre (1), et exprime la satisfaction d'apprendre qu'il fait ses préparatifs pour venir aux Pays-Bas : ce qui ne saurait avoir lieu trop tôt. — Elle ne fera pas usage des lettres de l'Empereur, dans lesquelles il propose les moyens de pacifier le pays, et qu'il ne peut avoir écrites que par suite d'informations inexactes : car l'adoption de ces moyens porterait atteinte à la dignité du Roi. — Avant d'avoir reçu à cet égard l'ordre de S. M., elle était déjà déterminée à ne pas communiquer lesdites lettres, sans connaître ses intentions. — Elle sollicite un secours d'argent, dont l'urgence est telle, qu'un plus long retard perdrait tout. (*Ital.*)

Liasse 550.

497. *Lettre de Tomás Armenteros à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 17 novembre 1566.* Le peu d'assistance et de pouvoir qu'a Madame, pour remédier à tant de maux, est cause qu'elle met toute son espérance dans la prompt venue du Roi. — Elle a besoin de l'assurance que S. M. lui a donnée, pour supporter les fatigues et les travaux qui lui surviennent chaque jour, mais surtout les irrévérances, sacrilèges et rébellions qui se commettent contre Dieu et le Roi. — « Enhardi par l'exemple du comte de Culembourg, qui donna le saint sacrement à manger à son perroquet, un curé, son voisin, qui était un démon caché (2) » jusqu'à ce moment, prit l'hostie consacrée d'une autre église, et, pour montrer » le miracle qu'elle ferait (3), il la fit rôtir (4) : alors, appelant quelques-unes de » ses connaissances, il leur dit : « Vous voyez que le Dieu de pain, et sur lequel on » vous a tant prêché, n'a ni chair, ni sang, qu'il n'est rien (5) ; » et il sortit, pour » prêcher sur cette matière ceux qui voulurent l'entendre. » La même chose fit un autre curé, son voisin, et cela sous l'égide du comte de Culembourg. — « Ce » qu'il y a de bon, c'est que le comte de Hornes a voulu l'excuser auprès de moi,

(1) Il s'agit vraisemblablement d'une lettre en français, expédiée par la voie de la secrétairerie des Pays-Bas.

(2) *Que hera demonio encubierto.*

(3) *En prueba de milagro que haria.*

(4) *Asar en un asador.*

(5) *Veys que el Dios de pan, de que tanto os an predicado, no tiene ni carne ni sangre, ni es nada.*

disant que c'est un fou, et qu'il n'est pas juste que, pour un mauvais, beaucoup de bons souffrent, comme s'il était lui-même un grand zéléteur de la foi, et s'il n'en avait pas fait à Weert tout autant, aux dérisions près! — Il y a huit jours, quelques sectaires sortirent de Malines; passant par un village où se célébrait la messe, au moment où le curé élevait le saint sacrement, ils lui crièrent de prendre garde que son Dieu ne lui tombât des mains, et ne lui fit quelque mal. Quand il rompit l'hostie, ils lui demandèrent, avec les mêmes cris, pourquoi il dépeçait son Dieu, et enfin, quand il la porta à sa bouche, ils firent entendre les cris de *le roi boit! le roi boit!* Madame ayant donné sur cela des ordres à ceux de Malines, ils ont pris un individu qui, dans les sacrilèges passés, avait été à la tête des séditeux, et qui les excitait encore, et ils l'ont fait pendre le lendemain. Ils en ont pris un autre, qu'ils ont promis de faire pendre aussi, après qu'il aura été examiné. — Ces démonstrations, et quelques autres mesures énergiques, ont un peu amélioré les affaires : elles ont fortifié les bons; elles doivent donner à réfléchir à Orange et à Egmont. — Ce dernier est revenu à Bruxelles avec sa femme et sa maison : Armenteros croit qu'il l'a fait, afin de tenir le prince d'Orange et le comte de Hornes au courant de ce qui se passe. — Madame lui dit, l'autre jour, au conseil : « Plût à Dieu que, dans le » principe, vous eussiez montré les dents aux désobéissants et aux mauvais! » les choses n'en seraient pas où elles sont! » Il ne sut que répondre, et ce fut le président qui le tira d'affaire, en disant à Madame : « Si nous avions montré les dents nous-mêmes, les autres les auraient montrées aussi. »

Liasse 351.

498. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 novembre 1566. (En chiffre.)* Elle insiste sur la nécessité de la prompte arrivée du Roi, laquelle, au dire de tous les bien-pensants, ne peut être différée jusqu'après l'hiver sans un imminent péril. — Quant à l'assemblée des états, la duchesse se conformera en tout point aux intentions du Roi, et, dans le cas où ils se réuniraient sans son autorisation, après avoir tout tenté pour s'y opposer, elle ferait usage des lettres qui lui ont été envoyées, et qu'elle garde avec tout le secret possible. — Sur ce que le Roi trouve qu'il se dépense trop d'argent pour les troupes données aux gouverneurs des provinces, elle lui fait remarquer que la seule dépense regrettable est celle que nécessite l'entretien des garnisons de Flandre et d'Artois, sous les ordres du comte d'Egmont, et des 200 arquebu-

siers donnés au prince d'Orange, pour lui servir de garde : car ces troupes pourraient être employées plus utilement de toute autre manière; mais il a bien fallu les accorder, pour ne pas montrer une défiance trop ouverte de ces deux seigneurs. — En ce qui touche les frais qu'a entraînés la formation d'un corps de 600 hommes d'infanterie, destiné à la garde de Bruxelles, de cent arquebussiers, de vingt-cinq archers, outre les vingt-cinq que la duchesse paye sur son traitement, et de cinquante hallebardiers, pour la garde de sa personne et du palais, ces dépenses sont justifiées par l'utilité qu'on en retire pour la tranquillité et le maintien de l'ordre dans Bruxelles. — Les quatre compagnies formées par Mansfelt dans le Luxembourg sont aussi d'une grande utilité. La duchesse en a envoyé deux à Lierre, par mesure de précaution contre tout ce qu'on pourrait tenter à Anvers; et les sectaires s'en trouvent fort désappointés. — L'utilité des compagnies entretenues à Lille, au château de Tournay, et surtout à Mons, est également évidente : la duchesse se réserve toujours cette dernière place, comme la plus propre à la recevoir, à la dernière extrémité, elle et tous ceux qui sont restés fidèles, dans le pays, à Dieu et au Roi. — Maestricht n'a les mêmes avantages de position ni de force. Cette ville s'est du reste mise en état de rébellion, en refusant la garnison qu'y envoya l'évêque de Liège (1), et en faisant un traité avec les sectaires, comme le Roi le verra par les lettres en français (2). — La duchesse fera pourtant en sorte de maintenir Maestricht sous l'obéissance du Roi, vu que les catholiques y sont plus nombreux que les sectaires; mais il convient, pour cela, de secourir les premiers. — La garnison envoyée à Mons y est entrée fort à propos, pour neutraliser les effets du traité qu'y avaient fait les sectaires, comme l'a écrit Noircarmes, traité qui, en mettant la ville entre leurs mains, aurait entraîné la ruine totale de ces provinces. — Malgré tout le désir qu'a la duchesse d'éviter et de réduire les dépenses, elle se voit encore à la veille de devoir former douze nouvelles compagnies, pour les employer contre certaines tentatives dont le pays est menacé. — Nécessité de renouveler le *wartgelt* aux gens de guerre allemands. — La duchesse a déjà donné des ordres pour ménager adroitement une ligue entre les villes restées

(1) Voyez, sur ce point, la correspondance de Gérard de Groesbeck, évêque de Liège, avec la duchesse de Parme, que j'ai publiée dans les *Analectes belgiques*, p. 174-206 et 206-293.

(2) Il y a trois lettres en français, du 18 novembre, dont aucune n'a été publiée.

fidèles et catholiques; mais elle ne s'est encore déterminée à faire arriver ni cavalerie ni infanterie allemande, pour ne pas donner prétexte aux confédérés et sectaires de mettre, de leur côté, leurs troupes en mouvement; et elle tâche de ne se servir que des gens du pays, jusqu'à la venue du Roi. — Pour ce qui est de rappeler Hornes et Hooghstraeten de Tournay et de Malines, au cas qu'ils ne fassent pas leur devoir, le premier s'est déjà retiré chez lui, trouvant que tout va de mal en pis, et se plaignant de ce que le Roi ne lui a pas accordé la mercède qu'il sollicitait, en récompense de ses services. — La duchesse pense que le Roi voudra bien pardonner le langage inconvenant que ce seigneur a tenu en plein conseil d'État, en considération de l'humeur qu'il lui connaît (1). — Hoogstraeten est toujours à Anvers (2), et a des rapports fréquents avec le prince d'Orange, le comte d'Egmont et les autres; la duchesse tâchera de l'en retirer, et de se conformer en cela aux intentions du Roi, bien que la chose soit difficile. — Elle attend que les nouvelles enseignes soient mises sur pied, pour faire investir Valenciennes. — Elle n'a encore pu rien découvrir en Zélande, concernant ceux qui devaient envoyer à Séville des prédicants et des livres hérétiques, quoiqu'on lui dise de toutes parts que c'est déjà fait; mais on pourra

(1) Dans une de ses lettres en français, du 18 novembre, ci-dessus citées, la duchesse écrivait au Roi : « Le conte de Hornes m'a fait son rapport; et, se démontrant fort altéré que je ne avois » en (comme il disoit) tout contentement de sa négociation à Tournay, laquelle il avoit trouvé » fort fâcheuse et dangereuse, je luy diz mes raisons au contraire. Et, après avoir esté au- » euns jours au conseil, depuis son retour, aussi esté présent à la dernière résolution des » affaires de ladicte ville, s'est premièrement plaint à moy à part, et depuis en présence de » ceulx du conseil, de n'avoir nulle response de Vostre Majesté sur tant de lettres qu'il luy » avoit escript; mesmes, que son frère, le seigneur de Montigny, luy mandoit assez que icelle » n'avoit contentement de son besoigné en ladicte ville, où il auroit eu de la payne beaucoup, » et qu'il véoit les affaires du pays entièrement perduz, et qu'il n'avoit plus de moyen de » servir, à cause que Vostre Majesté ne luy faisoit nulle mercède ny récompense, aiant vendu » et engagé tout le bien qu'il avoit sous l'obéissance de Vostre Majesté, après avoir déclaré » qu'il n'avoit nul mescontentement de moy, il se retiroit en sa maison, en délibération de » non retourner qu'il n'ait lettres de Vostre Majesté. Et, nonobstant les diverses instances que » je luy ay fait au contraire, le priant de demeurer, s'en est néanmoins party assez malcon- » tent, comm' il donnoit à entendre, et selon que Vostre Majesté pourra avoir veu par ses » lettres. »

(2) Voyez ci-dessus, p. 479.

mieux s'assurer de cela en Espagne même. — Envoi des pièces demandées par le Roi, au sujet des prétentions de Mansfelt : la duchesse continue de louer grandement son zèle et ses services. Chaque jour il représente au comte d'Egmont que les procédés dont lui, le prince d'Orange, et le comte de Hornes ont usé envers le Roi, ne sont pas de ceux qui conviennent entre le souverain et ses vassaux. Aussi tous lui en veulent-ils beaucoup, et il s'en est peu fallu que, tant avec le comte d'Egmont qu'avec le comte de Hornes, avant le départ de celui-ci, il n'en vint à des paroles fort vives. — Noircarmes est venu donner avis à la duchesse que Valenciennes et Tournay avaient projeté d'envoyer chacune à Mons quatre mille hommes, qui, avec l'assistance des sectaires de cette dernière ville, devaient s'en emparer : la duchesse a fait dresser un écrit, en forme juridique, par le gentilhomme qui a dénoncé la chose, afin de pouvoir s'en servir en temps opportun. Elle aura soin de l'envoyer au Roi. — Noircarmes a dit aussi à la duchesse que Boxtel, son parent, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du prince d'Orange, était venu le trouver à Cambrai, pour l'engager à se tenir sur ses gardes contre les insultes des gueux : à ce propos, Boxtel lui a déclaré qu'il avait promis au prince d'Orange de marcher et de porter les armes avec lui contre qui que ce fût, et même contre le Roi. — La duchesse a encore appris de Noircarmes que le comte Louis est allé en Allemagne, et que d'Esquerdes, sur les représentations que lui faisait sa mère pour qu'il se retirât de la ligue, lui avait répondu qu'ils étaient parfaitement garantis, ayant avec eux le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Hornes et d'Hooghstraeten, et que, du moment où le Roi mettrait le pied sur son navire, ils tueraient tous les prêtres et religieux et les serviteurs de S. M. — Noircarmes voulait que la duchesse engageât le Roi à écrire au comte d'Egmont, pour qu'il prît les armes et se déclarât contre les sectaires : mais elle ne sait jusqu'à quel point il conviendrait de mettre toute la force armée entre les mains du comte, après ce que l'on a appris sur sa manière d'agir. Elle est d'avis que, comme d'Egmont dispose des troupes qu'il a en sa qualité de gouverneur, de même que les autres, le Roi pourrait lui ordonner de se déclarer ouvertement contre les sectaires ; on s'assurerait ainsi de l'intimité qui règne entre lui et le prince d'Orange, au point qu'ils se communiquent tout ce qui se traite dans le conseil d'État, au grand préjudice du service de S. M. — D'après le dire encore de Noircarmes, le comte d'Egmont lui a montré une lettre écrite par lui au prince d'Orange

sur le moyen de faire cesser les prêches, et d'apaiser les troubles. Dans cette lettre, il dit que c'est contre son avis et sa volonté, qu'il a été mis garnison à Lierre, et enfin, que, si S. M. venait à consentir à ce qu'il avait proposé, il ne pourrait alors s'abstenir d'agir conformément à ce qu'exigeaient son honneur et sa fidélité envers le Roi. — La duchesse s'en réfère à ses lettres en français (1) sur ce qui concerne l'assemblée des états généraux, les prêches, la nécessité de la venue du Roi, et celle de la nomination d'un capitaine général. — Celui-ci devrait recevoir ses patentes du Roi, et non de la duchesse, et encore faudrait-il, pour qu'il fût obéi, qu'il tint de près au sang de S. M. — Quant à elle, elle est d'intention de se servir, dans son gouvernement, du comte de Mansfelt, comme elle l'a fait jusqu'à présent. — Pour ce qui est des états généraux, elle pense que le Roi pourrait laisser entendre qu'il veut bien les assembler, mais à condition qu'on attende sa présence, en fixant une époque pour cette réunion. — Le comte d'Egmont proposa dernièrement au conseil trois points dont la concession devrait être demandée au Roi : le premier, la liberté de conscience pour chacun; le second, la fixation par S. M. de l'époque à laquelle se réuniraient les états généraux, avec la condition que, si S. M. ne pouvait s'y trouver en personne, les états ne s'en assembleraient pas moins; le troisième enfin, que le Roi, pour le moment, n'arriverait pas armé. La duchesse s'est opposée à ce que ces propositions fussent envoyées à S. M., vu qu'elles tendaient, à la fois, à nuire au service de Dieu, et à déconsidérer l'autorité royale. Ce refus a grandement mécontenté le comte d'Egmont. — Les comtes de Meghem et d'Arenberg ont représenté à la duchesse qu'elle devait avoir recours aux armes, et lui ont demandé chacun quinze enseignes de gens de pied et mille chevaux, à l'aide desquels ils ne doutaient pas qu'ils ne réduisissent tout le pays placé sous leur gouvernement, et ne le missent à contribution. Le duc de Brunswick (Éric) était d'accord avec eux pour l'exécution de ce dessein. C'est ainsi que Meghem serait parvenu à réunir le million d'or qu'il a offert. Mais cette tentative n'aurait pu que mécontenter tout le monde, les bons comme les mauvais (2). — Le prince d'Orange n'a pas

(1) Voyez ci-dessus, p. 482, note 2.

(2) La lettre commune que le comte d'Arenberg et le comte de Meghem écrivirent à la duchesse de Parme, est du 17 octobre. La duchesse y répondit le 25, en alléguant les difficultés qu'offrait l'exécution de leur dessein. Dans une autre lettre, du 29 octobre, le comte de Meghem proposait à la gouvernante de faire saisir les collecteurs des sectaires, avec les

voulu se conformer aux ordres que la duchesse a donnés aux gouverneurs des provinces, afin de faire reconnaître les gens de bien sur lesquels on pourrait compter dans les villes, en cas de besoin. — Le comte d'Égmont s'est de même montré contraire aux mesures qu'elle a prises, pour que les sectaires se bornent au simple acte de prêcher là où ils le faisaient avant l'accord; il est allé jusqu'à dire que, le jour où cette mesure s'exécuterait, tous les sectaires des pays de son gouvernement prendraient les armes, et qu'il en résulterait de très-graves inconvénients, dont il rejetait d'avance la responsabilité sur la duchesse. Celle-ci, appuyée de l'avis du conseil, n'en a pas moins persisté dans sa résolution. — Elle engage le Roi à retenir près de lui Berghes et Montigny durant l'état de trouble où se trouvent les affaires. — Elle traite sous main, à Anvers et à Bois-le-Duc, pour introduire un renfort de troupes dans ces villes, afin de s'en assurer, avec l'aide des catholiques. Cela paraît difficile pour la première; mais on aura meilleur marché de Bois-le-Duc : elle ne fera rien, cependant, sans avoir à sa disposition les dix ou douze compagnies qu'elle se propose de former. — La duchesse a reçu avis que Brederode fait fortifier en grande hâte sa ville de Viane, et que le prince d'Orange en fait autant de Buren. — Elle transmet au Roi un rapport du conseiller Coebel (1), qu'elle a envoyé à l'évêque d'Osnabruck, pour s'entendre avec ce prince, sur diverses affaires qu'elle fait négocier en Allemagne. — Elle lui adresse aussi l'extrait d'une lettre qu'elle a reçue du prince d'Orange. (*Ital.*)

Liasse 550.

499. *Lettre autographe du comte de Hornes au Roi, écrite de Weert, le 20 novembre 1566.* Il justifie sa conduite à Tournay, se plaint de la duchesse de Parme, et dit les raisons pour lesquelles il s'est retiré en sa maison. — Il attendra la réponse du Roi, pour voir quel service il peut lui rendre. — Après son

deniers qui se trouveraient entre leurs mains : il croyait que, par ce moyen, le Roi recouvrerait au moins un million de florins. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

(1) Philippe Coebel, conseiller au conseil privé. Au mois d'avril 1566, il avait été envoyé à la diète d'Augsbourg. En octobre, la duchesse de Parme l'envoya à l'évêque d'Osnabruck, et, le 6 novembre suivant, il reçut d'elle une nouvelle mission auprès de l'archevêque de Trèves. Il mourut dans le cours de cette mission, le 17 novembre. Voyez mon *Rapport sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique, qui sont conservées dans les archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Flandre, à Lille*, p. 554 et 555.

retour de Tournay, il n'a pas voulu entrer en débat avec madame de Parme sur ce qui s'y était passé, « ne lui semblant devoir traiter affaires d'honneur avec » dames. » — Il termine, en rappelant au Roi comme il s'est toujours fidèlement employé à le servir, et sans en avoir eu grande mercède, car il a vendu et engagé de son bien pour plus de 500,000 écus, et, encore en dernier lieu, à Bruxelles, il a vendu une partie de sa vaisselle. — S'il a été quelquefois trop véhément dans ses remontrances, cela a procédé de son ardent désir d'accroître les hauteurs du Roi (1). (*Franç.*)

Liasse 530.

500. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, son ambassadeur à Rome, écrite de Madrid, le 26 novembre 1566.* Depuis sa dépêche du 12 août, il a donné la plus grande activité à ses préparatifs de départ pour les Pays-Bas. — Il a enjoint à don Garcia de Tolède, son capitaine général de la mer, de transporter en Lombardie toute la vieille infanterie espagnole qui est dans les royaumes de Naples, de Sicile et de Sardaigne; il a fait mettre en ordre et augmenter la cavalerie légère qu'il y a dans la même province; il a député au duc de Savoie, pour obtenir le passage par ses terres; il tient aperçus en Allemagne des colonels pour trente-trois enseignes d'infanterie, et en *wartgelt* 5,000 chevaux; il se propose d'apercevoir encore d'autre infanterie et cavalerie allemande. — La réunion de ces forces lui a paru nécessaire, pour éviter la guerre aux Pays-Bas : les malintentionnés, en effet, les voyant si supérieures à celles qu'ils pourraient rassembler eux-mêmes, n'oseraient pas lui résister. — Le grand commandeur rendra compte de tout cela au pape, et lui dira que, s'il eût pu suffire de la présence seule du Roi, pour apaiser les troubles des Pays-Bas, il n'aurait pas hésité à se jeter dans une barque (*zabra*), afin d'y aller exposer sa personne, mais qu'il a dû adopter les moyens les plus propres à atteindre le but désiré. Il lui représentera aussi que l'exemple de ce que fit l'Empereur, pour réprimer la sédition de la ville de Gand, exemple qu'on a mis devant les yeux de S. S., ne peut être allégué dans le cas actuel, puisqu'alors toutes les provinces, une seule ville exceptée, étaient soumises à S. M. I., et que d'ailleurs, quand elle arriva aux Pays-Bas, 4,000 Allemands avaient déjà pris possession de la ville rebelle (2).

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CV.

(2) Ceci est une inexactitude, qu'il faut mettre sur le compte d'Antonio Perez, et que Gon-

— Il se plaindra enfin à S. S. de la mission qu'elle a donnée à l'évêque d'Ascoli (1), mission qui tendrait à faire croire à toute la chrétienté qu'il était nécessaire de le stimuler, pour qu'il se rendit aux Pays-Bas, tandis qu'il a informé S. S. que telle était son intention formelle. Cette démarche l'a offensé, et c'eût été un mauvais moyen de le persuader, si déjà sa détermination n'avait été arrêtée. — L'évêque d'Ascoli a voulu l'engager à employer les voies de la négociation, au lieu de celles de la force, pour pacifier les Pays-Bas. Si lui, qui y est le plus intéressé, préfère s'exposer aux chances d'une guerre, c'est qu'il a reconnu qu'un accord serait impossible, sans que l'autorité du saint-siège en souffrit. — Ledit évêque, dans la première audience qu'il lui a donnée, a usé d'ailleurs de termes si étranges, qu'il l'a mis en colère, et que, s'il eût eu moins d'amour et de respect pour S. S., cela eût pu le faire revenir sur les résolutions qu'il a prises. — Le grand commandeur exprimera sur toutes ces choses un vif mécontentement à S. S.; il fera en sorte qu'à l'avenir, elle n'ait plus recours à des moyens aussi violents : car, en le pressant, comme elle vient de le faire, hors de saison, et sans aucun égard pour lui, il se verrait, à regret, dans l'impossibilité de suivre en tout la volonté de S. S., etc. (2).

Liasse 901.

501. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 27 novembre 1566.* Il répond aux lettres du cardinal des 15, 18, 28, 29 septembre, 18 octobre et 1<sup>er</sup> novembre. Il lui fait ses remerciements accoutumés des nouvelles qu'il lui envoie de Flandre, ainsi que des avis dont il les accompagne, et le prie de les continuer. — Il est toujours bien résolu à passer aux Pays-Bas : la peine qu'il ressent de voir ces provinces dans l'état où elles sont, est si grande, qu'il n'y a, pour y remédier, fatigue ou danger qui ne lui soit facile. — Les cortès de Castille sont convoquées pour le commencement de décembre :

galo Perez, son père, mieux instruit des événements, n'aurait sans doute pas commise. Charles-Quint arriva à Valenciennes le 21 janvier 1540; le 26 janvier, à Mons; le 29, à Bruxelles. Il fit son entrée dans Gand le 14 février. Le même jour seulement, les Allemands, au nombre d'un peu plus de 5,000, l'avaient précédé en cette ville. Voyez, dans la *Collection des Chroniques belges inédites*, notre *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, p. 62-65 et 668.

(1) Alexandre Cassal. Voyez ci-dessus, p. 465, la lettre du grand commandeur de Castille au Roi, du 18 septembre 1566.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CVI.

il accélérera leurs délibérations autant que possible, afin de pouvoir se mettre en route promptement; « et par là, ceux qui ont publié et publient que je » ne veux sortir d'Espagne, verront combien ce bruit et leur opinion sont » faux, et ceux qui y croient, combien ils sont abusés; et ainsi le temps et » mes œuvres donneront à connaître à ceux-là et à tout le monde combien je » désire le vrai remède que requièrent les choses du service de Dieu, et l'éta- » blissement de notre sainte religion dans ces provinces (1). » — Il n'a, du reste, pas perdu de temps jusqu'à cette heure. (Ici, il lui donne, sur les dispositions qu'il a prises, les mêmes détails qu'au grand commandeur de Castille.) — Dans une de ses lettres, le cardinal représentait les inconvénients qui pourraient résulter de la détermination du Roi d'aller aux Pays-Bas avec une armée : Philippe répond qu'en y allant de la sorte, son intention n'est pas de soumettre le pays par la force, mais plutôt de prévenir l'emploi de celle-ci, parce que les séditieux, le voyant supérieur aux troupes qu'ils pourraient réunir eux-mêmes, ne penseront pas à résister, comme ils seraient capables de le faire autrement : ce qui lui causerait une vive peine, pour l'amour et l'estime qu'il porte à ses peuples des Pays-Bas, et le désir qu'il a de les remettre en tranquillité. — Il remercie le cardinal des conseils qu'il lui donne sur ce qu'il devra faire dans son voyage. — Granvelle l'avait engagé, entre autres, à mander le prince d'Orange et le comte d'Egmont, avec leurs bandes d'ordonnances, à Gênes ou à Milan, s'il prenait ce chemin, pour l'accompagner durant le reste du trajet : il lui répond qu'il ne pourra se résoudre à cet égard, que lorsque son itinéraire sera déterminé. — « Je ne pourrais vous exprimer à quel point m'ont affligé les dévastations et pil- » lages des églises en Flandre : aucune perte que je ferais personnellement, ne » pourrait me donner plus de peine, que la moindre offense et irrévérence faite à » Notre-Seigneur et à ses images, ayant à cœur son service et son honneur, par- » dessus toutes les choses de ce monde (2). » — Le cardinal aura su combien la

(1) *Y con esto, verán los que han publicado y publican que yo no tengo de acabar de salir de España, quan falsa es esta voz y su opinion, y los que lo creen, quan engañados viven, que en fin el tiempo y mis obras les dara á conocer á los tales, y á todo el mundo, quan de veras desseo el verdadero remedio de las cosas del servicio de Dios, y el establecimiento de nuestra santa religion en todos ellos.*

(2) *No podria encarecer os lo que he sentido los sacos y robos que se han hecho de yglesias en Flandes, y es tanto, que ninguna perdida propria mia me podria dar mas pena, que la*

réponse donnée par madame de Parme aux gueux a déplu au saint-père; il peut assurer à S. S. qu'il (le Roi) n'y a pas consenti. — Il s'étonne que le pape tarde tant à résoudre sur le fait de la *cruzada* qu'il lui a demandée, alors que, dans l'intérêt de la religion catholique et du saint-siège, il n'épargne lui-même ni peines, ni dépenses.

Liasse 552.

502. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 29 novembre 1566. (De la main d'Antonio Perez.)* Il doit réponse à cinq lettres d'elle, savoir : deux du 27 septembre, et trois des 15 et 16 octobre; et Antonio Perez lui a fait rapport de ce qu'elle lui a écrit le 25 octobre et le 16 novembre. — Il commence par la remercier de son zèle et de sa vigilance, et la prie de les continuer. — Il lui annonce que sa santé est bonne, de même que celle de la reine et de l'infante. — Il ne voit pas, comme elle, qu'il y ait eu de l'inconvénient à montrer à Berghes et Montigny les dépêches du 50 août (1), puisqu'aux Pays-Bas, elles devaient être lues en plein conseil; d'ailleurs, c'eût été leur témoigner de la défiance, et cela ne convenait en aucune manière, et ne convient encore jusqu'à présent. — Par le même motif, on leur communiquera les lettres en français que le Roi écrit à la duchesse en matière d'État (2); mais on leur cachera les autres. — Il se réjouit du bon esprit que manifestent ceux de Bruxelles et du Brabant, Anvers et Bois-le-Duc exceptés. — Il approuve la conduite qu'elle a tenue vis-à-vis du prince d'Orange, quand il a demandé d'aller en son gouvernement de Hollande, ainsi qu'à l'égard du bourgmestre et des deux échevins d'Anvers qui vinrent la solliciter, pour que le prince restât en cette ville (5). — Il approuve de même le refus qu'elle a fait de permettre l'érection de deux temples à Anvers. — Il la remercie des avis, qu'elle lui a donnés, des conférences du prince d'Orange avec les comtes allemands, ainsi que de la conférence de Ter-

*menos offensa y desacato que se haze á Nuestro Señor, y á sus imágenes, cuyo servicio y honrra estimo yo sobre todas las cosas desta vida.*

(1) Voyez ci-dessus, page 466.

(2) Il y a cinq lettres du Roi à la duchesse de Parme, en français, avec la date du 27 novembre. Quatre ont été publiées par Foppens, dans le *Supplément à Strada*, et la cinquième, par M. de Reiffenberg, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*.

(5) Voyez ci-dessus, p. 466.

monde. — Elle a parfaitement répondu au comte d'Egmont, touchant le pardon général sur lequel il insistait. — Elle a agi sagement, de faire prêter serment par le seigneur de Moulbais, lieutenant de Montigny au château de Tournay. — Selon l'avis de la duchesse, il écrit de nouveau aux gouverneurs de Gueldre et de Frise. — Il désire vivement apprendre les suites de la convocation, faite par le comte d'Egmont, des quatre membres de Flandre, dans le but de les porter à une démarche auprès d'elle. — ..... Par ses lettres en français, la duchesse verra que son intention est d'aller aux Pays-Bas avec une armée, et d'envoyer en avant quelqu'un qui conduise celle-ci; il se réfère à ces lettres. — Il s'y réfère également, quant à la provision de deniers. — Il a reçu et vu toutes les relations et pièces que la duchesse lui a envoyées, notamment la liste des marchands d'Anvers qui sont de la nouvelle religion : il réfléchit à ce qu'il conviendra de faire sur ce dernier point. — A l'égard du secret qu'elle lui demande, il l'assure que personne ne peut voir les lettres qu'elle lui écrit de sa main, parce qu'il les a en son pouvoir, et sous une clef qu'il porte avec lui. Les lettres en français sont également bien gardées : déjà il a ordonné qu'il en fût ainsi, et il va le recommander de nouveau. Quant à savoir quelque chose par lui, cela n'est pas à craindre, car il ne traite des affaires des Pays-Bas, que quand et avec qui il convient. — Elle a fort bien fait de manifester son mécontentement, à l'occasion de la lettre, qu'on a semée, de don Francès de Alava (1). — Le Roi a, selon sa proposition, adressé des remerciements au comte de Mansfelt. La duchesse, de son côté, lui fera connaître qu'elle a trop besoin de lui, pour qu'elle le laisse aller en Allemagne, et, en ce qui concerne ses prétentions, elle demandera au conseil des finances les éclaircissements que le Roi lui indique. — Quant aux affaires particulières pour lesquelles sa sœur lui a envoyé Fabio Lembo, il n'a pu encore les terminer, n'ayant pas vu depuis quelque temps ledit Fabio, à cause d'une indisposition survenue à celui-ci; mais il les terminera prochainement (2).

Liasse 552.

505. *Avis d'Anvers, en date du 8 décembre 1566.* La plus grande partie des gentilshommes confédérés ont présidé, comme en pontifical, un jour de fête,

(1) Voyez ci-dessus, p. 455 et 476.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CVII.

tant le matin que le soir, au temple rond, où Taffin (1) prêche la secte de Calvin. Les autres temples des calvinistes et des martinistes étaient presque pleins : ce qui n'empêchait pas que, dans les églises catholiques, il n'y eût tant de monde qu'on n'y pouvait entrer : de quoi les hérétiques enrageaient. Il y a à Anvers quatre excellents prédicateurs catholiques, qui chaque jour convertissent des protestants. Cette ville est la plus grande Babylone qui fût jamais. C'est pitié, de voir les peines que se donnent les sectaires, pour attirer à eux les enfants des écoles.

Liasse 552.

504. *Avis d'Anvers, en date du 15 décembre 1566.* Le comte de Hornes, le comte Ludovic et d'autres gentilshommes confédérés ont été, pendant deux jours, en de grandes assemblées, discourant sur les affaires de Valenciennes.— Ils ont trouvé qu'il n'y avait pas moyen de secourir cette ville. Ils y ont envoyé Walhain et Villers, pour savoir où en sont les affaires, et les en avertir.

Liasse 552.

505. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 décembre 1566. (En chiffre.)* Avis lui a été donné par Mansfelt que le comte Louis de Nassau a envoyé en Allemagne, pour faire venir des prédicants de ce pays à Anvers : et, malgré les précautions prises pour l'empêcher, il est en effet arrivé dans cette ville quatre prédicants luthériens des plus fameux. La duchesse n'a pu obtenir du magistrat, pas plus que du comte d'Hooghstraeten, qu'ils s'opposassent à leurs prêches (2). Ces faits sont relatés dans la lettre française (5). — On dit que, dans la prochaine diète d'Augsbourg, les confédérés

(1) Nicolas Taffin, l'un des prédicateurs calvinistes les plus fameux de ce temps. Il était de Tournay.

Le comte d'Hooghstraeten écrivait à la duchesse de Parme, le 7 décembre : « ... Il plaira » entendre à Votre Altèze que ay tant faict avecq ceulx de la nouvelle religion, que, depuis » dimanche dernier, ne s'est faite, toute la sepmaine, que une presche en l'église wallonne, » par le ministre Taffin, ores qu'il y avoit deux festes en icelle, et que ordinairement il s'en » faict deux les jours de festes... » Voy. la *Défense de messire Antoine de Lalaing*, etc., publiée par la société des Bibliophiles de Mons, p. 125.

(2) Voyez, dans la *Défense de messire Antoine de Lalaing*, etc., la correspondance de la duchesse de Parme avec le comte d'Hooghstraeten.

(5) Cette lettre, datée aussi du 18 décembre, n'a pas été publiée.

et sectaires demanderont à l'Empereur d'intercéder auprès du Roi, afin que S. M. ne vienne pas avec une armée aux Pays-Bas, et que, si l'Empereur n'accueille pas ce vœu, ils engageront les électeurs à lui refuser leur aide contre le Turc, en prenant pour prétexte qu'ils auront à garder leurs terres et leurs biens contre les troupes du Roi. — On dit encore qu'il est question d'envoyer à l'Empereur deux tonnes d'or, afin de le gagner, et de riches présents à ses ministres, pour avoir leur appui auprès de lui. — Tous ces bruits paraissent à la duchesse ridicules et sans fondement. — Brederode, Culembourg, Louis de Nassau et d'autres confédérés s'occupent de former une nouvelle ligue, sous couleur de se défendre contre le Roi, et le premier continue de fortifier Viane. — Les gueux ont tenu à Anvers une réunion dans la maison du comte d'Hooghstraeten, en présence du comte de Hornes et de Louis de Nassau; entre autres délibérations, on sait qu'il s'y est agi de secourir Valenciennes, où la duchesse a envoyé des troupes, chargées d'investir la ville, dans le cas où celle-ci ne voudrait pas les recevoir. — Malgré le grand désir qu'a la duchesse d'épargner les frais, les difficultés de sa position sont telles, qu'elle ne peut se passer d'une augmentation de troupes, tant pour recouvrer Valenciennes, et s'assurer de Bois-le-Duc ou d'Anvers, que pour protéger sa propre personne et les catholiques et serviteurs du Roi. Une fois qu'elle se trouverait dans l'impossibilité de contenir les malveillants, qui deviennent de jour en jour plus audacieux, il n'y aurait plus de sécurité, ni pour elle, ni pour les autres, ni pour les États du Roi. La duchesse demande donc que S. M. lui envoie un fort secours d'argent pour se maintenir, du moins jusqu'à son arrivée. — Elle a été déterminée à donner pour colonels aux compagnies de Luxembourg et de Namur, le comte Charles, fils de Mansfelt, et Hierges, fils de M. de Berlaymont, par le motif qu'ils sont bons catholiques, fils de serviteurs dévoués du Roi, et que ce sont leurs pères qui ont formé ces compagnies. — Le comte d'Egmont veut toujours qu'on use de douceur, et qu'on pardonne tout ce qui s'est fait. Il s'est plaint de nouveau à Mansfelt de la défiance de la duchesse à son égard, et celle-ci a répondu, en présence de Viglius, que M. d'Egmont avait grand tort de croire qu'elle se défiait de lui; que c'était seulement lorsqu'il n'était pas auprès d'elle, qu'elle agissait sans le consulter, particulièrement dans des cas pressants, comme celui où, ayant reçu avis que les sectaires voulaient aller prêcher au Mont-Saint-Éloi, au nombre de dix mille, elle donna les ordres nécessaires pour qu'on y mit obsta-

ele, et en prévint ensuite M. d'Egmont. — Ce dont le comte se plaint surtout, c'est de la prétendue défense que la duchesse aurait fait faire, en Artois, de le recevoir dans les places fortes où il se présenterait avec un corps nombreux : ce qui n'est pas vrai. — On dit que le prince d'Orange a écrit aux pensionnaires, greffiers et aux autres des états de Brabant, de faire en sorte que les prêches ne soient pas supprimés, attendu qu'il en résulterait la ruine du commerce avec les étrangers, des massacres, ainsi que la perte entière du pays. Aussitôt que la duchesse aura pu se procurer une de ces lettres, elle en enverra copie au Roi. — Elle est d'avis que, si Valenciennes refuse de recevoir garnison, il faudra, pour l'exemple, employer la force contre elle, et, après s'en être emparé, y construire une citadelle et y entretenir des troupes, aux frais des habitants. La prise de Valenciennes se ferait facilement, en ajoutant 4,000 hommes d'infanterie aux troupes que Noircarmes a sous ses ordres. (*Ital.*)

Liasse 550.

506. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 décembre 1566.* Après avoir écrit la lettre qui précède, elle a appris que le comte Louis de Nassau était allé à Amsterdam, accompagné de trente arquebusiers, pris parmi les deux cents qui forment la garde du prince, son frère, dans le but d'exciter les habitants de cette ville à demander les prêches, et à supprimer le culte catholique. — Les bourgeois d'Amsterdam, et particulièrement ceux du magistrat, qui sont bons et catholiques, ont grand' peur de la venue du prince d'Orange : car ils craignent qu'il ne mette le gouvernement de la ville entre les mains des sectaires. — La duchesse tient également de bon lieu que le prince a tant fait, que le gouvernement de la ville d'Utrecht est presque entre les mains des gueux et des sectaires; et elle est instruite, de plus, que le ritmaitre des confédérés, Westerhol (1), va et vient dans cette dernière ville, et qu'il y a de grandes intelligences. — D'après tous ces faits, le Roi jugera, dans sa grande prudence, s'il ne conviendrait pas de donner au prince d'Orange la démission qu'il a demandée. — Le comte d'Egmont dit hier à la duchesse que les confédérés allaient de nouveau s'assembler à trois lieues de Bois-le-Duc; depuis, elle a appris que ce serait à Hasselt, au pays de Liège. Elle croit que, dans cette assemblée, ils résoudront de prendre les armes. — Le pensionnaire de Bruxelles

(1) Voyez ci-dessus, p. 475.

est venu lui proposer deux moyens de prévenir les prêches : elle dit au Roi en quoi consistaient ces moyens, et la réponse qu'elle a faite audit pensionnaire. — Comme le Roi le verra par les lettres en français (1), le prince d'Orange tient les états de Hollande à Schoonhoven. Elle est informée qu'il a tâché d'amener ces états à payer le *wartgelt* aux gens que les villes et les confédérés tiennent aperçus en Allemagne. — On lui a rapporté que le comte d'Egmont chercherait, par des moyens indirects, à la détourner de faire resserrer Valenciennes, et que, d'autre part, avec le plus grand secret, il travaillerait à faire secourir cette ville par les confédérés. Elle ne peut croire cela d'un personnage tel que lui, et dans lequel le Roi place tant de confiance. — On lui a dit enfin qu'on fait à Anvers quantité d'étendards pour les gueux, etc. (2). (*Ital.*)

Liasse 350.

507. *Lettre de Tomás Armenteros à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 18 décembre 1566.* « Le duc d'Arschot marcha fort bien, pendant le temps » que je fus à Mons : depuis quelques jours, je crois qu'on l'a fait changer un » peu : quoiqu'il soit bon gentilhomme (*buen caballero*) et de la meilleure intention, il est facile. Lui et les siens portaient l'image de la Vierge, suspendue au » cou : à présent, ils paraissent s'en être fatigués. Les sectaires se rient de cette » image, disant qu'on oublie Jésus-Christ pour la Vierge, parce qu'ils interprètent à mal tout ce qui se fait à bonne fin. J'ai fait faire quelques médailles, où » sont représentés Notre-Seigneur et Notre-Dame : elles ont tant plu aux catholiques, que l'artiste ne peut suffire aux demandes qui lui en sont adressées. » Il y a quinze jours, Egmont a tiré la sienne de *las gelechas*, et Mansfelt aussi » se la mit au cou, le jour qui suivit l'arrivée du dernier courrier, cependant, » à ce que je crois, pour une fin différente, parce qu'ils ne courent pas une » même fortune. Mansfelt fut, à la vérité, de la première ligue contre l'inquisition et la rigueur des placards ; mais depuis, il s'en est retiré. — La venue » d'Egmont à Bruxelles, où Mansfelt a la force en mains, est une preuve qu'il » règne entre eux amitié et confiance, quoique souvent en paroles ils aient » montré le contraire ; mais je suis assuré que Mansfelt, en cela, ne veut

(1) Il s'agit d'une seconde lettre en français, du 18 décembre. Il y en a quatre, de cette date, qui toutes sont inédites.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CVIII.

» que tenir sa première promesse, et que, pour le reste, il servira fidèlement  
 » S. M.; qu'il fera en sorte qu'Egmont se range à son devoir, et que, si ses  
 » exhortations sont inutiles, il prendra les armes contre quiconque on le lui  
 » ordonnera. » — Armenteros envoie pour le Roi une des médailles, ci-  
 dessus mentionnées, en or. Les autres sont d'argent doré. — Aujourd'hui,  
 Madame s'en est mis une au cou. — « Ce soir, j'en donnai une à Egmont, au  
 » moment où il entra au conseil; il l'accepta, comme cette femme à qui le  
 » diable donnait des pantoufles (*zapatillas*). J'en donnai une autre à Mansfelt,  
 » qui la plaça à son bonnet, et la porte avec beaucoup d'estime, et son fils  
 » une autre suspendue au cou. Et cette nuit, j'ai su que le duc d'Arshot en avait  
 » fait chercher un certain nombre; et déjà on commence à en vendre par les  
 » rues, faites par d'autres artistes; mais elles sont d'une assez mauvaise exécu-  
 » tion. C'est là contre les gueux une démonstration qui sera utile. »

Liasse 531.

508. *Lettre de Tomás Armenteros à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 24 décembre 1566.* Tout va ici de mal en pis : chaque jour, on craint de nouveaux troubles, par les assemblées et conventicules que font les sectaires, et parce qu'ils commencent à lever des gens, à donner de l'argent dans la basse Flandre, et qu'ils ont déjà nommé un bon nombre de capitaines. — Armenteros fait un tableau sombre de la situation de la duchesse de Parme. « Je ne sais,  
 » dit-il, comment Madame est encore en vie. Tout le monde lui demande assis-  
 » tance, et personne ne se contente de ce qu'elle peut lui donner : tous se plai-  
 » gnent; tous veulent que les choses aillent à leur guise.... La certitude de la  
 » prompte venue du Roi peut seule engager Madame à la patience et à la persé-  
 » vérançe. Ce que je crains, c'est qu'elle ne tombe en quelque grave maladie,  
 » par suite des peines et des dégoûts qu'on lui donne incessamment. Il y a plus  
 » de trois mois, qu'elle se lève avant le jour, et que le plus souvent elle tient  
 » conseil le matin et le soir; et tout le reste de la journée et de la nuit, elle le  
 » consacre à donner des audiences, à lire les lettres et les avis qui arrivent de  
 » toutes parts, et à déterminer les réponses à y faire. »

Liasse 531.

509. *Longue lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de l'Escurial, le 31 décembre 1566.* Il répond à ses lettres des 15, 17 et 18 novembre.—Il com-

mence par la remercier du soin avec lequel elle l'informe de tout ce qui se passe, et qu'elle apporte aussi à pourvoir aux nécessités de la situation. — Il lui confirme son prochain départ pour la Flandre. — Il a ouvert la session des cortès de Castille, qu'il tâchera de licencier le plus tôt possible. — Comme elle le verra par les lettres en français (1), il a choisi le duc d'Albe, pour être capitaine général de l'armée qu'il envoie aux Pays-Bas. — Elle a fort bien fait de ne pas donner suite aux lettres de l'Empereur. — Les dépêches en français informeront la duchesse des dispositions qu'il a prises, pour lui faire tenir le secours d'argent qu'elle a demandé. — Il approuve la levée de quatre compagnies faite par Mansfelt, le projet qu'elle avait de mettre quelques gens dans Maestricht, l'envoi qu'elle a fait à Mons d'une garnison, et l'ordre qu'elle a donné à Noircarmes de faire informer contre les sectaires de cette ville. — Il approuve de même qu'elle tienne de nouveau, en *wartgelt*, pendant six semaines, les gens de guerre allemands. — Il attend le résultat des mesures qu'elle a prises, pour engager les bons et les villes catholiques à se confédérer. — Quant aux instances que ne cessent de lui faire les comtes de Meghem et d'Arenberg, afin d'avoir des gens, à l'aide desquels ils offrent de pacifier (*allanar*) tout le pays, vu l'importance de ne pas agiter les esprits en ce moment, elle les contentera par de bonnes paroles. Elle trouvera, d'ailleurs, dans les lettres en français, la manière dont il croit devoir les employer; et, au surplus, elle les remerciera de la bonne volonté et du zèle qu'ils montrent pour le service de Dieu et du Roi. — Elle aura soin de ne mettre, dans le gouvernement des villes qui sont restées bonnes, aucune personne suspecte. — Il a vu ce que Noircarmes a proposé d'écrire au comte d'Egmont, afin qu'il prenne les armes contre les sectaires : il n'y a pas lieu d'y donner suite, car remettre à d'Egmont le commandement des troupes en général, cela ne convient pas pour beaucoup de raisons; et, quant à celles de son gouvernement, il en dispose déjà, et il pourrait, s'il le voulait, avec celles-ci, rendre des services signalés à Dieu et au Roi. — La duchesse doit être attentive aux relations du comte d'Egmont avec le prince d'Orange. — Le Roi renouvelle ses ordres précédents quant à la convocation des états soit en général, soit en

(1) Il y a cinq lettres du Roi à la duchesse de Parme, en français, avec la date du 30 décembre 1566. Deux de ces lettres ont été publiées par Foppens, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 523 et 524 : les trois autres sont inédites.

particulier, que la duchesse ne doit absolument pas permettre. — Il loue la fermeté qu'a montrée sa sœur, en ne souffrant pas qu'on mit en délibération les trois points proposés au conseil d'État par le comte d'Egmont; il eût été indécent de faire au Roi de pareilles propositions, comme il était indigne de les imaginer. — Il a trouvé très-convenable ce que la duchesse a commencé de faire, pour connaître les bons, desquels on puisse s'aider au besoin, et il désire être tenu au courant du résultat de ces diligences. — En ce qui touche l'investissement de Valenciennes, elle se gouvernera selon la disposition des affaires. — Il est très-désireux de connaître l'issue de la tentative qu'elle se proposait de faire, pour introduire du secours dans les villes de Bois-le-Duc et d'Anvers. — L'envoi qu'elle a fait du conseiller Coebel à l'évêque d'Osnabruck, a été fort opportun : le Roi a lu avec plaisir le verbal de ce que Coebel a négocié avec ce prince. — A cette occasion, il recommande à sa sœur de tenir bonne correspondance avec don Francès de Alava, son ambassadeur à Paris. — Les mesures nécessaires ont été prises en Espagne, pour y prévenir l'introduction des livres et prédicateurs hérétiques signalés par la duchesse. — Le Roi charge sa sœur de faire payer mille écus à des monastères situés à Bruxelles et dans les environs. — Il a eu grand contentement d'apprendre la manière dont se conduit le comte de Mansfelt : il veut que sa sœur le remercie. Il s'occupera des affaires particulières du comte, lorsqu'il aura reçu les renseignements qu'il a demandés, etc. (1).

Liasse 352.

510. *Lettre du marquis de Berghes et du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de...., le 31 décembre 1566.* Ils ont reçu sa lettre du 18 novembre, et continué leurs sollicitations auprès du Roi, pour lui persuader d'avoir recours à des moyens de modération, plutôt que d'en venir à l'extrémité des armes. Le Roi a répondu, comme toujours, qu'il aviserait. — Le courrier porte la résolution de S. M., qu'on leur a communiquée, et au sujet de laquelle ils ont encore représenté les inconvénients qui résulteraient de l'emploi de mesures de rigueur. — Ils avaient espéré pouvoir enfin retourner aux Pays-Bas; mais le Roi les a de nouveau remis. Ils prient la duchesse d'écrire de bonne encre à S. M., afin qu'elle leur donne licence de partir : « autrement, certes, Madame, aurions » juste occasion de nous doloir et de V. A., et des seigneurs de par delà, pour

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CIX.

» nous avoir commandé de venir ici . pour recevoir honte et desplaisir, estantz  
 » forcés journellement de véoir et oyr choses qui nous desplaisent jusques à  
 » l'âme, et de véoir aussy le peu que S. M. se sert de nous. » (*Franç.*)

Liasse 353.

§11. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 3 janvier 1567.* Près de trois à quatre mille sectaires s'étaient réunis en armes dans les environs de Tournay, sous la conduite de onze enseignes d'infanterie, bien en ordre. Ils avaient brûlé plusieurs monastères et maisons appartenant à des catholiques, et allaient commettre de nouveaux excès du même genre, renforcés de deux autres enseignes sorties d'Armentières; mais Rassenghien, gouverneur provisoire de Lille, marcha contre ces dernières avec deux cents hommes, et les rompit : les sectaires laissèrent sur la place plus de deux cents morts, ainsi que leurs drapeaux et leurs armes (1). — D'autre part, Noircarmes, s'étant, d'après les ordres de la duchesse, porté de Valenciennes sur Tournay, pour disperser les rassemblements qui se formaient dans les environs, a tué presque tous ceux qui en faisaient partie, sans perdre plus de six hommes des siens (2). — La duchesse pense qu'après cela, les sectaires se montreront moins prompts à s'armer et à se rassembler. — Noircarmes doit entrer à Tournay, du côté du château, pour désarmer les habitants, et, en cas de résistance, les châtier, en les traitant comme rebelles au Roi (3). — La duchesse envoie au Roi le dessin du lieu où doit être établie la batterie pour l'attaque de Valenciennes. Elle aura besoin de vingt-cinq à trente jours, pour faire apprêter l'artillerie qui doit être

(1) Il y a une lettre en français, datée aussi du 3 juillet (*inédite*), où la duchesse donne au Roi plus de détails sur cette affaire, qui eut lieu au village de Waterlos, dans la chàtellenie de Lille.

(2) La lettre citée dans la note précédente contient aussi des détails sur cette action, qui se passa près du bourg de Lannoy.

(3) Le seigneur de Noircarmes entra au château de Tournay, avec onze enseignes d'infanterie, le 2 janvier, à midi; ses troupes furent le même jour reçues dans la ville, après qu'il eut présenté à ceux du magistrat des lettres de la duchesse de Parme, du 25 décembre, qui leur ordonnaient de recevoir garnison, et qu'il eut déclaré expressément qu'il ne venait pas pour déroger à l'accord fait avec les confédérés; déclaration dont il ne fut depuis tenu aucun compte. Voyez nos *Analectes belgiques*, p. 271, et les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. XI, p. 430.

dirigée sur cette ville, et demande à connaître promptement la résolution du Roi.

*Post-scriptum.* La duchesse, ayant eu avis d'un dessein formé par les sectaires sur Malines, a immédiatement fait assembler le conseil, et il y a été résolu qu'il serait écrit au comte d'Hooghstraeten de ne plus s'occuper des affaires de cette ville, vu qu'on y avait autrement pourvu, et qu'il était question de se servir de lui dans des affaires plus importantes, aussitôt après le retour du prince d'Orange à Anvers. La duchesse a ordonné ensuite à M. de Sepmeries (1), son maître d'hôtel, de se rendre à Malines, afin d'y prendre les mesures convenables, et, en particulier, de s'assurer des deux tours et du pont sur le cours d'eau dont on se sert pour inonder le territoire de la ville. — La duchesse a résolu aussi, de l'avis du conseil, d'envoyer un gentilhomme de sa maison, avec un secrétaire du conseil privé (2), à Brederode, pour lui demander de quelle autorité et pour qui il a fait faire une levée de 400 hommes d'infanterie à Anvers et dans les environs, à l'insu et sans l'ordre de la duchesse, et si son intention est, en définitive, de servir le Roi envers et contre tous, comme il est obligé de le faire, à titre de vassal et de capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes. Acte doit être dressé de la réponse de Brederode. — La duchesse a ordonné en même temps à Hooghstraeten et au margrave d'Anvers de faire un relevé des biens de ceux qui sont allés servir Brederode, pour qu'on puisse les confisquer ensuite. (*Ital.*)

Liasse 556.

§12. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 5 janvier 1567.* Elle a reçu avis, de Mons, que Noircarmes est entré la veille à Tournay, avec onze enseignes, sans éprouver de résistance. (*Ital.*)

Liasse 556.

§13. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 5 jan-*

(1) Il était frère du seigneur de Trazegnies. Dans une lettre au Roi, du 8 février (*inedite*), la duchesse disait du seigneur de Sepmeries, qu'il était « fort zéleux de la religion catholique » et homme de bien. »

(2) Les deux personnes envoyées à Brederode, furent Pierre de Quaederebbe (ou Quaerebbe), mayeur de Louvain, commissaire général des montres, et Jacques de la Torre, secrétaire du conseil privé. Leur lettre de créance et leur instruction sont datées du 9 janvier. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

vier 1567. (*En chiffre.*) Elle a témoigné à ceux de Louvain et de Bruxelles, de la part du Roi, la satisfaction qu'il a de leur foi et loyauté. — Ces villes sont déterminées à ne rien tolérer contre le service de Dieu et de Sa Majesté. — La requête présentée, au nom des états de Brabant, pour la réunion des états généraux, est due uniquement à ceux d'Anvers et de Bois-le-Duc, appuyés des comtes d'Egmont et d'Hooghstraeten. — Les mêmes états, ayant eu communication d'un projet de placard formé par les ordres de la duchesse, pour faire cesser les prêches, ont demandé deux points qu'elle ne croit pas qu'on puisse leur accorder, savoir : l'abolition de la confiscation, et un pardon général (1). — Le comte d'Egmont insiste toujours sur le pardon général : la duchesse y est contraire, attendu qu'il ne convient pas que les grâces s'accordent en l'absence du Roi, et par un autre, et que S. M. ne trouve plus, à son arrivée, que l'occasion de punir. Selon elle, il appartient au Roi de distribuer, à la fois, les grâces et les châtimens. — Rien ne saurait être plus à propos que la venue de S. M. — La duchesse voudrait, en ce qui concerne l'abolition des prêches, que le Roi la lui ordonnât expressément, et qu'il la prescrivit de même à tous les gouverneurs de provinces, avec injonction d'employer la force, là où la persuasion resterait sans effet. Elle voudrait encore qu'il l'autorisât à destituer ceux des gouverneurs qui, sous un prétexte quelconque, n'obéiraient pas : elle est persuadée qu'on trouvera toujours des personnes dévouées, pour les remplacer. — Quant à M. d'Egmont, qui a souvent répété qu'il ne prendrait pas les armes, pour contrevenir à la convention qu'il a faite avec les sectaires de son gouvernement de Flandre, le Roi verrait ce qu'il y aurait à faire à son égard. — La duchesse regrette fort que le Roi ait laissé le château de Gand sous l'autorité du comte. — Ce n'est que par suite des instances des seigneurs, et en particulier du comte d'Egmont, qu'elle écrit au Roi (2), pour qu'il permette à Berghes et à Montigny de revenir : mais son opinion n'est nullement changée sur ce point. — Il s'est tenu, la veille, un conseil d'État, dans lequel la proposition, faite par la duchesse, que chacun déclarât vouloir servir le Roi envers et contre tous, a été adoptée, grâce à l'impulsion de Mansfelt, et conjointement avec lui, par le duc

(1) Dans une lettre en français, du 3 janvier (*inédite*), la duchesse entre dans de plus grands détails sur ce qui s'est passé avec les états de Brabant.

(2) Par une autre lettre en français, du 3 janvier (*inédite*).

d'Arschot, le comte de Meghem, M. de Berlaymont et le comte d'Egmont. Acte en a été dressé en présence de la duchesse (1). — « Après avoir remercié ces » seigneurs, continue la duchesse, je leur dis que je désirais qu'au retour du » chancelier de Brabant, ils fissent entre mes mains, comme étant la gouvernante » particulière de cette province (2), une déclaration pareille à celle que doivent » faire tous ceux qui y ont des fiefs. Le duc d'Arschot, avec qui je m'étais concer- » tée d'avance, répondit qu'il était prêt à se conformer à tout ce que je lui ordon- » nerais, et qu'il aimait infiniment mieux faire la déclaration ou le serment entre » mes mains, qu'entre celles du chancelier de Brabant, ou de quelque autre of- » ficier que ce fût; mais Egmont, comme seigneur de Gaesbeck, s'en excusa, » disant qu'il n'y avait pas encore une année qu'il avait prêté son serment de » fidélité entre les mains de l'officier des fiefs de Brabant: à quoi je répliquai qu'il » n'était à la vérité pas nécessaire qu'ils le fissent, mais qu'on le leur demandait, » seulement pour donner bon exemple aux autres. — Maintenant Mansfelt m'a » remontré qu'il serait bien que lesdits seigneurs confirmassent, par leur signa- » ture, la promesse qu'ils ont faite en conseil, offrant d'être le premier à le » faire (3). » — La conduite tenue en cette occasion par Mansfelt, poursuit la duchesse, lui donne un titre de plus à la bienveillance du Roi; aussi prie-t-elle S. M. de statuer favorablement sur les prétentions qu'il forme. — Elle est d'avis que le

(1) Ceci est d'accord avec le contenu d'une autre lettre en français, du 5 janvier, également inédite.

(2) Le Brabant était la seule province qui n'eût pas de gouverneur particulier; il était placé immédiatement sous l'autorité du gouverneur général.

(3) *Li disse in oltre che desiderava che, tornato che fusse il canceliero di Brabante, facessero in man mia una dichiarazione simile a tutti quelli che hanno feudi in Brabante, il che mi tocava a me, come governatore particolare di questo Stato, al che mi rispose il duca di Ariscot (con il quale haveva trattato per prima di questo negocio) che lui era aparechiato a fare tutto quello che io li ordinassi, et che molto più caro li era a lui fare la dichiarazione o giuramento in mano mia, che in quella del canceliero di Brabante, o qualche altro ufficiale: døl che Egmond (come signore de Gasbeche) si scuse, dicendo che non era anchora un anno che lui haveva fatto il suo sacramento di fedelta in man del ufficiale de i feudi di Brabante, anchora che io li risposi che questo non era necessario che loro lo facessero, se non solamente per dare buon esempio a li altri. — Adesso il detto conte de Mansfelt mi ha proposto che saria bene che si facesse che i sopradetti signori si sottoscrivessero, afirmando per scriptura la promessa che fecero nel consiglio, offereudosi di esser lui il primo.*

comte de Meghem soit renforcé des cinq enseignes qu'il sollicite, pour remettre les choses en bon état dans son gouvernement. — Elle finit, en disant que l'assemblée générale, que les gueux et sectaires veulent actuellement tenir à Anvers, tant des gentilshommes confédérés, que des ministres du pays, aura pour objet, à ce que l'on croit, de prendre la résolution de faire le dernier effort (1). C'est dans un moment aussi critique, où il y va de la vie de tous les catholiques et de la sienne propre, ajoute-t-elle, qu'il importe que le Roi envoie une bonne somme d'argent, un écu valant, en cette occasion, plus qu'un million en temps ordinaire.

*Post-scriptum.* Le prince d'Orange et Brederode continuent de fortifier activement l'un Buren, et l'autre Viane. Le prince paraît avoir l'intention de se retirer à Buren, avec toute sa famille. — Au moyen des cinq compagnies de plus que la duchesse propose d'accorder à Meghem, celui-ci pourrait aller s'emparer de Viane, et la garder pour le Roi, ou bien brûler la ville, et en démolir les fortifications. (*Ital.*)

Liasse 536.

514. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 11 janvier 1567.* Les choses vont de mal en pis à Anvers, en Hollande, en Zélande, à Utrecht, à Bois-le-Duc, à Maestricht et à Valenciennes. — Les armes ont été enlevées à ceux de Tournay, et déposées dans le château. — Ordre a aussi été donné de le faire dans le Tournais et la châtellenie de Lille (2). — Dispositions prises pour la mise en état de défense du château de Tournay. — La duchesse a jugé nécessaire de donner à M. de Meghem les cinq compagnies de renfort qu'il demandait; il en résulte qu'elle a un besoin d'argent d'autant plus grand. — Elle est d'avis que le Roi, à la première occasion, casse Brederode, et donne à Noircarmes sa compagnie d'hommes d'armes. — Elle pense aussi que Valenciennes doit être assiégée, vu qu'on continue d'y brûler tous les jours des églises et des couvents, et que même une maison du Roi y a été réduite en cendres. (*Ital.*)

Liasse 536.

(1) *Di far l'ultimo sforzo loro.*

En marge de ce point de la lettre de la duchesse, le Roi a écrit de main propre : *En las cartas en frances, no se dice nada desta congregacion* (dans les lettres en français, il n'est rien dit de cette assemblée).

(2) Voyez la lettre de la duchesse de Parme à l'évêque de Liège, du 19 janvier, dans nos *Analectes belgiques*, p. 276.

§15. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 11 janvier 1567.* Quoique, par sa lettre du 27 novembre, il ait répondu à toutes celles du cardinal qu'il a reçues, et dont la dernière est du 1<sup>er</sup> du même mois, il veut cependant lui donner des nouvelles de sa santé, qui est très-satisfaisante, et l'informer des mesures qu'il continue de prendre pour rétablir l'ordre en Flandre, ainsi que pour préparer son voyage en ce pays. — Il a nommé capitaine général de l'armée qu'il y envoie, le duc d'Albe; par là, il a évité à madame de Parme l'embarras de faire une nomination qui aurait excité beaucoup d'envie, et causé de grandes divisions parmi les seigneurs principaux du pays. — Dans un post-scriptum, il accuse la réception d'une lettre du cardinal du 6 décembre, le remercie des avis qu'elle contient pour le rétablissement des affaires des Pays-Bas, et le prie de les lui continuer.

Liasse 553.

§16. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 25 janvier 1567.* Il a reçu trois lettres de la duchesse, du 18 décembre, et trois autres lettres du 5 janvier. — Les deux points les plus urgents traités dans ces lettres, sont ceux qui concernent l'assemblée des états généraux, et le fait de Valenciennes; il y répond dans sa dépêche en français (1). — Il se réjouit du succès de Tournay, et exprime sa satisfaction à sa sœur de l'énergie et du courage avec lesquels elle se conduit.

Liasse 552.

§17. *Lettre du marquis de Berghes et du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de..., le 26 janvier 1566 (1567, n. st.).* Ayant reçu sa lettre du 5, ils ont supplié le Roi de prendre une résolution sur ce qu'elle lui écrivait, touchant le fait de Valenciennes et l'assemblée des états généraux. — Elle verra ce que le Roi a décidé, par la dépêche qui lui est envoyée. — Ils ont encore sol-

(1) La dépêche du Roi, en français, se composait : d'une lettre du 25 janvier à la duchesse de Parme, pour qu'elle *excusât* les assemblées des états particuliers; de cinq lettres à la même, du 26 janvier, concernant l'attaque à diriger contre Valenciennes, la levée de deux régiments d'Allemands, l'assemblée générale des états, qu'il persistait à interdire, la nécessité de payer les pensionnaires allemands assignés sur les finances des Pays-Bas, la belle conduite des seigneurs de Noirearmes et de Rasseghien; et enfin de deux lettres de remerciement adressées à ces seigneurs. De ces huit pièces, deux ont été publiées par Foppens, dans le *Supplément à Strada*, t. II, p. 556 et 557.

licité leur congé : le Roi leur a répondu que, sous peu, il leur ferait connaître sa volonté. (*Franç.*)

Liasse 535.

518. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 1<sup>er</sup> février 1567. (En chiffre.)* Elle accuse la réception de la lettre du Roi, du 31 décembre. — Elle se réjouit de l'annonce de son arrivée, et le prie de hâter celle-ci le plus possible, comme étant le seul moyen de rétablir les affaires des Pays-Bas. — « Quant à ce que V. M. m'écrit, dit-elle, sur la résolution » qu'elle a prise d'envoyer ici le duc d'Albe, avec la charge de rassembler l'armée, et préparer les choses nécessaires pour la venue de V. M., je ne sais que » dire, tenant pour certain que V. M., avec sa très-grande prudence, et la » longue expérience qu'elle a des affaires de ces pays, n'aura pris cette résolution, qu'après avoir mûrement considéré tous les inconvénients qui en peuvent résulter, et prévu les moyens d'y pourvoir, conformément au service de » Dieu et de V. M. Touchant la correspondance que V. M. me commande d'avoir avec ledit duc, je ne manquerai de l'entretenir, en tant que je le jugerai » convenable au service de V. M., et à la conservation de mon autorité, comme » sa représentante; bien assurée que V. M. ne voudra pas m'enlever le pouvoir » que j'exerce, pour le donner à d'autres, puisque cela ne serait pas juste, et que » cela aurait d'ailleurs de fâcheuses conséquences pour son service (1). » — La duchesse a usé de la réserve prescrite par le Roi, dans sa réponse aux propositions de l'Empereur pour l'arrangement des affaires des Pays-Bas. — Ceux de Maestricht ont refusé de recevoir M. de Liedekerke, qu'elle leur avait envoyé. — De concert

(1) *Quanto a quello che V. M. mi scrive sopra la resolutione che aveva preso di mandare qui il duca d'Alva, per preparare l'exercito et cose necessarie per la sua venuta, non so che dire, tenendo per certo che V. M., con sua grandissima prudentia, et con la molta experientia che ha de le cose di questi paesi, haverà fatto la tale resolutione, dopo d'aver maturamente considerato tutti li inconvenienti che di ciò potriano resultare, et trovato il remedio a essi, che conviene al servizio di Dio et di V. M.; et tocante a la correspondentia che V. M. mi comanda che io tenga con detto duca, non mancarò di tenerla in quanto judicarò che convenghi al servizio di V. M., et a la conservazione de la mia autorità, come sua ministra, tenendo per certo che V. M. non vorrà desautorizarmi, per autorizare altri, poi che questo non è giusto, ne manco saria servizio suo, se non gran danno et inconveniente per tutti li negotii.*

avec l'évêque de Liège, elle avait formé le projet de surprendre ladite ville : ce projet a été découvert, et il a fallu y renoncer, au moins jusqu'après l'issue de la tentative que le comte de Meghem doit faire contre Bois-le-Duc. — La duchesse se réfère à ses lettres en français, quant à la ligue des villes en faveur de la bonne cause, et à la demande de renforts, faite par les comtes de Meghem et d'Arenberg, afin de rétablir l'ordre dans leurs provinces. — Le Roi peut être assuré qu'elle n'accordera pas l'assemblée des états généraux ; jamais son intention n'a été d'y consentir. — Quant aux assemblées des états particuliers, celle des états de Flandre a eu lieu, par les ordres du comte d'Egmont, sans la permission de la duchesse. — Ce n'est pas elle, non plus, qui a fait convoquer les états de Brabant ; mais ils s'assemblèrent d'eux-mêmes, pour vérifier les comptes de l'aide novennale, et on n'aurait pu les en empêcher. Étant réunis, ils présentèrent requête à la duchesse, afin de pouvoir s'occuper des moyens de faire cesser les prêches : tous ceux du conseil furent d'avis qu'elle les y autorisât ; agir autrement, c'eût été faire voir qu'on ne voulait recourir aux moyens de douceur, mais seulement employer la force, « qui est ici tant abhorrée, non-seulement des méchants, mais des bons (1). » — C'est également à l'insu de la duchesse, que le comte d'Arenberg a convoqué les états de Frise. — Voulant prévenir le retour de ces abus, elle a, comme le Roi le verra par les lettres en français (2), écrit à tous les gouverneurs, afin que, sans un ordre exprès de sa part, ils ne fassent ni ne souffrent l'assemblée générale ou particulière des états de leurs provinces. — En réponse à cette lettre, le prince d'Orange lui a envoyé les députés des états de Hollande, pour se plaindre de la défense qu'elle contenait, soutenant que cette défense était contraire à leurs privilèges. — « Je n'ai jamais manqué et ne manquerai jamais, poursuit la duchesse, d'user de la sévérité et de la fermeté qui conviennent au service de V. M., comme elle me le commande, et de maintenir son autorité ; et il faut le faire ici incessamment, parce que chacun travaille plus dans son intérêt particulier que dans celui de V. M. » Encore l'autre jour, le comte d'Egmont, à son départ pour la Flandre, proposa, en conseil, avec les plus vives instances, que, s'il lui était possible de faire cesser les prêches et l'exercice de la nouvelle religion dans son gouver-

(1) *Che qui è tanto aborrita de i tristi et anco de i buoni.*

(2) Une lettre du 8 février ( *inédite* ).

» nement, il fût autorisé à accorder un pardon général et absolu à tous ceux qui  
 » auraient offensé Dieu et le Roi; et, quoique je m'y fusse catégoriquement re-  
 » fusée, disant qu'à V. M. seule il appartenait de faire une pareille grâce à ceux  
 » de ses vassaux qui le mériteraient, il est revenu à la charge, à son retour de  
 » Flandre. Chaque jour, de pareilles choses arrivent. Cela me met dans la né-  
 » cessité de me montrer sévère, et contraire aux désirs de beaucoup de gens; et  
 » néanmoins, lorsque le service de Dieu et de V. M. me paraît l'exiger, j'affecte  
 » la douceur, et m'efforce de satisfaire tout le monde (1). » — La duchesse rend  
 compte au Roi des dispositions qu'elle se propose de prendre pour la réduction  
 de Valenciennes. — Le comte de Meghem n'accepte pas la charge de maître de  
 l'artillerie, que le Roi lui a conférée; il préfère garder son gouvernement. — Si  
 ce seigneur parvenait à réussir dans ses projets contre Bois-le-Duc et Maes-  
 tricht, on pourrait espérer ensuite de mettre Anvers à la raison : ce qui serait  
 une bonne chose, dit la duchesse, « car c'est de cette ville que vient tout le  
 » mal : chaque jour, la licence et la sédition y vont en augmentant, surtout de-  
 » puis qu'on y a su la détermination prise par V. M. d'envoyer en avant le duc  
 » d'Albe. Cette nouvelle a été cause que les confédérés et les sectaires, qui  
 » étaient dispersés, se sont réunis, et tiennent maintenant des assemblées plus  
 » fréquentes que jamais (2). » — Il résulte des renseignements que la duchesse a

(1) *Et non ho mancato, ne mancarò mai a luoco et a tempo di usare de la severità et integrità che conviene al servitio di Vostra Maestà, come me lo ricomanda, et di conservare l'autorità sua, il che è necessario di fare quì ogni dì, perchè ogni uno procura più per la sua parte, che per quella di Vostra Maestà : che anco il conte d'Egmond, l'altro giorno, ne la sua partita per Fiandra, propose nel consiglio, con grandissima istanza, che al caso che lui potesse levar le prediche et l'exercitio di queste secte nel governo suo, potesse dare ancora un perdono generale et assoluto a tutti quelli che avessero offeso a Dio et a Vostra Maestà, et, non obstante che io li negai questo assolutamente, dicendoli che Vostra Maestà solo può esser quello che abbia a conceder questa gratia con li suoi vassalli, che meritaranno il perdono sopradetto, è tornato di nuovo il conte d'Egmond, dapoì che è ito in Fiandra, a farmi nuova instancia sopra ciò. Et di simile occasione mi vengono a le mani ogni dì, dove sono necessitata di mostrarmi aspera et contraria a le voglie di molti, se bene anchora, quando mi è parso necessario per il servitio di Iddio et di Vostra Maestà, mi sono mostrata più dolce et desideroso de contentare et quietare a tutti.*

(2) *Perchè da quella villa ci viene tutto il male, et ogni dì va peggiorando et augmentandosi in essa le tristitie et emotione, maximamente dapoì che qui si è inteso la resolutione che Vos-*

reçus sur le compte de l'abbé de Saint-Bernard, qu'il est hérétique, comme ses actes et sa conduite le prouvent; elle estime donc qu'il faudrait le châtier et le remplacer. (*Ital.*)

Liasse 536.

519. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 février 1567. (En chiffre.)* Résolution prise par la duchesse de faire assiéger Valenciennes (1). — Sur le conseil, donné par d'Egmont à Louis de Nassau, de présenter requête à la duchesse, au sujet des persécutions qui, selon ce dernier, étaient exercées contre les sectaires et les confédérés, Brederode a manifesté l'intention de venir à Bruxelles. — Lorsqu'il était déjà à Anvers, la duchesse lui a défendu de passer outre, sous aucun prétexte, en lui enjoignant de retourner chez lui; elle a écrit aussi au comte d'Egmont et au prince d'Orange que, lorsqu'ils viendraient à Bruxelles, ils ne devaient avoir avec eux aucun des confédérés. — Le commissaire Quaederebbe et le secrétaire de la Torre, envoyés dernièrement à Brederode, n'ont pu obtenir de lui qu'il renouvelât son serment (2); la duchesse insiste pour que le Roi lui ôte sa compagnie d'hommes d'armes, et la donne à Noircarmes. — Le gouvernement de Malines a été ôté au comte d'Hooghstraeten, et Sepmeries, maître d'hôtel de la duchesse, est allé l'y

*tra Maestà ha preso di mandare inanzi il duca d'Alva, che è stato causa che li collegati et li settarii, che stavano aliquanto sparsi, si sono riuniti et riuniscono et congregano ogni di più che mai.*

(1) Ceci se réfère à une lettre en français, écrite par la duchesse au Roi, le 8 février (*inédite*).

(2) L'extrait suivant de la lettre française de la duchesse de Parme, en date du 8 février, fait connaître avec plus de détail ce qui se passa entre les envoyés de la gouvernante et Brederode : « Comme pareillement, à cause que l'on m'avoit dit que icelluy de Brederode fortifioit » en grande chaleur sa ville de Vyanen, où il avoit gens de guerre, lesquelz il avoit levé au » pays de Vostre Majesté, aussi que les sectaires, qui se levoient et mettoient en troupe allen- » tour d'Utrecht, se réclamoient de luy, et que audiet Vyanen estoient certains imprimeurs qui » imprimoient toutes sortes de livres, pourtraitz et figures réprouvées et plaines d'erreurs et sé- » ditions, je m'estois advisée d'envoyer vers luy le mayre de Louvain, Quarebbe, et le secré- » taire la Torre, pour luy déclarer et remonstrer bien vivement ce que dessus, et luy mander » déclarer par serment s'il vouloit servir Vostre Majesté contre et envers tous, sans distine- » tion ny limitation, et faire simplement ses commandemens, et renoncer à toutes ligues au » contraire. Sur quoy leur a donné responce, de bouche et par escript, qu'il estoit très-humble » et très-obéissant serviteur et vassal de Vostre Majesté: comme tel estoit prest de luy servir;

remplacer (1). — Le comte de Mansfelt ayant écrit à Hooghstraeten, pour l'engager à faire cesser à Anvers les prêches et autres pratiques des sectaires, celui-ci lui a répondu d'une manière ironique et acerbe, faisant allusion, entre autres, à la prochaine arrivée du duc d'Albe, et aux grandes occupations qui en résulteront pour Mansfelt. — Les prédicants luthériens, arrivés dernièrement des terres de Mansfelt, avaient été engagés au nom du prince d'Orange. — La duchesse a ordonné de s'assurer de Flessinghe et des autres passages et communications de la Zélande avec Anvers, par suite de l'avis qu'elle a eu, que les sectaires français avaient des intelligences en Zélande, au moyen desquelles ils pourraient venir secourir les hérétiques des Pays-Bas. (*Ital.*)

Liasse 536.

520. *Lettre du secrétaire Prats (2) à Antonio Perez, écrite de....., le*

» ne pouvoit toutesfois renouveler son serment, sans offenser sa conscience en point d'honneur. Au regard de la ligue, se vouloit rigler selon l'appointement fait avec les confédérez, » fortiffiant sa ville pour sa garde et seureté contre les volleurs et malveuillants; que c'estoient » petitz ouvraiges de pouvre soldart, lesquelz ne povoit délaissier de faire, pour estre ladicte ville » ouverte de tous costelz; dényant d'avoir fait levée de gens de guerre au pays de Vostre Ma- » jesté, ains en sadicte ville, et non plus que luy estoit nécessaire pour sa garde; s'excusant » aussi de l'imprimerie, avec offre que, si l'on avoit mauvaise opinion de luy, et que l'on estima » sa présence venir au déservice de Vostre Majesté, qu'il estoit prest s'absenter hors le pays, » comme le tout est plus amplement contenu au rapport desdicts de Quarobbe et de la Torre. Et, » après avoir le tout mis icy en délibération de conseil, je luy ay escript lettres itératives, luy » conmandant, de par Vostre Majesté, prester le serment comme capiteyne d'une bende d'or- » donnance, à payne d'estre cassé, conforme à ce que Vostre Majesté m'en a enchargé; pareil- » lement, de faire cesser ladicte fortification, aultrement que serois forcée d'y pourvéoir, » comme je trouverois convenir, et remonstrer à Vostre Majesté son peu de respect et obéis- » sance qu'il luy porte; tiercement, licencier tous les subgeetz de Vostre Majesté estans à sa » soulde, et, pour le dernier, ne souffrir ces imprimeurs, et donner ordre sur ce que s'est faict » en ladicte ville par lesdicts imprimeurs. A quoy m'a donné responce plaine d'expostulation » contre moy et ceulx du conseil, luy semblant que je faiz cecy sans charge de Vostre Majesté, » et que lui faiz grand tort, ausquelles lettres a semblé icy que ne doitz respondre, jusques » avoir sur tout plus amplement entendu l'ordonnance et vouloir de Vostre Majesté, que j'en- » suivray. »

(1) Voyez ci-dessus, p. 500.

(2) Esteban Prats, catalan, secrétaire du conseil privé. Il fut depuis secrétaire du conseil des troubles.

15 février 1567. Brederode, le comte Vanden Berghe et beaucoup d'autres confédérés sont venus à Anvers, avec le prince d'Orange (1). — Les chefs principaux des hérétiques dans cette ville sont Vernui (2) et Marco Perez. — Brederode a offert de faire cesser les prêches, et sortir les ministres hérétiques du pays, si le Roi voulait accorder un pardon général.

Liasse 557.

521. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 16 février 1567.* C'est une lettre de créance pour Alonso Lopez Gallo, son serviteur, que la duchesse charge de communiquer de vive voix au Roi des choses qu'elle n'a pas voulu confier au papier (5). — Elle se plaint, à cette occasion, avec beaucoup d'amertume, de ce que le Roi remet toujours la résolution qu'il doit prendre sur ses affaires personnelles. (*Ital.*)

Liasse 556.

522. *Mémoire des points qu'Alonso Lopez Gallo communiquera au Roi, de la part de Madame, sans date (16 février 1567).* Les choses que contient ce mémoire sont d'une telle gravité, dit la duchesse, qu'elle n'a pas voulu les confier au papier, mais qu'elle a cru devoir envoyer expressément au Roi Alonso Lopez Gallo, pour lui en rendre compte. — Deux points, dans ce mémoire, sont surtout importants. L'un concerne une lettre que le prince d'Orange, le comte d'Hooghstraeten, Brederode et le comte de Nieuwenaer, beau-frère du comte de Hornes, avaient écrite, six jours auparavant, au comte d'Egmont, et la réponse de celui-ci. La lettre des quatre seigneurs avait pour objet d'engager Egmont à se liguier avec eux, afin de résister au Roi, s'il venait en forces aux Pays-Bas. Le comte d'Egmont s'y refusa; il voulait seulement qu'après que tous se seraient employés à faire cesser les prêches, les états suppliasent humblement le Roi de ne pas venir avec des forces aussi considérables qu'on le

(1) Le prince d'Orange était de retour à Anvers depuis le 4 février, et non le 5, comme le dit M. Groen Van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, III, 51. Voyez, aux Archives du Royaume, la *Justification de ceulx de la ville d'Anvers*.

(2) On trouve, dans une liste des catholiques et des gueux d'Anvers, publiée par M. Groen Van Prinsterer, *Archives*, II, 551 : « Fernando de Benny, espagnol, juif de race. »

(5) Il résulte d'une note écrite au dos de cette lettre, qu'Alonso Lopez Gallo partit de Bruxelles le 17 février, et qu'il remit ses dépêches au Roi, le 2 mars.

disait. — Le second point est relatif à l'envoi que, quatre jours après la réponse d'Egmont, le comte d'Hooghstraeten lui fit d'un gentilhomme, pour le persuader d'avoir une entrevue avec le prince d'Orange, Brederode, Hornes et lui, d'Hooghstraeten, et cela afin d'aviser aux moyens de conserver les libertés du pays, et d'assurer leurs personnes et leurs biens. Le comte d'Egmont répondit encore à ce message par un refus : il écrivit aux autres seigneurs, pour les rendre attentifs à ce qu'ils faisaient, les exhortant à se conduire comme des vassaux fidèles à leur Roi, à défaut de quoi, il les tiendrait pour ennemis; ajoutant, quant à la crainte que l'on concevait de voir le gouvernement des Pays-Bas remis entre les mains des Espagnols, que, si on le traitait d'une manière insupportable, il ne prendrait pas pour cela les armes contre le Roi, mais qu'il se retirerait en sa maison, et, s'il le fallait, hors du pays. — Les quatre seigneurs réclamèrent alors du comte d'Egmont les lettres originales qu'il avait d'eux, et il les leur renvoya. — La duchesse charge ensuite Alonso Lopez Gallo de dire au Roi que, s'il ne vient en personne aux Pays-Bas, il ne se pourra faire rien de bon, quel que soit celui qu'il y enverra, et quelque titre qu'il lui donne, etc. (1).

Liasse 556.

525. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 17 février 1567.* Elle lui recommande Geronimo de Curiel, qui réside à Anvers depuis sept ans, et sert S. M. en l'office de facteur, qu'exerçait avant lui Lopez Gallo.

Liasse 557.

524. *Lettre du secrétaire Prats à Antonio Perez, écrite de...., le 17 février 1567.* La dernière requête de Brederode à Madame (2) a été conçue à Breda, où se trouvèrent le prince d'Orange, Brederode, Vanden Berghe, les comtes de Hornes et d'Hooghstraeten, et beaucoup d'autres gueux. Tous ont accompagné le prince à Anvers.

Liasse 557.

(1) Voyez le texte de ce mémoire dans la *Correspondance*, n° CX.

(2) Prats veut parler de la requête que Brederode envoya à la duchesse, le 8 février, au nom des gentilshommes confédérés, et par laquelle ceux-ci réclamaient l'observation de l'accord fait avec eux au mois d'août. Voyez Te Water, *Historie van het verbond en de smeekschriften der nederlandsche Edelen*, IV<sup>de</sup> deel, p. 256.

§25. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 17 février 1567.* Il répond d'abord à celle du cardinal du 6 décembre. Il le remercie des avertissements contenus en cette lettre, et, lorsque les choses aux Pays-Bas seront plus solidement établies, il aura grand égard à ce que le cardinal lui a écrit. — Il accuse ensuite la réception de deux autres lettres, l'une du 16, et l'autre du 25 décembre, auxquelles il répond également. — Cette réponse roule : sur le bon effet qu'a produit aux Pays-Bas l'annonce de la prochaine arrivée du Roi; sur les soins que prend M. de Vergy, pour maintenir la religion en Bourgogne; sur la convenance de retenir à Madrid MM. de Berghes et de Montigny, et de veiller à ce qu'ils écrivent le moins possible en Flandre; sur le regret que paraît manifester à présent le comte d'Egmont d'être entré dans les ligues; sur le mécontentement que le pape a éprouvé de la manière dont l'évêque d'Ascoli (1) a rempli la commission que S. S. lui avait donnée auprès du Roi; sur la *crusada* qu'il a demandée à S. S.; sur les forces qu'il a résolu d'envoyer aux Pays-Bas; sur le bon emploi des deniers qu'il fait passer dans ces provinces; sur l'état de l'archevêché de Malines; sur l'offre de Polweiler de servir le Roi, aux Pays-Bas, avec 20,000 hommes de bonnes troupes et catholiques; sur l'arrestation, faite à Chambéry, d'individus qui cherchaient à exciter les esprits contre les Espagnols, dans les endroits par lesquels doit passer l'armée du duc d'Albe; sur la recommandation à donner à Tisnacq, pour que les affaires se traitent en Flandre conformément aux instructions et ordonnances; sur la correspondance à entretenir avec la duchesse de Lorraine, et sur le mariage de sa fille; sur les précautions à prendre, pour prévenir l'entrée, en Espagne, de livres et de prédicateurs hérétiques; sur la charge de l'artillerie, demandée par le cardinal pour don Ferdinand de Lannoy, son beau-frère, etc. (2).

Liasse 555.

§26. *Lettre du secrétaire Prats au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 25 février 1567.* Brederode, après avoir reçu la réponse de Madame à sa dernière requête, s'est déclaré résolument pour les hérétiques et confédérés contre le Roi. — Immédiatement après, on nomma quatre capitaines à Anvers, dont le plus âgé était d'Andelot; les autres étaient Villers, fils du petit

(1) Voy. ci-dessus, p. 465 et 488.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXI.

Noyelles, Vander Aa, de Malines, qui avait été gentilhomme de la duchesse, et un autre coquin, dont Prats a oublié le nom. — Par suite d'un ordre du prince d'Orange et du magistrat, prescrivant à tous les confédérés de quitter la ville, Brederode est parti avec plus de mille Wallons, ses alliés et stipendiés; ils se sont embarqués. — « Enfin, dit Prats, on a commencé à quitter les masques, et je » crains que le prince d'Orange ne quitte le sien, parce que le comte de Nieuwenaer, son beau-frère (1), fut ici avant-hier, et què, sans parler à Madame, » il alla, hier, trouver secrètement dans son lit le comte d'Egmont; après quoi, il » retourna à Anvers, où est le prince. On présume que, comme le comte d'Egmont s'est déclaré pour le Roi, le comte de Nieuwenaer est venu lui dire, de » la part de ceux de la ligue, qu'il serait tenu pour infracteur de sa parole, au » cas qu'il agit contre ce qu'il avait signé. » — Depuis que le comte d'Egmont s'est déclaré, les seigneurs de Risoir, Vander Meere et Casembroot sont venus dire à Madame qu'ils n'avaient pas consenti à la dernière requête.

Liasse 557.

527. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 24 février 1567.* Il a été averti qu'elle n'était pas trop satisfaite de lui : ce ne peut être que d'après des rapports calomnieux, car il a toujours été son très-humble serviteur, et n'a rien négligé, depuis qu'elle est venue aux Pays-Bas, pour lui complaire. — Il lui fait observer que, si elle pouvait remédier aux troubles avant l'arrivée du duc d'Albe, sa réputation y gagnerait beaucoup, car, une fois celui-ci aux Pays-Bas, tout l'honneur du succès lui en reviendra. — Il a représenté au Roi les inconvénients que pouvait avoir l'envoi du duc d'Albe, si S. M. n'allait pas elle-même aux Pays-Bas. — Quant à ce dernier point, il voit moins d'apparence du départ de S. M., qu'il y a six mois. — Lui et le marquis de Berghes ont renouvelé leurs instances, pour obtenir leur congé; mais le Roi leur a dit qu'il désirait qu'ils restassent auprès de lui, jusqu'à ce qu'il eût vu le succès des affaires de Flandre; qu'en cela, ils lui rendraient un grand service, etc. (*Franc.*)

Liasse 555.

(1) Herman, comte de Nieuwenaer et de Meurs, avait épousé Madeleine, fille du comte Guillaume de Nassau, dit le Vieux, et de Walburge d'Egmont, sa première femme. Le prince d'Orange était du second lit.

528. *Avis reçus d'Anvers, du dernier février 1567, et envoyés par la duchesse de Parme au Roi.* On tient pour certain que le prince d'Orange s'est déclaré calviniste. — On dit secrètement que la princesse va se retirer en Allemagne, et l'on ajoute que le prince l'y suivra. — Le comte d'Hooghstraeten est continuellement avec les calvinistes.

Liasse 536.

529. *Autres avis d'Anvers, de la même date.* Les calvinistes n'entendent, en aucune manière, renoncer à leurs prêches dans la ville; ils disent qu'ils ont un contrat signé de la main du prince d'Orange. — Les sectaires et les confédérés tiennent chaque jour deux ou trois assemblées, pour délibérer sur les affaires qui se présentent. — On dit publiquement que le comte d'Egmont s'est déclaré contre la ligue; qu'il sera fait général de l'armée levée contre elle: les confédérés le menacent du même sort qu'a subi en France M. de Guise. — Le prince d'Orange, les comtes de Hornes et d'Hooghstraeten profitent d'une partie des contributions qui se perçoivent à Anvers. — Les ministres calvinistes ont, il y a quelques jours, prêché plus séditieusement que jamais, excitant le peuple à prendre les armes.—Les prêtres catholiques n'osent plus monter en chaire, etc.

Liasse 536.

530. *Lettre du secrétaire Prats à Antonio Perez, écrite de..., le 3 mars 1567.* Le prince d'Orange a ordonné que tous les confédérés sortissent d'Anvers. — Quand ceux-ci s'embarquèrent, ils emmenèrent avec eux plus de 1500 coquins (*bellacos*), wallons et flamands, de ceux qui échappèrent à la déroute de Lannoy (1). — Le prince d'Orange n'a pas voulu venir à Bruxelles, quoique Madame l'y ait appelé trois ou quatre fois, ni à Malines, à l'assemblée où furent Egmont, Mansfelt, Hornes et Nieuwenaer. — On n'espère rien de bon des fins du prince d'Orange et du comte de Hornes.

Liasse 537.

531. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 mars 1567.* Le comte d'Egmont est venu lui faire ses plaintes de ce que ni le Roi, ni elle, ne le consultait plus sur les affaires du pays, et de ce qu'on semblait au contraire prendre de mauvaise part tout ce qu'il croyait devoir représenter, dans

(1) Voyez ci-dessus, p. 499.

l'intérêt du service du Roi et de la conservation de ces provinces. Ces plaintes sont au fond les mêmes que celles qui ont été exprimées par le prince d'Orange, dans la lettre dont la duchesse envoie copie au Roi, avec ses dépêches en français (1). — Ils voudraient, l'un et l'autre, que le Roi se conformât à leur avis dans les résolutions importantes qu'il a à prendre, sans quoi, ils prétendent qu'il ne manquera pas d'arriver de grands inconvénients. — La duchesse a répondu à cela que le Roi était le maître d'en faire à sa convenance, et que leur devoir était d'obéir : réponse dont le comte d'Egmont se scandalisa beaucoup. — Egmont a demandé ensuite à la duchesse l'autorisation d'aller voir à Malines le comte de Hornes, en compagnie du comte de Mansfelt, pour faire en sorte de le ramener. A cette occasion, Mansfelt a dit que, quant à lui, il se proposait, en cas que le comte de Hornes refusât de rentrer dans le devoir, de lui déclarer qu'il renonçait à sa parenté (2) et à son amitié, auxquelles il préférerait le service du Roi et son propre honneur. — Le voyage s'étant fait, Hornes a demandé deux jours, pour prendre une résolution, que la duchesse communiquera au Roi, lorsqu'elle lui sera parvenue. — La mort de M. d'Hachicourt (3) laisse vacante la place de chef des finances, à laquelle la duchesse propose au Roi de ne pourvoir qu'après son arrivée. — La duchesse se réfère à ses lettres en français (4), quant à l'occupation de la ville et de la citadelle d'Utrecht par le comte de Meghem, et à la retraite des gens de Brederode dans Viane, etc.

Dans un post-scriptum, la duchesse rend compte au Roi d'une tentative des sectaires d'Anvers sur Arnemuyde, Flessinghe et Ramekens, d'où ils ont été repoussés. Ceux de Zélande en sont venus apporter la nouvelle à la duchesse,

(1) Nous avons, dans nos Archives, trois lettres en français de la duchesse au Roi, en date du 5 mars. L'une de ces lettres traite du fait mentionné ici.

(2) Marie de Montmorency, sœur de Philippe, comte de Hornes, avait, étant veuve du comte Charles de Lalaing, épousé le comte Pierre-Ernest de Mansfelt. Voy. l'*Histoire de la maison de Montmorency*, par Désormeaux.

(3) Philippe de Montmorency (voy. p. 565, note 5), oncle du comte de Hornes. Désormeaux, dans son *Histoire de la maison de Montmorency*, dit qu'il mourut en 1566, sans préciser autrement la date. On lit, dans une des lettres françaises de la duchesse, du 5 mars 1567 : « Vostre » Majesté aura esté advertye de la mort du feu seigneur de Hachicourt, qui décéda environ le » Noël dernier. »

(4) Une de celles du 5 mars citées dans la note 1, ci-dessus.

avec protestation de leur fidélité au Roi. Elle a pris les dispositions nécessaires pour les soutenir. (*Ital.*)

Liasse 536.

552. *Lettre de la duchesse de Parme au marquis de Berghes et au baron de Montigny, écrite de Bruxelles, le 5 mars 1566 (1567, n. st.).* Elle a écrit au Roi, pour qu'il leur donne congé. — « La dilation de la venue de S. M., dit-elle, » nous affolle et ruyne de tout en tout. » — Ils verront, par ses lettres au Roi, ce qu'a osé tenter le seigneur de Brederode, ayant publiquement, à Anvers et aux environs, enrôlé des gens de guerre. — On peut aisément conjecturer, ajoute-t-elle, la misère en quoi il met le pays, forçant S. M. de venir par force recouvrer les lieux et places qu'ils ont occupés. (*Franç.*)

Liasse 535.

553. *Commission de veedor général de l'armée de Flandre, pour Antonio Galindez de Carvajal, commandeur de la Madeleine, donnée par le Roi, à Madrid, le 12 mars 1567.*

Liasse 535.

554. *Commission de contador de l'artillerie pour l'armée de Flandre, donnée par le Roi à Miguel de Mendivil, à Madrid, le 12 mars 1567.*

Liasse 535.

555. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 15 mars 1567.* Il répond à sept lettres qu'il a reçues d'elle, savoir : trois du 18 décembre, trois du 3 janvier, et une du 11 du même mois (1). — Il désire vivement savoir quelle suite a eue la ligue que Brederode, Culembourg, le comte Louis et d'autres confédérés cherchaient à former, dans le but de se défendre contre lui. — Il prie également sa sœur de lui faire part de ce qu'elle apprendra des allées et venues du ritmaitre Westerhol à Utrecht (2), et des intelligences qu'à Brederode avec le prince d'Orange et d'autres confédérés. — Il lui recommande toute l'économie possible dans l'emploi des deniers qu'il lui envoie. — Il s'en réfère à ses lettres en français, en ce qui concerne le fait de Valenciennes (5). —

(1) Plusieurs de ces lettres faisaient partie de la correspondance française.

(2) Voyez ci-dessus, p. 475 et 494.

(5) Il y a treize lettres du Roi à la duchesse de Parme, en français, avec la date du 15 mars,

Il a vu ce que la duchesse lui a écrit, sur les moyens qu'a employés le prince d'Orange, pour remettre le gouvernement de la ville d'Utrecht entre les mains des gueux : il sera bien qu'elle s'assure si le Roi peut compter sur le capitaine du château de cette ville. — Il lui a paru qu'il ne convenait pas de donner au prince d'Orange le congé qu'il demande, à moins qu'il ne le sollicite de nouveau et avec instance : dans ce dernier cas, la duchesse le lui donnera comme d'elle-même, et sans qu'elle laisse apercevoir qu'elle en ait reçu l'ordre de lui. — Quant à Bredode, qu'elle lui propose d'exclure de son service, il ne faut faire actuellement aucune nouveauté ni changement, soit par rapport à lui, soit par rapport à d'autres, sauf le cas où son insolence et son audace iraient si loin, qu'on ne pût se dispenser de le renvoyer. — Le Roi persiste toujours dans son opposition à l'assemblée des états généraux. — Il a appris avec plaisir la détermination de ceux de Louvain et de Bruxelles, de ne souffrir rien qui soit contre la sainte foi catholique, le service de Dieu et le sien ; il charge sa sœur de les remercier en son nom. — Il a fait dire à Berghes et à Montigny qu'ils ne pouvaient, pour beaucoup de raisons, retourner aux Pays-Bas : car il sait le grand mal qu'ils y feraient. Il les retiendra à Madrid, jusqu'à ce qu'on voie le parti qu'il conviendra le mieux de prendre. — Il a été très-satisfait de la manière dont s'est conduit le comte de Mansfelt dans le conseil d'État où il fut question de la déclaration que chacun devait faire ; il veut que sa sœur l'en remercie. — Il a lu avec un grand contentement la lettre autographe du 5 janvier, où la duchesse lui rend compte du bon succès des affaires de Tournay. — Il approuve l'ordre qu'elle a donné à Rassenghien de faire quitter les armes en tous les villages qui sont autour de Lille. — Il attend avec désir des nouvelles d'Anvers, de Hollande, de Zélande et d'autres lieux. — Il trouve bien que sa sœur ait encore donné cinq compagnies à M. de Meghem. — Il lui prescrit de faire suspendre, jusqu'à son voyage aux Pays-Bas, le procès que le prince d'Orange soutient devant le grand conseil, pour la terre de Châteaubélin. — Il prévient sa sœur qu'elle ne doit pas tenir compte de la recommandation que contient une de ses lettres en français, en faveur du comte de Pondevaulx, pour la gruerie de Bourgogne. — Il veut qu'à l'avenir, elle n'emploie plus que des courriers espagnols. — Il termine, en lui disant qu'il n'a pu s'occuper de ses affaires particulières, ni de celles du comte

et deux aux seigneurs de Meghem et de Berlaymont, de la même date. Toutes sont inédites.

de Mansfelt, mais qu'il espère prochainement pouvoir répondre sur ce qui les concerne l'un et l'autre (1).

Liasse 552.

556. *Lettre du marquis de Berghes et du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 13 mars 1567.* Nonobstant toutes leurs instances, et tout ce qu'ils ont allégué au Roi, S. M. leur a refusé leur congé, sans vouloir leur déclarer en quoi ils peuvent lui faire service. « Avant que nous partîmes, » disent-ils, nous doutâmes fort de ce que nous est advenu, soubsonnant que » S. M., à grand tort, et mal informé d'aucuns noz ennemis et malvoeuillants, » nous traitast de ceste façon ; mais ne peusmes avoir audience ny vers V. A., » ny vers ces seigneurs. »

Liasse 555.

557. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 14 mars 1567.* Il remercie le Roi de ses lettres des 12 janvier et 16 février, et surtout de la sainte détermination que S. M. a prise de donner toute la hâte possible à son départ pour la Flandre. — Il importe extrêmement qu'en Flandre, on ajoute foi à ce prochain voyage, et le cardinal ressent la peine la plus vive (2) de tous les discours qui se font à Rome, sur le soupçon qu'on a que le Roi n'ira point aux Pays-Bas, ou que, s'il y va, ce sera tard. Il fait tout ce qu'il peut, pour dissuader ceux qui les tiennent. — Les motifs qu'a eus le Roi d'ordonner de si grands préparatifs de guerre sont très-prudents, puisque son but est de faire perdre aux mal-intentionnés le désir de s'opposer à ses intentions, et le cardinal ne peut assez louer la bonté du Roi, de ce que, après avoir été autant offensé, et ayant en mains les forces nécessaires pour se venger, il veut user de clémence envers ceux qui ont manqué à leur devoir, et, pour que les bons ne viennent à souffrir avec les mauvais, il préfère pardonner à ceux-ci. « Je ne dis, ajoute le cardinal, que » ceux qui attendront l'extrême rigueur, avant de s'amender, ne doivent être » punis pour l'exemple d'autres; mais je répéterai ce que j'ai écrit d'autres fois : » que ce qui s'établira par la clémence, sera plus durable (3). » — La nomina-

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXII.

(2) *Siento en los huesos.*

(3) *Mas bien diré, como ya otras vezes he escripto, que lo que se estableciere con clemencia sera mas duradero.*

tion du duc d'Albe comme capitaine général a été très-opportune : celui-ci, par sa prudence, pourra accommoder beaucoup de choses. — M. de Rye est mort à Bruxelles, le 9 février dernier, d'une manière lamentable, comme le Roi l'aura su. Il a fini très-chrétiennement et catholiquement.

Liasse 904.

558. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 14 mars 1567.* Il répond à la lettre autographe du Roi, du 15 février. — Il le supplie de lui pardonner la liberté qu'il a prise, de lui faire connaître les discours que tenaient tous les principaux de Rome sur son voyage en Flandre, discours si préjudiciables à sa réputation. — Granvelle ne pense pas que le Roi puisse se mettre en route avant la fin de mai ; mais il est bon qu'on le croie. — A propos des difficultés que fait le pape pour accorder au Roi l'impôt de la *crusada*, « j'ai » toujours tenu, dès le principe, dit Granvelle, que, quoique son autorité » (*autoridad*), qui à la vérité est grande (1), serve infiniment pour l'exemple, et » pour le remède de beaucoup d'abus, d'un autre côté, il nous nuirait dans les » choses justes et nécessaires, à cause de son peu d'expérience, et de son obsti- » nation dans ce qu'il se persuade être ou n'être pas convenable. » — Le choix du duc d'Albe est le meilleur que le Roi pût faire : l'envoi du prince Ruy Gomez, pour négocier sur ce qu'offraient les deux (2), eût été de peu d'effet ; il n'eût

(1) Il s'agit ici de Pie V.

(2) Berghes et Montigny avaient proposé au Roi d'envoyer aux Pays-Bas le prince d'Eboli. Dans un mémoire que, à la demande de Philippe II, ils lui remirent le 15 novembre 1566, ils exposaient les résultats avantageux qu'ils attendaient de cette mission. Selon eux, il fallait chercher les moyens de rétablir les affaires des Pays-Bas, sans recourir à l'extrême remède de la force ; « et comme, disaient-ils, je cognoissons ledit prince de Heboli estre, en notre pays, » tant entre les principaulx personnaiges, nobles, bons bourgeois et marchans, en estime et » réputation d'homme sincère, véritable, affable, et que nous le cognoissons, pour le service » qu'il vous doibt, nullement passionné en cest affaire, sinon pour la raison et équité, » certes, Sire, non pas seulement les bons se trouveront confortez et animez d'ung tel pré- » curseur ; mais encoires les mauvais se trouveront estonnez, asséans divers jugemens sur sa » venue. Ouy, et que plus est, oserions presque asseurer Vostre Majesté pluseurs des mauvais » et des principaulx, voiant ledit prince de Heboli, se viendront reconcilier à luy, et le sup- » plier avoir, par son moien, faveur vers Vostre Majesté. Et cent mil aultres biens espérons » que en adviendront, qui ne se peuvent escrire, y aiant dangier d'aucun mal. » (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

servi qu'à endormir le Roi : peut-être même ne le proposaient-ils, comme le Roi l'écrivit, que dans le but d'aller avec le prince, tandis qu'il ne convient en aucune manière qu'en ce moment ils soient en Flandre, et le Roi ne peut faire mieux, que de les emmener à sa suite. — M. d'Egmont s'est très-bien conduit, principalement dans son dernier voyage en Flandre et en Artois. Granvelle serait d'avis que le Roi lui écrivit, pour lui témoigner sa satisfaction, et lui marquer de la confiance. Cela exciterait son zèle, et tout au moins donnerait de la jalousie aux autres : l'un et l'autre résultat serait fort utile.

Liasse 904.

559. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 14 mars 1567.* M. d'Egmont s'étant prononcé d'une manière aussi honorable (1), le prince

(1) Il avait signé la déclaration, demandée par la duchesse, de servir le Roi envers et contre tous; mais ce n'avait pas été sans quelque scrupule. Le 9 janvier 1567, la duchesse lui envoya l'acte qui contenait cette déclaration, signé du duc d'Arschot, du comte de Mansfelt, du comte de Meghem et du baron de Berlaymont, en le priant d'y apposer aussi sa signature. Il était alors à Béthune. Il répondit à la gouvernante le 14 janvier, de main propre : « Madame, » j'ay recehu la lettre de Vostre Altèse du ix<sup>e</sup> de ce mois, avec l'acte y jointe, signée par » aulecungs seigneurs, chevaliers de l'Ordre, laquelle Vostre Altèse voudroiet que je sinasse » aussy, pour avoir esté présent, quant il en fut question : de quoy me souvient fort bien, et » pense avoir lors respondu quy ne failloit répéter une chose que tant de fois j'avois ditte, » et mesmes, sy fut besoing, et que le servisse de Sa Majesté en despendit, que le sinerois de » mon sanc. Mès, comme j'ay, passé xxij ans, en recevant l'Ordre que je porte, juré de main- » tenir nostre foy catolique, comme j'ay fet et veulx fère à l'avenir, sans nulle doute; et, quant » à servir Sa Majesté envers et contre tous, Vostre Altèse se peult bien asseurer que ne man- » queray jamais au devoir que doiet ung vray serviteur et vassal à son prinse naturel : néau- » moins, si Vostre Altèse eût quelque doute du contraire, je luy supplie la vouloir otter; et, sy le » tans et venu, tel quy faille donner nouvelle asseurance de soy, y me semble que sette, escripte » et signée de ma main, vault bien aultant que toutes les actes quy soient »

La duchesse de Parme lui répliqua, le 25 janvier : « que les promesses contenues dans sa » lettre contenaient ce que le Roi saurait désirer de lui, tant au fait de la religion, que pour » son service : de quoi ni S. M., ni elle, n'avait jamais douté; que néanmoins, vu les justes et » légitimes causes pour lesquelles S. M. désirait nouvelle assurance et déclaration de ses sujets » et vassaux, il convenait, pour bien encheniner les affaires, que les principaux seigneurs et » personnages montrassent le chemin en un temps si difficile et perplexe, même pour ôter l'oc- » casion à plusieurs qui prétextaient le service du Roi et le repos de la patrie. » Elle le priait donc affectueusement de signer l'acte; et, comme il aurait pu faire difficulté de le signer,

d'Orange ne peut tarder à se déclarer en bien ou en mal. Plaise au ciel que ce soit comme il convient au service de Dieu et du Roi!

Liasse 904.

540. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 mars 1567.* Elle informe le Roi du succès obtenu, près d'Anvers (1), par M. de Beauvoir (2), contre le seigneur de Toulouse et d'autres capitaines, réunis dans l'intention de secourir les rebelles et les sectaires.

Dans un post-scriptum, elle dit que, la ville de Hasselt s'étant révoltée, l'évêque de Liège l'a assiégée et réduite par la force (5).

Liasse 556.

541. *Lettre de Tomás Armenteros à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 14 mars 1567.* La duchesse de Parme, avant l'engagement du seigneur de Beauvoir avec les rebelles, lui avait fait dire de n'en épargner aucun, excepté les principaux, qu'il ferait prisonniers, voulant toutefois que ceux-ci fussent également mis à mort, s'ils ne pouvaient être gardés avec sûreté (4).

Liasse 556.

parce qu'il n'avait été présent à la signature des autres seigneurs, elle lui en envoyait deux nouveaux formulaires, pour qu'il signât à part, s'il le jugeait convenable.

Le comte d'Egmont répondit, d'Ypres, le 29 janvier, qu'il ne comprenait pas pourquoi la gouvernante insistait, après qu'il lui avait écrit une lettre de sa main, contenant tout ce que S. A. pouvait désirer d'un gentilhomme d'honneur, chevalier de l'Ordre, naturel vassal du Roi, et qui toute sa vie avait fait le devoir d'homme de bien, comme il le faisait encore journellement. Mais, puisque S. A. en voulait quelque autre témoignage par forme d'acte, il était prêt, ajoutait-il, à le donner, soit en compagnie de tous ses confrères en général, soit seul en particulier; et, s'il ne le faisait dès ce moment, c'était que les formulaires qu'on lui avait envoyés ne lui paraissaient pas conçus comme il convenait. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

(1) A Austruweel, le même jour, 14 mars.

(2) Philippe de Lannoy, chevalier, seigneur de Beauvoir. Par commission du 15 novembre 1566, la duchesse de Parme l'avait nommé chef de deux enseignes d'arquebusiers, de 200 têtes chacune, pour la garde de sa personne.

(3) Voyez mes *Analectes belgiques*, p. 286.

(4) Dans sa lettre française, du 16 mars (*inedite*), la duchesse, après avoir rendu compte au Roi des dispositions qu'elle avait prises « pour donner une bonne main aux rebelles et sectaires » qui s'étaient établis à Austruweel, et les mettre en route, » ajoutait : « ce qui a esté si bien

542. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 mars 1567.* Elle se réfère à ses lettres en français (1), concernant la situation des affaires, qui devient de jour en jour plus grave. — Le duc d'Arschot et le comte d'Egmont sont revenus, sans avoir pu entrer en arrangement avec ceux de Valenciennes; il faudra donc prendre la ville d'assaut : ce qui pourra se faire dans quinze ou vingt jours. — La duchesse envoie au Roi les articles de l'arrangement qu'on dit avoir été conclu par le prince d'Orange avec ceux d'Anvers (2). Elle ne croit pas que S. M. puisse les approuver. (*Ital.*)

Liasse 556.

545. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 25 mars 1567.* Elle se réfère à sa lettre française (5), en ce qui concerne la situation des affaires à Valenciennes, Anvers, Amsterdam et Bois-le-Duc. — Elle se plaint d'être, depuis cinquante-sept jours, sans lettres du Roi : c'est le long retard qu'il met à répondre, dit-elle, qui est souvent cause qu'elle éprouve de grandes difficultés dans l'exécution des ordres qu'il lui fait parvenir; et, si S. M. avait voulu adopter plus promptement ses propositions au sujet du prince d'Orange et d'autres gouverneurs de province, ils n'auraient pas pu faire un si mauvais usage de leur autorité. — Elle insiste sur la prompte expédition de Lembo et de Gallo. (*Ital.*)

Liasse 556.

544. *Lettre du Roi à l'inquisiteur Pierre Titelmanus, écrite de Madrid, le*

» effectué, que, le xiiij<sup>e</sup> de ce mois, ilz les ont tous deffaictz, estant mortz, tuez, noyez, ou  
» bruslez sur la place, et plusieurs aultres blessez et mis en fuyte..... »

Le seigneur de Beauvoir, chef de l'expédition, écrivait à la duchesse, de Lierre, le 14 mars, à quatre heures après midi, que le seigneur de Toulouse (Jacques de Marnix) avait été haché en cent pièces, nonobstant l'offre de deux mille écus qu'il faisait pour sa rançon. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

(1) Il y a trois lettres en français : une du 16, et les deux autres du 18 mars. Elles sont inédites.

(2) Dans une de ses lettres françaises du 18 mars, la duchesse disait qu'elle tenait ces articles d'un particulier d'Anvers.

(5) La lettre de la même date, qui a été publiée par M. de Reiffenberg, dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, p. 226-256.

Il y a une seconde lettre française de la duchesse, du 25 mars; mais elle n'a pas été imprimée.

5 des ides de mars (11 mars) 1567. Il a appris avec chagrin ce qu'il a souffert dans l'intérêt de la religion. — Il l'exhorte à ne pas perdre courage, et, sachant le besoin où il se trouve, il a ordonné qu'il lui fût remis 1,000 florins. (*Lat.*)

Liasse 149.

545. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 11 avril 1567.* Elle se plaint de la manière si peu satisfaisante dont le Roi lui a répondu par ses lettres, l'une du 8 mars, en espagnol (1), les autres du 13 suivant, en français (2). « Votre Majesté, lui dit-elle, a peu de souci non-seulement de ma » satisfaction et consolation, mais encore de ma réputation propre, à laquelle, » tenant ici le lieu que je tiens (sans parler d'autres motifs), je dois attacher » beaucoup d'importance. Par les restrictions extraordinaires que V. M. a mises » à mon autorité, elle m'a enlevé tout pouvoir, et m'a privé des moyens d'ache- » ver l'entier rétablissement des affaires de ce pays : à présent qu'elle voit ces » affaires en un bon état, elle en veut donner l'honneur à d'autres, tandis que, » moi seule, j'ai eu les fatigues et les dangers... J'ai donc pris la résolution, avant » de consumer ici ce qui me reste d'existence, comme j'y ai perdu la santé, » de me retirer, pour mener une vie plus tranquille, au service de Dieu, bien » que je ne puisse le faire avec mon mari, à cause de la mauvaise intelligence » qui règne entre nous, comme V. M. le sait, laquelle a procédé uniquement de » ce que j'ai voulu, par-dessus toutes choses, servir et contenter V. M. (3). » — La

(1) Je n'ai pas trouvé, dans les archives de Simancas, cette lettre du 8 mars ; peut-être concernait-elles les affaires particulières de la duchesse.

(2) Voyez ci-dessus, p. 517, à la note.

(3) *Vostra Maestà ha poca cura non solo della mia satisfatione et consolatione, ma anco della mia riputatione, laquale, essendoli io quella serva che li sono (quando altro non vi fusse), devo stimare molto, et che Vostra Maestà, con le rinstritioni straordinarij che ella mi ha fatto, mi ha levato non solo l'autorità, ma anco il modo de poter finire di assettare intieramente tutte le cose di quì, et che, adesso che le vede in così buoni termini, vole dare l'honore ad altri, et che a me sola ha voluto dare li pericoli et travagli. Mi sono risoluta, prima de finire di perdere la vita mia quì, come ho fatto la sanità, di ritirarmi a vivere quel poco che mi resta in vita più quiete, in servitio di Dio; et se bene non potrò far questo insieme con mio marito, per esser intra lui et me la mala intelligentia che Vostra Maestà sa, la quale solamente è proceduta da voler io sopra tutte le altre cose attendere a servire et a contentare Vostra Maestà.*

duchesse demande donc avec instance au Roi qu'elle lui accorde promptement son congé, en lui faisant observer qu'elle n'était venue que pour deux années, et qu'elle en est restée huit, passées dans des fatigues continuelles, dont le Roi semble ne lui savoir aucun gré.

Dans un post-scriptum, elle informe le Roi que, à la demande de M. de Berlaymont, elle a pardonné à certain bourgeois, qui s'est engagé à lui livrer des papiers d'un haut intérêt, concernant les ligues et rébellions passées; que déjà cet individu en a remis une partie, dans laquelle se sont trouvées beaucoup de choses importantes, et qu'elle en rendra un compte plus détaillé au Roi, lorsqu'on aura achevé l'examen de tous ces écrits. (*Ital.*)

Liasse 556.

546. *Lettre du comte d'Égmont au Roi, écrite de....., le 15 avril 1567.* Il a tant fait en Flandre, que les prêches et l'exercice de la nouvelle religion y ont cessé en un mois de temps, et toutes les choses y sont aujourd'hui comme par le passé. — S. M. peut être assurée que, en ce qui le concerne, il ne négligera rien pour prévenir que les scandales qui ont eu lieu ne se renouvellent. Il le craint peu du reste, le peuple étant désarmé, et les prédicants en fuite. — Si, lorsque les troubles commencèrent, il avait eu à sa disposition les huit ou dix compagnies d'infanterie qu'il a à présent, il les aurait empêchés. — Il espère que le Roi sera satisfait de sa conduite; mais, comme ce temps est plein de calomnies, S. M., à sa venue, qu'il désire voir s'effectuer bientôt, en aura un meilleur compte. — Ayant été envoyé avec le duc d'Arschot à Valenciennes, il a fait ce qu'il a pu, pour engager les habitants à se soumettre; ils se sont montrés obstinés : alors il a été d'avis que la ville fût attaquée par l'endroit que proposaient les seigneurs de Noircarmes et de la Cressonnière : ce qui a eu lieu avec un plein succès. — Maestricht a offert de recevoir garnison, et il ne doute pas que cet exemple ne soit suivi bientôt par Anvers et Bois-le-Duc. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 556.

547. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 avril 1567. (En chiffre.)* Elle accuse la réception de la lettre du Roi, du 8 mars. — Elle se réfère à sa lettre française (1), ainsi qu'à la relation, que fera au Roi

(1) Cette lettre n'est pas aux Archives du Royaume. Le registre de la correspondance de la

Gaspard de Robles, porteur de la présente, sur ce qui s'est passé à Valenciennes et à Maestricht, et sur l'espoir qu'on a de pouvoir réduire Anvers. — La ligue entre Culembourg, Brederode et d'autres a eu pour résultat que les confédérés se sont emparés de Bois-le-Duc et d'Amsterdam. — La mort de Westerhol (1) a mis fin à ses menées. — Il sera pourvu au remplacement du prince d'Orange en qualité de gouverneur de Hollande, comme il est dit dans les lettres en français. — L'audace démesurée de Brederode a déterminé la duchesse à s'assurer de sa compagnie d'hommes d'armes, et à casser tous ceux qui ne voudront pas renouveler leur serment : elle ne disposera point de cette compagnie, vu que le seigneur de Noircarmes désire celle du prince d'Orange, qui deviendra aussi disponible, par le refus de celui-ci de prêter le serment. — La duchesse conseille au Roi de dire à Berghes et à Montigny qu'ils l'accompagneront lors de son voyage aux Pays-Bas; « de cette manière, ajoute-t-elle, ils ne pourront pas faire, sous les » yeux de V. M., ce qu'ils oseraient en son absence. » — Elle s'est conformée aux intentions du Roi en ce qui touche les états généraux. — Elle lui recommande de nouveau le comte de Mansfelt. (*Ital.*)

Liasse 556.

548. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 avril 1567.* Elle l'entretient du mariage projeté entre le fils du comte d'Arenberg et la fille du comte de Vandemont. Au cas que ce mariage s'effectue, elle prie le Roi d'ériger en principauté, en faveur de ce jeune seigneur, la baronnie de Zevenberghe en Hollande, la plus ancienne de la province, ou de lui accorder la première principauté dont il pourra disposer dans le royaume de Naples. La famille de Lorraine tient beaucoup à cette distinction. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 556.

549. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 avril 1567.* Elle n'a pas cru, par les raisons qu'elle met sous les yeux du Roi, devoir communiquer au conseil la lettre de S. M., du 13 mars, prescrivant le licenciement des gens de guerre wallons qu'elle a levés dans ces derniers temps : cette mesure aurait des inconvénients à plus d'un égard. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 556.

duchesse de Parme avec Philippe II, que nous possédons, s'arrête, quant aux dépêches de la duchesse, au 25 mars 1567.

(1) Voyez ci-dessus, p. 475 et 494.

550. *Lettre de la duchesse de Parme au marquis de Berghes et au baron de Montigny, écrite de Bruxelles, le 14 avril 1567.* Elle envoie le seigneur de Billy (1) au Roi, pour lui rendre un compte particulier de plusieurs choses qui se sont passées à Lannoy, Tournay, Valenciennes, Maestricht et ailleurs. Elle l'a chargé aussi de supplier S. M. qu'elle consente à ce qu'ils reviennent aux Pays-Bas. (*Franç.*)

Liasse 535.

551. *Lettre du secrétaire Prats à Antonio Perez, écrite de....., le 14 avril 1567.* Le prince d'Orange partit, il y a trois jours, d'Anvers pour Breda, déterminé à se retirer en Allemagne avec sa femme et sa maison, et à laisser les charges qu'il tient du Roi. On avait dit qu'il voulait aussi rendre le collier de la Toison d'Or; mais on n'en a plus parlé, depuis que, par ordre de Madame, les comtes d'Egmont et de Mansfelt allèrent s'aboucher avec lui, à quatre lieues de Bruxelles. — Le prince a été accompagné de six ministres hérétiques et de beaucoup d'autres coquins séditieux. — La princesse a renvoyé le peu de femmes catholiques qu'elle avait.

Liasse 537.

552. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 15 avril 1567.* Il lui envoie différentes lettres qu'il a reçues de Flandre. — Il se réjouit des bonnes nouvelles venues de ce pays, et surtout de la réduction de Valenciennes. — Le prince d'Orange a été mal avisé, de ne pas profiter de l'occasion qu'il avait de réduire la ville d'Anvers à la vraie obéissance du Roi, quand les nations des marchands et les bienintentionnés s'armèrent contre les calvinistes, en plus grand nombre qu'il n'avait lui-même pensé, et si puissants, qu'ils forcèrent les calvinistes à quitter les armes, à rendre les clefs de la ville qu'ils avaient prises, et l'artillerie dont ils s'étaient également emparés; auxquels calvinistes le prince ordonna que, au lieu des bannières blanches et vertes qu'ils portaient, ils les prissent rouges (2), comme les autres, afin que chacun d'eux pût

(1) Gaspard de Robles, gouverneur de Philippeville.

(2) Dans une lettre que le comte de Meghem adressait à la duchesse de Parme, le 29 juillet 1567, et où il lui rendait compte des levées que Brederode, le comte Louis de Nassau et les autres confédérés faisaient dans le pays de Clèves, il disait : « Leurs enseignes sont toutes » blanches, avec une croix de saint Andrieu rouge. » (*Archives du royaume, papiers d'État.*)

retourner chez lui en sûreté. — Le prince eût pu aisément faire entrer dans la ville les gens de M. de Beauvoir. Au lieu de cela, il permit qu'il se fit un arrangement des plus préjudiciables à l'autorité du Roi. — « Peut-être l'intention du » prince a-t-elle été bonne; peut-être a-t-il cru par là parvenir à remédier aux » troubles : mais je crois qu'il s'abuse, et même dans son intérêt particulier, » parce que, se conduisant comme il le fait, il perd son crédit auprès des » mauvais, et donne des soupçons à la cour, et je tiens pour certain que, dans » l'intérêt du service de V. M., il vaudrait presque mieux qu'il se déclarât ouver- » tement contre elle : car, dans ce cas, on connaît les moyens qu'il y aurait de » procéder contre lui, et de le mettre à la raison. — Granvelle regarde comme de l'air et du vent (1) le secours que les confédérés se vantent de recevoir d'Allemagne : ils manquent d'argent, et sans argent, il ne viendra pas un homme. — Il n'y a en Allemagne qu'un seul prince calviniste : c'est l'électeur palatin, et il est pour cela odieux à tous les autres, et si pauvre, qu'il ne peut même envoyer du secours à son gendre, assiégé dans Gotha. — Granvelle fait remarquer qu'à Anvers, les confessionnistes ou luthériens s'armèrent avec les catholiques contre les calvinistes, haïssant ceux-ci au point, qu'ils disent tout haut qu'ils se feraient plutôt catholiques, que calvinistes. — Il désirerait pourtant que le prince suivit l'exemple de M. d'Egmont, dont la déclaration a produit le meilleur effet. — Il ne sait si on donnera connaissance au Roi de la confession de certain individu qu'on pendit à Anvers, et qui était fils d'un des serviteurs du comte de Nassau à Breda, lequel déclara par ordre de qui il avait suscité la seconde émotion d'Anvers. Straelen ne voulut pas que ce point fût mis par écrit. — Granvelle conseille encore au Roi la clémence, « dont il est très-néces- » saire, dit-il, qu'il use; et, selon lui, il vaudrait mieux laisser sans châti- » ment beaucoup de coupables, que de châtier ceux qui ne le mériteraient » pas, et qui auraient droit, au contraire, à une récompense (2). » — Il n'est pourtant pas d'avis que le Roi accorde un pardon général, comme on le demande aux Pays-Bas, mais seulement qu'on leur donne un large espoir (3) de clémence, en remettant le pardon à la venue du Roi. — Il voudrait que Berghes

(1) *Aere y viento.*

(2)..... *De laqual es muy necesario que V. M. use, y que antes dexa sin castigo muchos, que dar castigo y pena á los buenos que no lo merecen, antes galardón.*

(3) *Esperança muy larga.*

et Montigny fussent requis de prêter le même serment qu'on fait prêter en Flandre; leur exemple pourrait influer sur le prince d'Orange et les comtes de Hornes et d'Hooghstraeten. — Il continue d'assurer à tout le monde que le Roi se dispose à partir pour les Pays-Bas, quoiqu'on publie le contraire, en Italie et ailleurs.

Liasse 904.

555. *Pouvoir donné par Philippe II au duc d'Albe, à Aranjuez, le 15 avril 1567 (1), à l'effet de procéder contre tous ceux qui ont pris part aux troubles des Pays-Bas, et même contre les chevaliers de la Toison d'Or, sans égard, en ce qui concerne ces derniers, aux constitutions dudit ordre (2). (Lat.)*

Liasse 553.

554. *Lettre du secrétaire Prats au cardinal de Granvelle, écrite de Bruxelles, le 20 avril 1567.* Le comte de Hornes fut ici la semaine passée. — Il assista deux ou trois fois au conseil, avec les autres seigneurs; après quoi, il demanda à S. A. la permission de se retirer chez lui. — Le prince s'en va en Allemagne, avec toute sa maison, abandonnant les charges qu'il tenait du Roi. Plût à Dieu qu'il eût quitté ce pays six années plus tôt; il lui eût épargné de grands maux!

Liasse 557.

555. *Lettre de Tomás Armenteros à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 24 avril 1567.* Le prince d'Orange est parti, le 22, de Breda, pour l'Allemagne, avec toute sa famille.

Liasse 556.

556. *Mémorial touchant le redressement des affaires des Pays-Bas, fait pour le service de S. M., et à très-humble correction d'icelle.* Ce mémoire, qui n'est ni signé, ni daté, est du garde des sceaux Hopperus; il doit avoir été rédigé peu avant le départ du duc d'Albe pour les Pays-Bas. L'auteur examine la fin à quoi l'on doit prétendre, et les moyens par lesquels on pourra y parvenir. Il est d'avis qu'on instruisse le procès de ceux qui ont causé les troubles; qu'on punisse les principaux; qu'on pardonne à ceux qui, reconnaissant leur erreur,

(1) Cet acte fut antidaté, comme on le verra par l'une des lettres du Roi au duc d'Albe, du 20 décembre, ci-après.

(2) Voyez le texte de cet acte dans la *Correspondance*, n° CXIII.

voudront vivre catholiquement; que l'autorité des placards et de l'inquisition soit rétablie; que l'on fasse cesser la livrée des confédérés; que ceux qui ont bien servi le Roi soient récompensés; que le concile de Trente soit observé exactement; que l'érection des nouveaux évêchés s'exécute; que les offices et bénéfices soient conférés sans corruption ni faveur, ce qui n'a pas eu lieu depuis trois à quatre ans; de défendre à tous, grands et petits, de se mêler du gouvernement, en particulier ou en public, de faire des assemblées, ou ligues, de porter des livrées, de présenter des requêtes par forme d'association, etc., etc. (*Franç.*)

Liasse 551.

557. *Second mémorial touchant les Pays-Bas.* Il est aussi l'ouvrage d'Hopperus, et a été vraisemblablement rédigé à la même époque que le précédent. L'auteur propose : 1° qu'il soit institué un certain nombre de chevaliers de l'Ordre, auxquels seraient joints les conseillers du conseil privé, et quelques conseillers du grand conseil et du conseil de Brabant, pour juger, sous la surintendance de la gouvernante et du duc d'Albe, capitaine général, ceux qui ont été et seront arrêtés : les uns et les autres devant juger ensemble tous les prévenus, excepté les chevaliers de l'Ordre, « qui ne peuvent estre jugez, sinon par » aucuns de la mesme qualité; » à l'égard de ces derniers, les chevaliers devraient seuls être juges, et les conseillers seraient chargés, comme assesseurs, d'instruire les procès, et de donner leur avis : de cette manière, la chose serait de grande autorité, comme en tel cas est nécessaire; 2° que tous les actes qui ont été extorqués du gouvernement, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1565, soient révoqués; 3° que les jugements de tous les tribunaux des Pays-Bas ressortissent au grand conseil. (*Franç.*)

Liasse 551.

558. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 24 avril 1567.* Avec le courrier parti ces jours derniers, il lui a fait accuser réception de toutes ses lettres, et de celles qu'elle lui a écrites, par Alonso Lopez Gallo, des 1<sup>er</sup>, 10 et 16 février. Il a reçu depuis celles des 4, 14, 16 et 25 mars. — Il a répondu en français aux premières, et attendra, pour répondre aux dernières, qu'elle l'ait informé des circonstances de la reddition de Valenciennes, que vient de lui faire savoir son ambassadeur en France. — Le duc d'Albe est parti de Madrid pour Carthagène, le 15 avril.

Liasse 552.

559. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Carthagène, le .. avril 1567.* Il a reçu, avec le courrier du 22, la patente de capitaine général, en espagnol, et l'instruction qui y était jointe (1). — Il dit que c'est la première instruction qu'il ait reçue en sa vie sur des choses de cette espèce, dans toutes les occasions où il a servi l'Empereur et le Roi lui-même. Il ajoute qu'il ne pensait pas s'être gouverné si mal, jusque-là, tant relativement aux finances du Roi, que touchant la discipline des gens de guerre, qu'il fût besoin de lui donner des ordres aussi minutieux. — Il entre dans quelques détails, pour montrer les inconvénients qui peuvent en résulter.

Liasse 149.

560. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Carthagène, le 26 avril 1567.* Il lui donne avis de son arrivée en cette ville.

Liasse 555.

561. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Carthagène, le 26 avril 1567.* Il s'est hâté, autant que possible, dans son voyage. Il est arrivé à Carthagène, la veille; il a trouvé embarquées les troupes et les provisions de bouche; il ne manque que les 100,000 ducats attendus de Séville. Afin de ne pas perdre de temps, il partira la nuit, et laissera dix à douze galères, pour transporter l'argent.

Liasse 149.

562. *Lettre du duc d'Albe au secrétaire Francisco de Erasso, écrite de Carthagène, le 26 avril 1567.* Il a reçu ses lettres du 18 et du 22 avril, avec la patente et les autres dépêches. — A propos de la patente et de l'instruction qui l'accompagne, il dit à Erasso qu'il n'aurait jamais cru que la première instruction qu'il recevrait en sa vie sur les affaires de l'armée, vint de lui, etc.

Liasse 149.

563. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Carthagène, le 27 avril 1567.* Au moment où il allait s'embarquer, il a reçu avis que le convoi qui transportait les 100,000 ducats, était sur le point d'arriver. — Il a retardé quelque peu son départ, et en effet ils sont arrivés ce jour.

Liasse 149.

(1) Je n'ai trouvé, dans les archives de Simancas, ni cette patente de capitaine général, en espagnol, ni cette instruction.

564 *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 29 avril 1567.* Il applaudit à la détermination, qu'a prise le Roi, de se réserver à lui-même de pardonner à ceux qui se sont rendus coupables en Flandre; mais aussi, il serait nécessaire que S. M. hâtât son voyage, parce qu'il est à craindre qu'en laissant les esprits en suspens, on ne les pousse au désespoir, et que la haine ne s'accroisse, au point de produire de nouveaux troubles. — Il pense que la duchesse de Parme n'aura pas manqué d'envoyer au Roi copie d'une lettre que le prince d'Orange, le comte de Nieuwenaer et d'autres écrivirent d'Anvers au comte d'Egmont, dans le temps que se fit le baptême de l'enfant du comte d'Hooghstraeten, et de la réponse du comte. — Il apprend avec regret que M. d'Egmont et le comte de Mansfelt n'ont pu persuader au prince d'Orange de prêter serment. — Il revient sur la nécessité de la présence du Roi aux Pays-Bas.

Liasse 905.

565. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de... (Anvers), le 1<sup>er</sup> mai 1567.* Elle y traite de mesures militaires, et spécialement de la construction de châteaux dans différentes villes. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 556.

566. *Relation, faite par le docteur Enveja, de l'état des affaires en Flandre.* Cette relation est adressée au Roi; elle n'est pas datée: mais il résulte de son contenu qu'elle fut écrite en 1567, à la suite d'un voyage que l'auteur fit en Flandre, au commencement de cette année. Elle contient quelques particularités curieuses.

Liasse 564.

567. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 5 mai 1567.* Elle informe le Roi qu'elle est entrée à Anvers, le 28 avril, comme le porte en détail la lettre en français qu'elle lui adresse. — Elle a déjà commencé de prendre, dans cette ville, les mesures qui lui ont paru les plus nécessaires pour le service de Dieu et du Roi; mais, tant qu'elle ne recevra pas la déclaration particulière de la volonté du Roi à l'égard du châtiment et du pardon desquels il veut que l'on use, il lui sera impossible, à Anvers et dans les autres villes qui se sont rendues à discrétion, d'établir les choses d'une manière convenable. — Elle se plaint de nouveau, à cette occasion, que le Roi lui ait lié les

main, comme il l'a fait, en ne voulant pas que, sans son ordre, elle puisse pardonner, ni composer sur aucunes choses : elle en est plus peinée encore, dit-elle, à cause du préjudice qu'en reçoit le service de S. M., qu'à raison du tort et de l'indignité même qui en résultent pour elle, eu égard à la place qu'elle occupe, et au dévouement qu'elle a pour le Roi (1). — Maestricht s'est rendu à discrétion à M. de Noircarmes. — Opérations contre Turnhout et Bois-le-Duc. — Négociations secrètes de Robles, afin que les habitants d'Anvers viennent demander, de leur propre mouvement, la construction d'une citadelle, pour garantir la ville à l'avenir contre des tentatives séditeuses. — La duchesse ne peut pas encore envoyer au Roi l'écrit que lui a remis l'individu d'Anvers auquel elle a pardonné (2). Cet écrit, paraît-il, contient des choses fort importantes contre les confédérés et leurs chefs. — Une relation semblable lui a été faite par le procureur fiscal de Flandre, envoyé par elle à Valenciennes, pour examiner les prédicants et sectaires qu'on y tient en prison, et qui ont déposé contre plusieurs des principaux gentilshommes et seigneurs. Ces prédicants seront mis à la torture, pour les forcer à faire de nouvelles révélations; et ensuite il sera fait d'eux justice exemplaire. — Demande d'argent. — La duchesse insiste pour obtenir son congé, en se fondant sur le retour de l'ordre dans le pays, où l'autorité du Roi est plus assurée qu'elle ne l'était au temps de l'Empereur, et sur ce qu'elle voit bien que le Roi lui retire de plus en plus sa confiance.

*Post-scriptum.* Quatre députés de Viane sont venus demander qu'elle y envoie garnison, déclarant se soumettre entièrement à la miséricorde du Roi.

*Autre post-scriptum.* Brederode s'est retiré du pays, avec sa femme et sa famille. (*Ital.*)

Liasse 556.

568. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite du cap de Creus, le 6 mai 1567.* Il l'informe de son arrivée à la côte de Catalogne.

Liasse 555.

(1)..... *Havendomi Vostra Maestà legato le mani tanto strette, come ha fatto, non volendo che senza suo ordine possa perdonare o componere cose nessuna, il che osserverò per fino a tanto che Vostra Maestà non comandi altro, con tutto che di ciò ne segua assai disservitio a Vostra Maestà, et danno alli negotii, per le occasioni che si perdono in molte cose: del che mi rincresce più assai, per il servitio di Vostra Maestà, che per il agravio et indignità in che mi fa cascare, havendo quì il loco che ho, et essendoli quella serve che li sono.*

(2) Voyez ci-dessus, p. 524.

569. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 8 mai 1567.* Elle lui annonce la prise de 120 hommes, de ceux qui occupaient Viane, et qui, s'étant retirés de cette ville, furent jetés par la tempête sur les côtes de Hollande (1); on les a enfermés au château de Harlingen.—La duchesse a donné ordre au comte d'Arenberg, entre les mains duquel ils sont tombés, de faire faire le procès aux deux frères de Battembourg (2), ainsi qu'aux deux gentilshommes frisons (3) qui sont au nombre des prisonniers, afin qu'il soit fait d'eux justice exemplaire, et d'envoyer à Vilvorde Andelot, Wingle et Cock (4), pour qu'ils y soient interrogés sur leurs menées dans le Hainaut, à Namur et ailleurs, et qu'ils soient aussi punis exemplairement. — La ville d'Anvers a remis son artil-

(1) Le comte d'Arenberg avait annoncé cette importante capture à la duchesse de Parme, par une lettre datée de Harlingen, le 5 mai, et ainsi conçue : « Madame, comme monsieur le » conte de Meghem et moy, avons tousjours tenu correspondance par ensemble, affin d'empes- » cher l'invasion au passage des soldartz de monsieur de Brederode, ayans esté au Waterlant, » par les pays de noz gouvernemens; et ayant entendu, par ung qu'avoy dépesché vers ledict » seigneur conte, qu'il estoit délibéré de les poursuyvre et accomectre, en cas qu'il vinsist à » propos, ayant à cest effect faict équipper bateaux de guerre, je me suis, hier de bon ma- » tin, mis incontinent en chemin vers ce lieu, avecq l'une des deux enseignes de Leeuwarden, » pour, en ung besoing, assister et secourir l'ung l'autre. Et, après avoir faict, à mon arrivée, » armer six bateaux, avecq ladicte enseigne, et aussy quelques harcquebouses à crocq et aul- » tres pièces (dont j'advertiz incontinent mondiet seigneur de Meghem), et les envoyé vers luy, » ilz ont rencontré ce matin une navire, où il y avoit quelque bon nombre desdictz soldatz, » partie wallons, et partie d'autre nation, voulans se retirer, selon le cours qu'ilz prendrent » par le Vlielant, à Empden; et, aprez l'avoir troussé avec deux enseignes, et admené icy, y » ont esté trouvez dedens aucuns capitaines, nommément les deux frères du seigneur de Ba- » tenbourg, d'Andelot, Suyert Beyema, Hartman Galama, Cock et Wyncgle, avecq porteurs » d'enseignes et aultres gentilzhommes et *bevelhebers*, dont je ne puis encoires avoir les parti- » cularitez, parce que le tout n'estoit désembarequé. » (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

(2) Ces dispositions furent modifiées depuis, quant aux deux frères de Battembourg, par suite des observations du comte d'Arenberg. Ces deux jeunes seigneurs furent conduits à Vilvorde, comme Andelot, Wingle et Maximilien de Blois, dit Cock. Ils y arrivèrent sous la garde du capitaine Ernst Mulert, le 25 mai. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

(3) Trois gentilshommes frisons étaient au nombre des prisonniers : Suert Beyma, Herman Van Galama et Guillaume de Bouwema. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

(4) Le comte d'Arenberg confia le soin de les conduire à Vilvorde à Jacques Winckenborch, prévôt de ses cinq enseignes d'infanterie. Ils y furent enfermés le 16 ou le 17 mai. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

lerie entre les mains du comte de Mansfelt. La duchesse recommande de nouveau ce dernier à la bienveillance du Roi. — Amsterdam consent à recevoir garnison. — Schauwenbourg (1) est entré à Bois-le-Duc, et a en son pouvoir l'artillerie, les munitions et les clefs de la ville. (*Ital.*)

Liasse 556.

570. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 11 mai 1567.* Elle n'attend plus, pour se retirer, que de connaître les intentions du Roi sur les dernières mesures qu'elle doit prendre. — Elle a ordonné à Meghem et à Noircarmes de confier provisoirement au comte de Boussu la garde d'Amsterdam. — Elle est parvenue à amener les choses au point, que le magistrat et le peuple d'Anvers ne semblent vouloir former aucune opposition à l'érection d'une citadelle, pour l'emplacement de laquelle le terrain de l'abbaye de Saint-Michel semble le plus convenable. — Brederode a quitté Embden; il est à Brême, et tâche de s'arranger avec certains comtes voisins, qui n'ont pas voulu le recevoir sur leur territoire. (*Ital.*)

Liasse 556.

571. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 15 mai 1567.* Il rend grâces à Dieu de ce que les affaires aux Pays-Bas vont chaque jour en s'améliorant. — Il envoie au Roi une proposition que le comte Ludovic de Nassau fit, au mois de décembre 1566, aux états de Hollande : S. M. y verra comme dès lors on travaillait à empêcher qu'elle ne vint aux Pays-Bas avec des gens de guerre, à exciter le peuple contre les Espagnols, et à faire en sorte que lesdits états acceptassent la confession d'Augsbourg, de manière à ce que tous les sectaires s'unissent en la même opinion, et qu'ils obtinssent aussi l'appui des Allemands. — Les mauvais abhorrent la venue du duc d'Albe; ils cherchent à le rendre odieux, même aux bons; et il y a des personnes qui aident à cela, et ne devraient pas le faire (2). — L'arrivée du Roi aux Pays-Bas, dans les circonstances actuelles, aura les meilleurs résultats. — Granvelle craint que le voyage que Madame a fait à Anvers ne soit plus nuisible qu'utile. — Son opinion est toujours que le Roi doit user de beaucoup de clémence, bien qu'il convienne

(1) Bernard de Schauwenbourg, chef d'un régiment de dix enseignes de piétons allemands.

(2) *Y ayuda á esto quien no devia.*

qu'il est nécessaire de faire quelque démonstration (1). — Il voudrait aussi qu'on observât, autant que possible, les privilèges, en réformant ceux qui sont incompatibles avec un bon gouvernement. — Il faudra construire des châteaux à Anvers, Valenciennes et ailleurs. — On lui écrit que le marquis de Berghes renonce à ses gouvernements; il ne croit pas que le prince d'Orange veuille faire de même. Si cela était toutefois, il engage le Roi à accepter les deux démissions, et il lui recommande le duc d'Arsehot, qui, quoiqu'il ne soit pas l'homme le plus judicieux et le plus fin du monde (2), a des droits à ses bontés par la constance qu'il a montrée durant les derniers troubles, par sa foi, par son obéissance, et par les services de son père.

Liasse 904.

572. *Billet autographe de Philippe II à Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli* (3), *écrit de l'Escorial, le vendredi..... (16 mai 1567)*. Il vient d'apprendre, par une lettre qu'Aguilera, majordome du marquis de Berghes, a écrite à Vandenesse, que ledit marquis est dans un état qui laisse peu d'espoir, et Aguilera ajoute que, s'il y avait quelque remède possible à son mal, ce serait son départ pour la Flandre. — Le Roi ordonne à Ruy Gomez d'aller voir le marquis, et de lui dire (mais seulement après qu'il se sera assuré qu'une guérison est à peu près impossible) que le Roi lui permet de retourner aux Pays-Bas : si, au contraire, il lui paraissait que le marquis pût se rétablir, il se contenterait de lui faire espérer cette permission. — Au cas que le marquis meure, Ruy Gomez conférera, avec le président (4) et le comte de Feria (5), sur les mesures à pren-

(1) *Siempre estaré en que Vuestra Magestad use de mucha clemencia; pero tambien diré que es necessario hazer alguna demostracion.*

(2) *El mas assentado, ny el mas águdo del mundo.*

(3) Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, premier duc de Pastraña et d'Estremara, marquis de Diano, comte de Melito, grand de Castille, *clavero* de Calatrava, *adelantado* de Cazorla, grand trésorier (*contador mayor*) de Castille et des Indes, grand majordome du prince don Carlos, grand chambellan et sommelier de corps de Philippe II, dont il était le favori. Il mourut le 29 juillet 1573. (*Manuscrit intitulé : PAPELES VARIOS, n° 55, à la bibliothèque de Valladolid.*)

(4) Le président du conseil de Castille, don Diego de Espinosa. Il était, de plus, du conseil d'État et inquisiteur général. Au mois d'avril 1568, le pape l'éleva au cardinalat, et, dans le même temps, Philippe II le fit évêque de Siguenza. Il mourut, selon le manuscrit cité en la note précédente, le 15 septembre 1572.

(5) Gomez Suarez de Figueroa, 5<sup>e</sup> comte et premier duc de Feria, grand de Castille, com-

dre pour ses obsèques; il sera bien, en cette occasion, de montrer le regret que le Roi et ses ministres ont de sa mort, et le cas qu'ils font des seigneurs des Pays-Bas! — Ruy Gomez se concertera avec les mêmes sur les moyens de prévenir la fuite de Montigny: il faut avoir l'œil sur ce dernier, de manière à ce qu'il ne puisse s'évader. On pourrait écrire aux vice-rois et gouverneurs de Catalogne, de Navarre et de Guipuzcoa, mander le maître général des postes, et charger une ou plusieurs personnes de surveiller les démarches de Montigny. — Le cas de la mort du marquis de Berghès arrivant, Ruy Gomez examinera encore, avec le président et le comte de Feria, s'il ne faudrait pas charger madame de Parme de se saisir de la ville de Berghes, jusqu'à ce que, après la venue du Roi, on sache si la part que le marquis a prise aux troubles de Flandre, ne doit pas donner lieu à la confiscation de ses biens. — Sur ces divers points, ce qui aura paru convenable aux trois ministres, pourra s'exécuter. — Le Roi veut qu'ils examinent aussi, en cas de mort du marquis, s'il ne serait pas préférable que Ruy Gomez envoyât en son nom un courrier à madame de Parme, pour lui en donner avis, prétextant l'absence du Roi, et pour lui dire qu'il lui paraîtrait à propos qu'elle fit, en attendant les ordres du Roi, saisir les biens du marquis. — Philippe II termine, en disant que le prince (don Carlos) ne doit savoir rien de tout cela (1).

Sur l'enveloppe du billet, on lit les mots suivants, écrits de la main de Philippe II: *Ruy Gomez, en su mano. No la abrays ni leays delante del que os la diere* (A Ruy Gomez, en ses mains. Ne l'ouvrez, ni ne la lisez, en présence de celui qui vous la donnera).

Liasse 552.

575. *Lettre d'Antonio Perez au Roi, écrite de..... (Madrid), le samedi .. (17 mai 1567)*. Il lui fait part de ce qui a été délibéré entre le président, Ruy Gomez et le comte de Feria, par suite de la lettre du Roi à Ruy Gomez, tant en ce qui concerne les honneurs à rendre à la mémoire du marquis de Berghes, au cas qu'il meure, et les mesures à prendre relativement à ses biens, que par

mandeur de Segura, de l'ordre de Saint-Jacques, gentilhomme de la chambre du Roi et capitaine de sa garde espagnole. Il mourut à l'Escurial, le 7 septembre 1571. (*Manuscrit de la bibliothèque de Vallodid, ci-dessus cité.*)

(1) Voyez le texte de ce billet dans la *Correspondance*, n° CXIV.

rapport à Montigny. — A la marge de cette lettre, sont les apostilles du Roi (1).

Liasse 555.

574. *Lettre de Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, à la duchesse de Parme, sans date (de Madrid, le 21 mai 1567).* Le marquis de Berghes est mort dans la matinée, à la suite d'une longue maladie. Le Roi étant absent, il prend la liberté de lui expédier lui-même un courrier (2), pour lui faire part de cette seule nouvelle, le jugeant nécessaire, afin que la duchesse puisse s'assurer de la ville de Berghes et des autres biens du marquis, jusqu'à ce qu'elle reçoive les ordres du Roi à cet égard.

Dans un post-scriptum, rédigé par le comte de Feria, Ruy Gomez dit à la duchesse que l'on a appris que, par son testament, le marquis a appelé à la succession de ses biens une nièce, fille de sa sœur, à la condition qu'elle épouse un de ses neveux : comme la jeune personne paraît n'avoir pas été élevée dans les principes de la religion catholique, il convient que la duchesse tâche de l'avoir sous la main, ainsi que le neveu auquel on la destine (3).

Liasse 555.

575. *Note d'Antonio Perez au Roi, écrite de Madrid, le 21 mai 1567.* Le président, Ruy Gomez et le comte de Feria se sont réunis pour délibérer sur les affaires des Pays-Bas. — Il leur a paru convenable que le comte de Feria fasse dire à Madame, par Gaspard de Robles, qu'elle tâche de tirer de l'argent des villes rebelles, en leur donnant à entendre que ce sera un moyen de réparer l'offense qu'elles ont commise, et de porter le Roi à la clémence. — Perez dit, en post-scriptum, que le marquis de Berghes est mort dans la matinée de ce jour (4), et que la lettre de Ruy Gomez pour Madame, conforme à ce que le

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXV.

(2) D'après une note écrite sur la minute de la lettre, le courrier partit de Madrid le 21 mai, à trois heures après midi. Une lettre du comte Philippe de Lalaing, qui était à Madrid en ce temps, lettre que nous possédons dans nos Archives, fait connaître que le marquis de Berghes était mort à huit heures du matin.

(3) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXVI.

(4) Dans une note de la main de Philippe II, qui est aux archives de Simancas, on lit qu'après la mort du marquis de Berghes, Montigny alla trouver le Roi, et lui dit que le marquis n'avait pas fait de testament avant sa mort, mais seulement un codicille qui se référerait au testament qu'il avait laissé à Bruxelles, et que lui, Montigny, était chargé de l'exécution dudit codicille.

Roi avait ordonné, a été immédiatement expédiée par un courrier exprès.

En marge de cette note, Philippe II a écrit, de sa main, qu'il n'approuvait pas le moyen proposé pour tirer de l'argent des villes rebelles, parce qu'on pourrait, aux Pays-Bas, se fonder là-dessus, pour faire de grandes choses, et que cela empêcherait qu'on ne châtiât ces villes plus tard.

Liasse 552.

576. *Réponse de la duchesse de Parme, faite, le 21 mai 1567, aux envoyés des électeurs de Saxe et de Brandebourg, des marquis George-Frédéric de Brandebourg et Charles de Bade, du duc de Wurtemberg et du landgrave de Hesse.* Elle s'étonne de l'écrit qu'ils lui ont présenté, de la part de leurs patrons et seigneurs : ceux-ci n'ont pas été bien informés de ce qui s'est passé aux Pays-Bas ; ils ont donné créance aux inventions des rebelles et perturbateurs de la paix publique. En procédant contre ces séditieux, le Roi et elle ont rempli leur devoir. Aucun des princes qui lui ont fait présenter ces remontrances inutiles, n'aurait souffert dans ses États tant d'insolence et une rébellion aussi ouverte. (*Trad. esp.*)

Liasse 556.

577. *Lettre d'Antonio Perez au Roi, écrite de..... (Madrid), le vendredi 25 mai 1567, à neuf heures du soir.* Il demande au Roi s'il veut qu'il soit écrit, en son nom, à madame de Parme, touchant la mort du marquis de Berghes, dans les mêmes termes que l'a fait le prince d'Eboli.

On lit, à la marge, cette apostille, de la main de Philippe II : *Veán en esto los tres o que les parecera que sera bien que se escriba de mi parte, y ordenadlo conforme á lo que les pareciere* (Que les trois voient ce qu'il leur paraîtra bien que j'écrive à cet égard, et exécutez ce qu'ils auront jugé convenable).

Liasse 555.

578. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 24 mai 1567.* Elle accuse la réception de la dépêche du Roi, du 24 avril. — Elle renouvelle ses instances pour que S. M. prenne une prompte résolution sur les affaires des Pays-Bas. — Elle lui envoie le projet formé pour la construction du château d'Anvers, qui comprendra dans son enceinte l'église et le monastère de Saint-Michel. — Elle lui recommande itérativement le comte de Mansfelt. (*Ital.*)

Liasse 556.

579. *Lettre de la duchesse de Parme au marquis de Berghes et au baron de Montigny, écrite d'Anvers, le 24 mai 1567.* Elle leur donne des détails sur la défaite des gens de Brederode près d'Amsterdam; sur la fuite de celui-ci et de sa femme vers Brême; sur l'entrée du duc Éric de Brunswick dans Viane; sur la poursuite des rebelles, dans le Waterland, par le comte de Meghem; sur la prise d'un bateau qui contenait leurs principaux chefs, et nommément les frères de Battenbourg, Andelot, Coek, etc; sur la soumission d'Amsterdam, de Harlem, de Delft et d'autres villes de Hollande, qui ont consenti à recevoir garnison, etc. — Elle les prie de tenir la main à ce que le Roi lui fasse connaître sa résolution sur le pardon général, ainsi que sur les autres points qu'elle lui a demandés (1). (*Franç.*)

Liasse 533.

580. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Gênes, le 24 mai 1567.* Il lui rend compte de la suite de son voyage, jusqu'à son arrivée en ce port.

Liasse 535.

581. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Gênes, le 24 mai 1567.* S. M. lui ayant communiqué trois lettres qu'elle a reçues de madame de Parme, et quelques autres que lui ont écrites des particuliers, en lui demandant son avis sur les réponses à y faire, il le lui soumet. — Il engage, entre autres, le Roi à ne pas laisser sortir d'Espagne le marquis de Berghes et le baron de Montigny, à répondre d'une manière vague à une lettre que le comte d'Egmont lui a écrite, à laisser vacantes, au moins pendant un certain temps, les charges du prince d'Orange, que demande le seigneur de Berlaymont, etc.

Liasse 533.

582. *Résultat des conférences du président, de Ruy Gomez et du comte de Feria, soumis au Roi par Antonio Perez, le 25 mai 1567.* Le Roi avait chargé ces ministres d'examiner s'il serait bien que les privilèges fussent dès maintenant ôtés aux villes des Pays-Bas, ou d'attendre, pour le faire, l'arrivée du duc d'Albe. Ils se prononcent contre le dernier parti, parce que déjà la duchesse de Parme a conçu beaucoup d'ombrage et de mécontentement de l'envoi du duc

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXVII.

d'Albe; que cela la décréditerait trop; que les grands services qu'elle a rendus aux Pays-Bas méritent que le Roi lui fasse tout l'honneur et lui donne toute l'autorité possible, etc.

Liasse 532.

583. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 26 mai 1567.* Il a reçu les deux lettres du 14 avril que lui a apportées le seigneur de Billy (1), arrivé à Madrid le 28, et celle du 3 mai. — Il a appris avec un grand contentement le bon succès des affaires des Pays-Bas. — On parle beaucoup du départ de S. M. pour ces provinces; mais, quant à lui, il en voit peu d'apparence. — Le marquis de Berghes ayant eu, le 15, une rechûte très-violente de fièvre, avec *chambres de sang*, est mort le 21 au matin. (*Franç.*)

Liasse 535.

584. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de l'Escorial, le 28 mai 1567. (De sa main.)* Il répond à sa lettre autographe du 11 avril. — Il a vu avec beaucoup de peine le mécontentement qu'elle lui témoigne. — Il s'étonne qu'elle ait pu lui écrire avec tant de passion et d'une manière si résolue. — Il ne comprend pas qu'elle songe à se démettre du gouvernement, dans la situation où sont les affaires. — N'espérât-elle de retirer, de toutes les peines qu'elle s'est données, d'autre récompense, que la gloire d'avoir rétabli dans leur état ancien la religion et le service de Dieu, elle devrait encore être obligée au Roi de ce qu'il lui en a fourni l'occasion: mais elle doit bien croire aussi que lui, qui l'aime comme sa sœur, n'oubliera pas ses intérêts, et que, plus il différera de lui donner à cet égard des preuves de son attachement et de son estime, plus la démonstration qu'il en fera sera signalée. — Il la prie donc de se persuader que non-seulement il est bien éloigné de lui rien ôter de son pouvoir, mais qu'il veut au contraire lui en donner un plus grand que jamais, et ne pas souffrir que personne aille lui enlever le fruit de ses travaux. — S'il n'a pas encore pris de résolution sur les affaires particulières de la duchesse, c'est qu'il désirerait adopter un parti qui convînt à tous deux: il est bien certain que, lorsqu'ils se verront (ce qui, moyennant la grâce de Dieu, ne tardera pas), elle sera satisfaite de la

(1) Gaspard de Robles. Voyez ci-dessus, p. 526.

volonté qu'il a réellement de lui complaire, et se convaincra du peu de raison qu'elle a de se plaindre de lui (1).

Liasse 552.

585. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de l'Escorial, le 31 mai 1567.* Depuis qu'il lui a accusé la réception de ses lettres, jusques et y compris celle du 25 mars, Gaspard de Robles est arrivé, avec les différentes dépêches dont elle l'a chargé. — Il le renvoie, porteur de sa réponse sur tous les points. — Il a reçu un grand contentement des bons succès de Valenciennes et de Maestricht; mais plus Dieu le favorise, plus les affaires s'améliorent, et plus il est nécessaire de remédier aux désordres passés. Il la prie donc d'agir en conséquence; elle ne peut en aucune chose l'obliger davantage, le service de Dieu et le bien de la chrétienté lui important plus que sa vie propre. — La duchesse remerciera de sa part tous ceux qui ont contribué à la prise de Valenciennes. — Il a vu ce qu'elle lui écrit touchant le pardon général, et les instances que fait à cet égard le comte d'Egmont : ce point doit être remis jusqu'à son arrivée aux Pays-Bas, d'autant plus qu'elle est si prochaine. — Le choix du successeur à donner au prince d'Orange dans ses gouvernements doit être également différé : la duchesse pourra toutefois y commettre quelqu'un par provision. — Elle pourra déplacer et même casser tous les officiers qui ne s'acquitteraient pas convenablement de leurs charges. — Le Roi se déclare très-satisfait de la conduite des comtes de Mansfelt et d'Arenberg. — Quant à l'abbé de Saint-Bernard, qui se montre si grand hérétique, le Roi croit que ses juges ecclésiastiques, et peut-être le pape lui-même, pourront seuls le déposer; cependant, si elle pouvait se saisir de sa personne, il l'autorise à le faire, et à le séquestrer en un lieu sûr.

Liasse 552.

586. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de l'Escorial, le 31 mai 1567.* Outre les pièces que Gaspard de Robles lui a délivrées de la part de la

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXVIII.

Il résulte d'un rapport d'Antonio Perez à Philippe II, en date du 17 mai 1567, que les dépêches du Roi, des 28 et 31 mai, ainsi que celles du 2 juin, les unes et les autres envoyées par Gaspard de Robles, furent concertées entre le président (don Diego de Espinosa), Ruy Gomez et le comte de Feria. Ce dernier fut chargé d'écrire en particulier à la duchesse de Parme, pour lui conseiller de s'entendre avec le duc d'Albe.

duchesse, il lui a communiqué le mémoire qu'elle lui a remis sur les points principaux à traiter avec lui, et lui a rendu compte verbalement, suivant ses instructions, de ce qu'elle lui a ordonné, aussi de bouche. Il approuve qu'elle n'ait pas confié au papier des points de cette importance; il y répond par cette lettre en chiffres. — Il a entendu ce que Gaspard de Robles lui a dit, de la part de la duchesse, au sujet de la ville d'Ypres, qui s'est montrée la plus rebelle, la plus désobéissante, et dans laquelle se sont commises le plus d'insolences et d'irrévérances; il a réfléchi à la proposition de sa sœur, de châtier cette ville d'une manière si rigoureuse, qu'elle serve d'exemple à toutes les autres. Il veut qu'en ce qui touche la religion et le culte divin, la duchesse y fasse observer ce que prescrit l'Église romaine, et ce qui s'y observait, quand on y vivait le plus catholiquement; que les églises soient restaurées, aux frais de ceux qui les ont endommagées; enfin, pour les assujettir et les châtier comme ils le méritent, qu'on retire à la ville tous ses privilèges, se réservant, à son arrivée aux Pays-Bas, d'y mettre l'ordre convenable. — A Valenciennes, il faudra construire un château dont la duchesse tâchera de faire supporter la dépense par les habitants, et la ville devra être également dépouillée de tous ses privilèges. — A Tournay, on retirera des mains des habitants toutes les armes offensives et défensives. — Il approuve que la duchesse fasse construire un grand château à Anvers, en tout ou en partie aux frais des habitants, en ôtant de même à la ville ses privilèges. — Il faudra enfin construire des châteaux à Flessinghe, à Amsterdam et à Maestricht, si, quant à cette dernière ville, l'évêque de Liège y consent. — A son arrivée, il prononcera sur le châtement à infliger à Amsterdam.

Dans un post-scriptum, le Roi dit qu'il lui semble que les armes ne doivent pas être retirées des mains des habitants, à Tournay seulement, mais aussi dans les autres villes les plus mauvaises (*mas dañadas*), et surtout à Utrecht: cependant il laisse ce point à la décision de la duchesse. — Il dit encore que, si elle craignait que dépouiller les villes de leurs privilèges, donnât lieu à quelque inconvénient, elle pourrait attendre, pour le faire, l'arrivée du duc d'Albe; toutefois il serait mieux qu'elle le fit auparavant, si elle le pouvait.

Liasse 552.

587. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de l'Escurial, le 51 mai 1567.* Il lui recommande de prendre des mesures pour l'assurance de l'île de Walcheren et de la ville de Berghes. — Il approuve qu'elle ait, à la demande de

Berlaymont, pardonné au bourgeois qui lui a délivré les écritures et papiers qu'il avait des confédérés. Il désire recevoir une copie de ces papiers.

Liasse 552.

588. *Lettre de la duchesse de Parme à Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, écrite d'Anvers, le 1<sup>er</sup> juin 1567.* Elle répond à sa lettre du 21 mai. — Elle a ordonné au capitaine Manteville, lieutenant de Beauvoir, qui est l'oncle de la marquise, de se rendre à Berghes, accompagné de soixante arquebusiers : elle lui a remis une lettre pour la marquise, où elle lui dit, en substance, qu'étant avertie que des hérétiques, tant de cette ville que d'autres endroits, y voulaient tenter quelque nouveauté, elle a engagé M. de Beauvoir à y envoyer son lieutenant avec un corps d'arquebusiers, pour défendre ladite ville et elle contre tout excès de ce genre, et que Manteville a, du reste, l'ordre de lui obéir en tout. — De la mort du marquis, la duchesse n'en a pas fait mention, quoique la nouvelle s'en soit répandue par toute la ville, à l'arrivée du courrier. — Quant à la nièce du marquis, le conseiller d'Assonleville a été envoyé à M. de Mérode, père de la jeune personne, pour l'engager à la confier à la duchesse. Si cette démarche ne réussit pas, elle avisera à d'autres moyens. — A l'égard du neveu du marquis, que celui-ci a entendu désigner pour son héritier, à condition qu'il se marie avec la fille de M. de Mérode, la duchesse ne sait encore de qui il s'agit, vu que M. de Berghes a laissé plusieurs neveux. On lui a dit que c'est M. de Meghem qui est le plus proche parent du marquis, et qu'après lui, ce sont les fils de M. de Cruyninghe dont le marquis était tuteur ; mais, comme ces derniers sont trois, la duchesse ne sait pas non plus de qui il pourrait être question. — La duchesse approuve beaucoup la mesure qui a été prise en cette circonstance, comme fort opportune pour le service de Dieu et du Roi : il lui paraît qu'il faudrait, à l'avenir, tenir plus de compte, qu'on ne l'a fait par le passé, des alliances que ceux des Pays-Bas contractent avec des étrangers et des personnes suspectes sous le rapport de la religion, alliances qui ont été en partie cause des maux dont on a eu à souffrir (1). — La procession du saint sacrement vient de se faire avec une solennité et un concours de monde tels qu'on n'en vit jamais de

(1) *Et così lo sarà nel avvenire, il tenere più conto con li parentadi che quelli di questi paesi fanno con forastieri et con persone sospette della religione, che non si è fatto per il passato, il che in parte è stato causa de i mali che quì sono sopravvenuti.*

semblables. — Il importe de pourvoir à l'office de la vénerie de Brabant, vacant par la mort du marquis de Berghes. — La duchesse a mandé le comte d'Eberstein, pour lui faire entendre qu'il importe d'empêcher que ses soldats ne continuent de donner le mauvais exemple d'entendre publiquement les prêches des prédicants qu'ils ont parmi eux, et que c'est déjà assez qu'ils y assistent dans la maison de leur colonel.

*Post-scriptum. (En chiffre.)* En disant à Manteville d'obéir en apparence à la marquise, la duchesse lui a secrètement enjoint de n'en rien faire, et d'en référer d'abord à elle, au cas que cette dame lui ordonnât de se retirer avec sa troupe de la ville. (*Ital.*)

Liasse 556.

589. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de l'Escurial, le 2 juin 1567.* Il répond aux lettres de la duchesse des 5, 8 et 11 mai, relatives à son entrée dans Anvers, et à l'ordre qu'elle a établi en cette ville. Il lui donne de grands éloges sur sa conduite. — Il a vu avec satisfaction ce qu'elle lui écrit touchant le château à construire à Anvers; il en demande le dessin. Son conseil a trouvé, comme elle, que l'endroit le plus propice pour l'ériger était l'abbaye de Saint-Michel. — Elle doit faire en sorte que tous les châteaux à construire se fassent aux frais des villes, et que celles qui ont été rebelles payent les garnisons qu'on leur a données; ces garnisons pourront être diminuées d'ailleurs, après que les habitants auront été désarmés, comme le Roi le lui recommande dans une autre lettre. — Il approuve l'ordre qu'elle a donné à M. de Meghem et au seigneur de Noircarmes, d'envoyer à Amsterdam le comte de Boussu, afin que le duc Éric de Brunswick n'y entrât pas, et de charger provisoirement ledit comte du gouvernement de Hollande; la commission qu'elle lui donnera devra être conçue de telle manière qu'il ne puisse pas la regarder comme définitive. — Il lui recommande itérativement de s'assurer de l'île de Walcheren. — Il a appris que de nouvelles amitiés et conférences ont lieu entre le comte d'Egmont, le comte de Hornes et d'autres particuliers; elle fera cesser à l'avenir toutes conférences semblables, et ordonnera que chacun aille vaquer aux devoirs de sa charge.

Liasse 552.

590. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de l'Escurial, le 2 juin 1567.* Elle aura appris, par la lettre de Ruy Gomez de Silva du 21 mai, la mort

du marquis de Berghes. Il la charge de mettre bonne garde en la ville de Berghes et aux biens dudit marquis, « pour qu'au cas, comme cela pourrait être, qu'il » fût impliqué et coupable dans les troubles des Pays-Bas, on puisse avec plus » de facilité disposer de ceux-ci. » — On a appris que le marquis avait fait héritière de sa maison une de ses nièces, à condition qu'elle épousât un de ses neveux : la jeune personne paraît n'avoir pas été élevée convenablement dans la religion catholique. La duchesse, avec dextérité et prudence, tâchera de prendre en son pouvoir l'un et l'autre, et les fera garder séparément, d'une manière sûre. — Comme le marquis, avant sa mort, n'a pas fait d'autre testament que celui qu'il fit avant son départ de Bruxelles, mais seulement un codicille où il s'y est référé, le Roi désire que la duchesse l'informe de ce que contient ledit testament, et aussi des choses dont le marquis aurait été coupable, et de ses actions passées.

Liasse 532.

591. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 9 juin 1567.* Il se réjouit du bon succès des affaires de Flandre.—Il est très à propos, néanmoins, que le duc d'Albe continue son voyage, afin d'assurer d'autant mieux la venue du Roi, et qu'il soit au pouvoir de S. M. d'user de clémence ou de rigueur, selon qu'il lui paraîtra convenable pour l'établissement solide de toutes les choses. — Le voyage du Roi est de jour en jour plus nécessaire. — Il persiste à être d'avis que le Roi accepte la démission de ceux qui renonceront à leurs gouvernements, et qu'on diffère de leur donner des successeurs, pour tenir les prétendants en espérance, et pour qu'on ait le temps de restreindre, par les instructions qu'on donnera aux nouveaux gouverneurs, l'autorité exorbitante que se sont arrogée leurs devanciers. — Il recommande au Roi M. de Berlaymont, Largilla et M. de Robles.

Liasse 905.

592. *Lettre du comte d'Egmont au Roi, écrite de..., le 16 juin 1567.* Après tant de désordres et de désobéissance, les affaires des Pays-Bas sont remises en leur premier état.—Pour les assurer à l'avenir, il conviendra de faire ériger des châteaux dans quelques villes principales. — Il supplie le Roi d'accélérer sa venue autant que possible : c'est l'unique moyen d'affermir la tranquillité du pays. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 536.

595. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 17 juin 1567.* Elle se plaint fortement de ce que le Roi ne lui donne pas d'ordres, et laisse les choses à l'abandon. — Groningue a reçu garnison. — Deventer fera de même. — Son avis est que la grande vénerie de Brabant doit faire partie des attributions du gouvernement général. — Nouvelle recommandation en faveur de Mansfelt. (*Ital.*)

Liasse 556.

594. *Lettre de la duchesse de Parme au baron de Montigny, écrite d'Anvers, le 17 juin 1567.* Les affaires des Pays-Bas ont subi, en peu de temps, un si grand changement, que le pays et toutes villes et sujets sont réduits à l'obéissance du Roi, lequel y peut donner, pour le rétablissement des affaires et l'assurance de la tranquillité, tel ordre qu'il jugera convenir. — La duchesse reconnaît que les seigneurs du conseil l'ont assistée avec beaucoup de bonne volonté, de dextérité et de diligence. — Il lui a déplu d'apprendre le trépas du marquis de Berghes, « car S. M. y a fait perte d'ung bon vassal et principal serviteur, et le » pays d'un bon seigneur : qui ne sont petites pertes en ung temps turbulent » comme il est à présent. » (*Franç.*)

Liasse 555.

595. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de... (Anvers), le 17 juin 1567.* Elle a appris avec regret la mort du marquis de Berghes, tant pour l'affection qu'il avait au service du Roi, que pour les qualités de sa personne. — Le duc d'Arshot et le seigneur de Noircarmes sollicitent tous deux les charges du défunt. — Le seigneur de Beauvoir demande les biens du seigneur de Toulouse et de son frère, Sainte-Aldegonde, alléguant qu'il fut le chef de l'entreprise dans laquelle ils ont été défaits, et le premier tué. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 556.

596. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de... (Anvers), le 17 juin 1567.* Selon les ordres du Roi, elle a averti régulièrement le duc d'Albe de ce qui se passait aux Pays-Bas. — Les villes étant maintenant soumises, et tout le pays tranquille, de manière qu'il ne reste plus qu'à y établir une bonne police, il lui a paru qu'il n'était pas nécessaire que le duc vînt avec de si grandes forces; elle lui en a écrit. — Elle représente au Roi que le bruit de l'arrivée prochaine du duc, à la tête d'une armée, fait fuir de toutes parts des gens, qui se retirent

en France, en Angleterre, au pays de Clèves, en Allemagne et ailleurs. Elle n'y peut pourvoir, le Roi la laissant sans réponse sur les moyens de récompense et de châtement à employer : de sorte que le fruit de tant de peines qu'elle et ceux du conseil se sont données, va de jour en jour se perdant. — Les commissaires à Valenciennes ont fait décapiter les deux Herlin, ainsi que Jean Mahieu, qui furent les trois principaux capitaines des rebelles. — A Tournay, plusieurs ont été aussi exécutés. — A Utrecht, un gentilhomme, nommé Renesse, lieutenant de Brederode, a subi le même sort. — Elle attend avec impatience le retour du seigneur de Robles et de Lopez Gallo, qu'elle a envoyés au Roi. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 556.

597. *Lettre du comte d'Egmont au Roi, écrite de....., le 26 juin 1567.* Ça été pour lui une grande satisfaction, d'apprendre, par les lettres de S. M., du mois de mai, qu'elle était satisfaite de sa conduite en Flandre et à Valenciennes. — Il supplie le Roi de tenir pour certain qu'il ne s'est effectué aucune entreprise contre les rebelles, sans son avis, et que, même dans les plus grandes difficultés, il a payé de sa personne, comme pourront en témoigner Madame et ceux du conseil. — Si les nécessités du temps lui ont donné cause de procéder, selon les circonstances, plus lentement qu'il n'a paru convenir à quelques-uns, la raison et sa loyauté méritent qu'on lui en tienne compte; « et j'espère en Dieu, ajoute-t-il, de pouvoir faire connaître quelque jour, particulièrement à ceux-ci, qu'il a été nécessaire que je ne procédasse autrement, parce que le service de V. M. n'y aurait autant gagné. » — Il supplie le Roi de hâter sa venue : si les affaires du pays n'y rendaient sa présence nécessaire, il prendrait la poste, pour aller au-devant de S. M., et l'accompagner dans son voyage. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 556.

598. *Liste des gentilshommes de la bouche, de la maison, et des autres serviteurs du Roi, qui sont portés sur les livres du bureau, le 28 juin 1567.* Elle contient, entre autres, les noms suivants, les seuls qui m'aient paru appartenir aux Pays-Bas :

GENTILSHOMMES DE LA BOUCHE (AU NOMBRE DE 110).

Adrien de Bailleux, seigneur de Saint-Martin.

Antoine Rubempré, seigneur de Vertaing.

Jacques de Claerhout, seigneur de Peten.  
 Jean de Bauffremont, seigneur de Somberton.  
 Louis de la Troullière.  
 Maximilien de Longueval, seigneur de Vaulx.  
 Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney.  
 Le seigneur de Rassenghien.  
 Le seigneur de Monfort.  
 Adrien de Berghes.  
 Le comte de Culembourg.  
 Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir.  
 Philibert, seigneur de Montmartin.  
 Gérard de Vatteville.  
 Charles de Gavre.  
 Gilles de Berlaymont, seigneur de Hierges.  
 Édouard de Bournonville, seigneur de Capres.  
 Le seigneur d'Estambruges.

GENTILSHOMMES DE LA MAISON ( AU NOMBRE DE 116 ).

Jérôme de Mol, de Louvain.  
 François de Haeften, de Gueldre.  
 Charles Vander Noot, seigneur de Risoir.  
 Jean de Gilley, seigneur de Marmol.  
 Philippe de Schoenhoven.  
 Géry de Brecht.  
 Jean-Baptiste d'Andelot.  
 Charles d'Armstorff.  
 Jean, seigneur de Mol, de Bruxelles.  
 Jacques de Castre.  
 Pierre de Morbecque.  
 Arnould de Cruyningen.  
 André Bassenayre.  
 Philippe de Chassey.  
 Godefroid de Varembourg.  
 Philippe de Vinancourt (*sic*).

Charles de Longastre.  
 Philippe Vander Meere.  
 Jean de Brancion.  
 Antoine de Berceel (*sic*).  
 Floris d'Aspre.  
 Guillaume Hincart.  
 Jacques de Quarrey (*sic*).  
 Jean Hincart.  
 Adrien de Gomicourt.  
 Philippe de Lalaing.  
 Thomas de Castre.  
 Alexandre d'Ysselstein.  
 Guillaume Bernage.  
 Jean de Houssin.  
 Philippe de Château.  
 Josse Pique.  
 Charles Tisnacq.

Liasse 149.

599. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Saint-Jean de Maurienne, le 28 juin 1567.* Il continue d'entretenir le Roi des incidents de son voyage. — Il lui rappelle ce qu'il lui a écrit précédemment sur la nécessité de faire licencier les régiments wallons aux Pays-Bas. — Il le prie d'envoyer, dans ces provinces, le plus tôt possible, 4,000 piques pour son infanterie, qui n'en est pas suffisamment pourvue, et autant d'arquebuses.

Liasse 553.

600. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 29 juin 1567.* Il lui renvoie Alonso Lopez Gallo, par lequel il a reçu ses lettres des 1<sup>er</sup> et 10 février. Il a été déjà répondu à celles-ci. — Il la remercie particulièrement des avertissements contenus dans l'instruction dont Gallo était porteur.

Liasse 552.

601. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 29 juin 1567.* Il a reçu sa lettre du 24 mai, qui lui a fait grand plaisir, par les bonnes nouvelles qu'elle contient. — Alonso Lopez Gallo lui porte différentes dépêches

en français, en réponse aux siennes. — Le Roi s'apprête à partir pour les Pays-Bas; et, comme il n'y a rien en cette vie, qu'il désire autant que de s'y trouver, il s'est résolu, se confiant dans les mesures prises par elle pour la sûreté de son débarquement en Zélande, à y aller par la mer de Ponent. — La construction du château qu'elle propose de faire ériger à Groningue, pourra être remise jusqu'à son arrivée. — Il a vu ce qu'elle a écrit à Ruy Gomez, et approuve les mesures qu'elle a prises pour s'assurer de la ville de Berghes, ainsi que de la personne de la nièce du marquis, etc.'

Liasse 552.

602. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 29 juin 1567.* Quoique, dans sa dépêche en français, il lui fasse connaître ses intentions sur l'édit qui, par les ordres de la duchesse, doit avoir été publié à Anvers (1),

(1) L'édit qui excita à un si haut degré le mécontentement de Philippe II, avait été rendu par la duchesse le 24 mai. Il statuait :

1° Que seraient punis du dernier supplice, par la hart, outre la confiscation de tous leurs biens, les prêcheurs, dogmatiseurs, ministres et séducteurs du peuple, ceux qui prêteraient sciemment leurs maisons, jardins, ou autres lieux à eux appartenants, pour y tenir des conventicules, ou assemblées illicites; que les *réceptateurs*, et ceux qui favoriseraient et soutiendraient lesdits prêcheurs, dogmatiseurs et séducteurs, s'ils étaient trouvés coutumiers de le faire, et si avec ce ils étaient hérétiques pertinaces, seraient également punis du dernier supplice et de la confiscation de leurs biens; et, quant à ceux qui se trouveraient en aucuns conventicules ou assemblées illicites, ils seraient punis et corrigés arbitrairement, selon les circonstances;

2° Que ceux qui s'ingéreraient de piller, détruire, saccager, brûler, ou faire violence à aucunes églises, cloîtres, monastères, chapelles, ou autres lieux pieux, ou d'y donner assistance directement ou indirectement, ou de rompre autels, briser reliquaires des saints, croix ou images, ou de fouler aux pieds les saints sacrements de l'église, seraient de même punis du dernier supplice et de la confiscation de leurs biens;

3° Que ceux qui useraient des nouveaux exercices de religion introduits par lesdits ministres, prédicants et sectaires, seraient punis du dernier supplice, par la hart ou l'épée, à la discrétion des juges, et avec confiscation de leurs biens;

4° Que les enfants nouveau-nés, immédiatement après leur naissance, devraient être portés publiquement aux églises paroissiales, pour y être baptisés, à peine contre les pères et mères de très-griève et très-rigoureuse correction, et, s'ils les faisaient baptiser d'une autre manière, du dernier supplice contre eux et contre le baptisant, outre la confiscation de leurs biens;

5° Que nul, quel qu'il fût, ne pourrait tenir école, privée ou publique, sans préalablement

il veut lui exprimer, dans cette lettre à part, la peine et le mécontentement qu'il a éprouvés, de ce que l'on a fait une chose si illicite, si indécente, et si contraire

avoir été interrogé et examiné par l'écolâtre et deux députés du magistrat, qui s'assureraient de sa foi et religion, et entre les mains desquels il prêterait serment de n'enseigner quelque livre ou doctrine réprouvée par l'Église catholique : si après il était convaincu d'avoir enseigné à ses écoliers des erreurs ou de fausses doctrines, il serait puni du dernier supplice et de la confiscation de ses biens ;

6° Que les imprimeurs et vendeurs de livres, écrits, chansons, portraits, figures, peintures et papiers hérétiques, contenant blasphèmes et *irrisions* contre Dieu, l'Église et le Roi, seraient punis des mêmes peines, au cas qu'ils fussent coutumiers de le faire, et les acheteurs de pareils livres, etc., châtiés arbitrairement ;

7° Que tous ceux qui avaient été ou seraient chefs des consistoires, et avaient été chefs et auteurs des tumultes passés, seraient tenus pour criminels de lèse-majesté, et punis du dernier supplice par l'épée, avec confiscation de leurs biens ;

8° Que ceux qui lèveraient et collecteraient deniers sur les sujets du Roi, sans son autorisation, seraient punis arbitrairement, selon l'exigence des cas, et, si cette levée avait lieu contre le Roi, ou pour payer des gens de guerre, que les collecteurs et les contribuants seraient mis au dernier supplice, comme rebelles et séditeux, et leurs biens confisqués ;

9° Que les mêmes peines seraient décernées contre tous ceux qui feraient assemblées illicites, ou à mauvaise fin, pour troubler la religion, ou l'État ;

10° Que tous vagabonds, apostats, bannis et fugitifs qui s'étaient retirés à Anvers, devraient en sortir dans les vingt-quatre heures, à peine de fustigation et bannissement ; que les bannis pour le fait de la religion ne seraient dorénavant plus reçus en cette ville, ni en aucun autre lieu des Pays-Bas ; que ceux qui cèleraient leur bannissement, s'ils étaient découverts, seraient châtiés selon leurdit bannissement, à moins que le margrave et le magistrat ne crussent devoir modérer celui-ci ; que toutes personnes non bannies qui viendraient s'établir dans la ville, devraient produire une attestation de bonnes vie et mœurs, délivrée par le curé et le magistrat du lieu qu'elles auraient quitté ;

11° Enfin, que quiconque commettrait désordre ou scandale en matière de religion, injurierait de fait ou par paroles les catholiques, prêtres, religieux ou autres gens d'Église, ou mettrait obstacle à l'exercice de l'ancienne religion, serait puni, si le scandale était énorme, du dernier supplice et de la confiscation de ses biens, et, s'il était moindre, de correction arbitraire, selon l'exigence des cas.

On pourra s'étonner que ce luxe de dispositions pénales n'ait pas satisfait les ministres de Philippe II, et qu'il ait valu à la régente et à son conseil les reproches du Roi.

L'édit du 24 mai fut révoqué par un autre édit, du 25 juillet. (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

à la religion chrétienne. — Rien, en cette vie, ne saurait l'offenser et le chagriner plus, qu'un outrage quelconque, fût-il le plus léger, à Dieu et à l'autorité de son Église catholique romaine. — Il la charge donc très-expressément, si l'édit en question n'était pas publié, de n'y pas donner suite, et s'il l'était, de le révoquer (1).

Liasse 552.

603. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 29 juin 1567.* Il lui fait part de ce que le nonce du pape, dans deux audiences qu'il a demandées, lui a exposé au nom du saint-père, et des réponses qu'il lui a données. — S. S. désirait, entre autres choses, que le Roi fit détruire Genève par les mains du duc.

Liasse 555.

604. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 29 juin 1567.* Elle informe le Roi que Robles est arrivé le 20, et lui a remis toutes les dépêches dont il était chargé pour elle. (*Ital.*)

Liasse 556.

605. *Lettre de Gaspard de Robles au Roi, écrite d'Anvers, le 30 juin 1567.* Il est arrivé dans cette ville le 21, et a remis à la duchesse de Parme les lettres du Roi. — La venue de S. M. est universellement désirée aux Pays-Bas : selon lui, le Roi y sera reçu et obéi comme dans tous ses autres États.

Liasse 556.

606. *Lettre de Gaspard de Robles au Roi, écrite d'Anvers, le 30 juin 1567.* Tout le pays est tranquille. — Il convient que le duc d'Albe hâte son arrivée : les dissentiments qu'il y a entre Madame, secondée du comte de Mansfelt, et les autres seigneurs, tiennent en suspens toutes les affaires.

Liasse 556.

607. *Lettre de la duchesse de Parme au conseil et à la cour féodale de Brabant, écrite d'Anvers, le 30 juin 1567.* La marquise de Berghes et le seigneur de Mérode, comme tuteur de sa fille, héritière de feu le marquis de Berghes, étant sur le point d'entrer en procès, le désir qu'elle a de concilier amiablement

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXIX.

les parties, l'engage à prévenir le conseil et la cour féodale que, si l'une d'elles s'adresse à eux, ils l'en informent, ainsi que de la provision qu'ils croiront devoir donner sur la requête desdites parties.

Liasse 557.

608. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 8 juillet 1567.* Il a permis à Fabio Lembo de retourner auprès d'elle. — Il lui a rendu la lettre de la duchesse du 12 janvier 1566, qu'elle avait réclamée (1).

Liasse 552.

609. *Mémorial présenté au Roi par le baron de Montigny, le 10 juillet 1567.* « V. M. sçait ce que souvent je luy ay remonstré sur mon séjour et demeure : que, si c'estoit pour quelque mauvaise opinion que V. M. eust conçue de moy, par mauvaiz rapport ou calumnie, le me faisant entendre, je luy en donnerois souffisante justification, pour avoir tousjours suivy le chemin de fidélité en toutes mes actions. Et, combien que V. M. me ait déclaré que recepiez service de ma demeure, et démontré satisfaction de mes services et loyaultez, sy est-ce que je ne poeulx céler ny délaissier de dire à V. M. l'estrange discours que pluseurs ont fait sur ma demeure par deça, tant en vostre court, que en plusieurs aultres royaumes et pays estrangiers, chacun selon leur passion et affection, à mon désavantaige et desréputation : que, de plusieurs costez, j'en ay receu advertissement. Et, comme telle chose en emporte conséquence, non-seullement pour le temps présent, mais pour l'advenir, et que ne voudroye laisser tache quelconque à ma postérité, qui ne fût honorable, tant pour estre gentilhomme, que pour les estatz, entremises et offices où j'ay esté employé du vivant de l'Empereur, vostre père, et de V. M., que aussy pour estre chevalier de vostre Ordre, je ne poeulx excuser de supplier très-humblement V. M., pour conservation de mon honneur, pour effacer ces sinistres interprétations et impressions, et pour donner contentement à mes parens et amys, voulloir faire démonstration, telle qu'elle jugera convenir, de l'occasion de ma tant longue demeure par deça, et que ceux qui en font si divers discours, contre l'intention de V. M., puissent cognoistre n'avoir esté pour aultre cause, sinon pour son service. » (*Franç.*)

Liasse 555.

(1) C'était vraisemblablement la lettre qu'Armenteros enferma dans la sienne, du 15 janvier, afin que Gonçalo Perez lui-même n'en eût pas connaissance. (Voyez ci-dessus, p. 392.)

610. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 12 juillet 1567.* Il répond à sept lettres qu'il a reçues du cardinal, savoir : trois du 14 mars, une du 15 du même mois, et les trois autres, des 15, 19 avril et 15 mai. — Il le remercie du soin qu'il prend de l'informer de toutes les nouvelles qui lui parviennent de Flandre, ainsi que des observations dont il les accompagne, et le prie de continuer à lui faire part des unes et des autres. — Il commence par lui dire que, afin d'être plus tôt dans ses États de Flandre, il s'est déterminé à s'y rendre par la mer de Ponent, et qu'il fait pour son départ tous les préparatifs nécessaires; qu'ainsi ceux qui ne croient pas à ce voyage ne tarderont pas à être désabusés. — Il se réjouit de ce que le cardinal l'a approuvé, d'avoir envoyé en avant le duc d'Albe. — La dernière entreprise de l'Empereur n'était certainement pas exigée par les circonstances; mais, grâce à Dieu, elle a bien réussi, et il s'en félicite (1). — Il exprime à Granvelle sa satisfaction des démarches que ce prélat a faites auprès du pape, au sujet de la ligue (2) et de la *cruzada*. — Il prend toutes les mesures possibles, pour mettre ses royaumes et États à l'abri des attaques éventuelles du Turc. — Il pense, comme le cardinal, qu'il importe de tirer des sectaires, qui ont été pris, des aveux complets.—Quant aux états généraux, il a défendu très-expressément, et à diverses reprises, qu'on les assemble; et, en ce qui touche le pardon général, il a toujours été du même avis que Granvelle, quoiqu'on lui ait fait assez d'instances aux Pays-Bas, pour l'obtenir. — Il ne lui paraît pas que ce soit le moment de faire prêter serment par les états. — Ce que le cardinal lui a écrit sur la construction de citadelles dans quelques villes, est conforme à ce qu'a écrit madame de Parme elle-même, et ainsi le Roi a ordonné qu'on commence d'en construire dans les villes où elles sont le plus nécessaires, et notamment à Valenciennes. — Il désire que Granvelle l'instruise de ce qu'il apprendra, touchant l'examen de ceux de Valenciennes, commencé déjà par les soins de madame de Parme.—Il a jugé, comme

(1) Philippe II paraît faire allusion ici à l'entreprise dirigée contre Jean-Frédéric, duc de Saxe-Gotha, qui avait accordé un asile et sa protection à Guillaume de Grumbach, mis par Maximilien II au ban de l'Empire. L'électeur de Saxe, Maurice, chargé de l'exécution de cette sentence, assiégea Gotha, et s'en rendit maître (avril 1567). Le duc Jean-Frédéric, condamné à une détention perpétuelle, fut livré à l'Empereur, qui le fit conduire dans la forteresse de Neustadt.

(2) La ligue projetée entre l'Espagne, la France et le pape.

le cardinal, qu'il ne convenait pas que sa sœur pardonnât, jusqu'à ce qu'il fût lui-même arrivé aux Pays-Bas, et des ordres ont été donnés en conséquence à Madame. — Il souhaiterait de connaître le contenu de la lettre que le prince d'Orange, selon Granvelle, écrivit au comte d'Egmont, lors du baptême du fils du comte d'Hooghstraeten. — Il le prie de faire hâter l'expédition des bulles de l'évêque de Gand, si elles ne sont expédiées déjà. — C'est avec raison que le cardinal a craint que le voyage de Madame à Anvers n'eût des inconvénients, car elle y a rendu un édit des plus pernicious, que le Roi s'est vu obligé de révoquer. — Le Roi pourvoira aux gouvernements du prince d'Orange et du marquis de Berghes, quand il sera aux Pays-Bas, et alors aussi il aura égard aux services du duc d'Arschot, de Largilla (1), de Gaspard de Robles et de tous ceux qui lui ont donné des marques de dévouement dans les troubles passés. — Il envoie, par Robles, à Largilla, la cédula de l'habit de Saint-Jacques, qu'il lui a conféré. — Il remercie le cardinal de l'avis qu'il lui a donné, touchant la provision de la charge de président du parlement, à Dôle. — Indépendamment des différentes lettres auxquelles il vient de répondre, le Roi en a reçu une du 20 mai, que le cardinal lui a fait remettre par Sagonte, et celui-ci, selon la charge qu'il en avait, lui a parlé sur la disposition des biens de Brederode. Il ne compte s'occuper de pareils objets, que lorsqu'il sera en Flandre : là, il verra ce qu'il conviendra de faire à cet égard, et alors il prendra en considération les services que le cardinal et son frère (2) lui ont rendus, et continuent de lui rendre.

Dans un post-scriptum, le Roi accuse la réception de la lettre du cardinal du 9 juin, ainsi que de celle de Noircarmes au cardinal, et d'une copie de cette dernière, qui y étaient jointes. — Il renvoie au cardinal l'original de la lettre de Noircarmes. — Il est tout à fait d'avis, avec lui, qu'il faut accepter la démission de tous ceux qui veulent la donner aux Pays-Bas, et différer de pourvoir à leur remplacement, jusqu'à ce qu'il soit arrivé dans ces provinces. Alors il aura égard à la recommandation que le cardinal lui adresse en faveur de M. de Berlaymont (3).

Liasse 555.

(1) Voyez ci-dessus, page 222.

(2) Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay, ambassadeur du Roi à Vienne.

(3) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXX.

611. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 12 juillet 1567.* Elle croit devoir franchement représenter au Roi les funestes conséquences que peut avoir l'arrivée du duc d'Albe aux Pays-Bas. Il y est si odieux, dit-elle, qu'il suffirait à y faire haïr toute la nation espagnole. Elle ne se serait jamais imaginé que le Roi eût pris la résolution de l'y envoyer, sans la consulter. — Ce que le Roi lui commande par les lettres dont Robles a été porteur (1), la met dans une grande peine. Casser les privilèges, faire remplir les charges de magistrature par des officiers du Roi, construire des châteaux, confisquer les biens, lever les impôts sans le consentement des états, ne pardonner à aucun de ceux qui ont fait mal, licencier en même temps les troupes qu'elle a levées, tous ces points lui paraissent d'une exécution extrêmement difficile. — Elle se plaint du peu de confiance que lui témoigne le Roi. — Le duc d'Albe ayant marqué le désir que le comte de Mansfelt se trouvât à son passage, dans le Luxembourg, elle lui a représenté le besoin qu'elle a de l'assistance de ce seigneur, d'autant plus que le président Viglius est absent depuis douze jours pour ses affaires particulières. — Elle a envoyé le comte de Meghem en Zélande, pour y attendre la venue du Roi. — Si elle n'avait reçu de S. M. elle-même l'assurance que sa venue était prochaine, elle aurait quitté les Pays-Bas aussitôt après l'arrivée du duc d'Albe : mais le désir de baiser les mains au Roi, et de lui exposer de bouche bien des choses qu'elle n'a pu lui écrire, l'ont déterminée à différer son départ. — Elle déclare toutefois qu'elle prend ses dispositions pour partir de toute manière dans le courant d'octobre, afin de n'être pas surprise par l'hiver (2). (*Ital.*)

Liasse 556.

612. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite d'Anvers, le 15 juillet 1567. (En chiffre.)* Elle rappelle une lettre du 28 juin (5), par laquelle elle a accusé la réception des dépêches apportées par Robles, et qui consistaient en cinq lettres de la main d'Antonio Perez, dont trois du 51 mai, et deux du 2 juin. — Le paiement ordonné par le Roi, en faveur des religieux anglais, a eu lieu. — La duchesse lui envoie l'information qui a été faite sur la conduite de l'abbé de

(1) Les lettres en français.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXI.

(5) Je ne l'ai pas trouvée.

Saint-Bernard, et qu'elle ne trouve pas assez concluante, pour qu'on puisse procéder contre lui. Elle y joint les rapports qu'elle a reçus depuis sur un sermon du même abbé. S'il se trouve, en définitive, des griefs suffisants à sa charge, elle le fera arrêter. — La duchesse réservera la question des châteaux à construire, hormis ceux d'Anvers et de Valenciennes, jusqu'à l'arrivée du Roi. — Le désarmement des villes a déjà été effectué en partie, mais non à Anvers, où il présente de grandes difficultés. — Envoi au Roi d'un sommaire des principaux points des écrits de Gilles Joly (1). — Le président Viglius a dit à la duchesse que, le marquis de Berghes étant mort au service du Roi, et en présence de S. M., il ne pouvait être procédé contre ses biens, que par la voie ordinaire de justice, et avant que son procès eût été fait, et qu'il eût été condamné. En agir autrement, serait contraire au serment prêté par le Roi aux états de Brabant, et ferait grandement murmurer. — Le seigneur de Mérode (2) a demandé de pouvoir se consulter, quant à l'invitation qui lui a été faite de confier à la duchesse sa fille, héritière du marquis de Berghes. — La duchesse compte pouvoir envoyer au Roi, dans deux ou trois jours, le testament du marquis. — Le président a encore dit à la duchesse que, s'il fallait passer outre à la saisie des

(1) Ce Gilles Joly était vraisemblablement le bourgeois d'Anvers auquel la duchesse avait pardonné, à l'intercession de Berlaymont (voy. ci-dessus, p. 524, 532, 543). J'ignore ce qu'il était, et quelle part il avait prise aux troubles; je ne le vois figurer dans aucun des documents de l'époque. Je sais seulement qu'il y avait une famille de ce nom à Anvers. Deux individus, du nom de Joly, sont portés sur les listes des condamnations criminelles rendues par le magistrat d'Anvers en 1566.

Un passage d'une lettre française de la duchesse de Parme au Roi, en date du 30 juillet, autorise à croire que les papiers dont était dépositaire Gilles Joly, et qu'il livra à la gouvernante, étaient ceux de M<sup>e</sup> Gilles Leclercq. Dans cette lettre, la duchesse, parlant de l'examen qu'elle a fait faire des prisonniers détenus au château de Vilvorde, ajoute : « à quoy ha grandement » aydé le recouvrement de plusieurs lettres, escripts, minutes et papiers trouvez tant sur les » dits prisonniers, au jour de leur prinse, comme aultres escriptures appertenant à ung nommé » maistre Gilles Leclercq, de Tournay, principal secrétaire du conte Loys, et directeur de tous » ces troubles, trouvez en quelque lieu secret où il pensoit les avoir mis fort seurement : par » où toute la source, couduyete et démenée de ces pratiques, troubles et esmotions sont des » couvertes. »

La lettre du 30 juillet n'est pas dans nos Archives; elle est aux archives impériales de Vienne. J'en dois la communication à l'obligeance de M. Bakhuizen Vanden Brink.

(2) Jean, baron de Mérode et de l'Empire, sire de Petersheim, etc.

biens de ce seigneur, il serait nécessaire de le faire par le ministère du conseil de Brabant, et que ce fussent l'avocat et le procureur fiscal qui soutinssent la cause, au nom du Roi. (*Ital.*)

Liasse 556.

613. *Lettre de la duchesse de Parme au baron de Montigny, écrite de Bruxelles, le 15 juillet 1567.* Elle est bien marrie que son retour soit encore différé : cependant elle espère le voir sous peu, puisque le Roi lui a fait dire, par le seigneur de Billy, que son intention était de lui donner bientôt son congé. (*Franç.*)

Liasse 555.

614. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 29 juillet 1567.* Aussitôt après la réception de la lettre du Roi, que lui apporta Alonso Lopez (Gallo), la duchesse a donné des ordres pour l'équipement des huit navires destinés à aller au-devant de S. M. — L'annonce de l'arrivée du Roi a causé une joie universelle. — On fait partout des processions et des prières. — La duchesse envoie au Roi le testament du marquis de Berghes. — Elle a fait arrêter à Breda un capitaine hollandais qui a servi sous Brederode, nommé Trelon (1). — Nouvelle recommandation en faveur de Mansfelt. (*Ital.*)

Liasse 556.

615. *Lettre du seigneur de Noircarmes au Roi, écrite de Thionville, le .. juillet 1567.* L'armée du duc d'Albe entrera sans le moindre obstacle aux Pays-Bas. — Il n'est plus besoin, pour pacifier le pays, que de la présence du Roi, sans laquelle il sera bien difficile d'établir sûrement les affaires. (*Franç.*)

Liasse 556.

616. *Lettre du secrétaire Prats à Antonio Perez, écrite de Bruxelles, le 30 juillet 1567.* Le duc d'Albe est attendu à Thionville. Il y a peu de personnes qui se réjouissent de sa venue. — Tout le monde craint la ruine du pays, à cause de l'insolence et de la licence ordinaire des soldats, principalement de ceux qui viennent d'Italie. — Prats dit qu'il sert depuis trente-quatre

(1) Jean de Blois, dit Trelon. La duchesse le fit conduire au château de Vilvorde. Il fut décapité le 28 mai 1568.

ans, et qu'il a été mal récompensé; que, comme Espagnol, il est odieux à tout le monde.

Liasse 557.

617. *Lettre de Gaspard de Robles au Roi, écrite de Thionville, le 2 août 1567.* Il est arrivé en cet endroit le 29 juillet, avec le seigneur de Berlaymont et plusieurs gentilshommes qui ont servi dans les dernières affaires : ils y attendent le duc d'Albe. — Beaucoup de bons serviteurs du Roi désireraient que le cardinal de Granvelle revint aux Pays-Bas.

Liasse 556.

618. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 5 août 1567.* Le Roi lui a dit, ces jours passés, qu'il désirait, puisque son départ était si prochain, que Montigny allât avec lui. Il a répondu à S. M. qu'il était prêt à lui obéir, mais qu'il devait lui représenter combien la longue durée de son absence était préjudiciable à ses intérêts. (*Franc.*)

Liasse 555.

619. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Luxembourg, le 8 août 1567.* Il rend compte au Roi de sa sortie des États du duc de Savoie, de son passage par le comté de Bourgogne, où il a visité les places de Dôle et de Gray; et, à cette occasion, il fait l'éloge des sentiments et de la conduite du gouverneur du comté, M. de Vergy. — Il parle ensuite de son passage par la Lorraine, où le duc régnant, ainsi que les duchesses, lui ont fait toute sorte d'honneurs, et enfin de son arrivée à Luxembourg. — A Thionville, il a trouvé MM. de Berlaymont et de Noircarmes. Le premier avait une lettre de créance de Madame, et lui dit le contentement qu'elle avait de son arrivée. — Il a envoyé don Francisco de Ybarra à Madame, pour la complimenter.

Liasse 555.

620. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Luxembourg, le 8 août 1567.* Il y fait relation de ce qu'il a négocié avec la république de Gènes et avec le duc de Lorraine.

Liasse 555.

621. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Luxembourg, le 8 août 1567.* Il y traite des fortifications de Luxembourg et de Thionville, qu'il a trouvées mal dirigées.

Liasse 555.

622. *Liste de la cavalerie légère et des arquebusiers à cheval que le duc d'Albe emmena d'Italie en Flandre; qui partirent d'Asti le 25 juin, et arrivèrent à Bruxelles le 9 août 1567* (1).

Liasse 553.

625. *Lettre de Jean de Hornes (?) au baron de Montigny, écrite d'Antoing, le 12 août 1567*. Tout le pays est troublé par la venue des Espagnols. — A Tournay, il y a, tant en la ville, qu'au château, plus de 120 prisonniers, qui attendent avec anxiété la fin de leur procès. Les commissaires sont à Bruxelles, où ils sont allés prendre des instructions. (*Franç.*)

Liasse 557.

624. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 17 août 1567*. Il a reçu la lettre du Roi, du 12 juillet. — La sainte résolution que le Roi a prise de passer avec tant de diligence aux Pays-Bas, a causé une joie infinie à tous ceux qui sont zélés pour son service : les gens qui, en Espagne, en Flandre et à Rome, émettent encore des doutes sur ce voyage, seront bien confus, quand ils le verront se réaliser. — L'envoi du duc d'Albe, avec l'armée qu'il conduit, a toujours paru très-bien au cardinal : s'il n'avait pas indiqué ce parti, c'est qu'il craignait que le Roi n'eût pas les ressources nécessaires pour l'entretien d'une telle armée, et qu'il espérait que la seule présence de S. M., et l'aide de ses bons et loyaux vassaux, suffiraient pour arranger bien des choses; mais il est évident que le Roi les arrangera mieux encore, ayant les armes en mains, et c'est ainsi que, pouvant châtier, et usant de clémence, sa clémence en paraîtra plus grande. — Quelque peine que causent au cardinal les offenses qui ont été commises, aux Pays-Bas, envers Dieu et le Roi, il s'en console, en pensant qu'elles donnent à S. M. l'occasion d'établir son autorité dans ces provinces, de manière à en être véritable seigneur. — Comme l'écrit le Roi, il importe qu'on ne lui cache rien des causes de la sédition, de ceux qui y ont pris part, des moyens qu'ils ont employés, du but auquel ils tendaient. Par ce motif, le cardinal lui envoie le sommaire de quelques papiers d'un nommé Leclereq, de Tournay (2). — D'après les avis qui lui parviennent, on a eu soin, dans les informations qui ont été prises à Valenciennes, d'écartier ce qui aurait pu compromettre quelques

(1) Voyez cette liste dans la *Correspondance*, n° CXXII.

(2) C'est Gilles Leclereq, dont il est fait mention ci-dessus, p. 557, note 1.

personnages principaux : les deux Herlin, père et fils (1), et le prédicant Lagrange (2), que l'on s'est hâté de mettre à mort, en auraient pu dire beaucoup sur ce point. — Il conviendrait que le Roi sût les deniers qui ont été levés à Tournay et à Valenciennes; l'objet de tant de courriers expédiés par les Châtillons, et ce qui se traita dans les conseils tenus avec eux, à Paris et dans d'autres endroits. — Les prisonniers qui sont à Vilvorde pourraient aussi en dire beaucoup, notamment sur les correspondances qu'on entretenait en Bourgogne, où d'Andelot se rendit, pour distribuer les médailles des gueux. — Le cardinal s'étonne que madame de Parme n'ait pas envoyé au Roi la lettre mentionnée en celle de S. M. : cette lettre, écrite, comme le dit le Roi, au temps du baptême du fils du comte d'Hooghstraeten à Anvers, n'était pas du prince d'Orange, mais du comte d'Egmont. Madame dut la voir, parce que son confesseur la montra à la personne qui en a donné avis au cardinal. Le comte d'Egmont y disait au prince que leurs menées étaient découvertes; que le Roi faisait des armements; qu'ils ne sauraient lui résister; qu'ainsi il leur fallait dissimuler, et s'accommoder le mieux possible, en attendant d'autres circonstances, pour réaliser leurs desseins. — Il est plus que nécessaire de construire une citadelle, non-seulement à Valenciennes, mais à Anvers, Bois-le-Duc, Maestricht, Amsterdam et Groningue, et, dans ces citadelles, il convient de mettre des Espagnols dont les chefs ne dépendent que du Roi et de la gouvernante. — La même règle devrait s'observer pour les citadelles de Cambrai, Tournay, Gand et

(1) Michel Herlin, père, passait pour le plus riche bourgeois de Valenciennes; les habitants l'avaient mis à leur tête. Lorsque, le 25 mars, Noircarmes entra dans Valenciennes, il le fit constituer prisonnier. Michel, son fils, était parvenu à se sauver; mais il fut découvert à Saint-Amand, et ramené à Valenciennes. Leur procès ayant été instruit, ils furent condamnés au dernier supplice par l'épée, et à la confiscation de tous leurs biens. (*Chronique contemporaine inédite, conservée à la bibliothèque d'Arras.*)

(2) Pellegrin Lagrange. Ce prédicant avait pris sur le peuple de Valenciennes un ascendant tel, qu'il le dirigeait en quelque sorte à sa volonté. Au mois de janvier 1567, Noircarmes requit les habitants de recevoir garnison. Le magistrat, les gentilshommes et les notables de la ville étaient d'avis d'obtempérer à cette réquisition; Lagrange fut appelé, et prié d'engager le peuple à y consentir : « J'aimerais mieux, répondit-il, que ma langue fût attachée au palais, et devenir muet, comme un poisson, que d'ouvrir la bouche pour persuader au peuple » chose tant cruelle et déraisonnable. » Lagrange se sauva avec Michel Herlin, fils; mais il fut découvert comme lui, et exécuté le même jour. (*Chronique contemporaine, etc.*)

Utrecht. — Lorsque, après son arrivée en Flandre, le Roi confèrera les gouvernements vacants, il faudra changer les instructions des gouverneurs, réduire ceux-ci à l'état où ils étaient du temps de la reine Marie, et réserver à la gouvernante générale les collations d'offices qu'ils ont usurpées; il faudra aussi examiner s'il ne conviendrait pas de rendre ces gouvernements triennaux, de manière que ceux qui les exerceront, n'aient plus autant d'autorité que par le passé. — Le cardinal connaissait l'édit publié à Anvers, et l'avait, comme le Roi, trouvé très-mal (1). Selon ce qu'un des membres du conseil lui a mandé, cet édit n'a pas été publié tel que le conseil l'avait conçu : c'est M. de Mansfelt, qui, à la faveur du crédit qu'il a auprès de Madame, l'a fait changer, à la persuasion de Van Straelen, lequel, malgré tout le mal qu'il a fait à Anvers et dans les états de Brabant, a su s'arranger si bien, qu'il a plus d'influence et de pouvoir que personne. — Granvelle est d'avis qu'il faudrait arrêter Van Straelen, pour qu'il rendit compte de ses actions. — Il pense que, à l'arrivée du Roi, l'inquisition devra être rétablie dans la forme où elle était avant les troubles, les placards remis en vigueur, et toutes les choses qui ont été obtenues par la violence, révoquées. — Il est bien vrai que, si l'on en venait là, il serait à propos de châtier les principaux auteurs du mal, ou d'en faire une exception, pour accorder, en présence du Roi, un pardon général à ceux qui auraient contrevenu aux édits. — Pour le rétablissement de la religion, les nouveaux évêchés seront de beaucoup de fruit, si l'on met les évêques en possession de leurs sièges, et si l'on tient la main à ce que chacun d'eux remplisse son devoir, assemblant son synode, visitant son diocèse, prêchant, ou ayant de bons prédicateurs, vivant sans reproche, s'efforçant de prévenir tout scandale parmi le clergé, et pourvoyant les paroisses d'ecclésiastiques qui administrent les sacrements d'une manière convenable. Mais il ne faudrait, en aucune manière, comme le voulait feu le marquis (de Berghes) consentir à l'assemblée des états généraux : car, outre les fins que le Roi connaît, le marquis tendait à ce que les états réformassent les ecclésiastiques, comme s'il n'y avait pas dans les laïques eux-mêmes assez de choses abominables à réformer; et, à ce propos, le cardinal cite le scandale que causa aux honnêtes gens la fameuse coupe gagnée au comte de Schwartzenberg par M. d'Egmont (?). — Granvelle apprend au Roi qu'il y a plus d'une année, que

(1) Voyez ci-dessus, p. 550.

l'évêque de Gand a toutes ses dépêches : ce qui lui manque, c'est une pension, sans laquelle il ne saurait vivre. — Le serment dont il avait parlé, était celui de renoncer à la confédération, et d'être loyaux ministres et vassaux du Roi. Il ne sache pas qu'il soit question d'en faire prêter un nouveau par les états : mais il sera bien d'abolir toutes les innovations qu'ils ont introduites, et les offices qu'ils ont créés, et tout ce enfin qui pourrait empêcher le Roi d'avoir, dans ses rapports avec les états, l'autorité qu'ont eue ses prédécesseurs. — Le pardon qui s'accordera par le Roi même, et lui présent, sera un moyen de gagner les volontés de ses sujets, etc. (1).

Liasse 904.

625. *Lettre d'Alonso de Laloo, secrétaire du comte de Hornes, au seigneur de Montigny, écrite de Bruxelles, le 17 août 1567.* Il lui envoie copie des lettres que le duc d'Albe et le prieur don Fernando (2) écrivirent au comte de Hornes (3); elles lui paraissent très-satisfaisantes (*muy cumplidas*). Cependant le comte ne fut pas d'avis d'aller au-devant du duc, ni de se trouver à Bruxelles, ayant écrit au Roi qu'il ne quitterait sa maison, jusqu'à ce qu'il eût reçu ses ordres; n'ayant, du reste, aucun gouvernement ni charge, et S. M. ne lui ayant pas laissé exercer celle qu'il tenait d'amiral. — « Sa Seigneurie (4) m'a envoyé ici » représenter ces choses et d'autres au duc, pour que Son Excellence ne le prit » de mauvaise part. J'ai parlé deux fois au duc : il m'a bien reçu, et j'ai trouvé » en lui beaucoup de bonne volonté pour monseigneur. Il m'a dit ces propres pa- » roles : qu'il lui avait peiné infiniment que le Roi n'eût tenu compte de mon- » seigneur et de ses services, comme il le méritait; que, il y a un an, au bois » de Ségovie, il vous avait dit ce qui lui paraissait des affaires du comte, et

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXIII.

(2) Don Fernando de Tolède, fils naturel du duc d'Albe.

(3) Les lettres du duc d'Albe et du prieur don Fernando, datées de Gerverbillier, les 26 et 27 juillet 1567, témoignaient beaucoup de confiance et d'amitié au comte de Hornes, qui avait envoyé un de ses gentilshommes, pour visiter le duc et le complimenter sur son arrivée aux Pays-Bas. Le comte de Hornes répondit au duc, le 12 août, de Weert, qu'il était reconnaissant de la faveur qu'il lui faisait; qu'il ne croyait pourtant pas devoir se rendre à Bruxelles, pour les raisons qu'Alonso, son secrétaire, lui dirait, etc.

(4) Le comte de Hornes.

» combien il était son ami et serviteur ; que ce qu'il pouvait conseiller à Sa Sei-  
 » neurie, était de ne se défier de la libéralité de Sa Majesté, qui était un prince  
 » bon et reconnaissant ; que c'était la coutume des grands rois, de tarder à  
 » récompenser ; que, pour cela, monseigneur ne devait pas désespérer, avant  
 » d'avoir fait de nouvelles instances, etc. ; qu'il avait envoyé Francisco de Ybarra  
 » à Bruxelles, avec charge de visiter monseigneur, et qu'il avait éprouvé du  
 » regret, en apprenant qu'il ne l'y avait pas trouvé ; que, s'il voyait M. de Hornes,  
 » il lui dirait des choses qui le satisferaient, et par lesquelles celui-ci connaîtrait  
 » qu'il n'avait pas été oublié de ses amis.—Pendant tout cet entretien, le duc me  
 » montra beaucoup d'amitié pour monseigneur, demandant de ses nouvelles et  
 » de celles de madame sa mère. — J'eus aussi une longue conversation avec le  
 » secrétaire Albornoz, à qui monseigneur avait écrit. Entre autres choses, il  
 » m'assura de l'affection que son maître avait pour monseigneur, du zèle avec  
 » lequel il s'était employé pour lui, et il en vint à dire que, puisque monsei-  
 » gneur était si dérangé dans ses biens, on pourrait lui donner quelque charge  
 » en Italie, comme celles de gouverneur de Milan et de vice-roi de Naples, qui  
 » bientôt seraient vacantes. Il me dit encore que le duc avait été sensible à ce  
 » que plusieurs des seigneurs du pays ne lui avaient rendu visite, à lui qui  
 » était tant leur ami et serviteur à tous (1), et qu'il lui paraissait que le comte  
 » de Hornes devait se trouver à Bruxelles, sinon pour traiter d'affaires, au moins  
 » pour voir le duc comme ami. — D'après tout cela, je pars à l'instant pour  
 » Weert, afin d'engager monseigneur à se rendre aux désirs du duc. » — L'ar-  
 mée du duc se compose de 49 compagnies (*banderas*) d'Espagnols et de 1,700  
 chevaux de Naples. Tout le camp s'élève à plus de 24,000, parce qu'il s'y trouve  
 beaucoup de gens inutiles et une quantité merveilleuse de femmes. Il y a plus  
 de 6,000 chevaux, presque tous les fantassins marchant à cheval. — Les Espa-  
 gnols sont très-mécontents de voir les choses de ce pays si tranquilles, et don-  
 nent au diable celui qui leur a fait quitter l'Italie. — Plusieurs hommes de  
 marque viennent avec le duc, savoir : le prieur, Chiapin Vitelli, deux frères du  
 marquis de Pescaire, un neveu de la duchesse d'Albe, Alonso de Ulloa, Julian  
 Romero, un fils du comte d'Olivarez, etc.

Liasse 537.

(1) *Attento que era Su Excelencia tan amigo y servidor á todos.*

626. *Relation sommaire de ce qui a été fait, par ordre du duc d'Albe, par le conseil nouvellement établi (1) pour les affaires de Flandre, du 22 août 1567 au 15 janvier 1568 (2). (Franc.)*

Liasse 556.

627. *Lettre de Jean de Hornes à Arnoul Munten, chambellan du seigneur de Montigny, en Espagne, écrite d'Antoing, le 25 août 1567.* Il rapporte quelques-uns des bruits qui couraient dans le pays : « Le bruiet vast icy que mon- » seigneur ne seroit plus gouverneur de Tournay, et qu'il aroit le gouvernement » de monseigneur le marquis de Berghes, avecque l'estat du grandt bailly; aul- » tres disent qu'il aroit avecque son gouvernement celuy de Lille, Douay et » Orssy (5). Aultres disent que le tout lui sera osté, et sa place de compagnie (4), » avecq quatre aultres, assçavoir celles de Brederode, prince d'Oranges, Hoch- » straeten et Hornes... — Les Espaignols font les plus grandes foulles qu'on ne » sçauroit escryre; ilz confisquent tout, à tort, à droit, disant que tous sont » hérétiques, qui ont du bien, et ont à perdre. — On diet que la peste est bien » fort en leur camp, mesme le cachsandre (5), et qu'ilz meurent fort. — On diet » qu'ils ont plus de deux mille putaines avecques eulx, tellement que nous ne » serons en faulte des putaines, avecq ceulx que nous avons..... Je vous assure » que le pays est bien perplex, et plusieurs seigneurs aussy, de ceste venue des » Espaignolz, désirant terstouts bien fort la venue de nostre bon Roy..... » (Franc.)

Liasse 557.

628. *Lettre de Jean de Pennants (6) à Antoine Delbecque, secrétaire du seigneur de Montigny, écrite de Bruxelles, le 26 août 1567.* « Le ducq d'Alve » vint en ceste ville le xxiiij<sup>e</sup> de ce mois, et l'infanterie de Secille y arriva hier. » Tout le monde se plaint des foulles grandes qu'ilz font, et n'avons antre

(1) Le conseil des troubles.

(2) Voyez le texte de cette relation dans la *Correspondance*, n° CXXIV.

(3) Orchies.

(4) C'est-à-dire sa charge de chef d'une compagnie d'ordonnance.

(5) *Caquesangre*, dysenterie.

(6) Le prince d'Orange avait un secrétaire du nom de Pennants. Il y a lieu de croire que c'est celui qui écrit ici.

» espoir qu'en Dieu et au Roy, sans la présence duquel noz affaires, est  
 » à craindre, demoureront en piteux estat. Espérons néanmoins, comme ledit  
 » seigneur duc est personaige vertueux, illustre, expérimenté, saige et pru-  
 » dent, il donnerat le meilleur remède qu'il serat possible, et comme il trouverat  
 » le plus convenir au service de Dieu, S. M., repoz et tranquillité du pays. »  
 (Franç.)

Liasse 537.

629. *Relation de l'entrevue que le duc d'Albe eut avec madame de Parme, le 26 août 1567.* Cette entrevue avait été fixée pour régler le logement des troupes dans les villes, et déterminer ce que les bourgeois auraient à leur fournir. Madame de Parme dit d'abord au duc qu'elle était très-satisfaite de sa venue; qu'elle n'aurait pu voir nul autre avec plus de plaisir. Elle lui fit ensuite quelques observations sur la différence de dates que l'on remarquait dans ses patentes et dans les lettres du Roi dont il était porteur. Puis elle lui demanda quel était l'objet de sa mission. Sur ce dernier point, le duc répondit que l'objet principal pour lequel le Roi l'avait envoyé, avec les troupes qui l'accompagnaient, était de faire respecter la justice, et exécuter les ordonnances de la duchesse, afin que le Roi, à son arrivée, trouvât le pays en paix. Il s'efforça de la convaincre que ce n'était ni par amour des honneurs, des richesses, ou de la gloire, ni par inimitié contre personne, qu'il avait accepté cette mission, mais pour obéir aux volontés du Roi. — La duchesse lui demanda alors par quelles affaires il était d'avis de commencer; quels étaient ceux qu'elle appellerait au conseil, et qu'elle en excluait. Il répondit là-dessus de manière à lui donner satisfaction, se mettant à ses ordres de jour et de nuit, ni plus ni moins que Berlaymont et Arenberg. — Elle lui demanda pourquoi il voulait avoir tant de gens de guerre allemands; elle était d'avis qu'il les licenciât. Il écarta cette observation, en disant qu'ils ne tarderaient pas à recevoir les ordres du Roi à cet égard. — Enfin ils en vinrent au logement des troupes. La duchesse insista de la manière la plus vive, pour que la ville de Bruxelles, qui s'était bien conduite, en fût déchargée; mais, sur ce point, le duc fut inflexible. Il lui dit que, si elle recevait des réclamations, elle pourrait les écarter, en se rejetant sur l'entêtement et l'opiniâtreté du duc; qu'il consentait volontiers à se charger de la haine que la mesure prise exciterait contre lui. — Il fut

encore question, dans cette entrevue, du régiment qui avait été envoyé à Lierre, et de la construction de la citadelle d'Anvers (1).

Liasse 545.

650. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 29 août 1567.* Elle demande que le Roi lui accorde enfin sa retraite. — Si sa réputation et sa satisfaction avaient inspiré au Roi la sollicitude qu'il lui marque dans ses lettres, il l'aurait autorisée à quitter son gouvernement, avant de la mettre en quelque sorte en parangon avec le duc d'Albe, qui fait tout ce qui lui plaît, quoiqu'elle soit d'un avis contraire, comme cela vient d'avoir lieu dans la répartition des troupes. — Elle est affectée, jusqu'au fond de l'âme, de la conduite du Roi à son égard (2). (*Ital.*)

Liasse 556.

651. *Lettre du contador Mendivil au Roi, écrite de Bruxelles, le 29 août 1567.* Le 22 août, à trois heures après midi, le duc d'Albe entra dans Bruxelles, accompagné de sa garde et des gentilshommes venus à sa suite; aucune réception, ni compliment, ne lui furent faits de la part de la ville. — A son arrivée au palais, il faillit y avoir un grand désordre, parce que les archers de la garde de Madame ne voulaient pas laisser passer les hallebardiers du duc. — Le duc trouva Madame dans sa chambre à coucher, où elle donne ordinairement ses audiences; elle était debout, et ne fit aucun mouvement en avant, ni en arrière. — Il resta quelque temps la tête découverte, quoiqu'elle ne cessât de l'engager à se couvrir; et, lorsqu'il l'eut fait, ils causèrent pendant une demi-heure environ, toujours debout. — On remarqua que le duc usa d'un grandissime respect envers Madame, tandis qu'elle se montra très-sévère. — Ni d'Egmont, ni d'Arschot, ni Mansfelt, n'allèrent à la rencontre du duc; ils étaient avec Madame. — Trois jours avant l'arrivée du duc, Madame avait tenu conseil, pour savoir si elle laisserait entrer le duc au palais, avec sa garde. — Depuis, le duc ayant fait dire à Madame, par le comte d'Arenberg, que lui et sa garde étaient à son service, et d'autres choses qui lui ont été agréables, elle a permis qu'il vînt au palais avec ou sans garde, comme il l'entendrait. — Le jour de l'entrée du duc, l'alguazil de l'audi-

(1) Voyez le texte de cette relation dans la *Correspondance*, n° CXXV.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXVI.

diteur de l'armée amenait prisonniers certains individus du pays de Namur, qui avaient tué dans les champs des soldats espagnols : en arrivant près du palais, un gentilhomme du comte de Mansfelt, aidé de quelques bourgeois, lui enleva une partie de ses prisonniers, et l'on prétend même qu'ils furent assistés en cela par le capitaine de la garde de Madame. — La plupart de ceux du conseil, les gouverneurs de la ville et quelques-uns des serviteurs de Madame murmuraient de ce que l'on avait laissé entrer le duc, sans qu'il eût montré ses pouvoirs. Le jour suivant, il fut résolu en conseil de les lui demander; et, comme il en fut averti, il les envoya, avec la lettre du Roi. Cette communication les a beaucoup mécontents, et Madame dit à tous ceux à qui elle parle, qu'elle veut s'en aller, à cause des affronts que le Roi lui a faits. — Armenteros attribue à l'influence du comte de Mansfelt le mécontentement qu'elle manifeste, et pense qu'il faudrait l'éloigner d'elle. — Le comte d'Egmont est allé à Gaesbeck, où il a passé un jour. On dit qu'il y a traité très-secrètement avec ses confédérés, et que le capitaine Licques, qui est un grand vaurien, après plusieurs conférences secrètes avec lui, est parti par la poste. On ne sait où il est allé; mais on présume que c'est à Cologne, où sont retirés le comte d'Hooghstraeten et beaucoup de ceux qui ont pris le plus de part à la révolte. — Quelques-uns des seigneurs principaux, les serviteurs de Madame et les capitaines et officiers qu'on a réformés, crient publiquement contre les Espagnols. — La méchanceté est allée jusque-là, que, dimanche passé, le confesseur et prédicateur de Madame, prêchant devant elle dans la chapelle du palais, n'a dit presque autre chose dans son sermon, sinon que les Espagnols étaient des traîtres, des larrons et des violateurs de femmes (*forzadores*). Madame, sur les observations d'Armenteros, a renvoyé ledit confesseur à son couvent (1); mais elle

(1) Ce confesseur et prédicateur de la duchesse de Parme était frère Jean Ghéry, cordelier, docteur de Paris. Avant de quitter les Pays-Bas, le 27 décembre, la duchesse voulut faire quelque chose pour lui; elle écrivit au provincial de Saint-André, au gardien et au couvent des cordeliers, à Lille, la lettre suivante: « Vénérables, religieuses personnes, très-chiers et bien » amez, considérant les grandz services qu'ha faict M<sup>e</sup> Jean Ghéry, docteur de Paris, nous » ayant servy, durant ces troubles, de confesseur et prédicateur, non-seulement à nous, » mais aussi à la patrie, par ses prédications et grande eoustance qu'il ha monsté durant ledict » temps, allencontre toutes adversitez, nous n'avons voulu délaisser de, avant nostre parte- » ment, vous escrire la présente en sa faveur, oultre les mercèdes qu'il ha reccu, et ne doub-

l'a fait à regret. — Armenteros a chargé Mendivil de dire au duc d'Albe qu'il ne devait jamais manger hors de chez lui : il s'est affligé avec lui de ce que sa maîtresse (la duchesse de Parme) se conduisait avec si peu de raison, abandonnant les affaires, pour aller à la chasse. — Alonso de Armenteros (frère de Tomás) a conté à Mendivil que le duc de Parme, le prince son fils et le cardinal Farnèse pressaient fort Madame, de se retirer chez elle. — Hier soir, Tomás de Armenteros lui a dit que Madame sollicitait du Roi son congé, et que rien ne pourrait la retenir, si S. M. ne lui donnait satisfaction sur ses prétentions particulières. Il a ajouté qu'elle projetait d'aller d'une ville à l'autre, en attendant la réponse de S. M., et que, pendant ce temps, elle laisserait à dessein les affaires en souffrance; que lui, Armenteros, a eu à ce sujet de vives discussions avec elle; qu'il lui a représenté les inconvénients qui résulteraient d'une pareille détermination pour le service du Roi, mais que ses observations ont peu de succès, parce que le mécontentement que Madame a de S. M., est cause qu'elle ne veut être bien avec le duc d'Albe. — « Cet homme (Armenteros), dit Mendivil, se conduit maintenant très-bien; et plutôt à Dieu qu'il eût marché d'aussi bon pied, lorsque cela était le plus nécessaire (1)! »

Liasse 535.

652. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 30 août 1567.* Il arriva dans cette ville le 22. Avant d'entrer en son logis (*posada*), il se rendit chez madame de Parme. Le jour suivant, apprenant qu'elle désirait voir sa patente de capitaine général, il la lui envoya, avec la lettre du Roi. Le président donna à Madame lecture des deux actes, et ensuite elle les communiqua au conseil. — « Avant-hier, continue le duc, je retournai auprès d'elle : nous cau-

» sâmes longtemps; je la satisfis sur toutes les choses qu'elle me demanda, de  
 » tons il recevra, Dieu aydant, à l'advenir, du Roy, mon seigneur, affin que le supportez et  
 » respectez pour lesdiets services, comm'il convient; vous requérant et, de par Sa Majesté, or-  
 » donnant bien expressément que, si d'aventure icelluy frère Ghéry retournist vers vous, vous  
 » le remectez en son entier en ses office, auctorité et crédit auquel il estoit, par avant que  
 » l'avions appellé vers nous en court; aussy luy restituez ses chambres et aultres quartiers,  
 » occupez depuis son partement, qu'il ha eu en vostre maison, comme elles estoient à son par-  
 » tement, affin qu'il ne soit discommodé en ses estudes, repoz et ce qui en deppend : en quoi  
 » volons que ne faictes aucune faulte. »

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXVII.

» la manière la plus conforme aux intentions de V. M.—Nous convinmes de nous  
 » réunir le 27, pour régler les fournitures que les bourgeois des villes doivent  
 » faire aux troupes; mais, parce qu'il me paraissait que sa présence n'était pas  
 » requise pour la discussion de cet objet, je lui dis que j'en conférerais avec ces  
 » seigneurs, et qu'ensuite nous lui rendrions compte de notre opinion. » —  
 Il est inquiet de ce qu'un de ses courriers, selon l'avis qu'il en a reçu de don  
 Francès de Alava, ambassadeur en France, a été dévalisé entre Poitiers et Bor-  
 deaux, quoique du reste le postillon soit parvenu à sauver ses dépêches.

Liasse 555.

653. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 30 août 1567.*  
 Il l'informe qu'il lui envoie don Antonio de Mendoça, lequel lui rendra compte  
 de tout ce qu'il (le duc) a vu et appris, depuis son entrée dans les Pays-Bas.

Liasse 555.

654. *Nomination faite par le duc d'Albe, le 5 septembre 1567, des juges, avocats fiscaux et secrétaires du conseil des troubles (1).*

Liasse 555.

655. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 8 septembre 1567.* Elle se plaint de n'avoir pas encore reçu le congé qu'elle lui a demandé. — Elle n'est pas jalouse de la suprême autorité dont il a investi le duc d'Albe; mais il aurait pu ordonner qu'à l'entrée du duc dans les Pays-Bas, elle se retirât; il eût par là ménagé son honneur : il n'aurait pas dû souffrir que, la duchesse étant présente, un autre vint étaler cette autorité extraordinaire qui est si humiliante pour elle. — Elle est extrêmement peignée de voir qu'elle doit servir d'exemple perpétuel à tous autres, qui, considérant la manière dont elle est traitée par le Roi, espéreront peu de lui, pour les services qu'ils lui rendront : car, en aucun temps, ni en aucune occasion, il n'en pourra recevoir d'eux, qui soient comparables à ceux qu'elle lui a rendus. — Si, du reste, le Roi lui montre peu de gratitude, elle s'en console, par la pensée qu'elle a satisfait à ce qu'elle devait à Dieu, au monde et à elle-même. — Elle rappelle l'état où le Roi laissa les Pays-Bas; elle retrace les fatigues qu'elle a essuyées, les dangers qu'elle a courus, n'ayant pas en neuf années goûté une heure de repos.

(1) Voyez cette nomination dans la *Correspondance*, n° CXXVIII.

ayant compromis sa santé et même sa vie, et demande si, lorsqu'elle est parvenue à pacifier le pays, dont le Roi est à présent souverain plus indépendant et plus absolu que jamais, il est juste qu'un autre vienne jouir du fruit de tant de travaux et de peines. — Elle insiste donc sur son congé, et, si le Roi diffère de lui répondre, elle regardera son silence comme un consentement tacite, et partira, alors même qu'il ne lui restituerait pas le château de Plaisance, comme il en a manifesté l'intention. — C'est afin de solliciter une prompte décision, qu'elle lui envoie son secrétaire Machiavel (1), qui a toute sa confiance.

Dans un post-scriptum, elle sollicite de nouveau la bienveillance du Roi en faveur du comte de Mansfelt, qui, dans les moments difficiles, et lorsque les autres montraient peu de zèle pour le service de Dieu et du Roi, a parlé et agi de manière à s'attirer leur haine; qui a été le premier à jurer de servir le Roi envers et contre tous, etc. (2). (*Ital.*)

Liasse 536.

656. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 8 septembre 1567.* Il lui rend compte d'une conférence que, à la demande de Madame, il a eue avec elle. — Madame lui a parlé d'abord du congé qu'elle a demandé au Roi, et du délai qu'il met à lui répondre : ce qui l'a déterminée à envoyer un de ses serviteurs à S. M. Attendu la courtoisie dont il a usé envers elle, lui a-t-elle dit, et la modestie avec laquelle il s'est conduit en toutes choses, elle a cru devoir l'informer de cette démarche, et elle l'a prié d'en appuyer l'objet auprès du Roi. Il a tâché de la détourner du dessein qu'elle annonçait; mais elle a paru décidée à y donner suite. — Après cela, elle lui a parlé de la fuite de l'abbé de Saint-Bernard, et du grand nombre de gens qui quittent le pays, estimant à plus de deux millions la valeur des biens qu'ils ont emportés. Il s'est récrié sur ce qu'elle y a consenti. Elle a répondu que le Roi lui avait lié les mains. Il a répliqué que

(1) Machiavel arriva à Madrid le 25 septembre; il y sollicita avec les plus vives instances le congé de la duchesse de Parme, faisant même entendre aux ministres du Roi que la duchesse le prendrait, si le Roi ne le lui accordait pas. Il retourna aux Pays-Bas vers la mi-octobre. (*Manuscrit de la bibliothèque de Madrid, marqué X 172.*)

On voit, par une lettre de la duchesse de Parme à la reine d'Angleterre, du 21 novembre 1567, dont la minute est dans nos Archives, que Machiavel était arrivé à Bruxelles depuis peu de jours.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXIX.

le Roi ne lui avait pas défendu de s'assurer des personnes suspectes et de leurs biens. — Le duc proteste au Roi qu'il a eu pour la duchesse le même respect qu'il aurait pour la Reine : mais, si elle est satisfaite de ses procédés, elle ne l'est pas de ses actes. — Ces jours passés, le comte d'Egmont, le duc d'Arschot, le comte d'Arenberg et le baron de Berlaymont furent aux obsèques du marquis de Berghes. — Le père de la jeune personne qui doit hériter du marquis (1), est venu à Bruxelles; on a tâché de le mettre d'accord avec la marquise douairière. Les arrangements ayant été faits entre eux, on a voulu prendre possession, au nom de la demoiselle : mais Manteville, que Madame a envoyé à Berghes avec 60 arquebusiers (2), leur a dit qu'il avait ordre de ne laisser prendre possession par personne. — Là-dessus, le père de ladite demoiselle a voulu rompre l'accord auquel il avait souscrit; les seigneurs sont venus prier le duc de s'interposer auprès de Madame : enfin la duchesse et lui sont convenus de faire en sorte que le père consente à un délai de deux mois, dans lequel le Roi sera prié de faire connaître ses intentions (3). — Madame lui a dit encore qu'il lui a été impossible d'amener le père à lui confier sa fille, ajoutant qu'il prétendait faire renoncer celle-ci à ses biens, qui s'élèvent à 8 ou 9 mille ducats de revenus, et que le Roi devrait s'y opposer. Le duc n'est pas de cet avis : il voudrait, au contraire, favoriser ladite renonciation, parce que, si les biens de la maison de Berghes étaient réunis à ceux de son père, et à ceux du mari qu'elle prendrait, la jeune personne formerait une grande maison : ce qui ne lui paraît nullement convenir aux Pays-Bas. — Il n'a pu encore en finir avec ceux de Bruxelles pour le logement des troupes, attendu qu'ils sont trop favorisés de Madame, etc. (4).

Liasse 555.

657. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 9 septembre 1567.*  
Il l'informe de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, de Backerzeele,

(1) Jean de Mérode, seigneur de Petersheim. Voyez ci-dessus, p. 557.

(2) Voyez ci-dessus, p. 545.

(3) La duchesse de Parme écrivit, le 30 août, à la marquise de Berghes, que, voulant pourvoir aux inconvénients qui pourraient résulter de ses différends avec le seigneur de Mérode, « elle avait avisé bien qu'elle demeurât à Berghes, sans en bouger, jusqu'à ce que, étant pleinement informée de l'état des différends susdits, elle vît ce qu'il conviendrait de faire. » (*Archives du Royaume, papiers d'État.*)

(4) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXX.

du secrétaire du comte de Hornes (1), et de Van Straelen. — Il a différé si longtemps l'exécution de cette mesure, parce qu'il voulait les prendre tous d'un coup. — Il fera conduire les deux comtes au château de Gand. Backerzeele et le secrétaire du comte de Hornes seront enfermés dans une des tours de Bruxelles. Straelen sera amené en cette dernière ville, ou bien il restera détenu à Lierre, où il est à présent. — Il a résolu d'établir un tribunal de sept juges, pour commencer immédiatement à connaître de ces affaires; il sera lui-même le président de ce tribunal. — Viglius lui paraît maintenant se conduire comme il convient : il a désigné au duc les personnes entre lesquelles il a choisi les membres dudit tribunal; il lui a dit qu'il donnerait le moyen d'établir celui-ci, sans contrevenir aux privilèges de Brabant, et même de procéder contre les chevaliers de la Toison d'Or. — Le majordome du marquis de Berghes est arrivé aux Pays-Bas, très-joyeux, à ce que l'on dit, d'avoir pu s'enfuir d'Espagne. Si le duc peut faire mettre la main sur lui, il n'y manquera pas (2).

Liasse 555.

658. *Relation de l'ordre qui a été observé dans l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, du seigneur de Backerzeele, du secrétaire du comte de Hornes, et de Van Straelen, bourgmestre d'Anvers. (Jointe à la lettre précédente.)* Il en résulte que le coup fut différé, parce que le comte de Hornes, qui était allé à Cologne visiter le comte de Meurs, son beau-frère, n'arriva à Bruxelles que le dimanche 7 septembre. — Le mardi 9, le duc convoqua le conseil, pour examiner les plans des fortifications de Thionville et de Luxembourg : les comtes d'Egmont, de Hornes, d'Arenberg, de Mansfelt, le duc d'Arschot, Noircarmes, Chiapin (Vitelli), Francisco de Ybarra et deux ingénieurs y assistèrent. — A l'issue du conseil, le comte d'Egmont fut arrêté par Sancho de Avila, châtelain de Pavie, capitaine de la garde du duc, et le comte de Hornes par le capitaine Salinas, châtelain de Port-Hercule. Egmont était si troublé, lorsque Sancho de Avila lui demanda son épée, qu'il ne sut que dire. — Pendant le conseil, le secrétaire Albornoz avait attiré chez lui le secrétaire du comte de Hornes, et là il le fit arrêter. — Les capitaines Juan de Espuche et Salazar étaient chargés de l'arrestation de Backerzeele; ils l'épiaient depuis plusieurs jours. Le 9, de grand

(1) Alonso de Laloo. Voyez ci-dessus, p. 565.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXXI.

matin, ils se postèrent dans une maison située vis-à-vis de la sienne, pour voir s'il sortirait. Il sortit en effet, pour aller dîner, et les deux officiers durent attendre assez tard qu'il quittât la maison où il avait diné. Les capitaines Salazar et Espuche s'approchèrent alors de lui, l'arrêtèrent, et le conduisirent au logis du duc d'Albe. — C'est le prieur (don Fernando de Tolède) qui a dirigé toutes ces dispositions, le duc ayant dû assister au conseil. Personne du pays n'y a été employé. — Le même jour, dans la matinée, Van Straelen, accompagné de deux autres gentilshommes, sortait d'Anvers, dans un chariot attelé de trois chevaux. Le comte Albéric de Lodron et le mestre de camp don Sancho de Londoño, avaient été chargés de surveiller ses démarches. Le comte, craignant qu'il ne leur échappât, le suivit avec 40 chevaux, et, lorsqu'il le vit dans un lieu éloigné de toute habitation, il l'arrêta, et le conduisit à Lierre, sans que personne le sût : de manière que l'exploit a eu lieu deux heures avant que l'ordre de l'exécuter ne parvint à Anvers. — Immédiatement après l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, le secrétaire Albornoz s'est rendu en la maison du dernier et en celle de Backerzeele; il y a saisi et inventorié tous les papiers. Le jour suivant, lui et le docteur del Rio, à l'intervention de la justice, les ont pris et transportés au logis du duc (1).

Liasse 555.

639. *Lettre du comte de Mansfelt au Roi, écrite de Bruxelles, le 9 septembre 1567.* Il le supplie de venir le plus tôt possible aux Pays-Bas, comme il l'a promis par plusieurs de ses lettres. Sa présence peut rétablir d'une manière stable les affaires. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 556.

640. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 septembre 1567.* Il a reconnu l'inconvénient qu'il y aurait, pour le moment, à mettre des Espagnols dans le château de Gand : cela pourrait exciter des défiances contraires à ses vues. — Pour la garde des deux seigneurs, il fera examiner le château de la Folie, qui est à quelques lieues de Bruxelles, et appartient à un oncle de Noircarmes, ainsi que celui de Genappe, appartenant au Roi. — Noircarmes et Berlaymont ont consenti très-volontiers à être du conseil des troubles. —

(1) Voyez le texte de cette relation dans la *Correspondance*, n° CXXXII.

L'emprisonnement des deux comtes ne donne lieu à aucune rumeur; au contraire, la tranquillité est si grande, que le Roi ne le pourrait croire (1).

Liasse 533.

641. *Lettre du contador Mendivil au Roi, écrite de Bruxelles, le 10 septembre 1567.* Madame de Parme continue de se plaindre à tout le monde de la venue du duc d'Albe, et de la conduite du Roi à son égard. — Elle se montre la protectrice de ces villes et de leurs privilèges. — L'abbé de Saint-Bernard a pris la fuite : on dit qu'il emporte 55,000 écus, et qu'il se fait accompagner d'une femme veuve qu'il a épousée.

Liasse 533.

642. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 11 septembre 1567.* Le duc d'Albe est entré sans difficulté à Bruxelles. — Tous sont abattus et dans la crainte. — Ainsi, le Roi, en arrivant aux Pays-Bas, y pourra avec facilité établir ses affaires, châtiant les plus coupables, et usant de clémence envers les autres.

Liasse 904.

643. *Lettre du comte de Mansfelt au Roi, écrite de Bruxelles, le 11 septembre 1567.* Ayant été appelé au conseil par le duc d'Albe, pour examiner certain plan de Thionville, avec tous les seigneurs présents à Bruxelles, il fut bien étonné d'apprendre que les comtes d'Egmont et de Hornes venaient d'être arrêtés. Il en exprime son chagrin au Roi, particulièrement en ce qui concerne le comte de Hornes, son beau-frère; il dit que de mauvaises langues seules ont pu l'accuser. — Il s'afflige d'autant plus de la rigueur dont ce seigneur a été l'objet, qu'il était logé chez lui. — Il invoque la clémence du Roi. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 536.

644. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 13 septembre 1567.* Il en est revenu à sa première détermination d'envoyer des Espagnols au château de Gand. Il a en conséquence expédié les ordres nécessaires à La Troullière, qui y commande, afin qu'il le remette entre les mains d'Alonso de Ulloa : ce qui a été exécuté. — Il a fait prendre un caissier de Vernui (2), qui venait pour

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXXIII.

(2) Voyez ci-dessus, p. 510.

retirer des papiers d'un bureau appartenant à son maître. — Il a fait saisir aussi le bailli d'Enghien (1), naturel de France, et grand hérétique.—Jusqu'à présent, les grands et les petits se montrent contents de ce qui a été fait. — Quelques-uns disent au duc que beaucoup de gens quittent le pays; il attache peu d'importance à les faire arrêter, parce que, selon lui, le repos aux Pays-Bas ne consiste pas à faire couper la tête à des hommes qui se sont laissé persuader par d'autres. — Le conseil des troubles doit entamer le lendemain ses opérations. — Cette après-midi, on a commencé d'examiner Backerzeele : le duc croit que personne ne pourra, autant que celui-ci, donner bonne raison de tous les méfaits qui ont été commis. — Il a informé de ce qui s'est passé le pape, l'Empereur et les ducs de Bavière et de Brunswick, ces derniers comme chevaliers de l'Ordre. — Don Sancho de Londoño lui écrit que Van Straelen fait beaucoup d'instances, pour que l'on dise la messe dans la maison où il est détenu (2).

Liasse 545.

645. *Lettre du duc d'Albe au grand commandeur de Castille, ambassadeur du Roi à Rome, écrite de Bruxelles, le 14 septembre 1567.* Il lui fait part de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, de Backerzeele, de Van Straelen, du secrétaire du comte de Hornes et de trois ou quatre autres particuliers. — On aurait pu en prendre davantage, dit-il, « mais l'intention de » S. M. n'est pas de verser le sang de ses sujets, et moi, de mon naturel, je ne » l'aime pas davantage. » — « J'espère, continue-t-il, que ces seigneurs rendront » d'eux un tel compte, que tout le monde connaîtra leur fidélité et innocence, » dont on parle jusqu'ici très-différemment. » — Il est peiné dans l'âme que les choses en soient venues au point qu'il ait fallu recourir à une telle mesure. — Il a établi un tribunal, composé de sept des hommes les plus savants et les plus intègres du pays, et de la meilleure vie, pour connaître des délits commis à l'occasion des troubles, en ne lui donnant toutefois le pouvoir de procéder que jusqu'à la sentence définitive, qu'il s'est réservé à lui-même de prononcer, comme président. Il a pour collatéraux M. de Berlaymont et M. de Noircarmes. — Dans l'état où sont les choses, il croit non-seulement que la venue du Roi n'est pas nécessaire pour cet hiver, mais qu'elle serait même inopportune, car

(1) Guillaume Davyn (ou Danyn), gouverneur et bailli d'Enghien. Il fut exécuté à Mons, en 1568.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXXIV.

les mesures qu'il reste à prendre attireraient sur lui une haine dont ses ministres peuvent le décharger. — Il vaut mieux que le Roi attende, pour venir, que tous les actes de rigueur aient été faits; il entrera alors dans le pays comme prince benin et clément, pardonnant, et accordant des faveurs à ceux qui l'auront mérité. — Le duc charge l'ambassadeur de rendre compte de tout cela au pape (1).

Liasse 331.

646. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 16 septembre 1567.* Il le remercie d'une pension accordée à un de ses neveux. Il assure le Roi qu'il croirait faire peu, en mourant pour son service. — Presque tout le monde à Rome a perdu l'espoir du voyage du Roi aux Pays-Bas, au moins pour cette année. Le pape en est très-affecté. Pour apaiser Sa Sainteté, le cardinal lui a dit que le Roi ne pouvait se mettre en route, tant qu'il n'aurait pas su de quelle manière le duc d'Albe avait été accueilli, etc.

Liasse 904.

647. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 septembre 1567.* Le président (Viglius) montre de jour en jour plus de volonté de servir le Roi; il a été extrêmement peiné de ce que S. M. a écrit à Madame contre ceux du conseil, touchant l'édit (2).—Le duc désirerait que le Roi lui écrivit quelques mots qu'il pût montrer à Viglius, pour le consoler. — Il y a maintenant six hommes aux Pays-Bas, dont le service du Roi exige que l'on fasse compte; ce sont : le duc d'Arshot, les comtes d'Arenberg et de Meghem, Berlaymont, Noircarmes et Mansfelt : car le vicomte de Gand, Boussu et M. du Rœulx sont jeunes, et suivent les exemples qu'on leur donne.—Le duc a contenté le duc d'Arshot, en lui parlant de la grande confiance que le Roi a en lui. — Il a causé toute satisfaction à Meghem et à Arenberg, en leur disant qu'en cas de besoin, ce serait eux qui commanderaient les troupes.—Berlaymont et Noircarmes le secondent dans la direction des affaires, et, voyant la confiance qu'il leur marque, ils se montrent très-contents.—Quant à Mansfelt, comme il est tant favorisé de Madame, il a commencé par faire toute sorte de plaintes contre le duc. Depuis l'arrestation des deux comtes, il a changé de conduite, car sa peur a été grande alors, et il a même fait partir son fils, de crainte que celui-ci ne fût arrêté.—Dans une

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXXV.

(2) L'édit publié à Anvers le 24 mai 1567. Voyez ci-dessus, p. 350.

audience qu'il a demandée au duc, il lui a dit que l'arrestation des seigneurs violait les privilèges de la Toison d'Or : il avait déjà tâché de persuader à un autre d'assembler les chevaliers de l'Ordre, pour délibérer sur le parti qu'il y avait à prendre. Le duc lui répondit qu'il faisait bien de lui en parler ; qu'il valait mieux en agir ainsi, que de faire des assemblées comme par le passé ; qu'il ne souffrirait pas de telles assemblées ; que, s'il apprenait que quelques-uns en fissent, encore même que ce fût pour dire le *credo*, il les châtierait ; que, quant aux privilèges de l'Ordre, le Roi, après un mûr examen de ceux-ci, avait prononcé, et qu'on devait se soumettre. — Le duc engage le Roi à ne répondre autre chose à ceux qui viendront lui parler de ce point des privilèges de la Toison d'Or ; et, quand on arrêtera Montigny, il ne devra en aucune manière appeler des chevaliers de l'Ordre pour le juger, fût-il même certain qu'ils procéderaient conformément à sa volonté. — Il aurait bien désiré prendre M. d'Hooghstraeten avec les autres ; mais celui-ci annonçait l'intention de ne pas venir, sans un sauf-conduit ; et, alors même qu'il eût voulu venir, il aurait été retenu quelque temps encore (1), étant blessé d'un coup d'arquebuse qui lui a enlevé la moitié de la main. — Pour le prince d'Orange, il ne faut pas se flatter de son retour. — Le duc va faire procéder contre les absents. — Il n'y a pas de jour, qu'il ne passe sept heures au conseil des troubles. — Les papiers de Backerzeele, ceux du comte de Hornes et de son secrétaire ont été examinés ; on va voir maintenant ceux de Straelen. Dans tous, on trouve d'importantes lumières ; mais on a remarqué qu'il en avait été brûlé beaucoup. — Trois jours avant que le comte d'Egmont fût pris, il écrivit au prince d'Orange une lettre où il lui donnait des nouvelles de ce qui se passait à Bruxelles, se référant, au surplus, à ce qu'il avait chargé Straelen (avec qui il resta enfermé, trois heures durant, à Berghes, lors des obsèques du marquis) de mander au prince. — On ne s'occupe déjà plus du tout des personnes arrêtées (2).

Liasse 555.

648. *Lettre du comte de Chinchon (5) au baron de Montigny, écrite de l'Escorial, le 21 septembre 1567.* « S. M. m'a ordonné de garder Votre Seigneurie

(1) A Cologne.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXXVI.

(3) Don Pedro Fernandez de Cabrera y Bobadilla, 2<sup>e</sup> comte de Chinchon, grand alguazil de

» en cette maison (1) : en cela, elle m'a fait une grande faveur, parce que tous  
 » jours j'ai désiré d'être agréable à Votre Seigneurie, de manière que, dans au-  
 » cune autre maison, elle ne se trouvât mieux que dans celle qui est en mon  
 » pouvoir. J'ai cette confiance en Votre Seigneurie, qui est gentilhomme si con-  
 » sidérable, et a toujours si bien rempli son devoir, que S. M. le fera sortir de  
 » cette maison, pour lui donner autant d'autorité, et le combler d'autant de  
 » grâces, que le mérite le bon zèle avec lequel vous vous êtes toujours employé  
 » à son service (2). »

Liasse 554.

649. *Lettre du Roi au pape, écrite de l'Escorial, le 22 septembre 1567.* Il le prie d'ajouter foi et créance à ce que le grand commandeur lui dira de sa part, touchant l'état des affaires de Flandre, et les causes qui l'ont forcé de remettre au printemps prochain son départ pour ce pays.

Liasse 904.

650. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, son ambassadeur à Rome, écrite de Madrid, le 22 septembre 1567.* Il le charge de rendre compte au pape des causes qui l'ont forcé de différer jusqu'au printemps de l'année suivante son départ pour les Pays-Bas. Ces causes sont, en substance : que le duc d'Albe est arrivé dans ces provinces plus tard que le Roi ne l'avait espéré ; qu'il n'a pas eu le temps encore d'y faire les actes de rigueur qui doivent avoir lieu avant que le Roi s'y rende ; que le rassemblement de l'armée navale a aussi souffert des retards ; qu'il pourrait être périlleux pour le Roi de faire le voyage à l'entrée de l'hiver ; qu'un délai de quelques mois n'aura aucune conséquence fâcheuse. — L'ambassadeur déclarera encore à Sa Sainteté que le voyage du Roi

Ségovie et gardien (*alcaide*) de ses châteaux, trésorier général de la couronne d'Aragon, majordome du Roi et son ambassadeur d'obédience à Rome. Il mourut au bois royal de Balsain, le 19 août 1575. (*Manuscrit de la bibliothèque de Valladolid, ci-dessus cité.*)

(1) C'est-à-dire en l'alcazar de Ségovie.

(2) *Su Magestad me ha mandado que yo tenga á V. S. en essa casa, y ha me hecho Su Magestad gran merced, porqué siempre he desseedo servir á V. S. de manera que, en ninguna en España, lo fuera mas que en la que yo tengo en mi poder. Yo confio de V. S., que es tan principal caballero, y ha hecho tambien siempre lo que deve y es obligado, que Su Magestad le sacará dessa casa con tanta autoridad, y haciendo á V. S. tanta merced, como merece el buen zelo que V. S. ha tenido siempre á su servicio.*

au printemps est regardé par lui comme une chose indispensable, et que rien ne peut ni ne doit empêcher. — Dans un post-scriptum de sa main, Philippe II dit à son ambassadeur qu'il vient d'apprendre les arrestations qui ont été faites en Flandre, et qui sont le commencement des mesures dont l'exécution doit rétablir l'ordre dans les Pays-Bas (1).

Liasse 904.

651. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de l'Escurial, le 22 septembre 1567.* Il a reçu sa lettre du 17 août. — Vu le retard qu'a éprouvé l'arrivée du duc d'Albe aux Pays-Bas, avec l'armée, à cause des infirmités de ce seigneur et des difficultés du chemin, le temps qu'ont exigé les préparatifs de son propre voyage, et le danger qu'il y aurait pour lui à l'entreprendre, à la veille de la saison d'hiver, il a résolu de remettre au printemps prochain son départ pour les Pays-Bas. — En outre, il lui paraît conforme au bien de son service que, avant son arrivée, certaines mesures indispensables aient été prises. — Dans un post-scriptum de sa main, le Roi dit au cardinal que, s'il croyait que la remise de son voyage jusqu'au printemps fût préjudiciable à ses intérêts, l'hiver ne l'empêcherait pas de se mettre en route, mais qu'il lui semble au contraire que ce délai est à propos, pour bien des choses qui se feront plus convenablement en son absence.

Liasse 555.

652. *Lettre du duc de Bavière au duc d'Albe, datée du 25 septembre 1567.* Il a reçu, le 22, celle du duc, du 14. — Il se réjouit d'avoir appris son arrivée aux Pays-Bas, et qu'il ait fait arrêter les comtes d'Egmont et de Hornes, pour qu'ils se disculpent de la prévention qui existe contre eux. Il regretterait que ces seigneurs fussent coupables; mais il est persuadé que l'intention du Roi et celle du duc sont de ne faire, à cet égard, que ce qui sera nécessaire pour le maintien de la due obéissance. (*Trad. esp. de l'all.*)

Liasse 555.

655. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de Rome, le 29 septembre 1567.* Le pape a reçu un grand contentement de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, et des autres qui ont été pris aux Pays-Bas, le

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXXVII.

9 septembre; l'ambassadeur l'en informa aussitôt qu'il eut reçu le courrier du duc d'Albe. — Quoique la manière dont ce dernier a procédé, ait paru fort bien à Sa Sainteté, et qu'elle se confie qu'il persévérera dans cette marche, elle a prié l'ambassadeur de lui écrire, afin que l'affaire de la religion ne soit pas la dernière dont il s'occupe : Sa Sainteté craint toujours que ce point ne soit négligé, pour les affaires d'État. Elle désire aussi recevoir l'avis du duc sur la forme dans laquelle elle pourrait procéder contre le prince d'Orange, afin de se saisir de sa principauté. — Le pape s'est montré satisfait de ce que le duc a écrit, que le voyage du Roi en Flandre pour cet hiver, non-seulement n'était pas nécessaire, mais qu'il serait même préjudiciable, jusqu'à ce qu'il eût fait toutes les exécutions qu'il avait à faire : de manière que, lorsque S. M. y viendrait, elle pût gagner les cœurs de ses sujets, en pardonnant et en accordant des grâces. Ce n'était pas chose facile de le persuader en ce point, parce qu'il n'a cessé d'être d'opinion que la présence du Roi aux Pays-Bas était indispensable, pour y rétablir les choses de la religion.

Liasse 905.

654. *Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, écrite de Ségovie, le 1<sup>er</sup> octobre 1567.* Elle aura appris comment le Roi l'a envoyé en ce lieu, aussitôt que les nouvelles de l'emprisonnement des comtes d'Egmont et de Hornes arrivèrent à Madrid. — Jusqu'à ce moment, il ne sait et l'on ne lui a dit les motifs de sa détention. — Il peut assurer à la duchesse que, de sa vie, il n'a voulu que le service du Roi, avec toute la fidélité qu'un vassal doit à son maître. — Il réclame l'intervention de la duchesse. (*Franç.*)

Liasse 555.

655. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 2 octobre 1567 (1).* Il lui fait part des plaintes formées par les chevaliers de la Toison d'Or, à l'occasion de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, et des réponses qu'il leur a faites. — Comme ils lui ont représenté, entre autres choses, que, s'ils gardaient le silence, ils seraient blâmés dans le prochain chapitre, il leur a dit que chacun d'eux pouvait en écrire au Roi séparément, mais qu'il leur défendait de se réunir pour cet objet. — Il engage le Roi, s'il reçoit quelque réclamation là-

(1) La même lettre se trouve, dans la liasse n° 555, avec la date du 5 octobre. C'est probablement un duplicata.

dessus, à répondre seulement qu'il a fait examiner la question par des personnes de science et de conscience; que, de leur avis; il a résolu que le cas imputé aux comtes d'Egmont et de Hornes n'était pas compris parmi ceux dont le chapitre de la Toison d'Or devait connaître, et que; étant libre en conséquence de procéder en cette matière comme il le juge à propos; il a ordonné qu'on suive la forme qui a été mise en pratique (1).

Liasse 533.

656. *Lettre de Juan d'Albornoz, secrétaire du duc d'Albe, au secrétaire d'État Gabriel de Cayas, écrite de Bruxelles, le 5 octobre 1567.* Le 22 septembre, les comtes d'Egmont et de Hornes partirent de cette ville, sous la garde du capitaine Salinas. Leur escorte se composait de deux compagnies d'arquebusiers à cheval, qui marchaient en avant, d'un régiment d'infanterie au milieu duquel ils étaient placés, et de trois compagnies de cheval-légers qui fermaient la marche; le premier des deux seigneurs était dans une litière, l'autre dans un chariot (*carro*). A un trait d'arquebuse de la ville, l'infanterie retourna, à l'exception de 300 arquebusiers, qui allèrent jusqu'à deux lieues. Là, ceux-ci furent relevés par 500 soldats venus d'Alost, où le mestre de camp Aloiso de Ulloa était demeuré avec 700 autres. Le cortège passa la nuit dans cette ville. Le lendemain, les deux seigneurs, escortés par la cavalerie et les 1,200 hommes d'infanterie, se remirent en route pour Gand. A moitié chemin, 500 hommes de la garnison de cette dernière ville vinrent grossir l'escorte: de sorte que les prisonniers entrèrent dans Gand, sous la garde de 1,700 hommes d'infanterie et de 500 chevaux. Toutes ces mesures, dit Albornoz, étaient nécessaires, vu la grande autorité du comte d'Egmont en ces pays, qui ne connaissaient d'autre roi que lui (2).

Liasse 533.

657. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 4 octobre 1567.* Le 22 septembre au matin, il a fait transférer à Gand les comtes d'Egmont et de Hornes. Ils sont enfermés dans le château de cette ville, sous la garde du capitaine Salinas, sur la vigilance et la fidélité duquel le Roi peut se reposer. — Les autres prisonniers sont détenus en la roquette de Sainte-Gudule; il les a

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXXVIII.

(2) *Que no conoscian aqui otro rey.*

confiés à la surveillance de Francisco de Torres (1), un des gentilshommes qui étaient avec le duc d'Albuquerque, en Lombardie. — Les juges qu'il a nommés sont déjà réunis : ils s'occupent de l'examen des papiers qui ont été saisis, et qui sont en très-grand nombre. — Il ne peut assez se louer de Juan de Vargas, qui le seconde avec une activité toute juvénile : comme celui-ci ne connaissait pas la langue du pays, il a été résolu que toutes les affaires se traiteraient en latin.

Liasse 555.

658. *Lettre de Ruy Gomez à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 6 octobre 1567.* Le Roi, vu les vives instances qu'elle a faites pour son congé, a résolu de le lui donner, comme elle le verra par la lettre autographe que S. M. lui écrit. — Le Roi a commandé à Ruy Gomez de lui faire savoir que, en preuve des sentiments de frère qu'il lui porte, la rente de 8,000 ducats dont il l'a gratifiée précédemment, sera élevée à 14,000, et qu'elle ne pourra en être privée, que moyennant le paiement de 140,000 ducats en argent. — Ruy Gomez lui adresse ensuite des paroles flatteuses, sur le grand service qu'elle a rendu au Roi, en lui conservant des États aussi importants que les Pays-Bas ; il l'assure que le Roi ne l'oubliera jamais, et qu'il consacrerà toujours aux affaires de sa sœur la même sollicitude qu'aux siennes propres (2).

Liasse 570.

659. *Ordre donné par le duc d'Albe, à Bruxelles, le 8 octobre 1567, au payeur de l'armée,* pour qu'il lui soit payé, à dater du 1<sup>er</sup> avril, le traitement mensuel de 4,270 écus 59 *placas* (3) par mois, que le Roi lui a assigné, tant pour l'entretien de sa personne et de 25 gentilshommes de sa suite, que pour un capitaine de sa garde, 50 haliebardiens, 6 trompettes et 5 interprètes : traitement qui est le même qu'il reçut, lorsqu'il servit l'Empereur.

Liasse 555.

660. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 9 octobre 1567.* Hier il fut résolu en conseil de séquestrer les biens du prince d'Orange. — La

(1) Francisco de Torres avait le titre de capitaine de la roquette de Sainte-Gudule, et en même temps, le duc d'Albe lui donna la charge de capitaine du château de Vilvorde. Voyez mon *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 387.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXXXIX.

(3) Ancienne monnaie espagnole, valant dix maravédís.

même chose se fera promptement pour tous les autres coupables. — « J'enverrai » à V. M., continue le duc, avant de faire justice, la copie des charges trouvées » contre ces seigneurs, afin que, après les avoir vues, et pour faire cesser les clameurs de ces chevaliers de la Toison, elle fasse assembler ceux qui sont en » Espagne, et que, en leur présence, elle déclare les coupables privés de leur collier : de façon que la justice puisse se faire ensuite avec plus de satisfaction. »

Philippe II a écrit, en marge de ce passage : *Para esto, serian menester seys, y no los ay, á lo que creo* (pour cela, il faudrait six chevaliers, et on ne les a pas ici, à ce que je crois).

Liasse 555.

661. *Lettre du Roi à la duchesse de Parme, écrite de Madrid, le 11 octobre 1567.* Il lui accuse la réception de ses lettres des 17, 29 juin, 14 et 21 juillet et 19 août.

Liasse 552.

662. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 15 octobre 1567.* Il répond à ses lettres des 8, 30 août, 9, 10 et 15 septembre. — Il lui exprime toute sa satisfaction de la manière dont il s'est conduit à son arrivée aux Pays-Bas, et dans ses rapports avec madame de Parme. — D'après les instances de la duchesse, il s'est résolu à lui donner son congé : il envoie au duc copie de la lettre que, à cette occasion, il a écrite à sa sœur, et de celle qu'il lui a fait écrire par Ruy Gomez (1). — Il a été très-satisfait de la manière dont le duc a procédé à l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, et des autres. — Il s'en rapporte au duc quant aux châteaux à construire aux Pays-Bas. — Il approuve ce que le duc a fait pour s'assurer du château de Gand, et l'institution du conseil des troubles. — Il appelle son attention sur les mesures que réclament la fuite de l'abbé de Saint-Bernard, et l'expatriation, qui a lieu, de tant de personnes aux Pays-Bas. — Le duc fera ce qui lui paraîtra le plus convenable, quant à l'emplacement à choisir pour la construction de la citadelle d'Anvers, et à la rectification du plan adopté pour les fortifications de Thionville. — Le Roi s'en réfère à ses lettres en français, en ce qui touche la succession du marquis de Berghes, et les navires que M. de Wacken avait été chargé d'équiper. — A l'égard

(1) Je n'ai pas trouvé, dans les archives de Simancas, la lettre du Roi à laquelle il est fait allusion ici. La lettre de Ruy Gomez est celle dont le précis est donné sous le n° 658.

du président Viglius, le duc se conduira envers lui selon la manière dont il verra qu'il traite les affaires. — Le Roi lui envoie une liste de quelques-uns des Bourguignons et Flamands attachés à sa maison, afin qu'il s'informe de leur conduite durant les troubles passés. — Il a reçu une lettre du confesseur du duc; il charge le duc de l'en remercier (1).

Liasse 555.

665. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 15 octobre 1567.* Il demande l'avis du duc sur la proposition, que madame de Parme lui a faite (2), d'annexer au gouvernement général des Pays-Bas la vénerie de Brabant (3), ainsi que sur les châteaux à construire dans quelques-unes des villes de ces provinces. — Il lui envoie copie des articles et difficultés que les commissaires de Tournay, Valenciennes et Bois-le-Duc ont mis sous les yeux de madame de Parme, ainsi que des apostilles que sa sœur y a couchées, afin qu'il ait une parfaite connaissance de tout, et voie ce qu'il conviendra de faire pour le bien de son service. — Il lui envoie de même copie de la relation des écrits (*scripturas*) délivrés par Gilles Joly (*Gioli*) : il s'en servira, pour se mettre en possession desdits écrits, qui pourront donner de grandes lumières sur les trames qui ont été ourdies aux Pays-Bas. — Il lui envoie enfin copie : 1° d'une relation des confessions et examens des gentilshommes qui furent pris à Harlinghe, le 7 mai; 2° d'une lettre de la duchesse de Parme relative à la forme qui, selon le président Viglius, devrait être observée dans la procédure à intenter contre le feu marquis de Berghes (4). — Le comte de Mansfelt lui ayant été plusieurs fois très-particulièrement recommandé par sa sœur, il désire que le duc lui dise les bonnes et gracieuses paroles et lui fasse le bon accueil qu'il mérite (5).

(1) Voyez le texte de la lettre du Roi dans la *Correspondance*, n° CXL.

(2) Voy. ci-dessus, p. 546.

(3) Philippe II a écrit, à la marge de ce paragraphe : *Esto es la monteria de Brabante, y no es cosa de importancia, sino por la recreacion, y asi se puede poner á la postre, y que quede para quando yo vaya* (ceci est la chasse de Brabant, et ce n'est chose d'importance, sinon pour la récréation. On peut donc mettre cet objet à la fin, et le tenir en suspens jusqu'à ce que j'aïlle aux Pays-Bas).

(4) Voy. ci-dessus, p. 557.

(5) .... *Y sera bien que vos le entretengais con las buenas y graciosas palabras, y buen acogimiento que entendeis que merece....*

— Le duc lui donnera d'ailleurs son avis sur ce qu'il sera bien de faire, quant à Mansfelt, ainsi que relativement aux prétentions que forment Noircarmes et Beauvoir. — Il le charge de faire tout honneur et faveur aux Anglais catholiques qui se sont réfugiés à Louvain. — Il lui recommande finalement Gaspar de Robles, des services duquel il est très-satisfait (1).

Liasse 535.

664. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 15 octobre 1567.* Il croit devoir lui remettre copie d'une lettre que le cardinal de Granvelle lui a écrite (2), et appelle surtout son attention sur ce qui y est dit relativement aux nouveaux évêchés. Le duc tâchera d'effectuer ce que propose le cardinal à cet égard, et, s'il y trouve des obstacles, il en référera au Roi. — Philippe croit qu'il convient maintenant d'ériger l'évêché d'Anvers, et d'y annexer l'abbaye de Saint-Bernard : le duc examinera ce point très-secrètement, à cause de l'opposition qu'y pourraient faire les abbés de Brabant, en vertu de l'accord conclu avec eux (3); il verra aussi de quelle manière on pourrait, comme cela avait été résolu dans le principe, annexer l'abbaye d'Afflighem à l'archevêché de Malines, et l'abbaye de Tongerlo à l'évêché de Bois-le-Duc : il exposera ensuite au Roi son avis sur le tout.

Liasse 535.

(1) Il y avait encore, dans la minute, deux paragraphes. L'un concernait la résignation que l'abbé de Saint-Pierre à Gand désirait faire de son abbaye en faveur de l'abbé de Saint-Adrien à Grammont; le secrétaire y disait que le duc pourrait leur accorder cette grâce, s'il n'y trouvait aucun inconvénient. L'autre était relatif à la nomination d'un gouverneur pour le château d'Anvers. Philippe II raya ces deux paragraphes, et écrivit à la marge : *Esta gracia no la puede conceder el duque allá, sino yo acá, y no es cosa que conviene, hasta mirarlo bien yo; y así se puede quitar de aquí, y dejar sola la recomendacion de Robles, sin lo del castillo d'Embers, que tambien es cosa que se ha de proveer acá* (cette grâce, le duc ne peut l'accorder là-bas; c'est à moi de l'accorder ici, et il ne convient de le faire qu'après que j'aurai bien examiné la chose. Ainsi vous pouvez supprimer ce paragraphe, et laisser seulement la recommandation en faveur de Robles. Il ne faut pas non plus parler du château d'Anvers, qui est également une charge à conférer ici).

(2) Celle du 17 août (voyez ci-dessus, p. 560).

(3) Par cet accord, en date du 30 juillet 1564, le Roi avait promis aux abbés qu'aucune annexion ou incorporation d'abbaye aux nouveaux évêchés, n'aurait lieu sans leur consentement.

665. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 15 octobre 1567.*

Pour qu'il n'ignore rien des choses qui se sont passées aux Pays-Bas, il lui envoie copie de certaines informations que la duchesse de Parme, par lettre du 8 octobre 1564, lui adressa sur la manière de procéder de Viglius (1). Lorsqu'il les aura vérifiées, il se conduira en conséquence envers le président.

Liasse 555.

666. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 16 octobre 1567.*

Il lui fait de grands remerciements de l'attention, du soin, de la peine, de l'amour et de la diligence avec lesquels il travaille à rétablir les affaires aux Pays-Bas. — Il revient sur l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, et des trois autres, pour dire qu'il ne peut assez en exprimer son contentement. — Le 20 septembre, il a fait arrêter et conduire à l'alcazar de Ségovie M. de Montigny, sans qu'aucun des chevaliers de la Toison d'Or lui ait adressé de réclamation à ce sujet. — Depuis, il a fait arrêter aussi Vandenesse (2), qui a été transféré dans le même alcazar. — Il croit, comme le duc, qu'aucun genre de persuasion ne pourra déterminer le prince d'Orange à revenir aux Pays-Bas. — Il approuve le langage que le duc a tenu à Mansfelt. — Il a ordonné qu'on lui envoie les lettres qu'il sait, qui furent interceptées à Madrid, ainsi que quelques avertissements de fray Lorenzo de Villavicencio, et une relation de ce qui se passa entre M. de Chantonay et le comte d'Hooghstraeten, lorsque ce dernier se rendit à Vienne (3), pour y relever, au nom du Roi, les fiefs des Pays-Bas qui dépendent de l'Empire. — Il désire que le duc ne néglige rien pour savoir ce que Van Straelen écrivit au prince d'Orange, par ordre de M. d'Egmont (4).

(1) Voy. ci-dessus, p. 518.

(2) Ce Vandenesse, dont il a été déjà question p. 285, 288 et 555, était probablement le fils de Jean Vandenesse qui, après avoir servi Charles-Quint durant de longues années, en qualité de contrôleur de sa maison, et l'avoir accompagné dans la plupart de ses voyages, fut attaché par l'Empereur, au mois de mai 1551, en la même qualité, à la personne du prince son fils. Dans sa *Relation des voyages de Charles-Quint*, qui est restée inédite, mais que la Commission royale d'histoire a résolu de mettre au jour, en me confiant le soin de cette publication, Jean Vandenesse nous apprend que, en 1560, « ne permettant sa santé plus avant » travailler, il obtint du Roi la permission de se retirer en sa maison. »

(3) Au commencement de 1566.

(4) Voyez ci-dessus, p. 578.

— Il approuve que le duc ait continué, pour le mois d'octobre, l'entretien des 5,000 chevaux allemands; mais il sera bien de les licencier ensuite, s'ils ne sont pas absolument nécessaires. — Quant aux 2,000 recrues espagnoles que le duc lui demande, il pense que, pour le moment, et vu la bonne tournure qu'ont prise les choses, il pourra s'en passer. — Il approuve tout ce que le duc a traité avec le duc de Savoie et ses ministres, avec la duchesse douairière de Lorraine, avec l'ambassadeur du duc de Mantoue, avec ceux de la république de Gènes. — Le Roi se réjouit de la satisfaction que le duc montre du président Viglius : la manière dont celui-ci se conduit maintenant est conforme à la confiance que le Roi a eue en lui par le passé; le Roi désire que le duc l'honore et le favorise selon qu'il le méritera (1).

Liasse 537.

667. *Liste des papiers envoyés au duc d'Albe, par le courrier qui partit de Madrid le 19 octobre 1567* (2).

Liasse 535.

668. *Lettre de l'empereur Maximilien II au Roi, écrite de....., le 20 octobre 1567*. D'après la requête de la comtesse d'Egmont, il prie le Roi d'ordonner que le comte, son mari, soit mis en liberté, afin de pouvoir rendre compte de ses actions, et qu'il soit traité comme chevalier de la Toison d'Or. Il lui rappelle les grands services que ledit comte a rendus à l'Empereur, son père, et à lui-même; il dit qu'il a toujours connu en lui une sincère volonté et affection, ainsi qu'un zèle très-loyal pour son service. Il lui fait observer que le comte et sa femme sont alliés aux maisons les plus illustres de l'Empire, et que déjà plusieurs princes allemands l'ont supplié d'intercéder pour lui auprès du Roi. Il l'exhorte enfin à considérer la situation de la comtesse, avec ses onze enfants en bas âge. (*Trad. esp.*)

Liasse 658.

669. *Lettre de l'Empereur au Roi, écrite de....., le 20 octobre 1567*. Il lui écrit dans le même sens pour le comte de Hornes, à la requête de la mère et de l'épouse de ce seigneur, en lui faisant observer qu'il ne peut se dispenser de prêter son appui audit comte, attendu qu'il est membre de l'Empire. (*Trad. esp.*)

Liasse 658.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXLI.

(2) Voyez le texte de cette liste dans la *Correspondance*, n° CXLII.

670. *Lettre du grand commandeur de Castille (don Luis de Requesens) au Roi, datée de Rome, le 24 octobre 1567.* La veille au soir, il a reçu la lettre du Roi, du 25. — Il avait déjà rendu compte au pape, lorsqu'il reçut la lettre du duc d'Albe, des motifs qui empêchaient S. M. de faire le voyage de Flandre avant le printemps. Celle que le Roi écrit au saint-père lui donnera l'occasion de les représenter de nouveau et plus particulièrement à Sa Sainteté.

Liasse 905.

671. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Malines, le 24 octobre 1567 (1).* Grâce à Dieu, tout est parfaitement tranquille aux Pays-Bas. — On presse le procès des seigneurs arrêtés, et non toutefois autant qu'il le souhaiterait, Juan de Vargas et le docteur del Rio étant les seuls qui y mettent le zèle convenable(2). — Ceux-ci sont occupés à examiner les papiers du prince d'Orange et des comtes de Hornes et d'Hooghstraeten, et déjà ils y ont découvert des charges suffisantes contre eux. — La même chose sera trouvée à l'égard du comte d'Egmont, parce que, en outre des papiers saisis chez Backerzeele, ce dernier fait chaque jour des aveux, et on peut s'attendre qu'il dira des merveilles, lorsqu'il sera mis à la torture. — Le 9 de ce mois, le tribunal vota pour la mort d'Andelot, de Maximilien de Blois, surnommé Cock, et de Philippe de Wingle, qui sont détenus à Vilvorde; « je dis qu'ils votèrent, ajoute le duc, parce que, jusqu'à présent, je » n'ai voulu leur donner commission pour qu'ils jugent en définitive. — Je ne

(1) Au dos de cette lettre, il est écrit, de la main de Philippe II : *Al prior pedi estas cartas, para volver á ver, porqué primero las havia visto de priesa; y, por ganar tiempo, he puesto en ellas lo que se me ofrece que se les puede responder, sino es á lo del Tuson, que os dira el presidente* (j'ai demandé ces lettres au prieur [don Antonio Henriquez de Tolède, grand prieur de Léon], afin de les revoir, parce que, la première fois, je n'en avais fait qu'une lecture rapide; et, pour gagner du temps, j'y ai mis ce qu'il me paraît qu'on peut y répondre, sauf en ce qui regarde la Toison d'Or, sur quoi le président [le cardinal don Diego de Espinosa, inquisiteur général, président du conseil de Castille] vous instruira de ce qu'il y a à dire).

(2) A la marge de ce passage, Philippe II a écrit : *Darle las gracias por todo lo que en esto avisa, y que así lo continue, y que dé prisa en estos negocios, pues sabe quanto conviene que esten concluidos para la primavera* (le remercier de tous ces avertissements; lui dire qu'il les continue, et qu'il accélère ces affaires, puisqu'il sait combien il importe qu'elles soient terminées pour le printemps).

» me propose de faire exécuter ces trois gentilshommes que quand on pourra  
 » faire justice de tous. — J'ai tâché d'obtenir que ceux qui ont signé le com-  
 » promis fussent déclarés coupables du crime de lèse-majesté : le conseil l'a voté  
 » et déclaré ainsi (1). » — Selon ce que M. de Chantonay lui écrit, l'Empereur n'a  
 pas aussi bien pris l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, que les ducs  
 de Bavière, de Brunswick et de Clèves; mais le duc espère que S.M.I. reconnaîtra  
 la raison qu'a eue le Roi d'ordonner qu'il fût procédé comme on l'a fait. — Le duc  
 se plaint de ne pouvoir disposer du produit des biens confisqués, à cause des  
 obstacles que lui suscitent le conseil des finances et madame de Parme (2). — Il  
 supplie le Roi de lui envoyer une prompte provision de deniers. — Il reconnaît,  
 du reste, que l'Espagne ne peut continuer de fournir autant d'argent pour les  
 Pays-Bas, et qu'il faut que ces provinces trouvent les moyens de se soutenir  
 elles-mêmes : mais c'est là une affaire à laquelle il ne pourrait mettre la main  
 sans le concours de Madame. S'il avait eu seul le pouvoir de la régler, déjà il  
 l'aurait entamée, en la combinant avec le châtimement des villes : car l'incertitude  
 où celles-ci se trouvent du sort qu'on leur réserve, les fera plus aisément à con-  
 sentir aux moyens de finances justes et honnêtes qui seront établis par le Roi (3).

(1) Note marginale de la main de Philippe II : *Qu'es muy bien todo esto, y lo mismo creo yo que se puede hacer con los que dieron favor y asistencia, y aun que tienen mas pena, por haver sido los moedores y inventores destas cosas, si es como acá tenemos entendido* (lui dire que tout cela est très-bien. Et je crois que la même décision pourrait être appliquée à ceux qui favorisèrent et assistèrent les confédérés, et même qu'ils sont encore plus coupables, pour avoir été les promoteurs et les inventeurs de ces troubles, si c'est comme nous en sommes informés ici).

(2) Note marginale de Philippe II : *Que ya esto esta remediado, con la licencia que di á Madama, y con el poder que le he embiado en el despacho pasado, y su duplicado, para gobernar aquellos Estados* (qu'il est pourvu à cela, au moyen du congé que j'ai donné à Madame, et du pouvoir que j'ai envoyé au duc, avec la dernière dépêche, pour gouverner les Pays-Bas).

(3) Note marginale de Philippe II : *Que esto, de tener allí la hacienda y dinero para sostener aquellos Estados, y sus obligaciones, es muy necesario; y así conviene que él mire muy bien esto, y se informe de las formas que para ello podría haver; y que, porqué creo yo que, con la voluntad de los Estados, no se hallarán estas, que es menester ponerlos de manera que no sea menester su voluntad y consentimiento para ello; que él vea en todo esto lo que le pareciere, y me avise dello, si ya no hallase las cosas tan fáciles y breves de hacer, que se*

— Il a cru devoir, au prix de 14 à 15,000 écus, retenir en *wartgelt*, jusqu'au 4 ou 5 janvier, les 5,000 chevaux (1).—Ce qui l'a surtout déterminé à cette mesure, c'est l'état des affaires de France. Il dit le péril où s'est vu le roi (Charles IX) de tomber au pouvoir de l'amiral et du prince de Condé; la demande de secours que ce monarque lui a fait faire, ainsi qu'à madame de Parme, par son ambassadeur; la réponse qu'ils ont donnée à celui-ci; les instructions postérieures qu'ils ont adressées à don Francès de Alava; l'envoi que la reine-mère leur a fait de M. de Lignerol, avec charge de solliciter 2,000 chevaux; la résolution qu'ils ont prise de lui en donner 1,400, savoir: 400 Bourguignons et 1,000 des bandes d'ordonnances, sous le commandement du comte d'Arenberg. Il ajoute que, le 17, est arrivé un autre gentilhomme français, pour demander, outre la cavalerie, 3,000 arquebusiers espagnols; que, le 18, est venu aussi le gouverneur de Saint-Quentin, avec la même commission, mais qu'il s'y est refusé, renouvelant toutefois l'offre qu'il avait fait faire, par don Francès de Alava, de marcher lui-même au secours du Roi, avec tous ses Espagnols, 5,000 Allemands et 5,000 chevaux, si S. M. était décidée à en finir avec les ennemis de la religion catholique en France (2). — Quoique le grand commandeur de Castille ait certainement fait part au Roi de ce qu'il a traité avec le pape touchant le voyage de S. M. aux Pays-Bas, le duc croit devoir lui dire le contentement qu'a eu S. S. de

*perdiese tiempo en avisarme dellos. Esto irá en cifra, y aun creo que seria bien que fuese en una cartilla á parte que descifrarse el mas confidente* (que ce point, de se procurer là-bas les moyens de soutenir ces États, et de remplir leurs obligations, est très-nécessaire; qu'ainsi il convient qu'il y donne une particulière attention, et s'informe des expédients auxquels on pourrait avoir recours; que, comme je crois que ceux-ci ne se trouveront du consentement des États, il faut prendre des mesures telles qu'on puisse se passer de ce consentement; qu'il me fasse connaitre son avis sur tout cela, à moins qu'il ne trouve les choses si faciles à établir, et en si peu de temps, que l'avertissement qu'il m'en donnerait fût de nature à les retarder. Cela se dira en chiffre, et même je crois qu'il serait bien de l'écrire dans une lettre à part que déchiffrerait le plus confident).

(1) Note marginale de Philippe II: *Que fué muy bien* (que cela a été très-bien).

(2) En marge du passage concernant les affaires de France, Philippe II a écrit: *Y lo mismo, todo lo demas que dice en este capitulo, que todo ha sido muy al propósito, y muy acertado* (que tout ce qu'il dit en ce passage de sa lettre a de même été très à propos et très-bien entendu).

l'arrestation des seigneurs, ainsi que de tout ce qui s'est fait par les ordres de S. M. (1). S. S. a néanmoins insisté pour qu'on fasse ressouvenir le Roi de ce qu'exige l'intérêt de la religion (2).

Liasse 555.

672. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 1<sup>er</sup> novembre 1567.* Il dit qu'il est venu à Anvers, pour y arrêter ce qui concerne la construction de la citadelle; que ceux de la ville lui ont accordé 200,000 écus, destinés à subvenir à la dépense de cette construction; qu'il en fera commencer les travaux avant son départ, et qu'en même temps, il désarmera les habitants. Il ajoute qu'il a fait entendre au magistrat que la première mesure à prendre était le rétablissement des églises et des monastères ruinés, et que cela a été résolu ainsi. — Tous ces résultats, il les a obtenus, en déclarant que, pour le moment, il ne voulait s'occuper des choses passées, et que les demandes qu'il faisait ne devaient pas être envisagées comme une punition de celles-ci : de manière qu'il reste l'arbitre de ce qu'il conviendra de faire plus tard pour le service du Roi. — Plaise à Dieu, ajoute-t-il en terminant, que Madame se contente de ce que j'ai réglé, et dont je ne l'ai pas informée encore (3)!

Liasse 555.

(1) Note marginale de Philippe II : *Que fué muy bien el oficio que hizo con el papa, y que, con tan buenos efectos, no podia dejar de tener Su Santidad mucha satisfacion de todo lo que se hace; que las cosas de la religion me avise siempre como van, y les dé priesa á componer como conviene, pues son las principales, y que deven yr delante, como yo sé que las pone siempre* (que l'office qu'il fit auprès du pape fut très-bien, et qu'avec de si bons résultats, S. S. ne pouvait laisser d'être très-contente de tout ce qui se fait; qu'il me fasse toujours savoir comment vont les choses de la religion; qu'il s'occupe avec activité de les régler comme il convient, car ce sont les principales, et qui doivent aller avant toutes autres, comme je sais qu'il les y met toujours).

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXLIII.

(3) On lit, en marge de cette lettre, l'apostille suivante, écrite de la main de Philippe II : *Lo que he holgado de entender todo esto, y lo bien que me ha parecido todo lo que ha hecho en ello, y que, con la licencia de Madama, y aver él de tomar aquel gobierno, confio que no succederá el inconveniente que aquí teme, sino que todo se hará muy bien* (lui dire que je me suis réjoui d'apprendre tout cela, et que tout ce qu'il a fait m'a paru très-bien; que, au moyen du congé donné à Madame, et de la possession qu'il doit prendre lui-même du gouvernement, je me confie que tout ce qu'il projette s'exécutera sans inconvénient).

675. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 1<sup>er</sup> novembre 1567.* Le 14 octobre, un prêtre vint le trouver; qui lui dit être chapelain du cardinal de Lorraine, et qui lui remit un billet dans lequel ledit cardinal, après lui avoir raconté brièvement ce qui était arrivé au roi de France (1), le pria de lui envoyer quelqu'un de confiance. — Le duc lui envoya Esteban de Ibarra. — A trois jours de là, arriva un capitaine, se disant serviteur du même cardinal, et porteur d'un autre billet où le duc était vivement pressé de secourir ledit Roi. — Le duc, croyant que ce capitaine le trompait, le fit mettre en prison, et l'y retint jusqu'au retour d'Ibarra, de qui il apprit que cette mission lui avait été donnée en effet par le cardinal. — Ce qui s'est passé entre le cardinal et Ibarra, le Roi en aura connaissance par l'écrit que le duc lui envoie. — Il verra aussi ce que le duc a cru devoir répondre au cardinal. — Conformément à cette réponse, il fait lever 5,000 chevaux qui se réuniront dans le comté de Sayn (2), le comte dudit lieu étant pensionnaire du Roi, et obligé de recevoir ses gens de guerre. Il envoie au comte Wolfgang et au marquis de Baden, pour qu'ils lèvent chacun 1,000 chevaux. Il a donné l'ordre aux bandes du comte de Mansfelt et du baron de Berlaymont de se diriger sur Luxembourg, où Mansfelt se rendra aussi, pour prendre le commandement de la cavalerie. — L'objet qu'il a en vue, en rassemblant cette cavalerie, est d'empêcher le passage aux gens qui viendraient d'Allemagne au secours des rebelles, de pouvoir au besoin secourir le roi de France, et de prévenir toute tentative contre les Pays-Bas. — Le cardinal avait offert, en certain cas, de mettre le duc d'Albe en possession de quelques places en France : le duc dit que, si ce cas se réalisait avant qu'il connût les intentions du Roi, il croirait devoir occuper les places offertes par le cardinal, et que, si le roi de France était détenu, il se joindrait aux catholiques de ce royaume, sous prétexte de le délivrer. Les places qu'on aurait alors entre les mains, seraient d'excellentes garanties de la restitution des dépenses qui auraient été faites pour la cause catholique (3). — « Le roi de France et ses frères, continue le duc,

(1) Charles IX, que le prince de Condé et les Châtillons avaient failli surprendre à Meaux, et qui s'était réfugié à Paris, était bloqué dans cette ville par les huguenots.

(2) Comté d'Allemagne, entre les comtés de Wied et du bas Isenbourg.

(3) Le roi a écrit, en marge de ce passage de la lettre : *Me parece muy bien que hiziese lo que aqui dice, y tanto mas que aquello no hera romper la paz, pues yo no la hizé, ni la*

» venant à mourir, on pourrait, comme le cardinal le propose, revendiquer la  
 » couronne pour Votre Majesté, à raison du droit de la reine, notre maîtresse;  
 » la loi salique dont on parle est une plaisanterie, et les armes aplaniraient les  
 » difficultés qu'elle oppose (1). » — Il demande sur tout cela des instructions au  
 Roi. — Quant au dernier cas mis en avant par le cardinal, savoir : que le Roi  
 prenne en sa protection lui et sa maison, s'il arrivait que, le roi de France et le  
 prince de Condé s'accordant, un des articles de cet accord fût de les jeter hors  
 du royaume (2), « ceci, dit le duc d'Albe, est matière différente, et je ne me  
 » hasarderai à y donner les mains sans ordre exprès de V. M., attendu qu'un  
 » délai pour s'y résoudre ne peut avoir d'inconvénient; qu'y accéder, serait  
 » obliger V. M. à ce que peut-être elle ne pourrait tenir plus tard, et que ce  
 » serait en conséquence la ruine entière du cardinal et de sa maison (3). »

Liasse 555.

674. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 2 novembre 1567.* Il accuse la réception de la lettre du Roi, du 22 septembre. — Il voit très-bien que le Roi n'a pu se dispenser de remettre au printemps son départ pour les Pays-Bas; déjà même il avait parlé dans ce sens : d'ailleurs, le pape

*tengo, sino con el rey de Francia, y no con sus vasallos ereges, como seria, si esto se hiziese no estando él libre, como aquí se dice* (il me paraît très-bien qu'il eût fait ce qu'il dit ici, d'autant plus que cela n'était pas rompre la paix, puisque je ne la fis, ni ne l'ai, qu'avec le roi de France, et non avec ses vassaux hérétiques, et que je ne la romprais point, ledit roi n'étant pas libre, comme il est dit ici).

(1) ..... *En caso de muerte del rey y de sus hermanos, tomarse ya la voz que el cardenal dize de rey de Francia para V. M., por el derecho de la reyna nuestra señora; que la ley sálica, que dizen, es baya, y las armas la allanarian.*

(2) *Echarlos á él y á su casa de Francia.*

(3) *Apostille de la main de Philippe II sur ce passage de la lettre: Esto es el punto en que me parece que ay mas que mirar, porqué esto se podria mal hazer sin romper; y por otra parte, parece que seria duro dexar de abrazar á quien por tal causa se pone en mys manos; y pues creo que por este caso avra tiempo, qu'él me avise de su parecer sobre ello, segun allá estubieren las cosas* (ce point est celui sur lequel il me paraît qu'il y a le plus à réfléchir, parce qu'il serait difficile de faire ce que demande le cardinal, sans rompre. D'autre part, il serait dur de repousser celui qui, pour une telle cause, se jette dans mes bras. Comme, d'ailleurs, je crois qu'une résolution à cet égard n'est pas urgente, qu'il [le duc] m'instruise de ce qu'il en pense, selon l'état où les choses seront là-bas).

paraît tout à fait apaisé à cet égard, et S. S. est très-joyeuse de l'exécution que le duc d'Albe a commencé de donner à la volonté du Roi. — La voie que S. M. a prise, pour rétablir son autorité en Flandre, a étonné beaucoup de monde, et peiné tous ceux qui voulaient du bien à M. d'Egmont. Le cardinal ne dissimule pas que lui-même a compassion de ce seigneur, parce que, jusqu'à sa sortie des Pays-Bas, il ne remarqua en lui des sentiments opposés ni à la religion catholique, ni au service du Roi. Il était persuadé, au contraire, qu'en ce qu'il faisait, M. d'Egmont, abusé par d'autres, croyait servir son souverain et son pays, quoiqu'à la vérité, le cardinal eût appris avec regret ce qu'il écrivit lors du baptême du fils de M. d'Hooghstraeten, à Anvers. — Quant aux autres gentilshommes arrêtés, personne n'en montre du regret. — Le cardinal ne doute pas qu'en prenant une telle détermination, le Roi n'en ait bien pesé les conséquences. — On impute au cardinal de lui en avoir donné le conseil; mais il ne s'inquiète pas plus de cette imputation, que des autres. — Le nouveau tribunal (1) procède avec autant de diligence que de secret, et le duc ne cesse d'en stimuler les membres. — Le cardinal répète que le Roi a dans la main les moyens d'asseoir d'une manière stable son autorité en Flandre : il ne saurait s'étendre davantage là-dessus, éloigné comme il l'est, et les affaires aux Pays-Bas se traitant actuellement avec le secret qui est nécessaire. Il n'en était pas ainsi par le passé, où tout ce qui se disait et se faisait en conseil, était divulgué dans les banquets (2).

Liasse 904.

675. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 2 novembre 1567.* Il pense que le moment est venu de mettre à exécution les bulles des nouveaux évêchés, en cassant ce qui a été traité avec les abbés et les états de Brabant. — Il convient d'autant plus de s'en tenir, en cette matière, à ce qui fut réglé dès le principe, que l'on éprouverait de grandes difficultés auprès du pape, si on lui proposait quelque mesure nouvelle, non qu'il ne soit affectionné au Roi et désireux de lui complaire, « mais parce qu'il est scrupuleux et » soupçonneux, et que, ayant été moine, il prétend très-expressément être

(1) Le conseil des troubles.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXLIV.

» obéi (1). » — Quand les choses seront un peu plus avancées, Madame pourra convoquer les états par province, leur dire les motifs qui ont déterminé le Roi à faire ce qu'il fait, leur déclarer sa volonté touchant l'observation des placards et le rétablissement de l'ancienne inquisition, et leur demander une aide. — Granvelle a écrit au duc d'Albe que, selon lui, il serait bien de faire conduire en Espagne le fils du prince d'Orange, qui est à Louvain, non-seulement afin qu'il servit d'otage pour ce que son père pourrait faire en Allemagne, mais pour qu'il fût élevé catholiquement. Il faudrait, du reste, l'honorer et le bien traiter, mais séparer de lui tous ses serviteurs flamands et allemands. Il est déjà en possession des biens de sa mère. — « Plusieurs fois, ajoute le cardinal, je proposai au » prince d'envoyer son fils en Espagne; mais il ne voulut jamais prêter l'oreille » à cela. Il doit savoir pourquoi. » — Affaires de France.

Liasse 904.

676. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 2 novembre 1567.* Il supplie le Roi d'ordonner que son autre lettre du même jour (2) soit tenue secrète, et que le secrétaire seul (3) la voie. — Il l'engage à faire quelque mercède au cardinal Alexandrin, qui est pauvre : « Sa Sainteté, dit-il, tient tous » ses parents très-bas, et avec eux il se peut faire quelque chose d'extraordi- » naire; et, quelque sévère que soit Sa Sainteté, je crois que ces faveurs ne » resteraient pas sans fruit (4). »

Liasse 904.

677. *Lettre du grand commandeur de Castille (don Luis de Requesens) au Roi, écrite de Rome, le 5 novembre 1567.* Il a rendu compte au pape des motifs qui forcent le Roi à différer jusqu'au printemps son départ pour la Flandre.

(1) *Mas es assi escrupuloso y sospechoso, y como ha sido frayle, pretende muy expressamente ser obedecido.*

(2) Celle qui porte le n° 672.

(3) C'était Antonio Perez, qui avait dans ses attributions les affaires d'Italie.

(4) Au mois d'avril 1568, Philippe II, en nommant évêque de Siguenza le cardinal d'Espinoza, président du conseil de Castille, réserva, sur les revenus de cet évêché, une pension de 5,000 ducats pour le cardinal Alexandrin. (*Manuscrit de la bibliothèque nationale de Madrid, marqué X 172.*)

Sa Sainteté s'en est montrée très-satisfaite, ainsi que de la manière dont le duc d'Albe procède là-bas.

Liasse 905.

678. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 6 novembre 1567.*  
 D'après les nouvelles qu'il reçoit, il importe qu'il soit sur ses gardes. — Du côté de Nimègue, on a aperçu deux barques chargées d'hommes, d'armes et de munitions, et l'on dit que cette troupe doit être renforcée de 3 ou 4,000 hommes. — Le fils du landgrave de Hesse et le troisième fils du palatin, nommé Casimir, ont donné l'*anrritgelt* (1) à 6,000 chevaux, en leur assignant, pour place de montre, au 10 décembre, Caslauer (2), lieu du comte palatin : les uns et les autres paraissent avoir l'intention, ou d'envahir les Pays-Bas, ou de passer en France. — Le duc a immédiatement envoyé le comte de Meghem dans les provinces de son gouvernement, avec 2,000 Allemands et 1,000 Espagnols; il l'a fait accompagner du mestre de camp don Sancho de Londoño. — Il a envoyé une compagnie d'arquebusiers espagnols à cheval vers le pays de Clèves. — Il a écrit au comte palatin Wolfgang et au marquis de Bade, pour qu'ils lèvent 2,000 chevaux. — Il enverra le comte de Mansfelt dans son gouvernement de Luxembourg avec ces 2,000 chevaux et les 1,000 qu'il a déjà. — Il a demandé aux ducs Philippe et Éric de Brunswick qu'ils passent le *wartgelt* à leurs chevaux pour tout le mois de décembre. — Il a écrit au comte d'Arenberg, qui est à Cateau-Cambrasis avec ses 1,500 chevaux, attendant des commissaires du roi de France pour les conduire et les pourvoir de vivres, qu'il reste en cet endroit, jusqu'à ce qu'il lui donne d'autres ordres, car ce serait une mauvaise plaisanterie d'aller mettre le feu dans la maison du voisin, lorsque la sienne propre commence à brûler (5). — Il termine, en demandant au Roi qu'il le pourvoie de deniers : il lui est impossible, dit-il, avec 150 ou 140,000 écus qu'il a, de faire face à tant de nécessités qui le pressent; et il ne faut pas songer, pour le moment, à rien tirer du pays, ni à obtenir des marchands un

(1) *Anrritgelt*, argent qui se donnait aux gens de cheval, pour qu'ils se rendissent au lieu qui leur avait été assigné.

(2) Caseloutre, ou *Keyzers-Lautern*, ville d'Allemagne dans le palatinat du Rhin.

(5) *Porqué seria mala burla yr á meter fuego en casa agena, començandose á arder la propria.*

seul réal sur le produit des confiscations, jusqu'à ce qu'ils voient le résultat du jeu qui commence (1).

Liasse 555.

679. *Lettre de la comtesse d'Égmont au Roi, écrite de Bruxelles, le 6 novembre 1567.* Elle rappelle au Roi la requête qu'elle lui a fait parvenir par un de ses gentilshommes. — Elle lui dit qu'elle a cru devoir solliciter l'intercession de l'Empereur, et lui envoie la lettre que S. M. I. lui écrit en conséquence (2). — Elle prie le Roi de se ressouvenir des bons et loyaux services que son mari a rendus à l'Empereur, son père, ainsi qu'à lui-même, et de considérer ceux qu'il peut lui rendre encore (3). (*Franç.*)

Liasse 558.

680. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 12 novembre 1567.* Les lettres du duc, du 4 et du 9 octobre, lui sont parvenues le 8 novembre; elles lui ont été très-agréables. — Il y répondra par un courrier exprès. Cette lettre est expédiée à don Francès (de Alava) par un gentilhomme que le roi et la reine de France lui ont envoyé, afin de l'instruire de la conspiration ourdie par leurs rebelles, dans le but de leur ôter la couronne et la vie. — Dans la réponse qu'il fait à LL. MM. TT. CC., il les engage à ne conclure aucune espèce d'accord avec lesdits rebelles, mais de s'efforcer de les châtier aussi rigoureusement que leurs fautes le méritent. — Il donne aussi des instructions dans ce sens à don Francès. Le duc, pour sa part, agira en la même conformité. — Le Roi approuve beaucoup l'offre que le duc fit au roi et à la reine TT. CC., d'un secours considérable d'infanterie et de cavalerie, et même de sa propre personne, selon qu'il en a été informé par don Francès. — Il veut que le duc assiste et favorise ces princes, en tout ce qui se pourra faire sans inconvénient pour la sûreté des Pays-Bas. — Il lui rappelle qu'il lui a écrit au long par deux courriers exprès, et lui a envoyé la patente du gouvernement des Pays-Bas, ayant résolu, sur les instances de Madame, de lui accorder son congé. — Avec les mêmes courriers, il lui a adressé des cédules de 200,000 ducats, et des papiers d'importance qu'il tenait

(1) *Hasta que vean en que para este juego que se comiença.*

(2) C'est la lettre du 20 octobre, insérée ci-dessus, p. 588.

(3) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXLV.

en réserve, pour les informations à prendre sur les auteurs des troubles. — Par les mêmes dépêches encore, il approuvait que le duc n'eût pas licencié les 3,000 chevaux allemands. — Quant aux 2,000 Bourguignons, le Roi pense qu'il vaut mieux attendre, pour les lever, qu'il s'embarque, parce qu'alors ils pourront l'accompagner. — Hinckart (1) est arrivé à Madrid, le 24 octobre, envoyé par la comtesse d'Egmont. Comme elle lui a donné cette mission à l'insu du duc, le Roi ne le recevra pas. — Nouvelles de l'accouchement de la Reine et de sa santé, ainsi que de celle des infantes. Le Roi ne dit pas un mot du prince don Carlos (2).

Liasse 557.

681. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 12 novembre 1567.* A propos d'un voyage que le grand commandeur de Castille allait faire en Espagne, il fait observer au Roi que, pendant l'absence de ce ministre, il ne doit pas beaucoup compter sur l'assistance que lui et le cardinal Pacheco donneront au secrétaire, « car, pour dire la vérité comme je le dois, continue-t-il, aucun cardinal ne peut traiter d'affaires ici, avec la dignité et l'autorité qui conviendraient; le pape abhorre tous les cardinaux qui dépendent de princes, et je conviendrais d'autant moins pour de telles négociations, qu'il dit quelquefois de moi, qu'il me tient pour serviteur très-passionné de V. M., et qu'il lui paraît même qu'en cela j'oublie que je suis cardinal. » — Granvelle fait un magnifique éloge du grand commandeur de Castille. — Touchant les affaires de Flandre, il a appris peu de chose, à cause du secret avec lequel elles se traitent. — Il loue la grandissime prudence et la dextérité du duc d'Albe. — Tout est tranquille aux Pays-Bas, et le Roi doit être satisfait des mesures qu'il a prises. — On ne parle déjà plus de son voyage. — A l'occasion des procès faits aux seigneurs prisonniers, Granvelle rappelle au Roi ce que réclament sa bonté et sa clémence; il lui représente que ce qui se fera aux Pays-Bas par ce moyen, sera plus durable que ce qui s'établira par la force; qu'il lui importe de s'y faire aimer de ses sujets. — Il est toujours persuadé que M. d'Egmont a été abusé par d'autres, dans les choses où il ne s'est pas bien conduit; il ne doute pas que le Roi ne se ressouvienne des services que ce seigneur lui a rendus par le passé.

(1) C'était un gentilhomme attaché à la maison d'Egmont.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXLVI.

— Dieu a permis sans doute les révoltes qui ont eu lieu aux Pays-Bas, afin de donner occasion au Roi d'y mettre l'ordre convenable en tout : cela lui servira, comme servit à l'Empereur la rébellion des communes de Castille. — Quelques méchants ont publié, en Flandre, que c'était le cardinal qui avait conseillé l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, et ils l'ont écrit à l'Empereur. Le Roi sait ce qui en est, etc. (1).

Liasse 904.

682. *Lettre de Walburge de Nieuwenaeer, comtesse de Hornes, au Roi, écrite de Weert, le 15 novembre 1567.* Elle ne doute pas que le Roi ne fasse procéder contre son mari, selon que la raison, l'équité et la justice le prescrivent, et ce qu'il a droit de prétendre comme comte d'Empire (2) et chevalier de l'Ordre. — Elle est assurée qu'ainsi il reconnaîtra l'innocence du comte. — Elle envoie au Roi les lettres que lui écrivent à ce sujet l'Empereur (5) et l'archevêque de Mayence (4). (*Franç.*)

Liasse 555.

685. *Lettre d'Anne d'Egmont, comtesse douairière de Hornes, au Roi, écrite de Weert, le 15 novembre 1567.* Elle s'adresse à lui pour le même objet, et à peu près dans les mêmes termes. (*Franç.*)

Liasse 555.

684. *Lettre du duc d'Albe au comte de Mansfelt, écrite de Bruxelles, le 20 novembre 1567.* Il avait offert à Madame de l'accompagner, si cela lui était agréable; mais elle n'a pas accepté cette offre, à cause des inconvénients qui pourraient résulter de son absence, et elle a témoigné le désir que le comte lui rendit ce service. Comme cela est conforme à la raison, et que le Roi en recevra un grand contentement, il charge le comte de se régler sur les intentions de Madame. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 555.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXLVII.

(2) Les mots *comte d'Empire* ont été soulignés par Philippe II, qui a écrit à la marge : *Creo que se engaña* (je crois qu'elle s'abuse).

(5) La lettre de l'Empereur, en date du 20 octobre, est insérée ci-dessus, p. 588.

(4) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXVIII.

685. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 21 novembre 1567.* Elle le remercie de la lettre qu'il lui a écrite le 5 octobre (1), et dont Machiavel a été porteur. Elle a été heureuse d'y trouver, avec la permission de retourner chez elle, l'assurance de la satisfaction du Roi pour ses services, et l'offre affectueuse, qu'il lui fait, de considérer ses affaires, sa réputation et son autorité comme les siennes propres. — Elle exprime aussi sa gratitude au Roi de la mercède qu'il a bien voulu lui accorder (2). — Elle fera ses préparatifs de départ, aussitôt que sera arrivé le courrier que le Roi lui annonce. — Elle éprouve une vive satisfaction, de laisser les Pays-Bas dans une paix profonde, d'y voir partout l'autorité du Roi respectée, et le culte divin rétabli. — Elle croit devoir représenter au Roi qu'il importe, dans l'intérêt de son service, de prendre une prompte résolution sur les châtimens qu'ont pu mériter les uns, et les grâces et rémunérations auxquelles ont droit les autres. — Elle se flatte que, lorsqu'elle sera de retour en sa maison, le Roi lui accordera la restitution du château de Plaisance; sans cela, le monde ne croirait jamais qu'il est réellement satisfait de ses services. — Elle lui recommande très-instamment le comte de Mansfelt (3). (*Ital.*)

Liasse 553.

686. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 22 novembre 1567.* Son secrétaire Machiavel lui a remis les lettres du Roi, du 5 octobre. — Elle s'est réjouie de l'heureux accouchement de la Reine. — Elle ne saurait assez remercier le Roi de ce qu'il a bien voulu lui donner son congé, et surtout de la satisfaction qu'il montre de ses services. — Elle assure le Roi que, partout où elle se trouvera, elle sera animée du même désir de le servir en toutes les choses dans lesquelles il lui plaira de l'employer. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 553.

687. *Lettre de la duchesse de Parme au Roi, écrite de Bruxelles, le 22 no-*

(1) Comme je l'ai déjà fait observer, p. 584, à la note, je n'ai pas trouvé la minute de cette lettre du 5 octobre.

(2) Voyez ci-dessus, p. 585, la lettre de Ruy Gomez, du 6 octobre.

(3) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CXLIX.

tembre 1567 (1). Le comte d'Arenberg doit être arrivé près du camp du roi de France (2); il a avec lui bon nombre de gentilshommes d'Artois, de Hainaut et d'autres provinces, excellents soldats et très-affectionnés à la religion et au service du Roi. — La duchesse renouvelle ses plaintes, du délai que met le Roi à prendre une résolution sur les affaires des Pays-Bas : la perplexité dans laquelle il laisse non-seulement les mauvais, qui l'ont offensé, mais les bons, qui ont rempli leur devoir, est des plus préjudiciables à la tranquillité de ces provinces. S'il eût ordonné, comme elle l'en a supplié plusieurs fois, que les plus coupables fussent punis, et les autres amnistiés, les sujets ne seraient pas inquiets et incertains de l'avenir, comme ils le sont. — Elle se rend, auprès du Roi, l'organe des réclamations qu'élèvent les villes, touchant les charges que leur impose le logement des gens de guerre; elle plaide surtout la cause des habitants de Bruxelles, qui ont bien mérité durant les troubles. — « Quoique je m'en aille, » continue la duchesse, je ne laisserai jamais de me souvenir de ce que je dois » à V. M. et à ces pays, dont la conservation importe tant à son service: je supplie donc très-humblement, et avec toute affection, V. M. d'user de clémence » et de miséricorde envers eux. conformément à l'espoir qu'elle leur en a si » souvent donné; je la supplie de considérer que plus les rois sont grands, et » plus ils approchent de Dieu, plus aussi ils doivent être imitateurs de la bonté » et de la clémence divines; que tous les princes quelconques qui ont régné sur » ces pays, se sont toujours contentés de châtier les chefs des séditions; qu'ils » pardonnaient au reste de la multitude, en disant que le repentir qu'elle témoi- » gnait de ses fautes, leur suffisait. Autrement, sire, et si l'on use de rigueur, » il est impossible que le bon ne souffre pas avec le mauvais, et qu'il ne s'en- » suive une calamité et destruction générale de tout cet État, dont les consé- » quences peuvent être bien appréciées par V. M. (5). » — Marguerite parle

(1) On lit, au dos, de main de secrétaire : *V. M. vea si es menester que esta se lea en consejo* (que V. M. veuille voir s'il est besoin que cette lettre soit lue au conseil); et au-dessous, la note suivante, de la main de Philippe II : *No hay para que se vea, que ayer la viéron en francés, ni para que decirles nada della* (il est inutile qu'ils la voient, puisqu'ils la virent hier en français, et il n'est pas besoin non plus de leur en rien dire).

(2) Voy. pages 591 et 597.

(5) . ... *Y aunque yo me parto, todavia no dejaré jamás de acordarme de lo que debo à*

ensuite d'une explosion qui, dans le mois d'octobre, à minuit, a éclaté au moulin à poudre (*molino de polvora*) existant hors de la ville de Malines, explosion qui a été si terrible, qu'à Bruxelles on en a entendu le bruit, et que la terre en a tremblé. Soixante tonneaux de vieille poudre ont sauté dans ce désastre, qui n'a toutefois entraîné la perte que de deux ou trois personnes, et de quelques chevaux. — Elle a fait informer, par les abbés de Villers et de Nizelles, ainsi que par le conseiller (de Brabant) Oudart, sur les religieux de Saint-Bernard qui auraient les qualités nécessaires pour être pourvus de cette abbaye; elle envoie au Roi ces informations, ainsi que l'avis desdits commissaires. — Elle termine, en adressant au Roi une liste de ceux qui l'ont sincèrement et diligemment servi durant les troubles, afin qu'il leur donne des marques de sa libéralité. Elle lui recommande en particulier son majordome, le seigneur de Sepmeries, qui a été chargé du gouvernement de la ville de Malines (1), et qui y a rempli son devoir, non sans grand péril de la vie. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 535.

688. *Lettre du comte de Mansfelt au Roi, écrite de Bruxelles, le 25 novembre 1567.* Ça été pour lui un grand chagrin de n'avoir, par le retour du secrétaire de madame de Parme (2), reçu aucune réponse du Roi aux deux lettres qu'il avait remises audit secrétaire. — Quoiqu'il soit possible que le Roi ait l'intention de lui accorder la récompense due à ses services, il est cependant forcé de la solliciter, afin de pouvoir d'autant mieux continuer à le servir. — Si le

*Vuestra Magestad y al país, pues es su servicio conservarlo y mantenerlo, y de le suplicar muy humilmente, y con toda afeccion, que V. M. use de clemencia y misericordia con ellos, conforme á la esperanza que tantas vezes les ha dado, y que tenga en memoria que quanto mas grandes son los reyes, y se acercan mas á Dios, tanto mas deben ser imitadores de esta grande divina bondad, poder y clemencia, y que todos los reyes y principes cualesquiera que hayan sido, se han siempre contentado con el castigo de los que han sido cabezas y conductores de las sediciones, y quanto al resto de la muchedumbre, les han perdonado, con decir que habiendose arrepentido de sus errores, les era harta satisfacion. Otramente, señor, usando de rigor, es imposible que el bueno no padezca con el malo, y que no se siga una calamidad y destruicion general de todo este Estado, cuya consecuençia V. M. la puede bien entender.....*

(1) Voyez ci-dessus, p. 500.

(2) Machiavel (voyez ci-dessus, p. 601).

Roi ne lui accordait cette satisfaction, la nécessité l'obligerait de se retirer des affaires, pour consacrer à Dieu ce qui lui reste de vie. — Il obéira, au surplus, au duc d'Albe, en tout ce que celui-ci lui commandera. — Ledit duc ne lui a permis de retourner dans son gouvernement, que dans le délai de huit jours. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 555.

689. *Lettre de la duchesse de Parme au duc d'Albe, écrite de Bruxelles, le 24 novembre 1567.* Elle lui rappelle les instances qu'elle lui a faites, pour que les bourgeois de Bruxelles fussent déchargés de la grosse garnison qu'il a mise en cette ville, et de l'écu, par tête de soldat, qu'ils payent, attendu qu'ils n'ont pas mérité ce traitement par leur conduite. — Ceux du magistrat étant venus de nouveau lui en porter leurs plaintes, elle a chargé les seigneurs de Mansfelt et de Berlaymont de faire connaître au duc l'impossibilité où lesdits bourgeois se trouvent réellement d'acquitter la contribution susmentionnée, au delà du terme de deux mois pour lequel les trois membres l'ont consentie avec bien des difficultés. — Elle ne lui dissimule pas qu'elle voit avec peine une ville qui s'est si bien conduite durant les troubles, chargée de cette manière (1); c'eût été une grande satisfaction pour elle, que, dès le principe, le duc exemptât les Bruxellois de garnison. Toutefois, puisqu'il a cru qu'alors cela était impossible, elle se flatte au moins que maintenant il aura égard à sa demande. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 555.

690. *Lettre des comtes de Nieuvenaer et d'Hooghstraeten au duc d'Albe, écrite de Cologne, le 25 novembre 1567.* Quoiqu'ils se flattent qu'il aura égard aux lettres que l'Empereur lui a écrites, à leur prière, comme ils ont appris que des conseillers espagnols et bourguignons ont été envoyés à Gand, ils croient devoir le supplier très-humblement d'avoir en telle estime lesdites lettres, qu'ils n'ayent matière de prendre leur recours devers S. M. I. et les états de l'Empire (2). (*Franç.*)

Liasse 555.

(1) *Tan trabajada.*(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CL.

691. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 28 novembre 1567.* Les dépêches du duc, du 1<sup>er</sup> novembre, que lui a délivrées, le 27, le courrier venu par mer, lui ont causé un grand contentement. — Cette lettre est expédiée à don Francès (de Alava) par quelqu'un (1) que le roi de France lui a envoyé, afin de le féliciter sur la délivrance de la Reine; de le remercier du secours que le duc lui a donné; et de lui dire que, moyennant ce secours et les gens qu'il rassemblait, il espérait bientôt châtier ses rebelles. — Le Roi a des doutes à cet égard; il craint, avec le duc, qu'ils n'en viennent à quelque arrangement honteux (2). Il écrit en conséquence, de sa main, au roi et à la reine, pour les en dissuader, et à don Francès, afin qu'il les anime. — Passant aux affaires des Pays-Bas, il remercie beaucoup le duc de les avoir mises en l'état où elles sont; il croit inutile de lui exprimer sa satisfaction en plus de paroles, parce qu'il en faudrait beaucoup (3), mais il l'assure qu'il ne le laissera manquer des deniers nécessaires pour l'exécution de ses plans, ayant ordonné qu'en outre des 200,000 écus que lui porta le dernier courrier, une bonne somme lui soit dans un bref délai expédiée. — Le grand commandeur de Castille lui ayant demandé, par suite de la mort de son beau-père, la permission de venir mettre ordre à ses intérêts, il la lui a accordée. Il a chargé son frère, don Juan de Çuñiga, d'aller entre-temps (*entretanto*) remplir sa charge à Rome. Don Juan partira dans trois ou quatre jours, pour aller s'embarquer, avec le marquis de Çerralvo, sur la galère de George de Grimaldi.

Il dit, en post-scriptum, qu'après qu'il a eu signé la lettre destinée à don Francès, l'ambassadeur du roi T. C. est revenu à la charge auprès de lui, afin d'obtenir un secours d'Espagnols; qu'il lui a répondu qu'il ne croyait pas ce secours nécessaire à son maître; qu'en tout cas, ignorant l'état des affaires des Pays-Bas, il lui était impossible de prendre une détermination à cet égard, et qu'il en écrirait au duc, qui ferait tout ce que lui permettrait la situation du pays dont le gouvernement lui est confié. — Il ajoute qu'il a entre les mains les dépêches relatives à la négociation dont Esteban de Ibarra a été chargé par le duc (4).

(1) Le texte dit seulement : *Esta va á don Francès con uno del rey de Francia.*

(2) ..... *Sospecho todavia lo que vos, que al cabo han de venir en algun vergonzoso concierto.....*

(3) ..... *Que no quiero deciros lo por mas palabras, porque serian menester muchas.*

(4) La négociation avec le cardinal de Lorraine. (Voyez ci-dessus, p. 595.)

et que, vu l'importance de cet objet, il a besoin d'y penser. — Il demande enfin l'avis du duc sur la proposition, que lui fait le vice-roi de Catalogne, de s'emparer de quelques-unes des places de cette frontière, plutôt que de les laisser tomber au pouvoir des hérétiques.

Liasse 557.

692. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de Madrid, le 28 novembre 1567.* Il répond aux lettres du cardinal des 17 août, 11 et 16 septembre. — Il le remercie du soin qu'il apporte à l'informer de tout ce qu'il croit utile à son service et au bien des affaires de Flandre. — Il n'a pu refuser aux instances réitérées et pressantes de la duchesse de Parme de lui accorder son congé : c'est le duc d'Albe qu'il a nommé en remplacement de la duchesse, en attendant qu'il se rende aux Pays-Bas. — A cause des nouveaux troubles de France, les chemins ne sont pas sûrs pour les courriers : par ce motif sans doute, il n'a pas reçu depuis assez longtemps de nouvelles du duc d'Albe. — Le Roi répond ensuite à ce que le cardinal lui a écrit touchant Backerzeele et Mol; l'examen à faire de ceux qui ont été pris à Valenciennes; la construction de citadelles dans différentes villes; la collation des gouvernements vacants; la promulgation d'édits particuliers; l'établissement des nouveaux évêchés; l'édit que la duchesse de Parme a fait publier à Anvers; la nomination à la charge de président à Dôle; la disposition des biens de Brederode; la pension dont il a gratifié un neveu du cardinal (1).

Liasse 555.

695. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 29 novembre 1567.* Il lui rend compte des mesures qu'il a prises pour la construction du château d'Anvers. — La ville a offert 200,000 écus. — Il se plaint de l'indiscipline qui règne parmi ses troupes. — Il recommande au Roi Juan de Vargas, qui lui est d'un secours inappréciable, et sans lequel il n'aurait pu accomplir aucune des choses qu'il a faites.

Liasse 555.

694. *Lettre de Catherine de Médicis au duc d'Albe, écrite de Paris, le 4 décembre 1567.* — Elle lui recommande l'objet de la mission du sieur de Favelles, qu'elle envoie vers lui.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLI.

Dans un post-scriptum de sa main, elle lui dit que, si à défaut des 2,000 arquebusiers espagnols qu'elle lui fait demander, les reîtres entrent en France, elle se disculpe d'avance, devant Dieu et tous les princes chrétiens, de la paix qu'elle sera obligée de faire (1). (*Franç.*)

Liasse 555.

695. *Lettre du comte de Mansfelt au Roi, écrite de Bruxelles, le 8 décembre 1567.* « Quand les comtes d'Egmont et de Hornes furent pris, de la manière » que V. M. aura entendu, et contre les statuts et privilèges de l'Ordre, je crus » devoir, en acquit de l'obligation qui m'est imposée par le serment que j'ai prêté » audit Ordre, faire des représentations au duc d'Albe, et lui rappeler qu'il » n'était pas moins obligé que moi de maintenir de toutes ses forces les statuts » dudit Ordre; je lui alléguai que cette manière de procéder contre les comtes » nous ferait encourir les reproches des autres chevaliers, lorsqu'ils en auraient » connaissance, s'il ne leur était prouvé que nous eussions rempli notre devoir. » Le duc m'ayant répondu qu'avant son départ d'Espagne, V. M. avait fait examiner ce point, et qu'elle avait décidé que les statuts susdits n'étaient pas » applicables au crime de lèse-majesté, je n'insistai pas davantage, spécialement » parce que le duc me dit que V. M. le voulait ainsi, et parce que, après » les représentations que j'avais faites, je pouvais me considérer comme disculpé, tant à l'égard de V. M., comme chef et souverain, qu'envers tous les » chevaliers de l'Ordre. Je me décidai donc à ne plus parler de cette matière, » parce que toujours ma volonté sera subordonnée à celle de V. M. Cependant, » sire, les comtesses d'Egmont et de Hornes, ainsi que les amis et procureurs » des prisonniers, m'ayant rappelé le serment que j'ai prêté, comme confrère » de l'Ordre, et m'ayant requis d'intercéder auprès de V. M., afin qu'elle fasse » juger les causes desdits prisonniers conformément aux statuts dudit Ordre, je » n'ai pu m'empêcher d'écrire la présente à V. M., la suppliant de prendre en » cette affaire la détermination que la raison et l'équité réclament..... Je supplie » très-humblement V. M. de ne prendre cette démarche en mauvaise part, protestant qu'en nulle chose je ne voudrais contrevenir à sa volonté, et que je » suis prêt, au contraire, à employer ma vie et tout ce que je possède, pour son » service. » (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 555.

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLII.

696. *Lettre du duc d'Albe à Catherine de Médicis, écrite de ....., le .. décembre 1567.* Il répond à la lettre de la reine du 4 décembre, qu'il a reçue le 7. — Il justifie le refus, qu'il se voit obligé de faire, des 2,000 arquebusiers espagnols demandés par la Reine pour renforcer l'armée du duc d'Aumale. — Il réplique à ce qu'elle lui a écrit : qu'elle se disculpait devant Dieu, le monde et les princes chrétiens, si, faute de ce secours, elle faisait un accord avec ses rebelles. — Il rappelle, à ce sujet, que, ayant appris ce qui s'était passé à Meaux, et la retraite de la reine et du roi à Paris, il leur fit offrir d'aller lui-même à leur secours avec 5,000 chevaux et 15,000 hommes d'infanterie, espagnols et allemands; il lui dit que, s'ils avaient accepté cette offre, tout eût été promptement fini en France; que la religion et l'autorité du roi y auraient été entièrement rétablies. — Il lui rappelle encore qu'il fit offrir au roi très-chrétien et à elle, au cas qu'ils voulussent trainer la chose un peu plus en longueur, de leur envoyer 1,500 chevaux, 5,000 Allemands, 2,000 Wallons et 5,000 reîtres qu'il tenait en *wartgelt* en Allemagne; qu'ils acceptèrent seulement les 1,500 chevaux, demandant qu'ils fussent accompagnés d'infanterie espagnole, et ne disant mot des reîtres; qu'il envoya alors lesdits chevaux: que, postérieurement, ils exprimèrent le désir qu'il s'assurât des reîtres, sans lui faire connaître où ceux-ci devraient se rassembler; qu'il le leur fit demander; qu'ils indiquèrent alors les terres du cardinal de Lorraine, près de Metz: ce qui rencontra des obstacles, à cause du temps qui avait été perdu dans ces pourparlers. — Après tout ce qui s'est passé, l'envoi des 2,000 arquebusiers espagnols serait de peu de fruit pour le service du roi très-chrétien, et aurait des inconvénients pour les Pays-Bas. Si cependant M. d'Aumale, qui est soldat, déclare que, en joignant les 2,000 arquebusiers aux 2,000 chevaux qu'il a, il empêchera le passage aux reîtres, et s'il veut engager son honneur à le faire, le duc, malgré toutes les considérations qui le lui déconseillent, les enverra. — Il croit, moyennant cela, avoir satisfait à ce qu'exigent ses obligations envers le Roi son maître, envers Dieu et envers S. M. T. C. — Il termine, en remontrant à la reine les mauvaises conséquences qu'aurait un accord avec les huguenots. Il se prévaut des résultats qu'a eus l'accord d'Orléans (1). Un prince qui traite avec ses vassaux, ne peut, selon

(1) L'accord que le prince de Condé avait signé avec la reine, le 12 mars 1565, et qui fut publié le 19, sous le nom d'édit d'Amboise.

lui, se regarder comme étant obéi dans ses États, et le fruit ordinaire de pareilles conventions sont des troubles et des révoltes. — Il convient qu'une guerre entre le prince et ses vassaux doit s'éviter autant que possible, mais non au prix de la ruine de la religion et de l'État. — « En résumé, dit-il, le roi très-chrétien » ne peut conclure un accord, qu'en faisant des concessions sur le spirituel et le » temporel. Il ne peut faire des concessions sur le spirituel, sans entreprendre » sur les droits d'autrui, et Dieu, de qui sont ces droits, ne le souffrira pas. Il » n'en peut faire sur le temporel, sans porter atteinte à sa propre autorité..... » Or, il vaut beaucoup mieux avoir un royaume ruiné, en le conservant pour » Dieu et le roi, au moyen de la guerre, que de l'avoir tout entier sans celle-ci, » au profit du démon et des hérétiques, ses sectateurs (1). »

Liasse 553.

697. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 12 décembre 1567.*

Les lettres que lui a écrites le duc, et la relation, que lui a envoyée don Francès (de Alava), son ambassadeur en France, de celles qu'il a reçues lui-même, ont causé au Roi un grand contentement; il adresse au duc les paroles les plus flatteuses sur toute la conduite qu'il a tenue depuis son départ d'Espagne. — Comme il importe que, pour le printemps, au plus tard, l'affaire des seigneurs prisonniers soit terminée, le Roi l'invite à y apporter toute l'accélération possible. — Il le charge de faire ses remerciements à Juan de Vargas et au docteur del Rio, pour le zèle avec lequel ils le secondent. — Il approuve que les signataires du compromis aient été déclarés coupables du crime de lèse-majesté : il pense qu'il y a lieu de porter la même déclaration contre ceux qui les ont favorisés et assistés. — Tout ce qui s'est passé doit être tiré au clair, pour qu'il soit bien constant que, dans une affaire sur laquelle le monde entier a les yeux fixés, le Roi et lui ont procédé avec justice. — Il envoie au duc copie des lettres qu'il a écrites à l'Empereur et au seigneur de Chantonay, tant au sujet de l'emprisonnement des seigneurs, que par rapport au congé de madame de Parme. — Au moyen de la patente de gouverneur général que le duc aura reçue, il pourra faire cesser les entraves que mettait le conseil des finances à ce qu'il disposât des deniers des confiscations. — Il désire apprendre que madame de Parme a quitté les Pays-Bas, satisfaite. — Avec la patente de gouverneur général, il a envoyé au duc des

(1) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLIII.

cédules pour 200,000 écus : il aura toujours soin de lui faire passer l'argent dont il aura besoin ; mais pourtant il voudrait que le duc s'occupât des moyens de rétablir les finances royales aux Pays-Bas, en même temps que de ceux de châtier la rébellion. — Il approuve que le duc ait continué le *wartgelt* des 5,000 chevaux allemands jusqu'au commencement de janvier, et il l'autorise à le prolonger encore, si les circonstances le lui font juger nécessaire. — Il approuve de même que le duc ait envoyé un secours au roi de France, qui l'en a remercié. — Il regrette la mort du connétable (1). — Il a écrit à la reine-mère, et lui a fait écrire par la reine, sa femme, afin de l'exciter à agir vigoureusement contre les rebelles de France. Le duc a bien fait, de son côté, de lui faire rappeler, par don Francès (de Alava), ce qu'il traita avec elle à Bayonne. — Le Roi désire que, nonobstant les difficultés du passage des courriers par la France, il recherche quelque moyen de l'informer plus souvent de ce qui se passe aux Pays-Bas. — La lettre que le duc a écrite au grand commandeur de Castille, après l'arrestation des deux comtes (2), a été très à propos. — Le Roi termine, en le chargeant de consacrer ses soins et son activité, avant toutes autres choses, aux affaires de la religion (3).

Liasse 557.

698. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 12 décembre 1567.* Le Roi lui recommande particulièrement, après les points de la religion et de la justice, celui des finances. Il conviendrait que les Pays-Bas fournissent eux-mêmes tous les deniers nécessaires à leur entretien, à leurs dépenses et à leurs obligations. Parce qu'il doute que jamais les états y mettent la bonne volonté nécessaire, il faudrait examiner la forme et les moyens à l'aide desquels on pourrait se passer de leur consentement. Si le duc trouvait les choses longues et difficiles à régler, et qu'il y eût à perdre trop de temps pour le consulter, le duc pourrait agir de lui-même.

Liasse 557.

699. *Relation d'une entrevue que le duc d'Albe eut avec madame de Parme,*

(1) Anne de Montmorency. Blessé mortellement à la bataille de Saint-Denis, le 40 novembre 1567, il expira le lendemain.

(2) Voyez ci-dessus, p. 576.

(3) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLIV.

le 17 décembre 1567. Cette entrevue lui fut demandée par la duchesse, après l'arrivée du courrier, porteur des lettres du Roi du 15 octobre. La duchesse, en présence de ceux du conseil, l'entretint d'abord du pardon général, sur lequel le Roi lui demandait son avis, et qu'elle croyait nécessaire d'accorder, ainsi que de la convocation des états, afin d'en obtenir une aide, celle qui avait été votée pour neuf ans étant expirée; ensuite, elle recommanda le pays au duc. — Celui-ci écarta avec courtoisie les deux premières propositions, et remercia la duchesse de l'honneur qu'elle lui faisait, par sa recommandation. — Le comte de Mansfelt, qui était là, dit que, puisqu'il allait accompagner Madame, il était juste qu'il eût un entretènement. La duchesse en parla au duc, qui lui répondit qu'elle décidât à cet égard ce qu'elle jugerait convenable. — Elle lui demanda ce qu'il pensait de faire en ce qui concernait ceux auxquels elle avait donné des lettres d'assurance : il dit qu'elle devait savoir qu'on avait été trop loin en cela, car le Roi pouvait pardonner, mais non assurer personne. — Enfin elle lui recommanda les affaires de l'héritière du marquis de Berghes (1).

Liasse 555.

700. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 18 décembre 1567.* Il envoie au duc copie d'une lettre que le cardinal de Granvelle lui a écrite sur les affaires des Pays-Bas (2), le chargeant de considérer ce que le cardinal y propose, et de lui en dire ensuite son avis. — Il lui remet, de plus, copie d'une autre lettre où le cardinal parle des intelligences que le prince de Condé, ainsi que les Châtillons et les Montmoreneys, avaient avec ceux de Flandre (3), et cela afin que le duc en soit instruit, et fasse ce qui convient pour acquérir une entière connaissance de toutes les affaires des Pays-Bas.

Liasse 555.

701. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 18 décembre 1567.* Le cardinal de Granvelle lui a écrit qu'il serait bien de faire conduire en Espagne le fils du prince d'Orange, qui étudie à l'université de Louvain, tant pour y servir d'otage contre les entreprises de son père, qu'afin de l'élever dans la religion catholique. Le Roi demande l'avis du duc sur ce point.

Liasse 555.

(1) Voyez le texte de cette relation dans la *Correspondance*, n° CLV.

(2) Peut-être celle du 2 novembre, insérée ci-dessus, sous le n° 675.

(3) Voyez ci-dessus, p. 561.

702. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 18 décembre 1567.*  
Il a appris que, lors du baptême du fils de M. d'Hooghstraeten, le comte d'Egmont écrivit des choses qui pourraient fournir des lumières sur l'intention dont il était animé en ce temps. Il le charge de tâcher de se procurer cette lettre, que le confesseur de madame de Parme a eue entre les mains.

Liasse 555.

705. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 18 décembre 1567.*  
Le baron de Dietrichstein (*el baron Dia Tristan*) lui a demandé, en vertu des ordres de l'Empereur (1), qu'il fasse payer la part des Pays-Bas dans la contribution que tous les états de l'Empire ont dernièrement accordée, pour la guerre contre le Turc; cette part s'élève à 150,616 florins. — Il charge le duc d'y satisfaire, au moyen des deniers du pays, si c'est possible, et, en cas d'insuffisance de ceux-ci, avec l'argent envoyé d'Espagne.

Liasse 555.

704. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 20 décembre 1567.*  
Il répond à ses lettres des 5 et 9 octobre, concernant la prétention des chevaliers de la Toison d'Or, contre lesquels il est procédé, de ne pouvoir être jugés que par le chapitre de l'Ordre. — Quoique, avant le départ du duc, il ait été reconnu, dans les délibérations qui ont eu lieu à Madrid en sa présence, que cette prétention n'était pas fondée, le Roi, vu la gravité de l'affaire, a ordonné que quelques personnes d'autorité et de lettres se réunissent de nouveau, pour examiner la question. — Il communique au duc les considérations qui ont été approuvées dans cette junte, et qui confirment l'opinion précédemment émise. — Le duc avait demandé si, avant de faire justice de quelque chevalier de l'Ordre, il ne faudrait pas lui ôter le collier : le Roi répond, conformément à l'avis de la junte, que cette solennité et manière de dégradation préalable n'est pas nécessaire; qu'elle aurait même des inconvénients, en ce que l'on pourrait y trouver un argument en faveur des privilèges de l'Ordre, mais que, dans la sentence, on pourra, par mesure pénale, déclarer que les chevaliers sont privés du collier (2).

Liasse 557.

(1) Le baron de Dietrichstein était ambassadeur de l'Empereur à Madrid.

(2) Voyez le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLVI.

705. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de l'Escurial, le 20 décembre 1567.* Le Roi lui envoie, selon qu'il l'a demandé, une patente qui l'autorise à procéder contre les chevaliers de la Toison d'Or (1).

Liasse 557.

706. *Lettre de Catherine de Médicis à madame de Parme, écrite de Paris, le 24 décembre 1567.* Le Roi son fils, et elle, ayant appris le départ de la duchesse pour l'Italie, ont voulu, avant qu'elle se mit en chemin, lui envoyer le seigneur de la Motte, gentilhomme de la chambre du roi, afin de la visiter de leur part, et de la remercier des bons offices qu'elle a faits, durant le temps pendant lequel elle a si bien et si sagement gouverné les Pays-Bas, pour maintenir l'amitié et la sûreté entre leurs sujets et ceux du roi catholique (*Franç.*)

Liasse 558.

707. *Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, écrite de l'Escurial, le 26 décembre 1567.* Il répond à deux lettres du cardinal, en date du 2 novembre : l'une de sa main, l'autre en chiffre. Il le remercie du soin avec lequel il continue de porter à sa connaissance les nouvelles qu'il reçoit des Pays-Bas, et des avis dont il les accompagne. Il se réjouit de voir que le cardinal approuve la remise jusqu'au printemps de son départ pour ces provinces, et les mesures qui ont été prises pour y rétablir les affaires (2). Il ajoute : « Je suis charmé que la » création du nouveau tribunal institué par le duc d'Albe ait obtenu votre suffrage, puisque vous devez si bien connaître ceux qui en font partie (3). »

Liasse 555.

708. *Lettre du comte de Mansfelt au Roi, écrite de Bruxelles, le 29 décembre 1567.* Parmi les peines, travaux et misères qu'il a soufferts durant trente années de fidèles services, il n'en est point qui lui aient été plus sensibles que le silence du Roi sur les quatre lettres qu'il a écrites à S. M., depuis l'arrivée du duc d'Albe aux Pays-Bas. Le duc lui ayant ordonné d'accompagner madame de Parme, il obéira à cet ordre très-volontiers, tant parce qu'il y va du

(1) Voyez ci-dessus, p. 528.

(2) *Y el camino que se ha tomado en remediar las cosas de aquellos Estados.*

(3) *He holgado mucho que os aya parecido bien el nuevo tribunal que el duque d'Alva ha hecho, pues tambien deveis de conocer las personas del...*

service du Roi, que pour son obligation particulière envers Madame. — Il n'informe pas le Roi de l'état des affaires aux Pays-Bas, certain qu'il est que d'autres l'en instruiront par le menu; il croit toutefois devoir lui représenter que sa présence est l'unique moyen de maintenir ces provinces. (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 555.

709. *Lettre du baron de Berlaymont au Roi, écrite de Bruxelles, le 29 décembre 1567.* Depuis l'arrivée du duc d'Albe aux Pays-Bas, il n'a pas cru devoir écrire au Roi sur ce qui se passait dans ces provinces, persuadé que S. M. est tenue au courant par le duc de tout ce qu'il lui importe de savoir. — « Son » Excellence a jugé à propos de nous ordonner, à M. de Noircarmes et à moi, de » l'assister dans les affaires du service de V. M.; je continuerai de remplir en cela » mon devoir, avec toute obéissance.—S. Exc. nous a en outre désignés, avec » d'autres conseillers, pour prendre connaissance des délits et troubles passés, » dans lesquels sont compromis quelques seigneurs principaux et chevaliers de » l'Ordre, notamment les deux qui sont en prison à Gand. Je tiens pour cer- » tain, sire, que j'ai assez fait connaître l'affection avec laquelle j'ai servi » durant lesdits troubles, et ainsi je continuerai en ce que le duc m'ordonnera : » mais je ne puis laisser de dire la peine que j'éprouve, de ce que l'on m'a » chargé, avec les autres, de ce fait particulier des confrères de l'Ordre. me » trouvant seul chevalier de celui-ci avec le seigneur duc d'Albe. Cela a fait » naître en moi quelque scrupule, fondé sur les statuts dudit Ordre, d'autant » plus que M. d'Egmont m'a nommé son procureur. comme il a fait du duc » d'Albe et des autres ses confrères, et m'a requis, en vertu desdits statuts, et » du serment que j'ai fait de les observer, de lui prêter assistance. Attendu » l'obligation qui résulte pour moi du serment susdit, j'ai voulu avertir de cela » V. M., et la supplier très-humblement d'y avoir la considération requise : de » manière que, obéissant à ce qui me sera ordonné, de la part de V. M., sur ce » fait particulier, je sois délivré de la perplexité et anxiété dans laquelle je me » trouve, tant à l'égard de la contravention auxdits statuts, que pour le » reproche et note que j'encourrais des autres chevaliers, si je manquais à mes » obligations, comme confrère dudit Ordre; ne me voulant entremettre de ce » qui touche les charges portées contre lesdits seigneurs..... » (*Trad. esp. du franç.*)

Liasse 555.

710. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 31 décembre 1567* (1). Il a reçu les lettres du Roi, du 16 octobre et du 28 novembre. — Le Roi lui ordonne d'approfondir ce que Straelen écrivit au prince d'Orange, d'après l'invitation du comte d'Egmont, à Berghes (2) : déjà on le lui a demandé; mais il nie. Il est vrai que, jusqu'à ce qu'on le mette à la torture, avec les autres, on ne pourra savoir que ce qu'il leur plaira de dire (3). — Le président Viglius a des hauts et des bas; ainsi il serait difficile de dire rien de certain sur sa manière de procéder : mais, selon la conduite qu'il tiendra, le duc lui fera l'honneur et faveur que le Roi lui recommande (4). — Sans la tournure qu'ont prise les affaires de France, il se proposait de licencier les 400 chevaux bourguignons et une couple de régiments allemands : dès lors il crut devoir non-seulement surseoir à cette mesure, mais proposer aux ducs Éric, Henri et Philippe de Brunswick de tenir en *wartgelt*, pour le Roi, jusqu'au 4 janvier, 5,000 chevaux : la chose a souffert des difficultés, en ce qui concerne les deux derniers, à cause des levées qui se font pour la France, où les Allemands aiment mieux aller servir sans solde, qu'ailleurs avec celle-ci, pour les grands désordres et vols qu'ils y font (5). — Afin de prévenir la désertion de ses soldats, le duc prie le Roi d'ordonner aux vice-rois d'Italie qu'aucun Espagnol de l'armée de Flandre ne soit admis à y servir, s'il n'est porteur d'un congé en règle. — Il engage le Roi à accorder une pension de 4 ou 500 écus au sieur de Monfort, président du

(1) Les notes que Philippe II a écrites aux marges de cette lettre fournissent des indications précieuses sur la manière dont ce monarque faisait traiter les affaires par ses ministres. C'est ainsi que certains paragraphes y sont notés par lui comme devant être communiqués au conseil d'État, et que, pour les autres, il veut que la connaissance en soit réservée AUX QUATRE, c'est-à-dire au prince d'Éboli, au cardinal d'Espinosa, au comte de Feria et au prieur don Antonio Henriquez de Tolède, qui, à cette époque, étaient les ministres les plus en crédit auprès de lui.

(2) Voyez ci-dessus, p. 578.

(3) ..... *Es bien verdad que, hasta que se ponga á la cuerda con los demás, no se puede saber otra cosa, sino lo que por su cortesia ellos han querido dezir.....*

(4) *El presidente Viglius tiene hartos altos y baxos, y assí no puedo dezir á V. M. cosa cierta de su manera de proceder: pero, conforme á como caminar, le yré dando el honor y favor que V. M. me manda.*

(5) ..... *Vuestra Magestad sea cierto que huelgan mas de yr (á Francia) á servir sin paga, que á otra parte con ella, por las grandes desórdenes y robos que allí hazen.*

conseil du duc de Savoie, et qui gouverne ce prince. — Il le prie aussi de répondre à la duchesse douairière de Lorraine, qui est très-sensible à son silence. — Il entretiendra, avec don Juan de Çuñiga, la même correspondance qu'il a eue avec son frère, l'informant, par des courriers exprès, des choses dont il importera que Sa Sainteté ait connaissance. — Le Roi aura su, par don Francès (de Alava), ce qui s'est passé relativement aux 2,000 arquebusiers espagnols demandés par le roi T. C.; le duc croit donc inutile de le lui répéter : mais il lui envoie copie d'une lettre que la reine-mère lui a écrite, et dans laquelle elle a été jusqu'à le menacer d'un accord avec les rebelles; il met aussi sous les yeux du Roi copie de la réponse qu'il a faite (1). — Pour que le Roi voie s'il est besoin d'user de circonspection avec les Français (2), il lui dit que la reine-mère a donné avis à l'électeur palatin de la proposition, que le pape lui a faite, d'une ligue contre les hérétiques. — La Motte, de la chambre du roi de France, qui fut à Madrid avec Saint-Sulpice, est venu à Bruxelles, pour complimenter, au nom de son maître, madame de Parme, à l'occasion de son départ, et le duc sur sa prise de possession du gouvernement des Pays-Bas. — Sur l'état des affaires de France, le duc s'en remet à ce qu'écrira au Roi don Francès de Alava, qui se conduit si bien dans sa charge, qu'il mérite que le Roi l'en remercie. — Quant à la proposition du vice-roi de Catalogne, il n'est pas d'avis que le Roi fasse occuper aucune des places françaises de cette frontière, parce que LL. MM. TT. CC. s'en scandaliseraient à l'extrême (3).

Liasse 555.

(1) Voyez ci-dessus, p. 606 et 608.

(2) ..... *Para que V. M. vea si es menester andar recatado con Franceses.....*

(3) *Porqué se escandalisarian mucho los reyes cristianisimos.*

---

---

## TABLE.

---

RAPPORT A M. LE COMTE DE THEUX, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. . . . .	III
Silence du traité de Vienne de 1725 sur les archives belges restées en Espagne. . . . .	<i>ib.</i>
Indifférence pour cet objet à Vienne et à Bruxelles. . . . .	IV
Comment l'attention du gouvernement est appelée sur les archives d'Espagne. . . . .	<i>ib.</i>
Mission qui m'est donnée par M. Nothomb. . . . .	V
Durée de mon absence. . . . .	<i>ib.</i>
Plan que je devais suivre. . . . .	VI
Archives royales en Espagne. . . . .	<i>ib.</i>
J'examine seulement celles de Simancas, et pourquoi. . . . .	VII
Bibliothèques des monastères en Espagne. . . . .	<i>ib.</i>
Dilapidations et soustractions. . . . .	<i>ib.</i>
Commissions nommées pour la conservation des monuments. . . . .	<i>ib.</i>
Bibliothèques que j'ai visitées. . . . .	VIII
Correspondance avec M. Nothomb durant mon voyage. . . . .	<i>ib.</i>
Compte général de ma mission en ce qui concerne les archives. . . . .	<i>ib.</i>
Difficulté d'avoir accès aux archives de Simancas. . . . .	IX
Notes et renseignements dont je m'étais muni à Bruxelles. . . . .	X
Extrait d'un inventaire des papiers de Simancas conservé à Paris. . . . .	<i>ib.</i>
Indication des lettres de Granvelle destinées à la collection des documents sur l'histoire de France. . . . .	<i>ib.</i>
Notions recueillies à Madrid. . . . .	XI
Utilité de ces travaux préliminaires. . . . .	<i>ib.</i>
Documents que j'espérais trouver à Simancas. . . . .	<i>ib.</i>
Actes du règne de Philippe le Beau. . . . .	XII
Correspondance de Charles-Quint avec l'archiduchesse Marguerite et la reine Marie. . . . .	<i>ib.</i>
Correspondance de Philippe II avec les gouverneurs généraux des Pays-Bas. . . . .	<i>ib.</i>

Désappointement que j'éprouve. . . . .	xiv
Les documents que je cherchais n'existent point à Simancas. Explications à ce sujet. . . . .	<i>ib.</i>
Notice sur les archives de Simancas. . . . .	xvi
Documents concernant les Pays-Bas. . . . .	<i>ib.</i>
Règne de Philippe le Beau . . . . .	<i>ib.</i>
Règne de Charles-Quint. . . . .	<i>ib.</i>
Règne de Philippe II. . . . .	xvii
Correspondance espagnole réservée dont nous ne soupçonnions pas l'existence. . . . .	<i>ib.</i>
Règne de Philippe III. . . . .	xx
Règnes de Philippe IV et de Charles II. . . . .	xxi
Lacunes dans cette dernière partie des papiers d'État. Leurs causes . . . . .	<i>ib.</i>
Papiers de la secrétairerie provinciale de Flandre. . . . .	xxiii
Lacunes qui s'y trouvent. . . . .	xxv
Papiers d'État de Castille, d'Allemagne, de Rome et d'Angleterre. . . . .	<i>ib.</i>
Plan que j'adoptai pour l'examen de ces documents. . . . .	<i>ib.</i>
Papiers de la secrétairerie provinciale de Flandre. . . . .	<i>ib.</i>
Papiers d'État de Flandre. . . . .	xxvi
Papiers d'État de Castille, d'Allemagne, de Rome et d'Angleterre. . . . .	xxvii
Lettres du duc d'Albe. . . . .	<i>ib.</i>
Mission de l'archiduc Charles à Madrid. . . . .	<i>ib.</i>
Correspondance de Granvelle jusqu'en 1570. . . . .	xxviii
Documents sur la retraite de Charles-Quint au monastère de Yuste. . . . .	<i>ib.</i>
Commentaires de Charles-Quint. . . . .	xxix
Documents sur l'arrestation et la mort de don Carlos. . . . .	xxx
Documents sur la mission diplomatique de Rubens en Angleterre. . . . .	xxxiii
Anoblissement et titre de chevalier conférés à Rubens. . . . .	xxxv
Résumé. . . . .	xxxvi
Documents que j'ai négligés dans les papiers d'État de 1556 à 1585. . . . .	<i>ib.</i>
Relations de l'Espagne et des Pays-Bas avec l'Angleterre . . . . .	<i>ib.</i>
Correspondance du seigneur de Chantonay. . . . .	xxxvii
Correspondance du comte de Monteagudo. . . . .	xxxviii
Observation sur ces deux correspondances. . . . .	<i>ib.</i>
Papiers concernant les affaires de France. . . . .	xxxix
Documents sur l'érection des nouveaux évêchés. . . . .	<i>ib.</i>
Lettres et mémoires adressés par Hopperus à Philippe II et traduits en espagnol. . . . .	<i>ib.</i>
Peu d'intérêt qu'ils offrent. . . . .	xlii
Comment on leurrait Hopperus à Madrid. . . . .	<i>ib.</i>
Autres pièces traduites en espagnol. . . . .	xliii

Documents des années 1559-1567. . . . .	XLIV
Lettres de fray Lorenzo de Villavicencio. . . . .	<i>ib.</i>
Documents auxquels j'ai consacré une attention particulière. . . . .	XLV
Pourquoi j'ai pris copie des uns, et seulement analysé les autres. . . . .	<i>ib.</i>
Nombre des lettres que j'ai recueillies. . . . .	XLVII
Forme donnée à leur publication. . . . .	<i>ib.</i>
Considérations historiques. . . . .	<i>ib.</i>
Application de Philippe II au travail. . . . .	<i>ib.</i>
Inconvénients qui en résultent. . . . .	XLIX
Représentations que Granvelle lui fait à ce sujet. . . . .	L
Manière de gouverner de Charles-Quint. . . . .	LII
Ses ministres. . . . .	<i>ib.</i>
Le seigneur de Chièvres. . . . .	<i>ib.</i>
Gattinaire. . . . .	<i>ib.</i>
Le comte de Nassau. . . . .	<i>ib.</i>
Louis de Præst. . . . .	<i>ib.</i>
Covos. . . . .	<i>ib.</i>
Nicolas Perrenot. . . . .	<i>ib.</i>
L'évêque d'Arras. . . . .	LIII
Système de gouvernement de Philippe II. . . . .	<i>ib.</i>
Il ne préside pas le conseil d'État. . . . .	LIV
Ses ministres. . . . .	LVI
Le duc d'Albe. . . . .	<i>ib.</i>
Ruy Gomez de Silva. . . . .	<i>ib.</i>
Le comte de Feria. . . . .	<i>ib.</i>
Don Juan Manrique de Lara. . . . .	<i>ib.</i>
Le prieur don Antonio de Tolède . . . . .	<i>ib.</i>
Antoine Perrenot. . . . .	<i>ib.</i>
Jugement que porte d'eux l'ambassadeur vénitien Michel Suriano. . . . .	<i>ib.</i>
L'évêque d'Arras laissé aux Pays-Bas. . . . .	LVIII
Division dans le conseil entre les partisans du duc d'Albe et ceux de Ruy Gomez. . . . .	<i>ib.</i>
Opinion d'Antonio Tiepolo sur ces deux seigneurs. . . . .	LIX
Don Diego de Espinosa. . . . .	<i>ib.</i>
Son élévation. . . . .	LX
Son portrait. . . . .	<i>ib.</i>
Son activité. . . . .	<i>ib.</i>
Ministres influents lors de l'envoi du duc d'Albe aux Pays-Bas. . . . .	LXI
Conseil intime du Roi. . . . .	LXII
Disgrâce et mort du cardinal d'Espinosa. . . . .	<i>ib.</i>

Mort du duc de Feria et du prince d'Eboli. . . . .	LXIII
Nouveaux conseillers. . . . .	LXIV
Don Gaspard de Quiroga. . . . .	<i>ib.</i>
Don Diego de Covarubbias. . . . .	<i>ib.</i>
Le marquis d'Aguilar. . . . .	<i>ib.</i>
Le marquis d'Almaçan. . . . .	LXV
Le marquis de los Velez. . . . .	<i>ib.</i>
Le comte de Chinchon. . . . .	<i>ib.</i>
Exil du duc d'Albe. . . . .	<i>ib.</i>
Mort du marquis de los Velez et du prieur don Antonio. . . . .	LXVI
Le cardinal de Granvelle est appelé à Madrid. . . . .	LXVII
Il arrive à l'Escorial. . . . .	LXVIII
Jalousie qu'il excite parmi les ministres nationaux. . . . .	LXIX
Plaintes qu'il en fait au Roi. . . . .	<i>ib.</i>
Réponse de Philippe II. . . . .	LXX
Mort du duc d'Albe. . . . .	LXXIII
Don Juan de Cúñiga. . . . .	LXXIV
Don Francisco Zapata de Cisneros, comte de Barajas. . . . .	<i>ib.</i>
Fray Diego de Chaves. . . . .	LXXV
Mort de don Juan de Cúñiga. . . . .	<i>ib.</i>
Son portrait. . . . .	<i>ib.</i>
Junte créée par Philippe II pour l'examen des affaires. . . . .	LXXVI
Don Juan de Idiaguez. . . . .	LXXVII
Don Cristoval de Moura. . . . .	LXXX
Le prieur don Hernando de Tolède. . . . .	LXXXII
Le marquis de Velada. . . . .	<i>ib.</i>
Le comte de Chinchon. . . . .	<i>ib.</i>
Le comte de Fuensalida. . . . .	<i>ib.</i>
Le prince Doria . . . . .	<i>ib.</i>
Secrétaires d'État de Philippe II. . . . .	LXXXIII
Gonçalo Perez. . . . .	<i>ib.</i>
Son portrait. . . . .	LXXXV
Sa mort. . . . .	LXXXVI
Gabriel de Çayas. . . . .	LXXXVII
Antonio Perez. . . . .	<i>ib.</i>
Jugement sur Çayas. . . . .	LXXXVIII
Le Roi lui retire les affaires principales des Pays-Bas, pour les donner à Antonio Perez. . . . .	LXXXIX
Parallèle entre les deux secrétaires. . . . .	<i>ib.</i>

Arrestation de Perez. . . . .	LXXXIX
Il est remplacé par don Juan de Idiaquez. . . . .	XC
Martin de Idiaquez succède à don Juan de Idiaquez. . . . .	XCI
Autres secrétaires d'État. . . . .	XCII
Secrétaire intime. . . . .	<i>ib.</i>
Mateo Vasquez . . . . .	<i>ib.</i>
Utilité des particularités qui précèdent . . . . .	<i>ib.</i>
Causes de la révolution des Pays-Bas. . . . .	XCVII
Création de nouveaux évêchés. . . . .	<i>ib.</i>
Les placards. . . . .	CV
L'inquisition. . . . .	CVIII
Résumé des faits précédents. . . . .	CXXVI
Politique et conduite de Philippe II. . . . .	<i>ib.</i>
Il prescrit l'exécution rigoureuse des placards. . . . .	CXXVII
Le comte d'Egmont envoyé à Madrid. . . . .	CXXVIII
Réponse que lui fait le Roi. . . . .	<i>ib.</i>
Ordres encore plus sévères donnés à la gouvernante. . . . .	CXXIX
Notification des ordres du Roi. . . . .	CXXX
Irritation universelle. . . . .	CXXXI
Le compromis. . . . .	<i>ib.</i>
Requête des confédérés. . . . .	<i>ib.</i>
Réponse de la gouvernante. . . . .	<i>ib.</i>
Envoi en Espagne du marquis de Berghes et du baron de Montigny . . . . .	CXXXII
Refus du Roi de modifier les placards. . . . .	<i>ib.</i>
Il se résout enfin à faire des concessions. . . . .	CXXXIII
Mais il les annule par une protestation secrète et par la déclaration qu'il fait faire à Rome. . . . .	<i>ib.</i>
Jugement porté aux Pays-Bas sur la réponse du Roi. . . . .	CXXXIV
Inquiétudes des confédérés. . . . .	CXXXV
Ils s'assemblent à Saint-Trond. . . . .	CXXXVI
Requête des marchands aux confédérés. . . . .	CXXXVII
Résolution de l'assemblée. . . . .	<i>ib.</i>
Appréhensions de la gouvernante. . . . .	CXXXVIII
Elle prie le prince d'Orange et le comte d'Egmont d'intervenir auprès des confédérés. . . . .	<i>ib.</i>
Conférence de Duffel. . . . .	CXXXIX
Les députés des confédérés viennent à Bruxelles. Ils présentent à la gouvernante une nouvelle requête. . . . .	<i>ib.</i>
Mécontentement de la gouvernante. . . . .	CXLI

Elle insiste sur la convocation des états généraux. . . . .	CXLI
Philippe II s'y refuse absolument. . . . .	<i>ib.</i>
Convocation des chevaliers de la Toison d'Or. . . . .	CXLII
Dévastation des églises et monastères. . . . .	CXLIII
Lettres d'assurance données aux confédérés. . . . .	CXLIV
Exigences du peuple. . . . .	CXLV
La gouvernante refuse d'abord d'y céder. . . . .	CXLVI
Mais enfin elle s'y soumet, après protestation. . . . .	CXLVII
Indignation et colère de Philippe II. . . . .	<i>ib.</i>
Il se décide à recourir à la force. . . . .	CXLVIII
Ses armements. . . . .	<i>ib.</i>
Il dissimule avec la gouvernante et le conseil des Pays-Bas. . . . .	CXLIX
Choix du duc d'Albe, odieux aux Belges. . . . .	CL
Efforts de Berghes et de Montigny pour dissuader le Roi de prendre des résolutions violentes. . . . .	<i>ib.</i>
Particularité racontée par Cabrera et par Strada. . . . .	CLI
Doutes sur son exactitude. . . . .	CLII
Apparence du départ de Philippe II pour les Pays-Bas. . . . .	CLIV
Doutes qui s'élèvent à cet égard. . . . .	CLV
Le voyage est abandonné. . . . .	<i>ib.</i>
Philippe II eut-il réellement l'intention d'aller aux Pays-Bas? . . . . .	CLVI
Faute qu'il commit, en ne s'y rendant pas. . . . .	CLVII
Lettres de Marguerite d'Autriche. . . . .	CLVIII
Usage qu'en a fait Strada. . . . .	CLX
Ce qu'elles contiennent. . . . .	<i>ib.</i>
Jugement sur Marguerite. . . . .	CLXI
Lettres du cardinal de Granvelle. . . . .	CLXIV
Histoire des papiers de ce ministre. . . . .	<i>ib.</i>
Les lettres de Granvelle sont en espagnol. . . . .	CLXVII
Comparaison de la collection de Simancas avec celle de Besançon. . . . .	<i>ib.</i>
Jugement sur Granvelle. . . . .	CLXIX
Conduite de Granvelle relativement aux nouveaux évêchés, aux placards et à l'inquisition. . . . .	CLXX
Granvelle est accusé à tort d'avoir conseillé au Roi de faire couper une demi-douzaine de têtes. . . . .	CLXXIII
Granvelle conseille à Philippe II la clémence. . . . .	CLXXIV
Granvelle plaide la cause du comte d'Egmont. . . . .	<i>ib.</i>
Il réclame une amnistie, blâme le duc d'Albe, combat l'influence des Espagnols, et conseille de donner satisfaction au pays. . . . .	CLXXV

Peu d'hommes publics ont poussé aussi loin que Granvelle l'oubli des injures. . . . .	CLXXVI
Fidélité de Granvelle à ses amis. . . . .	CLXXVIII
Reproches à faire à Granvelle. . . . .	<i>ib.</i>
Résumé sur Granvelle. . . . .	CLXXXII
Démarches faites, en 1561, par le prince d'Orange et le comte d'Egmont, afin d'obtenir le renvoi de Granvelle. . . . .	<i>ib.</i>
Granvelle quitta-t-il spontanément les Pays-Bas, ou sa retraite fut-elle l'effet des ordres de Philippe II? . . . . .	CLXXXIII
Parti que j'ai pris à l'égard des lettres de Granvelle existantes aussi à Besançon.	CLXXXVI
Et de celles contenant des détails étrangers aux Pays-Bas. . . . .	CLXXXVII
Particularités curieuses sur la transaction d'Augsbourg et le traité de Passau. . . . .	<i>ib.</i>
Autres lettres tirées des papiers d'État de Flandre. . . . .	CXCII
Lettres du comte d'Egmont. . . . .	<i>ib.</i>
Lettres du prince d'Orange. . . . .	CXCV
Lettres du comte de Hornes. . . . .	<i>ib.</i>
Lettres du comte de Mansfelt. . . . .	CXCVI
Lettres du baron de Berlaymont. . . . .	CXCVII
Lettres de Gaspard de Robles. . . . .	CXCVIII
Lettres de divers agents espagnols. . . . .	<i>ib.</i>
Lettres d'Armenteros. . . . .	<i>ib.</i>
Lettres d'Alonso del Canto. . . . .	CXCIX
Lettres d'Esteban Prats. . . . .	CC
Lettres de Miguel de Mendivil. . . . .	<i>ib.</i>
Lettres de divers à la duchesse de Parme. . . . .	<i>ib.</i>
Lettres du comte de Meghem. . . . .	CCI
Lettres du duc Éric de Brunswick. . . . .	CCII
Lettres communiquées par Granvelle à Philippe II. . . . .	CCIII
Lettres du conseiller d'Assonleville. . . . .	<i>ib.</i>
Papiers du marquis de Berghes et du baron de Montigny. . . . .	CCV
Conclusion. . . . .	CCVI
Importance de la correspondance de Philippe II. . . . .	<i>ib.</i>
Susceptibilités de quelques savants espagnols. Impression d'une partie des pièces que j'avais fait copier. . . . .	CCVII
Personnes qui m'ont secondé par leur appui. . . . .	CCVIII
M. le comte de Marnix. . . . .	CCIX
M. Pidal. . . . .	CCX
M. Gil de Zárate. . . . .	<i>ib.</i>
Don Manuel Garcia. . . . .	CCXI
M. Victor Hanssens. . . . .	<i>ib.</i>

NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE DES ARCHIVES ROYALES DE SIMANCAS. . . . .	3
§ I. HISTORIQUE DES ARCHIVES DE CASTILLE JUSQU'ÀUX ROIS CATHOLIQUES. . . . .	<i>ib.</i>
Dispersion des archives de Castille avant les règnes de Jean II et de Henri IV. . . . .	<i>ib.</i>
Mesures prises par ces princes. . . . .	4
Officier chargé de tenir registre de toutes les lettres et provisions du Roi. . . . .	<i>ib.</i>
Ordres donnés par les Rois catholiques pour la recherche et la conservation des papiers d'État. . . . .	<i>ib.</i>
Établissement de la cour et chancellerie de Valladolid. . . . .	<i>ib.</i>
Chambre où étaient gardés, sous clef, les privilèges et pragmatiques. . . . .	5
Application de ces dispositions à la chancellerie de Grenade. . . . .	<i>ib.</i>
Ordonnances des rois catholiques concernant les archives des villes. . . . .	<i>ib.</i>
Autres ordonnances concernant la conservation des papiers judiciaires. . . . .	6
§ II. HISTORIQUE DES ARCHIVES DE SIMANCAS, DEPUIS LEUR ÉRECTION SOUS CHARLES-QUINT JUSQU'À NOS JOURS. . . . .	<i>ib.</i>
Le cardinal Ximénès conçoit la première idée de faire servir la forteresse de Simancas au dépôt des papiers d'État de la monarchie. . . . .	<i>ib.</i>
Il n'y est pas donné suite. . . . .	<i>ib.</i>
Destruction d'une partie des titres de la couronne durant la révolte des comuneros. . . . .	7
Bulle obtenue de Charles-Quint pour le recouvrement de ceux qui avaient échappé à la destruction. . . . .	<i>ib.</i>
Ce monarque revient à l'idée de faire de la forteresse de Simancas le dépôt des archives d'État . . . . .	<i>ib.</i>
Lettre qu'il adresse à ce sujet à la chancellerie de Valladolid. . . . .	<i>ib.</i>
Il nomme le licencié Antonio Catalan garde des archives de Simancas. . . . .	8
Commission de Catalan. . . . .	9
Philippe II poursuit la réunion, au château de Simancas, des papiers d'État de la monarchie. . . . .	11
Anecdote racontée par Riol. . . . .	12
Le licencié Briviesca de Muñatones succède à Antonio Catalan. . . . .	<i>ib.</i>
Il est remplacé lui-même par Diego de Ayala et le licencié Sanz. . . . .	<i>ib.</i>
Sanz étant mort, Diego de Ayala reste seul chargé du dépôt. . . . .	15
Importante commission donnée par Philippe II à Geronimo de Zúrita. . . . .	<i>ib.</i>
Services rendus par Diego de Ayala aux archives de Simancas. . . . .	14
La place d'archiviste devient héréditaire dans sa famille. . . . .	15
Sollicitude consacrée par Philippe II aux archives de Simancas. . . . .	16

Philippe III n'apporte aucun changement à la destination de ces archives. . . . .	16
Projet de Philippe IV d'établir à Madrid, dans son palais, le dépôt des papiers d'État. . . . .	<i>ib.</i>
Décret qu'il adresse aux chefs des conseils. . . . .	17
Ce projet reste sans exécution. . . . .	18
Philippe V charge Santiago Agustin Riol de lui faire rapport sur l'état des archives de la monarchie. . . . .	<i>ib.</i>
Propositions de Riol. . . . .	<i>ib.</i>
Il n'y est pas donné suite. . . . .	20
Les Archives de Simancas continuent d'être le dépôt central des actes du gouvernement. . . . .	<i>ib.</i>
Projet formé de les transférer à l'Escorial. . . . .	<i>ib.</i>
§ III. ENLÈVEMENT ET RÉUNION AUX ARCHIVES IMPÉRIALES, A PARIS, D'UNE PARTIE DES ARCHIVES DE SIMANCAS. . . . .	
	20
Projet de l'empereur Napoléon de réunir à Paris les archives de tous les États qu'il incorporerait dans son Empire, ou que le sort de la guerre lui soumettrait. . . . .	<i>ib.</i>
Il ordonne l'enlèvement des archives de l'Empire germanique conservées à Vienne. . . . .	21
Commission nommée à cet effet par le comte Daru, intendant général de l'armée. . . . .	<i>ib.</i>
Les archives enlevées sont transportées à Paris. . . . .	<i>ib.</i>
Commission nommée pour leur classement, aux archives de l'Empire. . . . .	22
État sommaire de leur distribution. . . . .	<i>ib.</i>
L'Empereur donne l'ordre d'enlever les archives du Vatican. . . . .	25
Commission nommée à Paris pour le classement de ces archives . . . . .	<i>ib.</i>
Détails sur leur composition et la manière dont elles sont rangées. . . . .	<i>ib.</i>
L'Empereur donne l'ordre de transporter à Bayonne les Archives de Simancas. . . . .	26
Lettre du général Kellermann au prince de Neuchâtel touchant l'exécution de cet ordre. . . . .	27
Erreur de l'opinion d'après laquelle le procès de don Carlos était gardé à Simancas. . . . .	<i>ib.</i>
Premier envoi de soixante caisses de papiers par le général Kellermann. . . . .	28
Envoi des inventaires et demande d'instructions. . . . .	<i>ib.</i>
L'Empereur décide qu'on n'enlèvera que ce qui est historique. . . . .	<i>ib.</i>
M. Guiter, chef de la commission allemande aux archives de l'Empire, est chargé de se rendre à Simancas, pour faire le triage du dépôt. . . . .	<i>ib.</i>
Il y commence ses opérations, aidé du chanoine don Manuel Mogrovejo. . . . .	<i>ib.</i>
État dans lequel M. Guiter trouve les archives; distribution de celles-ci. . . . .	29
Propositions qu'il fait. . . . .	31
Rapport de M. Daunou. . . . .	<i>ib.</i>
Retraite de l'armée française. M. Guiter prend sur lui d'agir; il fait remplir et expédie en France cent cinquante-deux caisses de papiers, et retourne à Paris. . . . .	32

Classement fait, aux archives de l'Empire, des documents enlevés de Simancas.	53
Place réservée, dans ce dépôt, aux archives du Piémont.	54
Commissaires envoyés en Belgique et en Hollande, pour enlever les dépôts de chartes.	55
L'Empereur ordonne la construction d'un dépôt des archives, de 100,000 mètres cubes.	<i>ib.</i>
Entrée des alliés dans Paris.	<i>ib.</i>
Le gouvernement espagnol fait réclamer la restitution des Archives de Simancas.	56
Observation de M. Daunou, tendante à conserver une partie de ces Archives.	<i>ib.</i>
Elle est accueillie par le gouvernement français.	<i>ib.</i>
Les autres documents sont expédiés à Bayonne, pour être délivrés au consul d'Espagne.	<i>ib.</i>
Le gouvernement espagnol sollicite sans succès la restitution de ceux qui ont été retenus à Paris.	57
Détails sur ces derniers.	<i>ib.</i>
§ IV. DESCRIPTION DES ARCHIVES DE SIMANCAS ET DU CHATEAU QUI LES RENFERME.	58
Situation de Simancas.	<i>ib.</i>
Ancienne destination du château.	<i>ib.</i>
Personnages notables qui y sont enfermés.	59
Description succincte du château.	40
Inscriptions qui s'y voient.	41
Accroissements qu'a reçus le dépôt de Simancas depuis 1811.	<i>ib.</i>
Importance actuelle de ce dépôt.	42
Papiers qui en furent distraits lors de la création des archives de Séville, en 1785.	<i>ib.</i>
Personnel attaché aux Archives de Simancas.	<i>ib.</i>
§ V. RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ARCHIVES DE SIMANCAS.	45
Règlement émané de Philippe II le 24 août 1588.	<i>ib.</i>
Nouveau règlement émané de Philippe IV le 27 janvier 1655.	46
Ces règlements étaient encore en vigueur, lorsque j'arrivai à Simancas.	47
Modifications apportées, en 1844, aux jours de vacance et aux heures d'ouverture des Archives.	48
Observations sur l'inconvénient qui résulte de ce que, l'hiver, l'usage du feu y est interdit.	<i>ib.</i>
Départements auxquels ressortissaient et ressortissent aujourd'hui les Archives de Simancas.	49

§ VI. DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES, A DIVERSES ÉPOQUES, PAR LES SAVANTS, POUR PÉNÉTRER DANS LES ARCHIVES DE SIMANCAS. RÈGLEMENT PORTÉ EN 1844 POUR TOUTES LES ARCHIVES ROYALES DE LA PÉNINSULE. . . . .	49
Plaintes de Robertson du refus qu'il essaya de pouvoir compulsier les Archives de Simancas. . . . .	<i>ib.</i>
Les écrivains nationaux éprouvent les mêmes difficultés. . . . .	<i>ib.</i>
Histoire de Juan Francisco Andres de Uztarros, chroniqueur d'Aragon. . . . .	50
— de Juan Alonso Calderon. . . . .	<i>ib.</i>
— de Diego Josef Dormer, aussi chroniqueur d'Aragon. . . . .	51
Le ministère du Régent et le gouvernement provisoire font preuve d'un vrai libéralisme, en permettant des recherches dans les Archives de Simancas. . . . .	56
L'Académie royale d'histoire de Madrid s'y était montrée contraire. . . . .	<i>ib.</i>
Suggestions par suite desquelles l'accès des Archives de Simancas est provisoirement interdit aux étrangers. . . . .	57
Règlement du 20 avril 1844, concernant les archives royales dans la Péninsule. . . . .	<i>ib.</i>
Ce règlement marque un grand pas dans la voie du progrès. . . . .	61
Il mérite à don Antonio Gil de Zárate, son rédacteur, la gratitude des amis des lettres. . . . .	<i>ib.</i>
Son application donne lieu toutefois à quelques difficultés. . . . .	62
Qui sont résolues d'une manière favorable par M. Pidal, ministre de l'intérieur. . . . .	65
§ VII. TRAVAUX DE CLASSEMENT EXÉCUTÉS DANS LES ARCHIVES DE SIMANCAS, AUX XVII <sup>e</sup> ET XVIII <sup>e</sup> SIÈCLES. . . . .	64
Inventaires commencés en 1624 par Francisco de Hoyos, et achevés en 1650 par Antonio de Hoyos. . . . .	<i>ib.</i>
Indication abrégée de l'inventaire des papiers du patronage royal. . . . .	65
Et de l'inventaire des papiers d'État, missives. . . . .	67
Il est à regretter qu'une copie de ces inventaires n'existe pas aux Archives de Simancas. . . . .	71
Autres inventaires rédigés par Pedro Garcia de los Rios. . . . .	<i>ib.</i>
Inventaires qui existaient lors du voyage de M. Guiter en 1811. . . . .	72
§ VIII. ÉTAT ACTUEL DES ARCHIVES DE SIMANCAS, ET INDICATION DES LIASSES QUI CONCERNENT LA BELGIQUE. . . . .	75
Confusion où se trouvaient les Archives de Simancas en 1814. . . . .	<i>ib.</i>
Ferdinand VII charge d'y rétablir l'ordre le chanoine Tomás Gonzalez. . . . .	<i>ib.</i>
Cet ecclésiastique se livre avec ardeur à la tâche qui lui a été confiée. . . . .	74

Ses premiers soins se portent sur les papiers du patronage royal et sur les papiers d'État. . . . .	74
Il adopte un système de classement préférable à celui de Hoyos. . . . .	<i>ib.</i>
Composition des cinq divisions sous lesquelles il les range. . . . .	<i>ib.</i>
Résultat général du classement des papiers d'État par pays et par numéros de liasses.	75
Inventaire des papiers d'État. . . . .	78
Indication des articles qui, dans cet inventaire, concernent les Pays-Bas. . . . .	<i>ib.</i>
Don Tomás Gonzalez forme des inventaires détaillés des papiers d'État de Castille, de Portugal, de Rome et d'Angleterre. . . . .	85
Papiers des secrétaireries provinciales de Naples, de Sicile, de Milan, de Flandre et de Portugal. . . . .	<i>ib.</i>
Inventaire qui en existe. . . . .	<i>ib.</i>
Indication des articles de cet inventaire qui se rapportent à la secrétairerie de Flandre. . . . .	84
Documents envoyés aux Archives de Simancas en 1826. . . . .	86
Classement et inventaire faits de ceux-ci par don Manuel Gonzalez, successeur de Tomás Gonzalez. . . . .	<i>ib.</i>
APPENDICE. . . . .	89
A. Inventaire des papiers d'État, missives, concernant la Flandre. . . . .	<i>ib.</i>
B. Extrait de l'inventaire des papiers de la secrétairerie provinciale de Flandre. Varia. . . . .	151
PRÉCIS DE LA CORRESPONDANCE DE PHILIPPE II. . . . .	179
1. Lettre de l'évêque d'Arras (Granvelle) au Roi, 24 novembre 1558. . . . .	<i>ib.</i>
2. Avis donné au pape par les cardinaux députés sur le fait des nouveaux évêchés à ériger aux Pays-Bas, 29 novembre 1558. . . . .	180
5. Lettre du prince d'Orange, de Ruy Gomez et de l'évêque d'Arras au Roi, 12 mars 1558 (1559, n. st.). . . . .	<i>ib.</i>
4. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 9 mai 1559. . . . .	<i>ib.</i>
5. Copie de la bulle du pape Paul IV, du 4 des ides de mai 1559. . . . .	181
6. Lettre de Granvelle au Roi, 25 juin 1559. . . . .	<i>ib.</i>
7. Lettre de Granvelle au Roi, 24 juin 1559. . . . .	182
8. Lettre de Granvelle au Roi, 25 juin 1559. . . . .	<i>ib.</i>
9. Copie du bref de Paul IV, du 51 juillet 1559. . . . .	185
10. Commission de gouverneur et capitaine général de Flandre, donnée par le Roi au comte d'Egmont, 7 août 1559. . . . .	<i>ib.</i>
11. Instruction particulière pour la duchesse de Parme, 8 août 1559. . . . .	<i>ib.</i>
12. Instruction secrète pour la duchesse de Parme, 8 août 1559. . . . .	185

15. Commission de gouverneur et lieutenant général des comtés de Hollande, Zélande et pays d'Utrecht, etc., donnée par le Roi à Guillaume de Nassau, 9 août 1559. . . . .	184
14. Copie du billet concernant la provision des évêchés, sans date (août 1559). . . . .	185
15. Commission donnée par le Roi, à Middelbourg, le 21 août 1559, à Antoine Perrenot, Viglius de Zuichem, etc. . . . .	<i>ib.</i>
16. Commission donnée par le Roi à l'évêque d'Arras, au président Viglius et à Philippe Nigri, même date. . . . .	<i>ib.</i>
17. Note des mercèdes que le Roi fit à certaines personnes, par ses cédules en date du 22 août 1559. . . . .	<i>ib.</i>
18. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 8 septembre 1559. . . . .	186
19. Lettre de Granvelle au Roi, 10 septembre 1559. . . . .	<i>ib.</i>
20. Lettre du comte d'Egmont au Roi, 16 septembre 1559. . . . .	<i>ib.</i>
21. Lettre de Granvelle au confesseur du Roi, 2 octobre 1559. . . . .	<i>ib.</i>
22. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	187
25. Lettre de Tomás Armenteros à Gonçalo Perez, 4 octobre 1559. . . . .	<i>ib.</i>
24. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 12 novembre 1559. . . . .	188
25. Lettre de Simon Renard à Gonçalo Perez, 6 mars 1560. . . . .	<i>ib.</i>
26. Lettre de Granvelle au Roi, 15 mars 1560. . . . .	<i>ib.</i>
27. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 20 mars 1560. . . . .	189
28. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 29 avril 1560. . . . .	<i>ib.</i>
29. Lettre du Roi à Granvelle, 11 mai 1560. . . . .	<i>ib.</i>
50. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 29 mai 1560. . . . .	191
51. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 21 juin 1560. . . . .	<i>ib.</i>
52. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 5 juillet 1560. . . . .	<i>ib.</i>
55. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 28 juillet 1560. . . . .	<i>ib.</i>
54. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 9 août 1560. . . . .	<i>ib.</i>
55. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 51 octobre 1560. . . . .	<i>ib.</i>
56. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 4 décembre 1560. . . . .	192
57. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 7 janvier 1561. . . . .	<i>ib.</i>
58. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 24 janvier 1561. . . . .	<i>ib.</i>
59. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 5 février 1561. . . . .	195
40. Lettre du Roi au pape, 9 février 1561. . . . .	<i>ib.</i>
41. Lettre du Roi à Granvelle, 17 février 1561. . . . .	<i>ib.</i>
42. Lettre de Granvelle à Gonçalo Perez, 7 mars 1561. . . . .	<i>ib.</i>
45. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 9 mars 1561. . . . .	<i>ib.</i>
44. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, 17 mars 1561. . . . .	194
45. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 12 avril 1561. . . . .	<i>ib.</i>
46. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 5 mai 1561. . . . .	<i>ib.</i>

47. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 4 mai 1561. . . . .	195
48. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 25 mai 1561. . . . .	<i>ib.</i>
49. Lettre du prince d'Orange et du comte d'Egmont au Roi, 25 juillet 1561. . . . .	<i>ib.</i>
50. Lettre du comte d'Egmont à Francisco de Erasso, 27 juillet 1561. . . . .	196
51. Lettre du comte d'Egmont à Erasso, 15 août 1561. . . . .	<i>ib.</i>
52. Lettre d'Erasso au comte d'Egmont, 28 septembre 1561. . . . .	197
55. Réponse du Roi au prince d'Orange et au comte d'Egmont, 29 septembre 1561. . . . .	<i>ib.</i>
54. Lettre d'Erasso au prince d'Orange, 15 octobre 1561. . . . .	198
55. Lettre d'Erasso au comte d'Egmont, même date. . . . .	<i>ib.</i>
56. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 25 novembre 1561. . . . .	<i>ib.</i>
57. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 10 décembre 1561. . . . .	<i>ib.</i>
58. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 19 décembre 1561. . . . .	<i>ib.</i>
59. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 16 janvier 1562. . . . .	<i>ib.</i>
60. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 15 février 1562. . . . .	199
61. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
62. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 12 mars 1562. . . . .	<i>ib.</i>
65. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 10 avril 1562. . . . .	200
64. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 19 avril 1562. . . . .	201
65. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 8 mai 1562. . . . .	<i>ib.</i>
66. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 12 mai 1562. . . . .	<i>ib.</i>
67. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 14 mai 1562. . . . .	<i>ib.</i>
68. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 14 juin 1562. . . . .	202
69. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	205
70. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	205
71. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 27 juin 1562. . . . .	206
72. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 6 juillet 1562. . . . .	<i>ib.</i>
75. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
74. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
75. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
76. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 17 juillet 1562. . . . .	207
77. Longue lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	208
78. Lettre du cardinal de Granvelle à l'évêque de la Quadra, 21 juillet 1562. . . . .	210
79. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, 5 août 1562. . . . .	<i>ib.</i>
80. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 6 août 1562. . . . .	<i>ib.</i>
81. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	211
82. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	212
85. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 15 août 1562. . . . .	<i>ib.</i>
84. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 14 août 1562. . . . .	215

85. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 14 août 1562. . . . .	215
86. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 25 août 1562. . . . .	<i>ib.</i>
87. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 51 août 1562. . . . .	214
88. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	216
89. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
90. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 6 octobre 1562. . . . .	<i>ib.</i>
91. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 7 octobre 1562. . . . .	220
92. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
93. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 10 octobre 1562. . . . .	<i>ib.</i>
94. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 12 octobre 1562. . . . .	225
95. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 13 octobre 1562. . . . .	224
96. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 18 octobre 1562. . . . .	<i>ib.</i>
97. Lettre du cardinal de Granvelle à l'évêque de la Quadra, ambassadeur en Angle- terre, 25 octobre 1562. . . . .	225
98. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 5 novembre 1562. . . . .	226
99. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 19 novembre 1562. . . . .	<i>ib.</i>
100. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	228
101. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 21 novembre 1562. . . . .	<i>ib.</i>
102. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 25 novembre 1562. . . . .	229
105. Billet autographe de Philippe II au secrétaire Courtewille, 27 novembre 1562. . . . .	<i>ib.</i>
104. Écrit de la main du Roi, contenant les paroles qu'il adressa au seigneur de Montigny, le 29 novembre 1562. . . . .	<i>ib.</i>
103. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 11 décembre 1562. . . . .	250
106. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 12 décembre 1562. . . . .	<i>ib.</i>
107. Longue lettre du Roi à la duchesse de Parme, 25 décembre 1562. . . . .	251
108. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	255
109. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 15 janvier 1565. . . . .	255
110. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 29 janvier 1565. . . . .	256
111. Requêtes de Simon Renard à la duchesse de Parme et au Roi. . . . .	257
112. Lettre d'Ogier de Bousbecq au cardinal de Granvelle, 15 février 1565. . . . .	<i>ib.</i>
115. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 25 février 1565. . . . .	<i>ib.</i>
114. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 10 mars 1565. . . . .	<i>ib.</i>
115. Longue lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	258
116. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
117. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	259
118. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 12 mars 1565. . . . .	<i>ib.</i>
119. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 15 mars 1565. . . . .	240
120. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	245

121. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 20 mars 1565. . . . .	244
122. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
123. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 31 mars 1565. . . . .	<i>ib.</i>
124. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 14 avril 1565. . . . .	245
125. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	246
126. Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, 17 avril 1565. . . . .	<i>ib.</i>
127. Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, 24 avril 1565. . . . .	247
128. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 9 mai 1565. . . . .	<i>ib.</i>
129. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	249
130. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
131. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 16 mai 1565. . . . .	<i>ib.</i>
132. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 22 mai 1565. . . . .	<i>ib.</i>
133. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
134. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	250
135. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 15 juin 1565. . . . .	<i>ib.</i>
136. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	251
137. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 17 juin 1565. . . . .	<i>ib.</i>
138. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 20 juin 1565. . . . .	255
139. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 27 juin 1565. . . . .	<i>ib.</i>
140. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 3 juillet 1565. . . . .	255
141. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 14 juillet 1565. . . . .	<i>ib.</i>
142. Très-longue lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	257
143. Lettre de fray Lorenzo de Villavicencio au secrétaire Erasso, même date. . . . .	<i>ib.</i>
144. Lettre de Gonçalo Perez au cardinal de Granvelle, 21 juillet 1565. . . . .	258
145. Lettre du comte d'Egmont au Roi, 22 juillet 1565. . . . .	<i>ib.</i>
146. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 23 juillet 1565. . . . .	<i>ib.</i>
147. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	259
148. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	260
149. Lettre de fray Lorenzo de Villavicencio au secrétaire Erasso, 26 juillet 1565. . . . .	261
150. Lettre du comte de Hornes au Roi, 4 août 1565. . . . .	<i>ib.</i>
151. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 6 août 1565. . . . .	262
152. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 10 août 1565. . . . .	<i>ib.</i>
153. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	263
154. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 11 août 1565. . . . .	<i>ib.</i>
155. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 12 août 1565. . . . .	265
156. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
157. Instruction donnée par la duchesse de Parme à Tomás de Armenteros, envoyé en Espagne, même date. . . . .	<i>ib.</i>
158. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 18 août 1565. . . . .	267

159. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 20 août 1565. . . . .	267
160. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
161. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 31 août 1565. . . . .	268
162. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 7 septembre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
163. Longue lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 8 septembre 1565.	<i>ib.</i>
164. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 15 septembre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
165. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 6 octobre 1565. . . . .	270
166. Lettre du Roi au duc d'Albe, 12 octobre 1565. . . . .	271
167. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, 15 octobre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
168. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, même date. . . . .	<i>ib.</i>
169. Lettre du duc d'Albe au Roi, 21 octobre 1565. . . . .	272
170. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 30 octobre 1565. . . . .	273
171. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 12 novembre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
172. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	274
173. Lettre du Roi au duc d'Albe, 6 décembre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
174. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 10 décembre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
175. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	275
176. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 11 décembre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
177. Lettre du Roi au duc d'Albe, 14 décembre 1565. . . . .	277
178. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 15 décembre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
179. Lettre du duc d'Albe au Roi, 22 décembre 1565. . . . .	278
180. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 24 décembre 1565. . . . .	279
181. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
182. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 5 janvier 1564. . . . .	<i>ib.</i>
183. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 5 janvier 1564. . . . .	280
184. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 21 janvier 1564. . . . .	285
185. Très-longue lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
186. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	284
187. Lettre du Roi au comte d'Egmont, même date. . . . .	<i>ib.</i>
188. Lettre du Roi au comte d'Egmont, 22 janvier 1564. . . . .	<i>ib.</i>
189. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	285
190. Instruction pour Tomás de Armenteros, retournant en Flandre, 25 janvier 1564.	<i>ib.</i>
191. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, même date. . . . .	286
192. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	<i>ib.</i>
193. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 15 février 1564. . . . .	287
194. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
195. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 19 février 1564. . . . .	<i>ib.</i>
196. Lettre de Gonçalo Perez au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	288
197. Lettre de don Luis de Requesens à la duchesse de Parme, même date. . . . .	289

198. Lettre du colonel Lazare Schwendi au Roi, 20 février 1564. . . . .	289
199. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 25 février 1564. . . . .	290
200. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
201. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 27 février 1564. . . . .	291
202. Lettre de Tomàs de Armenteros au Roi, 28 février 1564. . . . .	295
205. Lettre de la duchesse de Parme à don Luis de Requesens, 19 mars 1564. . . . .	<i>ib.</i>
204. Lettre du comte d'Egmont au Roi, 26 mars 1564. . . . .	<i>ib.</i>
205. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 29 mars 1564. . . . .	294
206. Très-longue lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 18 avril 1564. . . . .	297
207. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 20 avril 1564. . . . .	298
208. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 25 avril 1564. . . . .	<i>ib.</i>
209. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	299
210. Lettre du Roi au comte d'Egmont, même date. . . . .	500
211. Lettre du Roi au colonel Lazare Schwendi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
212. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 4 mai 1564. . . . .	<i>ib.</i>
215. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 8 juin 1564. . . . .	501
214. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
215. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 12 juin 1564. . . . .	502
216. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 20 juin 1564. . . . .	506
217. Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, 15 juillet 1564. . . . .	<i>ib.</i>
218. Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, 21 juillet 1564. . . . .	<i>ib.</i>
219. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 5 août 1564. . . . .	<i>ib.</i>
220. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	507
221. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	<i>ib.</i>
222. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 6 août 1564. . . . .	<i>ib.</i>
225. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, même date. . . . .	508
224. Longue lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	<i>ib.</i>
225. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	509
226. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 15 août 1564. . . . .	510
227. Très-longue lettre de la duchesse de Parme au Roi, 29 août 1564. . . . .	511
228. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	514
229. Lettre du seigneur de Berlaymont au Roi, 50 août 1564. . . . .	<i>ib.</i>
250. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 50 septembre 1564. . . . .	515
251. Très-longue lettre du Roi à la duchesse de Parme, 6 octobre 1564. . . . .	516
252. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 7 octobre 1564. . . . .	518
255. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 8 octobre 1564. . . . .	<i>ib.</i>
254. Informations sur la conduite de Viglius. . . . .	519
255. Mémoire détaillé sur les trésors et biens meubles délaissés par le dernier abbé de Saint-Bavon, et que s'est appropriés Viglius. . . . .	520

256. Mémoire de Pierre Titelmanus, inquisiteur de Flandre. . . . .	520
257. Mémoire de fray Lorenzo de Villavicencio et d'Alonso del Canto. . . . .	<i>ib.</i>
258. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 8 octobre 1564. . . . .	521
259. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
240. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 12 octobre 1564. . . . .	526
241. Longue lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
242. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 15 octobre 1564. . . . .	<i>ib.</i>
245. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 25 novembre 1564. . . . .	<i>ib.</i>
244. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 29 novembre 1564. . . . .	528
245. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 30 novembre 1564. . . . .	531
246. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 16 décembre 1564. . . . .	532
247. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, 22 décembre 1564. . . . .	535
248. Lettre de Gonçalo Perez à Tomás de Armenteros, 25 décembre 1564. . . . .	<i>ib.</i>
249. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 26 décembre 1564. . . . .	<i>ib.</i>
250. Lettre du comte d'Egmont au Roi, 15 janvier 1565. . . . .	554
251. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 17 janvier 1565. . . . .	<i>ib.</i>
252. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 18 janvier 1565. . . . .	556
255. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 20 janvier 1565. . . . .	<i>ib.</i>
254. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	557
255. Instruction donnée par la duchesse au comte d'Egmont, envoyé en Espagne, 25 janvier 1565. . . . .	<i>ib.</i>
256. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	558
257. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
258. Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, 24 janvier 1565.	559
259. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 5 février 1565. . . . .	<i>ib.</i>
260. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, .. février 1565. . . . .	540
261. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 15 février 1565. . . . .	<i>ib.</i>
262. Déchiffrement de ce que la duchesse de Parme écrivit avec sa lettre du 15 fé- vrier 1565. . . . .	541
265. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 17 février 1565. . . . .	542
264. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
265. Lettre de Tomás de Armenteros à Gonçalo Perez, 24 février 1565. . . . .	545
266. Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, 26 février 1565.	544
267. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	545
268. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 17 mars 1565. . . . .	<i>ib.</i>
269. Mémoire des affaires particulières du comte d'Egmont, .. mars 1565. . . . .	<i>ib.</i>
270. Sommaire de deux lettres de Tomás de Armenteros au président Figueroa, 1 <sup>er</sup> et 12 avril 1565. . . . .	546
271. Canevas de l'instruction à donner au comte d'Egmont, avril 1565. . . . .	<i>ib.</i>

272. Billet de Gonçalo Perez au Roi, .. avril 1565. . . . .	546
275. Billet du Roi à Gonçalo Perez, .. avril 1565. . . . .	<i>ib.</i>
274. Instruction donnée par le Roi au prince de Gavre, comte d'Egmont, 2 avril 1565. . . . .	<i>ib.</i>
275. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 5 avril 1565. . . . .	547
276. Post-scriptum à la lettre précédente du Roi. . . . .	548
277. Lettre du cardinal de Granvelle au conseiller d'Assonleville, 5 avril 1565. . . . .	549
278. Lettre du comte d'Egmont au Roi, 9 avril 1565. . . . .	<i>ib.</i>
279. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 11 avril 1565. . . . .	<i>ib.</i>
280. Lettre du président Viglius au cardinal de Granvelle, 26 avril 1565. . . . .	551
281. Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, 4 mai 1565. . . . .	552
282. Lettre du comte d'Egmont au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
285. Lettre de Tomás de Armenteros à Gonçalo Perez, 5 mai 1565. . . . .	<i>ib.</i>
284. Lettre des inquisiteurs J. Tiletanus et M. de Bay au Roi, 11 mai 1565. . . . .	<i>ib.</i>
285. Lettre de la faculté de théologie de Louvain au Roi, 14 mai 1565. . . . .	555
286. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 15 mai 1565. . . . .	<i>ib.</i>
287. Lettre de Tomás de Armenteros à Gonçalo Perez, 16 mai 1565. . . . .	554
288. Lettre du président Viglius au cardinal de Granvelle, 24 mai 1565. . . . .	<i>ib.</i>
289. Courte narration des points traités, en matière de religion, à Bruxelles, 8 juin 1565. . . . .	555
290. Lettre de Tomás de Armenteros au Roi, 10 juin 1565. . . . .	<i>ib.</i>
291. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 15 juin 1565. . . . .	556
292. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 18 juin 1565. . . . .	<i>ib.</i>
295. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 19 juin 1565. . . . .	<i>ib.</i>
294. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	557
295. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 25 juin 1565. . . . .	<i>ib.</i>
296. Lettre de Gonçalo Perez à Tomás de Armenteros, 50 juin 1565. . . . .	558
297. Lettre de Jean de Ligne, comte d'Arenberg, 15 juillet 1565. . . . .	559
298. Lettre du comte d'Egmont au Roi, 18 juillet 1565. . . . .	<i>ib.</i>
299. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
500. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
501. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 22 juillet 1565. . . . .	560
502. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	565
505. Déchiffrement d'une lettre de la duchesse de Parme au Roi, sans date (.. juillet 1565?). . . . .	564
504. Lettre de Tomás de Armenteros à Gonçalo Perez, 25 juillet 1565. . . . .	<i>ib.</i>
505. Lettre de Maximilien de Berghes au Roi, 28 juillet 1565. . . . .	566
506. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 19 août 1565. . . . .	567
507. Lettre de Tomás de Armenteros à Gonçalo Perez, 20 août 1565. . . . .	<i>ib.</i>

## TABLE.

657

508. Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, 10 septembre 1565. . . . .	567
509. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, 25 septembre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
510. Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, 27 septembre 1565. . . . .	568
511. Lettre du Roi à la faculté de théologie de l'université de Louvain, 4 octobre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
512. Lettre du Roi aux inquisiteurs Josse Tiletanus et Michel de Bay, même date. . . . .	569
515. Lettre du Roi à l'inquisiteur Titelmanus, même date. . . . .	<i>ib.</i>
514. Rapport du garde des sceaux des Pays-Bas, Charles Tisnacq, au Roi, 5 octobre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
515. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 8 octobre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
516. Lettre du comte d'Egmont au Roi, 9 octobre 1565. . . . .	570
517. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 10 octobre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
518. Lettre de Tomás de Armenteros à Gonçalo Perez, 11 octobre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
519. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 15 octobre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
520. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	571
521. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
522. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 20 octobre 1565. . . . .	572
525. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, même date. . . . .	574
524. Lettre du Roi au comte d'Egmont, même date. . . . .	575
525. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, 22 octobre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
526. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	576
527. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 50 octobre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
528. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
529. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 5 novembre 1565. . . . .	577
530. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	578
531. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 20 novembre 1565. . . . .	579
532. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	580
535. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	581
534. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, même date. . . . .	582
535. Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	<i>ib.</i>
536. Lettre de Guzman de Silva, ambassadeur en Angleterre, à Ruy Gomez, prince d'Eboli, 24 novembre 1565. . . . .	585
537. Relation de l'état des affaires de Flandre, jointe à la lettre précédente. . . . .	<i>ib.</i>
538. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 27 novembre 1565. . . . .	584
539. Lettre du président Viglius au cardinal de Granvelle, 20 décembre 1565. . . . .	<i>ib.</i>
540. Lettre du comte d'Egmont au Roi, 25 décembre 1565. . . . .	585
541. Lettre de l'ambassadeur en Angleterre au Roi, 7 janvier 1566. . . . .	<i>ib.</i>

542. Lettre d'Antoine Havet, évêque de Namur et confesseur de Madame, au cardinal de Granvelle, 8 janvier 1566. . . . .	585
543. Lettre du comte de Hornes au Roi, même date. . . . .	586
544. Lettre du marquis de Berghes à la duchesse de Parme, même date. . . . .	<i>ib.</i>
545. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 9 janvier 1566. . . . .	<i>ib.</i>
546. Écrit du président Viglius concernant les papiers d'État qu'il a eus sous sa garde, joint à la lettre précédente de la duchesse. . . . .	590
547. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 9 janvier 1566. . . . .	<i>ib.</i>
548. Lettre de Tomás de Armenteros à Gonçalo Perez, 11 janvier 1566. . . . .	<i>ib.</i>
549. Lettre de Tomás de Armenteros au Roi, 15 janvier 1566. . . . .	592
550. Lettre de Tomás de Armenteros au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
551. Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, 15 janvier 1565 (1566 n. st.). . . . .	<i>ib.</i>
552. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 21 janvier 1566. . . . .	595
553. Lettre du comte d'Egmont au Roi, 22 janvier 1566. . . . .	595
554. Lettre d'Alonso del Canto au cardinal de Granvelle, 27 janvier 1566. . . . .	<i>ib.</i>
555. Lettre du cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez, 1 <sup>er</sup> février 1566. . . . .	596
556. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 26 février 1566. . . . .	<i>ib.</i>
557. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, 2 mars 1566. . . . .	597
558. Lettre du comte d'Egmont au Roi, 16 mars 1565 (1566, n. st.). . . . .	<i>ib.</i>
559. Lettre d'Alonso del Canto au Roi, 17 mars 1566. . . . .	598
560. Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, 18 mars 1566. . . . .	599
561. Relation envoyée par la duchesse de Parme au Roi, .. mars 1566. . . . .	<i>ib.</i>
562. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 21 mars 1566. . . . .	400
563. Lettre d'Alonso del Canto à Gonçalo Perez, 24 mars 1566. . . . .	<i>ib.</i>
564. Nouveau rapport fait par Anderlecht à la duchesse de Parme et envoyé par elle au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
565. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 25 mars 1566. . . . .	<i>ib.</i>
566. Très-longue lettre de la duchesse de Parme au Roi, 5 avril 1566. . . . .	405
567. Post-scriptum à la lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	406
568. Lettre de la duchesse de Parme à Gonçalo Perez, 4 avril 1566. . . . .	407
569. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 15 avril 1566. . . . .	<i>ib.</i>
570. Relation en chiffres envoyée par la duchesse de Parme au Roi, avec sa dépêche du 15 avril 1566. . . . .	408
571. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 18 avril 1566. . . . .	409
572. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
573. Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, 21 avril 1566. . . . .	410
574. Lettre d'Alonso del Canto au Roi, 22 avril 1566. . . . .	<i>ib.</i>
575. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 1 <sup>er</sup> mai 1566. . . . .	411

576. Lettre du comte d'Egmont au Roi, 5 mai 1566. . . . .	411
577. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 4 mai 1566. . . . .	412
578. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	415
579. Lettre d'Alonso del Canto au Roi, même date. . . . .	414
580. Lettre d'Alonso del Canto à Gonçalo Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
581. Lettre de Tomás de Armenteros à Gonçalo Perez, 5 mai 1566. . . . .	<i>ib.</i>
582. Lettre de Gaspard Schetz, seigneur de Grobbendoncq, au cardinal de Gran- velle, 11 mai 1566. . . . .	<i>ib.</i>
585. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 12 mai 1566. . . . .	415
584. Lettre du Roi au comte d'Egmont, même date. . . . .	<i>ib.</i>
585. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, 15 mai 1566. . . . .	<i>ib.</i>
586. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 14 mai 1566. . . . .	416
587. Lettre d'Alexandre Farnèse, prince de Parme, au Roi, 16 mai 1566. . . . .	<i>ib.</i>
588. Lettre du seigneur de Brederode à la duchesse de Parme, 17 mai 1566. . . . .	<i>ib.</i>
589. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 20 mai 1566. . . . .	<i>ib.</i>
590. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 27 mai 1566. . . . .	417
591. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	418
592. Instruction de la duchesse de Parme pour le marquis de Berghes et le baron de Montigny, envoyés en Espagne, 29 mai 1566. . . . .	<i>ib.</i>
595. Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, 4 juin 1566. . . . .	<i>ib.</i>
594. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 11 juin 1566. . . . .	419
595. Relation, rédigée par Antonio Perez, d'une lettre du cardinal de Granvelle, 19 juin 1566. . . . .	420
596. Lettre du comte Charles de Mansfelt à Tomás de Armenteros, même date. . . . .	421
597. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 21 juin 1566. . . . .	<i>ib.</i>
598. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	422
599. Lettre de Tomás de Armenteros au Roi, 22 juin 1566. . . . .	424
400. Lettre d'Alonso del Canto au Roi, même date. . . . .	425
401. Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, 29 juin 1566. . . . .	426
402. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 1 <sup>er</sup> juillet 1566. . . . .	427
405. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
404. Lettre d'Alonso del Canto au Roi, 4 juillet 1566. . . . .	<i>ib.</i>
405. Relation, rédigée par le conseiller d'Assonleville, d'une conférence qu'il eut le 6 juillet 1566 avec le prince d'Orange et le comte de Hornes. . . . .	428
406. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 7 juillet 1566. . . . .	<i>ib.</i>
407. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
408. Lettre de Tomás de Armenteros au Roi, 12 juillet 1566. . . . .	450
409. Instruction donnée, le 16 juillet 1566, par Gérard de Groesbeek, évêque de	

Liège, au sieur Octavien de Palme, son écuyer, envoyé vers la duchesse de Parme, pour lui rendre compte de l'entrée de Louis de Nassau et d'autres seigneurs à Saint-Trond. . . . .	451
410. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 18 juillet 1566. . . . .	452
411. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
412. Lettre d'Alonso del Canto au Roi, même date. . . . .	453
415. Mémoire du baron de Montigny sur les affaires de Flandre, 20 juillet 1566. . . . .	<i>ib.</i>
414. Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, 21 juillet 1566. . . . .	454
415. Avis envoyé par Anderlecht à la duchesse de Parme, 24 juillet 1566. . . . .	<i>ib.</i>
416. Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, même date. . . . .	455
417. Lettre du comte Pierre-Ernest de Mansfelt à la duchesse de Parme, même date. . . . .	<i>ib.</i>
418. Lettre du comte Pierre-Ernest de Mansfelt à la duchesse de Parme, 26 juillet 1566. . . . .	<i>ib.</i>
419. Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, 28 juillet 1566. . . . .	456
420. Instruction donnée par le comte de Meghem à Anderlecht, son serviteur, qu'il envoie vers madame de Parme, même date. . . . .	<i>ib.</i>
421. Lettre d'un conseiller des confédérés au comte de Meghem, mentionnée dans l'instruction précédente, .. juillet 1566. . . . .	<i>ib.</i>
422. Liste des députés qui présentèrent la seconde requête à la gouvernante, le 50 juillet 1566. . . . .	457
425. Lettre de la duchesse de Parme au comte de Meghem, 51 juillet 1566. . . . .	<i>ib.</i>
424. Lettre du Roi au comte d'Egmont, 1 <sup>er</sup> août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
425. Lettre du Roi au comte de Meghem, même date. . . . .	<i>ib.</i>
426. Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, même date. . . . .	458
427. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 2 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
428. Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, même date. . . . .	459
429. Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, même date. . . . .	440
450. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 4 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
451. Lettre de la duchesse de Parme au comte de Meghem, même date. . . . .	<i>ib.</i>
452. Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, même date. . . . .	<i>ib.</i>
455. Lettre de la duchesse de Parme à l'Empereur, même date. . . . .	441
454. Lettre des confédérés au comte Charles de Mansfelt, 6 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
455. Lettre de la duchesse de Parme au comte de Meghem, 7 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
456. Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, 8 août 1566. . . . .	442
457. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 9 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
458. Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, même date. . . . .	<i>ib.</i>
459. Lettre du comte de Mansfelt à la duchesse de Parme, même date. . . . .	445

440. Instrument passé le 9 août 1566, au bois de Ségovie. . . . .	445
441. Lettre de la duchesse de Parme au baron de Montigny, 10 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
442. Lettre du comte d'Egmont à la duchesse de Parme, même date. . . . .	<i>ib.</i>
445. Lettre du comte d'Egmont à la duchesse de Parme, 11 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
444. Relation mentionnée en la lettre précédente. . . . .	444
445. Avertissement daté de Bruxelles, 11 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
446. Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, 12 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
447. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, même date. . . . .	<i>ib.</i>
448. Lettre du Roi à son ambassadeur à Rome, même date. . . . .	445
449. Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, 17 août 1566. . . . .	447
450. Lettre de Tomás de Armenteros à Antonio Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
451. Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, 18 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
452. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 17 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
455. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 18 août 1566. . . . .	449
454. Lettre de la duchesse de Parme au duc Éric de Brunswick, 19 août 1566. . . . .	450
455. Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, 21 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
456. Billet semé dans les rues, sans date (1566). . . . .	<i>ib.</i>
457. Lettre du comte de Mansfelt au Roi, 21 août 1566. . . . .	451
458. Lettre du baron de Berlaymont au Roi, 25 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
459. Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, 24 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
460. Lettre de la duchesse de Parme au duc Éric de Brunswick, même date. . . . .	452
461. Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, 25 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
462. Lettre du comte de Meghem à la duchesse de Parme, 26 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
465. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 27 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
464. Lettre de don Francès de Alava, ambassadeur de Philippe II à Paris, à la duchesse de Parme, 29 août 1566. . . . .	455
465. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 50 août 1566. . . . .	<i>ib.</i>
466. Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, 12 septembre 1566. . . . .	457
467. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 15 septembre 1566. . . . .	<i>ib.</i>
468. Liste des personnes principales restées entières aux Pays-Bas, et des gueux. . . . .	458
469. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 15 septembre 1566. . . . .	<i>ib.</i>
470. Lettre du comte de Mansfelt au Roi, même date. . . . .	462
471. Lettre de la duchesse de Parme au seigneur de Chantonay, ambassadeur de Philippe II à Vienne, 15 septembre 1566. . . . .	465
472. Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, 18 septembre 1566. . . . .	<i>ib.</i>
475. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	464
474. Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, 19 septembre 1566. . . . .	<i>ib.</i>
475. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 22 septembre 1566. . . . .	465
476. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 27 septembre 1566. . . . .	466

477. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	468
478. Rapport de François de Halewin, seigneur de Sweveghem, envoyé par la duchesse de Parme au duc de Clèves. . . . .	<i>ib.</i>
479. Lettre du conseiller d'Assonleville au cardinal de Granvelle, 27 septembre 1566.	470
480. Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, 28 septembre 1566.	<i>ib.</i>
481. Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, 30 septembre 1566.	<i>ib.</i>
482. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 1 <sup>er</sup> octobre 1566. . . . .	<i>ib.</i>
485. Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, même date. . . . .	471
484. Lettre du duc Éric de Brunswick à la duchesse de Parme, 5 octobre 1566. . . . .	<i>ib.</i>
485. Lettre des seigneurs de Berghes et de Montigny à la duchesse de Parme, 4 octobre 1566. . . . .	472
486. Lettre du seigneur de Chantonay à la duchesse de Parme, 5 octobre 1566. . . . .	<i>ib.</i>
487. Lettre du seigneur de Chantonay à madame de Parme, 11 octobre 1566. . . . .	<i>ib.</i>
488. Mémoire présenté au Roi par Fabio Lembo, envoyé de la duchesse de Parme, . . octobre 1566. . . . .	<i>ib.</i>
489. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 15 octobre 1566. . . . .	<i>ib.</i>
490. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	475
491. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 16 octobre 1566. . . . .	476
492. Lettre de la duchesse de Parme aux seigneurs de Berghes et de Montigny, même date. . . . .	<i>ib.</i>
495. Lettre de Tomás de Armenteros à Antonio Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
494. Lettre de la duchesse de Parme à Antonio Perez, 25 octobre 1566. . . . .	478
495. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 15 novembre 1566. . . . .	479
496. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 17 novembre 1566. . . . .	480
497. Lettre de Tomás de Armenteros à Antonio Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
498. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 18 novembre 1566. . . . .	481
499. Lettre du comte de Hornes au Roi, 20 novembre 1566. . . . .	486
500. Lettre du Roi à son ambassadeur à Rome, 26 novembre 1566. . . . .	487
501. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, 27 novembre 1566. . . . .	488
502. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 29 novembre 1566. . . . .	490
505. Avis d'Anvers, 8 décembre 1566. . . . .	491
504. Avis d'Anvers, 15 décembre 1566. . . . .	492
505. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 18 décembre 1566. . . . .	<i>ib.</i>
506. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	494
507. Lettre de Tomás de Armenteros à Antonio Perez, même date. . . . .	495
508. Lettre de Tomás de Armenteros à Antonio Perez, 24 décembre 1566. . . . .	496
509. Longue lettre du Roi à la duchesse de Parme, 31 décembre 1566. . . . .	<i>ib.</i>
510. Lettre des seigneurs de Berghes et de Montigny à la duchesse de Parme, même date. . . . .	498

511. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 5 janvier 1567. . . . .	499
512. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	500
515. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
514. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 11 janvier 1567. . . . .	505
515. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	504
516. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 25 janvier 1567. . . . .	<i>ib.</i>
517. Lettre des seigneurs de Berghes et de Montigny à la duchesse de Parme, 26 janvier 1567. . . . .	<i>ib.</i>
518. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 1 <sup>er</sup> février 1567. . . . .	505
519. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 10 février 1567. . . . .	508
520. Lettre du secrétaire Prats à Antonio Perez, 15 février 1567. . . . .	509
521. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 16 février 1567. . . . .	510
522. Mémoire des points qu'Alonso Lopez Gallo communiquera au Roi de la part de Madame, 16 février 1567. . . . .	<i>ib.</i>
525. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 17 février 1567. . . . .	511
524. Lettre du secrétaire Prats à Antonio Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
525. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	512
526. Lettre du secrétaire Prats au cardinal de Granvelle, 25 février 1567. . . . .	<i>ib.</i>
527. Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, 24 février 1567. . . . .	515
528. Avis reçus d'Anvers, du dernier février 1567. . . . .	514
529. Autres avis d'Anvers, de la même date. . . . .	<i>ib.</i>
550. Lettre du secrétaire Prats à Antonio Perez, 5 mars 1567. . . . .	<i>ib.</i>
551. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 4 mars 1567. . . . .	<i>ib.</i>
552. Lettre de la duchesse de Parme aux seigneurs de Berghes et de Montigny, 5 mars 1567. . . . .	516
555. Commission de veedor général de Flandre, pour Antonio Galindez de Car- vajal, commandeur de la Madeleine, 12 mars 1567. . . . .	<i>ib.</i>
554. Commission de contador de l'artillerie dans l'armée de Flandre, pour Miguel de Mendivil, même date. . . . .	<i>ib.</i>
555. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 15 mars 1567. . . . .	<i>ib.</i>
556. Lettre des seigneurs de Berghes et de Montigny à la duchesse de Parme, même date. . . . .	518
557. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 14 mars 1567. . . . .	<i>ib.</i>
558. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	519
559. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	520
540. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	521
541. Lettre de Tomás de Armenteros à Antonio Perez, même date. . . . .	<i>ib.</i>
542. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 18 mars 1567. . . . .	522
545. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 25 mars 1567. . . . .	<i>ib.</i>

544. Lettre du Roi à l'inquisiteur Pierre Titelmanus, 11 mars 1567.	522
545. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 11 avril 1567.	525
546. Lettre du comte d'Egmont au Roi, 15 avril 1567.	524
547. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 14 avril 1567.	<i>ib.</i>
548. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date.	525
549. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date.	<i>ib.</i>
550. Lettre de la duchesse de Parme aux seigneurs de Berghes et de Montigny, même date.	526
551. Lettre du secrétaire Prats à Antonio Perez, même date.	<i>ib.</i>
552. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 15 avril 1567.	<i>ib.</i>
555. Pouvoir donné par Philippe II au duc d'Albe, à Aranjuez, le 15 avril 1567, pour procéder contre tous ceux qui ont pris part aux troubles des Pays-Bas, etc.	528
554. Lettre du secrétaire Prats au cardinal de Granvelle, 20 avril 1567.	<i>ib.</i>
555. Lettre de Tomás de Armenteros à Antonio Perez, 24 avril 1567.	<i>ib.</i>
556. Mémoire touchant le rétablissement des affaires des Pays-Bas, etc.	<i>ib.</i>
557. Second mémoire touchant les Pays-Bas.	529
558. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 24 avril 1567.	<i>ib.</i>
559. Lettre du duc d'Albe au Roi, .. avril 1567.	550
560. Lettre du duc d'Albe au Roi, 26 avril 1567.	<i>ib.</i>
561. Lettre du duc d'Albe au Roi, même date.	<i>ib.</i>
562. Lettre du duc d'Albe au secrétaire Francisco de Erasso, même date.	<i>ib.</i>
565. Lettre du duc d'Albe au Roi, 27 avril 1567.	<i>ib.</i>
564. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 29 avril 1567.	551
565. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 1 <sup>er</sup> mai 1567.	<i>ib.</i>
566. Relation, faite par le docteur Enveja, de l'état des affaires en Flandre.	<i>ib.</i>
567. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 5 mai 1567.	<i>ib.</i>
568. Lettre du duc d'Albe au Roi, 6 mai 1567.	552
569. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 8 mai 1567.	555
570. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 11 mai 1567.	554
571. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 15 mai 1567.	<i>ib.</i>
572. Billet de Philippe II à Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, 16 mai 1567.	555
575. Lettre d'Antonio Perez au Roi, 17 mai 1567.	556
574. Lettre du prince d'Eboli à la duchesse de Parme, 21 mai 1567.	557
575. Note d'Antonio Perez au Roi, même date.	<i>ib.</i>
576. Réponse de la duchesse de Parme, faite le 21 mai 1567, aux envoyés des électeurs de Saxe et de Brandebourg, etc.	558
577. Lettre d'Antonio Perez au Roi, 25 mai 1567.	<i>ib.</i>
578. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 24 mai 1567.	<i>ib.</i>
579. Lettre de la duchesse de Parme aux S <sup>rs</sup> de Berghes et de Montigny, même date.	559

580. Lettre du duc d'Albe au Roi, même date. . . . .	559
581. Lettre du duc d'Albe au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
582. Résultat des conférences du président, de Ruy Gomez et du comte de Feria, soumis au Roi par Antonio Perez, 25 mai 1567. . . . .	<i>ib.</i>
585. Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, 26 mai 1567. . . . .	540
584. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 28 mai 1567. . . . .	<i>ib.</i>
585. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 31 mai 1567. . . . .	541
586. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, même date. . . . .	<i>ib.</i>
587. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, même date. . . . .	542
588. Lettre de la duchesse de Parme au prince d'Eboli, 1 <sup>er</sup> juin 1567. . . . .	545
589. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 2 juin 1567. . . . .	544
590. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, même date. . . . .	<i>ib.</i>
591. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 9 juin 1567. . . . .	545
592. Lettre du comte d'Egmont au Roi, 16 juin 1567. . . . .	<i>ib.</i>
595. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 17 juin 1567. . . . .	546
594. Lettre de la duchesse de Parme au baron de Montigny, même date. . . . .	<i>ib.</i>
595. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
596. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
597. Lettre du comte d'Egmont au Roi, 26 juin 1567. . . . .	547
598. Liste des gentilshommes de la bouche, de la maison, et des autres serviteurs du Roi, qui sont portés sur les livres du bureau, le 28 juin 1567. . . . .	<i>ib.</i>
599. Lettre du duc d'Albe au Roi, même date. . . . .	549
600. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 29 juin 1567. . . . .	<i>ib.</i>
601. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, même date. . . . .	<i>ib.</i>
602. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, même date. . . . .	550
605. Lettre du Roi au duc d'Albe, même date. . . . .	552
604. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
605. Lettre de Gaspard de Robles au Roi, 30 juin 1567. . . . .	<i>ib.</i>
606. Lettre de Gaspard de Robles au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
607. Lettre de la duchesse de Parme au conseil et à la cour féodale de Brabant, 50 juin 1567. . . . .	<i>ib.</i>
608. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 8 juillet 1567. . . . .	555
609. Mémorial présenté au Roi par le baron de Montigny, 10 juillet 1567. . . . .	<i>ib.</i>
610. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, 12 juillet 1567. . . . .	554
611. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	556
612. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 15 juillet 1567. . . . .	<i>ib.</i>
615. Lettre de la duchesse de Parme au baron de Montigny, même date. . . . .	558
614. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 29 juillet 1567. . . . .	<i>ib.</i>
615. Lettre du seigneur de Noircarmes au Roi, .. juillet 1567. . . . .	<i>ib.</i>

616.	Lettre du secrétaire Prats à Antonio Perez, 50 juillet 1567.	538
617.	Lettre de Gaspard de Robles au Roi, 2 août 1567.	539
618.	Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, 5 août 1567.	<i>ib.</i>
619.	Lettre du duc d'Albe au Roi, 8 août 1567.	<i>ib.</i>
620.	Lettre du duc d'Albe au Roi, même date.	<i>ib.</i>
621.	Lettre du duc d'Albe au Roi, même date.	<i>ib.</i>
622.	Liste de la cavalerie légère et des arquebusiers à cheval que le duc d'Albe emmena d'Italie en Flandre, etc., 9 août 1567.	560
625.	Lettre de Jean de Hornes (?) au baron de Montigny, 12 août 1567.	<i>ib.</i>
624.	Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 17 août 1567.	<i>ib.</i>
625.	Lettre d'Alonso de Laloo, secrétaire du comte de Hornes, au seigneur de Montigny, même date.	565
626.	Relation de ce qui a été fait, par ordre du duc d'Albe, par le conseil nouvellement établi pour les affaires de Flandre, du 22 août 1567 au 15 janvier 1568.	565
627.	Lettre de Jean de Hornes à Arnoul Munten, chambellan du seigneur de Montigny en Espagne, 25 août 1567.	<i>ib.</i>
628.	Lettre de Jean de Pennants à Antoine Delbecque, secrétaire du seigneur de Montigny, 26 août 1567.	<i>ib.</i>
629.	Relation de l'entrevue que le duc d'Albe eut avec M <sup>me</sup> de Parme, même date.	566
650.	Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 29 août 1567.	567
651.	Lettre du contador Mendivil au Roi, même date.	<i>ib.</i>
652.	Lettre du duc d'Albe au Roi, 50 août 1567.	569
655.	Lettre du duc d'Albe au Roi, même date.	570
654.	Nomination des juges, avocats fiscaux et secrétaires du conseil des troubles, par le duc d'Albe, 5 septembre 1567.	<i>ib.</i>
655.	Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 8 septembre 1567.	<i>ib.</i>
656.	Lettre du duc d'Albe au Roi, même date.	571
657.	Lettre du duc d'Albe au Roi, 9 septembre 1567.	572
658.	Relation de l'ordre qui a été suivi dans l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, du seigneur de Backerzele, du secrétaire du comte de Hornes et de Van Straelen, bourgmestre d'Anvers.	575
659.	Lettre du comte de Mansfelt au Roi, 9 septembre 1567.	574
640.	Lettre du duc d'Albe au Roi, 10 septembre 1567.	<i>ib.</i>
641.	Lettre du contador Mendivil au Roi, même date.	573
642.	Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 11 septembre 1567.	<i>ib.</i>
645.	Lettre du comte de Mansfelt au Roi, même date.	<i>ib.</i>
644.	Lettre du duc d'Albe au Roi, 15 septembre 1567.	<i>ib.</i>
645.	Lettre du duc d'Albe au grand commandeur de Castille, ambassadeur du Roi à Rome, 14 septembre 1567.	576

646. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 16 septembre 1567. . . . .	577
647. Lettre du duc d'Albe au Roi, 18 septembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
648. Lettre du comte de Chinchon au baron de Montigny, 21 septembre 1567. . . . .	578
649. Lettre du Roi au pape, 22 septembre 1567. . . . .	579
650. Lettre du Roi à son ambassadeur à Rome, même date. . . . .	<i>ib.</i>
651. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	580
652. Lettre du duc de Bavière au duc d'Albe, 25 septembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
655. Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, 29 septembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
654. Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, 1 <sup>er</sup> octobre 1567. . . . .	581
655. Lettre du duc d'Albe au Roi, 2 octobre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
656. Lettre du secrétaire Albornoz au secrétaire Çayas, 5 octobre 1567. . . . .	582
657. Lettre du duc d'Albe au Roi, 4 octobre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
658. Lettre de Ruy Gomez à la duchesse de Parme, 6 octobre 1567. . . . .	585
659. Ordre donné par le duc d'Albe au payeur de l'armée, 8 octobre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
660. Lettre du duc d'Albe au Roi, 9 octobre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
661. Lettre du Roi à la duchesse de Parme, 11 octobre 1567. . . . .	584
662. Lettre du Roi au duc d'Albe, 15 octobre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
665. Lettre du Roi au duc d'Albe, même date. . . . .	585
664. Lettre du Roi au duc d'Albe, même date. . . . .	586
665. Lettre du Roi au duc d'Albe, même date. . . . .	587
666. Lettre du Roi au duc d'Albe, 16 octobre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
667. Liste des papiers envoyés au duc d'Albe le 19 octobre 1567. . . . .	588
668. Lettre de l'empereur Maximilien II au Roi, 20 octobre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
669. Lettre de l'Empereur au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
670. Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, 24 octobre 1567. . . . .	589
671. Lettre du duc d'Albe au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
672. Lettre du duc d'Albe au Roi, 1 <sup>er</sup> novembre 1567. . . . .	592
675. Lettre du duc d'Albe au Roi, même date. . . . .	595
674. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, 2 novembre 1567. . . . .	594
675. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	595
676. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	596
677. Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, 5 novembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
678. Lettre du duc d'Albe au Roi, 6 novembre 1567. . . . .	597
679. Lettre de la comtesse d'Egmont au Roi, même date. . . . .	598
680. Lettre du Roi au duc d'Albe, 12 novembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
681. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, même date. . . . .	599
682. Lettre de la comtesse de Hornes au Roi, 15 novembre 1567. . . . .	600
685. Lettre d'Anne d'Egmont, comtesse douairière de Hornes, au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
684. Lettre du duc d'Albe au comte de Mansfelt, 20 novembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>

685. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 21 novembre 1567. . . . .	604
686. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, 22 novembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
687. Lettre de la duchesse de Parme au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
688. Lettre du comte de Mansfelt au Roi, 25 novembre 1567. . . . .	605
689. Lettre de la duchesse de Parme au duc d'Albe, 24 novembre 1567. . . . .	604
690. Lettre des comtes de Nieuwenaer et d'Hooghstraeten au duc d'Albe, 25 novembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
691. Lettre du Roi au duc d'Albe, 28 novembre 1567. . . . .	605
692. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, même date. . . . .	606
695. Lettre du duc d'Albe au Roi, 29 novembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
694. Lettre de Catherine de Médicis au duc d'Albe, 4 décembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
695. Lettre du comte de Mansfelt au Roi, 8 décembre 1567. . . . .	607
696. Lettre du duc d'Albe à Catherine de Médicis, .. décembre 1567. . . . .	608
697. Lettre du Roi au duc d'Albe, 12 décembre 1567. . . . .	609
698. Lettre du Roi au duc d'Albe, même date. . . . .	610
699. Relation d'une entrevue que le duc d'Albe eut avec madame de Parme, 17 décembre 1567. . . . .	611
700. Lettre du Roi au duc d'Albe, 18 décembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
701. Lettre du duc d'Albe au Roi, même date. . . . .	<i>ib.</i>
702. Lettre du Roi au duc d'Albe, même date. . . . .	612
705. Lettre du Roi au duc d'Albe, même date. . . . .	<i>ib.</i>
704. Lettre du Roi au duc d'Albe, 20 décembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
705. Lettre du Roi au duc d'Albe, même date. . . . .	615
706. Lettre de Catherine de Médicis à la duchesse de Parme, 24 décembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
707. Lettre du Roi au cardinal de Granvelle, 26 décembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
708. Lettre du comte de Mansfelt au Roi, 29 décembre 1567. . . . .	<i>ib.</i>
709. Lettre du baron de Berlaymont au Roi, même date. . . . .	614
710. Lettre du duc d'Albe au Roi, 31 décembre 1567. . . . .	615

## ADDITIONS ET CORRECTIONS.

---

- Page iv, ligne 9: Pay-Bas, *lisez* : Pays-Bas.  
Page viii, ligne 10, à la marge: ler archives, *lisez* : les archives.  
Page xv, ligne 4: manquent, *lisez* : manque.  
Page xvi, ligne 1: doivent, *lisez* : doit.  
Page xix, à la fin de la deuxième note: Pays-Pas, *lisez* : Pays-Bas.  
Page lxi, note 2. C'est le 7, et non le 6 septembre, que mourut le duc de Feria, d'après une lettre du Roi lui-même, en date du 14 septembre 1571.  
Page xcvi, ligne 1: peu de temps après, *lisez* : peu après.  
Page 16, ligne 5: des archives, *lisez* : des archives.  
Page 27, ligne antépénultième: il y a uu passage, *lisez* : un passage.  
Page 56, note 2: assertion, *lisez* : assertion.  
Page 58, ligne 8: 500 *vecinos*, *lisez* : 200 *vecinos*.  
Page 49, ligne 7. Un nouveau département ministériel ayant été créé en Espagne, en 1847, pour le commerce, l'instruction et les travaux publics, c'est à ce département que ressortissent aujourd'hui les archives.  
Page 56, ligne 15: à raison de la nature, *lisez* : à cause de la nature.  
Page 61, note 1. Dans mon second voyage en Espagne, à la fin de 1846, don Manuel Garcia m'a certifié que, pour être admis à faire des recherches dans les Archives de Simancas, une autorisation spéciale du gouvernement était nécessaire.  
Page 71, ligne 14: se poposeront, *lisez* : se proposeront.  
Page 96, ligne 5: que se donnait, *lisez* : qui se donnait.  
Page 108, ligne 17: qu'il donna, *lisez* : qu'elle donna.  
Page 120, ligne 14: consistaient, *lisez* : tendaient.  
Page 151, ligne 10: SECRETARIA, *lisez* : SECRETARÍA.  
Page 180, note 2. C'est d'après M. de Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'Or*, p. 450, que j'ai mis la mort de Philippe de Stavele, seigneur de Glajon, à l'année 1562;

mais ce seigneur ne mourut qu'en 1564. Voy., p. 255 et 511, les lettres de la duchesse de Parme au Roi, des 15 janvier 1565 et 29 août 1564.

Page 195, ligne 20 : dans le cas où ses intentions ne seraient pas accomplies, *lisez* : en cas que ses intentions ne fussent pas accomplies.

Page 197, ligne 7 : que tout le monde lui soit soumis, *lisez* : que chacun lui soit soumis.

Page 205, note 1. Le seigneur de Montigny avait été nommé gouverneur et capitaine de la ville et château de Tournay et du Tournais, en remplacement du sénéchal de Hainaut, dès l'année 1556.

Page 210, note 1. J'avais assigné à la mort de l'évêque de la Quadra la date du 51 août 1565, d'après les *Apuntamientos* de don Tomás Gonzalez (*Memorias de la real academia de la historia*, t. VII, p. 501), où il s'exprime ainsi : *El opispo murió á ultimos de agosto*. Mais, comme on le voit par la lettre de la duchesse de Parme au Roi du 15 septembre 1565, ce fut le 24 août que la Quadra mourut.

Page 214, avant-dernière ligne du texte. Ce différend du comte de Meghem avec les Liégeois était né de ce que, en qualité d'héritier de l'évêque George d'Autriche, il réclamait de la cité 15 à 14,000 florins, avec dommages et intérêts, pour la quote-part de celle-ci dans une aide accordée audit évêque par tout le pays de Liège. La cité se refusait au paiement de cette somme, disant qu'elle n'avait pas consenti à l'aide en question, et que par conséquent l'accord des autres états était de nulle valeur. Le comte offrit aux Liégeois de faire décider le débat par la duchesse de Parme, ou par le grand conseil de Malines, ou par les docteurs de Louvain : ils déclinèrent cette proposition. Alors il fit arrêter, à Kessel, duché de Gueldre, des bateaux chargés de marchandises appartenant à des bourgeois de Liège. Les magistrats de la cité s'en émurent, et vinrent en porter plainte à Bruxelles. Après de longues délibérations au conseil privé et au conseil d'État, la duchesse de Parme résolut de tenter la voie d'accommodement entre les parties. Le 12 août, celles-ci comparurent devant le prince d'Orange et le seigneur de Berlaymont, assistés des conseillers d'Assonville et Hopperus. Plusieurs conférences eurent lieu, à la suite desquelles on convint d'un arrangement préliminaire. (Archives du royaume, papiers d'État, registre intitulé : *Lettres missives, mars 1564—avril 1567*.)

Page 221, ligne 20 : pasquinades, *lisez* : pasquilles.

Page 252, ligne 1 : pasquinades, *lisez* : pasquilles.

Page 249, ligne 9 : dans le cas où, *lisez* : si.

Page 250, ligne 17 : le redressement des affaires, *lisez* : le rétablissement des affaires.

Page 294, ligne 14 : pasquinades, *lisez* : pasquilles.

Page 505, ligne 5 : à raison de la présence, *lisez* : à cause de la présence.

Page 514, ligne 1 : le chancelier Negri, *lisez* : le chancelier Nigri.

Page 551, ligne 17 : annonces distribuées, *lisez* : aumônes distribuées.

Page 558, ligne 9 : lettres espagnoles, *lisez* : lettres françaises.

*Ibid.*, ligne 10 : celles en français, *lisez* : celles en espagnol.

- Page 376, ligne 25 : qu'à l'occasion, *lisez* : qu'à l'occasion.
- Page 394, ligne 8 : elle envoie copie au Roi d'une réponse : *lisez* : elle envoie au Roi copie d'une réponse.
- Page 398, ligne 15 : Schwartzenberg, *lisez* : Schwartzbourg.
- Page 399, ligne 22 : Andrelec, *lisez* : Anderlecht.
- Page 400, lignes dernière et pénultième du texte : Andrelec, *lisez* : Anderlecht.
- Page 401, lignes 9, 15 et dernière : Andrelec, *lisez* : Anderlecht.
- Page 407, ligne antépénultième : Andrelec, *lisez* : Anderlecht.
- Page 450, ligne 8 : ne voudraient, *lisez* : ne voudrait.
- Page 451, ligne 20 : à raison, *lisez* : à cause.
- Page 451, lignes 19 et 20 : le mal se puisse remédier, *lisez* : que l'on puisse apporter remède au mal.
- Page 461, note 2 : Robert de Melun, *lisez* : Maximilien de Melun.
- Page 491, dernière ligne du texte : ont présidé, *lisez* : a présidé.
- Page 492, ligne 1 : la secte de Calvin, *lisez* : la doctrine de Calvin.
- Page 500, note 1 : le seigneur de Sepmeries. Le nom du même personnage est écrit, dans d'autres pièces : *Symmeries* et *Cymeries*.
- Page 558, ligne 25 : *los tresl o* : *lisez* : *los tres lo*.
- Page 555, ligne 17 : Sagonte, *lisez* : Sagante. C'était un des secrétaires du gouvernement, à Madrid.
- Page 557, note 1. Depuis l'impression de cette partie du volume, j'ai trouvé, dans nos papiers d'État, une lettre du grand conseil de Malines au duc-d'Albe, en date du 16 février 1571 (1572, *n. st.*), qui fournit sur Gilles Joly de curieux détails. Il en résulte que, antérieurement à 1567, Gilles Joly avait été condamné, par contumace, à Tournay, au bannissement et à la confiscation de ses biens, comme complice de certain Jean Barbet, orfèvre, exécuté par le feu, en la même ville, pour crime de fausse monnaie; que, au mois d'octobre 1571, un faux monnayeur, nommé François Pelisson, arrêté par le drossart de Brabant, le dénonça; qu'alors le grand conseil le fit arrêter; qu'après l'avoir confronté avec le dénonciateur, ce tribunal allait lui faire subir la torture, lorsqu'il exhiba deux lettres patentes datées du mois d'avril 1567 : l'une, qui lui pardonnait tous les cas et mésus qu'il pouvait avoir commis touchant le fait des monnaies; l'autre étant plus ample, et lui remettant généralement et particulièrement « tout ce qu'il pouvoit avoir « perpétré, délinqué et mesprins envers S. M. et justice, horsmis trahison contre la « personne de Sadiete Majesté, meurdre, brisement d'images et saccagements d'églises. » Dans cette dernière lettre, les nom et résidence de l'impétrant avaient été laissés en blanc, à la demande de Joly, qui avait désiré pouvoir au besoin s'en servir en faveur de quelqu'un de ses amis. Le grand conseil trouva le premier pardon insuffisant; mais il lui parut qu'on ne pouvait justement s'opposer à ce que Joly employât l'autre pour sa personne propre. En conséquence, il le fit élargir.

Page 590, ligne 16 : les fera plus aisément à consentir : *supprimez* à.

Page 599, note 1. Hinckaert avait été gouverneur du comte de Culembourg. Au mois de juin 1566, la duchesse de Parme l'envoya vers ce seigneur, afin d'avoir des éclaircissements sur les *nouvellez* qu'il avait introduites, en ce qui concernait la religion, dans plusieurs lieux de ses domaines.

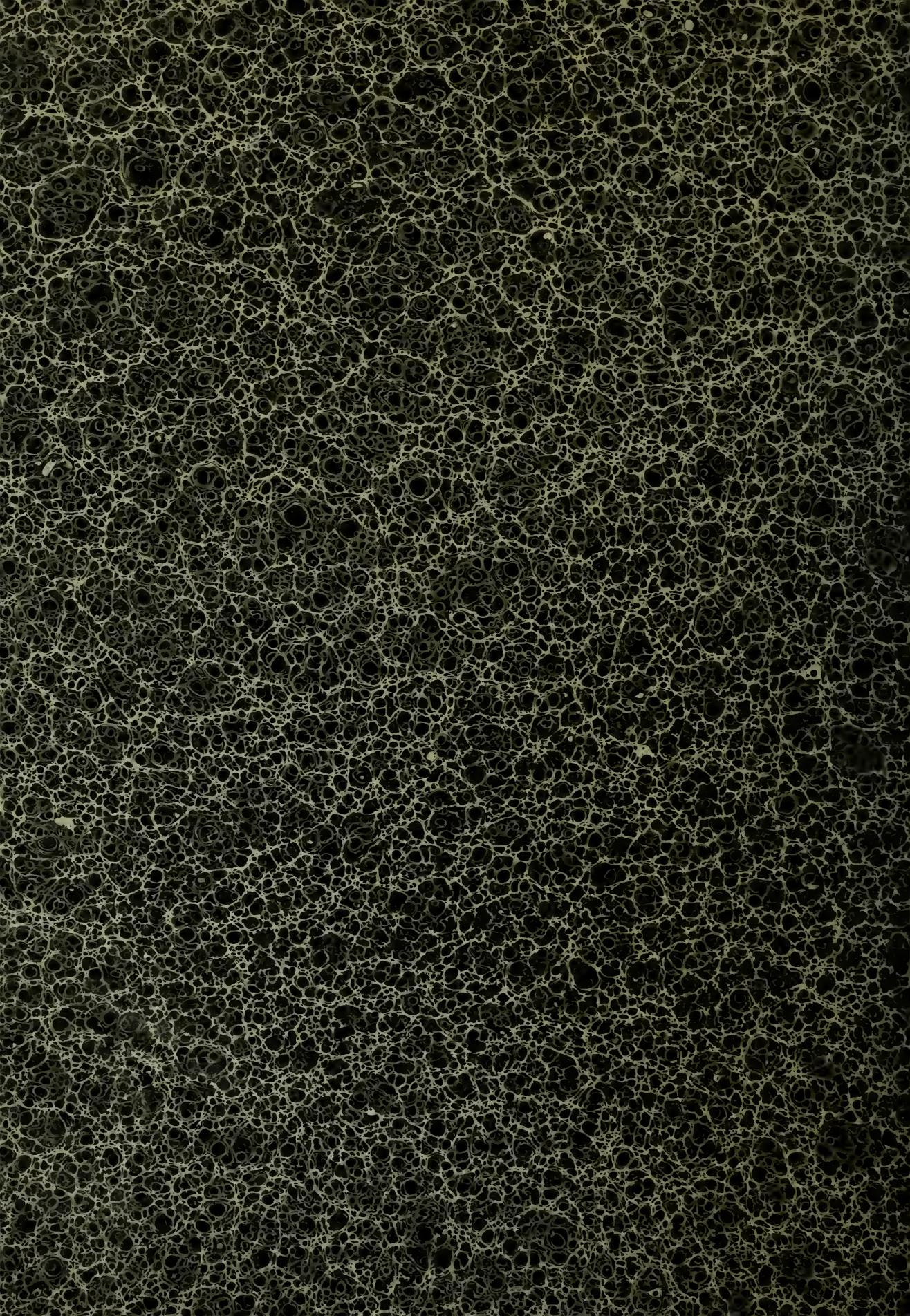
Page 608, ligne 27 : moyennent cela, *lisez* : moyennant cela.











PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

DH  
185  
F32  
t.1

Felipe II, king of Spain  
Correspondance de  
Philippe II

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C  
39 13 26 21 09 002 2